

**ASSEMBLÉE ORDINAIRE  
DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION  
VERSION 2**

**Le jeudi 25 janvier 2018**

**à 17 h**

**AVIS DE CONVOCATION**

Montréal, le jeudi 18 janvier 2018

Prenez avis qu'une assemblée ordinaire du conseil d'agglomération est convoquée, à la demande du comité exécutif, pour **le jeudi 25 janvier 2018, à 17 h**, dans la salle du conseil de l'hôtel de ville. Les affaires énumérées dans les pages suivantes seront soumises à cette assemblée.

(s) Yves Saindon

---

Le greffier de la Ville  
Yves Saindon, avocat

*(English version available at the Service du greffe, City Hall, Suite R-134)*

**ASSEMBLÉE ORDINAIRE  
DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION  
VERSION 2**

**Le jeudi 25 janvier 2018**

**à 17 h**

Ci-joint un nouvel avis de convocation de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du jeudi 25 janvier 2018 ainsi que l'ordre du jour remplaçant la version qui vous a été transmise le 11 janvier 2018.

Nous attirons votre attention sur l'ajout des articles 7.05, 20.20 à 20.29, 41.03, 41.04 et 51.08 à 51.11.

Veillez noter qu'une version électronique des dossiers accompagne cet ordre du jour et est accessible via la base de données sécurisée ADI, à l'exception de l'article 51.07 pour lequel aucun document ne sera livré.



**Assemblée ordinaire du conseil d'agglomération  
du jeudi 25 janvier 2018**

**ORDRE DU JOUR**

**VERSION 2**

**01 – Période de questions du public**

**01.01**     Service du greffe

Période de questions du public

**02 – Période de questions des membres du conseil**

**02.01**     Service du greffe

Période de questions des membres du conseil

**03 – Ordre du jour et procès-verbal**

**03.01**     Service du greffe

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération

**03.02**     Service du greffe

Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 14 décembre 2017

## **04 – Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif**

### **04.01**     Service du greffe

Dépôt de la liste des contrats octroyés par le comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal*

### **04.02**     Service du greffe

Dépôt de la liste des subventions octroyées par le comité exécutif

### **04.03**     Service du greffe

Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes*

## **05 – Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil**

### **05.01**     Service du greffe

Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

## **07 – Dépôt**

### **07.01**     Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine - 1176347030

Dépôt du rapport de la Commission de consultation publique de la Société de transport de Montréal pour le projet de réfection du poste de district Lionel-Groulx

*Compétence*                           Transport collectif des personnes  
*d'agglomération :*

**07.02**     Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées - 1177526036

Dépôt du rapport final des dépenses engagées pour l'exécution de travaux d'urgence de réparation effectués sur l'égout collecteur de la rue Mill, conformément à l'article 199 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal*

*Compétence*                                   Alimentation en eau et assainissement des eaux  
*d'agglomération :*

**07.03**     Service du greffe

Dépôt de la résolution 171202 adoptée par le conseil de la Ville de Côte Saint-Luc intitulée « Résolution proclamant Côte Saint-Luc une fière communauté Bonjour Hi »

**07.04**     Service du greffe

Dépôt de la résolution 201712-277 adoptée par le conseil de la Ville de Montréal-Est - Demande au Service de sécurité incendie de Montréal d'inspecter l'immeuble sis au 3501, avenue Broadway

**07.05**     Service de sécurité incendie de Montréal - 1173980002

Dépôt du rapport d'événement et du rapport financier à la suite des inondations printanières du 3 au 19 mai 2017

*Compétence*                                   Élément de la sécurité publique qu'est l'élaboration et  
*d'agglomération :*                           l'adoption du schéma de sécurité civile et du schéma de  
   couverture de risques en matière de sécurité incendie

**11 – Dépôt de pétitions**

**11.01**     Service du greffe

Dépôt de pétitions



**20.04** Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité - 1176337001

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de la Société Québécoise des infrastructures un immeuble sis au 4051-4055, avenue Papineau, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal pour une somme maximale de 1 036 300 \$, plus les taxes applicables, à des fins de maison de chambres

*Compétence* Logement social et l'aide destinée spécifiquement aux sans-abri  
*d'agglomération :*

**20.05** Service des technologies de l'information , Direction solutions d'affaires - Sécurité publique et justice - 1170206012

Accorder un contrat de gré à gré à West Safety Services Canada inc. pour l'acquisition de cinq ordinateurs de table et dix moniteurs pour le Centre d'urgence 911 du Quartier Général du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour une somme maximale de 154 185,73 \$, taxes incluses (fournisseur unique)

*Compétence* Acte mixte  
*d'agglomération :*

**20.06** Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau - 1170184003

Conclure une entente-cadre, pour une période de 24 mois, avec Nouvelle Technologie (Tekno) inc. pour la fourniture de compteurs d'eau potable - Appel d'offres public 17-16458 (4 soum.)

*Compétence* Alimentation en eau et assainissement des eaux  
*d'agglomération :*

**20.07** Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées - 1173438011

Accorder un contrat à UBA inc., pour une période de douze mois, pour la fourniture et la livraison d'hypochlorite de sodium 10,8 % à 12 % à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte et aux usines d'eau potable, pour une somme maximale de 210 487,78 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-16529 (1 soum.)

*Compétence* Alimentation en eau et assainissement des eaux  
*d'agglomération :*

**20.08**     Service de l'approvisionnement - 1176135008

Autoriser la deuxième prolongation, pour une période de douze mois, de l'entente-cadre intervenue avec 2963-9556 Québec inc. (CG16 0454) pour la fourniture de bas coussinés et de bas non coussinés à l'usage des employés de la Ville de Montréal

*Compétence*                             Éléments de la sécurité publique que sont les services de  
*d'agglomération :*                   police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de  
  premiers répondants

**20.09**     Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées - 1177526041

Accorder un contrat à Industrie Lemieux inc. pour la fourniture de cinq couvercles de trémies de filtre-presses Kurita pour la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte - Dépense totale de 441 389,03 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-16504 (1 soum.)

*Compétence*                             Alimentation en eau et assainissement des eaux  
*d'agglomération :*

**20.10**     Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées - 1177526039

Accorder un contrat à Filtrum inc., pour le remplacement de sept actionneurs hydrauliques dans quatre structures de régulation de l'intercepteur nord de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 801 608,01 \$, taxes incluses - Appel d'offres public IP17043-161723-C (4 soum.)

*Compétence*                             Alimentation en eau et assainissement des eaux  
*d'agglomération :*

**20.11**     Service des grands parcs verdissement et du Mont-Royal , Direction aménagement des parcs et espaces publics - 1176192006

Autoriser une dépense additionnelle de 44 816,25 \$, taxes incluses, pour le réaménagement de la portion nord du square Dorchester dans le cadre du contrat accordé à Claude Cormier et associés inc., Les Services EXP inc., Nadeau foresterie urbaine inc., Aedifica inc. et François Ménard (CG16 0122), majorant ainsi le montant total du contrat de 709 062,64 \$ à 753 878,89 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cette fin

*Compétence*                             Annexe du décret - Contributions municipales et gestion  
*d'agglomération :*                   d'ententes et de programmes gouvernementaux pour la  
  mise en valeur des biens, sites et arrondissements  
  reconnus par la Loi sur le patrimoine culturel

**20.12**     Service des infrastructures voirie et transports - 1176086006

Conclure une entente-cadre de services professionnels avec Ethnoscop inc. pour la réalisation d'interventions archéologiques dans le cadre des projets de la rue Peel et du Quartier des gares, pour une somme maximale de 886 917,91 \$, taxes incluses - Appels d'offres public 17-16302 (1 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin

*Compétence*                             Acte mixte  
*d'agglomération :*

**20.13**     Service des finances , Direction de la comptabilité et des informations financières - 1170029007

Approuver le remplacement de la convention de services professionnels pour l'audit externe des rapports financiers de la Ville de Montréal pour les années 2017, 2018 et 2019, dans le cadre du contrat accordé à Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. (CG17 0491)

*Compétence*                             Acte mixte  
*d'agglomération :*

**20.14**     Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité - 1171195003

Approuver un projet de promesse d'échange de terrains par lequel la Ville de Montréal cède à Produits Shell Canada et à Shell Canada Limitée, à des fins de rue privée, un terrain constitué d'une partie du lot 1 251 244 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie approximative de 5 409 mètres carrés, situé au nord de la rue Sherbrooke Est et à l'est du boulevard Joseph-Versailles dans la Ville de Montréal-Est, en échange, Produits Shell Canada et Shell Canada Limitée cèdent à la Ville de Montréal tous leurs droits, titres et intérêts dans un terrain constitué d'une partie du lot 2 331 842 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé au nord du bâtiment situé au 10351, rue Sherbrooke Est

*Compétence*                             Éléments de la sécurité publique que sont les services de  
*d'agglomération :*                     police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers  
répondants

**20.15**     Service de la gestion et de la planification immobilière - 1166337003

Approuver un projet d'acte d'échange par lequel la Ville de Montréal cède à 151170 Canada inc., à des fins commerciales, un terrain constitué du lot 4 427 860 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, en contrepartie duquel 151170 Canada inc. cède à la Ville de Montréal, pour régulariser l'empiètement d'une piste cyclable, un terrain constitué du lot 4 460 340 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, ayant front sur la rue Victoria, dans l'arrondissement de Lachine / Autoriser à cette fin une dépense de 2 807,96 \$ correspondant à la TVQ

*Compétence d'agglomération :*                     Annexe du décret - Réseau cyclable actuel et projeté de l'Île de Montréal identifié au Plan de transport approuvé par le conseil d'agglomération le 18 juin 2008 (CG08 0362)

**20.16**     Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité - 1173778005

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville renonce partiellement à la servitude de non construction consentie en sa faveur, aux termes d'un acte intervenu entre Les Constructions Fédérales inc., Groupe Allogio inc., Faubourg Pointe-aux-Prairies inc. et la Ville sur un total de cent soixante-quatorze lots situés sur les rues Jules-Helbronner, Trefflé-Berthiaume et Napoléon-Bourassa, lesquelles font partie du développement résidentiel Faubourg Pointe-aux-Prairies, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles

*Compétence d'agglomération :*                     Cas où la municipalité centrale a succédé à une municipalité régionale de comté ou à une communauté urbaine, toute autre matière sur laquelle la compétence appartient à la municipalité centrale et appartenait, en vertu d'une disposition législative, à l'organisme auquel la municipalité a succédé

**20.17**     Service du développement économique , Direction Investissement et développement - 1174503001

Accorder un soutien financier maximal non récurrent de 170 322 \$ à PME MTL Centre-Est afin de soutenir le travail de la mise en place de la phase 2 de SÉRI Montréal pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2018 / Approuver un projet de convention à cet effet

*Compétence d'agglomération :*                     Élément du développement économique qu'est tout centre local de développement

**20.18**     Service du développement économique - 1170191006

Accorder un soutien financier de 4 660 274 \$ à Concertation régionale de Montréal pour la réalisation de 7 grands projets de concertation, d'octobre 2017 à décembre 2019 / Approuver un projet d'entente de délégation à cet effet

*Compétence*                                   Élément du développement économique qu'est tout centre  
*d'agglomération :*                        local de développement

**20.19**     Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat -  
1170881004

Accorder un soutien financier de 252 800 \$ au Mouvement québécois de la qualité pour l'organisation et le suivi d'un volet de la programmation du Parcours innovation PME Montréal pour la période 2018-2019 / Approuver un projet de convention à cet effet

*Compétence*                                   Élément du développement économique qu'est toute aide  
*d'agglomération :*                        destinée spécifiquement à une entreprise

**20.20**     Service des technologies de l'information , Direction Solutions numériques -  
1176469004

Autoriser une dépense additionnelle de 85 232,28 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat accordé à Innovative Interfaces Canada inc. (CM05 0283) afin de prolonger l'abonnement au produit ENCORE DISCOVERY pour une période de 3 ans, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2017, majorant ainsi le montant total du contrat de 1 942 723,26 \$ à 2 027 955,54 \$, taxes incluses / Approuver et ratifier un projet d'avenant no 3 à cet effet / Accorder et ratifier un contrat de gré à gré à Innovative Interfaces Canada inc. pour l'entretien des composantes et des licences de la suite Millennium supportant la technologie RFID, pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2017 au 31 mars 2020, pour une somme maximale de 217 461,59 \$, taxes incluses / Approuver le projet de convention à cette fin

*Compétence*                                   Acte mixte  
*d'agglomération :*

**20.21**     *Service des grands parcs verdissement et du Mont-Royal , Direction gestion des parcs et biodiversité - 1174107002*

Accorder un contrat à Arboriculture de Beauce inc., pour une période de deux ans, pour le service d'abattage de frênes dépérissants dans les parcs du Mont-Royal et Tiohtià:ke Otsira'kéhne, pour une somme maximale de 1 167 619,42 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-16370 (5 soum.)

*Compétence*     Annexe du décret - Parc du Mont-Royal  
*d'agglomération :*

**20.22**     *Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme - 1174426002*

Accorder un contrat de services professionnels à Ambidex inc. pour la production d'une exposition temporaire sur l'histoire et les vestiges du village des Tanneries, pour une somme maximale de 126 251,17 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-16348 (1 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin

*Compétence*     Annexe du décret - Contributions municipales et gestion  
*d'agglomération :*     d'ententes et de programmes gouvernementaux pour la mise en valeur des biens, sites et arrondissements reconnus par la Loi sur le patrimoine culturel

**20.23**     *Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - espace de travail - 1177242001*

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure une entente-cadre d'une durée de trois ans avec IBM Canada ltée pour des services de support et d'entretien d'équipements de télécommunication et de sécurité et l'acquisition de produits de remplacement - Appel d'offres public 17-16243 (1 soum.)

*Compétence*     Acte mixte  
*d'agglomération :*

**20.24**     Service de l'approvisionnement - 1176134005

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure deux ententes-cadres collectives avec Recyclage Notre-Dame inc. (3 881 963,01 \$, taxes incluses) et WM Québec inc. (3 271 576,26 \$, taxes incluses), pour une période de trente-six mois avec deux possibilités de prolongation de douze mois, pour la fourniture de sites pour l'élimination de résidus de balais de rues et de dépôts à neige provenant des arrondissements - Appel d'offres public 17-16362 (4 soum.)

*Compétence  
d'agglomération :*                   Élimination et la valorisation des matières résiduelles, ainsi que tout autre élément de leur gestion si elles sont dangereuses, de même que l'élaboration et l'adoption du plan de gestion de ces matières

**20.25**     Service de l'approvisionnement - 1177811002

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure une entente-cadre d'une durée de cinq ans, avec deux possibilités de prolongation de vingt-quatre mois chacune, avec Logistik Unicorp inc. pour la fourniture de services de gestion vestimentaire intégrée destinés à l'ensemble de la clientèle des services de sécurité publique - Appel d'offres public 17-16249 (2 soum., 1 seul conforme)

*Compétence  
d'agglomération :*                   Acte mixte

**20.26**     Service des infrastructures voirie et transports , Direction des infrastructures  
- 1177231086

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Excavation Loiselle inc. pour des travaux d'égout, de conduites d'eau principale et secondaire et de voirie dans les rues Saint-Patrick et Montmorency, dans l'arrondissement du Sud-Ouest - Dépense totale de 12 169 535,38 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 232005 (5 soum.)

*Compétence  
d'agglomération :*                   Alimentation en eau et assainissement des eaux

**20.27**     Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées - 1177526038

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Groupe TNT inc. pour la construction du bassin de rétention William d'une capacité de 12 000 m3 dans l'arrondissement du Sud-Ouest - Phase I - Dépense totale de 37 867 796,04 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5068-EC-308-15 (4 soum.)

*Compétence*                                     Alimentation en eau et assainissement des eaux  
*d'agglomération :*

**20.28**     Service des ressources humaines , Direction santé et mieux-être -  
1174346005

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure une entente avec Experts Geoconseil inc. pour les services professionnels d'agents de sécurité, tel que spécifié dans le code de sécurité pour les travaux de construction de la Loi sur la santé et sécurité du travail afin de répondre aux besoins des unités de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 3 024 366,22 \$, taxes incluses, pour une période de trois ans, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2020 inclusivement - Appel d'offres public AO17-16231 (4 soum.) / Approuver un projet d'entente à cette fin

*Compétence*                                     Acte mixte  
*d'agglomération :*

**20.29**     Service de la diversité sociale et des sports , Direction des sports -  
1176641006

Approuver la déclaration de la Ville-hôte (Host City Declaration), l'énoncé de vision de Montréal (Host City Vision Statement), l'accord de Ville-hôte (Host City Agreement) et quatre accords de sites d'entraînement (Training Site Agreement) conditionnellement à la réalisation de certaines conditions (Coupe du monde de la FIFA 2026)

*Compétence*                                     Annexe du décret - Aide à l'élite sportive et événements  
*d'agglomération :*                             sportifs d'envergure métropolitaine, nationale et internationale

## **41 – Avis de motion et présentation de règlements**

### **41.01**     Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1170603010

Avis de motion et présentation - Règlement autorisant la démolition, la construction et l'occupation d'un bâtiment à des fins d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance situé sur le lot 1 361 710

*Compétence*                                    Logement social et l'aide destinée spécifiquement aux  
*d'agglomération :*                            sans-abri

### **41.02**     Service des infrastructures voirie et transports - 1170870001

Avis de motion et présentation - Règlement autorisant un emprunt de 12 600 000 \$ afin de financer la réalisation du programme d'acquisition de terrains

*Compétence*                                    Acte mixte  
*d'agglomération :*

### **41.03**     Société du Parc Jean-Drapeau - 1172837008

Avis de motion et présentation - Règlement autorisant un emprunt de 48 400 000 \$ pour le financement des travaux de réfection des bâtiments, aménagements extérieurs et des équipements du parc Jean-Drapeau, dans le cadre du programme de protection de l'actif immobilisé

*Compétence*                                    Annexe du décret - Parc Jean-Drapeau  
*d'agglomération :*

### **41.04**     Service de la culture , Direction du développement culturel - 1177666008

Avis de motion et présentation - Règlement autorisant un emprunt de 2 014 500 \$ pour le financement des coûts afférents à la réalisation d'une partie de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2018-2021

*Compétence*                                    Annexe du décret - Culture Montréal  
*d'agglomération :*

## 42 – Adoption de règlements

### 42.01 Service de l'eau - 1171158007

Adoption - Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 19 800 000 \$ afin de financer les travaux sur les collecteurs d'égouts (RCG 17-026)

Adoption - Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 17 688 000 \$ pour le financement de travaux sur les intercepteurs de la Ville de Montréal (RCG 17-027)

Adoption - Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 25 260 000 \$ pour le financement de travaux et l'acquisition d'équipements à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte (RCG 17-028)

Adoption - Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 82 000 000 \$ afin de financer les travaux de construction et de renouvellement de conduites principales d'aqueduc (RCG 17-029)

Adoption - Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 10 687 000 \$ afin de financer les travaux de réhabilitation des réservoirs et stations de pompage (RCG 17-030)

Adoption - Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 18 613 000 \$ afin de financer les travaux de modernisation, de pérennisation et de sécurisation prévus au programme d'investissement dans les usines d'eau potable (RCG 17-031)

*Compétence* Alimentation en eau et assainissement des eaux  
*d'agglomération :*

### 42.02 Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1170603007

Adoption - Règlement autorisant la démolition du presbytère, la démolition partielle de l'église ainsi que la construction et l'occupation de deux pavillons à des fins d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance sur les lots 1 294 882, 1 295 226, 1 295 227, 1 422 882 et 1 422 883

*Compétence* Logement social et l'aide destinée spécifiquement aux  
*d'agglomération :* sans-abri

## 51 – Nomination / Désignation

### 51.01 Verdun , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1176811014

Approuver la nomination de madame Véronique Tremblay, conseillère d'arrondissement, à titre de représentante de l'arrondissement de Verdun au sein du conseil d'administration de PME MTL Grand Sud-Ouest

*Compétence* : Élément du développement économique qu'est tout centre  
*d'agglomération* : local de développement

### 51.02 Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire - 1171388010

Approuver la nomination madame Émilie Thuillier, mairesse, représentante élue de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville pour siéger au comité exécutif et au conseil d'administration de l'organisation de développement économique local, PME-MTL Centre-Ouest, desservant le territoire composé de celui des villes de Côte-Saint-Luc, de Hampstead, de Montréal-Ouest et de Mont-Royal et de celui des arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville et de Saint-Laurent, à compter de janvier 2018

*Compétence* : Élément du développement économique qu'est tout centre  
*d'agglomération* : local de développement

### 51.03 Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine - 1177010019

Approuver la nomination de monsieur Alain Vaillancourt, conseiller d'arrondissement du district Saint-Paul-Émard-Saint-Henri-Ouest, à titre de représentant de l'arrondissement du Sud-Ouest au sein du conseil d'administration de PME MTL Grand Sud-Ouest

*Compétence* : Élément du développement économique qu'est tout centre  
*d'agglomération* : local de développement

### 51.04 Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat - 1176751002

Approuver la nomination de monsieur Jonathan Lang, à titre de représentant élu de la Ville de Mont-Royal, pour siéger au conseil d'administration de PME MTL Centre-Ouest

*Compétence* : Élément du développement économique qu'est tout centre  
*d'agglomération* : local de développement

**51.05**     Anjou , Direction des services administratifs des relations avec les citoyens et du greffe - 1177169005

Approuver la nomination de madame Kristine Marsolais, conseillère d'arrondissement, à titre de représentante de l'arrondissement au sein du conseil d'administration du PME MTL Est-de-l'Île

*Compétence*                             Élément du développement économique qu'est tout centre  
*d'agglomération :*                     local de développement

**51.06**     Service de la culture - 1177726002

Nominations de membres au conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal, et renouvellement, pour un mandat de trois ans, de la nomination de la présidente du comité d'évaluation nouvelles pratiques artistiques/pluridisciplinaire

*Compétence*                             Conseil des Arts  
*d'agglomération :*

**51.07**     Service du greffe

Nomination d'un membre au conseil de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM)

**51.08**     Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs et du greffe - 1173930006

Approuver la nomination de madame Magda Popeanu à titre de représentante élue de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce au conseil d'administration de PME MTL centre-ville, organisme du réseau de développement économique local et régional PME MTL

*Compétence*                             Élément du développement économique qu'est tout centre  
*d'agglomération :*                     local de développement

**51.09** Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics - 1177239022

Approuver la nomination de madame Maeva Vilain à titre de représentante élue de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal au conseil d'administration de PME MTL Centre-Ville, organisme du réseau de développement économique local et régional PME MTL

*Compétence d'agglomération :* Élément du développement économique qu'est tout centre local de développement

**51.10** Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1177408005

Approuver la nomination de madame Christine Black, mairesse de l'arrondissement de Montréal-Nord, à titre de représentante de l'arrondissement au sein du conseil d'administration du PME MTL Est-de-l'Île

*Compétence d'agglomération :* Élément du développement économique qu'est tout centre local de développement

**51.11** Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe - 1174860009

Approuver la nomination de madame Chantal Rouleau, mairesse de l'arrondissement, à titre de représentante de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles au sein du conseil d'administration de PME MTL Est-de-l'île

*Compétence d'agglomération :* Élément du développement économique qu'est tout centre local de développement

---

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération  
de la Ville de Montréal du 14 décembre 2017  
17 h**

---

**Séance tenue le jeudi 14 décembre 2017  
Salle du conseil de l'hôtel de ville**

---

**PRÉSENCES :**

Mme Valérie Plante, M. John Belverdere, Mme Karine Boivin-Roy, M. Alex Bottausci, M. Georges Bourelle, Mme Julie Brisebois, M. Mitchell Brownstein, M. Robert Coutu, M. François William Croteau, M. Benoit Dorais, Mme Rosannie Filato, M. Michel Gibson, Mme Nathalie Goulet, M. Mickey Max Guttman, Mme Paola Hawa, M. Pierre Lessard-Blais, M. François Limoges, M. Normand Marinacci, M. Beny Masella, M. Peter McQueen, Mme Magda Popeanu, M. Edgar Rouleau, M. Philippe Roy, Mme Christina M. Smith, M. William Steinberg, Mme Émilie Thuillier, M. Philipe Tomlinson, Mme Maria Tutino et Mme Maja Vodanovic

**ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :**

Mme Manon Barbe et M. Sylvain Ouellet

**AUTRES PRÉSENCES :**

Me Yves Saindon, Greffier de la Ville  
Mme Line Comtois, analyste-rédactrice

---

Le vice-président d'assemblée, M. Robert Coutu, déclare la séance ouverte et demande d'observer un moment de recueillement .

---

**1 - Période de questions du public**

Le vice-président d'assemblée appelle le point « Période de questions du public ».

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Louis Langevin	Mme Valérie Plante (M. Benoit Dorais)	Étalement du paiement du compte de taxes municipales en plusieurs versements / Fusion des villes liées avec Montréal

N'ayant aucune autre intervention de la part des citoyens, le vice-président d'assemblée déclare la période de questions du public close à 17 h 05.

---

## 2 - Période de questions des membres du conseil

Le vice-président d'assemblée appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

N'ayant aucune intervention de la part des membres du conseil, le vice-président d'assemblée déclare la période de questions des membres du conseil close.

---

### CG17 0550

#### Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 14 décembre 2017, tel que livré aux membres du conseil ainsi que l'avis de convocation de la présente séance.

Adopté à l'unanimité.

03.01

---

### CG17 0551

#### Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 30 novembre 2017

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 30 novembre 2017 conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 7 décembre 2017 émis par le greffier.

Adopté à l'unanimité.

03.02

#### **4 – Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif**

Le vice-président d'assemblée appelle le point « Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif »

Le porte-parole d'assemblée dépose les documents suivants :

- 4.01 Dépôt de la liste des contrats octroyés par le comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal* du 1<sup>er</sup> au 26 novembre 2017.
- 4.02 Dépôt de la liste des subventions octroyées par le comité exécutif du 1<sup>er</sup> au 26 novembre 2017.
- 4.03 Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes* du 1<sup>er</sup> au 26 novembre 2017.

---

#### **5 - Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil**

Le vice-président d'assemblée appelle le point « Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil »

Aucun document n'est déposé.

---

#### **11 - Dépôt de pétitions**

Le vice-président d'assemblée appelle le point « Dépôt de pétitions »

Aucun document n'est déposé.

---

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CG17 0552**

**Majorer de 107 421 \$, taxes incluses, le montant du contrat accordé à Nelect inc. pour l'exécution des travaux de remplacement des projecteurs de six édifices du Plan lumière du Vieux-Montréal, en utilisant les dépenses incidentes déjà autorisées en vertu de la résolution CG16 0603, portant ainsi le montant total du contrat de 1 263 778,76 \$ à 1 371 199,76 \$, taxes incluses**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 29 novembre 2017 par sa résolution CE17 1885;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - de majorer de 107 421 \$, taxes incluses, le montant du contrat accordé à Nelect inc. pour l'exécution des travaux de remplacement des projecteurs de six édifices du Plan lumière du Vieux-Montréal, en utilisant le montant réservé pour les dépenses incidentes déjà autorisées en vertu de la résolution CG16 0603, portant ainsi le montant total du contrat de 1 263 778,76 \$ à 1 371 199,76 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1176294004

---

**CG17 0553**

**Autoriser une dépense additionnelle de 471 552,41 \$, taxes incluses, afin d'exercer l'option d'acquisition pour la fourniture et l'installation d'une quatrième boîte utilitaire de type « walk-in/walk around » pour camion de ravitaillement en air respirable, dans le cadre du contrat accordé à Maxi-Métal inc. (CG15 0142), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 155 481,50 \$ à 1 627 033,91 \$, taxes incluses**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 29 novembre 2017 par sa résolution CE17 1883;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 471 552,41 \$, taxes incluses, afin d'exercer l'option d'acquisition pour la fourniture et l'installation d'une quatrième boîte utilitaire de type « walk-in/walk around » pour camion de ravitaillement en air respirable dans le cadre du contrat accordé à Maxi-Métal inc. (CG15 0142), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 155 481,50 \$ à 1 627 033,91 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1174922015

---

**CG17 0554**

**Accorder un contrat à Construction Morival Itée pour la fourniture et l'installation d'un nouveau réservoir hors terre de diesel de 4 546 litres à l'usine de production d'eau potable Lachine - Dépense totale de 233 532,62 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10221 (1 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 29 novembre 2017 par sa résolution CE17 1887;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense de 233 532,62 \$, taxes incluses, pour l'enlèvement d'un réservoir diesel enfoui et la fourniture et l'installation d'un nouveau réservoir hors terre de diesel de 4 546 litres à l'usine de production d'eau potable Lachine, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder au seul soumissionnaire, Construction Morival Itée, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 222 035,12 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10221;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1176281002

---

**CG17 0555**

**Accorder un contrat de gré à gré à Gartner Canada Co., par l'entremise de son entente avec le Centre de services partagés du Québec (CSPQ), pour un abonnement à des services-conseils spécialisés en soutien à des dossiers stratégiques en technologies de l'information, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2018, pour une somme maximale de 697 491,25 \$, taxes incluses / Approuver le projet de convention à cette fin**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 29 novembre 2017 par sa résolution CE17 1891;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'approuver, conformément à la loi, le projet de convention de services de gré à gré par lequel Gartner Canada Co., par l'entremise de son entente avec le Centre de services partagés du Québec (CSPQ), s'engage à fournir à la Ville des services-conseils spécialisés en soutien à des dossiers stratégiques en technologie de l'information, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2018, pour une somme maximale de 697 491,25 \$, taxes incluses, selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;
- 2 - d'autoriser le Directeur du Service des technologies de l'information à signer ledit projet de convention et tous documents relatifs, pour et au nom de la Ville.
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1177438017

---

**CG17 0556**

**Accorder un contrat de gré à gré à Software AG (Canada) inc. pour le renouvellement du contrat d'acquisition et d'utilisation de logiciels, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2019, pour une somme maximale de 2 432 528,37 \$, taxes incluses / Autoriser un ajustement de la base budgétaire de 132 300 \$ au Service des technologies de l'information pour l'année 2018 / Approuver un projet de convention à cette fin (fournisseur unique)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 décembre 2017 par sa résolution CE17 1912;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'approuver, conformément à la loi, un projet de convention de gré à gré entre la Ville de Montréal et Software AG (Canada) inc. pour le renouvellement du contrat d'acquisition et d'utilisation de logiciels, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2019, pour une somme maximale de 2 432 528,37 \$, taxes incluses, conformément à son offre de services et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2 - d'autoriser un ajustement de la base budgétaire de 132 300 \$ au Service des technologies de l'information pour l'année 2018;
- 3 - d'autoriser le Directeur du Service des technologies de l'information à signer ledit projet de convention et tous documents relatifs, pour et au nom de la Ville;
- 4 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1176871002

---

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.06 à 20.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CG17 0557**

**Conclure une entente-cadre pour une période de douze mois, avec option de prolongation de douze mois, avec Groupe Trium inc. pour l'acquisition de blousons et pantalons ignifuges à l'usage des policiers, pompiers et agents de stationnement de la Ville de Montréal - Appel d'offres public 17-16355 (12 soum., 1 seul pour le groupe 10)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 décembre 2017 par sa résolution CE17 1913;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - de conclure une entente-cadre pour une période de douze mois, avec option de prolongation de douze mois, pour l'acquisition de blousons et pantalons ignifuges à l'usage des policiers;
- 2 - d'accorder au seul soumissionnaire, Groupe Trium inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, soit pour une somme maximale de 102 773,51 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16355 et aux tableaux de prix reçus, joints au dossier décisionnel;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du service concerné, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1176135007

---

**CG17 0558**

**Autoriser une dépense additionnelle de 510 623,15 \$, taxes incluses, pour la reconstruction de belvédères, de passerelles et de sentiers dans les parcs-nature du Bois-de-Liesse et de la Pointe-aux-Prairies, dans le cadre du contrat accordé à Déric Construction inc. (CG16 0727), majorant ainsi le montant total du contrat de 7 070 948,30 \$ à 7 581 571,45 \$, taxes incluses**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 décembre 2017 par sa résolution CE17 1917;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 510 623,14 \$, taxes incluses, pour la reconstruction de belvédères, de passerelles et de sentiers dans les parcs-nature du Bois-de-Liesse et de la Pointe-aux-Prairies, dans le cadre du contrat accordé à Déric Construction inc. (CG16 0727), majorant ainsi le montant total du contrat de 7 070 948,30 \$ à 7 581 571,44 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.07 1171701014

---

**CG17 0559**

**Accorder deux contrats de gré à gré à Hainault Gravel huissiers de justice inc. et Paquette et Associés, S.E.N.C.R.L., huissiers de justice, pour la fourniture de services professionnels pour l'année 2018, pour une somme totale de 1 439 220,34 \$, taxes incluses / Approuver les projets de convention à cette fin**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 décembre 2017 par sa résolution CE17 1918;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense de 1 439 220,34 \$, taxes incluses, pour la fourniture de services professionnels d'huissiers de justice pour l'année 2018;
- 2 - d'approuver les projets de conventions de gré à gré par lesquels les firmes « Hainault Gravel huissiers de justice inc. » et « Paquette et Associés, S.E.N.C.R.L., Huissiers de justice », s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, selon les termes et conditions stipulés aux projets de conventions;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.08 1177472001

---

**CG17 0560**

**Accorder un contrat de services professionnels de gré à gré à Tadros Orthopédie Md inc. consistant à fournir des opinions et expertises médicales et à témoigner devant les tribunaux administratifs au cours de la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2018, pour une somme maximale de 184 189,95 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cette fin**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 décembre 2017 par sa résolution CE17 1922;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'approuver, conformément à la loi, un projet de convention de gré à gré par lequel la firme Tadros Orthopédie Md inc. s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour des opinions et des expertises médicales et à agir comme témoin devant les tribunaux administratifs, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2018, pour une somme maximale de 184 189,95 \$, taxes incluses, selon les termes et les conditions stipulés au projet de convention;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à la majorité des voix.

**Dissidences :** M. John Belverdere  
M. Alex Bottausci  
Mme Julie Brisebois  
M. Georges Bourelle

M. Mitchell Brownstein  
M. Robert Coutu  
M. Michel Gibson  
M. Mickey Max Guttman  
Mme Paola Hawa  
M. Beny Masella  
M. Edgar Rouleau  
M. Philippe Roy  
Mme Christina M. Smith  
M. William Steinberg  
Mme Maria Tutino

20.09 1176044002

---

#### **CG17 0561**

**Accorder un contrat de services professionnels de gré à gré à TotalMed Solutions Santé, inc. consistant à fournir des opinions, des expertises médicales et à témoigner devant les tribunaux administratifs au cours de la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2018, pour une somme maximale de 321 843,77 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cette fin**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 décembre 2017 par sa résolution CE17 1921;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'approuver, conformément à la loi, un projet de convention de gré à gré, par lequel la firme TotalMed Solutions Santé inc. s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour des opinions et des expertises médicales et à agir comme témoin devant les tribunaux administratifs, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2018, pour une somme maximale de 321 843,77 \$, taxes incluses, selon les termes et les conditions stipulés au projet de convention;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à la majorité des voix.

**Dissidences :** M. John Belverdere  
M. Alex Bottausci  
Mme Julie Brisebois  
M. Georges Bourelle  
M. Mitchell Brownstein  
M. Robert Coutu  
M. Michel Gibson  
M. Mickey Max Guttman  
Mme Paola Hawa  
M. Beny Masella  
M. Edgar Rouleau  
M. Philippe Roy  
Mme Christina M. Smith  
M. William Steinberg  
Mme Maria Tutino

20.10 1176044001

---

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.11 à 20.14 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

#### CG17 0562

**Accorder un contrat de services professionnels de gré à gré à François Kassab MD. inc. consistant à fournir des opinions et expertises médicales et à témoigner devant les tribunaux administratifs au cours de la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2018, pour une somme maximale de 146 708,10 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cette fin**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 décembre 2017 par sa résolution CE17 1923;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'approuver, conformément à la loi, un projet de convention de gré à gré par lequel la firme François Kassab m.d. inc. s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour des opinions et des expertises médicales et à agir comme témoin devant les tribunaux administratifs, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2018, pour une somme maximale de 146 708,10 \$, taxes incluses, selon les termes et les conditions stipulés au projet de convention;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à la majorité des voix.

**Dissidences :** M. John Belverdere  
M. Alex Bottausci  
Mme Julie Brisebois  
M. Georges Bourelle  
M. Mitchell Brownstein  
M. Robert Coutu  
M. Michel Gibson  
M. Mickey Max Guttman  
Mme Paola Hawa  
M. Beny Masella  
M. Edgar Rouleau  
M. Philippe Roy  
Mme Christina M. Smith  
M. William Steinberg  
Mme Maria Tutino

20.11 1176044003

---

**CG17 0563**

**Accorder un contrat de gré à gré à Modellium inc. pour l'entretien d'un progiciel relatif aux trois méthodes d'évaluation foncière reconnues (coût, revenu et comparaison) pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2020, pour une somme maximale de 233 290,02 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cette fin (fournisseur unique)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 décembre 2017 par sa résolution CE17 1920;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Modellium inc. pour l'entretien d'un progiciel relatif aux trois méthodes d'évaluation foncière reconnues (coût, revenu et comparaison) pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2020, pour une somme maximale de 233 290,02 \$, taxes incluses;
- 2 - d'autoriser le directeur du Service de l'évaluation foncière à signer le projet de contrat de service de support annuel pour et au nom de la Ville ;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.12 1173722001

---

**CG17 0564**

**Approuver le renouvellement pour une période de trois ans, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, de l'entente entre le ministre de la Justice, le directeur des poursuites criminelles et pénales du Québec et la Ville de Montréal, concernant la gestion de certains dossiers relatifs à la violence conjugale par la Ville de Montréal**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 décembre 2017 par sa résolution CE17 1925;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'approuver le renouvellement, pour une période de trois ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, de l'entente entre la Ville de Montréal, le ministre de la Justice et le Directeur des poursuites criminelles et pénales du Québec, concernant la gestion de certains dossiers relatifs à la violence conjugale par la Ville de Montréal;
- 2 - d'autoriser le directeur du Service des affaires juridiques à signer cette entente pour et au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

20.13 1174286001

---

**CG17 0565**

**Accorder un soutien financier de 510 000 \$ par année, sur une période de trois ans, à Montréal International pour les fins du Fonds de développement international de Montréal (FODIM) / Approuver un projet de convention à cette fin**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 décembre 2017 par sa résolution CE17 1930;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 510 000 \$ par année, sur une période de trois ans, à Montréal International pour les fins du Fonds de développement international de Montréal (FODIM);
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'autoriser pour les années 2018 et 2019, un ajustement budgétaire de 10 000 \$ par année;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.14 1175178002

---

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 30.01 et 30.02 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CG17 0566**

**Adopter une résolution visant à maintenir, jusqu'au 31 décembre 2018, la délégation au conseil de la Ville de certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 29 novembre 2017 par sa résolution CE17 1900;

Attendu qu'il y a lieu d'assurer la continuité des activités exercées actuellement par les conseils d'arrondissement en regard des éléments à l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005);

Vu l'article 48 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, c. E-20.001);

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - de déléguer au conseil municipal de la Ville de Montréal, pour une période de 12 mois à compter du 31 décembre 2017, les droits, pouvoirs et obligations que les conseils d'arrondissement concernés exerçaient le 31 décembre 2005 relativement aux matières suivantes :
  - a) les parcs suivants :
    - i) le parc du Mont-Royal, y compris le parc Jeanne-Mance;
    - ii) le parc du Complexe environnemental de Saint-Michel.
  - b) l'aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure métropolitaine, nationale et internationale;
  - c) les contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux de lutte à la pauvreté.
- 2 - de déléguer au conseil municipal de la Ville de Montréal, pour une période de 12 mois à compter du 31 décembre 2017, les droits, pouvoirs et obligations relativement à l'aménagement et au réaménagement du réseau cyclable actuel et projeté de l'île de Montréal identifié au Plan de transport situé sur le territoire de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1176407002

---

#### **CG17 0567**

#### **Approuver la conformité au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal du projet du Réseau électrique métropolitain (REM) soumis par CDPQ Infra**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 décembre 2017 par sa résolution CE17 1943;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'approuver la conformité aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal du projet du Réseau électrique métropolitain soumis par le mandataire de l'État CDPQ Infra, tel que décrit dans la fiche technique intitulée « Avis d'intervention - Projet du Réseau électrique métropolitain (REM) », en date du mois d'octobre 2017;
- 2 - d'autoriser le greffier à transmettre l'avis à cet effet au directeur général adjoint de CDPQ Infra en vertu de l'article 152 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU) et, à titre d'information, à la directrice du Plan et de l'aménagement du Sous-ministériat adjoint à la région métropolitaine de Montréal du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports. Le délai de 120 jours prévu à l'article 152 de la LAU est réduit à 60 jours en vertu de l'article 12 de la *Loi concernant le Réseau électrique métropolitain*.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à la majorité des voix.

**Dissidence :** M. Edgar Rouleau

30.02 1172622009

---

**CG17 0568**

**Avis de motion et présentation - Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 19800 000 \$ afin de financer les travaux sur les collecteurs d'égouts (RCG 17-026)**

**Avis de motion et présentation - Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 17 688 000 \$ pour le financement de travaux sur les intercepteurs de la Ville de Montréal (RCG 17-027)**

**Avis de motion et présentation - Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 25 260 000 \$ pour le financement de travaux et l'acquisition d'équipements à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte (RCG 17-028)**

**Avis de motion et présentation - Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 82 000 000 \$ afin de financer les travaux de construction et de renouvellement de conduites principales d'aqueduc (RCG 17-029)**

**Avis de motion et présentation - Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 10 687 000 \$ afin de financer les travaux de réhabilitation des réservoirs et stations de pompage (RCG 17-030)**

**Avis de motion et présentation - Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 18 613 000 \$ afin de financer les travaux de modernisation, de pérennisation et de sécurisation prévus au programme d'investissement dans les usines d'eau potable (RCG 17-031)**

**AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION**

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération des règlements intitulés :

- 1 - Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 19 800 000 \$ afin de financer les travaux sur les collecteurs d'égouts (RCG 17-026);
- 2 - Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 17 688 000 \$ pour le financement de travaux sur les intercepteurs de la Ville de Montréal (RCG 17-027);
- 3 - Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 25 260 000 \$ pour le financement de travaux et l'acquisition d'équipements à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte (RCG 17-028);
- 4 - Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 82 000 000 \$ afin de financer les travaux de construction et de renouvellement de conduites principales d'aqueduc (RCG 17-029);
- 5 - Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 10 687 000 \$ afin de financer les travaux de réhabilitation des réservoirs et stations de pompage (RCG 17-030);
- 6 - Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 18 613 000 \$ afin de financer les travaux de modernisation, de pérennisation et de sécurisation prévus au programme d'investissement dans les usines d'eau potable (RCG 17-031);

et pour lesquels le dossier décisionnel en fait la présentation.

41.01 1171158007

---

**CG17 0569**

**Avis de motion et présentation - Règlement autorisant la démolition du presbytère, la démolition partielle de l'église ainsi que la construction et l'occupation de deux pavillons à des fins d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance sur les lots 1 294 882, 1 295 226, 1 295 227, 1 422 882 et 1 422 883**

**AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION**

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du règlement intitulé « Règlement autorisant la démolition du presbytère, la démolition partielle de l'église ainsi que la construction et l'occupation de deux pavillons à des fins d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance sur les lots 1 294 882, 1 295 226, 1 295 227, 1 422 882 et 1 422 883 » et pour lequel le dossier décisionnel en fait la présentation.

41.02 1170603007

**CG17 0570**

**Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 2 100 000 \$ afin de financer les travaux d'aménagement prévus au Plan lumière du Vieux-Montréal et réalisés en partie dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2017-2018**

Vu l'avis de motion donné du Règlement autorisant un emprunt de 2 100 000 \$ afin de financer les travaux d'aménagement prévus au Plan lumière du Vieux-Montréal et réalisés en partie dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2017-2018 à l'assemblée du conseil d'agglomération du 30 novembre 2017 par sa résolution CG17 0542 et pour lequel le dossier décisionnel en fait la présentation;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, la portée, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 22 novembre 2017 par sa résolution CE17 1876;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 2 100 000 \$ afin de financer les travaux d'aménagement prévus au Plan lumière du Vieux-Montréal et réalisés en partie dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2017-2018 », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.01 1171183002

*Règlement RCG 17-035*

**CG17 0571**

**Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation des secteurs commerciaux faisant l'objet de travaux majeurs d'infrastructure (Programme Réussir@Montréal - Artère en chantier) (RCG 15-083) afin de permettre l'obtention d'une deuxième subvention pour un même bâtiment**

Vu l'avis de motion donné du Règlement modifiant le Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation des secteurs commerciaux faisant l'objet de travaux majeurs d'infrastructure (Programme Réussir@Montréal - Artère en chantier) (RCG 15-083) afin de permettre l'obtention d'une deuxième subvention pour un même bâtiment à l'assemblée du conseil d'agglomération du 30 novembre 2017 par sa résolution CG17 0543 et pour lequel le dossier décisionnel en fait la présentation;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 22 novembre 2017 par sa résolution CE17 1873;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation des secteurs commerciaux faisant l'objet de travaux majeurs d'infrastructure (Programme Réussir@Montréal - Artère en chantier) (RCG 15-083) afin de permettre l'obtention d'une deuxième subvention pour un même bâtiment ».

Adopté à l'unanimité.

42.02 1171179008

*Règlement RCG 15-083-3*

---

**CG17 0572**

**Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur la subvention à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif (nouveau programme) (02-102)**

**Adoption - Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif dans le cadre du programme d'aide à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif**

Vu l'avis de motion donné du Règlement modifiant le Règlement sur la subvention à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif (nouveau programme) (02-102) et du Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif dans le cadre du programme d'aide à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif à l'assemblée du conseil d'agglomération du 28 septembre 2017 par sa résolution CG17 0509 et pour lequel le dossier décisionnel en fait la présentation;

Attendu qu'une copie des règlements et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ces règlements sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 septembre 2017 par sa résolution CE17 1733;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la subvention à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif (nouveau programme) (02-102) »;
- 2 - d'adopter le règlement intitulé « Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif dans le cadre du programme d'aide à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif ».

Adopté à l'unanimité.

42.03 1170634001

*Règlement RCG 17-036*  
*Règlement RCG 17-037*

---

### **CG17 0573**

**Renouvellement du mandat de monsieur Philippe Schnobb à titre de président du conseil d'administration de la Société de transport de Montréal (STM) (représentant des clients du transport collectif) et de madame Claudia Lacroix-Perron à titre de membre du conseil d'administration (représentante des clients du transport collectif de moins de 35 ans)**

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de renouveler le mandat de monsieur Philippe Schnobb à titre de président du conseil d'administration de la Société de transport de Montréal (STM) (représentant des clients du transport collectif) et de madame Claudia Lacroix-Perron à titre de membre du conseil d'administration (représentante des clients du transport collectif de moins de 35 ans), pour une durée de 4 ans.

Adopté à l'unanimité.

51.01

### **CG17 0574**

**Nomination de membres au sein du Comité de vérification élargi**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 décembre 2017 par sa résolution CE17 1939;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de nommer madame Laurence Lavigne Lalonde et messieurs Pierre Lessard-Blais et Alan DeSousa, au sein du Comité de vérification élargi ainsi que monsieur Edgar Rouleau, maire de la Cité de Dorval, et madame Christina M. Smith, mairesse de la Ville de Westmount, représentant les municipalités reconstituées, le tout conformément à l'article 107.17 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19).

Adopté à l'unanimité.

51.02 1175330001

**CG17 0575**

**Désignation d'un vice-président à la Commission sur l'inspecteur général parmi les membres des villes liées**

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de désigner M. Michel Gibson à titre de vice-président de la Commission sur l'inspecteur général.

Adopté à l'unanimité.

51.03

---

La mairesse, Mme Valérie Plante, offrent ses meilleurs vœux aux conseillers pour Noël et la nouvelle année 2018.

À 17 h 18, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, le vice-président d'assemblée déclare l'assemblée levée.

---

Robert Coutu  
Vice-président d'assemblée

---

Yves Saindon  
Greffier de la Ville

Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

---

Valérie Plante  
Mairesse

**04.01**

À LA SÉANCE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU  
**25 JANVIER 2018**

CONTRATS OCTROYÉS PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF  
**COMPÉTENCE D'AGGLOMÉRATION**

POUR LA PÉRIODE DU  
**27 NOVEMBRE AU 31 DÉCEMBRE 2017**

**CONTRATS OCTROYÉS PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF - COMPÉTENCE D'AGGLOMÉRATION**  
PÉRIODE DU 27 NOVEMBRE 2017 AU 31 DÉCEMBRE 2017

FOURNISSEUR	RÉPARTITION	SERVICE	DIRECTION	DOSSIER	OBJET	DÉCISION	SIGNATURE	MONTANT
CONSULTANTS LEGICO-CHP INC.	ENTENTE CADRE - RÉPARTITION SELON UTILISATION	SERVICE DES INFRASTRUCTURES_VOIRIE ET TRANSPORTS	DIRECTION	<a href="#">1171009024</a>	CONCLURE AVEC CONSULTANTS LEGICO-CHP INC. ET GLT+ INC. DES ENTENTES-CADRES D'UNE DURÉE DE DEUX (2) ANS POUR DES MONTANTS RESPECTIFS DE 210 289,28\$ ET 133 658,44\$ (TAXES INCLUSES), POUR LA FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS EN ESTIMATION DE COÛTS DE CONSTRUCTION - APPEL D'OFFRES PUBLIC 17-16434 - 7 SOUMISSIONNAIRES - APPROUVER LES PROJETS DE CONVENTIONS À CETTE FIN.	CE17 1965	2017-12-20	210 289,00 \$
GLT+ INC.	ENTENTE CADRE - RÉPARTITION SELON UTILISATION	SERVICE DES INFRASTRUCTURES_VOIRIE ET TRANSPORTS	DIRECTION	<a href="#">1171009024</a>	CONCLURE AVEC CONSULTANTS LEGICO-CHP INC. ET GLT+ INC. DES ENTENTES-CADRES D'UNE DURÉE DE DEUX (2) ANS POUR DES MONTANTS RESPECTIFS DE 210 289,28\$ ET 133 658,44\$ (TAXES INCLUSES), POUR LA FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS EN ESTIMATION DE COÛTS DE CONSTRUCTION - APPEL D'OFFRES PUBLIC 17-16434 - 7 SOUMISSIONNAIRES - APPROUVER LES PROJETS DE CONVENTIONS À CETTE FIN.	CE17 1965	2017-12-20	133 658,00 \$
CONFIDENTIEL DÉCHIQUEPAGE	ENTENTE CADRE - RÉPARTITION SELON UTILISATION	SERVICE DE L'APPROVISIONNEMENT	DIRECTION	<a href="#">1175085003</a>	AUTORISER LA PROLONGATION DE L'ENTENTE-CADRE CONCLUE AVEC LA FIRME CONFIDENTIEL DÉCHIQUEPAGE DE DOCUMENTS INC. POUR LES SERVICES SUR DEMANDE, DE DÉCHIQUEPAGE DE DIVERS DOCUMENTS ET SUPPORTS, POUR UNE DURÉE D'UN AN, SOIT DU 9 JANVIER 2018 AU 8 JANVIER 2019 - APPEL D'OFFRES PUBLIC NO. 12-11853 - CE12 2023 (MONTANT ESTIMÉ: 133 435,84 \$ TAXES INCLUSES)	CE17 1964	2017-12-20	133 436,00 \$
MONTRÉAL CHRYSLER DODGE JEEP (LASALLE)	100% AGGLO	SERVICE DU MATÉRIEL ROULANT ET DES ATELIERS	DIRECTION	<a href="#">1176859004</a>	ACCORDER UN CONTRAT À MONTRÉAL CHRYSLER DODGE JEEP (LASALLE) POUR LA FOURNITURE DE 12 VÉHICULES DODGE JOURNEY GT POUR UNE SOMME MAXIMALE DE 481 527,99 \$, TAXES INCLUSES - APPEL D'OFFRES PUBLIC 17-15922 (3 SOUM.).	CE17 1882	2017-12-01	481 528,00 \$
LASALLE   NHC INC.	100% AGGLO	SERVICE DE L'EAU	DIRECTION DE L'ÉPURATION DES EAUX USÉES	<a href="#">1177526035</a>	ACCORDER À LASALLE   NHC INC. UN CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS EN HYDROLOGIE URBAINE POUR LA RÉALISATION D'UNE ÉTUDE DES RÉSEAUX D'EAUX USÉES DU SECTEUR POINTE-AUX-TREMBLES (PAT) - DÉPENSES TOTALES DE 374 479,32 \$, TAXES INCLUSES (CONTRAT : 339 986,82 \$ + 34 492,5 \$ DE CONTINGENCES), APPEL D'OFFRES PUBLIC 17-16456 (4 SOUMISSIONNAIRES) / APPROUVER UN PROJET DE CONVENTION À CETTE FIN	CE17 1919	2017-12-08	374 479,00 \$

**CONTRATS OCTROYÉS PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF - COMPÉTENCE D'AGGLOMÉRATION**  
**PÉRIODE DU 27 NOVEMBRE 2017 AU 31 DÉCEMBRE 2017**

FOURNISSEUR	RÉPARTITION	SERVICE	DIRECTION	DOSSIER	OBJET	DÉCISION	SIGNATURE	MONTANT
LA CIE ÉLECTRIQUE BRITTON LTÉE	100% AGGLO	SERVICE DE L'EAU	DIRECTION DE L'ÉPURATION DES EAUX USÉES	<a href="#">1177526037</a>	ACCORDER UN CONTRAT À LA CIE ÉLECTRIQUE BRITTON LTÉE POUR LES TRAVAUX ÉLECTRIQUES EN RÉGIE CONTRÔLÉE SUR LES ÉQUIPEMENTS DE LA DIRECTION DE L'ÉPURATION DES EAUX USÉES AU MONTANT DE 404 897,11 \$, TAXES INCLUSES – APPEL D'OFFRES PUBLIC SP17066-167032-C – 6 SOUMISSIONNAIRES	CE17 1947	2017-12-14	404 897,00 \$

NOMBRE DE CONTRATS : 6

TOTAL : 1 738 287,00 \$

**04.02**

**À LA SÉANCE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU  
25 JANVIER 2018**

**SUBVENTIONS OCTROYÉES PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF  
COMPÉTENCE D'AGGLOMÉRATION**

**POUR LA PÉRIODE DU  
27 NOVEMBRE AU 31 DÉCEMBRE 2017**

**SUBVENTIONS OCTROYÉES PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF - COMPÉTENCE D'AGGLOMÉRATION**  
PÉRIODE DU 27 NOVEMBRE 2017 AU 31 DÉCEMBRE 2017

FOURNISSEUR	RÉPARTITION	SERVICE	DIRECTION	DOSSIER	OBJET	DÉCISION	SIGNATURE	MONTANT
CHÂTEAU RAMEZAY	100% AGGLO	SERVICE DE LA MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE	DIRECTION DE L'URBANISME	<a href="#">1171183004</a>	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 53 000 \$ À TROIS ORGANISMES EN VERTU DU PROGRAMME D'INTERPRÉTATION ANIMÉE DU VIEUX-MONTRÉAL 2017-2018, DANS LE CADRE DE L'ENTENTE SUR LE DÉVELOPPEMENT CULTUREL DE MONTRÉAL ENTRE LE MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS ET LA VILLE DE MONTRÉAL POUR LA PÉRIODE 2017-2018 / APPROUVER LES PROJETS DE PROTOCOLE D'ENTENTE À CET EFFET.	CE17 1973	2017-12-21	33 000,00 \$
POINTE-À-CALLIÈRE, MUSÉE D'ARCHÉOLOGIE ET D'HISTOIRE DE MONTRÉAL	100% AGGLO	SERVICE DE LA MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE	DIRECTION DE L'URBANISME	<a href="#">1171183004</a>	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 53 000 \$ À TROIS ORGANISMES EN VERTU DU PROGRAMME D'INTERPRÉTATION ANIMÉE DU VIEUX-MONTRÉAL 2017-2018, DANS LE CADRE DE L'ENTENTE SUR LE DÉVELOPPEMENT CULTUREL DE MONTRÉAL ENTRE LE MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS ET LA VILLE DE MONTRÉAL POUR LA PÉRIODE 2017-2018 / APPROUVER LES PROJETS DE PROTOCOLE D'ENTENTE À CET EFFET.	CE17 1973	2017-12-21	10 000,00 \$
MUSÉE MARGUERITE-BOURGEOYS ET CHAPELLE NOTRE-DAME-DE-BONSECOURS	100% AGGLO	SERVICE DE LA MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE	DIRECTION DE L'URBANISME	<a href="#">1171183004</a>	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 53 000 \$ À TROIS ORGANISMES EN VERTU DU PROGRAMME D'INTERPRÉTATION ANIMÉE DU VIEUX-MONTRÉAL 2017-2018, DANS LE CADRE DE L'ENTENTE SUR LE DÉVELOPPEMENT CULTUREL DE MONTRÉAL ENTRE LE MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS ET LA VILLE DE MONTRÉAL POUR LA PÉRIODE 2017-2018 / APPROUVER LES PROJETS DE PROTOCOLE D'ENTENTE À CET EFFET.	CE17 1973	2017-12-21	10 000,00 \$
PME MTL GRAND SUD-OUEST	100% AGGLO	SERVICE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	DIRECTION ENTREPRENEURIAT	<a href="#">1176751001</a>	ACCORDER UNE CONTRIBUTION FINANCIÈRE NON-RÉCURRENTÉ MAXIMALE DE 92 000 \$ À PME MTL GRAND SUD-OUEST AFIN D'ASSURER LA PROMOTION DE L'ENTREPRENEURIAT ET D'ACCROÎTRE LA NOTORIÉTÉ DE LA MARQUE PME MTL AUPRÈS DES ENTREPRENEURS ET DES PARTENAIRES POUR L'ANNÉE 2018 / APPROUVER UN PROJET DE CONVENTION À CET EFFET	CE17 1951	2017-12-14	92 000,00 \$

NOMBRE DE SUBVENTIONS : 4

TOTAL : 145 000,00 \$

**04.03**

**À LA SÉANCE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU  
25 JANVIER 2018**

(DÉLÉGATION DE POUVOIRS RCE02-004 DU 26 JUIN 2002)

SELON L'ARTICLE 477.3 DE LA LOI DES CITÉS ET VILLES

SERVICE CORPORATIFS  
POUR LA PÉRIODE DU  
**27 NOVEMBRE AU 31 DECEMBRE 2017**  
LISTE SIMON

**VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION**  
**FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES**

**POUR LA PÉRIODE DU 27 NOVEMBRE AU 31 DECEMBRE 2017**

NOM FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
SANDWICHS ET SALADES ARISTO	1027678	06 DÉC. 2017	CELESTIN, JEAN ERNEST	Repas de détenus	Police	Activités policières	3 963,10 \$
LAFORTUNE LEGAL	10705	20 DÉC. 2017	GAGNE, NATHALIE	Mémoire - Notre dossier: 14-002492	Dépenses communes	Autres - Administration générale	2 121,61 \$
AIR LIQUIDE CANADA INC	1093085	26 DÉC. 2017	SHOONER, MICHEL	Commande ouverte pour location de cylindres en 2016	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 040,00 \$
L'ADPQ	1093085	14 DÉC. 2017	GOKCEN, OZLEM	Dépenses de voyage / déplacement	Police	Activités policières	5 478,79 \$
ENTREPRISES FORLINI-DIVISION EQUIPEMENT DE SECURITE UNIVERSEL INC.	1115752	01 DÉC. 2017	FONTAINE, RICHARD	FOURNITURE DE BOTTES ET SOULIERS - ENTENTE VDM 1084048	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	35 695,75 \$
PRODUITS ENVIRO-KLEEN INC	1127026	01 DÉC. 2017	VERREAULT, MICHEL	REAPPROVISIONNEMENT GANTS RONCO	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	19 947,62 \$
LES ENTREPRISES ELECTRIQUES L.M. INC.	1136102	04 DÉC. 2017	VERREAULT, MICHEL	2016 A 2018 - REPARATION DE MOTEURS ELECTRIQUES SUR DEMANDE POUR UNE PERIODE DE 2 ANS	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	32 546,12 \$
ADRIQ	1140881002281117	30 NOV. 2017	GODBOUT, JULIE	GDD 1140881002 - Parcours innovation PME Montréal contribution financière pour la sélection et l'accompagnement des PME - Décembre 2017 (3e versement)	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	5 000,00 \$
ADRIQ	1150881002301117	06 DÉC. 2017	GODBOUT, JULIE	GDD 1150881002 - Soutien financier 2015 à 2017 pour la formation de 45 PME au programme «Croissance et innovation». (2e et dernier versement pour la programmation de 2017)	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	10 000,00 \$
CHU SAINTE-JUSTINE	1156352005211217	21 DÉC. 2017	BOUGIE, DANIEL	GDD 1156352005 Contribution financière non récurrente de 2015 pour la réalisation du projet "Le technopôle en réadaptation pédiatrique" dans le cadre du PRAM-Est. Versement final	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	50 000,00 \$
GRAPPE METROPOLITAINE DE LA LOGISTIQUE ET DU TRANSPORT DE MONTREAL	1156352007171215	21 DÉC. 2017	HANDFIELD, DANIELE	GDD 1156352007 - Soutien financier non récurrent suite à l'appel de projets Été 2015 du Pram-Est.	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	13 896,00 \$
ESCALE FAMILLE LE TRIOLET	1156352007171221	21 DÉC. 2017	HANDFIELD, DANIELE	GDD 1156352007 - Soutien financier non récurrent suite à l'appel de projets Été 2015 du Pram-Est	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	11 000,00 \$
Y'A QUELQU'UN L'AUT'BORD DU MUR INC.	1166352002121217	21 DÉC. 2017	BOUGIE, DANIEL	GDD 1166352002 - Soutien financier pour le projet Printemps 2016 du PRAM-Est. Dernier versement	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	7 616,00 \$
PME MTL CENTRE-EST	1166352004171215	21 DÉC. 2017	HANDFIELD, DANIELE	GDD 1166352004 - Soutien financier non récurrent pour le projet Automne 2016 du Pram-Est.	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	6 000,00 \$
UNIVERSITE DU QUEBEC A MONTREAL	1171084001151217	20 DÉC. 2017	BOUGIE, DANIEL	GDD 1171084001 (2e versement sur 2) du soutien financier pour l'organisation du Congrès des Amériques sur l'éducation internationale du 11 au 13 octobre 2017	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	5 000,00 \$
VELO QUEBEC ASSOCIATION	1171637004171207	07 DÉC. 2017	DE ROME, SUZANNE	Contribution financière a Velo Quebec Association GDD - 1171637004 Résolution - CF17 1836	Infrastructures, voirie et transports	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	40 000,00 \$

**VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION**  
**FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES**

**POUR LA PÉRIODE DU 27 NOVEMBRE AU 31 DECEMBRE 2017**

CERIU	1171637005171207	07 DÉC. 2017	DE ROME, SUZANNE	Contribution financière à CERIU : GDD - 1171637005 Résolution - CF17 1834	Infrastructures, voirie et transports	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	7 000,00 \$
LABRADOR SOURCE	1172035	04 DÉC. 2017	VERREAULT, MICHEL	2017 - FOURNITURE D'EAU DE SOURCE	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	4 724,44 \$
MAHEU & MAHEU INC.	1172044	19 DÉC. 2017	VERREAULT, MICHEL	2017 - SERVICES D'UN EXTERMINATEUR	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	15 748,12 \$
PPG REVETEMENTS ARCHITECTURAUX CANADA INC	1172092	11 DÉC. 2017	SHOONER, MICHEL	C/O 2017, FOURNITURE DE PEINTURE SICO	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 674,56 \$
PUROLATOR COURRIER LTEE	1172093	01 DÉC. 2017	VERREAULT, MICHEL	SERVICE DE TRANSPORT DE PETITS COLIS POUR 2017	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	13 123,44 \$
TUYAUX FLEXIBLES DU QUEBEC INC	1172102	19 DÉC. 2017	VERREAULT, MICHEL	C/O 2017 FOURNITURE DE TUYAUX FLEXIBLES	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	8 399,00 \$
VANNES ET RACCORDS LAURENTIAN LTEE	1172103	20 DÉC. 2017	VERREAULT, MICHEL	2017, FOURNITURE SUR DEMANDE DE RACCORDS SWAGELOK POUR INVENTAIRE MAGASIN	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	11 548,62 \$
PRESTIGE SECURKEY INC	1172313	27 NOV. 2017	GUERIN, CAROLE	Bon de commande ouvert pour l'année 2017 - pour la réparation et l'installation de serrures dans divers bâtiments du SIM	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	2 099,75 \$
LOCATION DE LINGE OLYMPIQUE LTEE	1173158	18 DÉC. 2017	ARBIC, DENISE	Location et lavage de sarraus pour l'année 2017 - Laboratoire Crémazie	Environnement	Traitement des eaux usées	4 601,54 \$
IDEXX LABORATORIES CANADA CORPORATION	1173348	27 NOV. 2017	BERNIER, ANNE-MARIE	Achat de colilert pour l'année 2017	Environnement	Traitement des eaux usées	4 262,49 \$
IDEXX LABORATORIES CANADA CORPORATION	1173348	27 NOV. 2017	BERNIER, ANNE-MARIE	Achat de colilert pour l'année 2017	Environnement	Approv. et traitement de l'eau potable	11 569,62 \$
GAZ METRO INC.	1173495	18 DÉC. 2017	SAINT-DENIS, DANIEL	C/O 2017 FOURNITURE DE GAZ NATUREL (TRANSPORT)	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 084 348,33 \$
ENTREPOTS LAFRANCE INC.	1174629	04 DÉC. 2017	GIRARD, SYLVIE	DRM Service Entreposage Inventaire pour l'année 2017	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	9 448,87 \$
G & L THIVIERGE INC	1176212	01 DÉC. 2017	MOISE, CARL	2017 - SERVICES DE REPARATION DES 7 ECOCENTRES - Homme à tout faire	Environnement	Matériaux secs - traitement	10 761,21 \$
ADRIQ	1177019001171221	21 DÉC. 2017	HANDFIELD, DANIELE	GDD 1177019001 - Contribution non récurrente pour la réalisation du Gala des Prix Innovation 2017. 2e et dernier versement	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	2 000,00 \$
REPARATEX INC	1178787	13 DÉC. 2017	BRUNELLE, MANON	BCO - Service de serrurier et de réparation de mobilier de bureau pour l'année 2017 pour le Service de l'évaluation foncière.	Évaluation foncière	Évaluation	3 347,00 \$
MUSEE DE LA POLICE DE MONTREAL	118	19 DÉC. 2017	GOKCEN, OZLEM	Dépenses de voyage / déplacement	Police	Activités policières	6 000,00 \$
ROGERS COMMUNICATIONS CANADA INC.	1181447	13 DÉC. 2017	BRUNELLE, MANON	BCO - Téléphonie cellulaire 2017 : Frais en téléphonie cellulaire pour les mois de janvier à décembre 2017 pour le Service de l'évaluation foncière	Évaluation foncière	Évaluation	8 189,02 \$
MUSEE DE LA POLICE DE MONTREAL	119	19 DÉC. 2017	GOKCEN, OZLEM	Dépenses de voyage / déplacement	Police	Activités policières	3 000,00 \$
MAXXAM ANALYTIQUE	1190174	13 DÉC. 2017	LAROCHE, LAURENT	Analyses de laboratoire à l'externe	Environnement	Approv. et traitement de l'eau potable	17 380,14 \$
ADN5 MEDIA INC.	1191468	29 NOV. 2017	DANDENAULT, MARIE-CLAUDE	Service de revue de presse (médiias écrits, électroniques, numériques et sociaux) et analyse de presse SPVM du 1er février 2017 au 31 décembre 2017	Police	Activités policières	8 399,00 \$
LE CURSEUR HABILE	1195723	11 DÉC. 2017	DOUCET, VERONIQUE	Mandat octroyé pour l'entretien et le soutien technique de la base de données GPS (FileMaker) du Service du développement économique (SDÉ) de la Ville de Montréal selon l'offre de service 17 560	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	4 818,93 \$
MUSEE DE LA POLICE DE MONTREAL	120	19 DÉC. 2017	GOKCEN, OZLEM	Dépenses de voyage / déplacement	Police	Activités policières	2 500,00 \$

**VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION**  
**FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES**

**POUR LA PÉRIODE DU 27 NOVEMBRE AU 31 DECEMBRE 2017**

DESIGN ALLSTUDIO INC.	1200025	21 DÉC. 2017	DUCAS, SYLVAIN	Faire la conception et la réalisation d'un objet symbolique (trophée) pour les lauréats des Prix du patrimoine de l'Opération patrimoine	Service de la mise en valeur du territoire	Autres ressources du patrimoine	10 078,80 \$
TECH-NET ENTRETIENS INC.	1200973	29 NOV. 2017	MOISE, CARL	Nettoyage des vitres des 7 écocentres et centre de réemploi à Lasalle	Environnement	Matériaux secs - traitement	2 569,71 \$
LALEMA INC.	1209033	21 DÉC. 2017	VERREAULT, MICHEL	A/O SI17022-BF0000-B, REAPPROVISIONNEMENT PRODUITS KIMBERLY CLARK - 36 MOIS	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	5 879,30 \$
LES GRUES BELLERIVE INC.	1210750	04 DÉC. 2017	VERREAULT, MICHEL	AO SI17023-BF0000-ST, LOCATION DE GRUES AVEC OPERATEUR SUR DEMANDE - 24 MOIS	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	37 795,50 \$
ENTREPRISE VAILLANT (1994)	1212913	01 DÉC. 2017	VERREAULT, MICHEL	AO SI17015-BF0000-ST, LOCATION D'UN CHARGEUR SUR ROUES AVEC OPERATEUR SUR DEMANDE - 24 MOIS	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	17 766,50 \$
NEOGIS SOLUTIONS GEOMATIQUES INC.	1213690	28 NOV. 2017	RABY, MICHEL	2017 - Travail de projection, tableaux de Statistiques et carte avec couches superposées pour 18 arrondissements. (Ville-Marie exclus)	Environnement	Matieres recyclables - collecte sélective - tri et conditionnement	7 926,56 \$
SYLVAIN MAILLOUX	1214036	27 NOV. 2017	PHAN, LE NGA	Effectuer un plan de tubulures pour les secteurs acericoles #1 (1 025 entailles) et #2 (2 650 entailles) au parc-nature du Cap-Saint-Jacques. Dessin primaire, liste des équipements et déplacement inclus	Grands parcs, verdissement et mont Royal	Planification et gestion des parcs et espaces verts	2 091,35 \$
RCI ENVIRONNEMENT	1216153	01 DÉC. 2017	VERREAULT, MICHEL	SERVICE DE CONTENANTS À DÉCHETS POUR 2017	Service de l'eau	Déchets domestiques et assimilés - élimination	14 173,31 \$
MAXXAM ANALYTIQUE	1218682	01 DÉC. 2017	ARBIC, DENISE	Entente d'approvisionnement - Analyses de laboratoire (2e BC pour 2017)	Environnement	Traitement des eaux usées	9 536,01 \$
MAXXAM ANALYTIQUE	1218682	21 DÉC. 2017	ARBIC, DENISE	Entente d'approvisionnement - Analyses de laboratoire (2e BC pour 2017)	Environnement	Traitement des eaux usées	26,25 \$
MAXXAM ANALYTIQUE	1218682	29 NOV. 2017	ARBIC, DENISE	Entente d'approvisionnement - Analyses de laboratoire (2e BC pour 2017)	Environnement	Traitement des eaux usées	122,84 \$
ROCK OF AGES CANADA INC.	1218752	28 NOV. 2017	ARNAUD, CLEMENT	Achat d'un produit Anti graffiti 16-6895 i	Grands parcs, verdissement et mont Royal	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	2 299,23 \$
GYROTECH	1226864	20 DÉC. 2017	SAVAGE, CLAUDE	Lumière, de marque Whelen, modèle Vortex VTX3609R. Appel d'offres17-16221	Matériel roulant et ateliers	Activités policières	49 587,70 \$
MEGA TECHNICAL HOLDINGS LTD	1226887	20 DÉC. 2017	TURGEON, FRANCOISE	Acquisition de différents articles pour l'aménagement des véhicules du SPVM : Paire de grilles de sécurité pour fenêtre arrière + Lumière baladeuse et sirènes	Matériel roulant et ateliers	Activités policières	49 323,13 \$
MEGA TECHNICAL HOLDINGS LTD	1226887	19 DÉC. 2017	TURGEON, FRANCOISE	Acquisition de différents articles pour l'aménagement des véhicules du SPVM : Paire de grilles de sécurité pour fenêtre arrière + Lumière baladeuse et sirènes	Matériel roulant et ateliers	Activités policières	50 708,96 \$
IMPRIMERIE F.L. CHICOINE	1227502	13 DÉC. 2017	ROUSSIN, VERONIQUE	REAPP SPVM - FORMULAIRES	Approvisionnement	Matériel de bureau, papeterie et imprimerie	10 334,00 \$
CIMA+ S.E.N.C.	1228070	06 DÉC. 2017	HACHEY, NORMAND	Honoraires professionnels pour le développement du logiciel PI MAMOT - Unité Plan directeur - DGSRE	Service de l'eau	Hyg. du milieu - Soutien tech. et fonct. - À répartir	6 299,25 \$
TEN 4 BODY ARMOR INC.	1231074	21 DÉC. 2017	ROUSSIN, VERONIQUE	REAPP SPVM - PANNEAUX BALISTIQUES ET PLAQUETTES (EN ATTENTE D'AUTORISATION DE D.CHAURET VIA ROXANNA)	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	20 288,84 \$
ORACLE CANADA ULC	1235259	05 DÉC. 2017	CHAPUT, CHRISTIAN	Services techniques Oracle University de formation adm. et configuration du module Oracle Payroll de la suite EBS - Oracle Canada ULC (Oracle University) - Annie Therrien - 2017-10-20 - Service des technologies de l'information	Technologies de l'information	Gestion du personnel	11 271,23 \$
LA CORDEE PLEIN AIR INC.	1235757	05 DÉC. 2017	LEARY, GENEVIEVE	Achat de gants pour sauvetage en hauteur. Dépôt des spécialités du SIM	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	2 519,44 \$

**VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION**  
**FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES**

**POUR LA PÉRIODE DU 27 NOVEMBRE AU 31 DECEMBRE 2017**

OXOID INC.	1237023	07 DÉC. 2017	ARBIC, DENISE	Matériel de laboratoire microbiologie	Environnement	Inspection des aliments	439,48 \$
OXOID INC.	1237023	07 DÉC. 2017	ARBIC, DENISE	Matériel de laboratoire microbiologie	Environnement	Traitement des eaux usées	9 422,84 \$
HYPERTEC SYSTEMES INC	1237610	21 DÉC. 2017	CHARRON, DIANE	Achat de clavier pour véhicules d'urgences et support à clavier projet PADA #73	Police	Activités policières	18 616,38 \$
SURPRENANT ET FILS ENR	1237964	06 DÉC. 2017	ROUSSIN, VERONIQUE	REAPP SPVM - PANTALONS ET BERMUDAS	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	20 115,47 \$
CONTENEURS EXPERTS S.D. INC.	1239534	13 DÉC. 2017	SHANE, DAVID	Conteneur pour exercice (projet PADA 41)	Police	Activités policières	4 401,60 \$
UNITED RENTALS DU CANADA	1239706	07 DÉC. 2017	BONNEAU, ISABELLE	Fourniture clé en main d'une génératrice pour alimenter la cour des Carrières - Incidence 14842	Gestion et planification immobilière	Construction d'infrastructures de voirie	9 580,05 \$
IMPRIMERIE F.L. CHICOINE	1239984	07 DÉC. 2017	BEAULIEU, JOHANNE	REAPP SPVM - FORMULAIRES (ENVOI: 04/12)	Approvisionnement	Matériel de bureau, papeterie et imprimerie	4 908,17 \$
NORBEC COMMUNICATION	1240172	27 NOV. 2017	CHARRON, DIANE	Achat d'enregistreur projet PADA #73	Police	Activités policières	16 955,48 \$
LES CONSULTANTS S.M. INC.	1240177	27 NOV. 2017	BOUVRETTE, JEAN	Analyses et surveillance environnementale du projet de réfection de l'appentis, toiture et tunnel au 775 Gosford - Incidence 14722	Gestion et planification immobilière	Cour municipale et magistrature	22 370,51 \$
PROCOVA INC	1240200	27 NOV. 2017	BOUVRETTE, JEAN	Ouvertures exploratoires pour les systèmes de captation de gaz à la source des casernes : 04,10 34, 37 et 47 - Incidence 14344	Gestion et planification immobilière	Gestion des installations - Séc. incendie	8 923,94 \$
NI CORPORATION	1240205	27 NOV. 2017	PICARD, STEVE-ERIC	ilot Multi pour les cuisines pour CO Nord et 4545 Hochelaga PROJET PADA#92	Police	Activités policières	2 543,85 \$
A.D.I. ART DESIGN INTERNATIONAL INC.	1240225	27 NOV. 2017	ARBIC, DENISE	Chaises de laboratoire	Environnement	Protection de l'environnement	1 014,81 \$
A.D.I. ART DESIGN INTERNATIONAL INC.	1240225	27 NOV. 2017	ARBIC, DENISE	Chaises de laboratoire	Environnement	Traitement des eaux usées	2 029,62 \$
AMEUBLEMENT J.C. PERREAULT INC.	1240232	27 NOV. 2017	PICARD, STEVE-ERIC	Achat de frigo et micro-onde pour le 4545 Hochelaga	Police	Activités policières	2 988,99 \$
AMEUBLEMENT J.C. PERREAULT INC.	1240234	27 NOV. 2017	PICARD, STEVE-ERIC	Achat de frigo et micro-onde pour le Co Nord	Police	Activités policières	3 544,38 \$
PACWILL ENVIRONMENTAL	1240248	27 NOV. 2017	BOULET, SUZANNE	Matériel scientifique	Environnement	Protection de l'environnement	3 401,59 \$
ATELIER IN SITU	1240258	27 NOV. 2017	DUCAS, SYLVAIN	Projet rue Saint-Paul - Étude architecturale et analyse critique de la place Royale	Service de la mise en valeur du territoire	Autres ressources du patrimoine	20 997,50 \$
COPIE RAPIDE	1240278	27 NOV. 2017	BOULET, SUZANNE	Étiquette	Environnement	Réseaux d'égout	3 107,63 \$
EQUIPEMENTS INCENDIES C.M.P. MAYER INC - L'ARSENAL	1240284	27 NOV. 2017	GAUTHIER, PHILIPPE	ENSEMBLE DE COUSSINS DE COLMATAGE - ÉQUIPE GIMD	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	8 274,07 \$
GREGOIRE SPORT INC.	1240313	27 NOV. 2017	RICHARD, PASCAL	PADA 60Équipement pour Section vélo corporative (SVC)	Police	Activités policières	12 404,91 \$
REVISION MILITARY INC..	1240318	27 NOV. 2017	FERRAZ, MARIO	Remplacement des lunettes de protection 4 ans d'usure plus 3 nouveaux instructeurs . Projet PADA# 82	Police	Activités policières	2 659,83 \$
DEL BUSSO EDETEUR INC.	1240321	27 NOV. 2017	BARTH, SIMONETTA	PROJET PADA NO.31 - SPVM PERFORMANCE ET DÉVELOPPEMENT STRATEGIQUE / 3E VERSEMENT LIVRE PHOTOREPORTAGE	Police	Activités policières	8 474,78 \$
CONTROLES LAURENTIDE LTEE	1240337	27 NOV. 2017	BORNAIS, LUC	Vanne Keystone de 12 pouces	Environnement	Protection de l'environnement	3 739,28 \$

**VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION**  
**FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES**

**POUR LA PÉRIODE DU 27 NOVEMBRE AU 31 DECEMBRE 2017**

V SPEC TECHNO INC.	1240346	27 NOV. 2017	LONGPRE, ERIC	Aménagement d'une remorque pour un projet spécial et confidentiel du SPVM - # Facture 4500	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	8 726,56 \$
PAYSAGISTE J.M.A.D.	1240357	27 NOV. 2017	DESAUTELS, ANNE	Enlèvement de contenants semi-enfouis - parc-nature du Cap-Saint-Jacques	Grands parcs, verdissement et mont Royal	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	2 409,46 \$
911 PRO INC.	1240361	27 NOV. 2017	LONGPRE, ERIC	MATERIAUX D'ATELIER + DODGE CHARGER 2006 ET + VENTILATEUR Voir soumission # 14784.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	6 682,45 \$
FIBROBEC	1240371	27 NOV. 2017	LONGPRE, ERIC	Paielement de la facture # 510933 pour BOÎTE E-VISION 5 PIEDS FULL SIZEN/S : N3359059.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 017,34 \$
TECHNO-CONTACT INC.	1240372	27 NOV. 2017	BORNAIS, LUC	2017 - Équipement et accessoires requis pour le transfert de données entre Biomont et le CESH par ondes radio.	Environnement	Protection de l'environnement	3 751,20 \$
ROYAL PHOTO INC	1240376	27 NOV. 2017	BEAUCHESNE, JULIE	Soumission 249883 - Équipement audiovisuel et photographique	Police	Activités policières	17 568,29 \$
VILLE DE KIRKLAND	1240388	27 NOV. 2017	MARSAN, ANDRE	Travaux de réparation d'une conduite suite au projet d'auscultation de la conduite d'aggllo sur le boul. Brunswick. Effectuées les 31 mars, 18 au 20 avril, 6 mai 23 et 27 juin et les 9, 12, 13,14 juillet 2017 - Arr. Kirkland	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	12 539,27 \$
P.E.S. CANADA INC.	1240399	27 NOV. 2017	LONGPRE, ERIC	INSTALLATION DES ÉQUIPEMENTS SUR DODGE CHARGER SELON DEVIS ET GUIDE DE MONTAGE SPVM	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	15 223,19 \$
EQUIPEMENTS INCENDIES C.M.P. MAYER INC - L'ARSENAL	1240439	28 NOV. 2017	PERRY, REMI	CF - Achat de deux simulateurs de porte d'entrée forcée	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	21 784,91 \$
NORMAND BIBEAU	1240453	28 NOV. 2017	PICHET, PHILIPPE	avocat dossier police DB #279	Police	Activités policières	8 420,84 \$
NORMAND BIBEAU	1240457	28 NOV. 2017	PICHET, PHILIPPE	avocat dossier police DB #279	Police	Activités policières	4 011,36 \$
ME OMER CARRIER	1240469	28 NOV. 2017	PICHET, PHILIPPE	avocat dossier police DC #0688	Police	Activités policières	30 689,95 \$
ME OMER CARRIER	1240472	28 NOV. 2017	PICHET, PHILIPPE	avocat dossier police DC #0688	Police	Activités policières	21 039,49 \$
ME PIERRE TEASDALE	1240475	28 NOV. 2017	PICHET, PHILIPPE	avocat dossier police DC #5896	Police	Activités policières	12 031,57 \$
MARDIGRAFE INC.	1240478	28 NOV. 2017	DOUCET, VERONIQUE	Service d'infographie et graphisme Mardigrafe - Bilan SÉRI . Voir soumission # S-45939.	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	3 744,90 \$
ME PIERRE TEASDALE	1240480	28 NOV. 2017	PICHET, PHILIPPE	avocat dossier police DC #5896	Police	Activités policières	14 362,29 \$
ME PIERRE TEASDALE	1240483	28 NOV. 2017	PICHET, PHILIPPE	avocat dossier police DC #5896	Police	Activités policières	9 826,83 \$
CLUB VOYAGES AFFAIRES	1240491	28 NOV. 2017	CHARRON, DIANE	Participation de m. Eric Nanasta et Yanick Collins à différents ateliers sur l'implantation Manic avec la firme ABM situé en Angleterre	Police	Activités policières	3 027,91 \$
CLUB VOYAGES AFFAIRES	1240491	18 DÉC. 2017	CHARRON, DIANE	Participation de m. Eric Nanasta et Yanick Collins à différents ateliers sur l'implantation Manic avec la firme ABM situé en Angleterre	Police	Activités policières	430,00 \$

**VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION**  
**FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES**

**POUR LA PÉRIODE DU 27 NOVEMBRE AU 31 DECEMBRE 2017**

L & M UNIFORME INC	1240494	28 NOV. 2017	BEAULIEU, JOHANNE	REAPP SPVM - PANTALONS ET BLOUSONS	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	3 962,22 \$
ENTREPRISES FORLINI-DIVISION EQUIPEMENT DE SECURITE UNIVERSEL INC.	1240495	28 NOV. 2017	BEAULIEU, JOHANNE	REAPP SPVM - CHAUSSURES	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	2 640,73 \$
ECOLE NATIONALE DE POLICE DU QUEBEC	1240509	28 NOV. 2017	DUPERE, PIERRE	Frais de formation pour cours donnés à l'ENPQ.	Police	Activités policières	4 628,95 \$
AUTOMATISATION ICAT INC.	1240562	28 NOV. 2017	BORNAIS, LUC	Assistance technique pour l'installation et mise en marche des modems pour la transmission des données avec Biomont.	Environnement	Protection de l'environnement	4 094,51 \$
CONFECTIONS CARLO SAVO INC.	1240585	29 NOV. 2017	BEAULIEU, JOHANNE	REAPP SPVM - EPAULETTES SERGENT	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	613,12 \$
CONFECTIONS CARLO SAVO INC.	1240585	28 NOV. 2017	BEAULIEU, JOHANNE	REAPP SPVM - EPAULETTES SERGENT	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	2 141,74 \$
IMPRIMERIE F.L. CHICOINE	1240599	06 DÉC. 2017	BEAULIEU, JOHANNE	REAPP SPVM - FORMULAIRES (ENVOI 04/12)	Approvisionnement	Matériel de bureau, papeterie et imprimerie	1 318,64 \$
IMPRIMERIE F.L. CHICOINE	1240599	28 NOV. 2017	BEAULIEU, JOHANNE	REAPP SPVM - FORMULAIRES (ENVOI 04/12)	Approvisionnement	Matériel de bureau, papeterie et imprimerie	1 210,51 \$
BURLINGTON WORLDWIDE	1240600	28 NOV. 2017	BEAULIEU, JOHANNE	REAPP SPVM - TISSU 75% POLY/25%LAINE	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	6 451,48 \$
STEPHEN ANGERS AVOCAT INC.	1240627	28 NOV. 2017	PICHET, PHILIPPE	avocats dossier police JG #3171 fact 3147	Police	Activités policières	3 086,63 \$
RESOLOGI INC.	1240634	28 NOV. 2017	MORIN, ISABELLE	Achat - Licence informatique pour serveur et accessoires- REsologi inc.// Mise à jour de 2 serveurs DELL POWEREDGE 720 - Service des infrastructures, voirie et transports	Infrastructures, voirie et transports	Transport - Soutien tech. et fonct. - À répartir	15 042,61 \$
ENTREPRISES FORLINI-DIVISION EQUIPEMENT DE SECURITE UNIVERSEL INC.	1240643	28 NOV. 2017	TOUSIGNANT, YVES	Commande fusées routières 36 unités/caisse 30 minutes	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	4 094,51 \$
NORMAND BIBEAU	1240647	28 NOV. 2017	BOUCHARD, NATHALIE	avocats dossier police CB #3385fact 18017	Police	Activités policières	9 442,89 \$
NORMAND BIBEAU	1240647	30 NOV. 2017	BOUCHARD, NATHALIE	avocats dossier police CB #3385fact 18017	Dépenses communes	Autres - Administration générale	50,87 \$
L'EMPREINTE IMPRIMERIE INC.	1240693	28 NOV. 2017	LEVEILLE, MARIE-LYNE	Cour municipale - Pochette avec rabat - Facture 3225	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	5 433,10 \$
ECOLE DE TECHNOLOGIE SUPERIEURE	1240735	28 NOV. 2017	BLAIN, ERIC	2017 - Essais de dégradation en RBLM	Environnement	Matières recyclables - matières organiques - traitement	5 245,18 \$
GRIMM AEROSOL CANADA INC.	1240746	28 NOV. 2017	CLOUTIER, MARIEKE	2017 - Sonde d'échantillonnage modèle 182 avec tube. Nation intégré, longueur de 1.5 m. incluant tête TSP (182-Spécial)	Environnement	Protection de l'environnement	3 990,00 \$
GESTION PFB	1240758	28 NOV. 2017	PICARD, STEVE-ERIC	Travaux de menuiserie projet PADA #92	Police	Activités policières	3 751,26 \$
HUBERT BLANCHETTE INC.	1240798	29 NOV. 2017	ARNAUD, CLEMENT	12-6335-i-A à Incidences à Ajout d'accessoires aux kiosques aux abords du lac des Castors à parc du Mont-Royal à gré à gré	Grands parcs, verdissement et mont Royal	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	4 103,54 \$
AL CARRIERE EXTINCTEUR (1991) LTEE	1240812	29 NOV. 2017	LEVESQUE, PIERRE	Entretien des extincteurs portatifs et systèmes d'extinction automatiques pour les hottes de cuisine commerciales pour divers bâtiments SIM	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 774,35 \$

**VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION**  
**FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES**

**POUR LA PÉRIODE DU 27 NOVEMBRE AU 31 DECEMBRE 2017**

CPU SERVICE INC.	1240848	29 NOV. 2017	LANDRY, ROBERT	Réparation micro-ordinateur	Police	Activités policières	4 490,84 \$
LES CONSTRUCTIONS SERBEC INC.	1240888	29 NOV. 2017	BUSSIERES, CLAUDE	Travaux pour la cuisine au Centre Opérationnel Nord soumission sur invitation projet PADA # 20 ET 84	Police	Activités policières	51 819,74 \$
DECOR LACHARITE INC.	1240896	29 NOV. 2017	PICARD, STEVE-ERIC	Travaux pour le bureau du commandant et salle de conférence PDAQ4 - PADA RÉSERVE # 81	Police	Activités policières	5 380,61 \$
INNOTEX INC.	1240899	29 NOV. 2017	LECOURS, SYLVAIN	Cuir - Inspections avancées selon entente #899907 Facture: FAC0000024839	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	5 105,47 \$
ISOTECH INSTRUMENTATION INC. - L'ARSENAL	1240917	29 NOV. 2017	LECOURS, SYLVAIN	DRM CUIR. ENTRETIEN ET INSPECTIONS DE BUNKER SELON ENTENTE C991690. FACTURE 11621	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	4 474,72 \$
LE GROUPE BELLON PRESTIGE INC.	1240919	29 NOV. 2017	GUERIN, CAROLE	DRM Salle de lavage Protection des contrôles Auvent et rideau soum. E55589	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	2 088,20 \$
GESTION PFB	1240928	29 NOV. 2017	GUERIN, CAROLE	Caserne 66 Fournir et comptoir et evier et armoire de cuisine tel que soum. SO-00523	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	4 365,10 \$
REGROUPEMENT DES ORGANISMES HUMANITAIRES/COMMUNAUTAIRES LES MESURES D'URGENCE	1240929	29 NOV. 2017	BRADETTE, LOUISE	Mise à jour et impression du répertoire ROHCMUM 2017-2018; assurer présence au CCMU afin d'assurer adéquation entre les offres de services et les besoins municipaux; ateliers pour les organismes	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	13 696,99 \$
LA BOUTIQUE DU PLONGEUR (TRITON) LTEE	1240933	29 NOV. 2017	LECOURS, SYLVAIN	GARAGE ET APRIA-Mise à jour des 4 cylindres ASVIE recupere dans le camion #1680 et l'installer à la caserne #17. Et re localisation du dévidoir situé dans le garage de la DRM. Pour le SIM	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	9 957,80 \$
MARTECH SIGNALISATION INC.	1241040	29 NOV. 2017	BOULIANNE, MARTIN	Gré à gré - IN230102 DRM: 002301-TC-01. Signalisation routiere, projet Lapierre. Demandeur: Pierre-Alexandre Prévost. TR: CG15 0241	Infrastructures, voirie et transports	Construction d'infrastructures de voirie	2 243,85 \$
PACWILL ENVIRONMENTAL	1241041	29 NOV. 2017	BOULET, SUZANNE	Matériel scientifique	Environnement	Protection de l'environnement	3 719,71 \$
CONCEPT CONTROLS (QUEBEC) INC.	1241090	29 NOV. 2017	GAUTHIER, PHILIPPE	DÉTECTEUR GMI GASURVEY 526 POUR NOUVEAU 1700	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	4 215,61 \$
HAZMASTERS INC.	1241091	29 NOV. 2017	GAUTHIER, PHILIPPE	DÉTECTEURS POUR NOUVEAU 1700	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	13 706,86 \$
LOUIS GARNEAU SPORTS INC.	1241093	29 NOV. 2017	GROULX, LOUISE	SOUS-VÊTEMENTS ÉQUIPES GST	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	2 430,99 \$
ÉCOLE ANGELO DI BELLA KARATE KICKBOXING	1241136	29 NOV. 2017	LAUZON, MARC	Équipement sportif kick boxing - SPVM PDQ 30	Police	Activités policières	4 109,10 \$
HILTI CANADA LTEE	1241148	30 NOV. 2017	GAUTHIER, PHILIPPE	Outils à batterie - Équipe GST/ formation	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	9 417,44 \$
C.P.U. DESIGN INC.	1241150	30 NOV. 2017	GAGNE-TRINQUE, MALINE	Pour remplacer bon de commande # 1233106 commande reçu en double	Police	Activités policières	44 520,86 \$
GOSSELIN PHOTO VIDEO INC	1241159	30 NOV. 2017	LECLAIR, PASCAL	Achats de caméras et équipements pour le SPE Ouest	Police	Activités policières	2 317,78 \$
ACTION TARGET INC.	1241163	30 NOV. 2017	PICARD, STEVE-ERIC	Achat d'équipement électronique pour la salle de tir	Police	Activités policières	2 671,50 \$
COLLEGE CANADIEN DE POLICE	1241179	30 NOV. 2017	DUPERE, PIERRE	Activités de formations au Collège Canadien de Police.	Police	Activités policières	22 388,92 \$
FRANESSE DP LTEE	1241199	30 NOV. 2017	GUERIN, CAROLE	Caserne 73 Achat d'un Evier et Cabinet de cuisine soum. 20253	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	2 023,95 \$
SOCIETE DE LA PLACE DES ARTS DE MONTREAL	1241286	30 NOV. 2017	BUSSIERES, CLAUDE	Facture A-51415, pour les frais d'espaces de stationnement des véhicules du SPVM pour le mois de novembre 2017.	Police	Activités policières	5 816,66 \$

**VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION**  
**FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES**

**POUR LA PÉRIODE DU 27 NOVEMBRE AU 31 DECEMBRE 2017**

CDNP AVOCATS INC.	1241322	30 NOV. 2017	SIMARD, MARIE-ANDREE	avocats dossier 17-001315	Dépenses communes	Autres - Administration générale	2 491,26 \$
CDNP AVOCATS INC.	1241324	30 NOV. 2017	SIMARD, MARIE-ANDREE	avocats dossier 17-001315	Dépenses communes	Autres - Administration générale	7 760,69 \$
DUFRESNE HEBERT COMEAU INC.	1241326	30 NOV. 2017	SIMARD, MARIE-ANDREE	avocats dossier 16-000753	Dépenses communes	Autres - Administration générale	3 046,47 \$
AREO-FEU LTEE	1241346	30 NOV. 2017	TOUSIGNANT, YVES	HYDRAULIQUE-Lance Elkhart 4000-13 pour le SIM. Soumission 62523	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	8 818,94 \$
ARTIC INC DBA GALERIE LELONG & CO	1241352	30 NOV. 2017	PICARD, MICHELE	Frais pour la participation de l'artiste Jaume Plensa et son équipe à des rencontres de travail.	Culture	Autres - activités culturelles	7 903,56 \$
PETITE CAISSE ENQUETE VDM	1241374	30 NOV. 2017	BARTH, SIMONETTA	Frais de local janvier 2018	Police	Activités policières	6 576,69 \$
PETITE CAISSE ENQUETE VDM	1241382	30 NOV. 2017	BARTH, SIMONETTA	Frais d'observation décembre 2017	Police	Activités policières	8 311,50 \$
PETITE CAISSE ENQUETE VDM	1241412	30 NOV. 2017	BARTH, SIMONETTA	Frais de communication octobre -novembre	Police	Activités policières	8 620,59 \$
PETITE CAISSE ENQUETE VDM	1241421	30 NOV. 2017	BARTH, SIMONETTA	Frais de local janvier 2018	Police	Activités policières	11 592,40 \$
ALAIN DAOUST INC.	1241480	30 NOV. 2017	BIRON, PAULE	expert dossier 13-002360	Dépenses communes	Autres - Administration générale	7 895,06 \$
IRVING MITCHELL KALICHMAN S.E.N.C.R.L.	1241486	30 NOV. 2017	BIRON, PAULE	avocats dossier 14-002910	Dépenses communes	Autres - Administration générale	12 453,43 \$
CORPORATION PEPCO ENERGIE	1241496	30 NOV. 2017	BROUILLETTE, CHANTALE	PEPCO - Mazout pour le SGPVMR-Section entretien Centre devenu Est	Grands parcs, verdissement et mont Royal	Planification et gestion des parcs et espaces verts	2 216,95 \$
EQUIPEMENTS INCENDIES C.M.P. MAYER INC - L'ARSENAL	1241498	30 NOV. 2017	TOUSIGNANT, YVES	HYDRAULIQUE-Achat d'un couteau Amkus pour la section hydraulique de la DRM-SIM. Soum038637	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	5 800,56 \$
EQUIPEMENTS INCENDIES C.M.P. MAYER INC - L'ARSENAL	1241502	30 NOV. 2017	TOUSIGNANT, YVES	HYDRAULIQUE-Lance TFT 1.5" Storz #HMD--VPGI pour le SIM. SOUM038618	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	3 779,55 \$
AEROPORTS DE MONTREAL ADM	1241505	30 NOV. 2017	PARADIS, CLAUDE	Simulation Octogone, tireur actifLocation de stationnements et rideaux. Nourriture et café pour les policiers et VIP	Police	Activités policières	3 396,77 \$
CLOTURE SECUR	1241558	01 DÉC. 2017	CHAMPAGNE, BENOIT	Service d'inspection et de réparation de cloture de la piste multi fonctionnelle Des Carrières - Arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie	Infrastructures, voirie et transports	Transport - Soutien tech. et fonct. - À répartir	22 826,38 \$
ANTONIO MOREAU (1984)LTEE	1241566	01 DÉC. 2017	BEAULIEU, JOHANNE	SPVM - MANTEAUX POUR CADETS CIRCULATION	Police	Activités policières	5 972,21 \$
SHARP ELECTRONIQUE DU CANADA LTEE	1241567	01 DÉC. 2017	TINO, RUFFINO	Achat - Imprimante SHARP -COULEUR pour le Centre et le Commercial - Service de l'évaluation foncière	Évaluation foncière	Évaluation	6 765,40 \$
SHARP ELECTRONIQUE DU CANADA LTEE	1241576	01 DÉC. 2017	TINO, RUFFINO	Achat - Imprimante couleur MXC 402 SC pour l'Ouest et l'Est - Service de l'évaluation foncière	Évaluation foncière	Évaluation	6 435,74 \$
SOLOTECH QUEBEC INC.	1241647	01 DÉC. 2017	BOUCHARD, GILLES	Acquisition de panneaux acoustiques pour les besoins de video-comparution à la cour municipale - Service des technologies de l'information	Technologies de l'information	Cour municipale et magistrature	4 440,89 \$
LES ENTREPRISES ELECTRIQUES GILLES GAUVIN INC	1241694	01 DÉC. 2017	GUERIN, CAROLE	Royalmount Achat et installation d'une borne de recharge intelligente et passerelle de communication Projet: 2017-061	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	8 759,18 \$
PETITE CAISSE - SPVM	1241707	01 DÉC. 2017	BARTH, SIMONETTA	Remboursement petite caisse enquêtes du 2017-12-01	Police	Activités policières	9 406,48 \$

**VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION**  
**FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES**

**POUR LA PÉRIODE DU 27 NOVEMBRE AU 31 DECEMBRE 2017**

ALTIMAGE INC.	1241724	01 DÉC. 2017	BELAIR, ROGER JR	Clés USB 128 GO - Devis du 30 novembre 2017 à Mme Line Tremblay.	Police	Activités policières	4 159,08 \$
INNOTEX INC.	1241726	01 DÉC. 2017	LECOURS, SYLVAIN	Cuir - Inspections avancées selon entente #899907 Facture: FAC0000024929	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	6 068,23 \$
SUPERGRAVITY INCORPORATED	1241727	01 DÉC. 2017	BELAIR, ROGER JR	Formation SUPERText personnalisée, jusqu'à six étudiants. Facture 49936a	Police	Activités policières	2 938,00 \$
ISOTECH INSTRUMENTATION INC. - L'ARSENAL	1241732	01 DÉC. 2017	LECOURS, SYLVAIN	DRM CUIR. ENTRETIEN ET INSPECTIONS DE BUNKER SELON ENTENTE C991690. FACTURE 11657	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	2 980,16 \$
LAFLEUR & FILS INC.	1241771	15 DÉC. 2017	GUERIN, CAROLE	Caserne 23 Porte de garage endommagée par véhicule	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	846,26 \$
LAFLEUR & FILS INC.	1241771	01 DÉC. 2017	GUERIN, CAROLE	Caserne 23 Porte de garage endommagée par véhicule	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	4 541,65 \$
COPART MONTREAL INC.	1241772	01 DÉC. 2017	REEVES, CHANTAL	SPVM CRIME ORGANISÉ / Service - Entreposage	Police	Activités policières	2 204,74 \$
MAISON PIGNARD INC.	1241800	04 DÉC. 2017	DOUCET, VERONIQUE	Paiement de la facture # 28572 pour Maison Pignard inc. - Maison des Régions Art en Beauce - Breuvage et nourriture	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	2 435,71 \$
JULIE CLOUTIER	1241802	04 DÉC. 2017	MARTIN, GERALDINE	Conseiller - Étude d'impact, faisabilité.	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	5 000,00 \$
COPTICOM INC	1241806	04 DÉC. 2017	MARTIN, GERALDINE	Conseiller en planification stratégique.	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	8 923,94 \$
CONSEILLERS EN GESTION ET INFORMATIQUE CGI INC.	1241824	04 DÉC. 2017	CHAPUT, CHRISTIAN	Services professionnels d'architectes d'affaires spécialisés pour compléter la description des services d'affaires du Directeur des poursuites criminelles et pénales et du groupe des juges de la Cour municipale selon la convention - STI	Technologies de l'information	Cour municipale et magistrature	22 737,02 \$
SERIGRAPHIE CONCEPT M.D.	1241837	11 DÉC. 2017	DE VRIES, DANIEL	Achat de 3000 chapeaux de pompier rouge, impression en 1 couleur, pour la section de l'Éducation Du Public.	Sécurité incendie de Montréal	Prévention - Séc. incendie	3 622,07 \$
EQUIPEMENT LAVIGNE INC	1241838	04 DÉC. 2017	GIRARD, SYLVIE	HYDRAULIQUE-formats de 4 litres de carburant Motomix de marque Stihl, 50:1, 2 temps pour le SIM. Soumission 53613	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	12 355,46 \$
BOIVIN & GAUVIN INC.	1241861	04 DÉC. 2017	TOUSIGNANT, YVES	HYDRAULIQUE, Achat de 10 lances Assault, 4820 Akron pour le sim. Soumission 10513	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	7 911,33 \$
NORBEC COMMUNICATION	1241863	04 DÉC. 2017	GAGNE-TRINQUE, MALINE	Achat de caméra Samsung projet PADA #94	Police	Activités policières	22 509,32 \$
CPU SERVICE INC.	1241917	04 DÉC. 2017	LANDRY, ROBERT	Achat de pièces électroniques	Police	Activités policières	2 167,99 \$
SOMUM INC	1241979	04 DÉC. 2017	CHAPUT, CHRISTIAN	Conseiller en sécurité informatique	Technologies de l'information	Gestion de l'information	11 067,86 \$
SOFTCHOICE LP	1242014	04 DÉC. 2017	BOUTET, MARLENE	SOFTCHOICE - Pour les salles réunion / formation du 6150 Royalmount - Licence MS Office Standard 2016	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	3 611,26 \$
TEKNION ROY ET BRETON INC.	1242025	04 DÉC. 2017	GUERIN, CAROLE	300, Bellechasse Clases formation au 300-Bellechasse	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	6 087,81 \$
G.D. PROMOTIONS	1242032	04 DÉC. 2017	FOUCAULT, PIERRE	Chandails, soumission 3906 du	Police	Communications d'urgence 911	7 139,16 \$
MC2 CONCEPT INC.	1242049	04 DÉC. 2017	HOUDE, ALAIN	Paiement de la facture # 17049 pour Service et Production multimédia -MC2 Concept - SÉRI -	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	8 073,54 \$
NTWARI SONGA	1242052	04 DÉC. 2017	HOUDE, ALAIN	Ntwari Songa - Projet circuit de l'innovation - Conseiller en planification stratégique.	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	15 000,00 \$

**VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION**  
**FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES**

**POUR LA PÉRIODE DU 27 NOVEMBRE AU 31 DECEMBRE 2017**

RESTO PLATEAU	1242148	05 DÉC. 2017	VAILLANCOURT, GAETAN	Repas détenus	Police	Activités policières	2 824,40 \$
HAZMASTERS INC.	1242150	05 DÉC. 2017	GAUTHIER, PHILIPPE	Machine pour faire les tests de pression Niveau A et Chemptape - Équipe GIMD	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	12 535,51 \$
SOLUTIONS CONSORTECH INC.	1242169	05 DÉC. 2017	BRUNELLE, MANON	Achat - FME Professional Edition (licence fixe) avec 1 an de maintenance pour Patrick Dupuis. - Service de l'évaluation foncière - # de dérogation R282150	Évaluation foncière	Évaluation	3 149,62 \$
ARCAND CONSEIL	1242171	05 DÉC. 2017	MARTIN, GERALDINE	Élaboration du plan de communication - projet Sainte-Catherine Ouest	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	8 399,00 \$
M.D. CHARLTON CO.LTD.	1242191	05 DÉC. 2017	LAROCQUE, YVES	Munitions Taser X2	Police	Activités policières	22 794,49 \$
DELOITTE INC.	1242193	05 DÉC. 2017	CLOUTIER, MARIANNE	Accorder un contrat de services professionnels à Deloitte pour la production d'états financiers.	Service de la mise en valeur du territoire	Autres biens - Rénovation urbaine	6 773,79 \$
L'EMPREINTE IMPRIMERIE INC.	1242197	05 DÉC. 2017	DESAUTELS, ANNE	Impression de cartes en tablette 100 feuilles recto-verso pour 5 parcs-nature. Carton 2p/24 pts/ 500M. Qté: 100 CAP, 30 CPA, 15 Île-Bizard, 20 Bois-de-Liesse, 20 Visitation, 6 Pointe-aux-Prairies. Livraison incluse. Propos. 26091	Grands parcs, verdissement et mont Royal	Planification et gestion des parcs et espaces verts	2 921,80 \$
COMPUGEN INC.	1242222	05 DÉC. 2017	BRUNELLE, MANON	Achat de moniteurs 22" et 24" pour le Service de l'évaluation foncière	Évaluation foncière	Évaluation	12 003,44 \$
LES ENTREPRISES UNI-T O&M	1242232	21 DÉC. 2017	GUERIN, CAROLE	200, Bellechasse USAR Nettoyage et peinture des murs du depot USAR soum. uc1060	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	452,76 \$
LES ENTREPRISES UNI-T O&M	1242232	05 DÉC. 2017	GUERIN, CAROLE	200, Bellechasse USAR Nettoyage et peinture des murs du depot USAR soum. uc1060	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	10 559,64 \$
CARMICHAEL LTEE	1242237	05 DÉC. 2017	GUERIN, CAROLE	200, Bellechasse HUSAR Démolition conduits ventilation et de 2 silencieux dans le dépôt soum. HH2017-173	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	8 871,44 \$
SERVICES D'ENTRETIEN ALPHANET INC.	1242247	05 DÉC. 2017	GUERIN, CAROLE	Entretien sanitaire de divers bâtiments du SIM du 29 octobre 25 nov. 17 fact.13963	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	7 671,30 \$
SERVICES D'ENTRETIEN ALPHANET INC.	1242259	05 DÉC. 2017	GUERIN, CAROLE	200, Bellechasse (nov.) Ramassage de déchets, décapage, cirage, epoussetage, net. des cloisons et fauteuils, cloisons vitrés, tache sur les murs mobilier et portes Fact. 14018	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	5 249,38 \$
MISSION OLD BREWERY REVOLUTION ENVIRONMENTAL SOLUTIONS LP	1242379	05 DÉC. 2017	REEVES, CHANTAL	SPVM PREVENTION SANTE SECURITE TRAVAIL / Activités de sensibilisation introduction Itinérance	Police	Activités policières	2 000,00 \$
ENVIRONMENTAL SOLUTIONS LP	1242381	05 DÉC. 2017	LALONDE, PATRICK	SPVM CRIME ORGANISÉ / Collecte de matières dangereuses	Police	Activités policières	13 984,86 \$
SERVICE GAGNON ELECTRIQUE INC.	1242411	05 DÉC. 2017	LEVESQUE, PIERRE	Travaux électriques dans divers bâtiments	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 197,26 \$
SERVICE DU BATIMENT G.R. INC.	1242425	05 DÉC. 2017	LEVESQUE, PIERRE	Fournir et installer : 1 différentiel pressure switch, 1 moteur Belimo sur l'unité de la salle polyvalente et nettoyage du coil de chauffage de l'unité principale à la Caserne 75	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 692,93 \$
TRAVEX EQUIPEMENT SECURITE INC.	1242503	05 DÉC. 2017	LECOURS, SYLVAIN	Dossard haute visibilité en nomex bleu royal	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	3 496,08 \$
LA CORBEILLE BORDEAUX-CARTIERVILLE	1242536	06 DÉC. 2017	ARNAUD, CLEMENT	Accorder un contrat à La Corbeille-Bordeaux-Cartierville pour le service de traiteur pour la 37e Table de concertation du Mont-Royal	Grands parcs, verdissement et mont Royal	Planification et gestion des parcs et espaces verts	2 205,52 \$
M.D. CHARLTON CO.LTD.	1242593	06 DÉC. 2017	LAROCQUE, YVES	Munitions Taser	Police	Activités policières	22 263,13 \$
RESTO PLATEAU	1242649	06 DÉC. 2017	PAQUETTE, KARINE	Repas détenus - facture novembre SPVM Soutien Est	Police	Activités policières	2 597,45 \$

**VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION**  
**FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES**

**POUR LA PÉRIODE DU 27 NOVEMBRE AU 31 DECEMBRE 2017**

COMPASS MINERALS CANADA CORP.	1242667	06 DÉC. 2017	BORNAIS, LUC	2017 - Sel de déglacage, abrasif	Environnement	Protection de l'environnement	16 189,08 \$
DEMIX AGREGAT	1242668	06 DÉC. 2017	BORNAIS, LUC	ABRASIF,HIVER,MELANGE COMPOSE 90% GRANULAT & 10% CHLORURE DE SODIUM (NaCl)	Environnement	Protection de l'environnement	4 495,56 \$
MARTIN & LEVESQUE INC.	1242671	06 DÉC. 2017	ROUSSIN, VERONIQUE	REAPP SPVM - BLOUSONS DE PLUIE	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	12 422,12 \$
ECO-COMPTEUR INC.	1242738	06 DÉC. 2017	LEFEBVRE, SERGE	Service - Vérification et échange d'équipement sur site- Saint-Laurent Bellechasse - Service des infrastructures, voirie et transports	Infrastructures, voirie et transports	Transport - Soutien tech. et fonct. - À répartir	2 624,69 \$
FACTA GLOBAL INC.	1242751	06 DÉC. 2017	FERRAZ, MARIO	Achat de cibles métalliques sonores et visuels - projet PADA # 81	Police	Activités policières	3 795,38 \$
REMORQUAGE BURSTALL CONRAD	1242758	06 DÉC. 2017	GODIN, DIANE	Paielement remorquage et remisage moto MTLEV1600533130 - 23-160606-004 - SPVM	Police	Activités policières	2 099,22 \$
SHARP ELECTRONIQUE DU CANADA LTEE	1242845	07 DÉC. 2017	PICARD, STEVE-ERIC	Projet PADA # 96 imprimante systèmes multifonctions numériques pleine couleur MX407N	Police	Activités policières	13 880,40 \$
SHARP ELECTRONIQUE DU CANADA LTEE	1242846	07 DÉC. 2017	PICARD, STEVE-ERIC	Projet PADA # 96imprimante systèmes multifonctions MXM565N	Police	Activités policières	5 406,86 \$
DEVELOPPEMENT OLYMBEC INC.	1242850	07 DÉC. 2017	PICARD, STEVE-ERIC	Construction de mur, installation de poutre et protection murale	Police	Activités policières	12 563,01 \$
CELSIUS COMMUNICATIONS INC.	1242860	07 DÉC. 2017	MARTIN, GERALDINE	Élaboration d'une programmation d'activités promotionnelles - projet Sainte-Catherine Ouest	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	22 827,42 \$
BELANGER LONGTIN, S.E.N.C.R.L.	1242894	07 DÉC. 2017	BIRON, PAULE	avocats dossier17-001800	Dépenses communes	Autres - Administration générale	2 947,52 \$
COMMUNICATIONS CASACOM INC.	1242907	07 DÉC. 2017	MARTIN, GERALDINE	Stratégie en relations publiques - projet Ste-Catherine Ouest	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	22 827,42 \$
SOLUTIONS INFORMATIQUES INSO INC.	1242936	07 DÉC. 2017	BRADETTE, LOUISE	INSO Solutions Informatiques - Pour le CCMU (QG) - Imprimante (traceur) HP DesignJet Z5600 PostScript - 44" grand format - couleur - jet d'encre - Rouleau (111,8 cm x 91 cm) - 2400 x 1200 ppp - jusqu'à 60 m2/heure - USB 2.0 Gigabit LAN	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	7 211,86 \$
THOMSON REUTERS	1242968	07 DÉC. 2017	LEVEILLE, MARIE-LYNE	Code de la sécurité routière 2018 - Lois et règlements connexes livre imprimé	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	6 749,00 \$
IMPART LITHO	1243022	07 DÉC. 2017	BEAUCHESNE, JULIE	Facture 20453 - Impression l'Heure Juste Vol. 25 no. 1	Police	Activités policières	2 156,44 \$
DEVELOPPEMENT OLYMBEC INC.	1243041	07 DÉC. 2017	PICARD, STEVE-ERIC	fourniture et installation d'un abreuvoir	Police	Activités policières	2 278,28 \$
QUATRE QUARTS INC.	1243047	07 DÉC. 2017	BEAUCHESNE, JULIE	Facture 3864 - Réalisation graphique l'Heure Juste vol. 25 no. 1	Police	Activités policières	3 359,60 \$
ELECTRONIQUE RAYBEL INC	1243049	07 DÉC. 2017	LANDRY, ROBERT	Achat de pièces électroniques	Police	Activités policières	2 585,95 \$
BOUTY INC	1243055	12 DÉC. 2017	PICARD, STEVE-ERIC	Achat de chaise ergonomique Projet PADA #92	Police	Activités policières	13 269,79 \$
EQUIPEMENTS DE SECURITE HOTTE INC	1243100	07 DÉC. 2017	FERRAZ, MARIO	Achat de protection auditive - Projet Pada # 82 - voir facture 376783	Police	Activités policières	3 026,79 \$
TELFLEX TECHNOLOGIE INC.	1243164	07 DÉC. 2017	L'HOSTIE, SYLVAIN	RSMUEL-Achat d'un système de communication mobile selon un contrat gré à gré. Dossier décisionnel 2174250001	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	71 897,54 \$
DELTA SCIENTIFIC LABORATORY PRODUCTS LTD	1243166	07 DÉC. 2017	BIEN-AIME, JEAN-HARRY	Tubes micro distillation	Environnement	Traitement des eaux usées	2 058,81 \$
DELTA SCIENTIFIC LABORATORY PRODUCTS LTD	1243166	07 DÉC. 2017	BIEN-AIME, JEAN-HARRY	Tubes micro distillation	Environnement	Protection de l'environnement	7 836,26 \$

**VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION**  
**FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES**

**POUR LA PÉRIODE DU 27 NOVEMBRE AU 31 DECEMBRE 2017**

NORBEC COMMUNICATION	1243212	08 DÉC. 2017	GROULX, LOUISE	Micro-pince sans fil compatible pour caméra zÉquipe Premiers répondants	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	2 007,36 \$
TELFLEX TECHNOLOGIE INC.	1243226	08 DÉC. 2017	GIRARD, SYLVIE	Commande de pièces de systèmes de communications pour l'officier du véhicule 1005	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	6 603,19 \$
ACKLANDS - GRAINGER INC.	1243239	08 DÉC. 2017	BOULET, SUZANNE	Matériel scientifique	Environnement	Réseaux d'égout	2 477,08 \$
RESTO PLATEAU	1243251	08 DÉC. 2017	LANGÉVIN, MARC	Repas détenus facture novembre - SPVM Soutien Nord	Police	Activités policières	2 100,00 \$
EQUIPEMENTS INCENDIES C.M.P. MAYER INC - L'ARSENAL	1243260	08 DÉC. 2017	TOUSIGNANT, YVES	HYDRAULIQUE-Pièce pour le couteau Amkus modèle 21A de la DRM-SIM. selon soumission SOUM038726	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	3 725,00 \$
LACHAPPE LOGISTIQUE	1243261	08 DÉC. 2017	BONNEAU, ISABELLE	Déménagements relatifs à la mise en œuvre du plan directeur et densification des espaces administratifs à Brennan	Gestion et planification immobilière	Autres - Administration générale	2 063,00 \$
CATIA DOS SANTOS	1243278	08 DÉC. 2017	MARTIN, GERALDINE	Conseiller - Étude d'impact, faisabilité	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	6 681,50 \$
MINISTÈRE DES TRANSPORTS CENTRE DE GESTION DE L'EQUIPEMENT ROULANT (CGER)	1243290	08 DÉC. 2017	BOURQUE, MICHEL	SPVM EILP / Location de véhicule - mois de novembre 2017	Police	Activités policières	7 693,14 \$
IMPART LITHO	1243293	08 DÉC. 2017	COURNOYER, CAROLINE	SPVM PLANIFICATION STRATEGIQUE/ AUTOCILLANT STOP	Police	Activités policières	2 847,12 \$
RIVARD PUBLICITE	1243302	08 DÉC. 2017	COURNOYER, CAROLINE	SPVM PLANIFICATION STRATÉGIQUE / CLÉ USB LOGO spvm	Police	Activités policières	3 989,52 \$
PETITE CAISSE ENQUETE VDM	1243339	08 DÉC. 2017	BARTH, SIMONETTA	Frais d'observation	Police	Activités policières	6 904,19 \$
NORBEC COMMUNICATION	1243378	08 DÉC. 2017	DAGÉNAIS, GILBERT	Camera Axis P5635E MKII et support Axis T91L61	Police	Activités policières	2 488,20 \$
RESTO PLATEAU	1243396	08 DÉC. 2017	THERIAULT, ERIC	W facture: 518855 . FACTURATION REPAS AUX DETENUS OCTOBRE 2017	Police	Activités policières	4 887,10 \$
NORBEC COMMUNICATION	1243397	08 DÉC. 2017	CHARRON, DIANE	Installation des Rack et moniteurs, Peerless, DS-C560-2x2. support 4 TV sur roues	Police	Activités policières	6 950,17 \$
CANUPEASE INC.	1243414	08 DÉC. 2017	GAUTHIER, PHILIPPE	Abris pliants Excursion 10z x10z jaunes - Équipes GST	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	5 727,07 \$
ENTREPRISES HUGO GIRARD INC	1243415	11 DÉC. 2017	DUPERE, PIERRE	Vidéo projet et rencontres surprises en PDQs/unités présentes par le porte parole Hugo Girard pour le projet Moi puissance 3 - Page #46	Police	Activités policières	5 249,37 \$
ENTREPRISES HUGO GIRARD INC	1243415	08 DÉC. 2017	DUPERE, PIERRE	Vidéo projet et rencontres surprises en PDQs/unités présentes par le porte parole Hugo Girard pour le projet Moi puissance 3 - Page #46	Police	Activités policières	20 997,50 \$
LES DISTRIBUTIONS NORTHER ENR.	1243449	08 DÉC. 2017	TOUSIGNANT, YVES	FORGE: commande de vis auto-perceuse, écrous nylon, vis mécanique.	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	1 417,40 \$
LES DISTRIBUTIONS NORTHER ENR.	1243449	11 DÉC. 2017	TOUSIGNANT, YVES	FORGE: commande de vis auto-perceuse, écrous nylon, vis mécanique.	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	2 128,33 \$
MIRCOM TECHNOLOGIES LTD.	1243452	08 DÉC. 2017	PERRY, REMI	Panneau de commande pour formation pompier	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	10 498,75 \$
PROTECTION INCENDIE VIKING INC.	1243453	08 DÉC. 2017	PERRY, REMI	Panneau pour formation pompier Montréal voir soumission # PNoel-52869	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	9 448,87 \$
COMMUNICATIONS CHRISTIAN RICHARD INC.	1243461	08 DÉC. 2017	BEAUCHESNE, JULIE	Formation individuelle en relations médias pour 10 participants	Police	Activités policières	8 399,00 \$
CADEX INC.	1243474	08 DÉC. 2017	SHANE, DAVID	Tactical breaching hammer and breaching hammer fork	Police	Activités policières	2 051,46 \$

**VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION**  
**FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES**

**POUR LA PÉRIODE DU 27 NOVEMBRE AU 31 DECEMBRE 2017**

BOUTY INC	1243475	08 DÉC. 2017	BOUVRETTE, JEAN	Fourniture de 18 fauteuils pour la caserne 17 - Incidence 14646	Gestion et planification immobilière	Gestion des installations - Séc. incendie	3 511,95 \$
9064-2380 QUEBEC INC	1243483	08 DÉC. 2017	SHANE, DAVID	Projet PADA no 86-Flexlite blinder Spot Light 6600L Batt remote area	Police	Activités policières	5 249,37 \$
ZONE AUDIO VIDEO	1243564	11 DÉC. 2017	SAINT-MLEUX, FREDERIC	Réparation/Entretien - Matrice Vidéo du CCMU, power supply 12V, scaler dimage our CGMU, convertisseur HDMI-Comp (appleTV), fournitures techniques-cables, frais de transport et assurances, appel de service et temps	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	5 422,58 \$
LOCATION SAUVAGEAU INC.	1243565	11 DÉC. 2017	CHAPUT, CHRISTIAN	Location 2 voitures sous-compactes (déc. 2017 à nov. 2018) chez Location Sauvageau (St-Raymond ç #106940) pour permettre aux stagiaires/employés Ville de faire des relevés et visites de chantiers - Catherine Bourgeois - 2017-11-17	Technologies de l'information	Gestion de l'information	8 789,94 \$
LOCATION SAUVAGEAU INC.	1243567	11 DÉC. 2017	CHAPUT, CHRISTIAN	78010 Location 2 voitures sous-compactes (déc. 2017 à nov. 2018) chez Location Sauvageau (St-Raymond ç #106940) pour permettre aux stagiaires/employés Ville de faire des relevés et visites de chantiers - Catherine Bourgeois -2017-11-17.	Technologies de l'information	Gestion de l'information	8 789,94 \$
CEGEP MONTMORENCY	1243572	11 DÉC. 2017	LACHANCE, BRUNO	Formation sur la civilité en milieu de travail donnée aux officiers et chefs du SIM (336 personnes), incluant adaptation et matériel pédagogique	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	28 766,57 \$
PUBLICITE VISION-AIR INC.	1243620	11 DÉC. 2017	REEVES, CHANTAL	SPVM PLANIFICATION STRATEGIQUE/ tentes	Police	Activités policières	4 163,43 \$
AREO-FEU LTEE	1243624	11 DÉC. 2017	SHANE, DAVID	Soumission 62623- Outil Jack Rabbit # 362R273	Police	Activités policières	3 826,79 \$
SUMMIT CANADA DISTRIBUTORS	1243665	11 DÉC. 2017	BEAULIEU, JOHANNE	REAPP SPVM - MENOTTES	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	3 147,53 \$
L & M UNIFORME INC	1243669	11 DÉC. 2017	BEAULIEU, JOHANNE	REAPP SPVM - PANTALONS UNITE SPEC.	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	2 503,95 \$
SUPREMEX INC.	1243671	11 DÉC. 2017	BEAULIEU, JOHANNE	REAPP SPVM - ENVEL. COURRIER INTERNE	Approvisionnement	Matériel de bureau, papeterie et imprimerie	4 409,47 \$
INTERPRETATION & TRADUCTION KELENY	1243676	11 DÉC. 2017	GODIN, DIANE	SPVM CRIMÉS ECONOMIQUES / TRADUCTIONS DE DOCUMENTS LÉGAL	Police	Activités policières	7 618,31 \$
SERVICES TANGEA INC.	1243682	11 DÉC. 2017	DOUCET, VERONIQUE	Maison des Régions - Horaire - Concepteur et développeur de systèmes informatiques	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dev.écon.	3 149,62 \$
STUDIO FEED INC.	1243690	11 DÉC. 2017	DOUCET, VERONIQUE	Studio Feed inc. - Maison des Regions - Conception des maquettes - Concepteur graphique, infographiste Voir soumission # DF-225	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dev.écon.	2 149,09 \$
MORNEAU SHEPELL LTD.	1243696	11 DÉC. 2017	BARTH, SIMONETTA	SPVM 3679-SPVM-DIRECTION STRATEGIQUE / Service professionnels PAF	Police	Activités policières	4 161,00 \$
XYZ TECHNOLOGIE CULTURELLE INC.	1243725	18 DÉC. 2017	LIEBMANN, RICHARD	XYZ Technologie - Pour le CF (Salle de cérémonie) - Projecteur DLP HD 6600 Lumens Christie XYZ Technologie - Pour le CF (Salle de cérémonie) - Câble et quincaillerie	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	4 855,68 \$
XYZ TECHNOLOGIE CULTURELLE INC.	1243725	11 DÉC. 2017	LIEBMANN, RICHARD	XYZ Technologie - Pour le CF (Salle de cérémonie) - Projecteur DLP HD 6600 Lumens Christie XYZ Technologie - Pour le CF (Salle de cérémonie) - Câble et quincaillerie	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	17 105,89 \$
GRIPMA	1243732	11 DÉC. 2017	REEVES, CHANTAL	3679-SPVM-PLANIFICATION STRATEGIQUE/ Honoraires professionnels- formation de sensibilisation aux réalités autochtones	Police	Activités policières	3 480,62 \$

**VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION**  
**FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES**

**POUR LA PÉRIODE DU 27 NOVEMBRE AU 31 DECEMBRE 2017**

SOCIETE DE LA PLACE DES ARTS DE MONTREAL	1243742	11 DÉC. 2017	BUSSIERES, CLAUDE	Facture A-51479, pour les frais d'espaces de stationnement des véhicules du SPVM pour le mois de décembre 2017.	Police	Activités policières	5 816,66 \$
LES ENTREPRISES DANIEL ROBERT INC	1243749	11 DÉC. 2017	CORBEIL, JASMIN	13-6429-1-001 Incidences - Reamenagement de l'entree de la passerelle - parc nature de la Pointe-aux-Prairies - gré à gré - 1 soumission	Grands parcs, verdissement et mont Royal	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	4 850,42 \$
BOO! DESIGN INC.	1243752	11 DÉC. 2017	REEVES, CHANTAL	SPVM-PLANIFICATION STRATEGIQUE / service d'infographiste	Police	Activités policières	7 886,24 \$
SIGNAL SERVICES INC	1243753	11 DÉC. 2017	SAVIGNAC, PIERRE-PAUL	Accorder un contrat à Signal service inc. pour l'impression de diverses enseignes pour la Mont-Royal	Grands parcs, verdissement et mont Royal	Planification et gestion des parcs et espaces verts	3 954,88 \$
NAVAIR INC.	1243821	12 DÉC. 2017	GAGNE-TRINQUE, MALINE	Achat d'analyseur P25 pour le support pour le 10-04 PROJET PADA # 98	Police	Activités policières	39 342,23 \$
ACKLANDS - GRAINGER INC.	1243836	12 DÉC. 2017	BOULET, SUZANNE	Équipement scientifique	Environnement	Protection de l'environnement	2 539,33 \$
BOUTHILLETTE PARIZEAU INC.	1243848	12 DÉC. 2017	MARSAN, ANDRE	Realisation des plans et devis electrique ainsi que surveillance de chantier pour les travaux de contrôle d'accès au pavillon administratif et atelier lourd de l'usine Charles-J. Des Baillets - Contrat 15281	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	18 104,31 \$
TECHNOLOGIA FORMATION	1243858	12 DÉC. 2017	PARENTEAU, LYNE	Formation - DE336F - Node.js du 30 novembre au 1er décembre 2017 selon la facture 98904.	Technologies de l'information	Administration, finances et approvisionnement	560,41 \$
TECHNOLOGIA FORMATION	1243858	12 DÉC. 2017	PARENTEAU, LYNE	Formation - DE336F - Node.js du 30 novembre au 1er décembre 2017 selon la facture 98904.	Technologies de l'information	Gestion du personnel	1 681,73 \$
NOUVELLE TECHNOLOGIE (TEKNO) INC.	1243878	12 DÉC. 2017	CHAPUT, CHRISTIAN	70015 - Nouvelle Technologie Tekno - Fournisseur unique - Relève des compteurs d'eau - Hébergement d'un 2e environnement dans le but de faire des tests - Martin Pagé - 2017-12-6 selon l'offre de service du 8 décembre 2017.	Technologies de l'information	Gestion de l'information	13 966,49 \$
NOUVELLE TECHNOLOGIE (TEKNO) INC.	1243882	12 DÉC. 2017	CHAPUT, CHRISTIAN	70015 - Nouvelle Technologie Tekno - Relève des compteurs d'eau - Logiciel API N_SIGHT_IQ de Neptune - Fournisseur unique - Martin Pagé - 2017-12-6 selon l'offre du 8 décembre 2017	Technologies de l'information	Gestion de l'information	8 985,99 \$
EDITIONS PETITE MINE INC.	1243886	12 DÉC. 2017	BARTH, SIMONETTA	SPVM-PLANIFICATION STRATEGIQUE / service d'impression de cahier	Police	Activités policières	9 837,34 \$
LITHO ROSEMONT INC.	1243910	12 DÉC. 2017	BOUVRETTE, JEAN	Fabrication et installation d'un habillage de chantier à la caserne 26 - Incidence 13097	Gestion et planification immobilière	Gestion des installations - Séc. incendie	3 084,06 \$
LITHO ROSEMONT INC.	1243910	15 DÉC. 2017	BOUVRETTE, JEAN	Fabrication et installation d'un habillage de chantier à la caserne 26 - Incidence 13097	Gestion et planification immobilière	Gestion des installations - Séc. incendie	255,55 \$
INTERPRETATION & TRADUCTION KELENY	1243924	13 DÉC. 2017	REEVES, CHANTAL	SPVM CRIME MAJEUR / SERVICES DE TRADUCTION	Police	Activités policières	419,95 \$
INTERPRETATION & TRADUCTION KELENY	1243924	12 DÉC. 2017	REEVES, CHANTAL	SPVM CRIME MAJEUR / SERVICES DE TRADUCTION	Police	Activités policières	5 004,23 \$
SAVOIR-FAIRE LINUX INC.	1243945	12 DÉC. 2017	FERRAZ, MARIO	Projet de migration du serveur web de formation SPVM vers le cloud - voir soumission # VECA1-170272	Police	Activités policières	3 905,53 \$
INTERPRETATION & TRADUCTION KELENY	1243958	13 DÉC. 2017	REEVES, CHANTAL	SPVM CRIME MAJEUR / SERVICES DE TRADUCTION	Police	Activités policières	2 172,19 \$
INTERPRETATION & TRADUCTION KELENY	1243958	12 DÉC. 2017	REEVES, CHANTAL	SPVM CRIME MAJEUR / SERVICES DE TRADUCTION	Police	Activités policières	4 888,22 \$
INNOTEX INC.	1244001	12 DÉC. 2017	LECOURS, SYLVAIN	Cuir - Inspections avancées selon entente #899907 Facture: FAC0000024990	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	8 939,85 \$
COLLEGE CANADIEN DE POLICE	1244007	12 DÉC. 2017	DUPERE, PIERRE	Enquêtes après détonation - 20 nov au 01 déc 2017 - Mark d'Errico voir facture 91108475	Police	Activités policières	3 813,85 \$

**VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION**  
**FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES**

**POUR LA PÉRIODE DU 27 NOVEMBRE AU 31 DECEMBRE 2017**

GROUPE YULI INC.	1244030	12 DÉC. 2017	GAUTHIER, PHILIPPE	Tour d'éclairage portable 875 Watts, 120Volts Équipe GIMD	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	20 761,28 \$
ELECTRONIQUE RAYBEL INC.	1244066	13 DÉC. 2017	LANDRY, ROBERT	moniteur de caméra IP esk1000	Police	Activités policières	3 640,97 \$
GROUPE ABS INC.	1244092	13 DÉC. 2017	HOUDE, ALAIN	Étude de caractérisation des terrains municipaux prêtés à l'Institut de recherche en biologie végétale pour la réalisation d'un banc d'essai en phytoremédiation	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	56 155,09 \$
CUISINE COLLECTIVE HOCHELAGA-MAISONNEUVE	1244114	13 DÉC. 2017	REEVES, CHANTAL	SPVM-DIR. STRATEGIQUE / SERVICE DE TRAITEUR ÉVÉNEMENT LANCEMENT D'UN LIVRE 10-05	Police	Activités policières	2 951,50 \$
GRIPMA	1244120	13 DÉC. 2017	REEVES, CHANTAL	SPVM-PLANIFICATION STRATEGIQUE / HONORAIRES PROFESSIONNELS - FORMATION	Police	Activités policières	3 531,62 \$
MEDIAL CONSEIL SANTE SECURITE INC.	1244148	13 DÉC. 2017	PERRY, REMI	CF - Service - Production multimédia - Projet "Intervention dans le métro" - Formation en ligne - 1er versement de 30%	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	7 385,87 \$
ZOLL MEDICAL CANADA INC.	1244175	13 DÉC. 2017	GAUTHIER, PHILIPPE	Simulateur d'arythmies & Electrodes de formation - Equipes Premiers répondants	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	8 298,82 \$
EMRN 2008	1244177	13 DÉC. 2017	GAUTHIER, PHILIPPE	Mannequin pour formation - Équipes premiers répondants	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	2 775,68 \$
HELENE ROULEAU	1244240	13 DÉC. 2017	LACHANCE, ROGER	2017 - Médiation	Environnement	Protection de l'environnement	4 319,71 \$
ARBO-DESIGN INC.	1244293	13 DÉC. 2017	BEDARD, DANIEL	Octroyer un contrat à Arbo-Design inc. pour l'abattage et la disposition du bois de frênes dépérissants dans le parc-nature des Rapides-du-Cheval-Blanc pour une somme de 17 644,34 \$ TTC. Appel d'offres sur invitation 17-16559	Grands parcs, verdissement et mont Royal	Horticulture et arboriculture	16 111,63 \$
TRADUCTION DOCUMENTS	1244307	13 DÉC. 2017	REEVES, CHANTAL	PADA 2105 SPVM PROJETS SPECIAUX RELATIONS PARTENAIRES / service de révision linguistique	Police	Activités policières	2 540,70 \$
GLOBEX COURRIER INTERNATIONAL INC.	1244341	13 DÉC. 2017	PICARD, STEVE-ERIC	Frais de messagerie	Police	Activités policières	4 400,43 \$
HILTI CANADA LTEE	1244384	14 DÉC. 2017	GAUTHIER, PHILIPPE	Réservoir à eau portatif de 10 litres, piles et coffre pour DX 460	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	2 876,67 \$
ENTREPRISES FORLINI-DIVISION EQUIPEMENT DE SECURITE UNIVERSEL INC.	1244388	14 DÉC. 2017	GROULX, LOUISE	Bottes Neos Navigator 5 Stabilicers Overshoes - Grandeur Large	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	2 320,22 \$
SOLUTIONS INFORMATIQUES INSO INC.	1244401	14 DÉC. 2017	DOUCET, VERONIQUE	Acquisition d'un traceur HP Design Jet - SDÉ - Photocopieur, télécopieur, imprimante et numériseur	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	10 433,93 \$
SIMPLEVU INC.	1244407	14 DÉC. 2017	DOUCET, VERONIQUE	Acquisition de 2 nouveaux speakers en remplacement - Simplevu - Maison des Régions .	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	4 829,42 \$
POLICE ORDNANCE COMPANY INC.	1244419	14 DÉC. 2017	BRULE, ISABELLE	Munitions ARWEN 37mm	Police	Activités policières	7 431,04 \$
INDUSTRIES MARTINS INC.	1244432	14 DÉC. 2017	SAVAGE, CLAUDE	Élévateur rechargeable pour pneus et roues	Materiel roulant et ateliers	Autres - Transport	9 027,59 \$
GROUPE GAVIKO INC	1244474	14 DÉC. 2017	BONNEAU, ISABELLE	Réalisation d'ouvertures exploratoires intérieures à l'édifice Lucien-Saulnier - Incidence 14824	Gestion et planification immobilière	Administration, finances et approvisionnement	2 023,38 \$
DOMINIQUE ESPANTOSO	1244486	14 DÉC. 2017	REEVES, CHANTAL	SPVM-DIR. STRATEGIQUE / service de traduction (anglais) livre 10-05	Police	Activités policières	4 250,00 \$
BOUTY INC	1244497	14 DÉC. 2017	LEVEILLE, MARIE-LYNE	Chaises pour 2e étage 4002-SS-99-N6-14-GA01 HUE-220	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	5 822,71 \$
QUINCAILLERIE GERARD RAYMOND	1244568	14 DÉC. 2017	DESAUTELS, ANNE	Tapis, sable, épinettes, sis, lave-glace, etc. Soumission 313213 (11 décembre 2017). Livraison (rendez-vous et adresse): Lise Dionne 514-820-3045 +frais de livraison	Grands parcs, verdissement et mont Royal	Planification et gestion des parcs et espaces verts	7 107,62 \$

**VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION**  
**FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES**

**POUR LA PÉRIODE DU 27 NOVEMBRE AU 31 DECEMBRE 2017**

BOUTY INC	1244674	14 DÉC. 2017	LEVEILLE, MARIE-LYNE	Chaises salles d'audiences 1er étage	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	11 476,10 \$
BOUTY INC	1244676	14 DÉC. 2017	LEVEILLE, MARIE-LYNE	Chaises pour salles d'audiences du rez de chaussé	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	11 476,10 \$
EQUIPEMENTS INCENDIES C.M.P. MAYER INC - L'ARSENAL	1244677	14 DÉC. 2017	LECOURS, SYLVAIN	DRM CUIR. ENTRETIEN ET INSPECTIONS DE BUNKER SELON ENTENTE C991690. FACTURE 11715	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	4 155,50 \$
COOPERATIVE DES TRAVAILLEUSES, TRAVAILLEURS DE THEATRE DES BOIS-FRANCS (CTTTBF)	1244704	14 DÉC. 2017	BOILEAU, SYLVIE	2 représentations pièces Prince Serpent SPVM PDQ 49	Police	Activités policières	3 050,00 \$
LEGIOWBLOCK CANADA LTD	1244739	15 DÉC. 2017	BLAIN, ERIC	2017 - Murs pour enclos, Écocentre	Environnement	Matériaux secs - traitement	17 669,40 \$
L'EMPREINTE IMPRIMERIE INC.	1244755	15 DÉC. 2017	ROULEAU, ALAIN	Impression 200 cahiers de 36 pages pour cartable-PRIM	Sécurité incendie de Montréal	Prévention - Séc. incendie	3 695,56 \$
PASCALE LEMAIRE	1244762	15 DÉC. 2017	DEVEAU, DOMINIQUE	Coaching de travail pour l'amélioration de compétences en gestion pour Normand Hachey - Unité Plan directeur - DGSRE	Service de l'eau	Hyg. du milieu - Soutien tech. et fonct. - À répartir	6 299,25 \$
ANTONIO MOREAU (1984)LTEE	1244771	15 DÉC. 2017	PICARD, CATHERINE	Achat de bottes de sécurité pour le dépôt des spécialités du SIM	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	3 756,91 \$
ALLIED MEDICAL INSTRUMENTS INC.	1244781	15 DÉC. 2017	SHANE, DAVID	Fournitures médicales	Police	Activités policières	4 157,50 \$
HONEYWELL LTEE	1244795	15 DÉC. 2017	LEVESQUE, PIERRE	Travaux mécaniques dans divers bâtiments	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 488,21 \$
SERVICE GAGNON ELECTRIQUE INC.	1244797	15 DÉC. 2017	LEVESQUE, PIERRE	Travaux électriques à la Caserne 64	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 080,46 \$
DENISE CARON	1244829	15 DÉC. 2017	DRAPEAU, MATHIEU	Recherche documentaire préalable portant sur la ferme Peck soit la propriétaire liée à la maison Thomas Brunet du parc-nature du Cap Saint-Jacques 15-6768_I_009	Grands parcs, verdissement et mont Royal	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	22 278,69 \$
CENTRE INTEGRE UNIVERSITAIRE SANTE ET SERVICES SOCIAUX CENTRE- SUD-DE-L'ILE MTL	1244854	15 DÉC. 2017	BOULIANNE, MARTIN	Gré à gré N321701 DRM: 003217-TC-01. Travaux de voirie rue Rachel. Facture 6141832. Demandeur Sergio Sollazzo. TR: CG17 0271.	Infrastructures, voirie et transports	Construction d'infrastructures de voirie	5 922,21 \$
ELOGGER INC.	1244902	15 DÉC. 2017	VERREAULT, MICHEL	RENOUVELLEMENT LICENCE E-LOGGER	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	13 700,72 \$
ACKLANDS - GRAINGER INC.	1244905	15 DÉC. 2017	LEFEBVRE, FRANCOIS	Imprimante Brady Modèle BBP37 - RSMUEL ET DIVISIONS PROS	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	7 350,20 \$
ASSOCIATION DES CHEFS POMPIERS DE MONTREAL (ACPM)	1244908	15 DÉC. 2017	L'HOSTIE, SYLVAIN	Déplacement à Québec pour M. Martin Ferland et M. François Lefebvre lors du Congrès annuel de l'ACSIQ du 20 au 23 mai 2017	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	3 176,62 \$
INSTITUT DE L'ELECTRIFICATION DES TRANSPORTS INTELLIGENTS	1244927	15 DÉC. 2017	CLOUTIER, MARIEKE	2017 - Électrification des véhicules - Outil d'aide à la décision ( Référencement et Tableau de bord )	Environnement	Protection de l'environnement	11 875,00 \$
BOUTHILLETTE PARIZEAU INC.	1244951	15 DÉC. 2017	BOUVRETTE, JEAN	Mandat d'accompagnement LEED et de modélisation énergétique pour le projet de réfection du 5e étage de la cour municipale - Incidence 14608	Gestion et planification immobilière	Cour municipale et magistrature	31 497,94 \$
ALTEL INC	1244957	15 DÉC. 2017	ROY, SOPHIE	Pose de 1 lecteur CCure - porte 220 CO Est SPVM	Police	Activités policières	2 969,10 \$

**VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION**  
**FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES**

**POUR LA PÉRIODE DU 27 NOVEMBRE AU 31 DECEMBRE 2017**

CHEMISE EMPIRE LTEE	1244993	18 DÉC. 2017	BEAULIEU, JOHANNE	REAPP SPVM - CHEMISES POLICE	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	7 410,07 \$
OUTILS D'INTERVENTION TACTIQUE	1245025	18 DÉC. 2017	SHANE, DAVID	Divers outils	Police	Activités policières	3 370,09 \$
PROJET AZTECH INC.	1245027	18 DÉC. 2017	PICARD, STEVE-ERIC	PROJET PADA #38 graphisme et lettrage	Police	Activités policières	2 719,18 \$
CPU SERVICE INC.	1245029	18 DÉC. 2017	LANDRY, ROBERT	Réparation micro-ordinateur	Police	Activités policières	2 026,26 \$
CPU SERVICE INC.	1245030	18 DÉC. 2017	LANDRY, ROBERT	Réparation micro-ordinateur	Police	Activités policières	2 026,26 \$
CPU SERVICE INC.	1245032	18 DÉC. 2017	LANDRY, ROBERT	Réparation micro-ordinateur	Police	Activités policières	3 224,16 \$
NORBEC COMMUNICATION	1245035	18 DÉC. 2017	LANDRY, ROBERT	Achat de matériel électronique	Police	Activités policières	4 671,94 \$
NORBEC COMMUNICATION	1245042	18 DÉC. 2017	LANDRY, ROBERT	Appareil de communication SEAGATRE HDD	Police	Activités policières	7 202,14 \$
TACT CONSEIL	1245049	18 DÉC. 2017	ROBITAILLE, BENOIT	Service de numérisation	Police	Activités policières	4 216,24 \$
DESMARAIS CONCEPT	1245052	18 DÉC. 2017	PELLETIER, NATHALIE	Insigne de poche	Police	Activités policières	3 581,12 \$
STERICYCLE ULC	1245060	18 DÉC. 2017	PICARD, STEVE-ERIC	lim de déchets biomédicaux	Police	Activités policières	2 748,54 \$
ECOLE NATIONALE DE POLICE DU QUEBEC	1245077	18 DÉC. 2017	DUPERE, PIERRE	Frais de formations cours donnés à ENPQ.	Police	Activités policières	9 018,15 \$
TENAQUIP LIMITED	1245083	18 DÉC. 2017	TOUSIGNANT, YVES	Ganta Hexarmor NRS 4041	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	2 772,93 \$
COMPUGEN INC.	1245097	18 DÉC. 2017	LANDRY, MANON	SPVM - PROJETS SPECIAUX RELATIONS PARTENAIRES / licences	Police	Activités policières	6 676,41 \$
COMPUGEN INC.	1245100	18 DÉC. 2017	LANDRY, MANON	PROJETS SPECIAUX RELATIONS PARTENAIRES /	Police	Activités policières	5 965,34 \$
MUSTANG SURVIVAL	1245111	18 DÉC. 2017	GAGNON, ALAIN	application des écussons	Police	Activités policières	5 465,66 \$
R.M. HEBERT INC.	1245132	18 DÉC. 2017	BUSSIERES, CLAUDE	Projet Pada #91. Exemplaires imprimés de la Convention collective 2015-2021. Facture 61841 datée du 15 décembre 2017	Police	Activités policières	7 518,68 \$
QUATRE QUARTS INC.	1245137	18 DÉC. 2017	TOUCHETTE, DANIEL	SPVM-RECHERCHE ET PLANIFICATION / service de graphiste	Police	Activités policières	2 624,69 \$
CONCEPT SYMA INC.	1245138	18 DÉC. 2017	LEBLANC, FRANCOIS	Travaux - communication graphique SPVM Division Nord	Police	Activités policières	5 280,87 \$
IMPRIMERIE F.L. CHICOINE	1245142	18 DÉC. 2017	BEAULIEU, JOHANNE	REAPP SPVM - FORMULAIRES	Approvisionnement	Matériel de bureau, papeterie et imprimerie	3 555,92 \$
IMPRIMERIE F.L. CHICOINE	1245142	20 DÉC. 2017	BEAULIEU, JOHANNE	REAPP SPVM - FORMULAIRES	Approvisionnement	Matériel de bureau, papeterie et imprimerie	726,51 \$
SUMMIT CANADA DISTRIBUTORS	1245146	18 DÉC. 2017	BEAULIEU, JOHANNE	REAPP SPVM - SUPPORT A LA CUISSE	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	3 981,13 \$
ACTI-COM INC.	1245189	18 DÉC. 2017	BRADETTE, LOUISE	Formation "L'écriture stratégique" le 14 février 2018	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	2 414,71 \$
CRI AGENCE	1245198	18 DÉC. 2017	BRADETTE, LOUISE	Stratégie de résilience de la Ville de Montréal - Analyse stratégique et recherche	Direction générale	Conseil et soutien aux instances politiques	5 679,82 \$
STUDIO ECONOMIK	1245204	18 DÉC. 2017	DOUCET, VERONIQUE	Studio Economik - Maison des régions - Équipement d'éclairage et de sonorisation. Voir soumission # 19324.	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	12 760,18 \$
NAVAIR INC.	1245206	18 DÉC. 2017	GAGNE-TRINQUE, MALINE	Achat d'un appareil system Analyzer pour diagnostiquer les problème de communications sur les appareil communications system analyser	Police	Activités policières	39 342,23 \$

**VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION**  
**FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES**

**POUR LA PÉRIODE DU 27 NOVEMBRE AU 31 DECEMBRE 2017**

MULTI-CAISSES INC.	1245209	18 DÉC. 2017	DOUCET, VERONIQUE	Multi-Caisnes - Projet 6-Equipement Maison des régions - Équipement d'éclairage et de sonorisation Voir soumission # 28029	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	3 931,33 \$
3 DI SYNTHESSES INC.	1245213	21 DÉC. 2017	DOUCET, VERONIQUE	3 DI Synthèses - Équipement pour la Maison des régions - Appareil électronique. Voir soumission # Q-11822.	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	3 355,30 \$
3 DI SYNTHESSES INC.	1245213	18 DÉC. 2017	DOUCET, VERONIQUE	3 DI Synthèses - Équipement pour la Maison des régions - Appareil électronique. Voir soumission # Q-11822.	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	17 870,79 \$
PRO-VERT SUD-OUEST	1245295	18 DÉC. 2017	MOISE, CARL	2017 - Déneigement manuel - Écocentres	Environnement	Matériaux secs - traitement	3 580,05 \$
LAFONTAINE ET SOUCY ARCHITECTES, S.E.N.C.	1245353	18 DÉC. 2017	DRAPEAU, MATHIEU	Accorder un contrat de services professionnels à Lafontaine,Soucy, architectes consultants pour une stratégie de conservation portant sur la Maison du Pressoir du parc-nature de l'Île-de-la-visitation 17-1881	Grands parcs, verdissement et mont Royal	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	21 916,14 \$
UN POURCENT CONSULTATION INC	1245354	18 DÉC. 2017	ARNAUD, CLEMENT	Accorder un contrat à Bruno Ouellette, pour des service de coaching à Diane Martin, chef d'équipe	Grands parcs, verdissement et mont Royal	Planification et gestion des parcs et espaces verts	2 624,69 \$
EXTERMINATION 4 AS INC.	1245377	19 DÉC. 2017	SAVIGNAC, PIERRE-PAUL	Accorder un contrat à Extermination 4 AS inc. pour le traitement de souris au chalet du Mont-Royal pour une periode de 12 mois.	Grands parcs, verdissement et mont Royal	Planification et gestion des parcs et espaces verts	2 309,72 \$
COMMISSION SCOLAIRE DE MONTREAL (CSDM)	1245383	19 DÉC. 2017	LIEBMANN, RICHARD	Facture No SDIP - Formation: Préparation à la retraite pour Groupe 54 (20 participants/3jrs) du 4 au 6 décembre 2017	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	3 725,59 \$
INSIGHT CANADA INC.	1245401	19 DÉC. 2017	ARNAUD, CLEMENT	Achat d'une imprimante à plan pour l'équipe de Clément Arnaud	Grands parcs, verdissement et mont Royal	Planification et gestion des parcs et espaces verts	7 421,68 \$
EQUIFORME INC	1245437	19 DÉC. 2017	GAGNE-TRINQUE, MALINE	Achat d'équipement pour conditionnement physique	Police	Activités policières	3 075,98 \$
ECOLE NATIONALE DE POLICE DU QUEBEC	1245463	19 DÉC. 2017	BARTH, SIMONETTA	DAD 17-DO-85	Police	Activités policières	2 751,90 \$
DE LAVOY	1245482	19 DÉC. 2017	LEVILLE, MARIE-LYNE	Toge traditionnelle en polyester & laine pour greffes. # Facture 36460	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	2 461,96 \$
ECOLE DE TECHNOLOGIE SUPERIEURE	1245484	19 DÉC. 2017	PARENTEAU, LYNE	Formation - PER-596 - JavaScript avancé- 5 et 12 décembre 2017 - 16 participants	Technologies de l'information	Administration, finances et approvisionnement	619,26 \$
ECOLE DE TECHNOLOGIE SUPERIEURE	1245484	19 DÉC. 2017	PARENTEAU, LYNE	Formation - PER-596 - JavaScript avancé- 5 et 12 décembre 2017 - 16 participants	Technologies de l'information	Activités policières	308,40 \$
ECOLE DE TECHNOLOGIE SUPERIEURE	1245484	19 DÉC. 2017	PARENTEAU, LYNE	Formation - PER-596 - JavaScript avancé- 5 et 12 décembre 2017 - 16 participants	Technologies de l'information	Gestion du personnel	619,27 \$
ECOLE DE TECHNOLOGIE SUPERIEURE	1245484	19 DÉC. 2017	PARENTEAU, LYNE	Formation - PER-596 - JavaScript avancé- 5 et 12 décembre 2017 - 16 participants	Technologies de l'information	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	616,80 \$
CONFECTIONS CARLO SAVO INC.	1245520	19 DÉC. 2017	PELLETIER, NATHALIE	Altérations	Police	Activités policières	5 273,51 \$
LES NETTOYEURS FLORIDA	1245522	19 DÉC. 2017	PELLETIER, NATHALIE	Altérations	Police	Activités policières	3 349,10 \$
BERNARD ET FILS TRAITEUR INC	1245555	19 DÉC. 2017	DOUCET, VERONIQUE	Service de Traiteur - # Facture 4-031767	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	4 270,89 \$
VILLE DE LAVAL	1245559	19 DÉC. 2017	BARTH, SIMONETTA	Factures diverses pour 2017 Champ de tir	Police	Activités policières	7 674,59 \$
FRANCOIS LAGACE	1245563	19 DÉC. 2017	DOUCET, VERONIQUE	François Kathrin Lagacé - Identité sonore Maison des régions - Service - Artiste musical	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	10 500,00 \$

**VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION**  
**FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES**

**POUR LA PÉRIODE DU 27 NOVEMBRE AU 31 DECEMBRE 2017**

SERVICES TANGEA INC.	1245565	19 DÉC. 2017	DOUCET, VERONIQUE	Tangea - Hébergement du site web de la Maison des régions sur le cloud - Service - Production multimédia	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	2 834,66 \$
ROYAL PHOTO INC	1245569	19 DÉC. 2017	DOUCET, VERONIQUE	Acquisition d'un iMac Maison des régions - Projet 5 à iMac Pro . Voir soumission # 3444.	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	9 600,06 \$
PETITE CAISSE ENQUETE VDM	1245576	19 DÉC. 2017	BARTH, SIMONETTA	Frais d'observation 3ème surplus	Police	Activités policières	17 847,87 \$
L.L. LOZEAU LTEE.	1245579	19 DÉC. 2017	DOUCET, VERONIQUE	Projet 3 à Équipements spécialisés d'éclairage hybride (scénique + studio) Voir soumission # SOU0019720.	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	13 383,18 \$
NICOLAS MARINO	1245592	19 DÉC. 2017	HOUDE, ALAIN	Nicolas Marino - Assistant affaires internationales - Conseiller en planification stratégique	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	10 037,00 \$
CAFE LIEGEOIS CANADA INC.	1245593	19 DÉC. 2017	DOUCET, VERONIQUE	Cafe Liegeois - Maison des Régions - Brevage et nourriture	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	2 000,00 \$
1-800-GOT-JUNK	1245643	19 DÉC. 2017	LEVEILLE, MARIE-LYNE	Récupération de fournitures - 1/4 camion - Plusieurs Factures	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	3 945,44 \$
GROUPE REPROCOM	1245653	19 DÉC. 2017	DUPERE, PIERRE	Impressions, production et publication pour le projet Moi puissance 3 - Pada # 47	Police	Activités policières	6 719,20 \$
UNIVERSITE DE MONTREAL	1245660	19 DÉC. 2017	BRADETTE, LOUISE	Projet de recherche "Sensibilisation de la population aux risques" - Chercheure principale : Isabelle Thomas -	Direction générale	Conseil et soutien aux instances politiques	22 500,00 \$
ENTREPRISES FORLINI-DIVISION EQUIPEMENT DE SECURITE UNIVERSEL INC.	1245676	19 DÉC. 2017	ROUSSIN, VERONIQUE	REAPP SPVM - CHAUSSURES ET EQUIP. SECURITE	Approvisionnement	Travaux publics, aménagement extérieur	12 275,98 \$
ENTREPRISES FORLINI-DIVISION EQUIPEMENT DE SECURITE UNIVERSEL INC.	1245676	19 DÉC. 2017	ROUSSIN, VERONIQUE	REAPP SPVM - CHAUSSURES ET EQUIP. SECURITE	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	1 517,30 \$
DAVID GIRAL	1245679	19 DÉC. 2017	PICARD, MICHELE	Documentation de l'œuvre de Jaume Plensa. Projet Bonaventure.	Culture	Autres - activités culturelles	2 887,16 \$
JEAN GUGLIA & FILS ENR.	1245727	20 DÉC. 2017	TOUSIGNANT, YVES	Hydraulique-Commande de chaînes pour scie sauvetage Stihl MS460-MS461 pour le SIM-DRM. Soumission 58945	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	6 305,71 \$
PEINTURE N.J. INC.	1245739	20 DÉC. 2017	BRUNELLE, MANON	Paiement de la facture # 570153 pour Peinture de la cuisine au 6e étage.	Évaluation foncière	Évaluation	3 622,07 \$
RESTO PLATEAU L'ASSOCIATION	1245748	20 DÉC. 2017	THERIAULT, ERIC	Repas des détenus. Facture: 518941 Date: 30-11-2017	Police	Activités policières	4 875,20 \$
CANADIENNE DES CHEFS DE POLICE (ACCP)	1245776	20 DÉC. 2017	GODIN, DIANE	SPVM DO / INSCRIPTION POUR CONFÉRENCE	Police	Activités policières	2 336,73 \$
ECOLE NATIONALE DE POLICE DU QUEBEC	1245794	20 DÉC. 2017	DUPERE, PIERRE	Activités de formations données à l'ENPQ - courus 2017	Police	Activités policières	37 874,46 \$
COLLISION SAFETY INSTITUTE	1245824	20 DÉC. 2017	BARTH, SIMONETTA	Facture 1703225 DAD 17-DO-90	Police	Activités policières	4 331,48 \$
LES PROMOTIONS SYLVIE CLAVEAU	1245825	20 DÉC. 2017	TOUCHETTE, DANIEL	Paiement de la facture # 18847 pour l'achat de Épinglette et cocarde Prestige + barrettes et Matrice pour les 10 ans.	Police	Activités policières	12 885,42 \$
LES CONSULTANTS S.M. INC.	1245858	20 DÉC. 2017	DUCAS, SYLVAIN	Évaluation des coûts de réhabilitation environnementale et inventaire des matières préoccupantes - 12 375, rue du Fort-Lorette, Arrondissement d'Ahunatic-Cartierville	Service de la mise en valeur du territoire	Aménag. du territoire, réglementation et zonage	17 518,47 \$
EQUIPEMENT MAX-ATLAS INTERNATIONAL INC.	1245860	20 DÉC. 2017	PERRY, REMI	CF - Conteneur pour fin de formation	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	14 173,31 \$

**VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION**  
**FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES**

**POUR LA PÉRIODE DU 27 NOVEMBRE AU 31 DECEMBRE 2017**

P.E.S. CANADA INC.	1245862	20 DÉC. 2017	LONGPRE, ERIC	Câble, PERFORMANCE SERIES MONITOR, - # Facture 44838	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 015,76 \$
R.M. HEBERT INC.	1245887	20 DÉC. 2017	TOUCHETTE, DANIEL	Livre d'Or retraités - Projet PADA 78 - # Facture 61843	Police	Activités policières	3 459,34 \$
LES PROMOTIONS SYLVIE CLAVEAU	1245890	20 DÉC. 2017	TOUCHETTE, DANIEL	Épinglette et cocard prestige, enquêteur fini doré, fond sable relief poli, boîte plastique - # Facture 18848	Police	Activités policières	3 753,57 \$
MINISTRE DES FINANCES	1245892	20 DÉC. 2017	BARTH, SIMONETTA	Transport de détenu	Police	Activités policières	3 696,63 \$
LES CUIRS MARIO INC.	1245898	20 DÉC. 2017	BEAUCHESNE, JULIE	Achat d'étuis à pistolet cuir noir uni. Article D-4719. 9 pour gaucher. Projet PADA.	Police	Activités policières	3 979,55 \$
BOSCOVILLE	1245988	20 DÉC. 2017	PICARD, STEVE-ERIC	Entretien ménager pour 5 semaine	Police	Activités policières	2 331,67 \$
NORBEC COMMUNICATION	1246046	21 DÉC. 2017	CHARRON, DIANE	Achat de 4 téléviseurs samsung	Police	Activités policières	2 395,34 \$
ILLO PERTINERE	1246075	21 DÉC. 2017	MARTIN, GERALDINE	Conseiller en planification stratégique.	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	17 322,94 \$
CANADIAN EXPLOSIVES RESEARCH LABORATORY	1246104	21 DÉC. 2017	PICARD, STEVE-ERIC	Aide concernant les exigences en matière de distance de sécurité	Police	Activités policières	4 629,95 \$
VISIONTEC (2008) LTD	1246110	21 DÉC. 2017	L'HOSTIE, SYLVAIN	Kit de détecteur UCAP4C (AP4C avec S4PE) - détecteurs d'alerte d'agent chimique de guerre et industriel toxique - Firme Visiontec (2008) Ltée - appel d'offres public 17-16508 (groupe 1)	Sécurité incendie de Montréal	Gestion des équipements - Séc. incendie	76 036,14 \$
GUBERNA SERVICES CONSEILS	1246114	21 DÉC. 2017	BISSONNETTE, DANIEL	Développement et prestation de la conférence-formation du 13 décembre 2017	Culture	Autres - Activités récréatives	2 739,40 \$
DMS DIVISION DE C.I.T.I.	1246124	21 DÉC. 2017	GUERIN, CAROLE	200, Bellechasse 42 toiles solaires 3% série 4400 ASH facture: 131688	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	6 040,98 \$
SCIAGE DE BETON 2000 INC.	1246144	21 DÉC. 2017	GIRARD, SYLVIE	Suite à l'incendie sur la rue Bossuet en decembre 2017, nous avons eu besoin des services de matériel roulant (pelle 390 Komatsu et fardier) pour le SIM	Sécurité incendie de Montréal	Gestion des équipements - Séc. incendie	4 890,32 \$
VILLE DE LAVAL	1246148	21 DÉC. 2017	DUPERE, PIERRE	Utilisation du champ de tir de Laval de juillet à decembre 2017	Police	Activités policières	5 984,29 \$
GESTION PFB	1246151	21 DÉC. 2017	PICARD, STEVE-ERIC	Travaux à différents endroits au SPVM	Police	Activités policières	4 981,75 \$
CONCEPT CONTROLS (QUEBEC) INC.	1246157	21 DÉC. 2017	LACHANCE, BRUNO	Détecteurs d'agents chimiques de guerre et industriels toxiques de marque LCD3.3 - appel d'offres 17-16508 (groupe 2)	Sécurité incendie de Montréal	Gestion des équipements - Séc. incendie	68 981,70 \$
SM GESTION-PROJET INC.	1246168	21 DÉC. 2017	PICARD, STEVE-ERIC	Travaux pour le 855 Boul. Crémazie	Police	Activités policières	3 904,59 \$
PETITE CAISSE ENQUETE VDM	1246200	21 DÉC. 2017	BARTH, SIMONETTA	Frais de communication novembre et decembre 2017	Police	Activités policières	9 521,98 \$
BOVIN & GAUVIN INC.	1246207	21 DÉC. 2017	GIRARD, SYLVIE	CUIR-Commande de bottes Fire Hero Xtreme de marque Haix. Pour le dépôt/réserve du SIM-DRM Soumission 10717	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	7 825,41 \$
GRUPE TRIUM INC.	1246224	21 DÉC. 2017	LABELLE, MARC-ANDRÉ	REAPP SPVM - VETEMENTS IGNIFUGES	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	45 314,55 \$
INSTITUT DE L'ELECTRIFICATION DES TRANSPORTS INTELLIGENTS	1246228	21 DÉC. 2017	CHAMPAGNE, BENOIT	Institut électrification transports intelligents -Élaborer plan d'expérimentation projet capteurs intelligents	Infrastructures, voirie et transports	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	28 750,00 \$
MORNEAU SHEPELL LTD.	1246239	21 DÉC. 2017	BARTH, SIMONETTA	Services professionnels pour le programme d'aide aux employés.	Police	Activités policières	7 418,00 \$

**VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION**  
**FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES**

**POUR LA PÉRIODE DU 27 NOVEMBRE AU 31 DECEMBRE 2017**

SOCIETE DE TRANSPORT DE MONTREAL (STM)	1246244	21 DÉC. 2017	TOUSIGNANT, YVES	SIM-DRM - Location de 9 autobus - Contrat de location #50322 évacuations diverses pour novembre 2017	Sécurité incendie de Montréal	Gestion des équipements - Séc. incendie	2 105,12 \$
ENTREPRISES FORLINI-DIVISION EQUIPEMENT DE SECURITE UNIVERSEL INC.	1246245	21 DÉC. 2017	LABELLE, MARC-ANDRÉ	REAPP SPVM - PANTALONS SPVM	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	159 522,19 \$
CITY OF TORONTO FIRE DEPARTEMENT	1246253	21 DÉC. 2017	GAUTHIER, PHILIPPE	Formation ACIER / BÉTON ET DÉPALCEMENT DE CHARGE POUR GROUPE SAUVETAGE TECHNIQUE DU 15 AU 20 OCTOBRE 2017	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	14 038,72 \$
INTERPRETATION & TRADUCTION KELENY	1246264	21 DÉC. 2017	DAGENAIS, GILBERT	Services d'interprétation vietnamien-français / 100.25 heures	Police	Activités policières	6 450,10 \$
GESTION PFB	1246293	21 DÉC. 2017	LEBLANC, FRANCOIS	Travaux - SPVM Division Est	Police	Activités policières	3 964,12 \$
CORPS CANADIEN DES COMMISSIONNAIRES (DIVISION DU QUEBEC)	1246345	21 DÉC. 2017	BISSONNETTE, DANIEL	Dans le cadre de la formule E - Gardiennage	Culture	Autres - Activités récréatives	29 787,22 \$
ROGERS COMMUNICATIONS CANADA INC.	1826677171	07 DÉC. 2017	VALCOURT, NANCY	Facture Rogers Novembre 2017 (Entente cadre #1137408) approuvée par S.Carrière	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	8 132,83 \$
ROGERS COMMUNICATIONS CANADA INC.	1826677171	07 DÉC. 2017	VALCOURT, NANCY	Facture Rogers Novembre 2017 (Entente cadre #1137408) approuvée par S.Carrière	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	370,48 \$
ROGERS COMMUNICATIONS CANADA INC.	1826677171	07 DÉC. 2017	VALCOURT, NANCY	Facture Rogers Novembre 2017 (Entente cadre #1137408) approuvée par S.Carrière	Sécurité incendie de Montréal	Prévention - Séc. incendie	5 087,04 \$
INTERPRETATION & TRADUCTION KELENY	20170485	14 DÉC. 2017	COLAMEO LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Interprète - Keleny - 2017 - Facture # 2017_0485	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	2 330,72 \$
INTERPRETATION & TRADUCTION KELENY	20170488	14 DÉC. 2017	COLAMEO LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Interprète - Keleny - 2017 - Facture # 2017_0488	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	2 771,67 \$
INTERPRETATION & TRADUCTION KELENY	20170490	14 DÉC. 2017	COLAMEO LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Interprète - Keleny - 2017 - Facture # 2017_0490	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	2 834,66 \$
ROGERS COMMUNICATIONS INC.	20171159	14 DÉC. 2017	BOUDREAU, DANIEL	Rogers	Police	Activités policières	4 619,45 \$
PETITE CAISSE ENQUETE VDM	20171201rrobs	08 DÉC. 2017	DI STEFANO, MELISSA	Petite caisse	Police	Activités policières	3 698,25 \$
PETITE CAISSE - SPVM	20171205	05 DÉC. 2017	BOISCLAIR, MELISSA	Petite caisse	Police	Activités policières	3 707,63 \$
PETITE CAISSE ENQUETE VDM	20171205qqcomm	06 DÉC. 2017	DI STEFANO, MELISSA	Petite caisse	Police	Activités policières	3 218,35 \$
PETITE CAISSE ENQUETE VDM	20171205qqloc	06 DÉC. 2017	DI STEFANO, MELISSA	Petite caisse	Police	Activités policières	4 412,00 \$
PETITE CAISSE ENQUETE VDM	20171205qqobs	06 DÉC. 2017	DI STEFANO, MELISSA	Petite caisse	Police	Activités policières	3 159,25 \$
PETITE CAISSE - SPVM	20171220	20 DÉC. 2017	BOISCLAIR, MELISSA	Petite caisse	Police	Activités policières	3 728,27 \$
MINISTRE DES FINANCES	2017142	30 NOV. 2017	GUILBAULT, RACHEL	Dépenses du déplacement 17-DSC-069	Police	Activités policières	2 099,75 \$
RENEE DUPRAS	201761	07 DÉC. 2017	COLAMEO LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Sténographie - Renée Dupras - 2017 - Facture # 2017-61	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	3 319,07 \$

**VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION**  
**FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES**

**POUR LA PÉRIODE DU 27 NOVEMBRE AU 31 DECEMBRE 2017**

RENEE DUPRAS	201761a	07 DÉC. 2017	COLAMEO LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Sténographie - Renée Dupras - 2017 - Facture # 2017-61a	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	2 923,17 \$
RENEE DUPRAS	201764	21 DÉC. 2017	COLAMEO LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Sténographie - Renée Dupras - 2017 - Facture # 2017-64	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	2 425,95 \$
HAINAULT GRAVEL HUISSIERS DE JUSTICE INC.	2017periode25	05 DÉC. 2017	COLAMEO LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Huissiers de justice 2017 - Période 25 - Hainault, Gravel	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	7 537,26 \$
PAQUETTE & ASSOCIES, HUISSIERS DE JUSTICE S.F.N.C.R.I.	2017periode25	05 DÉC. 2017	COLAMEO LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Huissiers de justice 2017 - Période 25 - Paquette et Associes	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	12 277,79 \$
HAINAULT GRAVEL HUISSIERS DE JUSTICE INC.	2017periode26	21 DÉC. 2017	COLAMEO LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Huissiers de justice 2017 - Période 26 - Hainault, Gravel	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	12 865,89 \$
PAQUETTE & ASSOCIES, HUISSIERS DE JUSTICE S.F.N.C.R.I.	2017periode26	21 DÉC. 2017	COLAMEO LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Huissiers de justice 2017 - Période 26 - Paquette et Associes	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	14 067,99 \$
CHARRON BOISSE LEVESQUE, HUISSIERS DE JUSTICE INC.	21424	04 DÉC. 2017	GAGNE, NATHALIE	Significations	Dépenses communes	Autres - Administration générale	2 234,84 \$
J RENE HEBERT LTEE	291076511101	20 DÉC. 2017	GELINAS, ISABELLE	Dédouanement DEU28804	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	10 373,24 \$
SOCIETE DES ALCOOLS DU QUEBEC	30028289	20 DÉC. 2017	GELINAS, ISABELLE	BC 1236971 réf facture erronée 28830947	Police	Activités policières	5 650,21 \$
COOPERATIVE DES POLICIERS ET POLICIERES DE LA CUM (CLUB COOP C.U.M.)	46458	28 NOV. 2017	BEAUCHESNE, JULIE	Dépenses de voyage / déplacement	Police	Activités policières	5 093,99 \$
COOPERATIVE DES POLICIERS ET POLICIERES DE LA CUM (CLUB COOP C.U.M.)	46459	28 NOV. 2017	BEAUCHESNE, JULIE	Dépenses de voyage / déplacement	Police	Activités policières	2 262,06 \$
COOPERATIVE DES POLICIERS ET POLICIERES DE LA CUM (CLUB COOP C.U.M.)	46510	04 DÉC. 2017	BEAUCHESNE, JULIE	Dépenses de voyage / déplacement	Police	Activités policières	2 215,24 \$
COOPERATIVE DES POLICIERS ET POLICIERES DE LA CUM (CLUB COOP C.U.M.)	46543	06 DÉC. 2017	BEAUCHESNE, JULIE	Dépenses de voyage / déplacement	Police	Activités policières	6 296,73 \$
COOPERATIVE DES POLICIERS ET POLICIERES DE LA CUM (CLUB COOP C.U.M.)	46544	06 DÉC. 2017	BEAUCHESNE, JULIE	Dépenses de voyage / déplacement	Police	Activités policières	2 382,59 \$
BUFFET RIVIERA INC.	4770	29 NOV. 2017	BEAUCHESNE, JULIE	Dépenses de voyage / déplacement	Police	Activités policières	3 789,25 \$
BUFFET RIVIERA INC.	4774	04 DÉC. 2017	BEAUCHESNE, JULIE	Dépenses de voyage / déplacement	Police	Activités policières	3 320,23 \$
BUFFET RIVIERA INC.	4776	04 DÉC. 2017	BEAUCHESNE, JULIE	Dépenses de voyage / déplacement	Police	Activités policières	4 602,19 \$
BUFFET RIVIERA INC.	4791	14 DÉC. 2017	GOKCEN, OZLEM	Dépenses de voyage / déplacement	Police	Activités policières	3 709,21 \$
BELL CANADA	52621825320171201	13 DÉC. 2017	VALCOURT, NANCY	Facture Bell Décembre 2017 approuvée par S.Carrière	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	3 443,17 \$

**VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION**  
**FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES**

**POUR LA PÉRIODE DU 27 NOVEMBRE AU 31 DECEMBRE 2017**

COOPERATIVE DES POLICIERS ET POLICIERES DE LA CUM (CLUB COOP C.U.M.)	56405	04 DÉC. 2017	BEAUCHESNE, JULIE	Dépenses de voyage / déplacement	Police	Activités policières	8 608,97 \$
BELL CANADA	94926343	20 DÉC. 2017	BOUDREAU, DANIEL	BELL SPVM DOS	Police	Activités policières	2 517,99 \$
SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	9636081374	29 NOV. 2017	COLAMEO LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - poste/messagerie - Poste Canada manifeste Année 2017 - Procédure judiciaire	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	36 376,11 \$
SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	9636711076	29 NOV. 2017	COLAMEO LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - poste/messagerie - Poste Canada manifeste Année 2017 - Procédure judiciaire	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	37 787,72 \$
SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	9636743385	29 NOV. 2017	COLAMEO LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - poste/messagerie - Poste Canada manifeste Année 2017 - Période 11-11-2017 @ 17-11-2017	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	17 122,21 \$
SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	9637557582	07 DÉC. 2017	COLAMEO LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - poste/messagerie - Poste Canada manifeste Année 2017 - Procédure judiciaire	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	24 308,34 \$
SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	9637582103	07 DÉC. 2017	COLAMEO LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - poste/messagerie - Poste Canada manifeste Année 2017 - Période 18-11-2017 @ 24-11-2017	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	17 024,19 \$
SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	9638438334	14 DÉC. 2017	COLAMEO LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - poste/messagerie - Poste Canada manifeste Année 2017 - Procédure judiciaire	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	39 162,07 \$
SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	9638460873	07 DÉC. 2017	COLAMEO LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - poste/messagerie - Poste Canada manifeste Année 2017 - Période 25-11-2017 @ 01-12-2017	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	12 794,98 \$
SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	9639236783	19 DÉC. 2017	COLAMEO LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - poste/messagerie - Poste Canada manifeste Année 2017 - Procédure judiciaire	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	40 978,54 \$
SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	9639259232	14 DÉC. 2017	COLAMEO LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - poste/messagerie - Poste Canada manifeste Année 2017 - Période 02-12-2017 @ 08-12-2017	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	14 890,31 \$
SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	9640047033	21 DÉC. 2017	COLAMEO LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - poste/messagerie - Poste Canada manifeste Année 2017 - Procédure judiciaire	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	26 388,24 \$
SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	9640065911	21 DÉC. 2017	COLAMEO LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - poste/messagerie - Poste Canada manifeste Année 2017 - Période 09-12-2017 @ 15-12-2017	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	18 424,45 \$
GEMEL INC.	987776	29 NOV. 2017	BOUVRETTE, JEAN	Services en architecture et ingénierie dans le cadre de l'aménagement de l'atelier mécanique CESM - Contrat 13960	Gestion et planification immobilière	Autres - Transport	8 805,20 \$
LES CONSULTANTS S.M. INC.	DEP10059	14 DÉC. 2017	CARRIERE, ANNIE	SP plans et devis pour modification de la structure au réacteur UV à Des Bailleurs 2013-36	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	3 367,69 \$
PASCALE LEMAIRE	DEP12352	08 DÉC. 2017	MARSAN, ANDRE	Formation - Coaching pour JC Damé.	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	4 000,00 \$
C.C.R. MECANIQUE INC.	DEP12750	14 DÉC. 2017	CARRIERE, ANNIE	Fourniture et installation d'une rampe d'alimentation en air sur le réseau d'air comprimé des 4 réservoirs - DesBailleurs. Responsable du dossier Rabah Rili.	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	8 338,32 \$
PHENIX CONSEIL	DEP13314	08 DÉC. 2017	MARSAN, ANDRE	Coaching_Anne-Marie Laberge.	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	4 547,27 \$

**VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION**  
**FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES**

**POUR LA PÉRIODE DU 27 NOVEMBRE AU 31 DECEMBRE 2017**

ROSE ARCHITECTURE	DEP13753	11 DÉC. 2017	DUBUC, JEAN-FRANCOIS	Appel d'offres public 14166 - PTI 2016-2018 - Projet Simon 163163 - Accorder un contrat à la firme Rose Architecture pour les services professionnels en architecture dans le cadre du projet de Protection de la source d'alimentation en eau b	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	12 860,97 \$
PRODUITS PRAXAIR	DEP15968	07 DÉC. 2017	REBSELJ, VINCENT	BCO2017 - Fourniture de Co2 et Gaz pour la soudure - Remplace DEP12832	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 099,75 \$
CONTROLES LAURENTIDE LTEE	DEP15969	07 DÉC. 2017	REBSELJ, VINCENT	BCO2017 - Analyse d'huile - Remplace DEP12096	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	5 404,23 \$
PUROLATOR COURRIER LTEE	DEP16008	29 NOV. 2017	KAMIL, HOUDA	BCO2017 - Service de messagerie pour la DEP, #cpt 0179455 - Remplace DEP12034	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	4 884,44 \$
PLANETE COURRIER INC.	DEP16019	07 DÉC. 2017	PERIARD, MICHEL	BCO2017 - Cueillette des échantillons d'eau des usines Atwater et Des Bailleurs - Remplace DEP12168	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	6 141,77 \$
QUEBEC LINGE CO	DEP16082	15 DÉC. 2017	MERANT, MATTHIEU	BCO 2017 Nettoyage de vêtements Québec-Linge entente #1036431 remplace le DEP12106	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	3 674,56 \$
SOCIETE QUEBECOISE D'INFORMATION JURIDIQUE (SQJII)	DEP16209	18 DÉC. 2017	MARSAN, ANDRE	BCO2017 - Frais pour enquêtes et analyses de dossiers pour l'année 2017 - Remplace DEP11960	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	13 858,34 \$
JEAN-LUC GALAND	DEP16222	18 DÉC. 2017	MARTEL, SIMON	Entente de maintenance et de mise à jour de CT Logic - Usine de Dorval	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	6 224,45 \$
CE/CI FORMATION ET SERVICES INC.	DEP16702	06 DÉC. 2017	MAHER, HELENE	Formation - Protection respiratoire campagnes 2017-19	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	6 683,50 \$
CE/CI FORMATION ET SERVICES INC.	DEP16702	05 DÉC. 2017	MAHER, HELENE	Formation - Protection respiratoire campagnes 2017-19	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	923,89 \$
NAVADA LTEE	DEP16893	13 DÉC. 2017	MARSAN, ANDRE	Entretien contractuel du système de chaufferie (brûleur) de l'usine Dorval	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	9 726,50 \$
NAVADA LTEE	DEP16893	18 DÉC. 2017	MARSAN, ANDRE	Entretien contractuel du système de chaufferie (brûleur) de l'usine Dorval	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	218,37 \$
YVES BOISSY	DEP17172	08 DÉC. 2017	MARSAN, ANDRE	BCO2017 - Contrats de services professionnels pour photographie.	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	3 704,41 \$
INSTITUT D'ECHAFAUDAGE DU QUEBEC (I.E.Q.)	DEP17606	04 DÉC. 2017	REBSELJ, VINCENT	Installation d'échaffaudage pour la vanne de vidange du filtre #1.	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	3 398,07 \$
CIM MAINTENANCE INC.	DEP17998	18 DÉC. 2017	MARSAN, ANDRE	Remplace DEP17660 - Service professionnels pour consultation en maintenance - Appel d'offres sur invitation 17-16025	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	1 469,82 \$
CIM MAINTENANCE INC.	DEP17998	05 DÉC. 2017	MARSAN, ANDRE	Remplace DEP17660 - Service professionnels pour consultation en maintenance - Appel d'offres sur invitation 17-16025	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	23 097,25 \$
RECUBEC INC.	DEP18260	05 DÉC. 2017	REBSELJ, VINCENT	Vidange et nettoyage du réservoir de silicate de sodium prévue dans la semaine du 11 septembre 2017	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	10 305,05 \$
COMMISSION SCOLAIRE DE LA POINTE-DE-L'ILE	DEP18301	06 DÉC. 2017	MAHER, HELENE	Formation - Élingage industriel pour pont roulant	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	3 139,13 \$
SANEXEN SERVICES ENVIRONNEMENTAUX INC.	DEP18430	18 DÉC. 2017	BEAUDET, JEAN-FRANCOIS	BCO2017 - Decontamination de mercure aux reacteurs Ultra Violet à l'usine Des Bailleurs - Appel d'offres public 17-16010 de 12 mois	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	24 846,35 \$
KEMIRA WATER SOLUTIONS CANADA INC.	DEP18524	06 DÉC. 2017	MERANT, MATTHIEU	BCO2017 - Essai de coagulant alufer 90%-10% - Pas inclut dans l'entente cadre.	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	19 287,78 \$
STEPH OUTILLAGE 2010 INC.	DEP18567	05 DÉC. 2017	KAMIL, HOUDA	Renflouement d'inventaire du magasin de la Direction de l'eau potable de divers produits de catégories différentes en prévision de diverses activités d'entretien	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 728,37 \$
TECKNO-VALVE R.S. INC.	DEP18601	11 DÉC. 2017	KAMIL, HOUDA	Pierrefonds - Pièces pour turbidimètre qui oscille	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 939,03 \$

**VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION**  
**FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES**

**POUR LA PÉRIODE DU 27 NOVEMBRE AU 31 DECEMBRE 2017**

ALLEN ENTREPRENEUR GENERAL INC	DEP18730	01 DÉC. 2017	MERANT, MATTHIEU	Remplace DEP18542 - CWA - Main d'oeuvre pour la réparation des tamis	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	6 957,95 \$
SECURITE CIVILE LANDRY INC.	DEP18852	11 DÉC. 2017	MARSAN, ANDRE	Formation - Sécurité civile gestionnaire de site	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 125,19 \$
PRESTIGE SECURKEY INC	DEP18860	06 DÉC. 2017	REBSELJ, VINCENT	Uniformiser les serrures bâtiment administratif UDB	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 915,59 \$
ABLOY CANADA INC.***	DEP18937	29 NOV. 2017	REBSELJ, VINCENT	Uniformisation du système de clé bâtiment administratif Des Baillets	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	213,86 \$
ABLOY CANADA INC.***	DEP18937	30 NOV. 2017	REBSELJ, VINCENT	Uniformisation du système de clé bâtiment administratif Des Baillets	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 580,62 \$
PLACAGE AU CHROME MONTREAL INC.	DEP19111	29 NOV. 2017	PERIARD, MICHEL	Faire métalliser le shaft de la pompe U2 basse pression	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 493,45 \$
MANUFACTURIER BONNEAU (1990) INC.	DEP19114	07 DÉC. 2017	PERIARD, MICHEL	Travaux à exécuter suite à l'inspection	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	9 081,44 \$
B.D.I. CANADA INC.	DEP19202	01 DÉC. 2017	KAMIL, HOUDA	Pierrefonds - BDI - Pièces diverses pour réparation des roulements moteur et ventilateur	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 080,01 \$
DUBO ELECTRIQUE LTEE	DEP19218	07 DÉC. 2017	KAMIL, HOUDA	Pte-Claire - DUBO - Pièces pour Projet éclairage - Hall entrée RDC (conversation LED)	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	4 420,93 \$
GROUPE REAL JEAN	DEP19219	29 NOV. 2017	MARTEL, SIMON	Achat d'une pompe (PB-1) Horizontale pour le réservoir Pointe-Claire_ RPC	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	12 946,01 \$
EMONDAGE ST-GERMAIN & FRERES LTEE	DEP19264	29 NOV. 2017	PERIARD, MICHEL	Appel de service pour émondage sur le site de l'usine Atwater	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	5 118,14 \$
FORTERRA CONDUITE SOUS PRESSION, INC.	DEP19270	29 NOV. 2017	PERIARD, MICHEL	Réparation de la conduite d'eau de lavage galerie #6	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	5 039,40 \$
LES CONTROLES PROVAN ASSOCIES INC.	DEP19304	29 NOV. 2017	KAMIL, HOUDA	Atwater - Besoin matériel pour l'atelier de plomberie	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	4 282,23 \$
DIVEX MARINE INC	DEP19317	05 DÉC. 2017	REBSELJ, VINCENT	Réparation de vannes au puit d'eau brute à l'usine Lachine par des plongeurs	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	14 593,27 \$
LES ATELIERS MOBILES JPD (1987) INC.	DEP19319	05 DÉC. 2017	VENDETTI, PERRY	Châteaufort - Y2 - Usinage du presse étoupe	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	6 036,78 \$
FIBERGRATE	DEP19369	27 NOV. 2017	REBSELJ, VINCENT	UDB - Achat de caillebotis pour l'installation de futurs passerelles en FRP, filtre #39-37-35-33-31	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	7 070,90 \$
ALBERT VIAU DIVISION EMCO CORPORATION	DEP19391	29 NOV. 2017	KAMIL, HOUDA	VANNES - Inventaire pièces courtes 24"	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	7 727,08 \$
B.D.I. CANADA INC.	DEP19397	29 NOV. 2017	KAMIL, HOUDA	Atwater - Pompe Eau de lavage C : Problème avec coussinet et fuite d'eau entre moteur et pompe	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	6 046,16 \$
STEPH OUTILLAGE 2010 INC.	DEP19398	29 NOV. 2017	LACHANCE, YVON JUNIOR	Lampe de poche del survivor, impact 3/4 pour vehicule 247-07103, outil impact pour 247-07182 et pipe descaler (chaîne pour nettoyer tuyaux)	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	4 045,23 \$
LES PRODUITS D'ENTREPOSAGE PEDLEX LTEE	DEP19401	05 DÉC. 2017	MARTEL, SIMON	Pedlex - Rangement atelier électrique - UPC	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	21 922,92 \$
DUBO ELECTRIQUE LTEE	DEP19405	06 DÉC. 2017	KAMIL, HOUDA	Pierrefonds - Dubo - Lumière DEL Schneider - Transformateur - Sectionneur Eaton - Enregistreur Fluke	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 469,93 \$
VEOLIA SERVICES A L'ENVIRONNEMENT	DEP19406	30 NOV. 2017	KAMIL, HOUDA	Pierrefonds - Veolia - Sonde azote/amoniacale	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	3 138,63 \$
A.J. THEORET ENTREPRENEUR ELECTRICIEN INC.	DEP19410	06 DÉC. 2017	MERANT, MATTHIEU	AJ Théorêt - Installation de luminaires dans le stationnement de l'usine	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	22 740,29 \$
DUBO ELECTRIQUE LTEE	DEP19411	30 NOV. 2017	KAMIL, HOUDA	Pierrefonds - Achat aérothermes	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	8 211,69 \$

**VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION**  
**FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES**

**POUR LA PÉRIODE DU 27 NOVEMBRE AU 31 DECEMBRE 2017**

SON-IMAGE-SYSTEMES POUR LA COMMUNICATION SISCOM INC.	DEP19412	30 NOV. 2017	KAMIL, HOUDA	Pierrefonds - SISCOM - Achat alarme distinct sonore	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	5 552,79 \$
MAINTENANCE DA SILVA	DEP19413	01 DÉC. 2017	MERANT, MATTHIEU	Déneigement terrain usine Pierrefonds saison 2017-2018	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	4 593,20 \$
LES VENTES TECHNIQUES TREC ENR.	DEP19416	01 DÉC. 2017	KAMIL, HOUDA	Renflouement d'inventaire du magasin de la Direction de l'eau potable de relais de protection Multilin en prévision de diverses activités d'entretien	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	8 353,81 \$
VEOLIA, EAU TECHNOLOGIES CANADA INC.	DEP19418	30 NOV. 2017	KAMIL, HOUDA	Renflouement d'inventaire du magasin de la Direction de l'eau potable de contrôleur Hach en prévision de diverses activités d'entretien	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	4 878,94 \$
PRO KONTROL	DEP19419	30 NOV. 2017	KAMIL, HOUDA	Renflouement d'inventaire du magasin de la Direction de l'eau potable de thermostat Honeysell en prévision de diverses activités d'entretien	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 237,03 \$
AESL INSTRUMENTATION INC.	DEP19427	30 NOV. 2017	KAMIL, HOUDA	UDB - Ensemble de calibration pour sonde d'hydrocarbure	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	4 139,45 \$
DELOM SERVICES INC	DEP19431	01 DÉC. 2017	PERIARD, MICHEL	Appel de service en urgence pour faire bobiner le moteur de la pompe de drain #16 à la station B	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	4 342,55 \$
COMPRESSEURS QUEBEC	DEP19433	06 DÉC. 2017	KAMIL, HOUDA	UDB - Achat d'un nouveau compresseur à la prise d'eau	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 530,20 \$
ATLAS COPCO COMPRESSEURS CANADA	DEP19434	12 DÉC. 2017	KAMIL, HOUDA	Pte-Claire - Atlas Copco - Pièces pour compresseur GA-15 (CO-102)	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	5 028,05 \$
C.P.U. DESIGN INC.	DEP19440	04 DÉC. 2017	TURCOTTE, CAROLINE	Achat de Matériel de télémétrie pour le remplacement des stations des opérateurs à l'usine Dorval .	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	21 038,02 \$
STEPH OUTILLAGE 2010 INC. GRAVURE ET MANUFACTURIERS PRECISION (P.B.) INC	DEP19443	04 DÉC. 2017	TURCOTTE, CAROLINE	Aménagement du dépôt informatique à l'usine Des Baillets	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	10 734,24 \$
CORPORATION CIMSOFT	DEP19447	01 DÉC. 2017	MAHER, HELENE	Formation - Wonderware InTouch	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	3 937,03 \$
STEPH OUTILLAGE 2010 INC.	DEP19454	04 DÉC. 2017	KAMIL, HOUDA	UDB - Achat de matériaux pour futurs passerelles des filtres	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	4 613,41 \$
POMPACTION INC.	DEP19456	06 DÉC. 2017	KAMIL, HOUDA	Renflouement d'inventaire du magasin de la Direction de l'eau potable de pompe submersible verticale en prévision de diverses activités d'entretien	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	10 293,60 \$
GROUPE SANTE PHYSIMED INC.	DEP19458	04 DÉC. 2017	MARSAN, ANDRE	Programme de vaccination Anti-Grippal 2017	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	3 492,25 \$
C.P.U. DESIGN INC.	DEP19461	04 DÉC. 2017	TURCOTTE, CAROLINE	Sécurisation opération usine de Pierrefonds - Mise à jour application SCADA	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	6 316,47 \$
AUTOMATISATION ICAT INC.	DEP19462	04 DÉC. 2017	TURCOTTE, CAROLINE	Sécurisation opération usine de Pierrefonds - Mise à jour application SCADA	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	7 874,06 \$
ABLOY CANADA INC.***	DEP19465	11 DÉC. 2017	REBSELJ, VINCENT	Achat de pièces et serrures Abloy pour l'usine	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	12 622,28 \$
QUINCAILLERIE SECURITE CANADA (OSC)	DEP19466	11 DÉC. 2017	REBSELJ, VINCENT	Achat pièces serrures usine UDB	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	5 098,45 \$
FORTERRA CONDUITE SOUS PRESSION, INC.	DEP19468	05 DÉC. 2017	CARRIERE, ANNIE	Contrat de services professionnels pour le raccordement sous pression afin d'installer un débitmètre sur la conduite no 2 de l'interconnexion 1 de l'usine Atwater	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	9 708,19 \$
SAVE SYSTEME INC.	DEP19470	06 DÉC. 2017	TURCOTTE, CAROLINE	Achat de pièces de rechange pour l'usine de Dorval - Achat 1 de 2	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	3 863,55 \$
LES CONTROLES PROVAN ASSOCIES INC.	DEP19479	07 DÉC. 2017	KAMIL, HOUDA	Atwater - Adapteur pour vanne G6 et G7 Atwater	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	6 194,26 \$

**VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION**  
**FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES**

**POUR LA PÉRIODE DU 27 NOVEMBRE AU 31 DECEMBRE 2017**

SERVICE AIR COMPRESSEUR INC.	DEP19480	18 DÉC. 2017	REBSELJ, VINCENT	Achat d'un compresseur DV Systems	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	902,64 \$
SERVICE AIR COMPRESSEUR INC.	DEP19480	05 DÉC. 2017	REBSELJ, VINCENT	Achat d'un compresseur DV Systems	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	6 899,00 \$
GE ANALYTICAL INSTRUMENTS, INC.	DEP19483	06 DÉC. 2017	KAMIL, HOUDA	Renfoulement d'inventaire du magasin de la Direction de l'eau potable de pièces pour analyseurs Cot Sievers en prévision de diverses activités d'entretien	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 009,92 \$
STEPH OUTILLAGE 2010 INC.	DEP19486	06 DÉC. 2017	KAMIL, HOUDA	Renfoulement d'inventaire du magasin de la Direction de l'eau potable de divers produits de catégories différentes en prévision de diverses activités d'entretien	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 883,14 \$
VISION SOLUTIONS DE PROCÉDES INC.	DEP19492	07 DÉC. 2017	KAMIL, HOUDA	Atwater - Ajouter des sondes de niveau dans les réservoirs de produits chimiques aux pompes "W"	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	5 604,19 \$
TECHNO-CONTACT INC.	DEP19507	06 DÉC. 2017	CARRIERE, ANNIE	Realisation d'inspections, mesures, essais et redaction d'un rapport concernant un transformateur de 2 MVA dans le carde du projet de raccordement temporaire du nouveau bâtiment sur le site de l'usine Atwater	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	5 001,60 \$
DUBO ELECTRIQUE LTEE	DEP19515	08 DÉC. 2017	KAMIL, HOUDA	Atwater - Matériel pour installer protection sur les boutons des équipements d'hypochlorite	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	3 519,34 \$
ALBERT VIAU DIVISION EMCO CORPORATION	DEP19519	07 DÉC. 2017	KAMIL, HOUDA	VANNES - Vanne papillon Ø18" à joint mécanique	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	5 306,96 \$
DIVEX MARINE INC	DEP19520	12 DÉC. 2017	REBSELJ, VINCENT	Sécurisation de vanne d'eau brute usine Lachine	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	5 526,69 \$
DIVEX MARINE INC	DEP19520	14 DÉC. 2017	REBSELJ, VINCENT	Sécurisation de vanne d'eau brute usine Lachine	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	580,06 \$
RSR INC. ENVIRONNEMENT (GROUPE SECURITE PRO INC.)	DEP19526	13 DÉC. 2017	REBSELJ, VINCENT	Service externe RSR Environnement - pompage de résine "adoucesseur"	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	1 419,69 \$
RSR INC. ENVIRONNEMENT (GROUPE SECURITE PRO INC.)	DEP19526	08 DÉC. 2017	REBSELJ, VINCENT	Service externe RSR Environnement - pompage de résine "adoucesseur"	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	1 768,02 \$
CENTRE DE TELEPHONE MOBILE LTEE	DEP19535	08 DÉC. 2017	REBSELJ, VINCENT	Radio (CB)	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	4 461,97 \$
SOFTCHOICE LP	DEP19544	18 DÉC. 2017	MERANT, MATTHIEU	Softchoice - Achat pour remplacement de commutateur	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 078,12 \$
C.P.U. DESIGN INC.	DEP19545	20 DÉC. 2017	MARTEL, SIMON	CPU - Projet InTouch - Remplacement du commutateur	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	10 879,00 \$
CONVAL QUEBEC	DEP19546	14 DÉC. 2017	MERANT, MATTHIEU	Conval - Vanne ROSS DDO Kit entretien 40RW et 50RWR	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	20 129,99 \$
UN POURCENT CONSULTATION INC	DEP19559	11 DÉC. 2017	MARSAN, ANDRE	Formation - Coaching exécutif Caroline Turcotte	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 624,69 \$
WOLSELEY CANADA INC.	DEP19565	12 DÉC. 2017	LACHANCE, YVON JUNIOR	Mèches pour percer arrêt de corporation Mueller	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	6 220,73 \$
GAZTEK INC	DEP19576	12 DÉC. 2017	KAMIL, HOUDA	Atwater - Besoin de sondes pour les MicroclipXL	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	3 154,87 \$
BRAULT ET MARTINEAU	DEP19590	12 DÉC. 2017	LACHANCE, YVON JUNIOR	Micro-ondes, Ens. laveuse/sècheuse (Roulotte, bâtiments et camions)	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	2 612,08 \$
DUBO ELECTRIQUE LTEE	DEP19596	12 DÉC. 2017	KAMIL, HOUDA	Pierrefonds - Dubo - Achat moteur électrique pour destructeur ozone	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 240,58 \$
NEDCO	DEP19600	12 DÉC. 2017	VENDETTI, PERRY	Réseau Réservoirs - Châteaufort - Éclairage d'urgence, remplacer les 3 blocs d'urgence défectueux - Mc-Tavish - Éclairage d'urgence, remplacer les 5 fixtures d'urgence défectueuse - Vincent d'Indy - Remplacer les disjoncteurs, chauffage ni	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	8 420,94 \$

**VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION**  
**FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES**

**POUR LA PÉRIODE DU 27 NOVEMBRE AU 31 DECEMBRE 2017**

LE GROUPE MASTER INC.	DEP19606	13 DÉC. 2017	KAMIL, HOUDA	Atwater - Accessoires de soudure - Manomètre - Thermostat pour frigoriste	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 179,55 \$
CONFÉRENCE ISABELLE FONTAINE	DEP19609	19 DÉC. 2017	KAMIL, HOUDA	Formation - Conférence joueur d'équipe inspiré et inspirant - Division Ingénierie	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	4 724,44 \$
DUBO ELECTRIQUE LTEE	DEP19620	14 DÉC. 2017	KAMIL, HOUDA	Atwater - Besoin d'un boîtier Hoffman pour l'instrumentation	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	3 928,92 \$
DUBO ELECTRIQUE LTEE	DEP19621	14 DÉC. 2017	KAMIL, HOUDA	Atwater - Support pour robot disjoncteur squared	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 902,69 \$
TENAQUIP LIMITED	DEP19633	14 DÉC. 2017	KAMIL, HOUDA	Atwater - Rubans pour identification - Équipe S. Di Caprio	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	3 534,94 \$
CANADIEN NATIONAL	DEP19640	15 DÉC. 2017	PAUL, SERGE MARTIN	Services de signaleur pour travaux d'urgence pour localisation d'une fuite d'aqueduc	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	2 866,15 \$
ATELIER MOTEUR POMPE (AMP)	DEP19647	18 DÉC. 2017	MARTEL, SIMON	URGENT - AMP - Réfection du moteur de la pompe PO-405	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	11 548,62 \$
DUBO ELECTRIQUE LTEE	DEP19651	15 DÉC. 2017	KAMIL, HOUDA	Atwater - Installer protection sur les boutons des équipements d'hypochlorite	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	5 816,05 \$
FRANKLIN EMPIRE INC.	DEP19652	15 DÉC. 2017	KAMIL, HOUDA	Atwater - Bouton d'arrêt d'urgence pour sécurité machine	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	7 618,94 \$
TOTAL CANADA INC.	DEP19654	15 DÉC. 2017	KAMIL, HOUDA	Atwater - Huile Nevastane clear pour pompes de drain à la haute pression (P. Vallée) - Huile Nevastane 32 pour pompes W (JG Poirier)	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	3 292,69 \$
WOLSELEY CANADA INC.	DEP19656	15 DÉC. 2017	KAMIL, HOUDA	VANNES - Accouplements mécaniques de transition	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	7 904,15 \$
ENVIROSERVICES INC	DEP19657	15 DÉC. 2017	BOUZID, FAICAL	Services professionnels pour les plans et devis, la surveillance bureau, des travaux et la certification conformément aux normes en vigueur. Travaux au réservoir d'eau DesSources au no 125 Avro à Dorval. AO 10248	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	14 803,24 \$
DUBO ELECTRIQUE LTEE	DEP19674	18 DÉC. 2017	KAMIL, HOUDA	Lachine - Pièces pour l'ajout d'un panneau de service pour desservir les équipements de l'atelier mécanique afin d'alléger le panneau existant PD-8	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 280,67 \$
C.F.H. SECURITE INC	DEP19689	19 DÉC. 2017	REBSELJ, VINCENT	Vérification du système d'alarme-incendie et remplacement de la portière frontale noire	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 012,61 \$
TOROMONT CAT (QUEBEC)	DEP19696	20 DÉC. 2017	MARTEL, SIMON	Remplace le DEP16269 - Hewitt - Réparation du groupe motopompe Clarke, modèle 6125HF070, #série RG6125H064205 à l'usine de Pierrefonds	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	3 784,80 \$
ACKLANDS - GRAINGER INC.	DEP19700	20 DÉC. 2017	PAUL, SERGE MARTIN	Commande de harnais de sécurité et accessoires pour la section projets de Réhabilitation soumission 2034965754	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	2 344,97 \$
BVA CONSULTANTS EN EQUIPEMENTS PETROLIERS ET PRODUITS APPARENTES INC.	DEU14077	05 DÉC. 2017	VERREAULT, MICHEL	Directive technique pour la mise en conformité des installations pétrolières à la station de pompage	Service de l'eau	Réseaux d'égout	10 104,01 \$
BVA CONSULTANTS EN EQUIPEMENTS PETROLIERS ET PRODUITS APPARENTES INC.	DEU14077	05 DÉC. 2017	VERREAULT, MICHEL	Directive technique pour la mise en conformité des installations pétrolières à la station de pompage	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	5 525,19 \$
BLACK & MCDONALD LTEE	DEU24610	05 DÉC. 2017	SHOONER, MICHEL	SS - MODIFICATIONS AU NOUVEAU ECHANTILLONNEUR	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	9 852,97 \$
RADHYPS INC.	DEU24800	29 NOV. 2017	VERREAULT, MICHEL	OFFRE DE SERVICE	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	31 500,00 \$
UNITED RENTALS (TMA#518086)	DEU25733	20 DÉC. 2017	VERREAULT, MICHEL	Location urgente de Nacelle articulée - Administrartion générale	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 481,97 \$

**VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION**  
**FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES**

**POUR LA PÉRIODE DU 27 NOVEMBRE AU 31 DECEMBRE 2017**

MOFAX ELECTRIQUE LTEE	DEU25822	04 DÉC. 2017	FONTAINE, RICHARD	TRAVAUX ELECTRIQUES EN REGIE CONTROLEE	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	4 213,22 \$
MANULIFT E.M.I. LTEE	DEU26301	01 DÉC. 2017	FONTAINE, RICHARD	Location d'un Manulift 4 mois - Pont racleur Décanteur 1	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	30 281,54 \$
A.R. MOBILE INC.	DEU26997	05 DÉC. 2017	VERREAULT, MICHEL	Programme mesures d'urgence - Opération des Eaux	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	13 543,39 \$
UNITED RENTALS (TMA#518086)	DEU27334	06 DÉC. 2017	FONTAINE, RICHARD	LOCATION D'UNE NACELLE ARTICULEE POUR TRAVAUX MAJEURS	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	16 271,91 \$
AVIZO EXPERTS-CONSEILS INC.	DEU27600	15 DÉC. 2017	VERREAULT, MICHEL	MESURE DE DEBIT EN CONTINU SECTEUR LACHINE	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	15 756,85 \$
RCI ENVIRONNEMENT	DEU27868	28 NOV. 2017	VERREAULT, MICHEL	Location conteneurs	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 514,45 \$
SOCIETE XYLEM CANADA	DEU27909	12 DÉC. 2017	FONTAINE, RICHARD	Location pompe lac des régates remplissage	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	20 019,44 \$
D.M. VALVE ET CONTROLES INC.	DEU28436	08 DÉC. 2017	VERREAULT, MICHEL	4 Vannes Actuateurs PMP - Ozonisation en continu	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 055,42 \$
EQUIPEMENT COMAIRCO LTEE	DEU28533	28 NOV. 2017	VERREAULT, MICHEL	80 litres d'Huile Compair - Intercepteur nord	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 790,42 \$
LES ENTREPRISES CONSTRUCTO	DEU28813	14 DÉC. 2017	FONTAINE, RICHARD	A/O SI17054-163971-C, CONSTRUCTION D'UNE DALLE SUR SOL EN BETON	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	22 729,79 \$
ANIXTER CANADA INC.	DEU28917	28 NOV. 2017	VERREAULT, MICHEL	140m Cable Teck - Convoyeurs et Branchement à niveau	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 983,66 \$
ANIXTER CANADA INC.	DEU28917	29 NOV. 2017	VERREAULT, MICHEL	140m Cable Teck - Convoyeurs et Branchement à niveau	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	346,46 \$
SOCIETE XYLEM CANADA	DEU29080	11 DÉC. 2017	FONTAINE, RICHARD	2 Pompes submersibles Flygt - Station Beaulieu	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	19 529,77 \$
SANTINEL INC.	DEU29134	29 NOV. 2017	VERREAULT, MICHEL	ST_Formation secourisme	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 493,98 \$
DHB VALVES INC.	DEU29202	06 DÉC. 2017	SHOONER, MICHEL	REMISE NEUF DE DEUX VANNES DE SURETE150 PSI	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	1 484,61 \$
DHB VALVES INC.	DEU29202	07 DÉC. 2017	SHOONER, MICHEL	REMISE NEUF DE DEUX VANNES DE SURETE150 PSI	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	1 484,61 \$
SYSTEMES DAVID BROWN (CANADA) INC.	DEU29252	11 DÉC. 2017	VERREAULT, MICHEL	ESTIMATION DE LA RÉPARATION D'UN RÉDUCTEUR	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 968,53 \$
FRANKLIN EMPIRE INC.	DEU29270	30 NOV. 2017	SHOONER, MICHEL	4 Klaxons Chubb Edwards - Intercepteur sud	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 560,46 \$
GROUPE LD INC.	DEU29278	18 DÉC. 2017	SHOONER, MICHEL	4 Manomètres Ashcroft - Atelier Instrumentation	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 206,74 \$
LES ENTREPRISES ELECTRIQUES I.M. INC.	DEU29343	13 DÉC. 2017	VERREAULT, MICHEL	RÉPARER BTE D'ENGRENAGES PHILADELPHIA DE TRÉMIE A ÉCUMES	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	15 322,93 \$
GROUPE SANTE PHYSIMED INC.	DEU29366	28 NOV. 2017	VERREAULT, MICHEL	(UNITE) VACCINATION 31 OCT	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	4 012,88 \$
ON POWER SYSTEMS INC.	DEU29422	28 NOV. 2017	VERREAULT, MICHEL	Unité Toshiba - Service de l'Ingénierie	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	10 931,30 \$
TRANSPORT CAMILLE DIONNE (1991) INC.	DEU29439	11 DÉC. 2017	VERREAULT, MICHEL	(UNITE) Loader Caterpillar 938 pour nettoyage canal décanter 1- 7	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 742,54 \$
USI-POMPES INC.	DEU29445	27 NOV. 2017	FONTAINE, RICHARD	REMISE À NEUF LA POMPE D'EAU DE PROCÉDÉ NO 7	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	15 431,06 \$
LA CIE ELECTRIQUE BRITTON LTEE	DEU29450	27 NOV. 2017	FONTAINE, RICHARD	AO SI17018-167225-B, FOURNITURE ET INSTALLATION DE LUMINAIRES EXTERIEURS	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	61 937,37 \$
AUTOMATISATION JACMAR INC	DEU29451	29 NOV. 2017	FONTAINE, RICHARD	AO SI17073-170577-ST, MISE A NIVEAU DES CCM - STABILISATION THERMIQUE	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	25 309,33 \$
AUTOMATISATION JACMAR INC	DEU29451	30 NOV. 2017	FONTAINE, RICHARD	AO SI17073-170577-ST, MISE A NIVEAU DES CCM - STABILISATION THERMIQUE	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	24 009,58 \$

**VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION**  
**FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES**

**POUR LA PÉRIODE DU 27 NOVEMBRE AU 31 DECEMBRE 2017**

ECHAFAUDS PLUS (LAVAL) INC.	DEU29452	26 DÉC. 2017	VERREAULT, MICHEL	Montage et démontage de 2 Réservoirs à l'Entretien	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	11 867,49 \$
COMPOSITES IDEAL INC.	DEU29453	26 DÉC. 2017	SHOONER, MICHEL	Inspection de 3 Réservoirs des Coagulants	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	14 870,43 \$
SPI SANTE SECURITE INC.	DEU29462	01 DÉC. 2017	VERREAULT, MICHEL	FORMATION PROTECTION RESPIRATOIRE	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 128,63 \$
CLOTURE SOLIVAL INC.	DEU29496	29 NOV. 2017	VERREAULT, MICHEL	ACHAT ET INSTALLATION DE DEUX BARRIERES POUR LE L.E.T.	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	4 084,02 \$
DISTRIBUTIONS LG INC.	DEU29497	08 DÉC. 2017	VERREAULT, MICHEL	DISTRIBUTION BASSIN LAVIGNE	Service de l'eau	Réseaux d'égout	5 249,37 \$
LA CIE DE PAVAGE BROADWAY LTFE	DEU29498	01 DÉC. 2017	VERREAULT, MICHEL	EMPIERREMENT ET COMPACTION DE LA PIERRE AUTOUR DES REGARD D'EGOUTS	Service de l'eau	Réseaux d'égout	2 400,01 \$
VENTILATION MANIC INC.	DEU29510	04 DÉC. 2017	FONTAINE, RICHARD	INSTALLATION CONDUITE VENTILATION COMP VENTILATION MANIC INC	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	20 090,41 \$
SOLUTIONS INFORMATIQUES INSO INC.	DEU29569	27 NOV. 2017	VERREAULT, MICHEL	60 Rubans Terapack - Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	4 374,15 \$
TRANSELEC / COMMON INC.	DEU29575	27 NOV. 2017	VERREAULT, MICHEL	SERVICES DE SIGNALISATION POUR TRAVAUX D'URGENCE SUITE AU BRIS DE L'ÉGOUT COLLECTEUR SUR LA RUE MILL	Service de l'eau	Réseaux d'égout	5 436,37 \$
VEOLIA ES CANADA SERVICES INDUSTRIELS INC.	DEU29576	27 NOV. 2017	VERREAULT, MICHEL	TRAVAUX D'URGENCE SUR LA RUE MILL	Service de l'eau	Réseaux d'égout	8 287,66 \$
LES SOLUTIONS ALLFETT (4018371 CANADA INC.)	DEU29577	27 NOV. 2017	VERREAULT, MICHEL	40 Graisseurs ATS Electro-Lube - Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 743,32 \$
ALBECO INC.	DEU29580	27 NOV. 2017	VERREAULT, MICHEL	6 Roulements et autres pour la Station Ste-Anne-de-Bellevue	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	4 393,18 \$
STEPH OUTILLAGE 2010 INC.	DEU29582	27 NOV. 2017	VERREAULT, MICHEL	20 Piles Makita lithium-Ion - Atelier CVAC	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 107,37 \$
VISION SOLUTIONS DE PROCEDES INC.	DEU29596	28 NOV. 2017	VERREAULT, MICHEL	3 Modems Hart pour Atelier Instrumentaion	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 281,84 \$
HERCULES SLR INC.	DEU29604	11 DÉC. 2017	VERREAULT, MICHEL	OUTILS DE LEVAGE (2 kits)	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 494,78 \$
POMPACTION INC.	DEU29606	26 DÉC. 2017	VERREAULT, MICHEL	4 Pompes ABS avec coudes - Intercepteurs	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	12 488,26 \$
CENTRE D'EXPERTISE EN ANALYSE ENVIRONNEMENTALE DU QUÉBEC	DEU29616	29 NOV. 2017	VERREAULT, MICHEL	Accréditation du Laboratoire aux normes chimiques CEAQ	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 099,75 \$
WOKEBE INC.	DEU29619	01 DÉC. 2017	VERREAULT, MICHEL	NETTOYAGE DE LA SALLE INFORMATIQUE AU BATIMENT ADMINISTRATIF	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 912,14 \$
RDL METAL	DEU29624	30 NOV. 2017	VERREAULT, MICHEL	KH - FOURNITURE ET LIVRAISON DE BATARDEAUX	Service de l'eau	Réseaux d'égout	6 089,27 \$
BIO SERVICE MONTREAL INC.	DEU29644	01 DÉC. 2017	VERREAULT, MICHEL	4 Barils de neutralisant d'odeurs - Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	8 989,45 \$
HAZMASTERS INC.	DEU29645	01 DÉC. 2017	VERREAULT, MICHEL	4 Ventilateurs Euramco avec 8 adaptateurs - Ventilation à l'incinérateur I	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 212,61 \$
JAS FILTRATION INC.	DEU29651	01 DÉC. 2017	VERREAULT, MICHEL	603 filtres Dustlok - Atelier CVAC	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	4 425,82 \$
STEPH OUTILLAGE 2010 INC.	DEU29668	01 DÉC. 2017	VERREAULT, MICHEL	16 Phares et autres articles de sécurité - 2 Ateliers	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 738,02 \$
STEPH OUTILLAGE 2010 INC.	DEU29688	04 DÉC. 2017	VERREAULT, MICHEL	6 Tires-Forts. 2 Palans et outils pour 1 Intercepteur et 3 Ateliers	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	4 791,19 \$
STEPH OUTILLAGE 2010 INC.	DEU29694	04 DÉC. 2017	VERREAULT, MICHEL	650 Masques 3M et autre Sécurité pour le Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 841,19 \$

**VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION**  
**FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES**

**POUR LA PÉRIODE DU 27 NOVEMBRE AU 31 DECEMBRE 2017**

SOLUTIONS INFORMATIQUES INSO INC.	DEU29704	06 DÉC. 2017	FONTAINE, RICHARD	ACHAT STOCKAGE POUR L'ARCHIVAGE SUR LE SITE DE RELEVÉ	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	59 552,47 \$
LES ENTREPRISES DE CONSTRUCTION REFRABEC INC	DEU29708	06 DÉC. 2017	FONTAINE, RICHARD	SA - ACQUISITION DE SOMMIERS POUR LES INCINÉRATEURS	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	33 432,22 \$
SGS CANADA INC.	DEU29709	06 DÉC. 2017	VERREAULT, MICHEL	SB - OFRE DE SERVICES - TEMOIGNAGE DE TESTS EN USINE	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	7 584,30 \$
LES EQUIPEMENTS D'ARPENTAGE CANSEL INC.	DEU29715	06 DÉC. 2017	FONTAINE, RICHARD	IMPRIMANTE NUMERISEUR NOIR ET BLANC HP PAGERWIDE XL 4000	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	54 329,97 \$
LINDE CANADA LIMITEE	DEU29716	06 DÉC. 2017	FONTAINE, RICHARD	EQUIPEMENTS DE SOUDURE À REMPLACER ( SUR PTI )	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	16 350,15 \$
SEGUIN MACHINERIE LTEE	DEU29718	06 DÉC. 2017	FONTAINE, RICHARD	1 TOUR REBÂTI POUR USINAGE DE PIÈCES	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	22 782,29 \$
NOVIPRO	DEU29725	06 DÉC. 2017	VERREAULT, MICHEL	PREUVE DE CONCEPT SPLUNK	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	11 811,09 \$
PGA EXPERTS INC.	DEU29730	07 DÉC. 2017	VERREAULT, MICHEL	Service d'ingénierie pour l'Ingénierie	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	9 448,87 \$
WOLSELEY CANADA INC.	DEU29759	08 DÉC. 2017	VERREAULT, MICHEL	Outils Victaulic sur Fileteuse Ridgid à Atelier Plomberie aux Boues	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	4 773,62 \$
INFORMATIQUE PRO-CONTACT INC.	DEU29778	08 DÉC. 2017	FONTAINE, RICHARD	RENOUVELLEMENT COMMVAULT GALAXY SOFTWARE 5 DEC. 2017 AU 4 DÉC. 2018	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	48 265,79 \$
GRATEC LIMITED	DEU29800	11 DÉC. 2017	VERREAULT, MICHEL	REAPPROVISIONNEMENT MOYEU POUR GEN 63-02-050	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 123,38 \$
ALBECO INC.	DEU29804	11 DÉC. 2017	VERREAULT, MICHEL	Variété de 15 Roulements - Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 430,80 \$
FRANKLIN EMPIRE INC.	DEU29816	11 DÉC. 2017	VERREAULT, MICHEL	4 Panneaux et Boîtes Hammond au GMP 15 + Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 986,85 \$
FIVES NORTH AMERICAN COMBUSTION CANADA INC.	DEU29820	12 DÉC. 2017	SHOONER, MICHEL	VANNES, ACTUATEURS ET AUTRES PIÈCES POUR COMBUSTION	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	7 093,33 \$
FIVES NORTH AMERICAN COMBUSTION CANADA INC.	DEU29820	13 DÉC. 2017	SHOONER, MICHEL	VANNES, ACTUATEURS ET AUTRES PIÈCES POUR COMBUSTION	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	709,34 \$
HOSEPOWER CANADA (TM)	DEU29844	12 DÉC. 2017	VERREAULT, MICHEL	Boyaux et raccords - Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 209,76 \$
LES EQUIPEMENTS CONTRO VALVE INC.	DEU29845	12 DÉC. 2017	SHOONER, MICHEL	Soupape Consolidated - Incinérateur 3	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 153,29 \$
LES EQUIPEMENTS CONTRO VALVE INC.	DEU29845	28 DÉC. 2017	SHOONER, MICHEL	Soupape Consolidated - Incinérateur 3	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	62,99 \$
FABCO PLASTIQUES	DEU29868	13 DÉC. 2017	VERREAULT, MICHEL	REAPPROVISIONNEMENT ELIMINATEUR DE GOUTELETTE	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	5 836,65 \$
CORRPRO CANADA INC.	DEU29873	13 DÉC. 2017	VERREAULT, MICHEL	PAIEMENT POUR LES FRAIS DE L'INSPECTION SYSTEMES DE PROTECTION CATHODIQUE 2017	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 782,17 \$
LES ENTREPRISES ELECTRIQUES L.M. INC.	DEU29895	15 DÉC. 2017	VERREAULT, MICHEL	3 Filtres - Atelier Instrumentation	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 881,91 \$
PRODUITS CHIMIQUES MAGNUS LTEE	DEU29896	15 DÉC. 2017	VERREAULT, MICHEL	Produits chimiques pour le Traitement de l'Eau	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 283,59 \$
CARTE RONA	DEU29899	18 DÉC. 2017	VERREAULT, MICHEL	Achat divers facture nov 2017	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	4 378,13 \$
LES INSTALLATIONS ELECTRIQUES AUGER INC.	DEU29901	20 DÉC. 2017	FONTAINE, RICHARD	A/O III7083-169171-C, MISE A NIVEAU DES EQUIPEMENTS ELECTRIQUES PERREFONDS-ROXBORO	Service de l'eau	Réseaux d'égout	51 443,87 \$
VWR INTERNATIONAL	DEU29905	18 DÉC. 2017	VERREAULT, MICHEL	BOUTEILLES NALGENE POUR LABORATOIRE	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 322,02 \$

**VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION**  
**FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES**

**POUR LA PÉRIODE DU 27 NOVEMBRE AU 31 DECEMBRE 2017**

LES ENTREPRISES ELECTRIQUES L.M. INC.	DEU29913	19 DÉC. 2017	SHOONER, MICHEL	Réparation sur Compresseur Atlas Copco - Atelier de Peinture	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 079,28 \$
LES SERVICES EXP INC.	DEU29919	20 DÉC. 2017	VERREAULT, MICHEL	VERIFICATION DES TRAVAUX DE BOULONNAGE	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 533,35 \$
GROUPE LD INC.	DEU29926	19 DÉC. 2017	VERREAULT, MICHEL	Composantes Asco pour l'Incinérateur I et Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 676,92 \$
PORTES DE GARAGE NADEAU INC.	DEU29943	20 DÉC. 2017	VERREAULT, MICHEL	Réparation porte	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	4 277,77 \$
CANCOPPAS LTD	DEU29962	20 DÉC. 2017	VERREAULT, MICHEL	92-45-032(UNITE) POSITIONNEUR PNEUMATIQUE PMV, PP5XX-HPNU-36K01-CA9DA-3Z INPUT:3-15 PSI, SUPPLY:150 PSI	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 844,11 \$
INFORMATIQUE PRO-CONTACT INC.	DEU29967	20 DÉC. 2017	VERREAULT, MICHEL	COMMVAULT LICENCE & SUPPORT MAINTENANCE - 1 YEAR	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	21 835,70 \$
BALANCE GTR INC.	DEU29992	26 DÉC. 2017	VERREAULT, MICHEL	REPLACEMENT DE PIÉCES DE SUSPENSION ET 5 CELLULES DE CHARGE	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	11 369,10 \$
BELL CANADA	DEU30034	28 DÉC. 2017	VERREAULT, MICHEL	RENOUVELLEMENT MAINTENANCE SERVEURS UCS - 1 AN	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	14 611,55 \$
EXCAVATION L. MARTEL INC.	ou1158575s28	29 NOV. 2017	Système OUTILLAGES	0084007-Location d'un appareil ,24/11/2017	Environnement	Protection de l'environnement	2 293,98 \$
PETITE CAISSE - SPVM	pc14122017	14 DÉC. 2017	GALARD, SYLVIE	Petite caisse	Police	Activités policières	4 300,00 \$
PETITE CAISSE - SPVM	pc20171205	06 DÉC. 2017	LEBLANC, SARA	Renflouement de petite caisse de la DCO	Police	Activités policières	2 840,40 \$
PETITE CAISSE - SPVM	pc20171214es	14 DÉC. 2017	DUBOIS, SYLVIE	Petite caisse	Police	Activités policières	2 883,85 \$
PETITE CAISSE - SPVM	pc20171221	21 DÉC. 2017	LAJEUNESSE, ISABELLE	PC 2017-12-21	Police	Activités policières	4 000,00 \$
PETITE CAISSE - SPVM	ps56695	18 DÉC. 2017	FILIATRAULT, NADINE	Petite caisse	Police	Activités policières	2 000,00 \$
PETITE CAISSE - SPVM	ps7172	05 DÉC. 2017	FILIATRAULT, NADINE	Petite caisse	Police	Activités policières	3 300,00 \$
EQUIPE DENIS CODERRE POUR MONTREAL ROBERT RICHARD	rechercheeluscoderre2017111213	06 DÉC. 2017	RONDOU, JEAN-FRANCOIS	Dép.électorales / alloc. / recherche	Dépenses communes	Conseil et soutien aux instances politiques	19 774,52 \$
EQUIPE BARBE TEAM-PRO ACTION LASALLE JEAN-FRANCOIS STROUVENS	rechercheequipebarbeaut2017	19 DÉC. 2017	RONDOU, JEAN-FRANCOIS	Dép.électorales / alloc. / recherche	Dépenses communes	Conseil et soutien aux instances politiques	6 995,41 \$
TECHNO FEU INC	ROS874732	18 DÉC. 2017	LONGPRE, ERIC	Achat pièce hydraulique flotte 337-03	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 200,47 \$
ROGERS COMMUNICATIONS INC	tr00157112017	04 DÉC. 2017	BOUDREAU, DANIEL	Rogers Communication Canada	Police	Activités policières	6 299,25 \$
ROGERS COMMUNICATIONS INC	tr0015792017171201	14 DÉC. 2017	BOUDREAU, DANIEL	Rogers	Police	Activités policières	6 299,25 \$

**Total:** 8 180 621,24 \$



**Dossier # : 1176347030**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de l'urbanisme
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Transport collectif des personnes
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Déposer le rapport de la commission de consultation publique de la Société de transport de Montréal pour le projet de réfection du poste de district Lionel-Groulx

De prendre acte du rapport de la commission de consultation publique de la Société de transport de Montréal pour le projet de réfection du poste de district Lionel-Groulx

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2017-12-11 09:53

**Signataire :**

Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements

---

**Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement**

---

Séance ordinaire du mardi 5 décembre 2017

Résolution: CA17 22 0477

---

**Dépôt du rapport de la commission de consultation publique de la Société de transport de Montréal pour le projet de réfection du poste de district Lionel-Groulx (dossier 1176347030)**

Il est proposé par Craig Sauvé

appuyé par Anne-Marie Sigouin

ET RÉSOLU :

De prendre acte du rapport de la commission de consultation publique de la Société de transport de Montréal pour le projet de réfection du poste de district Lionel-Groulx

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

60.01 1176347030

Benoit DORAIS

\_\_\_\_\_  
Maire d'arrondissement

Daphné CLAUDE

\_\_\_\_\_  
Secrétaire d'arrondissement substitut

Signée électroniquement le 8 décembre 2017



**Dossier # : 1176347030**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de l'urbanisme
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Transport collectif des personnes
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Dépôt du rapport de la commission de consultation publique de la Société de transport de Montréal pour le projet de réfection du poste de district Lionel-Groulx

De prendre acte du rapport de la commission de consultation publique de la Société de transport de Montréal pour le projet de réfection du poste de district Lionel-Groulx

**Signé par** Babak HERISCHI **Le** 2017-11-28 20:13

**Signataire :**

Babak HERISCHI

---

Directeur d'arrondissement  
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1176347030**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de l'urbanisme
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Transport collectif des personnes
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Dépôt du rapport de la commission de consultation publique de la Société de transport de Montréal pour le projet de réfection du poste de district Lionel-Groulx

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le présent dossier vise à permettre au Conseil d'agglomération de la Ville de Montréal de prendre acte du rapport de consultation publique sur le projet de réfection du poste de district Lionel-Groulx.

Cette procédure est établie en vertu de l'article 158.3 de la Loi sur les sociétés de transport en commun (RLRQ, chapitre S-30.01), laquelle permet au Conseil d'agglomération de Montréal d'adopter un règlement que doit respecter la STM dans la réalisation des travaux de réfection.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

s.o.

**DESCRIPTION**

La STM souhaite procéder à la réfection du poste de district Lionel-Groulx afin de répondre aux besoins en énergie de 13 stations du réseau de métro. Le projet implique également le remplacement de la membrane d'étanchéité recouvrant le métro Lionel-Groulx.

En vertu de l'article 158.3 de la Loi sur les sociétés de transport en commun (RLRQ, chapitre S-30.01), le Conseil d'agglomération de Montréal doit adopter un règlement comportant les normes de volumétrie, d'usage et d'implantation encadrant le projet. À noter que le projet déroge au zonage actuellement permis pour ce site, notamment en terme d'usage et de hauteur, compte tenu qu'il s'implante sur un terrain de catégorie d'usage « parc ».

La procédure en vertu de l'article 158.3 inclut une assemblée publique de consultation devant être tenue par la STM.

Le 3 mai 2017, le conseil d'administration de la Société de transport de Montréal (STM) a créé la commission responsable de tenir une consultation publique

Le résultat de cette consultation, ayant eu lieu en deux parties, soit le 25 mai 2017 pour

l'information aux citoyens du projet, puis le 15 juin 2017 pour la séance d'audition des opinions, est étagé dans le rapport faisant l'objet du présent dossier.

L'analyse et les recommandations de la commission portent sur les enjeux suivants :

- Le projet dans son ensemble
- L'intégration harmonieuse du projet
- Les travaux et la période de chantier
- Le dialogue avec les citoyens

## **JUSTIFICATION**

Le présent dossier vise à permettre au Conseil d'agglomération de la Ville de Montréal de prendre acte du rapport de consultation publique sur le projet de réfection du poste de district Lionel-Groulx. Cette étape participative constitue un échelon obligatoire en vue de l'adoption du règlement qui sera édicté en vertu de l'article 158.3 de la Loi sur les sociétés de transport en commun (RLRQ, chapitre S-30.01). Le règlement encadrera les paramètres normatifs du projet, alors que les considérations architecturales et paysagères seront par la suite traitées lors d'une révision architecturale via la procédure des plans d'implantation et d'intégration architecturales.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

s.o.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le projet vise à consolider la desserte en transport en commun.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

s.o.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

La consultation a été annoncée le 8 mai 2017 par la STM via un communiqué de presse, des avis dans certains médias montréalais ainsi que sur le site web de la STM.

Des dépliants d'information ont été distribués aux résidents du secteur et des affiches apposées sur le site.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

3 mai 2017 : la STM autorise la création de la commission responsable de la consultation publique

8 mai 2017 : annonce de la consultation

25 mai 2017 : séance publique d'information

15 juin 2017 : dépôt des mémoires

Août 2017 : dépôt du rapport de consultation

10 janvier 2018 : dépôt du rapport au comité exécutif

22 janvier 2018 : dépôt du rapport au conseil municipal

25 janvier 2018 : dépôt du rapport au conseil d'agglomération

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.  
Conforme aux procédures prévues à la Loi sur les sociétés de transport en commun (RLRQ, chapitre S-30.01)

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Laurence BOISVERT-BILODEAU  
Conseillère en aménagement

**Tél :** 514 868-7398  
**Télécop. :** .

#### **ENDOSSÉ PAR**

Julie NADON  
Chef de division

**Tél :** 514 868-5037  
**Télécop. :** 514 872-1945

Le : 2017-11-02

---

### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Sylvain VILLENEUVE  
Directeur

**Tél :** 514 872-1451  
**Approuvé le :** 2017-11-06



Extrait du procès-verbal d'une assemblée du conseil d'administration  
de la Société de transport de Montréal

tenue le 4 octobre 2017

au siège social de la STM – 800, De La Gauchetière Ouest, Montréal

CA-2017-315 PRENDRE ACTE DU RAPPORT DE LA COMMISSION DE CONSULTATION PUBLIQUE  
PROJET LIONEL-GROULX

VU le rapport du secrétaire corporatif et directeur des Affaires juridique et du directeur  
exécutif – Ingénierie, infrastructure et projets majeurs

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Philippe Schnobb

APPUYÉ par madame Nathalie Pierre-Antoine

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU

- 1° de prendre acte du rapport de la commission de consultation publique sur le projet Lionel-Groulx soumis par le président du comité - Suivi des actifs, conformément à la Politique corporative «Consultation publique - réseau du métro» (PC 1.14);
- 2° de mandater le Secrétaire corporatif de la Société de déposer ce rapport auprès des instances municipales compétentes et d'entreprendre auprès de celles-ci toute autre démarche visant l'adoption du règlement édictant les règles d'urbanisme que doit respecter la Société dans la réalisation des travaux visés par le projet Lionel-Groulx.

*Copie conforme au projet de résolution soumis à l'assemblée. Seul le texte consigné  
au procès-verbal de l'assemblée, tel qu'approuvé par le conseil d'administration à sa  
prochaine assemblée ordinaire, fera foi de son contenu.*

Montréal, le 10 octobre 2017

**Christian Portelance**  
Secrétaire corporatif adjoint

Montréal, le 10 octobre 2017

**Maître Yves Saindon**

Greffier  
Ville de Montréal  
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134  
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Maître,

Conformément à notre *Politique corporative - Consultation publique - réseau du métro (PC 1.14)*, c'est avec plaisir que je vous fais suivre le document du 14 août 2017 intitulé :

*« Projet de réfection du poste de district à la station de métro Lionel-Groulx et du remplacement de la membrane d'étanchéité qui recouvre le métro. Rapport de la commission de consultation publique présenté au comité de suivi des actifs du conseil d'administration de la société de transport de Montréal »*

Cet envoi s'inscrit dans notre démarche visant à obtenir un règlement du Conseil d'agglomération de Montréal édictant les règles d'urbanisme que la Société doit respecter pour la réalisation des travaux du projet Lionel-Groulx, tel que le prévoit l'article 158.3 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, chapitre S-30.01).

Prenez note qu'une copie de ce rapport a aussi été envoyée par voie électronique à Madame Julie Nadon, chef de division Urbanisme à la Direction de l'aménagement urbain et patrimoine de l'Arrondissement du Sud-Ouest. Cette dernière doit faire le nécessaire pour inscrire ce dossier au Comité exécutif de la Ville de Montréal et le faire cheminer pour approbation au Conseil d'agglomération.

Cordialement,



**Me Sylvain Joly**  
Secrétaire corporatif et directeur – Affaires juridiques

c.c Me Jean François Milot  
M. Luc Tremblay, directeur général STM  
M. Philippe Schnobb, président du conseil d'administration STM

# PROJET DE RÉFECTION DU POSTE DE DISTRICT LIONEL-GROULX

RAPPORT DE LA COMMISSION DE CONSULTATION PUBLIQUE PRÉSENTÉ AU  
COMITÉ DE SUIVI DES ACTIFS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA  
SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE MONTRÉAL

AOÛT 2017

# Table des matières

Introduction .....	4
1 Le projet de réfection du poste de district Lionel-Groulx .....	5
1.1 L'encadrement réglementaire de la consultation .....	5
1.2 Le contexte et les objectifs du projet.....	6
1.3 Le projet de réfection du poste de district Lionel-Groulx.....	8
1.4 La planification des travaux .....	11
1.5 L'impact des travaux et les mesures de mitigation .....	12
2 Les préoccupations et opinions exprimées .....	14
2.1 La réfection du poste de district et le réaménagement de l'espace vert.....	14
2.2 Le chantier en général.....	20
2.2.1 Les impacts extérieurs au chantier .....	21
2.3 Les précisions apportées en séance par la STM .....	22
3 L'analyse et les recommandations de la commission .....	24
3.1 Le projet dans son ensemble .....	24
3.2 L'intégration harmonieuse du projet.....	25
3.2.1 Le concept architectural du nouveau poste de district.....	25
3.2.2 La lutte aux îlots de chaleur.....	25
3.2.3 Le jardin communautaire.....	28
3.3 Les aménagements paysagers .....	28
3.3.1 Les arbres et la canopée .....	30
3.3.2 La sécurité.....	31
3.3.3 La piste cyclable .....	33
3.3.4 Le mobilier urbain.....	34
3.4 Les travaux et la période de chantier.....	35
3.4.1 La délimitation du chantier.....	35

3.4.2	Les enjeux de circulation .....	38
3.4.3	Les nuisances .....	39
3.5	Le dialogue avec les citoyens et son encadrement .....	40
3.5.1	Le dialogue avec les citoyens.....	40
3.5.2	Le processus.....	42
	Conclusion.....	44
	Annexe 1 – Les informations relatives à la consultation.....	46
	Annexe 2 – La liste des recommandations .....	48

## Table des figures

Figure 1 : Les stations de métro desservie par le poste de district Lionel-Groulx .....	6
Figure 2 : Plan du projet de réfection du poste de district Lionel-Groulx .....	6
Figure 3 : Les limites du chantier projeté (en rouge) .....	9
Figure 4 : Le poste actuel (vu de l'avenue Lionel-Groulx) et le nouveau poste .....	9
Figure 5 : Le poste actuel (vu du Terminus Greene) et le nouveau poste .....	9
Figure 6 : L'aménagement paysager proposé .....	10
Figure 7 : Les puits de lumière existants et les puits de lumière retouchés .....	10
Figure 8 : Calendrier du chantier .....	11
Figure 9 : Un projet de poste électrique à Lyon, France .....	26
Figure 10 : Les façades végétalisées du Campus de Jussieu, France .....	27
Figure 11 : Les monticules entre les puits de lumière du métro .....	30

## Introduction

Le 3 mai 2017, le conseil d'administration de la Société de transport de Montréal (STM) autorisait la création d'une commission responsable de tenir une consultation publique sur le projet de réfection du poste de district à la station de métro Lionel-Groulx et du remplacement de la membrane d'étanchéité qui recouvre le métro. La commission recevait le mandat d'informer, de recueillir les commentaires ou les opinions des citoyens, et de formuler des conclusions, des avis ou des recommandations sur ces deux sujets.

La consultation a été annoncée le 8 mai 2017 par un communiqué de presse, des avis dans certains médias montréalais ainsi que sur le site web de la STM. Des dépliants d'information ont été distribués aux résidents du secteur et des affiches apposées à l'extérieur de la station de métro Lionel-Groulx. La documentation relative au projet de réfection du poste de district a également été rendue disponible sur le site internet de la STM.

Composée des commissaires Mme Luba Serge, présidente, MM. Jacques Besner et Bruno-Serge Boucher, la commission a présidé une séance d'information le 25 mai 2017 au 2515, rue Delisle, bâtiment du Comité d'éducation aux adultes de la Petite-Bourgogne et Saint-Henri (CÉDA). Suite à la séance d'audition des opinions qui s'est tenue le 15 juin dernier au même endroit, les commissaires déposent le présent rapport au comité Suivi des actifs du Conseil d'administration de la STM.

Le premier chapitre de ce rapport décrit le projet de réfection du poste de district de la station Lionel-Groulx et du remplacement de la membrane d'étanchéité recouvrant le métro ainsi que le contexte qui s'y rattache. Le second chapitre fait état des préoccupations et opinions des citoyens qui se sont exprimés en consultation publique le 15 juin dernier et des opinions écrites transmises à la STM préalablement à cette séance. Enfin, le troisième et dernier chapitre contient l'analyse de la commission et ses recommandations.

# 1 Le projet de réfection du poste de district Lionel-Groulx

Ce chapitre présente le projet de réfection du poste de district de la station de métro Lionel-Groulx. Il comprend une présentation de l'encadrement réglementaire de la consultation et du projet, un bref survol du contexte urbain et des objectifs du projet ainsi qu'une description technique du projet.

## 1.1 L'encadrement réglementaire de la consultation

L'article 158.3 de la Loi sur les sociétés de transport en commun (RLRQ, chapitre S-30.01) prévoit qu'il revient au conseil d'agglomération de Montréal d'édicter, par règlement, « *les règles d'urbanisme que doit respecter la Société de transport de Montréal (STM) dans la réalisation des travaux et des ouvrages visés* ». L'adoption d'un règlement doit faire suite à la réalisation, par la STM, d'une consultation publique portant sur les travaux ou les ouvrages visés, soit la réfection du poste de district du métro Lionel-Groulx. Cette consultation doit être tenue conformément à la politique corporative PC 1.14, telle qu'approuvée par le conseil d'administration de la STM.

Le rapport de consultation est d'abord déposé au comité Suivi des actifs, puis adopté par le conseil d'administration de la STM. Il est ensuite transmis à l'arrondissement du Sud-Ouest, ainsi qu'au greffier de la Ville de Montréal. Le comité exécutif de la Ville de Montréal est alors saisi du rapport avant que le conseil d'agglomération, conformément à la Loi, ne soit appelé à adopter le règlement autorisant la STM à réaliser le projet au nom des partenaires impliqués.

### L'encadrement réglementaire du projet

La réfection du poste de district de la station Lionel-Groulx exige d'obtenir des autorités municipales une modification du règlement de zonage affectant le terrain. Pour que le projet soit conforme, le règlement doit édicter l'ensemble des règles d'urbanisme nécessaires à la réalisation dudit projet, parmi lesquelles doivent notamment être modifiées :

- L'usage du bâtiment auxiliaire relié au réseau du métro (poste de district)
- Les normes d'implantation (marges et constructions à l'intérieur des marges)
- Le coefficient d'occupation au sol
- La norme de densité
- La hauteur minimale et maximale
- Les règles relatives aux équipements permis sur le toit.

## 1.2 Le contexte et les objectifs du projet

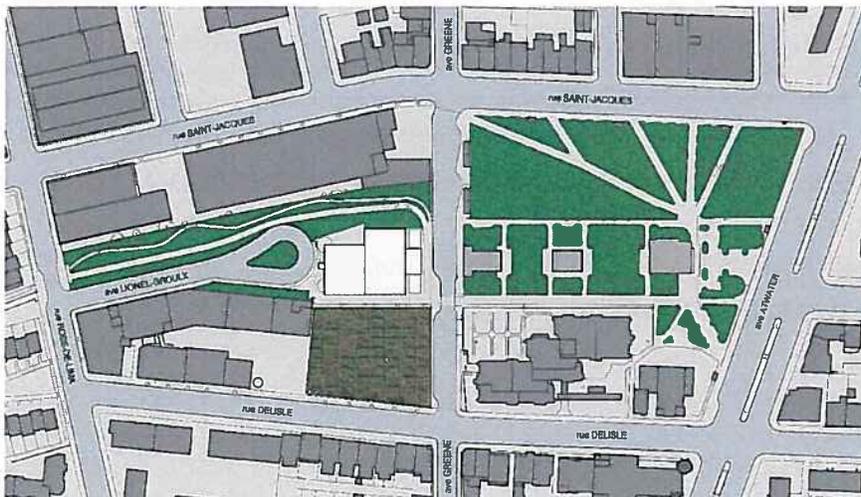
Un poste de district est d'abord une installation qui permet la distribution d'énergie électrique dans le réseau du métro. En tout, le réseau de la STM comporte 7 postes de district et celui de la station Lionel-Groulx dessert un total de 13 stations. L'équipement électrique de ces postes de district a été, pour la plupart, mis en marche dans les années 1970. Dans le cas du poste de district Lionel-Groulx, cet équipement arrive à la fin de sa vie utile et nécessite d'être remplacé pour assurer le service du métro.

**Figure 1 : Les stations de métro desservies par le poste de district Lionel-Groulx**



Le poste de district, actuellement en opération à la station de métro Lionel-Groulx, est situé à l'ouest du terminus d'autobus Greene entre les rues St-Jacques et Delisle et à l'est du rond-point de l'avenue Lionel-Groulx.

**Figure 2 : Plan du projet de réfection du poste de district Lionel-Groulx**



Le bâtiment héberge au rez-de-chaussée un garage pour les véhicules de la STM et en sous-sol le poste de district ainsi que les équipes d'électromécaniciens qui assurent l'entretien et l'exploitation des systèmes. Du côté est de l'édifice actuel, en face du terminus Greene, se trouvent deux puits qui servent à la ventilation naturelle et mécanique à la station. À l'est du terminus de la rue Greene, deux édicules servant de puits de lumière logent dans un cas, en tréfonds, les locaux techniques du poste et d'autres équipements du poste de district, et dans l'autre assurent un éclairage naturel à la station de métro.

Le poste actuel comprend deux catégories d'équipements. La première regroupe ceux qu'on qualifie de moyennes tensions qui fonctionnent à 12 000 volts. Ils ont pour but de recueillir l'alimentation électrique d'Hydro-Québec et de la redistribuer dans le réseau du métro. L'autre catégorie d'équipements regroupe les groupes électrogènes capables de produire de l'énergie électrique en cas de panne des équipements d'Hydro-Québec.

Pour permettre l'installation du nouvel équipement électrique qui assurera l'alimentation en électricité des 13 stations mentionnées plus haut et pour les années à venir, la STM prévoit démolir le bâtiment actuel et y construire le nouveau poste de district. Ce projet est financé par le programme Réno-Systèmes qui est un programme de maintien d'actifs financé par le ministère des Transports du Québec. Il vise à assurer la pérennité et la fiabilité des équipements du métro.

Les objectifs du projet sont :

- Assurer la fiabilité de l'alimentation électrique du métro
- Assurer la pérennité des équipements du métro
- Alimenter les nouvelles charges nécessaires à l'exploitation du métro

Le projet de la STM comprend au final les éléments suivants :

- Le remplacement des équipements de moyenne tension du poste de district
- Le remplacement des groupes électrogènes
- Le remplacement de la membrane d'étanchéité au-dessus des infrastructures souterraines situées sous le parc entre l'édicule de la station de métro et le garage Lionel-Groulx
- L'intégration du nouveau bâtiment au cadre bâti et au milieu urbain en fonction des orientations d'aménagement de l'arrondissement pour le secteur.

### **1.3 Le projet de réfection du poste de district Lionel-Groulx**

Le projet de réfection du poste de district Lionel-Groulx comprend deux éléments principaux. Le premier est la démolition du garage actuel et la construction d'un nouveau poste de district. Le second est le remplacement de la membrane d'étanchéité et le réaménagement d'une partie du parc. De plus, le projet nécessite une modification au règlement de zonage, ainsi que l'acquisition d'une parcelle de terrain située au nord-est du bâtiment.

Le nouveau poste de district sera une construction de deux étages dont le second, au-dessus du garage au rez-de-chaussée, hébergera les nouveaux groupes électrogènes. L'édifice sera surmonté d'un appentis mécanique sur le toit, en retrait des façades. Le bâtiment occupera sensiblement la même emprise au sol (+16%) que l'existant.

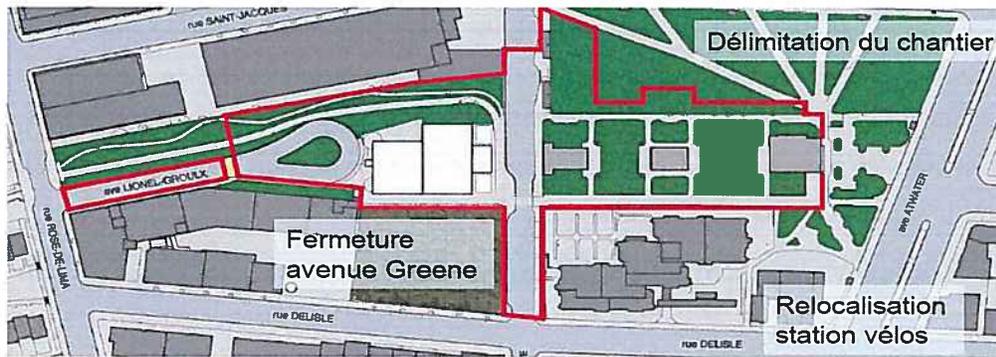
La construction de ce poste de district demande de mettre hors tension les appareils actuellement en opération avant de connecter les nouveaux. Pour réaliser cette intervention, la STM doit d'abord excaver un segment de lignes à moyenne tension sous le terminus Greene situé entre le garage actuel et l'édicule du métro.

Le terminus Greene doit être temporairement fermé pour 5 mois durant les travaux. Il compte actuellement 4 arrêts. Plus de 7 893 personnes montent et descendent des autobus à cet endroit par jour. Le nombre de bus circulant dans le secteur Lionel-Groulx est d'environ 750 par jour.

La STM doit aussi remplacer la membrane d'étanchéité qui recouvre la station de métro et qui a atteint la fin de sa vie utile. Cette membrane est située entre l'édicule d'accès à la station et le poste de district. En surface, on y trouve un espace végétalisé en prolongement du parc, au sud de la rue St-Jacques.

Suite aux travaux sur la membrane, la STM propose un réaménagement de cet espace vert et d'une partie du parc le long du terminus Greene.

**Figure 3 : Les limites du chantier projeté (en rouge)**



**Figure 4 : Le poste actuel (vu de l'avenue Lionel-Groulx) et le nouveau poste**



**Figure 5 : Le poste actuel (vu du Terminus Greene) et le nouveau poste**



Les orientations architecturales du poste de district projeté visent à :

- Limiter la hauteur du bâtiment
- Conserver un dégagement au rez-de-chaussée pour la piste cyclable et le chemin piéton
- Générer une composition dynamique des façades
- Prévoir une chambre mécanique en toiture, en retrait du périmètre, pour dissimuler les équipements
- Ajouter de l'éclairage intégré au bâtiment
- Créer une transition entre les bâtiments grâce à une structure en 2 volumes et un rappel des matériaux existants
- Mettre en valeur le lien piéton

### **La membrane d'étanchéité et le parc**

Le remplacement de la membrane d'étanchéité située sous l'espace paysager entre l'édicule de la station de métro et le garage Lionel-Groulx exige l'excavation de cet espace et conséquemment le remplacement des arbres qui s'y trouvent. L'Abri-vélo sera aussi déplacé.

### **Figure 6 : L'aménagement paysager proposé**



### **Figure 7 : Les puits de lumière existants et les puits de lumière retouchés**



Les objectifs recherchés dans ces travaux sur les puits de lumière et les aménagements paysagers visent à:

- Répéter les formes et les matériaux pour unifier les interventions
- Créer une transition entre l'architecture des puits de lumière du métro et celle du nouveau bâtiment grâce à une restauration du revêtement des puits de lumière fait en panneaux de béton et l'ajout de cadres décoratifs avec éclairage intégré
- Concevoir un aménagement convivial et structuré par les puits de lumière
- Ajouter des aires d'attente diversifiées
- Mettre en place un mobilier urbain et de l'éclairage

### 1.4 La planification des travaux

Les travaux seront réalisés en 2 phases principales. La première phase, d'une durée de 5 mois (de l'été à l'automne 2019), comprend la mise en place du chantier et des palissades, les travaux sur les conduites souterraines, les travaux de fondation du nouveau bâtiment, l'excavation des sols et les travaux d'imperméabilisation des structures souterraines et enfin, l'aménagement de l'espace vert entre l'édicule du métro et l'avenue Greene. La seconde phase, d'une durée de 26 mois (de l'automne 2019 à l'automne 2021), verra d'abord la réduction du périmètre de chantier au seul site du poste de district incluant l'avenue Lionel-Groulx. Le terminus Greene sera alors rouvert. La démolition du garage actuel et la construction du nouveau bâtiment suivront jusqu'à l'installation des nouveaux équipements et leur mise en service. L'aménagement paysager des abords de l'édifice se fera à l'été 2021, peu avant la démobilitation du chantier et la réouverture de la piste cyclable et de l'avenue Lionel-Groulx.

**Figure 8 : Calendrier du chantier**

Principaux jalons/activités	2019		2020				2021			
	Été	Automne	Hiver	Printemps	Été	Automne	Hiver	Printemps	Été	Automne
1 Début des travaux	◆									
2 Travaux phase 1	■	■								
3 Excavation et remblais	■	■								
4 Travaux d'imperméabilisation	■	■								
5 Aménagement paysager parc environnant		■								
6 Travaux phase 2			■	■	■	■	■	■	■	■
7 Construction nouveau bâtiment			■	■	■	■	■	■	■	■
8 Travaux d'aménagement intérieur						■	■	■	■	■
9 Installation et mise en service des nouveaux équipements							■	■	■	■
10 Aménagement paysager avenue Lionel-Groulx									■	■
11 Fin des travaux										◆

## 1.5 L'impact des travaux et les mesures de mitigation

Pour assurer le maintien de son service pendant les travaux, la STM prévoit plusieurs mesures de mitigation, ainsi que le déplacement des arrêts d'autobus situés sur l'avenue Greene en date de la présente consultation publique. D'autres mesures sont aussi prévues afin de diminuer l'impact des travaux sur l'utilisation des services de transport de Lionel-Groulx.

### Circulation et déplacements

La STM assure que les services de transport par autobus seront maintenus en tout temps durant les travaux et que les artères principales seront privilégiées dans le cas des arrêts d'autobus actuellement dans le terminus Greene. Il n'y aurait pas d'augmentation du nombre de passages sur la rue Delisle et l'avenue Greene au nord de la rue St-Jacques. De plus, aucune voie de circulation pour les automobilistes ne sera perdue sur les rues St-Jacques, Delisle et Rose-de-Lima, ni de l'avenue Atwater.

La réalisation des travaux par la STM signifie aussi inévitablement la présence de camions pour le transport de matériaux (4 véhicules lourds à l'heure) et, tel que mentionné précédemment, l'altération des trajets habituels de transport collectif en raison de la fermeture du terminus Greene pour 5 mois à l'été 2019. En plus, la STM prévoit que les travaux nécessitent le déplacement de la station de vélo, l'obstruction de certains chemins piétonniers habituels et la déviation de la piste cyclable est-ouest passant par l'avenue Lionel-Groulx. Ces éléments sont tous des facteurs de nuisance pour les usagers du métro et les résidents environnants pour lesquels la STM prévoit des mesures de mitigation. Il est à noter que l'étude de circulation préliminaire effectuée par la STM considère que l'impact sur la fluidité de la circulation automobile serait négligeable.

- Une étude de circulation permettra d'identifier les déplacements qui seront impactés par la zone et les accès au chantier. Au moment de la consultation publique, cette étude était préliminaire
- Les mesures nécessaires seront définies pour assurer des déplacements sécuritaires aux endroits stratégiques
- Le plan de circulation pour les automobiles, piétons et cyclistes sera établi par une firme spécialisée dans le domaine
- Aucun véhicule lourd de chantier ne va circuler sur la rue Delisle
- Aucune voie de circulation pour les automobilistes ne sera perdue au niveau des rues Saint-Jacques, Delisle et Rose-de-Lima, ni de l'avenue Atwater

- Il n'y aura aucune augmentation du nombre de passages sur la rue Delisle et l'avenue Greene.

### **Bruit et qualité de l'air**

L'augmentation du niveau sonore pendant les travaux et la dégradation de la qualité de l'air due à la poussière sont deux enjeux qui accompagnent la majorité des travaux de cette envergure. À ce titre, la STM prévoit des mesures pour s'assurer de limiter les nuisances.

- Respect de la réglementation concernant le niveau de bruit et les heures de travail
- Suivi continu des niveaux de bruit
- Installation de silencieux sur les équipements bruyants lorsque requis
- Possibilité d'alarme de recul à intensité variable sur les véhicules
- Installation de toiles et d'abris pour les travaux poussiéreux
- Arrosage lors de la démolition et de l'excavation des sols
- Nettoyage des véhicules lourds à la sortie du chantier

### **Le verdissement**

Le verdissement et l'état des aménagements paysagers constituent les derniers éléments ciblés par la STM qui feront l'objet de mesures de mitigation. Suite à une étude arboricole préliminaire, la STM a identifié 54 arbres qui seront situés à l'intérieur des limites du chantier. Seulement un d'entre eux devrait être coupé étant donné sa proximité avec le bâtiment à démolir. Il représenterait un risque si ses racines d'ancrage étaient compromises selon l'expertise arboricole présentée en consultation publique. Néanmoins, la STM prévoit maintenir la biomasse et la canopée actuelle. Pour se faire, la société protégerait ou transplanterait les arbres actuellement présents et s'assurerait d'intégrer les orientations de l'arrondissement du Sud-Ouest pour son aménagement paysager.

### **L'ensoleillement**

L'ajout d'un étage au nouveau bâtiment et, conséquemment, l'augmentation de sa hauteur aura inévitablement un impact sur l'ensoleillement des environs. L'étude fournie en consultation publique identifie que la perte des heures de soleil serait toutefois négligeable pour les espaces environnants, notamment pour le jardin communautaire, alors que l'ombre sera principalement orientée vers la piste cyclable et l'avenue Greene.

## **2 Les préoccupations et opinions exprimées**

Ce chapitre s'intéresse aux préoccupations, aux attentes et aux opinions soulevées par les citoyens et organismes s'étant exprimés sur le projet de réaménagement du poste de district de la station de métro Lionel-Groulx. Une trentaine de personnes ont assisté aux deux séances publiques, soit à la séance d'information du 25 mai, puis à celle d'audition des opinions, le 15 juin. Cinq personnes ont posé des questions à la séance d'information afin d'obtenir des éclaircissements sur le projet présenté par les représentants de la STM. La commission a entendu cinq personnes en séance d'audition et reçu quatre opinions écrites qui ont été déposées sur le site web de la STM.

Les thèmes abordés lors de cette consultation publique ont été assez variés relativement à leur nombre, mais se sont surtout concentrés sur les alentours de la station Lionel-Groulx et de son accessibilité en général, soit avant, pendant et après le chantier prévu. Certaines opinions ont aussi dépassé le cadre du mandat de la commission donné par la STM. Celles-ci sont tout de même abordées dans ce chapitre en raison de leur pertinence pour la compréhension de l'environnement du métro Lionel-Groulx. Les opinions émises lors de cette consultation publique permettent ainsi de dégager le portrait général des enjeux du chantier à venir pour la réfection du poste de district et le remplacement de la membrane d'étanchéité du métro, les sources principales de préoccupation des participants.

De manière générale, le projet présenté est bien accueilli par la population. Certaines préoccupations émises concernaient directement les nuisances liées au chantier et quelques bonifications du projet ont été proposées. La nécessité de réaliser ce projet n'est nullement mise en doute par les participants. Ce sont plutôt ses impacts sur la qualité de vie des usagers du pôle Lionel-Groulx et des résidents riverains qui ont fait l'objet des différentes opinions exprimées.

Les thèmes abordés dans ce chapitre sont la réfection du poste de district et le réaménagement de l'espace vert. Les opinions concernant le chantier en général et les impacts extérieurs à sa délimitation font l'objet de la deuxième section.

### **2.1 La réfection du poste de district et le réaménagement de l'espace vert**

Le poste de district et le parc situé entre l'édicule de la station et Saint-Jacques représentent les deux espaces principaux visés par la consultation publique. Cette section fait donc état des opinions émises par les participants qui concernaient directement le projet. Tel que décrit dans le chapitre 1, le chantier prévu englobe l'édicule du métro, le parc, l'avenue Greene, le garage

actuel de la STM et le cul-de-sac de l'avenue Lionel-Groulx. Il prévoit aussi le déplacement temporaire de la piste cyclable situé à l'ouest de la station et des lignes d'autobus situées sur l'avenue Greene.

### Édicule du métro

Au cours de la consultation publique, les thèmes abordés concernant l'édicule du métro portaient principalement sur son accessibilité et sur la sécurité de ses environs pour les usagers du réseau de transport de la STM.

Il est acquis que le chantier causera potentiellement des entraves à la circulation vers l'édicule du métro. S'exprimant sur l'accessibilité à l'édicule, un participant s'est notamment questionné sur les raisons expliquant qu'il n'y ait pas de seconde entrée au métro. Il jugeait que la construction d'un second édicule serait éventuellement nécessaire et que la STM devrait profiter des travaux pour ériger un second édicule. *« Je ne comprends pas comment on parle de faire tous ces travaux, sans mention d'une deuxième entrée pour le métro Lionel-Groulx. [...] Je ne comprends pas comment on peut dépenser l'énergie, de l'argent, créer un projet sans un deuxième accès. »*<sup>1</sup>

Une participante, qui habite la Maison Jean-Brillant a pour sa part identifié un problème d'accumulation d'eau qui nuit à la fluidité de la circulation en hiver dans les environs du métro. Des sections du trottoir deviendraient glacées par moment et lors d'averses de pluie, il devient impossible d'éviter les mares d'eau. Elle y a d'ailleurs aperçu des gens glisser et se blesser. Elle a suggéré d'effectuer les travaux nécessaires pendant le chantier projeté pour éliminer le risque d'accident.<sup>2</sup>

Cette participante s'est aussi exprimée sur la question de la sécurité dans les environs proches du métro. Elle notait qu'il n'y a aucune surveillance autour de la station<sup>3</sup> et, qu'une fois le soleil couché, l'édicule n'est pas éclairé et est sujet au vandalisme, notamment les graffitis. Lors d'une intervention en séance d'audition des opinions, elle exprimait sa préoccupation et celles de résidents à ce sujet : *« Les locataires de Jean Brillant réagissent fortement aux graffitis, car il s'agit d'un comportement relié au vandalisme. Il y en a un peu partout, des graffitis, mais nous nous attardons particulièrement à la partie haute de l'édicule de Lionel-Groulx. Une fois le soleil couché, cette partie de l'immeuble est complètement dans le noir. Au cours de la nuit, des*

---

<sup>1</sup> Derek Robertson, Transcription de la séance d'audition, l. 575-578

<sup>2</sup> Michèle Rozon, Maison Jean-Brillant, mémoire 1, p. 1

<sup>3</sup> Derek Robertson, Transcription de la séance d'audition, l. 865-871

vandales y dessinent des graffitis sans être inquiétés. Le service de nettoyage vient les effacer et à peine quelques jours plus tard, nous voyons apparaître de nouveaux graffitis ».<sup>4</sup>

### **Parc**

Pour une résidente des environs du métro, le parc constitue un élément important dans la vie quotidienne de plusieurs pour lequel le chantier prévu aura certainement un impact considérant sa délimitation. Lors d'une intervention, elle s'est d'ailleurs exprimée sur l'utilisation du parc par des résidents, mais aussi sur sa vision de l'espace vert. « *Le parc est extrêmement important. Quand je dis « notre parc », je me mets dans leur peau. Moi, quand je vais être rendue en marchette, plus capable de sortir pour aller faire mon épicerie, déjà que j'y vais très souvent sur mon balcon, tous les jours, plusieurs fois par jour, je pense que je vais passer la journée là. C'est beau. C'est la verdure et, en même temps, on voit le monde vivre. On voit les gens qui circulent. Ça contribue, je pense, à la santé des gens de se sentir dans la vie.* »<sup>5</sup> Un organisme était même d'avis que des mesures devraient être adoptées pour « *assurer la pérennité de cet espace si important pour le quartier* ». <sup>6</sup> Certains résidents riverains utilisent notamment le parc pour des promenades tous les jours. Un participant a quant à lui déploré qu'il n'y a actuellement pas de bancs ou d'endroits pour s'asseoir.<sup>7</sup> « *Ça prend des bancs. Vieillesse de société. Même les mamans avec des poussettes, des fois, les enfants il faut t'asseoir. Ça fait du bien avec mon dos, avec ma canne.* »<sup>8</sup>

La représentante d'un organisme s'est aussi prononcée sur l'utilisation du parc, spécifiant que des groupes communautaires du quartier utilisent fréquemment le parc pour des rassemblements et pour des pique-niques. Dans son opinion écrite, cet organisme identifiait aussi le parc comme « *un des derniers grands espaces verts dans un secteur densément peuplé pour lutter contre les îlots de chaleur et contre la pollution* ». De ce fait, ils approuvent la préservation de la canopée proposée par la STM, mais en recommandent fortement la bonification.<sup>9</sup> L'importance de lutter contre les îlots de chaleur a été soulignée en séance d'audition des opinions. Le parc a été identifié comme étant primordial sur cet enjeu<sup>10</sup> et un

---

<sup>4</sup> Michèle Rozon, Maison Jean-Brillant, mémoire 1, p. 2; Transcription de la séance d'audition, l. 156-161

<sup>5</sup> Michèle Rozon, Maison Jean-Brillant, Transcription de la séance d'audition l. 332-336

<sup>6</sup> Solidarité Saint-Henri, mémoire 3, p. 3

<sup>7</sup> Derek Robertson, Transcription de la séance d'audition, l. 855-858

<sup>8</sup> M. Derek Robertson, Transcription séance du 15 juin p. 37 l.1122-1123

<sup>9</sup> Sonja Engmann, Solidarité Saint-Henri, Transcription de la séance d'audition l. 725-728

<sup>10</sup> Sonja Engmann, Solidarité Saint-Henri, Transcription de la séance d'audition l. 627-628, 720-721

intervenant a aussi proposé la plantation de plantes grimpantes sur les façades de la STM<sup>11</sup> pour contribuer à atténuer les effets des îlots de chaleur.

### Avenue Greene

L'avenue Greene, fermée pour cinq mois pendant le chantier, a fait l'objet de nombreuses interventions en consultation publique. Certaines ont porté sur des problèmes actuels qui pourraient bénéficier d'un réaménagement, alors que d'autres concernaient des impacts de la fermeture du terminus d'autobus. Le déplacement temporaire d'arrêts d'autobus y étant présentement localisés sur des rues avoisinantes a été identifié comme potentiellement problématique par plusieurs participants.

Un participant notait qu'en l'absence de trottoir du côté ouest du terminus, les piétons qui se déplacent entre les rues St-Jacques et Delisle doivent emprunter le trottoir du côté est du terminus où sont les abribus. « *Moi, quand je vais faire mon marché, je suis obligé de passer par là, puis, bon, il faut toujours que je me faufile à travers les gens qui font la file pour les autobus.* »<sup>12</sup> Cette situation est, selon lui, conflictuelle aux heures de pointe. Il propose ainsi d'y aménager un nouveau trottoir qui passerait derrière les abribus.<sup>13</sup>

En ce qui concerne la fermeture de l'avenue, la représentante d'un organisme rappelait qu'en 2012, avant l'ouverture du terminus, des conflits entre les différents modes de transport avaient été identifiés. Ceux-ci ont en partie été réglés avec l'aménagement du terminus dans l'emprise de la rue Greene. Selon elle, sa fermeture temporaire pourrait conséquemment faire resurgir ce problème surtout que de nouvelles lignes se sont ajoutées depuis.<sup>14</sup> Aux dires d'un autre participant, le terminus Greene avait été aménagé pour notamment réduire les impacts du projet de réaménagement de l'échangeur Turcot sur l'offre de services en autobus. De ce fait, le participant se questionnait sur les raisons motivant sa fermeture pendant les travaux.<sup>15</sup>

En référence au déplacement temporaire des arrêts d'autobus, une participante s'est montrée préoccupée concernant l'augmentation possible de la circulation sur les rues avoisinantes au projet. « *I am seeing that we're making reference to larger streets in the area, and so my worry would be that are we then going to be using the smaller streets to meet this purpose which, to me [...] it doesn't make sense to limit the access of parking, which is already limited, being taken*

---

<sup>11</sup> Mauricio Garzon Beltran, Transcription de la séance d'audition, l. 1219-1220

<sup>12</sup> Sébastien Adhikari, Transcription de la séance d'audition, l. 742-743

<sup>13</sup> Sébastien Adhikari, mémoire 2, p. 1

<sup>14</sup> Sonja Engmann, Solidarité Saint-Henri, Transcription de la séance d'audition, l. 659-663

<sup>15</sup> Derek Robertson, Transcription de la séance d'audition, l. 1080-1100

by big buses. »<sup>16</sup> Selon un organisme, les rues avoisinantes à la station sont déjà saturées. La fermeture de Greene augmenterait alors le risque d'accident. Pour atténuer ce risque, il recommande l'utilisation de lieux alternatifs pour les débarcadères d'autobus, tel que d'autres stations de métro ou le stationnement du Super C localisé à proximité<sup>17</sup>. Pour la représentante de cet organisme, les rues Delisle, Atwater, Saint-Jacques et Atwater seraient des options à éviter<sup>18</sup>.

S'exprimant plus amplement sur la rue Delisle, cette même participante décrivait la voie comme une rue résidentielle qui n'est pas aménagée pour accommoder les autobus. Elle note aussi que plusieurs personnes âgées y habitent. Dans le même ordre d'idée, l'organisme recommande dans son opinion écrite « *la mise en place des moyens pour éviter le conflit potentiel entre les piétons, les cyclistes, les véhicules d'urgence, les autobus, les véhicules de construction et le stationnement des visiteurs de la Maison Jean-Brillant sur la rue Delisle* ». <sup>19</sup>

Une participante s'est quant à elle exprimée sur l'option de la rue Saint-Jacques. Elle constate qu'il y a de longues files d'attente pour l'autobus de la rue Saint-Jacques aux heures de pointe, ce qui peut poser problème lors d'intempéries. « *Pourtant, il n'y a que deux petits abribus (ancien modèle). C'est pourquoi ils ne peuvent pas se protéger des intempéries.* » <sup>20</sup>

### Piste cyclable

Aux dires des participants, la piste cyclable est-ouest qui transite par l'avenue Lionel-Groulx vers le métro est particulièrement utilisée par des cyclistes, mais aussi par des résidents du secteur. Plusieurs étudiants de la résidence de McGill empruntent notamment la piste cyclable à partir du métro à pied pour se rendre chez eux.<sup>21</sup>

En date de la consultation publique, il n'y avait toujours pas d'emplacement prévu pour la déviation temporaire de la piste cyclable pendant le chantier. Deux participants ont ainsi identifié la rue Delisle comme étant une option ou encore sur la rue Saint-Jacques, même si elle est « *[considérée] par les piétons et les cyclistes comme un endroit dangereux, c'est une raison de plus pour dire : bien, à cet endroit-là, il y a comme... l'automobile est trop dominante puis il faut*

---

<sup>16</sup> Amanda Daluiso, Transcription de la séance d'information, l. 788-798

<sup>17</sup> Solidarité Saint-Henri, mémoire 3, p. 2

<sup>18</sup> Sonja Engmann, Solidarité Saint-Henri, Transcription de la séance d'audition, l. 596-603

<sup>19</sup> Solidarité Saint-Henri, mémoire 3, p. 3

<sup>20</sup> Michèle Rozon, Maison Jean-Brillant, mémoire 1, p. 1

<sup>21</sup> Michèle Rozon, Maison Jean-Brillant, Transcription de la séance d'audition, l. 832-833

vraiment prévoir des mesures de partage de l'espace public ». <sup>22</sup> Un organisme demandait pour sa part « de s'assurer de bien relocaliser, baliser et sécuriser la piste cyclable qui [sera] déplacée durant les travaux ». <sup>23</sup>

Les intervenants ont identifié plusieurs enjeux concernant la piste cyclable. Par exemple, on note que la piste « n'est pas super pratique quand on utilise le vélo pour autre chose que le tourisme. Elle n'est pas faite pour (dixit) traverser pour se rendre quelque part. Il faut s'arrêter souvent, il faut débarquer à la rue Greene. Pour rentrer sur la piste cyclable sur Atwater devant la station, c'est compliqué, il y a un poteau au milieu du chemin ». <sup>24</sup> En particulier, la piste à l'est de la rue Greene, qui longe l'espace au-dessus de la membrane d'étanchéité, a été signalée comme problématique, manquant de signalisation et « ça devient compliqué pour les cyclistes, parce qu'il n'y a pas de marquage, il n'y a pas de signalisation. Il y a les usagers du métro, il y a les usagers d'autobus aussi, il y a les piétons. Alors, on ne sait pas trop quoi faire puis après on se rend vraiment à la traverse pour les piétons, puis ce n'est pas évident, parce qu'il n'y a pas vraiment de rampe, il n'y a pas de marquage pour que les cyclistes puissent continuer vraiment à traverser Atwater puis continuer sur l'avenue Lionel-Groulx. » <sup>25</sup> Ceci peut conduire à des accidents et frustrations entre piétons et cyclistes <sup>26</sup>, ou bien amène les piétons à passer sur la pelouse. <sup>27</sup>

### **Poste de district**

Le poste de district projeté par la STM a aussi fait l'objet de quelques interventions lors de la consultation publique. Un organisme supporte notamment l'idée de la STM, telle que présentée en séance d'information, de miser sur la qualité de l'intégration architecturale pour assurer une convivialité des abords de la station de métro <sup>28</sup>.

Certains participants ont toutefois proposé certaines bonifications au projet. Un participant suggère l'intégration d'une murale, de verdure ou d'agriculture urbaine pour favoriser davantage l'intégration du bâtiment. « Ma proposition c'est vraiment concernant la construction du bâtiment, c'est l'intégration d'une murale, de la verdure, de l'agriculture urbaine au bâtiment. Pourquoi? Parce que je pense que c'est important de bonifier justement les mesures qui sont déjà

---

<sup>22</sup> Mauricio Garzon Beltran, Transcription de la séance d'audition, l. 1544-1547

<sup>23</sup> Conseil régional de l'environnement de Montréal, mémoire 4, p. 1

<sup>24</sup> Sonja Engmann, Transcription de la séance d'audition, l. 770-775

<sup>25</sup> Mauricio Garzon Beltran, Transcription de la séance d'audition, l. 1307-1314

<sup>26</sup> Sonja Engmann, Transcription de la séance d'audition, l. 614-619; Mme Michèle Rozon, Transcription de la séance d'audition, l. 832-833

<sup>27</sup> Michèle Rozon, Maison Jean-Brillant, Transcription de la séance d'audition, l. 120

<sup>28</sup> Conseil régional de l'environnement de Montréal, mémoire 4, p. 1

*prévues dans la proposition du projet et concernant l'intégration dans le milieu urbain de cette infrastructure. »<sup>29</sup>*

Un organisme encourageait quant à lui la STM à certifier le nouveau bâtiment selon une norme énergétique telle que la norme Envision, « *l'un des plus hauts standards pour la construction d'équipements publics durables* ». <sup>30</sup>

## **2.2 Le chantier en général**

La consultation publique portant sur la réfection du poste de district Lionel-Groulx a aussi vu des interventions portant spécifiquement sur le chantier. Certains participants ont ainsi fait valoir que ce secteur de l'arrondissement du Sud-Ouest est aux prises avec des travaux d'envergure depuis plusieurs années et que la collectivité semble en être épuisée. C'est d'ailleurs ce qu'un organisme exprimait en introduction dans son opinion écrite : « *Depuis plusieurs années, les résident-e-s de St-Henri doivent composer avec la multiplication des travaux, que ce soit autour de l'échangeur Turcot, la construction du Centre universitaire de santé McGill (CUSM), la réfection de la rue Notre-Dame ou la construction d'un autre immeuble de condominiums. Leur qualité de vie souffre des conséquences de ces travaux: la poussière, la pollution sonore, les rues bloquées, les trottoirs et pistes cyclables fermés ainsi que le ralentissement des autobus.* » <sup>31</sup>

Selon cet organisme, un nouveau chantier ajouterait à la pollution sonore et à la poussière déjà présente en raison des autres travaux et de la concentration de déplacements par autobus. C'est pourquoi ils recommandent « *la mise en place des mesures pour minimiser la pollution et le bruit autour de la station Lionel-Groulx pendant la période de construction* ». <sup>32</sup> Un autre organisme « *demande que les déplacements piétons soient sécurisés, bien indiqués et maintenus en tout temps pendant la durée des travaux prévue entre 2019 et 2022.* » <sup>33</sup>

Une résidente du coin a pour sa part exprimé le souhait qu'un canal de communication entre la STM et l'administration de son immeuble soit mis en place pour que les gens soient prévenus des travaux. « *J'ai imaginé qu'est-ce qui se passerait pour ces gens-là le jour où les travaux vont commencer, même avant la poussière et le bruit. Il pourrait y avoir un petit peu de panique.* » <sup>34</sup>

---

<sup>29</sup> Mauricio Garzon Beltran, SH Initiatives urbaines, Transcription de la séance d'audition, l. 1198-1204

<sup>30</sup> Conseil régional de l'environnement de Montréal, mémoire 4, p. 1

<sup>31</sup> Solidarité Saint-Henri, mémoire 3, p. 1

<sup>32</sup> Solidarité Saint-Henri, mémoire 3, p. 2

<sup>33</sup> Conseil régional de l'environnement de Montréal, mémoire 4, p. 1

<sup>34</sup> Michèle Rozon, Maison Jean-Brillant, Transcription de la séance d'information, l. 664-671

### 2.2.1 Les impacts extérieurs au chantier

Selon des participants, le chantier aura inévitablement des impacts sur la qualité de deux milieux en particulier, soit les jardins communautaires et la maison Jean-Brillant. Ces deux endroits seront voisins au chantier pendant toute sa durée.

#### Jardins communautaires

Tel que présenté au premier chapitre, un jardin communautaire se trouve adjacent au chantier projeté. Une participante, impliquée dans ce jardin, est venue le décrire en séance d'audition des opinions : « *Alors, c'est 90 jardinets. C'est beaucoup de population, immigrants et Bangladeshies, et il y a aussi beaucoup de familles qui travaillent là ensemble pendant la journée. Alors, beaucoup des enfants qui courent et des choses comme ça. Pour moi, c'est vraiment une opportunité de rencontrer des gens que, autrement, je n'aurais jamais connus et des autres populations dans ma communauté.* »<sup>35</sup> Considérant que la période active des jardins communautaires est pendant l'été, cette participante considère la poussière comme un enjeu important. « *Il faudrait savoir que le jardin, ça ouvre pour l'année le 1er de mai et ça ferme fin d'octobre, début de novembre. C'est vraiment important pour nous de savoir quelle sorte de travail serait fait dans quelle période. Parce que par exemple, dans la mi-mai jusqu'à la mi-juin, il y a beaucoup de personnes qui vont mettre les semis qui sont vraiment fragiles. Et s'il y a du travail qui produit beaucoup de vibrations par exemple, beaucoup de poussière, ça va détruire les semis.* »<sup>36</sup> Elle précisait aussi que les racines d'arbres peuvent nuire au jardin, ce qu'il faudrait considérer lors du réaménagement paysager à proximité.<sup>37</sup>

Finalement, elle a indiqué qu'au cours des dernières années, il y a eu des problèmes de vol de légumes dans les jardins, mais que le transit de personnes semblait réduire les risques. Selon elle, il serait préférable de ne pas avoir une palissade qui coupe la lumière sur le site et de plutôt opter pour des clôtures transparentes.<sup>38</sup>

Puisqu'il y aura plus d'ombre sur le jardin communautaire en raison d'une hauteur de bâtiment plus élevée en comparaison au garage actuellement en place, un participant a quant à lui proposé l'aménagement de serres sur son toit. « *Il y a le jardin communautaire Rose-de-Lima qui est affecté par l'ajout d'un étage au bâtiment, ça va produire de l'ombre sur plusieurs des jardinets*

---

<sup>35</sup> Rhoda Sollazo, comité des jardiniers de Rose-de-Lima, Transcription de la séance d'audition, l. 1647-1653

<sup>36</sup> Rhoda Sollazo, comité des jardiniers de Rose-de-Lima, Transcription de la séance d'audition, l. 1655-1662

<sup>37</sup> Rhoda Sollazo, comité des jardiniers de Rose-de-Lima, Transcription de la séance d'audition, l. 1667-1668

<sup>38</sup> Rhoda Sollazo, comité des jardiniers de Rose-de-Lima, Transcription de la séance d'audition, l. 1668-1671, 1886-1887

du jardin. C'est une façon aussi de considérer une mesure qui viendrait compenser cette nuisance aussi pour les jardiniers.»<sup>39</sup>

### **Maison Jean-Brillant**

Lors de la consultation publique, une résidente de la maison Jean-Brillant est venue s'exprimer sur les impacts potentiels du chantier sur ce bâtiment. Elle décrit l'immeuble comme un OBNL qui regroupant 124 logements dans lesquels habitent des personnes de 60 ans et plus. La participante a toutefois précisé avoir 71 ans et être dans le groupe des plus jeunes. Plusieurs résidents souffriraient de pertes d'autonomie assez sérieuses, beaucoup utilisent des marchettes pour se déplacer et de certains ne sont simplement pas capables de sortir. L'immeuble ne possède pas de services pour les résidents.<sup>40</sup> Finalement, il comporte une cour arrière paysagée et une terrasse sur laquelle les résidents peuvent recevoir des visiteurs, utiliser un barbecue, des balançoires et des bancs.<sup>41</sup> La participante ne considère toutefois pas le bruit du chantier de la membrane et du camionnage comme une nuisance en autant d'être prévenue.<sup>42</sup> Elle a d'ailleurs proposé une visite des lieux après les travaux. « Une petite visite, après, ça sera quasiment une récompense, je pense, pour les gens de la maison [Jean-Brillant]. Puis je suis certaine que vous allez bien leur expliquer puis ils vont bien comprendre qu'est-ce qui s'est passé puis la nécessité de faire ces travaux-là. »<sup>43</sup>

Ses préoccupations portaient beaucoup plus sur les déplacements des résidents vers l'extérieur pendant les travaux, notamment au parc, tel qu'exprimé précédemment à la section 2.1 et vers le marché Atwater. Elle avait aussi émis une préoccupation concernant la sortie d'urgence potentiellement bloquée sur l'avenue Greene pendant la fermeture du terminus<sup>44</sup>.

## **2.3 Les précisions apportées en séance par la STM**

À la fin de la séance d'audition des opinions, des précisions et des rectifications ont été apportées par un membre de l'équipe de la STM.

---

<sup>39</sup> Mauricio Garzon Beltran, SH Initiatives urbaines, Transcription de la séance d'audition, l. 1219-1225

<sup>40</sup> Michèle Rozon, Maison Jean-Brillant, Transcription de la séance d'audition

<sup>41</sup> Michèle Rozon, Maison Jean-Brillant, Transcription de la séance d'audition, l. 415-424

<sup>42</sup> Michèle Rozon, Maison Jean-Brillant, Transcription de la séance d'audition, l. 499-519

<sup>43</sup> Michèle Rozon, Maison Jean-Brillant, Transcription de la séance d'audition, l. 515 et suiv.

<sup>44</sup> Michèle Rozon, Maison Jean-Brillant, Transcription de la séance d'audition, l. 367-372

### **Question portant sur le rayonnement électromagnétique autour du poste**

*« On a parlé de danger si jamais on s'approchait trop du bâtiment ou si on construisait quelque chose au-dessus. Ce qu'il faut comprendre, j'ai expliqué durant la présentation le 25 mai que le niveau de tension dans le poste de district, c'est le même que partout ailleurs sur l'île de Montréal. Dans un premier temps, c'est important de comprendre qu'on ne fait pas de transformation du courant dans ce poste-là. C'est un poste de district. Donc, on prend l'alimentation Hydro-Québec et on la redistribue dans le réseau du métro.*

*Le deuxième point, c'est qu'on a fait par le passé des mesures du rayonnement électromagnétique tout autour de nos équipements. Donc, très, très près de nos équipements à l'intérieur du bâtiment et on respecte les normes internationales qui sont reconnues à travers le monde pour le rayonnement électromagnétique d'un équipement électrique.*

*Donc, il faut comprendre que plus on s'éloigne d'un équipement électrique, moins ces radiations-là sont élevées. Et donc, déjà pour nos propres employés, on a déjà prouvé innocuité donc, c'était sans danger pour nos propres employés et donc, forcément, c'est sans danger pour les citoyens autour du poste ».*<sup>45</sup>

---

<sup>45</sup> Patrick Sergerie, Transcription de la séance d'audition, l. 1845-1860

### 3 L'analyse et les recommandations de la commission

Le projet proposé par la STM, pour lequel cette commission a été mandatée, porte sur le réaménagement du poste de district de la station de métro Lionel-Groulx. Les travaux consistent principalement à démolir le garage actuel sur l'avenue Lionel-Groulx pour y ériger un nouveau bâtiment qui pourra accueillir de nouveaux équipements électriques. La STM doit aussi remplacer la membrane d'étanchéité du métro qui a atteint la fin de sa vie utile. Subséquemment, l'espace qui recouvre la membrane sera réaménagé.

Les opinions des participants aux consultations sur le poste de district Lionel-Groulx ont traité de ces éléments, mais les rencontres ont aussi été, pour plusieurs, une occasion pour soulever des problèmes connexes, en particulier l'aménagement de l'espace vert autour du nouveau bâtiment et de l'édicule du métro. Étant donné que ces préoccupations correspondent aux travaux qui seront entrepris sur la membrane d'étanchéité et l'aménagement paysager, la commission a intégré ces opinions dans son analyse. De plus, la STM, lors de la soirée d'information, s'est prononcée très ouverte à recevoir des suggestions autant en ce qui a trait au concept d'aménagement paysager qu'architectural.<sup>46</sup>

L'analyse et les recommandations de la commission se formulent autour des enjeux suivants :

- Le projet dans son ensemble
- L'intégration harmonieuse du projet
- Les travaux et la période de chantier
- Le dialogue avec les citoyens et son encadrement

#### 3.1 Le projet dans son ensemble

La grande majorité des mémoires et opinions reçus lors des audiences sont favorables à la réalisation du projet dans son ensemble; les intervenants reconnaissent l'importance et la nécessité de remplacer le poste de district pour assurer la fiabilité et pérennité des équipements du métro.

Tel que décrit dans le Chapitre 2, quelques personnes ont exprimé une insatisfaction quant au manque d'informations ou de détails du projet final, y inclus la relocalisation des arrêts d'autobus durant les travaux et l'impact sur la circulation et le trajet de la piste cyclable. Les nombreux

---

<sup>46</sup> Patrick Sergerie, Transcription séance d'information, l. 161-163

chantiers que subissent les résidents du quartier depuis quelques années ont aussi été une source de mécontentement.

## **3.2 L'intégration harmonieuse du projet**

La commission retient deux grandes questions quant à l'intégration harmonieuse du projet : le concept architectural du nouveau poste de district, en particulier son verdissement et l'aménagement paysager.

### **3.2.1 Le concept architectural du nouveau poste de district**

Les réactions au nouveau poste de district proposé se situent à deux niveaux, les aspects écologiques du bâtiment et l'impact de son hauteur sur le jardin communautaire.

Les commentaires recueillis sur les aspects architecturaux du nouveau bâtiment étaient plutôt positifs, en particulier quant à son intégration dans le paysage<sup>47</sup>. C'était surtout l'incorporation d'éléments de développement durable et en particulier des mesures pour atténuer les îlots de chaleur, qui est ressortie comme la préoccupation majeure quant au nouveau bâtiment.

### **3.2.2 La lutte aux îlots de chaleur**

Plusieurs participants ont parlé de l'importance de l'espace vert autour du métro Lionel-Groulx comme moyen de lutter contre les îlots de chaleur et comment le nouveau bâtiment pourrait y contribuer. Loin d'être isolée, cette préoccupation et le désir d'intégrer des solutions là où possible, rejoint les objectifs de la STM ainsi que ceux de l'arrondissement.

Le *Plan de Développement durable 2020* de la STM identifie les îlots de chaleur comme enjeu. Tout en reconnaissant que par sa mission même la STM combat les îlots de chaleur étant donné que le transport collectif « *nécessite six fois moins d'espace urbain, pouvant laisser place à davantage d'espaces verts et luttant ainsi contre les îlots de chaleur* »<sup>48</sup>, la STM prévoit aussi d'autres mesures « *telles que le verdissement et les surfaces blanches* »<sup>49</sup> ainsi que des « *constructions avec des mesures durables* »<sup>50</sup> y inclus la certification telle que LEED, BOMA, et BEST.<sup>51</sup>

---

<sup>47</sup> Sonja Engmann, Transcription de la séance d'audition, l.624

<sup>48</sup> STM Plan de Développement durable 2020 p. 24

<sup>49</sup> STM Plan de Développement durable 2020 p. 16

<sup>50</sup> STM Plan de Développement durable 2020, Axe 2 : Gestion durable, Chantier 5, p. 21

<sup>51</sup> STM Plan de Développement durable 2020, p. 39

De son côté, l'arrondissement Sud-Ouest, dans son *Plan local de développement durable 2013-2015*, vise aussi à lutter contre les îlots de chaleur. Il s'engage notamment à « créer des espaces verts, des toitures vertes, des ruelles, des murs et des stationnements verts dans les projets publics et privés » ainsi qu'identifier « le cadre d'intervention favorisant le verdissement et la lutte aux îlots de chaleur sur les domaines public et privé »<sup>52</sup>.

Les participants ont apporté des suggestions, dont une qui vise l'installation d'un jardin ou d'une serre sur le toit. D'autres intervenants souhaiteraient un toit vert, des plantes grimpantes et une accréditation Envision.

**Figure 9 : Un projet de poste électrique à Lyon, France<sup>53</sup>**



Les travaux de la STM visent aussi les deux puits de lumière situés entre l'accès à la station de métro sur Atwater et le nouveau poste de district à l'ouest. Les plantes grimpantes seraient aussi une solution à des enjeux soulevés lors des consultations, soit le graffiti et le fait que malgré les travaux et les efforts de nettoyage, ils seront de nouveau la cible des graffiteurs et que tout sera à recommencer dans quelques mois. Une solution serait que leurs façades soient couvertes de verdure ou de lierre, et ainsi plus difficiles à couvrir de graffitis.

La question des graffitis et leur impact sur le sentiment de sécurité est discuté dans la section 3.2.2.2, mais l'ajout de plantes grimpantes, par exemple, permettrait à la fois de lutter contre les îlots de chaleur et de combattre les graffitis.

<sup>52</sup> Arrondissement Sud-Ouest, Plan local de développement durable 2013-2015, p.8

<sup>53</sup> <https://www.urbanews.fr/2010/04/04/2746-un-poste-electrique-eco-responsable-pour-lyon-confluence/>

**Figure 10 : Les façades végétalisées du Campus de Jussieu, France<sup>54</sup>**



La commission est d'avis que l'intégration d'éléments de développement durable devrait faire partie de tout nouveau projet de la STM, conformément à son Plan de Développement durable. De plus, comme le témoigne son propre plan de développement durable, la STM vise cet objectif, et dans le cas du projet de réfection du poste de district Lionel-Groulx, le projet est situé dans un arrondissement qui partage ces mêmes objectifs.

La commission est d'avis qu'il y aurait lieu de revoir les plans pour le poste de district ainsi que le travail prévu sur les puits de lumière pour évaluer l'intégration de mesures de développement durable, et une architecture verte, ce qui serait plus en concordance avec ses objectifs tels que définis dans le *Plan de développement durable 2020*.

---

<sup>54</sup> <http://blog.pages-energie.com/vegetalisation-murs.html>

### **Recommandation 1**

**La commission recommande que la STM adopte une architecture verte et des mesures pour combattre des îlots de chaleur dans ce projet de réfection du poste de district Lionel-Groulx conformément à son Plan de développement durable. Notamment:**

- **Un toit vert ou minimalement un toit blanc sur le nouveau bâtiment.**
- **Des façades végétalisées.**
- **Une performance écologique supérieure qui permettra une certification telle que LEED ou Envision.**

#### **3.2.3 Le jardin communautaire**

Sans remettre en question la fonctionnalité ni la hauteur comme telle du nouveau poste de district, l'impact qu'aura le nouveau volume de cet édifice quant à l'ombre portée sur le jardin communautaire durant quelques heures en fin de journée a été soulevé. Des mesures compensatoires pour les usagers de ce jardin ont été suggérées, y compris l'ajout d'une serre ou d'un toit vert sur le nouveau poste de district, permettant l'agriculture urbaine, une murale sur la façade est de l'immeuble des résidences de l'université McGill, ou encore du mobilier urbain et l'ajout d'une couche de gravier sur les allées.

La commission est consciente de l'importance des jardins communautaires pour le quartier. Ils jouent un rôle intégrateur pour les ménages immigrants qui l'utilisent. C'est aussi un lieu où les familles, y inclus les enfants, travaillent ensemble et où les gens du quartier se rencontrent et partagent des activités comme des épluchettes de blé d'inde.<sup>55</sup>

La commission note que la STM a déjà entrepris une initiative positive, soit des discussions avec les responsables du jardin sur des aménagements possibles<sup>56</sup> et l'encouragement à continuer.

### **3.3 Les aménagements paysagers**

Comme mentionné précédemment, la majorité des mémoires et opinions reçus sont favorables aux propositions de la STM de mieux aménager l'espace vert, zoné parc, immédiatement au nord de la station et à l'est du terminus Greene. Parfois appelé « *espace vert* », parfois « *parc* »,

---

<sup>55</sup> Rhoda Sollazzo, Transcription de la séance d'audition, l. 1761

<sup>56</sup> Patrick Sergerie, Transcription séance d'information, l.626-632

l'espace n'a pas une forte identité, ayant plutôt des rôles multiples. Très récemment, soit le 13 juin 2017, cet espace a été nommé le parc Rollande-Danis-Pelletier parallèlement à l'inauguration de l'œuvre éphémère *Freiner la chute* sur le site.<sup>57</sup>

Avant tout, et pour la grande majorité des utilisateurs, c'est un passage pour la station de correspondance qui est d'une « *importance majeure dans le réseau de transport en commun métropolitain* »<sup>58</sup>. C'est cette perception qui est ressortie lors des consultations entreprises par l'Arrondissement : l'espace « *vert adjacent au métro Lionel-Groulx est perçu comme un lieu de passage, sous-aménagé, voire gaspillé.* »<sup>59</sup> Toutefois, selon les participants ce parc joue un important rôle dans la lutte contre les îlots de chaleur, et c'est un endroit de plaisance et de détente pour des résidents du quartier ainsi que point de rassemblement pour les groupes communautaires du quartier.

Il est important de noter que le parc fait l'objet d'un processus de consultation de la part de l'Arrondissement. La STM propose d'intégrer les orientations de l'Arrondissement pour l'aménagement paysager; durant « la période des plans et devis, il va y avoir beaucoup de consultations justement pour assurer cet arrimage-là. »<sup>60</sup> Déjà, la STM a tenu compte des grandes orientations qui sont ressorties suite à la consultation publique pour le pôle Lionel-Groulx, pour la proposition d'aménagement présentée<sup>61</sup>. La commission est d'avis qu'étant donné la continuité entre l'espace qui entoure l'édicule du métro et les puits de lumière, qui sont l'objet de la présente consultation, et le reste de l'îlot, une coordination soutenue entre la STM, l'Arrondissement et les groupes locaux serait souhaitable pour répondre le plus complètement aux besoins exprimés par les citoyens.

Les préoccupations quant à l'aménagement paysager soulevées lors de la consultation touchent cinq aspects, soit les arbres et la canopée, la sécurité, la piste cyclable, les piétons et le mobilier urbain.

---

<sup>57</sup> [http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?\\_pageid=7757,85167633&\\_dad=portal&\\_schema=PORTAL&id=17514&ret=/pls/portal/url/page/arrond\\_sou\\_fr/rep\\_annonces/rep\\_actualites/detail\\_actualite](http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=7757,85167633&_dad=portal&_schema=PORTAL&id=17514&ret=/pls/portal/url/page/arrond_sou_fr/rep_annonces/rep_actualites/detail_actualite)

<sup>58</sup> Arrondissement Sud-Ouest, Consultation publique 3500, Saint-Jacques (Archivex) le 14 novembre, 2014 p. 4

<sup>59</sup> Institut du Nouveau Monde, Rapport de consultation, février 2017 p. 12

<sup>60</sup> Patrick Sergerie, Transcription de la séance d'information, l. 436-437

<sup>61</sup> Patrick Sergerie, Transcription de la séance d'information, l.246-250. Les quatre grandes orientations sont : des aménagements sécuritaires; des espaces publics conviviaux, vivants et animés à l'année; et un pôle à identité distinctive, et un pôle qui répond aux besoins de sa population. Institut du Nouveau Monde, Rapport de consultation, février 2017

### 3.3.1 Les arbres et la canopée

La question de la canopée a été soulevée par les participants qui ont salué les efforts de la STM de ne pas la réduire<sup>62</sup> et même demander qu'elle soit bonifiée<sup>63</sup>. La STM prévoit transplanter les arbres qui seront touchés par le remplacement de la membrane<sup>64</sup> et, s'il y a besoin de couper des arbres qui ne sont pas en santé ou qui sont endommagés durant les travaux<sup>65</sup>, de les remplacer. Toutefois, il y a eu des inquiétudes que des arbres soient coupés comme ça s'est fait lors de la construction du terminus sur Greene<sup>66</sup>.

La commission, tout en tenant compte du fait que les plans d'aménagement soient préliminaires, se questionne sur le traitement réservé aux cerisiers à transplanter et déplacer lors des travaux sur la membrane. Or, ils sont actuellement plantés sur deux monticules linéaires, le long des sentiers, au nord et au sud des puits de lumière entre la station et le terminus de bus. Une fois les travaux sur la membrane terminés, la STM prévoit, selon ces plans préliminaires, leur transplantation sur deux nouveaux monticules. Or, ces monticules viendraient obstruer les ouvertures des puits de lumière qui sont à ras de sol. La commission se questionne à savoir si le rabaissement de ces monticules a été considéré lorsque la STM a affirmé conserver la même proportion de canopée.

**Figure 11 : Les monticules entre les puits de lumière du métro**



<sup>62</sup> Sonja Engmann, Transcription de la séance d'audition, l. 625

<sup>63</sup> Sonja Engmann, Transcription de la séance d'audition, l. 631

<sup>64</sup> Patrick Sergerie, Transcription de la séance d'information, l. 421-427

<sup>65</sup> Patrick Sergerie, Transcription de la séance d'information, l. 430-434

<sup>66</sup> Derek Robertson, Transcription de la séance d'audition, l. 94

## **Recommandation 2**

***La commission recommande à la STM de s'assurer que la canopée ne soit pas réduite suite aux travaux et de prêter une attention particulière aux arbres visés par les travaux sur la membrane.***

### **3.3.2 La sécurité**

Le sentiment d'insécurité autour de la station de métro le soir et la nuit est partagé par plusieurs intervenants. C'est notamment le cas des résidents de la Maison Jean-Brillant, qui selon une résidente, ne vont pas au parc le soir<sup>67</sup> et un autre intervenant, à mobilité réduite, qui se sent mal à l'aise le soir<sup>68</sup>. Plusieurs personnes ont fait mention d'une agression physique dans le parc qui avait eu lieu au printemps 2017 et, la rumeur aidant, renforce le sentiment d'insécurité. D'autres incidents ont aussi été notés.<sup>69</sup>

Souvent les incivilités et la détérioration de l'espace public augmentent le sentiment d'insécurité et les opinions exprimées par les intervenants renforcent ce lien. Plusieurs ont parlé de signes d'incivilité ou même de négligence<sup>70</sup>. L'état des lieux, en particulier les déchets par terre et des poubelles qui débordent, aggrave le problème.

La commission constate que le sentiment d'insécurité est partagé par différents groupes et date depuis quelques années. Par exemple, la consultation menée en 2012 par Solidarité St-Henri a soulevé des problèmes du métro, considéré « très sale »<sup>71</sup> et un sentiment d'insécurité : « *Les abords du métro sont isolés et sombres pendant la nuit. Avec plus d'autobus de nuit et plus d'utilisateurs, il faut penser aux solutions pour augmenter le sentiment de sécurité durant la nuit autour du métro.* »<sup>72</sup> La consultation menée par l'arrondissement en 2017 arrive à une conclusion semblable, « *Le manque d'entretien et de propreté, ainsi que l'état de dégradation du mobilier ont été soulignés par la majorité des participants aux activités de consultation.* »<sup>73</sup>

La commission note que le sentiment de sécurité est plutôt partagé parmi la population. Les solutions proposées par les intervenants lors de la séance d'opinions sont notamment

---

<sup>67</sup> Michèle Rozon, Transcription de la séance d'audition, l. 442-445

<sup>68</sup> M. Derek Robertson, Transcription de la séance d'audition, l. 854-856

<sup>69</sup> M. Derek Robertson, Transcription de la séance d'audition, l. 1148-1150

<sup>70</sup> Michèle Rozon, mémoire 1, p. 2

<sup>71</sup> Solidarité St-Henri, Consultation sur le réaménagement de la station Lionel-Groulx, 26 avril 2012 p. 9

<sup>72</sup> Solidarité St-Henri, Consultation sur le réaménagement de la station Lionel-Groulx, 26 avril 2012 p. 10

<sup>73</sup> Institut du Nouveau Monde, Rapport de consultation, février 2017 p. 13

d'améliorer l'éclairage<sup>74</sup> et d'ajouter des caméras de surveillance<sup>75</sup>. Un intervenant a soulevé la question du lien entre l'appropriation de l'espace et la sécurité, « ...c'est sûr que s'il n'y a pas d'appropriation des espaces par les résidents, par les citoyens, c'est sûr que ça devient un endroit peu utilisé, un endroit où il ne va pas beaucoup de monde, c'est sûr que ça va créer des enjeux de sécurité. »<sup>76</sup> Des suggestions pour l'appropriation de l'espace ont été apportées par les intervenants. Par exemple, les résidents de la Maison Jean-Brillant proposent « une sculpture à la mémoire des citoyens et citoyennes qui ont habité et travaillé dans le secteur »<sup>77</sup>. D'autre part, SH Initiatives urbaines propose une murale sur une des façades du nouveau bâtiment, « une murale qui pourrait être organisée aussi comme une activité, qui pourrait être vue comme une activité communautaire et culturelle aussi. »<sup>78</sup> Les palissades autour du chantier seraient aussi une occasion pour incorporer des œuvres d'art éphémères entreprises par des organismes communautaires et écoles permettant encore une fois l'appropriation de l'espace par les citoyens. Outre la question d'appropriation par les résidents des lieux, les murales sont une méthode reconnue pour combattre les graffitis.<sup>79</sup>

Les conseils pour la création de lieux sécuritaires incluent souvent l'intégration de la communauté dans les démarches. Par exemple, l'un des six principes du *Guide d'aménagement pour un environnement urbain sécuritaire* de la Ville de Montréal est d'agir ensemble, soit « La participation de la communauté » avec des moyens tels que « les marches exploratoires; la mobilisation de la population et des groupes locaux; l'appropriation des lieux publics par la population ».<sup>80</sup> Le fait que l'aménagement proposé est encore à un stade préliminaire permettra cette intégration de la population locale dans les démarches à venir.

---

<sup>74</sup> Michèle Rozon, mémoire 1, p. 2

<sup>75</sup> Michèle Rozon, mémoire 1, p. 2; M. Derek Robertson, Transcription de la séance d'audition, l. 869

<sup>76</sup> Mauricio Garzon Beltran, Transcription de la séance d'audition, l. 1599-1601

<sup>77</sup> Michèle Rozon, mémoire 1, p. 3

<sup>78</sup> Mauricio Garzon Beltran, Transcription de la séance d'audition, l. 1213-1217

<sup>79</sup> <http://www.cdccentresud.org/nouvelles/lancement-du-programme-dart-mural-de-la-ville-de-montreal/>

<sup>80</sup> Ville de Montréal, *Guide d'aménagement pour un environnement urbain sécuritaire* p. 29 [http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/femmes\\_ville\\_fr/media/documents/Guide\\_aménagement\\_environnement\\_urbain\\_sécuritaire.pdf](http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/femmes_ville_fr/media/documents/Guide_aménagement_environnement_urbain_sécuritaire.pdf).

### **Recommandation 3**

*La commission recommande que, dans un premier temps, la STM identifie les lieux perçus comme dangereux en étroite collaboration avec les groupes locaux et les riverains. Ensuite, avec l'aide d'experts, que la STM mette en place des mesures pour améliorer la sécurité autour du métro, des puits de lumière, l'abribus et les sentiers telles que l'éclairage et des caméras de surveillance.*

#### **3.3.3 La piste cyclable**

Tel que décrit dans le chapitre 1, les travaux nécessitent le détournement de la piste cyclable. La STM tient à la maintenir durant les travaux et ceci fait l'objet de discussions avec l'Arrondissement<sup>81</sup>. Selon des intervenants, les travaux de la STM sont une opportunité pour améliorer et bonifier le réseau cyclable, surtout l'utilisation du vélo pour le déplacement et dont l'infrastructure n'est pas semblable à celle pour le cyclisme de plaisance<sup>82</sup>. De plus, la bonification de la piste cyclable concorde avec les orientations municipales, telles que décrites dans le document de consultation de la Stratégie Centre-Ville, qui favorisent l'utilisation du vélo comme mode de transport quotidien.<sup>83</sup>

Tel que décrit dans le Chapitre 2, les intervenants ont identifié plusieurs problèmes tels que le manque de signalisation, les conflits avec les piétons, ainsi que le manque de fluidité avec des arrêts fréquents et des obstacles, tel qu'un poteau dans le chemin. Les intervenants ont souligné que ces problèmes rendent la piste difficilement utilisable pour les déplacements quotidiens. Certains participants ont évoqué la possibilité d'avoir une piste cyclable sur Delisle ou Saint-Jacques et la commission considère qu'un aménagement durable sur l'une ou l'autre de ces rues serait plus viable.

La commission est d'avis que la cohabitation de la piste cyclable et la voie piétonnière au même endroit peut mener à des conflits, sinon des accidents et n'est donc pas souhaitable. Étant donné l'augmentation d'utilisation du vélo<sup>84</sup> et le potentiel de développement tel qu'identifié par la

---

<sup>81</sup> Patrick Sergerie, Transcription de la séance d'audition, l. 393-394

<sup>82</sup> Sonja Engmann, Transcription séance du 15 juin p. 26 l.772; M. Mauricio Garzon Beltran, Transcription séance du 15 juin p. 51 l.553-1558

<sup>83</sup> Ville de Montréal, Stratégie centre-ville Soutenir l'Élan, Document de consultation 2016 <https://mairedemontreal.ca/montreal-devoile-le-document-de-consultation-de-la-strategie-centre-ville>

<sup>84</sup> Par exemple, entre 2003 et 2013 le nombre de déplacements en vélo ont doublé. (Communauté métropolitaine de Montréal Horizon 2031 Projet de plan directeur du réseau vélo métropolitain, 2017 p. 23 )

Communauté métropolitaine de Montréal, notamment pour les déplacements domicile-travail<sup>85</sup>, la commission est d'avis que l'aménagement de la piste cyclable devrait se faire dans une perspective à long terme et d'intégration dans le réseau actuel et à venir. La commission s'interroge sur la pertinence de réaménager la piste cyclable dans le parc, qui est déjà très achalandé, en tant que lieu de passage et de détente plutôt que sur une rue avoisinante.

#### **Recommandation 4**

***La commission recommande que la STM révise l'aménagement de la piste cyclable et que la piste soit:***

- ***Liée au réseau existant ou prévu***
- ***Entrepris en collaboration avec les groupes d'utilisateurs, ainsi que les instances municipales.***

#### **Recommandation 5**

***La commission recommande que la STM procède dès le début du chantier à une relocalisation permanente de la piste cyclable.***

### **3.3.4 Le mobilier urbain**

Selon la STM, l'aménagement proposé sera « *structuré autour des bâtiments existants, donc autour des puits de lumière et de la station, avec des chemins qui sont dans la prolongation de ces structures-là, qui vont raccorder le lien piétonnier [...] ces nouveaux aménagements-là [...] vont permettre de répondre aussi à l'étude de consultation qui a eu lieu l'an dernier. Et donc, de procurer des aires d'attente, tant pour le terminus d'autobus que pour procurer aussi des espaces de socialisation, toujours en maintenant un éclairage additionnel et une convivialité qu'on n'a pas actuellement.* »<sup>86</sup>

Plusieurs intervenants ont exprimé le désir, sinon le besoin, de mobilier urbain<sup>87</sup>, et, en particulier, des bancs<sup>88</sup>. C'est aussi un moyen pour que les gens s'approprient de l'espace.<sup>89</sup> Ce besoin avait aussi été soulevé lors des consultations de l'Arrondissement en 2017<sup>90</sup>.

---

<sup>85</sup><http://cmm.qc.ca/champs-intervention/transport/plans-en-transport/plan-directeur-du-reseau-velo-metropolitain/>

<sup>86</sup> Patrick Sergerie, Transcriptions de la séance d'audition, l. 252-258

<sup>87</sup> Mauricio Garzon Beltran, Transcriptions de la séance d'audition, l. 1379

<sup>88</sup> Derek Robertson, Transcriptions de la séance d'audition, l. 1122-1123

<sup>89</sup> Mauricio Garzon Beltran, Transcriptions de la séance d'audition, l. 1609

<sup>90</sup> Institut du Nouveau Monde, Rapport de consultation, février 2017 p. 11

Pour la commission, étant donné l'importance du parc et son utilisation telle que présentée en section 3.2.2, ce mobilier urbain est essentiel pour créer des « espaces de socialisation » que la STM cherche à implanter, et ainsi répondre aux besoins exprimés par les intervenants. Cela aidera aussi à produire une situation de « yeux sur la rue » qui augmentera la sécurité. De leur côté, les poubelles réduiront les signes d'abandon et d'incivilité, augmentant ainsi la sécurité des usagers.

### **Recommandation 6**

***La commission recommande l'intégration de mobilier urbain, en particulier des bancs et plus de poubelles.***

## **3.4 Les travaux et la période de chantier**

Tel que mentionné plus haut, selon les avis de la majorité des citoyens émis lors des audiences, la réalisation du projet dans son ensemble est bien acceptée. Cependant, plusieurs ont manifesté des inquiétudes face aux travaux de chantier et aux nuisances qu'il pourrait générer. Trois aspects de leurs préoccupations, soit la circulation, la délimitation du chantier et les nuisances sont discutés dans cette section. Une quatrième inquiétude, la démarche d'information et de consultation est élaborée à la Section 3.4.

### **3.4.1 La délimitation du chantier**

La question de sécurité autour du métro a été soulevée à plusieurs reprises le long des consultations et étant donné que le chantier va durer environ deux ans et demi, dont cinq mois (été à automne 2019) durant lequel le chantier comprendra le côté est et ouest de la rue Greene<sup>91</sup>. Dans son mémoire, Le Conseil régional de l'environnement de Montréal demande que « *les déplacements piétons soient sécurisés, bien indiqués et maintenus en tout temps pendant la durée des travaux* »<sup>92</sup> tandis qu'une résidente de la Maison Jean-Brillant a exprimé des soucis concernant la sortie d'urgence, qui serait potentiellement bloquée par les palissades<sup>93</sup> (voir Figure 3).

---

<sup>91</sup>STM Présentation du projet Lionel-Groulx, le 25 mai 2017

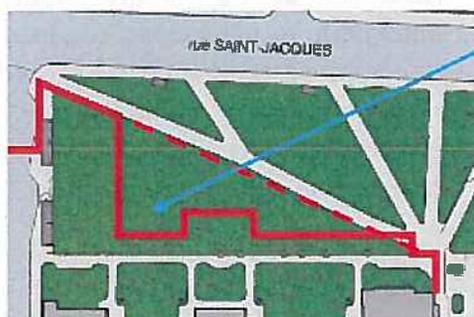
<sup>92</sup> Conseil régional de l'environnement de Montréal, Avis déposé dans le cadre de la consultation pour le poste de district Lionel-Groulx, juin 2017

<sup>93</sup> Michèle Rozon, mémoire 1; Transcription de la séance d'audition, l. 367-372

Quoique la délimitation du chantier soit préliminaire<sup>94</sup>, la commission a identifié quelques endroits où les palissades pourraient poser des problèmes de sécurité. Premièrement, la palissade au sud de Greene avec la sortie de secours de la Maison Jean-Brillant et le transformateur d'Hydro-Québec qui seraient à l'intérieur du chantier, puis, deuxièmement, celle au sud de l'avenue Lionel-Groulx qui pourrait obstruer une porte de sortie au nord-est de l'édifice de la résidence de l'Université McGill. Dans ces deux cas, il faudrait vérifier avec le Service de Protection des Incendies de Montréal si la localisation de ces palissades permet un accès sécuritaire aux véhicules d'urgence, particulièrement dans le cas de la fermeture de l'avenue Lionel-Groulx.

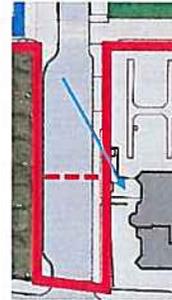
La Commission pense qu'il y aurait lieu de bien examiner cette question avant les appels d'offres, notamment aux endroits suivants :

- Possibilité de cachette pour des gens malveillants. La palissade (pointillé) devrait longer le sentier depuis l'intersection Greene-St-Jacques et ne pas l'obstruer près de l'entrée de la station. L'espace récupéré à l'intérieur du chantier pourrait servir aux travaux ou l'entreposage d'équipement.
- Obstruction par la palissade de deux sentiers venant de la rue Delisle, obligeant les usagers du métro et résidents de la Résidence Jean-Brillant de se rendre sur Atwater, déjà très occupée par les arrêts d'autobus, pour se rendre à la station de métro. La palissade devrait être déplacée afin de permettre la circulation des piétons sur un de ces sentiers (pointillé).



<sup>94</sup> Réponses aux questions de la commission le 10 juillet 2017

- Obstruction de l'issue de secours de la Maison Jean-Brillant et d'un transformateur d'Hydro-Québec sur Greene. La palissade devrait être repoussée plus au nord (pointillé).



- La palissade de chantier sur l'avenue Lionel-Groulx, qui sera en place pour toute la durée de la construction (3 ans), aura un impact sur l'accessibilité de la résidence de l'Université McGill, mais aussi pour les véhicules d'urgence qui ne pourront se rendre du côté nord de la résidence, où se situe son entrée principale, sans entrer dans l'enclos du chantier.



### **Recommandation 7**

***La commission recommande à la STM de se pencher plus en détail sur l'emplacement des palissades de chantier, notamment pour des questions de sécurité des usagers et de vandalisme, ainsi que celles de sécurité aux incendies dans le cas des issues de la Résidence Jean-Brillant et de la résidence de l'Université McGill.***

#### **3.4.2 Les enjeux de circulation**

Il est à noter que des problèmes de circulation qui vont au-delà des limites du chantier, telles que la densité d'autobus, d'autos, et de camions ainsi que la pollution et le bruit qui en découlent ont été soulevées lors des audiences<sup>95</sup>. Ces mêmes problèmes ont aussi été soulevés lors de consultations similaires, notamment lors de la consultation sur le pôle Atwater en 2017<sup>96</sup>, la consultation sur le bâtiment Archivex en 2014<sup>97</sup>, et la consultation entreprise par Solidarité St-Henri en 2012<sup>98</sup>.

Selon Solidarité St-Henri, les rues autour du métro sont déjà « saturées », une situation qui va s'empirer avec la fermeture de la rue Greene durant les travaux sur le poste de district, ce qui a mené l'organisme à recommander la relocalisation des débarcadères d'autobus ailleurs, tel qu'au stationnement du marché Super C ou à d'autres stations de métro. À l'instar de ce groupe, la commission est d'avis que les problèmes de circulation augmentent les « risques d'accident pour les piétons et les cyclistes » ce qui « ne favorise pas le transport actif »<sup>99</sup>. Le Conseil régional de l'environnement de Montréal a aussi souligné l'importance de sécuriser les déplacements piétons et la piste cyclable durant les travaux<sup>100</sup>.

De son côté, la STM propose que tous les circuits d'autobus soient maintenus sans toutefois augmenter la circulation sur les rues résidentielles telles que Greene et Delisle<sup>101</sup>. Actuellement environ 750 autobus par jour circulent dans le secteur Lionel-Groulx, dont 5 lignes utilisent la rue Greene avec presque 8 000 montants et descendants par jour.<sup>102</sup> Les intervenants ont exprimé des inquiétudes quant au déplacement des arrêts et aux impacts sur la circulation, surtout étant

---

<sup>95</sup> Solidarité St-Henri, Mémoire au sujet de la réfection du poste de district Lionel Groulx, 11 juin 2017;

<sup>96</sup> Institut du Nouveau Monde, Rapport de consultation, février 2017

<sup>97</sup> Arrondissement Sud-Ouest, Consultation publique 3500, Saint-Jacques (Archivex) le 14 novembre, 2014 p. 4

<sup>98</sup> Solidarité St-Henri, Consultation sur le réaménagement de la station Lionel-Groulx, 26 avril 2012

<sup>99</sup> Solidarité St-Henri, Mémoire au sujet de la réfection du poste de district Lionel Groulx, 11 juin 2017

<sup>100</sup> Conseil régional de l'environnement de Montréal, Avis déposé dans le cadre de la consultation pour le poste de district Lionel-Groulx, juin 2017

<sup>101</sup> Patrick Sergerie, Transcription de la séance d'information, l. 379-381

<sup>102</sup> Réponses aux questions de la commission le 10 juillet 2017

donné que les emplacements temporaires n'ont pas encore été identifiés par la STM<sup>103</sup>. En particulier Solidarité St-Henri qui a signalé des problèmes potentiels sur la rue Delisle entre les résidents de la Maison Jean-Brillant, les piétons, les cyclistes et les véhicules, y inclus autobus, véhicules de construction et d'urgence<sup>104</sup>.

La STM prévoit que durant la période des travaux, il y aura jusqu'à quatre véhicules lourds par heure qui vont s'ajouter à la circulation<sup>105</sup>. Durant les premiers cinq mois, l'accès au chantier se fera par les rues Greene et St. Jacques ainsi que Rose-de-Lima, mais cette dernière sera, par la suite, l'unique voie d'accès pour la durée des travaux.

En raison des habitations familiales et le grand nombre d'enfants sur la rue Rose-de-Lima ainsi que sur la rue Delisle, la commission est d'avis que la STM doit s'assurer que ces déplacements se fassent en toute sécurité. La commission note aussi que quoique la piste cyclable autour du chantier soit déplacée, le lien entre Place St-Henri et la rue Rose-de-Lima serait toujours maintenu, ce qui pourrait mener à des conflits avec les véhicules lourds sur Rose-de-Lima.

La commission est d'avis que la situation sera problématique et que des mesures sont nécessaires pour bien saisir les préoccupations de la population locale quant au déplacement des arrêts d'autobus et à la circulation de véhicules lourds, et solliciter les suggestions quant aux alternatives pour s'assurer que la situation existante ne soit pas empirée par les travaux.

### **Recommandation 8**

***La commission recommande que la STM travaille en étroite collaboration avec les organismes de quartier et les riverains pour trouver des solutions aux problèmes potentiels de circulation, autant en ce qui concerne le déplacement des arrêts et débarcadères d'autobus que le trajet des véhicules lourds dans le quartier avoisinant.***

### **3.4.3 Les nuisances**

Selon Solidarité Saint-Henri, le quartier autour du métro Lionel-Groulx subit déjà une augmentation de pollution sonore et de poussière suite à l'augmentation de lignes d'autobus en 2012<sup>106</sup>. Les travaux prévus vont aggraver la situation. Cette préoccupation est partagée par d'autres citoyens qui se sont présentés aux audiences. En particulier, il y a des inquiétudes quant

---

<sup>103</sup> Derek Robertson, Transcription de la séance d'information, l. 559; Amanda Daluiso, Transcription de la séance d'information, l. 793-796

<sup>104</sup> Solidarité Saint-Henri, mémoire 3

<sup>105</sup> STM Présentation du projet Lionel-Groulx, le 25 mai 2017

<sup>106</sup> Solidarité Saint-Henri, mémoire 3, p. 3

aux résidents de la Maison Jean-Brillant, Avant tout, ce qui est suggéré est une communication directe avec les résidents et l'administration de l'immeuble. La question de communication est abordée plus en profondeur dans la section 3.5.

L'importance d'un dialogue-citoyen a aussi été soulignée dans le cas des jardins communautaires. Comme la Maison Jean-Brillant, les jardins seront au bord des palissades. Pour les utilisateurs des jardins, la poussière pourrait compromettre leur travail.<sup>107</sup>

La commission prend note de l'intention de la STM de mettre en place des mesures accrues pour atténuer les nuisances, notamment la poussière et le bruit<sup>108</sup>. La commission est d'avis qu'étant donné la proximité de résidents et d'utilisateurs des jardins communautaires au chantier, la communication avec les riverains sera primordiale pour le déroulement des travaux.

### **Recommandation 9**

***La commission recommande des moyens pour s'assurer d'un suivi auprès des riverains pour s'assurer que les mesures mises en place ainsi que les communications soient effectives.***

## **3.5 Le dialogue avec les citoyens et son encadrement**

La communication est ressortie comme enjeu important dans les travaux sur le poste de district Lionel-Groulx. Les questions liées à la communication sont de deux ordres: la transmission de l'information et le maintien un dialogue avec les résidents d'ici la fin des travaux, et quelles leçons pourrait-on tirer de l'expérience de cette consultation afin d'en bonifier le processus.

### **3.5.1 Le dialogue avec les citoyens**

Pour la suite des choses et comme l'ont affirmé plusieurs participants, la commission croit que la STM doit porter une attention particulière au maintien du dialogue avec les riverains et les résidents. Elle sera alors en mesure de répondre aux inconnues qui demeurent suite à la présente consultation. Les résidents souhaitent en être informés. Il existe dans le quartier des comités de bon voisinage, des tables de concertation et des lieux d'échanges qui permettraient à la STM de maintenir ouverts les canaux de communication. Procéder ainsi allégerait grandement le processus. Comme l'a souligné un participant, « *Écoutez, en autant que les gens sont bien*

---

<sup>107</sup> Rhoda Sollazo, comité des jardiniers de Rose-de-Lima, Transcription de la séance d'audition, l. 1668-1671, 1886-1887

<sup>108</sup> Patrick Sergerie, Transcription de la séance d'information, l. 400-420

*renseignés sur ce qui va se passer et ce que ça implique, ils vont l'endurer, le bruit. Ça ne durera pas deux ans ! »*<sup>109</sup>

### **Recommandation 10**

***La Commission recommande que la STM maintienne les canaux de communications ouverts avec les parties prenantes pendant toute la durée des travaux. Elle pourra le faire à travers les groupes ou institutions existants sur le territoire. Une attention particulière devrait être apportée aux riverains.***

Le plan de communication qui accompagne la consultation propose une série de moyens pour rejoindre les intéressés, notamment un bulletin électronique, une page web dédiée au projet et un numéro de téléphone recevant les commentaires.<sup>110</sup> Essentiellement composé de moyens réactifs, ce plan gagnerait en efficacité s'il intégrait des éléments proactifs, où l'initiative du dialogue revient à la STM et non au citoyen.

Par exemple, la STM pourrait tirer un plus grand avantage des plateformes comme Facebook, dont la pénétration dépasse de loin à Montréal tous les autres réseaux en usage. Ces plateformes mettent à disposition des moyens de diffusion de l'information qui offrent la meilleure pénétration sur le marché compte tenu de la segmentation possible. Elles demeurent également parmi les moins coûteuses à l'utilisation.

Malheureusement, parmi l'ensemble des citoyens touchés par le projet, tous ne sont pas joignables aussi facilement. Pour toutes sortes de raisons - exposées plus bas - certains groupes méritent qu'on développe une stratégie particulière d'intervention. La commission en a identifié trois.

### **La Maison Jean-Brillant**

Les personnes âgées de la Maison Jean-Brillant vivent pratiquement "dans" le parc entourant la station Lionel-Groulx puisque leur immeuble jouxte la station. Plusieurs passent du temps à la fenêtre, sur leur balcon ou même dans le parc. En plus d'être les premiers touchés par les travaux, ces personnes sont une source d'information privilégiée pour la STM. De plus, plusieurs personnes âgées sont, de par leur condition, plus sensibles aux nuisances et craintives devant le changement. Il suffit généralement d'une information continue et bien ciblée pour les rassurer et, mieux encore, en faire des partenaires précieux.

---

<sup>109</sup> Michèle Rozon, Transcription de la séance d'audition, l. 500 et suiv.

<sup>110</sup> Réponses de la STM aux questions de la Commission - 2e série de questions/réponses.

### **La Résidence Solin Hall de l'université McGill**

Malheureusement, aucun étudiant-e de la Résidence McGill ne s'est présenté aux audiences. Pourtant, ils seront parmi les plus gênés par les travaux prévus au poste de district, et ce, pour une période de deux ans et demi. Des enjeux de sécurité discutés plus tôt se posent également pour celles et ceux qui passent du métro à la résidence. Une rencontre d'information-consultation à la résidence devrait être envisagée, notamment afin de discuter des mesures de sécurité pendant et après le chantier.

### **Les résidents d'origines diverses**

Comme la plupart des quartiers de Montréal, l'arrondissement du Sud-Ouest compte un grand nombre de citoyens d'origines diverses. Ces résidents rencontrent souvent des problèmes de participation à la vie publique, notamment pour des raisons linguistiques ou culturelles. Il y aurait lieu de trouver, en collaboration avec les leaders de ces communautés, des moyens de communication efficaces pour informer et échanger avec ces personnes.

### **Recommandation 11**

*La Commission recommande que la STM optimise son utilisation des plateformes de réseautage et développe une stratégie d'intervention particulière auprès de certains groupes, tels les locataires de la Maison Jean-Brillant, les étudiants de la Résidence Solin Hall, et les résidents d'origines diverses.*

### **3.5.2 Le processus**

La Commission souhaite commenter le processus lui-même et faire quelques recommandations à la STM afin que dans un souci d'amélioration continue, elle puisse tirer encore davantage du processus de consultation publique qu'elle met en place.

Selon la commission, deux éléments du contexte de la consultation sur le poste de district Lionel-Groulx ont eu un impact sur le déroulement du processus et seraient à considérer pour les consultations à venir.

### **Le moment de la consultation**

Lors des rencontres préliminaires de la commission avec la STM, de même que lors de la soirée d'information, la Société a insisté sur l'intérêt qu'elle avait pour les commentaires sur le bâtiment, son architecture et les matériaux retenus. Toutefois, ce sont les mesures de mitigation

pendant les travaux et l'aménagement des terrains avoisinant le poste de district qui ont davantage retenu l'attention de participants.

Il semble également qu'il était trop tôt, dans la mise en œuvre de ce projet, pour que la STM soit en mesure de répondre aux questions précises sur les mesures de mitigation prévues et l'aménagement des alentours du poste de district. Il lui était difficile d'aller au-delà, lorsque nécessaire, des mesures habituellement prévues pour ce type de travaux. Par exemple, plusieurs interventions en séance d'information ont porté sur le réaménagement des trajets et débarcadères d'autobus, de même que des pistes cyclable et piétonne pendant les travaux. La STM n'était pas encore en mesure de présenter un tel plan. La commission est d'avis que cette consultation publique formelle est venue un peu tôt dans le processus de réalisation du projet.

### Le type de consultation

La commission salue la volonté de la STM de recueillir les opinions des citoyens bien avant le lancement des appels d'offres, lui permettant ainsi d'ajuster son projet. Toutefois, les moyens pour solliciter ces opinions seraient peut-être à revoir dans un contexte tel que celui du Sud-Ouest de Montréal, où consultations et travaux s'enchaînent depuis près d'une décennie.<sup>111</sup>

Lors de toutes ces consultations, souvent, les enjeux sont semblables (circulation, bruit, poussière..), et les groupes ou citoyens qui présentent des mémoires et font des interventions sont aussi les mêmes. La forme utilisée est pratiquement toujours semblable, soit une consultation traditionnelle avec mémoires et audiences. Une approche non-traditionnelle pourrait stimuler l'intérêt et la participation dans un contexte où, depuis plusieurs années, les projets et les consultations se multiplient.

Si la STM veut tirer le maximum de son exercice de consultation et maintenir un dialogue constructif avec les résidents et riverains, **la commission suggère à la STM d'être innovante dans les moyens déployés pour les informer, les consulter, et leur rendre comptes.** À cet égard, l'assemblage des résultats de plusieurs types de dialogue et de consultation donne souvent un meilleur portrait des irritants et des espoirs des citoyens.

---

<sup>111</sup> Le terminus Green, la réfection de l'échangeur Turcot, la construction du CUSM et la Station Vendôme, le nouveau Pont Champlain, le Plan de développement urbain, économique et social (2 consultations), le projet Archivex... et bientôt le REM...

## Conclusion

Le projet de réfection du poste de district Lionel-Groulx a été bien reçu par les participants aux séances de consultation publique, qui ont accepté la nécessité de remplacer les équipements et d'assurer la pérennité et la fiabilité du métro.

La STM a entrepris une consultation du projet en amont, soit deux ans avant le début des travaux. D'un côté le moment de la consultation permet l'intégration des suggestions des citoyens et démontre une ouverture de la part de la STM à respecter les opinions des intervenants et d'incorporer des changements au projet. Par contre, étant donné que le projet ne débutera qu'en deux ans, certaines informations étaient manquantes et n'ont pas permis l'expression d'opinions sur plusieurs questions. Notamment, le déplacement des arrêts et débarcadères d'autobus ainsi que la piste cyclable et la localisation des palissades, qui auront tous des conséquences sur la vie quotidienne, mais qui n'étaient pas encore complètement définis par la STM.

Plusieurs recommandations qui découlent des consultations traitent de questions de développement durable. Quoique la STM ait un plan de *Plan de Développement durable 2020*, qui vise, entre autres la lutte aux îlots de chaleur, cette vision ne semble pas se trouver dans le projet. Par exemple, aucun élément d'architecture verte n'est incorporé dans le nouveau poste de district. De plus, étant donné l'importance que prennent les déplacements en vélo dans la région montréalaise, et la reconnaissance qu'y donne la STM, par exemple, à travers l'intégration des supports à vélo, la commission souhaiterait qu'une attention plus aigüe soit accordée à cet aspect des travaux, avec plus de détail et des discussions préalables avec des groupes tels que Vélo Québec. Pour la commission, le souci de développement durable devrait se trouver dans les projets de la STM d'une façon plus systématique.

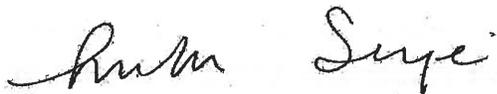
La volonté des résidents et des organismes communautaires à continuer le dialogue avec la STM est manifeste et la commission encourage la STM à poursuivre les discussions tout au long des travaux pour mieux répondre aux préoccupations des citoyens. De plus, la commission suggère que des moyens proactifs soient incorporés dans les prochaines étapes, surtout pour certains citoyens difficilement joignables.

Dans les cas de consultations en amont, la commission croit que la STM devrait envisager des moyens alternatifs, tels que des groupes de discussion, pour obtenir les opinions des citoyens. Ceci serait encore plus pertinent dans un contexte, tel que le cas présent, où les citoyens et groupes communautaires sont déjà très sollicités.

Le moment de cette consultation a aussi soulevé des préoccupations de longue date, surtout quant à la sécurité et le besoin de mobilier urbain. La commission encourage la STM de prendre note des suggestions mises de l'avant lors des consultations. Néanmoins, il en demeure que beaucoup de ces changements se feront en parallèle avec le travail de l'arrondissement. La collaboration qui semble émerger entre la STM et l'arrondissement est positive pour des changements qui devront améliorer la vie quotidienne des citoyens.

Quoique le moment des consultations ait un certain désavantage quant aux informations disponibles, la commission est d'avis que les avantages, en particulier les possibilités d'incorporer des éléments de développement durable et de trouver des solutions permanentes aux problèmes de piste cyclable, ne seront que positifs pour les résidents et utilisateurs. L'ouverture qu'a démontrée la STM à écouter les citoyens et leur volonté de maintenir le dialogue sont prometteurs pour le projet.

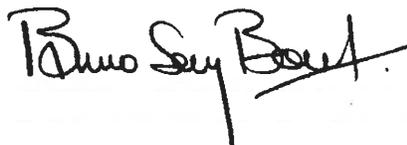
Fait à Montréal, le 14 août 2017



Luba Serge, Présidente de commission



Jacques Besner, commissaire



Bruno-Serge-Boucher, commissaire

## **Annexe 1 – Les informations relatives à la consultation**

### **Le mandat**

Le 3 mai 2017, le conseil d'administration de la Société de transport de Montréal (STM) autorisait la création d'une commission responsable de tenir une consultation publique sur le projet de réfection du poste de district à la station de métro Lionel-Groulx et du remplacement de la membrane d'étanchéité qui recouvre le métro.

### **La commission et son équipe**

Mme Luba Serge, présidente

M. Jacques Besner, commissaire

M. Bruno-Serge Boucher, commissaire

M. Olivier Rinfret, secrétaire-analyste

L'équipe de la STM et ses partenaires

### **Les participants à la séance d'informations – 25 mai 2017 (par ordre d'inscription)**

M. Derek Robertson

Mme Michèle Ruzon

M. Sébastien Adhikari

Mme Amanda Daluiso

Mme Sonia Engmann

### **Les participants ayant exprimé leur opinion**

*Présentation en séance d'audition le 15 juin 2017*

Mme Michèle Rozon

Solidarité Saint-Henri (Mme Sonja Engmann)

M. Derek Robertson

M. Mauricio Garzon Beltran

Mme Rhoda Sollazo

*Opinions écrites seulement*

M. Sébastien Adhikari

Conseil régional de l'environnement de Montréal

**La documentation**

Documents se retrouvant sur la page de la consultation Lionel-Groulx :

<https://www.stm.info/fr/consultations/refection-du-poste-de-district-lionel-groulx>

- La politique corporative
- Informations sur le projet de réfection du poste de district Lionel-Groulx (PDF)
- Démarche de consultation *Imaginons ensemble l'avenir du pôle Lionel-Groulx-Atwater* – Rapport de consultation produit en février 2017 par l'Institut du nouveau monde pour l'arrondissement Le Sud-Ouest
- Présentation - séance d'information du 25 mai 2017
- Transcription de la séance du 25 mai 2017
- Réponses aux questions de la Commission
- Transcription de la séance du 15 juin 2017
- Réponses aux questions de la Commission - 10 juillet 2017

## **Annexe 2 – La liste des recommandations**

### **Liste des recommandations**

#### **Recommandation 1**

La commission recommande que la STM adopte une architecture verte et des mesures pour combattre des îlots de chaleur dans ce projet de réfection du poste de district Lionel-Groulx conformément à son Plan de développement durable. Notamment:

- Un toit vert ou minimalement un toit blanc sur le nouveau bâtiment.
- Des façades végétalisées.
- Une performance écologique supérieure qui permettra une certification telle que LEED ou Envision.

#### **Recommandation 2**

La commission recommande à la STM de s'assurer que la canopée ne soit pas réduite suite aux travaux et de prêter une attention particulière aux arbres visés par les travaux sur la membrane.

#### **Recommandation 3**

La commission recommande que, dans un premier temps, la STM identifie les lieux perçus comme dangereux en étroite collaboration avec les groupes locaux et les riverains. Ensuite, avec l'aide d'experts, que la STM mette en place des mesures pour améliorer la sécurité autour du métro, des puits de lumière, l'abribus et les sentiers tels que l'éclairage et des caméras de surveillance.

#### **Recommandation 4**

La commission recommande que la STM révise l'aménagement de la piste cyclable et que la piste soit:

- Liée au réseau existant ou prévu
- Entrepris en collaboration avec les groupes d'utilisateurs, ainsi que les instances municipales.

### **Recommandation 5**

La commission recommande que la STM procède dès le début du chantier à une relocalisation permanente de la piste cyclable.

### **Recommandation 6**

La commission recommande l'intégration de mobilier urbain, en particulier des bancs et plus de poubelles.

### **Recommandation 7**

La commission recommande à la STM de se pencher plus en détail sur l'emplacement des palissades de chantier, notamment pour des questions de sécurité des usagers et de vandalisme, ainsi que celles de sécurité aux incendies dans le cas des issues de la Résidence Jean-Brillant et de la résidence de l'Université McGill.

### **Recommandation 8**

La commission recommande que la STM travaille en étroite collaboration avec les organismes de quartier et les riverains pour trouver des solutions aux problèmes potentiels de circulation, autant en ce qui concerne le déplacement des arrêts et débarcadères d'autobus que le trajet des véhicules lourds dans le quartier avoisinant.

### **Recommandation 9**

La commission recommande des moyens pour s'assurer d'un suivi auprès des riverains pour s'assurer que les mesures mises en place ainsi que les communications soient effectives.

### **Recommandation 10**

La Commission recommande que la STM maintienne les canaux de communications ouverts avec les parties prenantes pendant toute la durée des travaux. Elle pourra le faire à travers les groupes ou institutions existants sur le territoire. Une attention particulière devrait être apportée aux riverains.

### **Recommandation 11**

La Commission recommande que la STM optimise son utilisation des plateformes de réseautage et développe une stratégie d'intervention particulière auprès de certains groupes, tels les locataires de la Maison Jean-Brillant, les étudiants de la Résidence Solin Hall, et les résidents d'origines diverses.



**Dossier # : 1177526036**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Informers le conseil d'agglomération des dépenses engagées, conformément à l'article 199 de l'annexe C de la charte, pour l'exécution de travaux d'urgence de réparation effectués sur l'égout collecteur de la rue Mill – Rapport final.

Il est recommandé :

d'informer le conseil d'agglomération des dépenses engagées, conformément à l'article 199 de l'annexe C de la charte, pour l'exécution de travaux d'urgence de réparation effectués sur l'égout collecteur de la rue Mill - Rapport final.

**Signé par** Alain DG MARCOUX **Le** 2017-12-04 09:59

**Signataire :**

Alain DG MARCOUX

---

Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1177526036**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Informers le conseil d'agglomération des dépenses engagées, conformément à l'article 199 de l'annexe C de la charte, pour l'exécution de travaux d'urgence de réparation effectués sur l'égout collecteur de la rue Mill – Rapport final.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Suite au bris d'une conduite d'aqueduc privée sur le terrain du 1240 rue Mill, survenu le 5 juillet 2017, un affaissement de la chaussée fut constaté le 6 juillet 2017 du côté sud-ouest de la rue Mill à l'intersection de la rue Oak (entre les rues Bridge et Riverside).

À proximité de l'affaissement, quatre conduites d'égouts sont présentes :

- au nord, le collecteur Riverside de 3500 mm de diamètre en béton armé, construit en 1970;
- au centre, un collecteur ovoïde de 1200 x 1800 mm en briques, construit en 1864;
- au sud, un égout secondaire de 1200 mm de diamètre en briques, construit en 1914;
- à l'extrême sud, l'intercepteur sud-est, à une profondeur de 35 m.

Une inspection télévisée des conduites a été réalisée et a révélé que le collecteur Riverside ainsi que l'égout secondaire de 1200 mm étaient en très bonne condition. Toutefois, l'inspection de la conduite de 1200mm x 1800 mm a témoigné d'un premier amoncellement de débris mixtes à l'emplacement de la zone d'affaissement (obstruction à près de 100 %) ainsi que d'un second amoncellement 60 m en amont de l'affaissement (obstruction à 90 %). La présence de ces débris empêchait l'inspection de la conduite à l'endroit de l'affaissement de la chaussée.

L'inspection télévisée du drain privé de 375 mm provenant du 1240 rue Mill a permis de constater l'écrasement et l'obstruction de cette conduite à environ 14 m du regard localisé sur le terrain privé, soit dans la zone de l'affaissement de la chaussée.

Dès lors, la possibilité de l'effondrement de cet égout collecteur dans un secteur achalandé et à proximité du pont Victoria fut considérée et avec l'accord des autorités municipales, des travaux d'urgence ont été entrepris, sous la responsabilité de la Direction de l'épuration des eaux usées (DEEU). À cet effet, voir le formulaire d'autorisation du 19 juillet 2017 annexé en pièce jointe.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Ne s'applique pas

## **DESCRIPTION**

Le présent sommaire vise à informer le conseil d'agglomération des travaux effectués sur l'égout collecteur de la rue Mill et des coûts finaux suite aux travaux d'urgence, comme décrit ci-dessous.

Afin de pouvoir finaliser l'inspection de la conduite, l'enlèvement des débris fut entamé avec deux firmes, Véolia et Beaugard Environnement, sans résultats probants toutefois en raison de la non-efficacité des équipements de récurage d'égout pour ce type de dépôt (gros blocs de béton, pierre compactée, etc.)

La DEEU a alors contacté la firme CWW afin de planifier une opération de nettoyage (sortie des gros débris) de la conduite 1200 x 1800 mm avec entrée de travailleurs dans la conduite. Une fois la zone d'affaissement nettoyée, une dizaine de zones de bris fut constatée sur les parois latérales du collecteur, notamment au branchement du drain privé provenant du 1240, rue Mill ainsi qu'au raccordement de la conduite de 600 x 900 mm provenant de la rue Oak. Ces bris furent tous réparés par projection de béton fibré.

Parallèlement à ces travaux, l'inspection de la conduite fut complétée sur l'ensemble du tronçon entre les rues Bridge et Riverside. En plus de diverses zones d'accumulation de débris, deux zones présentant une détérioration importante de la couronne du collecteur ont été identifiées.

Avec l'accord des autorités municipales, la DEEU a étendu le mandat donné à la firme CWW le 19 juillet 2017 afin de procéder à la réparation de ces deux sections du collecteur à risques élevés. Voir le formulaire d'autorisation du 17 août 2017 annexé en pièce jointe.

Du 21 août au 1<sup>er</sup> septembre, la firme CWW a procédé à la réparation de deux sections du collecteur d'environ 4 m chacune, à la réparation du drain privé défectueux à l'origine de l'affaissement de la chaussée, au nettoyage complet du collecteur sur le tronçon et à l'inspection de tous les puisards/regards locaux s'y raccordant.

Il est à noter que plusieurs de ces puisards sont abîmés ou bloqués et que des travaux d'entretien et de réparation de ces puisards devront être réalisés par l'arrondissement.

Les travaux effectués lors de cette intervention d'urgence sont identifiés sur les factures finales des firmes Véolia, Beaugard et CWW annexées en pièces jointes et le coût final des

travaux, incluant des frais de signalisation de l'arrondissement, est de 437 988,06 \$ taxes incluses.

## **JUSTIFICATION**

Considérant les nombreux bris affectant l'intégrité structurale de cette conduite centenaire, il était requis de procéder à des travaux d'urgence afin d'éviter de graves répercussions advenant un effondrement de la conduite et un affaissement de la chaussée dans ce secteur déjà fort sollicité au niveau de la circulation automobile (pont Victoria, etc.)

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le montant évalué initialement se situait entre 375 000 \$ et 425 000 \$. Le coût final est de 437 988,06 \$ taxes incluses, ce qui représente un écart de 12 988,06 \$ par rapport à l'évaluation initiale.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Pratiquer une gestion responsable des ressources.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'état de la situation nous obligeait à exécuter immédiatement les travaux nécessaires afin de stabiliser la situation et éviter un probable effondrement de la conduite qui aurait pu produire un affaissement de la chaussée et ainsi compromettre la sécurité publique.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec le Service des communications.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Comité exécutif 2018-01-10  
Conseil municipal 2018-01-22  
Conseil d'agglomération 2018-01-25

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Stéphanie SIMONEAU)

---

## Autre intervenant et sens de l'intervention

---

### Parties prenantes

Marie DESORMEAUX, Service des communications  
Chantale POTVIN, Service des communications

Lecture :

Marie DESORMEAUX, 1er décembre 2017

---

#### RESPONSABLE DU DOSSIER

Sally DAGHER  
Ingénieure - Administratrice de contrats

**Tél :** 5142804418  
**Télécop. :** 5142804387

#### ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-11-30

Michel VERREAULT  
Surintendant administration et soutien à  
l'exploitation

**Tél :** 514 280-4364  
**Télécop. :** 514 280-4387

---

#### APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Richard FONTAINE  
Directeur(trice) du traitement des eaux usées  
**Tél :** 514 280-3706  
**Approuvé le :** 2017-12-01

#### APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal MORISSETTE  
Directrice  
**Tél :** 514 280-4260  
**Approuvé le :** 2017-12-01

**Conduite réparée**



**Service réparé**



**Conduite réparée**



**Fuite réparée**



**Fuite d'aqueduc**



**Bris de service**



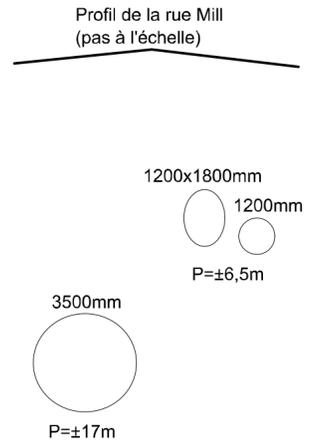
**Bris réparés**



**Légende**

- Puisard nettoyé et inspecté
- Réparations réalisées en août 2017

**Coupe des égouts**



B.M.		Bassin : 309 (Riverside)	
Echelle 1:800	Date 2017-09-08		
Dessiné par Luc Pinard, ag. tech.			
Vérifié par Rosa Alvarez, ing.			
Assistante-surintendante Genny Paquette, ing.			

Arrondissement	Sud-Ouest
----------------	-----------

Nom du projet	INSPECTION DU RÉSEAU D'ÉGOUTS DE L'AGGLOMÉRATION DE LA VILLE DE MONTRÉAL
Titre du plan	Rue Mill - État des réparations

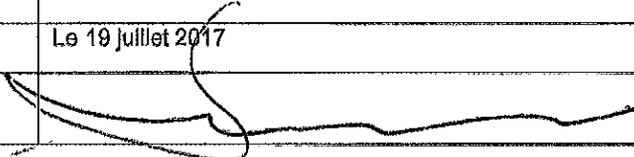
Service de l'eau  
 Direction de l'épuration des eaux usées  
 Division des collecteurs et bassins de rétention  
 12001, boulevard Maurice-Duplessis, Montréal, H1C 1V3

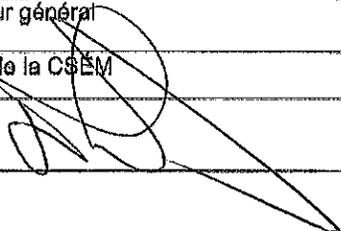


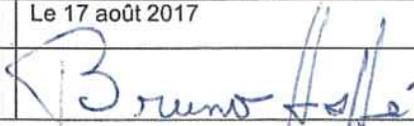
No Appel d'offre : n/d	Numéro de plan DEEU2-CCTV-309-005_Rep
No contrat : n/d	

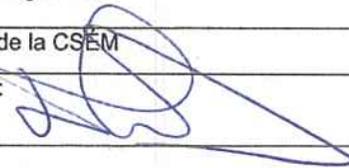
C-0C-DG-D-10-003 (PROJET RÉVISÉ)

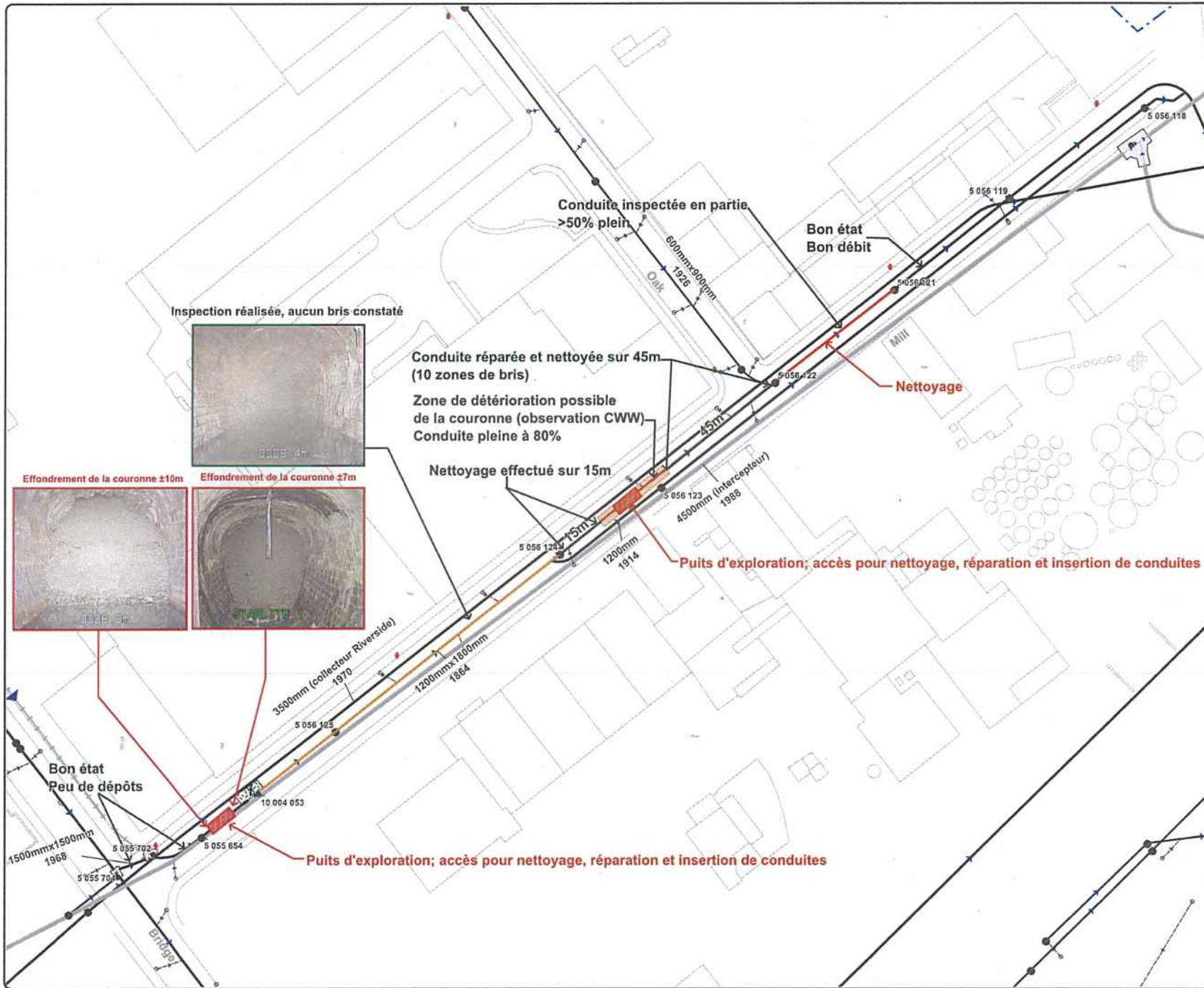
FORMULAIRE D'AUTORISATION D'OCTROI DE CONTRATS ET DE DÉPENSE / CAS DE FORCE MAJEURE  
(Charte, annexe C, art. 199; C.c.Q., art. 1470)

VILLE DE MONTRÉAL		<input type="checkbox"/> CSEM	
Nom du service	Direction de l'épuration des eaux usées – Service de l'eau		
Nom du directeur	Richard Fontaine		
Date	Le 19 juillet 2017		
Signature			
<b>DESCRIPTION DU CAS DE FORCE MAJEURE (ÉVÈNEMENT):</b>			
Date	Le 19 juillet 2017		
Lieu	Rue Mill (entre Oak et Bridge) sur tronçon perpendiculaire à proximité des voies desservant le pont Victoria		
Description sommaire	Un collecteur d'une dimension de 1200 mm X 1800 mm (ovoïde) et datant de 1864 est endommagé sur un de ses côtés. La paroi s'est effondrée sur une distance approximative de 2 m, créant ainsi un vide variant d'un à plusieurs mètres, ce qui affaiblit considérablement la structure et constitue un risque d'effondrement. La présence d'une conduite de 400 mm de gaz non protégée par une chaussée rigide augmente les risques. La couronne semble en bon état et il faut présumer que le radier (le fond) est également endommagé.		
NATURE DU RISQUE :	<input checked="" type="checkbox"/> Danger pour la vie de la population	<input type="checkbox"/> Danger pour la santé de la population	
	<input checked="" type="checkbox"/> Détérioration sérieuse des équipements	<input checked="" type="checkbox"/> Nuisance sérieuse au fonctionnement des équipements municipaux	
<b>GESTES À POSER POUR CORRIGER LA SITUATION (nature du ou des contrat(s) / contractant(s) si connus)</b>			
Réparation d'urgence à la structure pour consolider l'intégrité structurale du collecteur et éviter une détérioration additionnelle pouvant miner le terrain et éventuellement provoquer son effondrement et fragiliser l'ASSISE DE LA CONDUITE DE GAZ. La nature des travaux reste à évaluer compte tenu des risques à la santé-sécurité des travailleurs appelés à possiblement pénétrer dans cet équipement déjà fragilisé. Deux options auront été évaluées auprès des entrepreneurs potentiels :			
1-	Sécurisation du collecteur pour réparation par l'intérieur de la conduite;		
2-	Excavation extérieure.		
DÉPENSE REQUISE : Entre 100 000 \$ et 175 000 \$			

<b>APPROBATION DE PROCÉDER À L'OCTROI DE CONTRAT ET À LA DÉPENSE</b>	
Maire	<input checked="" type="checkbox"/>
ou Président du comité exécutif	<input type="checkbox"/>
ou Directeur général	<input type="checkbox"/>
Président de la CSEM	<input type="checkbox"/>
Signature : 	Date 19/07/2017

VILLE DE MONTRÉAL		<input type="checkbox"/> CSEM
Nom du service	Direction de l'épuration des eaux usées – Service de l'eau	
Nom du directeur	Bruno Hallé pour Richard Fontaine	
Date	Le 17 août 2017	
Signature		
DESCRIPTION DU CAS DE FORCE MAJEURE (ÉVÈNEMENT):		
Date	Le 17 août 2017 (Addenda au cas de force majeure du 19 juillet 2017)	
Lieu	Rue Mill, entre les rues Oak et Bridge	
Description sommaire	Suite au nettoyage et à la réparation de la conduite ovoïde de 1200x1800mm (1864) sur 45m (réf. demande du 19 juillet 2017), la poursuite de l'inspection sur les tronçons en amont de cette réparation a permis de découvrir deux zones où la couronne (« plafond ») de la conduite est effondrée sur une distance variant de 10 à 20m selon l'endroit. Cette détérioration ayant entraîné une grande partie du matériel granulaire de la fondation de chaussée dans la conduite, il y a un important risque d'affaissement de la chaussée et ce malgré la présence d'une chaussée rigide.	
NATURE DU RISQUE :	<input checked="" type="checkbox"/> Danger pour la vie de la population	<input type="checkbox"/> Danger pour la santé de la population
	<input checked="" type="checkbox"/> Détérioration sérieuse des équipements	<input checked="" type="checkbox"/> Nuisance sérieuse au fonctionnement des équipements municipaux
GESTES À POSER POUR CORRIGER LA SITUATION (nature du ou des contrat(s) / contractant(s))		
CWW réalisera l'excavation de deux puits d'exploration au droit des sections où la couronne est effondrée. Ces puits serviront de points d'entrée sécuritaires pour valider l'étendue de l'effondrement de la couronne, excaver les sections à remplacer, effectuer le nettoyage requis de la conduite et insérer de nouvelles sections de conduite en béton de 1500mm de diamètre. CWW procédera ensuite au remblayage des zones excavées et à la reconstruction de la chaussée. Une inspection CCTV sera également réalisée suite aux travaux.		
DÉPENSE REQUISE : Entre 200 000\$ et 250 000\$		
Le 19 juillet, une dépense entre 100 000 \$ et 175 000 \$ a été autorisée. Les dépenses à ce jour totalisent 86 000\$. Un montant supplémentaire entre 200 000 \$ et 250 000\$ est requis pour sécuriser la conduite, portant l'enveloppe totale entre 375 000\$ et 425 000\$.		

APPROBATION D'OCTROI DE CONTRAT ET DE DÉPENSE	
Maire	<input checked="" type="checkbox"/>
ou Président du comité exécutif	<input type="checkbox"/>
ou Directeur général	<input type="checkbox"/>
Président de la CSEM	<input type="checkbox"/>
Signature : 	Date 18/08/17



Inspection réalisée, aucun bris constaté



Effondrement de la couronne ±10m

Effondrement de la couronne ±7m



**Légende**

- Egot avec débris de matériaux
- Egot avec dépôts sédimentaires (aucun débit)
- Regard d'égout

**Coupe des égouts**

Profil de la rue Mill (pas à l'échelle)

1200x1800mm  
1200mm  
P=±6,5m

3500mm  
P=±17m

S.M. Bassin: 300 (Riverside)	
Échelle: 1:800	Date: 2017-09-17
Conçu par: Luc Pinard, ag. tech.	
Vallé par: George del Rio, ing.	
Assurance-accidents: Dextro Pasquet, ing.	

Aménagement: Sud-Ouest

INSPECTION DU RÉSEAU D'ÉGOUTS DE L'AGGLOMÉRATION DE LA VILLE DE MONTRÉAL

Rue Mill - État de situation

Service de l'eau  
Direction de l'opération des eaux usées  
Division des collecteurs et bassins de rétention  
12011, boulevard Maurice-Duplessis, Montréal, H1C 1V3

**Montréal**

No. Appré. d'Info: 101  
No. contrat: 101

Projet: DEU2-CCTV-199-099\_BT

**Dossier # : 1177526036**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
<b>Objet :</b>	Informar le conseil d'agglomération des dépenses engagées, conformément à l'article 199 de l'annexe C de la charte, pour l'exécution de travaux d'urgence de réparation effectués sur l'égout collecteur de la rue Mill – Rapport final.

**SENS DE L'INTERVENTION**

Certification de fonds

---

**FICHIERS JOINTS**



[1177526036InfoCompt\\_DEEU.xlsx](#)

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Stéphanie SIMONEAU  
Préposée au budget  
**Tél :** (514) 280-4020

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-11-30

Claudine LEBOEUF  
Conseillère budgétaire  
**Tél :** 514 280-6614  
**Division :** Div. Conseil Et Soutien Financier -  
Point De Serv. Eau/Env.

## Article 7.03

**CANADA**  
**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**VILLE DE CÔTE SAINT-LUC****EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL  
MUNICIPAL TENUE LE LUNDI 11 DÉCEMBRE 2017 À 20 H, AU  
5801 BOULEVARD CAVENDISH, CÔTE SAINT-LUC**

171202

**RÉSOLUTION PROCLAMANT CÔTE SAINT-LUC UNE FIÈRE COMMUNAUTÉ  
BONJOUR HI**

ATTENDU QUE Bonjour Hi a été la salutation defacto reflétant le fier caractère des communautés québécoises pendant des décennies;

ATTENDU QUE nous encourageons le multilinguisme;

ATTENDU QUE la salutation bonjour hi dégage une harmonie et du respect;

ATTENDU QUE nous sommes fiers d'être une communauté bilingue;

ATTENDU QUE nous souhaitons promouvoir l'utilisation du français, l'anglais et toutes autres langues dans les échanges entre individus;

ATTENDU QUE nous souhaitons être une communauté qui accueille les visiteurs et les individus provenant de divers milieux linguistiques;

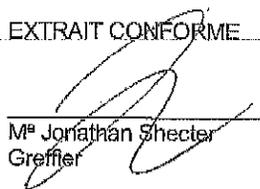
Il fut

PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE RUTH KOVAC  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MITCH KUJAVSKY

ET RÉSOLU :

« QUE la Ville de Côte Saint-Luc soit proclamée une fière communauté  
Bonjour Hi. »  
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

EXTRAIT CONFORME

  
M<sup>re</sup> Jonathan Shecter  
Greffier

**CANADA  
PROVINCE OF QUEBEC  
CITY OF CÔTE SAINT-LUC**

**EXTRACT FROM THE MINUTES OF THE REGULAR MEETING OF THE CITY  
COUNCIL HELD ON MONDAY, DECEMBER 11, 2017 AT 8:00 P.M. AT  
5801 CAVENDISH BOULEVARD, CÔTE SAINT-LUC**

---

171202

**RESOLUTION PROCLAIMING CÔTE SAINT-LUC A PROUD BONJOUR HI  
COMMUNITY**

---

WHEREAS Bonjour Hi has been the defacto greeting defining the proud character of Quebec's communities for decades;

WHEREAS we encourage people to speak in multiple languages;

WHEREAS the bonjour hi greeting creates a sense of harmony and respect;

WHEREAS we are proud to be a bilingual community;

WHEREAS we wish to promote the use of French, English and other languages in verbal communication among individuals;

WHEREAS we want to be a community that welcomes visitors and individuals of all linguistic backgrounds;

It was

MOVED BY COUNCILLOR RUTH KOVAC  
SECONDED BY COUNCILLOR MITCH KUJAVSKY

AND RESOLVED:

"THAT the City of Côte Saint-Luc be proclaimed a proud Bonjour Hi community."  
CARRIED UNANIMOUSLY

CERTIFIED TRUE EXTRACT

  
M<sup>e</sup> Jonathan Shecter  
City Clerk



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE  
DU CONSEIL DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST

SÉANCE ORDINAIRE DU 20 DÉCEMBRE 2017

**DEMANDE AU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE MONTRÉAL D'INSPECTER  
L'IMMEUBLE SIS AU 3501, AVENUE BROADWAY**

**201712-277**

4.1

Considérant que le 6 octobre 2017, la Ville a reçu une note de service ainsi qu'un avis défavorable du Service de sécurité incendie de Montréal concernant les risques pour la sécurité incendie que présentent les activités industrielles au 3501, avenue Broadway, à Montréal-Est ;

Considérant que la Ville considère que le propriétaire du 3501, avenue Broadway, 2775328 Canada inc., contrevient actuellement à la réglementation applicable en matière de zonage et de nuisances ;

Considérant que, le 18 octobre 2017, la Ville a institué des procédures judiciaires contre 2775328 Canada inc. dans le dossier 500 17-100686-182 de la Cour supérieure du district de Montréal ;

Considérant que, le 23 octobre 2017, 2775328 Canada inc. a pris certains engagements devant la Cour en vue de se conformer partiellement à la réglementation municipale, dans l'attente de l'audition du dossier ;

Considérant que le respect intégral des engagements par 2775328 Canada inc. reste à vérifier ;

Considérant que la sécurité incendie constitue une compétence d'agglomération ;

Considérant qu'outre le fait que 2775328 Canada inc. contrevient à la réglementation municipale en matière d'urbanisme et de nuisance, son activité, telle qu'elle l'exerce sur la propriété du 3501, avenue Broadway semble constituer un risque pour celles exercées par Produits Suncor Énergie S.E.N.C. à son usine de soufre située au 11450, rue Cherrier à Montréal-Est ;

Considérant qu'un incendie à l'usine de soufre pourrait avoir des conséquences très graves pour la population de Montréal-Est et les industries avoisinantes ;

Considérant qu'il est fort probable que les procédures judiciaires instituées par la Ville ne règlent pas l'ensemble des préoccupations liées à la sécurité incendie sur le site ;

Considérant qu'il est dans l'intérêt public que cette question soit examinée en détail par le Service de sécurité incendie.

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,  
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

De demander formellement au Service de sécurité incendie de Montréal de procéder, dans les meilleurs délais, à une inspection complète de l'immeuble, des bâtiments et des matériaux entreposés au 3501, avenue Broadway, propriété de 2775328 Canada inc. ;

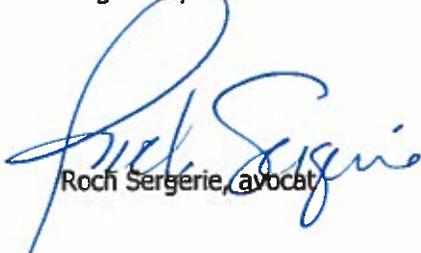
De demander formellement au Service de sécurité incendie de Montréal de prendre toute mesure, toute procédure et tout recours à sa disposition afin d'assurer la conformité intégrale du site aux lois et règlements relatifs à la sécurité ou à la prévention des incendies ;

De transmettre une copie conforme de la présente résolution au Service de sécurité incendie de Montréal, au Conseil d'agglomération de la Ville de Montréal, à 2775328 Canada inc. et à Produits Suncor Énergie S.E.N.C.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Certifié vrai extrait :

Le greffier,

  
Roch Sergerie, avocat



**Dossier # : 1173980002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de sécurité incendie de Montréal , Direction , Centre de la sécurité civile
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Schéma de sécurité civile et de couverture de risque
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Dépôt du rapport d'événement et du rapport financier suite aux inondations printanières du 3 au 19 mai 2017

Il est proposé de prendre connaissance du rapport d'événement ainsi que du rapport financier, et que la Direction générale émette les différentes recommandations du rapport d'événement sous forme de mandats spécifiques.  
Le suivi auprès de la Direction générale et des instances sera effectuée par la Direction de la sécurité civile et de la résilience.

**Signé par** Alain DG MARCOUX **Le** 2017-12-14 11:29

**Signataire :**

Alain DG MARCOUX

---

Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1173980002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de sécurité incendie de Montréal , Direction , Centre de la sécurité civile
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Schéma de sécurité civile et de couverture de risque
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Dépôt du rapport d'événement et du rapport financier suite aux inondations printanières du 3 au 19 mai 2017

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Au printemps 2017, l'agglomération de Montréal, comme plus de 260 municipalités aux Québec, a connu des inondations exceptionnelles causant d'importants bouleversements dans la vie de nombreux citoyens. Plusieurs arrondissements et villes liées en bordure du lac des Deux-Montagnes, de la rivière des Prairies, du lac Saint-Louis et du fleuve Saint-Laurent ont été affectés par le plus important sinistre ayant touché le territoire montréalais depuis la tempête de verglas en 1998.

La crue printanière 2017 a entraîné des dommages, parfois majeurs, aux propriétés, aux biens et à certaines infrastructures. Plus de 430 résidences ont été inondées et près de 1100 citoyens ont été sinistrés dans les arrondissements de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, de Pierrefonds-Roxboro, d'Ahuntsic-Cartierville, de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue et du Village de Senneville.

Entre le 6 avril et le 19 mai 2017, le Plan de sécurité civile de l'agglomération de Montréal (PSCAM) a été activé, entraînant la mobilisation des différents partenaires de l'Organisation de sécurité civile de l'agglomération de Montréal (OSCAM). Entre le 3 et le 19 mai, l'OSCAM, avec le soutien de l'Organisation régionale de sécurité civile (ORSC) ainsi que des Forces armées canadiennes, a été mobilisée au Centre de coordination des mesures d'urgence (CCMU) ou dans leur centre de fonctionnement, afin de coordonner la mise en œuvre des actions dans l'agglomération.

Considérant la situation exceptionnelle, l'intensité du sinistre, l'ampleur du territoire touché et l'ordonnance d'évacuation des résidents de l'île Mercier, le Maire de Montréal a déclaré, le 7 mai, selon les modalités prévues à la *Loi sur la sécurité civile* (RLRQ, c. S-2.3), l'état d'urgence pour une durée de deux jours. La déclaration de l'état d'urgence a été renouvelée par le Conseil d'agglomération pour une durée de 5 jours et a pris fin le 14 mai.

La Loi sur la sécurité civile exige, a posteriori de la déclaration de l'état d'urgence par une municipalité, la réalisation et le dépôt de rapports d'événements au conseil municipal et à l'autorité régionale (conseil d'agglomération).

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CM17 0512 – 9 mai 2017 – Renouveler la déclaration d'état d'urgence du 7 mai 2017  
CG17 0179 – 18 mai 2017 – Dépôt du rapport sur la période de l'état d'urgence du 7 au 14 mai 2017 dans le cadre des inondations du printemps 2017, conformément à l'article 51 de la Loi sur la sécurité civile  
CG17 0229 – 15 juin 2017 – Dépôt du rapport des dépenses engagées en raison des inondations printanières jusqu'au 7 mai 2017 à 12 h, au montant de 902 770.92 \$, taxes incluses, conformément à l'article 199 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal.

## **DESCRIPTION**

Il est proposé de prendre connaissance du rapport d'événement ainsi que du rapport financier, et que la Direction générale émette les différentes recommandations du rapport d'événement sous forme de mandats spécifiques.

Dans un contexte de changement climatique où les phénomènes hydrométéorologiques risquent d'être accrus, ce rapport d'événement et de rétroaction tire des leçons de la gestion de l'intervention et des actions mises en place cette année dans une perspective de rendre l'agglomération de Montréal plus résiliente face aux inondations. Il émet des recommandations, sous forme de mandats spécifiques à différents services corporatifs ou partenaires de l'OSCAM, dans le but de limiter les impacts d'une prochaine inondation sur les citoyens de l'agglomération de Montréal et d'œuvrer en amont de celles-ci pour réduire la vulnérabilité des citoyens et des organisations

Par conséquent, les recommandations formulées ne se limitent pas à la phase d'intervention, mais s'articulent autour des 4 phases de la sécurité civile soit la prévention, la préparation, l'intervention et le rétablissement. L'application des recommandations permettra d'entreprendre une démarche de planification plus large et transversale pour atténuer ou éviter les conséquences d'un prochain sinistre.

46 recommandations distinctes émanent du rapport d'événement, le tout, dans l'optique :

- 1) D'améliorer l'état de préparation globale de l'OSCAM.
- 2) D'améliorer l'état de préparation des différents intervenants en cas d'inondations, notamment la planification opérationnelle.
- 3) De bonifier la coordination entre les intervenants.
- 4) D'améliorer la communication auprès des sinistrés, des personnes vulnérables et de la population en général.
- 5) De bonifier le support offert aux employés de l'agglomération de Montréal.
- 6) De favoriser la bonification de l'état de préparation des citoyens corporatifs de l'agglomération.

Le rapport financier a pour objectif de faire état des dépenses des services corporatifs, des arrondissements et des villes liées pendant les phases d'alerte, de veille, d'intervention et de rétablissement.

Deux segments de clés comptables ont été créés afin d'y consolider les dépenses relatives aux inondations 2017. Dans un premier temps, le segment " Projet " 080013 a été créé afin de comptabiliser les dépenses associées aux phases de veille, d'alerte et d'intervention. Dans un deuxième temps, le segment " Autre " 050758 a été créé afin de comptabiliser les dépenses associées à la phase rétablissement.

## **JUSTIFICATION**

La Loi sur la sécurité civile (LSC) impose la réalisation et le dépôt de rapports d'événement au conseil municipal et à l'autorité régionale (conseil d'agglomération) suite à la déclaration de l'état d'urgence dans une municipalité.

En vertu de l'article 51 de la LSC :

« Toute personne habilitée à agir en vertu de la déclaration d'état d'urgence doit faire un rapport motivé au conseil municipal au plus tard à la première séance du conseil postérieure d'au moins 30 jours à la fin de l'état d'urgence. »

En vertu de l'article 52 de la LSC :

« Le conseil municipal doit, dans les six mois qui suivent la fin de l'état d'urgence, remettre un rapport d'événement à l'autorité régionale. Ce rapport doit préciser la date, l'heure, le lieu, la nature, les causes probables et les circonstances du sinistre réel ou appréhendé, la date, l'heure et la durée d'application de la déclaration d'état d'urgence ainsi que les mesures d'intervention ou de rétablissement mises en oeuvre et les pouvoirs exercés en vertu de l'article 47. »

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

L'état des dépenses sur les crues printanières 2017 indique un montant total de 8 014 316,80 \$ dépensés entre le 6 avril et le 14 mai 2017. De ce montant, une somme de 5 388 890 \$ fut déboursée par certains arrondissements et villes liées, et ceux-ci seront remboursés ou verront leurs dépenses de 2017 créditées pour les sommes respectivement payées. Les sommaires des dépenses préparés par le Service des finances sont joints au présent dossier.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Dans une perspective de résilience et de développement durable, il est notamment recommandé de définir une vision de l'aménagement en plaines inondables et d'identifier des solutions à long terme reflétant le risque présent sur le territoire.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Conseil municipal : 22 janvier 2018

Conseil d'agglomération : 25 janvier 2018

Diffusion des mandats aux services, arrondissements et villes liées concernés : 2018

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Loi sur la sécurité civile (LSC) article 52.

Encadrement administratif C-OG-DG-D-13-001\_ Octroi de contrats pour l'achat de biens, de services ou pour l'exécution de travaux d'urgence.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Louise BRADETTE  
Directrice de la sécurité civile et de la résilience

**Tél :** 514 280-4037  
**Télécop. :**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-12-13

Bruno LACHANCE  
Directeur du Service de sécurité incendie et  
coordonnateur de la sécurité civile de  
l'agglomération de Montréal

**Tél :** 514 280-0705  
**Télécop. :**

# Rapport d'événement et de rétroaction Inondations 2017

**Faire de Montréal une communauté résiliente aux  
inondations**

**Service de sécurité incendie de Montréal  
Direction de la sécurité civile et de la résilience  
Le 12 décembre 2017**

Montréal 

## REMERCIEMENTS

Le coordonnateur de la sécurité civile de l'agglomération de Montréal et la Direction de la sécurité civile et de la résilience tiennent à remercier tous les employés des villes et arrondissements de l'agglomération, des services de la Ville de Montréal, des partenaires externes, des citoyens et des bénévoles qui ont consacré temps et efforts afin de réduire les conséquences des inondations sur les citoyens et les impacts sur l'agglomération de Montréal. Nous remercions également toutes les personnes qui ont participé, de près ou de loin, à la réalisation de ce rapport.

## TABLE DES MATIÈRES

<b>REMERCIEMENTS</b> .....	<b>2</b>
<b>1 SOMMAIRE EXÉCUTIF</b> .....	<b>7</b>
<b>2 FAIRE DE MONTRÉAL UNE COMMUNAUTÉ RÉSILIENTE AUX INONDATIONS</b> ...	<b>9</b>
<b>3 UN RAPPEL DES FAITS</b> .....	<b>10</b>
3.1 LES CRUES PRINTANIÈRES .....	10
3.2 DÉPLOIEMENT DE L'OSCAM .....	10
3.2.1 <i>Chronologie de la mobilisation</i> .....	10
3.2.2 <i>Déclaration de l'état d'urgence</i> .....	12
3.3 PORTRAIT DES IMPACTS ET DES CONSÉQUENCES.....	12
3.4 IMPACTS FINANCIERS.....	13
<b>4 LA PRÉVENTION</b> .....	<b>14</b>
4.1 CARTOGRAPHIE DES PLAINES INONDABLES POUR L'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL .....	14
4.2 L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE COMME MESURE DE PRÉVENTION .....	15
<i>Cadre normatif portant sur les plaines inondables</i> .....	16
4.3 MESURES STRUCTURALES ET INFRASTRUCTURES VERTES .....	17
4.4 PLANIFICATION DU RÉTABLISSEMENT DES COMMERCES ET DES PLACES D'AFFAIRES .....	18
<b>5 LA PRÉPARATION</b> .....	<b>19</b>
5.1 PLAN DE SÉCURITÉ CIVILE DE L'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL (PSCAM).....	19
5.2 PPI INONDATIONS.....	20
5.2.1 <i>Indicateurs de suivi de mobilisation</i> .....	20
5.2.2 <i>Outils de support</i> .....	21
<b>6 L'INTERVENTION</b> .....	<b>22</b>
6.1 COORDINATION ENTRE LES INTERVENANTS .....	22
6.1.1 <i>Centre de coordination des mesures d'urgence (CCMU)</i> .....	23
6.1.2 <i>Centre des opérations d'urgence sur le site (COUS)</i> .....	24
6.1.3 <i>Centre des opérations d'urgence d'arrondissement/de Ville (COUA/COUV)</i> .....	25
6.1.4 <i>Soutien des gouvernements provinciaux et fédéraux</i> .....	25
6.2 PROTECTION DES CITOYENS, DE LEURS BIENS, ET DES INFRASTRUCTURES .....	26

6.2.1	<i>Couverture des territoires inondés par les services d'urgence</i> .....	26
6.2.2	<i>Soutien logistique</i> .....	26
6.2.3	<i>Digues</i> .....	27
6.2.4	<i>Protection des infrastructures</i> .....	28
6.2.5	<i>Résidences sinistrées et évacuations</i> .....	28
6.2.6	<i>Gestion de la circulation</i> .....	30
6.3	AIDE AUX PERSONNES SINISTRÉES.....	31
6.3.1	<i>Centre d'hébergement d'urgence et centres d'aide multiservices</i> .....	31
6.3.2	<i>Compilation des données</i> .....	31
6.4	COMMUNICATION .....	31
6.4.1	<i>Avec les médias et le public</i> .....	31
6.4.2	<i>Avec les personnes sinistrées</i> .....	32
6.4.3	<i>Avec les personnes vulnérables</i> .....	33
6.5	GESTION DES RESSOURCES HUMAINES ET FINANCIÈRES .....	33
6.5.1	<i>Aide psychologique aux employés</i> .....	33
6.5.2	<i>Relève / Entraide / Partage des ressources</i> .....	34
6.5.3	<i>Gestion financière</i> .....	34
6.6	BÉNÉVOLAT ET OFFRES CITOYENNES.....	35
<b>7</b>	<b>LE RÉTABLISSEMENT.....</b>	<b>36</b>
7.1	RÔLE DE L'OSCAM.....	36
7.2	RÉINTÉGRATION DES DOMICILES/COMMERCES .....	36
7.3	NETTOYAGE ET RÉCUPÉRATION DU MATÉRIEL.....	37
7.3.1	<i>Gestion des matières résiduelles et du matériel non utilisé</i> .....	37
7.3.2	<i>Corvées de nettoyage</i> .....	37
7.4	RECONSTRUCTION ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE POST-SINISTRE.....	38
7.4.1	<i>Décret gouvernemental</i> .....	38
<b>8</b>	<b>CONCLUSION.....</b>	<b>41</b>
<b>9</b>	<b>RÉCAPITULATION DES RECOMMANDATIONS .....</b>	<b>42</b>
	<b>ANNEXES .....</b>	<b>53</b>

## LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES

<b>CAM</b>	Centre d'aide multiservices
<b>CCMU</b>	Centre de coordination des mesures d'urgence
<b>CEHQ</b>	Centre d'expertise hydrique du Québec
<b>CGMU</b>	Centre de gestion de la mobilité urbaine
<b>CF</b>	Centre de fonctionnement
<b>CGC</b>	Cellule de gestion de crise
<b>CHU</b>	Centre d'hébergement d'urgence
<b>CIUSSS</b>	Centres intégrés universitaires de santé et services sociaux
<b>CLSC</b>	Centres locaux de services communautaires
<b>CMM</b>	Communauté métropolitaine de Montréal
<b>COUA</b>	Centre des opérations d'urgence d'arrondissement
<b>COUM</b>	Centre des opérations d'urgence des missions d'agglomération
<b>COUS</b>	Centre des opérations d'urgence sur le site
<b>COUV</b>	Centre des opérations d'urgence de ville
<b>CR</b>	Croix-Rouge canadienne
<b>CS</b>	Coordonnateur de site
<b>DA</b>	Directeur d'arrondissement
<b>DG</b>	Directeur général
<b>DSCR</b>	Direction de la sécurité civile et de la résilience
<b>DRSP</b>	Direction régionale de santé publique
<b>FAC</b>	Forces armées canadienne
<b>LAU</b>	Loi sur l'aménagement et l'urbanisme
<b>LOGIMU</b>	Logiciel en gestion des mesures d'urgence
<b>MAMOT</b>	Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire
<b>MDDELCC</b>	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

## Liste des sigles et Acronymes (suite)

<b>MSP</b>	Ministère de la Sécurité publique
<b>ORSC</b>	Organisation régionale de la sécurité civile
<b>OSCAM</b>	Organisation de sécurité civile de l'agglomération de Montréal
<b>OSCQ</b>	Organisation de la sécurité civile du Québec
<b>PMAD</b>	Plan métropolitain d'aménagement et de développement
<b>PC</b>	Poste de commandement
<b>PPI</b>	Plan particulier d'intervention
<b>PPRLPI</b>	Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables
<b>PSCAM</b>	Plan de sécurité civile de l'agglomération de Montréal
<b>RDP</b>	Rivière des Prairies
<b>ROHCMUM</b>	Regroupement des organismes humanitaires et communautaires pour les mesures d'urgence à Montréal
<b>SAD</b>	Schéma d'aménagement et de développement
<b>SDÉ</b>	Service de développement économique
<b>SIM</b>	Service de sécurité incendie de Montréal
<b>SIVT</b>	Service des infrastructures, de la voirie et des transports
<b>SMVT</b>	Service de mise en valeur du territoire
<b>SPVM</b>	Service de police de la Ville de Montréal
<b>STM</b>	Société de transport de Montréal
<b>TP</b>	Travaux publics
<b>US</b>	Urgences -santé

# 1 Sommaire exécutif

Lors du printemps 2017, l'agglomération de Montréal, comme plus de 260 municipalités aux Québec, a connu des inondations exceptionnelles qui ont touché plusieurs arrondissements et villes liées en bordure du lac des Deux-Montagnes, de la rivière des Prairies, du lac Saint-Louis et du fleuve Saint-Laurent. Ce sinistre est sans aucun doute le plus important ayant touché le territoire montréalais et ayant impliqué la sécurité civile à Montréal depuis la tempête de verglas en 1998.

Ces événements ont entraîné des dommages, parfois majeurs, aux propriétés, aux biens et à certaines infrastructures. Plus de 430 résidences ont été inondées et près de 1100 citoyens ont été sinistrés dans les arrondissements de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève, de Pierrefonds-Roxboro, d'Ahuntsic-Cartierville, de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue et du Village de Senneville.

La veille saisonnière de la Direction de la sécurité civile et de la résilience (DSCR) en lien avec les crues printanières a débuté le 15 mars 2017 et le 6 avril 2017, suite à l'atteinte des indicateurs du Plan particulier d'intervention en cas d'inondations et des prévisions hydrologiques de l'expertise hydrique du Québec (MDDELCC), le Plan de sécurité civile de l'agglomération de Montréal (PSCAM) a été activé en mode **VEILLE**.

Du 3 au 19 mai 2017, suite à une montée rapide des eaux, le PSCAM a été activé en mode **INTERVENTION** entraînant la mobilisation de l'Organisation de sécurité civile de l'agglomération de Montréal (OSCAM) au Centre de coordination des mesures d'urgence (CCMU) ou dans leur centre de fonctionnement. L'Organisation régionale de sécurité civile (ORSC) et les Forces armées canadiennes (FAC) se sont jointes aux membres de l'OSCAM au CCMU afin d'apporter leur soutien. Au total, ce sont près de 2000 intervenants qui ont été déployés sur le terrain et dans les centres d'opérations (pompiers, policiers, cols bleus, cols blancs et professionnels de la Ville de Montréal et des villes liées).

Au plus fort de l'intervention, en raison de la fermeture du seul pont permettant l'accès à l'île Mercier et de l'impossibilité pour les services d'urgence d'y accéder, une ordonnance d'évacuation a été émise par le coordonnateur de la sécurité civile le 5 mai 2017 pour ce secteur de l'arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève. Plusieurs résidents ont refusé de se soumettre à cette ordonnance et sont demeurés à leur domicile. Le problème d'accès à l'île présentait une contrainte majeure pour la réponse aux urgences. Ce problème a été résolu partiellement par la mise en place d'une vigie nautique et terrestre 24hrs, par la police et les pompiers de Montréal assurant une réponse aux urgences pour les appels de premiers répondants, de vol, de vandalisme ou d'incendie. Dès lors, une permission du coordonnateur des mesures d'urgence a été accordée aux résidents ayant choisi de demeurer à leur domicile.

Considérant cette situation exceptionnelle, l'intensité du sinistre et l'ampleur du territoire touché, le Maire de Montréal a déclaré, le 7 mai, selon les modalités prévues à la *Loi sur la sécurité civile*<sup>1</sup>, l'état d'urgence pour deux jours. La déclaration de l'état d'urgence a été renouvelée par le Conseil d'agglomération pour 5 jours le 9 mai et a pris fin le 14 mai.

Les différentes mesures mises en place par la Ville de Montréal et le coordonnateur de la sécurité civile de l'agglomération de Montréal dans le cadre de l'état d'urgence, visaient à contrer les inondations, assurer la sécurité des citoyens et protéger les biens et les infrastructures.

Les recommandations du présent rapport, issues des observations, des leçons apprises lors de l'intervention et d'une séance de rétroaction tenue avec les intervenants, visent à rendre l'agglomération de Montréal plus résiliente face aux inondations en améliorant l'état de préparation des intervenants et en améliorant notre connaissance du risque.

---

<sup>1</sup> RLRQ, c. S-2.3

Les recommandations émises dans le cadre du présent rapport visent les grands objectifs suivants :

- 1) Bonifier la connaissance des risques et des impacts potentiels afin de proposer la mise en place de mesures d'atténuation. Cet objectif passera par la mise à jour et le développement de la cartographie associée aux inondations et par la définition d'une vision de l'aménagement du territoire en zone inondable.
- 2) Améliorer l'état de préparation des différents intervenants en cas d'inondation, notamment la réponse opérationnelle, en révisant la structure de coordination et de gestion des centres des opérations d'urgence sur le site (COUS), les besoins et le contenu de formation, le plan particulier d'intervention en cas d'inondation et éléments opérationnels s'y rattachant, ainsi qu'en planifiant la phase de RÉTABLISSEMENT.
- 3) Bonifier la coordination entre les intervenants, en évaluant, la possibilité de mettre en place un processus d'approbation des demandes de soutien gouvernemental plus souple et plus rapide (exemple : mobilisation des Forces armées canadiennes).
- 4) Améliorer la communication effectuée auprès des sinistrés, des personnes vulnérables et de la population en général, par la révision du plan de communication et des outils associés aux inondations.
- 5) Bonifier le support offert aux employés de l'agglomération de Montréal, par le développement de plans de relève des effectifs entre arrondissements/villes liées lors de mesures d'urgence.
- 6) Bonifier l'état de préparation des citoyens corporatifs de l'agglomération afin d'assurer un rétablissement optimal des commerces et places d'affaires.

## 2 Faire de Montréal une communauté résiliente aux inondations

Au printemps 2017, l'agglomération de Montréal, comme plusieurs municipalités au Québec, a connu des inondations exceptionnelles, les plus importantes depuis 1976. Plusieurs arrondissements et villes liées en bordure des cours d'eau ceinturant l'agglomération de Montréal ont été touchés par le plus important sinistre à Montréal depuis la tempête de verglas de 1998.

Montréal, en tant que métropole québécoise, se doit non seulement d'être en mesure de résister ou de s'adapter aux perturbations auxquelles elle peut être confrontée, mais elle doit aussi œuvrer en amont de celles-ci afin de réduire la vulnérabilité des citoyens et des organisations ainsi qu'en assurer les besoins essentiels et la qualité de vie.

Dans un contexte où Montréal est engagée dans une démarche visant à la rendre plus résiliente, ce rapport a été rédigé avec comme objectif de tirer des leçons des inondations du printemps 2017. Ces leçons permettront de suggérer la mise en place de mesures de prévention, d'améliorer l'état de préparation de l'agglomération de Montréal, ainsi que d'augmenter sa capacité à se relever suite à un sinistre.

Les recommandations du présent rapport, issues des leçons apprises lors de l'intervention et d'une séance de rétroaction tenue avec les intervenants, sont formulées en fonction des différentes phases de la gestion du risque : la PRÉVENTION, la PRÉPARATION, l'INTERVENTION, et le RÉTABLISSMENT.



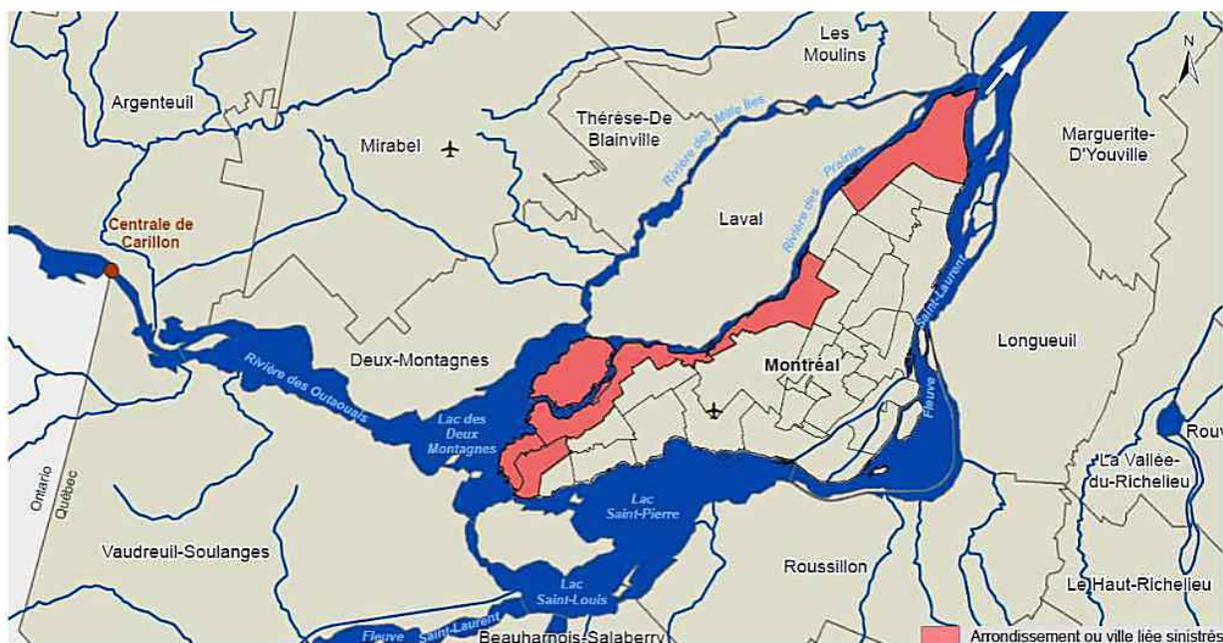
- Agir au niveau de la prévention permettra à Montréal de mieux aménager son territoire pour ainsi réduire la probabilité d'occurrence des aléas, maintenir les services essentiels à la communauté et limiter les impacts dans les endroits vulnérables du territoire.
- Se préparer permettra de définir les mesures atténuant les impacts identifiés en fonction de l'analyse des risques et des données probantes. Il sera ensuite possible de préparer la réponse en ajustant les plans de mesures d'urgence, les procédures d'intervention, les formations, les exercices et les simulations.
- Intervenir efficacement permettra à Montréal d'affronter, de manière coordonnée, les perturbations qu'elle subit.
- Se rétablir rapidement d'un sinistre permettra à Montréal de favoriser la reprise d'activités économiques sur le territoire et, par la reconstruction des infrastructures touchées, de restaurer les conditions de vie, économiques et sociales d'avant sinistre.
- Une planification plus large et transversale permettra à Montréal d'atténuer ou éviter les sinistres, et d'identifier ou atténuer les facteurs sociaux, économiques, culturels qui nuisent à une réponse efficace.

## 3 Un rappel des faits

### 3.1 Les crues printanières

Dans la nuit du 2 au 3 mai 2017, les niveaux des cours d'eau bordant les arrondissements de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève, de Pierrefonds-Roxboro, d'Ahuntsic-Cartierville, de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue et du Village de Senneville ont augmenté subitement entraînant des inondations historiques, les plus importantes sur l'île de Montréal depuis 1976 (voir carte des secteurs touchés à l'annexe 1).

Ces événements sont le résultat d'une combinaison de facteurs météorologiques et hydrologiques. Les importantes quantités de neige accumulées dans les bassins versants tout au long de l'hiver se sont mises à fondre rapidement sous l'effet de la hausse soudaine des températures et des grandes quantités de pluie reçues en avril et mai<sup>2</sup>. Le ruissellement vers les cours d'eau a fait augmenter le débit d'eau dans les affluents de la rivière des Outaouais ainsi qu'au barrage Carillon; seul barrage qui permet de contrôler le débit de la rivière des Outaouais. S'en est suivi une augmentation considérable des niveaux d'eau du lac St-Louis, du lac des Deux-Montagnes et de la rivière des Prairies<sup>3</sup>.



### 3.2 Déploiement de l'OSCAM

#### 3.2.1 Chronologie de la mobilisation

Conformément aux modalités du Plan de sécurité civile de l'agglomération de Montréal (PSCAM) et du Plan particulier d'intervention (PPI) Inondations, les membres de l'Organisation de sécurité civile de l'agglomération de Montréal (OSCAM) ont été mobilisés et déployés graduellement à partir du 15 mars 2017 jusqu'à un plein déploiement du 3 au 16 mai.

<sup>2</sup> Selon Environnement Canada, l'agglomération de Montréal a reçu des quantités importantes de précipitations en avril et mai 2017 :

- En avril : il est tombé 156 mm de pluie (la normale est de 68 mm), dont 80 mm entre le 4 et le 7 avril.
- Du 1<sup>er</sup> au 16 mai : il est tombé 82 mm (la normale est de 78 mm), dont 75 mm entre le 1<sup>er</sup> et le 7 mai

<sup>3</sup> Voir tableau 3 à l'annexe 2 pour les débits et niveaux d'eau maximums atteints lors du printemps 2017

La vigie de la Direction de la sécurité civile et de la résilience (DSCR) en lien avec les crues printanières a débuté le 15 mars 2017. Le 6 avril 2017, suite aux prévisions hydrologiques revues à la hausse par l'expertise hydrique du Québec (MDDELCC) pour le printemps 2017, le PSCAM a été activé en mode VEILLE par le coordonnateur de la sécurité civile de l'agglomération de Montréal, en raison des quantités de pluie annoncées et des possibles impacts à la population.

À la suite de l'activation du mode VEILLE, plusieurs mesures préventives, dont la préparation de sacs de sable, ont été mises en place par les missions locales des arrondissements et villes liées afin de réduire l'impact possible des inondations dans les différents secteurs.

Le Centre de coordination des mesures d'urgence (CCMU) a été ouvert à trois périodes différentes : les 7-8 avril et du 19 au 21 avril en mode ALERTE, et du 3 au 19 mai en mode INTERVENTION et RÉTABLISSEMENT. Entre le 3 et le 19 mai, le CCMU a été ouvert 24/7 pour 17 jours d'affilée.

Entre le 3 et le 19 mai, les missions d'agglomérations<sup>4</sup>, les Forces armées canadiennes (FAC) ainsi que l'Organisation régionale de sécurité civile (ORSC) étaient mobilisées au CCMU, ou dans leur centre de fonctionnement, afin de coordonner la mise en œuvre des actions dans l'agglomération.

Sur le terrain et dans les centres d'opérations, ce sont près de 2000 intervenants qui ont été déployés : pompiers, policiers, cols bleus, cols blancs et professionnels de la Ville de Montréal et des villes liées. Des équipes de la Direction régionale de la santé publique (DRSP), d'Urgences-santé (US) et des Centres intégrés universitaires de santé et services sociaux (CIUSSS) se sont également jointes au Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) lors des inspections des résidences touchées.

**Tableau 1 : Chronologie du déploiement de l'OSCAM et de la déclaration de l'état d'urgence**

Mois	Dates	Événements
Mars	15	Début de la VIGIE de la Direction de la sécurité civile et de la résilience
Avril	4	Prévisions de l'expertise hydrique du Québec revues à la hausse en raison des conditions météorologiques
	6	Activation du PSCAM en mode VEILLE
	7-8	Activation du PSCAM en mode ALERTE Ouverture du CCMU en mode réduit
	9-17	Activation du PSCAM en mode VEILLE (diminution des niveaux d'eau et débits)
	18-23	Activation du PSCAM en mode ALERTE Ouverture du CCMU en mode réduit les 19, 20 et 21 avril
	24 avril-1 <sup>er</sup> mai	Activation en mode VEILLE
Mai	2	Activation en mode ALERTE
	3-15	Activation en mode INTERVENTION Ouverture complète du CCMU 24/7
	7	Déclaration de l'état d'urgence Arrivée des Forces armées canadiennes
	9	Renouvellement de l'état d'urgence
	14	Levée de l'état d'urgence
	16	Activation en mode RÉTABLISSEMENT
	19	Fermeture du CCMU
	20 et 27	Opérations de nettoyage
	22 mai	Retrait des forces armées

<sup>4</sup> Soutien administratif, Soutien logistique, Communications, Infrastructures essentielles, Eau, Transport des personnes, Ordre et paix, Sauvegarde des vies et protection des biens, Santé, Environnement

### 3.2.2 Déclaration de l'état d'urgence

Considérant la situation exceptionnelle causée par les crues printanières, l'intensité du sinistre et l'ampleur du territoire touché, le Maire de Montréal a déclaré, le 7 mai, selon les modalités prévues à la *Loi sur la sécurité civile*<sup>5</sup>, l'état d'urgence pour deux jours. La déclaration de l'état d'urgence a été renouvelée par le Conseil d'agglomération pour 5 jours le 9 mai et a pris fin le 14 mai.

La déclaration de l'état d'urgence a donné des pouvoirs supplémentaires au coordonnateur de la sécurité civile, notamment :

1. contrôler l'accès aux voies de circulation ou au territoire concerné ou les soumettre à des règles particulières;
2. accorder, pour le temps jugé nécessaire à l'exécution rapide et efficace des mesures d'intervention, des autorisations ou dérogations dans les domaines qui relèvent de la compétence de la municipalité;
3. ordonner, lorsqu'il n'y a pas d'autre moyen de protection, l'évacuation des personnes de tout ou partie du territoire concerné qu'elle détermine ou, sur avis de l'autorité responsable de la protection de la santé publique, leur confinement et veiller, si celles-ci n'ont pas d'autres ressources, à leur hébergement, leur ravitaillement et leur habillement ainsi qu'à leur sécurité;
4. requérir l'aide de tout citoyen en mesure d'assister les effectifs déployés;
5. réquisitionner dans son territoire les moyens de secours et lieux d'hébergement privés nécessaires autres que ceux requis pour la mise en œuvre d'un plan de sécurité civile adopté en vertu du présent chapitre ou du chapitre VI;
6. faire les dépenses et conclure les contrats qu'elle juge nécessaires.

### 3.3 Portrait des impacts et des conséquences

Les crues et inondations printanières ont affecté plus de 1100 personnes et entraîné des dommages, parfois majeurs, aux propriétés, aux biens et à certaines infrastructures.

#### Impacts sur les personnes

- Plus de 1100 personnes sinistrées;
- Ordonnance d'évacuation de l'île Mercier;
- Évacuation volontaire de plusieurs résidences.

#### Impacts sur les propriétés et les biens matériels

- Plus de 430 résidences inondées.

#### Impacts sur les infrastructures essentielles et autres infrastructures publiques ou privées

- Fermeture d'une caserne incendie, d'un poste de quartier du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) et d'un clos de voirie de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro;
- Déroutement de plus de 8 lignes d'autobus de la Société des transports de Montréal (STM) en raison des fermetures de routes;
- Fermeture de plusieurs ponts, ponceaux et rues :
  - o Chemin de l'Anse-à-l'Orme;
  - o Chemin Senneville;
  - o Pont Galipeault (autoroute 20);
  - o Pont de l'île Mercier;
  - o Pont Oakridge;
  - o Boulevard Gouin;
  - o Boulevard Saint-Jean;
  - o Boulevard Pierrefonds;

---

<sup>5</sup> RLRQ, c. S-2.3

- Évacuation de trois centres de soins de santé et surveillance de plusieurs autres sites par le CIUSSS du Centre-Sud, chargé des mesures d'urgence pour les établissements de santé sur le territoire de l'agglomération :
  - o Pavillon Albert-Prévost (6555, boul. Gouin Ouest);
  - o Centre hospitalier de soins de longue durée (CHSLD) Vigi Pierrefonds (14755, boul. de Pierrefonds);
  - o Centre d'hébergement Notre-Dame-de-la-Merci (555, boul. Gouin Ouest);
  - o Résidence Berthiaume-du-Tremblay (1635, boul. Gouin Est);
  - o Centres locaux de services communautaires (CLSC) Laurendeau (1725, boul. Gouin Est);
  - o Centre jeunesse Rose-Virginie-Pelletier (6469, boul. Gouin Ouest);
  - o CLSC Pierrefonds (13800, boul. Gouin Ouest);
  - o CHSLD Château sur le lac (16289, boul. Gouin Ouest);
- Fermeture de nombreux commerces;
- Fermeture de plusieurs établissements scolaires.

### **3.4 Impacts financiers**

Les inondations ont entraîné des dépenses importantes et inattendues pour les arrondissements et villes liées touchés notamment pour la mise en place de mesures de protection, l'ouverture de centres d'accueil et d'information pour les sinistrés, l'ouverture de centres d'hébergement d'urgence ou pour les heures supplémentaires des employés.

L'état des dépenses effectuées lors des crues printanières 2017 indique un sommaire de 8 014 316,80 \$<sup>6</sup> pour l'agglomération de Montréal.

---

<sup>6</sup> Service des finances, 2017-11-23

## 4 La prévention

La prévention représente « l'ensemble des mesures établies sur une base permanente qui concourent à éliminer les risques, à réduire les probabilités d'occurrence des aléas ou à atténuer leurs effets potentiels »<sup>7</sup> et demeure le champ d'action principal dans lequel investir pour accroître la résilience d'une communauté. Ces mesures peuvent être structurales (ex. : digues) ou non structurales (ex. : normes d'aménagement du territoire).<sup>8</sup>

La complexité des cours d'eau et l'incertitude liée aux prévisions hydrologiques font en sorte que plusieurs solutions de prévention traditionnelles, telles que la construction de barrage, ont souvent généré des impacts inattendus et indésirables, notamment la fragmentation écologique des cours d'eau et des milieux humides, le transfert du risque vers d'autres secteurs ou même l'aggravation des impacts sur le lieu protégé en cas de défaillance. Cette incertitude est maintenant amplifiée par les changements climatiques.

Ceci étant dit, afin de mettre en place des solutions de prévention qui rendront l'agglomération de Montréal plus résiliente face aux inondations, il est essentiel, dans un premier temps, de bonifier notre connaissance des probabilités et des vulnérabilités présentes sur le territoire. Cette connaissance accrue des risques permettra ainsi d'adapter nos mesures de prévention liées à l'aménagement du territoire et la mise en place de mesures structurales et d'infrastructures vertes.

### 4.1 Cartographie des plaines inondables pour l'agglomération de Montréal

Les inondations ont mis en évidence des opportunités d'amélioration dans la prévision de l'évolution des cours d'eau et des impacts pouvant en découler.

Actuellement, les plus récents rapports techniques utilisés pour la détermination des cotes de crues sont les suivants. Ces études ont déterminé les cotes de crues de récurrence 2 ans, 20 ans et 100 ans pour leur cours d'eau respectif.

- Rapport technique de 1985 pour le fleuve Saint-Laurent et le lac Saint-Louis;
- Rapport technique de 1990 pour le tronçon Varennes-Grondines;
- Rapport technique de 2006 pour la rivière des Prairies (RDP);
- Rapport technique de 2006 pour la rivière des Outaouais et le lac des Deux-Montagnes, incluant la rivière à l'Orme.

Les rapports techniques de 2006 ont été utilisés par la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) pour produire, en 2008, une cartographie des plaines inondables pour les rives du lac des Deux-Montagnes et la rivière à l'Orme. Cependant, aucune carte des zones inondables de la RDP n'a été produite. Les cartes de zones inondables pour la RDP, produites par le Centre d'expertise hydrique du Québec (CEHQ)<sup>9</sup> et basées sur les cotes de crues établies par son rapport technique de 1978 (désormais désuet) continuent à servir pour la réponse en urgence. Une mise à jour de la cartographie s'impose donc.

---

<sup>7</sup> Ministère de la Sécurité publique (2008). Pour planifier la réponse au sinistre – Guide à l'intention des municipalités, Gouvernement du Québec, Septembre 2008, 98 pages, En ligne : [http://www.securitepublique.gouv.qc.ca/fileadmin/Documents/securite\\_civile/publications/guide\\_reponse\\_sinistre/guide.pdf](http://www.securitepublique.gouv.qc.ca/fileadmin/Documents/securite_civile/publications/guide_reponse_sinistre/guide.pdf)

<sup>8</sup> Sécurité publique Canada (2015) À propos de l'atténuation des catastrophes, Gouvernement du Canada, En ligne : <https://www.securitepublique.gc.ca/cnt/mrgnc-mngmnt/dsstr-prvntn-mtqtn/bt-dsstr-mtqtn-fr.aspx>

<sup>9</sup> « À la suite d'une restructuration organisationnelle, les différentes unités du Centre d'expertise hydrique du Québec ont été intégrées au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques en 2017. »

En plus de la mise à jour de la cartographie selon les derniers rapports techniques, il est important de considérer le degré d'incertitude lié aux changements climatiques, ce qui influence la probabilité d'occurrence des inondations. Aussi, la croissance de l'urbanisation des bassins versants et l'impact des crues évoluent dans le temps. Les cartes ne doivent donc pas seulement tenir compte des zones inondables, mais aussi de l'évolution de ces zones et de leur vulnérabilité qui s'y trouve face aux inondations. La base d'une stratégie de gestion d'inondation doit donc être le développement de cartes compréhensives qui évoluent régulièrement et qui incorporent plus que les cotes de crues établies pour un historique fixe du cours d'eau.

Les inondations de cette année ont aussi permis de colliger de nouvelles données et d'acquérir de nouvelles connaissances qui peuvent être mises à contribution pour mieux prévenir les impacts d'inondations futures :

- données sur les niveaux de débits des cours d'eau captés en temps réel;
- limite réelle des eaux captée selon plusieurs méthodes et dont les résultats permettront l'identification de secteurs inondables pour Montréal;
- identification des résidences et infrastructures les plus vulnérables.

Ces nouvelles données et connaissances doivent être mises à profit dans le développement d'une cartographie reflétant les risques d'inondation.

#### **Recommandations**

1. Finaliser la cartographie des cotes de crue du territoire Montréalais, en tenant compte les connaissances acquises lors des inondations 2017 et évaluer la pertinence de l'intégrer au Schéma d'aménagement et développement. Ensuite, contribuer à l'élaboration d'une méthodologie d'identification des zones d'inondation commune à l'archipel de Montréal. Plus précisément, il est recommandé de :
  - a. Mandater la Direction des infrastructures (Division de la géomatique) du Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT), en collaboration avec la Direction de l'urbanisme, du Service de mise en valeur du territoire (SMVT), à finaliser le processus de cartographie des cotes de crue du rapport du CEHQ 2006 en tenant compte des connaissances acquises lors des inondations de 2017;
  - b. Mandater la Direction de l'urbanisme du Service de mise en valeur du territoire (SMVT) à évaluer la pertinence d'intégrer la cartographie produite par la Direction des infrastructures (Division de la géomatique) du Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) au Schéma d'aménagement et de développement;
  - c. Mandater la Direction de l'urbanisme du Service de mise en valeur du territoire (SMVT) à collaborer avec la CMM afin d'élaborer une méthodologie commune à l'archipel pour identifier les zones d'inondation;
2. Mandater la DSCR pour développer, avec le soutien de la Direction des infrastructures (Division de la géomatique) du Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT), une cartographie de risque qui tient compte de l'évolution des bassins versants et de l'incertitude liée aux changements climatiques, afin d'anticiper les impacts sur les milieux vulnérables du territoire et d'identifier des solutions d'adaptation.

## **4.2 L'aménagement du territoire comme mesure de prévention**

L'aménagement du territoire a un rôle important à jouer au niveau de la réduction des risques liés aux crues printanières et aux inondations qui en découlent, en permettant d'agir sur l'exposition des personnes, des biens et des infrastructures à l'aléa, mais également sur l'intensité de l'aléa comme tel. Pour être adéquat, cet aménagement doit cependant reposer sur la connaissance scientifique du phénomène et sa transposition cartographique. L'identification des plaines inondables et le

développement d'une cartographie les reflétant permettent de définir et d'appliquer un cadre normatif spécifique, afin de régir les usages et les constructions autorisés ainsi que de définir les conditions auxquelles ils seront soumis. Ce cadre normatif doit par la suite être intégré aux documents de planification du territoire et à la réglementation d'urbanisme des municipalités visées.

Il existe différentes stratégies de gestion du risque d'inondation en milieu urbanisé. Elles varient de la protection complète du cadre bâti au respect du comportement du cours d'eau. Toutefois, la tendance historique a généralement été de protéger le milieu urbain en empiétant sur les rives, les plaines inondables et à l'occasion le littoral avec des conséquences parfois désastreuses.

Le développement des territoires dans les bassins versants peut modifier le régime hydrique et augmenter la quantité d'eau qui rejoint les cours d'eau en raison de l'imperméabilisation des surfaces. Le développement peut aussi entraîner la destruction de milieux humides qui font partie du régime hydrique des cours d'eau et qui jouent un rôle tampon en absorbant les quantités d'eau supplémentaires.

Les inondations du printemps 2017 ont soulevé plusieurs enjeux relatifs à la connaissance des risques d'inondations et à l'aménagement du territoire :

- certains secteurs touchés se trouvent dans une zone de faible courant (zone de crue 20-100 ans) ou se situent au-delà de la zone de faible courant, tandis que certaines zones de grand courant (zone de crue 0-20 ans) n'ont pas été affectées;
- certains usages sensibles se trouvent dans des zones de faibles courants :
  - o des établissements du réseau de la santé ont dû être évacués par mesure de précaution en raison de la vulnérabilité de la population hébergée;
  - o des sites critiques pour la réponse en mesures d'urgence, notamment une caserne de pompiers, un poste de quartier et un clos de voirie ont été fermés et leurs activités délocalisées;
- des infrastructures essentielles, ponts, ponceaux, routes ont dû être fermés, notamment le pont de l'île Mercier, seul accès pour le quartier résidentiel de l'île.

## Cadre normatif portant sur les plaines inondables

La *Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables* (PPRLPI), relevant du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), instaure un cadre normatif pour encadrer les interventions dans ces secteurs. La politique a été adoptée en 1987 afin de protéger les lacs et cours d'eau, et plus généralement, de protéger la ressource « eau » en raison de la pression de développement que subissent les rives, le littoral et les plaines inondables et qui mettaient en péril la qualité des lacs et cours d'eau.

La *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU), qui est le cadre légal portant sur l'aménagement du territoire au Québec, exige des municipalités régionales de comté (MRC) et des municipalités locales que les dispositions de la PPRLPI soient intégrées aux documents de planification et règlements d'urbanisme. Par ailleurs, la LAU exige que les contraintes d'origine naturelle soient considérées dans les documents de planification. L'identification de telles zones entraîne inévitablement une limite au développement ce qui a un impact direct sur le développement économique de la municipalité.

Les normes de la PPRLPI sont minimales, ce qui signifie que les MRC et les municipalités peuvent appliquer des normes plus sévères sur leur territoire. Elles peuvent même soumettre un plan de gestion des rives, du littoral et des plaines inondables pour répondre à des situations particulières compte tenu de leur milieu et du degré d'artificialisation des rives et des plaines inondables.<sup>10</sup>

La Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) est responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre d'un plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD). Un PMAD doit notamment

---

<sup>10</sup> MAMOT (2017). Outils de protection de l'environnement, La protection des rives, du littoral et des plaines inondables, Guide La de prise de décision en urbanisme, Consulté le 21 juillet 2017, en ligne: <http://www.mamot.gouv.qc.ca/amenagement-du-territoire/guide-la-prise-de-decision-en-urbanisme/protection-de-lenvironnement/protection-des-rives-du-littoral-et-des-plaines-inondables/>

inclure l'identification des contraintes majeures chevauchant plusieurs MRC et qui peuvent engendrer des risques et sinistres. Il doit également reprendre les normes minimales prévues à la PPRLPI, afin d'exiger que les MRC les intègrent dans leur schéma d'aménagement et de développement (SAD).

Le PMAD actuellement en vigueur sur le territoire de la CMM comprend l'objectif « 3.2 Protéger les rives, le littoral et les plaines inondables du Grand Montréal » avec comme premier critère (3.2.1) « l'identification des plaines inondables ». Ces orientations démontrent que la base d'un aménagement adéquat et d'une protection environnementale efficace repose sur la connaissance des plaines inondables.

Le SAD de l'agglomération de Montréal reprend les dispositions en lien avec la PPRLPI et intègre des cotes de crues pour chacun des cours d'eau de son territoire ainsi que la cartographie disponible pour une partie des rives de l'agglomération.

À la lumière du cadre normatif actuellement applicable, une approche métropolitaine du réseau hydrique s'impose, tout comme une révision du cadre normatif de l'agglomération, surtout avec la possibilité offerte par la PPRLPI d'émettre des normes plus sévères ou d'élaborer un plan de gestion des plaines inondables reflétant les enjeux propres au territoire de l'agglomération de Montréal.

#### **Recommandation**

3. Mandater la Direction de l'urbanisme du Service de la mise en valeur du territoire, en collaboration avec la DSCR et de tout autre service corporatif de la Ville de Montréal compétent, pour définir une vision de l'aménagement en plaines inondables et identifier des solutions à long terme reflétant le risque présent notamment : l'acquisition de terrains dans les zones inondables, la protection d'un nombre accru de milieux hydriques, l'identification de mesures permettant de réduire les surfaces imperméables dans les bassins versants, etc.

### **4.3 Mesures structurales et infrastructures vertes**

Malgré le développement de nouvelles connaissances sur les risques d'inondation, d'une cartographie adéquate et d'un cadre normatif adapté à la réalité des rives et des plaines inondables montréalaises, certains secteurs de l'île peuvent demeurer vulnérables à d'éventuelles inondations.

Dans cette optique, la faisabilité de mettre en place des mesures structurales de mitigation ou d'infrastructures vertes peut être évaluée afin de protéger les personnes, les bâtiments et les infrastructures, notamment le développement de digues permanentes ou l'aménagement d'espaces verts. La mise en place de telles mesures implique de multiples contraintes techniques, financières et légales, parmi lesquelles :

- chaque lieu de construction de digue ou d'aménagement d'infrastructure verte doit être identifié de façon préliminaire en considérant la volonté des différentes parties prenantes telles que la ville ou l'arrondissement touché, les services corporatifs impliqués et les citoyens;
- une fois un lieu potentiel identifié, la faisabilité technique d'une construction ou d'un aménagement particulier ainsi que les répercussions sur les milieux en aval et en amont à cet endroit doivent être évaluées par une gamme de spécialistes;
- selon leur emplacement, certaines mesures pourraient être assujetties à une procédure d'évaluation d'impact environnemental;
- les coûts liés aux investissements, à l'entretien et à la gestion des digues doivent être estimés et acceptés par les parties prenantes, en plus de représenter une somme moins importante que le coût des dommages causés advenant une autre inondation.

Par conséquent, la mise en place de telles mesures doit être précédée d'une planification stratégique de mise en œuvre adéquate visant à identifier les endroits propices et éviter de créer de faux sentiments de sécurité parmi la population ou de faire en sorte d'augmenter les aménagements en zones à risques.

#### **Recommandation**

4. Mandater la DSCR et le Bureau de la résilience, en collaboration avec le Service des infrastructures, de la voirie, et des transports (SIVT), le Service du développement économique (SDÉ), le Service de l'eau, le Service de l'environnement, le Service de la mise en valeur du territoire (SMVT) et autre service corporatif compétent, pour entreprendre une démarche de planification sur les méthodes, normes et règles de constructions résilientes et d'infrastructures vertes.

#### **4.4 Planification du rétablissement des commerces et des places d'affaires**

Malgré la mise en place de démarches de continuité des activités dans les entreprises, certaines demeurent plus à risque que d'autres lors d'un sinistre. Chez les petites et moyennes entreprises, qui composent les places d'affaires, il y a souvent un manque de connaissances et de ressources afin de prévenir les risques. Dans ce contexte, la Ville a un rôle à jouer pour soutenir ces commerces locaux afin qu'ils puissent rapidement reprendre leurs activités après un sinistre.

#### **Recommandation**

5. Mandater la DSCR et le Bureau de la résilience, en collaboration avec le Service du développement économique (SDÉ), pour entreprendre une démarche de planification du rétablissement des commerces et des places d'affaires lors d'un sinistre.

## 5 La préparation

La préparation regroupe l'ensemble des activités et des mesures mises en place et destinées à renforcer les capacités de réponse aux sinistres<sup>11</sup>. Cette étape implique le développement de plans, la réalisation de l'inventaire des ressources et la mise en place de programmes d'exercices et de formations. Elle vise aussi à avoir des plans de mesure d'urgence à jour et efficace<sup>12</sup>.

L'objectif visant à faire de Montréal une ville résiliente implique le déploiement des efforts nécessaires pour assurer une amélioration continue de l'état de préparation générale de l'agglomération de Montréal, ce qui implique à la fois la préparation des citoyens, des services corporatifs ainsi que la préparation des arrondissements et villes liées. Les inondations 2017 sont une occasion de réévaluer notre état de préparation, les efforts qui y sont consacrés et les changements à y apporter.

L'efficacité de la réponse montréalaise nécessite un effort de préparation et de planification important de la part des différentes missions de l'OSCAM et il est important que les responsables consacrent les efforts nécessaires à augmenter l'état de préparation de leur service.

### Recommandation

6. Que les responsables de mission d'agglomération (directeurs) rendent compte à la Direction générale de leur état de préparation et que la responsabilité soit incluse dans leur description de poste. S'assurer que cette recommandation fasse l'objet d'un encadrement administratif.

### 5.1 Plan de sécurité civile de l'Agglomération de Montréal (PSCAM)

Élaboré en collaboration avec les services corporatifs, les arrondissements et les villes liées de l'agglomération de Montréal, le PSCAM constitue la pierre d'assise de la planification et de la coordination stratégique en sécurité civile. Il contient les dispositions générales de la structure de coordination stratégique et est constitué des plans de mission d'agglomération, des plans de missions locales et des plans particuliers d'intervention. Il peut être activé en fonction de trois niveaux d'avis et de mobilisation : *VEILLE, ALERTE et INTERVENTION*.

Les plans de missions d'agglomération, au nombre de dix, sont sous la responsabilité des services corporatifs de la Ville de Montréal, des sociétés paramunicipales ou des organismes externes à la Ville. Les quatre plans de missions locales sont sous la responsabilité des arrondissements de Montréal et des villes liées.

Tableau 2 : Liste des missions d'agglomération et des missions locales

Missions d'agglomération	Missions locales
<ul style="list-style-type: none"><li>- Sauvegarde des vies et protection des biens</li><li>- Ordre et paix</li><li>- Santé</li><li>- Transport des personnes</li><li>- Infrastructures essentielles</li><li>- Eau</li><li>- Environnement</li><li>- Communications</li><li>- Soutien logistique</li><li>- Soutien administratif</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Aide aux personnes sinistrées</li><li>- Communications</li><li>- Travaux publics</li><li>- Soutien administratif et logistique</li></ul>

<sup>11</sup> Ministère de la Sécurité publique (2008) Approche et principes en sécurité civile, Gouvernement du Québec, 70 pages, En ligne : [http://www.securitepublique.gouv.qc.ca/fileadmin/Documents/securite\\_civile/publications/approche\\_principes/approche\\_principes.pdf](http://www.securitepublique.gouv.qc.ca/fileadmin/Documents/securite_civile/publications/approche_principes/approche_principes.pdf)

<sup>12</sup> Centre de sécurité civile. La gestion du risque, 4 phases de gestion des risques, Ville de Montréal, En Ligne : [http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?\\_pageid=7637\\_82029670&\\_dad=portal&\\_schema=PORTAL](http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=7637_82029670&_dad=portal&_schema=PORTAL)

Les inondations du printemps 2017 ont soulevé l'importance de la phase de RÉTABLISSEMENT lors d'un sinistre. Étant donné le peu de dispositions portant sur le rétablissement au PSCAM, un plan de rétablissement a dû être développé par la DSCR et le Centre de services – Expertise et de développement de la prévention du SIM, lorsque la question de la réintégration des domiciles se posait. Ce plan de rétablissement offre une base pertinente sur laquelle des dispositions permanentes au PSCAM pourront être développées.

À la lumière des événements de cette année, il a aussi été constaté que la coordination des mesures d'urgence doit s'assurer de jouer son rôle stratégique et maintenir une vision d'ensemble visant à anticiper les événements. La phase de RÉTABLISSEMENT doit donc être planifiée avec des intervenants nécessaires et complémentaires à ceux qui s'occupent du volet opérationnel.

#### Recommandation

7. Mandater la DSCR et le SIM, avec la collaboration des partenaires de l'OSCAM, pour réviser et modifier le PSCAM en fonction des apprentissages réalisés cette année et lors des différentes activations passées du Plan. Cette modification doit inclure la révision des niveaux d'avis et de mobilisation par l'intégration d'un niveau associé au rétablissement<sup>13</sup> et la clarification des rôles et responsabilités.

## 5.2 PPI Inondations

Le plan particulier d'intervention (PPI) Inondations déployé pendant les inondations 2017 a été préparé pour assurer la surveillance des cours d'eau montréalais et pour répondre de façon efficace et coordonnée aux situations d'urgence résultant de la hausse du niveau des cours d'eau. Il identifie des indicateurs de mobilisation et définit les rôles et responsabilités des intervenants.

Malgré l'ensemble des actions préventives et des communications effectuées en période de VEILLE et d'ALERTE avec les partenaires internes et externes à la Ville, l'agglomération de Montréal a tout de même été confrontée à une montée importante et non prévisible des eaux dans la nuit du 2 au 3 mai. La situation réelle a largement dépassé les prévisions hydrologiques, ce qui a nécessité un déploiement rapide des effectifs afin de limiter les impacts.

En phase d'INTERVENTION, il semblait y avoir une méconnaissance du PPI, notamment concernant la distinction des rôles et responsabilités entre les arrondissements, les villes liées et les services d'urgence présents sur le terrain.

### 5.2.1 Indicateurs de suivi de mobilisation

Les indicateurs du PPI qui déterminent le niveau d'activation du PSCAM correspondent à des débits hydrologiques pour des endroits précis (barrage ou stations métriques). Les interventions de l'OSCAM sont basées sur les données en temps réel ainsi que sur les prédictions des 48 prochaines heures publiées par l'expertise hydrique du Québec. Par contre, le fait que le phénomène rencontré cette année a largement dépassé les impacts prévus nous incite à croire qu'une anticipation à moyen terme (plus de 48 heures) des débits hydrologiques permettrait une meilleure préparation des intervenants face aux impacts attendus.

Il a aussi été constaté que pour plusieurs intervenants, les débits enregistrés aux barrages et servant de critères de mobilisation se transposaient difficilement en impact réel de la hausse des niveaux d'eau sur le terrain. Il faudrait donc être en mesure de transposer les débits enregistrés en hausse des niveaux d'eau.

<sup>13</sup> Se référer à la section Rétablissement pour de plus amples informations à ce sujet.

## 5.2.2 Outils de support

Tout au long du déploiement, plusieurs outils ont été développés par les intervenants mobilisés afin d'assurer une gestion efficace de l'intervention, notamment pour le suivi des commandes de matériel, le suivi du nombre des sinistrés et des résidences inondées, le suivi des réintégrations de domicile ainsi qu'une procédure de réouverture des rues. Ces outils ont démontré leur importance dans le cadre d'une réponse à des inondations et se doivent d'être bonifiés et standardisés, afin d'être intégrés au PPI pour une réutilisation future.

### Recommandations

8. Mandater la DSCR, avec la collaboration des partenaires de l'OSCAM, pour réviser et bonifier le PPI Inondations en fonction des récents apprentissages. Cette modification doit inclure la révision des indicateurs, la précision des rôles et responsabilités, la bonification des outils de support ainsi que le développement d'une section spécifique à la phase RÉTABLISSEMENT.
9. Mandater la DSCR, suite à la révision du PPI Inondations, pour élaborer et mettre en œuvre un plan de formations et d'exercices visant l'ensemble des intervenants concernés et présentant les modifications apportées au PPI ainsi que les rôles et responsabilités des différentes missions.
10. Mandater la DSCR, en collaboration avec les instances concernées (Ministère de la Sécurité publique (MSP), MDDELCC, Environnement Canada et autres), pour revoir les processus et mécanismes d'anticipation des niveaux et débits d'eau, afin d'améliorer la prise de décision à court, moyen et long terme.

## 6 L'intervention

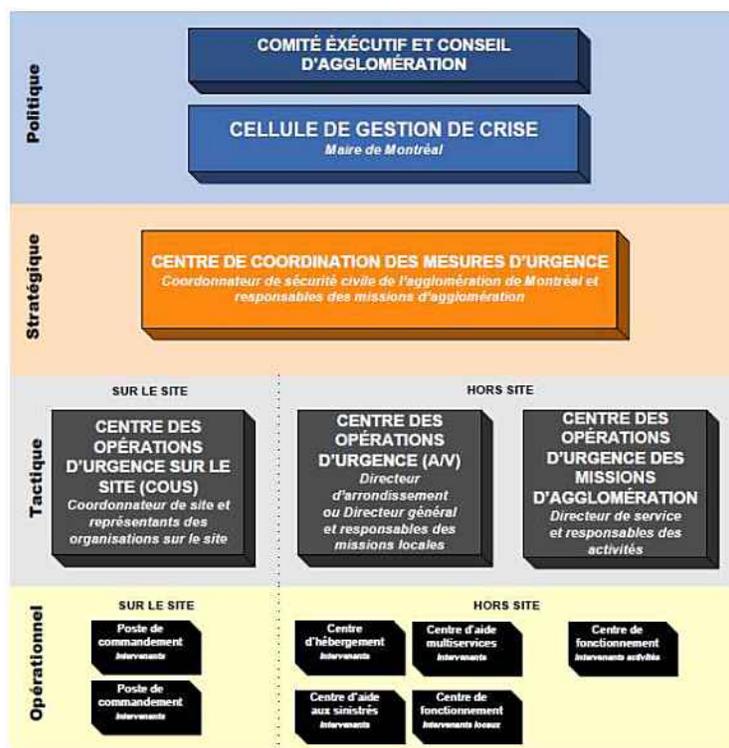
L'intervention constitue la phase de gestion des risques liée à la réponse aux sinistres réels ou appréhendés. Elle représente l'application et l'adaptation, au besoin, des mesures et des moyens prévus à l'étape de la préparation en fonction de la nature et de l'ampleur du sinistre.<sup>14</sup>

Dans la section suivante, il sera question des actions, constats et recommandations en lien avec les phases d'activation du PSCAM ainsi que des thèmes associés à la coordination avec les intervenants, la protection des citoyens, des biens et des infrastructures, l'aide aux personnes sinistrées, les communications, la gestion des ressources humaines et financières, la gestion des offres de bénévolat et citoyennes.

### 6.1 Coordination entre les intervenants

Le PSCAM prévoit plusieurs centres de décision pour la gestion d'un sinistre : la cellule de gestion de crise (CGC), le centre de coordination des mesures d'urgence (CCMU), le centre des opérations d'urgence sur le site (COUS), les centres des opérations d'urgence d'arrondissement (COUA) et de ville (COUV), les centres des opérations d'urgence des missions d'agglomération (COUM) ainsi que les postes de commandement (PC) et les centres de fonctionnement (CF) (figure 1). Ces centres de décision ont chacun un responsable, un champ de compétences, un lieu d'intervention et des responsabilités spécifiques, en plus de correspondre à un niveau de gestion distinct (niveaux politique, stratégique, tactique et opérationnel).

Figure 1 : Niveaux de coordination lors du déploiement de l'OSCAM



<sup>14</sup>Ministère de la Sécurité publique (2008) Approche et principes en sécurité civile, Gouvernement du Québec, 70 pages, En ligne : [http://www.securitepublique.gouv.qc.ca/fileadmin/Documents/securite\\_civile/publications/approche\\_principes/approche\\_principes.pdf](http://www.securitepublique.gouv.qc.ca/fileadmin/Documents/securite_civile/publications/approche_principes/approche_principes.pdf)

### 6.1.1 Centre de coordination des mesures d'urgence (CCMU)

Sous l'autorité du coordonnateur de la sécurité civile de l'agglomération de Montréal, M. Bruno Lachance, le CCMU est le centre décisionnel stratégique pour la coordination des interventions d'urgence de l'agglomération de Montréal. Pendant les inondations, le CCMU a été ouvert en permanence du 3 mai au 19 mai.

Le PSCAM prévoit un cycle de gestion adaptable en fonction des événements. Afin d'assurer un transfert adéquat et régulier d'informations pendant les inondations, le cycle de gestion suivant a été établi au CCMU:

- portrait de la situation au coordonnateur à 7 h;
- réunion de coordination avec les représentants des missions d'agglomération, des arrondissements et villes liées touchés ainsi qu'avec différents experts, dont Environnement Canada et l'expertise hydrique du Québec à 9 h;
- envoi d'un rapport de situation aux partenaires de l'OSCAM en après-midi; et
- rencontre de coordination en fin d'après-midi (selon le besoin).

Outre la présence des représentants des missions d'agglomération concernées, un représentant de l'Organisation régionale de sécurité civile (ORSC) ainsi qu'un agent de liaison des Forces armées canadiennes (FAC) étaient également présents au CCMU.

#### Cycle de gestion et rencontres de coordination

Les commentaires recueillis lors de l'exercice de rétroaction indiquent que les rencontres de coordination tenues chaque matin ont dans l'ensemble été appréciées par les intervenants. Ces rencontres ont permis d'avoir un portrait global de la situation et d'anticiper les prochains impacts sur les territoires touchés, et de soulever les enjeux de chacune des organisations. Par contre, différentes recommandations ont été émises à l'effet de raccourcir les conférences téléphoniques et d'effectuer, en contrepartie, des tours de table plus fréquents au CCMU au cours de la journée pour faire le point sur la situation. Il a aussi été proposé d'évaluer la possibilité de mettre en place des sous-comités en fonction d'enjeux spécifiques à l'événement en cours (par exemple : évacuations des sinistrés, ouverture des rues, etc.).

#### Rapports de situation

Les rapports de situation produits en après-midi offraient le portrait de la situation énoncé lors de la conférence téléphonique du matin, mais également de l'évolution de la situation en cours de journée. Considérant les besoins en informations diverses des partenaires, il apparaît requis d'émettre des rapports de situation plus rapidement après les rencontres de coordination et, au besoin, d'émettre des mises à jour en cours de journée.

Des solutions à cet effet ont déjà été identifiées et sont en cours de mise en œuvre notamment l'utilisation d'une fonction du logiciel de gestion des mesures d'urgence (LOGIMU) présentement en déploiement au sein des missions d'agglomération et locales. Cette fonction permet de cumuler les rapports de situation de chaque service, chaque ville et chaque arrondissement ce qui offrira un rapport de situation plus complet et plus facilement mis à jour.

#### **Recommandation**

11. Mandater la DSCR pour procéder rapidement à l'opérationnalisation du LOGIMU et réviser le processus de production des rapports de situation à partir de rapports de situation des missions, des arrondissements et des villes liées.

#### Gestion des demandes

Plus de 600 demandes de la part des villes, des arrondissements ou de certains services ont été traitées avec succès au CCMU tout au long de l'intervention. Certaines demandes étaient directement adressées à la coordination adjointe, tandis que d'autres ont été adressées directement aux missions d'agglomération présentes au CCMU ou dans les COUS. Ces différentes façons de faire non

standardisées ont mené, à certaines occasions, au dédoublement de demandes et à un suivi plus ardu de leur réalisation. Une standardisation de la gestion des demandes en mesures d'urgence minimiserait les risques d'erreurs associées à chacune d'entre elles et assurerait un traitement rapide et une traçabilité des demandes.

A posteriori des événements, il a aussi été constaté que les services d'agglomération doivent se préparer à offrir un service de soutien et à répondre aux demandes de l'ensemble des intervenants, notamment des villes liées.

#### Recommandation

12. Mandater la DSCR pour procéder à une révision du processus de gestion des demandes en mesures d'urgence en systématisant la façon de procéder et permettant une traçabilité de celles-ci.

#### Structure de coordination

L'activation du PSCAM et la mise en œuvre de la structure de coordination des mesures d'urgence lors des inondations 2017 ont permis d'illustrer les différences associées aux modes de commandement des diverses organisations, principalement les intervenants d'urgence. Ces différences ont également été soulevées lors du processus de rétroaction. Il apparaît important, dans l'optique d'un processus de coordination bonifié, de favoriser un arrimage entre ces différentes structures autant au niveau opérationnel que stratégique. La tenue d'exercices et de simulations favorisera un tel arrimage.

#### Les outils à la disposition des intervenants du CCMU

La présence des intervenants de l'OSCAM, de l'Organisation régionale de sécurité civile (ORSC) et des Forces armées canadiennes (FAC) pendant seize journées consécutives a permis de constater que certains équipements de travail n'étaient pas adaptés à des intervenants externes, notamment les FAC, et qu'une modernisation des outils du CCMU est souhaitable afin d'améliorer l'efficacité des intervenants lors d'une prochaine mobilisation.

Une évaluation des outils technologiques en place est nécessaire afin de s'assurer que le CCMU réponde aux besoins actuels et futurs en matière de gestion stratégique des mesures d'urgence.

#### Recommandation

13. Mandater la DSCR pour élaborer un plan de modernisation du CCMU incluant :
  - a. Une révision et un plan de modernisation des outils technologiques du CCMU.
  - b. La mise en place d'infrastructures de travail permettant aux intervenants externes, notamment les FAC, de travailler adéquatement ainsi que les équipements requis permettant le repos des intervenants mobilisés pendant plusieurs jours;

### 6.1.2 Centre des opérations d'urgence sur le site (COUS)

Le COUS, comme l'indique son nom, est le centre de coordination des opérations sur le site. Les intervenants terrain y convergent pour transmettre les informations recueillies et coordonner les opérations avec le coordonnateur de site (CS). Ce dernier est nommé par le coordonnateur de sécurité civile en fonction de l'événement et a comme mandat « d'assurer la coordination des activités des organisations actives dans le périmètre d'opération du sinistre ».<sup>15</sup>

<sup>15</sup> Tiré du document *Cadre de coordination de site de sinistre au Québec*, ministère de la Sécurité publique, 2008.

Trois COUS ont été mis sur pied lors des inondations 2017 dans les arrondissements de Pierrefonds-Roxboro, de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève et d'Ahuntsic-Cartierville. Des membres du SIM, du SPVM et des FAC y étaient présents afin d'assurer la coordination des interventions requises sur le terrain, notamment la construction des digues et les interventions d'urgence auprès des citoyens.

Au cours de l'intervention, il a été constaté que la présence d'intervenants supplémentaires dans les COUS, particulièrement des représentants des travaux publics des arrondissements et villes liées et d'Urgences-santé, aurait permis une coordination plus concertée des interventions effectuées sur le terrain. En raison de leurs connaissances du territoire et du travail de protection effectué en amont de mesures d'urgence, les représentants des travaux publics des arrondissements et des villes liées sont un atout important au COUS.

Les inondations 2017 ont démontré toute l'importance du rôle que peut assumer un COUS lors d'un sinistre et apparaît pertinent de perpétuer cette pratique en consolidant la planification et la préparation de COUS et par conséquent, la formation des intervenants à cet effet.

#### **Recommandations**

14. Mandater la DSCR, avec la collaboration des partenaires concernés de l'OSCAM (SIM, US, SPVM, travaux publics), pour évaluer la possibilité de confier la coordination du COUS à un représentant de l'arrondissement ou de la ville liée (responsable des travaux publics par exemple) dans un contexte d'inondation en raison de leur connaissance du territoire et leurs responsabilités liées à la gestion des digues et des sacs de sable.
15. Mandater la DSCR, dans le cadre de la révision du PPI Inondations, pour identifier, conjointement avec les villes et arrondissements concernés, des lieux adaptés à la mise en œuvre de COUS.
16. Mandater la DSCR et le SIM, avec la collaboration des partenaires concernés de l'OSCAM (Urgences-santé, SPVM et représentants TP), pour revoir la structure de coordination et de gestion des COUS ainsi que de revoir les besoins et le contenu de la formation de coordination de site de sinistre afin de l'intégrer au calendrier de formation des premiers intervenants susceptibles d'agir à cet effet.

### **6.1.3 Centre des opérations d'urgence d'arrondissement/de Ville (COUA/COUV)**

Les directeurs d'arrondissement (DA) et les directeurs généraux (DG) des villes liées ont la responsabilité de s'assurer de la mise en place et de la réalisation de leur plan de missions locales à partir des COUA ou des COUV. Ils doivent assurer la prestation de services regroupés sous leurs quatre missions locales. C'est dans cette optique que pendant les inondations, les arrondissements et villes liées touchés ont chacun ouvert un centre.

### **6.1.4 Soutien des gouvernements provinciaux et fédéraux**

À partir du 7 mai 2017, entre 250 et 300 militaires ont été déployés sur le territoire de l'agglomération de Montréal suite à une demande de soutien de la part des autorités municipales. Un agent de liaison de l'ORSC et un agent de liaison des FAC ont été présents au CCMU jusqu'au 19 mai.

Le ministère de la Sécurité publique (MSP), à partir des organisations régionales et nationales de sécurité civile (ORSC et OSCQ), a agi à titre de coordonnateur des demandes d'aide adressées aux FAC.

L'intervention des FAC sur le territoire de Montréal a visé la construction, le renforcement et le démantèlement de digues, l'installation de sacs de sable pour protéger certaines infrastructures critiques et un support lors de la corvée de nettoyage de l'arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève.

Toute demande de soutien adressée aux FAC a dû être explicitement détaillée, priorisée et soumise au MSP, qui s'est assuré de faire cheminer les demandes afin d'obtenir l'approbation des instances responsables. Ce processus d'approbation des tâches était rigide et comportait un délai associé à la période d'approbation requise. Les intervenants des arrondissements, ville liées et des services d'urgence auraient souhaités plus de souplesse sur le terrain pour obtenir de l'aide ponctuelle de la part des FAC.

#### **Recommandation**

17. Mandater la DSCR pour évaluer, avec le MSP, la possibilité de mettre en place un processus de demande et d'approbation de soutien des instances des paliers gouvernementaux plus souple et plus rapide (exemple : mobilisation des Forces armées canadiennes), rencontres citoyennes, etc.).

## **6.2 Protection des citoyens, de leurs biens, et des infrastructures**

### **6.2.1 Couverture des territoires inondés par les services d'urgence**

Tout au long des mesures d'urgence, les services d'urgence (SPVM, SIM et US) ont été en mesure d'assurer une couverture sur l'ensemble du territoire montréalais malgré une augmentation des délais d'intervention dans certains secteurs inondés. La fermeture du pont de l'île Mercier dans l'arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève a nécessité l'utilisation d'embarcations nautiques et de véhicules amphibies afin de permettre les déplacements dans ce secteur inondé.

L'ampleur des inondations a permis de mettre en lumière certaines limites pour une intervention efficace des services d'urgence. En effet, le matériel utilisé dans le cadre de leurs activités normales n'était pas toujours adéquat. À titre d'exemple, des véhicules du SPVM et d'US ont rapidement été inutilisables dans certains secteurs puisque trop bas pour le niveau de l'eau. Par conséquent, ils ne pouvaient assurer une couverture de service adéquate pour certains secteurs. La nécessité d'avoir des bottes hautes et des pantalons imperméables pour les intervenants terrain a également rapidement été constatée.

Ces limites ont également soulevé la nécessité d'entamer une réflexion sur les limites d'intervention que doivent fixer les services d'urgence pour la sécurité de leurs membres, et sur la façon dont les autres services peuvent leur venir en aide (par exemple : utilisation des premiers répondants au lieu d'envoyer des ambulanciers avec un véhicule inadéquat).

#### **Recommandation**

18. Mandater les services d'urgence (SIM, SPVM et US) pour revoir la portée de leurs interventions futures en matière d'interventions et de soins préhospitaliers lors d'inondations et identifier des pistes d'amélioration, notamment les possibilités de développer des protocoles d'entraide ou de support.

### **6.2.2 Soutien logistique**

Le Service de l'approvisionnement a été responsable de commander près de 400 000 sacs de sable et divers équipements nécessaires pour assurer une intervention efficace : bottes, pantalons imperméables, pompes, véhicules, équipements de signalisation, etc. Le Service du matériel roulant a aussi été mis à contribution en fournissant des équipements disponibles au sein de la Ville.

La situation exceptionnelle vécue cette année illustre l'importance d'une mobilisation rapide de la mission soutien logistique.

### Recommandation

19. Considérant l'importance du soutien logistique lors d'une inondation, accélérer la mobilisation de cette mission en incluant l'ensemble de ses activités.

Comme soulevé dans la section Gestion des demandes (6.1.1), la gestion des commandes de matériel a parfois été complexe. Des quantités importantes d'articles ont été commandées par différents intervenants et la traçabilité des demandes et du matériel, autant pendant la livraison qu'après les mesures d'urgence, n'était pas assurée.

Certaines difficultés ont aussi été rencontrées lorsque des équipements spécifiques étaient requis à l'extérieur des heures d'ouverture des fournisseurs.

À la suite des inondations, il est maintenant possible de créer une liste des fournisseurs potentiels pour chaque type d'équipement qui pourra être utilisé lors d'un sinistre futur. De plus, il sera aussi pertinent de produire un registre des équipements et matériaux disponibles à la Ville afin de pouvoir rapidement les mobiliser en cas de besoin.

### Recommandations

20. Mandater la mission Soutien logistique, en collaboration avec la DSCR, pour compléter lors de la révision du PPI Inondations la liste des équipements requis et bonifier les listes des fournisseurs potentiels.
21. Mandater le responsable de la mission Soutien logistique pour établir une stratégie de gestion des stocks afin d'assurer une traçabilité des demandes, du matériel et des livraisons.

## 6.2.3 Digues

Près de 8 kilomètres de digues ont été construites par les arrondissements et les villes liées, le SIM et les FAC, dans les secteurs touchés par les inondations pour assurer la protection de certains secteurs et éviter l'inondation de résidences ou d'infrastructures critiques. A posteriori de l'événement, force est de constater que beaucoup d'efforts ont été consacrés à la construction et au renforcement de certaines digues qui n'ont pas su résister à la force des eaux. Il est donc important de tirer des leçons des interventions effectuées ce printemps afin de pouvoir, si une inondation semblable se produit, accentuer l'efficacité des interventions en appliquant une approche systématique et prédictible de mise en œuvre de digues.

### Recommandation

22. Mandater la DSCR, dans le cadre de la mise à jour du PPI, pour élaborer, en collaboration avec les arrondissements et les villes liées touchés, un plan de mise en œuvre de digues temporaires en fonction des niveaux d'eau et en confier la responsabilité aux arrondissements et villes liées, en collaboration avec les services d'urgence. Par la même occasion, évaluer les options disponibles et leur efficacité dans l'élaboration de digues temporaires notamment les gros sacs de type « big bag » pour le montage des digues de sable ainsi que la pertinence d'avoir un inventaire en cas d'inondation.

## 6.2.4 Protection des infrastructures

Tout au long du sinistre, différentes infrastructures, municipales ou privées, ont été menacées par les inondations. Des impacts notés sur le terrain étaient transmis au CCMU qui tentait de prendre les meilleures décisions avec les informations qu'il possédait. Il était cependant difficile de savoir avec exactitude le niveau d'eau atteint dans les différents secteurs.

Afin d'améliorer l'intervention lors d'une inondation future, il serait approprié d'avoir une ressource sur le terrain pour prendre des données en temps réel des niveaux d'eau et de géolocaliser la progression de la situation afin d'en informer le CCMU. La Division de la géomatique du Service des infrastructures, de la voirie et des transports pourrait sans aucun doute contribuer à la conception d'un outil facile d'utilisation.

### Recommandation

23. Mandater le Service des technologies de l'information, la Direction des infrastructures (Division de la géomatique) du Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) et la DSCR pour identifier et évaluer des moyens permettant de cartographier les zones inondées en temps réel ou quotidiennement.

Lors des inondations, plusieurs entités externes à l'OSCAM ont déployé des efforts importants afin de protéger leurs infrastructures, notamment Bell Canada, Gaz Métro et Hydro-Québec. Des dommages sur ces infrastructures essentielles auraient pu avoir un impact important sur les services offerts par ces compagnies. Cette situation illustre une méconnaissance de la vulnérabilité de ces infrastructures et il serait important de s'assurer, à l'avenir, de comprendre, d'anticiper et d'intégrer dans l'analyse de la situation, les problématiques potentielles sur ces réseaux.

### Recommandation

24. Mandater la DSCR, en collaboration avec la mission Infrastructures essentielles, pour mettre en place un comité des réseaux et infrastructures essentielles visant à 1) développer et partager à plus long terme l'expertise en matière d'infrastructures essentielles entre les gestionnaires des réseaux montréalais, les chercheurs et les autorités publiques afin de bonifier l'état de préparation de ces réseaux; et 2) assurer une liaison avec l'OSCAM en situation de mesure d'urgence.

## 6.2.5 Résidences sinistrées et évacuations

Au plus fort des inondations, 320 résidences ont été évacuées dans les secteurs touchés. Outre les résidences, certains commerces et bâtiments publics ont aussi été évacués notamment le Pavillon Albert-Prévost de l'hôpital Sacré-Cœur qui compte 86 résidents lourdement handicapés. Alors que le Pavillon et ses voies d'accès n'étaient pas encore inondés, le coordonnateur de la sécurité civile, de concert avec les représentants de la mission Santé, a demandé l'évacuation du Pavillon dans le cas où la digue protégeant le bâtiment cèderait. Le lendemain de l'évacuation, l'eau contournait la digue et inondait le Pavillon et toutes ses voies d'accès. L'évacuation de ce bâtiment est un excellent exemple d'une prise de décision éclairée de l'équipe présente au CCMU. La planification adéquate de l'évacuation et de la relocalisation des résidents par la mission Santé, les services d'urgence et la mission Transport des personnes, ont fait de cette opération délicate un succès.

La plupart des personnes qui ont été évacuées ont trouvé refuge chez des amis ou de la famille tandis que celles qui n'avaient pas d'autres solutions étaient prises en charge par les arrondissements ou les villes liées. En fonction du secteur ou de la vulnérabilité des sinistrés, des offres d'hébergement temporaire étaient accessibles. Plusieurs personnes âgées ou handicapées ont été dirigées vers des établissements de santé, d'autres ont utilisé un centre d'hébergement d'urgence géré par l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève et les autres ont transité par des centres d'aide multiservices qui les dirigeaient ensuite vers de l'hébergement commercial. Au total, près de 1100 personnes ont été sinistrées dans l'ensemble de l'agglomération de Montréal.

Plusieurs des évacuations ont été faites suite aux visites et recommandations effectuées par des équipes du SIM. Par contre, le fait que plusieurs citoyens ont quitté leur résidence sans l'assistance des services d'urgence a compliqué le suivi et le décompte des personnes évacuées. De plus, étant donné que les résidents pouvaient revenir à leur domicile à leur guise, il était difficile, voire impossible, de savoir en temps réel quelles résidences étaient évacuées et quelles résidences étaient occupées.

### Ordonnance d'évacuation de l'île Mercier

En raison de la fermeture du seul pont permettant l'accès à l'île Mercier, des hausses importantes des niveaux d'eau prévues dans les jours suivants et de l'impossibilité pour les services d'urgence d'y accéder, une ordonnance d'évacuation a été émise le 5 mai pour ce secteur de l'arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève. Plusieurs résidents ont refusé de se soumettre à cette ordonnance et sont demeurés à leur domicile.

Le problème d'accès à l'île présentait une contrainte majeure pour la réponse aux possibles urgences policières, médicales ou d'incendies. Ce problème a été partiellement solutionné par la mise en place d'une vigie nautique et terrestre permanente 24hrs, par la police et les pompiers de Montréal, assurant une réponse aux urgences pour les appels de premiers répondants, de vol, de vandalisme ou d'incendie. Le coordonnateur de la sécurité civile et le Service des affaires juridiques ont établi une procédure légale responsabilisant les résidents et qui permettait de protéger la Ville en cas de poursuites judiciaires. Dès lors, une permission du coordonnateur de la sécurité civile a été accordée aux résidents désirant demeurer sur l'île. Le risque pour ces résidents se limitait alors à la difficulté d'évacuer, tout comme d'autres secteurs inondés inaccessibles.

À la lumière des difficultés rencontrées en lien avec l'application de l'ordonnance d'évacuation et des risques liés à la sécurité des intervenants, il serait adéquat de clarifier la portée des interventions souhaitée par les intervenants terrain pour éviter une ambiguïté si la même situation se représentait.

#### **Recommandation**

25. Mandater les services d'urgences, c'est-à-dire le SIM, le SPVM et US, pour clarifier, avec le Service des affaires juridiques, la portée de leurs responsabilités et des interventions d'urgence (processus) à l'intérieur du périmètre d'un territoire sous une ordonnance d'évacuation imposée par le coordonnateur de la sécurité civile. Notamment, préciser les responsabilités quant à l'application de la loi lorsque les citoyens refusent d'évacuer leur résidence.

### Coupure de courant

Outre les enjeux liés à l'ordonnance d'évacuation, il y a aussi eu une certaine confusion concernant la responsabilité de couper le courant dans les résidences lors d'une évacuation. Une clarification s'impose à savoir si Hydro-Québec, le SIM ou les travaux publics sont responsables de cette tâche.

### Résidences sinistrées

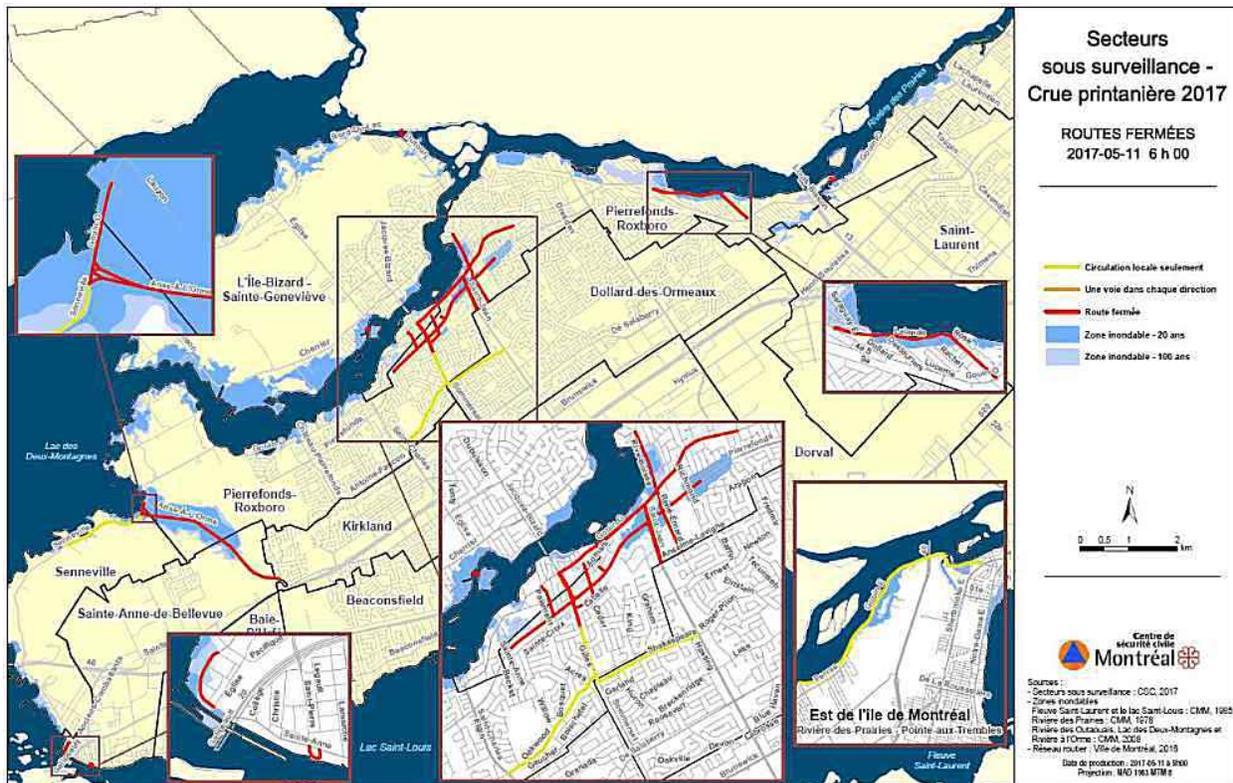
Tout au long de ses visites préventives sur le terrain, le SIM a comptabilisé les résidences possédant des moyens de protection (pompes, sacs de sable), le nombre de résidences inondées ainsi que le nombre de résidences évacuées. Le SIM était en mesure de fournir des chiffres concernant les bâtiments qu'ils avaient visités, mais puisque ce ne sont pas tous les bâtiments qui étaient visités, il était difficile d'avoir un portrait précis de la situation.

## Recommandation

26. Dans le cadre de la révision du PPI Inondations (voir recommandation 9), mandater le SIM, avec la collaboration des intervenants concernés, pour standardiser une démarche et développer des outils associés à l'intention des services d'urgence, afin de définir les statuts et comptabiliser les résidences impactées ainsi que le nombre de personnes évacuées. Cette démarche et ces outils permettront d'avoir un portrait de la situation juste, évolutif et alimenté autant en phase d'INTERVENTION qu'en phase de RÉTABLISSEMENT.

### 6.2.6 Gestion de la circulation

Plusieurs fermetures de rues, ponts, ponceaux et tunnels ont été effectuées tout au long de l'événement, que ce soit pour des raisons d'intégrité des structures ou simplement en raison de la quantité d'eau. Parfois, les rues étaient fermées par les arrondissements et villes liées, parfois par le SPVM et parfois à la demande de la mission Infrastructures essentielles via le Centre de gestion de la mobilité urbaine (CGMU).



En raison de la multitude d'acteurs impliqués et des enjeux de chacun, l'arrimage concernant la fermeture des rues, ponts, ponceaux, la mise en place de la signalisation et la disponibilité des informations au public s'est avérée complexe tout au long des inondations. Beaucoup de validations devaient être effectuées afin de faire le suivi et d'obtenir les informations exactes sur les rues qui étaient complètement ou partiellement fermées à la circulation et la raison pour laquelle elles l'étaient. Aussi, les ressources matérielles de la Ville permettant de signaler les rues fermées et les détours ont rapidement manqué.

#### Recommandation

27. Mandater la DSCR, en collaboration avec les intervenants concernés, pour revoir la procédure de fermeture et de réouverture de rue destinée aux mesures d'urgence permettant de répondre à l'ensemble des besoins des intervenants notamment les travaux publics, le CGMU, les communications, le SPVM, et le CCMU.

## 6.3 Aide aux personnes sinistrées

### 6.3.1 Centre d'hébergement d'urgence et centres d'aide multiservices

Un centre d'hébergement d'urgence (CHU) est un endroit qui offre un hébergement de style dortoir pour les personnes évacuées à la suite d'un sinistre. C'est un site à guichet unique pour les sinistrés où leurs besoins de base immédiats sont comblés. De son côté, un centre d'aide multiservices (CAM) offre un éventail de services aux personnes sinistrées, excluant l'hébergement.

Le CHU et le CAM, géré par l'arrondissement ou la ville liée, regroupent plusieurs activités notamment : l'information concernant le sinistre, l'aide au relogement, l'alimentation, l'habillement, les soins personnels et les services psychosociaux. L'ensemble de ces services est surtout offert pendant la phase d'INTERVENTION de l'urgence.

Pendant les inondations, l'arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève a été le seul arrondissement à ouvrir un CHU. Les arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville et de Pierrefonds-Roxboro ainsi que la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue ont quant à eux ouvert un Centre d'aide multiservices (CAM) et les citoyens évacués ont été dirigés par la Croix-Rouge canadienne (CR) vers de l'hébergement commercial (hôtels). En date du 30 octobre 2017, 65 familles étaient toujours hébergées à l'hôtel<sup>16</sup>.

Les inondations de 2017 ont permis de constater que les arrondissements et villes liées doivent poursuivre leurs efforts afin de bonifier leur état de préparation pour le soutien aux personnes sinistrées.

### 6.3.2 Compilation des données

Au même titre que les résidences évacuées, il a été difficile de comptabiliser le nombre de personnes sinistrées sur l'ensemble du territoire puisque plusieurs citoyens ont quitté leur résidence volontairement sans en aviser l'arrondissement ou les services d'urgence. En cas de besoin, il était donc impossible de joindre les résidents pour leur communiquer de l'information.

#### Recommandation

28. Mandater la DSCR, avec la collaboration de représentants de la mission Aide aux personnes sinistrées de villes et d'arrondissements, pour standardiser une démarche permettant de comptabiliser les personnes sinistrées et de suivre l'évolution de leur situation.

## 6.4 Communication

### 6.4.1 Avec les médias et le public

Dans toute situation d'urgence, la communication avec le public et avec les personnes sinistrées est essentielle. Le cas des inondations de cette année ne fait pas exception.

<sup>16</sup> Source : Croix-Rouge canadienne – Québec

Les communications qui émanaient de l'OSCAM vers les personnes sinistrées se sont effectuées à l'aide des médias traditionnels et des médias web, ainsi qu'en personne dans les CAM/CHU ou lors des visites des équipes d'intervention sur le terrain. Au plus fort des inondations, des points de presse quotidiens auxquels participait le coordonnateur de sécurité civile avaient lieu pour transmettre de l'information aux médias.

L'arrimage de l'ensemble des messages diffusés sur les différentes plateformes était complexe notamment en raison de l'évolution rapide de la situation, des diverses sources d'information et du processus d'approbation des messages. La publication de différentes cartes interactives localisant les rues fermées sur plusieurs plateformes a illustré un problème de dédoublement d'information pendant le sinistre.

Le Service des communications a, par contre, su adapter sa stratégie de communication en cours de route afin de bien coordonner la diffusion de messages. Malgré cet ajustement, il apparaît essentiel de mieux définir les besoins de communication émanant des communications centrales, des communications locales et des autres services de communication au sein de l'OSCAM, afin de prévoir les modes de fonctionnement lors d'une prochaine intervention. Il est aussi important d'assurer le maintien du lien avec les villes liées.

Notons que les inondations de cette année auront permis de développer des outils de communication qui pourront être utiles lors d'un prochain sinistre. Les leçons apprises permettront aussi de développer de nouveaux outils qui faciliteront la communication avec les sinistrés.

#### **Recommandations**

29. Mandater les responsables de la mission Communications, dans le cadre de la révision du plan de mission, pour tenir compte des apprentissages effectués cette année en ce qui a trait à la mobilisation et au mode de fonctionnement.
30. Mandater les responsables de la mission Communications, avec la collaboration des partenaires de l'OSCAM notamment des communications locales, pour élaborer un plan de communication spécifique lors d'inondations identifiant les moyens de communication privilégiés, les outils à développer (foire aux questions, feuillet d'information sur les services offerts aux sinistrés, guide de réintégration des domiciles, etc.), incluant toutes cartes interactives pertinentes, ainsi que les responsabilités de chaque partenaire impliqué. Il faut aussi s'assurer de diffuser des messages favorisant la préparation citoyenne face aux inondations.
31. Mandater les responsables de la mission Communications, avec la collaboration de la DSCR, pour proposer un plan de modernisation des outils de communication en place au CCMU incluant aussi le processus d'approbation des messages lors d'une mesure d'urgence.

### **6.4.2 Avec les personnes sinistrées**

Lorsque les citoyens sinistrés avaient des questions ou des demandes particulières à adresser à leur arrondissement ou ville liée pendant les inondations, ils étaient dirigés vers le réseau 311 ou sur le portail Web. Pour toute situation d'urgence, ils devaient composer le 911.

Les communications avec le service 311 ont connu des difficultés pendant l'événement. Au plus fort du sinistre, dans la nuit du 7 mai, le service 311 a été indisponible pendant près de 4 heures. Les citoyens se sont alors rabattus sur le 911 qui a été débordé d'appels.

Les citoyens des villes liées ont également connu des difficultés pour obtenir des informations par le 311 pendant l'événement. En temps normal, le service 311, opéré par le Service de la concertation des arrondissements, est disponible pour les citoyens des arrondissements tandis que le service pour les

villes liées est géré au sein de la ville concernée. Pendant la crise, le service opéré par le Service de la concertation des arrondissements devait répondre à l'ensemble de l'agglomération de Montréal, mais plusieurs citoyens des villes liées n'ont pas obtenu de réponses lorsqu'ils contactaient le 311.

En ce qui concerne les communications liées au programme d'aide financière du MSP, les sinistrés auraient souhaité que les délais pour la tenue des séances d'information soient moins importants. Les gens voulaient des informations rapidement afin d'être rassurés sur la suite des événements.

En ce qui concerne les communications lors de la période de rétablissement, l'absence de registre permettant de joindre l'ensemble des personnes sinistrées individuellement a compliqué la tâche des intervenants responsables des réintégrations de domiciles.

#### **Recommandations**

32. Mandater le Service de la concertation des arrondissements, avec la collaboration du Service des technologies de l'information (STI), pour assurer une redondance du service 311 pour éviter les interruptions de service lors de mesures d'urgence.
33. Mandater le Service de concertation des arrondissements pour mettre en place un outil de communication accessible à l'ensemble des citoyens de l'agglomération de Montréal lors d'une situation d'urgence, incluant les villes liées.
34. Mandater la DSCR, en collaboration avec les partenaires de l'OSCAM, pour planifier et standardiser un modèle de rencontres d'information à l'attention des sinistrés en ciblant les locaux, les ressources requises, notamment les équipes de santé (psychosocial) ainsi que le MSP, et l'intégrer dans la phase RÉTABLISSEMENT du PPI.

### **6.4.3 Avec les personnes vulnérables**

Plusieurs personnes jugées vulnérables, en raison de leur âge, leur autonomie ou leur handicap, ont été touchées par les inondations. Les communications avec ces personnes ont été complexes puisqu'il était difficile de répertorier où elles demeuraient et d'identifier comment il était possible de les joindre afin de leur transmettre des messages spécifiques.

#### **Recommandation**

35. Mandater la DSCR, en collaboration avec la mission Santé et le Bureau de la résilience, pour établir une stratégie permettant de répertorier les personnes jugées vulnérables ainsi que des moyens de communication, afin de leur transmettre des messages spécifiques et un accompagnement adapté lors d'un sinistre majeur.

## **6.5 Gestion des ressources humaines et financières**

### **6.5.1 Aide psychologique aux employés**

L'ampleur de l'intervention aura permis de constater l'importance du soutien psychologique auprès des employés ayant participé aux efforts pour limiter les impacts des inondations. Plusieurs employés ont travaillé sans relâche et ont côtoyé quotidiennement la détresse des citoyens touchés. L'aide psychologique était nécessaire pour les sinistrés, mais elle l'était tout autant pour les employés de l'agglomération de Montréal.

Bien que l'aide psychologique ait été offerte à l'ensemble des intervenants de l'agglomération de Montréal, plusieurs n'ont pu en bénéficier. Lors d'un prochain sinistre de cette ampleur, il sera important de s'assurer que chaque employé des arrondissements, villes liées et services centraux reçoive l'aide nécessaire.

#### **Recommandation**

36. Mandater la mission Soutien administratif pour bonifier l'offre d'aide psychologique et favoriser la diffusion de ces services à l'ensemble des employés lors d'une mesure d'urgence.

### **6.5.2 Relève / Entraide / Partage des ressources**

Le dévouement des employés de l'agglomération de Montréal tout au long des inondations ne peut être contesté. Certains employés et cadres ont travaillé de longues heures, et ce, plusieurs jours consécutifs. À un certain moment, l'épuisement des ressources s'est fait sentir, notamment dans les arrondissements et villes liées où les ressources humaines sont limitées.

Certains arrondissements et villes liées épargnés par les inondations ont apporté leur soutien aux arrondissements et villes touchés et cette aide fût essentielle afin de préserver la santé physique et psychologique des intervenants.

Ce qui a été vécu par les arrondissements et villes touchés démontre l'importance de prévoir une relève des effectifs et des moments de répit pendant un sinistre, afin d'éviter que les ressources soient épuisées.

#### **Recommandation**

37. Mandater le Service des ressources humaines pour mettre en place un plan de relève des effectifs dès le début de l'événement, et développer un projet d'entente entre arrondissements et villes liées favorisant le prêt de ressources humaines et matérielles en situation de crise. Aussi, définir comment les arrondissements pourraient être en mesure de prêter du personnel aux villes liées.

### **6.5.3 Gestion financière**

Pendant les mesures d'urgence, des clés comptables ont été ouvertes par le Service des finances afin de consolider l'ensemble des dépenses effectuées. Toutes les dépenses engendrées dans le contexte de sécurité civile défini au PSCAM, c'est-à-dire pendant les phases de VEILLE, d'ALERTE et d'INTERVENTION, sont de compétence du conseil d'agglomération et seront donc assumées par l'agglomération. Pour les dépenses effectuées pendant la phase de RÉTABLISSEMENT, elles seront assumées par les villes. Pendant les mesures d'urgence, plusieurs préoccupations ont été émises concernant le partage des dépenses par les arrondissements et les villes liées.

#### **Recommandation**

38. Mandater la mission Soutien administratif pour réviser les outils et les procédures de remboursement des dépenses lors de mesures d'urgence.

## **6.6 Bénévolat et offres citoyennes**

Rapidement pendant l'événement, des offres de dons et de bénévolat ont commencé à affluer au CCMU et au service 311. Le CCMU a alors sollicité le support du Regroupement des organismes communautaires et humanitaires en mesures d'urgence de Montréal (ROHCMUM) pour mettre en place une structure qui permettrait de gérer les propositions de main-d'œuvre bénévole incluant un numéro de téléphone auquel les citoyens pourraient être référés.

Le 11 mai, le ROHCMUM publiait une fiche informative pour la gestion des dons dans le cadre des inondations 2017. Les dons monétaires étaient dirigés vers la Croix-Rouge canadienne, les dons de biens matériels étaient dirigés vers la Société de Saint-Vincent de Paul de Montréal et l'Armée du Salut, tandis que les dons alimentaires de denrées non périssables étaient acceptés à Moisson Montréal.

L'élan de générosité des citoyens lors d'une situation semblable doit être prévu dès le début de l'événement. Dans le cas présent, les orientations n'étaient pas définies dès le départ. Il est aussi important de considérer la condition et les compétences particulières des bénévoles pour des considérations de santé et de sécurité.

### **Recommandation**

39. Mandater la DSCR pour élaborer une approche pour la gestion des besoins et offres en dons et en bénévolat lors d'une mesure d'urgence et qu'elle fasse partie des éléments à diffuser associés au plan de communication (voir recommandation 30).

## 7 Le rétablissement

Le rétablissement est l'ensemble des actions qui sont prises pour assurer un retour rapide à la normale tout en maintenant les services essentiels à la communauté<sup>17</sup>. Il nécessite généralement une grande part d'adaptation puisque la mise en place des mesures doit faire l'objet d'une planification en fonction des conséquences effectives du sinistre dont tous les aspects ne peuvent être prévus<sup>18</sup>.

La phase de RÉTABLISSEMENT des inondations 2017 qui inclut la remise en état du territoire et la reconstruction des résidences durera encore pendant plusieurs mois, voire années.

Malgré la mise en place d'un comité qui a planifié l'ensemble des activités de rétablissement, certains aspects demeurent à améliorer et à intégrer au PSCAM.

### 7.1 Rôle de l'OSCAM

Dans le cadre de l'exercice de rétroaction ayant suivi les inondations, les arrondissements et villes liées ont mentionné qu'ils auraient souhaité un soutien supplémentaire lors de la phase de RÉTABLISSEMENT. En raison de la fermeture du CCMU à la fin de la phase d'INTERVENTION, de l'absence de rencontres de coordination et de diffusion de rapports de situation, certains arrondissements et villes liées ont eu l'impression d'être laissés à eux-mêmes.

#### Recommandation

40. Mandater la DSCR pour favoriser, dans le cadre de la révision du PSCAM et du PPI Inondations, un niveau de coordination et d'échange d'informations entre les intervenants pendant la phase de RÉTABLISSEMENT.

### 7.2 Réintégration des domiciles/commerces

Dès le début du retrait des eaux, l'agglomération de Montréal a mis en place des équipes multidisciplinaires dédiées à l'inspection des domiciles afin de favoriser la réintégration des personnes sinistrées. Les inspections comportaient plusieurs aspects à considérer dont l'intégrité de la structure du bâtiment, les risques de nature électrique et les risques de santé publique.

Près de 1100 domiciles ont été inspectés par des équipes multidisciplinaires composées des membres des mesures opérationnelles du SIM, de ressources du SPVM, des électriciens, des représentants de la Direction régionale de santé publique et des inspecteurs en bâtiment. Plusieurs résidences ont été déclarées perte totale.

Dès le début de la phase de réintégration des domiciles, le SIM a mis en place un plan d'action global incluant la pose d'un code de couleurs visible de la rue, indiquant si la maison était réintégréable, réintégréable sous conditions, ou non réintégréable. En cours de route, il a été constaté que les codes de couleur utilisés par le SIM et ceux utilisés par la santé publique afin de catégoriser le statut des résidences après inspection n'étaient pas arrimés ce qui a causé une confusion auprès des sinistrés.

Aussi, la disponibilité des ressources, notamment en matière d'inspection de bâtiments, a été un enjeu important lors des tournées d'inspection des domiciles. La quantité d'inspecteurs de la Ville disponibles était insuffisante pour le nombre d'inspections à réaliser. La même situation s'est aussi fait sentir au sein du MSP pour les inspections dans le cadre du programme de remboursement des personnes sinistrées.

<sup>17</sup> [http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?\\_pageid=7637.82029670&\\_dad=portal&\\_schema=PORTAL](http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=7637.82029670&_dad=portal&_schema=PORTAL)

<sup>18</sup> [http://www.securitepublique.gouv.qc.ca/fileadmin/Documents/securite\\_civile/publications/approche\\_principes/approche\\_principes\\_partie\\_3.pdf](http://www.securitepublique.gouv.qc.ca/fileadmin/Documents/securite_civile/publications/approche_principes/approche_principes_partie_3.pdf)

Les activités de rétablissement réalisées suite aux inondations ont mis en lumière l'importance que les équipes d'inspections soient composées de spécialistes dans tous les domaines et que la réintégration possible d'une résidence soit ordonnée après le passage de l'ensemble des intervenants.

#### **Recommandation**

41. Dans le cadre de la révision du PPI Inondations (voir recommandation 9), mandater la DSCR et le SIM, en collaboration avec les villes, les arrondissements et autres partenaires concernés, pour mettre en place une procédure d'identification, d'inspection et de classification des résidences intégrant les différents aspects à considérer lors de la réintégration des domiciles. Mettre en place un outil informatique permettant aux différents intervenants de remplir en ligne les questionnaires d'évaluation.

### **7.3 Nettoyage et récupération du matériel**

#### **7.3.1 Gestion des matières résiduelles et du matériel non utilisé**

Le nettoyage des résidences et des espaces publics a engendré une quantité importante de matières résiduelles. Les déchets collectés ont été acheminés vers les sites Raylobec et RCI, et les sacs de sable utilisés et contaminés vers le Complexe environnemental Saint-Michel.

La gestion des sacs de sable non utilisés a aussi été un enjeu important à gérer après le retrait des eaux. Les arrondissements, les villes liées et les centres d'entreposage de la Ville sont restés coincés avec les surplus de palettes de sacs de sable qui ont été récupérées par un fournisseur de la mission Soutien logistique.

#### **Recommandation**

42. Dans le cadre de la révision du PSCAM et du PPI Inondations (voir recommandations 8 et 9), clarifier les responsabilités en phase de RÉTABLISSEMENT associées à la gestion des matières résiduelles et des retours liés aux surplus d'approvisionnement.

#### **7.3.2 Corvées de nettoyage**

Des corvées de nettoyage ont été réalisées dans les arrondissements de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève, de Pierrefonds-Roxboro et dans la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue les 20 et 27 mai. Les citoyens, bénévoles, employés municipaux et membres des FAC ont collaboré afin de ramasser les débris et les sacs de sable contaminés.

Des camions de collecte de déchets ont été ajoutés pendant la période de nettoyage et des conteneurs à déchet ont été installés à plusieurs endroits.

Les leçons apprises cette année lors des corvées de nettoyage permettront d'améliorer notre planification liée à cette activité.

#### **Recommandation**

43. Mandater la DSCR, en collaboration avec ses partenaires, pour créer un guide de mise en œuvre des corvées de nettoyage.

## 7.4 Reconstruction et aménagement du territoire post-sinistre

Les documents de planification en vigueur tels que le PMAD, le SAD et le Plan d'urbanisme, reflètent une vision d'aménagement pour les années à venir, mais cette vision est teintée du cadre bâti existant et par le fait que l'application de règles d'aménagement n'est pas rétroactive.

### 7.4.1 Décret gouvernemental

Le décret portant sur la *Déclaration d'une zone d'intervention spéciale sur le territoire de certaines municipalités locales affectées par les inondations survenues en avril et en mai 2017* est entré en vigueur le 20 juillet 2017.<sup>19</sup>

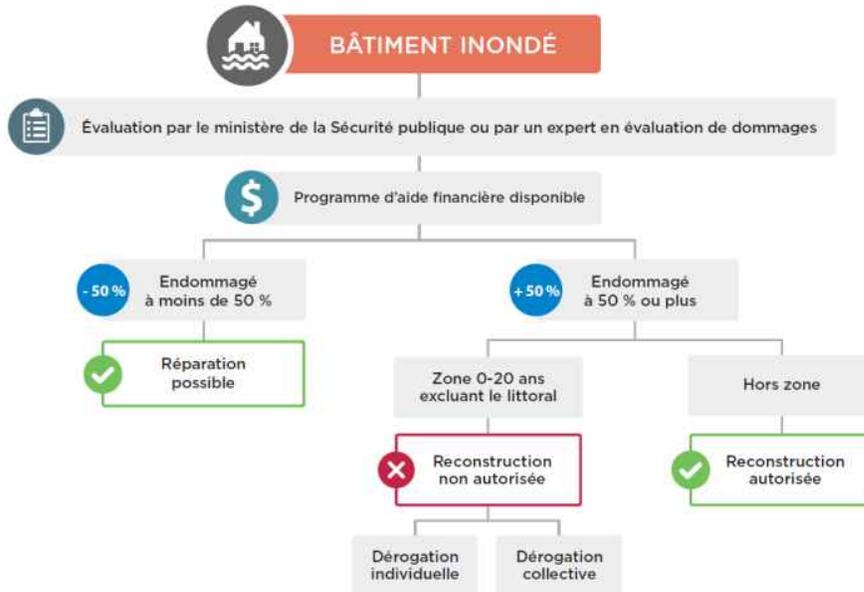
Il vise, en résumé, à réduire le nombre de personnes et de biens exposés aux inondations futures en appliquant les dispositions de la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables (PPRLPI) sur le territoire des municipalités touchées par les inondations. Il autorise également la reconstruction<sup>20</sup> de certains bâtiments à certaines conditions précisées dans le décret.

La zone d'intervention spéciale visée par le décret concerne la partie du territoire située dans la zone de grand courant d'une plaine inondable (0-20 ans) ou dans une plaine inondable sans que soient distinguées les zones de grand courant de celles de faible courant (20-100 ans) telles qu'identifiées à un document de planification.<sup>21</sup>

La réparation est autorisée pour les bâtiments dont les dommages correspondent à moins de 50 % de la valeur de reconstruction à neuf (excluant les mesures d'immunisation obligatoires en vertu de la PPRLPI). Les bâtiments endommagés à 50 % et plus qui sont situés en zone de grand courant (0-20 ans) ne peuvent pas être reconstruits.

Toute réparation dans le cas de travaux majeurs représentant moins de 50 % de la valeur à neuf de la construction et toute reconstruction devront être effectuées en appliquant les mesures d'immunisation prévues dans la PPRLPI.

#### Schéma – Application de la PPRLPI et ajout de mécanismes pour son application



Source : MAMOT, 2017

<sup>19</sup> À la suite des inondations d'avril et mai 2017, le gouvernement du Québec a adopté le 23 juin 2017 un projet de décret en vertu des articles 158 et 159 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU). Le gouvernement a tenu des assemblées publiques de consultation tel que prescrit par la LAU avant l'adoption d'un décret. Ces dernières ont eu lieu le 10 juillet dans toutes les régions touchées. Le gouvernement a, par la suite, modifié le décret pour prendre en compte les commentaires soulevés dans le cadre de ces assemblées.

<sup>20</sup> « la reconstruction signifie des travaux de réfection dont le coût représente plus de la moitié (50 %) de la valeur du bâtiment correspondant au coût neuf d'une construction. La réparation correspond à tous autres travaux de réfection. » (MAMOT, Guide à l'intention des citoyens et des municipalités – Décret relatif à la déclaration d'une zone d'intervention spéciale sur le territoire de 210 municipalités touchées par les inondations survenues au printemps 2017)

<sup>21</sup> Schéma d'aménagement et de développement, règlement de contrôle intérimaire, ou réglementation d'urbanisme

Le décret gouvernemental intègre cependant un mécanisme de dérogation. Ainsi, une municipalité locale peut faire une demande de dérogation à portée individuelle ou à portée collective pour une reconstruction en zone de grand courant.

La dérogation à portée individuelle pourra concerner une résidence principale dont le coût des travaux de réfection représente entre 50 % et 65 % de la valeur du bâtiment (à neuf) ou tout autre ouvrage ou construction et tous autres travaux, à l'exclusion de bâtiments résidentiels ou de travaux relatifs à un tel bâtiment. Un comité d'experts formé par le MDDELCC évaluera la demande en se basant sur différents critères spécifiés à l'article 14 du décret.

La dérogation à portée collective peut porter sur la reconstruction de toute résidence principale comprise dans un secteur délimité, lorsque les conditions inscrites au décret sont réunies. La dérogation à portée collective doit être accompagnée par un Plan particulier d'intervention Inondations.

Les résidences principales qui pourront être reconstruites à la suite d'une dérogation individuelle ou collective devront intégrer, en plus des mesures d'immunisation prévues à la PPRLPI, trois mesures d'immunisation additionnelles :

- aucune pièce habitable, tels une chambre ou un salon, ne devra être aménagée dans un sous-sol;
- aucune composante importante d'un système de mécanique du bâtiment, tel un système électrique, de plomberie, de chauffage ou de ventilation ne pourra être installé dans un sous-sol, à moins qu'il ne doive obligatoirement, de par sa nature, y être situé;
- la finition d'un sous-sol, le cas échéant, devra être réalisée avec des matériaux résistants à l'eau.

#### 7.4.1.1 Enjeux dans un contexte de ville résiliente

En raison de la répartition des compétences au sein de l'agglomération de Montréal et de la Ville de Montréal, l'application du décret s'effectue au niveau local (villes liées) et dans le cas de la Ville de Montréal, elle s'effectue par l'arrondissement. Une demande de dérogation doit cependant être entérinée par le conseil municipal.

Cette approche entraîne un premier enjeu d'application uniforme du décret sur le territoire de l'agglomération. En effet, le décret, reprenant les notions inscrites à la PPRLPI, indique qu'en cas de travaux majeurs, l'immunisation du bâtiment est requise. Il mentionne également qu'aucune dérogation ne peut permettre la reconstruction d'un bâtiment destiné à accueillir une clientèle vulnérable, tels un établissement de soins, un centre de la petite enfance ou une résidence pour personnes âgées. Cependant, tant la définition de « travaux majeurs » que celle de « clientèle vulnérable » relèvent des municipalités locales et des arrondissements. Ainsi, si un arrondissement a une définition de travaux majeurs plus sévère qu'un autre arrondissement, les impacts du décret pourraient y être plus importants.

Le décret exige également que toute demande de portée collective intègre un PPI Inondations. Dans le cas de l'agglomération de Montréal, il existe déjà un PPI Inondations au PSCAM conforme aux exigences du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire inscrites au Guide à l'intention des municipalités pour la présentation d'une demande de dérogation<sup>22</sup>. Il importe d'informer l'ensemble des territoires touchés qu'advenant le dépôt d'une demande de dérogation, le PPI Inondations de l'agglomération peut être joint tel quel à la demande.

Le décret nous offre aussi la possibilité d'avoir un meilleur portrait des impacts puisqu'il exige que chaque municipalité locale identifiée au décret fournisse au Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT), au plus tard 60 jours après la date à laquelle le décret prend fin, un rapport qui doit décrire, depuis l'entrée en vigueur du décret et pour le périmètre de la zone d'intervention spéciale, les permis de construction délivrés, les inspections réalisées et les contraventions à la réglementation d'urbanisme prévue par le décret.

---

<sup>22</sup> MAMOT (2017) Guide à l'intention des municipalités pour la présentation d'une demande de dérogation au décret déclarant une zone d'intervention spéciale sur le territoire de certaines municipalités locales affectées par les inondations survenues au printemps 2017, Document PDF, 7 pages, En ligne : [http://www.mamot.gouv.qc.ca/fileadmin/publications/ministere/inondations\\_printanieres\\_2017/guide\\_municipalites\\_demande\\_de\\_derogation\\_au\\_decret.pdf](http://www.mamot.gouv.qc.ca/fileadmin/publications/ministere/inondations_printanieres_2017/guide_municipalites_demande_de_derogation_au_decret.pdf)

Finalement, le décret exige qu'advenant qu'une résidence principale doive être immunisée dans une zone de grand courant, elle doit l'être conformément aux normes d'immunisation prévues à la PPRLPI, mais également conformément à trois normes supplémentaires prévues à l'annexe 2 du décret. Étant donné que les constructions en zone de faible courant doivent également être immunisées, il serait pertinent d'évaluer la possibilité d'exiger ces trois mesures supplémentaires d'immunisation pour les résidences principales en zone de faible courant.

#### **Recommandations**

44. Afin de favoriser l'application uniforme d'un éventuel décret émis lors d'un sinistre, mandater la Direction de l'urbanisme du Service de la mise en valeur du territoire, conjointement avec la DSCR, le Bureau de la résilience et les partenaires concernés, pour évaluer la pertinence d'intégrer au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (SAD) une définition de la notion de travaux majeurs et une disposition relative aux clientèles vulnérables permettant d'encadrer les clauses relatives à la reconstruction des bâtiments.
45. Mandater la Direction de l'urbanisme du Service de la mise en valeur du territoire, pour évaluer la pertinence d'ajouter les trois mesures d'immunisation additionnelles prévues au décret au SAD pour toutes les nouvelles résidences principales à l'intérieur de la zone de faible courant (20-100 ans) dans laquelle les mesures d'immunisation prévue à la PPRLPI s'appliquent déjà.
46. Mandater les arrondissements et les villes liées touchés pour transmettre à la DSCR leurs statistiques finales (permis de construction délivrés, inspections réalisées et les contraventions à la réglementation d'urbanisme prévue par le décret) dans le cadre de la reddition de compte prévue au décret.

## 8 Conclusion

Les recommandations du présent rapport visent d'abord et avant tout à améliorer l'état de préparation de façon globale de l'agglomération de Montréal et à la rendre plus résiliente.

Que ce soit en mode PRÉVENTION, en PRÉPARATION, en INTERVENTION ou en RÉTABLISSEMENT, plusieurs ajustements peuvent être apportés à nos modes de fonctionnement actuels afin de faciliter la gestion d'une prochaine mesure d'urgence de l'ampleur des inondations que nous avons connues.

Les événements de cette année nous ont, une fois de plus, confirmé l'importance de la préparation citoyenne dans les efforts pour diminuer les impacts d'un sinistre. Avant la prochaine mesure d'urgence, il faudra poursuivre les efforts de communication auprès de la population, afin qu'elle soit en mesure de se préparer à affronter un sinistre majeur. La promotion de la trousse 72 heures en est un exemple.

Malgré toutes les leçons que nous avons tirées de ces événements, nous pouvons affirmer que l'ensemble des intervenants municipaux et des partenaires de l'OSCAM possèdent les ressources et les compétences nécessaires pour affronter un sinistre important et s'en remettre le plus rapidement possible. Il appartient maintenant à l'agglomération de Montréal de se préparer adéquatement à affronter le prochain sinistre et de tirer des leçons de ces inondations, afin de prendre les décisions qui s'imposent pour prévenir et réduire les impacts éventuels sur ses citoyens.

Cependant, la recrudescence des événements et leur ampleur nécessitent une planification transversale, une responsabilité qui va au-delà de la réponse des intervenants d'urgence.

Les notions de risques et de résilience doivent faire partie intégrante de la planification, afin d'atténuer les impacts des phénomènes météorologiques.

Il est impératif que le SIM, la Direction de la sécurité civile et de la résilience soient positionnés stratégiquement afin de faire valoir ces aspects et que des acteurs, notamment le développement économique, l'environnement et l'urbanisme, fassent partie intégrante de la discussion.

## 9 Récapitulation des recommandations

Afin d'assurer une meilleure planification stratégique lors d'inondations, il est recommandé de :

Recommandations	Mandataires	Livrables	Échéancier
<p>1. Finaliser la cartographie des cotes de crue du territoire Montréalais, en tenant compte les connaissances acquises lors des inondations 2017 et évaluer la pertinence de l'intégrer au Schéma d'aménagement et développement. Ensuite, contribuer à l'élaboration d'une méthodologie d'identification des zones d'inondation commune à l'archipel de Montréal. Plus précisément, il est recommandé de :</p> <p><b>a)</b> Mandater la Direction des infrastructures (Division de la géomatique) du Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT), en collaboration avec la Direction de l'urbanisme, du Service de mise en valeur du territoire (SMVT), à finaliser le processus de cartographie des cotes de crue du rapport du CEHQ 2006 en tenant compte des connaissances acquises lors des inondations de 2017;</p> <p><b>b)</b> Mandater la Direction de l'urbanisme du Service de mise en valeur du territoire (SMVT) à évaluer la pertinence d'intégrer la cartographie produite par la Direction des infrastructures (Division de la géomatique) du Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) au Schéma d'aménagement et de développement;</p> <p><b>c)</b> Mandater la Direction de l'urbanisme du Service de mise en valeur du territoire (SMVT) à collaborer avec la CMM afin d'élaborer une méthodologie commune à l'archipel pour identifier les zones d'inondation;</p>	<p>Division de la géomatique</p> <p>Direction de l'urbanisme</p> <p>Direction de l'urbanisme</p>	<p>a) Cartographie des cotes de crues du CEHQ 2006 en tenant compte des connaissances acquises en 2017</p> <p>b) Avis Évaluation de la pertinence d'intégrer la cartographie au SAD</p> <p>c) Méthodologie commune d'identification des zones d'inondation dans l'archipel</p>	<p>Fin 2018</p> <p>Fin 2018</p> <p>Début 2019</p>
<p>2. Mandater la DSCR pour développer, avec le soutien de la Direction des infrastructures (Division de la géomatique) du Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT), une cartographie de risque qui tient compte de l'évolution des bassins versants et de l'incertitude liée aux changements climatiques, afin d'anticiper les impacts sur les milieux vulnérables du territoire et d'identifier des solutions d'adaptation.</p>	<p>DSCR</p> <p>Division de la géomatique</p>	<p>Cartographie (à jour) du risque et de la vulnérabilité des secteurs.</p>	<p>Fin 2018</p>

Recommandations	Mandataires	Livrables	Échéancier
3. Mandater la Direction de l'urbanisme du Service de la mise en valeur du territoire, en collaboration avec la DSCR et de tout autre service corporatif de la Ville de Montréal compétent, pour définir une vision de l'aménagement en plaines inondables et identifier des solutions à long terme reflétant le risque présent notamment : l'acquisition de terrains dans les zones inondables, la protection d'un nombre accru de milieux hydriques, l'identification de mesures permettant de réduire les surfaces imperméables dans les bassins versants, etc.	Direction de l'urbanisme  DSCR	Plan d'action identifiant des solutions à long terme en aménagement du territoire, prenant en compte les risques d'inondation.	2019-03-01
4. Mandater la DSCR et le Bureau de la résilience, en collaboration avec le Service des infrastructures, de la voirie, et des transports (SIVT), le Service du développement économique (SDÉ), le Service de l'eau, le Service de l'environnement, le Service de la mise en valeur du territoire (SMVT) et autre service corporatif compétent, pour entreprendre une démarche de planification sur les méthodes, normes et règles de constructions résilientes et d'infrastructures vertes.	DSCR Bureau de la résilience  SMVT SIVT SDÉ  Service de l'eau  Service de l'environnement	Proposer une méthode montréalaise pour la planification sur les méthodes, normes et règles de constructions résilientes et d'infrastructures vertes.	2019-03-01
5. Mandater la DSCR et le Bureau de la résilience, en collaboration avec le Service du développement économique (SDÉ), pour entreprendre une démarche de planification du rétablissement des commerces et des places d'affaires lors d'un sinistre.	DSCR  Bureau de la résilience  SDÉ	Présentation d'une démarche de planification du rétablissement des commerces et des places d'affaires lors d'un sinistre.	2019-03-01
24. Mandater la DSCR, en collaboration avec la mission Infrastructures essentielles, pour mettre en place un comité des réseaux et infrastructures essentielles visant à 1) développer et partager à plus long terme l'expertise en matière d'infrastructures essentielles entre les gestionnaires des réseaux montréalais, les chercheurs et les autorités publiques afin de bonifier l'état de préparation de ces réseaux; et 2) assurer une liaison avec l'OSCAM en situation de mesure d'urgence.	DSCR  Mission Infrastructures essentielles	Mise en place d'un comité des réseaux et infrastructures essentielles.	2018-03-01

<b>Recommandations</b>	<b>Mandataires</b>	<b>Livrables</b>	<b>Échéancier</b>
40. Mandater la DSCR pour favoriser, dans le cadre de la révision du PSCAM et du PPI Inondations, un niveau de coordination et d'échange d'informations entre les intervenants pendant la phase de RÉTABLISSEMENT.	DSCR	Révision du PSCAM	2018-03-01
44. Afin de favoriser l'application uniforme d'un éventuel décret émis lors d'un sinistre, mandater la Direction de l'urbanisme du Service de la mise en valeur du territoire, conjointement avec la DSCR, le Bureau de la résilience et les partenaires concernés, pour évaluer la pertinence d'intégrer au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (SAD) une définition de la notion de travaux majeurs et une disposition relative aux clientèles vulnérables permettant d'encadrer les clauses relatives à la reconstruction des bâtiments.	Direction de l'urbanisme  DSCR  Bureau de la résilience	Avis – Intégration des définitions au SAD	Fin 2018
45. Mandater la Direction de l'urbanisme du Service de la mise en valeur du territoire, pour évaluer la pertinence d'ajouter les trois mesures d'immunisation additionnelles prévues au décret au SAD pour toutes les nouvelles résidences principales à l'intérieur de la zone de faible courant (20-100 ans) dans laquelle les mesures d'immunisation prévues à la PPRLPI s'appliquent déjà.	Direction de l'urbanisme	Avis technique et recommandations concernant l'ajout au SAD des trois mesures d'immunisation prévues au décret.	Fin 2018
46. Mandater les arrondissements et les villes liées touchés pour transmettre à la DSCR leurs statistiques finales (permis de construction délivrés, inspections réalisées et les contraventions à la réglementation d'urbanisme prévue par le décret) dans le cadre de la reddition de compte prévue au décret.	Arrondissements et villes liées	Transmission à la DSCR des statistiques finales dans le cadre de la reddition de compte prévue au décret gouvernemental.	Fin 2017

**Pour améliorer la planification opérationnelle lors de prochaines inondations, il est recommandé de :**

<b>Recommandations</b>	<b>Mandataires</b>	<b>Livrables</b>	<b>Échéancier</b>
10. Mandater la DSCR, en collaboration avec les instances concernées (Ministère de la Sécurité publique (MSP), MDDELCC, Environnement Canada et autres), pour revoir les processus et mécanismes d'anticipation des niveaux et débits d'eau, afin d'améliorer la prise de décision à court, moyen et long terme.	DSCR	Révision des processus de communication entre les différents partenaires concernés.	Fin 2018
15. Mandater la DSCR, dans le cadre de la révision du PPI Inondations, pour identifier, conjointement avec les villes et arrondissements concernés, des lieux adaptés à la mise en œuvre de COUS.	DSCR	Sélection de lieux pour mise en œuvre d'un COUS dans les arrondissements et villes liées à risque.	Fin 2018
18. Mandater les services d'urgence (SIM, SPVM et US) pour revoir la portée de leurs interventions futures en matière d'interventions et de soins préhospitaliers lors d'inondations et identifier des pistes d'amélioration, notamment les possibilités de développer des protocoles d'entraide ou de support.	SIM SPVM US	Recommandations pour améliorer les protocoles d'entraide ou de support entre les services d'urgence, notamment en matière de soins préhospitaliers.	Fin 2018
20. Mandater la mission Soutien logistique, en collaboration avec la DSCR, pour compléter lors de la révision du PPI Inondations la liste des équipements requis et bonifier les listes des fournisseurs potentiels.	Responsable de la mission Soutien logistique DSCR	Définition d'une liste d'équipements requis lors d'inondations.	Fin 2018
22. Mandater la DSCR, dans le cadre de la mise à jour du PPI, pour élaborer, en collaboration avec les arrondissements et les villes liées touchés, un plan de mise en œuvre de digues temporaires en fonction des niveaux d'eau et en confier la responsabilité aux arrondissements et villes liées, en collaboration avec les services d'urgence. Par la même occasion, évaluer les options disponibles et leur efficacité dans l'élaboration de digues temporaires notamment les gros sacs de type « big bag » pour le montage des digues de sable ainsi que la pertinence d'avoir un inventaire en cas d'inondation.	DSCR Arrondissements et villes liées	Plan de mise en œuvre de digues temporaires.	2019-03-01

<b>Recommandations</b>	<b>Mandataires</b>	<b>Livrables</b>	<b>Échéancier</b>
23 Mandater le Service des technologies de l'information, la Direction des infrastructures (Division de la géomatique) du Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) et la DSCR pour identifier et évaluer des moyens permettant de cartographier les zones inondées en temps réel ou quotidiennement.	STI DSCR Division de la géomatique	Identification de moyens pour cartographier en temps réel les inondations.	2019-03-01
25. Mandater les services d'urgences, c'est-à-dire le SIM, le SPVM et US, pour clarifier, avec le Service des affaires juridiques, la portée de leurs responsabilités et des interventions d'urgence (processus) à l'intérieur du périmètre d'un territoire sous une ordonnance d'évacuation imposée par le coordonnateur de la sécurité civile. Notamment, préciser les responsabilités quant à l'application de la loi lorsque les citoyens refusent d'évacuer leur résidence.	SIM SPVM US	Avis juridique définissant la portée des responsabilités et des interventions d'urgence (processus) à l'intérieur du périmètre d'un territoire sous ordonnance d'évacuation.	Fin 2018
28. Mandater la DSCR, avec la collaboration de représentants de la mission Aide aux personnes sinistrées de villes et d'arrondissements, pour standardiser une démarche permettant de comptabiliser les personnes sinistrées et de suivre l'évolution de leur situation.	DSCR Partenaires de l'OSCAM	Outil de comptabilisation des personnes sinistrées	Fin 2018
41. Dans le cadre de la révision du PPI Inondations (voir recommandation 9), mandater la DSCR et le SIM, en collaboration avec les villes, les arrondissements et autres partenaires concernés, pour mettre en place une procédure d'identification, d'inspection et de classification des résidences intégrant les différents aspects à considérer lors de la réintégration des domiciles. Mettre en place un outil informatique permettant aux différents intervenants de remplir en ligne les questionnaires d'évaluation.	DSCR SIM	Procédure d'inspection des domiciles pour la réintégration des sinistrés.	Fin 2018
42. Dans le cadre de la révision du PSCAM et du PPI Inondations (voir recommandations 8 et 9), clarifier les responsabilités en phase de RÉTABLISSEMENT associées à la gestion des matières résiduelles et des retours liés aux surplus d'approvisionnement.	DSCR  Responsables des missions Environnement et Soutien logistique	Révision des rôles et responsabilités du PSCAM, du PPI et des outils de support  Plan de gestion des surplus de sacs de sable	Fin 2018

Recommandations	Mandataires	Livrables	Échéancier
43. Mandater la DSCR, en collaboration avec ses partenaires, pour créer un guide de mise en œuvre des corvées de nettoyage.	DSCR	Guide de mise en œuvre des corvées de nettoyage.	Fin 2019

**Afin d'améliorer et de bonifier nos différents plans et outils, il est recommandé de :**

Recommandations	Mandataires	Livrables	Échéancier
7. Mandater la DSCR et le SIM, avec la collaboration des partenaires de l'OSCAM, pour réviser et modifier le PSCAM en fonction des apprentissages réalisés cette année et lors des différentes activations passées du Plan. Cette modification doit inclure la révision des niveaux d'avis et de mobilisation par l'intégration d'un niveau associé au rétablissement et la clarification des rôles et responsabilités.	DSCR Partenaires de l'OSCAM	Révision du PSCAM.	Fin 2018
8. Mandater la DSCR, avec la collaboration des partenaires de l'OSCAM, pour réviser et bonifier le PPI Inondations en fonction des récents apprentissages. Cette modification doit inclure la révision des indicateurs, la précision des rôles et responsabilités, la bonification des outils de support ainsi que le développement d'une section spécifique à la phase RÉTABLISSEMENT.	DSCR Partenaires de l'OSCAM	Révision et bonification du PPI Inondations.	Fin 2019
9. Mandater la DSCR, suite à la révision du PPI Inondations, pour élaborer et mettre en œuvre un plan de formations et d'exercices visant l'ensemble des intervenants concernés et présentant les modifications apportées au PPI ainsi que les rôles et responsabilités des différentes missions.	DSCR	Plan de formations et d'exercices.	Fin 2018 En continu
11. Mandater la DSCR pour procéder rapidement à l'opérationnalisation du LOGIMU et réviser le processus de production des rapports de situation à partir de rapports de situation des missions, des arrondissements et des villes liées.	DSCR	Opérationnalisation du LOGIMU.	Fin 2017
12. Mandater la DSCR pour procéder à une révision du processus de gestion des demandes en mesures d'urgence en systématisant la façon de procéder et permettant une traçabilité de celles-ci.	DSCR	Révision du processus de gestion des demandes lors de mesures d'urgence.	Fin 2018

<b>Recommandations</b>	<b>Mandataires</b>	<b>Livrables</b>	<b>Échéancier</b>
<p>13. Mandater la DSCR pour élaborer un plan de modernisation du CCMU incluant :</p> <p><b>a)</b> Une révision et un plan de modernisation des outils technologiques du CCMU.</p> <p><b>b)</b> La mise en place d'infrastructures de travail permettant aux intervenants externes, notamment les FAC, de travailler adéquatement ainsi que les équipements requis permettant le repos des intervenants mobilisés pendant plusieurs jours;</p>	DSCR	<p>Ajout d'un poste de travail pour les intervenants externes</p> <p>Plan de modernisation du CCMU</p>	Fin 2018
<p>21. Mandater le responsable de la mission Soutien logistique pour établir une stratégie de gestion des stocks afin d'assurer une traçabilité des demandes, du matériel et des livraisons.</p>	Responsable de la mission Soutien logistique	Mise en place d'une stratégie de gestion des stocks.	Fin 2018
<p>26. Dans le cadre de la révision du PPI Inondations (voir recommandation 9), mandater le SIM, avec la collaboration des intervenants concernés, pour standardiser une démarche et développer des outils associés à l'intention des services d'urgence, afin de définir les statuts et comptabiliser les résidences impactées ainsi que le nombre de personnes évacuées. Cette démarche et ces outils permettront d'avoir un portrait de la situation juste, évolutif et alimenté autant en phase d'INTERVENTION qu'en phase de RÉTABLISSEMENT.</p>	SIM	Outil de comptabilisation des résidences impactées.	Fin 2018
<p>27. Mandater la DSCR, en collaboration avec les intervenants concernés, pour revoir la procédure de fermeture et de réouverture de rue destinée aux mesures d'urgence permettant de répondre à l'ensemble des besoins des intervenants notamment les travaux publics, le CGMU, les communications, le SPVM, et le CCMU.</p>	DSCR	Procédure de fermeture et réouverture des rues lors de mesures d'urgence.	Fin 2018

**Afin d'assurer une coordination efficace des intervenants lors d'inondations, il est recommandé de :**

<b>Recommandations</b>	<b>Mandataires</b>	<b>Livrables</b>	<b>Échéancier</b>
14. Mandater la DSCR, avec la collaboration des partenaires concernés de l'OSCAM (SIM, US, SPVM, travaux publics), pour évaluer la possibilité de confier la coordination du COUS à un représentant de l'arrondissement ou de la ville liée (responsable des travaux publics par exemple) dans un contexte d'inondation en raison de leur connaissance du territoire et leurs responsabilités liées à la gestion des digues et des sacs de sable.	DSCR SIM US SPVM Travaux publics	Mise en œuvre du programme de formation des intervenants	Fin 2019 En continu
16. Mandater la DSCR et le SIM, avec la collaboration des partenaires concernés de l'OSCAM (Urgences-santé, SPVM et représentants TP), pour revoir la structure de coordination et de gestion des COUS ainsi que de revoir les besoins et le contenu de la formation de coordination de site de sinistre afin de l'intégrer au calendrier de formation des premiers intervenants susceptibles d'agir à cet effet.	DSCR SIM SPVM US Travaux publics	Révision des besoins de formations COUS.  Présenter un plan de formation.	Fin 2018
17. Mandater la DSCR pour évaluer, avec le MSP, la possibilité de mettre en place un processus de demande et d'approbation de soutien des instances des paliers gouvernementaux plus souple et plus rapide (exemple : mobilisation des Forces armées canadiennes), rencontres citoyennes, etc.).	DSCR	Révision du processus d'approbation des demandes au MSP.	Fin 2018
19. Considérant l'importance du soutien logistique lors d'une inondation, accélérer la mobilisation de cette mission en incluant l'ensemble de ses activités.	DSCR	Mobilisation rapide de la mission Soutien logistique.	Immédiatement
38. Mandater la mission Soutien administratif pour réviser les outils et les procédures de remboursement des dépenses lors de mesures d'urgence.	Mission Soutien administratif	Révision des outils et procédures liés à gestion et la comptabilisation des dépenses lors de mesures d'urgence.	Fin 2018

**Afin d'assurer une meilleure communication avec le public, les sinistrés, et les médias, il est recommandé de :**

<b>Recommandations</b>	<b>Mandataires</b>	<b>Livrables</b>	<b>Échéancier</b>
29. Mandater les responsables de la mission Communications, dans le cadre de la révision du plan de mission, pour tenir compte des apprentissages effectués cette année en ce qui a trait à la mobilisation et au mode de fonctionnement.	Mission Communications	Révision du plan de mission.	Fin 2018
30. Mandater les responsables de la mission Communications, avec la collaboration des partenaires de l'OSCAM notamment des communications locales, pour élaborer un plan de communication spécifique lors d'inondations identifiant les moyens de communication privilégiés, les outils à développer (foire aux questions, feuillet d'information sur les services offerts aux sinistrés, guide de réintégration des domiciles, etc.), incluant toutes cartes interactives pertinentes, ainsi que les responsabilités de chaque partenaire impliqué. Il faut aussi s'assurer de diffuser des messages favorisant la préparation citoyenne face aux inondations.	Mission Communications  Partenaires OSCAM	Révision du plan de communications du PPI Inondations.	Fin 2018  Mise à jour annuelle
31. Mandater les responsables de la mission Communications, avec la collaboration de la DSCR, pour proposer un plan de modernisation des outils de communication en place au CCMU incluant aussi le processus d'approbation des messages lors d'une mesure d'urgence.	Mission Communications  DSCR	Plan de modernisation des outils de communication du CCMU.	2018-06-01
32. Mandater le Service de la concertation des arrondissements, avec la collaboration du Service des technologies de l'information (STI), pour assurer une redondance du service 311 pour éviter les interruptions de service lors de mesures d'urgence.	Service de concertation des arrondissements  STI	Redondance du système 311.	Fin 2018
33. Mandater le Service de concertation des arrondissements pour mettre en place un outil de communication accessible à l'ensemble des citoyens de l'agglomération de Montréal lors d'une situation d'urgence, incluant les villes liées.	Service de concertation des arrondissements	Mise en place d'un outil de communication de portée d'agglomération lors d'une situation d'urgence.	Fin 2018

Recommandations	Mandataires	Livrables	Échéancier
34. Mandater la DSCR, en collaboration avec les partenaires de l'OSCAM, pour planifier et standardiser un modèle de rencontres d'information à l'attention des sinistrés en ciblant les locaux, les ressources requises, notamment les équipes de santé (psychosocial) ainsi que le MSP, et l'intégrer dans la phase RÉTABLISSEMENT du PPI.	DSCR Partenaires de l'OSCAM	Définition d'un modèle de rencontres d'informations aux sinistrés.	Fin 2018
35. Mandater la DSCR, en collaboration avec la mission Santé et le Bureau de la résilience, pour établir une stratégie permettant de répertorier les personnes jugées vulnérables ainsi que des moyens de communication, afin de leur transmettre des messages spécifiques et un accompagnement adapté lors d'un sinistre majeur.	DSCR Mission Santé Bureau de la résilience	Mise en place d'une stratégie permettant de répertorier les personnes jugées vulnérables.	Fin 2019
39. Mandater la DSCR pour élaborer une approche pour la gestion des besoins et offres en dons et en bénévolat lors d'une mesure d'urgence et qu'elle fasse partie des éléments à diffuser associés au plan de communication (voir recommandation 30).	DSCR Responsables des missions locales Communications Mission Communications	Définition d'une approche en matière de gestion des besoins et offres en don et en bénévolat.	Fin 2018

**Afin de bonifier le support offert aux employés de l'agglomération de Montréal lors d'un sinistre, il est recommandé de :**

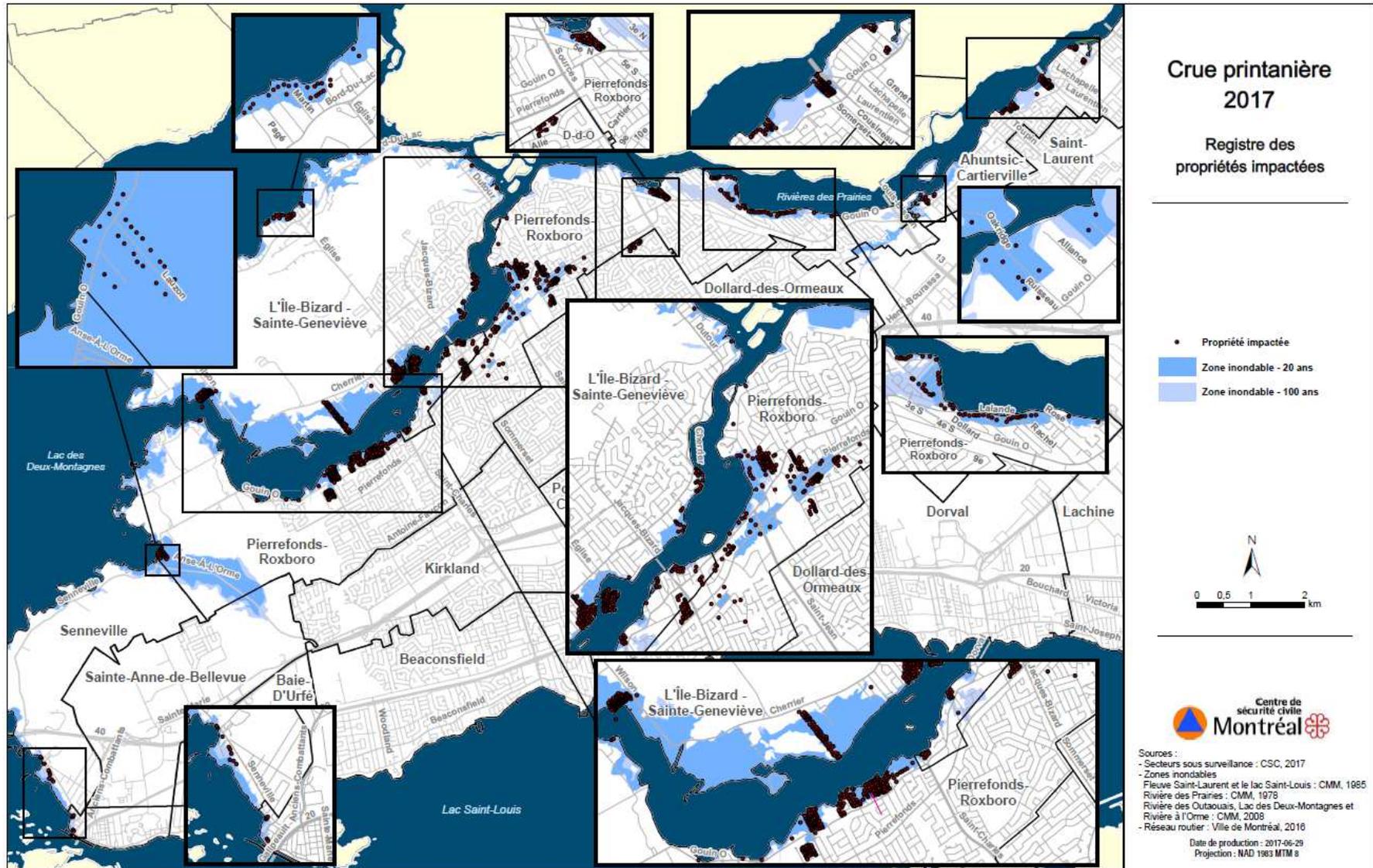
Recommandations	Mandataires	Livrables	Échéancier
36. Mandater la mission Soutien administratif pour bonifier l'offre d'aide psychologique et favoriser la diffusion de ces services à l'ensemble des employés lors d'une mesure d'urgence.	Mission Soutien administratif	Mise en place d'une stratégie visant à offrir une aide psychologique bonifiée aux employés lors de sinistres majeurs.	Fin 2018
37. Mandater le Service des ressources humaines pour mettre en place un plan de relève des effectifs dès le début de l'événement, et développer un projet d'entente entre arrondissements et villes liées favorisant le prêt de ressources humaines et matérielles en situation de crise. Aussi, définir comment les arrondissements pourraient être en mesure de prêter du personnel aux villes liées.	Service des ressources humaines	Projet d'entente entre arrondissements et villes liées favorisant le prêt de ressources humaines et matérielles en situation de crise.	Fin 2018 Mise en œuvre : Fin 2019

**Finalement, afin d'assurer l'imputabilité des gestionnaires quant à l'état de préparation de leur Mission, il est recommandé :**

Recommandation	Mandataire	Livrable	Échéancier
6. Que les responsables de mission d'agglomération (directeurs) rendent compte à la Direction générale de leur état de préparation et que la responsabilité soit incluse dans leur description de poste. S'assurer que cette recommandation fasse l'objet d'un encadrement administratif.	Direction générale	Ajout de la responsabilité de planification des mesures d'urgence dans les descriptions de tâches des responsables de mission.	Fin 2018

## **ANNEXES**

# Annexe 1



## Annexe 2

Tableau 3 : Débits et niveaux maximum atteints lors des crues printanières et inondations 2017

Cours d'eau	Seuil d'inondation mineure	Seuil d'inondation sévère	Indicateurs de mobilisation pour le niveau INTERVENTION du PPI inondations	Débit et niveaux maximum atteints le 8 mai 2017
Carillon	5100 m <sup>3</sup> /s	6800 m <sup>3</sup> /s	>5400 m <sup>3</sup> /s	9000 m <sup>3</sup> /s
Rivière des prairies (RDP)	2550 m <sup>3</sup> /s	/	>2550 m <sup>3</sup> /s	3438 m <sup>3</sup> /s
Lac des Deux Montagnes	23,30 m	/	>23.30 m	24,78 m
Lac Saint-Louis	22,10 m	22,48 m	/	22,54 m



## État des dépenses crues printanières 2017

Du 6 avril au 14 mai 2017

GDD : 1174990002 et 1172673001

### Sommaire des dépenses effectuées :

Villes liées :

Ville de Montréal-Ouest	11 350,04 \$
Ville de Côte Saint-Luc	2 886,93
Ville de Mont-Royal	25 580,03
Ville de Beaconsfield	23 663,17

Sous-total - Villes liées 63 480,17

Ville de Montréal :

Agrégats et matériaux de construction	1 178 384,00
Déménagement et transport de biens	1 280,85
Divers- Sacs en polypropylène, Pare vapeur, table , pompe, tie-wrap, attache câble, bidons, ...	271 019,76
Entretien et réparation - Véhic., outillage, machinerie et équipement	95 745,27
Entretien et réparation - Infrastructures municipales	257 464,08
Essence et huile diesel , Huile à chauffage et mazout	13 697,36
Fournitures de bureau et informatiques	1 805,10
Frais de déplacement et d'hébergement	2 361,63
Frais de réception et d'accueil - Frais de réunion et de repas	63 199,39
Location - Véhic., outillage, machinerie et équipement et Location de salles	3 217,38
Location - Véhicule, outillage, machinerie et équipement	305 283,47
Pièces et accessoires - Bâtiments	8 678,46
Pièces et accessoires - Matériel roulant, équipements et infrastructures	11 349,22
Publicité, commun. et frais de représentation - Brochures et publications	37 705,06
Salaires	3 292 534,09
Services techniques - Agence de sécurité, gardiennage,	44 639,27
Services techniques - Divers	45 196,09
Services techniques - électricien	107 102,96
Services techniques - Équipements et matériel roulant	34 423,26
Services techniques - Gestion des matières résiduelles	657 026,95
Services techniques - signalisation	306 814,02
Téléphonie - Téléphones cellulaires	589,24
Transport en commun, taxi et stationnement	134,42
Vêtements, chaussures et accessoires	189 014,09
Coût d'utilisation du parc automobile, sauf service de police	1 022 171,21
Sous-total - Ville de Montréal	<u>7 950 836,63</u>

**Grand Total**

**8 014 316,80 \$**

Environnement			Déchets domestiques - Élimination	Serv.tech. - Gestion des matières résiduelles	Déversement de déchets		RCI ENVIRONNEMENT	2017 - Ouverture du site la fin de semaine - Inondations 2017	16 798,00										
Environnement			Déchets domestiques - Élimination	Serv.tech. - Gestion des matières résiduelles	Déversement de déchets		LES ENTREPRISES RAYLOBEC INC.	2017 - Ouverture du site la fin de semaine - Inondations 2017	30 026,42										
Environnement			Déchets domestiques - Élimination	Serv.tech. - Gestion des matières résiduelles	Déversement de déchets		LES ENTREPRISES RAYLOBEC INC.	2017 - Traitement des déchets des arrondissements et des villes liées touchés - Inondations 2017	108 191,76										155016,18
Environnement			Redevances - Élim. des mat. résiduelles	Serv.tech. - Gestion des matières résiduelles	Redevances - Matières résiduelles		LES ENTREPRISES RAYLOBEC INC.	2017 - Redevances pour le traitement des déchets des arrondissements et des villes liées touchés - Inondations 2017	52 138,32										
Sécurité incendie de Montréal			Mesures d'urgence		Transport en commun, taxi et stationnement			Remboursement frais de déplacement mesures d'urgence crue des eaux 2017 Article ; bon de travail: 3043	134,42										
Sécurité incendie de Montréal			Mesures d'urgence		Déménagement et transport de biens		LACHAPELLE LOGISTIQUE	Déménagement urgence (inondation) Dépôt aux casernes 59 et 61	965,89										
Sécurité incendie de Montréal			Mesures d'urgence		Déménagement et transport de biens		LACHAPELLE LOGISTIQUE	Urgence B.T. 2889 transport de matelas-somier et base (inondation du printemps) Q.G.	314,96										
Sécurité incendie de Montréal			Mesures d'urgence		Brochures et publications		PGVMEDIA	Affiches et documentation à remettre lors des mesures d'urgence 2017 - Crues des eaux printanières	11 844,68										
Sécurité incendie de Montréal			Mesures d'urgence		Autres services techniques	Nettoyage, buanderie et réparations d'uniformes	ISOTECH INSTRUMENTATION INC. - L'ARSENAL	MESURES d'urgence, LES CRUES printanières 2017 - Lavage avancé, décontamination de paire de bottes tel que soumission 17154	2 267,73										
Sécurité incendie de Montréal			Mesures d'urgence		Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas			25 508,64										
Sécurité incendie de Montréal			Mesures d'urgence				CENTRE DE LOCATION PYRAMIDE INC.	Frais pour la livraison de génératrices	302,68										
Sécurité incendie de Montréal			Mesures d'urgence				CENTRE DE PLONGEE NEPTAU INC.	FRAIS LIVRAISON	62,99										
Sécurité incendie de Montréal			Mesures d'urgence				EMBOUTILLAGE CETO INC.	Service - Transport de colis (Frais de transport)	157,48										
Sécurité incendie de Montréal			Mesures d'urgence				ENTREPRISE ROBERT GREEN INC	Service - Transport de colis (Frais de transport)	4 561,70										
Sécurité incendie de Montréal			Mesures d'urgence				ENTREPRISE ROBERT GREEN INC	PALETTE RETOURNABLE	629,92										
Sécurité incendie de Montréal			Mesures d'urgence				MARIAN RICHARD INC. - CANADIAN TIRE	FRAIS DE LIVRAISON	52,49										
Sécurité incendie de Montréal			Mesures d'urgence				EQUIPEMENTS DE SECURITE HOTTE INC	FRAIS DE LIVRAISON	21,00										
Sécurité incendie de Montréal			Mesures d'urgence				LA BOUTIQUE DU PLONGEUR (TRITON) LTEE	Frais de transport	787,41										
Sécurité incendie de Montréal			Mesures d'urgence				LOCATION D'OUTILS BROSSARD INC.	FRAIS DE LIVRAISON INCLUANT FRAIS TEMPS D'ATTENTE (405) et FRAIS ENVIRONNEMENTAUX	199,48										
Sécurité incendie de Montréal			Mesures d'urgence				LOCATION D'OUTILS SIMPLEX S.E.C.	FRAIS DE LIVRAISON	118,10										
Sécurité incendie de Montréal			Mesures d'urgence				LOCATION HEWITT INC	FRAIS ASSURANCE POUR ÉQUIPEMENT LOUÉ //FRAIS ENVIRONNEMENTAUX / FRAIS LIVRAISON	832,28										
Sécurité incendie de Montréal			Mesures d'urgence				MAJOR & MAJOR INCORPORE	Frais de transport	84 160,07										
Sécurité incendie de Montréal			Mesures d'urgence				MATELAS BONHEUR CENTRE DE DISTRIBUTION	FRAIS RECYCLAGE	2,09										
Sécurité incendie de Montréal			Mesures d'urgence				PEPINIERE A. MUCCI INC.	TRANSPORT	1 548,55										
Sécurité incendie de Montréal			Mesures d'urgence				RONA INC	FRAIS DE LIVRAISON	614,16										
Sécurité incendie de Montréal			Mesures d'urgence				SACS INDUSTRIELS INC	FRAIS DE TRANSPORT	2 021,00										
Sécurité incendie de Montréal			Mesures d'urgence				ULINE CANADA	Service - Transport de colis (Frais de transport)	334,08										
Sécurité incendie de Montréal			Mesures d'urgence				VETEMENTS HOTTE AU TRAVAIL	Service - Transport de colis (Frais de transport)	31,50										

Sécurité incendie de Montréal	Mesures d'urgence		SERVICES MATREC INC	Frais de transport (Aller et retour)	629,92
Sécurité incendie de Montréal	Mesures d'urgence		SIGNALISATION ROUTIERE DU QUEBEC INC.	SERVICE INSTALLATION / TRANSPORT	209,98
Sécurité incendie de Montréal	Mesures d'urgence		SIGNEL SERVICES INC	SERVICE DE LIVRAISON CUEILLETTE FIN DE SEMAINE (1 HOMME, 1 CAMION)	2 653,03
Sécurité incendie de Montréal	Mesures d'urgence	Autres locations		Location de toilette chimique pour les mesures d'urgence la crue des eaux printanières -	772,98
Sécurité incendie de Montréal	Mesures d'urgence	Essence et huile diesel			1 669,85
Sécurité incendie de Montréal	Mesures d'urgence	Agrégats et matériaux de construction	Sable	Sable et poussière de roche	804 585,46
Sécurité incendie de Montréal	Mesures d'urgence	Pièces et acc. - Matériel roulant, équipements et infrastructures		Location - Boyau de suction	1 005,55
Sécurité incendie de Montréal	Mesures d'urgence	Vêtements, chaussures et accessoires		Botte - Botte culotte- gant jetable - vêtement de flottaison	118 443,02
Sécurité incendie de Montréal	Mesures d'urgence	Autres biens non durables	A.J. THEORET ENTREPRENEUR ELECTRICIEN INC.	Service d'électriciens	107 102,96
Sécurité incendie de Montréal	Mesures d'urgence	Autres biens non durables	ACKLANDS - GRAINGER INC.	Binder avec système de serrage	402,12
Sécurité incendie de Montréal	Mesures d'urgence	Autres biens non durables	ALL TAPE DISTRIBUTION	Pellicule extensible 75 Ga 14" x 1500'	1 207,36
Sécurité incendie de Montréal	Mesures d'urgence	Autres biens non durables	BMR MATCO RAVARY	ROULEAUX POLYTHÈNE - ATTACHES BROCHES GALVANISÉES - SAC CONTRACTEUR BMR 20" - OUTILS TORDEUR AUTOMATIQUE - TIE WRAP	3 911,00
Sécurité incendie de Montréal	Mesures d'urgence	Autres biens non durables	CARDINAL HEALTH CANADA INC	Gel alcoolisé 62% mousse - Lingette humide - Masque N95 divers grandeur- Gant pvc	1 736,41
Sécurité incendie de Montréal	Mesures d'urgence	Autres biens non durables	CDM-DISTR (inventaire)	FILM,POLYETHYLENE CLAIR,	815,88
Sécurité incendie de Montréal	Mesures d'urgence	Autres biens non durables	CDM-DISTR (inventaire)	GANT JETABLE	887,75
Sécurité incendie de Montréal	Mesures d'urgence	Autres biens non durables	CDM-DISTR (inventaire)	SAC ORDURE	800,48
Sécurité incendie de Montréal	Mesures d'urgence	Autres biens non durables	CDM-DISTR (inventaire)	14" X 1500', EMBALLAGE,PLASTIQUE,EXTENSIBLE,P ALETTE,BOIS,14"LARG.X1 1/2"DIA.	372,70
Sécurité incendie de Montréal	Mesures d'urgence	Autres biens non durables	CDM-DISTR (inventaire)	MASQUE RESPIRATOIRE JETABLE,	614,75
Sécurité incendie de Montréal	Mesures d'urgence	Autres biens non durables	CDM-DISTR (inventaire)	3" X 1000', RUBAN BARRICADE "DANGER",JAUNE	107,72
Sécurité incendie de Montréal	Mesures d'urgence	Autres biens non durables	CDM-DISTR (inventaire)	ATTACHE,CABLE,NYLON,	2 859,64
Sécurité incendie de Montréal	Mesures d'urgence	Autres biens non durables	CDM-DISTR (inventaire)	BALISE CONIQUE,ROUGE FLUORESCENT,BANDE HAUTE REFLEC. GRIS ARGENT GR.I HAUT:700MM,PALETTE SANS FRAIS	3 586,53
Sécurité incendie de Montréal	Mesures d'urgence	Autres biens non durables	CDM-DISTR (inventaire)	BOTTE - Botte culotte- chausson	861,54
Sécurité incendie de Montréal	Mesures d'urgence	Autres biens non durables	CDM-DISTR (inventaire)	COUTEAU UTILITE RETRACTABLE (LAME 3754-1825-N)	78,57
Sécurité incendie de Montréal	Mesures d'urgence	Autres biens non durables	CDM-DISTR (inventaire)	COUVERTURE,JAUNE,POLYETHYLENE, TYPE JETABLE.URGENCE. 1.42 X 2.2	234,01
Sécurité incendie de Montréal	Mesures d'urgence	Autres biens non durables	CDM-DISTR (inventaire)	GANT,UIR DE VACHE	469,75
Sécurité incendie de Montréal	Mesures d'urgence	Autres biens non durables	CDM-DISTR (inventaire)	GILET,SECURITE,ORANGE,BANDE REFLECHISSANTE	1 950,62
Sécurité incendie de Montréal	Mesures d'urgence	Autres biens non durables	CDM-DISTR (inventaire)	MANTEAU,PARKA,HIVER,3 EN 1,NOIR,LOGO VILLE DE MONTREAL	106,52
Sécurité incendie de Montréal	Mesures d'urgence	Autres biens non durables	CDM-DISTR (inventaire)	TABLIER LONG FINI CAOUTCHOUC,COULEUR JAUNE.DIMENSION 36"X 50"	18,15

Sécurité incendie de Montréal			Mesures d'urgence	Autres biens non durables	CDM-DISTR (inventaire)	LAMPE DE POCHE JAUNE, TORCHE SIGNALISATION, UTILISE AVEC TORCHE ORANGE, PILE ET RALLONGE	75,74												
Sécurité incendie de Montréal			Mesures d'urgence	Autres biens non durables	CDM-DISTR (inventaire)	SAC EN POLYPROPYLENE, DIMENSION 14" X 26" POUR DIGUE	2 472,62												
Sécurité incendie de Montréal			Mesures d'urgence	Autres biens non durables	CENTRE DE LOCATION PYRAMIDE INC.	Location - Génératrice - Location adaptateur	4 057,01												
Sécurité incendie de Montréal			Mesures d'urgence	Autres biens non durables	DERICHEBOURG CANADA ENVIRONNEMENT INC.	2017 - Collectes des déchets dans les arrondissements et villes liées touchés par les inondations 2017	13 102,43												
Sécurité incendie de Montréal			Mesures d'urgence	Autres biens non durables	EMBOUILLAGE CETO INC.	EAU EMBOUEILLÉE	6 290,38												
Sécurité incendie de Montréal			Mesures d'urgence	Autres biens non durables	MARIAN RICHARD INC. - CANADIAN TIRE	GANT ENTRETIEN MENAGE MOYEN	345,17												
Sécurité incendie de Montréal			Mesures d'urgence	Autres biens non durables	EQUIPEMENTS DE SECURITE HOTTE INC.	MASQUE ET GANT - MESURE D'URGENCE - PIERREFONDS ET AHUNTSIC	1 596,70												
Sécurité incendie de Montréal			Mesures d'urgence	Autres biens non durables			3,97												
Sécurité incendie de Montréal			Mesures d'urgence	Autres biens non durables	JR SERVICES SANITAIRES	2017 - Collectes des déchets dans les arrondissements et villes liées touchés par les inondations 2017	59 362,56												
Sécurité incendie de Montréal			Mesures d'urgence	Autres biens non durables	LE GROUPE J.S.V. INC.	ROULEAUX POLYTHÈNE EXTRA FORT IMPRESSION NUMÉRIQUE SUR PELLICULE AUTOCOLLANTE BLANC «AVIS DE RÉINTÉGRATION» et ÉTIQUETTE «MISE EN GARDE»	3 250,04												
Sécurité incendie de Montréal			Mesures d'urgence	Autres biens non durables	LETTRAGE ROLAND INC.	MESURE D'URGENCE - LOCATION DE GÉNÉRATRICE	2 927,04												
Sécurité incendie de Montréal			Mesures d'urgence	Autres biens non durables	LOCATION D'OUTILS BROSSARD INC.	Location - Génératrice et de fils électrique	10 938,60												
Sécurité incendie de Montréal			Mesures d'urgence	Autres biens non durables	LOCATION HEWITT INC.	LOCATION POMPES - BOYAU PALETTES VIDES SABLE DE PLAGE / SAC DE SABLE - MESURE D'URGENCE - BEACONSFIELD / PALETTES VIDES SABLE CONSTRUCTION / PALETTES VIDES POUSSIÈRE / PALETTES VIDES PIERRE CONCASSÉE	4 248,84												
Sécurité incendie de Montréal			Mesures d'urgence	Autres biens non durables	MAJOR & MAJOR INCORPORA	SEALY SPRINGFREE BASILIC TIGHT TOP FERME MATELAS SIMPLE / SEALY MATELAS SIMPLE / BASE DE MÉTAL	58 211,08												
Sécurité incendie de Montréal			Mesures d'urgence	Autres biens non durables	MATELAS BONHEUR CENTRE DE DISTRIBUTION	SUBMERSIBLE ASSECHÈMENT / BOYAU REFOULEMENT / LOCATION GÉNÉRATRICE	2 822,06												
Sécurité incendie de Montréal			Mesures d'urgence	Autres biens non durables	POMPACTION INC.		5 394,25												
Sécurité incendie de Montréal			Mesures d'urgence	Autres biens non durables	RENO-DEPOT	Boyau pour pompe / Pompe de surface	563,16												
Sécurité incendie de Montréal			Mesures d'urgence	Autres biens non durables	RONA INC.	Pare vapeur / table / pompe / tie-wrap / attache câble / polythène / bidons / ...	48 815,70												
Sécurité incendie de Montréal			Mesures d'urgence	Autres biens non durables	SACS INDUSTRIELS INC.	SACS POLYPROPYLENE ET ATTACHES	111 627,54												
Sécurité incendie de Montréal			Mesures d'urgence	Autres biens non durables	SERVICES MATREC INC.	2017 - Collectes des déchets dans les arrondissements et villes liées touchés par les inondations 2017	6 200,82												
Sécurité incendie de Montréal			Mesures d'urgence	Autres biens non durables	SIGNALISATION ROUTIERE DU QUEBEC INC.	LOCATION BARRICADES DIVERS ARRONDISSEMENTS	1 821,21												
Sécurité incendie de Montréal			Mesures d'urgence	Autres biens non durables	SIGNAL SERVICES INC.	LOCATION D'ARTICLE DE SIGNALISATION	10 799,01												
Sécurité incendie de Montréal			Mesures d'urgence	Autres biens non durables	SUPERIEUR PROPANE	FRAIS DE LIVRAISON	262,47												
Sécurité incendie de Montréal			Mesures d'urgence	Autres biens non durables	UAP INC.	HUILE À MOTEUR (INCLUANT FRAIS ENVIRONNEMENTAUX)	223,25												

Sécurité incendie de Montréal		Mesures d'urgence	Autres biens non durables	ULINE CANADA	SAC EN TOILE DE JUTE		12 078,82		
Sécurité incendie de Montréal		Mesures d'urgence	Autres biens non durables	Buro Plus			1 218,31		
Sécurité incendie de Montréal		Mesures d'urgence	Autres biens non durables		Division 6 inondations		2 894,93		
Police		Direction des opérations	Salaires				6 050,68		
Police		Direction des opérations	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas			97,71		
Police		Planification opérationnelle	Salaires				919 687,30		
Police		Soutien aux opérations et patrouilles spécialisées	Salaires				6 301,31		
Police		Soutien aux opérations et patrouilles spécialisées	Fournitures de bureau et informatiques				288,80		
Police		Région Ouest	Salaires				12 602,62		
Police		Région Ouest	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas			104,45		
Police		Région Ouest	Pièces et acc. - Matériel roulant, équipements et infrastructures				6,34		
Police		PDQ 1	Salaires				2 613,61		
Police		PDQ 1	Fournitures de bureau et informatiques	Achat cadenas pour les casiers aménagés dans les roulotes extérieures, à la suite du déménagement temporaire du PDQ 3 au PDQ 1.			37,76		
Police		PDQ 4	Salaires				3 013,89		
Police		PDQ 7	Salaires				53,70		
Police		PDQ 9	Salaires				179,01		
Police		PDQ 11	Salaires				792,68		
Police		PDQ 13	Salaires				859,27		
Police		PDQ 15	Salaires				214,82		
Police		PDQ 21	Salaires				53,70		
Police		PDQ 27	Salaires				143,21		
Police		Région Est	Salaires				2 291,38		
Police		PDQ 39	Salaires				131,75		
Police		PDQ 42	Salaires				95,95		







Ile-Bizard- Sainte-Geneviève	Autres biens non durables	Gant-mesures d'urgence-inondation	2 512,09
Ile-Bizard- Sainte-Geneviève	Autres biens non durables	Toilette chimique mesures d'urgence	1 086,62
Ile-Bizard- Sainte-Geneviève	Autres biens non durables	Agrégat en vrac-sable piscine / Agrégat en vrac-poussière de pierre / palette	5 521,46
Ile-Bizard- Sainte-Geneviève	Autres biens non durables	Frigo SDC-54	3 910,78
Ile-Bizard- Sainte-Geneviève	Autres biens non durables	vérifier pompe station de pompage	665,62
Ile-Bizard- Sainte-Geneviève	Autres biens non durables	hose 4 pces de 25 pds	429,29
Ile-Bizard- Sainte-Geneviève	Autres biens non durables	Location - Pompe	10 493,59
Ile-Bizard- Sainte-Geneviève	Autres biens non durables	remorquage 29 juin, quai public suite aux inondations	524,94
Ile-Bizard- Sainte-Geneviève	Autres biens non durables	service de conteneurs - transport divers materiaux	3 044,36
Ile-Bizard- Sainte-Geneviève	Autres biens non durables	Véhicule pour transport de sable (inondation)-	6 644,21
Ile-Bizard- Sainte-Geneviève	Autres biens non durables	Livraison de pavés et blocs "Charges" / Sacs de sable lave / Palette /	14 768,34
Ile-Bizard- Sainte-Geneviève	Autres biens non durables	nappes, plateau pour mesure d'urgence	186,43
Ile-Bizard- Sainte-Geneviève	Autres biens non durables	Sacs en polypropylène (plastique) pour la crue des eaux.	39 265,31
Ile-Bizard- Sainte-Geneviève	Autres biens non durables	poussiere roche / sable construc. / palette boudrias	27 318,14
Ile-Bizard- Sainte-Geneviève	Autres biens non durables	Sable + transport ( durant la crue des eaux)	24 503,91
Ile-Bizard- Sainte-Geneviève	Autres biens non durables	location toilette chimique	364,41
Ile-Bizard- Sainte-Geneviève	Autres biens non durables	Transport de sable-	17 056,48
Ile-Bizard- Sainte-Geneviève	Autres biens non durables	location-Tour de lumière mât vertical remorqueablemesure d'urgence-inondation	914,74
Ile-Bizard- Sainte-Geneviève	Autres biens non durables	attache de câbles	97,64
Ile-Bizard- Sainte-Geneviève	Autres biens non durables	MASQUE RESPIRATOIRE JETABLE	56,66
Ile-Bizard- Sainte-Geneviève	Autres biens non durables	CHANDAIL,T-SHIRT,ORANGE,BANDE REFLECHISSANTE,MANCHE COURTE,COLLET ROND,	158,47
Ile-Bizard- Sainte-Geneviève	Autres biens non durables	GANT	626,08
Ile-Bizard- Sainte-Geneviève	Autres biens non durables	GILET,PLUIE,CAPUCHON INTEGRE,ORANGE FLUO,BANDE REFLECHISSANTE	672,58
Ile-Bizard- Sainte-Geneviève	Autres biens non durables	GILET,SECURITE,BANDE REFLECHISSANTE	265,29

Ile-Bizard- Sainte- Geneviève											Autres biens non durables								aliments		1 041,99																			
Ile-Bizard- Sainte- Geneviève											Autres biens non durables								Pellicule plastique / pare-vapeur / pellicule en polythène /ruban mesurer		1 975,08																			
Ile-Bizard- Sainte- Geneviève											Autres biens non durables								Bottes-pantalons		1 254,47																			
Ile-Bizard- Sainte- Geneviève											Autres biens non durables								Sable		467,19																			
Ile-Bizard- Sainte- Geneviève											Autres biens non durables								essence		12,65																			
Ile-Bizard- Sainte- Geneviève											Autres biens non durables								location toilette chimique /location réchaud		1 017,06																			
Ile-Bizard- Sainte- Geneviève											Autres biens non durables								couverture thermique		996,60																			
Ile-Bizard- Sainte- Geneviève											Autres biens non durables								trouses premiers soins		335,75																			
Ile-Bizard- Sainte- Geneviève											Autres biens non durables	Général							publicité		7,00																			
Lachine											Salaires								aider l'arrondissement de Pierrefonds		24 571,64																			
Lachine											Vêtements, chaussures et accessoires	Général										922,88																		
Lachine											Autres biens non durables											178,48																		
LaSalle											Salaires											40750,5																		
Mercier - Hochelaga- Maisonneuve											Salaires											83047,76																		
Montréal-Nord											Salaires											41 362,18																		
Montréal-Nord											Vêtements, chaussures et accessoires	Général								Gants		464,75																		
2416	0010000	302405	02501	56590	000000	0000	080013	000000	00000	00000	MTN - Adm. Travaux publics	Sécurité civile	Autres biens non durables	Général	201706	06/02/17	VDM Comp CF Appr après 18h Oracle Payables A 6652778 72033432	Importer les écritures Oracle Payables 72033432	961764	64	Oracle Payables-SDF	Factures des achats	ULINE CANADA	152679		3282957 - Facture Standard		Article ; Achat de sac de sable (mesures d'urgence crues des eaux)	Achat de sac de sable (mesures d'urgence crues des eaux)	Total facture # 3282957 : 433.8 ; Nom de lot : 170601MTNTPV.MN1545 ; Ligne BC # LER ; Contrat #				413,14						
2416	0010000	302405	02501	56590	000000	0000	080013	000000	00000	00000	MTN - Adm. Travaux publics	Sécurité civile	Autres biens non durables	Général	201706	06/02/17	VDM Comp CF Appr après 18h Oracle Payables A 6652778 72033432	Importer les écritures Oracle Payables 72033432	961764	64	Oracle Payables-SDF	Factures des achats	ULINE CANADA	152679		3282957 - Facture Standard		NONREC_TAX ; Achat de sac de sable (mesures d'urgence crues des eaux)	Achat de sac de sable (mesures d'urgence crues des eaux)	Total facture # 3282957 : 433.8 ; Nom de lot : 170601MTNTPV.MN1545 ; Ligne BC # LER ; Contrat #				20,61						
2416	0010000	302405	02501	56590	000000	0000	080013	000000	00000	00000	MTN - Adm. Travaux publics	Sécurité civile	Autres biens non durables	Général	201706	06/05/17	170605ucarok6 05-JUN-2017 10:31:49		962114	1	Manuel	VDM-Ajustements			962114 - Écriture - Manuelle			Crue printanière 2017 projet 080013 correction							843,97					
2416	0010000	302405	02501	56590	000000	0000	080013	000000	00000	00000	MTN - Adm. Travaux publics	Sécurité civile	Autres biens non durables	Général	201706	06/05/17	170605ucarok6 05-JUN-2017 10:31:49		962114	2	Manuel	VDM-Ajustements			962114 - Écriture - Manuelle			Crue printanière 2017 projet 080013 correction							210,99					
2416	0010000	302405	02501	56590	000000	0000	080013	000000	00000	00000	MTN - Adm. Travaux publics	Sécurité civile	Autres biens non durables	Général	201706	06/05/17	170605ucarok6 05-JUN-2017 10:31:49		962114	5	Manuel	VDM-Ajustements			962114 - Écriture - Manuelle			Crue printanière 2017 projet 080013 correction							885,99					
2416	0010000	302405	02501	56590	000000	0000	080013	000000	00000	00000	MTN - Adm. Travaux publics	Sécurité civile	Autres biens non durables	Général	201707	07/25/17	VDM Comp CF-18h Oracle Payables A 6740888 73408877	Importer les écritures Oracle Payables 73408877	972554	242	Oracle Payables-SDF	Factures des achats	HOME DEPOT	121932		8452618 - Facture Standard		Article : Sable tout usage	Sable tout usage	Total facture # 8452618 : 856.56 ; Nom de lot : 170725MTNTPV.MN5685 ; Ligne BC # LER ; Contrat #						745,07				

2416	0010000	302405	02501	56590	000000	0000	080013	000000	00000	00000	MTN - Adm. Travaux publics	Sécurité civile	Autres biens non durables	Général	201707	07/25/17	VDM Comp CF-18h Oracle Payables A 6740088 73408877	Importer les écritures Oracle Payables 73408877	972554	Oracle Payables-SDF	Factures des achats	HOME DEPOT	121932	8452618 - Facture Standard	NONREC_TAX ; Sable tout usage	Sable tout usage	Total facture # 8452618 : 856.56 ; Nom de lot : 170725MTNTPV.MNS685 ; Ligne BC # LER ; Contrat #	37.16																		
Montréal-Nord												Autres biens non durables	Général																																	
Montréal-Nord												Autres biens non durables	Général																																	
Montréal-Nord												Autres biens non durables	Général																																	
Pierrefonds - Roxboro												Salaires																																		
Pierrefonds - Roxboro												Téléphonie	Téléphones cellulaires																																	
Pierrefonds - Roxboro												Publicité, commun. et frais de représentation	Général																																	
Pierrefonds - Roxboro												Autres services techniques	Général																																	
Pierrefonds - Roxboro												Autres services techniques	Général																																	
Pierrefonds - Roxboro												Location - Véhic., outillage, machinerie et équipement	Général																																	
Pierrefonds - Roxboro												Location - Véhic., outillage, machinerie et équipement	Général																																	
Pierrefonds - Roxboro												Entr.rép. - Immeubles et terrains	Général																																	
Pierrefonds - Roxboro												Essence et huile diesel	Général																																	
Pierrefonds - Roxboro												Huile à chauffage et mazout	Général																																	
Pierrefonds - Roxboro												Agrégats et matériaux de construction	Pierre																																	
Pierrefonds - Roxboro												Agrégats et matériaux de construction	Sable																																	
Pierrefonds - Roxboro												Pièces et acc. - Bâtiments	Général																																	
Pierrefonds - Roxboro												Vêtements, chaussures et accessoires	Général																																	



Entité	Source	Centre Resp	Act.	Objet	Sous objet	Inter	Projet	Centre responsabilité description	Activité description	Objet description	Sous objet description	Période	Date Report	Nom Lot	Category Ecriture	Nom fourn. bénéficiaire client	# fournisseur client	Document	Référence	Description article ligne facture	Description ligne écriture	Informations complémentaires	Montant
1001	0010000	103159	02501	54503	014403	0000	080013	Déchets domestiques - Élimination	Sécurité civile	Serv.tech. - Gestion des matières résiduelles	Déversement de déchets	201706	06/22/17	VDM Comp CF-12h Oracle Payables A 6678070 72567142 2	Factures des achats	RCI ENVIRONNEMENT	298272	open01 - Facture Standard	1200914 - Bon commande standard	NONREC_TAX ; CA-Tax - Fcrja-SALES	CA-Tax - Fcrja-SALES	Total facture # open01 : 9198 ; Nom de lot : 170622ubeauehFIN.UNITES ; Ligne BC # L4.E1.R1 ; Contrat #	0,00
1001	0010000	103159	02501	54503	014403	0000	080013	Déchets domestiques - Élimination	Sécurité civile	Serv.tech. - Gestion des matières résiduelles	Déversement de déchets	201706	06/22/17	VDM Comp CF-12h Oracle Payables A 6678070 72567142 2	Factures des achats	RCI ENVIRONNEMENT	298272	open01 - Facture Standard	1200914 - Bon commande standard	Article ; 2017 - Ouverture du site la fin de semaine - Inondations 2017	2017 - Ouverture du site la fin de semaine - Inondations 2017	Total facture # open01 : 9198 ; Nom de lot : 170622ubeauehFIN.UNITES ; Ligne BC # L4.E1.R1 ; Contrat #	8 000,00
1001	0010000	103159	02501	54503	014403	0000	080013	Déchets domestiques - Élimination	Sécurité civile	Serv.tech. - Gestion des matières résiduelles	Déversement de déchets	201706	06/22/17	VDM Comp CF-12h Oracle Payables A 6678069 72567143 2	Factures des achats	RCI ENVIRONNEMENT	298272	open02 - Facture Standard	1200914 - Bon commande standard	NONREC_TAX ; CA-Tax - Fcrja-SALES	CA-Tax - Fcrja-SALES	Total facture # open02 : 9198 ; Nom de lot : 170622ubeauehFIN.UNITES ; Ligne BC # L4.E1.R1 ; Contrat #	0,00
1001	0010000	103159	02501	54503	014403	0000	080013	Déchets domestiques - Élimination	Sécurité civile	Serv.tech. - Gestion des matières résiduelles	Déversement de déchets	201706	06/22/17	VDM Comp CF-12h Oracle Payables A 6678069 72567143 2	Factures des achats	RCI ENVIRONNEMENT	298272	open02 - Facture Standard	1200914 - Bon commande standard	Article ; 2017 - Ouverture du site la fin de semaine - Inondations 2017	2017 - Ouverture du site la fin de semaine - Inondations 2017	Total facture # open02 : 9198 ; Nom de lot : 170622ubeauehFIN.UNITES ; Ligne BC # L4.E1.R1 ; Contrat #	8 000,00
1001	0010000	103159	02501	54503	014403	0000	080013	Déchets domestiques - Élimination	Sécurité civile	Serv.tech. - Gestion des matières résiduelles	Déversement de déchets	201706	06/22/17	VDM Comp CF-12h Oracle Payables A 6678070 72567142 2	Factures des achats	RCI ENVIRONNEMENT	298272	open01 - Facture Standard	1200914 - Bon commande standard	NONREC_TAX ; CA-Tax - PcrP-SALES	CA-Tax - PcrP-SALES	Total facture # open01 : 9198 ; Nom de lot : 170622ubeauehFIN.UNITES ; Ligne BC # L4.E1.R1 ; Contrat #	399,00
1001	0010000	103159	02501	54503	014403	0000	080013	Déchets domestiques - Élimination	Sécurité civile	Serv.tech. - Gestion des matières résiduelles	Déversement de déchets	201706	06/22/17	VDM Comp CF-12h Oracle Payables A 6678069 72567143 2	Factures des achats	RCI ENVIRONNEMENT	298272	open02 - Facture Standard	1200914 - Bon commande standard	NONREC_TAX ; CA-Tax - PcrP-SALES	CA-Tax - PcrP-SALES	Total facture # open02 : 9198 ; Nom de lot : 170622ubeauehFIN.UNITES ; Ligne BC # L4.E1.R1 ; Contrat #	399,00
1001	0010000	103159	02501	54503	014403	0000	080013	Déchets domestiques - Élimination	Sécurité civile	Serv.tech. - Gestion des matières résiduelles	Déversement de déchets	201706	06/22/17	VDM Comp CF Appr après 18h Oracle Payables A 6677992 72560939 2	Factures des achats	LES ENTREPRISES RAYLOBEC INC.	136366	70628 - Facture Standard	1200929 - Bon commande standard	NONREC_TAX ; CA-Tax - PcrP-SALES	CA-Tax - PcrP-SALES	Total facture # 70628 : 1297.42 ; Nom de lot : 170622ubeauehFIN.UNITES ; Ligne BC # L1.E1.R1 ; Contrat #	37,98
1001	0010000	103159	02501	54503	014403	0000	080013	Déchets domestiques - Élimination	Sécurité civile	Serv.tech. - Gestion des matières résiduelles	Déversement de déchets	201707	06/28/17	VDM Comp CF-12h Oracle Payables A 6691070 72707028 2	Factures des achats	LES ENTREPRISES RAYLOBEC INC.	136366	70630 - Facture Standard	1200929 - Bon commande standard	NONREC_TAX ; CA-Tax - PcrP-SALES	CA-Tax - PcrP-SALES	Total facture # 70630 : 44977.96 ; Nom de lot : 170628ucou88FIN.UNITES ; Ligne BC # L1.E1.R1 ; Contrat #	1 316,61
1001	0010000	103159	02501	54503	014403	0000	080013	Déchets domestiques - Élimination	Sécurité civile	Serv.tech. - Gestion des matières résiduelles	Déversement de déchets	201706	06/19/17	VDM Comp CF-18h Oracle Payables A 6677260 72472729 2	Factures des achats	LES ENTREPRISES RAYLOBEC INC.	136366	70252 - Facture Standard	1200929 - Bon commande standard	Article ; 2017 - Traitement des déchets des arrondissements et des villes liées touchés - Inondations 2017	2017 - Traitement des déchets des arrondissements et des villes liées touchés - Inondations 2017	Total facture # 70252 : 42360.36 ; Nom de lot : 170619ubeauehFIN.UNITES3 ; Ligne BC # L1.E1.R1 ; Contrat #	24 861,93
1001	0010000	103159	02501	54503	014403	0000	080013	Déchets domestiques - Élimination	Sécurité civile	Serv.tech. - Gestion des matières résiduelles	Déversement de déchets	201708	08/09/17	VDM Comp CF-18h Oracle Payables A 6763837 73785516	Factures des achats	LES ENTREPRISES RAYLOBEC INC.	136366	71242 - Facture Standard	1200929 - Bon commande standard	NONREC_TAX ; CA-Tax - PcrP-SALES	CA-Tax - PcrP-SALES	Total facture # 71242 : 5978.7 ; Nom de lot : 170809ucou88FIN.UNITES ; Ligne BC # L4.E1.R1 ; Contrat #	259,35
1001	0010000	103159	02501	54503	014403	0000	080013	Déchets domestiques - Élimination	Sécurité civile	Serv.tech. - Gestion des matières résiduelles	Déversement de déchets	201707	07/13/17	VDM Comp CF-18h Oracle Payables A 6698355 73101233 2	Factures des achats	LES ENTREPRISES RAYLOBEC INC.	136366	70973 - Facture Standard	1200929 - Bon commande standard	NONREC_TAX ; CA-Tax - Fcrja-SALES	CA-Tax - Fcrja-SALES	Total facture # 70973 : 4979.72 ; Nom de lot : 170713ubeauehFIN.UNITES4 ; Ligne BC # L1.E1.R1 ; Contrat #	0,00

1001	0010000	103159	02501	54503	014403	0000	080013	Déchets domestiques - Élimination	Sécurité civile	Serv.tech. - Gestion des matières résiduelles	Déversement de déchets	201707	07/13/17	VDM Comp CF-18h Oracle Payables A 6698354 73101234 2	Factures des achats	LES ENTREPRISES RAYLOBEC INC.	136366	70972 - Facture Standard	1200929 - Bon commande standard	NONREC_TAX ; CA-Tax - PcrP-SALES	CA-Tax - PcrP-SALES	Total facture # 70972 : 1737.75 ; Nom de lot : 170713ubeuehFIN.UNITES4 ; Ligne BC # L1.E1.R1 ; Contrat #	50,87
1001	0010000	103159	02501	54503	014403	0000	080013	Déchets domestiques - Élimination	Sécurité civile	Serv.tech. - Gestion des matières résiduelles	Déversement de déchets	201706	06/19/17	VDM Comp CF-18h Oracle Payables A 6677260 72472729 2	Factures des achats	LES ENTREPRISES RAYLOBEC INC.	136366	70527 - Facture Standard	1200929 - Bon commande standard	Article ; 2017 - Ouverture du site la fin de semaine - Inondations 2017	2017 - Ouverture du site la fin de semaine - Inondations 2017	Total facture # 70527 : 26904.15 ; Nom de lot : 170619ubeuehFIN.UNITES3 ; Ligne BC # L4.E1.R1 ; Contrat #	23 400,00
1001	0010000	103159	02501	54503	014403	0000	080013	Déchets domestiques - Élimination	Sécurité civile	Serv.tech. - Gestion des matières résiduelles	Déversement de déchets	201708	08/11/17	VDM Comp CF-12h Oracle Payables A 6764257 73834357 2	Factures des achats	LES ENTREPRISES RAYLOBEC INC.	136366	71233 - Facture Standard	1200929 - Bon commande standard	Article ; 2017 - Traitement des déchets des arrondissements et des villes liées touchés - Inondations 2017	2017 - Traitement des déchets des arrondissements et des villes liées touchés - Inondations 2017	Total facture # 71233 : 2597.21 ; Nom de lot : 170811ulathjoFIN.UNITES ; Ligne BC # L1.E1.R1 ; Contrat #	1 524,33
1001	0010000	103159	02501	54503	014403	0000	080013	Déchets domestiques - Élimination	Sécurité civile	Serv.tech. - Gestion des matières résiduelles	Déversement de déchets	201707	06/28/17	VDM Comp CF-12h Oracle Payables A 6691070 72707028 2	Factures des achats	LES ENTREPRISES RAYLOBEC INC.	136366	70631 - Facture Standard	1200929 - Bon commande standard	NONREC_TAX ; CA-Tax - PcrP-SALES	CA-Tax - PcrP-SALES	Total facture # 70631 : 55888.88 ; Nom de lot : 170628ucou88FIN.UNITES ; Ligne BC # L1.E1.R1 ; Contrat #	1 636,00
1001	0010000	103159	02501	54503	014403	0000	080013	Déchets domestiques - Élimination	Sécurité civile	Serv.tech. - Gestion des matières résiduelles	Déversement de déchets	201707	06/28/17	Courus JUN-17 Gestion des coûts A 6691081 72710131	Régularisation	LES ENTREPRISES RAYLOBEC INC.	136366		1200929 - Bon commande standard	2017 - Traitement des déchets des arrondissements et des villes liées touchés - Inondations 2017		Traitement des déchets des arrondissements et des villes liées touchés et ouverture du site la fin de semaine - Inondations 2017	-62 152,91
1001	0010000	103159	02501	54503	014403	0000	080013	Déchets domestiques - Élimination	Sécurité civile	Serv.tech. - Gestion des matières résiduelles	Déversement de déchets	201707	08/01/17	Courus JUL-17 Gestion des coûts A 6748234 73581080	Régularisation	LES ENTREPRISES RAYLOBEC INC.	136366		1200929 - Bon commande standard	2017 - Traitement des déchets des arrondissements et des villes liées touchés - Inondations 2017		Traitement des déchets des arrondissements et des villes liées touchés et ouverture du site la fin de semaine - Inondations 2017	3 950,75
1001	0010000	103159	02501	54503	014403	0000	080013	Déchets domestiques - Élimination	Sécurité civile	Serv.tech. - Gestion des matières résiduelles	Déversement de déchets	201708	08/09/17	VDM Comp CF-18h Oracle Payables A 6763837 73785516	Factures des achats	LES ENTREPRISES RAYLOBEC INC.	136366	71242 - Facture Standard	1200929 - Bon commande standard	NONREC_TAX ; CA-Tax - Fcrja-SALES	CA-Tax - Fcrja-SALES	Total facture # 71242 : 5978.7 ; Nom de lot : 170809ucou88FIN.UNITES ; Ligne BC # L4.E1.R1 ; Contrat #	0,00
1001	0010000	103159	02501	54503	014403	0000	080013	Déchets domestiques - Élimination	Sécurité civile	Serv.tech. - Gestion des matières résiduelles	Déversement de déchets	201706	06/19/17	VDM Comp CF-18h Oracle Payables A 6677260 72472729 2	Factures des achats	LES ENTREPRISES RAYLOBEC INC.	136366	70252 - Facture Standard	1200929 - Bon commande standard	NONREC_TAX ; CA-Tax - PcrP-SALES	CA-Tax - PcrP-SALES	Total facture # 70252 : 42360.36 ; Nom de lot : 170619ubeuehFIN.UNITES3 ; Ligne BC # L1.E1.R1 ; Contrat #	1 239,99
1001	0010000	103159	02501	54503	014403	0000	080013	Déchets domestiques - Élimination	Sécurité civile	Serv.tech. - Gestion des matières résiduelles	Déversement de déchets	201708	08/11/17	VDM Comp CF-12h Oracle Payables A 6764258 73834356 2	Factures des achats	LES ENTREPRISES RAYLOBEC INC.	136366	71232 - Facture Standard	1200929 - Bon commande standard	NONREC_TAX ; CA-Tax - PcrP-SALES	CA-Tax - PcrP-SALES	Total facture # 71232 : 3207.39 ; Nom de lot : 170811ulathjoFIN.UNITES ; Ligne BC # L1.E1.R1 ; Contrat #	93,89
1001	0010000	103159	02501	54503	014403	0000	080013	Déchets domestiques - Élimination	Sécurité civile	Serv.tech. - Gestion des matières résiduelles	Déversement de déchets	201706	06/22/17	VDM Comp CF Appr après 18h Oracle Payables A 6677992 72560939 2	Factures des achats	LES ENTREPRISES RAYLOBEC INC.	136366	70628 - Facture Standard	1200929 - Bon commande standard	NONREC_TAX ; CA-Tax - Fcrja-SALES	CA-Tax - Fcrja-SALES	Total facture # 70628 : 1297.42 ; Nom de lot : 170622ubeuehFIN.UNITES ; Ligne BC # L1.E1.R1 ; Contrat #	0,00
1001	0010000	103159	02501	54503	014403	0000	080013	Déchets domestiques - Élimination	Sécurité civile	Serv.tech. - Gestion des matières résiduelles	Déversement de déchets	201706	06/19/17	VDM Comp CF-18h Oracle Payables A 6677260 72472729 2	Factures des achats	LES ENTREPRISES RAYLOBEC INC.	136366	70527 - Facture Standard	1200929 - Bon commande standard	NONREC_TAX ; CA-Tax - Fcrja-SALES	CA-Tax - Fcrja-SALES	Total facture # 70527 : 26904.15 ; Nom de lot : 170619ubeuehFIN.UNITES3 ; Ligne BC # L4.E1.R1 ; Contrat #	0,00
1001	0010000	103159	02501	54503	014403	0000	080013	Déchets domestiques - Élimination	Sécurité civile	Serv.tech. - Gestion des matières résiduelles	Déversement de déchets	201708	08/11/17	VDM Comp CF-12h Oracle Payables A 6764257 73834357 2	Factures des achats	LES ENTREPRISES RAYLOBEC INC.	136366	71233 - Facture Standard	1200929 - Bon commande standard	NONREC_TAX ; CA-Tax - PcrP-SALES	CA-Tax - PcrP-SALES	Total facture # 71233 : 2597.21 ; Nom de lot : 170811ulathjoFIN.UNITES ; Ligne BC # L1.E1.R1 ; Contrat #	76,03

1001	0010000	103159	02501	54503	014403	0000	080013	Déchets domestiques - Élimination	Sécurité civile	Serv.tech. - Gestion des matières résiduelles	Déversement de déchets	201706	06/28/17	6691081 72710131	Régularisation	LES ENTREPRISES RAYLOBEC INC.	136366		1200929 - Bon commande standard	2017 - Traitement des déchets des arrondissements et des villes liées touchés - Inondations 2017	Traitement des déchets des arrondissements et des villes liées touchés et ouverture du site la fin de semaine - Inondations 2017	62 152,91	
1001	0010000	103159	02501	54503	014403	0000	080013	Déchets domestiques - Élimination	Sécurité civile	Serv.tech. - Gestion des matières résiduelles	Déversement de déchets	201706	06/19/17	6677262 72472730 2	Factures des achats	LES ENTREPRISES RAYLOBEC INC.	136366	70251 - Facture Standard	1200929 - Bon commande standard	NONREC_TAX ; CA-Tax - Fcrlja-SALES	CA-Tax - Fcrlja-SALES	Total facture # 70251 : 77.86 ; Nom de lot : 170619ubeauhFIN.UNITES3 ; Ligne BC # L1.E1.R1 ; Contrat #	0,00
1001	0010000	103159	02501	54503	014403	0000	080013	Déchets domestiques - Élimination	Sécurité civile	Serv.tech. - Gestion des matières résiduelles	Déversement de déchets	201707	06/28/17	6691070 72707028 2	Factures des achats	LES ENTREPRISES RAYLOBEC INC.	136366	70630 - Facture Standard	1200929 - Bon commande standard	NONREC_TAX ; CA-Tax - Fcrlja-SALES	CA-Tax - Fcrlja-SALES	Total facture # 70630 : 44977.96 ; Nom de lot : 170628ucouli88FIN.UNITES ; Ligne BC # L1.E1.R1 ; Contrat #	0,00
1001	0010000	103159	02501	54503	014403	0000	080013	Déchets domestiques - Élimination	Sécurité civile	Serv.tech. - Gestion des matières résiduelles	Déversement de déchets	201707	07/13/17	6698355 73101233 2	Factures des achats	LES ENTREPRISES RAYLOBEC INC.	136366	70974 - Facture Standard	1200929 - Bon commande standard	Article ; 2017 - Traitement des déchets des arrondissements et des villes liées touchés - Inondations 2017	2017 - Traitement des déchets des arrondissements et des villes liées touchés - Inondations 2017	Total facture # 70974 : 9794.34 ; Nom de lot : 170713ubeauhFIN.UNITES4 ; Ligne BC # L1.E1.R1 ; Contrat #	5 748,44
1001	0010000	103159	02501	54503	014403	0000	080013	Déchets domestiques - Élimination	Sécurité civile	Serv.tech. - Gestion des matières résiduelles	Déversement de déchets	201707	07/13/17	6698355 73101233 2	Factures des achats	LES ENTREPRISES RAYLOBEC INC.	136366	70974 - Facture Standard	1200929 - Bon commande standard	NONREC_TAX ; CA-Tax - Fcrlja-SALES	CA-Tax - Fcrlja-SALES	Total facture # 70974 : 9794.34 ; Nom de lot : 170713ubeauhFIN.UNITES4 ; Ligne BC # L1.E1.R1 ; Contrat #	0,00
1001	0010000	103159	02501	54503	014403	0000	080013	Déchets domestiques - Élimination	Sécurité civile	Serv.tech. - Gestion des matières résiduelles	Déversement de déchets	201706	06/19/17	6677262 72472730 2	Factures des achats	LES ENTREPRISES RAYLOBEC INC.	136366	70251 - Facture Standard	1200929 - Bon commande standard	Article ; 2017 - Traitement des déchets des arrondissements et des villes liées touchés - Inondations 2017	2017 - Traitement des déchets des arrondissements et des villes liées touchés - Inondations 2017	Total facture # 70251 : 77.86 ; Nom de lot : 170619ubeauhFIN.UNITES3 ; Ligne BC # L1.E1.R1 ; Contrat #	45,69
1001	0010000	103159	02501	54503	014403	0000	080013	Déchets domestiques - Élimination	Sécurité civile	Serv.tech. - Gestion des matières résiduelles	Déversement de déchets	201707	06/28/17	6691070 72707028 2	Factures des achats	LES ENTREPRISES RAYLOBEC INC.	136366	70631 - Facture Standard	1200929 - Bon commande standard	NONREC_TAX ; CA-Tax - Fcrlja-SALES	CA-Tax - Fcrlja-SALES	Total facture # 70631 : 55888.88 ; Nom de lot : 170628ucouli88FIN.UNITES ; Ligne BC # L1.E1.R1 ; Contrat #	0,00
1001	0010000	103159	02501	54503	014403	0000	080013	Déchets domestiques - Élimination	Sécurité civile	Serv.tech. - Gestion des matières résiduelles	Déversement de déchets	201706	06/19/17	6677262 72472730 2	Factures des achats	LES ENTREPRISES RAYLOBEC INC.	136366	70253 - Facture Standard	1200929 - Bon commande standard	Article ; 2017 - Traitement des déchets des arrondissements et des villes liées touchés - Inondations 2017	2017 - Traitement des déchets des arrondissements et des villes liées touchés - Inondations 2017	Total facture # 70253 : 6851.93 ; Nom de lot : 170619ubeauhFIN.UNITES3 ; Ligne BC # L1.E1.R1 ; Contrat #	4 021,51
1001	0010000	103159	02501	54503	014403	0000	080013	Déchets domestiques - Élimination	Sécurité civile	Serv.tech. - Gestion des matières résiduelles	Déversement de déchets	201706	06/22/17	72560939 2	Factures des achats	LES ENTREPRISES RAYLOBEC INC.	136366	70628 - Facture Standard	1200929 - Bon commande standard	Article ; 2017 - Traitement des déchets des arrondissements et des villes liées touchés - Inondations 2017	2017 - Traitement des déchets des arrondissements et des villes liées touchés - Inondations 2017	Total facture # 70628 : 1297.42 ; Nom de lot : 170622ubeauhFIN.UNITES ; Ligne BC # L1.E1.R1 ; Contrat #	761,48
1001	0010000	103159	02501	54503	014403	0000	080013	Déchets domestiques - Élimination	Sécurité civile	Serv.tech. - Gestion des matières résiduelles	Déversement de déchets	201707	07/13/17	6698355 73101233 2	Factures des achats	LES ENTREPRISES RAYLOBEC INC.	136366	70974 - Facture Standard	1200929 - Bon commande standard	NONREC_TAX ; CA-Tax - PcrP-SALES	CA-Tax - PcrP-SALES	Total facture # 70974 : 9794.34 ; Nom de lot : 170713ubeauhFIN.UNITES4 ; Ligne BC # L1.E1.R1 ; Contrat #	286,70
1001	0010000	103159	02501	54503	014403	0000	080013	Déchets domestiques - Élimination	Sécurité civile	Serv.tech. - Gestion des matières résiduelles	Déversement de déchets	201707	07/13/17	6698355 73101233 2	Factures des achats	LES ENTREPRISES RAYLOBEC INC.	136366	70973 - Facture Standard	1200929 - Bon commande standard	Article ; 2017 - Traitement des déchets des arrondissements et des villes liées touchés - Inondations 2017	2017 - Traitement des déchets des arrondissements et des villes liées touchés - Inondations 2017	Total facture # 70973 : 4979.72 ; Nom de lot : 170713ubeauhFIN.UNITES4 ; Ligne BC # L1.E1.R1 ; Contrat #	2 922,68
1001	0010000	103159	02501	54503	014403	0000	080013	Déchets domestiques - Élimination	Sécurité civile	Serv.tech. - Gestion des matières résiduelles	Déversement de déchets	201708	08/11/17	6764258 73834356 2	Factures des achats	LES ENTREPRISES RAYLOBEC INC.	136366	71232 - Facture Standard	1200929 - Bon commande standard	NONREC_TAX ; CA-Tax - Fcrlja-SALES	CA-Tax - Fcrlja-SALES	Total facture # 71232 : 3207.39 ; Nom de lot : 170811ulathjoFIN.UNITES ; Ligne BC # L1.E1.R1 ; Contrat #	0,00

1001	0010000	103159	02501	54503	014403	0000	080013	Déchets domestiques - Élimination	Sécurité civile	Serv.tech. - Gestion des matières résiduelles	Déversement de déchets	201706	06/19/17	VDM Comp CF-18h Oracle Payables A 6677260 72472729 2	Factures des achats	LES ENTREPRISES RAYLOBEC INC.	136366	70252 - Facture Standard	1200929 - Bon commande standard	NONREC_TAX ; CA-Tax - Fcrja-SALES	CA-Tax - Fcrja-SALES	Total facture # 70252 : 42360.36 ; Nom de lot : 170619ubeuehFIN.UNITES3 ; Ligne BC # L1.E1.R1 ; Contrat #	0,00
1001	0010000	103159	02501	54503	014403	0000	080013	Déchets domestiques - Élimination	Sécurité civile	Serv.tech. - Gestion des matières résiduelles	Déversement de déchets	201706	06/19/17	VDM Comp CF-18h Oracle Payables A 6677262 72472730 2	Factures des achats	LES ENTREPRISES RAYLOBEC INC.	136366	70253 - Facture Standard	1200929 - Bon commande standard	NONREC_TAX ; CA-Tax - PcrP-SALES	CA-Tax - PcrP-SALES	Total facture # 70253 : 6851.93 ; Nom de lot : 170619ubeuehFIN.UNITES3 ; Ligne BC # L1.E1.R1 ; Contrat #	200,57
1001	0010000	103159	02501	54503	014403	0000	080013	Déchets domestiques - Élimination	Sécurité civile	Serv.tech. - Gestion des matières résiduelles	Déversement de déchets	201707	06/28/17	VDM Comp CF-12h Oracle Payables A 6691070 72707028 2	Factures des achats	LES ENTREPRISES RAYLOBEC INC.	136366	70630 - Facture Standard	1200929 - Bon commande standard	Article ; 2017 - Traitement des déchets des arrondissements et des villes liées touchés - Inondations 2017	2017 - Traitement des déchets des arrondissements et des villes liées touchés - Inondations 2017	Total facture # 70630 : 44977.96 ; Nom de lot : 170628ucouli88FIN.UNITES ; Ligne BC # L1.E1.R1 ; Contrat #	26 398,26
1001	0010000	103159	02501	54503	014403	0000	080013	Déchets domestiques - Élimination	Sécurité civile	Serv.tech. - Gestion des matières résiduelles	Déversement de déchets	201708	08/11/17	VDM Comp CF-12h Oracle Payables A 6764258 73834356 2	Factures des achats	LES ENTREPRISES RAYLOBEC INC.	136366	71232 - Facture Standard	1200929 - Bon commande standard	Article ; 2017 - Traitement des déchets des arrondissements et des villes liées touchés - Inondations 2017	2017 - Traitement des déchets des arrondissements et des villes liées touchés - Inondations 2017	Total facture # 71232 : 3207.39 ; Nom de lot : 170811ulathjoFIN.UNITES ; Ligne BC # L1.E1.R1 ; Contrat #	1 882,46
1001	0010000	103159	02501	54503	014403	0000	080013	Déchets domestiques - Élimination	Sécurité civile	Serv.tech. - Gestion des matières résiduelles	Déversement de déchets	201708	08/15/17	VDM Comp CF-18h Oracle Payables A 6776834 73924617 2	Factures des achats	LES ENTREPRISES RAYLOBEC INC.	136366	71546 - Facture Standard	1200929 - Bon commande standard	NONREC_TAX ; CA-Tax - PcrP-SALES	CA-Tax - PcrP-SALES	Total facture # 71546 : 607.02 ; Nom de lot : 170815ulimaelFIN.unite ; Ligne BC # L1.E1.R1 ; Contrat #	17,77
1001	0010000	103159	02501	54503	014403	0000	080013	Déchets domestiques - Élimination	Sécurité civile	Serv.tech. - Gestion des matières résiduelles	Déversement de déchets	201708	08/15/17	VDM Comp CF-18h Oracle Payables A 6776834 73924617 2	Factures des achats	LES ENTREPRISES RAYLOBEC INC.	136366	71546 - Facture Standard	1200929 - Bon commande standard	NONREC_TAX ; CA-Tax - Fcrja-SALES	CA-Tax - Fcrja-SALES	Total facture # 71546 : 607.02 ; Nom de lot : 170815ulimaelFIN.unite ; Ligne BC # L1.E1.R1 ; Contrat #	0,00
1001	0010000	103159	02501	54503	014403	0000	080013	Déchets domestiques - Élimination	Sécurité civile	Serv.tech. - Gestion des matières résiduelles	Déversement de déchets	201706	06/19/17	VDM Comp CF-18h Oracle Payables A 6677262 72472730 2	Factures des achats	LES ENTREPRISES RAYLOBEC INC.	136366	70251 - Facture Standard	1200929 - Bon commande standard	NONREC_TAX ; CA-Tax - PcrP-SALES	CA-Tax - PcrP-SALES	Total facture # 70251 : 77.86 ; Nom de lot : 170619ubeuehFIN.UNITES3 ; Ligne BC # L1.E1.R1 ; Contrat #	2,28
1001	0010000	103159	02501	54503	014403	0000	080013	Déchets domestiques - Élimination	Sécurité civile	Serv.tech. - Gestion des matières résiduelles	Déversement de déchets	201708	08/01/17	Courus JUL-17 Gestion des coûts A 6748235 73581079	Régularisation	LES ENTREPRISES RAYLOBEC INC.	136366		1200929 - Bon commande standard	2017 - Ouverture du site la fin de semaine - Inondations 2017	Traitement des déchets des arrondissements et des villes liées touchés et ouverture du site la fin de semaine - Inondations 2017		-5 459,35
1001	0010000	103159	02501	54503	014403	0000	080013	Déchets domestiques - Élimination	Sécurité civile	Serv.tech. - Gestion des matières résiduelles	Déversement de déchets	201708	08/09/17	VDM Comp CF-18h Oracle Payables A 6763837 73785516	Factures des achats	LES ENTREPRISES RAYLOBEC INC.	136366	71242 - Facture Standard	1200929 - Bon commande standard	Article ; 2017 - Ouverture du site la fin de semaine - Inondations 2017	2017 - Ouverture du site la fin de semaine - Inondations 2017	Total facture # 71242 : 5978.7 ; Nom de lot : 170809ucouli88FIN.UNITES ; Ligne BC # L4.E1.R1 ; Contrat #	5 200,00
1001	0010000	103159	02501	54503	014403	0000	080013	Déchets domestiques - Élimination	Sécurité civile	Serv.tech. - Gestion des matières résiduelles	Déversement de déchets	201706	06/21/17	VDM Comp CF-18h Oracle Payables A 6677892 72544925 2	Factures des achats	LES ENTREPRISES RAYLOBEC INC.	136366	70629 - Facture Standard	1200929 - Bon commande standard	NONREC_TAX ; CA-Tax - PcrP-SALES	CA-Tax - PcrP-SALES	Total facture # 70629 : 1204.64 ; Nom de lot : 170621ubeuehFIN.UNITES4 ; Ligne BC # L1.E1.R1 ; Contrat #	35,26
1001	0010000	103159	02501	54503	014403	0000	080013	Déchets domestiques - Élimination	Sécurité civile	Serv.tech. - Gestion des matières résiduelles	Déversement de déchets	201708	08/11/17	VDM Comp CF-12h Oracle Payables A 6764257 73834357 2	Factures des achats	LES ENTREPRISES RAYLOBEC INC.	136366	71233 - Facture Standard	1200929 - Bon commande standard	NONREC_TAX ; CA-Tax - Fcrja-SALES	CA-Tax - Fcrja-SALES	Total facture # 71233 : 2597.21 ; Nom de lot : 170811ulathjoFIN.UNITES ; Ligne BC # L1.E1.R1 ; Contrat #	0,00
1001	0010000	103159	02501	54503	014403	0000	080013	Déchets domestiques - Élimination	Sécurité civile	Serv.tech. - Gestion des matières résiduelles	Déversement de déchets	201706	06/21/17	VDM Comp CF-18h Oracle Payables A 6677892 72544925 2	Factures des achats	LES ENTREPRISES RAYLOBEC INC.	136366	70629 - Facture Standard	1200929 - Bon commande standard	Article ; 2017 - Traitement des déchets des arrondissements et des villes liées touchés - Inondations 2017	2017 - Traitement des déchets des arrondissements et des villes liées touchés - Inondations 2017	Total facture # 70629 : 1204.64 ; Nom de lot : 170621ubeuehFIN.UNITES4 ; Ligne BC # L1.E1.R1 ; Contrat #	707,02

1001	0010000	103159	02501	54503	014403	0000	080013	Déchets domestiques - Élimination	Sécurité civile	Serv.tech. - Gestion des matières résiduelles	Déversement de déchets	201707	07/13/17	VDM Comp CF-18h Oracle Payables A 6698354 73101234 2	Factures des achats	LES ENTREPRISES RAYLOBEC INC.	136366	70972 - Facture Standard	1200929 - Bon commande standard	Article ; 2017 - Traitement des déchets des arrondissements et des villes liées touchés - Inondations 2017	2017 - Traitement des déchets des arrondissements et des villes liées touchés - Inondations 2017	Total facture # 70972 : 1737.75 ; Nom de lot : 170713ubeauehFIN.UNITES4 ; Ligne BC # L1.E1.R1 ; Contrat #	1 019,92
1001	0010000	103159	02501	54503	014403	0000	080013	Déchets domestiques - Élimination	Sécurité civile	Serv.tech. - Gestion des matières résiduelles	Déversement de déchets	201707	06/28/17	VDM Comp CF-12h Oracle Payables A 6691070 72707028 2	Factures des achats	LES ENTREPRISES RAYLOBEC INC.	136366	70631 - Facture Standard	1200929 - Bon commande standard	Article ; 2017 - Traitement des déchets des arrondissements et des villes liées touchés - Inondations 2017	2017 - Traitement des déchets des arrondissements et des villes liées touchés - Inondations 2017	Total facture # 70631 : 55888.88 ; Nom de lot : 170628ucou88FIN.UNITES ; Ligne BC # L1.E1.R1 ; Contrat #	32 802,04
1001	0010000	103159	02501	54503	014403	0000	080013	Déchets domestiques - Élimination	Sécurité civile	Serv.tech. - Gestion des matières résiduelles	Déversement de déchets	201707	08/01/17	Courus JUL-17 Gestion des coûts A 6748235 73581079	Régularisation	LES ENTREPRISES RAYLOBEC INC.	136366		1200929 - Bon commande standard	2017 - Ouverture du site la fin de semaine - Inondations 2017		Traitement des déchets des arrondissements et des villes liées touchés et ouverture du site la fin de semaine - Inondations 2017	5 459,35
1001	0010000	103159	02501	54503	014403	0000	080013	Déchets domestiques - Élimination	Sécurité civile	Serv.tech. - Gestion des matières résiduelles	Déversement de déchets	201706	06/21/17	VDM Comp CF-18h Oracle Payables A 6677892 72544925 2	Factures des achats	LES ENTREPRISES RAYLOBEC INC.	136366	70629 - Facture Standard	1200929 - Bon commande standard	NONREC_TAX ; CA-Tax - Fcrlja-SALES	CA-Tax - Fcrlja-SALES	Total facture # 70629 : 1204.64 ; Nom de lot : 170621ubeauehFIN.UNITES4 ; Ligne BC # L1.E1.R1 ; Contrat #	0,00
1001	0010000	103159	02501	54503	014403	0000	080013	Déchets domestiques - Élimination	Sécurité civile	Serv.tech. - Gestion des matières résiduelles	Déversement de déchets	201706	06/19/17	VDM Comp CF-18h Oracle Payables A 6677262 72472730 2	Factures des achats	LES ENTREPRISES RAYLOBEC INC.	136366	70253 - Facture Standard	1200929 - Bon commande standard	NONREC_TAX ; CA-Tax - Fcrlja-SALES	CA-Tax - Fcrlja-SALES	Total facture # 70253 : 6851.93 ; Nom de lot : 170619ubeauehFIN.UNITES3 ; Ligne BC # L1.E1.R1 ; Contrat #	0,00
1001	0010000	103159	02501	54503	014403	0000	080013	Déchets domestiques - Élimination	Sécurité civile	Serv.tech. - Gestion des matières résiduelles	Déversement de déchets	201708	08/01/17	Courus JUL-17 Gestion des coûts A 6748234 73581080	Régularisation	LES ENTREPRISES RAYLOBEC INC.	136366		1200929 - Bon commande standard	2017 - Traitement des déchets des arrondissements et des villes liées touchés - Inondations 2017		Traitement des déchets des arrondissements et des villes liées touchés et ouverture du site la fin de semaine - Inondations 2017	-3 950,75
1001	0010000	103159	02501	54503	014403	0000	080013	Déchets domestiques - Élimination	Sécurité civile	Serv.tech. - Gestion des matières résiduelles	Déversement de déchets	201707	07/13/17	VDM Comp CF-18h Oracle Payables A 6698354 73101234 2	Factures des achats	LES ENTREPRISES RAYLOBEC INC.	136366	70972 - Facture Standard	1200929 - Bon commande standard	NONREC_TAX ; CA-Tax - Fcrlja-SALES	CA-Tax - Fcrlja-SALES	Total facture # 70972 : 1737.75 ; Nom de lot : 170713ubeauehFIN.UNITES4 ; Ligne BC # L1.E1.R1 ; Contrat #	0,00
1001	0010000	103159	02501	54503	014403	0000	080013	Déchets domestiques - Élimination	Sécurité civile	Serv.tech. - Gestion des matières résiduelles	Déversement de déchets	201707	07/13/17	VDM Comp CF-18h Oracle Payables A 6698355 73101233 2	Factures des achats	LES ENTREPRISES RAYLOBEC INC.	136366	70973 - Facture Standard	1200929 - Bon commande standard	NONREC_TAX ; CA-Tax - PcrP-SALES	CA-Tax - PcrP-SALES	Total facture # 70973 : 4979.72 ; Nom de lot : 170713ubeauehFIN.UNITES4 ; Ligne BC # L1.E1.R1 ; Contrat #	145,77
1001	0010000	103159	02501	54503	014403	0000	080013	Déchets domestiques - Élimination	Sécurité civile	Serv.tech. - Gestion des matières résiduelles	Déversement de déchets	201706	06/19/17	VDM Comp CF-18h Oracle Payables A 6677260 72472729 2	Factures des achats	LES ENTREPRISES RAYLOBEC INC.	136366	70527 - Facture Standard	1200929 - Bon commande standard	NONREC_TAX ; CA-Tax - PcrP-SALES	CA-Tax - PcrP-SALES	Total facture # 70527 : 26904.15 ; Nom de lot : 170619ubeauehFIN.UNITES3 ; Ligne BC # L4.E1.R1 ; Contrat #	1 167,07
1001	0010000	103159	02501	54503	014403	0000	080013	Déchets domestiques - Élimination	Sécurité civile	Serv.tech. - Gestion des matières résiduelles	Déversement de déchets	201708	08/15/17	VDM Comp CF-18h Oracle Payables A 6776834 73924617 2	Factures des achats	LES ENTREPRISES RAYLOBEC INC.	136366	71546 - Facture Standard	1200929 - Bon commande standard	Article ; 2017 - Traitement des déchets des arrondissements et des villes liées touchés - Inondations 2017	2017 - Traitement des déchets des arrondissements et des villes liées touchés - Inondations 2017	Total facture # 71546 : 607.02 ; Nom de lot : 170815ulimaelFIN.unite ; Ligne BC # L1.E1.R1 ; Contrat #	356,28
1001	0010000	103162	02501	54503	014468	0000	080013	Redevances - Élim. des mat. résiduelles	Sécurité civile	Serv.tech. - Gestion des matières résiduelles	Redevances - Matières résiduelles	201707	07/13/17	VDM Comp CF-18h Oracle Payables A 6698354 73101234 2	Factures des achats	LES ENTREPRISES RAYLOBEC INC.	136366	70972 - Facture Standard	1200929 - Bon commande standard	Redevances pour le traitement des déchets des arrondissements et des villes liées touchés - Inondations 2017	2017 - Redevances pour le traitement des déchets des arrondissements et des villes liées touchés - Inondations 2017	Total facture # 70972 : 1737.75 ; Nom de lot : 170713ubeauehFIN.UNITES4 ; Ligne BC # L2.E1.R1 ; Contrat #	265,86
1001	0010000	103162	02501	54503	014468	0000	080013	Redevances - Élim. des mat. résiduelles	Sécurité civile	Serv.tech. - Gestion des matières résiduelles	Redevances - Matières résiduelles	201707	06/28/17	VDM Comp CF-12h Oracle Payables A 6691070 72707028 2	Factures des achats	LES ENTREPRISES RAYLOBEC INC.	136366	70630 - Facture Standard	1200929 - Bon commande standard	NONREC_TAX ; CA-Tax - Fcrlja-SALES	CA-Tax - Fcrlja-SALES	Total facture # 70630 : 44977.96 ; Nom de lot : 170628ucou88FIN.UNITES ; Ligne BC # L3.E1.R1 ; Contrat #	0,00

1001	0010000	103162	02501	54503	014468	0000	080013	Redevances - Élim. des mat. résiduelles	Sécurité civile	Serv.tech. - Gestion des matières résiduelles	Redevances - Matières résiduelles	201708	08/15/17	VDM Comp CF-18h Oracle Payables A 6776834 73924617 2	Factures des achats	LES ENTREPRISES RAYLOBEC INC.	136366	71546 - Facture Standard	1200929 - Bon commande standard	NONREC_TAX ; CA-Tax - PcrP-SALES	CA-Tax - PcrP-SALES	Total facture # 71546 : 607.02 ; Nom de lot : 170815ulimaelFIN.unite ; Ligne BC # L3.E1.R1 ; Contrat #	3,93
1001	0010000	103162	02501	54503	014468	0000	080013	Redevances - Élim. des mat. résiduelles	Sécurité civile	Serv.tech. - Gestion des matières résiduelles	Redevances - Matières résiduelles	201708	08/11/17	VDM Comp CF-12h Oracle Payables A 6764257 73834357 2	Factures des achats	LES ENTREPRISES RAYLOBEC INC.	136366	71233 - Facture Standard	1200929 - Bon commande standard	NONREC_TAX ; CA-Tax - PcrP-SALES	CA-Tax - PcrP-SALES	Total facture # 71233 : 2597.21 ; Nom de lot : 170811ulathjoFIN.UNITES ; Ligne BC # L2.E1.R1 ; Contrat #	19,82
1001	0010000	103162	02501	54503	014468	0000	080013	Redevances - Élim. des mat. résiduelles	Sécurité civile	Serv.tech. - Gestion des matières résiduelles	Redevances - Matières résiduelles	201707	07/13/17	VDM Comp CF-18h Oracle Payables A 6698355 73101233 2	Factures des achats	LES ENTREPRISES RAYLOBEC INC.	136366	70974 - Facture Standard	1200929 - Bon commande standard	Redevances pour le traitement des déchets des arrondissementset des villes liées touchés - Inondations 2017	2017 - Redevances pour le traitement des déchets des arrondissementset des villes liées touchés - Inondations 2017	Total facture # 70974 : 9794.34 ; Nom de lot : 170713ubeauhFIN.UNITES4 ; Ligne BC # L3.E1.R1 ; Contrat #	1 271,76
1001	0010000	103162	02501	54503	014468	0000	080013	Redevances - Élim. des mat. résiduelles	Sécurité civile	Serv.tech. - Gestion des matières résiduelles	Redevances - Matières résiduelles	201706	06/21/17	VDM Comp CF-18h Oracle Payables A 6677892 72544925 2	Factures des achats	LES ENTREPRISES RAYLOBEC INC.	136366	70629 - Facture Standard	1200929 - Bon commande standard	Redevances pour le traitement des déchets des arrondissements et des villes liées touchés - Inondations 2017	2017 - Redevances pour le traitement des déchets des arrondissements et des villes liées touchés - Inondations 2017	Total facture # 70629 : 1204.64 ; Nom de lot : 170621ubeauhFIN.UNITES4 ; Ligne BC # L2.E1.R1 ; Contrat #	184,30
1001	0010000	103162	02501	54503	014468	0000	080013	Redevances - Élim. des mat. résiduelles	Sécurité civile	Serv.tech. - Gestion des matières résiduelles	Redevances - Matières résiduelles	201708	08/15/17	VDM Comp CF-18h Oracle Payables A 6776834 73924617 2	Factures des achats	LES ENTREPRISES RAYLOBEC INC.	136366	71546 - Facture Standard	1200929 - Bon commande standard	NONREC_TAX ; CA-Tax - PcrP-SALES	CA-Tax - PcrP-SALES	Total facture # 71546 : 607.02 ; Nom de lot : 170815ulimaelFIN.unite ; Ligne BC # L2.E1.R1 ; Contrat #	4,63
1001	0010000	103162	02501	54503	014468	0000	080013	Redevances - Élim. des mat. résiduelles	Sécurité civile	Serv.tech. - Gestion des matières résiduelles	Redevances - Matières résiduelles	201707	07/13/17	VDM Comp CF-18h Oracle Payables A 6698354 73101234 2	Factures des achats	LES ENTREPRISES RAYLOBEC INC.	136366	70972 - Facture Standard	1200929 - Bon commande standard	NONREC_TAX ; CA-Tax - Fcrja-SALES	CA-Tax - Fcrja-SALES	Total facture # 70972 : 1737.75 ; Nom de lot : 170713ubeauhFIN.UNITES4 ; Ligne BC # L2.E1.R1 ; Contrat #	0,00
1001	0010000	103162	02501	54503	014468	0000	080013	Redevances - Élim. des mat. résiduelles	Sécurité civile	Serv.tech. - Gestion des matières résiduelles	Redevances - Matières résiduelles	201707	06/28/17	Courus JUN-17 Gestion des coûts A 6691080 72710132	Régularisation	LES ENTREPRISES RAYLOBEC INC.	136366		1200929 - Bon commande standard	2017 - Redevances pour le traitement des déchets des arrondissementset des villes liées touchés - Inondations 2017	Traitement des déchets des arrondissements et des villes liées touchés et ouverture du site la fin de semaine - Inondations 2017		-13 750,41
1001	0010000	103162	02501	54503	014468	0000	080013	Redevances - Élim. des mat. résiduelles	Sécurité civile	Serv.tech. - Gestion des matières résiduelles	Redevances - Matières résiduelles	201708	08/01/17	Courus JUL-17 Gestion des coûts A 6748234 73581080	Régularisation	LES ENTREPRISES RAYLOBEC INC.	136366		1200929 - Bon commande standard	2017 - Redevances pour le traitement des déchets des arrondissementset des villes liées touchés - Inondations 2017	Traitement des déchets des arrondissements et des villes liées touchés et ouverture du site la fin de semaine - Inondations 2017		-874,05
1001	0010000	103162	02501	54503	014468	0000	080013	Redevances - Élim. des mat. résiduelles	Sécurité civile	Serv.tech. - Gestion des matières résiduelles	Redevances - Matières résiduelles	201706	06/19/17	VDM Comp CF-18h Oracle Payables A 6677262 72472730 2	Factures des achats	LES ENTREPRISES RAYLOBEC INC.	136366	70251 - Facture Standard	1200929 - Bon commande standard	NONREC_TAX ; CA-Tax - Fcrja-SALES	CA-Tax - Fcrja-SALES	Total facture # 70251 : 77.86 ; Nom de lot : 170619ubeauhFIN.UNITES3 ; Ligne BC # L3.E1.R1 ; Contrat #	0,00
1001	0010000	103162	02501	54503	014468	0000	080013	Redevances - Élim. des mat. résiduelles	Sécurité civile	Serv.tech. - Gestion des matières résiduelles	Redevances - Matières résiduelles	201707	07/13/17	VDM Comp CF-18h Oracle Payables A 6698355 73101233 2	Factures des achats	LES ENTREPRISES RAYLOBEC INC.	136366	70974 - Facture Standard	1200929 - Bon commande standard	NONREC_TAX ; CA-Tax - PcrP-SALES	CA-Tax - PcrP-SALES	Total facture # 70974 : 9794.34 ; Nom de lot : 170713ubeauhFIN.UNITES4 ; Ligne BC # L2.E1.R1 ; Contrat #	74,74
1001	0010000	103162	02501	54503	014468	0000	080013	Redevances - Élim. des mat. résiduelles	Sécurité civile	Serv.tech. - Gestion des matières résiduelles	Redevances - Matières résiduelles	201708	08/11/17	VDM Comp CF-12h Oracle Payables A 6764257 73834357 2	Factures des achats	LES ENTREPRISES RAYLOBEC INC.	136366	71233 - Facture Standard	1200929 - Bon commande standard	Redevances pour le traitement des déchets des arrondissementset des villes liées touchés - Inondations 2017	2017 - Redevances pour le traitement des déchets des arrondissementset des villes liées touchés - Inondations 2017	Total facture # 71233 : 2597.21 ; Nom de lot : 170811ulathjoFIN.UNITES ; Ligne BC # L3.E1.R1 ; Contrat #	765,75
1001	0010000	103162	02501	54503	014468	0000	080013	Redevances - Élim. des mat. résiduelles	Sécurité civile	Serv.tech. - Gestion des matières résiduelles	Redevances - Matières résiduelles	201706	06/19/17	VDM Comp CF-18h Oracle Payables A 6677262 72472730 2	Factures des achats	LES ENTREPRISES RAYLOBEC INC.	136366	70253 - Facture Standard	1200929 - Bon commande standard	Redevances pour le traitement des déchets des arrondissements et des villes liées touchés - Inondations 2017	2017 - Redevances pour le traitement des déchets des arrondissements et des villes liées touchés - Inondations 2017	Total facture # 70253 : 6851.93 ; Nom de lot : 170619ubeauhFIN.UNITES3 ; Ligne BC # L2.E1.R1 ; Contrat #	1 048,29

1001	0010000	103162	02501	54503	014468	0000	080013	Redevances - Élim. des mat. résiduelles	Sécurité civile	Serv.tech. - Gestion des matières résiduelles	Redevances - Matières résiduelles	201707	06/28/17	VDM Comp CF-12h Oracle Payables A 6691070 72707028 2	Factures des achats	LES ENTREPRISES RAYLOBEC INC.	136366	70631 - Facture Standard	1200929 - Bon commande standard	Redevances pour le traitement des déchets des arrondissementset des villes liées touchés - Inondations 2017	2017 - Redevances pour le traitement des déchets des arrondissementset des villes liées touchés - Inondations 2017	Total facture # 70631 : 55888.88 ; Nom de lot : 170628ucoui88FIN.UNITES ; Ligne BC # L3.E1.R1 ; Contrat #	7 256,96	
1001	0010000	103162	02501	54503	014468	0000	080013	Redevances - Élim. des mat. résiduelles	Sécurité civile	Serv.tech. - Gestion des matières résiduelles	Redevances - Matières résiduelles	201706	06/28/17	Courus JUN-17 Gestion des coûts A 6691081 72710131	Régularisation	LES ENTREPRISES RAYLOBEC INC.	136366		1200929 - Bon commande standard	2017 - Redevances pour le traitement des déchets des arrondissementset des villes liées touchés - Inondations 2017		Traitement des déchets des arrondissementset des villes liées touchés et ouverture du site la fin de semaine - Inondations 2017	16 201,51	
1001	0010000	103162	02501	54503	014468	0000	080013	Redevances - Élim. des mat. résiduelles	Sécurité civile	Serv.tech. - Gestion des matières résiduelles	Redevances - Matières résiduelles	201706	06/22/17	VDM Comp CF Appr après 18h Oracle Payables A 6677992 72560939 2	Factures des achats	LES ENTREPRISES RAYLOBEC INC.	136366	70628 - Facture Standard	1200929 - Bon commande standard	Redevances pour le traitement des déchets des arrondissementset des villes liées touchés - Inondations 2017	2017 - Redevances pour le traitement des déchets des arrondissementset des villes liées touchés - Inondations 2017	Total facture # 70628 : 1297.42 ; Nom de lot : 170622ubeauhFIN.UNITES ; Ligne BC # L3.E1.R1 ; Contrat #	168,47	
1001	0010000	103162	02501	54503	014468	0000	080013	Redevances - Élim. des mat. résiduelles	Sécurité civile	Serv.tech. - Gestion des matières résiduelles	Redevances - Matières résiduelles	201707	07/13/17	VDM Comp CF-18h Oracle Payables A 6698355 73101233 2	Factures des achats	LES ENTREPRISES RAYLOBEC INC.	136366	70973 - Facture Standard	1200929 - Bon commande standard	NONREC_TAX ; CA-Tax - PcrP-SALES		CA-Tax - PcrP-SALES	Total facture # 70973 : 4979.72 ; Nom de lot : 170713ubeauhFIN.UNITES4 ; Ligne BC # L2.E1.R1 ; Contrat #	38,00
1001	0010000	103162	02501	54503	014468	0000	080013	Redevances - Élim. des mat. résiduelles	Sécurité civile	Serv.tech. - Gestion des matières résiduelles	Redevances - Matières résiduelles	201707	07/13/17	VDM Comp CF-18h Oracle Payables A 6698354 73101234 2	Factures des achats	LES ENTREPRISES RAYLOBEC INC.	136366	70972 - Facture Standard	1200929 - Bon commande standard	NONREC_TAX ; CA-Tax - PcrP-SALES		CA-Tax - PcrP-SALES	Total facture # 70972 : 1737.75 ; Nom de lot : 170713ubeauhFIN.UNITES4 ; Ligne BC # L2.E1.R1 ; Contrat #	13,26
1001	0010000	103162	02501	54503	014468	0000	080013	Redevances - Élim. des mat. résiduelles	Sécurité civile	Serv.tech. - Gestion des matières résiduelles	Redevances - Matières résiduelles	201707	08/01/17	Courus JUL-17 Gestion des coûts A 6748234 73581080	Régularisation	LES ENTREPRISES RAYLOBEC INC.	136366		1200929 - Bon commande standard	2017 - Redevances pour le traitement des déchets des arrondissementset des villes liées touchés - Inondations 2017		Traitement des déchets des arrondissementset des villes liées touchés et ouverture du site la fin de semaine - Inondations 2017	874,05	
1001	0010000	103162	02501	54503	014468	0000	080013	Redevances - Élim. des mat. résiduelles	Sécurité civile	Serv.tech. - Gestion des matières résiduelles	Redevances - Matières résiduelles	201707	06/28/17	Courus JUN-17 Gestion des coûts A 6691081 72710131	Régularisation	LES ENTREPRISES RAYLOBEC INC.	136366		1200929 - Bon commande standard	2017 - Redevances pour le traitement des déchets des arrondissementset des villes liées touchés - Inondations 2017		Traitement des déchets des arrondissementset des villes liées touchés et ouverture du site la fin de semaine - Inondations 2017	-16 201,51	
1001	0010000	103162	02501	54503	014468	0000	080013	Redevances - Élim. des mat. résiduelles	Sécurité civile	Serv.tech. - Gestion des matières résiduelles	Redevances - Matières résiduelles	201708	08/11/17	VDM Comp CF-12h Oracle Payables A 6764258 73834356 2	Factures des achats	LES ENTREPRISES RAYLOBEC INC.	136366	71232 - Facture Standard	1200929 - Bon commande standard	NONREC_TAX ; CA-Tax - Fcrja-SALES		CA-Tax - Fcrja-SALES	Total facture # 71232 : 3207.39 ; Nom de lot : 170811ulathjoFIN.UNITES ; Ligne BC # L3.E1.R1 ; Contrat #	0,00
1001	0010000	103162	02501	54503	014468	0000	080013	Redevances - Élim. des mat. résiduelles	Sécurité civile	Serv.tech. - Gestion des matières résiduelles	Redevances - Matières résiduelles	201707	07/13/17	VDM Comp CF-18h Oracle Payables A 6698355 73101233 2	Factures des achats	LES ENTREPRISES RAYLOBEC INC.	136366	70973 - Facture Standard	1200929 - Bon commande standard	Redevances pour le traitement des déchets des arrondissementset des villes liées touchés - Inondations 2017	2017 - Redevances pour le traitement des déchets des arrondissementset des villes liées touchés - Inondations 2017	Total facture # 70973 : 4979.72 ; Nom de lot : 170713ubeauhFIN.UNITES4 ; Ligne BC # L3.E1.R1 ; Contrat #	646,60	
1001	0010000	103162	02501	54503	014468	0000	080013	Redevances - Élim. des mat. résiduelles	Sécurité civile	Serv.tech. - Gestion des matières résiduelles	Redevances - Matières résiduelles	201706	06/22/17	VDM Comp CF Appr après 18h Oracle Payables A 6677992 72560939 2	Factures des achats	LES ENTREPRISES RAYLOBEC INC.	136366	70628 - Facture Standard	1200929 - Bon commande standard	NONREC_TAX ; CA-Tax - Fcrja-SALES		CA-Tax - Fcrja-SALES	Total facture # 70628 : 1297.42 ; Nom de lot : 170622ubeauhFIN.UNITES ; Ligne BC # L3.E1.R1 ; Contrat #	0,00
1001	0010000	103162	02501	54503	014468	0000	080013	Redevances - Élim. des mat. résiduelles	Sécurité civile	Serv.tech. - Gestion des matières résiduelles	Redevances - Matières résiduelles	201708	08/15/17	VDM Comp CF-18h Oracle Payables A 6776834 73924617 2	Factures des achats	LES ENTREPRISES RAYLOBEC INC.	136366	71546 - Facture Standard	1200929 - Bon commande standard	NONREC_TAX ; CA-Tax - Fcrja-SALES		CA-Tax - Fcrja-SALES	Total facture # 71546 : 607.02 ; Nom de lot : 170815ulimaelFIN.unite ; Ligne BC # L2.E1.R1 ; Contrat #	0,00
1001	0010000	103162	02501	54503	014468	0000	080013	Redevances - Élim. des mat. résiduelles	Sécurité civile	Serv.tech. - Gestion des matières résiduelles	Redevances - Matières résiduelles	201706	06/19/17	VDM Comp CF-18h Oracle Payables A 6677262 72472730 2	Factures des achats	LES ENTREPRISES RAYLOBEC INC.	136366	70251 - Facture Standard	1200929 - Bon commande standard	Redevances pour le traitement des déchets des arrondissementset des villes liées touchés - Inondations 2017	2017 - Redevances pour le traitement des déchets des arrondissementset des villes liées touchés - Inondations 2017	Total facture # 70251 : 77.86 ; Nom de lot : 170619ubeauhFIN.UNITES3 ; Ligne BC # L3.E1.R1 ; Contrat #	10,11	

1001	0010000	103162	02501	54503	014468	0000	080013	Redevances - Élim. des mat. résiduelles	Sécurité civile	Serv.tech. - Gestion des matières résiduelles	Redevances - Matières résiduelles	201708	08/11/17	VDM Comp CF-12h Oracle Payables A 6764258 73834356 2	Factures des achats	LES ENTREPRISES RAYLOBEC INC.	136366	71232 - Facture Standard	1200929 - Bon commande standard	NONREC_TAX ; CA-Tax - Fcrja-SALES	CA-Tax - Fcrja-SALES	Total facture # 71232 : 3207.39 ; Nom de lot : 170811ulathjoFIN.UNITES ; Ligne BC # L2.E1.R1 ; Contrat #	0,00
1001	0010000	103162	02501	54503	014468	0000	080013	Redevances - Élim. des mat. résiduelles	Sécurité civile	Serv.tech. - Gestion des matières résiduelles	Redevances - Matières résiduelles	201706	06/19/17	VDM Comp CF-18h Oracle Payables A 6677262 72472730 2	Factures des achats	LES ENTREPRISES RAYLOBEC INC.	136366	70251 - Facture Standard	1200929 - Bon commande standard	NONREC_TAX ; CA-Tax - PcrP-SALES	CA-Tax - PcrP-SALES	Total facture # 70251 : 77.86 ; Nom de lot : 170619ubeuehFIN.UNITES3 ; Ligne BC # L3.E1.R1 ; Contrat #	0,50
1001	0010000	103162	02501	54503	014468	0000	080013	Redevances - Élim. des mat. résiduelles	Sécurité civile	Serv.tech. - Gestion des matières résiduelles	Redevances - Matières résiduelles	201707	07/13/17	VDM Comp CF-18h Oracle Payables A 6698354 73101234 2	Factures des achats	LES ENTREPRISES RAYLOBEC INC.	136366	70972 - Facture Standard	1200929 - Bon commande standard	NONREC_TAX ; CA-Tax - Fcrja-SALES	CA-Tax - Fcrja-SALES	Total facture # 70972 : 1737.75 ; Nom de lot : 170713ubeuehFIN.UNITES4 ; Ligne BC # L3.E1.R1 ; Contrat #	0,00
1001	0010000	103162	02501	54503	014468	0000	080013	Redevances - Élim. des mat. résiduelles	Sécurité civile	Serv.tech. - Gestion des matières résiduelles	Redevances - Matières résiduelles	201707	07/13/17	VDM Comp CF-18h Oracle Payables A 6698355 73101233 2	Factures des achats	LES ENTREPRISES RAYLOBEC INC.	136366	70973 - Facture Standard	1200929 - Bon commande standard	NONREC_TAX ; CA-Tax - PcrP-SALES	CA-Tax - PcrP-SALES	Total facture # 70973 : 4979.72 ; Nom de lot : 170713ubeuehFIN.UNITES4 ; Ligne BC # L3.E1.R1 ; Contrat #	32,25
1001	0010000	103162	02501	54503	014468	0000	080013	Redevances - Élim. des mat. résiduelles	Sécurité civile	Serv.tech. - Gestion des matières résiduelles	Redevances - Matières résiduelles	201707	07/13/17	VDM Comp CF-18h Oracle Payables A 6698355 73101233 2	Factures des achats	LES ENTREPRISES RAYLOBEC INC.	136366	70974 - Facture Standard	1200929 - Bon commande standard	NONREC_TAX ; CA-Tax - Fcrja-SALES	CA-Tax - Fcrja-SALES	Total facture # 70974 : 9794.34 ; Nom de lot : 170713ubeuehFIN.UNITES4 ; Ligne BC # L3.E1.R1 ; Contrat #	0,00
1001	0010000	103162	02501	54503	014468	0000	080013	Redevances - Élim. des mat. résiduelles	Sécurité civile	Serv.tech. - Gestion des matières résiduelles	Redevances - Matières résiduelles	201707	06/28/17	VDM Comp CF-12h Oracle Payables A 6691070 72707028 2	Factures des achats	LES ENTREPRISES RAYLOBEC INC.	136366	70630 - Facture Standard	1200929 - Bon commande standard	NONREC_TAX ; CA-Tax - PcrP-SALES	CA-Tax - PcrP-SALES	Total facture # 70630 : 44977.96 ; Nom de lot : 170628ucou188FIN.UNITES ; Ligne BC # L3.E1.R1 ; Contrat #	291,28
1001	0010000	103162	02501	54503	014468	0000	080013	Redevances - Élim. des mat. résiduelles	Sécurité civile	Serv.tech. - Gestion des matières résiduelles	Redevances - Matières résiduelles	201706	06/28/17	Courus JUN-17 Gestion des coûts A 6691080 72710132	Régularisation	LES ENTREPRISES RAYLOBEC INC.	136366		1200929 - Bon commande standard	2017 - Redevances pour le traitement des déchets des arrondissementset des villes liées touchés - Inondations 2017		Traitement des déchets des arrondissements et des villes liées touchés et ouverture du site la fin de semaine - Inondations 2017	13 750,41
1001	0010000	103162	02501	54503	014468	0000	080013	Redevances - Élim. des mat. résiduelles	Sécurité civile	Serv.tech. - Gestion des matières résiduelles	Redevances - Matières résiduelles	201708	08/11/17	VDM Comp CF-12h Oracle Payables A 6764258 73834356 2	Factures des achats	LES ENTREPRISES RAYLOBEC INC.	136366	71232 - Facture Standard	1200929 - Bon commande standard	NONREC_TAX ; CA-Tax - PcrP-SALES	CA-Tax - PcrP-SALES	Total facture # 71232 : 3207.39 ; Nom de lot : 170811ulathjoFIN.UNITES ; Ligne BC # L3.E1.R1 ; Contrat #	20,77
1001	0010000	103162	02501	54503	014468	0000	080013	Redevances - Élim. des mat. résiduelles	Sécurité civile	Serv.tech. - Gestion des matières résiduelles	Redevances - Matières résiduelles	201708	08/11/17	VDM Comp CF-12h Oracle Payables A 6764258 73834356 2	Factures des achats	LES ENTREPRISES RAYLOBEC INC.	136366	71232 - Facture Standard	1200929 - Bon commande standard	Redevances pour le traitement des déchets des arrondissementset des villes liées touchés - Inondations 2017	2017 - Redevances pour le traitement des déchets des arrondissementset des villes liées touchés - Inondations 2017	Total facture # 71232 : 3207.39 ; Nom de lot : 170811ulathjoFIN.UNITES ; Ligne BC # L3.E1.R1 ; Contrat #	416,47
1001	0010000	103162	02501	54503	014468	0000	080013	Redevances - Élim. des mat. résiduelles	Sécurité civile	Serv.tech. - Gestion des matières résiduelles	Redevances - Matières résiduelles	201707	07/13/17	VDM Comp CF-18h Oracle Payables A 6698355 73101233 2	Factures des achats	LES ENTREPRISES RAYLOBEC INC.	136366	70973 - Facture Standard	1200929 - Bon commande standard	NONREC_TAX ; CA-Tax - Fcrja-SALES	CA-Tax - Fcrja-SALES	Total facture # 70973 : 4979.72 ; Nom de lot : 170713ubeuehFIN.UNITES4 ; Ligne BC # L3.E1.R1 ; Contrat #	0,00
1001	0010000	103162	02501	54503	014468	0000	080013	Redevances - Élim. des mat. résiduelles	Sécurité civile	Serv.tech. - Gestion des matières résiduelles	Redevances - Matières résiduelles	201707	06/28/17	VDM Comp CF-12h Oracle Payables A 6691070 72707028 2	Factures des achats	LES ENTREPRISES RAYLOBEC INC.	136366	70631 - Facture Standard	1200929 - Bon commande standard	NONREC_TAX ; CA-Tax - Fcrja-SALES	CA-Tax - Fcrja-SALES	Total facture # 70631 : 55888.88 ; Nom de lot : 170628ucou188FIN.UNITES ; Ligne BC # L3.E1.R1 ; Contrat #	0,00
1001	0010000	103162	02501	54503	014468	0000	080013	Redevances - Élim. des mat. résiduelles	Sécurité civile	Serv.tech. - Gestion des matières résiduelles	Redevances - Matières résiduelles	201707	06/28/17	VDM Comp CF-12h Oracle Payables A 6691070 72707028 2	Factures des achats	LES ENTREPRISES RAYLOBEC INC.	136366	70631 - Facture Standard	1200929 - Bon commande standard	NONREC_TAX ; CA-Tax - PcrP-SALES	CA-Tax - PcrP-SALES	Total facture # 70631 : 55888.88 ; Nom de lot : 170628ucou188FIN.UNITES ; Ligne BC # L3.E1.R1 ; Contrat #	361,94

1001	0010000	103162	02501	54503	014468	0000	080013	Redevances - Élim. des mat. résiduelles	Sécurité civile	Serv.tech. - Gestion des matières résiduelles	Redevances - Matières résiduelles	201706	06/19/17	VDM Comp CF-18h Oracle Payables A 6677262 72472730 2	Factures des achats	LES ENTREPRISES RAYLOBEC INC.	136366	70253 - Facture Standard	1200929 - Bon commande standard	NONREC_TAX ; CA-Tax - PcrP-SALES	CA-Tax - PcrP-SALES	Total facture # 70253 : 6851.93 ; Nom de lot : 170619ubeauehFIN.UNITES3 ; Ligne BC # L3.E1.R1 ; Contrat #	44,37
1001	0010000	103162	02501	54503	014468	0000	080013	Redevances - Élim. des mat. résiduelles	Sécurité civile	Serv.tech. - Gestion des matières résiduelles	Redevances - Matières résiduelles	201708	08/15/17	VDM Comp CF-18h Oracle Payables A 6776834 73924617 2	Factures des achats	LES ENTREPRISES RAYLOBEC INC.	136366	71546 - Facture Standard	1200929 - Bon commande standard	Redevances pour le traitement des déchets des arrondissements et des villes liées touchés - Inondations 2017	2017 - Redevances pour le traitement des déchets des arrondissements et des villes liées touchés - Inondations 2017	Total facture # 71546 : 607.02 ; Nom de lot : 170815ulimaelFIN.unite ; Ligne BC # L2.E1.R1 ; Contrat #	92,87
1001	0010000	103162	02501	54503	014468	0000	080013	Redevances - Élim. des mat. résiduelles	Sécurité civile	Serv.tech. - Gestion des matières résiduelles	Redevances - Matières résiduelles	201708	08/11/17	VDM Comp CF-12h Oracle Payables A 6764257 73834357 2	Factures des achats	LES ENTREPRISES RAYLOBEC INC.	136366	71233 - Facture Standard	1200929 - Bon commande standard	NONREC_TAX ; CA-Tax - Fcrja-SALES	CA-Tax - Fcrja-SALES	Total facture # 71233 : 2597.21 ; Nom de lot : 170811ulathjoFIN.UNITES ; Ligne BC # L2.E1.R1 ; Contrat #	0,00
1001	0010000	103162	02501	54503	014468	0000	080013	Redevances - Élim. des mat. résiduelles	Sécurité civile	Serv.tech. - Gestion des matières résiduelles	Redevances - Matières résiduelles	201706	06/19/17	VDM Comp CF-18h Oracle Payables A 6677262 72472730 2	Factures des achats	LES ENTREPRISES RAYLOBEC INC.	136366	70251 - Facture Standard	1200929 - Bon commande standard	NONREC_TAX ; CA-Tax - Fcrja-SALES	CA-Tax - Fcrja-SALES	Total facture # 70251 : 77.86 ; Nom de lot : 170619ubeauehFIN.UNITES3 ; Ligne BC # L2.E1.R1 ; Contrat #	0,00
1001	0010000	103162	02501	54503	014468	0000	080013	Redevances - Élim. des mat. résiduelles	Sécurité civile	Serv.tech. - Gestion des matières résiduelles	Redevances - Matières résiduelles	201706	06/19/17	VDM Comp CF-18h Oracle Payables A 6677262 72472730 2	Factures des achats	LES ENTREPRISES RAYLOBEC INC.	136366	70251 - Facture Standard	1200929 - Bon commande standard	NONREC_TAX ; CA-Tax - PcrP-SALES	CA-Tax - PcrP-SALES	Total facture # 70251 : 77.86 ; Nom de lot : 170619ubeauehFIN.UNITES3 ; Ligne BC # L2.E1.R1 ; Contrat #	0,59
1001	0010000	103162	02501	54503	014468	0000	080013	Redevances - Élim. des mat. résiduelles	Sécurité civile	Serv.tech. - Gestion des matières résiduelles	Redevances - Matières résiduelles	201706	06/19/17	VDM Comp CF-18h Oracle Payables A 6677260 72472729 2	Factures des achats	LES ENTREPRISES RAYLOBEC INC.	136366	70252 - Facture Standard	1200929 - Bon commande standard	Redevances pour le traitement des déchets des arrondissementset des villes liées touchés - Inondations 2017	2017 - Redevances pour le traitement des déchets des arrondissementset des villes liées touchés - Inondations 2017	Total facture # 70252 : 42360.36 ; Nom de lot : 170619ubeauehFIN.UNITES3 ; Ligne BC # L3.E1.R1 ; Contrat #	5 500,33
1001	0010000	103162	02501	54503	014468	0000	080013	Redevances - Élim. des mat. résiduelles	Sécurité civile	Serv.tech. - Gestion des matières résiduelles	Redevances - Matières résiduelles	201708	08/11/17	VDM Comp CF-12h Oracle Payables A 6764258 73834356 2	Factures des achats	LES ENTREPRISES RAYLOBEC INC.	136366	71232 - Facture Standard	1200929 - Bon commande standard	NONREC_TAX ; CA-Tax - PcrP-SALES	CA-Tax - PcrP-SALES	Total facture # 71232 : 3207.39 ; Nom de lot : 170811ulathjoFIN.UNITES ; Ligne BC # L2.E1.R1 ; Contrat #	24,47
1001	0010000	103162	02501	54503	014468	0000	080013	Redevances - Élim. des mat. résiduelles	Sécurité civile	Serv.tech. - Gestion des matières résiduelles	Redevances - Matières résiduelles	201706	06/21/17	VDM Comp CF-18h Oracle Payables A 6677892 72544925 2	Factures des achats	LES ENTREPRISES RAYLOBEC INC.	136366	70629 - Facture Standard	1200929 - Bon commande standard	Redevances pour le traitement des déchets des arrondissementset des villes liées touchés - Inondations 2017	2017 - Redevances pour le traitement des déchets des arrondissementset des villes liées touchés - Inondations 2017	Total facture # 70629 : 1204.64 ; Nom de lot : 170621ubeauehFIN.UNITES4 ; Ligne BC # L3.E1.R1 ; Contrat #	156,42
1001	0010000	103162	02501	54503	014468	0000	080013	Redevances - Élim. des mat. résiduelles	Sécurité civile	Serv.tech. - Gestion des matières résiduelles	Redevances - Matières résiduelles	201706	06/19/17	VDM Comp CF-18h Oracle Payables A 6677260 72472729 2	Factures des achats	LES ENTREPRISES RAYLOBEC INC.	136366	70252 - Facture Standard	1200929 - Bon commande standard	Redevances pour le traitement des déchets des arrondissements et des villes liées touchés - Inondations 2017	2017 - Redevances pour le traitement des déchets des arrondissements et des villes liées touchés - Inondations 2017	Total facture # 70252 : 42360.36 ; Nom de lot : 170619ubeauehFIN.UNITES3 ; Ligne BC # L2.E1.R1 ; Contrat #	6 480,80
1001	0010000	103162	02501	54503	014468	0000	080013	Redevances - Élim. des mat. résiduelles	Sécurité civile	Serv.tech. - Gestion des matières résiduelles	Redevances - Matières résiduelles	201707	06/28/17	VDM Comp CF-12h Oracle Payables A 6691070 72707028 2	Factures des achats	LES ENTREPRISES RAYLOBEC INC.	136366	70631 - Facture Standard	1200929 - Bon commande standard	Redevances pour le traitement des déchets des arrondissements et des villes liées touchés - Inondations 2017	2017 - Redevances pour le traitement des déchets des arrondissements et des villes liées touchés - Inondations 2017	Total facture # 70631 : 55888.88 ; Nom de lot : 170628ucou188FIN.UNITES ; Ligne BC # L2.E1.R1 ; Contrat #	8 550,56
1001	0010000	103162	02501	54503	014468	0000	080013	Redevances - Élim. des mat. résiduelles	Sécurité civile	Serv.tech. - Gestion des matières résiduelles	Redevances - Matières résiduelles	201707	06/28/17	VDM Comp CF-12h Oracle Payables A 6691070 72707028 2	Factures des achats	LES ENTREPRISES RAYLOBEC INC.	136366	70631 - Facture Standard	1200929 - Bon commande standard	NONREC_TAX ; CA-Tax - Fcrja-SALES	CA-Tax - Fcrja-SALES	Total facture # 70631 : 55888.88 ; Nom de lot : 170628ucou188FIN.UNITES ; Ligne BC # L2.E1.R1 ; Contrat #	0,00
1001	0010000	103162	02501	54503	014468	0000	080013	Redevances - Élim. des mat. résiduelles	Sécurité civile	Serv.tech. - Gestion des matières résiduelles	Redevances - Matières résiduelles	201706	06/19/17	VDM Comp CF-18h Oracle Payables A 6677262 72472730 2	Factures des achats	LES ENTREPRISES RAYLOBEC INC.	136366	70253 - Facture Standard	1200929 - Bon commande standard	NONREC_TAX ; CA-Tax - Fcrja-SALES	CA-Tax - Fcrja-SALES	Total facture # 70253 : 6851.93 ; Nom de lot : 170619ubeauehFIN.UNITES3 ; Ligne BC # L3.E1.R1 ; Contrat #	0,00

1001	0010000	103162	02501	54503	014468	0000	080013	Redevances - Élim. des mat. résiduelles	Sécurité civile	Serv.tech. - Gestion des matières résiduelles	Redevances - Matières résiduelles	201706	06/22/17	VDM Comp CF Appr après 18h Oracle Payables A 6677992 72560939 2	Factures des achats	LES ENTREPRISES RAYLOBEC INC.	136366	70628 - Facture Standard	1200929 - Bon commande standard	NONREC_TAX ; CA-Tax - Fcrja-SALES	CA-Tax - Fcrja-SALES	Total facture # 70628 : 1297.42 ; Nom de lot : 170622ubeauehFIN.UNITES ; Ligne BC # L2.E1.R1 ; Contrat #	0,00
1001	0010000	103162	02501	54503	014468	0000	080013	Redevances - Élim. des mat. résiduelles	Sécurité civile	Serv.tech. - Gestion des matières résiduelles	Redevances - Matières résiduelles	201706	06/21/17	VDM Comp CF-18h Oracle Payables A 6677892 72544925 2	Factures des achats	LES ENTREPRISES RAYLOBEC INC.	136366	70629 - Facture Standard	1200929 - Bon commande standard	NONREC_TAX ; CA-Tax - PcrP-SALES	CA-Tax - PcrP-SALES	Total facture # 70629 : 1204.64 ; Nom de lot : 170621ubeauehFIN.UNITES4 ; Ligne BC # L2.E1.R1 ; Contrat #	9,19
1001	0010000	103162	02501	54503	014468	0000	080013	Redevances - Élim. des mat. résiduelles	Sécurité civile	Serv.tech. - Gestion des matières résiduelles	Redevances - Matières résiduelles	201707	06/28/17	VDM Comp CF-12h Oracle Payables A 6691070 72707028 2	Factures des achats	LES ENTREPRISES RAYLOBEC INC.	136366	70630 - Facture Standard	1200929 - Bon commande standard	NONREC_TAX ; CA-Tax - PcrP-SALES	CA-Tax - PcrP-SALES	Total facture # 70630 : 44977.96 ; Nom de lot : 170628ucouli88FIN.UNITES ; Ligne BC # L2.E1.R1 ; Contrat #	343,20
1001	0010000	103162	02501	54503	014468	0000	080013	Redevances - Élim. des mat. résiduelles	Sécurité civile	Serv.tech. - Gestion des matières résiduelles	Redevances - Matières résiduelles	201706	06/19/17	VDM Comp CF-18h Oracle Payables A 6677262 72472730 2	Factures des achats	LES ENTREPRISES RAYLOBEC INC.	136366	70251 - Facture Standard	1200929 - Bon commande standard	Redevances pour le traitement des déchets des arrondissements et des villes liées touchés - Inondations 2017	2017 - Redevances pour le traitement des déchets des arrondissements et des villes liées touchés - Inondations 2017	Total facture # 70251 : 77.86 ; Nom de lot : 170619ubeauehFIN.UNITES3 ; Ligne BC # L2.E1.R1 ; Contrat #	11,91
1001	0010000	103162	02501	54503	014468	0000	080013	Redevances - Élim. des mat. résiduelles	Sécurité civile	Serv.tech. - Gestion des matières résiduelles	Redevances - Matières résiduelles	201706	06/22/17	VDM Comp CF Appr après 18h Oracle Payables A 6677992 72560939 2	Factures des achats	LES ENTREPRISES RAYLOBEC INC.	136366	70628 - Facture Standard	1200929 - Bon commande standard	NONREC_TAX ; CA-Tax - PcrP-SALES	CA-Tax - PcrP-SALES	Total facture # 70628 : 1297.42 ; Nom de lot : 170622ubeauehFIN.UNITES ; Ligne BC # L2.E1.R1 ; Contrat #	9,90
1001	0010000	103162	02501	54503	014468	0000	080013	Redevances - Élim. des mat. résiduelles	Sécurité civile	Serv.tech. - Gestion des matières résiduelles	Redevances - Matières résiduelles	201706	06/21/17	VDM Comp CF-18h Oracle Payables A 6677892 72544925 2	Factures des achats	LES ENTREPRISES RAYLOBEC INC.	136366	70629 - Facture Standard	1200929 - Bon commande standard	NONREC_TAX ; CA-Tax - Fcrja-SALES	CA-Tax - Fcrja-SALES	Total facture # 70629 : 1204.64 ; Nom de lot : 170621ubeauehFIN.UNITES4 ; Ligne BC # L2.E1.R1 ; Contrat #	0,00
1001	0010000	103162	02501	54503	014468	0000	080013	Redevances - Élim. des mat. résiduelles	Sécurité civile	Serv.tech. - Gestion des matières résiduelles	Redevances - Matières résiduelles	201706	06/19/17	VDM Comp CF-18h Oracle Payables A 6677260 72472729 2	Factures des achats	LES ENTREPRISES RAYLOBEC INC.	136366	70252 - Facture Standard	1200929 - Bon commande standard	NONREC_TAX ; CA-Tax - Fcrja-SALES	CA-Tax - Fcrja-SALES	Total facture # 70252 : 42360.36 ; Nom de lot : 170619ubeauehFIN.UNITES3 ; Ligne BC # L3.E1.R1 ; Contrat #	0,00
1001	0010000	103162	02501	54503	014468	0000	080013	Redevances - Élim. des mat. résiduelles	Sécurité civile	Serv.tech. - Gestion des matières résiduelles	Redevances - Matières résiduelles	201707	07/13/17	VDM Comp CF-18h Oracle Payables A 6698355 73101233 2	Factures des achats	LES ENTREPRISES RAYLOBEC INC.	136366	70973 - Facture Standard	1200929 - Bon commande standard	Redevances pour le traitement des déchets des arrondissements et des villes liées touchés - Inondations 2017	2017 - Redevances pour le traitement des déchets des arrondissements et des villes liées touchés - Inondations 2017	Total facture # 70973 : 4979.72 ; Nom de lot : 170713ubeauehFIN.UNITES4 ; Ligne BC # L2.E1.R1 ; Contrat #	761,86
1001	0010000	103162	02501	54503	014468	0000	080013	Redevances - Élim. des mat. résiduelles	Sécurité civile	Serv.tech. - Gestion des matières résiduelles	Redevances - Matières résiduelles	201707	07/13/17	VDM Comp CF-18h Oracle Payables A 6698355 73101233 2	Factures des achats	LES ENTREPRISES RAYLOBEC INC.	136366	70974 - Facture Standard	1200929 - Bon commande standard	NONREC_TAX ; CA-Tax - Fcrja-SALES	CA-Tax - Fcrja-SALES	Total facture # 70974 : 9794.34 ; Nom de lot : 170713ubeauehFIN.UNITES4 ; Ligne BC # L2.E1.R1 ; Contrat #	0,00
1001	0010000	103162	02501	54503	014468	0000	080013	Redevances - Élim. des mat. résiduelles	Sécurité civile	Serv.tech. - Gestion des matières résiduelles	Redevances - Matières résiduelles	201708	08/01/17	Courus JUL-17 Gestion des coûts A 6748235 73581079	Régularisation	LES ENTREPRISES RAYLOBEC INC.	136366		1200929 - Bon commande standard	2017 - Redevances pour le traitement des déchets des arrondissements et des villes liées touchés - Inondations 2017		Traitement des déchets des arrondissements et des villes liées touchés et ouverture du site la fin de semaine - Inondations 2017	-1 029,85
1001	0010000	103162	02501	54503	014468	0000	080013	Redevances - Élim. des mat. résiduelles	Sécurité civile	Serv.tech. - Gestion des matières résiduelles	Redevances - Matières résiduelles	201707	08/01/17	Courus JUL-17 Gestion des coûts A 6748235 73581079	Régularisation	LES ENTREPRISES RAYLOBEC INC.	136366		1200929 - Bon commande standard	2017 - Redevances pour le traitement des déchets des arrondissements et des villes liées touchés - Inondations 2017		Traitement des déchets des arrondissements et des villes liées touchés et ouverture du site la fin de semaine - Inondations 2017	1 029,85
1001	0010000	103162	02501	54503	014468	0000	080013	Redevances - Élim. des mat. résiduelles	Sécurité civile	Serv.tech. - Gestion des matières résiduelles	Redevances - Matières résiduelles	201708	08/11/17	VDM Comp CF-12h Oracle Payables A 6764257 73834357 2	Factures des achats	LES ENTREPRISES RAYLOBEC INC.	136366	71233 - Facture Standard	1200929 - Bon commande standard	Redevances pour le traitement des déchets des arrondissementset des villes liées touchés - Inondations 2017	2017 - Redevances pour le traitement des déchets des arrondissementset des villes liées touchés - Inondations 2017	Total facture # 71233 : 2597.21 ; Nom de lot : 170811ulathjoFIN.UNITES ; Ligne BC # L3.E1.R1 ; Contrat #	337,24

1001	0010000	103162	02501	54503	014468	0000	080013	Redevances - Élim. des mat. résiduelles	Sécurité civile	Serv.tech. - Gestion des matières résiduelles	Redevances - Matières résiduelles	201708	08/11/17	VDM Comp CF-12h Oracle Payables A 6764257 73834357 2	Factures des achats	LES ENTREPRISES RAYLOBEC INC.	136366	71233 - Facture Standard	1200929 - Bon commande standard	Redevances pour le traitement des déchets des arrondissementset des villes liées touchés - Inondations 2017	2017 - Redevances pour le traitement des déchets des arrondissementset des villes liées touchés - Inondations 2017	Total facture # 71233 : 2597.21 ; Nom de lot : 170811ulathjoFIN.UNITES ; Ligne BC # L3.E1.R1 ; Contrat #	-765,75
1001	0010000	103162	02501	54503	014468	0000	080013	Redevances - Élim. des mat. résiduelles	Sécurité civile	Serv.tech. - Gestion des matières résiduelles	Redevances - Matières résiduelles	201707	07/13/17	VDM Comp CF-18h Oracle Payables A 6698354 73101234 2	Factures des achats	LES ENTREPRISES RAYLOBEC INC.	136366	70972 - Facture Standard	1200929 - Bon commande standard	NONREC_TAX ; CA-Tax - PcrP-SALES	CA-Tax - PcrP-SALES	Total facture # 70972 : 1737.75 ; Nom de lot : 170713ubeauheFIN.UNITES4 ; Ligne BC # L3.E1.R1 ; Contrat #	11,25
1001	0010000	103162	02501	54503	014468	0000	080013	Redevances - Élim. des mat. résiduelles	Sécurité civile	Serv.tech. - Gestion des matières résiduelles	Redevances - Matières résiduelles	201708	08/11/17	VDM Comp CF-12h Oracle Payables A 6764257 73834357 2	Factures des achats	LES ENTREPRISES RAYLOBEC INC.	136366	71233 - Facture Standard	1200929 - Bon commande standard	Redevances pour le traitement des déchets des arrondissementset des villes liées touchés - Inondations 2017	2017 - Redevances pour le traitement des déchets des arrondissementset des villes liées touchés - Inondations 2017	Total facture # 71233 : 2597.21 ; Nom de lot : 170811ulathjoFIN.UNITES ; Ligne BC # L2.E1.R1 ; Contrat #	397,35
1001	0010000	103162	02501	54503	014468	0000	080013	Redevances - Élim. des mat. résiduelles	Sécurité civile	Serv.tech. - Gestion des matières résiduelles	Redevances - Matières résiduelles	201706	06/19/17	VDM Comp CF-18h Oracle Payables A 6677260 72472729 2	Factures des achats	LES ENTREPRISES RAYLOBEC INC.	136366	70252 - Facture Standard	1200929 - Bon commande standard	NONREC_TAX ; CA-Tax - Fcrja-SALES	CA-Tax - Fcrja-SALES	Total facture # 70252 : 42360.36 ; Nom de lot : 170619ubeauheFIN.UNITES3 ; Ligne BC # L2.E1.R1 ; Contrat #	0,00
1001	0010000	103162	02501	54503	014468	0000	080013	Redevances - Élim. des mat. résiduelles	Sécurité civile	Serv.tech. - Gestion des matières résiduelles	Redevances - Matières résiduelles	201706	06/21/17	VDM Comp CF-18h Oracle Payables A 6677892 72544925 2	Factures des achats	LES ENTREPRISES RAYLOBEC INC.	136366	70629 - Facture Standard	1200929 - Bon commande standard	NONREC_TAX ; CA-Tax - Fcrja-SALES	CA-Tax - Fcrja-SALES	Total facture # 70629 : 1204.64 ; Nom de lot : 170621ubeauheFIN.UNITES4 ; Ligne BC # L3.E1.R1 ; Contrat #	0,00
1001	0010000	103162	02501	54503	014468	0000	080013	Redevances - Élim. des mat. résiduelles	Sécurité civile	Serv.tech. - Gestion des matières résiduelles	Redevances - Matières résiduelles	201706	06/22/17	VDM Comp CF Appr après 18h Oracle Payables A 6677992 72560939 2	Factures des achats	LES ENTREPRISES RAYLOBEC INC.	136366	70628 - Facture Standard	1200929 - Bon commande standard	NONREC_TAX ; CA-Tax - PcrP-SALES	CA-Tax - PcrP-SALES	Total facture # 70628 : 1297.42 ; Nom de lot : 170622ubeauheFIN.UNITES ; Ligne BC # L3.E1.R1 ; Contrat #	8,40
1001	0010000	103162	02501	54503	014468	0000	080013	Redevances - Élim. des mat. résiduelles	Sécurité civile	Serv.tech. - Gestion des matières résiduelles	Redevances - Matières résiduelles	201706	06/21/17	VDM Comp CF-18h Oracle Payables A 6677892 72544925 2	Factures des achats	LES ENTREPRISES RAYLOBEC INC.	136366	70629 - Facture Standard	1200929 - Bon commande standard	NONREC_TAX ; CA-Tax - PcrP-SALES	CA-Tax - PcrP-SALES	Total facture # 70629 : 1204.64 ; Nom de lot : 170621ubeauheFIN.UNITES4 ; Ligne BC # L3.E1.R1 ; Contrat #	7,80
1001	0010000	103162	02501	54503	014468	0000	080013	Redevances - Élim. des mat. résiduelles	Sécurité civile	Serv.tech. - Gestion des matières résiduelles	Redevances - Matières résiduelles	201708	08/15/17	VDM Comp CF-18h Oracle Payables A 6776834 73924617 2	Factures des achats	LES ENTREPRISES RAYLOBEC INC.	136366	71546 - Facture Standard	1200929 - Bon commande standard	Redevances pour le traitement des déchets des arrondissementset des villes liées touchés - Inondations 2017	2017 - Redevances pour le traitement des déchets des arrondissementset des villes liées touchés - Inondations 2017	Total facture # 71546 : 607.02 ; Nom de lot : 170815ulimaelFIN.unite ; Ligne BC # L3.E1.R1 ; Contrat #	78,82
1001	0010000	103162	02501	54503	014468	0000	080013	Redevances - Élim. des mat. résiduelles	Sécurité civile	Serv.tech. - Gestion des matières résiduelles	Redevances - Matières résiduelles	201708	08/11/17	VDM Comp CF-12h Oracle Payables A 6764257 73834357 2	Factures des achats	LES ENTREPRISES RAYLOBEC INC.	136366	71233 - Facture Standard	1200929 - Bon commande standard	NONREC_TAX ; CA-Tax - Fcrja-SALES	CA-Tax - Fcrja-SALES	Total facture # 71233 : 2597.21 ; Nom de lot : 170811ulathjoFIN.UNITES ; Ligne BC # L3.E1.R1 ; Contrat #	0,00
1001	0010000	103162	02501	54503	014468	0000	080013	Redevances - Élim. des mat. résiduelles	Sécurité civile	Serv.tech. - Gestion des matières résiduelles	Redevances - Matières résiduelles	201707	06/28/17	VDM Comp CF-12h Oracle Payables A 6691070 72707028 2	Factures des achats	LES ENTREPRISES RAYLOBEC INC.	136366	70631 - Facture Standard	1200929 - Bon commande standard	NONREC_TAX ; CA-Tax - PcrP-SALES	CA-Tax - PcrP-SALES	Total facture # 70631 : 55888.88 ; Nom de lot : 170628ucou188FIN.UNITES ; Ligne BC # L2.E1.R1 ; Contrat #	426,46
1001	0010000	103162	02501	54503	014468	0000	080013	Redevances - Élim. des mat. résiduelles	Sécurité civile	Serv.tech. - Gestion des matières résiduelles	Redevances - Matières résiduelles	201706	06/19/17	VDM Comp CF-18h Oracle Payables A 6677262 72472730 2	Factures des achats	LES ENTREPRISES RAYLOBEC INC.	136366	70253 - Facture Standard	1200929 - Bon commande standard	Redevances pour le traitement des déchets des arrondissementset des villes liées touchés - Inondations 2017	2017 - Redevances pour le traitement des déchets des arrondissementset des villes liées touchés - Inondations 2017	Total facture # 70253 : 6851.93 ; Nom de lot : 170619ubeauheFIN.UNITES3 ; Ligne BC # L3.E1.R1 ; Contrat #	889,70
1001	0010000	103162	02501	54503	014468	0000	080013	Redevances - Élim. des mat. résiduelles	Sécurité civile	Serv.tech. - Gestion des matières résiduelles	Redevances - Matières résiduelles	201706	06/19/17	VDM Comp CF-18h Oracle Payables A 6677260 72472729 2	Factures des achats	LES ENTREPRISES RAYLOBEC INC.	136366	70252 - Facture Standard	1200929 - Bon commande standard	NONREC_TAX ; CA-Tax - PcrP-SALES	CA-Tax - PcrP-SALES	Total facture # 70252 : 42360.36 ; Nom de lot : 170619ubeauheFIN.UNITES3 ; Ligne BC # L2.E1.R1 ; Contrat #	323,23

1001	0010000	103162	02501	54503	014468	0000	080013	Redevances - Élim. des mat. résiduelles	Sécurité civile	Serv.tech. - Gestion des matières résiduelles	Redevances - Matières résiduelles	201707	07/13/17	VDM Comp CF-18h Oracle Payables A 6698355 73101233 2	Factures des achats	LES ENTREPRISES RAYLOBEC INC.	136366	70974 - Facture Standard	1200929 - Bon commande standard	Redevances pour le traitement des déchets des arrondissements et des villes liées touchés - Inondations 2017	2017 - Redevances pour le traitement des déchets des arrondissements et des villes liées touchés - Inondations 2017	Total facture # 70974 : 9794.34 ; Nom de lot : 170713ubeauehFIN.UNITES4 ; Ligne BC # L2.E1.R1 ; Contrat #	1 498,46
1001	0010000	103162	02501	54503	014468	0000	080013	Redevances - Élim. des mat. résiduelles	Sécurité civile	Serv.tech. - Gestion des matières résiduelles	Redevances - Matières résiduelles	201707	07/13/17	VDM Comp CF-18h Oracle Payables A 6698354 73101234 2	Factures des achats	LES ENTREPRISES RAYLOBEC INC.	136366	70972 - Facture Standard	1200929 - Bon commande standard	Redevances pour le traitement des déchets des arrondissements et des villes liées touchés - Inondations 2017	2017 - Redevances pour le traitement des déchets des arrondissements et des villes liées touchés - Inondations 2017	Total facture # 70972 : 1737.75 ; Nom de lot : 170713ubeauehFIN.UNITES4 ; Ligne BC # L3.E1.R1 ; Contrat #	225,64
1001	0010000	103162	02501	54503	014468	0000	080013	Redevances - Élim. des mat. résiduelles	Sécurité civile	Serv.tech. - Gestion des matières résiduelles	Redevances - Matières résiduelles	201706	06/19/17	VDM Comp CF-18h Oracle Payables A 6677260 72472729 2	Factures des achats	LES ENTREPRISES RAYLOBEC INC.	136366	70252 - Facture Standard	1200929 - Bon commande standard	NONREC_TAX ; CA-Tax - PcrP-SALES	CA-Tax - PcrP-SALES	Total facture # 70252 : 42360.36 ; Nom de lot : 170619ubeauehFIN.UNITES3 ; Ligne BC # L3.E1.R1 ; Contrat #	274,33
1001	0010000	103162	02501	54503	014468	0000	080013	Redevances - Élim. des mat. résiduelles	Sécurité civile	Serv.tech. - Gestion des matières résiduelles	Redevances - Matières résiduelles	201706	06/22/17	VDM Comp CF Appr après 18h Oracle Payables A 6677992 72560939 2	Factures des achats	LES ENTREPRISES RAYLOBEC INC.	136366	70628 - Facture Standard	1200929 - Bon commande standard	Redevances pour le traitement des déchets des arrondissements et des villes liées touchés - Inondations 2017	2017 - Redevances pour le traitement des déchets des arrondissements et des villes liées touchés - Inondations 2017	Total facture # 70628 : 1297.42 ; Nom de lot : 170622ubeauehFIN.UNITES ; Ligne BC # L2.E1.R1 ; Contrat #	198,50
1001	0010000	103162	02501	54503	014468	0000	080013	Redevances - Élim. des mat. résiduelles	Sécurité civile	Serv.tech. - Gestion des matières résiduelles	Redevances - Matières résiduelles	201708	08/15/17	VDM Comp CF-18h Oracle Payables A 6776834 73924617 2	Factures des achats	LES ENTREPRISES RAYLOBEC INC.	136366	71546 - Facture Standard	1200929 - Bon commande standard	NONREC_TAX ; CA-Tax - Fcrja-SALES	CA-Tax - Fcrja-SALES	Total facture # 71546 : 607.02 ; Nom de lot : 170815ulimaelFIN.unite ; Ligne BC # L3.E1.R1 ; Contrat #	0,00
1001	0010000	103162	02501	54503	014468	0000	080013	Redevances - Élim. des mat. résiduelles	Sécurité civile	Serv.tech. - Gestion des matières résiduelles	Redevances - Matières résiduelles	201708	08/11/17	VDM Comp CF-12h Oracle Payables A 6764258 73834356 2	Factures des achats	LES ENTREPRISES RAYLOBEC INC.	136366	71232 - Facture Standard	1200929 - Bon commande standard	Redevances pour le traitement des déchets des arrondissements et des villes liées touchés - Inondations 2017	2017 - Redevances pour le traitement des déchets des arrondissements et des villes liées touchés - Inondations 2017	Total facture # 71232 : 3207.39 ; Nom de lot : 170811ulathjoFIN.UNITES ; Ligne BC # L2.E1.R1 ; Contrat #	490,70
1001	0010000	103162	02501	54503	014468	0000	080013	Redevances - Élim. des mat. résiduelles	Sécurité civile	Serv.tech. - Gestion des matières résiduelles	Redevances - Matières résiduelles	201706	06/19/17	VDM Comp CF-18h Oracle Payables A 6677262 72472730 2	Factures des achats	LES ENTREPRISES RAYLOBEC INC.	136366	70253 - Facture Standard	1200929 - Bon commande standard	NONREC_TAX ; CA-Tax - PcrP-SALES	CA-Tax - PcrP-SALES	Total facture # 70253 : 6851.93 ; Nom de lot : 170619ubeauehFIN.UNITES3 ; Ligne BC # L2.E1.R1 ; Contrat #	52,28
1001	0010000	103162	02501	54503	014468	0000	080013	Redevances - Élim. des mat. résiduelles	Sécurité civile	Serv.tech. - Gestion des matières résiduelles	Redevances - Matières résiduelles	201707	07/13/17	VDM Comp CF-18h Oracle Payables A 6698355 73101233 2	Factures des achats	LES ENTREPRISES RAYLOBEC INC.	136366	70973 - Facture Standard	1200929 - Bon commande standard	NONREC_TAX ; CA-Tax - Fcrja-SALES	CA-Tax - Fcrja-SALES	Total facture # 70973 : 4979.72 ; Nom de lot : 170713ubeauehFIN.UNITES4 ; Ligne BC # L2.E1.R1 ; Contrat #	0,00
1001	0010000	103162	02501	54503	014468	0000	080013	Redevances - Élim. des mat. résiduelles	Sécurité civile	Serv.tech. - Gestion des matières résiduelles	Redevances - Matières résiduelles	201707	06/28/17	VDM Comp CF-12h Oracle Payables A 6691070 72707028 2	Factures des achats	LES ENTREPRISES RAYLOBEC INC.	136366	70630 - Facture Standard	1200929 - Bon commande standard	NONREC_TAX ; CA-Tax - Fcrja-SALES	CA-Tax - Fcrja-SALES	Total facture # 70630 : 44977.96 ; Nom de lot : 170628ucou188FIN.UNITES ; Ligne BC # L2.E1.R1 ; Contrat #	0,00
1001	0010000	103162	02501	54503	014468	0000	080013	Redevances - Élim. des mat. résiduelles	Sécurité civile	Serv.tech. - Gestion des matières résiduelles	Redevances - Matières résiduelles	201706	06/19/17	VDM Comp CF-18h Oracle Payables A 6677262 72472730 2	Factures des achats	LES ENTREPRISES RAYLOBEC INC.	136366	70253 - Facture Standard	1200929 - Bon commande standard	NONREC_TAX ; CA-Tax - Fcrja-SALES	CA-Tax - Fcrja-SALES	Total facture # 70253 : 6851.93 ; Nom de lot : 170619ubeauehFIN.UNITES3 ; Ligne BC # L2.E1.R1 ; Contrat #	0,00
1001	0010000	103162	02501	54503	014468	0000	080013	Redevances - Élim. des mat. résiduelles	Sécurité civile	Serv.tech. - Gestion des matières résiduelles	Redevances - Matières résiduelles	201708	08/11/17	VDM Comp CF-12h Oracle Payables A 6764257 73834357 2	Factures des achats	LES ENTREPRISES RAYLOBEC INC.	136366	71233 - Facture Standard	1200929 - Bon commande standard	NONREC_TAX ; CA-Tax - PcrP-SALES	CA-Tax - PcrP-SALES	Total facture # 71233 : 2597.21 ; Nom de lot : 170811ulathjoFIN.UNITES ; Ligne BC # L3.E1.R1 ; Contrat #	16,82
1001	0010000	103162	02501	54503	014468	0000	080013	Redevances - Élim. des mat. résiduelles	Sécurité civile	Serv.tech. - Gestion des matières résiduelles	Redevances - Matières résiduelles	201707	06/28/17	VDM Comp CF-12h Oracle Payables A 6691070 72707028 2	Factures des achats	LES ENTREPRISES RAYLOBEC INC.	136366	70630 - Facture Standard	1200929 - Bon commande standard	Redevances pour le traitement des déchets des arrondissements et des villes liées touchés - Inondations 2017	2017 - Redevances pour le traitement des déchets des arrondissements et des villes liées touchés - Inondations 2017	Total facture # 70630 : 44977.96 ; Nom de lot : 170628ucou188FIN.UNITES ; Ligne BC # L3.E1.R1 ; Contrat #	5 840,22

1001	0010000	103162	02501	54503	014468	0000	080013	Redevances - Élim. des mat. résiduelles	Sécurité civile	Serv.tech. - Gestion des matières résiduelles	Redevances - Matières résiduelles	201707	06/28/17	VDM Comp CF-12h Oracle Payables A 6691070 72707028 2	Factures des achats	LES ENTREPRISES RAYLOBEC INC.	136366	70630 - Facture Standard	1200929 - Bon commande standard	Redevances pour le traitement des déchets des arrondissements et des villes liées touchés - Inondations 2017	2017 - Redevances pour le traitement des déchets des arrondissements et des villes liées touchés - Inondations 2017	Total facture # 70630 : 44977.96 ; Nom de lot : 170628ucou188FIN.UNITES ; Ligne BC # L2.E1.R1 ; Contrat #	6 881,28
1001	0010000	103162	02501	54503	014468	0000	080013	Redevances - Élim. des mat. résiduelles	Sécurité civile	Serv.tech. - Gestion des matières résiduelles	Redevances - Matières résiduelles	201707	07/13/17	VDM Comp CF-18h Oracle Payables A 6698355 73101233 2	Factures des achats	LES ENTREPRISES RAYLOBEC INC.	136366	70974 - Facture Standard	1200929 - Bon commande standard	NONREC_TAX ; CA-Tax - PcrP-SALES	CA-Tax - PcrP-SALES	Total facture # 70974 : 9794.34 ; Nom de lot : 170713ubeauhFIN.UNITES4 ; Ligne BC # L3.E1.R1 ; Contrat #	63,43
1001	0010000	106050	02501	53206	000000	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Transport en commun, taxi et stationnement	Général	201705	05/17/17	VDM Comp CF-18h Oracle Payables A 6632494 71629212	Factures des achats	ADOLPHE SCHWENDENER, CYNTHIA	435230	mesurg0805 2017 - Facture Standard	NONREC_TAX ; Remboursement frais de déplacement mesures d'urgence crue des eaux 2017	Remboursement frais de déplacement mesures d'urgence crue des eaux 2017	Total facture # mesurg08052017 : 10.83 ; Nom de lot : 170517SIMFIN.FIN9269 ; Ligne BC # L.E.R. ; Contrat #	0,54	
1001	0010000	106050	02501	53206	000000	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Transport en commun, taxi et stationnement	Général	201706	06/05/17	VDM Comp CF Appr après 18h Oracle Payables A 6662042 72083872 2	Factures des achats	THERRIEN, ROBERT	124948	mesurg0705 2017 - Facture Standard	frais de transport en taxi pour les mesures d'urgence les crues des eaux printanières approuvé par Sylvain L'Hostie	transport en taxi pour les mesures d'urgence les crues des eaux printanières approuvé par Sylvain L'Hostie	Total facture # mesurg07052017 : 110 ; Nom de lot : 170602SIMFIN.FIN1586 ; Ligne BC # L.E.R. ; Contrat #	95,67	
1001	0010000	106050	02501	53206	000000	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Transport en commun, taxi et stationnement	Général	201707	06/30/17	170629 ubois87 Visa Mai Mesures d'urgence SIM Feuille de calcul A 6691380 72739863	VDM-Ajustements			967853 - Écriture - Feuille de calcul		Visa mai Mesures d'urgence SIM			23,24
1001	0010000	106050	02501	53206	000000	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Transport en commun, taxi et stationnement	Général	201706	06/05/17	VDM Comp CF Appr après 18h Oracle Payables A 6662042 72083872 2	Factures des achats	THERRIEN, ROBERT	124948	mesurg0705 2017 - Facture Standard	Remboursement frais de transport en taxi pour les mesures d'urgence les crues des eaux printanières approuvé par Sylvain L'Hostie	transport en taxi pour les mesures d'urgence les crues des eaux printanières approuvé par Sylvain L'Hostie	Total facture # mesurg07052017 : 110 ; Nom de lot : 170602SIMFIN.FIN1586 ; Ligne BC # L.E.R. ; Contrat #	6,10	
1001	0010000	106050	02501	53206	000000	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Transport en commun, taxi et stationnement	Général	201706	06/05/17	VDM Comp CF Appr après 18h Oracle Payables A 6662042 72083872 2	Factures des achats	THERRIEN, ROBERT	124948	mesurg0705 2017 - Facture Standard	Remboursement frais de transport en taxi pour les mesures d'urgence les crues des eaux printanières approuvé par Sylvain L'Hostie	transport en taxi pour les mesures d'urgence les crues des eaux printanières approuvé par Sylvain L'Hostie	Total facture # mesurg07052017 : 110 ; Nom de lot : 170602SIMFIN.FIN1586 ; Ligne BC # L.E.R. ; Contrat #	-0,55	
1001	0010000	106050	02501	53206	000000	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Transport en commun, taxi et stationnement	Général	201705	05/17/17	VDM Comp CF-18h Oracle Payables A 6632494 71629212	Factures des achats	ADOLPHE SCHWENDENER, CYNTHIA	435230	mesurg0805 2017 - Facture Standard	Article ; Remboursement frais de déplacement mesures d'urgence crue des eaux 2017	Remboursement frais de déplacement mesures d'urgence crue des eaux 2017	Total facture # mesurg08052017 : 10.83 ; Nom de lot : 170517SIMFIN.FIN9269 ; Ligne BC # L.E.R. ; Contrat #	9,42	
1001	0010000	106050	02501	53402	000000	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Déménagement et transport de biens	Général	201706	06/15/17	VDM Comp CF-12h Oracle Payables A 6668535 72374174	Factures des achats	LACHAPELLE LOGISTIQUE	135765	53058 - Facture Standard	1202163 - Bon commande standard	NONREC_TAX ; CA-Tax - PcrP-SALES	CA-Tax - PcrP-SALES	Total facture # 53058 : 1057.77 ; Nom de lot : 170615lqFINANC ; Ligne BC # L1.E1.R1 ; Contrat #	40,15
1001	0010000	106050	02501	53402	000000	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Déménagement et transport de biens	Général	201706	06/15/17	VDM Comp CF-12h Oracle Payables A 6668535 72374174	Factures des achats	LACHAPELLE LOGISTIQUE	135765	53058 - Facture Standard	1202163 - Bon commande standard	NONREC_TAX ; CA-Tax - Fcrja-SALES	CA-Tax - Fcrja-SALES	Total facture # 53058 : 1057.77 ; Nom de lot : 170615lqFINANC ; Ligne BC # L2.E1.R1 ; Contrat #	0,00
1001	0010000	106050	02501	53402	000000	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Déménagement et transport de biens	Général	201709	09/18/17	170918 ubois87 mesures d'urgence crue des eaux Feuille de calcul A 6853978 74765383	VDM-Ajustements			983643 - Écriture - Feuille de calcul		BC1221208			314,96
1001	0010000	106050	02501	53402	000000	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Déménagement et transport de biens	Général	201706	06/15/17	VDM Comp CF-12h Oracle Payables A 6668535 72374174	Factures des achats	LACHAPELLE LOGISTIQUE	135765	53058 - Facture Standard	1202163 - Bon commande standard	Article ; Service - Transport de colis (Frais de transport) moins de 24heures avant	Service - Transport de colis (Frais de transport) moins de 24heures avant	Total facture # 53058 : 1057.77 ; Nom de lot : 170615lqFINANC ; Ligne BC # L2.E1.R1 ; Contrat #	115,00

1001	0010000	106050	02501	53402	000000	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Déménagement et transport de biens	Général	201706	06/15/17	VDM Comp CF-12h Oracle Payables A 6668535 72374174	Factures des achats	LACHAPELLE LOGISTIQUE	135765	53058 - Facture Standard	1202163 - Bon commande standard	NONREC_TAX ; CA-Tax - PcrP-SALES	CA-Tax - PcrP-SALES	Total facture # 53058 : 1057.77 ; Nom de lot : 170615lqFINANC ; Ligne BC # L2.E1.R1 ; Contrat #	5,74
1001	0010000	106050	02501	53402	000000	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Déménagement et transport de biens	Général	201706	06/15/17	VDM Comp CF-12h Oracle Payables A 6668535 72374174	Factures des achats	LACHAPELLE LOGISTIQUE	135765	53058 - Facture Standard	1202163 - Bon commande standard	NONREC_TAX ; CA-Tax - Fcrja-SALES	CA-Tax - Fcrja-SALES	Total facture # 53058 : 1057.77 ; Nom de lot : 170615lqFINANC ; Ligne BC # L1.E1.R1 ; Contrat #	0,00
1001	0010000	106050	02501	53402	000000	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Déménagement et transport de biens	Général	201706	06/15/17	VDM Comp CF-12h Oracle Payables A 6668535 72374174	Factures des achats	LACHAPELLE LOGISTIQUE	135765	53058 - Facture Standard	1202163 - Bon commande standard	Article ; bon de travail: 3043 Déménagement urgence (inondation) Dépôt aux casernes 59 et 61	bon de travail: 3043 Déménagement urgence (inondation) Dépôt aux casernes 59 et 61	Total facture # 53058 : 1057.77 ; Nom de lot : 170615lqFINANC ; Ligne BC # L1.E1.R1 ; Contrat #	805,00
1001	0010000	106050	02501	53802	014031	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Production de films, publ. munic. et affiches	Brochures et publications	201707	07/07/17	VDM Comp CF-12h Oracle Payables A 6695281 72950666 2	Factures des achats	PGVMEDIA	243820	15238 - Facture Standard	1209363 - Bon commande standard	NONREC_TAX ; CA-Tax - PcrP-SALES	CA-Tax - PcrP-SALES	Total facture # 15238 : 6148.86 ; Nom de lot : 170707ulathjoFIN.UNITES ; Ligne BC # L3.E1.R1 ; Contrat #	266,73
1001	0010000	106050	02501	53802	014031	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Production de films, publ. munic. et affiches	Brochures et publications	201706	06/28/17	Courus JUN-17 Gestion des coûts A 6691080 72710132	Régularisation	PGVMEDIA	243820		1209363 - Bon commande standard	«Rapport d'inspection» Facture # 15236 Approuvé par M. L'Hostie pour Mesures d'urgence - Crues des eaux printanières		Desc Entête BC : Affiches et documentation à remettre lors des mesures d'urgence 2017 - Crues des eaux printanières	1 753,29
1001	0010000	106050	02501	53802	014031	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Production de films, publ. munic. et affiches	Brochures et publications	201707	07/07/17	VDM Comp CF-12h Oracle Payables A 6695282 72950665 2	Factures des achats	PGVMEDIA	243820	15241 - Facture Standard	1209363 - Bon commande standard	NONREC_TAX ; CA-Tax - PcrP-SALES	CA-Tax - PcrP-SALES	Total facture # 15241 : 1802.81 ; Nom de lot : 170707ulathjoFIN.UNITES ; Ligne BC # L4.E1.R1 ; Contrat #	78,20
1001	0010000	106050	02501	53802	014031	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Production de films, publ. munic. et affiches	Brochures et publications	201707	07/07/17	VDM Comp CF-12h Oracle Payables A 6695282 72950665 2	Factures des achats	PGVMEDIA	243820	15241 - Facture Standard	1209363 - Bon commande standard	réintégration» Impression sur vinyle, couleur48 X 96 (4' X 8') Facture # 15241 Approuvé par M. L'Hostie	réintégration» Impression sur vinyle, couleur48 X 96 (4' X 8') Facture # 15241 Approuvé par M. L'Hostie	Total facture # 15241 : 1802.81 ; Nom de lot : 170707ulathjoFIN.UNITES ; Ligne BC # L4.E1.R1 ; Contrat #	1 568,00
1001	0010000	106050	02501	53802	014031	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Production de films, publ. munic. et affiches	Brochures et publications	201707	07/07/17	VDM Comp CF-12h Oracle Payables A 6695281 72950666 2	Factures des achats	PGVMEDIA	243820	15233 - Facture Standard	1209363 - Bon commande standard	NONREC_TAX ; CA-Tax - PcrP-SALES	CA-Tax - PcrP-SALES	Total facture # 15233 : 3099.73 ; Nom de lot : 170707ulathjoFIN.UNITES ; Ligne BC # L2.E1.R1 ; Contrat #	134,46
1001	0010000	106050	02501	53802	014031	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Production de films, publ. munic. et affiches	Brochures et publications	201706	06/28/17	Courus JUN-17 Gestion des coûts A 6691080 72710132	Régularisation	PGVMEDIA	243820		1209363 - Bon commande standard	une inondation ?» Facture # 15238 Approuvé par M. L'Hostie pour Mesures d'urgence - Crues des eaux printanières		Desc Entête BC : Affiches et documentation à remettre lors des mesures d'urgence 2017 - Crues des eaux printanières	5 614,73
1001	0010000	106050	02501	53802	014031	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Production de films, publ. munic. et affiches	Brochures et publications	201706	06/28/17	Courus JUN-17 Gestion des coûts A 6691080 72710132	Régularisation	PGVMEDIA	243820		1209363 - Bon commande standard	et rouge Facture # 15233 Approuvé par M. L'Hostie pour Mesures d'urgence - Crues des eaux printanières		Desc Entête BC : Affiches et documentation à remettre lors des mesures d'urgence 2017 - Crues des eaux printanières	2 830,46
1001	0010000	106050	02501	53802	014031	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Production de films, publ. munic. et affiches	Brochures et publications	201707	07/07/17	VDM Comp CF-12h Oracle Payables A 6695281 72950666 2	Factures des achats	PGVMEDIA	243820	15238 - Facture Standard	1209363 - Bon commande standard	NONREC_TAX ; CA-Tax - Fcrja-SALES	CA-Tax - Fcrja-SALES	Total facture # 15238 : 6148.86 ; Nom de lot : 170707ulathjoFIN.UNITES ; Ligne BC # L3.E1.R1 ; Contrat #	0,00
1001	0010000	106050	02501	53802	014031	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Production de films, publ. munic. et affiches	Brochures et publications	201707	07/07/17	VDM Comp CF-12h Oracle Payables A 6695282 72950665 2	Factures des achats	PGVMEDIA	243820	15236 - Facture Standard	1209363 - Bon commande standard	d'inspection» Facture # 15236 Approuvé par M. L'Hostie pour Mesures d'urgence - Crues des eaux printanières	Facture # 15236 Approuvé par M. L'Hostie pour Mesures d'urgence - Crues des eaux printanières	Total facture # 15236 : 1920 ; Nom de lot : 170707ulathjoFIN.UNITES ; Ligne BC # L1.E1.R1 ; Contrat #	1 670,00

1001	0010000	106050	02501	53802	014031	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Production de films, publ. munic. et affiches	Brochures et publications	201707	07/07/17	VDM Comp CF-12h Oracle Payables A 6695282 72950665 2	Factures des achats	PGVMEDIA	243820	15241 - Facture Standard	1209363 - Bon commande standard	NONREC_TAX ; CA-Tax - Fcrja-SALES	CA-Tax - Fcrja-SALES	Total facture # 15241 : 1802.81 ; Nom de lot : 170707ulathjoFIN.UNITES ; Ligne BC # L4.E1.R1 ; Contrat #	0,00
1001	0010000	106050	02501	53802	014031	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Production de films, publ. munic. et affiches	Brochures et publications	201707	07/07/17	VDM Comp CF-12h Oracle Payables A 6695282 72950665 2	Factures des achats	PGVMEDIA	243820	15236 - Facture Standard	1209363 - Bon commande standard	NONREC_TAX ; CA-Tax - Fcrja-SALES	CA-Tax - Fcrja-SALES	Total facture # 15236 : 1920 ; Nom de lot : 170707ulathjoFIN.UNITES ; Ligne BC # L1.E1.R1 ; Contrat #	0,00
1001	0010000	106050	02501	53802	014031	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Production de films, publ. munic. et affiches	Brochures et publications	201707	06/28/17	Courus JUN-17 Gestion des coûts A 6691080 72710132	Régularisation	PGVMEDIA	243820		1209363 - Bon commande standard	et rouge Facture # 15233 Approuvé par M. L'Hostie pour Mesures d'urgence - Crues des eaux printanières		Desc Entête BC : Affiches et documentation à remettre lors des mesures d'urgence 2017 - Crues des eaux printanières	-2 830,46
1001	0010000	106050	02501	53802	014031	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Production de films, publ. munic. et affiches	Brochures et publications	201707	07/07/17	VDM Comp CF-12h Oracle Payables A 6695282 72950665 2	Factures des achats	PGVMEDIA	243820	15236 - Facture Standard	1209363 - Bon commande standard	NONREC_TAX ; CA-Tax - PcrP-SALES	CA-Tax - PcrP-SALES	Total facture # 15236 : 1920 ; Nom de lot : 170707ulathjoFIN.UNITES ; Ligne BC # L1.E1.R1 ; Contrat #	83,29
1001	0010000	106050	02501	53802	014031	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Production de films, publ. munic. et affiches	Brochures et publications	201707	06/28/17	Courus JUN-17 Gestion des coûts A 6691080 72710132	Régularisation	PGVMEDIA	243820		1209363 - Bon commande standard	«Rapport d'inspection» Facture # 15236 Approuvé par M. L'Hostie pour Mesures d'urgence - Crues des eaux printanières		Desc Entête BC : Affiches et documentation à remettre lors des mesures d'urgence 2017 - Crues des eaux printanières	-1 753,29
1001	0010000	106050	02501	53802	014031	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Production de films, publ. munic. et affiches	Brochures et publications	201707	07/07/17	VDM Comp CF-12h Oracle Payables A 6695281 72950666 2	Factures des achats	PGVMEDIA	243820	15238 - Facture Standard	1209363 - Bon commande standard	après une inondation ?» Facture # 15238 Approuvé par M. L'Hostie pour Mesures d'urgence - Crues des eaux	une inondation ?» Facture # 15238 Approuvé par M. L'Hostie pour Mesures d'urgence - Crues des eaux	Total facture # 15238 : 6148.86 ; Nom de lot : 170707ulathjoFIN.UNITES ; Ligne BC # L3.E1.R1 ; Contrat #	5 348,00
1001	0010000	106050	02501	53802	014031	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Production de films, publ. munic. et affiches	Brochures et publications	201707	07/07/17	VDM Comp CF-12h Oracle Payables A 6695281 72950666 2	Factures des achats	PGVMEDIA	243820	15233 - Facture Standard	1209363 - Bon commande standard	NONREC_TAX ; CA-Tax - Fcrja-SALES	CA-Tax - Fcrja-SALES	Total facture # 15233 : 3099.73 ; Nom de lot : 170707ulathjoFIN.UNITES ; Ligne BC # L2.E1.R1 ; Contrat #	0,00
1001	0010000	106050	02501	53802	014031	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Production de films, publ. munic. et affiches	Brochures et publications	201707	07/07/17	VDM Comp CF-12h Oracle Payables A 6695281 72950666 2	Factures des achats	PGVMEDIA	243820	15233 - Facture Standard	1209363 - Bon commande standard	Jaune, verte et rouge Facture # 15233 Approuvé par M. L'Hostie pour Mesures d'urgence - Crues des eaux	et rouge Facture # 15233 Approuvé par M. L'Hostie pour Mesures d'urgence - Crues des eaux	Total facture # 15233 : 3099.73 ; Nom de lot : 170707ulathjoFIN.UNITES ; Ligne BC # L2.E1.R1 ; Contrat #	2 696,00
1001	0010000	106050	02501	53802	014031	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Production de films, publ. munic. et affiches	Brochures et publications	201707	06/28/17	Courus JUN-17 Gestion des coûts A 6691080 72710132	Régularisation	PGVMEDIA	243820		1209363 - Bon commande standard	réintégration» Impression sur vinyle, couleur48 X 96 (4' X 8') Facture # 15241 Approuvé par M. L'Hostie pour Mesures d'urgence - Crues des eaux printanières		Desc Entête BC : Affiches et documentation à remettre lors des mesures d'urgence 2017 - Crues des eaux printanières	-1 646,20
1001	0010000	106050	02501	53802	014031	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Production de films, publ. munic. et affiches	Brochures et publications	201706	06/28/17	Courus JUN-17 Gestion des coûts A 6691080 72710132	Régularisation	PGVMEDIA	243820		1209363 - Bon commande standard	réintégration» Impression sur vinyle, couleur48 X 96 (4' X 8') Facture # 15241 Approuvé par M. L'Hostie pour Mesures d'urgence - Crues des eaux printanières		Desc Entête BC : Affiches et documentation à remettre lors des mesures d'urgence 2017 - Crues des eaux printanières	1 646,20
1001	0010000	106050	02501	53802	014031	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Production de films, publ. munic. et affiches	Brochures et publications	201707	06/28/17	Courus JUN-17 Gestion des coûts A 6691080 72710132	Régularisation	PGVMEDIA	243820		1209363 - Bon commande standard	une inondation ?» Facture # 15238 Approuvé par M. L'Hostie pour Mesures d'urgence - Crues des eaux printanières		Desc Entête BC : Affiches et documentation à remettre lors des mesures d'urgence 2017 - Crues des eaux printanières	-5 614,73
1001	0010000	106050	02501	54590	014449	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Autres services techniques	Nettoyage, buanderie et réparations d'uniformes	201708	08/24/17	VDM Comp CF-12h Oracle Payables A 6786592 74159740 2	Factures des achats	ISOTECH INSTRUMENTATION INC. L'ARSENAL	121529	11056 - Facture Standard	1207189 - Bon commande standard	NONREC_TAX ; CA-Tax - PcrP-SALES	CA-Tax - PcrP-SALES	Total facture # 11056 : 2483.46 ; Nom de lot : 170824urobevuFINANCES ; Ligne BC # L1.E1.R1 ; Contrat #	107,73

1001	0010000	106050	02501	54590	014449	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Autres services techniques	Nettoyage, buanderie et réparations d'uniformes	201708	08/01/17	Courus JUL-17 Gestion des coûts A 6748234 73581080	Régularisation	ISOTECH INSTRUMENTATION INC. L'ARSENAL	121529	1207189 - Bon commande standard	crues printanières 2017 - Lavage avancé, décontamination de paire de bottes tel que soumission 17154	crues printanières 2017 - Lavage avancé, décontamination de paire de bottes tel que soumission 17154	Desc Entête BC : Mesure d'urgence - Les crues printanières 2017- Décontamination de bottes tel que soumission 17154	-2 267,73
1001	0010000	106050	02501	54590	014449	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Autres services techniques	Nettoyage, buanderie et réparations d'uniformes	201707	08/01/17	Courus JUL-17 Gestion des coûts A 6748234 73581080	Régularisation	ISOTECH INSTRUMENTATION INC. L'ARSENAL	121529	1207189 - Bon commande standard	crues printanières 2017 - Lavage avancé, décontamination de paire de bottes tel que soumission 17154	crues printanières 2017 - Lavage avancé, décontamination de paire de bottes tel que soumission 17154	Desc Entête BC : Mesure d'urgence - Les crues printanières 2017- Décontamination de bottes tel que soumission 17154	2 267,73
1001	0010000	106050	02501	54590	014449	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Autres services techniques	Nettoyage, buanderie et réparations d'uniformes	201708	08/24/17	VDM Comp CF-12h Oracle Payables A 6786592 74159740 2	Factures des achats	ISOTECH INSTRUMENTATION INC. L'ARSENAL	121529	11056 - Facture Standard	d'urgence, Les crues printanières 2017 - Lavage avancé, décontamination de paire de bottes tel que soumission 17154	crues printanières 2017 - Lavage avancé, décontamination de paire de bottes tel que soumission 17154	Total facture # 11056 : 2483.46 ; Nom de lot : 170824urobevuFINANCES ; Ligne BC # L1.E1.R1 ; Contrat #	2 160,00
1001	0010000	106050	02501	54590	014449	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Autres services techniques	Nettoyage, buanderie et réparations d'uniformes	201708	08/24/17	VDM Comp CF-12h Oracle Payables A 6786592 74159740 2	Factures des achats	ISOTECH INSTRUMENTATION INC. L'ARSENAL	121529	11056 - Facture Standard	NONREC_TAX ; CA-Tax - Fcrlja-SALES	CA-Tax - Fcrlja-SALES	Total facture # 11056 : 2483.46 ; Nom de lot : 170824urobevuFINANCES ; Ligne BC # L1.E1.R1 ; Contrat #	0,00
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201706	06/07/17	VDM Comp CF-18h Oracle Payables A 6664753 72167126 2	Factures des achats	JULIEN-LEBLANC TRAITEUR	113479	138133 - Facture Standard	NONREC_TAX ; CA-Tax - PcrP-SALES	CA-Tax - PcrP-SALES	Total facture # 138133 : 527.73 ; Nom de lot : 170605asanFINANC ; Ligne BC # L5.E1.R1 ; Contrat #	6,99
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201706	06/13/17	VDM Comp CF-18h Oracle Payables A 6668028 72314996	Factures des achats	JULIE CANADA	152679	3343361 - Facture Standard	Article ; Service - Transport de colis (Frais de transport)	Service - Transport de colis (Frais de transport)	Total facture # 3343361 : 652.49 ; Nom de lot : 170613jbeaFINANC ; Ligne BC # L4.E1.R1 ; Contrat #	178,92
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201706	06/16/17	VDM Comp CF-18h Oracle Payables A 6674846 72413259 2	Factures des achats	LEFEBVRE, MARTIN	438236	mesurg12052017 - Facture Standard	Remboursement frais de repas - Mesures d'urgence la crue des eaux printanières 2017 - Approuvé papier par M. L'Hostie	repas - Mesures d'urgence la crue des eaux printanières 2017 - Approuvé papier par M. L'Hostie	Total facture # mesurg12052017 : 12.75 ; Nom de lot : 170616SIMFIN.FIN2769 ; Ligne BC # L.E.R ; Contrat #	-0,06
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201706	06/02/17	VDM Comp CF-12h Oracle Payables A 6659757 72039050 2	Factures des achats	LEFEBVRE, YANN	184883	mesurg07052017 - Facture Standard	de frais de repas pour les mesures d'urgence - Les Crues des eaux printanières 2017 - Approuvé par Sylvain L'Hostie	de repas pour les mesures d'urgence - Les Crues des eaux printanières 2017 - Approuvé par Sylvain L'Hostie	Total facture # mesurg07052017 : 30.33 ; Nom de lot : 170602SIMFIN.FIN1552 ; Ligne BC # L.E.R ; Contrat #	26,38
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201706	06/16/17	VDM Comp CF-18h Oracle Payables A 6674846 72413259 2	Factures des achats	LEFEBVRE, MARTIN	438236	mesurg12052017 - Facture Standard	frais de repas - Mesures d'urgence la crue des eaux printanières 2017 - Approuvé papier par M. L'Hostie	repas - Mesures d'urgence la crue des eaux printanières 2017 - Approuvé papier par M. L'Hostie	Total facture # mesurg12052017 : 12.75 ; Nom de lot : 170616SIMFIN.FIN2769 ; Ligne BC # L.E.R ; Contrat #	11,08
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201706	06/12/17	VDM Comp CF Appr après 18h Oracle Payables A 6667519 72266311 2	Factures des achats	BERGEVIN, DANIEL	436611	mesurg12052017 - Facture Standard	Remboursement frais de repas pour les mesures d'urgence - Crues des eaux printanières 2017 - Approuvé papier par M. L'Hostie	Remboursement frais de repas pour les mesures d'urgence - Crues des eaux printanières 2017 - Approuvé papier par M. L'Hostie	Total facture # mesurg12052017 : 47.94 ; Nom de lot : 170605SIMFIN.FIN1739 ; Ligne BC # L.E.R ; Contrat #	-0,24
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201705	05/17/17	VDM Comp CF-18h Oracle Payables A 6632496 71629213 2	Factures des achats	LAFLAMME, ALAIN	200532	mesurg06052017 - Facture Standard	Article ; Remboursement frais de repas mesures d'urgence innodation	Remboursement frais de repas mesures d'urgence innodation	Total facture # mesurg06052017 : 22.67 ; Nom de lot : 170512SIMFIN.FIN8970 ; Ligne BC # L.E.R ; Contrat #	19,72
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201706	06/16/17	VDM Comp CF Appr après 18h Oracle Payables A 6668779 72400051	Factures des achats	GIRARD, DANIEL	200533	mesurg12052017 - Facture Standard	Remboursement de frais de repas dû aux mesures d'urgence des crues printanières 2017 - Approuvé papier par M. L'Hostie	de repas dû aux mesures d'urgence des crues printanières 2017 - Approuvé papier par M. L'Hostie	Total facture # mesurg12052017 : 48.8 ; Nom de lot : 170614SIMFIN.FIN2649 ; Ligne BC # L.E.R ; Contrat #	2,72

1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201706	06/16/17	VDM Comp CF Appr après 18h Oracle Payables A 6668779	72400051	Factures des achats	GIRARD, DANIEL	200533	mesurg12052017 - Facture Standard	1202600 - Bon commande standard	Remboursement de frais de repas dû aux mesures d'urgence des crues printanières 2017 - Approuvé papier par M. L'Hostie	de repas dû aux mesures d'urgence des crues printanières 2017 - Approuvé papier par M. L'Hostie	Total facture # mesurg12052017 : 48.8 ; Nom de lot : 170614SIMFIN.FIN2649 ; Ligne BC # L.E.R ; Contrat #	-0,25
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201706	06/07/17	VDM Comp CF-18h Oracle Payables A	6664754 72167127	Factures des achats	JULIEN-LEBLANC TRAITEUR	113479	138268 - Facture Standard	1202600 - Bon commande standard	NONREC_TAX ; CA-Tax - PcrP-SALES	CA-Tax - PcrP-SALES	Total facture # 138268 : 1030.64 ; Nom de lot : 170605asanFINANC ; Ligne BC # L14.E1.R1 ; Contrat #	42,71
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201705	05/26/17	VDM Comp CF-12h Oracle Payables A	6638316 71852867 2	Factures des achats	BOULANGER IE CAPRI 1958 INC.	435621	450 - Facture Standard	1202600 - Bon commande standard	NONREC_TAX ; Boite à lunch mesures d'urgence inondation - Rémy Perri	Boite à lunch mesures d'urgence inondation - Rémy Perri	Total facture # 450 : 405.29 ; Nom de lot : 170524SIMFIN.FIN9756 ; Ligne BC # L.E.R ; Contrat #	17,58
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201706	06/07/17	VDM Comp CF-18h Oracle Payables A	6664754 72167127	Factures des achats	JULIEN-LEBLANC TRAITEUR	113479	138247 - Facture Standard	1202600 - Bon commande standard	NONREC_TAX ; CA-Tax - PcrP-SALES	CA-Tax - PcrP-SALES	Total facture # 138247 : 653.47 ; Nom de lot : 170605asanFINANC ; Ligne BC # L7.E1.R1 ; Contrat #	-0,05
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201706	06/12/17	VDM Comp CF Appr après 18h Oracle Payables A 6667520	72266310 2	Factures des achats	CHOQUETTE, BENOIT	436613	mesurg13052017 - Facture Standard	1202600 - Bon commande standard	Article ; Remboursement frais de repas pour les mesures d'urgence - Crues des eaux 2017 - Approuvé papier par M. L'Hostie	Remboursement frais de repas pour les mesures d'urgence - Crues des eaux 2017 - Approuvé papier par M. L'Hostie	Total facture # mesurg13052017 : 29.57 ; Nom de lot : 170605SIMFIN.FIN1739 ; Ligne BC # L.E.R ; Contrat #	25,72
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201706	06/07/17	VDM Comp CF-18h Oracle Payables A	6664754 72167127	Factures des achats	JULIEN-LEBLANC TRAITEUR	113479	138299 - Facture Standard	1202600 - Bon commande standard	NONREC_TAX ; CA-Tax - PcrP-SALES	CA-Tax - PcrP-SALES	Total facture # 138299 : 629.62 ; Nom de lot : 170605asanFINANC ; Ligne BC # L2.E1.R1 ; Contrat #	9,97
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201706	06/23/17	VDM Comp CF-18h Oracle Payables A	6687285 72602499 2	Factures des achats	LOCATION HEWITT INC	120710	5255396002 - Facture Standard	1205174 - Bon commande standard	NONREC_TAX ; CA-Tax - Fcrja-SALES	CA-Tax - Fcrja-SALES	Total facture # 5255396002 : 172.46 ; Nom de lot : 170623uferlanFIN.POSTE ; Ligne BC # L10.E1.R1 ; Contrat #	0,00
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201706	06/16/17	VDM Comp CF Appr après 18h Oracle Payables A 6668779	72400051	Factures des achats	GIRARD, DANIEL	200533	mesurg12052017 - Facture Standard	1202600 - Bon commande standard	de frais de repas dû aux mesures d'urgence des crues printanières 2017 - Approuvé papier par M. L'Hostie	de repas dû aux mesures d'urgence des crues printanières 2017 - Approuvé papier par M. L'Hostie	Total facture # mesurg12052017 : 48.8 ; Nom de lot : 170614SIMFIN.FIN2649 ; Ligne BC # L.E.R ; Contrat #	42,44
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201709	09/13/17	VDM Comp CF-18h Oracle Payables A	6841414 74655272 2	Factures des achats	SIGNALISATION ROUTIERE DU QUEBEC INC	137446	18674 - Facture Standard	1199509 - Bon commande standard	NONREC_TAX ; CA-Tax - Fcrja-SALES	CA-Tax - Fcrja-SALES	Total facture # 18674 : 2224.43 ; Nom de lot : 170913ubeauheFIN.UNITES3 ; Ligne BC # L6.E1.R1 ; Contrat #	0,00
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201706	06/21/17	VDM Comp CF-12h Oracle Payables A	6677765 72535781 2	Factures des achats	SERVICES MATREC INC	117347	m20000209448 - Facture Standard	1200101 - Bon commande standard	NONREC_TAX ; CA-Tax - PcrP-SALES	CA-Tax - PcrP-SALES	Total facture # m20000209448 : 510.73 ; Nom de lot : 170614jifINANC ; Ligne BC # L3.E1.R1 ; Contrat #	14,96
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201706	06/12/17	VDM Comp CF Appr après 18h Oracle Payables A 6667519	72266311 2	Factures des achats	FERLAND, STEPHANE	125246	mesurg12052017 - Facture Standard	1203355 - Bon commande standard	Article ; Remboursement frais de repas durant les mesures d'urgence les crues des eaux - Approuvé papier par M. L'hostie	Remboursement frais de repas durant les mesures d'urgence les crues des eaux - Approuvé papier par M. L'hostie	Total facture # mesurg12052017 : 16.61 ; Nom de lot : 170609SIMFIN.FIN2210 ; Ligne BC # L.E.R ; Contrat #	14,44
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201706	06/09/17	VDM Comp CF-18h Oracle Payables A	6665312 72226138 2	Factures des achats	PATISSERIE WAWEL	420475	17009 - Facture Standard	1203355 - Bon commande standard	NONREC_TAX ; CA-Tax - Fcrja-SALES	CA-Tax - Fcrja-SALES	Total facture # 17009 : 201.78 ; Nom de lot : 170609ycfFINANC ; Ligne BC # L1.E1.R1 ; Contrat #	0,00

1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201706	06/12/17	VDM Comp CF Appr après 18h Oracle Payables A 6667519 72266311 2	Factures des achats	DJEMA, LAMIS	437325	mesurg1205 2017 - Facture Standard	Article ; Remboursement frais de repas durant les mesures d'urgence les crues des eaux - Approuvé papier par M. L'hostie	Remboursement frais de repas durant les mesures d'urgence les crues des eaux - Approuvé papier par M. L'hostie	Total facture # mesurg12052017 : 39.32 ; Nom de lot : 170609SIMFIN.FIN2210 ; Ligne BC # L.E.R ; Contrat #	34,20
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201705	05/29/17	Courus MAI-17 Gestion des coûts A 6647640 71916885	Régularisation	ENTREPRISE ROBERT GREEN INC	129016	1198952 - Bon commande standard	Service - Transport de colis (Frais de transport)		Desc Entête BC : POUSSIERE DE ROCHE - MESURE D'URGENCE - CHEVEAU	1 574,81
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201705	05/26/17	VDM Comp CF Appr après 18h Oracle Payables A 6638218 71846014	Factures des achats	LEBLANC, JEAN	427313	mesurg1005 2017 - Facture Standard	Article ; Remboursement frais de repas mesures d'urgence crue des eaux 2017	Remboursement frais de repas mesures d'urgence crue des eaux 2017	Total facture # mesurg10052017 : 47.63 ; Nom de lot : 170518SIMFIN.FIN9458 ; Ligne BC # L.E.R ; Contrat #	41,43
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201706	06/06/17	VDM Comp CF Appr après 18h Oracle Payables A 6664227 72117441 2	Factures des achats	MARIUS ET FANNY CHOCOLATIE R INC	429154	1610 - Facture Standard	NONREC_TAX ; CA-Tax - Fcrlja-SALES	CA-Tax - Fcrlja-SALES	Total facture # 1610 : 283.93 ; Nom de lot : 170606asanFINANC ; Ligne BC # L3.E1.R1 ; Contrat #	0,00
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201705	05/29/17	Courus MAI-17 Gestion des coûts A 6647640 71916885	Régularisation	MARIUS ET FANNY CHOCOLATIE R INC.	429154	1202050 - Bon commande standard	personnel présent au Centre de coordination des mesures d'urgence - Mesure d'urgence "Crue des eaux printanière 2017"		Traiteur pour le personnel présent au Centre de coordination des mesures d'urgence - Mesure d'urgence "Crue des eaux printanière 2017"	204,73
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201706	05/29/17	Courus MAI-17 Gestion des coûts A 6647639 71916884	Régularisation	JULIEN-LEBLANC TRAITEUR	113479	1202600 - Bon commande standard	pour le personnel présent au Centre de coordination des mesures d'urgence - Mesure d'urgence "Crue des eaux printanière 2017"		Traiteur pour le personnel présent au Centre de coordination des mesures d'urgence - Mesure d'urgence "Crue des eaux printanière 2017"	-341,79
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201706	05/29/17	Courus MAI-17 Gestion des coûts A 6647640 71916885	Régularisation	JULIEN-LEBLANC TRAITEUR	113479	1202600 - Bon commande standard	pour le personnel présent au Centre de coordination des mesures d'urgence - Mesure d'urgence "Crue des eaux printanière 2017"		Traiteur pour le personnel présent au Centre de coordination des mesures d'urgence - Mesure d'urgence "Crue des eaux printanière 2017"	-970,29
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201706	06/02/17	VDM Comp CF-12h Oracle Payables A 6659758 72039049 2	Factures des achats	FIZET, FREDERIC	402523	mesurg1205 2017 - Facture Standard	de frais de repas pour les mesures d'urgence - Les Crues des eaux printanières 2017 - Approuvé par Sylvain	de repas pour les mesures d'urgence - Les Crues des eaux printanières 2017 - Approuvé par Sylvain L'Hostie	Total facture # mesurg12052017 : 70.17 ; Nom de lot : 170602SIMFIN.FIN1552 ; Ligne BC # L.E.R ; Contrat #	61,03
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201709	09/12/17	VDM Comp CF-12h Oracle Payables A 6831270 74610135 2	Factures des achats	LOCATION D'OUTILS BROSSARD INC.	121032	2416280001 - Bon commande standard	Article ; FRAIS DE LIVRAISON INCLUANT FRAIS TEMPS D'ATTENTE (40\$)	FRAIS DE LIVRAISON INCLUANT FRAIS TEMPS D'ATTENTE (40\$)	Total facture # 2416280001 : 4198.91 ; Nom de lot : 170912ubeauhFIN.UNITES2 ; Ligne BC # L6.E1.R1 ; Contrat #	130,00
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201705	05/17/17	VDM Comp CF-18h Oracle Payables A 6632494 71629212	Factures des achats	CHAPUT, DAVID	435056	mesurg0805 2017 - Facture Standard	NONREC_TAX ; Remboursement frais de repas mesures d'urgence inondation	Remboursement frais de repas mesures d'urgence inondation	Total facture # mesurg08052017 : 29.51 ; Nom de lot : 170515SIMFIN.FIN9063 ; Ligne BC # L.E.R ; Contrat #	3,05
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201708	08/29/17	Courus AOÛ-17 Gestion des coûts A 6792547 74268663	Régularisation	SIGNALISATION ROUTIERE DU QUEBEC INC.	137446	1199509 - Bon commande standard	SERVICE INSTALLATION / TRANSPORT		Desc Entête BC : MESURE D'URGENCE - LOCATION BARRICADES DIVERS ARRONDISSEMENTS	104,99
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201705	05/29/17	Courus MAI-17 Gestion des coûts A 6647639 71916884	Régularisation	AVEC PLAISIRS	121999	1202055 - Bon commande standard	Centre de coordination des mesures d'urgence - 18 boîtes à lunch pour les personnes mobilisées pour la mesure d'urgence "Crue		traiteur le 4 mai 2017 pour le Centre de coordination des mesures d'urgence pour les personnes mobilisées pour la mesure d'urgence "Crue des eaux	316,54

1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201706	05/29/17	Courus MAI-17 Gestion des coûts A 6647640 71916885	Régularisation	MARIUS ET FANNY CHOCOLATIER INC.	429154	1202050 - Bon commande standard	personnel présent au Centre de coordination des mesures d'urgence - Mesure d'urgence "Crue des eaux printanière 2017"	Traiteur pour le personnel présent au Centre de coordination des mesures d'urgence - Mesure d'urgence "Crue des eaux printanière 2017"	-506,20	
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201706	05/29/17	Courus MAI-17 Gestion des coûts A 6647639 71916884	Régularisation	ANTONIO MOREAU (1984)LTEE	127102	1200391 - Bon commande standard	FRAIS DE LIVRAISON	Desc Entête BC : BOTTE CULOTTE - MESURE D'URGENCE - COLBERT	-314,96	
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201708	08/01/17	Courus JUL-17 Gestion des coûts A 6748235 73581079	Régularisation	LOCATION HEWITT INC	120710	1199943 - Bon commande standard	Frais de transport pour contrat 5256547 002	d'urgence : Location de boyau de succion 6" Hewitt Henri-Bourassa - Florent. Livrable : 12001, Maurice Duplessis. À noter que j'ai inscrit le montant pour 2	-120,74	
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201705	05/23/17	VDM Comp CF-18h Oracle Payables A 6637535 71764498 2	Factures des achats	TROINI, SANDRO	127811	mesurg0605 2017 - Facture Standard	NONREC_TAX ; Remboursement frais de repas mesures urgence crue des eaux 2017	Remboursement frais de repas mesures urgence crue des eaux 2017	Total facture # mesurg06052017 : 70.2 ; Nom de lot : 170518SIMFIN.FIN9458 ; Ligne BC # L.E.R ; Contrat #	3,54
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201706	06/02/17	VDM Comp CF-18h Oracle Payables A 6659838 72046588 2	Factures des achats	PEPINIERE A. MUCCI INC.	114718	54654 - Facture Standard	Article ; TRANSPORT BILLET 12242	TRANSPORT BILLET 12242	Total facture # 54654 : 1782.11 ; Nom de lot : 170602lcoFINANC ; Ligne BC # L4.E1.R1 ; Contrat #	295,00
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201706	06/02/17	VDM Comp CF-12h Oracle Payables A 6659757 72039050 2	Factures des achats	LAMBERT, FRANCOIS	125104	mesurg0605 2017 - Facture Standard	de frais de repas pour les mesures d'urgence - Les Crues des eaux printanières 2017 - Approuvé par Sylvain	de repas pour les mesures d'urgence - Les Crues des eaux printanières 2017 - Approuvé par Sylvain L'Hostie	Total facture # mesurg06052017 : 26.77 ; Nom de lot : 170602SIMFIN.FIN1552 ; Ligne BC # L.E.R ; Contrat #	23,28
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201705	05/29/17	Courus MAI-17 Gestion des coûts A 6647639 71916884	Régularisation	ANTONIO MOREAU (1984)LTEE	127102	1200374 - Bon commande standard	FRAIS DE LIVRAISON	Desc Entête BC : BOTTES EN PVC MESURE D'URGENCE - COLBERT	314,96	
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201706	06/08/17	VDM Comp CF-18h Oracle Payables A 6665045 72196332 2	Factures des achats	LOCATION HEWITT INC	120710	5256547002 - Bon commande standard	Article ; Frais de transport pour contrat 5256547 002	Frais de transport pour contrat 5256547 002	Total facture # 5256547002 : 0 ; Nom de lot : 170602lcoFINANC ; Ligne BC # L5.E1.R1 ; Contrat #	115,00
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201706	06/16/17	VDM Comp CF-18h Oracle Payables A 6674846 72413259 2	Factures des achats	THEROUX, CHARLES	438249	mesurg1205 2017 - Facture Standard	Remboursement frais de repas - Mesures d'urgence la crue des eaux printanières 2017 - Approuvé papier par M.	repas - Mesures d'urgence la crue des eaux printanières 2017 - Approuvé papier par M. L'Hostie	Total facture # mesurg12052017 : 14.77 ; Nom de lot : 170616SIMFIN.FIN2769 ; Ligne BC # L.E.R ; Contrat #	0,74
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201706	05/31/17	VDM Comp CF-18h Oracle Payables A 6652342 71986548	Factures des achats	TROTTIER, MARIO	157410	mesurg0705 2017 - Facture Standard	NONREC_TAX ; Remboursement frais de repas mesures d'urgence inondation - Approuvé par Sylvain L'Hostie	Remboursement frais de repas mesures d'urgence inondation - Approuvé par Sylvain L'Hostie	Total facture # mesurg07052017 : 48.77 ; Nom de lot : 170529SIMFIN.FIN1092 ; Ligne BC # L.E.R ; Contrat #	2,47
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201706	06/02/17	VDM Comp CF-12h Oracle Payables A 6659758 72039049 2	Factures des achats	ENTREPRISE ROBERT GREEN INC	129016	150913 - Facture Standard	NONREC_TAX ; CA-Tax - Fcrlja-SALES	CA-Tax - Fcrlja-SALES	Total facture # 150913 : 5852.96 ; Nom de lot : 170602lcoFINANC ; Ligne BC # L2.E1.R1 ; Contrat #	0,00
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201705	05/25/17	VDM Comp CF-12h Oracle Payables A 6638007 71820979 2	Factures des achats	PAQUETTE, FREDERIC	126458	mesurg0305 2017 - Facture Standard	NONREC_TAX ; Remboursement frais de repas pour les Mesures d'urgence - Inondation	Remboursement frais de repas pour les Mesures d'urgence - Inondation	Total facture # mesurg03052017 : 292.39 ; Nom de lot : 170524SIMFIN.FIN9756 ; Ligne BC # L.E.R ; Contrat #	16,24

1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201705	05/26/17	VDM Comp CF Appr après 18h Oracle Payables A 6638217 71846013	Factures des achats	CADIEUX, LUC	124924	mesurg1205 2017 - Facture Standard	NONREC_TAX ; Remboursement frais de repas mesures urgence crue des eaux 2017	Remboursement frais de repas mesures urgence crue des eaux 2017	Total facture # mesurg12052017 : 11.49 ; Nom de lot : 170518SIMFIN.FIN9458 ; Ligne BC # L.E.R ; Contrat #	0,58	
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201706	06/02/17	VDM Comp CF-12h Oracle Payables A 6659757 72039050 2	Factures des achats	MAJOR & MAJOR INCORPORE	121449	0002583 - Facture Standard	1199895 - Bon commande standard	NONREC_TAX ; CA-Tax - Fcrja-SALES	CA-Tax - Fcrja-SALES	Total facture # 0002583 : 93766.53 ; Nom de lot : 170602lcoFINANC ; Ligne BC # L3.E1.R1 ; Contrat #	0,00
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201705	05/25/17	VDM Comp CF-12h Oracle Payables A 6638008 71820980 2	Factures des achats	THOMASSIN, RENE	126357	mesurg0405 2017 - Facture Standard	NONREC_TAX ; Remboursement frais de repas pour les Mesures d'urgence - Inondation	Remboursement frais de repas pour les Mesures d'urgence - Inondation	Total facture # mesurg04052017 : 139.05 ; Nom de lot : 170524SIMFIN.FIN9756 ; Ligne BC # L.E.R ; Contrat #	7,02	
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201705	05/17/17	VDM Comp CF-18h Oracle Payables A 6632494 71629212	Factures des achats	MAILLE, STEPHANE	124894	mesurg0705 2017 - Facture Standard	NONREC_TAX ; Remboursement frais de repas mesures d'urgence innodation	Remboursement frais de repas mesures d'urgence innodation	Total facture # mesurg07052017 : 69.36 ; Nom de lot : 170512SIMFIN.FIN8970 ; Ligne BC # L.E.R ; Contrat #	3,85	
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201706	06/07/17	VDM Comp CF-18h Oracle Payables A 6664754 72167127	Factures des achats	JULIEN-LEBLANC TRAITTEUR	113479	138300 - Facture Standard	1202600 - Bon commande standard	NONREC_TAX ; CA-Tax - Fcrja-SALES	CA-Tax - Fcrja-SALES	Total facture # 138300 : 514.94 ; Nom de lot : 170605asanFINANC ; Ligne BC # L10.E1.R1 ; Contrat #	0,00
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201705	05/17/17	VDM Comp CF-18h Oracle Payables A 6632496 71629213 2	Factures des achats	SURPRENANT, SYLVAIN	435018	mesurg0605 2017 - Facture Standard	Article ; Remboursement frais de repas mesures d'urgence innodation	Remboursement frais de repas mesures d'urgence innodation	Total facture # mesurg06052017 : 53.75 ; Nom de lot : 170512SIMFIN.FIN8970 ; Ligne BC # L.E.R ; Contrat #	46,75	
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201707	07/05/17	VDM Comp CF-18h Oracle Payables A 6694846 72897422 2	Factures des achats	LOCATION HEWITT INC	120710	5255396001 - Facture Standard	1205174 - Bon commande standard	Article ; FRAIS ASSURANCE POUR ÉQUIPEMENT LOUÉ	FRAIS ASSURANCE POUR ÉQUIPEMENT LOUÉ	Total facture # 5255396001 : 5524.26 ; Nom de lot : 170705uaubizyFIN.ELECTRO ; Ligne BC # L12.E1.R1 ; Contrat #	582,75
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201708	08/28/17	VDM Comp CF-12h Oracle Payables A 6792227 74236112 2	Factures des achats	LOCATION D'OUTILS SIMPLEX S.E.C.	115094	1115692 - Facture Standard	1199942 - Bon commande standard	NONREC_TAX ; manque 22.50\$ + re. dom de 34.44\$ AVANT TAXE - ENVOYÉ A MARC ANDRE DEHAIES LE 24 JUILLET (la)	manque 22.50\$ + re. dom de 34.44\$ AVANT TAXE - ENVOYÉ A MARC ANDRE DEHAIES LE 24 JUILLET (la)	Total facture # 1115692 : 618.5 ; Nom de lot : 170724uaubizyFIN.ELECTRO3 ; Ligne BC # L6.E1.R1 ; Contrat #	1,12
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201706	06/02/17	VDM Comp CF-12h Oracle Payables A 6659757 72039050 2	Factures des achats	ENTREPRISE ROBERT GREEN INC	129016	150905 - Facture Standard	1198446 - Bon commande standard	Article ; Service - Transport de colis (Frais de transport)	Service - Transport de colis (Frais de transport)	Total facture # 150905 : 450.71 ; Nom de lot : 170602lcoFINANC ; Ligne BC # L3.E1.R1 ; Contrat #	45,00
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201705	05/23/17	VDM Comp CF-18h Oracle Payables A 6637535 71764498 2	Factures des achats	CADIEUX, LUC	124924	mesurg0605 2017 - Facture Standard	NONREC_TAX ; Remboursement frais de repas mesures urgence crue des eaux 2017	Remboursement frais de repas mesures urgence crue des eaux 2017	Total facture # mesurg06052017 : 10.39 ; Nom de lot : 170518SIMFIN.FIN9458 ; Ligne BC # L.E.R ; Contrat #	0,52	
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201706	06/12/17	VDM Comp CF Appr après 18h Oracle Payables A 6667519 72266311 2	Factures des achats	ST-ONGE, ALEXANDRE	436614	mesurg1205 2017 - Facture Standard	Remboursement frais de repas pour les mesures d'urgence - Crues des eaux 2017 - Approuvé papier par M. L'Hostie	Remboursement frais de repas pour les mesures d'urgence - Crues des eaux 2017 - Approuvé papier par M. L'Hostie	Total facture # mesurg12052017 : 26.28 ; Nom de lot : 170605SIMFIN.FIN1739 ; Ligne BC # L.E.R ; Contrat #	1,33	
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201706	06/05/17	VDM Comp CF-12h Oracle Payables A 6664017 72091191 2	Factures des achats	JULIEN-LEBLANC TRAITTEUR	113479	138068 - Facture Standard	1202600 - Bon commande standard	NONREC_TAX ; CA-Tax - Fcrja-SALES	CA-Tax - Fcrja-SALES	Total facture # 138068 : 582.31 ; Nom de lot : 170605asanFINANC ; Ligne BC # L22.E1.R1 ; Contrat #	0,00

1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201705	05/26/17	VDM Comp CF-12h Oracle Payables A 6638316 71852867 2	Factures des achats	BOULANGER JE CAPRI 1958 INC.	435621	464 - Facture Standard	NONREC_TAX ; Boite à lunch mesures d'urgence inondation - Rémy Perri	Boite à lunch mesures d'urgence inondation - Rémy Perri	Total facture # 464 : 675.48 ; Nom de lot : 170524SIMFIN.FIN9756 ; Ligne BC # L.E.R ; Contrat #	29,30
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201706	06/07/17	VDM Comp CF-18h Oracle Payables A 6664753 72167126 2	Factures des achats	JULIEN-LEBLANC TRAITEUR	113479	138133 - Facture Standard	NONREC_TAX ; CA-Tax - Fcrlja-SALES	CA-Tax - Fcrlja-SALES	Total facture # 138133 : 527.73 ; Nom de lot : 170605asanFINANC ; Ligne BC # L21.E1.R1 ; Contrat #	0,00
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201705	05/25/17	VDM Comp CF-12h Oracle Payables A 6638008 71820980 2	Factures des achats	RIVEST, STEPHANE	124850	mesurg0705 2017 - Facture Standard	NONREC_TAX ; Remboursement frais de repas pour les Mesures d'urgence - Inondation	Remboursement frais de repas pour les Mesures d'urgence - Inondation	Total facture # mesurg07052017 : 91.57 ; Nom de lot : 170524SIMFIN.FIN9756 ; Ligne BC # L.E.R ; Contrat #	-0,46
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201706	06/05/17	VDM Comp CF-18h Oracle Payables A 6664118 72099988 2	Factures des achats	DE VRIES, DANIEL	142747	mesurg1205 2017 - Facture Standard	Article ; Remboursement frais de repas pour les mesures d'urgence - Crues des eaux 2017 - Approuvé papier par M. L'Hostie	Remboursement frais de repas pour les mesures d'urgence - Crues des eaux 2017 - Approuvé papier par M. L'Hostie	Total facture # mesurg12052017 : 256.15 ; Nom de lot : 170605SIMFIN.FIN1739 ; Ligne BC # L.E.R ; Contrat #	222,79
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201706	06/02/17	VDM Comp CF-12h Oracle Payables A 6659757 72039050 2	Factures des achats	RONA INC	117116	286276 - Facture Standard	NONREC_TAX ; CA-Tax - Fcrlja-SALES	CA-Tax - Fcrlja-SALES	Total facture # 286276 : 12198.85 ; Nom de lot : 170602lcoFINANC ; Ligne BC # L2.E1.R1 ; Contrat #	0,00
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201706	06/05/17	VDM Comp CF-18h Oracle Payables A 6664119 72099989 2	Factures des achats	PATISserie WAWEL	420475	17006 - Facture Standard	pour le personnel présent au Centre de coordination des mesures d'urgence - Mesure d'urgence "Crue des eaux printanière 2017"	personnel présent au Centre de coordination des mesures d'urgence - Mesure d'urgence "Crue des eaux printanière 2017"	Total facture # 17006 : 332.85 ; Nom de lot : 170605asanFINANC ; Ligne BC # L6.E1.R1 ; Contrat #	264,50
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201706	06/05/17	VDM Comp CF-18h Oracle Payables A 6664118 72099988 2	Factures des achats	LARENTE, JEAN-FRANCOIS	281452	mesurg1205 2017 - Facture Standard	Article ; Remboursement frais de repas pour les mesures d'urgence - Crues des eaux 2017 - Approuvé papier par M. L'Hostie	Remboursement frais de repas pour les mesures d'urgence - Crues des eaux 2017 - Approuvé papier par M. L'Hostie	Total facture # mesurg12052017 : 96.82 ; Nom de lot : 170605SIMFIN.FIN1739 ; Ligne BC # L.E.R ; Contrat #	84,21
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201707	07/05/17	VDM Comp CF Appr après 18h Oracle Payables A 6694544 72882155	Factures des achats	DUFORT, JEAN-PHILIPPE	439874	mesurg0805 2017 - Facture Standard	frais de repas lors des mesures d'urgence - Crue des eaux printanières 2017 approuvé papier par Sylvain L'Hostie	repas lors des mesures d'urgence - Crue des eaux printanières 2017 approuvé papier par Sylvain L'Hostie	Total facture # mesurg08052017 : 14.48 ; Nom de lot : 170704SIMFIN.FIN3912 ; Ligne BC # L.E.R ; Contrat #	12,59
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201706	06/07/17	VDM Comp CF-18h Oracle Payables A 6664753 72167126 2	Factures des achats	JULIEN-LEBLANC TRAITEUR	113479	138135 - Facture Standard	NONREC_TAX ; CA-Tax - PcrP-SALES	CA-Tax - PcrP-SALES	Total facture # 138135 : 1108.62 ; Nom de lot : 170605asanFINANC ; Ligne BC # L19.E1.R1 ; Contrat #	-46,09
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201705	05/26/17	VDM Comp CF Appr après 18h Oracle Payables A 6638218 71846014	Factures des achats	MARCOUX, PHILIPPE	125062	mesurg1205 2017 - Facture Standard	Article ; Remboursement frais de repas intervention mesures d'urgence crue des eaux 2017	Remboursement frais de repas intervention mesures d'urgence crue des eaux 2017	Total facture # mesurg12052017 : 60.08 ; Nom de lot : 170516SIMFIN.FIN9130 ; Ligne BC # L.E.R ; Contrat #	52,25
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201706	06/08/17	VDM Comp CF-18h Oracle Payables A 6665045 72196332 2	Factures des achats	LOCATION HEWITT INC	120710	5256547002 - Facture Standard	NONREC_TAX ; CA-Tax - Fcrlja-SALES	CA-Tax - Fcrlja-SALES	Total facture # 5256547002 : 0 ; Nom de lot : 170602lcoFINANC ; Ligne BC # L5.E1.R1 ; Contrat #	0,00
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201706	06/02/17	VDM Comp CF-18h Oracle Payables A 6659838 72046588 2	Factures des achats	ANTONIO MOREAU (1984)LTEE	127102	e4105317 - Facture Standard	Article ; FRAIS DE LIVRAISON	FRAIS DE LIVRAISON	Total facture # e4105317 : 19459.52 ; Nom de lot : 170602lcoFINANC ; Ligne BC # L2.E1.R1 ; Contrat #	300,00

1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201706	06/12/17	VDM Comp CF Appr après 18h Oracle Payables A 6667520	72266310 2	Factures des achats	LO DICO, GIUSEPPE	437318	mesurg1205 2017 - Facture Standard		Article ; Remboursement frais de repas durant les mesures d'urgence les crues des eaux - Approuvé papier par M. L'hostie	Remboursement frais de repas durant les mesures d'urgence les crues des eaux - Approuvé papier par M. L'hostie	Total facture # mesurg12052017 : 14.24 ; Nom de lot : 170609SIMFIN.FIN2210 ; Ligne BC # L.E.R ; Contrat #	12,38
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201706	06/12/17	VDM Comp CF Appr après 18h Oracle Payables A 6667519	72266311 2	Factures des achats	BERGEVIN, DANIEL	436611	mesurg1205 2017 - Facture Standard		Article ; Remboursement frais de repas pour les mesures d'urgence - Crues des eaux 2017 - Approuvé papier par M. L'Hostie	Remboursement frais de repas pour les mesures d'urgence - Crues des eaux 2017 - Approuvé papier par M. L'Hostie	Total facture # mesurg12052017 : 47.94 ; Nom de lot : 170605SIMFIN.FIN1739 ; Ligne BC # L.E.R ; Contrat #	41,70
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201706	06/05/17	VDM Comp CF-18h Oracle Payables A	6664119 72099989 2	Factures des achats	MARIUS ET FANNY CHOCOLATIE R INC.	429154	1605 - Facture Standard	1202050 - Bon commande standard	NONREC_TAX ; CA-Tax - PcrP-SALES	CA-Tax - PcrP-SALES	Total facture # 1605 : 258.69 ; Nom de lot : 170605asanFINANC ; Ligne BC # L3.E1.R1 ; Contrat #	1,50
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201706	06/05/17	VDM Comp CF-18h Oracle Payables A	6664118 72099988 2	Factures des achats	ST-ONGE, GUILLAUME	126966	mesurg1205 2017 - Facture Standard		Remboursement frais de repas pour les mesures d'urgence - Crues des eaux 2017 - Approuvé papier par M. L'Hostie	Remboursement frais de repas pour les mesures d'urgence - Crues des eaux 2017 - Approuvé papier par M. L'Hostie	Total facture # mesurg12052017 : 17.55 ; Nom de lot : 170605SIMFIN.FIN1739 ; Ligne BC # L.E.R ; Contrat #	0,98
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201705	05/17/17	VDM Comp CF-18h Oracle Payables A	6632494 71629212	Factures des achats	CHAPUT, DAVID	435056	mesurg0805 2017 - Facture Standard		NONREC_TAX ; Remboursement frais de repas mesures d'urgence inondation	Remboursement frais de repas mesures d'urgence inondation	Total facture # mesurg08052017 : 29.51 ; Nom de lot : 170515SIMFIN.FIN9063 ; Ligne BC # L.E.R ; Contrat #	-1,56
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201705	05/26/17	VDM Comp CF-12h Oracle Payables A	6638315 71852868 2	Factures des achats	BOULANGER JE CAPRI 1958 INC.	435621	452 - Facture Standard		Article ; Boite à lunch mesures d'urgence inondation - Rémy Perri	Boite à lunch mesures d'urgence inondation - Rémy Perri	Total facture # 452 : 366.48 ; Nom de lot : 170524SIMFIN.FIN9756 ; Ligne BC # L.E.R ; Contrat #	318,75
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201706	06/08/17	VDM Comp CF-18h Oracle Payables A	6665045 72196332 2	Factures des achats	LOCATION HEWITT INC	120710	5256547002 - Facture Standard	1199943 - Bon commande standard	NONREC_TAX ; CA-Tax - Fcrja-SALES	CA-Tax - Fcrja-SALES	Total facture # 5256547002 : 0 ; Nom de lot : 170602lcoFINANC ; Ligne BC # L5.E1.R1 ; Contrat #	0,00
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201707	07/05/17	VDM Comp CF-18h Oracle Payables A	6694846 72897422 2	Factures des achats	LOCATION HEWITT INC	120710	5255396001 - Facture Standard	1205174 - Bon commande standard	NONREC_TAX ; CA-Tax - Fcrja-SALES	CA-Tax - Fcrja-SALES	Total facture # 5255396001 : 5524.26 ; Nom de lot : 170705uaubizyFIN.ELECTRO ; Ligne BC # L12.E1.R1 ; Contrat #	0,00
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201707	07/05/17	VDM Comp CF-18h Oracle Payables A	6694846 72897422 2	Factures des achats	LOCATION HEWITT INC	120710	5255396001 - Facture Standard	1205174 - Bon commande standard	NONREC_TAX ; CA-Tax - PcrP-SALES	CA-Tax - PcrP-SALES	Total facture # 5255396001 : 5524.26 ; Nom de lot : 170705uaubizyFIN.ELECTRO ; Ligne BC # L12.E1.R1 ; Contrat #	29,06
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201706	06/02/17	VDM Comp CF-18h Oracle Payables A	6659838 72046588 2	Factures des achats	BOUQUIN DU PLONGEUR (TRITON) LTEE	115123	186884 - Facture Standard	1199236 - Bon commande standard	Article ; FRAIS DE LIVRAISON	FRAIS DE LIVRAISON	Total facture # 186884 : 23411.97 ; Nom de lot : 170602lcoFINANC ; Ligne BC # L7.E1.R1 ; Contrat #	250,00
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201706	06/07/17	VDM Comp CF-18h Oracle Payables A	6664754 72167127	Factures des achats	JULIEN-LEBLANC TRAITEUR	113479	138412 - Facture Standard	1202600 - Bon commande standard	Article ; Livraison 17 mai 2017 (factures 138412, 138413, 138414)	Livraison 17 mai 2017 (factures 138412, 138413, 138414)	Total facture # 138412 : 218.45 ; Nom de lot : 170605asanFINANC ; Ligne BC # L1.E1.R1 ; Contrat #	-24,98
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201706	06/05/17	VDM Comp CF-18h Oracle Payables A	6664119 72099989 2	Factures des achats	AVEC PLAISIRS	121999	383955 - Facture Standard	1202055 - Bon commande standard	NONREC_TAX ; CA-Tax - PcrP-SALES	CA-Tax - PcrP-SALES	Total facture # 383955 : 407.01 ; Nom de lot : 170605asanFINANC ; Ligne BC # L4.E1.R1 ; Contrat #	15,04

1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201706	06/12/17	VDM Comp CF Appr après 18h Oracle Payables A 6667520	72266310 2	Factures des achats	PASCALE, MICHAEL	436610	mesurg1205 2017 - Facture Standard		Article ; Remboursement frais de repas pour les mesures d'urgence - Crues des eaux 2017 - Approuvé papier par M. L'Hostie	Remboursement frais de repas pour les mesures d'urgence - Crues des eaux 2017 - Approuvé papier par M. L'Hostie	Total facture # mesurg12052017 : 23.57 ; Nom de lot : 170605SIMFIN.FIN1739 ; Ligne BC # L.E.R ; Contrat #	20,50
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201706	06/16/17	VDM Comp CF-18h Oracle Payables A	6674847 72413258 2	Factures des achats	GAGNON, NICOLE	438231	mesurg1205 2017 - Facture Standard		frais de repas - Mesures d'urgence la crue des eaux printanières 2017 - Approuvé papier par M. L'Hostie	repas - Mesures d'urgence la crue des eaux printanières 2017 - Approuvé papier par M. L'Hostie	Total facture # mesurg12052017 : 11.78 ; Nom de lot : 170616SIMFIN.FIN2769 ; Ligne BC # L.E.R ; Contrat #	10,25
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201708	08/28/17	VDM Comp CF-12h Oracle Payables A	6792227 74236112 2	Factures des achats	LOCATION D'OUTILS SIMPLEX S.E.C.	115094	1115692 - Facture Standard	1199942 - Bon commande standard	Article ; Frais pour la livraison	Frais pour la livraison	Total facture # 1115692 : 618.5 ; Nom de lot : 170724uabizyFIN.ELECTRO3 ; Ligne BC # L2.E1.R1 ; Contrat #	22,50
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201708	08/28/17	VDM Comp CF-12h Oracle Payables A	6792227 74236112 2	Factures des achats	LOCATION D'OUTILS SIMPLEX S.E.C.	115094	1115692 - Facture Standard	1199942 - Bon commande standard	NONREC_TAX ; manque 22.50\$ + re. dom de 34.44\$ AVANT TAXE - ENVOYÉ A MARC ANDRE DEHAIES LE 24 JUILLET (la)	manque 22.50\$ + re. dom de 34.44\$ AVANT TAXE - ENVOYÉ A MARC ANDRE DEHAIES LE 24 JUILLET (la)	Total facture # 1115692 : 618.5 ; Nom de lot : 170724uabizyFIN.ELECTRO3 ; Ligne BC # L2.E1.R1 ; Contrat #	1,12
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201705	05/17/17	VDM Comp CF-18h Oracle Payables A	6632496 71629213 2	Factures des achats	VANILLA TWIST	135309	52441 - Facture Standard		Article ; Service de traiteur - Cérémonie des pompiers décédés en devoir - Compte mesures d'urgence	Cérémonie des pompiers décédés en devoir - Compte mesures d'urgence	Total facture # 52441 : 781.83 ; Nom de lot : 170515SIMFIN.FIN9063 ; Ligne BC # L.E.R ; Contrat #	0,00
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201710	09/28/17	VDM Comp CF Appr après 18h Oracle Payables A 6900138	75057456	Factures des achats	SACS INDUSTRIELS INC	102149	0036872 - Facture Standard	1199432 - Bon commande standard	Article ; FRAIS DE TRANSPORT	FRAIS DE TRANSPORT	Total facture # 0036872 : 1761.43 ; Nom de lot : 170602ycFINANC ; Ligne BC # L3.E1.R1 ; Contrat #	100,00
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201706	06/07/17	VDM Comp CF-18h Oracle Payables A	6664753 72167126 2	Factures des achats	JULIEN-LEBLANC TRAITEUR	113479	138133 - Facture Standard	1202600 - Bon commande standard	NONREC_TAX ; CA-Tax - PcrP-SALES	CA-Tax - PcrP-SALES	Total facture # 138133 : 527.73 ; Nom de lot : 170605asanFINANC ; Ligne BC # L21.E1.R1 ; Contrat #	43,30
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201706	05/31/17	VDM Comp CF-18h Oracle Payables A	6652341 71986550 2	Factures des achats	DONTIGNY, ERIC	124814	mesurg2505 2017 - Facture Standard		Article ; Remboursement frais de repas mesures d'urgence inondation - Approuvé par Sylvain L'Hostie	Remboursement frais de repas mesures d'urgence inondation - Approuvé par Sylvain L'Hostie	Total facture # mesurg25052017 : 352.25 ; Nom de lot : 170529SIMFIN.FIN1092 ; Ligne BC # L.E.R ; Contrat #	306,37
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201706	06/16/17	VDM Comp CF-18h Oracle Payables A	6674846 72413259 2	Factures des achats	DIOTTE, MARIE-JOSEE	438247	mesurg1205 2017 - Facture Standard		Remboursement frais de repas - Mesures d'urgence la crue des eaux printanières 2017 - Approuvé papier par M. L'Hostie	repas - Mesures d'urgence la crue des eaux printanières 2017 - Approuvé papier par M. L'Hostie	Total facture # mesurg12052017 : 12.63 ; Nom de lot : 170616SIMFIN.FIN2769 ; Ligne BC # L.E.R ; Contrat #	0,63
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201706	06/07/17	VDM Comp CF-18h Oracle Payables A	6664754 72167127	Factures des achats	JULIEN-LEBLANC TRAITEUR	113479	138414 - Facture Standard	1202600 - Bon commande standard	NONREC_TAX ; CA-Tax - PcrP-SALES	CA-Tax - PcrP-SALES	Total facture # 138414 : 241.35 ; Nom de lot : 170605asanFINANC ; Ligne BC # L7.E1.R1 ; Contrat #	9,22
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201705	05/26/17	VDM Comp CF-12h Oracle Payables A	6638315 71852868 2	Factures des achats	BOULANGER JE CAPRI 1958 INC.	435621	459 - Facture Standard		NONREC_TAX ; Boite à lunch mesures d'urgence inondation - Rémy Perri	Boite à lunch mesures d'urgence inondation - Rémy Perri	Total facture # 459 : 540.38 ; Nom de lot : 170524SIMFIN.FIN9756 ; Ligne BC # L.E.R ; Contrat #	23,44
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201705	05/26/17	VDM Comp CF-12h Oracle Payables A	6638315 71852868 2	Factures des achats	BOULANGER JE CAPRI 1958 INC.	435621	457 - Facture Standard		NONREC_TAX ; Boite à lunch mesures d'urgence inondation - Rémy Perri	Boite à lunch mesures d'urgence inondation - Rémy Perri	Total facture # 457 : 190.86 ; Nom de lot : 170524SIMFIN.FIN9756 ; Ligne BC # L.E.R ; Contrat #	8,28

1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201707	07/11/17	VDM Comp CF-18h Oracle Payables A 6697928 73042075 2	Factures des achats	PERRON, SERGE	126590	mesurg0805 2017 - Facture Standard	Remboursement frais de repas dû aux mesures d'urgence la crue des eaux printanières 2017. Approuvé papier par M. L'Hostie	repas dû aux mesures d'urgence la crue des eaux printanières 2017. Approuvé papier par M. L'Hostie	Total facture # mesurg08052017 : 22.66 ; Nom de lot : 170711SIMFIN.FIN4537 ; Ligne BC # L.E.R ; Contrat #	1,25	
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201705	05/25/17	VDM Comp CF-12h Oracle Payables A 6638008 71820980 2	Factures des achats	FERLAND, MARTIN	126448	mesurg0405 2017 - Facture Standard	NONREC_TAX ; Remboursement frais de repas pour les Mesures d'urgence - Inondation	Remboursement frais de repas pour les Mesures d'urgence - Inondation	Total facture # mesurg04052017 : 432.72 ; Nom de lot : 170524SIMFIN.FIN9756 ; Ligne BC # L.E.R ; Contrat #	21,86	
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201706	06/02/17	VDM Comp CF-18h Oracle Payables A 6659838 72046588 2	Factures des achats	EQUIPEMENTS DE SECURITE HOTTE INC	115860	367548 - Facture Standard	1203328 - Bon commande standard	Article ; FRAIS DE LIVRAISON	FRAIS DE LIVRAISON	Total facture # 367548 : 1771.59 ; Nom de lot : 170602lcoFINANC ; Ligne BC # L7.E1.R1 ; Contrat #	20,00
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201706	06/02/17	VDM Comp CF-18h Oracle Payables A 6659838 72046588 2	Factures des achats	RONA INC	117116	286224 - Facture Standard	1199736 - Bon commande standard	Article ; Service - Transport de colis (Frais de transport)	Service - Transport de colis (Frais de transport)	Total facture # 286224 : 4445.31 ; Nom de lot : 170602lcoFINANC ; Ligne BC # L2.E1.R1 ; Contrat #	65,00
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201706	06/02/17	VDM Comp CF-18h Oracle Payables A 6659837 72046587 2	Factures des achats	PEPINIERE A. MUCCI INC.	114718	54670 - Facture Standard	1199203 - Bon commande standard	Article ; TRANSPORT BILLET 12249	TRANSPORT BILLET 12249	Total facture # 54670 : 2673.17 ; Nom de lot : 170602lcoFINANC ; Ligne BC # L6.E1.R1 ; Contrat #	295,00
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201706	06/19/17	VDM Comp CF-18h Oracle Payables A 6677260 72472729 2	Factures des achats	MARTINEAU, ALEXANDRE	438323	mesurg1205 2017 - Facture Standard	frais de repas lors des mesures d'urgence «La crue des eaux printanières 2017» approuvé papier par M. L'Hostie	repas lors des mesures d'urgence «La crue des eaux printanières 2017» approuvé papier par M. L'Hostie	Total facture # mesurg12052017 : 14.16 ; Nom de lot : 170619SIMFIN.FIN2914 ; Ligne BC # L.E.R ; Contrat #	12,32	
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201706	06/07/17	VDM Comp CF-18h Oracle Payables A 6664754 72167127	Factures des achats	JULIEN-LEBLANC TRAITEUR	113479	138299 - Facture Standard	1202600 - Bon commande standard	NONREC_TAX ; CA-Tax - PcrP-SALES	CA-Tax - PcrP-SALES	Total facture # 138299 : 629.62 ; Nom de lot : 170605asanFINANC ; Ligne BC # L2.E1.R1 ; Contrat #	-7,48
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201706	06/13/17	VDM Comp CF-18h Oracle Payables A 6668028 72314996	Factures des achats	ULINE CANADA	152679	3343361 - Facture Standard	1198174 - Bon commande standard	NONREC_TAX ; CA-Tax - Fcrja-SALES	CA-Tax - Fcrja-SALES	Total facture # 3343361 : 652.49 ; Nom de lot : 170613jbeaFINANC ; Ligne BC # L4.E1.R1 ; Contrat #	0,00
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201706	06/12/17	VDM Comp CF Appr après 18h Oracle Payables A 6667520 72266310 2	Factures des achats	PLANTE, JEAN-SEBASTIEN	437314	mesurg1505 2017 - Facture Standard	Article ; Remboursement frais de repas durant les mesures d'urgence les crues des eaux - Approuvé papier par M. L'hostie	Remboursement frais de repas durant les mesures d'urgence les crues des eaux - Approuvé papier par M. L'hostie	Total facture # mesurg15052017 : 27.48 ; Nom de lot : 170609SIMFIN.FIN2210 ; Ligne BC # L.E.R ; Contrat #	23,90	
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201706	06/07/17	VDM Comp CF-18h Oracle Payables A 6664754 72167127	Factures des achats	JULIEN-LEBLANC TRAITEUR	113479	138412 - Facture Standard	1202600 - Bon commande standard	Article ; Livraison 17 mai 2017 (factures 138412, 138413, 138414)	Livraison 17 mai 2017 (factures 138412, 138413, 138414)	Total facture # 138412 : 218.45 ; Nom de lot : 170605asanFINANC ; Ligne BC # L1.E1.R1 ; Contrat #	24,98
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201706	06/12/17	VDM Comp CF Appr après 18h Oracle Payables A 6667520 72266310 2	Factures des achats	YELLE, PATRICK	437316	mesurg1205 2017 - Facture Standard	Remboursement frais de repas durant les mesures d'urgence les crues des eaux - Approuvé papier par M. L'hostie	Remboursement frais de repas durant les mesures d'urgence les crues des eaux - Approuvé papier par M. L'hostie	Total facture # mesurg12052017 : 11.8 ; Nom de lot : 170609SIMFIN.FIN2210 ; Ligne BC # L.E.R ; Contrat #	0,60	
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201706	06/12/17	VDM Comp CF Appr après 18h Oracle Payables A 6667520 72266310 2	Factures des achats	NOEL, IAN	436304	mesurg1205 2017 - Facture Standard	Remboursement frais de repas pour les mesures d'urgence - Crues des eaux 2017 - Approuvé papier par M. L'Hostie	Remboursement frais de repas pour les mesures d'urgence - Crues des eaux 2017 - Approuvé papier par M. L'Hostie	Total facture # mesurg12052017 : 13.21 ; Nom de lot : 170605SIMFIN.FIN1739 ; Ligne BC # L.E.R ; Contrat #	0,67	

1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201706	06/07/17	VDM Comp CF-18h Oracle Payables A 6664754 72167127	Factures des achats	JULIEN-LEBLANC TRAITEUR	113479	138247 - Facture Standard	1202600 - Bon commande standard	Traiteur pour le personnel présent au Centre de coordination des mesures d'urgence - Mesure d'urgence "Crue des eaux printanières 2017"	pour le personnel présent au Centre de coordination des mesures d'urgence - Mesure d'urgence "Crue des eaux printanières 2017"	Total facture # 138247 : 653.47 ; Nom de lot : 170605asanFINANC ; Ligne BC # L7.E1.R1 ; Contrat #	-1,00
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201706	06/02/17	VDM Comp CF-12h Oracle Payables A 6659758 72039049 2	Factures des achats	DAOUST, SYLVAIN	126331	mesurg0705 2017 - Facture Standard		de frais de repas pour les mesures d'urgence - Les Crues des eaux printanières 2017 - Approuvé par Sylvain L'Hostie	de repas pour les mesures d'urgence - Les Crues des eaux printanières 2017 - Approuvé par Sylvain L'Hostie	Total facture # mesurg07052017 : 41.67 ; Nom de lot : 170602SIMFIN.FIN1552 ; Ligne BC # L.E.R ; Contrat #	36,24
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201706	06/02/17	VDM Comp CF-18h Oracle Payables A 6659838 72046588 2	Factures des achats	RONA INC	117116	286218 - Facture Standard	1203251 - Bon commande standard	NONREC_TAX ; CA-Tax - PcrP-SALES	CA-Tax - PcrP-SALES	Total facture # 286218 : 1665.62 ; Nom de lot : 170602lcoFINANC ; Ligne BC # L2.E1.R1 ; Contrat #	3,24
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201707	06/30/17	VDM Comp CF-12h Oracle Payables A 6691716 72771845 2	Factures des achats	GARANT, MARIE-JOSEE	133162	mesurg0106 2017 - Facture Standard		NONREC_TAX ; Remboursement frais de repas - Crue des eaux printanières 2017	Remboursement frais de repas - Crue des eaux printanières 2017	Total facture # mesurg01062017 : 167.21 ; Nom de lot : 170629SIMFIN.FIN3718 ; Ligne BC # L.E.R ; Contrat #	8,44
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201705	05/26/17	VDM Comp CF Appr après 18h Oracle Payables A 6638218 71846014	Factures des achats	RATTE, NORMAND	124846	mesurg1205 2017 - Facture Standard		NONREC_TAX ; Remboursement frais de repas mesures d'ugence inondation	Remboursement frais de repas mesures d'ugence inondation	Total facture # mesurg12052017 : 13.69 ; Nom de lot : 170525SIMFIN.FIN9875 ; Ligne BC # L.E.R ; Contrat #	0,69
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201705	05/25/17	VDM Comp CF-12h Oracle Payables A 6638007 71820979 2	Factures des achats	PAQUETTE, FREDERIC	126458	mesurg0305 2017 - Facture Standard		Article ; Remboursement frais de repas pour les Mesures d'urgence - Inondation	Remboursement frais de repas pour les Mesures d'urgence - Inondation	Total facture # mesurg03052017 : 292.39 ; Nom de lot : 170524SIMFIN.FIN9756 ; Ligne BC # L.E.R ; Contrat #	254,31
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201706	06/19/17	VDM Comp CF-18h Oracle Payables A 6677262 72472730 2	Factures des achats	MIGNAULT, LUC	126351	mesurg0605 2017 - Facture Standard		Remboursement frais de repas lors des mesures d'urgence «La crue des eaux printanières 2017» approuvé papier par M. L'Hostie	repas lors des mesures d'urgence «La crue des eaux printanières 2017» approuvé papier par M. L'Hostie	Total facture # mesurg06052017 : 10.63 ; Nom de lot : 170619SIMFIN.FIN2914 ; Ligne BC # L.E.R ; Contrat #	0,53
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201706	06/02/17	VDM Comp CF-18h Oracle Payables A 6659838 72046588 2	Factures des achats	ANTONIO MOREAU (1984)LTEE	127102	e4105329 - Facture Standard	1200374 - Bon commande standard	NONREC_TAX ; CA-Tax - PcrP-SALES	CA-Tax - PcrP-SALES	Total facture # e4105329 : 2461.61 ; Nom de lot : 170602lcoFINANC ; Ligne BC # L6.E1.R1 ; Contrat #	7,48
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201705	05/25/17	VDM Comp CF-12h Oracle Payables A 6638007 71820979 2	Factures des achats	HOTTIN, STEPHANE	125025	mesurg0705 2017 - Facture Standard		Article ; Remboursement frais de repas pour les Mesures d'urgence - Inondation	Remboursement frais de repas pour les Mesures d'urgence - Inondation	Total facture # mesurg07052017 : 7.46 ; Nom de lot : 170524SIMFIN.FIN9756 ; Ligne BC # L.E.R ; Contrat #	6,49
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201706	06/07/17	VDM Comp CF-18h Oracle Payables A 6664754 72167127	Factures des achats	JULIEN-LEBLANC TRAITEUR	113479	138412 - Facture Standard	1202600 - Bon commande standard	NONREC_TAX ; CA-Tax - PcrP-SALES	CA-Tax - PcrP-SALES	Total facture # 138412 : 218.45 ; Nom de lot : 170605asanFINANC ; Ligne BC # L1.E1.R1 ; Contrat #	6,24
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201706	06/15/17	VDM Comp CF Appr après 18h Oracle Payables A 6668451 72367710 2	Factures des achats	CENTRE DE LOCATION PYRAMIDE INC.	123191	6007954 - Facture Standard	1199937 - Bon commande standard	Article ; Frais pour la livraison de 5 génératrices	Frais pour la livraison de 5 génératrices	Total facture # 6007954 : 4045.17 ; Nom de lot : 170614jFINANC ; Ligne BC # L6.E1.R1 ; Contrat #	70,00
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201706	06/05/17	VDM Comp CF-18h Oracle Payables A 6664119 72099989 2	Factures des achats	CORMIER, STEPHANE	436157	mesurg1205 2017 - Facture Standard		Remboursement frais de repas pour les mesures d'urgence - Crues des eaux 2017 - Approuvé papier par M. L'Hostie	Remboursement frais de repas pour les mesures d'urgence - Crues des eaux 2017 - Approuvé papier par M. L'Hostie	Total facture # mesurg12052017 : 13.78 ; Nom de lot : 170605SIMFIN.FIN1739 ; Ligne BC # L.E.R ; Contrat #	0,77

1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201706	06/05/17	VDM Comp CF-18h Oracle Payables A	6664119 72099989 2	Factures des achats	PATISSERIE WAWEL	420475	17008 - Facture Standard	1202053 - Bon commande standard	NONREC_TAX ; CA-Tax - Fcrlja-SALES	CA-Tax - Fcrlja-SALES	Total facture # 17008 : 454.15 ; Nom de lot : 170605asanFINANC ; Ligne BC # L4.E1.R1 ; Contrat #	0,00
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201705	05/17/17	VDM Comp CF-18h Oracle Payables A	6632496 71629213 2	Factures des achats	MARSOLAIS, ALAIN	199603	mesurg0705 2017 - Facture Standard		Article ; Remboursement frais de repas intervention mesures d'urgence crue des eaux 2017	Remboursement frais de repas intervention mesures d'urgence crue des eaux 2017	Total facture # mesurg07052017 : 120.13 ; Nom de lot : 170516SIMFIN.FIN9130 ; Ligne BC # L.E.R ; Contrat #	104,48
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201705	05/25/17	VDM Comp CF-12h Oracle Payables A	6638008 71820980 2	Factures des achats	NANTEL, DAVID	435651	mesur070520 17 - Facture Standard		Article ; Remboursement frais de repas pour les Mesures d'urgence - Inondation	Remboursement frais de repas pour les Mesures d'urgence - Inondation	Total facture # mesur07052017 : 114.35 ; Nom de lot : 170524SIMFIN.FIN9756 ; Ligne BC # L.E.R ; Contrat #	99,46
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201706	06/19/17	VDM Comp CF-18h Oracle Payables A	6677262 72472730 2	Factures des achats	MIGNAULT, LUC	126351	mesurg0605 2017 - Facture Standard		frais de repas lors des mesures d'urgence «La crue des eaux printanières 2017» approuvé papier par M. L'Hostie	repas lors des mesures d'urgence «La crue des eaux printanières 2017» approuvé papier par M. L'Hostie	Total facture # mesurg06052017 : 10.63 ; Nom de lot : 170619SIMFIN.FIN2914 ; Ligne BC # L.E.R ; Contrat #	9,25
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201706	06/05/17	VDM Comp CF-18h Oracle Payables A	6664119 72099989 2	Factures des achats	GUERBER, MICHEL	268695	mesurg1205 2017 - Facture Standard		Remboursement frais de repas pour les mesures d'urgence - Crues des eaux 2017 - Approuvé papier par M. L'Hostie	Remboursement frais de repas pour les mesures d'urgence - Crues des eaux 2017 - Approuvé papier par M. L'Hostie	Total facture # mesurg12052017 : 14.34 ; Nom de lot : 170605SIMFIN.FIN1739 ; Ligne BC # L.E.R ; Contrat #	0,72
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201706	06/02/17	VDM Comp CF-18h Oracle Payables A	6659838 72046588 2	Factures des achats	RONA INC	117116	286236 - Facture Standard	1200610 - Bon commande standard	NONREC_TAX ; CA-Tax - Fcrlja-SALES	CA-Tax - Fcrlja-SALES	Total facture # 286236 : 2301.38 ; Nom de lot : 170602lcoFINANC ; Ligne BC # L2.E1.R1 ; Contrat #	0,00
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201706	06/02/17	VDM Comp CF-18h Oracle Payables A	6659838 72046588 2	Factures des achats	RONA INC	117116	286218 - Facture Standard	1203251 - Bon commande standard	Article ; Frais de livraison zone A, 0-25km.	Frais de livraison zone A, 0-25km.	Total facture # 286218 : 1665.62 ; Nom de lot : 170602lcoFINANC ; Ligne BC # L2.E1.R1 ; Contrat #	65,00
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201706	06/07/17	VDM Comp CF-18h Oracle Payables A	6664754 72167127	Factures des achats	JULIEN-LEBLANC TRAITEUR	113479	138300 - Facture Standard	1202600 - Bon commande standard	Article ; Livraison 13 mai 2017 (factures 138298, 138299, 138300)	Livraison 13 mai 2017 (factures 138298, 138299, 138300)	Total facture # 138300 : 514.94 ; Nom de lot : 170605asanFINANC ; Ligne BC # L2.E1.R1 ; Contrat #	150,00
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201707	07/24/17	VDM Comp CF-18h Oracle Payables A	6731002 73373805 2	Factures des achats	DESSUREAULT, SERGE	124802	mesurg0805 2017 - Facture Standard		Remboursement des frais de repas lors des mesurges d'urgence - Crue des eaux printanières 2017 approuvé par M. L'Hostie	Remboursement des frais de repas lors des mesurges d'urgence - Crue des eaux printanières 2017 approuvé par M. L'Hostie	Total facture # mesurg08052017 : 103.68 ; Nom de lot : 170724SIMFIN.FIN5492 ; Ligne BC # L.E.R ; Contrat #	-0,52
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201709	09/11/17	VDM Comp CF-18h Oracle Payables A	6830174 74582577 2	Factures des achats	SIGNAL SERVICES INC	116256	81466 - Facture Standard	1218831 - Bon commande standard	conforme à la facture - montant de 6544.60\$ avant taxe - courriel envoyé marc andré deshaies - le 14 juillet (LA)	BC non conforme à la facture - montant de 6544.60\$ avant taxe - courriel envoyé marc andré deshaies - le 14 juillet (LA)	Total facture # 81466 : 7524.65 ; Nom de lot : 170714uabizyFIN.ELECTRO2 ; Ligne BC # L7.E1.R1 ; Contrat #	16,58
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201709	09/13/17	VDM Comp CF-18h Oracle Payables A	6841414 74655272 2	Factures des achats	SIGNALISATION ROUTIERE DU QUEBEC INC.	137446	18674 - Facture Standard	1199509 - Bon commande standard	Article ; SERVICE RETOUR / TRANSPORT	SERVICE RETOUR / TRANSPORT	Total facture # 18674 : 2224.43 ; Nom de lot : 170913ubeauehFIN.UNITES3 ; Ligne BC # L7.E1.R1 ; Contrat #	100,00
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201705	05/17/17	VDM Comp CF-18h Oracle Payables A	6632496 71629213 2	Factures des achats	HUBERT, REJEAN	126904	mesurg0605 2017 - Facture Standard		Article ; Remboursement frais de repas mesures d'urgence inondation	Remboursement frais de repas mesures d'urgence inondation	Total facture # mesurg06052017 : 40.82 ; Nom de lot : 170515SIMFIN.FIN9063 ; Ligne BC # L.E.R ; Contrat #	35,50

1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201706	06/05/17	VDM Comp CF-18h Oracle Payables A	6664118 72099988 2	Factures des achats	ST-ONGE, GUILLAUME	126966	mesurg1205 2017 - Facture Standard	1202600 - Bon commande standard	Remboursement frais de repas pour les mesures d'urgence - Crues des eaux 2017 - Approuvé papier par M. L'Hostie	Remboursement frais de repas pour les mesures d'urgence - Crues des eaux 2017 - Approuvé papier par M. L'Hostie	Total facture # mesurg12052017 : 17.55 ; Nom de lot : 170605SIMFIN.FIN1739 ; Ligne BC # L.E.R ; Contrat #	-0,09
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201706	06/07/17	VDM Comp CF-18h Oracle Payables A	6664753 72167126 2	Factures des achats	JULIEN-LEBLANC TRAITEUR	113479	138256 - Facture Standard	1202600 - Bon commande standard	NONREC_TAX ; CA-Tax - PcrP-SALES	CA-Tax - PcrP-SALES	Total facture # 138256 : 783.92 ; Nom de lot : 170605asanFINANC ; Ligne BC # L7.E1.R1 ; Contrat #	0,05
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201706	06/05/17	VDM Comp CF-18h Oracle Payables A	6664119 72099989 2	Factures des achats	AVEC PLAISIRS	121999	383955 - Facture Standard	1202055 - Bon commande standard	NONREC_TAX ; CA-Tax - Fcrja-SALES	CA-Tax - Fcrja-SALES	Total facture # 383955 : 407.01 ; Nom de lot : 170605asanFINANC ; Ligne BC # L4.E1.R1 ; Contrat #	0,00
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201706	06/19/17	VDM Comp CF-18h Oracle Payables A	6677260 72472729 2	Factures des achats	GUALTIERI, ANTHONY	438310	mesurg1205 2017 - Facture Standard	1202600 - Bon commande standard	Remboursement frais de repas lors des mesures d'urgence «La crue des eaux printanières 2017» approuvé papier par M. L'Hostie	repas lors des mesures d'urgence «La crue des eaux printanières 2017» approuvé papier par M. L'Hostie	Total facture # mesurg12052017 : 23.03 ; Nom de lot : 170619SIMFIN.FIN2914 ; Ligne BC # L.E.R ; Contrat #	1,17
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201708	08/29/17	Courus AOÛ-17 Gestion des coûts A	6792547 74268663	Régularisation	SIGNAL SERVICES INC	116256	1218831 - Bon commande standard	1202598 - Bon commande standard	SERVICE DE LIVRAISON FIN DE SEMAINE (1 HOMME, 1 CAMION) CAMION#1		Desc Entête BC : MESURE D'URGENCE - LOCATION D'ARTICLE DE SIGNALISATION PIERREFONDS	1 256,70
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201706	05/29/17	Courus MAI-17 Gestion des coûts A	6647639 71916884	Régularisation	MARIUS ET FANNY CHOCOLATIER INC	429154	1202598 - Bon commande standard	1202598 - Bon commande standard	pour le personnel présent au Centre de coordination des mesures d'urgence - Mesure d'urgence "Crue des eaux printanière 2017"		Service de traiteur pour le personnel travaillant au Centre de coordination des mesures d'urgence - Mesure d'urgence "Crue des eaux printanière 2017"	-227,77
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201709	08/29/17	Courus AOÛ-17 Gestion des coûts A	6792547 74268663	Régularisation	SIGNALISATION ROUTIERE DU QUEBEC INC	137446	1199509 - Bon commande standard	1202600 - Bon commande standard	SERVICE INSTALLATION / TRANSPORT		Desc Entête BC : MESURE D'URGENCE - LOCATION BARRICADES DIVERS ARRONDISSEMENTS	-104,99
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201705	05/29/17	Courus MAI-17 Gestion des coûts A	6647640 71916885	Régularisation	JULIEN-LEBLANC TRAITEUR	113479	1202600 - Bon commande standard	1202600 - Bon commande standard	pour le personnel présent au Centre de coordination des mesures d'urgence - Mesure d'urgence "Crue des eaux printanière 2017"		Traiteur pour le personnel présent au Centre de coordination des mesures d'urgence - Mesure d'urgence "Crue des eaux printanière 2017"	970,29
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201705	05/29/17	Courus MAI-17 Gestion des coûts A	6647640 71916885	Régularisation	JULIEN-LEBLANC TRAITEUR	113479	1202600 - Bon commande standard	1202600 - Bon commande standard	pour le personnel présent au Centre de coordination des mesures d'urgence - Mesure d'urgence "Crue des eaux printanière 2017"		Traiteur pour le personnel présent au Centre de coordination des mesures d'urgence - Mesure d'urgence "Crue des eaux printanière 2017"	455,65
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201706	05/29/17	Courus MAI-17 Gestion des coûts A	6647639 71916884	Régularisation	JULIEN-LEBLANC TRAITEUR	113479	1202600 - Bon commande standard	1202600 - Bon commande standard	pour le personnel présent au Centre de coordination des mesures d'urgence - Mesure d'urgence "Crue des eaux printanière 2017"		Traiteur pour le personnel présent au Centre de coordination des mesures d'urgence - Mesure d'urgence "Crue des eaux printanière 2017"	-173,23
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201709	08/29/17	Courus AOÛ-17 Gestion des coûts A	6792547 74268663	Régularisation	SACS INDUSTRIELS INC	102149	1199432 - Bon commande standard	1199432 - Bon commande standard	FRAIS DE TRANSPORT		Desc Entête BC : SACS VIDES ET ATTACHES - MESURE D'URGENCE - PIERREFONDS	-157,48
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201708	08/29/17	Courus AOÛ-17 Gestion des coûts A	6792547 74268663	Régularisation	SACS INDUSTRIELS INC	102149	1199432 - Bon commande standard	1199432 - Bon commande standard	FRAIS DE TRANSPORT		Desc Entête BC : SACS VIDES ET ATTACHES - MESURE D'URGENCE - PIERREFONDS	157,48

1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201705	05/29/17	Courus MAI-17 Gestion des coûts A 6647640 71916885	Régularisatio n	PATISSERIE WAWEL	420475	1202053 - Bon commande standard	personnel présent au Centre de coordination des mesures d'urgence - Mesure d'urgence "Crue des eaux printanière 2017"		Traiteur pour le personnel présent au Centre de coordination des mesures d'urgence - Mesure d'urgence "Crue des eaux printanière 2017"	388,45	
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201706	05/29/17	Courus MAI-17 Gestion des coûts A 6647639 71916884	Régularisatio n	JULIEN- LEBLANC TRAITEUR	113479	1202600 - Bon commande standard	pour le personnel présent au Centre de coordination des mesures d'urgence - Mesure d'urgence "Crue des eaux printanière 2017"		Traiteur pour le personnel présent au Centre de coordination des mesures d'urgence - Mesure d'urgence "Crue des eaux printanière 2017"	-522,42	
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201706	06/02/17	VDM Comp CF-12h Oracle Payables A 6659757 72039050 2	Factures des achats	ENTREPRISE ROBERT GREEN INC	129016	150915 - Bon commande standard	Article ; Service - Transport de colis (Frais de transport)	Service - Transport de colis (Frais de transport)	Total facture # 150915 : 27087,47 ; Nom de lot : 170602coFINANC ; Ligne BC # L3.E1.R1 ; Contrat #	1 500,00	
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201706	05/29/17	Courus MAI-17 Gestion des coûts A 6647639 71916884	Régularisatio n	JULIEN- LEBLANC TRAITEUR	113479	1202600 - Bon commande standard	pour le personnel présent au Centre de coordination des mesures d'urgence - Mesure d'urgence "Crue des eaux printanière 2017"		Traiteur pour le personnel présent au Centre de coordination des mesures d'urgence - Mesure d'urgence "Crue des eaux printanière 2017"	-316,80	
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201708	08/28/17	VDM Comp CF Appr après 18h Oracle Payables A 6792182 74232648	Factures des achats	LOCATION D'OUTILS SIMPLEX S.E.C.	115094	1125912 - Facture Standard		NONREC_TAX ; CA-Tax - PcrP-SALES	CA-Tax - PcrP-SALES	Total facture # 1125912 : 55,65 ; Nom de lot : 170724uaubizyFIN.ELECTRO3 ; Ligne BC # L.E.R ; Contrat #	0,00
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201706	06/07/17	VDM Comp CF-18h Oracle Payables A 6664754 72167127	Factures des achats	JULIEN- LEBLANC TRAITEUR	113479	138299 - Facture Standard	Article ; Livraison 13 mai 2017 (factures 138298, 138299, 138300)	Livraison 13 mai 2017 (factures 138298, 138299, 138300)	Total facture # 138299 : 629,62 ; Nom de lot : 170605asanFINANC ; Ligne BC # L2.E1.R1 ; Contrat #	50,00	
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201705	05/17/17	VDM Comp CF-18h Oracle Payables A 6632496 71629213 2	Factures des achats	PELLERIN, FREDERIC	435022	mesurg0605 2017 - Facture Standard	Article ; Remboursement frais de repas mesures d'urgence innodation	Remboursement frais de repas mesures d'urgence innodation	Total facture # mesurg06052017 : 53,63 ; Nom de lot : 170512SIMFIN.FIN8970 ; Ligne BC # L.E.R ; Contrat #	46,65	
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201706	06/12/17	VDM Comp CF Appr après 18h Oracle Payables A 6667519 72266311 2	Factures des achats	AUBIN, RICHARD	437289	mesurg1205 2017 - Facture Standard	Remboursement frais de repas durant les mesures d'urgence les crues des eaux - Approuvé papier par M. L'hostie	Remboursement frais de repas durant les mesures d'urgence les crues des eaux - Approuvé papier par M. L'hostie	Total facture # mesurg12052017 : 45,62 ; Nom de lot : 170609SIMFIN.FIN2210 ; Ligne BC # L.E.R ; Contrat #	2,30	
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201706	06/07/17	VDM Comp CF-18h Oracle Payables A 6664753 72167126 2	Factures des achats	JULIEN- LEBLANC TRAITEUR	113479	138256 - Facture Standard	NONREC_TAX ; CA-Tax - PcrP-SALES	CA-Tax - PcrP-SALES	Total facture # 138256 : 783,92 ; Nom de lot : 170605asanFINANC ; Ligne BC # L4.E1.R1 ; Contrat #	1,99	
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201706	06/02/17	VDM Comp CF-18h Oracle Payables A 6659837 72046587 2	Factures des achats	SACS INDUSTRIELS INC	102149	0036882 - Bon commande standard	NONREC_TAX ; CA-Tax - Fcrja-SALES	CA-Tax - Fcrja-SALES	Total facture # 0036882 : 3904,59 ; Nom de lot : 170602ycffINANC ; Ligne BC # L3.E1.R1 ; Contrat #	0,00	
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201706	06/12/17	VDM Comp CF Appr après 18h Oracle Payables A 6667519 72266311 2	Factures des achats	LEVESQUE, SIMON	436839	mesurg1205 2017 - Facture Standard	Remboursement frais de repas durant les mesures d'urgence les crues des eaux - Approuvé papier par M. L'hostie	Remboursement frais de repas durant les mesures d'urgence les crues des eaux - Approuvé papier par M. L'hostie	Total facture # mesurg12052017 : 21,27 ; Nom de lot : 170609SIMFIN.FIN2210 ; Ligne BC # L.E.R ; Contrat #	-0,11	
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201709	09/12/17	VDM Comp CF-18h Oracle Payables A 6839307 74618895	Factures des achats	LOCATION D'OUTILS BROSSARD INC.	121032	2416280002 - Bon commande standard	NONREC_TAX ; CA-Tax - Fcrja-SALES	CA-Tax - Fcrja-SALES	Total facture # 2416280002 : 3825,24 ; Nom de lot : 170912ubeauehFIN.UNITES2 ; Ligne BC # L14.E1.R1 ; Contrat #	0,00	

1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201706	05/29/17	Courus MAI-17 Gestion des coûts A 6647640 71916885	Régularisation	MARIUS ET FANNY CHOCOLATIER INC.	429154	1202598 - Bon commande standard	pour le personnel présent au Centre de coordination des mesures d'urgence - Mesure d'urgence "Crue des eaux printanière 2017"	Service de traiteur pour le personnel travaillant au Centre de coordination des mesures d'urgence - Mesure d'urgence "Crue des eaux printanière 2017"	-145,67	
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201707	08/01/17	Courus JUL-17 Gestion des coûts A 6748234 73581080	Régularisation	SACS INDUSTRIELS INC.	102149	1199432 - Bon commande standard	FRAIS DE TRANSPORT	Desc Entête BC : SACS VIDES ET ATTACHES - MESURE D'URGENCE - PIERREFONDS	157,48	
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201708	08/29/17	Courus AOÛ-17 Gestion des coûts A 6792548 74268662	Régularisation	LOCATION HEWITT INC.	120710	1199943 - Bon commande standard	Frais de transport pour contrat 5256547 002	d'urgence : Location de boyau de succion 6" Hewitt Henri-Bourassa - Florent. Livrable : 12001, Maurice Duplessis. À noter que j'ai inscrit le montant pour 2	120,74	
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201706	06/07/17	VDM Comp CF-18h Oracle Payables A 6664753 72167126 2	Factures des achats	JULIEN-LEBLANC TRAITEUR	113479	138256 - Facture Standard	NONREC_TAX ; CA-Tax - Fcrja-SALES	CA-Tax - Fcrja-SALES	Total facture # 138256 : 783.92 ; Nom de lot : 170605asanFINANC ; Ligne BC # L16.E1.R1 ; Contrat #	0,00
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201706	06/05/17	VDM Comp CF Appr après 18h Oracle Payables A 6662042 72083872 2	Factures des achats	GRIFFITH, MATTHEW	293983	mesurg1505 2017 - Facture Standard	Remboursement frais de transport en taxi pour les mesures d'urgence les crues des eaux printanières approuvé par Sylvain L'Hostie	transport en taxi pour les mesures d'urgence les crues des eaux printanières approuvé par Sylvain L'Hostie	Total facture # mesurg15052017 : 16 ; Nom de lot : 170602SIMFIN.FIN1586 ; Ligne BC # L.E.R. ; Contrat #	1,65
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201706	06/08/17	VDM Comp CF-18h Oracle Payables A 6665045 72196332 2	Factures des achats	LOCATION HEWITT INC.	120710	5256547002 - Facture Standard	Article ; Frais de transport pour contrat 5256547 002	Frais de transport pour contrat 5256547 002	Total facture # 5256547002 : 0 ; Nom de lot : 170602lcoFINANC ; Ligne BC # L5.E1.R1 ; Contrat #	-115,00
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201705	05/29/17	Courus MAI-17 Gestion des coûts A 6647639 71916884	Régularisation	JULIEN-LEBLANC TRAITEUR	113479	1202600 - Bon commande standard	pour le personnel présent au Centre de coordination des mesures d'urgence - Mesure d'urgence "Crue des eaux printanière 2017"	Traiteur pour le personnel présent au Centre de coordination des mesures d'urgence - Mesure d'urgence "Crue des eaux printanière 2017"	312,34	
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201705	05/29/17	Courus MAI-17 Gestion des coûts A 6647640 71916885	Régularisation	JULIEN-LEBLANC TRAITEUR	113479	1202600 - Bon commande standard	pour le personnel présent au Centre de coordination des mesures d'urgence - Mesure d'urgence "Crue des eaux printanière 2017"	Traiteur pour le personnel présent au Centre de coordination des mesures d'urgence - Mesure d'urgence "Crue des eaux printanière 2017"	289,29	
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201705	05/29/17	Courus MAI-17 Gestion des coûts A 6647639 71916884	Régularisation	ENTREPRISE ROBERT GREEN INC.	129016	1199335 - Bon commande standard	Service - Transport de colis (Frais de transport)	Desc Entête BC : POUSSIÈRE DE ROCHE - MESURE D'URGENCE - ILE-BIZARD	2 939,65	
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201706	06/21/17	VDM Comp CF-12h Oracle Payables A 6677765 72535781 2	Factures des achats	CENTRE DE LOCATION PYRAMIDE INC.	123191	6010764 - Facture Standard	NONREC_TAX ; CA-Tax - Fcrja-SALES	CA-Tax - Fcrja-SALES	Total facture # 6010764 : 729.29 ; Nom de lot : 170614jifINANC ; Ligne BC # L9.E1.R1 ; Contrat #	0,00
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201706	06/02/17	VDM Comp CF-12h Oracle Payables A 6659758 72039049 2	Factures des achats	ENTREPRISE ROBERT GREEN INC.	129016	150913 - Facture Standard	Article ; PALETTE RETOURNABLE	PALETTE RETOURNABLE	Total facture # 150913 : 5852.96 ; Nom de lot : 170602lcoFINANC ; Ligne BC # L2.E1.R1 ; Contrat #	600,00
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201706	06/02/17	VDM Comp CF-12h Oracle Payables A 6659758 72039049 2	Factures des achats	MAJOR & MAJOR INCORPORE	121449	0002581 - Facture Standard	Article ; FRAIS DE LVRAISON	FRAIS DE LVRAISON	Total facture # 0002581 : 60885.2 ; Nom de lot : 170602lcoFINANC ; Ligne BC # L3.E1.R1 ; Contrat #	6 000,00

1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201705	05/17/17	VDM Comp CF-18h Oracle Payables A 6632494 71629212	Factures des achats	TETREAULT, BENOIT	435059	mesurg06052017 - Facture Standard		Article ; Remboursement frais de repas mesures d'urgence inondation	Remboursement frais de repas mesures d'urgence inondation	Total facture # mesurg06052017 : 55.53 ; Nom de lot : 170515SIMFIN.FIN9063 ; Ligne BC # L.E.R ; Contrat #	48,30
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201706	06/05/17	VDM Comp CF-18h Oracle Payables A 6664118 72099988 2	Factures des achats	ST-ONGE, GUILLAUME	126966	mesurg12052017 - Facture Standard		Article ; Remboursement frais de repas pour les mesures d'urgence - Crues des eaux 2017 - Approuvé papier par M. L'Hostie	Remboursement frais de repas pour les mesures d'urgence - Crues des eaux 2017 - Approuvé papier par M. L'Hostie	Total facture # mesurg12052017 : 17.55 ; Nom de lot : 170605SIMFIN.FIN1739 ; Ligne BC # L.E.R ; Contrat #	15,26
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201706	06/02/17	VDM Comp CF-18h Oracle Payables A 6659838 72046588 2	Factures des achats	BOUTIQUE DU PLONGEUR (TRITON) LTEE	115123	186911 - Facture Standard	1199946 - Bon commande standard	NONREC_TAX ; CA-Tax - Fcrlja-SALES	CA-Tax - Fcrlja-SALES	Total facture # 186911 : 23546.88 ; Nom de lot : 170602lcoFINANC ; Ligne BC # L2.E1.R1 ; Contrat #	0,00
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201706	06/16/17	VDM Comp CF-18h Oracle Payables A 6674847 72413258 2	Factures des achats	GAGNON, NICOLE	438231	mesurg12052017 - Facture Standard		Remboursement frais de repas - Mesures d'urgence la crue des eaux printanières 2017 - Approuvé papier par M. L'Hostie	repas - Mesures d'urgence la crue des eaux printanières 2017 - Approuvé papier par M. L'Hostie	Total facture # mesurg12052017 : 11.78 ; Nom de lot : 170616SIMFIN.FIN2769 ; Ligne BC # L.E.R ; Contrat #	0,60
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201707	06/27/17	VDM Comp CF-18h Oracle Payables A 6690848 72680502 2	Factures des achats	RIOUX, FRANCOIS	439128	mesurg06052017 - Facture Standard		de frais de repas lors des mesurges d'urgence la crue des eaux printanières 2017 approuvé papier par Sylvain L'Hostie.	de repas lors des mesurges d'urgence la crue des eaux printanières 2017 approuvé papier par Sylvain L'Hostie.	Total facture # mesurg06052017 : 10.63 ; Nom de lot : 170627SIMFIN.FIN3472 ; Ligne BC # L.E.R ; Contrat #	9,25
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201706	06/02/17	VDM Comp CF-18h Oracle Payables A 6659837 72046587 2	Factures des achats	SACS INDUSTRIELS INC	102149	0036868 - Facture Standard	1200636 - Bon commande standard	NONREC_TAX ; CA-Tax - Fcrlja-SALES	CA-Tax - Fcrlja-SALES	Total facture # 0036868 : 50405.28 ; Nom de lot : 170602ycFINANC ; Ligne BC # L4.E1.R1 ; Contrat #	0,00
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201706	06/05/17	VDM Comp CF-18h Oracle Payables A 6664118 72099988 2	Factures des achats	PATISserie WAWEL	420475	17007 - Facture Standard	1202053 - Bon commande standard	NONREC_TAX ; CA-Tax - Fcrlja-SALES	CA-Tax - Fcrlja-SALES	Total facture # 17007 : 474.27 ; Nom de lot : 170605asanFINANC ; Ligne BC # L2.E1.R1 ; Contrat #	0,00
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201706	06/07/17	VDM Comp CF-18h Oracle Payables A 6664754 72167127	Factures des achats	JULIEN-LEBLANC TRAITEUR	113479	138247 - Facture Standard	1202600 - Bon commande standard	NONREC_TAX ; CA-Tax - PcrP-SALES	CA-Tax - PcrP-SALES	Total facture # 138247 : 653.47 ; Nom de lot : 170605asanFINANC ; Ligne BC # L7.E1.R1 ; Contrat #	0,05
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201706	06/07/17	VDM Comp CF-18h Oracle Payables A 6664754 72167127	Factures des achats	JULIEN-LEBLANC TRAITEUR	113479	138414 - Facture Standard	1202600 - Bon commande standard	NONREC_TAX ; CA-Tax - Fcrlja-SALES	CA-Tax - Fcrlja-SALES	Total facture # 138414 : 241.35 ; Nom de lot : 170605asanFINANC ; Ligne BC # L7.E1.R1 ; Contrat #	0,00
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201705	05/25/17	VDM Comp CF-12h Oracle Payables A 6638008 71820980 2	Factures des achats	HOULE-TURCOTTE, ALEXANDRE	435652	mesur07052017 - Facture Standard		NONREC_TAX ; Remboursement frais de repas pour les Mesures d'urgence - Inondation	Remboursement frais de repas pour les Mesures d'urgence - Inondation	Total facture # mesur07052017 : 11.7 ; Nom de lot : 170524SIMFIN.FIN9756 ; Ligne BC # L.E.R ; Contrat #	0,65
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201706	06/02/17	VDM Comp CF-12h Oracle Payables A 6659757 72039050 2	Factures des achats	ENTREPRISE ROBERT GREEN INC	129016	150915 - Facture Standard	1198952 - Bon commande standard	NONREC_TAX ; CA-Tax - PcrP-SALES	CA-Tax - PcrP-SALES	Total facture # 150915 : 27087.47 ; Nom de lot : 170602lcoFINANC ; Ligne BC # L3.E1.R1 ; Contrat #	74,81
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201706	06/21/17	VDM Comp CF-12h Oracle Payables A 6677765 72535781 2	Factures des achats	SERVICES MATREC INC	117347	m2000020948 - Facture Standard	1200101 - Bon commande standard	Article ; Frais de transport (Aller et retour)	Frais de transport (Aller et retour)	Total facture # m2000020948 : 510.73 ; Nom de lot : 170614jFINANC ; Ligne BC # L3.E1.R1 ; Contrat #	300,00

1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201706	06/08/17	VDM Comp CF Appr après 18h Oracle Payables A 6664228 72117440	Factures des achats	MARIUS ET FANNY CHOCOLATIER INC	429154	1609 - Facture Standard	1202598 - Bon commande standard	NONREC_TAX ; CA-Tax - Fcrja-SALES	CA-Tax - Fcrja-SALES	Total facture # 1609 : 194.02 ; Nom de lot : 170606asanFINANC ; Ligne BC # L4.E1.R1 ; Contrat #	0,00
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201709	09/11/17	VDM Comp CF-18h Oracle Payables A 6830174 74582577 2	Factures des achats	SIGNAL SERVICES INC	116256	81466 - Facture Standard	1218831 - Bon commande standard	Article ; SERVICE DE CUEILLETTE (1 HOMME, 1 CAMION) CAMION#1	SERVICE DE CUEILLETTE (1 HOMME, 1 CAMION) CAMION#1	Total facture # 81466 : 7524.65 ; Nom de lot : 170714uaubizyFIN.ELECTRO2 ; Ligne BC # L7.E1.R1 ; Contrat #	332,50
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201705	05/17/17	VDM Comp CF-18h Oracle Payables A 6632494 71629212	Factures des achats	POTEL, MARC	125019	mesurg0705 2017 - Facture Standard		Article ; Remboursement frais de repas mesures d'urgence innodation	Remboursement frais de repas mesures d'urgence innodation	Total facture # mesurg07052017 : 25.71 ; Nom de lot : 170512SIMFIN.FIN8970 ; Ligne BC # L.E.R. ; Contrat #	22,35
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201706	06/12/17	VDM Comp CF Appr après 18h Oracle Payables A 6667519 72266311 2	Factures des achats	GRISE, MARIE-ANDREE	436835	mesurg1205 2017 - Facture Standard		Remboursement frais de repas durant les mesures d'urgence les crues des eaux - Approuvé papier par M. L'hostie	Remboursement frais de repas durant les mesures d'urgence les crues des eaux - Approuvé papier par M. L'hostie	Total facture # mesurg12052017 : 13.16 ; Nom de lot : 170609SIMFIN.FIN2210 ; Ligne BC # L.E.R. ; Contrat #	0,67
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201706	06/02/17	VDM Comp CF-12h Oracle Payables A 6659758 72039049 2	Factures des achats	MAJOR & MAJOR INCORPORE	121449	0002440 - Facture Standard	1199082 - Bon commande standard	Article ; FRAIS DE LIVRAISON (VANNE COMPLETE)	FRAIS DE LIVRAISON (VANNE COMPLETE)	Total facture # 0002440 : 6795.07 ; Nom de lot : 170602coFINANC ; Ligne BC # L4.E1.R1 ; Contrat #	318,00
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201705	05/17/17	VDM Comp CF-18h Oracle Payables A 6632494 71629212	Factures des achats	MARTIN, FRANCOIS	435057	mesurg0805 2017 - Facture Standard		Article ; Remboursement frais de repas mesures d'urgence inondation	Remboursement frais de repas mesures d'urgence inondation	Total facture # mesurg08052017 : 31.59 ; Nom de lot : 170515SIMFIN.FIN9063 ; Ligne BC # L.E.R. ; Contrat #	27,48
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201706	06/07/17	VDM Comp CF-18h Oracle Payables A 6664754 72167127	Factures des achats	JULIEN-LEBLANC TRAITEUR	113479	138134 - Facture Standard	1202600 - Bon commande standard	Traiteur pour le personnel présent au Centre de coordination des mesures d'urgence - Mesure d'urgence "Crue des eaux printanière 2017"	pour le personnel présent au Centre de coordination des mesures d'urgence - Mesure d'urgence "Crue des eaux printanière 2017"	Total facture # 138134 : 888.92 ; Nom de lot : 170605asanFINANC ; Ligne BC # L20.E1.R1 ; Contrat #	1 446,30
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201705	05/26/17	VDM Comp CF-12h Oracle Payables A 6638315 71852868 2	Factures des achats	BOULANGER IE CAPRI 1958 INC.	435621	452 - Facture Standard		NONREC_TAX ; Boite à lunch mesures d'urgence inondation - Rémy Perri	Boite à lunch mesures d'urgence inondation - Rémy Perri	Total facture # 452 : 366.48 ; Nom de lot : 170524SIMFIN.FIN9756 ; Ligne BC # L.E.R. ; Contrat #	-30,55
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201706	06/05/17	VDM Comp CF-18h Oracle Payables A 6664119 72099989 2	Factures des achats	AVEC PLAISIRS	121999	383955 - Facture Standard	1202055 - Bon commande standard	NONREC_TAX ; CA-Tax - PcrP-SALES	CA-Tax - PcrP-SALES	Total facture # 383955 : 407.01 ; Nom de lot : 170705uaubizyFIN.ELECTRO ; Ligne BC # L1.E1.R1 ; Contrat #	0,75
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201706	06/02/17	VDM Comp CF-12h Oracle Payables A 6659758 72039049 2	Factures des achats	MAJOR & MAJOR INCORPORE	121449	0002576 - Facture Standard	1200395 - Bon commande standard	NONREC_TAX ; CA-Tax - Fcrja-SALES	CA-Tax - Fcrja-SALES	Total facture # 0002576 : 610.29 ; Nom de lot : 170602coFINANC ; Ligne BC # L2.E1.R1 ; Contrat #	0,00
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201707	07/05/17	VDM Comp CF-18h Oracle Payables A 6694846 72897422 2	Factures des achats	LOCATION HEWITT INC	120710	5255396001 - Facture Standard	1205174 - Bon commande standard	Article ; FRAIS ENVIRONNEMENTAUX	FRAIS ENVIRONNEMENTAUX	Total facture # 5255396001 : 5524.26 ; Nom de lot : 170705uaubizyFIN.ELECTRO ; Ligne BC # L13.E1.R1 ; Contrat #	25,00
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201705	05/25/17	VDM Comp CF-12h Oracle Payables A 6638008 71820980 2	Factures des achats	HERVIEUX, LUC	435060	mesurg0505 2017 - Facture Standard		Article ; Remboursement frais de repas pour les Mesures d'urgence - Inondation	Remboursement frais de repas pour les Mesures d'urgence - Inondation	Total facture # mesurg05052017 : 40 ; Nom de lot : 170524SIMFIN.FIN9756 ; Ligne BC # L.E.R. ; Contrat #	34,79

1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201706	06/02/17	VDM Comp CF-12h Oracle Payables A 6659757 72039050 2	Factures des achats	MAJOR & MAJOR INCORPORE	121449	0002579 - Facture Standard	1199137 - Bon commande standard	Article ; Frais de transport (6 camions).	Frais de transport (6 camions).	Total facture # 0002579 : 147494.49 ; Nom de lot : 170602coFINANC ; Ligne BC # L3.E1.R1 ; Contrat #	14 250,00
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201705	05/17/17	VDM Comp CF-18h Oracle Payables A 6632494 71629212	Factures des achats	MOONEY, SHAWN	435058	mesurg0805 2017 - Facture Standard		Article ; Remboursement frais de repas mesures d'urgence inondation	Remboursement frais de repas mesures d'urgence inondation	Total facture # mesurg08052017 : 18.84 ; Nom de lot : 170515SIMFIN.FIN9063 ; Ligne BC # L.E.R ; Contrat #	18,84
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201706	06/12/17	VDM Comp CF Appr après 18h Oracle Payables A 6667520 72266310 2	Factures des achats	HODGSON, MARTIN	435665	mesurg1205 2017 - Facture Standard		Article ; Remboursement frais de repas pour les mesures d'urgence - Crues des eaux 2017 - Approuvé papier par M. L'Hostie	Remboursement frais de repas pour les mesures d'urgence - Crues des eaux 2017 - Approuvé papier par M. L'Hostie	Total facture # mesurg12052017 : 18.29 ; Nom de lot : 170605SIMFIN.FIN1739 ; Ligne BC # L.E.R ; Contrat #	15,91
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201707	07/05/17	VDM Comp CF-18h Oracle Payables A 6694846 72897422 2	Factures des achats	LOCATION HEWITT INC	120710	5255396001 - Facture Standard	1205174 - Bon commande standard	Article ; FRAIS DE RETOUR	FRAIS DE RETOUR	Total facture # 5255396001 : 5524.26 ; Nom de lot : 170705uaubizyFIN.ELECTRO ; Ligne BC # L11.E1.R1 ; Contrat #	150,00
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201706	06/02/17	VDM Comp CF-18h Oracle Payables A 6659838 72046588 2	Factures des achats	ANTONIO MOREAU (1984)LTEE	127102	e4105370 - Facture Standard	1200374 - Bon commande standard	NONREC_TAX ; CA-Tax - PcrP-SALES	CA-Tax - PcrP-SALES	Total facture # e4105370 : 3710.24 ; Nom de lot : 170602coFINANC ; Ligne BC # L6.E1.R1 ; Contrat #	7,48
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201706	06/02/17	VDM Comp CF-18h Oracle Payables A 6659838 72046588 2	Factures des achats	ANTONIO MOREAU (1984)LTEE	127102	e4105370 - Facture Standard	1200374 - Bon commande standard	Article ; FRAIS DE LIVRAISON	FRAIS DE LIVRAISON	Total facture # e4105370 : 3710.24 ; Nom de lot : 170602coFINANC ; Ligne BC # L6.E1.R1 ; Contrat #	150,00
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201706	06/12/17	VDM Comp CF Appr après 18h Oracle Payables A 6667520 72266310 2	Factures des achats	LAFRANCE, ERIC	437326	mesurg1205 2017 - Facture Standard		Remboursement frais de repas durant les mesures d'urgence les crues des eaux - Approuvé papier par M. L'hostie	Remboursement frais de repas durant les mesures d'urgence les crues des eaux - Approuvé papier par M. L'hostie	Total facture # mesurg12052017 : 49.66 ; Nom de lot : 170609SIMFIN.FIN2210 ; Ligne BC # L.E.R ; Contrat #	-2,55
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201705	05/25/17	VDM Comp CF-12h Oracle Payables A 6638008 71820980 2	Factures des achats	RIVEST, STEPHANE	124850	mesurg0705 2017 - Facture Standard		Article ; Remboursement frais de repas pour les Mesures d'urgence - Inondation	Remboursement frais de repas pour les Mesures d'urgence - Inondation	Total facture # mesurg07052017 : 91.57 ; Nom de lot : 170524SIMFIN.FIN9756 ; Ligne BC # L.E.R ; Contrat #	79,64
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201705	05/26/17	VDM Comp CF Appr après 18h Oracle Payables A 6638217 71846013	Factures des achats	HURTUBISE, JEAN-FRANCOIS	435658	mesur110520 17 - Facture Standard		Article ; Remboursement frais de repas pour les Mesures d'urgence - Inondation	Remboursement frais de repas pour les Mesures d'urgence - Inondation	Total facture # mesur11052017 : 9.76 ; Nom de lot : 170524SIMFIN.FIN9756 ; Ligne BC # L.E.R ; Contrat #	8,49
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201706	06/12/17	VDM Comp CF Appr après 18h Oracle Payables A 6667520 72266310 2	Factures des achats	MARTEL, PHILIPPE	437291	mesurg1205 2017 - Facture Standard		Article ; Remboursement frais de repas durant les mesures d'urgence les crues des eaux - Approuvé papier par M. L'hostie	Remboursement frais de repas durant les mesures d'urgence les crues des eaux - Approuvé papier par M. L'hostie	Total facture # mesurg12052017 : 74.49 ; Nom de lot : 170609SIMFIN.FIN2210 ; Ligne BC # L.E.R ; Contrat #	64,79
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201706	06/07/17	VDM Comp CF-18h Oracle Payables A 6664754 72167127	Factures des achats	JULIEN-LEBLANC TRAITEUR	113479	138269 - Facture Standard	1202600 - Bon commande standard	Traiteur pour le personnel présent au Centre de coordination des mesures d'urgence - Mesure d'urgence "Crue des eaux printanière 2017"	pour le personnel présent au Centre de coordination des mesures d'urgence - Mesure d'urgence "Crue des eaux printanière 2017"	Total facture # 138269 : 486.88 ; Nom de lot : 170605asanFINANC ; Ligne BC # L13.E1.R1 ; Contrat #	796,90
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201709	09/11/17	VDM Comp CF-18h Oracle Payables A 6830174 74582577 2	Factures des achats	SIGNAL SERVICES INC	116256	81466 - Facture Standard	1218831 - Bon commande standard	Article ; SERVICE DE LIVRAISON CUEILLETTE FIN DE SEMAINE (1 HOMME, 1 CAMION) CAMION#2	SERVICE DE LIVRAISON CUEILLETTE FIN DE SEMAINE (1 HOMME, 1 CAMION) CAMION#2	Total facture # 81466 : 7524.65 ; Nom de lot : 170714uaubizyFIN.ELECTRO2 ; Ligne BC # L6.E1.R1 ; Contrat #	997,50

1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201706	06/07/17	VDM Comp CF-18h Oracle Payables A 6664754 72167127	Factures des achats	JULIEN-LEBLANC TRAITEUR	113479	138414 - Facture Standard	1202600 - Bon commande standard	NONREC_TAX ; CA-Tax - Fcrja-SALES	CA-Tax - Fcrja-SALES	Total facture # 138414 : 241.35 ; Nom de lot : 170605asanFINANC ; Ligne BC # L1.E1.R1 ; Contrat #	0,00
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201706	06/05/17	VDM Comp CF-18h Oracle Payables A 6664119 72099989 2	Factures des achats	CHOQUETTE, BENOIT	436613	mesurg1205 2017 - Facture Standard		Remboursement frais de repas pour les mesures d'urgence - Crues des eaux 2017 - Approuvé papier par M. L'Hostie	Remboursement frais de repas pour les mesures d'urgence - Crues des eaux 2017 - Approuvé papier par M. L'Hostie	Total facture # mesurg12052017 : 63.66 ; Nom de lot : 170605SIMFIN.FIN1739 ; Ligne BC # L.E.R ; Contrat #	3,21
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201709	09/11/17	VDM Comp CF-18h Oracle Payables A 6830174 74582577 2	Factures des achats	SIGNAL SERVICES INC	116256	81466 - Facture Standard	1218831 - Bon commande standard	conforme à la facture - montant de 6544.60\$ avant taxe - courriel envoyé marc andré deshaies - le 14 juillet (LA)	BC non conforme à la facture - montant de 6544.60\$ avant taxe - courriel envoyé marc andré deshaies - le 14 juillet (LA)	Total facture # 81466 : 7524.65 ; Nom de lot : 170714uabizyFIN.ELECTRO2 ; Ligne BC # L6.E1.R1 ; Contrat #	49,75
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201706	06/07/17	VDM Comp CF-18h Oracle Payables A 6664753 72167126 2	Factures des achats	JULIEN-LEBLANC TRAITEUR	113479	138135 - Facture Standard	1202600 - Bon commande standard	Article ; Livraison 9 mai 2017 (factures 138133, 138134, 138135)	Livraison 9 mai 2017 (factures 138133, 138134, 138135)	Total facture # 138135 : 1108.62 ; Nom de lot : 170605asanFINANC ; Ligne BC # L5.E1.R1 ; Contrat #	40,01
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201706	06/02/17	VDM Comp CF-18h Oracle Payables A 6659837 72046587 2	Factures des achats	RONA INC	117116	286219 - Facture Standard	1203311 - Bon commande standard	NONREC_TAX ; CA-Tax - Fcrja-SALES	CA-Tax - Fcrja-SALES	Total facture # 286219 : 854.46 ; Nom de lot : 170602lcoFINANC ; Ligne BC # L3.E1.R1 ; Contrat #	0,00
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201706	06/19/17	VDM Comp CF-18h Oracle Payables A 6677260 72472729 2	Factures des achats	MARTINEAU, ALEXANDRE	438323	mesurg1205 2017 - Facture Standard		Remboursement frais de repas lors des mesures d'urgence «La crue des eaux printanières 2017» approuvé papier par M. L'Hostie	repas lors des mesures d'urgence «La crue des eaux printanières 2017» approuvé papier par M. L'Hostie	Total facture # mesurg12052017 : 14.16 ; Nom de lot : 170619SIMFIN.FIN2914 ; Ligne BC # L.E.R ; Contrat #	0,78
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201709	09/11/17	VDM Comp CF-18h Oracle Payables A 6830174 74582577 2	Factures des achats	SIGNAL SERVICES INC	116256	81466 - Facture Standard	1218831 - Bon commande standard	conforme à la facture - montant de 6544.60\$ avant taxe - courriel envoyé marc andré deshaies - le 14 juillet (LA)	BC non conforme à la facture - montant de 6544.60\$ avant taxe - courriel envoyé marc andré deshaies - le 14 juillet (LA)	Total facture # 81466 : 7524.65 ; Nom de lot : 170714uabizyFIN.ELECTRO2 ; Ligne BC # L5.E1.R1 ; Contrat #	59,70
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201705	05/26/17	VDM Comp CF Appr après 18h Oracle Payables A 6638217 71846013	Factures des achats	MAGOWAN, SEAN	435649	mesur12052017 - Facture Standard		NONREC_TAX ; Remboursement frais de repas pour les Mesures d'urgence - Inondation	Remboursement frais de repas pour les Mesures d'urgence - Inondation	Total facture # mesur12052017 : 38.88 ; Nom de lot : 170524SIMFIN.FIN9756 ; Ligne BC # L.E.R ; Contrat #	1,97
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201705	05/26/17	VDM Comp CF-12h Oracle Payables A 6638316 71852867 2	Factures des achats	BOULANGER JE CAPRI 1958 INC.	435621	464 - Facture Standard		Article ; Boite à lunch mesures d'urgence inondation - Rémy Perri	Boite à lunch mesures d'urgence inondation - Rémy Perri	Total facture # 464 : 675.48 ; Nom de lot : 170524SIMFIN.FIN9756 ; Ligne BC # L.E.R ; Contrat #	587,50
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201706	06/05/17	VDM Comp CF-12h Oracle Payables A 6664017 72091191 2	Factures des achats	JULIEN-LEBLANC TRAITEUR	113479	138068 - Facture Standard	1202600 - Bon commande standard	Article ; Livraison 6 mai 2017 (facture 138068)	Livraison 6 mai 2017 (facture 138068)	Total facture # 138068 : 582.31 ; Nom de lot : 170605asanFINANC ; Ligne BC # L6.E1.R1 ; Contrat #	50,00
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201706	06/07/17	VDM Comp CF-18h Oracle Payables A 6664754 72167127	Factures des achats	JULIEN-LEBLANC TRAITEUR	113479	138413 - Facture Standard	1202600 - Bon commande standard	NONREC_TAX ; CA-Tax - PcrP-SALES	CA-Tax - PcrP-SALES	Total facture # 138413 : 345.56 ; Nom de lot : 170605asanFINANC ; Ligne BC # L1.E1.R1 ; Contrat #	4,99
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201707	06/30/17	VDM Comp CF-12h Oracle Payables A 6691716 72771845 2	Factures des achats	DENIS, MICHEL	123551	mesurg0106 2017 - Facture Standard		Article ; Remboursement frais de repas - Crue des eaux printanières 2017	Remboursement frais de repas - Crue des eaux printanières 2017	Total facture # mesurg01062017 : 20.01 ; Nom de lot : 170629SIMFIN.FIN3718 ; Ligne BC # L.E.R ; Contrat #	17,40

1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201705	05/26/17	VDM Comp CF Appr après 18h Oracle Payables A 6638218 71846014	Factures des achats	RATTE, NORMAND	124846	mesurg12052017 - Facture Standard	Article ; Remboursement frais de repas mesures d'urgence inondation	Remboursement frais de repas mesures d'urgence inondation	Total facture # mesurg12052017 : 13.69 ; Nom de lot : 170525SIMFIN.FIN9875 ; Ligne BC # L.E.R ; Contrat #	11,90	
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201706	06/02/17	VDM Comp CF-18h Oracle Payables A 6659837 72046587 2	Factures des achats	VETEMENTS HOTTE AU TRAVAIL	425191	071593 - Facture Standard	1203333 - Bon commande standard	NONREC_TAX ; CA-Tax - Fcrja-SALES	CA-Tax - Fcrja-SALES	Total facture # 071593 : 3454.02 ; Nom de lot : 170602lcoFINANC ; Ligne BC # L5.E1.R1 ; Contrat #	0,00
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201706	06/07/17	VDM Comp CF-18h Oracle Payables A 6664754 72167127	Factures des achats	JULIEN-LEBLANC TRAITEUR	113479	138226 - Facture Standard	1202600 - Bon commande standard	Article ; Livraison 11 mai 2017 (factures 138226, 138247, 138256)	Livraison 11 mai 2017 (factures 138226, 138247, 138256)	Total facture # 138226 : 370.79 ; Nom de lot : 170605asanFINANC ; Ligne BC # L4.E1.R1 ; Contrat #	24,99
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201706	06/16/17	VDM Comp CF-18h Oracle Payables A 6674847 72413258 2	Factures des achats	L'HEUREUX, ERIC	438237	mesurg12052017 - Facture Standard	frais de repas - Mesures d'urgence la crue des eaux printanières 2017 - Approuvé papier par M. L'Hostie	repas - Mesures d'urgence la crue des eaux printanières 2017 - Approuvé papier par M. L'Hostie	Total facture # mesurg12052017 : 16.84 ; Nom de lot : 170616SIMFIN.FIN2769 ; Ligne BC # L.E.R ; Contrat #	14,65	
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201706	06/07/17	VDM Comp CF-18h Oracle Payables A 6664753 72167126 2	Factures des achats	JULIEN-LEBLANC TRAITEUR	113479	138267 - Facture Standard	1202600 - Bon commande standard	Article ; Livraison 12 mai 2017 (factures 138267, 138268, 138269)	Livraison 12 mai 2017 (factures 138267, 138268, 138269)	Total facture # 138267 : 403.04 ; Nom de lot : 170605asanFINANC ; Ligne BC # L3.E1.R1 ; Contrat #	90,00
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201705	05/26/17	VDM Comp CF-12h Oracle Payables A 6638316 71852867 2	Factures des achats	BOULANGER IE CAPRI 1958 INC.	435621	448 - Facture Standard	NONREC_TAX ; Boite à lunch mesures d'urgence inondation - Rémy Perri	Boite à lunch mesures d'urgence inondation - Rémy Perri	Total facture # 448 : 270.19 ; Nom de lot : 170524SIMFIN.FIN9756 ; Ligne BC # L.E.R ; Contrat #	11,72	
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201706	06/07/17	VDM Comp CF-18h Oracle Payables A 6664753 72167126 2	Factures des achats	JULIEN-LEBLANC TRAITEUR	113479	138256 - Facture Standard	1202600 - Bon commande standard	NONREC_TAX ; CA-Tax - Fcrja-SALES	CA-Tax - Fcrja-SALES	Total facture # 138256 : 783.92 ; Nom de lot : 170605asanFINANC ; Ligne BC # L4.E1.R1 ; Contrat #	0,00
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201706	06/07/17	VDM Comp CF-18h Oracle Payables A 6664753 72167126 2	Factures des achats	JULIEN-LEBLANC TRAITEUR	113479	138133 - Facture Standard	1202600 - Bon commande standard	IPV ; Livraison 9 mai 2017 (factures 138133, 138134, 138135)	Livraison 9 mai 2017 (factures 138133, 138134, 138135)	Total facture # 138133 : 527.73 ; Nom de lot : 170605asanFINANC ; Ligne BC # L5.E1.R1 ; Contrat #	0,01
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201705	05/26/17	VDM Comp CF Appr après 18h Oracle Payables A 6638217 71846013	Factures des achats	BLACK, CLAUDE JR	126623	mesurg10052017 - Facture Standard	NONREC_TAX ; Remboursement frais de repas mesures urgence crue des eaux 2017	Remboursement frais de repas mesures urgence crue des eaux 2017	Total facture # mesurg10052017 : 154.07 ; Nom de lot : 170518SIMFIN.FIN9458 ; Ligne BC # L.E.R ; Contrat #	7,78	
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201706	06/02/17	VDM Comp CF-18h Oracle Payables A 6659837 72046587 2	Factures des achats	RONA INC	117116	286223 - Facture Standard	1199142 - Bon commande standard	NONREC_TAX ; CA-Tax - Fcrja-SALES	CA-Tax - Fcrja-SALES	Total facture # 286223 : 8374.83 ; Nom de lot : 170602lcoFINANC ; Ligne BC # L3.E1.R1 ; Contrat #	0,00
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201706	06/16/17	VDM Comp CF Appr après 18h Oracle Payables A 6668780 72400050 2	Factures des achats	RACICOT, ERIC	126522	mesurg12052017 - Facture Standard	Remboursement des frais de repas dû aux mesures d'urgence des crues printanières 2017 - Approuvé papier par M.	de repas dû aux mesures d'urgence des crues printanières 2017 - Approuvé papier par M. L'Hostie	Total facture # mesurg12052017 : 11.03 ; Nom de lot : 170614SIMFIN.FIN2649 ; Ligne BC # L.E.R ; Contrat #	0,56	
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201706	06/07/17	VDM Comp CF-18h Oracle Payables A 6664753 72167126 2	Factures des achats	JULIEN-LEBLANC TRAITEUR	113479	138135 - Facture Standard	1202600 - Bon commande standard	NONREC_TAX ; CA-Tax - PcrP-SALES	CA-Tax - PcrP-SALES	Total facture # 138135 : 1108.62 ; Nom de lot : 170605asanFINANC ; Ligne BC # L19.E1.R1 ; Contrat #	92,18

1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201706	06/02/17	VDM Comp CF-12h Oracle Payables A 6659758 72039049 2	Factures des achats	MAJOR & MAJOR INCORPORE	121449	0002581 - Facture Standard	1199886 - Bon commande standard	NONREC_TAX ; CA-Tax - Fcrja-SALES	CA-Tax - Fcrja-SALES	Total facture # 0002581 : 60885.2 ; Nom de lot : 170602lcoFINANC ; Ligne BC # L3.E1.R1 ; Contrat #	0,00
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201706	06/21/17	VDM Comp CF-12h Oracle Payables A 6677765 72535781 2	Factures des achats	CENTRE DE LOCATION PYRAMIDE INC.	123191	6010764 - Facture Standard	1199937 - Bon commande standard	Article ; Frais pour la livraison de 1 génératrice	Frais pour la livraison de 1 génératrice	Total facture # 6010764 : 729.29 ; Nom de lot : 170614jlfFINANC ; Ligne BC # L9.E1.R1 ; Contrat #	70,00
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201706	06/07/17	VDM Comp CF-18h Oracle Payables A 6664753 72167126 2	Factures des achats	MATELAS BONHEUR CENTRE DE DISTRIBUTIO N	412644	185856 - Facture Standard	1200661 - Bon commande standard	NONREC_TAX ; CA-Tax - Fcrja-SALES	CA-Tax - Fcrja-SALES	Total facture # 185856 : 3092.82 ; Nom de lot : 170607lcoFINANC ; Ligne BC # L4.E1.R1 ; Contrat #	0,00
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201706	06/12/17	VDM Comp CF Appr après 18h Oracle Payables A 6667520 72266310 2	Factures des achats	HOTTIN, STEPHANE	125025	mesurg1205 2017 - Facture Standard		Remboursement frais de repas pour les mesures d'urgence - Crues des eaux 2017 - Approuvé papier par M. L'Hostie	Remboursement frais de repas pour les mesures d'urgence - Crues des eaux 2017 - Approuvé papier par M. L'Hostie	Total facture # mesurg12052017 : 22.59 ; Nom de lot : 170605SIMFIN.FIN1739 ; Ligne BC # L.E.R ; Contrat #	1,14
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201705	05/17/17	VDM Comp CF-18h Oracle Payables A 6632496 71629213 2	Factures des achats	MARSOLAIS, ALAIN	199603	mesurg0705 2017 - Facture Standard		Remboursement frais de repas intervention mesures d'urgence crue des eaux 2017	Remboursement frais de repas intervention mesures d'urgence crue des eaux 2017	Total facture # mesurg07052017 : 120.13 ; Nom de lot : 170516SIMFIN.FIN9130 ; Ligne BC # L.E.R ; Contrat #	-0,60
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201705	05/17/17	VDM Comp CF-18h Oracle Payables A 6632496 71629213 2	Factures des achats	SURPRENANT, SYLVAIN	435018	mesurg0605 2017 - Facture Standard		NONREC_TAX ; Remboursement frais de repas mesures d'urgence innodation	Remboursement frais de repas mesures d'urgence innodation	Total facture # mesurg06052017 : 53.75 ; Nom de lot : 170512SIMFIN.FIN8970 ; Ligne BC # L.E.R ; Contrat #	2,71
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201706	06/02/17	VDM Comp CF-18h Oracle Payables A 6659838 72046588 2	Factures des achats	BOUTIQUE DU PLONGEUR (TRITON) LTEE	115123	186911 - Facture Standard	1199946 - Bon commande standard	NONREC_TAX ; CA-Tax - PcrP-SALES	CA-Tax - PcrP-SALES	Total facture # 186911 : 23546.88 ; Nom de lot : 170602lcoFINANC ; Ligne BC # L2.E1.R1 ; Contrat #	24,94
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201706	06/05/17	VDM Comp CF-18h Oracle Payables A 6664119 27099989 2	Factures des achats	PATISSERIE WAWEL	420475	17008 - Facture Standard	1202053 - Bon commande standard	NONREC_TAX ; CA-Tax - PcrP-SALES	CA-Tax - PcrP-SALES	Total facture # 17008 : 454.15 ; Nom de lot : 170605asanFINANC ; Ligne BC # L1.E1.R1 ; Contrat #	1,25
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201705	05/17/17	VDM Comp CF-18h Oracle Payables A 6632494 71629212	Factures des achats	MIZOGUCHI, ALEXANDRE	240293	mesurg0705 2017 - Facture Standard		Article ; Remboursement frais de repas mesures d'urgence innodation	Remboursement frais de repas mesures d'urgence innodation	Total facture # mesurg07052017 : 13.1 ; Nom de lot : 170512SIMFIN.FIN8970 ; Ligne BC # L.E.R ; Contrat #	11,39
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201706	06/07/17	VDM Comp CF-18h Oracle Payables A 6664754 72167127	Factures des achats	JULIEN-LEBLANC TRAITEUR	113479	138412 - Facture Standard	1202600 - Bon commande standard	NONREC_TAX ; CA-Tax - Fcrja-SALES	CA-Tax - Fcrja-SALES	Total facture # 138412 : 218.45 ; Nom de lot : 170605asanFINANC ; Ligne BC # L1.E1.R1 ; Contrat #	0,00
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201710	09/28/17	VDM Comp CF Appr après 18h Oracle Payables A 6900138 75057456	Factures des achats	SACS INDUSTRIELS INC	102149	0036872 - Facture Standard	1199432 - Bon commande standard	Article ; FRAIS DE TRANSPORT	FRAIS DE TRANSPORT	Total facture # 0036872 : 1761.43 ; Nom de lot : 170602ycfFINANC ; Ligne BC # L3.E1.R1 ; Contrat #	-100,00
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201706	06/19/17	VDM Comp CF-18h Oracle Payables A 6677260 72472729 2	Factures des achats	LAJEUNESSE YVAN	126632	mesurg0605 2017 - Facture Standard		frais de repas lors des mesures d'urgence «La crue des eaux printanières 2017» approuvé papier par M. L'Hostie	repas lors des mesures d'urgence «La crue des eaux printanières 2017» approuvé papier par M. L'Hostie	Total facture # mesurg06052017 : 21.27 ; Nom de lot : 170619SIMFIN.FIN2914 ; Ligne BC # L.E.R ; Contrat #	18,50

1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201706	06/12/17	VDM Comp CF Appr après 18h Oracle Payables A 6667519 72266311 2	Factures des achats	FERLAND, STEPHANE	125246	mesurg12052017 - Facture Standard	1199886 - Bon commande standard	Remboursement frais de repas durant les mesures d'urgence les crues des eaux - Approuvé papier par M. L'hostie	Remboursement frais de repas durant les mesures d'urgence les crues des eaux - Approuvé papier par M. L'hostie	Total facture # mesurg12052017 : 16.61 ; Nom de lot : 170609SIMFIN.FIN2210 ; Ligne BC # L.E.R ; Contrat #	-0,08
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201706	06/02/17	VDM Comp CF-12h Oracle Payables A 6659758 72039049 2	Factures des achats	MAJOR & MAJOR INCORPORE	121449	0002581 - Facture Standard	1199886 - Bon commande standard	NONREC_TAX ; CA-Tax - PcrP-SALES	CA-Tax - PcrP-SALES	Total facture # 0002581 : 60885.2 ; Nom de lot : 170602lcoFINANC ; Ligne BC # L3.E1.R1 ; Contrat #	299,25
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201706	06/21/17	VDM Comp CF-12h Oracle Payables A 6677766 72535777 2	Factures des achats	SERVICES MATREC INC	117347	m20000209450 - Facture Standard	1200101 - Bon commande standard	NONREC_TAX ; CA-Tax - Fcrja-SALES	CA-Tax - Fcrja-SALES	Total facture # m20000209450 : 510.73 ; Nom de lot : 170614jFINANC ; Ligne BC # L3.E1.R1 ; Contrat #	0,00
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201705	05/17/17	VDM Comp CF-18h Oracle Payables A 6632494 71629212	Factures des achats	MAILLE, STEPHANE	124894	mesurg07052017 - Facture Standard		Article ; Remboursement frais de repas mesures d'urgence innodation	Remboursement frais de repas mesures d'urgence innodation	Total facture # mesurg07052017 : 69.36 ; Nom de lot : 170512SIMFIN.FIN8970 ; Ligne BC # L.E.R ; Contrat #	60,33
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201706	06/02/17	VDM Comp CF-18h Oracle Payables A 6659837 72046587 2	Factures des achats	PEPINIERE A. MUCCI INC.	114718	54670 - Facture Standard	1199203 - Bon commande standard	NONREC_TAX ; CA-Tax - Fcrja-SALES	CA-Tax - Fcrja-SALES	Total facture # 54670 : 2673.17 ; Nom de lot : 170602lcoFINANC ; Ligne BC # L8.E1.R1 ; Contrat #	0,00
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201706	06/07/17	VDM Comp CF-18h Oracle Payables A 6664753 72167126 2	Factures des achats	MATELAS BONHEUR CENTRE DE DISTRIBUTION	412644	185856 - Facture Standard	1200661 - Bon commande standard	Article ; FRAIS RECYCLAGE	FRAIS RECYCLAGE	Total facture # 185856 : 3092.82 ; Nom de lot : 170607lcoFINANC ; Ligne BC # L4.E1.R1 ; Contrat #	1,99
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201707	07/05/17	VDM Comp CF Appr après 18h Oracle Payables A 6694543 72882154 2	Factures des achats	BERTHELET, PAUL-ETIENNE	439873	mesurg08052017 - Facture Standard		Remboursement frais de repas lors des mesures d'urgence - Crue des eaux printanières 2017 approuvé papier par Sylvain L'Hostie	repas lors des mesures d'urgence - Crue des eaux printanières 2017 approuvé papier par Sylvain L'Hostie	Total facture # mesurg08052017 : 14.36 ; Nom de lot : 170704SIMFIN.FIN3912 ; Ligne BC # L.E.R ; Contrat #	0,72
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201706	06/16/17	VDM Comp CF-18h Oracle Payables A 6674847 72413258 2	Factures des achats	FLEURY-GAGNE, FRANCIS	438234	mesurg12052017 - Facture Standard		frais de repas - Mesures d'urgence la crue des eaux printanières 2017 - Approuvé papier par M. L'Hostie	repas - Mesures d'urgence la crue des eaux printanières 2017 - Approuvé papier par M. L'Hostie	Total facture # mesurg12052017 : 46.74 ; Nom de lot : 170616SIMFIN.FIN2769 ; Ligne BC # L.E.R ; Contrat #	40,65
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201707	06/28/17	VDM Comp CF-18h Oracle Payables A 6691185 72716946 2	Factures des achats	LEFEBVRE, FRANCOIS	315160	mesurg09052017 - Facture Standard		frais de repas pour mesures d'urgence - Crue des eaux printanières 2017 Approuvé papier par M. L'Hostie	repas pour mesures d'urgence - Crue des eaux printanières 2017 - Approuvé papier par M. L'Hostie	Total facture # mesurg09052017 : 94.86 ; Nom de lot : 170628SIMFIN.FIN3574 ; Ligne BC # L.E.R ; Contrat #	82,50
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201706	06/07/17	VDM Comp CF-18h Oracle Payables A 6664754 72167127	Factures des achats	JULIEN-LEBLANC TRAITEUR	113479	138300 - Facture Standard	1202600 - Bon commande standard	Article ; Livraison 13 mai 2017 (factures 138298, 138299, 138300)	Livraison 13 mai 2017 (factures 138298, 138299, 138300)	Total facture # 138300 : 514.94 ; Nom de lot : 170605asanFINANC ; Ligne BC # L2.E1.R1 ; Contrat #	-150,00
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201705	05/17/17	VDM Comp CF-18h Oracle Payables A 6632494 71629212	Factures des achats	HERVIEUX, LUC	435060	mesurg07052017 - Facture Standard		Article ; Remboursement frais de repas mesures d'urgence inondation	Remboursement frais de repas mesures d'urgence inondation	Total facture # mesurg07052017 : 10.56 ; Nom de lot : 170515SIMFIN.FIN9063 ; Ligne BC # L.E.R ; Contrat #	9,18
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201706	06/05/17	VDM Comp CF-18h Oracle Payables A 6664119 72099989 2	Factures des achats	DAVID, FRANCIS	436323	mesurg12052017 - Facture Standard		Remboursement frais de repas pour les mesures d'urgence - Crues des eaux 2017 - Approuvé papier par M. L'Hostie	Remboursement frais de repas pour les mesures d'urgence - Crues des eaux 2017 - Approuvé papier par M. L'Hostie	Total facture # mesurg12052017 : 12.36 ; Nom de lot : 170605SIMFIN.FIN1739 ; Ligne BC # L.E.R ; Contrat #	0,62

1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201706	06/07/17	VDM Comp CF-18h Oracle Payables A 6664754 72167127	Factures des achats	JULIEN-LEBLANC TRAITEUR	113479	138134 - Facture Standard	1202600 - Bon commande standard	Traiteur pour le personnel présent au Centre de coordination des mesures d'urgence - Mesure d'urgence "Crue des eaux printanière 2017"	pour le personnel présent au Centre de coordination des mesures d'urgence - Mesure d'urgence "Crue des eaux printanière 2017"	Total facture # 138134 : 888.92 ; Nom de lot : 170605asanFINANC ; Ligne BC # L20.E1.R1 ; Contrat #	-723,15	
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201706	06/07/17	VDM Comp CF-18h Oracle Payables A 6664754 72167127	Factures des achats	JULIEN-LEBLANC TRAITEUR	113479	138412 - Facture Standard	1202600 - Bon commande standard	NONREC_TAX ; CA-Tax - PcrP-SALES	CA-Tax - PcrP-SALES	Total facture # 138412 : 218.45 ; Nom de lot : 170605asanFINANC ; Ligne BC # L9.E1.R1 ; Contrat #	16,46	
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201705	05/17/17	VDM Comp CF-18h Oracle Payables A 6632496 71629213 2	Factures des achats	LEFEBVRE, PIERRE	126602	mesurg0605 2017 - Facture Standard		Article ; Remboursement frais de repas mesures d'urgence inondation	Remboursement frais de repas mesures d'urgence inondation	Total facture # mesurg06052017 : 13.66 ; Nom de lot : 170515SIMFIN.FIN9063 ; Ligne BC # L.E.R ; Contrat #	11,88	
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201706	05/29/17	Courus MAI-17 Gestion des coûts A 6647639 71916884	Régularisation	ANTONIO MOREAU (1984)LTEE	127102		1200374 - Bon commande standard		FRAIS DE LIVRAISON		Desc Entête BC : BOTTES EN PVC MESURE D'URGENCE - COLBERT	-314,96
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201710	09/26/17	Courus SEP-17 Gestion des coûts A 6892857 74993853	Régularisation	LOCATION HEWITT INC	120710		1199943 - Bon commande standard		Frais de transport pour contrat 5256547 002		d'urgence : Location de boyau de succion 6" Hewitt Henri-Bourassa - Florent. Livrable : 12001, Maurice Duplessis. À noter que j'ai inscrit le montant pour 2	-120,74
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201706	05/29/17	Courus MAI-17 Gestion des coûts A 6647639 71916884	Régularisation	JULIEN-LEBLANC TRAITEUR	113479		1202600 - Bon commande standard		Livraison 9 mai 2017 (factures 138133, 138134, 138135)		Traiteur pour le personnel présent au Centre de coordination des mesures d'urgence - Mesure d'urgence "Crue des eaux printanière 2017"	-120,74
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201706	05/29/17	Courus MAI-17 Gestion des coûts A 6647640 71916885	Régularisation	JULIEN-LEBLANC TRAITEUR	113479		1202600 - Bon commande standard		pour le personnel présent au Centre de coordination des mesures d'urgence - Mesure d'urgence "Crue des eaux printanière 2017"		Traiteur pour le personnel présent au Centre de coordination des mesures d'urgence - Mesure d'urgence "Crue des eaux printanière 2017"	-455,65
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201706	06/12/17	VDM Comp CF Appr après 18h Oracle Payables A 6667520 72266310 2	Factures des achats	PLANTE, JEAN-SEBASTIEN	437314	mesurg1505 2017 - Facture Standard		Remboursement frais de repas durant les mesures d'urgence les crues des eaux - Approuvé papier par M. L'hostie	Remboursement frais de repas durant les mesures d'urgence les crues des eaux - Approuvé papier par M. L'hostie	Total facture # mesurg15052017 : 27.48 ; Nom de lot : 170609SIMFIN.FIN2210 ; Ligne BC # L.E.R ; Contrat #	1,39	
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201706	06/28/17	Courus JUN-17 Gestion des coûts A 6691081 72710131	Régularisation	LOCATION HEWITT INC	120710		1199943 - Bon commande standard		Frais de transport pour contrat 5256547 002		d'urgence : Location de boyau de succion 6" Hewitt Henri-Bourassa - Florent. Livrable : 12001, Maurice Duplessis. À noter que j'ai inscrit le montant pour 2	120,74
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201705	05/29/17	Courus MAI-17 Gestion des coûts A 6647639 71916884	Régularisation	SACS INDUSTRIELS INC	102149		1199426 - Bon commande standard		Frais de transport		Desc Entête BC : SACS VIDES ET ATTACHES - MESURE D'URGENCE - COLBERT	157,48
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201706	06/07/17	VDM Comp CF-18h Oracle Payables A 6664754 72167127	Factures des achats	JULIEN-LEBLANC TRAITEUR	113479	138247 - Facture Standard	1202600 - Bon commande standard	NONREC_TAX ; CA-Tax - Fcrja-SALES	CA-Tax - Fcrja-SALES	Total facture # 138247 : 653.47 ; Nom de lot : 170605asanFINANC ; Ligne BC # L4.E1.R1 ; Contrat #	0,00	
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201706	06/28/17	Courus JUN-17 Gestion des coûts A 6691080 72710132	Régularisation	SACS INDUSTRIELS INC	102149		1199432 - Bon commande standard		FRAIS DE TRANSPORT		Desc Entête BC : SACS VIDES ET ATTACHES - MESURE D'URGENCE - PIERREFONDS	157,48

1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201709	09/28/17	Courus SEP-17 Gestion des coûts A 689285774993853	Régularisation	LOCATION HEWITT INC	120710	1199943 - Bon commande standard	Frais de transport pour contrat 5256547 002		d'urgence : Location de boyau de succion 6" Hewitt Henri-Bourassa - Florent. Livrable : 12001, Maurice Duplessis. À noter que j'ai inscrit le montant pour 2	120,74
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201708	08/29/17	Courus AOÛ-17 Gestion des coûts A 6792547 74268663	Régularisation	LOCATION D'OUTILS BROSSARD INC	121032	1199940 - Bon commande standard	FRAIS DE LIVRAISON INCLUANT FRAIS TEMPS D'ATTENTE (40\$)		Desc Entête BC : MESURE D'URGENCE - LOCATION DE GÉNÉRATRICE POUR PIERREFONDS	136,48
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201707	06/30/17	VDM Comp CF-12h Oracle Payables A 6691716 72771845 2	Factures des achats	GARANT, MARIE-JOSEE	133162	mesurg0106 2017 - Facture Standard	Article ; Remboursement frais de repas - Crue des eaux printanières 2017	Remboursement frais de repas - Crue des eaux printanières 2017	Total facture # mesurg01062017 : 167.21 ; Nom de lot : 170629SIMFIN.FIN3718 ; Ligne BC # L.E.R. ; Contrat #	145,43
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201706	06/07/17	VDM Comp CF-18h Oracle Payables A 6664754 72167127	Factures des achats	JULIEN-LEBLANC TRAITEUR	113479	138298 - Facture Standard	Article ; Livraison 13 mai 2017 (factures 138298, 138299, 138300)	Livraison 13 mai 2017 (factures 138298, 138299, 138300)	Total facture # 138298 : 404.42 ; Nom de lot : 170605asanFINANC ; Ligne BC # L2.E1.R1 ; Contrat #	50,00
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201705	05/17/17	VDM Comp CF-18h Oracle Payables A 6632494 71629212	Factures des achats	CLARK, BENOIT	125093	mesurg0605 2017 - Facture Standard	NONREC_TAX ; Remboursement frais de repas mesures d'urgence innodation	Remboursement frais de repas mesures d'urgence innodation	Total facture # mesurg06052017 : 44.54 ; Nom de lot : 170512SIMFIN.FIN8970 ; Ligne BC # L.E.R. ; Contrat #	2,25
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201707	06/28/17	Courus JUN-17 Gestion des coûts A 6691081 72710131	Régularisation	LOCATION HEWITT INC	120710	1199943 - Bon commande standard	Frais de transport pour contrat 5256547 002		d'urgence : Location de boyau de succion 6" Hewitt Henri-Bourassa - Florent. Livrable : 12001, Maurice Duplessis. À noter que j'ai inscrit le montant pour 2	-120,74
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201706	06/02/17	VDM Comp CF-12h Oracle Payables A 6659757 72039050 2	Factures des achats	MCKENZIE, FRANCOIS	124818	mesurg0605 2017 - Facture Standard	de frais de repas pour les mesures d'urgence - Les Crues des eaux printanières 2017 - Approuvé par Sylvain	de repas pour les mesures d'urgence - Les Crues des eaux printanières 2017 - Approuvé par Sylvain L'Hostie	Total facture # mesurg06052017 : 63.17 ; Nom de lot : 170602SIMFIN.FIN1552 ; Ligne BC # L.E.R. ; Contrat #	54,94
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201706	06/13/17	VDM Comp CF-18h Oracle Payables A 6668028 72314996	Factures des achats	JULIE CANADA	152679	3343361 - Bon commande standard	NONREC_TAX ; CA-Tax - AUTPpa-OFFSET-OFFSET	CA-Tax - AUTPpa-OFFSET-OFFSET	Total facture # 3343361 : 652.49 ; Nom de lot : 170613jbeaFINANC ; Ligne BC # L4.E1.R1 ; Contrat #	0,00
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201708	08/28/17	VDM Comp CF Appr après 18h Oracle Payables A 6792182 74232648	Factures des achats	LOCATION D'OUTILS SIMPLEX S.E.C.	115094	1125912 - Bon commande standard	NONREC_TAX ; CA-Tax - PcrP-SALES	CA-Tax - PcrP-SALES	Total facture # 1125912 : 55.65 ; Nom de lot : 170724uaubizyFIN.ELECTRO3 ; Ligne BC # L2.E1.R1 ; Contrat #	1,12
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201705	05/29/17	Courus MAI-17 Gestion des coûts A 6647639 71916884	Régularisation	MARIUS ET FANNY CHOCOLATIER INC.	429154	1202598 - Bon commande standard	pour le personnel présent au Centre de coordination des mesures d'urgence - Mesure d'urgence "Crue des eaux printanière 2017"		Service de traiteur pour le personnel travaillant au Centre de coordination des mesures d'urgence - Mesure d'urgence "Crue des eaux printanière 2017"	227,77
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201705	05/29/17	Courus MAI-17 Gestion des coûts A 6647639 71916884	Régularisation	JULIEN-LEBLANC TRAITEUR	113479	1202600 - Bon commande standard	pour le personnel présent au Centre de coordination des mesures d'urgence - Mesure d'urgence "Crue des eaux printanière 2017"		Traiteur pour le personnel présent au Centre de coordination des mesures d'urgence - Mesure d'urgence "Crue des eaux printanière 2017"	173,23
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201706	06/07/17	VDM Comp CF-18h Oracle Payables A 6664753 72167126 2	Factures des achats	JULIEN-LEBLANC TRAITEUR	113479	138133 - Bon commande standard	Article ; Livraison 9 mai 2017 (factures 138133, 138134, 138135)	Livraison 9 mai 2017 (factures 138133, 138134, 138135)	Total facture # 138133 : 527.73 ; Nom de lot : 170605asanFINANC ; Ligne BC # L5.E1.R1 ; Contrat #	115,00

1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201706	06/07/17	VDM Comp CF-18h Oracle Payables A 6664754 72167127	Factures des achats	JULIEN-LEBLANC TRAITEUR	113479	138226 - Facture Standard	1202600 - Bon commande standard	NONREC_TAX ; scan à Isabelle Gauthier pour écart montant total facturé170605asan	scan à Isabelle Gauthier pour écart montant total facturé170605asan	Total facture # 138226 : 370.79 ; Nom de lot : 170605asanFINANC ; Ligne BC # L18.E1.R1 ; Contrat #	14,84
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201706	06/02/17	VDM Comp CF-12h Oracle Payables A 6659757 72039050 2	Factures des achats	ENTREPRISE ROBERT GREEN INC	129016	150915 - Facture Standard	1198952 - Bon commande standard	NONREC_TAX ; CA-Tax - Fcrja-SALES	CA-Tax - Fcrja-SALES	Total facture # 150915 : 27087.47 ; Nom de lot : 170602lcoFINANC ; Ligne BC # L3.E1.R1 ; Contrat #	0,00
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201705	05/17/17	VDM Comp CF-18h Oracle Payables A 6632494 71629212	Factures des achats	MAILLE, STEPHANE	124894	mesurg0705 2017 - Facture Standard	NONREC_TAX ; Remboursement frais de repas mesures d'urgence innodation	Remboursement frais de repas mesures d'urgence innodation	Total facture # mesurg07052017 : 69.36 ; Nom de lot : 170512SIMFIN.FIN8970 ; Ligne BC # L.E.R ; Contrat #	-0,35	
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201706	06/05/17	VDM Comp CF Appr après 18h Oracle Payables A 6662042 72083872 2	Factures des achats	GRIFFITH, MATTHEW	293983	mesurg1505 2017 - Facture Standard	frais de transport en taxi pour les mesures d'urgence les crues des eaux printanières approuvé par Sylvain L'Hostie	transport en taxi pour les mesures d'urgence les crues des eaux printanières approuvé par Sylvain L'Hostie	Total facture # mesurg15052017 : 16 ; Nom de lot : 170602SIMFIN.FIN1586 ; Ligne BC # L.E.R ; Contrat #	13,92	
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201710	09/28/17	VDM Comp CF Appr après 18h Oracle Payables A 6900138 75057456	Factures des achats	SACS INDUSTRIELS INC	102149	0036872 - Facture Standard	1199432 - Bon commande standard	Article ; FRAIS DE TRANSPORT	FRAIS DE TRANSPORT	Total facture # 0036872 : 1761.43 ; Nom de lot : 170602ycffFINANC ; Ligne BC # L3.E1.R1 ; Contrat #	-100,00
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201706	06/12/17	VDM Comp CF Appr après 18h Oracle Payables A 6667519 72266311 2	Factures des achats	BERUBE, MAXIME	436331	mesurg1205 2017 - Facture Standard	Article ; Remboursement frais de repas pour les mesures d'urgence - Crues des eaux 2017 - Approuvé papier par M. L'Hostie	Remboursement frais de repas pour les mesures d'urgence - Crues des eaux 2017 - Approuvé papier par M. L'Hostie	Total facture # mesurg12052017 : 104.57 ; Nom de lot : 170605SIMFIN.FIN1739 ; Ligne BC # L.E.R ; Contrat #	90,95	
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201706	06/16/17	VDM Comp CF Appr après 18h Oracle Payables A 6668780 72400050 2	Factures des achats	JOYAL, ERIC	276380	mesurg1205 2017 - Facture Standard	des frais de repas dû aux mesures d'urgence des crues printanières 2017 - Approuvé papier par M. L'Hostie	de repas dû aux mesures d'urgence des crues printanières 2017 - Approuvé papier par M. L'Hostie	Total facture # mesurg12052017 : 95.21 ; Nom de lot : 170614SIMFIN.FIN2649 ; Ligne BC # L.E.R ; Contrat #	82,81	
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201706	06/02/17	VDM Comp CF-12h Oracle Payables A 6659757 72039050 2	Factures des achats	MAJOR & MAJOR INCORPORE	121449	0002583 - Facture Standard	1199895 - Bon commande standard	NONREC_TAX ; CA-Tax - PcrP-SALES	CA-Tax - PcrP-SALES	Total facture # 0002583 : 93766.53 ; Nom de lot : 170602lcoFINANC ; Ligne BC # L3.E1.R1 ; Contrat #	523,69
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201706	06/02/17	VDM Comp CF-18h Oracle Payables A 6659837 72046587 2	Factures des achats	CENTRE DE PLONGEE NEPTEAU INC	117412	410202 - Facture Standard	1199402 - Bon commande standard	NONREC_TAX ; CA-Tax - Fcrja-SALES	CA-Tax - Fcrja-SALES	Total facture # 410202 : 239.06 ; Nom de lot : 170602lcoFINANC ; Ligne BC # L2.E1.R1 ; Contrat #	0,00
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201709	09/08/17	VDM Comp CF-18h Oracle Payables A 6827800 74530976 2	Factures des achats	LOCATION D'OUTILS SIMPLEX S.E.C.	115094	1108642 - Facture Standard	1199755 - Bon commande standard	incomplet 1199755, montant de 4964-\$ avant taxe - envoyé ariane myre rosemont petite patrie le 6 juillet (LA)	bc incomplet 1199755, montant de 4964-\$ avant taxe - envoyé ariane myre rosemont petite patrie le 6 juillet (LA)	Total facture # 1108642 : 55.65 ; Nom de lot : 170706aubizyFIN.ELECTRO5 ; Ligne BC # L2.E1.R1 ; Contrat #	1,12
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201706	06/02/17	VDM Comp CF-18h Oracle Payables A 6659837 72046587 2	Factures des achats	PEPINIERE A. MUCCI INC.	114718	54670 - Facture Standard	1199203 - Bon commande standard	NONREC_TAX ; CA-Tax - PcrP-SALES	CA-Tax - PcrP-SALES	Total facture # 54670 : 2673.17 ; Nom de lot : 170602lcoFINANC ; Ligne BC # L10.E1.R1 ; Contrat #	14,71
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201706	06/12/17	VDM Comp CF Appr après 18h Oracle Payables A 6667520 72266310 2	Factures des achats	LO DICO, GIUSEPPE	437318	mesurg1205 2017 - Facture Standard	Remboursement frais de repas durant les mesures d'urgence les crues des eaux - Approuvé papier par M. L'hostie	Remboursement frais de repas durant les mesures d'urgence les crues des eaux - Approuvé papier par M. L'hostie	Total facture # mesurg12052017 : 14.24 ; Nom de lot : 170609SIMFIN.FIN2210 ; Ligne BC # L.E.R ; Contrat #	0,79	

1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201707	07/24/17	VDM Comp CF-18h Oracle Payables A 6731002 73373805 2	Factures des achats	DESSUREAUL T, SERGE	124802	mesurg0805 2017 - Facture Standard		Article ; Remboursement des frais de repas lors des mesures d'urgence - Crues des eaux printanières 2017 approuvé par M. L.Hostie	Remboursement des frais de repas lors des mesures d'urgence - Crues des eaux printanières 2017 approuvé par M. L.Hostie	Total facture # mesurg08052017 : 103.68 ; Nom de lot : 170724SIMFIN.FIN5492 ; Ligne BC # L.E.R ; Contrat #	90,18
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201706	06/12/17	VDM Comp CF Appr après 18h Oracle Payables A 6667520 72266310 2	Factures des achats	PASCALE, MICHAEL	436610	mesurg1205 2017 - Facture Standard		Remboursement frais de repas pour les mesures d'urgence - Crues des eaux 2017 - Approuvé papier par M. L'Hostie	Remboursement frais de repas pour les mesures d'urgence - Crues des eaux 2017 - Approuvé papier par M. L'Hostie	Total facture # mesurg12052017 : 23.57 ; Nom de lot : 170605SIMFIN.FIN1739 ; Ligne BC # L.E.R ; Contrat #	1,19
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201707	07/05/17	VDM Comp CF-18h Oracle Payables A 6694846 72897422 2	Factures des achats	LOCATION HEWITT INC	120710	5255396001 - Bon commande standard	1205174 - Bon commande standard	NONREC_TAX ; CA-Tax - PcrP-SALES	CA-Tax - PcrP-SALES	Total facture # 5255396001 : 5524.26 ; Nom de lot : 170705uaubizyFIN.ELECTRO ; Ligne BC # L13.E1.R1 ; Contrat #	1,25
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201705	05/25/17	VDM Comp CF-18h Oracle Payables A 6638114 71829594	Factures des achats	BRAULT, GILLES	124623	mesurg0905 2017 - Facture Standard		NONREC_TAX ; Remboursement frais de repas pour les Mesures d'urgence - Inondation	Remboursement frais de repas pour les Mesures d'urgence - Inondation	Total facture # mesurg09052017 : 22.07 ; Nom de lot : 170524SIMFIN.FIN9756 ; Ligne BC # L.E.R ; Contrat #	1,22
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201707	07/26/17	VDM Comp CF-18h Oracle Payables A 6740352 73441903 2	Factures des achats	GUAY-LAFRANCE, BENJAMIN	442268	mesurg1305 2017 - Facture Standard		Remboursement frais de repas lors de la crue des eaux printanières 2017 approuvé papier par Sylvain L'hostie	Remboursement frais de repas lors de la crue des eaux printanières 2017 approuvé papier par Sylvain L'hostie	Total facture # mesurg13052017 : 12.05 ; Nom de lot : 170726SIMFIN.FIN5711 ; Ligne BC # L.E.R ; Contrat #	0,61
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201706	06/02/17	VDM Comp CF-18h Oracle Payables A 6659837 72046587 2	Factures des achats	RONA INC	117116	286277 - Facture Standard	1199507 - Bon commande standard	NONREC_TAX ; CA-Tax - Fcrja-SALES	CA-Tax - Fcrja-SALES	Total facture # 286277 : 12198.85 ; Nom de lot : 170602lcoFINANC ; Ligne BC # L2.E1.R1 ; Contrat #	0,00
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201705	05/26/17	VDM Comp CF Appr après 18h Oracle Payables A 6638217 71846013	Factures des achats	MAGOWAN, SEAN	435649	mesur120520 17 - Facture Standard		Article ; Remboursement frais de repas pour les Mesures d'urgence - Inondation	Remboursement frais de repas pour les Mesures d'urgence - Inondation	Total facture # mesur12052017 : 38.88 ; Nom de lot : 170524SIMFIN.FIN9756 ; Ligne BC # L.E.R ; Contrat #	33,82
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201705	05/26/17	VDM Comp CF Appr après 18h Oracle Payables A 6638218 71846014	Factures des achats	ROY, NORMAND	124963	mesurg0905 2017 - Facture Standard		NONREC_TAX ; Remboursement frais de repas mesures d'urgence inondation	Remboursement frais de repas mesures d'urgence inondation	Total facture # mesurg09052017 : 28.2 ; Nom de lot : 170512SIMFIN.FIN8970 ; Ligne BC # L.E.R ; Contrat #	2,95
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201706	06/05/17	VDM Comp CF-18h Oracle Payables A 6664119 72099989 2	Factures des achats	AVEC PLAISIRS	121999	383955 - Facture Standard	1202055 - Bon commande standard	Article ; Frais de livraison	Frais de livraison	Total facture # 383955 : 407.01 ; Nom de lot : 170605asanFINANC ; Ligne BC # L1.E1.R1 ; Contrat #	15,00
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201706	06/07/17	VDM Comp CF-18h Oracle Payables A 6664754 72167127	Factures des achats	JULIEN-LEBLANC TRAITEUR	113479	138269 - Facture Standard	1202600 - Bon commande standard	Article ; Livraison 12 mai 2017 (factures 138267, 138268, 138269)	Livraison 12 mai 2017 (factures 138267, 138268, 138269)	Total facture # 138269 : 486.88 ; Nom de lot : 170605asanFINANC ; Ligne BC # L3.E1.R1 ; Contrat #	-90,00
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201706	06/07/17	VDM Comp CF-18h Oracle Payables A 6664754 72167127	Factures des achats	JULIEN-LEBLANC TRAITEUR	113479	138269 - Facture Standard	1202600 - Bon commande standard	NONREC_TAX ; CA-Tax - Fcrja-SALES	CA-Tax - Fcrja-SALES	Total facture # 138269 : 486.88 ; Nom de lot : 170605asanFINANC ; Ligne BC # L3.E1.R1 ; Contrat #	0,00
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201706	06/02/17	VDM Comp CF-18h Oracle Payables A 6659838 72046588 2	Factures des achats	ULINE CANADA	152679	3346563 - Facture Standard	1198174 - Bon commande standard	Article ; Service - Transport de colis (Frais de transport)	Service - Transport de colis (Frais de transport)	Total facture # 3346563 : 6969.38 ; Nom de lot : 170602ycFINANC ; Ligne BC # L4.E1.R1 ; Contrat #	178,92

1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201706	06/07/17	VDM Comp CF-18h Oracle Payables A 6664753 72167126 2	Factures des achats	JULIEN-LEBLANC TRAITEUR	113479	138256 - Facture Standard	1202600 - Bon commande standard	Traiteur pour le personnel présent au Centre de coordination des mesures d'urgence - Mesure d'urgence "Crue des eaux printanières 2017"	pour le personnel présent au Centre de coordination des mesures d'urgence - Mesure d'urgence "Crue des eaux printanières 2017"	Total facture # 138256 : 783.92 ; Nom de lot : 170605asanFINANC ; Ligne BC # L7.E1.R1 ; Contrat #	1,00
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201706	06/16/17	VDM Comp CF-18h Oracle Payables A 6674847 72413258 2	Factures des achats	SAR, VICCHICA	438228	mesurg1205 2017 - Facture Standard		Remboursement frais de repas - Mesures d'urgence la crue des eaux printanières 2017 - Approuvé papier par M. L'Hostie	Remboursement frais de la crue des eaux printanières 2017 - Approuvé papier par M. L'Hostie	Total facture # mesurg12052017 : 16.96 ; Nom de lot : 170616SIMFIN.FIN2769 ; Ligne BC # L.E.R ; Contrat #	0,86
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201705	05/25/17	VDM Comp CF-12h Oracle Payables A 6638008 71820980 2	Factures des achats	PAQUIN, PHILIPPE	125188	mesurg0505 2017 - Facture Standard		Article ; Remboursement frais de repas pour les Mesures d'urgence - Inondation	Remboursement frais de repas pour les Mesures d'urgence - Inondation	Total facture # mesurg05052017 : 14.34 ; Nom de lot : 170524SIMFIN.FIN9756 ; Ligne BC # L.E.R ; Contrat #	12,48
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201706	06/12/17	VDM Comp CF Appr après 18h Oracle Payables A 6667520 72266310 2	Factures des achats	HARBOUR, ROBERT	436840	mesurg1205 2017 - Facture Standard		Article ; Remboursement frais de repas durant les mesures d'urgence les crues des eaux - Approuvé papier par M. L'hostie	Remboursement frais de repas durant les mesures d'urgence les crues des eaux - Approuvé papier par M. L'hostie	Total facture # mesurg12052017 : 17.28 ; Nom de lot : 170609SIMFIN.FIN2210 ; Ligne BC # L.E.R ; Contrat #	15,03
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201706	06/02/17	VDM Comp CF-18h Oracle Payables A 6659837 72046587 2	Factures des achats	RONA INC	117116	286219 - Facture Standard	1203311 - Bon commande standard	Article ; Frais de livraison zone A, 0-25km.	Frais de livraison zone A, 0-25km.	Total facture # 286219 : 854.46 ; Nom de lot : 170602lcoFINANC ; Ligne BC # L3.E1.R1 ; Contrat #	65,00
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201706	06/02/17	VDM Comp CF-18h Oracle Payables A 6659837 72046587 2	Factures des achats	RONA INC	117116	286317 - Facture Standard	1199683 - Bon commande standard	NONREC_TAX ; CA-Tax - PcrP-SALES	CA-Tax - PcrP-SALES	Total facture # 286317 : 363.41 ; Nom de lot : 170602lcoFINANC ; Ligne BC # L3.E1.R1 ; Contrat #	3,24
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201706	06/06/17	VDM Comp CF Appr après 18h Oracle Payables A 6664228 72117440	Factures des achats	MARIUS ET FANNY CHOCOLATIER INC.	429154	1606 - Facture Standard	1202050 - Bon commande standard	Article ; Livraison - 16 mai (diner et souper)	Livraison - 16 mai (diner et souper)	Total facture # 1606 : 588.85 ; Nom de lot : 170606asanFINANC ; Ligne BC # L1.E1.R1 ; Contrat #	30,00
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201706	06/02/17	VDM Comp CF-12h Oracle Payables A 6659757 72039050 2	Factures des achats	ENTREPRISE ROBERT GREEN INC	129016	150905 - Facture Standard	1198446 - Bon commande standard	NONREC_TAX ; CA-Tax - PcrP-SALES	CA-Tax - PcrP-SALES	Total facture # 150905 : 450.71 ; Nom de lot : 170602lcoFINANC ; Ligne BC # L3.E1.R1 ; Contrat #	2,24
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201706	06/07/17	VDM Comp CF-18h Oracle Payables A 6664753 72167126 2	Factures des achats	JULIEN-LEBLANC TRAITEUR	113479	138267 - Facture Standard	1202600 - Bon commande standard	NONREC_TAX ; CA-Tax - PcrP-SALES	CA-Tax - PcrP-SALES	Total facture # 138267 : 403.04 ; Nom de lot : 170605asanFINANC ; Ligne BC # L15.E1.R1 ; Contrat #	32,48
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201710	09/28/17	VDM Comp CF Appr après 18h Oracle Payables A 6900138 75057456	Factures des achats	SACS INDUSTRIELS INC	102149	0036872 - Facture Standard	1199432 - Bon commande standard	IPV ; FRAIS DE TRANSPORT	FRAIS DE TRANSPORT	Total facture # 0036872 : 1761.43 ; Nom de lot : 170602ycfFINANC ; Ligne BC # L3.E1.R1 ; Contrat #	50,00
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201706	06/02/17	VDM Comp CF-12h Oracle Payables A 6659757 72039050 2	Factures des achats	RONA INC	117116	286276 - Facture Standard	1199508 - Bon commande standard	NONREC_TAX ; CA-Tax - PcrP-SALES	CA-Tax - PcrP-SALES	Total facture # 286276 : 12198.85 ; Nom de lot : 170602lcoFINANC ; Ligne BC # L2.E1.R1 ; Contrat #	3,24
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201705	05/23/17	VDM Comp CF-18h Oracle Payables A 6637535 71764498 2	Factures des achats	SAINT-PIERRE, PASCAL	127808	mesurg0505 2017 - Facture Standard		NONREC_TAX ; Remboursement frais de repas mesures urgence crue des eaux 2017	Remboursement frais de repas mesures urgence crue des eaux 2017	Total facture # mesurg05052017 : 49.84 ; Nom de lot : 170518SIMFIN.FIN9458 ; Ligne BC # L.E.R ; Contrat #	2,52

1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201705	05/26/17	VDM Comp CF Appr après 18h Oracle Payables A 6638217 71846013	Factures des achats	BLACK, CLAUDE JR	126623	mesurg10052017 - Facture Standard		1199401 - Bon commande standard	Article ; Remboursement frais de repas mesures d'urgence crue des eaux 2017	Remboursement frais de repas mesures urgence crue des eaux 2017	Total facture # mesurg10052017 : 154.07 ; Nom de lot : 170518SIMFIN.FIN9458 ; Ligne BC # L.E.R ; Contrat #	134,00
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201705	05/26/17	VDM Comp CF-12h Oracle Payables A 6638316 71852867 2	Factures des achats	BOULANGER JE CAPRI 1958 INC.	435621	465 - Facture Standard			NONREC_TAX ; Boite à lunch mesures d'urgence inondation - Rémy Perri	Boite à lunch mesures d'urgence inondation - Rémy Perri	Total facture # 465 : 123.31 ; Nom de lot : 170524SIMFIN.FIN9756 ; Ligne BC # L.E.R ; Contrat #	5,35
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201706	06/02/17	VDM Comp CF-18h Oracle Payables A 6659837 72046587 2	Factures des achats	SACS INDUSTRIELS INC	102149	0036881 - Facture Standard			Article ; FRAIS DE TRANSPORT	FRAIS DE TRANSPORT	Total facture # 0036881 : 1970.7 ; Nom de lot : 170602ycfFINANC ; Ligne BC # L3.E1.R1 ; Contrat #	125,00
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201705	05/26/17	VDM Comp CF-12h Oracle Payables A 6638316 71852867 2	Factures des achats	BOULANGER JE CAPRI 1958 INC.	435621	453 - Facture Standard			NONREC_TAX ; Boite à lunch mesures d'urgence inondation - Rémy Perri	Boite à lunch mesures d'urgence inondation - Rémy Perri	Total facture # 453 : 231.39 ; Nom de lot : 170524SIMFIN.FIN9756 ; Ligne BC # L.E.R ; Contrat #	-10,04
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201706	06/09/17	VDM Comp CF-18h Oracle Payables A 6665312 72226138 2	Factures des achats	PATISSERIE WAWEL	420475	17009 - Facture Standard		1203355 - Bon commande standard	NONREC_TAX ; CA-Tax - PcrP-SALES	CA-Tax - PcrP-SALES	Total facture # 17009 : 201.78 ; Nom de lot : 170609ycfFINANC ; Ligne BC # L1.E1.R1 ; Contrat #	1,25
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201706	06/12/17	VDM Comp CF Appr après 18h Oracle Payables A 6667520 72266310 2	Factures des achats	COURTEAU, GILBERT JR	436837	mesurg12052017 - Facture Standard			Remboursement frais de repas durant les mesures d'urgence les crues des eaux - Approuvé papier par M. L'hostie	Remboursement frais de repas durant les mesures d'urgence les crues des eaux - Approuvé papier par M. L'hostie	Total facture # mesurg12052017 : 13.16 ; Nom de lot : 170609SIMFIN.FIN2210 ; Ligne BC # L.E.R ; Contrat #	0,67
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201706	06/02/17	VDM Comp CF-18h Oracle Payables A 6659837 72046587 2	Factures des achats	SACS INDUSTRIELS INC	102149	0036873 - Facture Standard		1199145 - Bon commande standard	Article ; Service - Transport de colis (Frais de transport)	Service - Transport de colis (Frais de transport)	Total facture # 0036873 : 9258.98 ; Nom de lot : 170602ycfFINANC ; Ligne BC # L4.E1.R1 ; Contrat #	200,00
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201707	07/11/17	VDM Comp CF-18h Oracle Payables A 6697928 73042075 2	Factures des achats	PERRON, SERGE	126590	mesurg08052017 - Facture Standard			Remboursement frais de repas dû aux mesures d'urgence la crue des eaux printanières 2017. Approuvé papier par M. L'Hostie	repas dû aux mesures d'urgence la crue des eaux printanières 2017. Approuvé papier par M. L'Hostie	Total facture # mesurg08052017 : 22.66 ; Nom de lot : 170711SIMFIN.FIN4537 ; Ligne BC # L.E.R ; Contrat #	-0,11
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201707	07/26/17	VDM Comp CF-18h Oracle Payables A 6740352 73441903 2	Factures des achats	GUAY-LAFRANCE, BENJAMIN	442268	mesurg13052017 - Facture Standard			Article ; Remboursement frais de repas lors de la crue des eaux printanières 2017 approuvé papier par Sylvain L'hostie	Remboursement frais de repas lors de la crue des eaux printanières 2017 approuvé papier par Sylvain L'hostie	Total facture # mesurg13052017 : 12.05 ; Nom de lot : 170726SIMFIN.FIN5711 ; Ligne BC # L.E.R ; Contrat #	10,48
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201706	06/07/17	VDM Comp CF-18h Oracle Payables A 6664754 72167127	Factures des achats	JULIEN-LEBLANC TRAITTEUR	113479	138226 - Facture Standard		1202600 - Bon commande standard	Article ; Livraison 11 mai 2017 (factures 138226, 138247, 138256)	Livraison 11 mai 2017 (factures 138226, 138247, 138256)	Total facture # 138226 : 370.79 ; Nom de lot : 170605asanFINANC ; Ligne BC # L4.E1.R1 ; Contrat #	90,00
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201706	06/05/17	VDM Comp CF-18h Oracle Payables A 6664118 72099988 2	Factures des achats	RUSCIO, BRUNO	124788	mesurg12052017 - Facture Standard			Remboursement frais de repas pour les mesures d'urgence - Crues des eaux 2017 - Approuvé papier par M. L'Hostie	Remboursement frais de repas pour les mesures d'urgence - Crues des eaux 2017 - Approuvé papier par M. L'Hostie	Total facture # mesurg12052017 : 14.77 ; Nom de lot : 170605SIMFIN.FIN1739 ; Ligne BC # L.E.R ; Contrat #	0,74
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201706	06/06/17	VDM Comp CF Appr après 18h Oracle Payables A 6664228 72117440	Factures des achats	MARIUS ET FANNY CHOCOLATIE R INC.	429154	1609 - Facture Standard		1202598 - Bon commande standard	Article ; Facture 1609 : Livraison	Facture 1609 : Livraison	Total facture # 1609 : 194.02 ; Nom de lot : 170606asanFINANC ; Ligne BC # L2.E1.R1 ; Contrat #	30,00

1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201706	06/07/17	VDM Comp CF-18h Oracle Payables A 6664754 72167127	Factures des achats	JULIEN-LEBLANC TRAITEUR	113479	138413 - Facture Standard	1202600 - Bon commande standard	NONREC_TAX ; CA-Tax - PcrP-SALES	CA-Tax - PcrP-SALES	Total facture # 138413 : 345.56 ; Nom de lot : 170605asanFINANC ; Ligne BC # L1.E1.R1 ; Contrat #	-3,74
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201705	05/23/17	VDM Comp CF-18h Oracle Payables A 6637536 71764497 2	Factures des achats	PERRON, SYLVAIN	125119	mesurg1005 2017 - Facture Standard		Article ; Frais de repas à rembourser pour la journée du 8 mai 2017 durant les mesures d'urgence - Inondation	Frais de repas à rembourser pour la journée du 8 mai 2017 durant les mesures d'urgence - Inondation	Total facture # mesurg10052017 : 38.68 ; Nom de lot : 170511SIMFIN.FIN8858 ; Ligne BC # L.E.R ; Contrat #	33,64
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201706	06/05/17	VDM Comp CF-18h Oracle Payables A 6664119 72099989 2	Factures des achats	CHOQUETTE, BENOIT	436613	mesurg1205 2017 - Facture Standard		Article ; Remboursement frais de repas pour les mesures d'urgence - Crues des eaux 2017 - Approuvé papier par M. L'Hostie	Remboursement frais de repas pour les mesures d'urgence - Crues des eaux 2017 - Approuvé papier par M. L'Hostie	Total facture # mesurg12052017 : 63.66 ; Nom de lot : 170605SIMFIN.FIN1739 ; Ligne BC # L.E.R ; Contrat #	55,37
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201705	05/26/17	VDM Comp CF Appr après 18h Oracle Payables A 6638217 71846013	Factures des achats	TAYLOR, ERIC	126503	mesurg1005 2017 - Facture Standard		NONREC_TAX ; Remboursement frais de repas pour les Mesures d'urgence - Inondation	Remboursement frais de repas pour les Mesures d'urgence - Inondation	Total facture # mesurg10052017 : 40.2 ; Nom de lot : 170524SIMFIN.FIN9756 ; Ligne BC # L.E.R ; Contrat #	2,03
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201706	06/05/17	VDM Comp CF-18h Oracle Payables A 6664118 72099988 2	Factures des achats	RUSCIO, BRUNO	124788	mesurg1205 2017 - Facture Standard		Article ; Remboursement frais de repas pour les mesures d'urgence - Crues des eaux 2017 - Approuvé papier par M. L'Hostie	Remboursement frais de repas pour les mesures d'urgence - Crues des eaux 2017 - Approuvé papier par M. L'Hostie	Total facture # mesurg12052017 : 14.77 ; Nom de lot : 170605SIMFIN.FIN1739 ; Ligne BC # L.E.R ; Contrat #	12,85
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201706	06/02/17	VDM Comp CF-12h Oracle Payables A 6659758 72039049 2	Factures des achats	MAJOR & INCORPORE	121449	0002578 - Facture Standard	1199136 - Bon commande standard	NONREC_TAX ; CA-Tax - Fcrja-SALES	CA-Tax - Fcrja-SALES	Total facture # 0002578 : 112910.05 ; Nom de lot : 170602lcoFINANC ; Ligne BC # L5.E1.R1 ; Contrat #	0,00
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201706	06/07/17	VDM Comp CF-18h Oracle Payables A 6664754 72167127	Factures des achats	JULIEN-LEBLANC TRAITEUR	113479	138413 - Facture Standard	1202600 - Bon commande standard	NONREC_TAX ; CA-Tax - PcrP-SALES	CA-Tax - PcrP-SALES	Total facture # 138413 : 345.56 ; Nom de lot : 170605asanFINANC ; Ligne BC # L8.E1.R1 ; Contrat #	13,74
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201706	06/19/17	VDM Comp CF-18h Oracle Payables A 6677260 72472729 2	Factures des achats	LAJEUENNESE, YVAN	126632	mesurg0605 2017 - Facture Standard		Remboursement frais de repas lors des mesures d'urgence «La crue des eaux printanières 2017» approuvé papier par M. L'Hostie	repas lors des mesures d'urgence «La crue des eaux printanières 2017» approuvé papier par M. L'Hostie	Total facture # mesurg06052017 : 21.27 ; Nom de lot : 170619SIMFIN.FIN2914 ; Ligne BC # L.E.R ; Contrat #	1,19
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201706	06/02/17	VDM Comp CF-18h Oracle Payables A 6659837 72046587 2	Factures des achats	RONA INC	117116	286219 - Facture Standard	1203311 - Bon commande standard	NONREC_TAX ; CA-Tax - PcrP-SALES	CA-Tax - PcrP-SALES	Total facture # 286219 : 854.46 ; Nom de lot : 170602lcoFINANC ; Ligne BC # L3.E1.R1 ; Contrat #	3,24
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201706	06/05/17	VDM Comp CF-18h Oracle Payables A 6664119 72099989 2	Factures des achats	DAVID, FRANCIS	436323	mesurg1205 2017 - Facture Standard		Article ; Remboursement frais de repas pour les mesures d'urgence - Crues des eaux 2017 - Approuvé papier par M. L'Hostie	Remboursement frais de repas pour les mesures d'urgence - Crues des eaux 2017 - Approuvé papier par M. L'Hostie	Total facture # mesurg12052017 : 12.36 ; Nom de lot : 170605SIMFIN.FIN1739 ; Ligne BC # L.E.R ; Contrat #	10,75
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201705	05/26/17	VDM Comp CF Appr après 18h Oracle Payables A 6638217 71846013	Factures des achats	VERMETTE, SYLVAIN	126317	mesurg1205 2017 - Facture Standard		Article ; Remboursement frais de repas pour les Mesures d'urgence - Inondation	Remboursement frais de repas pour les Mesures d'urgence - Inondation	Total facture # mesurg12052017 : 13.43 ; Nom de lot : 170524SIMFIN.FIN9756 ; Ligne BC # L.E.R ; Contrat #	11,68
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201705	05/26/17	VDM Comp CF Appr après 18h Oracle Payables A 6638217 71846013	Factures des achats	VERMETTE, SYLVAIN	126317	mesurg1205 2017 - Facture Standard		NONREC_TAX ; Remboursement frais de repas pour les Mesures d'urgence - Inondation	Remboursement frais de repas pour les Mesures d'urgence - Inondation	Total facture # mesurg12052017 : 13.43 ; Nom de lot : 170524SIMFIN.FIN9756 ; Ligne BC # L.E.R ; Contrat #	0,68

1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201705	05/17/17	VDM Comp CF-18h Oracle Payables A 6632496 71629213 2	Factures des achats	PILETTE, YVES	124900	mesurg0605 2017 - Facture Standard		Article ; Remboursement frais de repas mesures d'urgence inondation	Remboursement frais de repas mesures d'urgence inondation	Total facture # mesurg06052017 : 13.66 ; Nom de lot : 170515SIMFIN.FIN9063 ; Ligne BC # L.E.R ; Contrat #	11,88
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201706	06/02/17	VDM Comp CF-18h Oracle Payables A 6659838 72046588 2	Factures des achats	ANTONIO MOREAU (1984)LTEE	127102	e4105317 - Facture Standard	1200416 - Bon commande standard	NONREC_TAX ; CA-Tax - PcrP-SALES	CA-Tax - PcrP-SALES	Total facture # e4105317 : 19459.52 ; Nom de lot : 170602lcoFINANC ; Ligne BC # L2.E1.R1 ; Contrat #	14,96
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201705	05/26/17	VDM Comp CF Appr après 18h Oracle Payables A 6638217 71846013	Factures des achats	CADIEUX, LUC	124924	mesurg1205 2017 - Facture Standard		Article ; Remboursement frais de repas mesures d'urgence crue des eaux 2017	Remboursement frais de repas mesures d'urgence crue des eaux 2017	Total facture # mesurg12052017 : 11.49 ; Nom de lot : 170518SIMFIN.FIN9458 ; Ligne BC # L.E.R ; Contrat #	9,99
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201706	06/21/17	VDM Comp CF-12h Oracle Payables A 6677765 72535781 2	Factures des achats	CENTRE DE LOCATION PYRAMIDE INC.	123191	6010764 - Facture Standard	1199937 - Bon commande standard	NONREC_TAX ; CA-Tax - PcrP-SALES	CA-Tax - PcrP-SALES	Total facture # 6010764 : 729.29 ; Nom de lot : 170614jFINANC ; Ligne BC # L9.E1.R1 ; Contrat #	3,49
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201706	06/05/17	VDM Comp CF-18h Oracle Payables A 6664119 72099989 2	Factures des achats	CHOUINARD VIENS, ERIC	436191	mesurg1205 2017 - Facture Standard		Remboursement frais de repas pour les mesures d'urgence - Crues des eaux 2017 - Approuvé papier par M. L'Hostie	Remboursement frais de repas pour les mesures d'urgence - Crues des eaux 2017 - Approuvé papier par M. L'Hostie	Total facture # mesurg12052017 : 16.38 ; Nom de lot : 170605SIMFIN.FIN1739 ; Ligne BC # L.E.R ; Contrat #	0,82
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201706	06/07/17	VDM Comp CF-18h Oracle Payables A 6664754 72167127	Factures des achats	JULIEN-LEBLANC TRAITEUR	113479	138268 - Facture Standard	1202600 - Bon commande standard	NONREC_TAX ; CA-Tax - PcrP-SALES	CA-Tax - PcrP-SALES	Total facture # 138268 : 1030.64 ; Nom de lot : 170605asanFINANC ; Ligne BC # L3.E1.R1 ; Contrat #	6,48
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201706	06/02/17	VDM Comp CF-12h Oracle Payables A 6659758 72039049 2	Factures des achats	DAOUST, SYLVAIN	126331	mesurg0705 2017 - Facture Standard		Remboursement de frais de repas pour les mesures d'urgence - Les Crues des eaux printanières 2017 - Approuvé par Sylvain	de repas pour les mesures d'urgence - Les Crues des eaux printanières 2017 - Approuvé par Sylvain	Total facture # mesurg07052017 : 41.67 ; Nom de lot : 170602SIMFIN.FIN1552 ; Ligne BC # L.E.R ; Contrat #	2,31
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201706	06/05/17	VDM Comp CF Appr après 18h Oracle Payables A 6662042 72083872 2	Factures des achats	GRIFFITH, MATTHEW	293983	mesurg1505 2017 - Facture Standard		Remboursement frais de transport en taxi pour les mesures d'urgence les crues des eaux printanières approuvé par Sylvain	transport en taxi pour les mesures d'urgence les crues des eaux printanières approuvé par Sylvain	Total facture # mesurg15052017 : 16 ; Nom de lot : 170602SIMFIN.FIN1586 ; Ligne BC # L.E.R ; Contrat #	-0,84
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201706	06/12/17	VDM Comp CF Appr après 18h Oracle Payables A 6667519 72266311 2	Factures des achats	LEVESQUE, SIMON	436839	mesurg1205 2017 - Facture Standard		Article ; Remboursement frais de repas durant les mesures d'urgence les crues des eaux - Approuvé papier par M. L'hostie	Remboursement frais de repas durant les mesures d'urgence les crues des eaux - Approuvé papier par M. L'hostie	Total facture # mesurg12052017 : 21.27 ; Nom de lot : 170609SIMFIN.FIN2210 ; Ligne BC # L.E.R ; Contrat #	18,50
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201706	06/02/17	VDM Comp CF-12h Oracle Payables A 6659758 72039049 2	Factures des achats	MAJOR & MAJOR INCORPORE	121449	0002451 - Facture Standard	1199135 - Bon commande standard	NONREC_TAX ; CA-Tax - PcrP-SALES	CA-Tax - PcrP-SALES	Total facture # 0002451 : 1308.49 ; Nom de lot : 170602lcoFINANC ; Ligne BC # L5.E1.R1 ; Contrat #	2,24
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201705	05/26/17	VDM Comp CF Appr après 18h Oracle Payables A 6638218 71846014	Factures des achats	MARCOUX, PHILIPPE	125062	mesurg1205 2017 - Facture Standard		Remboursement frais de repas intervention mesures d'urgence crue des eaux 2017	Remboursement frais de repas intervention mesures d'urgence crue des eaux 2017	Total facture # mesurg12052017 : 60.08 ; Nom de lot : 170516SIMFIN.FIN9130 ; Ligne BC # L.E.R ; Contrat #	3,33
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201705	05/23/17	VDM Comp CF-18h Oracle Payables A 6637535 71764498 2	Factures des achats	HELIE, GHISLAIN	125263	mesurg0805 2017 - Facture Standard		Article ; Remboursement frais de repas mesures d'urgence crue des eaux 2017	Remboursement frais de repas mesures d'urgence crue des eaux 2017	Total facture # mesurg08052017 : 19.01 ; Nom de lot : 170518SIMFIN.FIN9458 ; Ligne BC # L.E.R ; Contrat #	16,53

1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201706	06/16/17	VDM Comp CF-18h Oracle Payables A	6674847 72413258 2	Factures des achats	SAR, VICCHICA	438228	mesurg12052017 - Facture Standard	1199426 - Bon commande standard	frais de repas - Mesures d'urgence la crue des eaux printanières 2017 - Approuvé papier par M. L'Hostie	repas - Mesures d'urgence la crue des eaux printanières 2017 - Approuvé papier par M. L'Hostie	Total facture # mesurg12052017 : 16.96 ; Nom de lot : 170616SIMFIN.FIN2769 ; Ligne BC # L.E.R ; Contrat #	14,75
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201706	06/02/17	VDM Comp CF-18h Oracle Payables A	6659837 72046587 2	Factures des achats	SACS INDUSTRIELS INC	102149	0036858 - Facture Standard	1199426 - Bon commande standard	Article ; Frais de transport	Frais de transport	Total facture # 0036858 : 7879.28 ; Nom de lot : 170602ycFINANC ; Ligne BC # L3.E1.R1 ; Contrat #	150,00
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201706	06/02/17	VDM Comp CF-18h Oracle Payables A	6659838 72046588 2	Factures des achats	RONA INC	117116	286236 - Facture Standard	1200610 - Bon commande standard	Article ; FRAIS DE LIVRAISON	FRAIS DE LIVRAISON	Total facture # 286236 : 2301.38 ; Nom de lot : 170602lcoFINANC ; Ligne BC # L2.E1.R1 ; Contrat #	65,00
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201706	06/02/17	VDM Comp CF-18h Oracle Payables A	6659837 72046587 2	Factures des achats	SACS INDUSTRIELS INC	102149	0036858 - Facture Standard	1199426 - Bon commande standard	NONREC_TAX ; CA-Tax - PcrP-SALES	CA-Tax - PcrP-SALES	Total facture # 0036858 : 7879.28 ; Nom de lot : 170602ycFINANC ; Ligne BC # L3.E1.R1 ; Contrat #	7,48
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201708	08/28/17	VDM Comp CF-12h Oracle Payables A	6792227 74236112 2	Factures des achats	LOCATION D'OUTILS SIMPLEX S.E.C.	115094	111569a2 - Facture Standard	1199426 - Bon commande standard	Article ; BC 1199942 en Nouvelle approbation, envoyé à MOREL, STEPHANIE	BC 1199942 en Nouvelle approbation, envoyé à MOREL, STEPHANIE	Total facture # 111569a2 : 540.89 ; Nom de lot : 170804usant9FIN.ELECTRO3 ; Ligne BC # L.E.R ; Contrat #	0,00
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201706	06/06/17	VDM Comp CF Appr après 18h Oracle Payables A	6664227 72117441 2	Factures des achats	MARIUS ET FANNY CHOCOLATIER INC	429154	1610 - Facture Standard	1202598 - Bon commande standard	Article ; Facture 1610 : Livraison	Facture 1610 : Livraison	Total facture # 1610 : 283.93 ; Nom de lot : 170606asanFINANC ; Ligne BC # L1.E1.R1 ; Contrat #	30,00
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201706	06/02/17	VDM Comp CF-12h Oracle Payables A	6659757 72039050 2	Factures des achats	MAJOR & MAJOR INCORPORE	121449	0002582 - Facture Standard	1199894 - Bon commande standard	Article ; FRAIS DE LIVRAISON	FRAIS DE LIVRAISON	Total facture # 0002582 : 92618.57 ; Nom de lot : 170602lcoFINANC ; Ligne BC # L3.E1.R1 ; Contrat #	9 750,00
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201705	05/17/17	VDM Comp CF-18h Oracle Payables A	6632494 71629212	Factures des achats	MENARD, HUGUES	435021	mesurg07052017 - Facture Standard	1199894 - Bon commande standard	NONREC_TAX ; Remboursement frais de repas mesures d'urgence innodation	Remboursement frais de repas mesures d'urgence innodation	Total facture # mesurg07052017 : 48.79 ; Nom de lot : 170512SIMFIN.FIN8970 ; Ligne BC # L.E.R ; Contrat #	2,47
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201707	06/29/17	VDM Comp CF-18h Oracle Payables A	6691511 72749938 2	Factures des achats	BELANGER, JASMIN	125085	mesurg08052017 - Facture Standard	1199894 - Bon commande standard	frais de repas mesures d'urgence Crue des eaux printanières 2017 approuvé papier par M. L'Hostie	Remboursement frais de repas mesures d'urgence Crue des eaux printanières 2017 approuvé papier par M. L'Hostie	Total facture # mesurg08052017 : 11.14 ; Nom de lot : 170629SIMFIN.FIN3718 ; Ligne BC # L.E.R ; Contrat #	9,69
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201706	05/29/17	Courus MAI-17 Gestion des coûts A	6647639 71916884	Régularisation	JULIEN-LEBLANC TRAITEUR	113479	1202600 - Bon commande standard	1202600 - Bon commande standard	pour le personnel présent au Centre de coordination des mesures d'urgence - Mesure d'urgence "Crue des eaux printanière 2017"	Traiteur pour le personnel présent au Centre de coordination des mesures d'urgence - Mesure d'urgence "Crue des eaux printanière 2017"	Total facture # 1202600 : -570.45	-570,45
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201709	08/29/17	Courus AOÛ-17 Gestion des coûts A	6792547 74268663	Régularisation	LOCATION D'OUTILS BROSSARD INC.	121032	1199940 - Bon commande standard	1199940 - Bon commande standard	FRAIS DE LIVRAISON INCLUANT FRAIS TEMPS D'ATTENTE (40\$)	Desc Entête BC : MESURE D'URGENCE - LOCATION DE GÉNÉRATRICE POUR PIERREFONDS	Total facture # 1199940 : -136.48	-136,48
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201706	06/02/17	VDM Comp CF-18h Oracle Payables A	6659838 72046588 2	Factures des achats	PEPINIERE A. MUCCI INC.	114718	54654 - Facture Standard	1199203 - Bon commande standard	Article ; TRANSPORT BILLET 12237	TRANSPORT BILLET 12237	Total facture # 54654 : 1782.11 ; Nom de lot : 170602lcoFINANC ; Ligne BC # L2.E1.R1 ; Contrat #	295,00

1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201706	06/08/17	VDM Comp CF Appr après 18h Oracle Payables A 6664227 72117441 2	Factures des achats	MARIUS ET FANNY CHOCOLATERIE INC.	429154	1610 - Facture Standard	1202598 - Bon commande standard	NONREC_TAX ; CA-Tax - Fcrlja-SALES	CA-Tax - Fcrlja-SALES	Total facture # 1610 : 283.93 ; Nom de lot : 170606asanFINANC ; Ligne BC # L1.E1.R1 ; Contrat #	0,00
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201705	05/29/17	Courus MAI-17 Gestion des coûts A 6647640 71916885	Régularisation	ANTONIO MOREAU (1984)LTEE	127102		1200416 - Bon commande standard	FRAIS DE LIVRAISON		Desc Entête BC : BOTTES CULOTTE - MESURE D'URGENCE COLBERT	314,96
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201706	05/29/17	Courus MAI-17 Gestion des coûts A 6647640 71916885	Régularisation	JULIEN-LEBLANC TRAITEUR	113479		1202600 - Bon commande standard	pour le personnel présent au Centre de coordination des mesures d'urgence - Mesure d'urgence "Crue des eaux printanière 2017"		Traiteur pour le personnel présent au Centre de coordination des mesures d'urgence - Mesure d'urgence "Crue des eaux printanière 2017"	-759,22
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201705	05/17/17	VDM Comp CF-18h Oracle Payables A 6632494 71629212	Factures des achats	CHRISTIE, MATTHEW	435234	mesurg0705 2017 - Facture Standard	NONREC_TAX ; Remboursement frais de repas mesures d'urgence crue des eaux 2017	Remboursement frais de repas mesures d'urgence crue des eaux 2017	Total facture # mesurg07052017 : 28.92 ; Nom de lot : 170517SIMFIN.FIN9269 ; Ligne BC # L.E.R ; Contrat #	1,46	
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201705	05/29/17	Courus MAI-17 Gestion des coûts A 6647640 71916885	Régularisation	PATISSERIE WAWEL	420475		1203355 - Bon commande standard	pour le personnel présent au Centre de coordination des mesures d'urgence - Mesure d'urgence "Crue des eaux printanière 2017"		traiteur pour le personnel présent au Centre de coordination des mesures d'urgence - Mesure d'urgence "Crue des eaux printanière 2017"	158,01
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201706	05/29/17	Courus MAI-17 Gestion des coûts A 6647640 71916885	Régularisation	ANTONIO MOREAU (1984)LTEE	127102		1200416 - Bon commande standard	FRAIS DE LIVRAISON		Desc Entête BC : BOTTES CULOTTE - MESURE D'URGENCE COLBERT	-314,96
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201708	08/28/17	VDM Comp CF-12h Oracle Payables A 6792227 74236112 2	Factures des achats	LOCATION D'OUTILS SIMPLEX S.E.C.	115094	111569a2 - Facture Standard	NONREC_TAX ; BC 1199942 en Nouvelle approbation, envoyé à MOREL, STEPHANIE 170804asan	BC 1199942 en Nouvelle approbation, envoyé à MOREL, STEPHANIE 170804asan	Total facture # 111569a2 : 540.89 ; Nom de lot : 170804asant9tFIN.ELECTRO3 ; Ligne BC # L.E.R ; Contrat #	0,00	
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201710	09/26/17	Courus SEP-17 Gestion des coûts A 6892858 74993852	Régularisation	SACS INDUSTRIELS INC	102149		1199432 - Bon commande standard	FRAIS DE TRANSPORT		Desc Entête BC : SACS VIDES ET ATTACHES - MESURE D'URGENCE - PIERREFONDS	-157,48
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201707	08/01/17	Courus JUL-17 Gestion des coûts A 6748235 73581079	Régularisation	LOCATION HEWITT INC	120710		1199943 - Bon commande standard	Frais de transport pour contrat 5256547 002		d'urgence : Location de boyau de succion 6" Hewitt Henri-Bourassa - Florent. Livrable : 12001, Maurice Duplessis. À noter que j'ai inscrit le montant pour 2	120,74
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201706	06/02/17	VDM Comp CF-18h Oracle Payables A 6659838 72046588 2	Factures des achats	RONA INC	117116	286224 - Facture Standard	1199736 - Bon commande standard	NONREC_TAX ; CA-Tax - PcrP-SALES	CA-Tax - PcrP-SALES	Total facture # 286224 : 4445.31 ; Nom de lot : 170602lcoFINANC ; Ligne BC # L2.E1.R1 ; Contrat #	3,24
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201709	09/12/17	VDM Comp CF-18h Oracle Payables A 6839307 74618895	Factures des achats	LOCATION D'OUTILS BROSSARD INC.	121032	2416280002 - Facture Standard	1199940 - Bon commande standard	Article ; FRAIS ENVIRONNEMENTAUX DU 7 JUIN 2017 AU 5 JUILLET 2017	FRAIS ENVIRONNEMENTAUX DU 7 JUIN 2017 AU 5 JUILLET 2017	Total facture # 2416280002 : 3825.24 ; Nom de lot : 170912ubeauhFIN.UNITES2 ; Ligne BC # L14.E1.R1 ; Contrat #	30,00
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201708	08/29/17	Courus AOÛ-17 Gestion des coûts A 6792548 74268662	Régularisation	SIGNALISATION ROUTIERE DU QUEBEC INC.	137446		1199509 - Bon commande standard	SERVICE RETOUR / TRANSPORT		Desc Entête BC : MESURE D'URGENCE - LOCATION BARRICADES DIVERS ARRONDISSEMENTS	104,99

1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201706	06/12/17	VDM Comp CF Appr après 18h Oracle Payables A 6667519 72266311 2	Factures des achats	FORTIN, ALEXANDRE	436163	mesurg1205 2017 - Facture Standard	1202600 - Bon commande standard	Remboursement frais de repas pour les mesures d'urgence - Crues des eaux 2017 - Approuvé papier par M. L'Hostie	Remboursement frais de repas pour les mesures d'urgence - Crues des eaux 2017 - Approuvé papier par M. L'Hostie	Total facture # mesurg12052017 : 7.92 ; Nom de lot : 170605SIMFIN.FIN1739 ; Ligne BC # L.E.R ; Contrat #	0,40
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201706	06/07/17	VDM Comp CF-18h Oracle Payables A 6664753 72167126 2	Factures des achats	JULIEN-LEBLANC TRAITEUR	113479	138267 - Facture Standard	1202600 - Bon commande standard	NONREC_TAX ; CA-Tax - Fcrja-SALES	CA-Tax - Fcrja-SALES	Total facture # 138267 : 403.04 ; Nom de lot : 170605asanFINANC ; Ligne BC # L15.E1.R1 ; Contrat #	0,00
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201706	06/02/17	VDM Comp CF-18h Oracle Payables A 6659838 72046588 2	Factures des achats	EMBOUTEILLAGE CETO INC.	358082	1105 - Facture Standard	1199141 - Bon commande standard	Article ; Service - Transport de colis (Frais de transport)	Service - Transport de colis (Frais de transport)	Total facture # 1105 : 3130.04 ; Nom de lot : 170602lcoFINANC ; Ligne BC # L3.E1.R1 ; Contrat #	150,00
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201706	06/05/17	VDM Comp CF Appr après 18h Oracle Payables A 6662042 72083872 2	Factures des achats	JALBERT, SYLVAIN	338802	mesurg1405 2017 - Facture Standard	1202600 - Bon commande standard	Remboursement frais de transport en taxi pour les mesures d'urgence les crues des eaux printanières approuvé par Sylvain L'Hostie	transport en taxi pour les mesures d'urgence les crues des eaux printanières approuvé par Sylvain L'Hostie	Total facture # mesurg14052017 : 78.46 ; Nom de lot : 170602SIMFIN.FIN1586 ; Ligne BC # L.E.R ; Contrat #	3,96
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201705	05/17/17	VDM Comp CF-18h Oracle Payables A 6632494 71629212	Factures des achats	DESJARDINS, ALEX	435043	mesurg0505 2017 - Facture Standard	1202600 - Bon commande standard	Article ; Remboursement frais de repas mesures d'urgence innodation	Remboursement frais de repas mesures d'urgence innodation	Total facture # mesurg05052017 : 100.1 ; Nom de lot : 170512SIMFIN.FIN8970 ; Ligne BC # L.E.R ; Contrat #	87,06
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201710	09/28/17	VDM Comp CF Appr après 18h Oracle Payables A 6900138 75057456	Factures des achats	SACS INDUSTRIELS INC	102149	0036872 - Facture Standard	1199432 - Bon commande standard	NONREC_TAX ; Modification du prix unitaire de la ligne 3, 100\$ avant taxes à 150\$ avant taxes. ycf	Modification du prix unitaire de la ligne 3, 100\$ avant taxes à 150\$ avant taxes. ycf	Total facture # 0036872 : 1761.43 ; Nom de lot : 170602ycfFINANC ; Ligne BC # L3.E1.R1 ; Contrat #	12,47
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201709	08/29/17	Courus AOÙ-17 Gestion des coûts A 6792547 74268663	Régularisation	SIGNAL SERVICES INC	116256	1218831 - Bon commande standard	1218831 - Bon commande standard	SERVICE DE CUEILLETTE (1 HOMME, 1 CAMION) CAMION#1		Desc Entête BC : MESURE D'URGENCE - LOCATION D'ARTICLE DE SIGNALISATION PIERREFONDS	-349,08
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201705	05/29/17	Courus MAI-17 Gestion des coûts A 6647639 71916884	Régularisation	JULIEN-LEBLANC TRAITEUR	113479	1202600 - Bon commande standard	1202600 - Bon commande standard	pour le personnel présent au Centre de coordination des mesures d'urgence - Mesure d'urgence "Crue des eaux printanière 2017"		Traiteur pour le personnel présent au Centre de coordination des mesures d'urgence - Mesure d'urgence "Crue des eaux printanière 2017"	570,45
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201705	05/29/17	Courus MAI-17 Gestion des coûts A 6647639 71916884	Régularisation	JULIEN-LEBLANC TRAITEUR	113479	1202600 - Bon commande standard	1202600 - Bon commande standard	pour le personnel présent au Centre de coordination des mesures d'urgence - Mesure d'urgence "Crue des eaux printanière 2017"		Traiteur pour le personnel présent au Centre de coordination des mesures d'urgence - Mesure d'urgence "Crue des eaux printanière 2017"	418,32
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201709	08/29/17	Courus AOÙ-17 Gestion des coûts A 6792547 74268663	Régularisation	SIGNAL SERVICES INC	116256	1218831 - Bon commande standard	1218831 - Bon commande standard	SERVICE DE LIVRAISON CUEILLETTE FIN DE SEMAINE (1 HOMME, 1 CAMION) CAMION#2		Desc Entête BC : MESURE D'URGENCE - LOCATION D'ARTICLE DE SIGNALISATION PIERREFONDS	-1 047,25
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201706	06/07/17	VDM Comp CF-18h Oracle Payables A 6664754 72167127	Factures des achats	JULIEN-LEBLANC TRAITEUR	113479	138412 - Facture Standard	1202600 - Bon commande standard	NONREC_TAX ; CA-Tax - PcrP-SALES	CA-Tax - PcrP-SALES	Total facture # 138412 : 218.45 ; Nom de lot : 170605asanFINANC ; Ligne BC # L9.E1.R1 ; Contrat #	-8,23
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201706	06/07/17	VDM Comp CF-18h Oracle Payables A 6664754 72167127	Factures des achats	JULIEN-LEBLANC TRAITEUR	113479	138412 - Facture Standard	1202600 - Bon commande standard	NONREC_TAX ; CA-Tax - PcrP-SALES	CA-Tax - PcrP-SALES	Total facture # 138412 : 218.45 ; Nom de lot : 170605asanFINANC ; Ligne BC # L1.E1.R1 ; Contrat #	-4,99

1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201706	05/29/17	Courus MAI-17 Gestion des coûts A 6647639 71916884	Régularisation	ENTREPRISE ROBERT GREEN INC	129016	1198785 - Bon commande standard	PALETTE RETOURNABLE	Desc Entête BC : POUSSIÈRE DE ROCHE - MESURE D'URGENCE - DORVAL	-629,92	
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201706	05/29/17	Courus MAI-17 Gestion des coûts A 6647640 71916885	Régularisation	MARIUS ET FANNY CHOCOLATIER INC	429154	1202050 - Bon commande standard	personnel présent au Centre de coordination des mesures d'urgence - Mesure d'urgence "Crue des eaux printanière 2017"	Traiteur pour le personnel présent au Centre de coordination des mesures d'urgence - Mesure d'urgence "Crue des eaux printanière 2017"	-204,73	
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201706	06/02/17	VDM Comp CF-18h Oracle Payables A 6659838 72046588 2	Factures des achats	EMBOUTEILL AGE CETO INC	358082	1105 - Facture Standard	NONREC_TAX ; CA-Tax - Fcrja-SALES	CA-Tax - Fcrja-SALES	Total facture # 1105 : 3130.04 ; Nom de lot : 170602lcoFINANC ; Ligne BC # L3.E1.R1 ; Contrat #	0,00
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201706	05/29/17	Courus MAI-17 Gestion des coûts A 6647639 71916884	Régularisation	SACS INDUSTRIELS INC	102149	1199426 - Bon commande standard	Frais de transport	Desc Entête BC : SACS VIDES ET ATTACHES - MESURE D'URGENCE - COLBERT	-157,48	
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201705	05/17/17	VDM Comp CF-18h Oracle Payables A 6632494 71629212	Factures des achats	TETREAULT, BENOIT	435059	mesurg0605 2017 - Facture Standard	NONREC_TAX ; Remboursement frais de repas mesures d'urgence inondation	Remboursement frais de repas mesures d'urgence inondation	Total facture # mesurg06052017 : 55.53 ; Nom de lot : 170515SIMFIN.FIN9063 ; Ligne BC # L.E.R. ; Contrat #	3,09
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201706	06/07/17	VDM Comp CF-18h Oracle Payables A 6664754 72167127	Factures des achats	JULIEN- LEBLANC TRAITEUR	113479	138300 - Facture Standard	NONREC_TAX ; CA-Tax - PcrP-SALES	CA-Tax - PcrP-SALES	Total facture # 138300 : 514.94 ; Nom de lot : 170605asanFINANC ; Ligne BC # L2.E1.R1 ; Contrat #	9,97
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201706	06/07/17	VDM Comp CF-18h Oracle Payables A 6664754 72167127	Factures des achats	JULIEN- LEBLANC TRAITEUR	113479	138298 - Facture Standard	Traiteur pour le personnel présent au Centre de coordination des mesures d'urgence - Mesure d'urgence "Crue des eaux des eaux printanière 2017"	pour le personnel présent au Centre de coordination des mesures d'urgence - Mesure d'urgence "Crue des eaux printanière 2017"	Total facture # 138298 : 404.42 ; Nom de lot : 170605asanFINANC ; Ligne BC # L12.E1.R1 ; Contrat #	603,50
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201706	06/05/17	VDM Comp CF-18h Oracle Payables A 6664119 72099989 2	Factures des achats	DORION, STEPHANE	186522	mesurg1205 2017 - Facture Standard	Article ; Remboursement frais de repas pour les mesures d'urgence - Crués des eaux 2017 - Approuvé papier par M. L'Hostie	Remboursement frais de repas pour les mesures d'urgence - Crués des eaux 2017 - Approuvé papier par M. L'Hostie	Total facture # mesurg12052017 : 89.25 ; Nom de lot : 170605SIMFIN.FIN1739 ; Ligne BC # L.E.R. ; Contrat #	77,63
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201706	06/07/17	VDM Comp CF-18h Oracle Payables A 6664754 72167127	Factures des achats	JULIEN- LEBLANC TRAITEUR	113479	138268 - Facture Standard	Traiteur pour le personnel présent au Centre de coordination des mesures d'urgence - Mesure d'urgence "Crue des eaux des eaux printanière 2017"	pour le personnel présent au Centre de coordination des mesures d'urgence - Mesure d'urgence "Crue des eaux printanière 2017"	Total facture # 138268 : 1030.64 ; Nom de lot : 170605asanFINANC ; Ligne BC # L14.E1.R1 ; Contrat #	856,40
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201706	06/12/17	VDM Comp CF Appr après 18h Oracle Payables A 6667519 72266311 2	Factures des achats	FERLAND, STEPHANE	125246	mesurg1205 2017 - Facture Standard	Remboursement frais de repas durant les mesures d'urgence les crués des eaux - Approuvé papier par M. L'hostie	Remboursement frais de repas durant les mesures d'urgence les crués des eaux - Approuvé papier par M. L'hostie	Total facture # mesurg12052017 : 16.61 ; Nom de lot : 170609SIMFIN.FIN2210 ; Ligne BC # L.E.R. ; Contrat #	0,91
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201706	06/02/17	VDM Comp CF-18h Oracle Payables A 6659837 72046587 2	Factures des achats	RONA INC	117116	286317 - Facture Standard	NONREC_TAX ; CA-Tax - Fcrja-SALES	CA-Tax - Fcrja-SALES	Total facture # 286317 : 363.41 ; Nom de lot : 170602lcoFINANC ; Ligne BC # L3.E1.R1 ; Contrat #	0,00
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201706	06/05/17	VDM Comp CF-18h Oracle Payables A 6664119 72099989 2	Factures des achats	PATISSERIE WAWEL	420475	17008 - Facture Standard	NONREC_TAX ; CA-Tax - PcrP-SALES	CA-Tax - PcrP-SALES	Total facture # 17008 : 454.15 ; Nom de lot : 170605asanFINANC ; Ligne BC # L4.E1.R1 ; Contrat #	18,45

1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201706	06/12/17	VDM Comp CF Appr après 18h Oracle Payables A 6667520	72266310 2	Factures des achats	DORAIS, DOMINIC	437283	mesurg12052017 - Facture Standard	Article ; Remboursement frais de repas durant les mesures d'urgence les crues des eaux - Approuvé papier par M. L'hostie	Remboursement frais de repas durant les mesures d'urgence les crues des eaux - Approuvé papier par M. L'hostie	Total facture # mesurg12052017 : 13.85 ; Nom de lot : 170609SIMFIN.FIN2210 ; Ligne BC # L.E.R ; Contrat #	12,05	
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201706	06/12/17	VDM Comp CF Appr après 18h Oracle Payables A 6667519	72266311 2	Factures des achats	QUESNEL, KARINE	437328	mesurg12052017 - Facture Standard	Article ; Remboursement frais de repas durant les mesures d'urgence les crues des eaux - Approuvé papier par M. L'hostie	Remboursement frais de repas durant les mesures d'urgence les crues des eaux - Approuvé papier par M. L'hostie	Total facture # mesurg12052017 : 37.9 ; Nom de lot : 170609SIMFIN.FIN2210 ; Ligne BC # L.E.R ; Contrat #	32,96	
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201705	05/17/17	VDM Comp CF-18h Oracle Payables A	6632496 71629213 2	Factures des achats	VANILLA TWIST	135309	52441 - Facture Standard	NONREC_TAX ; Service de traiteur - Cérémonie des pompiers décédés en devoir - Compte mesures d'urgence	Service de traiteur - Cérémonie des pompiers décédés en devoir - Compte mesures d'urgence	Total facture # 52441 : 781.83 ; Nom de lot : 170515SIMFIN.FIN9063 ; Ligne BC # L.E.R ; Contrat #	-33,91	
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201705	05/17/17	VDM Comp CF-18h Oracle Payables A	6632496 71629213 2	Factures des achats	PELLERIN, FREDERIC	435022	mesurg06052017 - Facture Standard	NONREC_TAX ; Remboursement frais de repas mesures d'urgence innodation	Remboursement frais de repas mesures d'urgence innodation	Total facture # mesurg06052017 : 53.63 ; Nom de lot : 170512SIMFIN.FIN8970 ; Ligne BC # L.E.R ; Contrat #	2,71	
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201706	06/02/17	VDM Comp CF-18h Oracle Payables A	6659837 72046587 2	Factures des achats	PEPINIERE A. MUCCI INC.	114718	54670 - Facture Standard	NONREC_TAX ; CA-Tax - PcrP-SALES	CA-Tax - PcrP-SALES	Total facture # 54670 : 2673.17 ; Nom de lot : 170602lcoFINANC ; Ligne BC # L6.E1.R1 ; Contrat #	14,71	
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201705	05/25/17	VDM Comp CF-12h Oracle Payables A	6638008 71820980 2	Factures des achats	HERVIEUX, LUC	435060	mesurg05052017 - Facture Standard	NONREC_TAX ; Remboursement frais de repas pour les Mesures d'urgence - Inondation	Remboursement frais de repas pour les Mesures d'urgence - Inondation	Total facture # mesurg05052017 : 40 ; Nom de lot : 170524SIMFIN.FIN9756 ; Ligne BC # L.E.R ; Contrat #	2,02	
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201706	06/05/17	VDM Comp CF-18h Oracle Payables A	6664119 72099989 2	Factures des achats	AVEC PLAISIRS	121999	383955 - Facture Standard	1202055 - Bon commande	NONREC_TAX ; CA-Tax - Fcrlja-SALES	CA-Tax - Fcrlja-SALES	Total facture # 383955 : 407.01 ; Nom de lot : 170605asanFINANC ; Ligne BC # L2.E1.R1 ; Contrat #	0,00
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201705	05/17/17	VDM Comp CF-18h Oracle Payables A	6632496 71629213 2	Factures des achats	HUBERT, REJEAN	126904	mesurg06052017 - Facture Standard	NONREC_TAX ; Remboursement frais de repas mesures d'urgence inondation	Remboursement frais de repas mesures d'urgence inondation	Total facture # mesurg06052017 : 40.82 ; Nom de lot : 170515SIMFIN.FIN9063 ; Ligne BC # L.E.R ; Contrat #	2,07	
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201706	06/12/17	VDM Comp CF Appr après 18h Oracle Payables A 6667520	72266310 2	Factures des achats	MARTEL, PHILIPPE	437291	mesurg12052017 - Facture Standard	Remboursement frais de repas durant les mesures d'urgence les crues des eaux - Approuvé papier par M. L'hostie	Remboursement frais de repas durant les mesures d'urgence les crues des eaux - Approuvé papier par M. L'hostie	Total facture # mesurg12052017 : 74.49 ; Nom de lot : 170609SIMFIN.FIN2210 ; Ligne BC # L.E.R ; Contrat #	3,76	
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201705	05/17/17	VDM Comp CF-18h Oracle Payables A	6632494 71629212	Factures des achats	WAND, PATRICK	293982	mesurg06052017 - Facture Standard	facture du diner des membres de l'unité 274 qui était à l'île Bizard pour les inondationsde 7h à 13h le samedi 6 mai 2017 -	du diner des membres de l'unité 274 qui était à l'île Bizard pour les inondationsde 7h à 13h le samedi 6 mai 2017 -	Total facture # mesurg06052017 : 42.27 ; Nom de lot : 170508SIMFIN.FIN8456 ; Ligne BC # L.E.R ; Contrat #	36,76	
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201705	05/25/17	VDM Comp CF-12h Oracle Payables A	6638008 71820980 2	Factures des achats	HOULE-TURCOTTE, ALEXANDRE	435652	mesur07052017 - Facture Standard	NONREC_TAX ; Remboursement frais de repas pour les Mesures d'urgence - Inondation	Remboursement frais de repas pour les Mesures d'urgence - Inondation	Total facture # mesur07052017 : 11.7 ; Nom de lot : 170524SIMFIN.FIN9756 ; Ligne BC # L.E.R ; Contrat #	-0,06	
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201706	06/07/17	VDM Comp CF-18h Oracle Payables A	6664754 72167127	Factures des achats	JULIEN-LEBLANC TRAITEUR	113479	138298 - Facture Standard	1202600 - Bon commande	Traiteur pour le personnel présent au Centre de coordination des mesures d'urgence - Mesure d'urgence "Crue des eaux	pour le personnel présent au Centre de coordination des mesures d'urgence - Mesure d'urgence "Crue des eaux printanière 2017"	Total facture # 138298 : 404.42 ; Nom de lot : 170605asanFINANC ; Ligne BC # L12.E1.R1 ; Contrat #	-301,75

1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201706	06/02/17	VDM Comp CF-12h Oracle Payables A 6659758 72039049 2	Factures des achats	MAJOR & MAJOR INCORPORE	121449	0002576 - Facture Standard	1200395 - Bon commande standard	Article ; Frais de livraison	Frais de livraison	Total facture # 0002576 : 610.29 ; Nom de lot : 170602lcoFINANC ; Ligne BC # L2.E1.R1 ; Contrat #	45,00
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201706	06/02/17	VDM Comp CF-18h Oracle Payables A 6659837 72046587 2	Factures des achats	VETEMENTS HOTTE AU TRAVAIL	425191	071593 - Facture Standard	1203333 - Bon commande standard	Article ; Service - Transport de colis (Frais de transport)	Service - Transport de colis (Frais de transport)	Total facture # 071593 : 3454.02 ; Nom de lot : 170602lcoFINANC ; Ligne BC # L5.E1.R1 ; Contrat #	30,00
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201706	06/02/17	VDM Comp CF-18h Oracle Payables A 6659837 72046587 2	Factures des achats	SACS INDUSTRIELS INC	102149	0036883 - Facture Standard	1200656 - Bon commande standard	NONREC_TAX ; CA-Tax - PcrP-SALES	CA-Tax - PcrP-SALES	Total facture # 0036883 : 50469.03 ; Nom de lot : 170602ycfFINANC ; Ligne BC # L4.E1.R1 ; Contrat #	17,46
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201706	06/02/17	VDM Comp CF-12h Oracle Payables A 6659757 72039050 2	Factures des achats	ENTREPRISE ROBERT GREEN INC	129016	150914 - Facture Standard	1199335 - Bon commande standard	Article ; Service - Transport de colis (Frais de transport)	Service - Transport de colis (Frais de transport)	Total facture # 150914 : 39800.32 ; Nom de lot : 170602lcoFINANC ; Ligne BC # L3.E1.R1 ; Contrat #	2 800,00
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201705	05/26/17	VDM Comp CF Appr après 18h Oracle Payables A 6638217 71846013	Factures des achats	TAYLOR, ERIC	126503	mesurg1005 2017 - Facture Standard	1199335 - Bon commande standard	Article ; Remboursement frais de repas pour les Mesures d'urgence - Inondation	Remboursement frais de repas pour les Mesures d'urgence - Inondation	Total facture # mesurg10052017 : 40.2 ; Nom de lot : 170524SIMFIN.FIN9756 ; Ligne BC # L.E.R. ; Contrat #	34,96
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201706	06/05/17	VDM Comp CF-18h Oracle Payables A 6664119 72099989 2	Factures des achats	MARIUS ET FANNY CHOCOLATIER INC	429154	1605 - Facture Standard	1202050 - Bon commande standard	NONREC_TAX ; CA-Tax - Fcrja-SALES	CA-Tax - Fcrja-SALES	Total facture # 1605 : 258.69 ; Nom de lot : 170605asanFINANC ; Ligne BC # L3.E1.R1 ; Contrat #	0,00
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201705	05/17/17	VDM Comp CF-18h Oracle Payables A 6632494 71629212	Factures des achats	CLARK, BENOIT	125093	mesurg0605 2017 - Facture Standard	1202050 - Bon commande standard	Article ; Remboursement frais de repas mesures d'urgence innodation	Remboursement frais de repas mesures d'urgence innodation	Total facture # mesurg06052017 : 44.54 ; Nom de lot : 170512SIMFIN.FIN8970 ; Ligne BC # L.E.R. ; Contrat #	38,74
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201706	06/05/17	VDM Comp CF-18h Oracle Payables A 6664118 72099988 2	Factures des achats	LANOUE, DAVID	436196	mesurg1205 2017 - Facture Standard	1202050 - Bon commande standard	Article ; Remboursement frais de repas pour les mesures d'urgence - Crues des eaux 2017 - Approuvé papier par M. L'Hostie	Remboursement frais de repas pour les mesures d'urgence - Crues des eaux 2017 - Approuvé papier par M. L'Hostie	Total facture # mesurg12052017 : 57.4 ; Nom de lot : 170605SIMFIN.FIN1739 ; Ligne BC # L.E.R. ; Contrat #	49,92
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201706	06/07/17	VDM Comp CF-18h Oracle Payables A 6664754 72167127	Factures des achats	JULIEN-LEBLANC TRAITEUR	113479	138134 - Facture Standard	1202600 - Bon commande standard	Article ; Livraison 9 mai 2017 (factures 138133, 138134, 138135)	Livraison 9 mai 2017 (factures 138133, 138134, 138135)	Total facture # 138134 : 888.92 ; Nom de lot : 170605asanFINANC ; Ligne BC # L5.E1.R1 ; Contrat #	50,00
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201706	06/05/17	VDM Comp CF-18h Oracle Payables A 6664119 72099989 2	Factures des achats	AVEC PLAISIRS	121999	383955 - Facture Standard	1202055 - Bon commande standard	pour le Centre de coordination des mesures d'urgence - Breuvages - Jus de légumes - pour les personnes mobilisées pour	Centre de coordination des mesures d'urgence - Breuvages - Jus de légumes - pour les personnes mobilisées pour	Total facture # 383955 : 407.01 ; Nom de lot : 170605asanFINANC ; Ligne BC # L3.E1.R1 ; Contrat #	11,50
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201706	06/02/17	VDM Comp CF-18h Oracle Payables A 6659838 72046588 2	Factures des achats	ULINE CANADA	152679	3346563 - Facture Standard	1198174 - Bon commande standard	Article ; Service - Transport de colis (Frais de transport)	Service - Transport de colis (Frais de transport)	Total facture # 3346563 : 6969.38 ; Nom de lot : 170602ycfFINANC ; Ligne BC # L4.E1.R1 ; Contrat #	-178,92
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201706	06/05/17	VDM Comp CF-18h Oracle Payables A 6664118 72099988 2	Factures des achats	ARCHAMBAULT, PHILIPPE	436159	mesurg1205 2017 - Facture Standard	1202050 - Bon commande standard	Remboursement frais de repas pour les mesures d'urgence - Crues des eaux 2017 - Approuvé papier par M. L'Hostie	Remboursement frais de repas pour les mesures d'urgence - Crues des eaux 2017 - Approuvé papier par M. L'Hostie	Total facture # mesurg12052017 : 28.84 ; Nom de lot : 170605SIMFIN.FIN1739 ; Ligne BC # L.E.R. ; Contrat #	-0,14

1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201706	06/02/17	VDM Comp CF-18h Oracle Payables A 6659837 72046587 2	Factures des achats	ULINE CANADA	152679	3350173 - Facture Standard	1198736 - Bon commande standard	NONREC_TAX ; CA-Tax - AUTPpa-OFFSET-OFFSET	CA-Tax - AUTPpa-OFFSET-OFFSET	Total facture # 3350173 : 4792.5 ; Nom de lot : 170602lcoFINANC ; Ligne BC # L4.E1.R1 ; Contrat #	0,00
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201706	06/06/17	VDM Comp CF Appr après 18h Oracle Payables A 6664228 72117440	Factures des achats	MARIUS ET FANNY CHOCOLATIER INC.	429154	1606 - Facture Standard	1202050 - Bon commande standard	NONREC_TAX ; CA-Tax - Fcrja-SALES	CA-Tax - Fcrja-SALES	Total facture # 1606 : 588.85 ; Nom de lot : 170606asanFINANC ; Ligne BC # L1.E1.R1 ; Contrat #	0,00
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201708	08/28/17	VDM Comp CF-12h Oracle Payables A 6792227 74236112 2	Factures des achats	LOCATION D'OUTILS SIMPLEX S.E.C.	115094	1115692 - Facture Standard	1199942 - Bon commande standard	Article ; FRAIS DÉPLACEMENT: OBSTACLE CUEILLETTE IMPOSSIBLE	FRAIS DÉPLACEMENT: OBSTACLE CUEILLETTE IMPOSSIBLE	Total facture # 1115692 : 618.5 ; Nom de lot : 170724uabizyFIN.ELECTRO3 ; Ligne BC # L6.E1.R1 ; Contrat #	22,50
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201706	06/06/17	VDM Comp CF Appr après 18h Oracle Payables A 6664228 72117440	Factures des achats	MARIUS ET FANNY CHOCOLATIER INC.	429154	1606 - Facture Standard	1202050 - Bon commande standard	pour le personnel présent au Centre de coordination des mesures d'urgence - Mesure d'urgence "Crue des eaux printanière 2017"	personnel présent au Centre de coordination des mesures d'urgence - Mesure d'urgence "Crue des eaux printanière 2017"	Total facture # 1606 : 588.85 ; Nom de lot : 170606asanFINANC ; Ligne BC # L2.E1.R1 ; Contrat #	482,15
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201706	06/05/17	VDM Comp CF Appr après 18h Oracle Payables A 6662042 72083872 2	Factures des achats	DESCHAMPS MARCEL	153943	mesurg10052017 - Facture Standard		frais de transport en taxi pour les mesures d'urgence les crues des eaux printanières approuvées par Sylvain L'Hostie	transport en taxi pour les mesures d'urgence les crues des eaux printanières approuvées par Sylvain L'Hostie	Total facture # mesurg10052017 : 91.23 ; Nom de lot : 170602SIMFIN.FIN1586 ; Ligne BC # L.E.R. ; Contrat #	79,35
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201706	06/21/17	VDM Comp CF-12h Oracle Payables A 667766 72535777 2	Factures des achats	SERVICES MATREC INC	117347	m20000209450 - Facture Standard	1200101 - Bon commande standard	Article ; Frais de transport (Aller et retour)	Frais de transport (Aller et retour)	Total facture # m20000209450 : 510.73 ; Nom de lot : 170614jifINANC ; Ligne BC # L3.E1.R1 ; Contrat #	300,00
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201706	06/07/17	VDM Comp CF-18h Oracle Payables A 6664753 72167126 2	Factures des achats	JULIEN-LEBLANC TRAITEUR	113479	138256 - Facture Standard	1202600 - Bon commande standard	NONREC_TAX ; CA-Tax - Fcrja-SALES	CA-Tax - Fcrja-SALES	Total facture # 138256 : 783.92 ; Nom de lot : 170605asanFINANC ; Ligne BC # L7.E1.R1 ; Contrat #	0,00
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201706	06/05/17	VDM Comp CF-18h Oracle Payables A 6664119 72099989 2	Factures des achats	PATISSERIE WAWEL	420475	17006 - Facture Standard	1202053 - Bon commande standard	NONREC_TAX ; CA-Tax - PcrP-SALES	CA-Tax - PcrP-SALES	Total facture # 17006 : 332.85 ; Nom de lot : 170605asanFINANC ; Ligne BC # L3.E1.R1 ; Contrat #	1,25
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201706	06/07/17	VDM Comp CF-18h Oracle Payables A 6664754 72167127	Factures des achats	JULIEN-LEBLANC TRAITEUR	113479	138269 - Facture Standard	1202600 - Bon commande standard	NONREC_TAX ; CA-Tax - PcrP-SALES	CA-Tax - PcrP-SALES	Total facture # 138269 : 486.88 ; Nom de lot : 170605asanFINANC ; Ligne BC # L13.E1.R1 ; Contrat #	39,74
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201706	06/07/17	VDM Comp CF-18h Oracle Payables A 6664119 72099989 2	Factures des achats	JULIEN-LEBLANC TRAITEUR	113479	138269 - Facture Standard	1202600 - Bon commande standard	Traiteur pour le personnel présent au Centre de coordination des mesures d'urgence - Mesure d'urgence "Crue des eaux	pour le personnel présent au Centre de coordination des mesures d'urgence - Mesure d'urgence "Crue des eaux printanière 2017"	Total facture # 138269 : 486.88 ; Nom de lot : 170605asanFINANC ; Ligne BC # L13.E1.R1 ; Contrat #	-398,45
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201706	06/05/17	VDM Comp CF-18h Oracle Payables A 6664119 72099989 2	Factures des achats	PATISSERIE WAWEL	420475	17006 - Facture Standard	1202053 - Bon commande standard	NONREC_TAX ; CA-Tax - Fcrja-SALES	CA-Tax - Fcrja-SALES	Total facture # 17006 : 332.85 ; Nom de lot : 170605asanFINANC ; Ligne BC # L3.E1.R1 ; Contrat #	0,00
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201706	06/02/17	VDM Comp CF-18h Oracle Payables A 6659837 72046587 2	Factures des achats	CENTRE DE PLONGEE NEPTAU INC.	117412	410202 - Facture Standard	1199402 - Bon commande standard	NONREC_TAX ; CA-Tax - PcrP-SALES	CA-Tax - PcrP-SALES	Total facture # 410202 : 239.06 ; Nom de lot : 170602lcoFINANC ; Ligne BC # L2.E1.R1 ; Contrat #	2,99

1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201706	06/02/17	VDM Comp CF-18h Oracle Payables A	6659838 72046588 2	Factures des achats	EMBOUTEILLAGE CETO INC.	358082	1105 - Facture Standard	1199141 - Bon commande standard	NONREC_TAX ; CA-Tax - PcrP-SALES	CA-Tax - PcrP-SALES	Total facture # 1105 : 3130.04 ; Nom de lot : 170602lcoFINANC ; Ligne BC # L3.E1.R1 ; Contrat #	7,48
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201706	06/07/17	VDM Comp CF-18h Oracle Payables A	6664754 72167127	Factures des achats	JULIEN-LEBLANC TRAITEUR	113479	138299 - Facture Standard	1202600 - Bon commande standard	NONREC_TAX ; CA-Tax - Fcrja-SALES	CA-Tax - Fcrja-SALES	Total facture # 138299 : 629.62 ; Nom de lot : 170605asanFINANC ; Ligne BC # L11.E1.R1 ; Contrat #	0,00
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201706	06/02/17	VDM Comp CF-18h Oracle Payables A	6659837 72046587 2	Factures des achats	RONA INC	117116	286217 - Facture Standard	1203319 - Bon commande standard	NONREC_TAX ; CA-Tax - Fcrja-SALES	CA-Tax - Fcrja-SALES	Total facture # 286217 : 3138.31 ; Nom de lot : 170602lcoFINANC ; Ligne BC # L5.E1.R1 ; Contrat #	0,00
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201706	06/02/17	VDM Comp CF-18h Oracle Payables A	6659838 72046588 2	Factures des achats	ANTONIO MOREAU (1984)LTEE	127102	e4105317 - Facture Standard	1200416 - Bon commande standard	NONREC_TAX ; CA-Tax - Fcrja-SALES	CA-Tax - Fcrja-SALES	Total facture # e4105317 : 19459.52 ; Nom de lot : 170602lcoFINANC ; Ligne BC # L2.E1.R1 ; Contrat #	0,00
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201706	06/02/17	VDM Comp CF-18h Oracle Payables A	6659837 72046587 2	Factures des achats	SACS INDUSTRIELS INC	102149	0036868 - Facture Standard	1200636 - Bon commande standard	NONREC_TAX ; CA-Tax - PcrP-SALES	CA-Tax - PcrP-SALES	Total facture # 0036868 : 50405.28 ; Nom de lot : 170602ycFINANC ; Ligne BC # L4.E1.R1 ; Contrat #	22,44
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201706	06/08/17	VDM Comp CF-18h Oracle Payables A	6665045 72196332 2	Factures des achats	LOCATION HEWITT INC	120710	5256547002 - Facture Standard	1199943 - Bon commande standard	NONREC_TAX ; CA-Tax - PcrP-SALES	CA-Tax - PcrP-SALES	Total facture # 5256547002 : 0 ; Nom de lot : 170602lcoFINANC ; Ligne BC # L5.E1.R1 ; Contrat #	-5,74
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201706	06/05/17	VDM Comp CF-12h Oracle Payables A	6664017 72091191 2	Factures des achats	JULIEN-LEBLANC TRAITEUR	113479	138068 - Facture Standard	1202600 - Bon commande standard	NONREC_TAX ; CA-Tax - Fcrja-SALES	CA-Tax - Fcrja-SALES	Total facture # 138068 : 582.31 ; Nom de lot : 170605asanFINANC ; Ligne BC # L6.E1.R1 ; Contrat #	0,00
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201706	06/05/17	VDM Comp CF-12h Oracle Payables A	6664017 72091191 2	Factures des achats	JULIEN-LEBLANC TRAITEUR	113479	138068 - Facture Standard	1202600 - Bon commande standard	NONREC_TAX ; CA-Tax - PcrP-SALES	CA-Tax - PcrP-SALES	Total facture # 138068 : 582.31 ; Nom de lot : 170605asanFINANC ; Ligne BC # L6.E1.R1 ; Contrat #	2,49
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201705	05/17/17	VDM Comp CF-18h Oracle Payables A	6632496 71629213 2	Factures des achats	LAFLAMME, ALAIN	200532	mesurg06052017 - Facture Standard	1199746 - Bon commande standard	NONREC_TAX ; Remboursement frais de repas mesures d'urgence innodation	Remboursement frais de repas mesures d'urgence innodation	Total facture # mesurg06052017 : 22.67 ; Nom de lot : 170512SIMFIN.FIN8970 ; Ligne BC # L.E.R. ; Contrat #	-0,11
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201706	06/02/17	VDM Comp CF-18h Oracle Payables A	6659837 72046587 2	Factures des achats	SACS INDUSTRIELS INC	102149	0036849 - Facture Standard	1199746 - Bon commande standard	NONREC_TAX ; CA-Tax - Fcrja-SALES	CA-Tax - Fcrja-SALES	Total facture # 0036849 : 12952.64 ; Nom de lot : 170602ycFINANC ; Ligne BC # L14.E1.R1 ; Contrat #	0,00
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201706	06/02/17	VDM Comp CF-12h Oracle Payables A	6659758 72039049 2	Factures des achats	MAJOR & MAJOR INCORPORE	121449	0002440 - Facture Standard	1199082 - Bon commande standard	Article ; FRAIS DE LIVRAISON (DEMIE VANNE)	FRAIS DE LIVRAISON (DEMIE VANNE)	Total facture # 0002440 : 6795.07 ; Nom de lot : 170602lcoFINANC ; Ligne BC # L3.E1.R1 ; Contrat #	194,00
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201705	05/26/17	VDM Comp CF-12h Oracle Payables A	6638316 71852867 2	Factures des achats	BOULANGER IE CAPRI 1958 INC.	435621	450 - Facture Standard	1199082 - Bon commande standard	Article ; Boite à lunch mesures d'urgence inondation - Rémy Perri	Boite à lunch mesures d'urgence inondation - Rémy Perri	Total facture # 450 : 405.29 ; Nom de lot : 170524SIMFIN.FIN9756 ; Ligne BC # L.E.R. ; Contrat #	352,50

1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201706	06/07/17	VDM Comp CF-18h Oracle Payables A 6664753 72167126 2	Factures des achats	JULIEN-LEBLANC TRAITEUR	113479	138135 - Facture Standard	1202600 - Bon commande standard	Traiteur pour le personnel présent au Centre de coordination des mesures d'urgence - Mesure d'urgence "Crue des eaux de printemps 2017"	pour le personnel présent au Centre de coordination des mesures d'urgence - Mesure d'urgence "Crue des eaux printanières 2017"	Total facture # 138135 : 1108.62 ; Nom de lot : 170605asanFINANC ; Ligne BC # L19.E1.R1 ; Contrat #	1 848,40	
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201706	06/02/17	VDM Comp CF-12h Oracle Payables A 6659757 72039050 2	Factures des achats	BOUCHER, PIERRE	124972	mesurg1105 - Facture Standard		de frais de repas pour les mesures d'urgence - Les Crues des eaux printanières 2017 - Approuvé par Sylvain L'Hostie	de repas pour les mesures d'urgence - Les Crues des eaux printanières 2017 - Approuvé par Sylvain L'Hostie	Total facture # mesurg11052017 : 35 ; Nom de lot : 170602SIMFIN.FIN1552 ; Ligne BC # L.E.R ; Contrat #	30,44	
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201706	06/07/17	VDM Comp CF-18h Oracle Payables A 6664754 72167127	Factures des achats	JULIEN-LEBLANC TRAITEUR	113479	138299 - Facture Standard	1202600 - Bon commande standard	Traiteur pour le personnel présent au Centre de coordination des mesures d'urgence - Mesure d'urgence "Crue des eaux de printemps 2017"	pour le personnel présent au Centre de coordination des mesures d'urgence - Mesure d'urgence "Crue des eaux printanières 2017"	Total facture # 138299 : 629.62 ; Nom de lot : 170605asanFINANC ; Ligne BC # L11.E1.R1 ; Contrat #	-497,60	
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201706	06/05/17	VDM Comp CF-18h Oracle Payables A 6664119 72099989 2	Factures des achats	CHOUINARD-VIENS, ERIC	436191	mesurg1205 2017 - Facture Standard		Article ; Remboursement frais de repas pour les mesures d'urgence - Crues des eaux 2017 - Approuvé papier par M. L'Hostie	Remboursement frais de repas pour les mesures d'urgence - Crues des eaux 2017 - Approuvé papier par M. L'Hostie	Total facture # mesurg12052017 : 16.38 ; Nom de lot : 170605SIMFIN.FIN1739 ; Ligne BC # L.E.R ; Contrat #	14,25	
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201706	06/16/17	VDM Comp CF Appr après 18h Oracle Payables A 6668780 72400050 2	Factures des achats	RACICOT, ERIC	126522	mesurg1205 2017 - Facture Standard		des frais de repas dû aux mesures d'urgence des crues printanières 2017 - Approuvé papier par M. L'Hostie	de repas dû aux mesures d'urgence des crues printanières 2017 - Approuvé papier par M. L'Hostie	Total facture # mesurg12052017 : 11.03 ; Nom de lot : 170614SIMFIN.FIN2649 ; Ligne BC # L.E.R ; Contrat #	9,59	
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201706	06/02/17	VDM Comp CF-18h Oracle Payables A 6659838 72046588 2	Factures des achats	PEPINIERE A. MUCCI INC.	114718	54654 - Facture Standard	1199203 - Bon commande standard	NONREC_TAX ; CA-Tax - PcrP-SALES			Total facture # 54654 : 1782.11 ; Nom de lot : 170602lcoFINANC ; Ligne BC # L2.E1.R1 ; Contrat #	14,71
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201706	06/07/17	VDM Comp CF-18h Oracle Payables A 6664754 72167127	Factures des achats	JULIEN-LEBLANC TRAITEUR	113479	138413 - Facture Standard	1202600 - Bon commande standard	Traiteur pour le personnel présent au Centre de coordination des mesures d'urgence - Mesure d'urgence "Crue des eaux de printemps 2017"	pour le personnel présent au Centre de coordination des mesures d'urgence - Mesure d'urgence "Crue des eaux printanières 2017"	Total facture # 138413 : 345.56 ; Nom de lot : 170605asanFINANC ; Ligne BC # L8.E1.R1 ; Contrat #	275,55	
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201706	06/05/17	VDM Comp CF-18h Oracle Payables A 6664119 72099989 2	Factures des achats	MARIUS ET FANNY CHOCOLATIE R INC.	429154	1605 - Facture Standard	1202050 - Bon commande standard	NONREC_TAX ; CA-Tax - Fcrja-SALES			Total facture # 1605 : 258.69 ; Nom de lot : 170605asanFINANC ; Ligne BC # L4.E1.R1 ; Contrat #	0,00
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201706	06/07/17	VDM Comp CF-18h Oracle Payables A 6664753 72167126 2	Factures des achats	JULIEN-LEBLANC TRAITEUR	113479	138133 - Facture Standard	1202600 - Bon commande standard	NONREC_TAX ; CA-Tax - PcrP-SALES			Total facture # 138133 : 527.73 ; Nom de lot : 170605asanFINANC ; Ligne BC # L21.E1.R1 ; Contrat #	-21,65
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201710	09/28/17	VDM Comp CF Appr après 18h Oracle Payables A 6900138 75057456	Factures des achats	SACS INDUSTRIELS INC	102149	0036872 - Facture Standard	1199432 - Bon commande standard	TIPV ; Modification du prix unitaire de la ligne 3, 100\$ avant taxes à 150\$ avant taxes. ycf	Modification du prix unitaire de la ligne 3, 100\$ avant taxes à 150\$ avant taxes. ycf	Total facture # 0036872 : 1761.43 ; Nom de lot : 170602ycfFINANC ; Ligne BC # L3.E1.R1 ; Contrat #	-2,49	
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201705	05/26/17	VDM Comp CF Appr après 18h Oracle Payables A 6638217 71846013	Factures des achats	DAPONTE, BERNARD	435659	mesur10052017 - Facture Standard		Article ; Remboursement frais de repas pour les Mesures d'urgence - Inondation	Remboursement frais de repas pour les Mesures d'urgence - Inondation	Total facture # mesur10052017 : 60.87 ; Nom de lot : 170524SIMFIN.FIN9756 ; Ligne BC # L.E.R ; Contrat #	52,94	
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201706	06/12/17	VDM Comp CF Appr après 18h Oracle Payables A 6667520 72266310 2	Factures des achats	LAPOINTE, ALEXANDRE	437322	mesurg1205 2017 - Facture Standard		Article ; Remboursement frais de repas durant les mesures d'urgence les crues des eaux - Approuvé papier par M. L'hostie	Remboursement frais de repas durant les mesures d'urgence les crues des eaux - Approuvé papier par M. L'hostie	Total facture # mesurg12052017 : 16.1 ; Nom de lot : 170609SIMFIN.FIN2210 ; Ligne BC # L.E.R ; Contrat #	14,00	

1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201706	06/07/17	VDM Comp CF-18h Oracle Payables A 6664754 72167127	Factures des achats	JULIEN-LEBLANC TRAITEUR	113479	138299 - Facture Standard	1202600 - Bon commande standard	Article ; Livraison 13 mai 2017 (factures 138298, 138299, 138300)	Livraison 13 mai 2017 (factures 138298, 138299, 138300)	Total facture # 138299 : 629.62 ; Nom de lot : 170605asanFINANC ; Ligne BC # L2.E1.R1 ; Contrat #	150,00
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201706	06/15/17	VDM Comp CF Appr après 18h Oracle Payables A 6668451 72367710 2	Factures des achats	CENTRE DE LOCATION PYRAMIDE INC.	123191	6007954 - Facture Standard	1199937 - Bon commande standard	NONREC_TAX ; CA-Tax - Fcrja-SALES	CA-Tax - Fcrja-SALES	Total facture # 6007954 : 4045.17 ; Nom de lot : 170614jFINANC ; Ligne BC # L10.E1.R1 ; Contrat #	0,00
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201705	05/23/17	VDM Comp CF-18h Oracle Payables A 66637536 71764497 2	Factures des achats	PERRON, SYLVAIN	125119	mesurg1005 2017 - Facture Standard	1199937 - Bon commande standard	NONREC_TAX ; Frais de repas à rembourser pour la journée du 8 mai 2017 durant les mesures d'urgence - Inondation	Frais de repas à rembourser pour la journée du 8 mai 2017 durant les mesures d'urgence - Inondation	Total facture # mesurg10052017 : 38.68 ; Nom de lot : 170511SIMFIN.FIN8858 ; Ligne BC # L.E.R. ; Contrat #	1,95
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201706	06/15/17	VDM Comp CF Appr après 18h Oracle Payables A 6668451 72367710 2	Factures des achats	CENTRE DE LOCATION PYRAMIDE INC.	123191	6007954 - Facture Standard	1199937 - Bon commande standard	NONREC_TAX ; CA-Tax - PcrP-SALES	CA-Tax - PcrP-SALES	Total facture # 6007954 : 4045.17 ; Nom de lot : 170614jFINANC ; Ligne BC # L10.E1.R1 ; Contrat #	2,66
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201707	07/05/17	VDM Comp CF-18h Oracle Payables A 66694846 72897422 2	Factures des achats	MIGNAULT, LUC	126351	mesurg0805 2017 - Facture Standard	1199937 - Bon commande standard	Remboursement frais de repas lors des mesures d'urgence la crue des eaux printanières 2017 approuvé papier par M. L'Hostie	repas lors des mesures d'urgence la crue des eaux printanières 2017 approuvé papier par M. L'Hostie	Total facture # mesurg08052017 : 65.6 ; Nom de lot : 170705SIMFIN.FIN4066 ; Ligne BC # L.E.R. ; Contrat #	3,31
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201706	06/15/17	VDM Comp CF Appr après 18h Oracle Payables A 6668451 72367710 2	Factures des achats	CENTRE DE LOCATION PYRAMIDE INC.	123191	6007954 - Facture Standard	1199937 - Bon commande standard	NONREC_TAX ; CA-Tax - PcrP-SALES	CA-Tax - PcrP-SALES	Total facture # 6007954 : 4045.17 ; Nom de lot : 170614jFINANC ; Ligne BC # L6.E1.R1 ; Contrat #	3,49
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201706	06/07/17	VDM Comp CF-18h Oracle Payables A 6664754 72167127	Factures des achats	JULIEN-LEBLANC TRAITEUR	113479	138268 - Facture Standard	1202600 - Bon commande standard	Article ; Livraison 12 mai 2017 (factures 138267, 138268, 138269)	Livraison 12 mai 2017 (factures 138267, 138268, 138269)	Total facture # 138268 : 1030.64 ; Nom de lot : 170605asanFINANC ; Ligne BC # L3.E1.R1 ; Contrat #	40,00
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201706	06/07/17	VDM Comp CF-18h Oracle Payables A 6664754 72167127	Factures des achats	JULIEN-LEBLANC TRAITEUR	113479	138268 - Facture Standard	1202600 - Bon commande standard	Article ; Livraison 12 mai 2017 (factures 138267, 138268, 138269)	Livraison 12 mai 2017 (factures 138267, 138268, 138269)	Total facture # 138268 : 1030.64 ; Nom de lot : 170605asanFINANC ; Ligne BC # L3.E1.R1 ; Contrat #	90,00
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201706	06/15/17	VDM Comp CF Appr après 18h Oracle Payables A 6668451 72367710 2	Factures des achats	CENTRE DE LOCATION PYRAMIDE INC.	123191	6007954 - Facture Standard	1199937 - Bon commande standard	Article ; Frais pour essence	Frais pour essence	Total facture # 6007954 : 4045.17 ; Nom de lot : 170614jFINANC ; Ligne BC # L10.E1.R1 ; Contrat #	53,30
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201706	06/12/17	VDM Comp CF Appr après 18h Oracle Payables A 6667520 72266310 2	Factures des achats	LO DICO, GIUSEPPE	437318	mesurg1205 2017 - Facture Standard	1202600 - Bon commande standard	Remboursement frais de repas durant les mesures d'urgence les crues des eaux - Approuvé papier par M. L'hostie	Remboursement frais de repas durant les mesures d'urgence les crues des eaux - Approuvé papier par M. L'hostie	Total facture # mesurg12052017 : 14.24 ; Nom de lot : 170609SIMFIN.FIN2210 ; Ligne BC # L.E.R. ; Contrat #	-0,07
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201706	06/07/17	VDM Comp CF-18h Oracle Payables A 6664754 72167127	Factures des achats	JULIEN-LEBLANC TRAITEUR	113479	138300 - Facture Standard	1202600 - Bon commande standard	Article ; Livraison 13 mai 2017 (factures 138298, 138299, 138300)	Livraison 13 mai 2017 (factures 138298, 138299, 138300)	Total facture # 138300 : 514.94 ; Nom de lot : 170605asanFINANC ; Ligne BC # L2.E1.R1 ; Contrat #	50,01
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201707	07/24/17	VDM Comp CF-18h Oracle Payables A 6731002 73373805 2	Factures des achats	DESSUREAUL T, SERGE	124802	mesurg0805 2017 - Facture Standard	1202600 - Bon commande standard	Remboursement des frais de repas lors des mesures d'urgence - Crue des eaux printanières 2017 approuvé par M. L'Hostie	Remboursement des frais de repas lors des mesures d'urgence - Crue des eaux printanières 2017 approuvé par M. L'Hostie	Total facture # mesurg08052017 : 103.68 ; Nom de lot : 170724SIMFIN.FIN5492 ; Ligne BC # L.E.R. ; Contrat #	5,75

1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201705	05/26/17	VDM Comp CF-12h Oracle Payables A 6638315 71852868 2	Factures des achats	BOULANGER IE CAPRI 1958 INC.	435621	458 - Facture Standard	1200610 - Bon commande standard	NONREC_TAX ; Boite à lunch mesures d'urgence inondation - Rémy Perri	Boite à lunch mesures d'urgence inondation - Rémy Perri	Total facture # 458 : 190.86 ; Nom de lot : 170524SIMFIN.FIN9756 ; Ligne BC # L.E.R ; Contrat #	8,28
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201706	06/02/17	VDM Comp CF-18h Oracle Payables A 6659838 72046588 2	Factures des achats	RONA INC	117116	286236 - Facture Standard	1200610 - Bon commande standard	NONREC_TAX ; CA-Tax - PcrP-SALES	CA-Tax - PcrP-SALES	Total facture # 286236 : 2301.38 ; Nom de lot : 170602lcoFINANC ; Ligne BC # L2.E1.R1 ; Contrat #	3,24
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201705	05/25/17	VDM Comp CF-18h Oracle Payables A 6638115 71829593	Factures des achats	GAUDET, DENIS	435664	mesurg0805 2017 - Facture Standard		Article ; Remboursement frais de repas pour les Mesures d'urgence - Inondation	Remboursement frais de repas pour les Mesures d'urgence - Inondation	Total facture # mesurg08052017 : 98.2 ; Nom de lot : 170524SIMFIN.FIN9756 ; Ligne BC # L.E.R ; Contrat #	85,41
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201706	06/07/17	VDM Comp CF-18h Oracle Payables A 6664754 72167127	Factures des achats	JULIEN- LEBLANC TRAITEUR	113479	138412 - Facture Standard	1202600 - Bon commande standard	NONREC_TAX ; CA-Tax - Fcrlja-SALES	CA-Tax - Fcrlja-SALES	Total facture # 138412 : 218.45 ; Nom de lot : 170605asanFINANC ; Ligne BC # L9.E1.R1 ; Contrat #	0,00
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201705	05/17/17	VDM Comp CF-18h Oracle Payables A 6632494 71629212	Factures des achats	POTEL, MARC	125019	mesurg0705 2017 - Facture Standard		NONREC_TAX ; Remboursement frais de repas mesures d'urgence inondation	Remboursement frais de repas mesures d'urgence inondation	Total facture # mesurg07052017 : 25.71 ; Nom de lot : 170512SIMFIN.FIN8970 ; Ligne BC # L.E.R ; Contrat #	-0,13
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201705	05/25/17	VDM Comp CF-18h Oracle Payables A 6638115 71829593	Factures des achats	GAUDET, DENIS	435664	mesurg0805 2017 - Facture Standard		NONREC_TAX ; Remboursement frais de repas mesures d'urgence - Inondation	Remboursement frais de repas mesures d'urgence - Inondation	Total facture # mesurg08052017 : 98.2 ; Nom de lot : 170524SIMFIN.FIN9756 ; Ligne BC # L.E.R ; Contrat #	4,96
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201706	06/02/17	VDM Comp CF-12h Oracle Payables A 6659757 72039050 2	Factures des achats	MAJOR & MAJOR INCORPORE	121449	0002582 - Facture Standard	1199894 - Bon commande standard	NONREC_TAX ; CA-Tax - Fcrlja-SALES	CA-Tax - Fcrlja-SALES	Total facture # 0002582 : 92618.57 ; Nom de lot : 170602lcoFINANC ; Ligne BC # L3.E1.R1 ; Contrat #	0,00
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201706	06/07/17	VDM Comp CF-18h Oracle Payables A 6664754 72167127	Factures des achats	JULIEN- LEBLANC TRAITEUR	113479	138247 - Facture Standard	1202600 - Bon commande standard	NONREC_TAX ; CA-Tax - PcrP-SALES	CA-Tax - PcrP-SALES	Total facture # 138247 : 653.47 ; Nom de lot : 170605asanFINANC ; Ligne BC # L4.E1.R1 ; Contrat #	1,25
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201705	05/17/17	VDM Comp CF-18h Oracle Payables A 6632494 71629212	Factures des achats	MARTIN, FRANCOIS	435057	mesurg0805 2017 - Facture Standard		NONREC_TAX ; Remboursement frais de repas mesures d'urgence inondation	Remboursement frais de repas mesures d'urgence inondation	Total facture # mesurg08052017 : 31.59 ; Nom de lot : 170515SIMFIN.FIN9063 ; Ligne BC # L.E.R ; Contrat #	1,60
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201706	06/05/17	VDM Comp CF-18h Oracle Payables A 6664119 72099989 2	Factures des achats	PATISSERIE WAWEL	420475	17008 - Facture Standard	1202053 - Bon commande standard	pour le personnel présent au Centre de coordination des mesures d'urgence - Mesure d'urgence "Crue des eaux printanière 2017"	personnel présent au Centre de coordination des mesures d'urgence - Mesure d'urgence "Crue des eaux printanière 2017"	Total facture # 17008 : 454.15 ; Nom de lot : 170605asanFINANC ; Ligne BC # L4.E1.R1 ; Contrat #	370,00
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201706	06/05/17	VDM Comp CF-18h Oracle Payables A 6664119 72099989 2	Factures des achats	AVEC PLAISIRS	121999	383955 - Facture Standard	1202055 - Bon commande standard	NONREC_TAX ; CA-Tax - PcrP-SALES	CA-Tax - PcrP-SALES	Total facture # 383955 : 407.01 ; Nom de lot : 170605asanFINANC ; Ligne BC # L3.E1.R1 ; Contrat #	0,57
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201706	06/05/17	VDM Comp CF-18h Oracle Payables A 6664119 72099989 2	Factures des achats	AVEC PLAISIRS	121999	383955 - Facture Standard	1202055 - Bon commande standard	pour le Centre de coordination des mesures d'urgence - Breuvages - Eau pétillante et boisson gazeuse - pour les	Centre de coordination des mesures d'urgence - Breuvages - Eau pétillante et boisson gazeuse - pour les personnes mobilisées	Total facture # 383955 : 407.01 ; Nom de lot : 170605asanFINANC ; Ligne BC # L2.E1.R1 ; Contrat #	26,00

1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201706	06/02/17	VDM Comp CF-18h Oracle Payables A 6659838 72046588 2	Factures des achats	BOUQUETTE DU PLONGEUR (TRITON) LTEE	115123	186911 - Facture Standard	1199946 - Bon commande standard	Article ; Frais de transport (par avion de Vancouver)	Frais de transport (par avion de Vancouver)	Total facture # 186911 : 23546.88 ; Nom de lot : 170602coFINANC ; Ligne BC # L2.E1.R1 ; Contrat #	500,00
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201706	06/02/17	VDM Comp CF-18h Oracle Payables A 6659837 72046587 2	Factures des achats	PEPINIERE A. MUCCI INC.	114718	54670 - Facture Standard	1199203 - Bon commande standard	NONREC_TAX ; CA-Tax - PcrP-SALES	CA-Tax - PcrP-SALES	Total facture # 54670 : 2673.17 ; Nom de lot : 170602coFINANC ; Ligne BC # L8.E1.R1 ; Contrat #	14,71
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201706	05/29/17	Courus MAI-17 Gestion des coûts A 6647640 71916885	Régularisation	JULIEN-LEBLANC TRAITEUR	113479		1202600 - Bon commande standard	pour le personnel présent au Centre de coordination des mesures d'urgence - Mesure d'urgence "Crue des eaux printanière 2017"		Traiteur pour le personnel présent au Centre de coordination des mesures d'urgence - Mesure d'urgence "Crue des eaux printanière 2017"	-194,12
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201706	06/12/17	VDM Comp CF Appr après 18h Oracle Payables A 6667520 72266310 2	Factures des achats	MAC DOUGALL, CYNTHIA	436612	mesurg1205 2017 - Facture Standard		Remboursement frais de repas pour les mesures d'urgence - Crues des eaux 2017 - Approuvé papier par M. L'Hostie	Remboursement frais de repas pour les mesures d'urgence - Crues des eaux 2017 - Approuvé papier par M. L'Hostie	Total facture # mesurg12052017 : 58.48 ; Nom de lot : 170605SIMFIN.FIN1739 ; Ligne BC # L.E.R ; Contrat #	3,25
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201707	06/29/17	VDM Comp CF-18h Oracle Payables A 6691511 72749938 2	Factures des achats	BELANGER, JASMIN	125085	mesurg0805 2017 - Facture Standard		Remboursement frais de repas mesures d'urgence Crue des eaux printanières 2017 approuvé papier par M. L'Hostie	Remboursement frais de repas mesures d'urgence Crue des eaux printanières 2017 approuvé papier par M. L'Hostie	Total facture # mesurg08052017 : 11.14 ; Nom de lot : 170629SIMFIN.FIN3718 ; Ligne BC # L.E.R ; Contrat #	0,57
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201705	05/29/17	Courus MAI-17 Gestion des coûts A 6647639 71916884	Régularisation	ANTONIO MOREAU (1984)LTEE	127102		1200391 - Bon commande standard	FRAIS DE LIVRAISON		Desc Entête BC : BOTTE CULOTTE - MESURE D'URGENCE - COLBERT	314,96
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201706	06/07/17	VDM Comp CF-18h Oracle Payables A 6664753 72167126 2	Factures des achats	JULIEN-LEBLANC TRAITEUR	113479	138267 - Facture Standard	1202600 - Bon commande standard	NONREC_TAX ; CA-Tax - Fcrja-SALES	CA-Tax - Fcrja-SALES	Total facture # 138267 : 403.04 ; Nom de lot : 170605asanFINANC ; Ligne BC # L3.E1.R1 ; Contrat #	0,00
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201706	06/07/17	VDM Comp CF-18h Oracle Payables A 6664754 72167127	Factures des achats	JULIEN-LEBLANC TRAITEUR	113479	138412 - Facture Standard	1202600 - Bon commande standard	Traiteur pour le personnel présent au Centre de coordination des mesures d'urgence - Mesure d'urgence "Crue des eaux 2017"	pour le personnel présent au Centre de coordination des mesures d'urgence - Mesure d'urgence "Crue des eaux printanière 2017"	Total facture # 138412 : 218.45 ; Nom de lot : 170605asanFINANC ; Ligne BC # L9.E1.R1 ; Contrat #	330,00
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201706	06/02/17	VDM Comp CF-12h Oracle Payables A 6659758 72039049 2	Factures des achats	MAJOR & MAJOR INCORPORE	121449	0002451 - Facture Standard	1199135 - Bon commande standard	NONREC_TAX ; CA-Tax - Fcrja-SALES	CA-Tax - Fcrja-SALES	Total facture # 0002451 : 1308.49 ; Nom de lot : 170602coFINANC ; Ligne BC # L5.E1.R1 ; Contrat #	0,00
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201705	05/29/17	Courus MAI-17 Gestion des coûts A 6647640 71916885	Régularisation	JULIEN-LEBLANC TRAITEUR	113479		1202600 - Bon commande standard	pour le personnel présent au Centre de coordination des mesures d'urgence - Mesure d'urgence "Crue des eaux printanière 2017"		Traiteur pour le personnel présent au Centre de coordination des mesures d'urgence - Mesure d'urgence "Crue des eaux printanière 2017"	899,11
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201705	05/29/17	Courus MAI-17 Gestion des coûts A 6647639 71916884	Régularisation	JULIEN-LEBLANC TRAITEUR	113479		1202600 - Bon commande standard	pour le personnel présent au Centre de coordination des mesures d'urgence - Mesure d'urgence "Crue des eaux printanière 2017"		Traiteur pour le personnel présent au Centre de coordination des mesures d'urgence - Mesure d'urgence "Crue des eaux printanière 2017"	673,81
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201705	05/25/17	VDM Comp CF-12h Oracle Payables A 6638008 71820980 2	Factures des achats	PAQUIN, PHILIPPE	125188	mesurg0505 2017 - Facture Standard		NONREC_TAX ; Remboursement frais de repas pour les Mesures d'urgence - Inondation	Remboursement frais de repas pour les Mesures d'urgence - Inondation	Total facture # mesurg05052017 : 14.34 ; Nom de lot : 170524SIMFIN.FIN9756 ; Ligne BC # L.E.R ; Contrat #	0,72

1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201710	09/28/17	VDM Comp CF Appr après 18h Oracle Payables A 6900138 75057456	Factures des achats	SACS INDUSTRIELS INC	102149	0036872 - Facture Standard	1199432 - Bon commande standard	NONREC_TAX ; Modification du prix unitaire de la ligne 3, 100\$ avant taxes à 150\$ avant taxes. ycf	Modification du prix unitaire de la ligne 3, 100\$ avant taxes à 150\$ avant taxes. ycf	Total facture # 0036872 : 1761.43 ; Nom de lot : 170602ycfFINANC ; Ligne BC # L3.E1.R1 ; Contrat #	-4,99	
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201706	06/16/17	VDM Comp CF-18h Oracle Payables A 6674847 72413258 2	Factures des achats	LAMOTHE-ETHIER, FRANCIS	438230	mesurg1205 2017 - Facture Standard		Remboursement frais de repas - Mesures d'urgence la crue des eaux printanières 2017 - Approuvé papier par M. L'Hostie	repas - Mesures d'urgence la crue des eaux printanières 2017 - Approuvé papier par M. L'Hostie	Total facture # mesurg12052017 : 21.21 ; Nom de lot : 1706165SIMFIN.FIN2769 ; Ligne BC # L.E.R ; Contrat #	1,07	
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201706	06/28/17	Courus JUN-17 Gestion des coûts A 6691080 72710132	Régularisation	LOCATION HEWITT INC	120710		1205174 - Bon commande standard		FRAIS DE RETOUR		Desc Entête BC : LOCATION POMPES POUR LACHINE - MESURE D'URGENCE	157,48
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201707	06/27/17	VDM Comp CF-18h Oracle Payables A 6690848 72680502 2	Factures des achats	RIOUX, FRANCOIS	439128	mesurg0605 2017 - Facture Standard		Remboursement de frais de repas lors des mesures d'urgence la crue des eaux printanières 2017 approuvé papier par	de repas lors des mesures d'urgence la crue des eaux printanières 2017 approuvé papier par Sylvain L'Hostie.	Total facture # mesurg06052017 : 10.63 ; Nom de lot : 1706275SIMFIN.FIN3472 ; Ligne BC # L.E.R ; Contrat #	0,53	
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201709	09/12/17	VDM Comp CF-12h Oracle Payables A 6831270 74610135 2	Factures des achats	LOCATION D'OUTILS BROSSARD INC.	121032	2416280001 - Facture Standard	1199940 - Bon commande standard	NONREC_TAX ; manque montant de 297\$ envoyé à l'approv jb	manque montant de 297\$ envoyé à l'approv jb	Total facture # 2416280001 : 4198.91 ; Nom de lot : 170912ubeauhFIN.UNITES2 ; Ligne BC # L6.E1.R1 ; Contrat #	6,48	
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201706	06/07/17	VDM Comp CF-18h Oracle Payables A 6664753 72167126 2	Factures des achats	JULIEN-LEBLANC TRAITEUR	113479	138133 - Facture Standard	1202600 - Bon commande standard	Traiteur pour le personnel présent au Centre de coordination des mesures d'urgence - Mesure d'urgence "Crue des eaux printanières 2017"	pour le personnel présent au Centre de coordination des mesures d'urgence - Mesure d'urgence "Crue des eaux printanières 2017"	Total facture # 138133 : 527.73 ; Nom de lot : 170605asanFINANC ; Ligne BC # L21.E1.R1 ; Contrat #	868,00	
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201705	05/26/17	VDM Comp CF Appr après 18h Oracle Payables A 6638218 71846014	Factures des achats	MARCOUX, PHILIPPE	125062	mesurg1205 2017 - Facture Standard		Remboursement frais de repas mesures d'urgence crue des eaux 2017	Remboursement frais de repas intervention mesures d'urgence crue des eaux 2017	Total facture # mesurg12052017 : 60.08 ; Nom de lot : 170516SIMFIN.FIN9130 ; Ligne BC # L.E.R ; Contrat #	-0,30	
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201707	07/05/17	VDM Comp CF-18h Oracle Payables A 6694845 72897423	Factures des achats	PERREAULT, ERIC	440447	mesurg0805 2017 - Facture Standard		Remboursement frais de repas lors des mesures d'urgence la crue des eaux printanières 2017 approuvé papier par M. L'Hostie	repas lors des mesures d'urgence la crue des eaux printanières 2017 approuvé papier par M. L'Hostie	Total facture # mesurg08052017 : 14 ; Nom de lot : 170705SIMFIN.FIN4066 ; Ligne BC # L.E.R ; Contrat #	0,71	
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201705	05/17/17	VDM Comp CF-18h Oracle Payables A 6632496 71629213 2	Factures des achats	LAFLAMME, ALAIN	200532	mesurg0605 2017 - Facture Standard		NONREC_TAX ; Remboursement frais de repas mesures d'urgence innodation	Remboursement frais de repas mesures d'urgence innodation	Total facture # mesurg06052017 : 22.67 ; Nom de lot : 170512SIMFIN.FIN8970 ; Ligne BC # L.E.R ; Contrat #	1,25	
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201706	05/29/17	Courus MAI-17 Gestion des coûts A 6647640 71916885	Régularisation	PATISSERIE WAWEL	420475		1202053 - Bon commande standard		personnel présent au Centre de coordination des mesures d'urgence - Mesure d'urgence "Crue des eaux printanières 2017"	Traiteur pour le personnel présent au Centre de coordination des mesures d'urgence - Mesure d'urgence "Crue des eaux printanières 2017"	Total facture # mesurg06052017 : 22.67 ; Nom de lot : 170512SIMFIN.FIN8970 ; Ligne BC # L.E.R ; Contrat #	-406,83
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201706	05/29/17	Courus MAI-17 Gestion des coûts A 6647640 71916885	Régularisation	JULIEN-LEBLANC TRAITEUR	113479		1202600 - Bon commande standard		pour le personnel présent au Centre de coordination des mesures d'urgence - Mesure d'urgence "Crue des eaux printanières 2017"	Traiteur pour le personnel présent au Centre de coordination des mesures d'urgence - Mesure d'urgence "Crue des eaux printanières 2017"	Total facture # mesurg06052017 : 22.67 ; Nom de lot : 170512SIMFIN.FIN8970 ; Ligne BC # L.E.R ; Contrat #	-899,11
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201706	05/29/17	Courus MAI-17 Gestion des coûts A 6647639 71916884	Régularisation	JULIEN-LEBLANC TRAITEUR	113479		1202600 - Bon commande standard		pour le personnel présent au Centre de coordination des mesures d'urgence - Mesure d'urgence "Crue des eaux printanières 2017"	Traiteur pour le personnel présent au Centre de coordination des mesures d'urgence - Mesure d'urgence "Crue des eaux printanières 2017"	Total facture # mesurg06052017 : 22.67 ; Nom de lot : 170512SIMFIN.FIN8970 ; Ligne BC # L.E.R ; Contrat #	-418,32

1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201705	05/29/17	Courus MAI-17 Gestion des coûts A 6647639 71916884	Régularisatio n	JULIEN- LEBLANC TRAITEUR	113479	1202600 - Bon commande standard	pour le personnel présent au Centre de coordination des mesures d'urgence - Mesure d'urgence "Crue des eaux printanière 2017"	Traiteur pour le personnel présent au Centre de coordination des mesures d'urgence - Mesure d'urgence "Crue des eaux printanière 2017"	341,79	
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201705	05/17/17	VDM Comp CF-18h Oracle Payables A 6632496 71629213 2	Factures des achats	LEFEBVRE, PIERRE	126602	mesurg0605 2017 - Facture Standard	NONREC_TAX ; Remboursement frais de repas mesures d'urgence inondation	Remboursement frais de repas mesures d'urgence inondation	Total facture # mesurg06052017 : 13.66 ; Nom de lot : 170515SIMFIN.FIN9063 ; Ligne BC # L.E.R. ; Contrat #	0,69
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201706	06/12/17	VDM Comp CF Appr après 18h Oracle Payables A 6667520 72266310 2	Factures des achats	BOUTIN, STEVEN	436831	mesurg1205 2017 - Facture Standard	Article ; Remboursement frais de repas durant les mesures d'urgence les crues des eaux - Approuvé papier par M. L'hostie	Remboursement frais de repas durant les mesures d'urgence les crues des eaux - Approuvé papier par M. L'hostie	Total facture # mesurg12052017 : 14.26 ; Nom de lot : 170609SIMFIN.FIN2210 ; Ligne BC # L.E.R. ; Contrat #	12,40
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201705	05/23/17	VDM Comp CF-18h Oracle Payables A 6637536 71764497 2	Factures des achats	BERTHIAUME, PATRICE	124986	mesurg0605 2017 - Facture Standard	NONREC_TAX ; Remboursement frais de repas mesures urgence crue des eaux 2017	Remboursement frais de repas mesures urgence crue des eaux 2017	Total facture # mesurg06052017 : 8.39 ; Nom de lot : 170518SIMFIN.FIN9458 ; Ligne BC # L.E.R. ; Contrat #	-0,04
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201707	06/30/17	VDM Comp CF-12h Oracle Payables A 6691716 72771845 2	Factures des achats	PETITE CAISSE VILLE DE MONTREAL	316550	petitecaisse1 6062017 - Facture Standard	NONREC_TAX ; Petite caisse	Petite caisse	Total facture # petitecaisse16062017 : 399.74 ; Nom de lot : 170629SIMFIN.FIN3718 ; Ligne BC # L.E.R. ; Contrat #	0,71
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201706	06/07/17	VDM Comp CF-18h Oracle Payables A 6664754 72167127	Factures des achats	JULIEN- LEBLANC TRAITEUR	113479	138268 - Bon commande standard	Article ; Livraison 12 mai 2017 (factures 138267, 138268, 138269)	Livraison 12 mai 2017 (factures 138267, 138268, 138269)	Total facture # 138268 : 1030.64 ; Nom de lot : 170605asanFINANC ; Ligne BC # L3.E1.R1 ; Contrat #	-90,00
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201706	06/02/17	VDM Comp CF-12h Oracle Payables A 6659757 72039050 2	Factures des achats	VIAUD, CHARLES	436330	mesurg1205 2017 - Facture Standard	de frais de repas pour les mesures d'urgence - Les Crues des eaux printanières 2017 - Approuvé par Sylvain	de repas pour les mesures d'urgence - Les Crues des eaux printanières 2017 - Approuvé par Sylvain L'Hostie	Total facture # mesurg12052017 : 10.33 ; Nom de lot : 170602SIMFIN.FIN1552 ; Ligne BC # L.E.R. ; Contrat #	8,98
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201705	05/25/17	VDM Comp CF-12h Oracle Payables A 6638007 71820979 2	Factures des achats	PAQUETTE, FREDERIC	126458	mesurg0305 2017 - Facture Standard	NONREC_TAX ; Remboursement frais de repas pour les Mesures d'urgence - Inondation	Remboursement frais de repas pour les Mesures d'urgence - Inondation	Total facture # mesurg03052017 : 292.39 ; Nom de lot : 170524SIMFIN.FIN9756 ; Ligne BC # L.E.R. ; Contrat #	-1,47
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201706	06/05/17	VDM Comp CF-18h Oracle Payables A 6664118 72099988 2	Factures des achats	GRIFFITH, MATTHEW	293983	mesurg1205 2017 - Facture Standard	Remboursement frais de repas pour les mesures d'urgence - Crues des eaux 2017 - Approuvé papier par M. L'Hostie	Remboursement frais de repas pour les mesures d'urgence - Crues des eaux 2017 - Approuvé papier par M. L'Hostie	Total facture # mesurg12052017 : 13.8 ; Nom de lot : 170605SIMFIN.FIN1739 ; Ligne BC # L.E.R. ; Contrat #	0,70
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201709	09/13/17	VDM Comp CF-18h Oracle Payables A 6841414 74655272 2	Factures des achats	SIGNALISATI ON ROUTIERE DU QUEBEC INC.	137446	18674 - Bon commande standard	Article ; SERVICE INSTALLATION / TRANSPORT	SERVICE INSTALLATION / TRANSPORT	Total facture # 18674 : 2224.43 ; Nom de lot : 170913ubeauehFIN.UNITES3 ; Ligne BC # L6.E1.R1 ; Contrat #	100,00
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201706	06/12/17	VDM Comp CF Appr après 18h Oracle Payables A 6667519 72266311 2	Factures des achats	FRANCOEUR, KEVIN	437282	mesurg1205 2017 - Facture Standard	Remboursement frais de repas durant les mesures d'urgence les crues des eaux - Approuvé papier par M. L'hostie	Remboursement frais de repas durant les mesures d'urgence les crues des eaux - Approuvé papier par M. L'hostie	Total facture # mesurg12052017 : 26.63 ; Nom de lot : 170609SIMFIN.FIN2210 ; Ligne BC # L.E.R. ; Contrat #	1,34
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201705	05/26/17	VDM Comp CF Appr après 18h Oracle Payables A 6638217 71846013	Factures des achats	HURTUBISE, JEAN- FRANCOIS	435658	mesur110520 17 - Facture Standard	NONREC_TAX ; Remboursement frais de repas pour les Mesures d'urgence - Inondation	Remboursement frais de repas pour les Mesures d'urgence - Inondation	Total facture # mesur11052017 : 9.76 ; Nom de lot : 170524SIMFIN.FIN9756 ; Ligne BC # L.E.R. ; Contrat #	0,49

1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201706	06/05/17	VDM Comp CF-18h Oracle Payables A 6664118 72099988 2	Factures des achats	ARCHAMBAULT, PHILIPPE	436159	mesurg12052017 - Facture Standard		Remboursement frais de repas pour les mesures d'urgence - Crues des eaux 2017 - Approuvé papier par M. L'Hostie	Remboursement frais de repas pour les mesures d'urgence - Crues des eaux 2017 - Approuvé papier par M. L'Hostie	Total facture # mesurg12052017 : 28.84 ; Nom de lot : 170605SIMFIN.FIN1739 ; Ligne BC # L.E.R ; Contrat #	1,60
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201707	06/28/17	VDM Comp CF-18h Oracle Payables A 6691185 72716946 2	Factures des achats	FIASSE, PATRICK	439768	mesurg15052017 - Facture Standard		frais de repas pour mesures d'urgence - Crue des eaux printanières 2017 Approuvé papier par M. L'Hostie	repas pour mesures d'urgence - Crue des eaux printanières 2017 - Approuvé papier par M. L'Hostie	Total facture # mesurg15052017 : 25.37 ; Nom de lot : 170628SIMFIN.FIN3574 ; Ligne BC # L.E.R ; Contrat #	22,07
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201706	06/12/17	VDM Comp CF Appr après 18h Oracle Payables A 6667520 72266310 2	Factures des achats	HODGSON, MARTIN	435665	mesurg12052017 - Facture Standard		Remboursement frais de repas pour les mesures d'urgence - Crues des eaux 2017 - Approuvé papier par M. L'Hostie	Remboursement frais de repas pour les mesures d'urgence - Crues des eaux 2017 - Approuvé papier par M. L'Hostie	Total facture # mesurg12052017 : 18.29 ; Nom de lot : 170605SIMFIN.FIN1739 ; Ligne BC # L.E.R ; Contrat #	1,01
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201705	05/23/17	VDM Comp CF-18h Oracle Payables A 6637535 71764498 2	Factures des achats	CADIEUX, LUC	124924	mesurg06052017 - Facture Standard		Article ; Remboursement frais de repas mesures d'urgence crue des eaux 2017	Remboursement frais de repas mesures d'urgence crue des eaux 2017	Total facture # mesurg06052017 : 10.39 ; Nom de lot : 170518SIMFIN.FIN9458 ; Ligne BC # L.E.R ; Contrat #	9,04
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201706	06/02/17	VDM Comp CF-18h Oracle Payables A 6659837 72046587 2	Factures des achats	RONA INC	117116	286277 - Facture Standard	1199507 - Bon commande standard	Article ; FRAIS DE LIVRAISON	FRAIS DE LIVRAISON	Total facture # 286277 : 12198.85 ; Nom de lot : 170602coFINANC ; Ligne BC # L2.E1.R1 ; Contrat #	65,00
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201706	06/07/17	VDM Comp CF-18h Oracle Payables A 6664754 72167127	Factures des achats	JULIEN-LEBLANC TRAITEUR	113479	138134 - Facture Standard	1202600 - Bon commande standard	NONREC_TAX ; CA-Tax - Fcrlja-SALES	CA-Tax - Fcrlja-SALES	Total facture # 138134 : 888.92 ; Nom de lot : 170605asanFINANC ; Ligne BC # L5.E1.R1 ; Contrat #	0,00
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201706	06/05/17	VDM Comp CF-18h Oracle Payables A 6664118 72099988 2	Factures des achats	PATISSERIE WAWEL	420475	17007 - Facture Standard	1202053 - Bon commande standard	NONREC_TAX ; CA-Tax - Fcrlja-SALES	CA-Tax - Fcrlja-SALES	Total facture # 17007 : 474.27 ; Nom de lot : 170605asanFINANC ; Ligne BC # L5.E1.R1 ; Contrat #	0,00
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201706	06/02/17	VDM Comp CF-12h Oracle Payables A 6659758 72039049 2	Factures des achats	MAJOR & MAJOR INCORPORE	121449	0002440 - Facture Standard	1199082 - Bon commande standard	NONREC_TAX ; CA-Tax - Fcrlja-SALES	CA-Tax - Fcrlja-SALES	Total facture # 0002440 : 6795.07 ; Nom de lot : 170602coFINANC ; Ligne BC # L3.E1.R1 ; Contrat #	0,00
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201706	06/23/17	VDM Comp CF-18h Oracle Payables A 6687285 72602499 2	Factures des achats	LOCATION HEWITT INC	120710	5255396002 - Facture Standard	1205174 - Bon commande standard	NONREC_TAX ; CA-Tax - PcrP-SALES	CA-Tax - PcrP-SALES	Total facture # 5255396002 : 172.46 ; Nom de lot : 170623uferlanFIN.POSTE ; Ligne BC # L10.E1.R1 ; Contrat #	7,48
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201705	05/17/17	VDM Comp CF-18h Oracle Payables A 6632494 71629212	Factures des achats	WAND, PATRICK	293982	mesurg06052017 - Facture Standard		Remboursement facture du dîner des membres de l'unité 274 qui était à l'île Bizard pour les inondations de 7h à 13h le samedi 6 mai 2017 -	du dîner des membres de l'unité 274 qui était à l'île Bizard pour les inondations de 7h à 13h le samedi 6 mai 2017 -	Total facture # mesurg06052017 : 42.27 ; Nom de lot : 170508SIMFIN.FIN8456 ; Ligne BC # L.E.R ; Contrat #	2,13
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201706	06/02/17	VDM Comp CF-18h Oracle Payables A 6659837 72046587 2	Factures des achats	RONA INC	117116	286223 - Facture Standard	1199142 - Bon commande standard	Article ; Service - Transport de colis (Frais de transport)	Service - Transport de colis (Frais de transport)	Total facture # 286223 : 8374.83 ; Nom de lot : 170602coFINANC ; Ligne BC # L3.E1.R1 ; Contrat #	65,00
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201706	06/05/17	VDM Comp CF-18h Oracle Payables A 6664118 72099988 2	Factures des achats	PATISSERIE WAWEL	420475	17007 - Facture Standard	1202053 - Bon commande standard	NONREC_TAX ; CA-Tax - PcrP-SALES	CA-Tax - PcrP-SALES	Total facture # 17007 : 474.27 ; Nom de lot : 170605asanFINANC ; Ligne BC # L5.E1.R1 ; Contrat #	19,33

1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201706	06/12/17	VDM Comp CF Appr après 18h Oracle Payables A 6667519 72266311 2	Factures des achats	ST-ONGE ALEXANDRE	436614	mesurg12052017 - Facture Standard	1199082 - Bon commande standard	Article ; Remboursement frais de repas pour les mesures d'urgence - Crues des eaux 2017 - Approuvé papier par M. L'Hostie	Remboursement frais de repas pour les mesures d'urgence - Crues des eaux 2017 - Approuvé papier par M. L'Hostie	Total facture # mesurg12052017 : 26.28 ; Nom de lot : 170605SIMFIN.FIN1739 ; Ligne BC # L.E.R ; Contrat #	22,86
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201706	06/02/17	VDM Comp CF-12h Oracle Payables A 6659758 72039049 2	Factures des achats	MAJOR & MAJOR INCORPORE	121449	0002440 - Facture Standard	1199082 - Bon commande standard	NONREC_TAX ; CA-Tax - PcrP-SALES	CA-Tax - PcrP-SALES	Total facture # 0002440 : 6795.07 ; Nom de lot : 170602lcoFINANC ; Ligne BC # L3.E1.R1 ; Contrat #	9,68
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201706	06/02/17	VDM Comp CF-12h Oracle Payables A 6659758 72039049 2	Factures des achats	MAJOR & MAJOR INCORPORE	121449	0002576 - Facture Standard	1200395 - Bon commande standard	NONREC_TAX ; CA-Tax - PcrP-SALES	CA-Tax - PcrP-SALES	Total facture # 0002576 : 610.29 ; Nom de lot : 170602lcoFINANC ; Ligne BC # L2.E1.R1 ; Contrat #	2,24
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201706	06/02/17	VDM Comp CF-18h Oracle Payables A 6659837 72046587 2	Factures des achats	PEPINIERE A. MUCCI INC.	114718	54670 - Facture Standard	1199203 - Bon commande standard	Article ; TRANSPORT BILLET 12233	TRANSPORT BILLET 12233	Total facture # 54670 : 2673.17 ; Nom de lot : 170602lcoFINANC ; Ligne BC # L8.E1.R1 ; Contrat #	295,00
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201706	06/02/17	VDM Comp CF-12h Oracle Payables A 6659758 72039049 2	Factures des achats	MAJOR & MAJOR INCORPORE	121449	0002440 - Facture Standard	1199082 - Bon commande standard	NONREC_TAX ; CA-Tax - Fcrja-SALES	CA-Tax - Fcrja-SALES	Total facture # 0002440 : 6795.07 ; Nom de lot : 170602lcoFINANC ; Ligne BC # L4.E1.R1 ; Contrat #	0,00
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201706	06/09/17	VDM Comp CF-18h Oracle Payables A 6665312 72226138 2	Factures des achats	PATISSERIE WAWEL	420475	17009 - Facture Standard	1203355 - Bon commande standard	Article ; Facture 17009 - Frais de livraison	Facture 17009 - Frais de livraison	Total facture # 17009 : 201.78 ; Nom de lot : 170609ycfFINANC ; Ligne BC # L1.E1.R1 ; Contrat #	25,00
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201707	07/05/17	VDM Comp CF Appr après 18h Oracle Payables A 6694543 72882154 2	Factures des achats	BERTHELET, PAUL-ETIENNE	439873	mesurg08052017 - Facture Standard	1199082 - Bon commande standard	frais de repas lors des mesures d'urgence - Crue des eaux printanières 2017 approuvé papier par Sylvain L'Hostie	repas lors des mesures d'urgence - Crue des eaux printanières 2017 approuvé papier par Sylvain L'Hostie	Total facture # mesurg08052017 : 14.36 ; Nom de lot : 170704SIMFIN.FIN3912 ; Ligne BC # L.E.R ; Contrat #	12,49
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201706	06/05/17	VDM Comp CF-18h Oracle Payables A 6664118 72099988 2	Factures des achats	ARCHAMBAULT, PHILIPPE	436159	mesurg12052017 - Facture Standard	1199082 - Bon commande standard	Article ; Remboursement frais de repas pour les mesures d'urgence - Crues des eaux 2017 - Approuvé papier par M. L'Hostie	Remboursement frais de repas pour les mesures d'urgence - Crues des eaux 2017 - Approuvé papier par M. L'Hostie	Total facture # mesurg12052017 : 28.84 ; Nom de lot : 170605SIMFIN.FIN1739 ; Ligne BC # L.E.R ; Contrat #	25,08
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201706	06/12/17	VDM Comp CF Appr après 18h Oracle Payables A 6667520 72266310 2	Factures des achats	HARBOUR, ROBERT	436840	mesurg12052017 - Facture Standard	1199082 - Bon commande standard	Remboursement frais de repas durant les mesures d'urgence les crues des eaux - Approuvé papier par M. L'hostie	Remboursement frais de repas durant les mesures d'urgence les crues des eaux - Approuvé papier par M. L'hostie	Total facture # mesurg12052017 : 17.28 ; Nom de lot : 170609SIMFIN.FIN2210 ; Ligne BC # L.E.R ; Contrat #	0,88
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201706	06/12/17	VDM Comp CF Appr après 18h Oracle Payables A 6667520 72266310 2	Factures des achats	MAC DOUGALL, CYNTHIA	436612	mesurg12052017 - Facture Standard	1199082 - Bon commande standard	Remboursement frais de repas pour les mesures d'urgence - Crues des eaux 2017 - Approuvé papier par M. L'Hostie	Remboursement frais de repas pour les mesures d'urgence - Crues des eaux 2017 - Approuvé papier par M. L'Hostie	Total facture # mesurg12052017 : 58.48 ; Nom de lot : 170605SIMFIN.FIN1739 ; Ligne BC # L.E.R ; Contrat #	-0,29
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201707	07/05/17	VDM Comp CF-18h Oracle Payables A 6694846 72897422 2	Factures des achats	LOCATION HEWITT INC	120710	5255396001 - Facture Standard	1205174 - Bon commande standard	NONREC_TAX ; CA-Tax - Fcrja-SALES	CA-Tax - Fcrja-SALES	Total facture # 5255396001 : 5524.26 ; Nom de lot : 170705uaubizFIN.ELECTRO ; Ligne BC # L13.E1.R1 ; Contrat #	0,00
1001	0010000	106050	02501	54701	014453	0000	080013	Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas	201706	06/02/17	VDM Comp CF-18h Oracle Payables A 6659837 72046587 2	Factures des achats	SACS INDUSTRIELS INC	102149	0036873 - Facture Standard	1199145 - Bon commande standard	NONREC_TAX ; CA-Tax - Fcrja-SALES	CA-Tax - Fcrja-SALES	Total facture # 0036873 : 9258.98 ; Nom de lot : 170602ycfFINANC ; Ligne BC # L4.E1.R1 ; Contrat #	0,00

Ile Bizard- Ste-Geneviève	Démantelement sac de sable	12 986,68
Pierrefonds	Intervention post-Traumatique	20 460,00
Ville de Montréal-Ouest	aide à Ile-Bizard	11 350,04
Ville de Côte Saint-Luc		2 886,93
Ville de Mont-Royal	aide à Ile-Bizard	25 580,03
Ville de Beaconsfield		23 663,17
Environnement	tamissage sable	139 000,00
CESM		21 588,04

Environnement	Déchets domestiques - Élimination	Serv.tech. - Gestion des matières résiduelles	Déversement de déchets	RCI ENVIRONNEMENT	2017 - Ouverture du site la fin de semaine - Inondations 2017	16 798,00
Environnement	Déchets domestiques - Élimination	Serv.tech. - Gestion des matières résiduelles	Déversement de déchets	ENTREPRISES RAYLOBEC INC.	2017 - Ouverture du site la fin de semaine - Inondations 2017	30 026,42
Environnement	Déchets domestiques - Élimination	Serv.tech. - Gestion des matières résiduelles	Déversement de déchets	ENTREPRISES RAYLOBEC INC.	2017 - Traitement des déchets des arrondissements et des villes liées touchés - Inondations 2017	108 191,76
Environnement	Redevances - Élim. des mat. résiduelles	Serv.tech. - Gestion des matières résiduelles	Redevances - Matières résiduelles	LES ENTREPRISES RAYLOBEC INC.	2017 - Redevances pour le traitement des déchets des arrondissements et des villes liées touchés - Inondations 2017	52 138,32
Sécurité incendie de Montréal	Mesures d'urgence	Transport en commun, taxi et stationnement			Remboursement frais de déplacement mesures d'urgence crue des eaux 2017	134,42
Sécurité incendie de Montréal	Mesures d'urgence	Déménagement et transport de biens		LACHAPELLE LOGISTIQUE	Article ; bon de travail: 3043 Déménagement urgence (inondation) Dépôt aux casernes 59 et 61	965,89
Sécurité incendie de Montréal	Mesures d'urgence	Déménagement et transport de biens		LACHAPELLE LOGISTIQUE	Urgence B.T. 2889 transport de matelas-somier et base (inondation du printemps) Q.G.	314,96
Sécurité incendie de Montréal	Mesures d'urgence	Brochures et publications		PGVMEDIA	Affiches et documentation à remettre lors des mesures d'urgence 2017 - Crues des eaux printanières	11 844,68

Sécurité incendie de Montréal	Mesures d'urgence	Autres services techniques	Nettoyage, buanderie et réparations d'uniformes	ISOTECH INSTRUMENTATION INC. L'ARSENAL	Mesures d'urgence, Les crues printanières 2017 - Lavage avancé , décontamination de paire de bottes tel que soumission 17154	2 267,73
Sécurité incendie de Montréal	Mesures d'urgence	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas			25 508,64
Sécurité incendie de Montréal	Mesures d'urgence			LOCATION PYRAMIDE INC.	Frais pour la livraison de génératrices	302,68
Sécurité incendie de Montréal	Mesures d'urgence			PLONGEE NEPTEAU INC.	FRAIS LIVRAISON	62,99
Sécurité incendie de Montréal	Mesures d'urgence			EMBOUTEILLAGE CETO INC.	Service - Transport de colis (Frais de transport)	157,48
Sécurité incendie de Montréal	Mesures d'urgence			ENTREPRISE ROBERT GREEN INC	Service - Transport de colis (Frais de transport)	4 561,70
Sécurité incendie de Montréal	Mesures d'urgence			ENTREPRISE ROBERT GREEN INC	PALETTE RETOURNABLE	629,92
Sécurité incendie de Montréal	Mesures d'urgence			MARIAN RICHARD INC. -	FRAIS DE LIVRAISON	52,49
Sécurité incendie de Montréal	Mesures d'urgence			S DE SECURITE HOTTE INC	FRAIS DE LIVRAISON	21,00
Sécurité incendie de Montréal	Mesures d'urgence			BOUTIQUE DU PLONGEUR	Frais de transport	787,41
Sécurité incendie de Montréal	Mesures d'urgence			D'OUTILS BROSSARD INC.	FRAIS DE LIVRAISON INCLUANT FRAIS TEMPS D'ATTENTE (40\$) et FRAIS ENVIRONNEMENTAUX	199,48
Sécurité incendie de Montréal	Mesures d'urgence			D'OUTILS SIMPLEX S.E.C.	FRAIS DE LIVRAISON	118,10
Sécurité incendie de Montréal	Mesures d'urgence			LOCATION HEWITT INC	FRAIS ASSURANCE POUR ÉQUIPEMENT LOUÉ /FRAIS ENVIRONNEMENTAUX / FRAIS LIVRAISON	832,28

Sécurité incendie de Montréal	Mesures d'urgence				MAJOR & MAJOR INCORPORE	Frais de transport	84 160,07
Sécurité incendie de Montréal	Mesures d'urgence				BONHEUR CENTRE DE DISTRIBUTIO	FRAIS RECYCLAGE	2,09
Sécurité incendie de Montréal	Mesures d'urgence				PEPINIERE A. MUCCI INC.	TRANSPORT	1 548,55
Sécurité incendie de Montréal	Mesures d'urgence				RONA INC	FRAIS DE LIVRAISON	614,16
Sécurité incendie de Montréal	Mesures d'urgence				SACS INDUSTRIELS INC	FRAIS DE TRANSPORT	2 021,00
Sécurité incendie de Montréal	Mesures d'urgence				ULINE CANADA	Service - Transport de colis (Frais de transport)	334,08
Sécurité incendie de Montréal	Mesures d'urgence				VETEMENTS HOTTE AU TRAVAIL	Service - Transport de colis (Frais de transport)	31,50
Sécurité incendie de Montréal	Mesures d'urgence				SERVICES MATREC INC.	Frais de transport (Aller et retour)	629,92
Sécurité incendie de Montréal	Mesures d'urgence				ON ROUTIERE DU QUEBEC	SERVICE INSTALLATION / TRANSPORT	209,98
Sécurité incendie de Montréal	Mesures d'urgence				SIGNAL SERVICES INC	SERVICE DE LIVRAISON CUEILLETTE FIN DE SEMAINE (1 HOMME, 1 CAMION)	2 653,03
Sécurité incendie de Montréal	Mesures d'urgence	Autres locations				Location de toilette chimique pour les mesures d'urgence la crue des eaux printanières -	772,98
Sécurité incendie de Montréal	Mesures d'urgence	Essence et huile diesel					1 669,85
Sécurité incendie de Montréal	Mesures d'urgence	Agrégats et matériaux de construction	Sable			Sable et poussière de roche	804 585,46
Sécurité incendie de Montréal	Mesures d'urgence	Pièces et acc. - Matériel roulant, équipements et infrastructures				Location - Boyau de succion	1 005,55

Sécurité incendie de Montréal	Mesures d'urgence	Vêtements, chaussures et accessoires				Botte - Botte culotte- gant jetable - vêtement de flottaison		118 443,02	
Sécurité incendie de Montréal	Mesures d'urgence	Autres biens non durables			ENTREPRENEUR ELECTRICIEN	Service d'electriciens		107 102,96	
Sécurité incendie de Montréal	Mesures d'urgence	Autres biens non durables			ACKLANDS - GRAINGER INC.	Binder avec système de serrage		402,12	
Sécurité incendie de Montréal	Mesures d'urgence	Autres biens non durables			ALL TAPE DISTRIBUTION	Pellicule extensible 75 Ga 14" x 1500'		1 207,36	
Sécurité incendie de Montréal	Mesures d'urgence	Autres biens non durables			BMR MATCO RAVARY	ROULEAUX POLYTHÈNE - ATTACHES BROCHES GALVANISÉES - SAC CONTRACTEUR BMR 20" - OUTILS TORDEUR AUTOMATIQUE -TIE WRAP		3 911,00	
Sécurité incendie de Montréal	Mesures d'urgence	Autres biens non durables			CARDINAL HEALTH CANADA INC	Gel alcoolisé 62% mousse - Lingette humide - Masque N95 divers grandeur- Gant pvc		1 736,41	
Sécurité incendie de Montréal	Mesures d'urgence	Autres biens non durables			CDM-DISTR (inventaire)	FILM,POLYETHYLENE CLAIR,		815,88	
Sécurité incendie de Montréal	Mesures d'urgence	Autres biens non durables			CDM-DISTR (inventaire)	GANT JETABLE		887,75	
Sécurité incendie de Montréal	Mesures d'urgence	Autres biens non durables			CDM-DISTR (inventaire)	SAC ORDURE		800,48	
Sécurité incendie de Montréal	Mesures d'urgence	Autres biens non durables			CDM-DISTR (inventaire)	14" X 1500', EMBALLAGE,PLASTIQUE,EXTENSIBLE,PALETTE,BOIS,14"LARG.X1 1/2"DIA.		372,70	
Sécurité incendie de Montréal	Mesures d'urgence	Autres biens non durables			CDM-DISTR (inventaire)	MASQUE RESPIRATOIRE JETABLE,		614,75	
Sécurité incendie de Montréal	Mesures d'urgence	Autres biens non durables			CDM-DISTR (inventaire)	3" X 1000', RUBAN BARRICADE "DANGER",JAUNE		107,72	
Sécurité incendie de Montréal	Mesures d'urgence	Autres biens non durables			CDM-DISTR (inventaire)	ATTACHE,CABLE,NYLON,		2 859,64	

Sécurité incendie de Montréal	Mesures d'urgence	Autres biens non durables			CDM-DISTR (inventaire)	BALISE CONIQUE,ROUGE FLUORESCENT,BANDE HAUTE REFLEC. GRIS ARGENT GR.I HAUT:700MM,PALETTE SANS FRAIS	3 586,53	
Sécurité incendie de Montréal	Mesures d'urgence	Autres biens non durables			CDM-DISTR (inventaire)	BOTTE - Botte culotte- chausson	861,54	
Sécurité incendie de Montréal	Mesures d'urgence	Autres biens non durables			CDM-DISTR (inventaire)	COUTEAU,UTILITE RETRACTABLE (LAME 3754-1825-N)	78,57	
Sécurité incendie de Montréal	Mesures d'urgence	Autres biens non durables			CDM-DISTR (inventaire)	COUVERTURE,JAUNE,POLYETHYLENE, TYPE JETABLE,URGENCE. 1.42 X 2.2	234,01	
Sécurité incendie de Montréal	Mesures d'urgence	Autres biens non durables			CDM-DISTR (inventaire)	GANT,CUIR DE VACHE	469,75	
Sécurité incendie de Montréal	Mesures d'urgence	Autres biens non durables			CDM-DISTR (inventaire)	GILET,SECURITE,ORANGE,BANDE REFLECHISSANTE	1 950,62	
Sécurité incendie de Montréal	Mesures d'urgence	Autres biens non durables			CDM-DISTR (inventaire)	MANTEAU,PARKA,HIVER,3 EN 1,NOIR,LOGO VILLE DE MONTREAL	106,52	
Sécurité incendie de Montréal	Mesures d'urgence	Autres biens non durables			CDM-DISTR (inventaire)	TABLIER LONG FINI CAOUTCHOUC,COULEUR JAUNE,DIMENSION 36"X 50"	18,15	
Sécurité incendie de Montréal	Mesures d'urgence	Autres biens non durables			CDM-DISTR (inventaire)	LAMPE DE POCHE JAUNE,TORCHE SIGNALISATION,UTILISE AVEC TORCHE ORANGE, PILE ET RALLONGE	75,74	
Sécurité incendie de Montréal	Mesures d'urgence	Autres biens non durables			CDM-DISTR (inventaire)	SAC EN POLYPROPYLENE,DIMENSION 14" X 26" POUR DIGUE	2 472,62	
Sécurité incendie de Montréal	Mesures d'urgence	Autres biens non durables			LOCATION PYRAMIDE INC.	Location - Génératrice - Location adaptateur	4 057,01	
Sécurité incendie de Montréal	Mesures d'urgence	Autres biens non durables			RG CANADA ENVIRONNEMENT INC.	2017 - Collectes des déchets dans les arrondissements et villes liées touchés par les inondations 2017	13 102,43	
Sécurité incendie de Montréal	Mesures d'urgence	Autres biens non durables			EMBOUTEILLAGE CETO INC.	EAU EMBOUTEILLÉE	6 290,38	

Sécurité incendie de Montréal	Mesures d'urgence	Autres biens non durables		MARIAN RICHARD INC. -	GANT ENTRETIEN MENAGE MOYEN	345,17
Sécurité incendie de Montréal	Mesures d'urgence	Autres biens non durables		S DE SECURITE HOTTE INC	MASQUE ET GANT - MESURE D'URGENCE - PIERREFONDS ET AHUNTSIC	1 596,70
Sécurité incendie de Montréal	Mesures d'urgence	Autres biens non durables				3,97
Sécurité incendie de Montréal	Mesures d'urgence	Autres biens non durables		JR SERVICES SANITAIRES	2017 - Collectes des déchets dans les arrondissements et villes liées touchés par les inondations 2017	59 362,56
Sécurité incendie de Montréal	Mesures d'urgence	Autres biens non durables		LE GROUPE J.S.V. INC	ROULEAUX POLYTHÈNE EXTRA FORT	3 250,04
Sécurité incendie de Montréal	Mesures d'urgence	Autres biens non durables		LETTAGE ROLAND INC.	IMPRESSION NUMÉRIQUE SUR PELLICULE AUTOCOLLANTE BLANC «AVIS DE RÉINTÉGRATION» et ETIQUETTE «MISE EN GARDE»	2 927,04
Sécurité incendie de Montréal	Mesures d'urgence	Autres biens non durables		LOCATION D'OUTILS BROSSARD INC.	MESURE D'URGENCE - LOCATION DE GÉNÉRATRICE	10 938,60
Sécurité incendie de Montréal	Mesures d'urgence	Autres biens non durables		LOCATION D'OUTILS SIMPLEX S.E.C.	Location - Génératrice et de fils électrique	3 158,84
Sécurité incendie de Montréal	Mesures d'urgence	Autres biens non durables		LOCATION HEWITT INC	LOCATION POMPES - BOYAU	4 248,84
Sécurité incendie de Montréal	Mesures d'urgence	Autres biens non durables		MAJOR & MAJOR INCORPORE	PALETTES VIDES SABLE DE PLAGE / SAC DE SABLE - MESURE D'URGENCE - BEACONSFIELD / PALETTES VIDES SABLE CONSTRUCTION / PALETTES VIDES POUSSIÈRE / PALETTES VIDES PIERRE CONCASSÉE	58 211,08
Sécurité incendie de Montréal	Mesures d'urgence	Autres biens non durables		MATELAS BONHEUR CENTRE DE DISTRIBUTIO	SEALY SPRINGFREE BASILIC TIGHT TOP FERME MATELAS SIMPLE / SEALY SEALY SOMMIER SIMPLE / BASE DE MÉTAL	2 822,06
Sécurité incendie de Montréal	Mesures d'urgence	Autres biens non durables		POMPACTIO N INC.	SUBMERSIBLE ASSECHEMENT / BOYAU REFOULEMENT / LOCATION GÉNÉRATRICE	5 394,25

Sécurité incendie de Montréal	Mesures d'urgence	Autres biens non durables			RENO-DEPOT	Boyau pour pompe / Pompe de surface	563,16	
Sécurité incendie de Montréal	Mesures d'urgence	Autres biens non durables			RONA INC	Pare vapeur / table / pompe / tie-wrap / attache câble / polythène / bidons / ...	48 815,70	
Sécurité incendie de Montréal	Mesures d'urgence	Autres biens non durables			SACS INDUSTRIELS INC	SACS POLYPROPYLÈNE ET ATTACHES	111 627,54	
Sécurité incendie de Montréal	Mesures d'urgence	Autres biens non durables			SERVICES MATREC INC.	2017 - Collectes des déchets dans les arrondissements et villes liées touchés par les inondations 2017	6 200,82	
Sécurité incendie de Montréal	Mesures d'urgence	Autres biens non durables			SIGNALISATION ROUTIERE DU QUEBEC	LOCATION BARRICADES DIVERS ARRONDISSEMENTS	1 821,21	
Sécurité incendie de Montréal	Mesures d'urgence	Autres biens non durables			SIGNAL SERVICES INC	LOCATION D'ARTICLE DE SIGNALISATION	10 799,01	
Sécurité incendie de Montréal	Mesures d'urgence	Autres biens non durables			SUPERIEUR PROPANE	FRAIS DE LIVRAISON	262,47	
Sécurité incendie de Montréal	Mesures d'urgence	Autres biens non durables			UAP INC.	HUILE À MOTEUR (INCLUANT FRAIS ENVIRONNEMENTAUX)	223,25	
Sécurité incendie de Montréal	Mesures d'urgence	Autres biens non durables			ULINE CANADA	SAC EN TOILE DE JUTE	12 078,82	
Sécurité incendie de Montréal	Mesures d'urgence	Autres biens non durables			Buro Plus		1 218,31	
Sécurité incendie de Montréal	Mesures d'urgence	Autres biens non durables				Division 6 inondations	2 894,93	

Police	Direction des opérations	Salaires							6 050,68	
Police	Direction des opérations	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas						97,71	
Police	Planification opérationnelle	Salaires							919 687,30	
Police	Soutien aux opérations et patrouilles spécialisées	Salaires							6 301,31	
Police	Soutien aux opérations et patrouilles spécialisées	Fournitures de bureau et informatiques							288,80	
Police	Région Ouest	Salaires							12 602,62	
Police	Région Ouest	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas						104,45	
Police	Région Ouest	Pièces et acc. - Matériel roulant, équipements et infrastructures							6,34	
Police	PDQ 1	Salaires							2 613,61	
Police	PDQ 1	Fournitures de bureau et informatiques					Achat cadenas pour les casiers aménagés dans les roulotes extérieures, à la suite du déménagement temporaire du PDQ 3 au PDQ 1.		37,76	
Police	PDQ 4	Salaires							3 013,89	

Police	PDQ 7	Salaires							53,70	
Police	PDQ 9	Salaires							179,01	
Police	PDQ 11	Salaires							792,68	
Police	PDQ 13	Salaires							859,27	
Police	PDQ 15	Salaires							214,82	
Police	PDQ 21	Salaires							53,70	
Police	PDQ 27	Salaires							143,21	
Police	Région Est	Salaires							2 291,38	
Police	PDQ 39	Salaires							131,75	
Police	PDQ 42	Salaires							95,95	
Police	PDQ 45	Salaires							35,80	

Police	PDQ 49	Salaires							71,61	
Police	Section des relations médias	Salaires							393,83	
Police	Division des ressources matérielles	Pièces et acc. - Matériel roulant, équipements et infrastructures					Location Roulotte / Démantèlement de la roulotte / déménagement de casiers /transport de casiers		13 410,76	
Police	Bureau du directeur et relations avec les élus	Vêtements, chaussures et accessoires					Achat de bottes pour les policiers		8 253,37	
Police	Coordination	Salaires							8 647,20	
Service de l'eau	Entretien du réseau primaire	Salaires							1 245,88	
Service de l'eau	Direction de l'épuration des eaux usées	Salaires							5 362,16	
Service de l'eau	Opération	Salaires							583,75	
Service de l'eau	Entretien	Salaires							52 095,86	
Service de l'eau	Entretien	Location - Véhic., outillage, machinerie et équipement					LOCATION D'UNE POMPE AUTO-AMORÇANTE 6" AVEC BOYAUX / LOCATION BOYAU DE RENVOI 6" X 50 PI.		2 807,70	
Service de l'eau	Entretien	Entr. rép. - Véhic., outillage, machinerie et équipement	Général				RÉPARATION POMPE FLYGT		39 786,07	

Service de l'eau	Entretien	Pièces et acc. - Matériel roulant, équipements et infrastructures					Pompes submersibles pour les Intercepteurs		10 812,39	
Service de l'eau	Support à l'exploitation	Vêtements, chaussures et accessoires							164,00	
Service de l'eau	Usine des Baillets	Salaires							1 555,12	
Service de l'eau	Usine Atwater	Salaires							2 638,14	
Service de l'eau	Usine Lachine	Salaires							584,14	
Service de l'eau	Usine Pierrefonds	Salaires							10 597,10	
Service de l'eau	Usine Pierrefonds	Location - Véhic., outillage, machinerie et équipement							1 473,11	
Service de l'eau	Usine Pierrefonds	Pièces et acc. - Bâtiments							2 454,00	
Service de l'eau	Usine Pointe-Claire	Salaires							3 260,59	
Service de l'eau	Usine Dorval	Salaires							932,28	
Service de l'eau	Entretien des réservoirs	Salaires							513,20	

Service de l'eau	Formation / Magasin	Salaires						337,67	
Environnement	Collecte et transport arrondissement	Serv.tech. - Gestion des matières résiduelles	Collecte de déchets domestiques				2017 - Service de collecte et de transport des déchets en provenance des arrondissements touchés - Inondations 2017	169 499,69	
Environnement	Collecte et transport arrondissement	Serv.tech. - Gestion des matières résiduelles	Transport de conteneurs				2017 - Fourniture et transport de conteneurs en semaine pour les arrondissements touchés	38 425,42	
Approvisionnement	Gestion - Approvisionnement	Salaires						30 386,99	
Approvisionnement	Gestion - Approvisionnement	Poste, messagerie et fret	Général				Frais de transport sable	2 323,03	
Approvisionnement	Gestion - Approvisionnement	Agrégats et matériaux de construction	Sable					85 608,11	
Approvisionnement	Gestion - Approvisionnement	Autres biens non durables	Général				Palettes et ouil twister	9 543,34	
Lachine		Salaires						-148,76	
Matériel roulant et ateliers		Salaires						43 281,18	
Matériel roulant et ateliers		Autres services techniques	Général				Remorquage d'un loader pris dans un fossé rempli d'eau au 2281, chemin Bord-du-Lac, à l'Ile-Bizard selon la facture 102300.	2 309,72	
Matériel roulant et ateliers		Location - Véhic., outillage, machinerie et équipement	Général					72 325,22	

Matériel roulant et ateliers		Autres locations							20,70
Matériel roulant et ateliers	Direction-MRA	Entr.rép. - Infrastructures municipales	Général				Vidange de motorisé et de roulotte		167,98
Matériel roulant et ateliers	Direction-MRA	Entr. rép. - Véhic., outillage, machinerie et équipement	Général				Réparations de l'unité 337-07279		55 959,20
Matériel roulant et ateliers	Direction-MRA	Essence et huile diesel	Général						7 226,35
Matériel roulant et ateliers	Direction-MRA	Autres biens non durables	Général				Location de boyaux de succion, de boyaux de renvoi, pompes à boue essence, pompes silencieuses diesel et accessoires et autres		103 853,80
Service de l'eau	Entretien réseaux sec. aqueduc & égout	Entr.rép. - Infrastructures municipales	Général						256 178,60
Ahuntsic	AHU - Gestion de l'eau - inspection	Salaires							302,35
Ile-Bizard- Sainte-Geneviève	IBS - Gestion de l'eau	Salaires							16 474,85
Lachine	LAC - Gestion l'eau (Aqu-égouts)	Salaires					aider l'arrondissement Pierrefonds		2 656,89
Rivière-des-Prairies / Pointe-aux-Trembles	RDP - Gestion de l'eau	Salaires							2 071,58
St-Laurent	SLT - Exploitation aqueducs et égouts	Salaires					aider l'arrondissement de Pierrefonds		5 132,95

Saint-Léonard	SLD - Gestion de l'eau	Salaires				aider l'arrondissement de Pierrefonds			84,21	
Ahuntsic	Salaires								508 950,18	
Ahuntsic	Frais de déplacement et d'hébergement					Frais de déplacement			985,78	
Ahuntsic	Publicité, comun. et frais de représentation	Général				Location d'équipement audio-visuel pour la séance d'information aux sinistrés et Services professionnels pour séance d'information publique du samedi 20 mai			12 348,97	
Ahuntsic	Serv.tech. - Gestion des matières résiduelles	Autres services - Gestion des matières				Disposition en litre de sable			2 063,57	
Ahuntsic	Serv.tech. - Équipements et matériel roulant					cureur combine et balai mécanique			34 423,26	
Ahuntsic	Autres services techniques	Général				Captation-Webdiffusion et mise en ligne de l'assemblée publique sur les inondations 20 mai 2017.			1 611,56	
Ahuntsic	Autres services techniques	Général				Service d'une équipe de 4 plongeurs pour travaux sous-marins			10 933,38	
Ahuntsic	Autres services techniques	Général				Fourniture de signalisation			13 244,38	
Ahuntsic	Autres services techniques	Général				Service d'agents d'événements spéciaux pour les semaines du 7 au 20 mai 2017 dans le cadre des mesures d'urgences - Réf. : Facture 20032760			3 115,37	
Ahuntsic	Frais de réception et d'accueil	Général							2 084,11	

Ahuntsic	Location de salles	Général				Surveillance club de karaté - Mesures d'urgences - 16 au 27 mai 2017		406,62			
Ahuntsic	Fournitures de bureau et informatiques	Général				Masque respirateur		145,06			
Ahuntsic	Autres biens non durables					Dîner durant les procédures des mesures d'urgence		367,46			
Ahuntsic	Autres biens non durables					Bouteille d'eau		1 625,20			
Ahuntsic	Autres biens non durables					Remboursement à de employés pour frais encourus pour les mesures d'urgences		1 908,65			
Ahuntsic	Autres biens non durables					Achat batterie chargeur / Bottes, gants, pantalon et gilet de pluie.		9 430,11			
Ahuntsic	Salaires							775,89			
Côte-des-Neiges / Notre-Dame-de-Grace	Salaires							19 577,67			
Ile-Bizard- Sainte-Geneviève	Salaires							200 370,87			
Ile-Bizard- Sainte-Geneviève	Frais de déplacement et d'hébergement					Service - Hébergement des militaires au complexe sportif (cssr)		1 340,17			
Ile-Bizard- Sainte-Geneviève	Autres services techniques	Général				Service - Agence de sécurité, gardiennage durant la période des mesures d'urgence et services de contremaitre entre le 5 mai et 16 juin 2017		10 876,36			

Ile-Bizard- Sainte-Geneviève	Location - Véhic., outillage, machinerie et équipement	Général				Location - Pompe avec tuyau de renvoie et tuyau de succion et location 1 cube éviction		1 901,23			
Ile-Bizard- Sainte-Geneviève	Autres biens non durables					Évaluation pour la rive Rapide Lalemant.		944,89			
Ile-Bizard- Sainte-Geneviève	Autres biens non durables					achat gilets de sécurité (mesure d'urgence)		262,28			
Ile-Bizard- Sainte-Geneviève	Autres biens non durables					bottes de caoutchouc		698,17			
Ile-Bizard- Sainte-Geneviève	Autres biens non durables					installer chauffe-moteur (generatrice en alarme)		580,31			
Ile-Bizard- Sainte-Geneviève	Autres biens non durables					Gant-mesures d'urgence-inondation		2 512,09			
Ile-Bizard- Sainte-Geneviève	Autres biens non durables					Toilette chimique mesures d'urgence		1 086,62			
Ile-Bizard- Sainte-Geneviève	Autres biens non durables					Agrégat en vrac-sable piscine / Agrégat en vrac-poussière de pierre / palette		5 521,46			
Ile-Bizard- Sainte-Geneviève	Autres biens non durables					Frigo SDC-54		3 910,78			
Ile-Bizard- Sainte-Geneviève	Autres biens non durables					vérifier pompe station de pompage		665,62			
Ile-Bizard- Sainte-Geneviève	Autres biens non durables					hose 4 pces de 25 pds		429,29			

Ile-Bizard- Sainte-Geneviève	Autres biens non durables					Location - Pompe		10 493,59			
Ile-Bizard- Sainte-Geneviève	Autres biens non durables					remorquage 29 juin, quai public suite aux inondations		524,94			
Ile-Bizard- Sainte-Geneviève	Autres biens non durables					service de conteneurs - transport divers matériaux		3 044,36			
Ile-Bizard- Sainte-Geneviève	Autres biens non durables					Véhicule pour transport de sable (inondation)-		6 644,21			
Ile-Bizard- Sainte-Geneviève	Autres biens non durables					Livraison de pavés et blocs "Charges" / Sacs de sable lave / Palette /		14 768,34			
Ile-Bizard- Sainte-Geneviève	Autres biens non durables					nappes, plateau pour mesure d'urgence		186,43			
Ile-Bizard- Sainte-Geneviève	Autres biens non durables					Sacs en polypropylène (plastique) pour la crue des eaux.		39 265,31			
Ile-Bizard- Sainte-Geneviève	Autres biens non durables					poussière roche / sable construc. / palette boudrias		27 318,14			
Ile-Bizard- Sainte-Geneviève	Autres biens non durables					Sable + transport ( durant la crue des eaux)		24 503,91			
Ile-Bizard- Sainte-Geneviève	Autres biens non durables					location toilette chimique		364,41			
Ile-Bizard- Sainte-Geneviève	Autres biens non durables					Transport de sable-		17 056,48			

Ile-Bizard- Sainte-Geneviève	Autres biens non durables					location-Tour de lumière mât vertical remorquablemesure d'urgence- inondation		914,74			
Ile-Bizard- Sainte-Geneviève	Autres biens non durables					attache de câbles		97,64			
Ile-Bizard- Sainte-Geneviève	Autres biens non durables					MASQUE RESPIRATOIRE JETABLE		56,66			
Ile-Bizard- Sainte-Geneviève	Autres biens non durables					CHANDAIL,T-SHIRT,ORANGE,BANDE REFLECHISSANTE,MANCHE COURTE,COLLET ROND,		158,47			
Ile-Bizard- Sainte-Geneviève	Autres biens non durables					GANT		626,08			
Ile-Bizard- Sainte-Geneviève	Autres biens non durables					GILET,PLUIE,CAPUCHON INTEGRE,ORANGE FLUO,BANDE REFLECHISSANTE		672,58			
Ile-Bizard- Sainte-Geneviève	Autres biens non durables					GILET,SECURITE,BANDE REFLECHISSANTE		265,29			
Ile-Bizard- Sainte-Geneviève	Autres biens non durables					aliments		1 041,99			
Ile-Bizard- Sainte-Geneviève	Autres biens non durables					Pellicule plastique / pare-vapeur / pellicule en polythène /ruban mesurer		1 975,08			
Ile-Bizard- Sainte-Geneviève	Autres biens non durables					Bottes-pantalons		1 254,47			
Ile-Bizard- Sainte-Geneviève	Autres biens non durables					Sable		467,19			

Ile-Bizard- Sainte-Geneviève	Autres biens non durables					essence		12,65			
Ile-Bizard- Sainte-Geneviève	Autres biens non durables					location toilette chimique /location réchaud		1 017,06			
Ile-Bizard- Sainte-Geneviève	Autres biens non durables					couverture thermique		996,60			
Ile-Bizard- Sainte-Geneviève	Autres biens non durables					trousses premiers soins		335,75			
Ile-Bizard- Sainte-Geneviève	Autres biens non durables	Général				publicité		7,00			
Lachine	Salaires					aider l'arrondissement de Pierrefonds		24 571,64			
Lachine	Vêtements, chaussures et accessoires	Général						922,88			
Lachine	Autres biens non durables							178,48			
LaSalle	Salaires							40750,5			
Mercier - Hochelaga-Maisonneuve	Salaires							83047,76			
Montréal-Nord	Salaires							41 362,18			

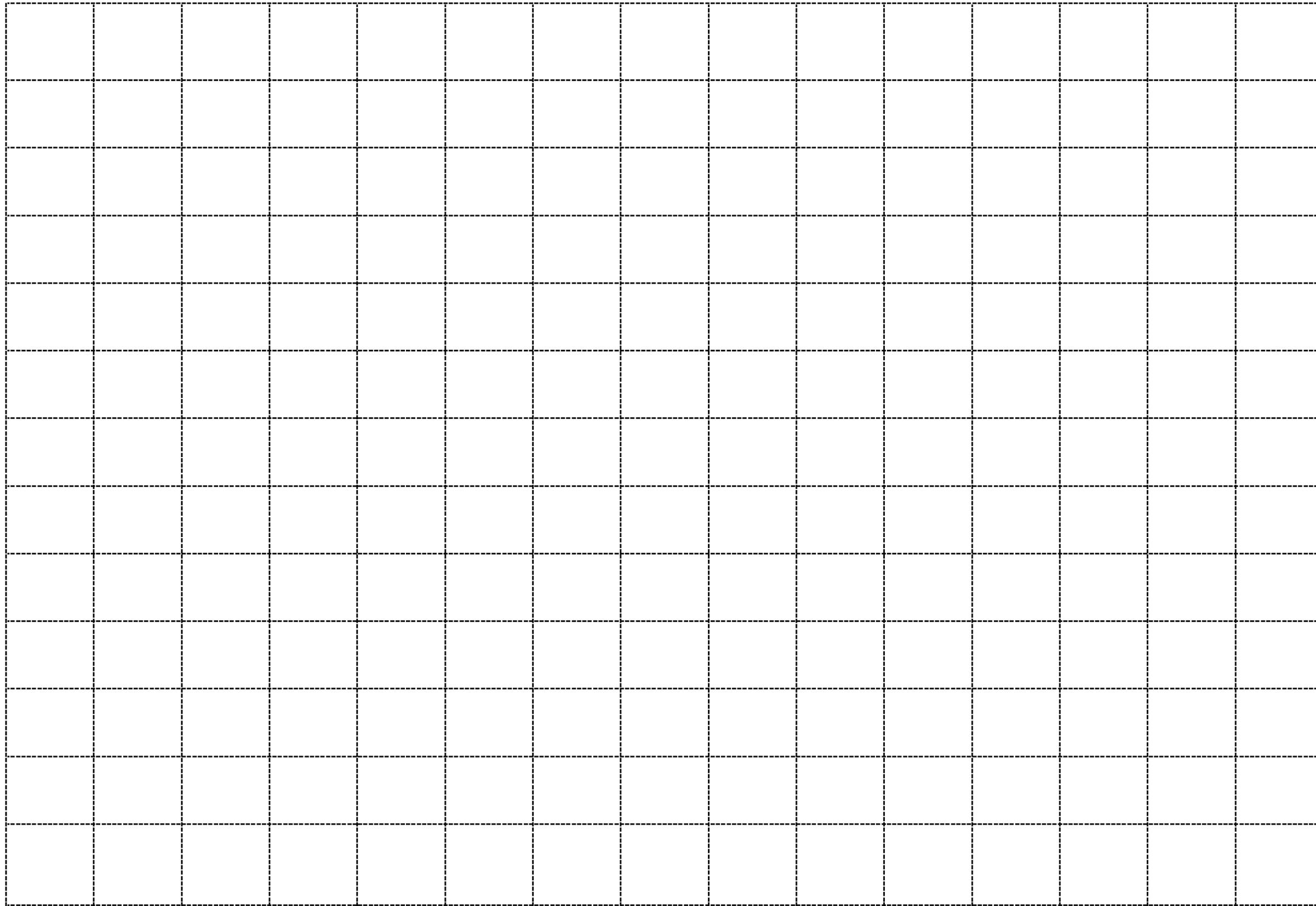
Montréal-Nord	Vêtements, chaussures et accessoires	Général			Gants	464,75			
Montréal-Nord	Autres biens non durables	Général			Sable	3 156,86			
Montréal-Nord	Autres biens non durables	Général			Pièces et accessoires	26,25			
Montréal-Nord	Autres biens non durables	Général			BALAI / PELLE / PINCE,REBUT / CONTENANT 1000 ML,SAVON RECHARGE PURELL,LOTION DESINFECTANT POUR DISTRIBUTEUR	553,95			
Pierrefonds - Roxboro	Salaires					1 069 223,57			
Pierrefonds - Roxboro	Téléphonie	Téléphones cellulaires			Service - Téléphonie - Lignes activées dans le cadre des mesures d'urgence	589,24			
Pierrefonds - Roxboro	Publicité, commun. et frais de représentation	Général			touchées par les inondations / Service - Production multimédia avec location de drone pour cartographie de zones inondées et frais de déplacement / Service - Coordination, logistique et planification Événement La Grande Corvée de nettoyage 27 mai 2017 /TRADUCTION - RÉVISION DES COMMUNIQUÉS - MESURES D'URGENCES / RÉSEAU COMPLET - MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN - INONDATIONS PIERREFONDS-ROXBORO	8 965,81			
Pierrefonds - Roxboro	Autres services techniques	Général			Dépenses additionnelles de securite Garda mesures d'urgence	30 647,54			
Pierrefonds - Roxboro	Autres services techniques	Général			REPLACEMENT PANNEAU ÉLECTRIQUE AU CHALET DU PARC VERSAILLES / Service - Production multimédiaÉquipe technique, montage, sonorisation, multimédia et rideaux pour la séance d'information sur l'aide financière aux sinistrés	8 498,74			

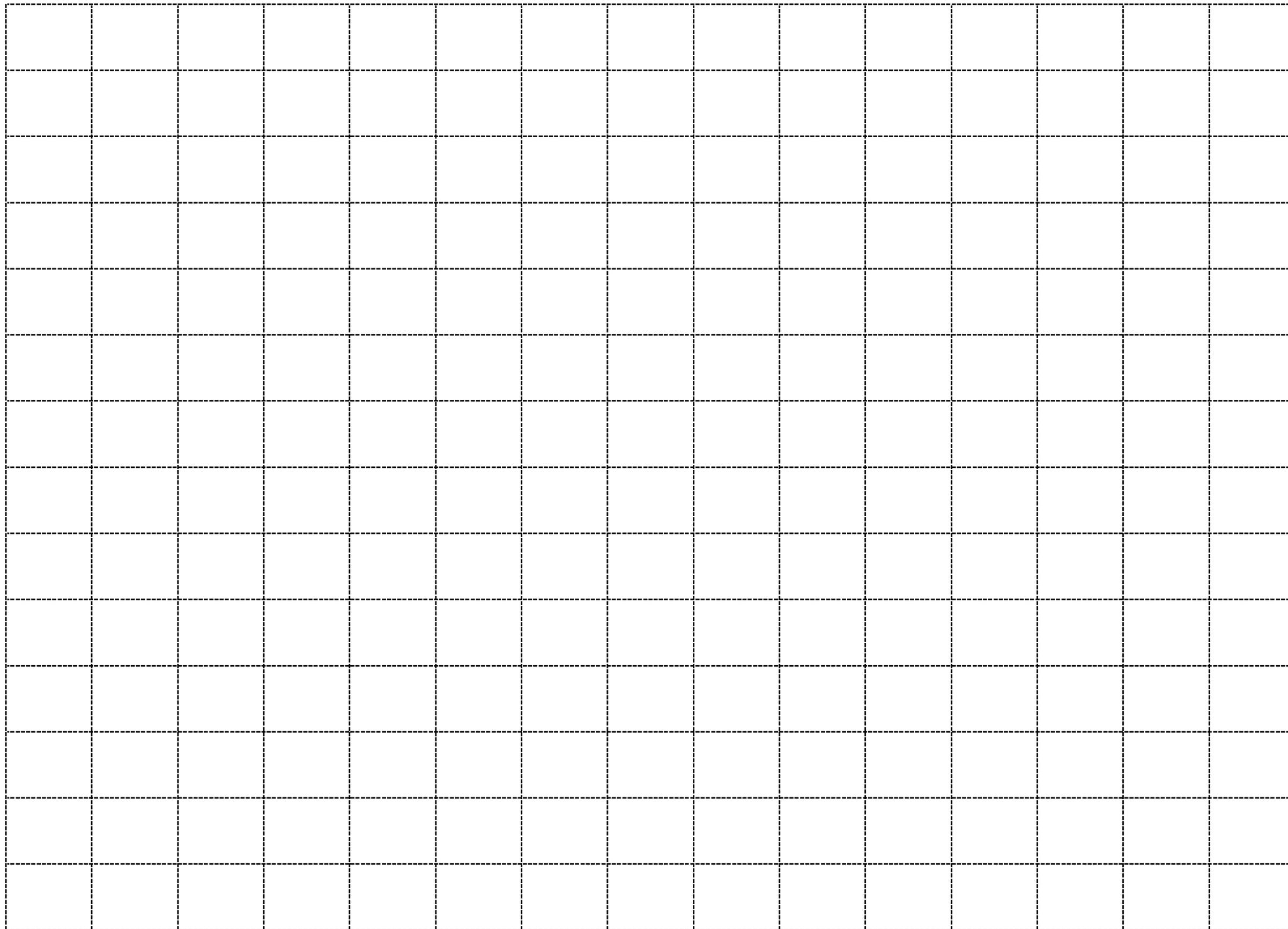
Pierrefonds - Roxboro	Location - Véhic., outillage, machinerie et équipement	Général								Fourniture et installation de ballons d'étanchéité lors de la crue printanière 2017										41 878,17				
Pierrefonds - Roxboro	Location - Véhic., outillage, machinerie et équipement	Général								Location - Installation sportive - Tente 40 x 40 /Location de 12 chaises pliantes /Location de 10 tables de 6 pieds										2 810,76				
Pierrefonds - Roxboro	Entr.rép. - Immeubles et terrains	Général																		451,88				
Pierrefonds - Roxboro	Essence et huile diesel	Général																		479,97				
Pierrefonds - Roxboro	Huile à chauffage et mazout	Général																		778,46				
Pierrefonds - Roxboro	Agrégats et matériaux de construction	Pierre																		12 863,27				
Pierrefonds - Roxboro	Agrégats et matériaux de construction	Sable																		17 180,20				
Pierrefonds - Roxboro	Pièces et acc. - Bâtiments	Général																		6 224,46				

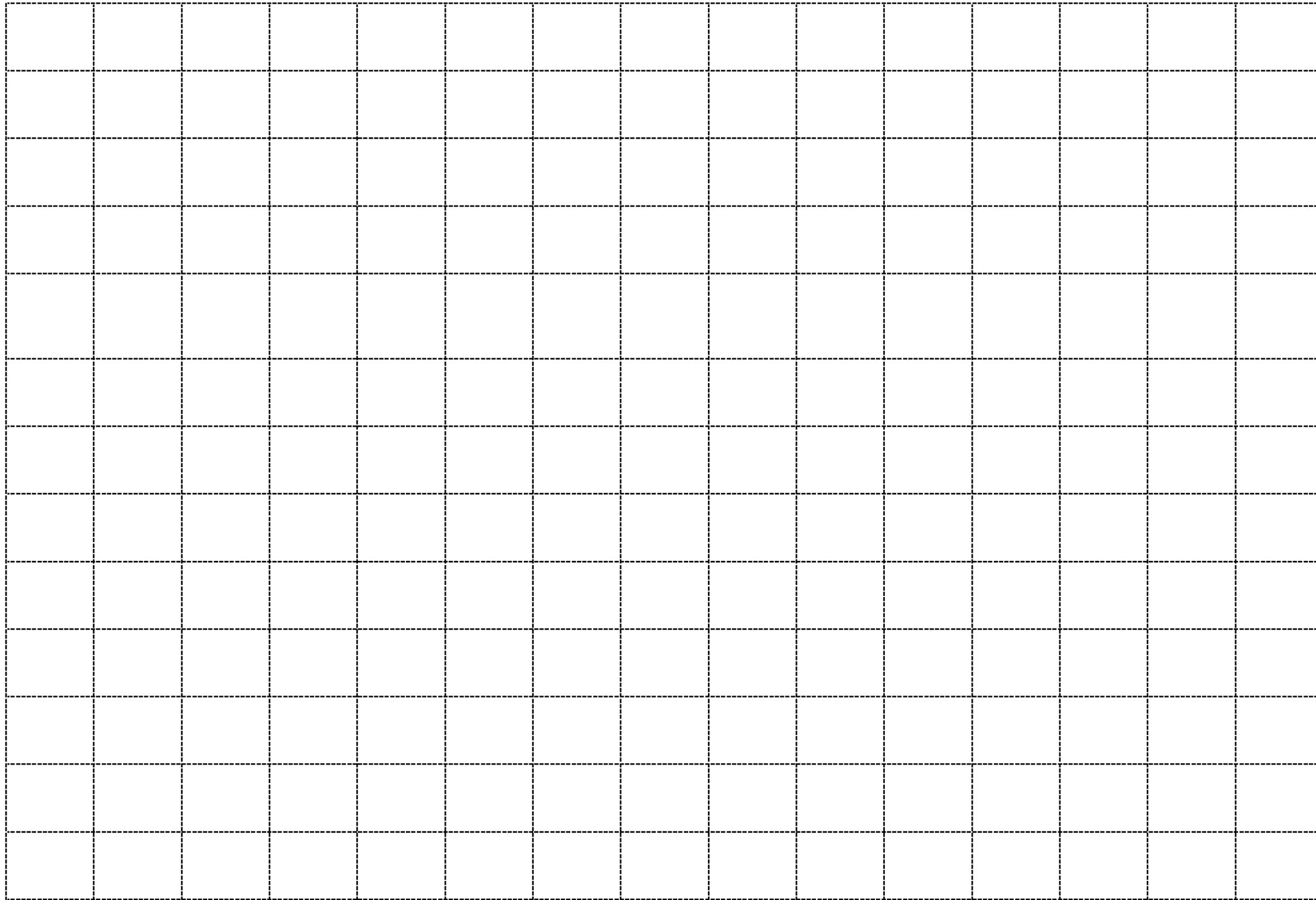
Pierrefonds - Roxboro	Vêtements, chaussures et accessoires	Général						BOTTE,HANCHE,CAOUTCHOUC, /BOTTE DE PLUIE/ IMPERMÉABLE			41 448,45			
Pierrefonds - Roxboro	Fournitures de bureau et informatiques	Général									115,17			
Pierrefonds - Roxboro	Autres biens non durables	Aliments et boissons									23 920,79			
Pierrefonds - Roxboro	Autres biens non durables	Matériel de signalisation et d'identification									4 339,90			
Plateau Mont-Royal	Salaires										7 199,95			
Rivière-des-Prairies / Pointe-aux-Trembles	Salaires										13 664,33			
Rivière-des-Prairies / Pointe-aux-Trembles	Frais de déplacement et d'hébergement										35,68			
Rivière-des-Prairies / Pointe-aux-Trembles	Autres services techniques	Général						Planche de signalisation pour fermeture et détour du boul. Gouin - risque d'inondation du 8 au 26 mai 2017 (Mesures d'urgence). / Installation, location et désinstallation de matériel de signalisation sur le boul. Gouin entre le boul. St-Jean-Baptiste et la rue Sherbrooke à RDP lors des mesures d'urgence.			28 639,54			

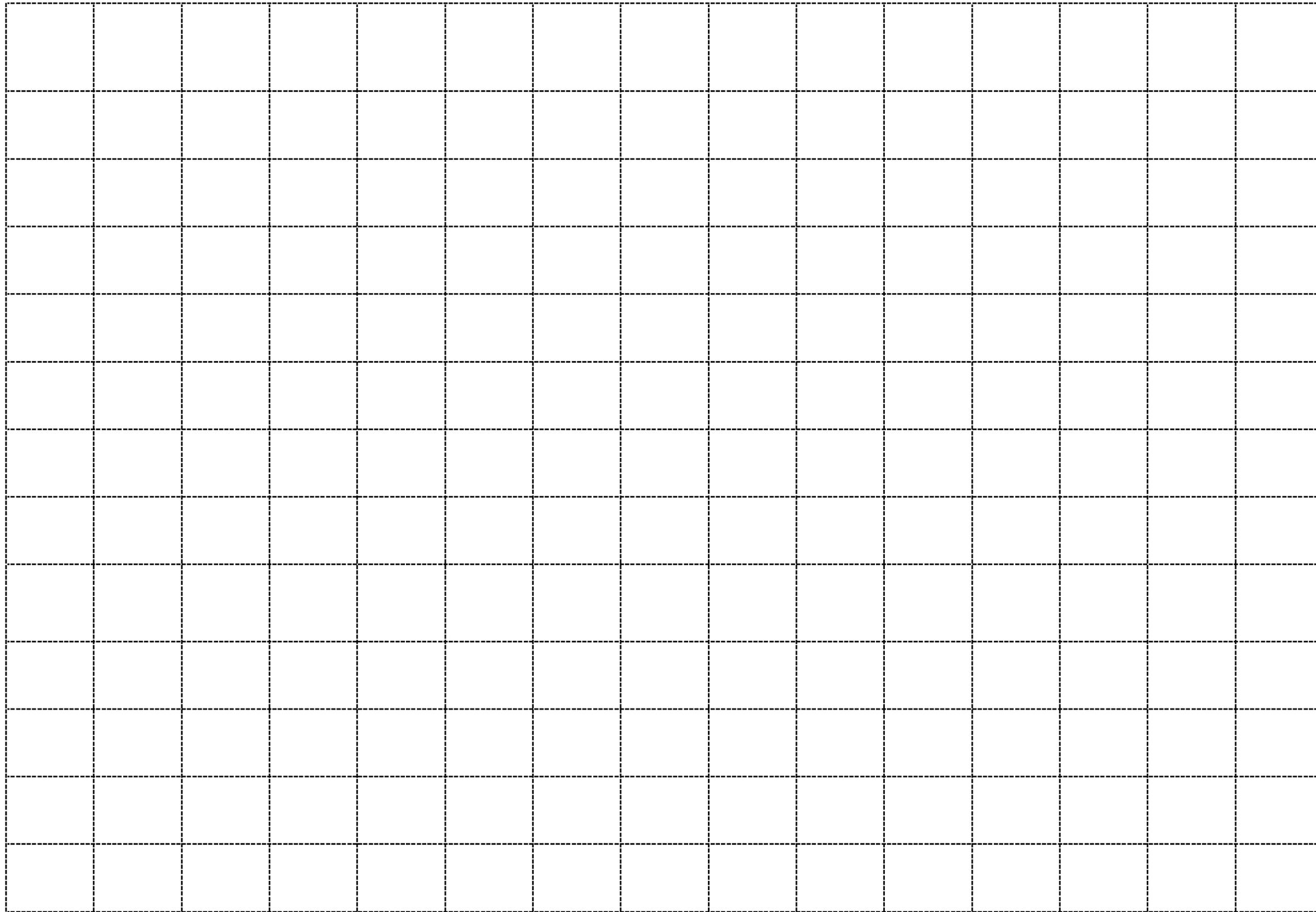
Rivière-des-Prairies / Pointe-aux-Trembles	Autres services techniques	Impression et services connexes									726,52			
Rosemont - La Petite-Patrie	Salaires										8 153,08			
St-Laurent	Salaires										15 058,97			
St-Laurent	Agrégats et matériaux de construction	Terre									933,55			
St-Laurent	Pièces et acc. - Matériel roulant, équipements et infrastructures	Général									128,37			
St-Laurent	Autres biens non durables	Général							repas		92,53			
Saint-Léonard	Salaires										9 330,12			
Ville-Marie	Salaires										75 028,14			
Villeray / St-Michel / Parc-Extension	Salaires										31 287,79			

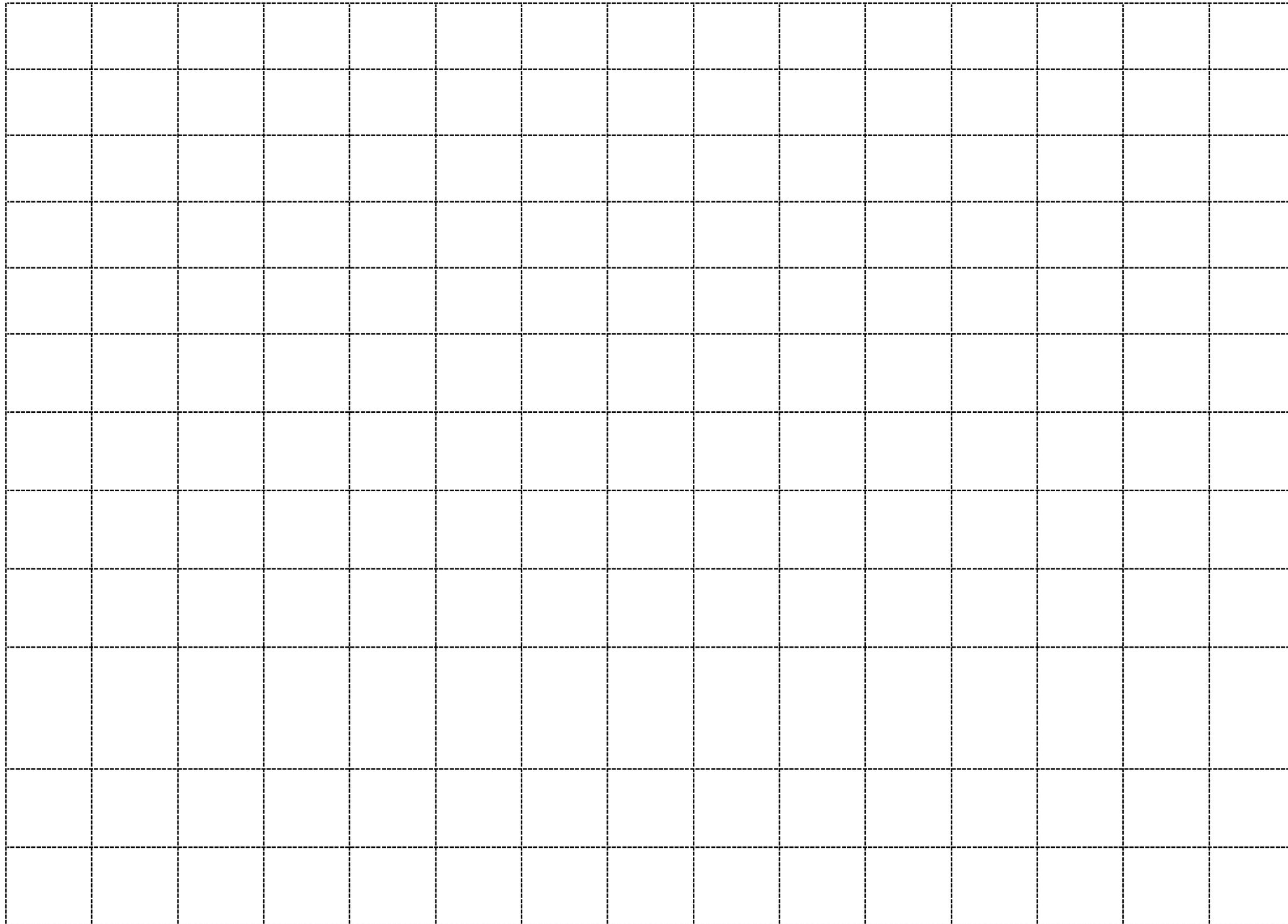
														155016,18

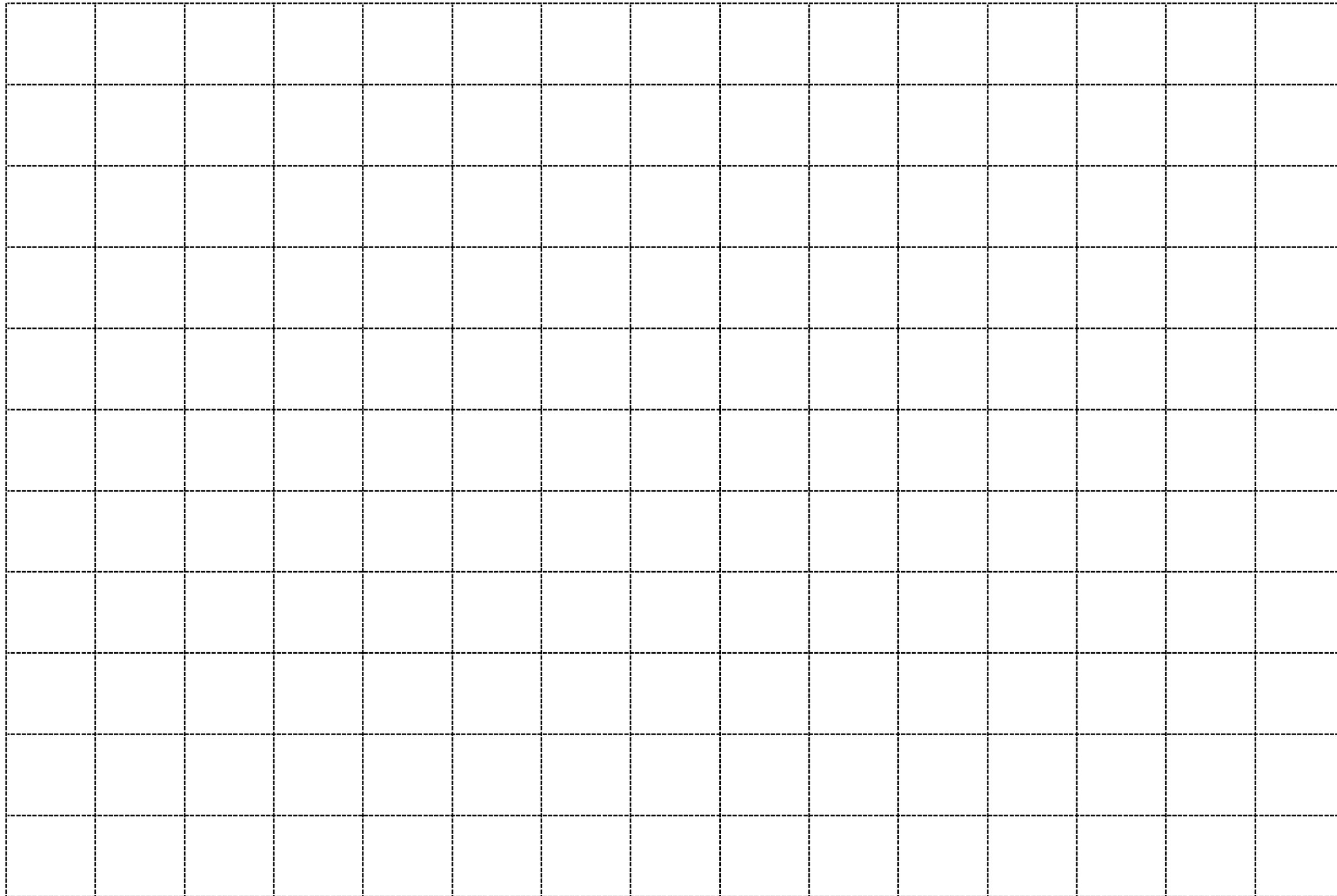


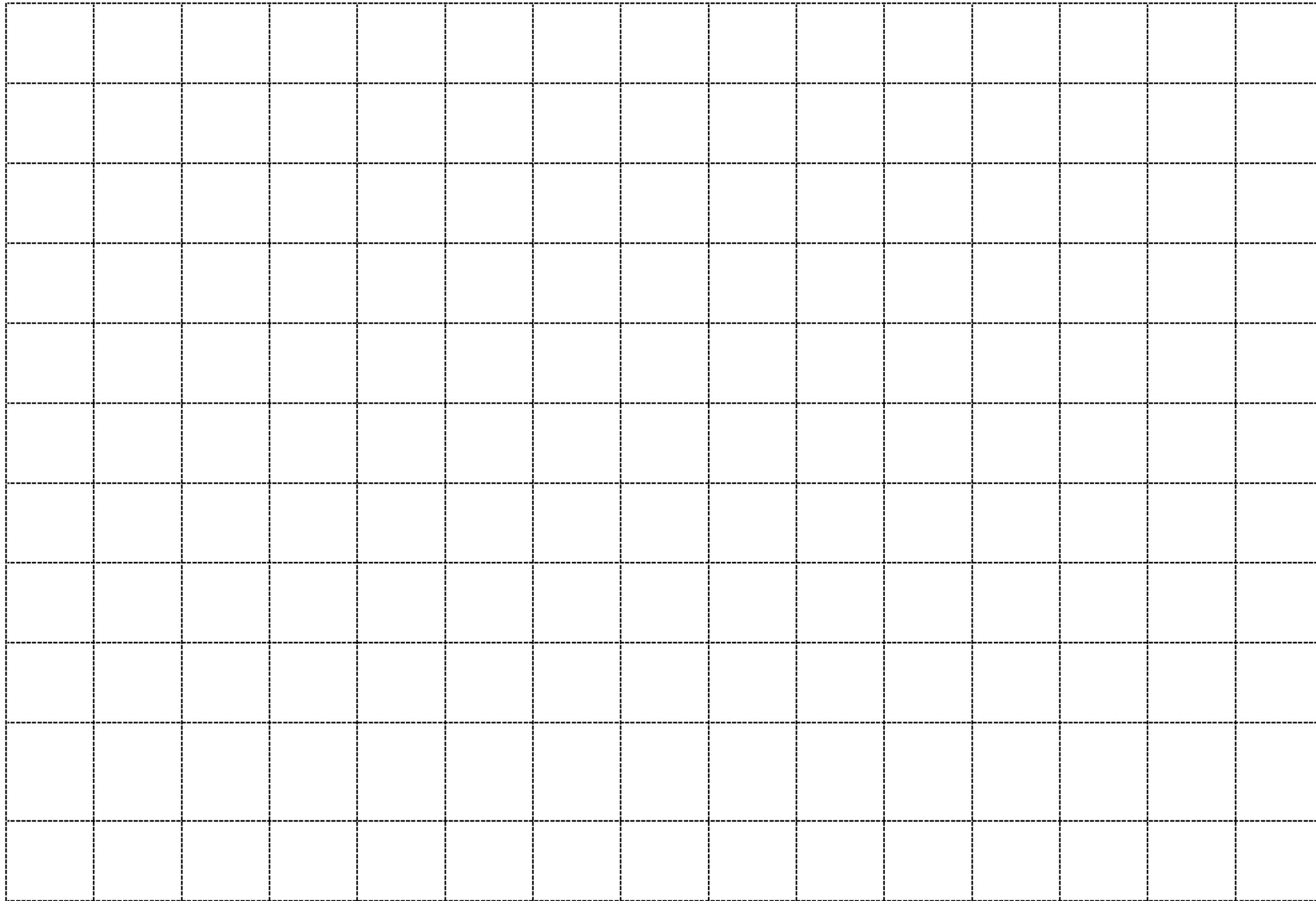


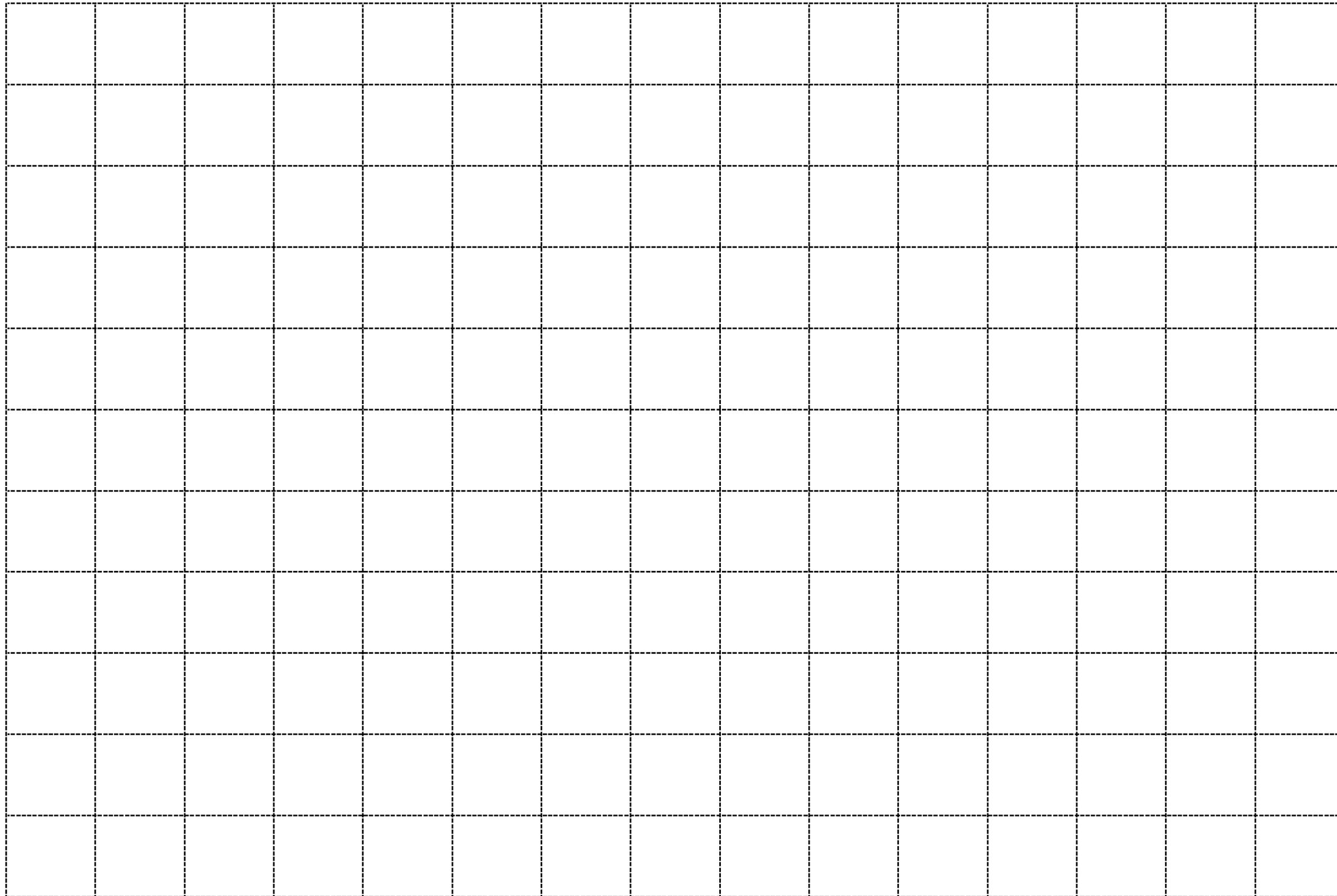


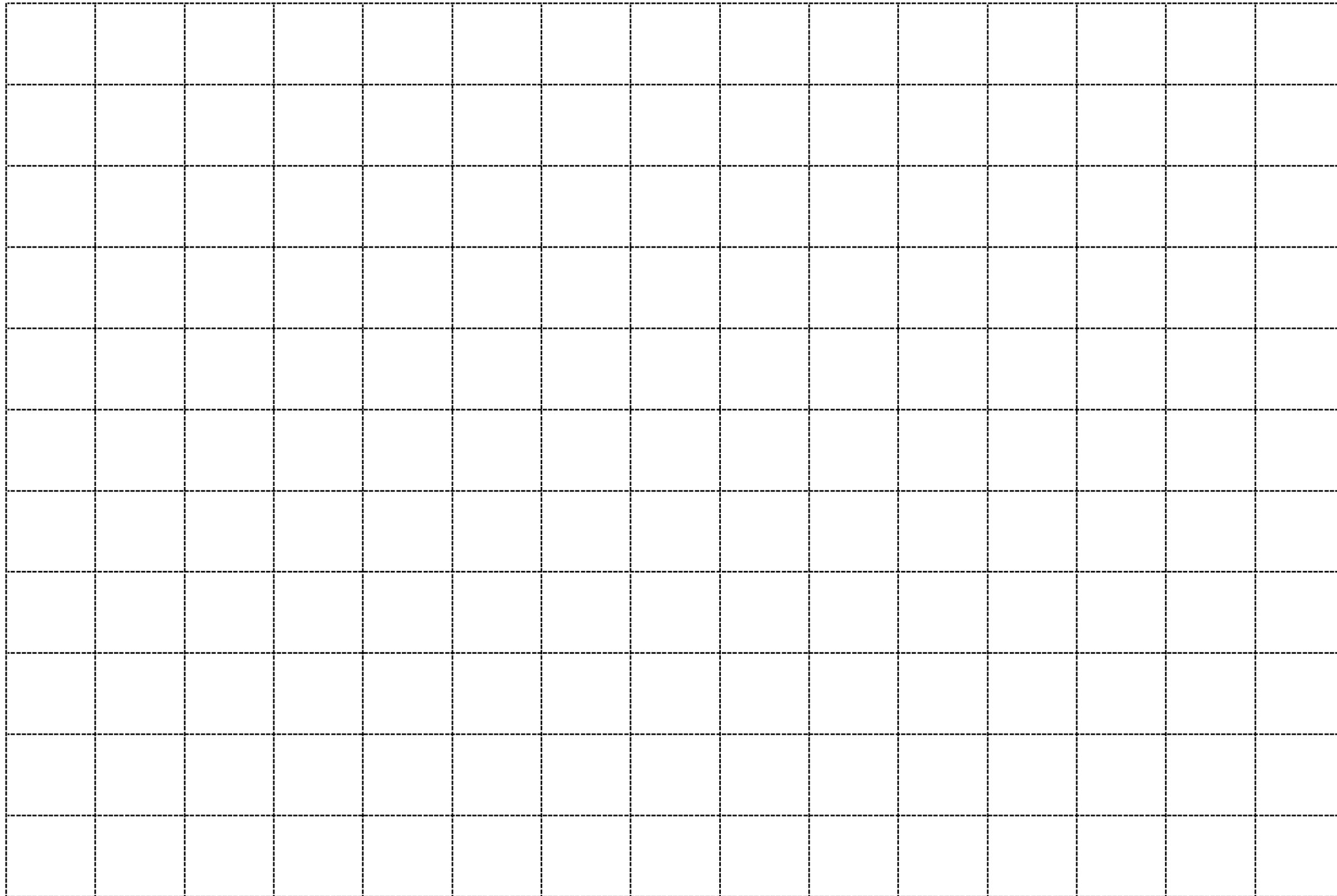


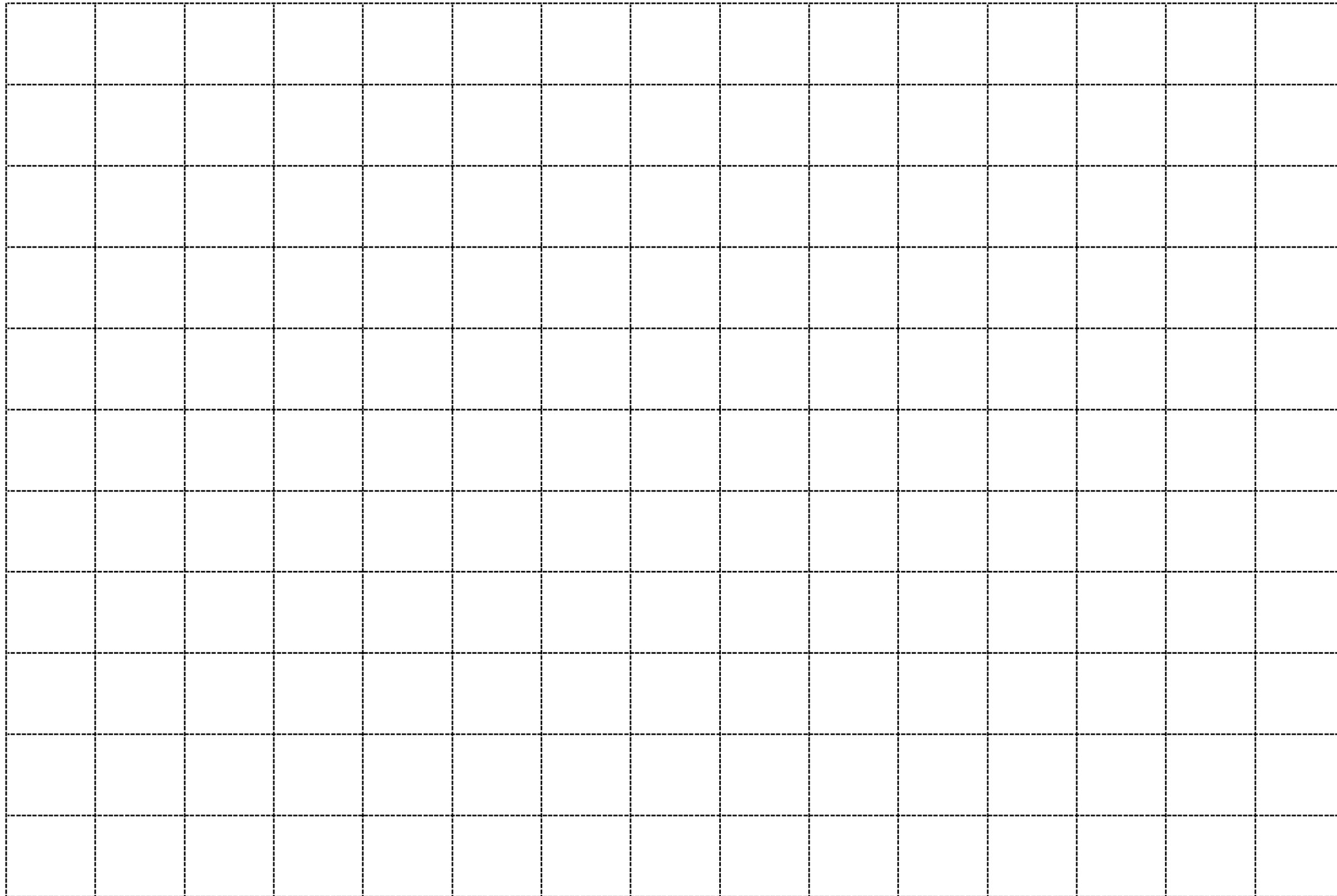


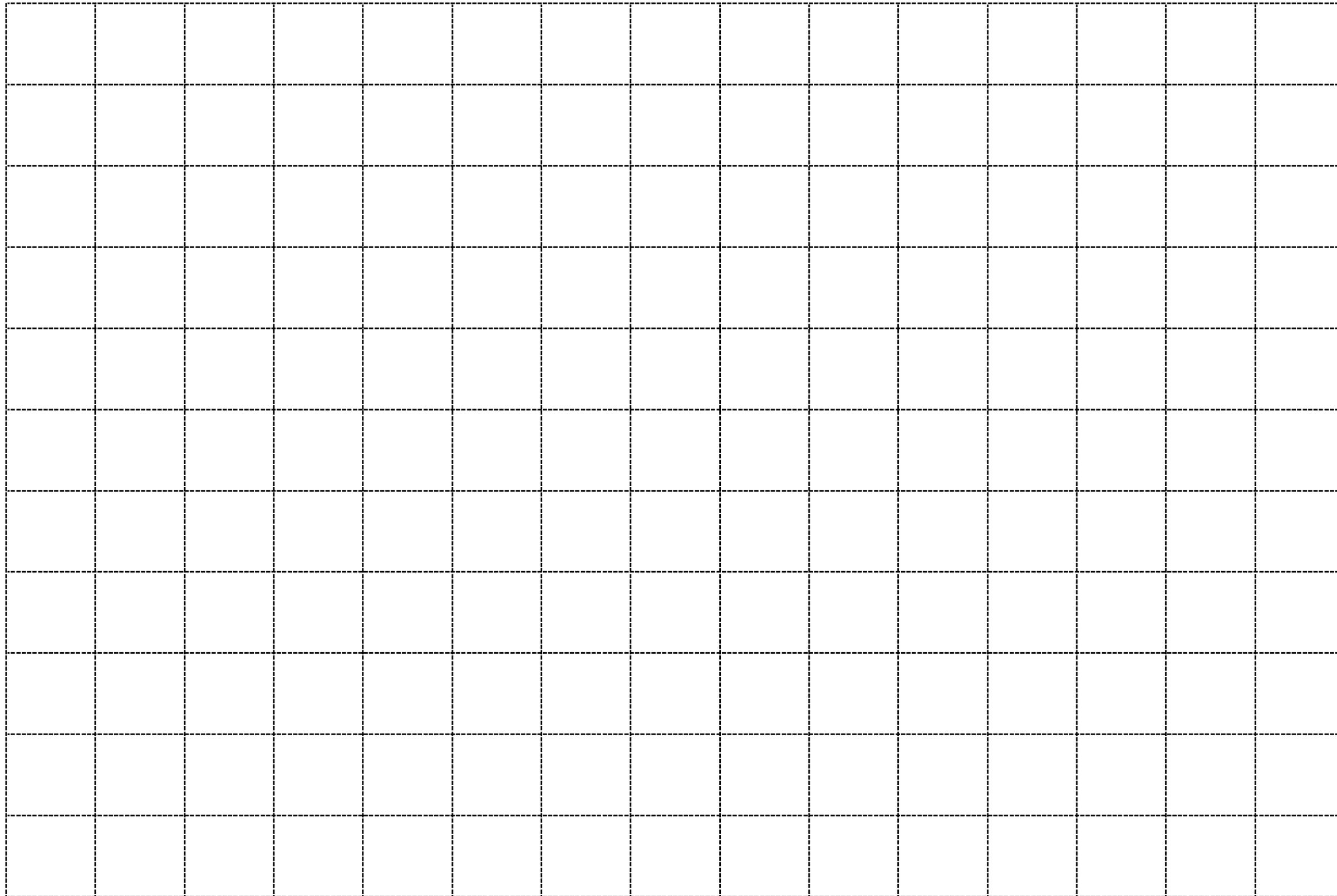


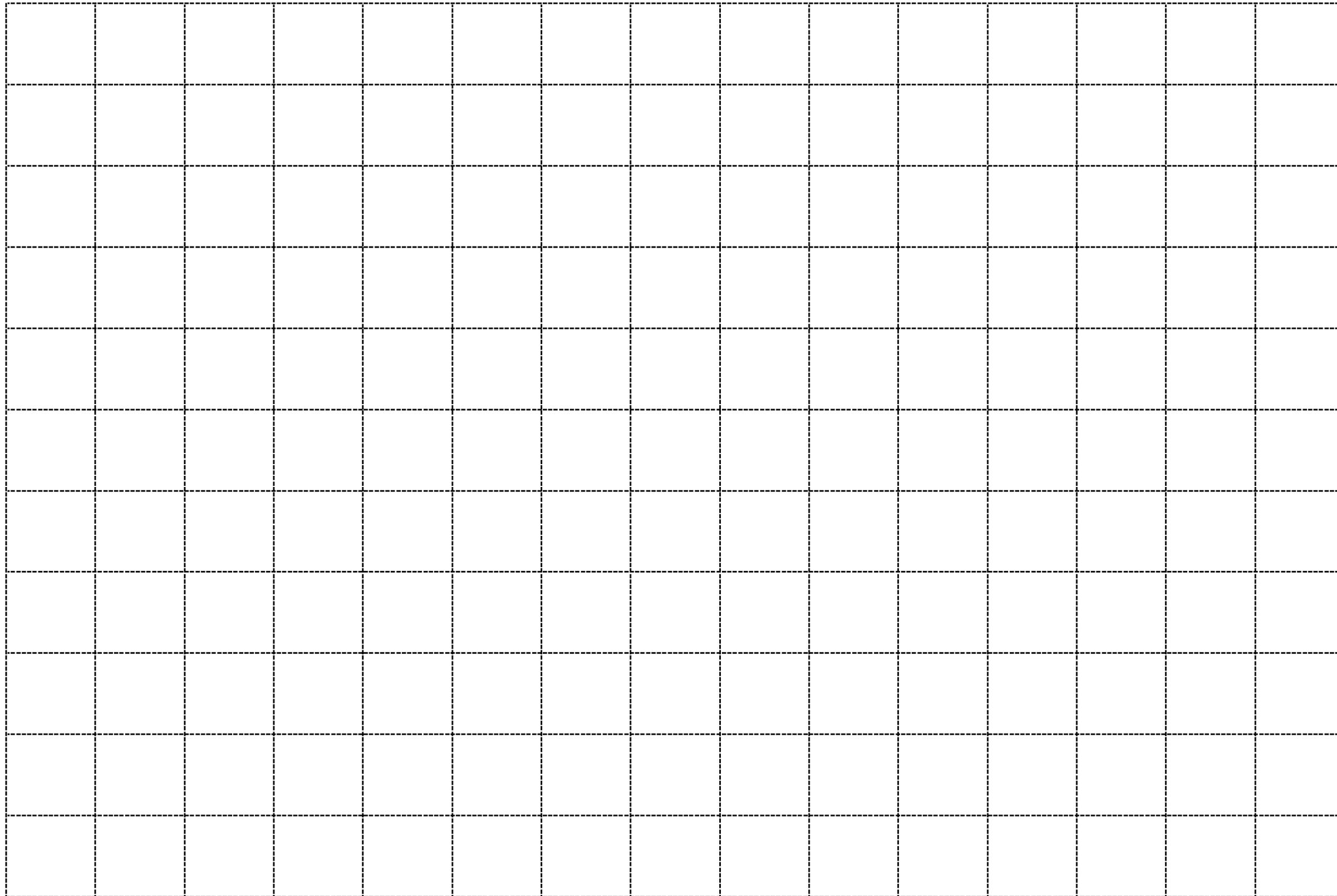


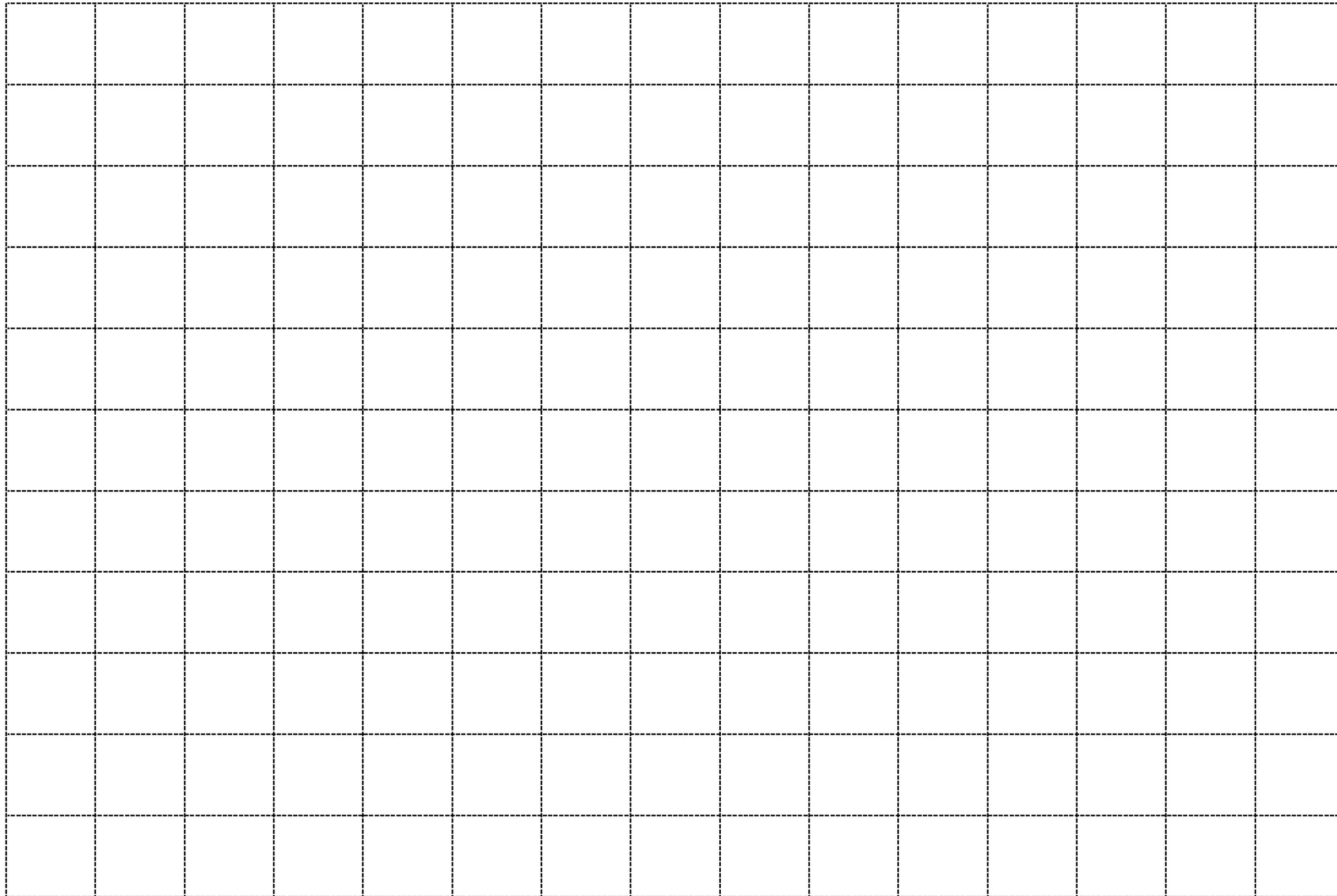


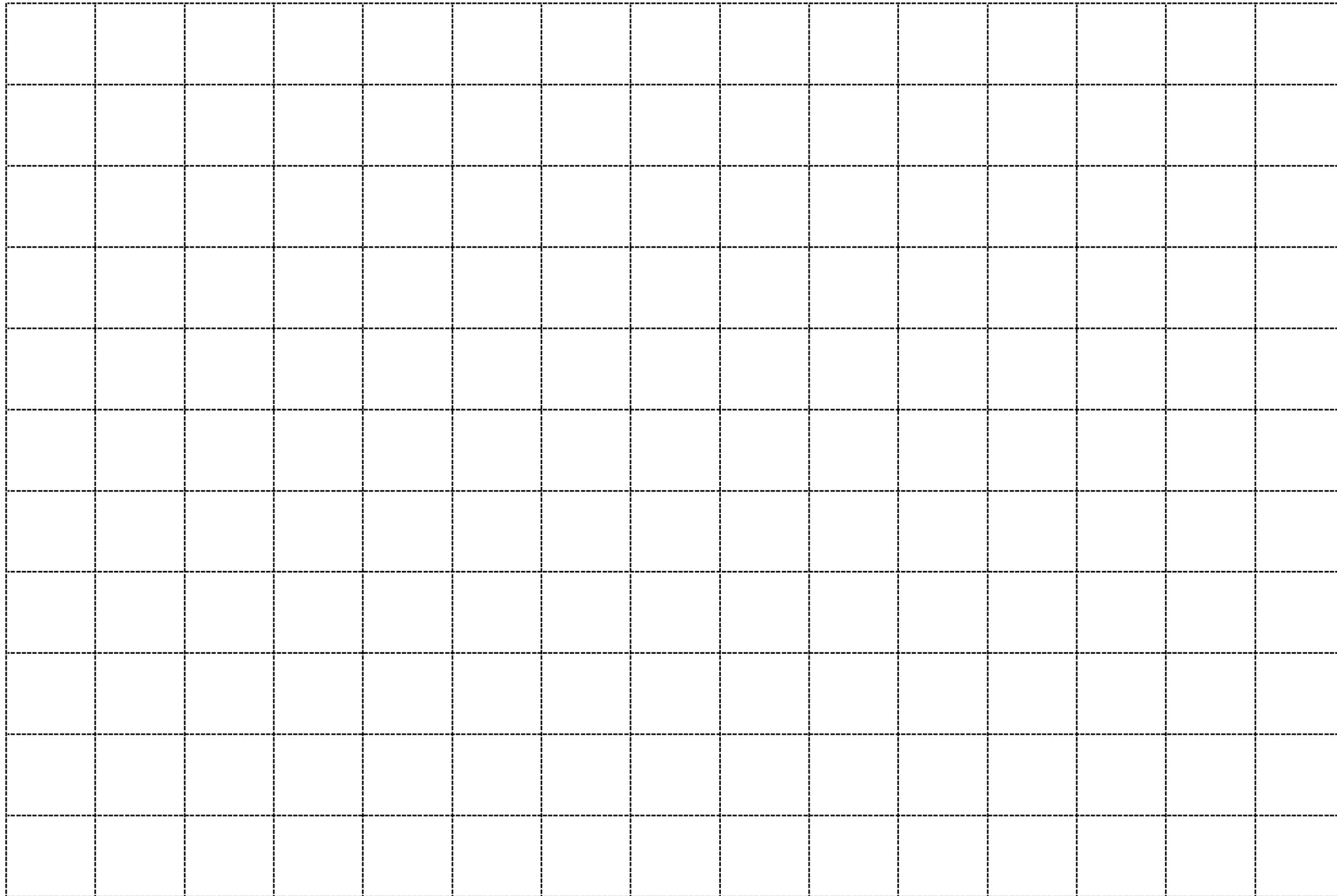


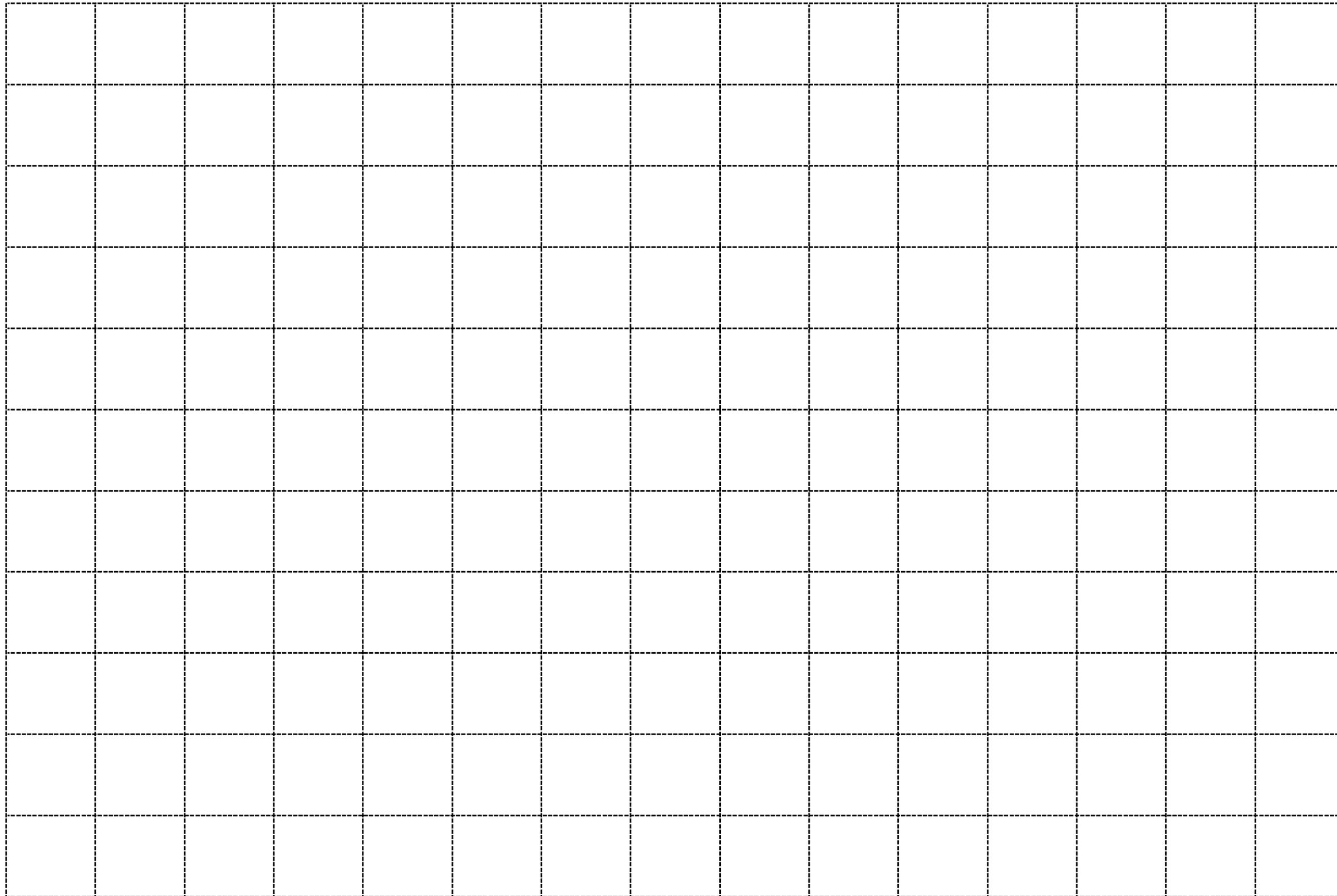


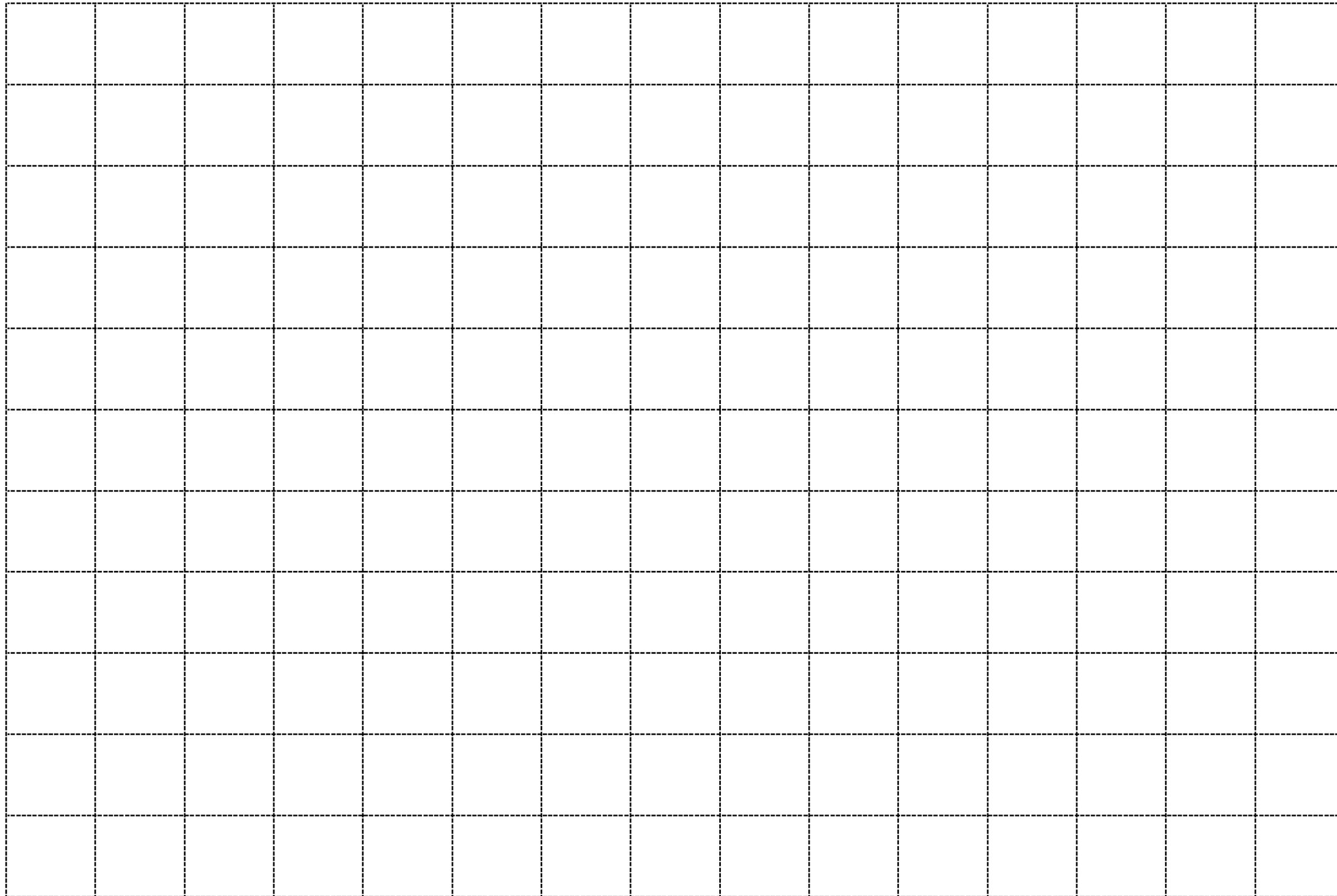


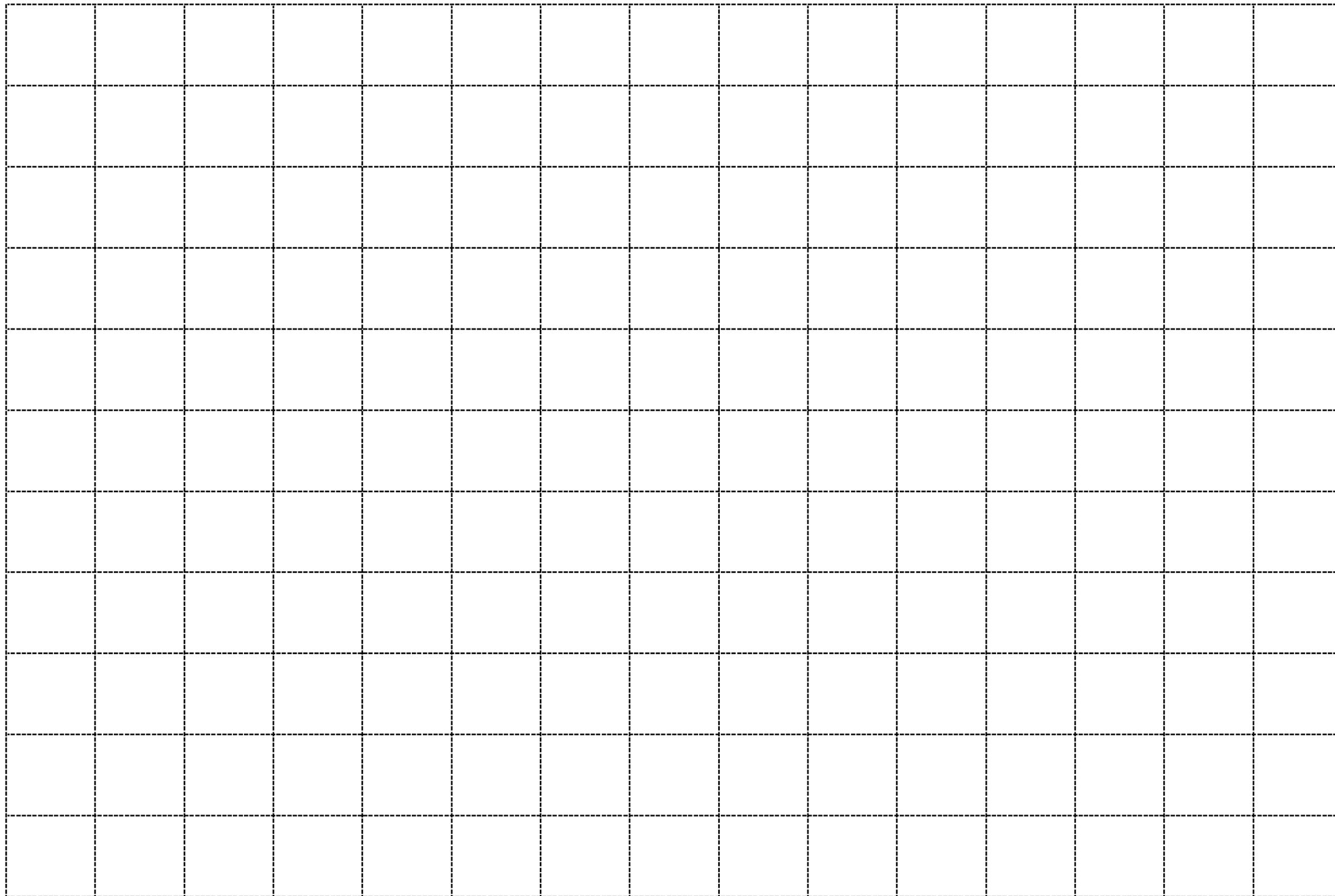


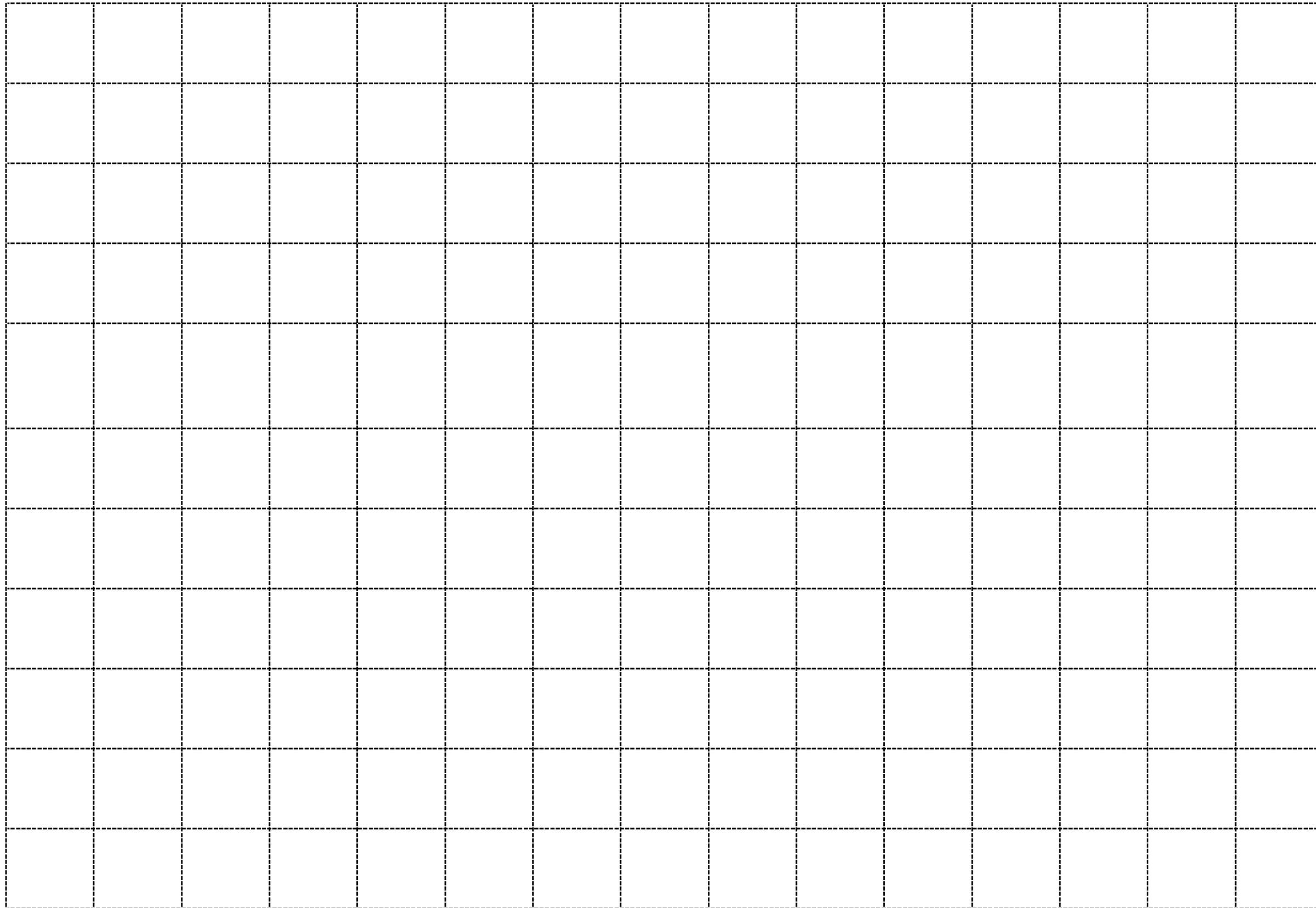


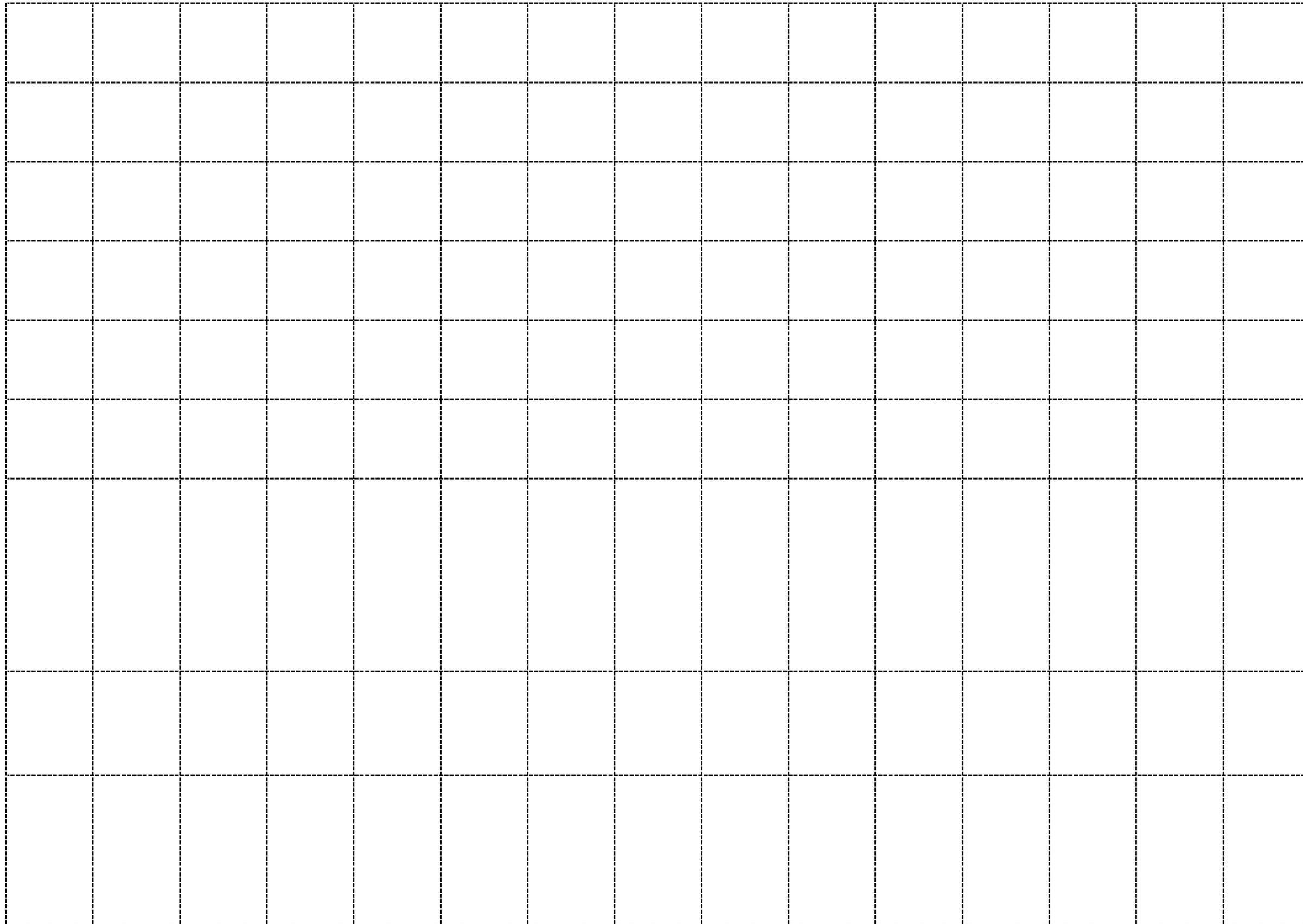




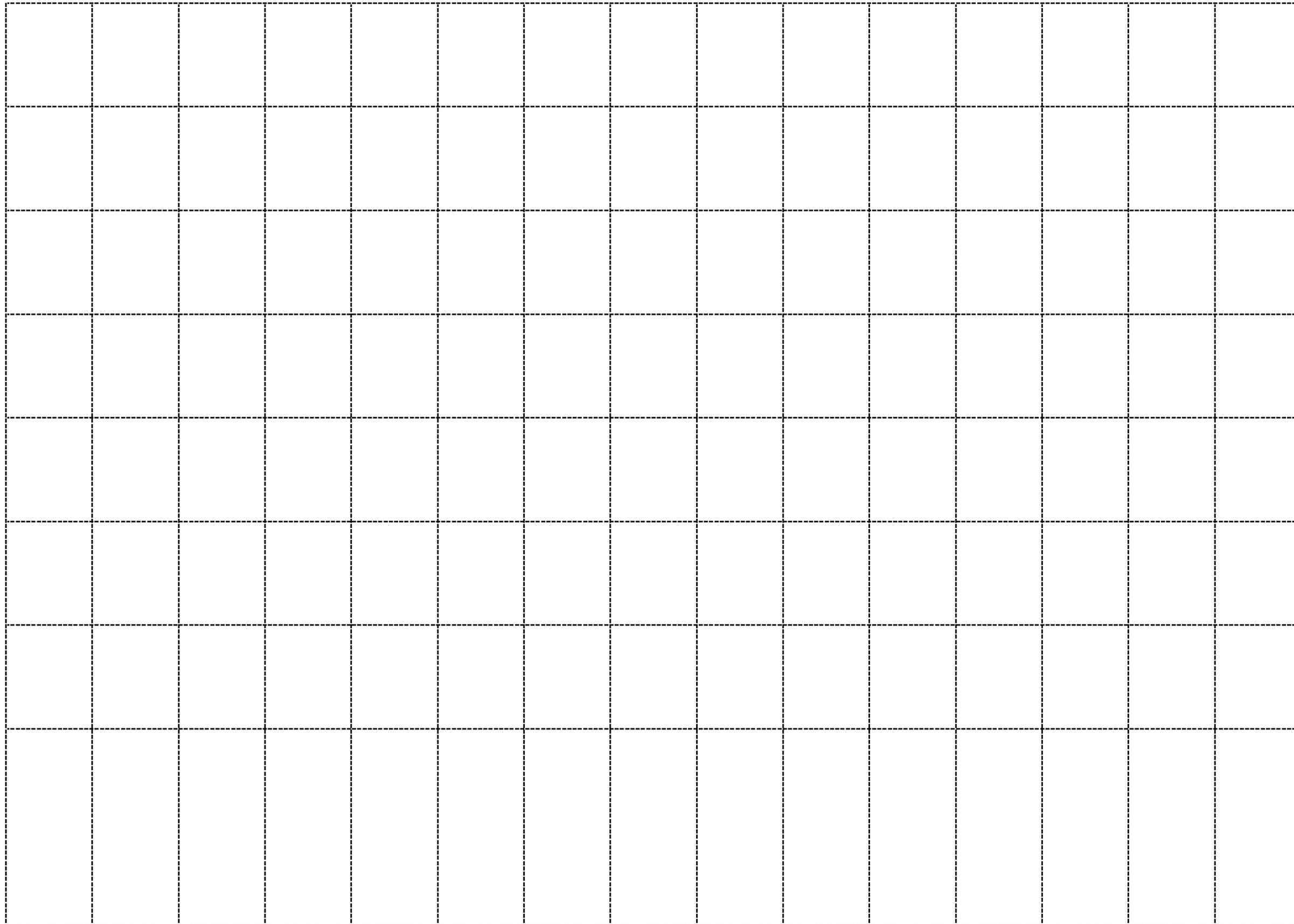








						44 688,93								



Ile Bizard- Ste-Geneviève	Démantelement sac de sable	12 986,68
Pierrefonds	Intervention post-Traumatique	20 460,00
Ville de Montréal-Ouest	aide à Ile-Bizard	11 350,04
Ville de Côte Saint-Luc		2 886,93
Ville de Mont-Royal	aide à Ile-Bizard	25 580,03
Ville de Beaconsfield		23 663,17
Environnement	tamissage sable	139 000,00
CESM		21 588,04

**Agrégats et matériaux de construction**

1 165 397,32

Pierrefonds - Roxboro		Agrégats et matériaux de construction	Pierre						12 863,27
Sécurité incendie de Montréal	Mesures d'urgence	Agrégats et matériaux de construction	Sable			Sable et poussière de roche			804 585,46
Approvisionnement	Gestion - Approvisionnement	Agrégats et matériaux de construction	Sable						85 608,11
Pierrefonds - Roxboro		Agrégats et matériaux de construction	Sable						17 180,20
St-Laurent		Agrégats et matériaux de construction	Terre						933,55
Montréal-Nord		Autres biens non durables	Général			Sable			3 156,86
Ile-Bizard-Sainte-Geneviève		Autres biens non durables				Sable + transport ( durant la crue des eaux)			24 503,91

Ile-Bizard-Sainte-Geneviève		Autres biens non durables					Agrégat en vrac-sable piscine / Agrégat en vrac-poussière de pierre / palette	5 521,46
Ile-Bizard-Sainte-Geneviève		Autres biens non durables					poussiere roche / sable construc. / palette boudrias	27 318,14
Ile-Bizard-Sainte-Geneviève		Autres biens non durables					Livraison de pavés et blocs "Charges" / Sacs de sable lave / Palette /	14 768,34
Ile-Bizard-Sainte-Geneviève		Autres biens non durables					Transport de sable-	17 056,48
Ile-Bizard-Sainte-Geneviève		Autres biens non durables					Sable	467,19
Approvisionnement	Gestion - Approvisionnement	Poste, messagerie et fret	Général				Frais de transport sable	2 323,03
Sécurité incendie de Montréal	Mesures d'urgence				PEPINIERE A. MUCCI INC.		TRANSPORT	1 548,55
Sécurité incendie de Montréal	Mesures d'urgence				ENTREPRISE ROBERT GREEN INC		Service - Transport de colis (Frais de transport)	4 561,70
Sécurité incendie de Montréal	Mesures d'urgence				ENTREPRISE ROBERT GREEN INC		PALETTE RETOURNABLE	629,92
Sécurité incendie de Montréal	Mesures d'urgence				MAJOR & MAJOR INCORPORE		Frais de transport	84 160,07

Sécurité incendie de Montréal	Mesures d'urgence	Autres biens non durables			MAJOR & MAJOR INCORPORE	SABLE - MESURE D'URGENCE - BEACONSFIELD / PALETTES VIDES SABLE CONSTRUCTION / PALETTES VIDES POUSSIÈRE / PALETTES VIDES PIERRE		58 211,08
-------------------------------	-------------------	---------------------------	--	--	-------------------------	--	--	-----------

**Services techniques - électricien**

107 102,96

**Services techniques - signalisation**

41 883,92

Ahuntsic		Autres services techniques	Général			Fourniture de signalisation		13 244,38
Sécurité incendie de Montréal	Mesures d'urgence	Autres biens non durables			A.J. THEORET ENTREPRENEUR ELECTRICIEN INC.	Service d'electriciens		107 102,96
Rivière-des-Prairies / Pointe-aux-Trembles		Autres services techniques	Général			Planche de signalisation pour fermeture et détour du boul. Guin - risque d'inondation du 8 au 26 mai 2017 (Mesures d'urgence). / Installation, location et désinstallation de		28 639,54

**Divers- Sacs en polypropylène, Pare vapeur, table , pompe, tie-wrap, attache câble, bidons, ...**

271 019,76

Approvisionnement	Gestion - Approvisionnement	Autres biens non durables	Général			Palettes et ouil twister		9 543,34
Montréal-Nord		Autres biens non durables	Général			Pièces et accessoires		26,25
Montréal-Nord		Autres biens non durables	Général			BALAI / PELLE /PINCE,REBUT / CONTENANT 1000 ML,SAVON RECHANGE PURELL,LOTION DESINFECTANT POUR DISTRIBUTEUR		553,95
Ile-Bizard-Sainte-Geneviève		Autres biens non durables				remorquage 29 juin, quai public suite aux inondations		524,94
Ile-Bizard-Sainte-Geneviève		Autres biens non durables				nappes, plateau pour mesure d'urgence		186,43
Ile-Bizard-Sainte-Geneviève		Autres biens non durables				Sacs en polypropylène (plastique) pour la crue des eaux.		39 265,31

Ile-Bizard-Sainte-Geneviève		Autres biens non durables				Pellicule plastique / pare-vapeur / pellicule en polythène /ruban mesurer	1 975,08
Ile-Bizard-Sainte-Geneviève		Autres biens non durables				attache de câbles	97,64
Ile-Bizard-Sainte-Geneviève		Autres biens non durables				MASQUE RESPIRATOIRE JETABLE	56,66
Ile-Bizard-Sainte-Geneviève		Autres biens non durables				couverture thermique	996,60
Ile-Bizard-Sainte-Geneviève		Autres biens non durables				trousses premiers soins	335,75
Lachine		Autres biens non durables					178,48
Pierrefonds - Roxboro		Autres biens non durables	signalisation et d'identificati				4 339,90
Sécurité incendie de Montréal	Mesures d'urgence	Autres biens non durables			CDM-DISTR (inventaire)	FLUORESCENT,BANDE HAUTE REFLEC. GRIS ARGENT GR.I HAUT:700MM,PALETTE SANS FRAIS	3 586,53
Sécurité incendie de Montréal	Mesures d'urgence	Autres biens non durables			ALL TAPE DISTRIBUTION	Pellicule extensible 75 Ga 14" x 1500'	1 207,36
Sécurité incendie de Montréal	Mesures d'urgence	Autres biens non durables			BMR MATCO RAVARY	BROCHES GALVANISÉES - SAC CONTRACTEUR BMR 20" - OUTILS TORDEUR AUTOMATIQUE - TIE WRAP	3 911,00
Sécurité incendie de Montréal	Mesures d'urgence	Autres biens non durables			CARDINAL HEALTH CANADA INC	Gel alcoolisé 62% mousse - Lingette humide - Masque N95 divers grandeur- Gant pvc	1 736,41
Sécurité incendie de Montréal	Mesures d'urgence	Autres biens non durables			CDM-DISTR (inventaire)	FILM,POLYETHYLENE CLAIR,	815,88

Sécurité incendie de Montréal	Mesures d'urgence	Autres biens non durables			CDM-DISTR (inventaire)	GANT JETABLE	887,75
Sécurité incendie de Montréal	Mesures d'urgence	Autres biens non durables			CDM-DISTR (inventaire)	SAC ORDURE	800,48
Sécurité incendie de Montréal	Mesures d'urgence	Autres biens non durables			CDM-DISTR (inventaire)	14" X 1500', EMBALLAGE,PLASTIQUE,EXTENSIBLE,PALETTE, BOIS,14"LARG.X1 1/2"DIA.	372,70
Sécurité incendie de Montréal	Mesures d'urgence	Autres biens non durables			CDM-DISTR (inventaire)	MASQUE RESPIRATOIRE JETABLE,	614,75
Sécurité incendie de Montréal	Mesures d'urgence	Autres biens non durables			CDM-DISTR (inventaire)	3" X 1000', RUBAN BARRICADE "DANGER", JAUNE	107,72
Sécurité incendie de Montréal	Mesures d'urgence	Autres biens non durables			CDM-DISTR (inventaire)	ATTACHE,CABLE,NYLON,	2 859,64
Sécurité incendie de Montréal	Mesures d'urgence	Autres biens non durables			CDM-DISTR (inventaire)	COUTEAU,UTILITE RETRACTABLE (LAME 3754- 1825-N)	78,57
Sécurité incendie de Montréal	Mesures d'urgence	Autres biens non durables			CDM-DISTR (inventaire)	COUVERTURE,JAUNE,POLYETHYLENE, TYPE JETABLE,URGENCE. 1.42 X 2.2	234,01
Sécurité incendie de Montréal	Mesures d'urgence	Autres biens non durables			CDM-DISTR (inventaire)	LAMPE DE POCHE JAUNE,TORCHE SIGNALISATION,UTILISE AVEC TORCHE ORANGE, PILE ET RALLONGE	75,74
Sécurité incendie de Montréal	Mesures d'urgence	Autres biens non durables			CDM-DISTR (inventaire)	SAC EN POLYPROPYLENE,DIMENSION 14" X 26" POUR DIGUE	2 472,62
Sécurité incendie de Montréal	Mesures d'urgence	Autres biens non durables			ENTREPRISES MARIAN RICHARD INC. - CANADIAN TIRE	GANT ENTRETIEN MENAGE MOYEN	345,17
Sécurité incendie de Montréal	Mesures d'urgence	Autres biens non durables			EQUIPEMENTS DE SECURITE HOTTE INC	MASQUE ET GANT - MESURE D'URGENCE - PIERREFONDS ET AHUNTSIC	1 596,70
Sécurité incendie de Montréal	Mesures d'urgence				EQUIPEMENTS DE SECURITE HOTTE INC	FRAIS DE LIVRAISON	21,00

Sécurité incendie de Montréal	Mesures d'urgence	Autres biens non durables						3,97
Sécurité incendie de Montréal	Mesures d'urgence	Autres biens non durables			LE GROUPE J.S.V. INC		ROULEAUX POLYTHÈNE EXTRA FORT	3 250,04
Sécurité incendie de Montréal	Mesures d'urgence	Autres biens non durables			MATELAS BONHEUR CENTRE DE DISTRIBUTION		SEALY SPRINGFREE BASILIC TIGHT TOP FERME MATELAS SIMPLE / SEALY SEALY SOMMIER SIMPLE / BASE DE MÉTAL	2 822,06
Sécurité incendie de Montréal	Mesures d'urgence	Autres biens non durables			RENO-DEPOT		Boyau pour pompe / Pompe de surface	563,16
Sécurité incendie de Montréal	Mesures d'urgence	Autres biens non durables			RONA INC		Pare vapeur / table / pompe / tie-wrap / attache câble / polythène / bidons / ...	48 815,70
Sécurité incendie de Montréal	Mesures d'urgence	Autres biens non durables			SACS INDUSTRIELS INC		SACS POLYPROPYLENE ET ATTACHES	111 627,54
Sécurité incendie de Montréal	Mesures d'urgence	Autres biens non durables			ULINE CANADA		SAC EN TOILE DE JUTE	12 078,82
Sécurité incendie de Montréal	Mesures d'urgence				CENTRE DE PLONGEE NEPTEAU INC.		FRAIS LIVRAISON	62,99
Sécurité incendie de Montréal	Mesures d'urgence				ENTREPRISES MARIAN RICHARD INC. - CANADIAN TIRE		FRAIS DE LIVRAISON	52,49
Sécurité incendie de Montréal	Mesures d'urgence				LA BOUTIQUE DU PLONGEUR (TRITON) LTEE		Frais de transport	787,41
Sécurité incendie de Montréal	Mesures d'urgence				MATELAS BONHEUR CENTRE DE DISTRIBUTION		FRAIS RECYCLAGE	2,09

Sécurité incendie de Montréal	Mesures d'urgence				RONA INC	FRAIS DE LIVRAISON		614,16
Sécurité incendie de Montréal	Mesures d'urgence				SACS INDUSTRIELS INC	FRAIS DE TRANSPORT		2 021,00
Sécurité incendie de Montréal	Mesures d'urgence				ULINE CANADA	Service - Transport de colis (Frais de transport)		334,08
Sécurité incendie de Montréal	Mesures d'urgence	Autres biens non durables				Division 6 inondations		2 894,93
Ile-Bizard-Sainte-Genève		Autres biens non durables				Évaluation pour la rive Rapide Lalemant.		944,89
Ile-Bizard-Sainte-Genève		Autres biens non durables				Frigo SDC-54		3 910,78
Ile-Bizard-Sainte-Genève		Autres biens non durables				hose 4 pces de 25 pds		429,29
<b>Location - Véhic., outillage, machinerie et équipement</b>								305 283,47
Sécurité incendie de Montréal	Mesures d'urgence	Autres biens non durables			POMPACTION INC.	SUBMERSIBLE ASSECHEMENT / BOYAU REFOULEMENT / LOCATION GÉNÉRATRICE		5 394,25
Matériel roulant et ateliers	Direction-MRA	Autres locations						20,70
Sécurité incendie de Montréal	Mesures d'urgence	Autres locations				Location de toilette chimique pour les mesures d'urgence la crue des eaux printanières -		772,98

Ile-Bizard-Sainte-Genève		Autres biens non durables				Toilette chimique mesures d'urgence	1 086,62
Ile-Bizard-Sainte-Genève		Autres biens non durables				installer chauffe-moteur (generatrice en alarme)	580,31
Ile-Bizard-Sainte-Genève		Autres biens non durables				Location - Pompe	10 493,59
Sécurité incendie de Montréal	Mesures d'urgence	Autres biens non durables			LOCATION D'OUTILS BROSSARD INC.	MESURE D'URGENCE - LOCATION DE GÉNÉRATRICE	10 938,60
Sécurité incendie de Montréal	Mesures d'urgence	Autres biens non durables			LOCATION D'OUTILS SIMPLEX S.E.C.	Location - Génératrice et de fils électrique	3 158,84
Sécurité incendie de Montréal	Mesures d'urgence	Autres biens non durables			LOCATION HEWITT INC	LOCATION POMPES - BOYAU	4 248,84
Sécurité incendie de Montréal	Mesures d'urgence				LOCATION D'OUTILS BROSSARD INC.	FRAIS DE LIVRAISON INCLUANT FRAIS TEMPS D'ATTENTE (40\$) et FRAIS ENVIRONNEMENTAUX	199,48
Sécurité incendie de Montréal	Mesures d'urgence				LOCATION D'OUTILS SIMPLEX S.E.C.	FRAIS DE LIVRAISON	118,10
Sécurité incendie de Montréal	Mesures d'urgence				LOCATION HEWITT INC	FRAIS ASSURANCE POUR ÉQUIPEMENT LOUÉ /FRAIS ENVIRONNEMENTAUX / FRAIS LIVRAISON	832,28
Sécurité incendie de Montréal	Mesures d'urgence	Autres biens non durables			CENTRE DE LOCATION PYRAMIDE INC.	Location - Génératrice - Location adaptateur	4 057,01
Sécurité incendie de Montréal	Mesures d'urgence				CENTRE DE LOCATION PYRAMIDE INC.	Frais pour la livraison de génératrices	302,68

Ile-Bizard-Sainte-Geneviève		Autres biens non durables					location toilette chimique		364,41
Ile-Bizard-Sainte-Geneviève		Autres biens non durables					location-Tour de lumière mât vertical remorquable mesure d'urgence-inondation		914,74
Ile-Bizard-Sainte-Geneviève		Autres biens non durables					location toilette chimique /location réchaud		1 017,06
Sécurité incendie de Montréal	Mesures d'urgence	Pièces et acc. - Matériel roulant, équipements et infrastructures					Location - Boyau de succion		1 005,55
Matériel roulant et ateliers	Direction-MRA	Autres biens non durables	Général				Location de boyaux de succion, de boyaux de renvoi, pompes à boue essence, pompes silencieuses diesel et accessoires et autres		103 853,80
Police	Division des ressources matérielles	Pièces et acc. - Matériel roulant, équipements et infrastructures					Location Roulotte / Démantèlement de la roulotte / déménagement de casiers /transport de casiers		13 410,76
Matériel roulant et ateliers	Direction-MRA	Location - Véhic., outillage, machinerie et équipement	Général						72 325,22
Ile-Bizard-Sainte-Geneviève		Location - Véhic., outillage, machinerie et équipement	Général				Location - Pompe avec tuyau de renvoi et tuyau de succion et location 1 cube éviction		1 901,23
Pierrefonds - Roxboro		Location - Véhic., outillage, machinerie et équipement	Général				Fourniture et installation de ballons d'étanchéité lors de la crue printanière 2017		41 878,17
Service de l'eau	Entretien	Location - Véhic., outillage, machinerie et équipement					LOCATION D'UNE POMPE AUTO-AMORÇANTE 6" AVEC BOYAUX / LOCATION BOYAU DE RENVOI 6" X 50 PI.		2 807,70
Service de l'eau	Usine Pierrefonds	Location - Véhic., outillage, machinerie et équipement							1 473,11
Ile-Bizard-Sainte-Geneviève		Autres biens non durables					Véhicule pour transport de sable (inondation)-		6 644,21

Sécurité incendie de Montréal	Mesures d'urgence	Autres biens non durables			SIGNALISATION ROUTIERE DU QUEBEC INC.		LOCATION BARRICADES DIVERS ARRONDISSEMENTS		1 821,21
Sécurité incendie de Montréal	Mesures d'urgence	Autres biens non durables			SIGNAL SERVICES INC		LOCATION D'ARTICLE DE SIGNALISATION		10 799,01
Sécurité incendie de Montréal	Mesures d'urgence				SIGNALISATION ROUTIERE DU QUEBEC INC.		SERVICE INSTALLATION / TRANSPORT		209,98
Sécurité incendie de Montréal	Mesures d'urgence				SIGNAL SERVICES INC		SERVICE DE LIVRAISON CUEILLETTE FIN DE SEMAINE (1 HOMME, 1 CAMION)		2 653,03

**Services techniques - Agence de sécurité, gardiennage,**

44 639,27

**Services techniques - Divers**

24 736,09

Matériel roulant et ateliers	Direction-MRA	Autres services techniques	Général				Remorquage d'un loader pris dans un fossé rempli d'eau au 2281, chemin Bord-du-Lac, à l'Ile-Bizard selon la facture 102300.		2 309,72
Ahuntsic		Autres services techniques	Général				Service d'une équipe de 4 plongeurs pour travaux sous-marins		10 933,38
Ahuntsic		Autres services techniques	Général				Service d'agents d'événements spéciaux pour les semaines du 7 au 20 mai 2017 dans le cadre des mesures d'urgences - Réf. : Facture 20032760		3 115,37
Ile-Bizard-Sainte-Geneviève		Autres services techniques	Général				Service - Agence de sécurité, gardiennage durant la période des mesures d'urgence et services de contremaitre entre le 5 mai et 16 juin 2017		10 876,36
Pierrefonds - Roxboro		Autres services techniques	Général				Dépenses additionnelles de securite Garda mesures d'urgence		30 647,54
Pierrefonds - Roxboro		Autres services techniques	Général				RÉPLACEMENT PANNEAU ELECTRIQUE AU CHALET DU PARC VERSAILLES / Service - Production multimédiaÉquipe technique, montage, sonorisation, multimédia et rideaux		8 498,74

Rivière-des-Prairies / Pointe-aux-Trembles		Autres services techniques	Impression et services connexes						726,52
Sécurité incendie de Montréal	Mesures d'urgence	Autres services techniques	Nettoyage, buanderie et réparations d'uniformes	ISOTECH INSTRUMENTATION INC. L'ARSENAL		Mesures d'urgence, Les crues printanières 2017 - Lavage avancé , décontamination de paire de bottes tel que soumission 17154			2 267,73
<b>Déménagement et transport de biens</b>							1 280,85		
Sécurité incendie de Montréal	Mesures d'urgence	Déménagement et transport de biens		LACHAPELLE LOGISTIQUE		Article ; bon de travail: 3043 Déménagement urgence (inondation) Dépôt aux casernes 59 et 61			965,89
Sécurité incendie de Montréal	Mesures d'urgence	Déménagement et transport de biens		LACHAPELLE LOGISTIQUE		Urgence B.T. 2889 transport de matelas-somier et base (inondation du printemps) Q.G.			314,96
<b>Entr. rép. - Véhic., outillage, machinerie et équipement</b>							95 745,27		
Service de l'eau	Entretien	Entr. rép. - Véhic., outillage, machinerie et équipement	Général			RÉPARATION POMPE FLYGT			39 786,07
Matériel roulant et ateliers	Direction-MRA	Entr. rép. - Véhic., outillage, machinerie et équipement	Général			Réparations de l'unité 337-07279			55 959,20
<b>Entr.rép. - Infrastructures municipales</b>							257 464,08		
Pierrefonds - Roxboro		Entr.rép. - Immeubles et terrains	Général						451,88

Matériel roulant et ateliers	Direction-MRA	Entr.rép. - Infrastructures municipales	Général				Vidange de motorisé et de roulotte		167,98	
Ile-Bizard-Sainte-Genève		Autres biens non durables					vérifier pompe station de pompage		665,62	
Service de l'eau	Entretien réseaux sec. aqueduc & égout	Entr.rép. - Infrastructures municipales	Général						256 178,60	
<b>Essence et huile diesel , Huile à chauffage et mazout</b>									13 697,36	
Pierrefonds - Roxboro		Huile à chauffage et mazout	Général						778,46	
Sécurité incendie de Montréal	Mesures d'urgence	Autres biens non durables			UAP INC.		HUILE À MOTEUR (INCLUANT FRAIS ENVIRONNEMENTAUX)		223,25	
Matériel roulant et ateliers	Direction-MRA	Essence et huile diesel	Général						7 226,35	
Pierrefonds - Roxboro		Essence et huile diesel	Général						479,97	
Sécurité incendie de Montréal	Mesures d'urgence	Essence et huile diesel							1 669,85	
Ile-Bizard-Sainte-Genève		Autres biens non durables					essence		12,65	
Sécurité incendie de Montréal	Mesures d'urgence	Autres biens non durables			SUPERIEUR PROPANE		FRAIS DE LIVRAISON		262,47	

Ile-Bizard-Sainte-Genève		Autres biens non durables				service de conteneurs - transport divers matériaux		3 044,36
<b>Fournitures de bureau et informatiques</b>							1 805,10	
Sécurité incendie de Montréal	Mesures d'urgence	Autres biens non durables			Buro Plus			1 218,31
Ahuntsic		Fournitures de bureau et informatiques	Général			Masque respirateur		145,06
Pierrefonds - Roxboro		Fournitures de bureau et informatiques	Général					115,17
Police	Soutien aux opérations et patrouilles spécialisées	Fournitures de bureau et informatiques						288,80
Police	PDQ 1	Fournitures de bureau et informatiques				Achat cadenas pour les casiers aménagés dans les roulotes extérieures, à la suite du déménagement temporaire du PDQ 3 au PDQ 1.		37,76
<b>Frais de déplacement et d'hébergement</b>							2 361,63	
Ahuntsic		Frais de déplacement et d'hébergement				Frais de déplacement		985,78
Ile-Bizard-Sainte-Genève		Frais de déplacement et d'hébergement				Service - Hébergement des militaires au complexe sportif (cssr)		1 340,17
Rivière-des-Prairies / Pointe-aux-Trembles		Frais de déplacement et d'hébergement						35,68

<b>Frais de réception et d'accueil - Frais de réunion et de repas</b>							63 199,39		
Ahuntsic		Autres biens non durables				Dîner durant les procédures des mesures d'urgence			367,46
Sécurité incendie de Montréal	Mesures d'urgence	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas						25 508,64
Police	Direction des opérations	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas						97,71
Police	Région Ouest	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas						104,45
Ile-Bizard-Sainte-Geneviève		Autres biens non durables				aliments			1 041,99
Ahuntsic		Autres biens non durables				Bouteille d'eau			1 625,20
Sécurité incendie de Montréal	Mesures d'urgence	Autres biens non durables			EMBOUTEILLAGE CETO INC.	EAU EMBOUTEILLÉE			6 290,38
Sécurité incendie de Montréal	Mesures d'urgence				EMBOUTEILLAGE CETO INC.	Service - Transport de colis (Frais de transport)			157,48
St-Laurent		Autres biens non durables	Général			repas			92,53
Ahuntsic		Autres biens non durables				Remboursement à de employés pour frais encourus pour les mesures d'urgences			1 908,65
Ahuntsic		Frais de réception et d'accueil	Général						2 084,11

Pierrefonds - Roxboro		Autres biens non durables	Aliments et boissons						23 920,79
<b>Location - Véhic., outillage, machinerie et équipement et Location de salles</b>							3 217,38		
Ahuntsic		Location de salles	Général				Surveillance club de karaté - Mesures d'urgences - 16 au 27 mai 2017		406,62
Pierrefonds - Roxboro		Location - Véhic., outillage, machinerie et équipement	Général				Location - Installation sportive - Tente 40 x 40 /Location de 12 chaises pliantes /Location de 10 tables de 6 pieds		2 810,76
<b>Pièces et acc. - Bâtiments</b>							8 678,46		
Pierrefonds - Roxboro		Pièces et acc. - Bâtiments	Général						6 224,46
Service de l'eau	Usine Pierrefonds	Pièces et acc. - Bâtiments							2 454,00
<b>Pièces et acc. - Matériel roulant, équipements et infrastructures</b>							11 349,22		
Sécurité incendie de Montréal	Mesures d'urgence	Autres biens non durables			ACKLANDS - GRAINGER INC.		Binder avec système de serrage		402,12
St-Laurent		Pièces et acc. - Matériel roulant, équipements et infrastructures	Général						128,37
Police	Région Ouest	Pièces et acc. - Matériel roulant, équipements et infrastructures							6,34
Service de l'eau	Entretien	Pièces et acc. - Matériel roulant, équipements et infrastructures					Pompes submersibles pour les Intercepteurs		10 812,39

							37 705,06		
<b>Publicité, commun. et frais de représentation - Brochures et publications</b>									
Sécurité incendie de Montréal	Mesures d'urgence	Autres biens non durables			LETRAGE ROLAND INC.	AUTOCOLLANTE BLANC «AVIS DE RÉINTÉGRATION» et ETIQUETTE «MISE EN GARDE»		2 927,04	
Ahuntsic		Publicité, commun. et frais de représentation	Général			Location d'équipement audio-visuel pour la séance d'information aux sinistrés et Services professionnels pour séance d'information publique du samedi 20 mai		12 348,97	
Pierrefonds - Roxboro		Publicité, commun. et frais de représentation	Général			Affiches - Aide financière destinée aux personnes touchées par les inondations / Service - Production multimédia avec location de drone pour cartographie de zones		8 965,81	
Ile-Bizard-Sainte-Genève		Autres biens non durables	Général			publicité		7,00	
Ahuntsic		Autres services techniques	Général			Captation-Webdiffusion et mise en ligne de l'assemblée publique sur les inondations 20 mai 2017.		1 611,56	
Sécurité incendie de Montréal	Mesures d'urgence	Brochures et publications			PGVMEDIA	Affiches et documentation à remettre lors des mesures d'urgence 2017 - Crues des eaux printanières		11 844,68	
<b>Salaires</b>								3 292 534,09	
Police	Direction des opérations	Salaires						6 050,68	
Police	Planification opérationnelle	Salaires						919 687,30	
Police	Soutien aux opérations et patrouilles spécialisées	Salaires						6 301,31	

Police	Région Ouest	Salaires								12 602,62
Police	PDQ 1	Salaires								2 613,61
Police	PDQ 4	Salaires								3 013,89
Police	PDQ 7	Salaires								53,70
Police	PDQ 9	Salaires								179,01
Police	PDQ 11	Salaires								792,68
Police	PDQ 13	Salaires								859,27
Police	PDQ 15	Salaires								214,82
Police	PDQ 21	Salaires								53,70
Police	PDQ 27	Salaires								143,21
Police	Région Est	Salaires								2 291,38

Police	PDQ 39	Salaires							131,75
Police	PDQ 42	Salaires							95,95
Police	PDQ 45	Salaires							35,80
Police	PDQ 49	Salaires							71,61
Police	Section des relations médias	Salaires							393,83
Police	Coordination	Salaires							8 647,20
Service de l'eau	Entretien du réseau primaire	Salaires							1 245,88
Service de l'eau	Direction de l'épuration des eaux usées	Salaires							5 362,16
Service de l'eau	Opération	Salaires							583,75
Service de l'eau	Entretien	Salaires							52 095,86
Service de l'eau	Usine des Bailleurs	Salaires							1 555,12

Service de l'eau	Usine Atwater	Salaires							2 638,14
Service de l'eau	Usine Lachine	Salaires							584,14
Service de l'eau	Usine Pierrefonds	Salaires							10 597,10
Service de l'eau	Usine Pointe-Claire	Salaires							3 260,59
Service de l'eau	Usine Dorval	Salaires							932,28
Service de l'eau	Entretien des réservoirs	Salaires							513,20
Service de l'eau	Formation / Magasin	Salaires							337,67
Approvisionnement	Gestion - Approvisionnement	Salaires							30 386,99
Lachine		Salaires							-148,76
Matériel roulant et ateliers		Salaires							43 281,18
Ahuntsic	AHU - Gestion de l'eau - inspection	Salaires							302,35

Ile-Bizard-Sainte-Geneviève	IBS - Gestion de l'eau	Salaires							16 474,85
Lachine	LAC - Gestion l'eau (Aqu-égouts)	Salaires					aider l'arrondissement Pierrefonds		2 656,89
Rivière-des-Prairies / Pointe-aux-Trembles	RDP - Gestion de l'eau	Salaires							2 071,58
St-Laurent	SLT - Exploitation aqueducs et égouts	Salaires					aider l'arrondissement de Pierrefonds		5 132,95
Saint-Léonard	SLD - Gestion de l'eau	Salaires					aider l'arrondissement de Pierrefonds		84,21
Ahuntsic		Salaires							508 950,18
Ahuntsic		Salaires							775,89
Côte-des-Neiges / Notre-Dame-de-Grace		Salaires					aider l'arrondissement de Pierrefonds		19 577,67
Ile-Bizard-Sainte-Geneviève		Salaires							200 370,87
Lachine		Salaires					aider l'arrondissement de Pierrefonds		24 571,64
LaSalle		Salaires					aidé Pierrefonds - Roxboro		40750,5

Mercier - Hochelaga- Maisonneuve	Salaires						aidé Ahuntsic - RDP/PAT - Pierrefonds - Ile Bizard		83047,76
Montréal- Nord	Salaires								41 362,18
Pierrefonds - Roxboro	Salaires								1 069 223,57
Plateau Mont- Royal	Salaires								7 199,95
Rivière-des- Prairies / Pointe-aux- Trembles	Salaires								13 664,33
Rosemont - La Petite- Patrie	Salaires								8 153,08
St-Laurent	Salaires						aider l'arrondissement de Pierrefonds		15 058,97
Saint- Léonard	Salaires						aider l'arrondissement de Pierrefonds		9 330,12
Ville-Marie	Salaires								75 028,14
Villeray / St- Michel / Parc- Extension	Salaires								31 287,79

**Serv.tech. - Équipements et matériel roulant**

34 423,26

Ahuntsic		Serv.tech. - Équipements et matériel roulant					cureur combine et balai mécanique		34 423,26
<b>Serv.tech. - Gestion des matières résiduelles</b>									496 438,91
Ahuntsic		Serv.tech. - Gestion des matières résiduelles	Autres services - Gestion des matières				Disposition en litre de sable		2 063,57
Environnement	Collecte et transport arrondissement	Serv.tech. - Gestion des matières résiduelles	Collecte de déchets domestiques				2017 - Service de collecte et de transport des déchets en provenance des arrondissements touchés - Inondations 2017		169 499,69
Environnement	Déchets domestiques - Élimination	Serv.tech. - Gestion des matières résiduelles	Déversement de déchets		RCI ENVIRONNEMENT		2017 - Ouverture du site la fin de semaine - Inondations 2017		16 798,00
Environnement	Déchets domestiques - Élimination	Serv.tech. - Gestion des matières résiduelles	Déversement de déchets		LES ENTREPRISES RAYLOBEC INC.		2017 - Ouverture du site la fin de semaine - Inondations 2017		30 026,42
Environnement	Déchets domestiques - Élimination	Serv.tech. - Gestion des matières résiduelles	Déversement de déchets		LES ENTREPRISES RAYLOBEC INC.		2017 - Traitement des déchets des arrondissements et des villes liées touchés - Inondations 2017		108 191,76
Environnement	Redevances - Élim. des mat. résiduelles	Serv.tech. - Gestion des matières résiduelles	Redevances - Matières résiduelles		LES ENTREPRISES RAYLOBEC INC.		2017 - Redevances pour le traitement des déchets des arrondissements et des villes liées touchés - Inondations 2017		52 138,32

Environnement	Collecte et transport arrondissement	Serv.tech. - Gestion des matières résiduelles	Transport de conteneurs				2017 - Fourniture et transport de conteneurs en semaine pour les arrondissements touchés	38 425,42
Sécurité incendie de Montréal	Mesures d'urgence	Autres biens non durables		JR SERVICES SANITAIRES			2017 - Collectes des déchets dans les arrondissements et villes liées touchés par les inondations 2017	59 362,56
Sécurité incendie de Montréal	Mesures d'urgence	Autres biens non durables		DERICHEBOURG CANADA ENVIRONMENT INC.			2017 - Collectes des déchets dans les arrondissements et villes liées touchés par les inondations 2017	13 102,43
Sécurité incendie de Montréal	Mesures d'urgence			SERVICES MATREC INC.			Frais de transport (Aller et retour)	629,92
Sécurité incendie de Montréal	Mesures d'urgence	Autres biens non durables		SERVICES MATREC INC.			2017 - Collectes des déchets dans les arrondissements et villes liées touchés par les inondations 2017	6 200,82
<b>Téléphonie - Téléphones cellulaires</b>							589,24	
Pierrefonds - Roxboro		Téléphonie	Téléphones cellulaires				Service - Téléphonie - Lignes activées dans le cadre des mesures d'urgence	589,24
<b>Transport en commun, taxi et stationnement</b>							134,42	
Sécurité incendie de Montréal	Mesures d'urgence	Transport en commun, taxi et stationnement					Remboursement frais de déplacement mesures d'urgence crue des eaux 2017	134,42
<b>Vêtements, chaussures et accessoires</b>							189 014,09	
Ile-Bizard-Sainte-Genève		Autres biens non durables					CHANDAIL,T-SHIRT,ORANGE,BANDE REFLECHISSANTE,MANCHE COURTE,COLLET ROND,	158,47
Ile-Bizard-Sainte-Genève		Autres biens non durables					GANT	626,08
Ile-Bizard-Sainte-Genève		Autres biens non durables					GILET,PLUIE,CAPUCHON INTEGRE,ORANGE FLUO,BANDE REFLECHISSANTE	672,58

Ile-Bizard-Sainte-Genève		Autres biens non durables				GILET,SECURITE,BANDE REFLECHISSANTE	265,29
Ile-Bizard-Sainte-Genève		Autres biens non durables				Bottes-pantalons	1 254,47
Ahuntsic		Autres biens non durables				Achat batterie chargeur / Bottes, gants, pantalon et gilet de pluie.	9 430,11
Sécurité incendie de Montréal	Mesures d'urgence	Autres biens non durables			CDM-DISTR (inventaire)	GANT,CUIR DE VACHE	469,75
Sécurité incendie de Montréal	Mesures d'urgence	Autres biens non durables			CDM-DISTR (inventaire)	BOTTE - Botte culotte- chausson	861,54
Sécurité incendie de Montréal	Mesures d'urgence	Autres biens non durables			CDM-DISTR (inventaire)	GILET,SECURITE,ORANGE,BANDE REFLECHISSANTE	1 950,62
Sécurité incendie de Montréal	Mesures d'urgence	Autres biens non durables			CDM-DISTR (inventaire)	MANTEAU,PARKA,HIVER,3 EN 1,NOIR,LOGO VILLE DE MONTREAL	106,52
Sécurité incendie de Montréal	Mesures d'urgence	Autres biens non durables			CDM-DISTR (inventaire)	TABLIER LONG FINI CAOUTCHOUC,COULEUR JAUNE,DIMENSION 36"X 50"	18,15
Ile-Bizard-Sainte-Genève		Autres biens non durables				achat gilets de sécurité (mesure d'urgence)	262,28
Ile-Bizard-Sainte-Genève		Autres biens non durables				bottes de caoutchouc	698,17
Ile-Bizard-Sainte-Genève		Autres biens non durables				Gant-mesures d'urgence-inondation	2 512,09

Lachine		Vêtements, chaussures et accessoires	Général						922,88
Montréal-Nord		Vêtements, chaussures et accessoires	Général				Gants		464,75
Pierrefonds - Roxboro		Vêtements, chaussures et accessoires	Général				BOTTE,HANCHE,CAOUTCHOUC, /BOTTE DE PLUIE/ IMPERMÉABLE		41 448,45
Sécurité incendie de Montréal	Mesures d'urgence	Vêtements, chaussures et accessoires					Botte - Botte culotte- gant jetable - vêtement de flottaison		118 443,02
Police	Bureau du directeur et relations avec les élus	Vêtements, chaussures et accessoires					Achat de bottes pour les policiers		8 253,37
Sécurité incendie de Montréal	Mesures d'urgence				VETEMENTS HOTTE AU TRAVAIL		Service - Transport de colis (Frais de transport)		31,50
Service de l'eau	Support à l'exploitation	Vêtements, chaussures et accessoires							164,00

Entité	Source	Centre Resp	Act.	Objet	Sous objet	Inter	Projet	Autre	Cat Actif	Futur	Centre responsabilité description	Activité description	Objet description	Sous objet description	Période	Date Report	Montant
1001											Déchets domestiques - Élimination	Sécurité civile	Serv.tech. - Gestion des matières résiduelles	Déversement de déchets			155 016,18
1001											Redevances - Élim. des mat. résiduelles	Sécurité civile	Serv.tech. - Gestion des matières résiduelles	Redevances - Matières résiduelles			52 138,32
1001											Mesures d'urgence	Sécurité civile	Transport en commun, taxi et stationnement				134,42
1001											Mesures d'urgence	Sécurité civile	Déménagement et transport de biens				1 280,85
1001											Mesures d'urgence	Sécurité civile	Production de films, publ. munic. et affiches	Brochures et publications			11 844,68
1001											Mesures d'urgence	Sécurité civile	Autres services techniques	Nettoyage, buanderie et réparations d'uniformes			2 267,73
1001											Mesures d'urgence	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas			125 559,29

1001										Mesures d'urgence	Sécurité civile	Autres locations	Général				772,98
1001										Mesures d'urgence	Sécurité civile	Essence et huile diesel	Général				1 669,85
1001										Mesures d'urgence	Sécurité civile	Agrégats et matériaux de construction	Sable				804 585,46
1001										Mesures d'urgence	Sécurité civile	Pièces et acc. - Matériel roulant, équipements et infrastructures	Général				1 005,55
1001										Mesures d'urgence	Sécurité civile	Vêtements, chaussures et accessoires	Général				118 443,02
1001										Mesures d'urgence	Sécurité civile	Autres biens non durables	Général				502 892,99
1001										Direction des opérations						Salaire	6 050,68
1001										Direction des opérations	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas				97,71

1001										Planification opérationnelle	Activités policières			Salaire		919 687,30
1001										Soutien aux opérations et patrouilles spécialisées	Activités policières			Salaire		6 301,31
1001										Soutien aux opérations et patrouilles spécialisées	Sécurité civile	Fournitures de bureau et informatiques	Général			288,80
1001										Ouest	Activités policières			Salaire		12 602,62
1001										Ouest	Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Frais de réunion et de repas			104,45
1001										Ouest	Sécurité civile	Pièces et acc. - Matériel roulant, équipements et infrastructures	Général			6,34
1001										PDQ 1	Activités policières			Salaire		2 613,61
1001										PDQ 1	Sécurité civile	Fournitures de bureau et informatiques	Général			37,76

1001										PDQ 4	Activités policières			Salaire			3 013,89
1001										PDQ 7	Activités policières			Salaire			53,70
1001										PDQ 9	Activités policières			Salaire			179,01
1001										PDQ 11	Activités policières			Salaire			792,68
1001										PDQ 13	Activités policières			Salaire			859,27
1001										PDQ 15	Activités policières			Salaire			214,82
1001										PDQ 21	Activités policières			Salaire			53,70
1001										PDQ 27	Activités policières			Salaire			143,21

1001										Est	Activités policières			Salaire			2 291,38
1001										PDQ 39	Activités policières			Salaire			131,75
1001										PDQ 42	Activités policières			Salaire			95,95
1001										PDQ 45	Activités policières			Salaire			35,80
1001										PDQ 49	Activités policières			Salaire			71,61
1001										Section des relations médias	Activités policières			Salaire			393,83
1001										Division des ressources matérielles	Sécurité civile	Pièces et acc. - Matériel roulant, équipements et infrastructures	Général				13 410,76
1001										Bureau du directeur et relations avec les élus	Sécurité civile	Vêtements, chaussures et accessoires	Général				8 253,37

1001										Coordination	Activités policières			Salaire			16 900,57
1030										Entretien du réseau primaire	Sécurité civile			Salaire			1 245,88
1030										Direction de l'épuration des eaux usées	Sécurité civile			Salaire			5 362,16
1030										Opération	Sécurité civile			Salaire			583,75
1030										Entretien	Sécurité civile			Salaire			52 095,86
1030										Entretien	Sécurité civile	Location - Véhic., outillage, machinerie et équipement	Général				2 807,70
1030										Entretien	Sécurité civile	Entr. rép. - Véhic., outillage, machinerie et équipement	Général				39 786,07
1030										Entretien	Sécurité civile	Pièces et acc. - Matériel roulant, équipements et infrastructures	Général				10 812,39

1030										Support à l'exploitation	Sécurité civile	Vêtements, chaussures et accessoires	Général			164,00
1030										Usine des Baillets	Sécurité civile			Salaire		1 555,12
1030										Usine Atwater	Sécurité civile			Salaire		2 638,14
1030										Usine Pierrefonds	Sécurité civile			Salaire		11 181,24
1030										Usine Pierrefonds	Sécurité civile	Location - Véhic., outillage, machinerie et équipement	Général			1 473,11
1030										Usine Pierrefonds	Sécurité civile	Pièces et acc. - Bâtiments	Général			2 454,00
1030											Sécurité civile			Salaire		3 260,59
1030											Sécurité civile			Salaire		932,28

1030										Entretien des réservoirs	Sécurité civile			Salaire		513,20
1030										Formation / Magasin	Sécurité civile			Salaire		337,67
2101										Collecte et transport arrondissement	Sécurité civile	Serv.tech. - Gestion des matières résiduelles	Collecte de déchets domestiques			169 499,69
2101										Collecte et transport arrondissement	Sécurité civile	Serv.tech. - Gestion des matières résiduelles	Transport de conteneurs			38 425,42
2101										Gestion - Approvisionnement	Sécurité civile			Salaire		28 789,43
2101										Gestion - Approvisionnement	Sécurité civile	Poste, messagerie et fret	Général			2 323,03
2101										Gestion - Approvisionnement	Sécurité civile	Agrégats et matériaux de construction	Sable			85 608,11
2101										Gestion - Approvisionnement	Sécurité civile	Autres biens non durables	Général			9 543,34

2101										LAC	Sécurité civile			Salaire			-17,31
2111										Généatrices	Sécurité civile			Salaire			43 281,18
2111										Direction-MRA	Sécurité civile	Autres services techniques	Général				2 309,72
2111										Direction-MRA	Sécurité civile	Location - Véhic., outillage, machinerie et équipement	Général				72 325,22
2111										Direction-MRA	Sécurité civile	Autres locations	Général				20,70
2111										Direction-MRA	Sécurité civile	Entr.rép. - Infrastructures municipales	Général				167,98
2111										Direction-MRA	Sécurité civile	Entr. rép. - Véhic., outillage, machinerie et équipement	Général				55 959,20
2111										Direction-MRA	Sécurité civile	Essence et huile diesel	Général				7 226,35

2111											Direction-MRA	Sécurité civile	Autres biens non durables	Général						103 853,80
2130											Entretien réseaux sec. aqueduc & égout	Sécurité civile	Entr.rép. - Infrastructures municipales	Général						256 178,60
2130											AHU - Gestion de l'eau - inspection	Sécurité civile					Salaire			302,35
2130											IBS - Gestion de l'eau	Sécurité civile					Salaire			16 474,85
2130											LAC - Gestion l'eau (Aqu-égouts)	Sécurité civile					Salaire			2 656,89
2130											RDP - Gestion de l'eau	Sécurité civile					Salaire			2 071,58
2130											SLT - Exploitation acqueducs et égouts	Réseaux d'égout					Salaire			5 132,95
2130											SLD - Gestion de l'eau	Sécurité civile					Salaire			84,21

2402										Ahuntsic				Salaire			508 950,18
2402										AHU - Voirie	Sécurité civile	Frais de déplacement et d'hébergement	Général				985,78
2402										AHU- Protocole, rela. Publi. et dév.durable	Sécurité civile	Publicité, commun. et frais de représentation	Général				12 348,97
2402											Sécurité civile	Serv.tech. - Gestion des matières résiduelles	Autres services - Gestion des matières résiduelles				2 063,57
2402											Sécurité civile	Serv.tech. - Équipements et matériel roulant	Bons d'outillage				34 423,26
2402											Sécurité civile	Autres services techniques	Général				28 904,69
2402											Sécurité civile	Frais de réception et d'accueil	Général				2 084,11
2402											Sécurité civile	Location de salles	Général				406,62

2402											Sécurité civile	Fournitures de bureau et informatiques	Général							145,06
2402											Sécurité civile	Autres biens non durables	Général							13 331,42
2402												Recouvrement de dépenses	Général							775,89
2406									CDN -		Sécurité civile			Salaire						20 353,56
2408									IBS					Salaire						200 370,87
2408									IBS		Sécurité civile	Frais de déplacement et d'hébergement	Général							1 340,17
2408									IBS		Sécurité civile	Autres services techniques	Général							10 876,36
2408									IBS		Sécurité civile	Location - Véhic., outillage, machinerie et équipement	Général							1 901,23

2408										IBS	Sécurité civile	Autres biens non durables	Général				170 675,90
2410										LAC				Salaire			24 571,64
2410										LAC	Sécurité civile	Vêtements, chaussures et accessoires	Général				922,88
2410										LAC							178,48
2412										LAS				Salaire			40 750,50
2414										MHM				Salaire			83 047,76
2416										MTN				Salaire			41 362,18
2416										MTN	Sécurité civile	Vêtements, chaussures et accessoires	Général				464,75

2416										MTN	Sécurité civile	Autres biens non durables	Général				3 737,06
2420										PIR - Réserve pour imprévus	Sécurité civile			Salaire			1 069 223,57
2420										PIR - Réserve pour imprévus	Sécurité civile	Téléphonie	Téléphones cellulaires				589,24
2420										PIR - Réserve pour imprévus	Sécurité civile	Publicité, commun. et frais de représentation	Général				8 965,81
2420										PIR - Réserve pour imprévus	Sécurité civile	Autres services techniques	Général				39 146,28
2420										PIR - Réserve pour imprévus	Sécurité civile	Location - Véhic., outillage, machinerie et équipement	Général				44 688,93
2420										PIR - Réserve pour imprévus	Sécurité civile	Entr.rép. - Immeubles et terrains	Général				451,88
2420										PIR - Réserve pour imprévus	Sécurité civile	Essence et huile diesel	Général				479,97

2420										PIR - Réserve pour imprévus	Sécurité civile	Huile à chauffage et mazout	Général				778,46
2420										PIR - Réserve pour imprévus	Sécurité civile	Agrégats et matériaux de construction	Pierre				12 863,27
2420										PIR - Réserve pour imprévus	Sécurité civile	Agrégats et matériaux de construction	Sable				17 180,20
2420										PIR - Réserve pour imprévus	Sécurité civile	Pièces et acc. - Bâtiments	Général				6 224,46
2420										PIR - Réserve pour imprévus	Sécurité civile	Vêtements, chaussures et accessoires	Général				41 448,45
2420										PIR - Réserve pour imprévus	Sécurité civile	Fournitures de bureau et informatiques	Général				115,17
2420										PIR - Réserve pour imprévus	Sécurité civile	Autres biens non durables	Aliments et boissons				23 920,79
2420										PIR - Réserve pour imprévus	Sécurité civile	Autres biens non durables	Matériel de signalisation et d'identification				4 339,90

2422										PMR				Salaire			7 199,95
2424										RDP				Salaire			13 664,33
2424										RDP	Surveillance et ordonnance ment - À répartir	Frais de déplacement et d'hébergement					35,68
2424						000000	00000	00000		RDP- Ingénierie	Sécurité civile	Autres services techniques	Général				28 639,54
2424						000000	00000	00000		RDP - Relations avec les citoyens et communications	Rel. avec les citoyens et communications	Autres services techniques	Impression et services connexes				726,52
2426										RPP				Salaire			8 153,08
2430										SLT				Salaire			15 058,97
2430										SLT	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	Agrégats et matériaux de construction	Terre				933,55

2430										SLT	Nettoyage et balayage des voies publiques	Pièces et acc. - Matériel roulant, équipements et infrastructures	Général				128,37
2430										SLT	Transport - Dir. et admin. - À répartir	Autres biens non durables	Général				92,53
2432										SLD							9 330,12
2438										VMA							75 028,14
2440										VSM - Direction							31 287,79

# Montréal

État des dépenses crues printanières 2017

Du 6 avril au 14 mai 2017

GDD : 1174990002 et 1172673001

**Coût d'utilisation du parc automobile, sauf le service de police :**

	<u>Total</u>
Ahunatic-Cartierville	77 998,68 \$
Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	31 096,65 \$
MTL-Nord	13 825,33 \$
Pierrefonds	415 398,60 \$
Rivières-des-Prairies	16 106,35 \$
Incendie	467 745,60 \$
	<hr/>
<b>Total</b>	<b><u><u>1 022 171,21 \$</u></u></b>

**Annexe B - Sommaire d'utilisation de la machinerie municipale  
Crues printanières 2017  
Ahuntsic-Cartierville**

**NB : Pour ajouter des lignes, saisissez des données à la suite du tableau et la mise en page s'effectuera automatiquement.**

Type d'équipement	Marque	Modèle	Nombre d'heures d'utilisation
Camionnette	FORD	F250	54,00
Camionnette	FORD	F250	190,00
Camionnette	DODGE	RAM	81,00
Camionnette	FORD	F250	190,00
Camionnette	DODGE	RAM	27,00
Camionnette	DODGE	RAM	27,00
Camionnette	DODGE	RAM	18,00
Hiab	FREIGHTLINER	-	63,00
Balai mécanique	BUCHER	-	9,00
Loader	JOHN DEERE	-	27,00
Camionnette	DODGE	RAM	108,00
Camionnette	DODGE	RAM	90,00
Camionnette	FORD	F250	90,00
Camionnette	DODGE	RAM	72,00
Camionnette	DODGE	RAM	45,00
Camionnette	CHEVROLET	-	63,00
Camionnette	FORD	F250	117,00
Camionnette	FORD	F250	81,00
Camionnette	FORD	F250	72,00
Camionnette	FORD	F250	90,00
Camionnette	CHEVROLET	-	36,00
Camionnette	DODGE	RAM	18,00
Loader	JOHN DEERE	-	108,00
HIAB	STERLING	-	72,00

Questions			
4x2 ou 4x4	Cabine régulière (2 portes), allongée (2 portes + banc) ou équipée (4 portes)	Modèle	Masse totale en charge (se retrouve à l'intérieur de la portière du conducteur)
2X4	Équipé (4 portes)		
2X4	Équipé (4 portes)		
2X4	Allongé (2 portes+banc)		
2X4	Équipé (4 portes)		
2X4	Équipé (4 portes)		
2X4	Équipé (4 portes)		
2X4	Équipé (4 portes)		
		OPTIFAN70	
		624K	
2X4	Équipé (4 portes)		
2X4	Équipé (4 portes)		
2X4	Équipé (4 portes)		
2X4	Équipé (4 portes)		
2X4	Allongé (2 portes+banc)		
2X4	Allongé (2 portes+banc)		
2X4	Équipé (4 portes)		
2X4	Équipé (4 portes)		
2X4	Équipé (4 portes)		
2X4	Équipé (4 portes)		
2X4	Équipé (4 portes)		
2X4	Allongé (2 portes+banc)		
		624K	
		LT7500	

Loader	JOHN DEERE	-	45,00
Loader	INCONNU	-	45,00
Loader	INCONNU	-	9,00
Hiab	FREIGHTLINER	-	45,00
Hiab	JOHN DEERE	-	135,00
Lift	MITSUBISHI	-	63,00
Camion - 10 roues	FREIGHTLINER	-	27,00
Camion - 10 roues	INTER	-	18,00
Camion - 10 roues	INTER	-	9,00
Camion - 10 roues	FREIGHTLINER	-	18,00
Camion - 10 roues	FREIGHTLINER	-	18,00
Camion - 10 roues	FREIGHTLINER	-	27,00
Balai mécanique	GMC	-	45,00
Balai mécanique	G.M	-	27,00
Camion - arrosoir	STERLING	-	27,00
			<b>2 306,00</b>

624K
624K
624K

28123 Kilo
28123 Kilo
28122 Kilo
28122 Kilo
28122 Kilo
41500 Kilo
TSR
TSR

Capacité du réservoir (en litres)	À déterminer lors de l'analyse des pièces justificatives
--------------------------------------	--

Taux entretien	Taux fonctionnement	Taux total	Total
4,40 \$	24,40 \$	28,80 \$	\$ 1 555,20
4,40 \$	24,40 \$	28,80 \$	\$ 5 472,00
3,80 \$	22,40 \$	26,20 \$	\$ 2 122,20
4,40 \$	24,40 \$	28,80 \$	\$ 5 472,00
4,40 \$	24,40 \$	28,80 \$	\$ 777,60
4,40 \$	24,40 \$	28,80 \$	\$ 777,60
4,40 \$	24,40 \$	28,80 \$	\$ 518,40
9,70 \$	24,10 \$	33,80 \$	\$ 2 129,40
37,50 \$	41,50 \$	79,00 \$	\$ 711,00
22,10 \$	26,10 \$	48,20 \$	\$ 1 301,40
4,40 \$	24,40 \$	28,80 \$	\$ 3 110,40
4,40 \$	24,40 \$	28,80 \$	\$ 2 592,00
4,40 \$	24,40 \$	28,80 \$	\$ 2 592,00
4,40 \$	24,40 \$	28,80 \$	\$ 2 073,60
3,80 \$	22,40 \$	26,20 \$	\$ 1 179,00
3,80 \$	22,40 \$	26,20 \$	\$ 1 650,60
4,40 \$	24,40 \$	28,80 \$	\$ 3 369,60
4,40 \$	24,40 \$	28,80 \$	\$ 2 332,80
4,40 \$	24,40 \$	28,80 \$	\$ 2 073,60
4,40 \$	24,40 \$	28,80 \$	\$ 2 592,00
4,40 \$	24,40 \$	28,80 \$	\$ 1 036,80
3,80 \$	22,40 \$	26,20 \$	\$ 471,60
22,10 \$	26,10 \$	48,20 \$	\$ 5 205,60
9,70 \$	24,10 \$	33,80 \$	\$ 2 433,60

2500 galons

22,10 \$	26,10 \$	48,20 \$	\$ 2 169,00
22,10 \$	26,10 \$	48,20 \$	\$ 2 169,00
22,10 \$	26,10 \$	48,20 \$	\$ 433,80
9,70 \$	24,70 \$	34,40 \$	\$ 1 548,00
9,70 \$	24,70 \$	34,40 \$	\$ 4 644,00
9,10 \$	13,10 \$	22,20 \$	\$ 1 398,60
14,50 \$	34,90 \$	49,40 \$	\$ 1 333,80
14,50 \$	34,90 \$	49,40 \$	\$ 889,20
14,50 \$	34,90 \$	49,40 \$	\$ 444,60
14,50 \$	34,90 \$	49,40 \$	\$ 889,20
14,50 \$	34,90 \$	49,40 \$	\$ 889,20
14,50 \$	34,90 \$	49,40 \$	\$ 1 333,80
23,40 \$	33,20 \$	56,60 \$	\$ 2 547,00
37,50 \$	32,12 \$	69,62 \$	\$ 1 879,74
37,50 \$	32,12 \$	69,62 \$	\$ 1 879,74
			\$ 77 998,68

Elgin eagle Série F  
Elgin Eagle Série F

**Annexe B - Sommaire d'utilisation de la machinerie municipale  
Crues printanières 2017  
Arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve**

**NB : Pour ajouter des lignes, saisissez des données à la suite du tableau et la mise en page s'effectuera automatiquement.**

Type d'équipement	Marque	Modèle	Nombre d'heures d'utilisation
267-14003	KENWORTH	K370	66,25
277-08253	G.M.C	T7500	79,50
277-09035	G.M.C	T7500	105,50
277-17004	KENWORTH	K370	93,75
277-17005	KENWORTH	K370	88,50
277-17006	KENWORTH	K370	92,25
277-17007	KENWORTH	K370	62,75
359-07110	STERLING	ACTERRA	149,75
545-89510	CLARK	GPX25	121,25
296-04014	FREIGHTLINER	FL-80	45,00
299-12185	FREIGHTLINER	M2-112	18,00
296-05001	FREIGHTLINER	FL-80	27,00
234-16224	FORD	F450	9,00
293-03028	FREIGHTLINER	FL-80	18,00
396-14119	FREIGHTLINER	M2-106	18,00
<b>Total</b>			<b>994,50</b>

<b>Questions</b>
Quel est le type d'équipement (camion benne, camionnette, fourgon step van, cube, etc.)
Camion fourgon 23001-26000 lbs
Camion fourgon 26001-30000 lbs.
Dépanneuse Plate-Forme + 30001 PTC
Chariot élévateur 4001-5000 lb.
Camion 30001 lb. Et + 3 ess. Grue Treuil
Camion 30001 lb. Et + 3 ess. Tracteur
Camion 30001 lb. Et + 3 ess. Grue Treuil
Camion 14001-16500 lb. Benn.basc. Cab. Équip
Camion 30001 lb. Et + 3 ess. Benn basc
Camion Benne-Épandeur 6X4 (10R.)

<b>Taux entretien</b>	<b>Taux fonctionnem ent</b>	<b>Taux total</b>	<b>Total</b>
3,30 \$	26,80 \$	30,10 \$	1 994,13 \$
3,30 \$	26,80 \$	30,10 \$	2 392,95 \$
3,30 \$	26,80 \$	30,10 \$	3 175,55 \$
3,30 \$	26,80 \$	30,10 \$	2 821,88 \$
3,30 \$	26,80 \$	30,10 \$	2 663,85 \$
3,30 \$	26,80 \$	30,10 \$	2 776,73 \$
3,30 \$	26,80 \$	30,10 \$	1 888,78 \$
9,70 \$	24,10 \$	33,80 \$	5 061,55 \$
9,10 \$	13,10 \$	22,20 \$	2 691,75 \$
14,70 \$	30,00 \$	44,70 \$	2 011,50 \$
14,70 \$	30,00 \$	44,70 \$	804,60 \$
14,70 \$	30,00 \$	44,70 \$	1 206,90 \$
5,60 \$	20,90 \$	26,50 \$	238,50 \$
12,20 \$	25,80 \$	38,00 \$	684,00 \$
12,20 \$	25,80 \$	38,00 \$	684,00 \$
			31 096,65 \$

**Annexe B - Sommaire d'utilisation de la machinerie municipale  
Crues printanières 2017  
Arrondissement MTL-Nord**

**NB : Pour ajouter des lignes, saisissez des données à la suite du tableau et la mise en page s'effectuera automatiquement.**

Type d'équipement	Marque	Modèle	Nombre d'heures d'utilisation
camionnette cabine d'équipe	Dodge	ram1500	110,25
Camion benne basculante	Isuzu	MRR	97,50
camion benne basculante	Isuzu	MRR	46,50
camion benne basculante	Ford	F450	18,50
camion benne basculante	dodge	SPRINTER	68,00
camion benne basculante	Ford	F350	18,50
camion tasseur	Isuzu	MPR	137,42
Hiab	Freightliner	M206	12,50
			<b>509,17</b>

Questions	
4x2 ou 4x4	Masse totale en charge (se retrouve à l'intérieur de la portière du conducteur)
4x2	2227 kg
	4480 kg
	4500 kg
	3087 kg
	3170 kg
	4310 kg
	4550 kg
	15590 kg

À déterminer lors de  
l'analyse des pièces  
justificatives

Taux entretien	Taux fonctionnement	Taux total	Total
4,40 \$	24,40 \$	28,80 \$	3 175,20 \$
5,60 \$	20,90 \$	26,50 \$	2 583,75 \$
5,60 \$	20,90 \$	26,50 \$	1 232,25 \$
5,60 \$	20,90 \$	26,50 \$	490,25 \$
5,60 \$	20,90 \$	26,50 \$	1 802,00 \$
5,60 \$	20,90 \$	26,50 \$	490,25 \$
5,60 \$	20,90 \$	26,50 \$	3 641,63 \$
9,70 \$	23,10 \$	32,80 \$	410,00 \$

13 825,33 \$

**Annexe B - Sommaire d'utilisation de la machinerie municipale  
Crues printanières 2017  
Arrondissement Pierrefonds**

**NB : Pour ajouter des lignes, saisissez des données à la suite du tableau et la mise en page s'effectuera automatiquement.**

Type d'équipement	Marque	Modèle	Nombre d'heures d'utilisation
Camionnette Ford F-250 6.4L Turbo Diesel	Ford	F-250	162,00
Camionnette Ford F-250 6.4L Turbo Diesel	Ford	F-250	162,00
Camion à benne Ford F-450 6.4L 8 Cyl Diesel	Ford	F-450	162,00
Camion, cabine allongée Ford F-250 5.4L 8Cyl	Ford	F-250	162,00
Camion, cabine allongée Ford F-250 5.4L 8Cyl	Ford	F-250	162,00
Dodge Ram 1500SLT Rejean Aubé	Dodge	Ram 1500SLT	102,00
Dodge Ram 2500 5.7L (avec Flèche) 2015 MRA	Dodge	Ram 2500	162,00
Dodge Ram 2500 5.7L 2015 (avec Flèche) MRA	Dodge	Ram 2500	162,00
Dodge Ram 2500 5.7L (avec Flèche) 2015 MRA	Dodge	Ram 2500	162,00
Dodge Ram 2500 5.7L (avec Flèche) 2015 MRA	Dodge	Ram 2500	162,00
Dodge Ram 2500 2017 5.7L Essenceremplace 212-03425	Dodge	Ram 2500	162,00
Dodge Ram 3500 6.7L Diesel	Dodge	Ram 2500	162,00
Dodge Ram 3500 2015 6.7L Diesel	Dodge	Ram 3500	162,00
Camionnette Double Cab à benne 6 roues - Chevrolet 3500 6.0L 8Cyl Essence #161	Chevrolet	Chev 3500	162,00
Camion à benne 6 roues Ford F-450 6.4L 8Cyl Diesel	Ford	F-450	162,00
Camion à benne 6 roues Ford F-450 6.4L 8Cyl Diesel	Ford	F-450	162,00
Camion à benne 6 roues Ford F-450 6.4L 8Cyl Diesel	Ford	F-450	162,00
Camion à benne 6 roues Ford F-450 6.4L 8Cyl Diesel	Ford	F-450	162,00
Tracteur Massey Ferguson MF5610 85-130hp Diesel	Massey-Ferguson	MF-5610	144,00
Dodge Ram 1500SLT Stéphane Bessette	Dodge	Ram 1500SLT	228,00
Dodge Ram 1500SLT Christian Delisle	Dodge	Ram 1500SLT	228,00
Dodge Ram 2500 5.7L	Dodge	Ram 2500	234,00
Dodge Ram 2500 5.7L	Dodge	Ram 2500	234,00
Camion à benne 6 roues Ford F-450 6.4L 8Cyl Diesel	Ford	F-450	288,00
Freightliner2013 M2-106 6.7L 6 roues 2 essieux Diésel série 1FVACWDU3DHFD3840 pl	Freightliner	M2-106	216,00

4x2 ou 4x4
4X2
4X2
4X2
4X2
4X2
4X2
4X2

Camion 5 Tonnes 10 roues Freightliner FL-80 7.2L 6Cyl Diesel moteur CAT #384	Freightliner	FL-80	396,00
Freightliner M2 10 Roues 8.8L Saleuse	Freightliner	M2-106	288,00
Camion 12 Roues avec Eq. De levage International 70S 6Cyl Diesel	International	70S	396,00
SUV Ford Escape Paul Stuart	Ford	Escape	90,00
Camionnette, Silverado 2500HD 8 Cyl 6.0L Essence #121	GMC	Silverado 2500HD	90,00
Dodge Ram 1500SLT Francois St-Martin	Dodge	Ram 1500SLT	90,00
Camion-Fourgon Workhorse WP 31442 GM 6.5L Diesel #300	Workhorse GM	WP 31442	18,00
Camionnette, 3/4 Tonne GMC HD2500 TC 25903 8Cyl 6.0L Essence #68	GMC	HD2500	90,00
Camion 6 Roues Boite de 12 pieds International 4300 SBA LP 4X2 Inter. 7,6 L Diesel	International	4300 SBA	90,00
Camion 6 Roues Boite de 16 pieds International 4300 SBA LP 4X2 Inter. 7,6 L Diesel	International	4300 SBA	18,00
Camion 6 Roues Boite de 16 pieds International 4300 SBA LP 4X2 Inter. 7,6 L Diesel	International	4300 SBA	18,00
Freightliner MM106 2016 8.9L	Freightliner	M2-106	90,00
Camion 12 Roues Mack CV 713 CAT 3126B Diesel #383	Mack	CV 713	90,00
Retrocaveuse CAT 450F Hewitt Equipement	Caterpillar	450F	90,00
Tracteur-Chargeur-Excavateur Caterpillar 446D moteur 3114 DIT Diesel #492	Caterpillar	446D	90,00
John Deere 2013 Modele 624K Tracteur-Chargeur Loader	John Deere	624K	288,00
Tracteur Chargeur John Deere 2013 modele 624K	John Deere	624K	288,00
Retrocaveuse Caterpillar Modele 450E 2012 Diesel	Caterpillar	450E	252,00
Dodge Ram 2500 5.7L	Dodge	Ram 2500	864,00
Dodge Ram 2500 5.7L	Dodge	Ram 2500	864,00
Camion à benne 6 roues Ford F-450 6.4L 8Cyl Diesel	Ford	F-450	864,00
Freightliner M2 10 Roues 8.8L Saleuse	Freightliner	M2-106	864,00
John Deere 2013 Modele 624K Tracteur-Chargeur Loader	John Deere	624K	432,00
Tracteur Chargeur John Deere 2013 modele 624K	John Deere	624K	432,00
Retrocaveuse Caterpillar Modele 450E 2012 Diesel	Caterpillar	450E	864,00
<b>Total</b>			<b>12 384,00</b>

4X2  
4X2

4X2

4X2  
4X2

Questions	
Cabine régulière (2 portes), allongée (2 portes + banc) ou équipe (4 portes)	Masse totale en charge (se retrouve à l'intérieur de la portière du conducteur)
équipe (4 portes)	
équipe (4 portes)	
	7258 kg
équipe (4 portes)	
	5171 kg
	16500 kg
	7464 kg
	7484 kg
	7484 kg
équipe (4 portes)	
équipe (4 portes)	
Cabine régulière (2 portes)	
Cabine régulière (2 portes)	
	7258 kg
	10455 kg

Taux entretien	Taux fonctionnement	Taux total	Total
4,40 \$	24,40 \$	28,80 \$	4 665,60 \$
4,40 \$	24,40 \$	28,80 \$	4 665,60 \$
5,60 \$	20,90 \$	26,50 \$	4 293,00 \$
4,40 \$	24,40 \$	28,80 \$	4 665,60 \$
4,40 \$	24,40 \$	28,80 \$	4 665,60 \$
4,40 \$	24,40 \$	28,80 \$	2 937,60 \$
4,40 \$	24,40 \$	28,80 \$	4 665,60 \$
4,40 \$	24,40 \$	28,80 \$	4 665,60 \$
4,40 \$	24,40 \$	28,80 \$	4 665,60 \$
4,40 \$	24,40 \$	28,80 \$	4 665,60 \$
4,40 \$	24,40 \$	28,80 \$	4 665,60 \$
4,40 \$	24,40 \$	28,80 \$	4 665,60 \$
4,40 \$	24,40 \$	28,80 \$	4 665,60 \$
4,40 \$	24,40 \$	28,80 \$	4 665,60 \$
4,40 \$	24,40 \$	28,80 \$	4 665,60 \$
5,60 \$	20,90 \$	26,50 \$	4 293,00 \$
10,80 \$	27,90 \$	38,70 \$	6 269,40 \$
5,60 \$	20,90 \$	26,50 \$	4 293,00 \$
5,60 \$	20,90 \$	26,50 \$	4 293,00 \$
5,60 \$	20,90 \$	26,50 \$	4 293,00 \$
9,10 \$	11,90 \$	21,00 \$	3 024,00 \$
4,40 \$	24,40 \$	28,80 \$	6 566,40 \$
4,40 \$	24,40 \$	28,80 \$	6 566,40 \$
3,40 \$	20,50 \$	23,90 \$	5 592,60 \$
3,40 \$	20,50 \$	23,90 \$	5 592,60 \$
5,60 \$	20,90 \$	26,50 \$	7 632,00 \$
8,40 \$	22,40 \$	30,80 \$	6 652,80 \$

	28123 kg	14,50 \$	34,90 \$	49,40 \$	19 562,40 \$
	27216 kg	14,50 \$	34,90 \$	49,40 \$	14 227,20 \$
	29029 kg	14,50 \$	34,90 \$	49,40 \$	19 562,40 \$
		2,90 \$	14,10 \$	17,00 \$	1 530,00 \$
équipe (4 portes)		4,40 \$	24,40 \$	28,80 \$	2 592,00 \$
		4,40 \$	24,40 \$	28,80 \$	2 592,00 \$
		3,30 \$	26,80 \$	30,10 \$	541,80 \$
Cabine régulière (2 portes)		3,40 \$	20,50 \$	23,90 \$	2 151,00 \$
	12020 kg	8,40 \$	22,40 \$	30,80 \$	2 772,00 \$
	12020 kg	8,40 \$	22,40 \$	30,80 \$	554,40 \$
	12020 kg	8,40 \$	22,40 \$	30,80 \$	554,40 \$
	27216 Kg	14,50 \$	34,90 \$	49,40 \$	4 446,00 \$
	28369 kg	15,00 \$	34,90 \$	49,90 \$	4 491,00 \$
		17,00 \$	13,80 \$	30,80 \$	2 772,00 \$
		17,00 \$	13,80 \$	30,80 \$	2 772,00 \$
		22,10 \$	26,10 \$	48,20 \$	13 881,60 \$
		22,10 \$	26,10 \$	48,20 \$	13 881,60 \$
		17,00 \$	13,80 \$	30,80 \$	7 761,60 \$
Cabine régulière (2 portes)		3,40 \$	20,50 \$	23,90 \$	20 649,60 \$
Cabine régulière (2 portes)		3,40 \$	20,50 \$	23,90 \$	20 649,60 \$
	7258 kg	5,60 \$	20,90 \$	26,50 \$	22 896,00 \$
	27216 kg	14,50 \$	34,90 \$	49,40 \$	42 681,60 \$
		22,10 \$	26,10 \$	48,20 \$	20 822,40 \$
		22,10 \$	26,10 \$	48,20 \$	20 822,40 \$
		17,00 \$	13,80 \$	30,80 \$	26 611,20 \$
					415 398,60 \$

**Annexe B - Sommaire d'utilisation de la machinerie municipale  
Crues printanières 2017  
Arrondissement Rivières-des-Prairies**

**NB : Pour ajouter des lignes, saisissez des données à la suite du tableau et la mise en page s'effectuera automatiquement.**

Type d'équipement	Marque	Modèle	Nombre d'heures d'utilisation
CAMIONNETTE 5001-10000 LB. CAB.EQUIPE	FORD	F150	28,50
CAMIONNETTE 5001-10000 LB. CAB.EQUIPE	DODGE	RAM 2500	90,00
CAMION 30001 LB. ET + 3 ESS. GRUE TREUIL	FREIGHTLINER	M2-106	22,50
CAMION 30001 LB ET + 2 ESS. GRUE TREUIL	FREIGHTLINER	FL-80	171,00
CHARIOT ELEVATEUR 7001-8000 LB.	HYSTER	J80XN	32,50
CAMIONNETTE 5001-10000 LB. CAB.EQUIPE	FORD	F350	34,00
FOURGONNETTE 6 CYL. VITRÉE	DODGE	GRAND CARAVAN	4,00
CHARGEUR ROUES 3.00 - 3.99 VG.CU.	JOHN DEERE	624K	27,00
CAMIONNETTE 0-5000 LB	FORD	RANGER	9,00
CAMIONNETTE 5001-10000 LB. CAB.EQUIPE	FORD	F350	9,00
CAMIONNETTE 4X4 CABINE D'EQUIPE	RAM	2500	9,00
CAMION 14001-16500 LB. FOURGON	HINO	FB1715-3	9,00
<b>Total</b>			<b>445,50</b>

4x2 ou 4x4	Cabine régulière (2 portes), allongée (2 portes + banc) ou équipe (4 portes)
4x2	
4x2	
4x2	
4x2	Allongée
4x2	
4x4	

Questions		
Cube ou step van	Charriot élévateur entrepôt ou tout terrain	À déterminer lors de l'analyse des pièces justificatives

Entrepôt

Cube

Taux entretien	Taux fonctionnement	Taux total	Total
4,40 \$	24,40 \$	28,80 \$	820,80 \$
4,40 \$	24,40 \$	28,80 \$	2 592,00 \$
14,70 \$	30,00 \$	44,70 \$	1 005,75 \$
14,70 \$	30,00 \$	44,70 \$	7 643,70 \$
4,50 \$	14,90 \$	19,40 \$	630,50 \$
4,40 \$	24,40 \$	28,80 \$	979,20 \$
3,40 \$	17,50 \$	20,90 \$	83,60 \$
22,10 \$	26,10 \$	48,20 \$	1 301,40 \$
3,80 \$	22,40 \$	26,20 \$	235,80 \$
4,40 \$	24,40 \$	28,80 \$	259,20 \$
4,70 \$	26,80 \$	31,50 \$	283,50 \$
3,30 \$	26,80 \$	30,10 \$	270,90 \$
			16 106,35 \$

**Annexe B - Sommaire d'utilisation de la machinerie municipale  
Crues printanières 2017  
Service des incendies**

**NB : Pour ajouter des lignes, saisissez des données à la suite du tableau et la mise en page s'effectuera automatiquement.**

Type d'équipement	Marque	Modèle	Nombre d'heures d'utilisation	Taux entretien	Taux fonctionnement	Taux total	Total
Camion incendie pompe	Spartan	LA41M	84,00	97,70 \$	40,50 \$	138,20 \$	\$ 11 608,80
Camion incendie pompe	E-One	Cyclone II	84,00	97,70 \$	40,50 \$	138,20 \$	\$ 11 608,80
Camion incendie pompe	E-One	Cyclone II	84,00	97,70 \$	40,50 \$	138,20 \$	\$ 11 608,80
Camion incendie pompe	E-One	Cyclone II	84,00	97,70 \$	40,50 \$	138,20 \$	\$ 11 608,80
Camion incendie pompe	E-One	Cyclone II	84,00	97,70 \$	40,50 \$	138,20 \$	\$ 11 608,80
Camion incendie pompe	Spartan	LA41M	84,00	97,70 \$	40,50 \$	138,20 \$	\$ 11 608,80
Camion incendie pompe	Spartan	LA41M	84,00	97,70 \$	40,50 \$	138,20 \$	\$ 11 608,80
Camion incendie pompe	Spartan	LA41M	84,00	97,70 \$	40,50 \$	138,20 \$	\$ 11 608,80
Camion incendie pompe	Spartan	LA41M	84,00	97,70 \$	40,50 \$	138,20 \$	\$ 11 608,80
Camion incendie pompe	Spartan	LA41M	84,00	97,70 \$	40,50 \$	138,20 \$	\$ 11 608,80
Camion incendie pompe	Spartan	LA41M	84,00	97,70 \$	40,50 \$	138,20 \$	\$ 11 608,80
Camion incendie pompe	E-One	Cyclone II	84,00	97,70 \$	40,50 \$	138,20 \$	\$ 11 608,80
Camion incendie pompe	Spartan	LA41M	84,00	97,70 \$	40,50 \$	138,20 \$	\$ 11 608,80
Camion incendie pompe	E-One	Cyclone II	84,00	97,70 \$	40,50 \$	138,20 \$	\$ 11 608,80
Camion incendie pompe	E-One	Cyclone II	84,00	97,70 \$	40,50 \$	138,20 \$	\$ 11 608,80
Camion incendie pompe	E-One	Cyclone II	84,00	97,70 \$	40,50 \$	138,20 \$	\$ 11 608,80
Camion incendie pompe	E-One	Cyclone II	84,00	97,70 \$	40,50 \$	138,20 \$	\$ 11 608,80
Camion incendie échelle	E-One	Cyclone II	84,00	162,30 \$	52,30 \$	214,60 \$	\$ 18 026,40
Camion incendie échelle	E-One	Cyclone II	84,00	162,30 \$	52,30 \$	214,60 \$	\$ 18 026,40
Camion incendie échelle	E-One	Firet	84,00	162,30 \$	52,30 \$	214,60 \$	\$ 18 026,40
Camion incendie échelle	E-One	Firet	84,00	162,30 \$	52,30 \$	214,60 \$	\$ 18 026,40
Camion incendie échelle	H.M.E.	1871	84,00	162,30 \$	52,30 \$	214,60 \$	\$ 18 026,40
Camion incendie échelle	E-One	Cyclone II	84,00	162,30 \$	52,30 \$	214,60 \$	\$ 18 026,40
Camion incendie échelle	E-One	Cyclone II	84,00	162,30 \$	52,30 \$	214,60 \$	\$ 18 026,40
Camion incendie échelle	E-One	Firet	84,00	162,30 \$	52,30 \$	214,60 \$	\$ 18 026,40
Camion incendie échelle	E-One	Firet	84,00	162,30 \$	52,30 \$	214,60 \$	\$ 18 026,40

Camion incendie échelle	E-One	Firet	84,00
Camion incendie échelle	E-One	Firet	84,00
Camion incendie échelle	E-One	Cyclone II	84,00
Camion incendie échelle	E-One	Firet	84,00
Camion incendie échelle	E-One	Firet	84,00
Camion incendie échelle	E-One	Cyclone II	84,00
<b>Total</b>			<b>2 688,00</b>

162,30 \$	52,30 \$	214,60 \$	\$	18 026,40
162,30 \$	52,30 \$	214,60 \$	\$	18 026,40
162,30 \$	52,30 \$	214,60 \$	\$	18 026,40
162,30 \$	52,30 \$	214,60 \$	\$	18 026,40
162,30 \$	52,30 \$	214,60 \$	\$	18 026,40
162,30 \$	52,30 \$	214,60 \$	\$	18 026,40
			\$	467 745,60



**Dossier # : 1176758001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Exercer l'option de prolongation pour une période de douze (12) mois du contrat accordé à Keops Technologies inc. pour des services professionnels en automatisation, informatique industrielle et télécommunication pour la plateforme Plant Information (PI) du Service de l'eau.

Il est recommandé :  
d'exercer l'option de prolongation de douze (12) mois du contrat accordé à Keops Technologies inc., rétroactivement au 25 novembre 2017, pour des services professionnels en automatisation, informatique industrielle et télécommunication pour la plateforme Plant Information (PI) du Service de l'eau.

**Signé par** Alain DG MARCOUX **Le** 2017-11-23 11:02

**Signataire :**

Alain DG MARCOUX

---

Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1176758001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Exercer l'option de prolongation pour une période de douze (12) mois du contrat accordé à Keops Technologies inc. pour des services professionnels en automatisation, informatique industrielle et télécommunication pour la plateforme Plant Information (PI) du Service de l'eau.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La plate-forme "Plant Information" (PI) d'OSIsoft a été implantée dans les trois (3) directions (Direction de l'eau potable, Direction de l'épuration des eaux usées et Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau) du Service de l'eau pour archiver les données en provenance de différents systèmes d'acquisition et de contrôle de données (SCADA) qui supportent l'opération des usines, des stations de pompage et des réseaux. À l'aide de cette plate-forme, le Service de l'eau souhaite développer différents outils d'analyse et d'aide à la décision opérationnelle ainsi que d'automatiser ses rapports de production en lien avec les suivis réglementaires.

Le contrat de services professionnels était prévu pour une durée initiale de deux (2) ans avec la possibilité d'exercer une prolongation de douze (12) mois ou jusqu'à épuisement des crédits. Les crédits disponibles sont de l'ordre de 980 000 \$, taxes incluses. Exercer l'option de prolongation de douze (12) mois portera la date de fin du contrat au 25 novembre 2018. La prolongation du contrat de la firme Keops Technologies inc, sans coût additionnel, ni augmentation de la valeur du contrat, permet de terminer les projets en cours, pour les trois (3) directions du Service de l'eau.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG15 0707 - 26 novembre 2015 - Accorder un contrat à Keops Technologies inc. pour des services professionnels en automatisation, informatique industrielle et télécommunication pour la plateforme Plant Information (PI) du Service de l'eau pour une somme maximale de 1 049 573 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14534 (3 soumissionnaires).

## DESCRIPTION

Le présent dossier vise à exercer l'option de prolongation de douze (12) mois du contrat accordé à Keops Technologies inc. sans dépense additionnelle ni augmentation de la valeur du contrat, conformément à l'article 5 des clauses administratives particulières du document d'appel d'offres.

Le budget du contrat n'étant pas épuisé, il s'agit pour la Ville de se prévaloir de l'option de renouvellement mentionnée au paragraphe précédent, et ce, aux mêmes termes et conditions prévus au contrat.

## JUSTIFICATION

Cette prolongation permet de compléter les mandats suivants :

MANDATS	DEP	DGSRE	DEEU
Amélioration des rapports - Opération	x	x	x
InfoSicos			x
Météo code			x
Tableaux de bord opérationnels	x	x	x
Gestion et suivi des produits chimiques dans les usines	x		x
Intégration d'un outil d'entrée manuelle (PI Manual Logger)	x		
Mise en place d'outils pour plates-formes mobiles (PI Vision)	x	x	x

Les mandats identifiés sont des mandats clés. Ils permettent aux différentes directions du Service de l'eau d'améliorer leurs processus opérationnels et ainsi de fournir un meilleur service aux citoyens. Cela dit, cette liste n'est pas fermée et d'autres mandats pourraient être confiés à la firme.

Ces services professionnels sont prévus pour une durée de douze (12) mois ou jusqu'à épuisement des crédits.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Aucun impact financier supplémentaire n'est prévu par rapport au contrat initial.

## DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'optimisation des processus de gestion de l'eau permet de répondre à l'une des priorités du *Plan d'action Montréal durable 2016-2020*, relativement à l'eau potable, celle de réduire de 20 % l'eau potable produite par les usines de Montréal par rapport à 2011.

## IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les impacts sont les suivants si la prolongation du contrat n'est pas autorisée:

- la production des rapports sur la qualité de l'eau exigés par le Ministère du Développement durable, de l'environnement et de la lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) pourrait être retardée;
- les différentes directions du Service de l'eau n'auront pas toutes les outils d'aide à la décision nécessaires pour améliorer les processus opérationnels.

## OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec le Service des communications.

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conseil d'agglomération: janvier 2018  
Fin du contrat: novembre 2018

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Dominique DEVEAU, Service de l'eau  
Richard FONTAINE, Service de l'eau  
Martin PAGÉ, Service des technologies de l'information  
Marie DESORMEAUX, Service des communications  
Sophie VOYER, Service des communications  
Guy ARNOULD, Service des technologies de l'information  
Christophe PART, Service de l'eau  
Élisa RODRIGUEZ, Service de l'approvisionnement

Lecture :

Marie DESORMEAUX, 22 novembre 2017  
Dominique DEVEAU, 21 novembre 2017  
Richard FONTAINE, 21 novembre 2017  
Martin PAGÉ, 21 novembre 2017  
Guy ARNOULD, 21 novembre 2017  
Christophe PART, 21 novembre 2017  
Élisa RODRIGUEZ, 21 novembre 2017

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Qiong FAN  
Analyste en informatique

**Tél :** 514 872-5443  
**Télécop. :** 514 868-4275

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-11-21

Christian MARCOUX  
Chef de division Ingénierie

**Tél :** 514 872-3483  
**Télécop. :** 514 872-8146

Caroline TURCOTTE  
Chef de section

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

André MARSAN  
Directeur de l'eau potable  
**Tél :** 514 872-5090  
**Approuvé le :** 2017-11-21

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Chantal MORISSETTE  
Directrice  
**Tél :** 514 280-4260  
**Approuvé le :** 2017-11-23

# Montréal

Service de l'approvisionnement  
Direction générale adjointe – Services institutionnels  
255, boulevard Crémazie Est, 4<sup>e</sup> étage, bureau 400  
Montréal (Québec) H2M 1M2

PAR TÉLÉCOPIE

Le 29 août 2017

Monsieur Guy Cyr  
Keops Technologies inc.  
1100-1155, boul. Henri-Bourassa  
Montréal (Québec) H3B 3A7

Télécopieur : 514 876-3664

Objet : Prolongation de contrat  
Appel d'offres n° 15-14534  
Services professionnels en automatisation, informatique industrielle et télécommunication pour  
l'évolution de la plateforme PI dans le cadre du Service de l'eau

Monsieur,

Par la présente, la Ville de Montréal vous signifie son intention de recommander la prolongation du contrat pour l'appel d'offres n°15-14534. Cette option est définie à la clause 6 des « Clauses administratives particulières » du cahier des charges de l'appel d'offres cité en objet.

Sous réserve des autorisations relevant des autorités compétentes, la prolongation du contrat serait effective pour une période de 12 mois, et ce, selon les termes et conditions de votre soumission présentée le 16 septembre 2015 dans le cadre de l'appel d'offres 15-14534.

Nous vous serions gré de bien vouloir nous signifier vos intentions par courriel à [bur\\_soumissions@ville.montreal.qc.ca](mailto:bur_soumissions@ville.montreal.qc.ca) au plus tard le 11 septembre 2017 afin que nous puissions compléter les processus administratifs confirmant la prolongation du contrat.

Si des informations additionnelles s'avéraient nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec le soussigné.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

J'accepte la prolongation :

GUY CYR  
Nom en majuscules et signature

30 août 2017  
Date

Je refuse la prolongation :

\_\_\_\_\_  
Nom en majuscules et signature

\_\_\_\_\_  
Date



Élisabeth Rodriguez  
Agente d'approvisionnement II

Courriel : [erodriguez@ville.montreal.qc.ca](mailto:erodriguez@ville.montreal.qc.ca)  
Tél. : 514 872-5506  
Télec : 514 872-9693

ER/id

**Service de l'eau**  
**Direction de l'eau potable**  
1555, Carrie-Derick  
Montréal (Québec) H3C 6W2

Le 3 novembre 2017

Monsieur Guy Cyr  
Keops Technologies inc.  
1100-1155, boul. Henri-Bourassa  
Montréal (Québec) H3B 3A7

**Objet :** Condition de prolongation de contrat  
Appel d'offres no 15-14534  
Services professionnels en automatisation, informatique industrielle et  
télécommunication pour l'évolution de la plateforme PI du Service de l'eau

---

Monsieur,

Le Service de l'approvisionnement de la Ville de Montréal vous a signifié son intention de recommander la prolongation du contrat pour l'appel d'offres no 15-14534 le 29 août 2017 par télécopie. Vous avez accepté la demande de prolongation le 30 août 2017.

Cependant, la prolongation du contrat d'un an n'est pas encore effective, puisque nous devons obtenir, au préalable, l'approbation du conseil d'agglomération. Veuillez noter que cette approbation ne peut être obtenue avant la fin du contrat, puisqu'aucun conseil d'agglomération ne siège en période d'élection. Si les instances décisionnelles sont favorables à la prolongation du contrat, la Ville de Montréal vous enverra une communication officielle en guise de confirmation. Soyez avisé que sans cette communication, le contrat prendra fin le 25 novembre 2017.

Sous réserve de ce qui précède, nous vous informons que notre intention est de recommander à une prochaine séance du conseil d'agglomération, la prolongation du contrat avec effet rétroactif au 25 novembre 2017.

Par conséquent, soyez avisé que tant que la prolongation n'aura pas été approuvée par le conseil d'agglomération, tout travail entrepris ou services rendus après le 25 novembre 2017 ne pourra pas être payé par la Ville de Montréal.

Si des informations additionnelles s'avéraient nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec le soussigné.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.



André Marsan  
Directeur  
Direction de l'eau potable

- c. c. M. Richard Fontaine, directeur, Direction de l'épuration des eaux usées
- M. Christian Marcoux, chef de division ingénierie, Direction de l'eau potable
- M<sup>me</sup> Elisa Rodriguez, agente d'approvisionnement, Service de l'approvisionnement



**Dossier # : 1177619005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets corporatifs
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une dépense additionnelle de 306 631,79\$, taxes incluses, pour l'ajustement des honoraires professionnels liés aux travaux de maintien d'actifs dans le cadre du projet de Déménagement des effectifs de l'Hôtel de ville vers l'édifice Lucien-Saulnier / Approuver l'addenda no 1 modifiant la convention de services professionnels intervenue entre la Ville de Montréal et Beaupré Michaud et Associées Architectes, NCK inc. et Martin Roy et Associés (CG17 0192) majorant ainsi le montant total du contrat de 746 061,28\$ à 928 871,53\$, avec taxes et avant contingences - Contrat 14824

Il est recommandé

1. d'autoriser une dépense additionnelle de 306 631.79 \$, taxes incluses, pour l'ajustement des honoraires professionnels et des incidences liés aux travaux de maintien d'actifs dans le cadre du projet de Déménagement des effectifs de l'Hôtel de ville vers l'édifice Lucien-Saulnier;
2. d'approuver un projet **d'addenda no 1** modifiant la convention de services professionnels intervenue entre la Ville de Montréal et Beaupré Michaud et Associées Architectes, NCK inc. et Martin Roy et associés (CG17 0192), majorant ainsi le montant total du contrat de 746 061.28\$ à 928 871.53\$, avec taxes et avant contingences - Contrat 14824;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Benoit DAGENAI **Le** 2017-12-11 11:21

**Signataire :** Benoit DAGENAI

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1177619005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets corporatifs
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une dépense additionnelle de 306 631,79\$, taxes incluses, pour l'ajustement des honoraires professionnels liés aux travaux de maintien d'actifs dans le cadre du projet de Déménagement des effectifs de l'Hôtel de ville vers l'édifice Lucien-Saulnier / Approuver l'addenda no 1 modifiant la convention de services professionnels intervenue entre la Ville de Montréal et Beaupré Michaud et Associés Architectes, NCK inc. et Martin Roy et Associés (CG17 0192) majorant ainsi le montant total du contrat de 746 061,28\$ à 928 871,53\$, avec taxes et avant contingences - Contrat 14824

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Dans le cadre du projet de restauration et de mise aux normes de l'Hôtel de ville, le bâtiment doit être complètement vidé de ses occupants. Pour ce faire, nous devons effectuer des travaux au bâtiment Lucien-Saulnier afin de permettre d'y aménager les effectifs de l'Hôtel de ville. La Ville a octroyé, en mai 2017, un contrat à Beaupré Michaud et Associés Architectes, NCK inc. et Martin Roy et Associés pour les services professionnels en architecture et en ingénierie pour le projet Réaménagement de l'édifice Lucien-Saulnier et de son annexe, situé au 85 et 155 rue Notre-Dame Est.

La valeur dudit contrat de services professionnels est basée sur une estimation préliminaire du coût des travaux identifiés dans le document intitulé « Programme des travaux» daté du 15 mai 2017 élaboré à l'interne au sein de la Division des projets corporatifs du Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI), incluant l'estimation initiale (classe D\_20% à 100%) du coût des travaux de 5 M\$ (avant taxes et contingences) fondé sur un énoncé général des exigences, sur des rapports d'expertises ainsi que sur des hypothèses.

La remise des plans et devis complétés à 50% qui comprennent les conceptions de tous les systèmes et sous-systèmes les plus importants, le résultat de toutes les études ainsi que des consultations auprès des autorités concernées par la sécurité-incendie et le patrimoine, permettent de valider à 8 M\$ le coût des travaux (avant taxes et contingences) qui requièrent impérativement d'être réalisés au préalable pour relocaliser les activités et les effectifs de l'Hôtel de ville dans l'édifice Lucien-Saulnier.

Aucune modification à la portée du mandat des services professionnels n'a été apportée

depuis le début de la prestation. Par contre, comme le contrat de services professionnels est basé sur un coût de travaux sous-évalué et que les professionnels sont payés selon la méthode du pourcentage, les fonds réservés aux professionnels sont insuffisants.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

### **CG17-0192**

Accorder un contrat de services professionnels à Beaupré Michaud et Associées Architectes, NCK inc. et Martin Roy et Associés pour le réaménagement de l'Édifice Lucien-Saulnier, situé au 85-155 Notre-Dame Est, pour une somme maximale de 943 767,51 \$, taxes incluses

### **CG17-0372**

Accorder un contrat de services professionnels à la firme Beaupré Michaud et Associées Architectes pour des services professionnels en architecture, en ingénierie (électromécanique, charpente et civil) ainsi que pour des services professionnels de divers consultants afin de réaliser les plans et devis ainsi que la surveillance des travaux liés à la mise aux normes et à la certification LEED de l'Hôtel de ville (0001) - Contrat 15193, pour un montant maximal de 7 344 658,32 \$, taxes incluses

### **CG16-0545**

Approuver un projet de bail par lequel la Ville loue de 630 René-Lévesque West Property Co., pour un terme de 9 ans à compter du 1<sup>e</sup> juin 2017, des espaces aux 1<sup>e</sup>, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> étages de l'immeuble sis au 630, boulevard René-Lévesque Ouest, d'une superficie d'environ 94 795 pieds carrés, à des fins de bureaux, pour un loyer total de 35 333 296,01 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail - Dépense totale pour ce projet de 38 838 895,14 \$, taxes incluses.

### **CE15-1902**

Autoriser une dépense de 154 103,87 \$, taxes incluses, pour réaliser la gestion des coûts dans le cadre du projet de réfection de l'enveloppe, mise aux normes, restauration patrimoniale et certification LEED de l'Hôtel de ville de Montréal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant, et d'approuver un projet de convention par lequel GLT+ inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 146 765,59 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14711, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet de convention.

## **DESCRIPTION**

Le présent dossier vise à augmenter le montant du contrat de services professionnels de Beaupré Michaud et Associées Architectes, NCK inc. et Martin Roy et Associés pour le réaménagement de l'Édifice Lucien-Saulnier en fonction de la majoration estimée de coûts de construction, et ce, afin de couvrir les travaux de maintien d'actifs nécessaires à l'obtention du permis de travaux.

## **JUSTIFICATION**

La portée des travaux du projet «Relocalisation temporaire des effectifs de l'Hôtel de ville dans l'édifice Lucien-Saulnier» vise à « adapter l'aménagement du bâtiment » pour permettre d'y relocaliser temporairement (période d'environ 30 mois) les effectifs et les activités de l'Hôtel de ville. Lors de l'élaboration des études de conception avec l'équipe de professionnels, certains éléments prévus au programme des travaux ont une plus grande portée que ce qui avait été estimé en début de projet.

Respect des exigences de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) concernant la sécurité incendie (détection-incendie; gicleurs; issues de secours)

Le projet doit faire l'objet d'une demande de dérogation auprès de la Régie du Bâtiment du Québec (RBQ). Les interventions recommandées par notre équipe de professionnels sont significativement plus importantes que ce qui avait préalablement été anticipé. En effet, la vétusté du bâtiment et le changement d'usage nécessaire pour les nouvelles fonctions du bâtiment nous obligent à prendre action pour la sécurité des occupants et nous obligent à mettre aux normes les dispositifs de sécurité incendie.

Respect des exigences du Ministère de la Culture et des Communications du Québec (MCCQ) concernant le patrimoine (fenestration; maçonnerie; boiseries; ferblanterie)

Le bâtiment a le statut d'immeuble patrimonial classé. Le MCCQ est une partie prenante dans ce dossier et doit autoriser toute intervention tant à l'extérieur du bâtiment qu'à l'intérieur de celui-ci. Certains travaux d'entretien aux éléments d'enveloppe étaient inclus au programme des travaux. Le MCCQ a exigé, à la lumière de l'analyse des conditions existantes, qu'une plus grande partie des éléments d'enveloppe soient inclus dans la portée, et ce, afin de préserver les éléments patrimoniaux existants d'ici à ce qu'une campagne plus importante de restauration soit mise en place.

L'obtention du permis de travaux de l'édifice Lucien-Saulnier est conditionnelle au respect des exigences de la RBQ et aux exigences du MCCQ. Les interventions identifiées lors de l'élaboration des plans et devis sont attribuables à l'état de désuétude de l'édifice Lucien-Saulnier et doivent être réalisées de toute façon pour maintenir l'état physique du bâtiment, et ce, indépendamment de son occupation temporaire par l'Hôtel de ville. Il n'est donc pas possible d'isoler ces travaux pour un autre projet ou de retarder leur réalisation à une phase ultérieure.

Plusieurs alternatives ont été analysées afin d'abaisser le coût des travaux et certains éléments du programme, considérés non essentiels, ont été retirés du projet. Les éléments de maintien d'actifs seront financés via l'Entente MCQ-SMVT sur le patrimoine culturel québécois (subvention) et le programme de protection de bâtiments administratifs et commerciaux.

Les consultants suivants ont participé à l'analyse du projet afin de s'assurer des données les plus réalistes possibles et le bon déroulement des processus de validation :

- GLT + : Analyse de risques pour proposer des mesures de mitigation des risques qui ont été mises en place dans le cadre du projet;
- Technorm : Spécialiste en réglementation (codes et normes) pour analyser et proposer des interventions conformes et préparer la demande de dérogation auprès de la RBQ;
- GLT + : Économiste de la construction afin de valider les coûts de projet en adéquation avec les conditions du marché de la construction.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Nos études ont démontré que le coût des travaux devait être augmenté à 8 M\$ (avant taxes et contingences). Ce budget de travaux a été établi en collaboration avec les professionnels et contre vérifié par un économiste de la construction indépendant de l'équipe de conception.

Cette hausse du coût des travaux a pour effet de rehausser de 24,5 % le montant des

honoraires du contrat de services professionnel octroyé à Beaupré Michaud et Associés Architectes, NCK inc. et Martin Roy et Associés, dont le montant de 746 061.28\$ serait porté à 928 871.53\$ (écart de 182 810.25\$, avec taxes et avant contingences). Les détails sont présentés dans le tableau ci-bas. L'augmentation des honoraires professionnels dans le présent dossier n'est due qu'à la révision à la hausse du coût estimé des travaux au sens de la convention. Comme les services de base sont payables sur la base d'un pourcentage du coût estimé des travaux à la phase de conception, les honoraires y afférents doivent être augmentés. Il n'y a aucune modification à la nature ou à la portée des services requis. Les honoraires liés aux services payables selon la méthode du forfait en vertu de la convention demeurent inchangés.

	Honoraire taxes incluses
<b>Services de base</b>	
• Architecture : service de base (5% de 3 M\$ additionnels + tx)	172 462.50\$
• Électromécanique : service de base (7% de 0 M\$ additionnels + tx)	0.00\$
• Charpente et civil : service de base (6% de 150 000\$ additionnels + tx)	10 347.75.00\$
<b>TOTAL des services de base (avant taxes)</b>	<b>182 810.25.00\$</b>
% d'augmentation du contrat	24,5%
	Honoraire taxes incluses
<b>Contingences</b>	
• 15% des services additionnels (182 810.25\$) pour coordonner les demandes de changement potentielles en cours de chantier	27 421.54\$
• Service d'une expertise en codes et normes : Technorm	27 200.00\$
• Service en éclairage des salles de conseil : CS Design	18 300,00\$
• Relevés additionnels pour éléments patrimoniaux	6 900.00\$
<b>TOTAL des contingences (tx. incluses)</b>	<b>79 821.54\$</b>

Aussi, considérant les délais de réalisation du chantier et l'impact direct de ce projet préalable au projet de l'Hôtel de ville, nous souhaitons prévoir dès maintenant l'enlèvement du mobilier modulaire présent dans le bâtiment ainsi que son alimentation électrique afin que le chantier puisse débuter dès que l'octroi sera autorisé en mars prochain. C'est pour cette raison que des incidences additionnelles sont incluses à cette présente demande.

	Coût taxes incluses
<b>Incidences</b>	

• Retirer l'alimentation électrique des postes de travail laissés en place	10 000.00\$
• Démonter et entreposer les postes de travail laissés en place	33 000.00\$
• Tests de grattage de peinture aux fenêtres	1 000.00\$
<b>TOTAL des incidences (tx. incluses)</b>	<b>44 000.00\$</b>

La dépense totale à autoriser est de 306 631.79\$, taxes incluses. Les contingences de (79 821.54\$, taxes incluses) serviront à couvrir des imprévus qui pourraient survenir en cours de chantier, tels que des problèmes de décontamination ou des obstacles non détectés lors des coupes exploratoires dans ce type de bâtiment patrimonial, ainsi qu'aux frais d'expertises complémentaires nécessaires dans le cadre du projet.

Les incidences générales de 44 000.00 \$, (taxes incluses) serviront à l'enlèvement du mobilier modulaire et de son alimentation électrique afin que le chantier puisse débiter dès l'octroi du contrat.

Le coût total maximal des dépenses additionnelles autorisées de 306 631.79\$ sera assumé comme suit :

De ce montant, un montant maximal de 187 965.13\$ sera financé par le règlement d'emprunt de compétence municipale 15-075 - «Travaux de rénovation de l'Hôtel de ville de Montréal».

Un montant maximal de 118 666.41\$ sera financé par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération RCG 15-009 - «Travaux de rénovation de l'Hôtel de ville de Montréal».

Cette dépense sera assumée à 61,3 % par la ville centre et 38,7 % par l'agglomération. Elle est planifiée être répartie ainsi : 90% au courant de l'année 2018 et 10% au courant de l'année 2019

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Les principes de la Politique de développement durable pour les édifices de la Ville de Montréal, adoptée en 2009 par le SGPI, ainsi que les directives écologiques associées seront respectés.

Le projet s'inscrit dans une démarche globale liée au développement durable par la protection et la mise en valeur du patrimoine. Aussi, les ressources archéologiques seront intégrées aux plans et devis si nécessaire.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Tout retard dans la mise en oeuvre de ce projet aura pour effet de retarder le déménagement des occupants de l'Hôtel de ville et ainsi retarder le début des travaux majeurs de restauration patrimoniale, mise aux normes et certification LEED prévus dans l'Hôtel de ville.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une opération de communication a été élaborée en accord avec le Service des communications.

Une démarche en gestion du changement est en cours de développement.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Conception 100% 15 déc. 2017

AO construction : Janvier 2018

Octoi de contrat de const. Mars 2018

Travaux : Mai 2018 à mars 2019

Déménagement HDV : Avril-Mai 2019

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Rasha HOJEIGE)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

#### **Parties prenantes**

Liette CHARLAND, Service de la mise en valeur du territoire

Rasha HOJEIGE, Service des affaires juridiques

Lecture :

Rasha HOJEIGE, 11 décembre 2017

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Rachel DÉSORMEAUX  
Conceptrice des aménagements

**Tél :** 514 872-0192

**Télécop. :** 514 295-8763

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-12-07

Isabelle BONNEAU  
c/d gestion de projets immobiliers

**Tél :**

514-872-7853

**Télécop. :**

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Jean BOUVRETTE  
Directeur par intérim

**Tél :**

**Approuvé le :** 2017-12-11

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Marie-Claude LAVOIE  
Directrice de service SGPI

**Tél :** 514 872-1049

**Approuvé le :** 2017-12-11

**Dossier # : 1177619005**

**Unité administrative responsable :**

Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets corporatifs

**Objet :**

Autoriser une dépense additionnelle de 306 631,79\$, taxes incluses, pour l'ajustement des honoraires professionnels liés aux travaux de maintien d'actifs dans le cadre du projet de Déménagement des effectifs de l'Hôtel de ville vers l'édifice Lucien-Saulnier / Approuver l'addenda no 1 modifiant la convention de services professionnels intervenue entre la Ville de Montréal et Beaupré Michaud et Associées Architectes, NCK inc. et Martin Roy et Associés (CG17 0192) majorant ainsi le montant total du contrat de 746 061,28\$ à 928 871,53\$, avec taxes et avant contingences - Contrat 14824

**SENS DE L'INTERVENTION**

Document(s) juridique(s) visé(s)

---

**COMMENTAIRES**

---

**FICHIERS JOINTS**



Addenda.doc

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Rasha HOJEIGE  
Avocate  
Tél : 514-280-2609

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-12-11

Marie-Andrée SIMARD  
Notaire, chef de division  
Tél : 514-872-8323  
**Division** : Droit contractuel

## ADDENDA 1

**ENTRE :** **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public dont l'adresse principale est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par M<sup>e</sup> Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu du Règlement RCE 02-004, article 6;

Ci-après appelée la « Ville »

**ET :** **BEAUPRÉ MICHAUD ET ASSOCIÉS ARCHITECTES**, société d'architectes, ayant sa principale place d'affaires au 3981 boul. St-Laurent, bureau 605, Montréal (QC) H2W 1Y5, agissant et représentée par Menaud Lapointe, architecte associé, déclarant lui-même être associé et être expressément autorisé à agir aux fins des présentes tel qu'il le déclare;

N<sup>o</sup> d'inscription T.P.S. : 122 030 828  
N<sup>o</sup> d'inscription T.V.Q. : 1007 437 508

Ci-après appelée l' « **Architecte** » ou le  
« **Coordonnateur** »

**ET :** **NCK INC.**, personne morale légalement constituée, ayant sa principale place d'affaires au 1200 avenue McGill College, bureau 100, Montréal (Qc) H3B 4G7, agissant et représentée par Roger Nicolet, ingénieur président, dûment autorisé aux fins des présentes tel qu'il le déclare;

N<sup>o</sup> d'inscription T.P.S. : 827 191 206  
N<sup>o</sup> d'inscription T.V.Q. : 1217 127 145

Ci-après appelée l' « **Ingénieur** »

**ET :** **MARTIN ROY ET ASSOCIÉS**, personne morale légalement constituée, ayant sa principale place d'affaires au 1805, chemin Oka, Deux-Montagnes (Qc) J7R 1N3, agissant et représentée par Martin Roy, ingénieur associé, dûment autorisé aux fins des tel qu'il le déclare;

N<sup>o</sup> d'inscription T.P.S. : 804 929 875  
N<sup>o</sup> d'inscription T.V.Q. : 1211 710 353

Ci-après appelée l' « **Ingénieur** »

**ATTENDU QU'**un appel d'offres public (17-151718) a été tenu du 6 au 29 mars 2017 afin de retenir les services professionnels d'une équipe de conception (architecte et ingénieurs);

**ATTENDU QUE** la Ville a approuvé, par la résolution CG17 0192 adoptée par le conseil d'agglomération, à sa séance du 18 mai 2017, la conclusion d'une convention de services professionnels pour la fourniture de services d'architecture et d'ingénierie pour le Réaménagement de l'édifice Lucien-Saulnier avec les Cocontractants, (ci-après, la « Convention initiale »);

**ATTENDU QUE** le montant maximal d'honoraires payables en vertu de la Convention initiale était de 746 061.28 \$, taxes incluses (excluant le budget de contingences);

**ATTENDU QU'**en vertu de la Convention initiale, les services de base de l'Architecte et de l'Ingénieur sont payables selon la méthode du pourcentage du coût des travaux décrite dans ladite Convention initiale;

**ATTENDU QUE** le Coût estimé des travaux au sens de la Convention initiale a été révisé à la hausse, ce qui entraîne une augmentation des honoraires payables pour les services de base de l'Architecte et de l'Ingénieur;

**ATTENDU QUE** le montant maximal d'honoraires payables en vertu de la Convention initiale doit conséquemment être majoré d'une somme de 182 810.25 \$, taxes incluses;

**ATTENDU QUE** la Ville de Montréal a adopté une Politique de gestion contractuelle en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle a remis une copie de ladite Politique aux Cocontractants;

**ATTENDU QU'**en vertu d'une sentence arbitrale, l'article 7 de la Politique de gestion contractuelle est inopérant envers les membres du Syndicat professionnel des scientifiques à pratique exclusive de Montréal (arpenteurs-géomètres, ingénieurs, chimistes et médecins vétérinaires);

## **LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :**

1. L'article 5.1 de la Convention initiale est remplacé par le suivant :

### **5.1 HONORAIRES**

En contrepartie de l'exécution par l'Architecte et l'Ingénieur de leurs obligations, la Ville s'engage à leur verser un montant maximal de NEUF CENT VINGT-HUIT MILLE HUIT-CENT SOIXANTE ET ONZE DOLLARS ET CINQUANTE-TROIS CENTS (928 871.53\$), incluant toutes taxes applicables sur les biens et services (T.P.S. et T.V.Q.), et excluant les contingences.

2. Tous les autres termes et conditions de la Convention initiale modifiée demeurent inchangés.

**EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX (2) EXEMPLAIRES, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DES SIGNATURES CI-APRÈS :**

Le <sup>e</sup> jour de 2018

**VILLE DE MONTRÉAL**

Par : \_\_\_\_\_  
Yves Saindon, greffier

Le <sup>e</sup> jour de 2018

**BEAUPRÉ MICHAUD ET ASSOCIÉS ARCHITECTES**

Par : \_\_\_\_\_  
Menaud Lapointe, architecte associé

Le <sup>e</sup> jour de 2018

**NCK INC.**

Par : \_\_\_\_\_  
Roger Nicolet, ingénieur et président

Le <sup>e</sup> jour de 2018

**MARTIN ROY ET ASSOCIÉS**

Par : \_\_\_\_\_  
Martin Roy, ingénieur et président

Cet addenda a été approuvé par la résolution \_\_\_\_\_.

**Dossier # : 1177619005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets corporatifs
<b>Objet :</b>	Autoriser une dépense additionnelle de 306 631,79\$, taxes incluses, pour l'ajustement des honoraires professionnels liés aux travaux de maintien d'actifs dans le cadre du projet de Déménagement des effectifs de l'Hôtel de ville vers l'édifice Lucien-Saulnier / Approuver l'addenda no 1 modifiant la convention de services professionnels intervenue entre la Ville de Montréal et Beaupré Michaud et Associées Architectes, NCK inc. et Martin Roy et Associés (CG17 0192) majorant ainsi le montant total du contrat de 746 061,28\$ à 928 871,53\$, avec taxes et avant contingences - Contrat 14824

**SENS DE L'INTERVENTION**

Certification de fonds

---

**FICHIERS JOINTS**



[GDD 1177619005 - information comptable.xlsx](#)

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Pierre-Luc STÉBEN  
Préposé au budget - Service des finances -  
Point de service HDV  
**Tél : 514 872-1021**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-12-11

Cathy GADBOIS  
Chef de section

**Tél : 514 872-1443**  
**Division : Service des finances - Point de service HDV**



(1)

**Dossier # : 1175843001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voie et transports , Direction , Division des grands projets 1
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Projets du MTQ - échangeurs Turcot et Dorval, autoroutes 25 et 40
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Ratifier le cadre de collaboration conclu entre la Ville de Montréal et le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports pour la préparation de plans et devis et la réalisation de travaux des ouvrages municipaux et autoriser une dépense maximale de 10 000 000 \$, taxes incluses, pour les travaux afférents

Il est recommandé :

1. de ratifier l'entente intervenue entre le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) pour permettre la réalisation par le Ministère de travaux municipaux demandés par la Ville de Montréal dans le cadre du projet Turcot;
2. d'autoriser à cette fin une dépense maximale de 10 000 000 \$, taxes incluses, pour la réalisation par le MTMDET des travaux demandés par la Ville de Montréal;
3. d'autoriser le directeur du Service des infrastructures, de la voirie et des transports à signer tout document déposé par le MTMDET pour paiement de ces travaux;
4. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel - cette dépense sera assumée à 70% par l'agglomération et 30 % par la Ville de Montréal.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2017-12-11 09:56

**Signataire :**

Alain DUFORT

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1175843001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voie et transports , Direction , Division des grands projets 1
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Projets du MTQ - échangeurs Turcot et Dorval, autoroutes 25 et 40
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Ratifier le cadre de collaboration conclu entre la Ville de Montréal et le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports pour la préparation de plans et devis et la réalisation de travaux des ouvrages municipaux et autoriser une dépense maximale de 10 000 000 \$, taxes incluses, pour les travaux afférents

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le Ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) a entrepris les travaux de réfection des infrastructures de l'échangeur Turcot. Dans le cadre de ce vaste chantier certains travaux sont prévus par le Ministre à l'égard des infrastructures municipales qui doivent être déplacées ou solidifiées pour permettre les travaux du Ministre. La Ville de Montréal souhaite profiter de l'intervention du Ministre pour faire exécuter, par l'Entrepreneur retenu par le Ministre, des travaux qui visent à optimiser la durabilité et la performance de ses infrastructures. Ces travaux sont appelés «Travaux afférents» dans le contexte du contrat intervenu entre le Ministre et l'entrepreneur KPH Turcot. Il est clair que la réalisation des travaux afférents de la Ville par le Ministre génère des avantages opérationnels et économiques pour la Ville et le Ministre. La Ville et le MTMDET ont conclu en 2014 un cadre de collaboration relatif à la conception et la réalisation des travaux municipaux prévus dans le cadre du contrat conception-construction accordé par le Ministre pour la réalisation des travaux du Projet Turcot. Dans le cadre de cette entente, la Ville a le pouvoir de demander des changements au Ministre afin que les travaux relatifs aux infrastructures municipales soient faits en conformité avec nos exigences ou besoins. Ces travaux municipaux sont réalisés par l'entrepreneur du MTMDET, soit KPH Turcot.

Un budget de 10 000 000 \$ serait nécessaire pour permettre à la Ville de payer le Ministre pour la conception et la construction de travaux afférents.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE17 xxxx, à venir : Ratifier l'entente intervenue entre le ministère des Transports du Québec et la Ville de Montréal visant la collaboration en ressources professionnelles municipales dans le cadre du projet Turcot, pour la période du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2021, pour une somme maximale de 4 200 000 \$, et approuver le document intitulé « Marché ».

CE15 0338, 4 mars 2015: Ratifier l'entente intervenue entre le ministère des Transports du Québec et la Ville de Montréal visant la collaboration en ressources professionnelles municipales dans le cadre du projet Turcot, pour la période du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2015, pour une somme maximale de 3 700 000 \$, et approuver le document intitulé « Marché ».

CG12 0236, 21 juin 2012 : Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 19 100 000 \$ afin de financer les interventions municipales afférentes à la réalisation du projet de reconstruction du complexe Turcot.

## **DESCRIPTION**

Le présent sommaire vise à ratifier le cadre de collaboration Ville-MTMDDET pour permettre la réalisation par le Ministère de travaux afférents, soit de travaux demandés par la Ville afin de consolider et d'optimiser les infrastructures municipales qui seront construites dans le cadre du projet Turcot. Les demandes de la Ville peuvent porter, sans s'y limiter, sur l'optimisation des infrastructures d'égout ou d'aqueduc, de systèmes intelligents de transports ou d'aménagements urbains.

La nature des travaux afférents comprend principalement :

- les honoraires professionnels requis pour modifier les plans et devis pour permettre la réalisation des ouvrages municipaux;
- les frais et honoraires pour des études;
- la surveillance des travaux;
- la réalisation des «Travaux afférents au Projet Turcot» et les autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant.

## **JUSTIFICATION**

Des travaux municipaux sont et seront réalisés par le MTMDDET dans le cadre du complexe Turcot. Alors que l'entrepreneur est en place, la Ville désire saisir l'opportunité d'optimiser et de consolider le réseau municipal. Si la Ville ne saisit pas cette opportunité, elle devra attendre la fin des travaux Turcot en 2020, démolir les ouvrages nouvellement construits par le Ministère pour réaliser ses propres travaux.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les dépenses allouées pour les travaux afférents sont des dépenses en immobilisations et sont prévues au projet Complexe Turcot (39710).

Selon la nature des travaux à réaliser par le MTMDDET pour la Ville de Montréal, les imputations budgétaires seront réparties comme suit:

- pour tous travaux dans la rue Notre-Dame Ouest , et qui visent l'optimisation des infrastructures et qui sont de compétence d'agglomération, un budget de 4 000 000 \$ sera alloué
- pour tous travaux de compétences corporatives, un budget de 3 000 000 \$ sera alloué
- pour tous les autres travaux de compétences d'agglomération un budget de 3 000 000 \$ sera alloué.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Les travaux afférents au Projet Turcot visent à assurer la pérennité des infrastructures municipales et une optimisation des dépenses publiques.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Si la Ville ne met pas en œuvre des interventions municipales jugées nécessaires alors que le projet du MTMDET est en cours, un retard de son échéancier ainsi que les coûts de réalisation devront être revus à la hausse.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune intervention de communication n'est requise dans ce dossier.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Janvier 2018 : approbation de l'entente par les autorités municipales.  
2017-2020 Demandes de changements des exigences techniques du projet Turcot par la Ville de Montréal afin d'optimiser les infrastructures municipales.  
2018-2021 Réalisation des travaux afférents demandés par la Ville par le MTMDET.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Danièle HANDFIELD)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Marie-Sophie COUTURE  
Chef de section

**Tél :** 514-872-1773  
**Télécop. :** 514-872-1945

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-08-17

James BYRNS  
Chef de Division Grands Projets Portefeuille #  
1

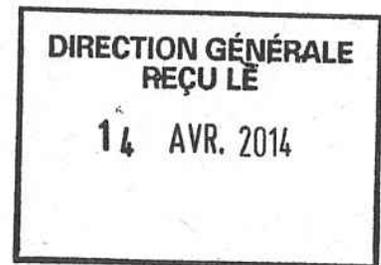
**Tél :** 514-868-4400  
**Télécop. :**

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Claude CARETTE  
Directeur

**Tél :** 514 872-6855  
**Approuvé le :** 2017-12-08



Québec, le 8 avril 2014

Monsieur Alain Marcoux  
Directeur général  
Ville de Montréal  
275, rue Notre-Dame Est  
4<sup>e</sup> étage, suite 4.127  
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Monsieur le Directeur général,

C'est avec plaisir que je vous retourne un exemplaire signé du cadre de collaboration pour la préparation des plans et devis et la réalisation des travaux en mode conception-construction (volet 2) du projet Turcot.

Nous vous confirmons que les responsabilités réciproques en matière d'entretien et de gestion de certaines infrastructures aux limites d'emprises seront discutées dans le cadre de négociations à venir au cours des prochains mois.

Je profite de l'occasion pour souligner l'excellente collaboration reçue de la part de l'équipe des grands projets de la Ville.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur général, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Dominique Savoie

p. j. 1

**CADRE DE COLLABORATION POUR LA PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS ET LA RÉALISATION DES TRAVAUX RELATIFS AUX OUVRAGES MUNICIPAUX DANS LE CADRE DES TRAVAUX EN MODE CONCEPTION-CONSTRUCTION (VOLET 2) DU PROJET TURCOT**

**Définitions**

Dans la présente entente, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les mots suivants signifient :

**Appel de propositions** : désigne l'appel d'offres émis relativement au Projet C-C le 10 avril 2013, tel que modifié par addenda.

**Appel de qualification** : désigne l'appel de candidatures émis relativement au Projet C-C le 5 décembre 2011, tel que modifié par addenda.

**Certificateur indépendant** : personne engagée conjointement par le MTQ et le Fournisseur afin d'exercer un droit de regard et d'objection sur un ensemble spécifique d'activités, de biens livrables et d'obligations du Fournisseur. Cette personne est entre autres chargée d'émettre les attestations portant sur la conception d'ensemble du Projet C-C, sur les conceptions préliminaires, les conceptions détaillées ainsi que les réceptions provisoires et les réceptions définitives.

**Contrat C-C** : le contrat à intervenir entre le Ministre et le Fournisseur à l'égard du Projet C-C pour sa réalisation en mode conception-construction.

**Éléments payables** : les éléments du Projet C-C énumérés dans le Contrat C-C et dont l'avancement sert à calculer la valeur achevée cumulative admissible et la valeur achevée mensuelle admissible aux fins de l'établissement des paiements mensuels versés par le Ministre au Fournisseur.

**Fournisseur** : le Soumissionnaire sélectionné à la suite de l'appel de Propositions qui conclut le Contrat C-C avec le Ministre.

**Ministre** : le ministre des Transports du Québec.

**Ouvrages municipaux** : Ouvrages construits par le Fournisseur dans le cadre du Contrat C-C et transférés à la Ville à la fin des travaux (se référer à l'annexe A pour la liste et à l'annexe B pour le plan de localisation des Ouvrages municipaux)

**Projet C-C** : l'ensemble des activités relatives à la conception et la construction des Infrastructures du Projet C-C, incluant le maintien de la circulation, la démolition des structures existantes ainsi que toutes les activités connexes que le Fournisseur doit accomplir.

**Représentant de la Ville :** toute personne désignée par le Comité de direction du projet Turcot de la Ville, y compris le personnel administratif ou technique mandaté en soutien au dit représentant.

**Ville :** la Ville de Montréal ainsi que ses arrondissements concernés.

### **Mise en contexte**

Le Ministre et la Ville conviennent qu'il est requis de mettre en place un processus de collaboration dans le cadre du projet Turcot pour la préparation des documents d'Appel de propositions et des plans et devis, et la réalisation ainsi que la réception des Ouvrages municipaux. Cette démarche a comme objectif de faciliter la planification des ressources municipales qui seront affectées pour assurer une collaboration adéquate lors de ces étapes.

Le projet Turcot comporte deux volets principaux. Le volet 1 concerne les travaux réalisés en mode conventionnel, c'est-à-dire sous la gérance de projet effectuée directement par le Ministre; ce volet est évalué à près de 400 000 000 \$. Le volet 2 (objet du Contrat C-C) concerne, quant à lui, les activités du projet Turcot attribuées à un Fournisseur selon un mode de réalisation conception-construction; ce volet vise la majeure partie des infrastructures à concevoir et à construire.

La présente entente vise le volet 2.

### **Processus d'approvisionnement du volet 2 (projet C-C)**

Ce processus d'approvisionnement se fait en deux étapes, soit un Appel de qualification lancé à l'international, suivi d'un Appel de propositions auprès des candidats qui se sont qualifiés lors de la première étape.

Le Ministre a la responsabilité de préparer les documents de l'Appel de propositions qui permettront d'octroyer un contrat au Fournisseur pour la mise en œuvre des travaux selon le mode conception-construction.

À la suite du lancement de l'Appel de qualification et à l'analyse des candidatures reçues, l'annonce des candidats qualifiés a été faite le 3 août 2013. Selon le souhait de la Ville, le Ministre a accepté que celle-ci participe à la préparation de certains volets de l'Appel de propositions, dont plus spécifiquement les suivants :

- Exigences en matière de gestion des impacts sur la mobilité et le milieu (eau, air, bruit);
- Exigences en matière d'intégration urbaine et architecturale.

### **Préparation de l'Appel de propositions**

Trois ressources/spécialistes de la Ville ont eu accès aux textes spécifiques concernant les volets mentionnés ci-haut, après avoir complété avec succès le processus de vérification des conflits d'intérêts réels ou apparents et avoir signé les engagements de confidentialité.

Par l'intermédiaire de ces ressources, la Ville a fourni au Ministre ses commentaires et demandes de modifications. Dans la mesure du possible, le Ministre en a tenu compte et les a

intégrés dans les exigences de l'Appel de propositions.

### **Réalisation du projet CC / Procédure de certification et d'attestation**

Conformément au Contrat C-C, le Fournisseur a l'obligation de suivre une procédure de certification et d'attestation qui comprend entre autres les étapes suivantes :

- Conception d'ensemble (équivalent à un avant-projet définitif pour l'ensemble du Projet C-C);
- Conception préliminaire (pour chacune des parties d'ouvrage appelées Éléments payables);
- Conception détaillée (pour chacune des parties d'ouvrage appelées Éléments payables);
- Degré d'avancement des travaux (établi en fonction des Éléments payables);
- Achèvement (excluant cependant les Éléments payables relatifs aux Ouvrages municipaux et aux ouvrages ferroviaires );
- Réceptions provisoire et définitive par « éléments spécifiques » (regroupement d'Éléments payables) correspondant aux Ouvrages municipaux et aux ouvrages ferroviaires;
- Ouverture partielle d'ouvrages (le cas échéant);
- Réceptions provisoire et définitive générales.

Pour chacune des étapes, le Fournisseur prépare et fournit au Certificateur indépendant et au Ministre les certificats pertinents accompagnés des documents, demandes et avis en appui.

La Ville et le Ministre conviennent que lorsqu'un certificat concerne un Ouvrage municipal, la Ville participe, avec le Ministre, à l'analyse de ces documents. Étant donné que le Ministre, conformément au Contrat C-C, dispose de 10 jours ouvrables pour remettre ses commentaires au Certificateur indépendant et au Fournisseur, il est entendu que la Ville dispose d'un délai de 8 jours ouvrables, pour remettre ses commentaires par écrit au Ministre; ce dernier les fera suivre au Fournisseur et au Certificateur indépendant. Dans le cas de questions spécifiques suffisamment complexes, advenant que la Ville ne puisse faire ses commentaires dans le délai imparti, elle peut faire une demande écrite pour justifier cette prolongation du délai et le Ministre avise alors le Fournisseur et le Certificateur indépendant, à l'intérieur des délais qui lui sont accordés pour examen.

Le Certificateur indépendant n'émet une attestation ou des avis qu'après analyse de l'ensemble des documents en appui, dont les commentaires de la Ville et du Ministre, à condition que ceux-ci aient été transmis à l'intérieur des délais prescrits. Le Certificateur indépendant n'est pas lié par les commentaires reçus par la Ville ou par le Ministre.

### **Demandes de changements aux exigences techniques**

La Ville doit transmettre par écrit au Ministre toute demande de modifications qu'elle souhaite voir apportée aux exigences techniques du Contrat C-C, incluant des modifications entraînant des délais au projet ou des déboursés additionnels. Cette demande doit être motivée quant à la nature des changements et doit comprendre un engagement de la Ville à payer le coût de ces changements. Toute demande de modification doit être autorisée par le Ministre. À défaut d'une telle autorisation, la nature et les paramètres du projet sont maintenus.

Les demandes de modifications approuvées par le Ministre sont par la suite acheminées par celui-ci au Fournisseur, conformément aux modalités et délais prévus dans le Contrat C-C. À titre informatif, l'extrait pertinent du projet du Contrat C-C est reproduit à l'annexe C.

### **Procédure de revue**

Le Contrat C-C prévoit que certains documents ou certaines questions doivent être soumis au Ministre dans le cadre de la Procédure de revue. La Procédure de revue se décline elle-même en deux procédures : la Procédure d'examen ou la Procédure de consentement. Le Ministre, dans les 15 jours ouvrables (pour la Procédure d'examen) ou les 20 jours ouvrables (pour la Procédure de consentement) suivant la réception des documents soumis, doit analyser, consentir et retourner au Fournisseur une copie de ces documents portant la mention « reçu », « reçu avec commentaires » ou « à resoumettre » selon le cas dans le cadre de la Procédure d'examen ou « accepté », « accepté avec commentaire » ou « refusé », selon le cas dans le cadre de la Procédure de consentement

C'est ainsi que plusieurs documents préparés par le Fournisseur, dont le programme de gestion de la conception, le programme de gestion de la construction, le plan de gestion de la mobilité spécifique et détaillée, les plans d'éclairage, ou autre documentation pourront également être revus par la Ville dans le cadre de la Procédure de revue.

Étant donné que le Ministre dispose de 15 ou de 20 jours ouvrables selon le cas (Procédure d'examen ou Procédure de consentement) pour émettre sa réponse au Fournisseur, il est entendu que la Ville dispose d'un délai de 12 ou de 17 jours ouvrables respectivement, pour remettre ses commentaires par écrit au Ministre; ce dernier les fera suivre au Fournisseur.

### **Inspection des Ouvrages municipaux**

La présence du Représentant de la Ville est requise, et, si nécessaire, celle des principaux intervenants concernés de la Ville, lors des essais particuliers ou des étapes de vérification préalables. La présence de ces représentants de la Ville est obligatoire lors des visites d'inspection des Ouvrages municipaux en prévision de leurs réceptions provisoire ou définitive par le Certificateur indépendant. Le Ministre et le Certificateur indépendant prendront en considération les commentaires formulés par le Représentant de la Ville à ces occasions.

Approbation formelle de la Ville : à la fin du processus d'examen et de revue des travaux pour chacun des Éléments payables la concernant, la Ville produira au Ministre une lettre explicite confirmant son accord ~~sans réserve~~ vis-à-vis de la construction effectuée dudit Ouvrage municipal.

### **Pouvoir d'audits**

Le Ministre peut évaluer la performance des activités du Fournisseur relativement à l'atteinte de la conformité aux exigences du Contrat C-C par la tenue d'audits externes des activités, incluant des audits de systèmes et des audits de produits livrés. Ces audits externes permettent au Ministre d'obtenir des preuves et de les évaluer de manière objective à l'égard des obligations du Fournisseur en vertu du Contrat C-C, dont notamment les obligations techniques et les dispositions prévues aux systèmes de gestion et aux politiques, aux processus et aux procédures qui en découlent.

Le Ministre peut réaliser des audits externes à tout moment pendant la période du Contrat C-C.

La Ville pourra participer, avec le Ministre, à tous les audits concernant les Ouvrages municipaux.

### Surveillance des travaux

La surveillance des travaux est de la seule responsabilité du Fournisseur qui émet les Certificats de conformité en rapport avec les divers Éléments payables et les documents en appui. Sur la base de ces documents et des commentaires de la Ville et du Ministre, le Certificateur indépendant émet les attestations du certificateur indépendant qu'il remet au Fournisseur et au MTQ. Le Certificateur indépendant est responsable de s'assurer que la qualité de l'ouvrage conçu et réalisé est conforme aux exigences techniques du Contrat C-C et aux engagements techniques du Fournisseur.

Pour éviter toute ambiguïté lors de la réalisation des travaux, le Fournisseur et le Certificateur indépendant ne répondent qu'aux demandes formulées par le Ministre en ce qui concerne des travaux additionnels. Toute demande en ce sens doit être transmise au Ministre, conformément à la rubrique « Demandes de changements aux exigences techniques » du présent document.

Les parties déclarent avoir pris connaissance et compris les présentes et signent, en double exemplaire, comme suit :

#### Ville de Montréal

Par : Alain Marcoux, directeur général

À Montréal

Ce 5<sup>e</sup> jour du mois mars de l'an deux mille quatorze



Directeur général

#### Ministre des Transports

Par : Dominique Savoie, sous-ministre

À Québec

Ce 4 jour du mois avril de l'an deux mille quatorze



Sous-ministre

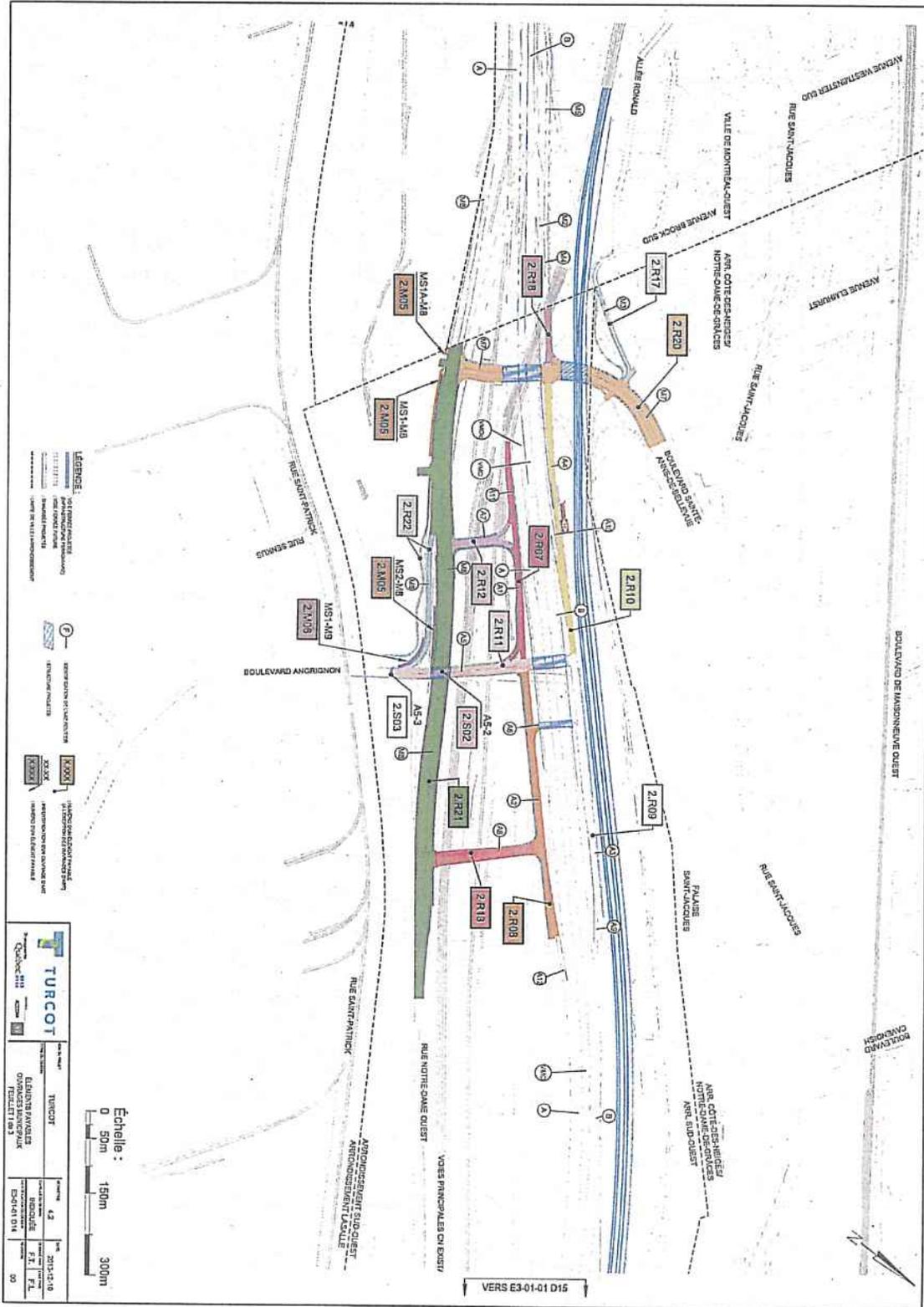
## ANNEXE A

### Liste des Ouvrages municipaux (Éléments spécifiques)

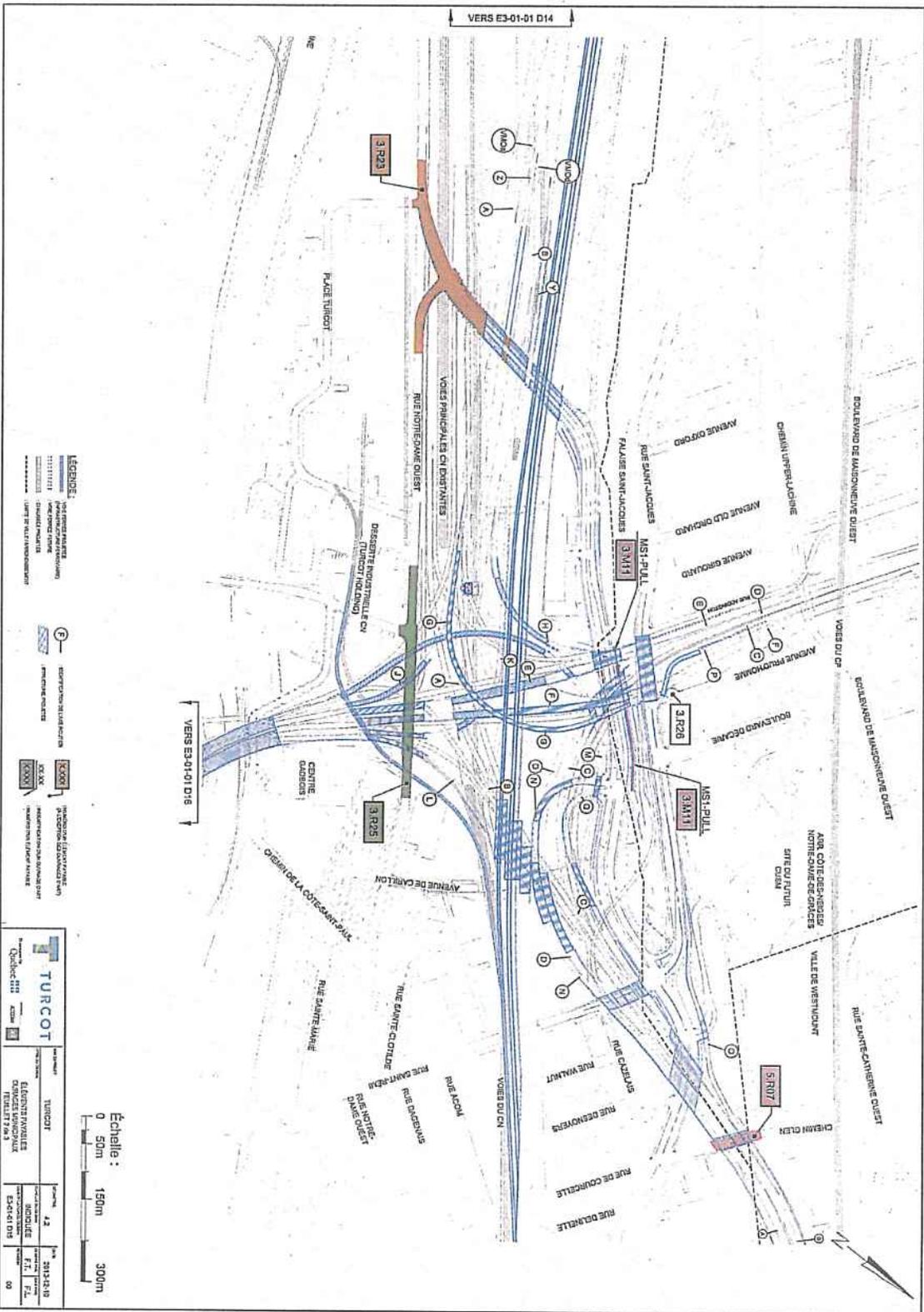
Ouvrages municipaux		
Éléments spécifiques	Éléments payables	N <sup>os</sup> Éléments payables
Voies de service	Voie de service A1	2.R07
	Voie de service A2	2.R08
	Voie de service A3	2.R09
	Voie de service A4	2.R10
Angrignon	Bretelle Angrignon sud	2.R22
	Structure A5-2	2.S02
	Structure A5-3	2.S03
	Boulevard Angrignon	2.R11
	Mur de M9	2.M06
Lien A7	Rue A7	2.R12
Lien A8	Rue A8	2.R13
Richmond	Rue Richmond	2.R18
Bellevue	Avenue Brock	2.R17
	Boulevard de Sainte-Anne-de-Bellevue	2.R20
Notre-Dame Ouest	Rue Notre-Dame Ouest à l'ouest	2.R21
	Murs de M8	2.M05
Côte-Saint-Paul	Chemin de la Côte-Saint-Paul	3.R21
Pullman	Boulevard Pullman - partie sud	3.R23
	Rue Notre-Dame Ouest au Centre	3.R25
	Cul-de-sac Prud'homme	3.R26
	Mur du parc	3.M11
De La Vérendrye	Boulevard De La Vérendrye	4.R06
	Rue Eadie	4.R07
	Rue Roberval (Est)	4.R09
	Rue Roberval (Ouest)	4.R10
	Rue Saint-Patrick	4.R11
	Murs DLV	4.M07
Glen	Chemin Glen	5.R07

# ANNEXE B

## Plans de localisation des Éléments payables



89



**L'ÉCHELLE :**

- : Voie d'accès à la propriété
- : Voie principale
- : Voie d'accès à la propriété
- : Voie d'accès à la propriété

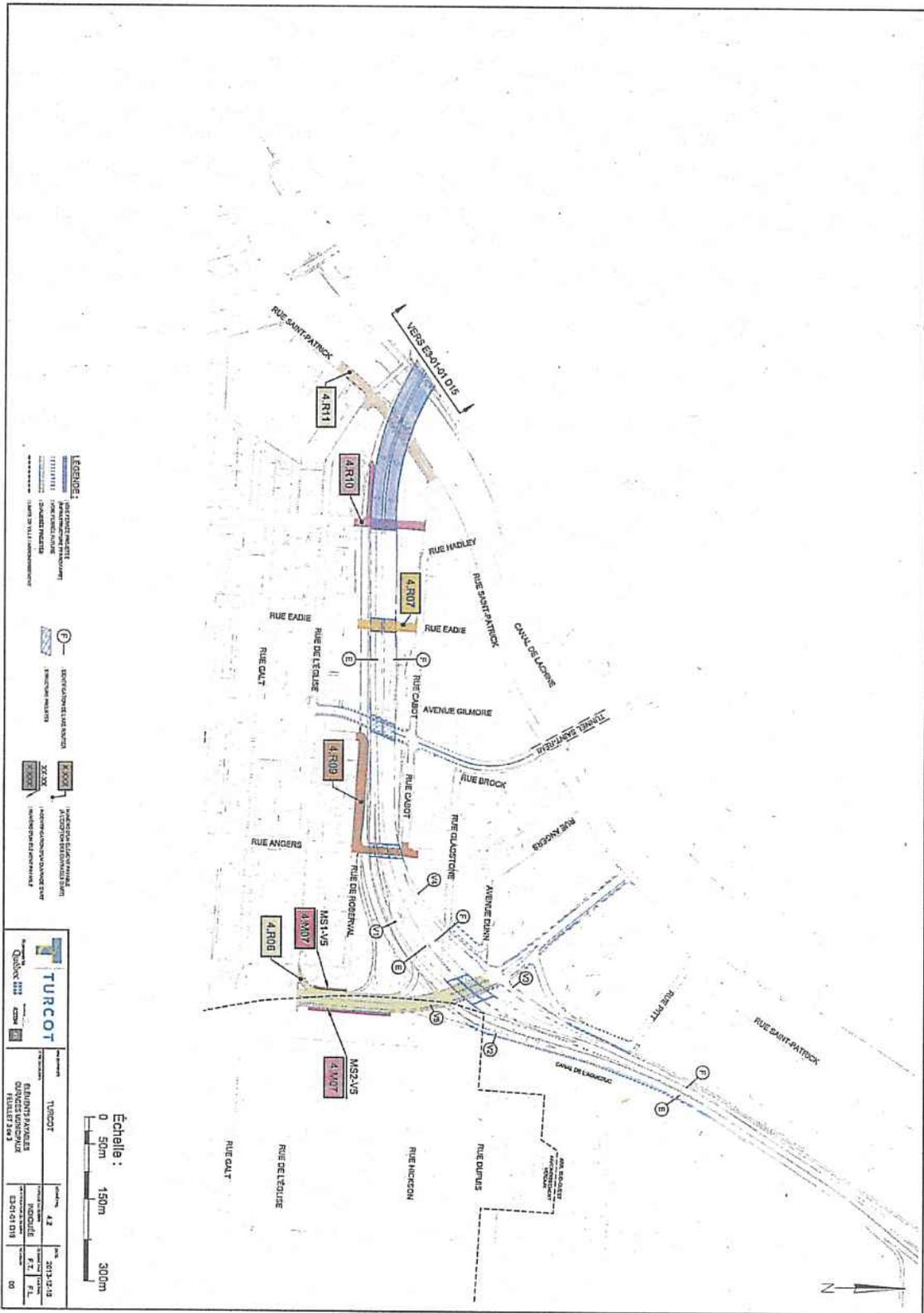
**LEGENDE :**

- F : Imposition de signalisation
- XX : Imposition de signalisation
- XX : Imposition de signalisation
- XX : Imposition de signalisation

<b>TURCOT</b>		TURCOT	4:1
ÉLÉMENTS AVANTURE	ÉLÉMENTS AVANTURE	ÉLÉMENTS AVANTURE	ÉLÉMENTS AVANTURE
ESQ-01-D13	ESQ-01-D13	ESQ-01-D13	ESQ-01-D13

Echelle :  
0 50m 150m 300m

9



PA

## ANNEXE C

### Contrat du Projet C-C

#### Annexe 10 – Procédure de modification

##### Partie 1

#### MODIFICATIONS DU MINISTRE

##### 1.1 Généralités

Conformément aux dispositions de la présente annexe, le Ministre peut proposer au Fournisseur une Modification du ministre et lui demander d'y donner suite et de la mettre en œuvre.

Le Fournisseur n'est admissible à aucun paiement, indemnité ou prolongement de délai pour une Modification du ministre, sauf dans la mesure énoncée dans la Confirmation de la modification du ministre prévue à la présente annexe.

##### 1.2 Procédure de demande d'une Modification du ministre

Si le Ministre souhaite proposer une Modification du ministre, le Ministre donne un avis (**un « Avis de modification du ministre »**) au Fournisseur indiquant :

1.2.1 la nature, l'envergure et les détails de la Modification du ministre qu'il souhaite faire évaluer, de façon suffisamment précise pour permettre au Fournisseur de préparer, calculer et remettre une Évaluation de la modification du ministre conformément aux dispositions ci-après prévues;

1.2.2 la date d'achèvement souhaitée, le cas échéant, de la Modification du ministre (laquelle doit être une date raisonnable compte tenu de la nature de la Modification du ministre);

##### 1.3 Évaluation de la modification du ministre

1.3.1 Le Fournisseur remet une évaluation préliminaire écrite au Ministre des effets importants de l'Avis de modification du ministre sur le Projet C-C dans les dix Jours ouvrables suivant la remise de l'Avis de modification du ministre (ou, sur demande du Fournisseur, à une date ultérieure acceptable au Ministre, les deux parties agissant de façon raisonnable dans les circonstances). Si le Fournisseur, agissant raisonnablement, est d'avis que la Modification du ministre proposée :

- a) serait techniquement impossible ou affecterait de manière préjudiciable la capacité du Fournisseur d'exécuter les Activités sans pouvoir faire l'objet d'une compensation en vertu de la présente annexe;
- b) serait contraire aux Lois et règlements ou aux Règles de l'art;

- c) serait dangereuse ou aurait un effet préjudiciable sur la santé ou la sécurité des Usagers ou du public;
- d) entrainerait la révocation ou l'annulation d'une Autorisation ou exigerait l'obtention d'une nouvelle Autorisation et qu'en dépit de ses efforts raisonnables, le Fournisseur ou le Ministre serait incapable d'obtenir cette Autorisation; ou
- e) entrainerait des conditions additionnelles à une Autorisation qui ne pourraient être rencontrées par le Fournisseur;

le Fournisseur peut faire valoir ces motifs lorsqu'il remet son évaluation préliminaire au Ministre et demander l'annulation de l'Avis de modification du ministre. Dans les dix Jours ouvrables suivant la remise de l'évaluation préliminaire du Fournisseur, le Ministre avise le Fournisseur par écrit s'il : (i) annule l'Avis de modification du ministre ou (ii) souhaite procéder avec celui-ci de la manière prévue ci-après. À défaut de transmettre un avis dans ce délai, le Ministre est réputé avoir annulé l'Avis de modification du ministre. Si le Ministre avise le Fournisseur qu'il souhaite procéder avec l'Avis de modification du ministre, sous réserve du droit du Fournisseur de soumettre un Différend au Mode de règlement des différends, le Fournisseur remet une déclaration écrite au Ministre (une « **Évaluation de la modification du ministre** ») dans les 20 Jours ouvrables suivant la réception de l'avis de procéder (ou, sur demande du Fournisseur, à une date ultérieure acceptable au Ministre, les deux parties agissant de façon raisonnable dans les circonstances), qui comporte les éléments prévus aux alinéas 1.3.2 et 1.3.3 ci-après :

1.3.2 Le Fournisseur inclut dans son Évaluation de la modification du ministre un relevé détaillé des éléments suivants :

1.3.2.1 Une Offre ferme de prix déterminée en conformité avec les sous-alinéas a) à c) ci-dessous, laquelle est exprimée d'une part, i) en un paiement unique payable à une date devant être convenue entre les parties et d'autre part, ii) en paiements mensuels qui, lorsque le Ministre l'exige, sont intégrés aux Composantes et Sous-composantes des Éléments payables et à une nouvelle Courbe de paiements. Le prix de l'Offre ferme doit être déterminé en conformité avec les Lois et règlements applicables et présenté sous l'une des formes suivantes, tel que cela est prévu au *Règlement sur les contrats des travaux de construction des organismes publics*, c. C-65.1, r.5 :

- a) un prix forfaitaire ventilé qui tient compte de la majoration prévue ci-dessous; ou
- b) lorsque la nature de la Modification du ministre ne permet pas un prix forfaitaire ventilé, un prix déterminé en application des prix unitaires convenus par les parties; ou

- c) lorsque la nature de la Modification du ministre ne permet ni un prix forfaitaire ventilé, ni l'application des prix unitaires, un prix déterminé par cumul du coût de la main d'œuvre, des matériaux et de l'équipement liés à la Modification du ministre, majoré tel que prévu ci-dessous. Le coût de la main d'œuvre, des matériaux et de l'équipement correspond aux coûts réels du Fournisseur et des sous-traitants sur les éléments applicables décrits à l'Appendice 1 de la présente annexe.

Toute majoration prévue à l'Offre ferme de prix pour les frais généraux, les frais d'administration et les profits ne peut, conformément aux Lois et règlements applicables, excéder les proportions suivantes :

- (i) 15 %, lorsque la Modification du ministre est exécutée par un Membre du groupe contractant; ou
- (ii) 10% pour le Fournisseur et 15% pour le sous-traitant, lorsque la Modification du ministre est exécutée par un sous-traitant qui n'est pas un Membre du groupe contractant.

1.3.2.2 une évaluation de toute réduction prévue des coûts du Fournisseur qui pourrait découler de la Modification du ministre, le cas échéant, laquelle doit être appliquée en totalité au bénéfice du Ministre;

1.3.2.3 une liste des Autorisations ou des modifications aux Autorisations existantes devant être obtenues (y compris les Autorisations relevant du ministre) avant que la Modification du ministre ne puisse être effectuée ou mise en œuvre, ainsi que le coût relié pour autant que ce coût ne soit pas couvert par le sous-alinéa 1.3.2.1 ci-dessus, avec un échéancier pour l'obtention de celles-ci;

1.3.2.4 une évaluation détaillée de tout retard ou délai anticipé dans l'achèvement des Travaux et de l'effet prévu de la Modification du ministre sur l'Échéancier du Projet C-C, cette évaluation étant soumise à la détermination du Ministre conformément à l'alinéa 10.7.5 du Contrat du Projet C-C;

1.3.2.5 si la mise en œuvre de la Modification du ministre entraîne, de l'avis du Fournisseur, un report d'une Date contractuelle sous la responsabilité du Fournisseur à une date ultérieure, une déclaration du Fournisseur quant à la possibilité d'accélérer les Travaux afin d'éliminer ou d'atténuer le délai et, dans la mesure du possible, l'évaluation par le Fournisseur des coûts d'une telle

accélération pour autant que ce coût ne soit pas couvert par le sous-alinéa 1.3.2.1;

- 1.3.2.6 dans le cas où le Fournisseur est d'avis raisonnable que la mise en œuvre de la Modification du ministre pourrait empêcher le Fournisseur de respecter les Obligations techniques ou toute autre disposition du Contrat du Projet C-C, les détails sur la façon d'atténuer un tel effet et l'évaluation des coûts, le cas échéant, de cette atténuation pour autant que ce coût ne soit pas couvert par le sous-alinéa 1.3.2.1 ou, le cas échéant, une description raisonnablement détaillée de la Modification du ministre qui pourrait en découler;
  - 1.3.2.7 une description raisonnablement détaillée de tout autre effet négatif ou de tout effet bénéfique prévu sur la capacité du Fournisseur de se conformer aux dispositions du Contrat du Projet C-C ou d'exécuter les Activités et dans le cas d'un effet négatif, les propositions d'atténuation de cet effet négatif;
  - 1.3.2.8 les détails raisonnables relatifs à tout nouveau terrain auquel le Fournisseur doit accéder afin de mettre en œuvre la Modification du ministre;
  - 1.3.2.9 l'échéancier proposé par le Fournisseur pour la mise en œuvre de la Modification du ministre;
  - 1.3.2.10 le calendrier de paiements mensuels proposé, si le Ministre choisissait cette option de paiement plutôt que celle du paiement unique ainsi que, lorsque le Ministre en fait la demande, une proposition de nouvelle Courbe de paiements; et
  - 1.3.2.11 tout autre renseignement exigé de façon raisonnable par le Ministre afin de lui permettre d'évaluer adéquatement cette Évaluation de la modification du ministre.
- 1.3.3 Le Fournisseur inclut dans l'Évaluation de la modification du ministre une déclaration confirmant les éléments énoncés au présent alinéa 1.3.3, accompagnée de renseignements supplémentaires suffisants pour démontrer à la satisfaction du Ministre que :
- 1.3.3.1 le Fournisseur a fait preuve de tous les efforts raisonnables, y compris l'utilisation de soumissions ou d'offres concurrentielles lorsqu'appropriée, afin de minimiser les coûts réclamés au Ministre et de maximiser toute réduction des coûts dont pourrait bénéficier le Ministre;
  - 1.3.3.2 tous les coûts inclus dans l'Offre ferme de prix proposée par le Fournisseur se limitent aux montants réels qui découlent directement de la Modification du ministre, que ces coûts

n'auraient pas été engagés n'eût été cette Modification du ministre et que ces coûts seront payés par le Fournisseur ou facturés à celui-ci sans aucun frais indirect, frais généraux, frais d'administration, profits ou autre majoration sauf, lorsqu'applicables, pour les pourcentages de majoration permis au sous-alinéa 1.3.2.1 ci-dessus;

1.3.3.3 tous les coûts compris dans l'Offre ferme tiennent compte, selon le cas : (i) des taux horaires applicables sur le marché libre des fournisseurs de services similaires à ceux exigés pour la mise en œuvre de la Modification du ministre, (ii) de toute modification apportée aux Obligations techniques et découlant de la Modification du ministre et (iii) de tous les frais raisonnables que le Fournisseur a engagés relativement à l'examen de l'Avis de modification du ministre et de la documentation soumise relativement à la Modification du ministre.

#### 1.4 Procédure suivant la remise d'une Évaluation de la modification du ministre

1.4.1 Le Ministre, dans les 15 Jours ouvrables suivant la réception d'une Évaluation de la modification du ministre (ou suivant le délai prolongé convenu entre le Fournisseur et le Ministre) avise le Fournisseur qu'il souhaite exercer l'une ou l'autre des options suivantes :

1.4.1.1 rencontrer le Fournisseur dans le but de s'entendre sur le prix de l'Offre ferme, auquel cas les dispositions du paragraphe 1.5 *Différend relatif au prix de l'Offre ferme* s'appliquent;

1.4.1.2 contester, pour des motifs raisonnables, un ou plusieurs éléments de l'Évaluation de la modification du ministre autre que le prix de l'Offre ferme (un « **Différend relatif à une modification** »), auquel cas les dispositions du paragraphe 1.6 *Différend relatif à une Modification du ministre* s'appliquent;

1.4.1.3 procéder quant à la Modification du ministre sur les bases établies dans l'Évaluation de la modification du ministre (une « **Confirmation de la modification du ministre** »), auquel cas les dispositions du paragraphe 1.7 *Confirmation de la modification du ministre* s'appliquent;

1.4.1.4 exiger des précisions ou plus de détails avant de prendre une décision relativement aux renseignements apparaissant dans l'Évaluation de la modification du ministre, auquel cas le Fournisseur fournit lesdits renseignements ou clarifications dans les 10 Jours ouvrables suivant un tel avis (ou, si les circonstances le requièrent, à une date ultérieure demandée par le Fournisseur et acceptable au Ministre); le présent alinéa 1.4.1 s'applique alors de nouveau, compte tenu des adaptations nécessaires, comme si la

réception de ces précisions ou de ces détails correspondait à la réception d'une Évaluation de la modification du ministre;

- 1.4.1.5 modifier l'Avis de modification du ministre, auquel cas, le Ministre émet un avis amendé comme s'il s'agissait d'un Avis de modification du ministre en vertu du paragraphe 1.2 *Procédure de demande d'une Modification du ministre*; toutes les dispositions applicables à l'Avis de modification du ministre s'appliquent alors à cet avis modifié, sauf en ce qui concerne le délai de remise des évaluations qui est alors réduit de 10 Jours ouvrables à 5 Jours ouvrables pour l'évaluation préliminaire et de 20 Jours ouvrables à 10 Jours ouvrables pour l'Évaluation de la modification du ministre, à moins que le Ministre juge qu'un délai additionnel ne soit requis en conséquence de la complexité des modifications apportées à l'Avis de modification du ministre initialement émis;
- 1.4.1.6 annuler la Modification du ministre proposée et l'Avis de modification relié (un « **Avis d'annulation** »); ou
- 1.4.1.7 émettre un Avis d'annulation et, à sa discrétion, faire exécuter tous les ouvrages compris dans cette Modification du ministre par sa propre main-d'œuvre (y compris les travailleurs journaliers dont les services sont retenus) ou par ses Contractants conformément aux alinéas 1.5.4 et 1.6.3.

À défaut par le Ministre de transmettre l'avis prévu au présent alinéa 1.4.1 dans le délai susmentionné, il est réputé avoir donné un Avis d'annulation.

## 1.5 Différend relatif au prix de l'Offre ferme

Au plus tard dans les 10 Jours ouvrables suivant les rencontres prévues à l'alinéa 1.4.1.1, le Ministre peut, selon le résultat des négociations :

- 1.5.1 émettre une Confirmation de la modification du ministre laquelle, si le Fournisseur et le Ministre sont parvenus à une entente, modifie le prix de l'Offre ferme prévu à l'Évaluation de la modification du ministre conformément à l'entente intervenue entre les parties; ou
- 1.5.2 émettre une Confirmation de la modification du ministre laquelle, si le Fournisseur et le Ministre ne sont pas parvenus à une entente, modifie le prix de l'Offre ferme prévu à l'Évaluation de la modification du ministre pour le remplacer, conformément au *Règlement sur les contrats des travaux de construction des organismes publics*, c. C-65.1, r.5., par le prix estimé par le Ministre. Le Fournisseur peut dénoncer au Ministre par écrit un Différend relativement au prix ainsi estimé par le Ministre dans les 15 Jours de l'émission de cette Confirmation de la modification du ministre. Sous réserve des dispositions du paragraphe 1.10 *Cas d'urgence ou de désaccord quant à une Modification du ministre*, cette dénonciation suspend les effets de la Confirmation de la modification du ministre jusqu'à ce qu'une décision

finale soit rendue. Dans ce cas, nonobstant toute disposition de l'Annexe 13 *Mode de règlement des différends*, les règles suivantes s'appliquent. Les parties doivent poursuivre les négociations en faisant appel au gestionnaire désigné par le Ministre conformément au règlement ci-dessus mentionné et au dirigeant désigné du Fournisseur, dans le but de résoudre en tout ou en partie le Différend. Si les parties ne peuvent résoudre le Différend conformément à ce qui précède, le Fournisseur ou le Ministre peut, conformément aux Lois et règlements applicables, soumettre le Différend aux tribunaux de droit commun. Le Ministre peut, à cette étape et à tout moment, transmettre un des avis prévus aux alinéas 1.5.3 ou 1.5.4, lequel aura pour effet d'annuler la Confirmation de la Modification du ministre. À défaut par le Fournisseur de dénoncer par écrit le Différend relativement au prix de l'Offre ferme dans les délais prévus au présent alinéa 1.5.2, il est réputé avoir accepté le prix estimé par le Ministre et inscrit dans la Confirmation de la modification du ministre; ou

1.5.3 émettre un Avis d'annulation; ou

1.5.4 émettre un Avis d'annulation et, à sa discrétion, faire exécuter tous les ouvrages compris dans cette Modification du ministre par sa propre main-d'œuvre (y compris les travailleurs journaliers dont les services sont retenus) ou par ses Contractants. Dans un tel cas, le Ministre prend les mesures nécessaires afin que les ouvrages soient exécutés de façon à minimiser les impacts sur les Activités. Le Fournisseur n'assume aucune responsabilité ou risque relativement à la réalisation de tels ouvrages compris dans la Modification du ministre et dans la mesure où cette dernière a des conséquences négatives sur la réalisation des Activités et que le Fournisseur en subit des Pertes, elle constitue un Événement donnant lieu à une indemnité et le Fournisseur soumet alors une évaluation de l'impact de ces travaux conformément à l'alinéa 1.6.3.

#### 1.6 Différend relatif à une Modification du ministre

1.6.1 Dans les 15 Jours suivant un avis remis par le Ministre à l'égard d'un Différend relatif à une modification, conformément au sous-alinéa 1.4.1.2, chaque partie peut renvoyer le Différend relatif à une modification pour règlement en vertu du Mode de règlement des différends.

1.6.2 Dans les 10 Jours ouvrables suivant l'entente ou la décision finale relative à un Différend relatif à une modification mentionnée à l'alinéa 1.6.1, le Ministre soit i) remet une Confirmation de la modification du ministre et l'Évaluation de la modification du ministre est modifiée en conséquence de cette entente ou décision finale, ii) remet un Avis d'annulation ou iii) conformément aux dispositions du sous-alinéa 1.5.4 remet un Avis d'annulation et fait exécuter tous les ouvrages compris dans la Modification du ministre par sa propre main-d'œuvre ou par ses Contractants.

1.6.3 Si, conformément aux sous-alinéas 1.5.4 ou 1.6.2, le Ministre décide de faire exécuter certains ouvrages par sa propre main-d'œuvre ou par ses

Contractants, le Fournisseur soumet au Ministre, dans les 15 Jours ouvrables suivant la date de la remise de l'Avis d'annulation, s'il estime que ceux-ci pourraient avoir des conséquences négatives sur la réalisation des Activités et lui faire subir une Perte, l'Avis du fournisseur prévu à l'Annexe 14 *Événement donnant lieu à une indemnité*, dont le contenu doit être le même que celui prévu pour un Événement donnant lieu à une indemnité. L'ensemble de la procédure prévue à l'Annexe 14 *Événement donnant lieu à une indemnité* doit être respecté à l'égard de cette réclamation.

#### 1.7 Confirmation de la modification du ministre

1.7.1 Une Confirmation d'une modification du ministre doit notamment confirmer spécifiquement le prix accepté par le Ministre et si le Ministre a choisi de compenser le Fournisseur au moyen du paiement forfaitaire unique ou au moyen des paiements mensuels, auquel cas il doit également confirmer le calendrier de paiements qui a été convenu.

1.7.2 Si le Ministre omet de délivrer une Confirmation de la modification du ministre dans les 10 Jours ouvrables suivant l'entente ou la décision sur un Différend relatif à une modification ou un Différend relatif au prix de l'Offre ferme, tel que prévu aux alinéas 1.5.1, 1.5.2 ou 1.6.2, il est réputé avoir remis un Avis d'annulation.

1.7.3 Dans le cas où des Autorisations ou modifications à des Autorisations existantes seraient exigées afin de mettre en œuvre une Modification du ministre, le Fournisseur ne prend aucune mesure reliée à la mise en œuvre de la Modification du ministre jusqu'à leur obtention, sauf dans le cas où il est nécessaire de prendre de telles mesures afin de les obtenir. Si le Fournisseur (ou le Ministre, lorsqu'applicable), après avoir fait tous les efforts raisonnables, n'obtient pas ces Autorisations ou modifications à des Autorisations existantes dans les trois mois suivant l'émission d'une Confirmation d'une modification du ministre ou à l'intérieur de tout délai plus long fixé par le Ministre, le Ministre est réputé avoir remis un Avis d'annulation.

#### 1.8 Effet d'une Modification du ministre

Une Confirmation de la modification du ministre a pour effet de modifier les Obligations techniques dans la mesure prévue par l'Évaluation de la modification du ministre, telle que confirmée ou amendée, le cas échéant, suite à toute entente ou décision rendue dans le cadre d'un Différend. Cette modification prend effet à compter de la date d'émission de la Confirmation de la modification du ministre.

#### 1.9 Remboursement des coûts d'Évaluation de la modification du ministre

Lorsque le Ministre annule ou est réputé avoir annulé une Modification du ministre en vertu des alinéas 1.4.1, 1.5.3, 1.5.4 ou 1.6.2 de la présente Annexe 10 Procédures de modification, le Ministre paie une somme correspondant aux frais raisonnables que le

Fournisseur a engagés pour examiner la Modification du ministre, et le cas échéant, pour rédiger une Évaluation de la modification du ministre. Cette somme doit alors être inscrite au Rapport de paiements aux fins de son paiement par le Ministre.

1.10 Cas d'urgence ou de désaccord quant à une Modification du ministre

Si le Ministre l'exige, et ce, nonobstant tout Différend entre les parties, le Fournisseur doit procéder promptement à la Modification du ministre en conformité avec l'Avis de modification du ministre, sans que cela n'ait pour effet de faire perdre au Fournisseur ses droits de réclamation ultérieure dans la mesure où il s'est conformé aux exigences prévues à la présente annexe.

**Dossier # : 1175843001**

**Unité administrative responsable :**

Service des infrastructures\_voie et transports , Direction ,  
Division des grands projets 1

**Objet :**

Ratifier le cadre de collaboration conclu entre la Ville de Montréal et le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports pour la préparation de plans et devis et la réalisation de travaux des ouvrages municipaux et autoriser une dépense maximale de 10 000 000 \$, taxes incluses, pour les travaux afférents

**SENS DE L'INTERVENTION**

Certification de fonds

---

**FICHIERS JOINTS**



[SIVT - 1175843001.xls](#)

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Danièle HANDFIELD  
Préposée au budget  
**Tél : 514 872-9547**

Marie Claude Pierre  
514-868 3837  
Analyste Comptable

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-11-29

Maxime TETRAULT  
conseiller(ere) budgetaire  
**Tél : 514-872-3712**

**Division :** Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier



**Dossier # : 1176337001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité , Division transactions immobilières
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Logement social et aide aux sans-abri
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de la Société Québécoise des infrastructures un immeuble sis au 4051-4055, avenue Papineau, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal pour le prix de 1 036 300 \$, plus les taxes applicables, à des fins de revente pour la réalisation d'un projet de logements sociaux et communautaires. N/Réf. : 31H12-005-1070-04

Il est recommandé :

1. d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de la Société québécoise des infrastructures un immeuble sis au 4051-4055, avenue Papineau, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal pour le prix de 1 036 300 \$, plus les taxes applicables, à des fins de maison de chambres;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Benoit DAGENAI **Le** 2017-12-07 11:09

**Signataire :**

Benoit DAGENAI

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1176337001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité , Division transactions immobilières
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Logement social et aide aux sans-abri
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de la Société Québécoise des infrastructures un immeuble sis au 4051-4055, avenue Papineau, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal pour le prix de 1 036 300 \$, plus les taxes applicables, à des fins de revente pour la réalisation d'un projet de logements sociaux et communautaires. N/Réf. : 31H12-005-1070-04

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le Service de la gestion et planification immobilière (le « SGPI ») a été mandaté par la Direction de l'habitation du Service de la mise en valeur du territoire (le « SMVT ») afin de faire l'acquisition d'un immeuble sis au 4051-4055, avenue Papineau connu et désigné comme étant le lot 1 192 555 du cadastre du Québec, d'une superficie de 367,9 m<sup>2</sup> tel qu'illustré aux plans A et P ci-joints (l'« Immeuble »), appartenant à la Société québécoise des infrastructures (la « SQI »). Cette acquisition permettra de revendre cette propriété à un organisme communautaire pour la conversion de l'Immeuble en projet de logements sociaux et communautaires, soit une maison de chambres pour personnes seules avec soutien communautaire. La Direction de l'habitation estime que le projet devrait permettre la réalisation d'environ 23 chambres.

Comme l'Immeuble est présentement vacant et le restera pour une période variant entre 2 et 4 ans, le SGPI a déjà prévu un budget afin de maintenir le bâtiment en bon état jusqu'à sa revente.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG16 0695 - 22 décembre 2016 - Approuver une promesse bilatérale d'achat et de vente par laquelle la Ville de Montréal acquiert de la Société Québécoise des infrastructures un immeuble situé au 4051-4055, avenue Papineau, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, pour le prix de 1 155 000 \$, plus les taxes applicables, à des fins de revente pour la réalisation d'un projet de logements sociaux et communautaires / Approuver un budget de 75 000 \$ annuellement pour l'entretien et la gestion de l'immeuble durant les 4 prochaines années.

**DESCRIPTION**

La promesse d'achat, précédemment approuvée par le conseil d'agglomération le 22 décembre 2016, était conditionnelle à la satisfaction par la Ville des titres de propriété et de la qualité des sols. Suite à la vérification diligente effectuée par la Ville, un montant de 118 700 \$ a été déduit du prix d'acquisition afin de tenir compte de la présence de contamination et des surcoûts potentiels reliés au dégarnissage. Ce montant a été établi par les experts de la firme ABS et validé par l'expert de la Direction de l'habitation de la Ville. Le présent sommaire décisionnel a pour but d'approuver le projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert l'Immeuble de la SQI, pour le prix de 1 036 300 \$, plus les taxes applicables.

## **JUSTIFICATION**

Le SGPI recommande cette acquisition pour les motifs suivants :

- L'acquisition de l'Immeuble, de gré à gré, au prix de 1 036 300 \$ représente une opportunité pour la Ville sans recourir à l'expropriation.
- Le prix correspond à la valeur marchande, considérant la réglementation en vigueur.
- La réalisation de maisons de chambres est un engagement du Plan d'action montréalais en itinérance 2014-2017. L'administration municipale s'est engagée à soutenir la réalisation de 1 000 logements pour personnes vulnérables ou itinérantes, en particulier par des projets d'achat et de rénovation de maisons de chambres.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Selon l'opinion de la Division de l'évaluation du SGPI, la valeur marchande estimée de l'Immeuble oscille entre 1 100 000 \$ ( 2 989,94 \$/m<sup>2</sup> ou 277,78 \$/pi<sup>2</sup>) et 1 200 000 \$ (3 261,76 \$/m<sup>2</sup> ou 303,03 \$/pi<sup>2</sup>), plus les taxes applicables, alors que le prix négocié est de 1 155 000 \$ (3 139,44 \$/m<sup>2</sup> ou 291,66 \$/pi<sup>2</sup>). Suite à la vérification diligente effectuée par la Ville, le prix d'acquisition a été réduit à 1 036 300 \$ (2 816,80 \$/m<sup>2</sup> ou 261,69 \$/pi<sup>2</sup>), plus les taxes applicables, considérant des coûts de réhabilitation des sols et des surcoûts potentiels de dégarnissage.

Les sommes prévues pour la gestion et l'entretien ont déjà été approuvées par les instances.

Un virement de crédit sera effectué tel qu'indiqué à l'intervention du Service des finances.

Les crédits pour l'acquisition des terrains à des fins de revente sont prévus au Règlement d'emprunt RCG15-006 Acquisition de terrains à des fins de logements sociaux.

L'Immeuble sera revendu à un organisme communautaire, à être identifié ultérieurement par la Direction de l'habitation, qui s'occupera de la gestion de la future maison de chambres. Le prix de vente de cet Immeuble sera déterminé selon les paramètres définis par la *Politique de vente des terrains municipaux pour la réalisation de logements sociaux et communautaires*, adopté par le comité exécutif en février 2002 (CE02 0095).

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

En plus de répondre aux besoins d'une population démunie, la conversion de cet Immeuble en maison de chambres permettra la consolidation de la trame urbaine ainsi que l'utilisation des infrastructures municipales et des installations communautaires et de santé déjà en place.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

À défaut de donner suite à cette recommandation, la Ville de Montréal ne pourra acquérir cet Immeuble qui, à terme, permettra la réalisation d'un projet de logements sociaux et communautaires, soit une maison de chambres pour personnes seules avec soutien communautaire.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune opération de communication n'est prévue.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Signature promesse d'achat bilatérale : Janvier 2017  
Période de vérification diligente : Janvier à avril 2017  
Obtention des approbations du vendeur : Septembre 2017  
Signature de l'acte de vente : Décembre 2017

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

Document(s) juridique(s) visé(s) :  
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Caroline BOILEAU)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Michael TREMBLAY, Le Plateau-Mont-Royal  
Nicole RODIER, Service de la gestion et de la planification immobilière  
Marianne CLOUTIER, Service de la mise en valeur du territoire

Lecture :

Nicole RODIER, 13 février 2017  
Marianne CLOUTIER, 8 février 2017  
Michael TREMBLAY, 8 février 2017  
Julia DAVIES, 8 février 2017

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-02-07

Vincent LEBLANC-DIONNE  
Conseiller en immobilier

**Tél :** 514 872-8529  
**Télécop. :** 514 872-8350

Denis SAUVÉ  
Chef de section

**Tél :** 514 872-2125  
**Télécop. :**

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

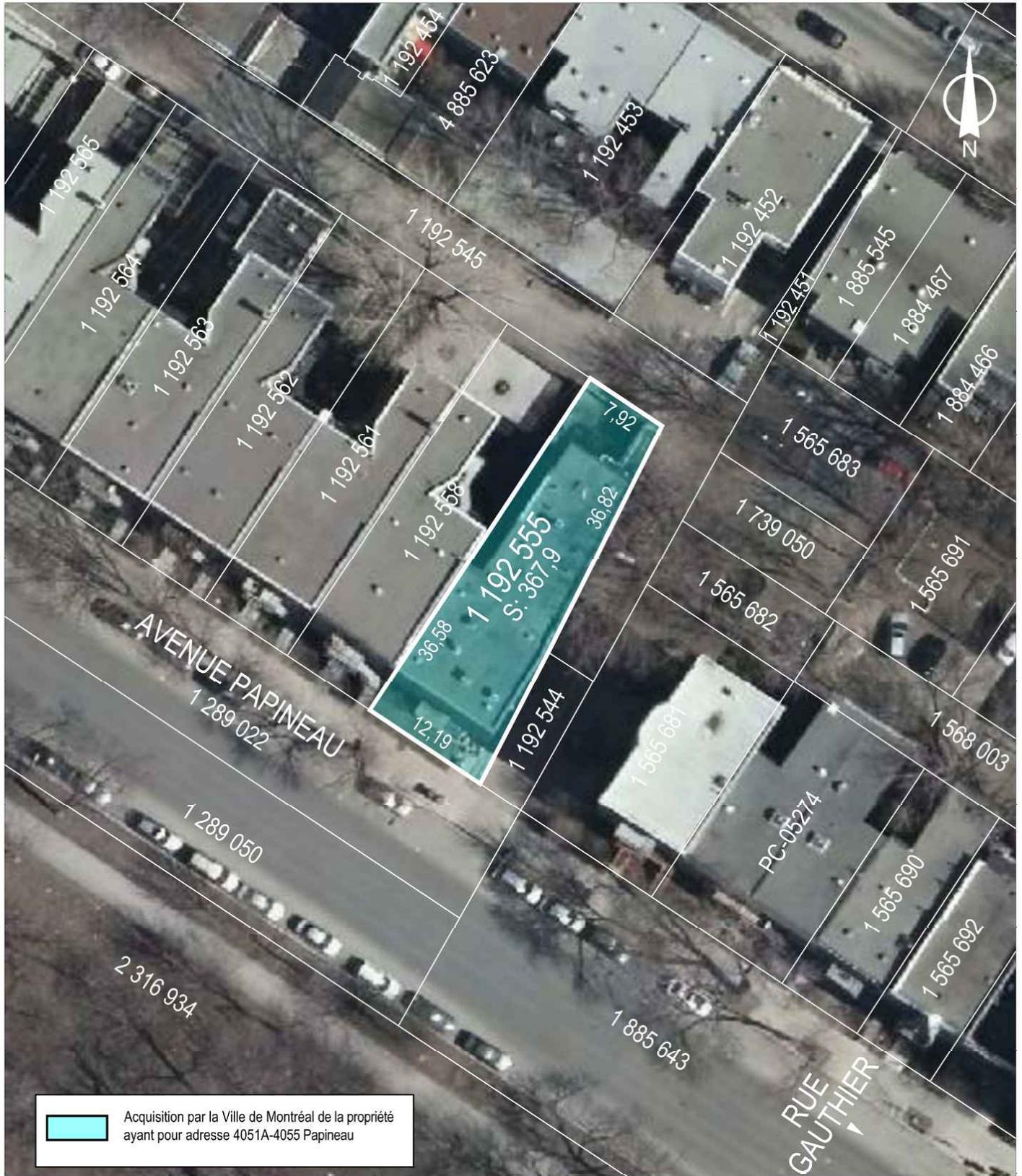
Francine FORTIN  
Directrice des transactions immobilières et de la  
sécurité

**Tél :** 514 868-3844  
**Approuvé le :** 2017-12-05

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Marie-Claude LAVOIE  
Directrice de service SGPI

**Tél :** 514 872-1049  
**Approuvé le :** 2017-12-05

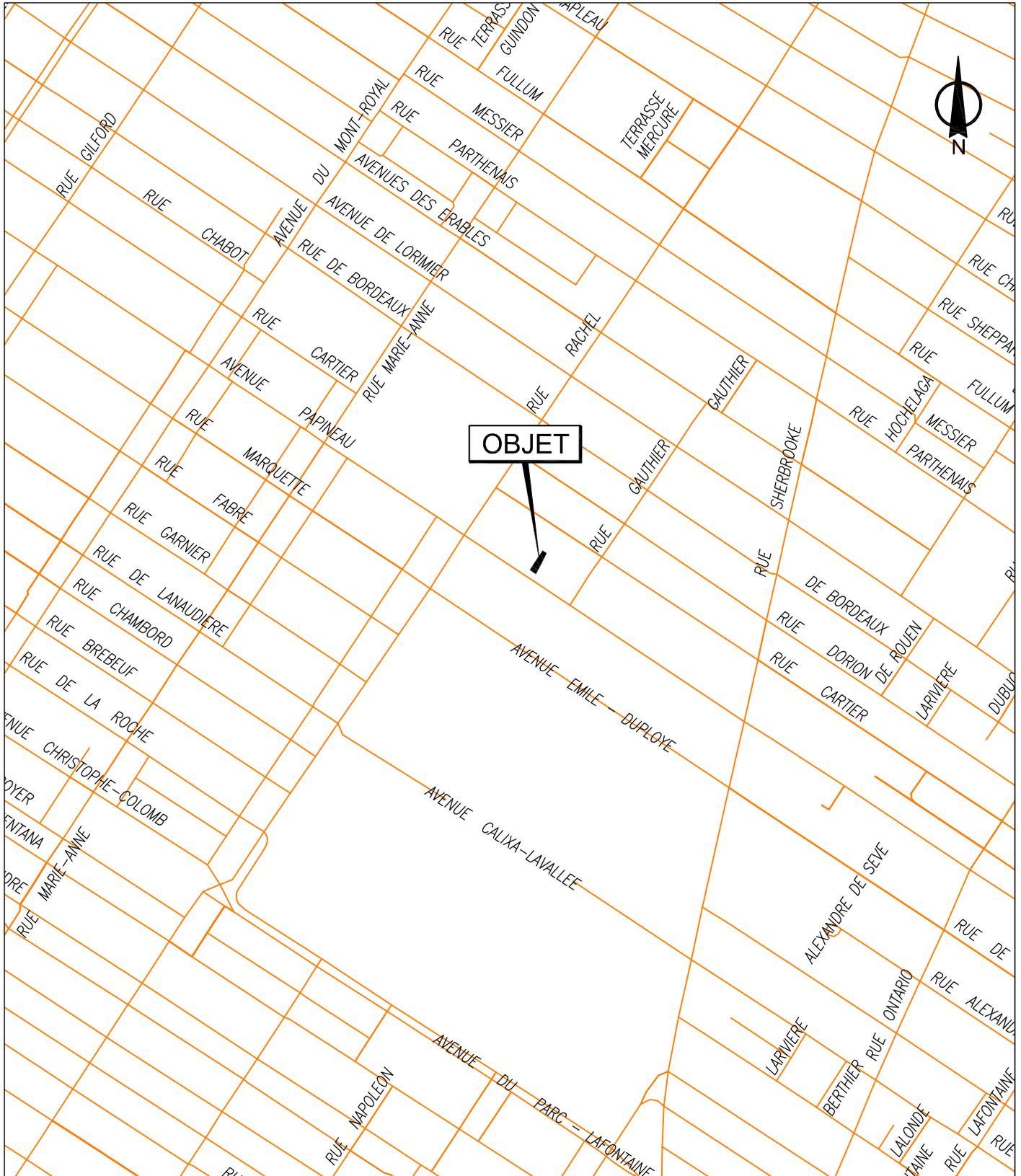


SERVICE DE LA GESTION ET DE LA PLANIFICATION IMMOBILIÈRE  
 DIRECTION DES TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES ET DE LA SÉCURITÉ  
 DIVISION DES TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES

Le Plateau-Mont-Royal  
**Montréal**

Plan P: plan de cadastre & orthophoto  
 Dossier: 31H12-005-1070-04  
 Dessinateur: LJC  
 Échelle: 1:500  
 Date: 31-08-2016

Les informations contenues dans le présent document sont fournies sous toutes réserves et à titre indicatif uniquement



SERVICE DE LA GESTION ET DE LA PLANIFICATION IMMOBILIÈRE  
 DIRECTION DES TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES ET DE LA SÉCURITÉ  
 DIVISION DES TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES

Le Plateau-Mont-Royal  
**Montréal** 

Plan A: plan de localisation  
 Dossier: 31H12-005-1070-04  
 Dessinateur: LJC  
 Échelle: -  
 Date: 01-09-2016

Les informations contenues dans le présent document sont fournies sous toutes réserves et à titre indicatif uniquement

**Dossier # : 1176337001****Unité administrative responsable :**

Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité , Division transactions immobilières

**Objet :**

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de la Société Québécoise des infrastructures un immeuble sis au 4051-4055, avenue Papineau, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal pour le prix de 1 036 300 \$, plus les taxes applicables, à des fins de revente pour la réalisation d'un projet de logements sociaux et communautaires. N/Réf. : 31H12-005-1070-04

**SENS DE L'INTERVENTION**Document(s) juridique(s) visé(s)

---

**COMMENTAIRES**

Nous joignons le projet d'acte de vente donnant suite à la recommandation du service. Nous avons reçu confirmation de la représentante de la Société Québécoise des Infrastructures à l'effet qu'elle est d'accord avec ce projet d'acte. La présente transaction a été approuvée par le ministre de la Santé et des services sociaux en date du 24 novembre 2017 (numéro 2017-029).

N/D 17-000420

---

**FICHIERS JOINTS**2017-11-20 Projet d'acte final.docxAutorisation ministérielle 2017-29.pdf

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**Caroline BOILEAU  
notaire  
**Tél : 514-872-6423****ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-11-30

Marie-Andrée SIMARD  
notaire et chef de division  
**Tél : 514-872-6423**  
**Division : Droit contractuel**

L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT

Le

DEVANT M<sup>e</sup> **Caroline BOILEAU**, notaire à Montréal,  
province de Québec, Canada.

**C O M P A R A I S S E N T :**

**SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DES INFRASTRUCTURES**,  
personne morale de droit public constituée par la *Loi sur les  
infrastructures publiques* (RLRQ, chapitre I-8.3) étant aux droits de la  
Société immobilière du Québec, avec qui la Corporation d'hébergement  
du Québec avait été légalement fusionnée le premier (1<sup>er</sup>) juillet deux  
mille onze (2011), ayant son siège au 1075, rue de l'Amérique-  
Française, 2<sup>e</sup> étage, Québec, province de Québec, G1R 5P8, ici  
agissant et représentée par \_\_\_\_\_, son  
\_\_\_\_\_, dûment autorisé(e) à agir aux termes du  
*Règlement sur la signature de certains documents de la Société  
québécoise des infrastructures* lequel est adopté en vertu de l'acte 76  
de ladite Loi.

Ci-après nommée le « **Vendeur** »

**ET :**

**VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public  
constituée le premier (1<sup>er</sup>) janvier deux mille deux (2002) en vertu de la  
*Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre  
C-11.4) (la « **Charte** »), ayant son siège au numéro 275, rue Notre-  
Dame Est, à Montréal, province de Québec, H2Y 1C6, agissant et  
représentée par \_\_\_\_\_ dûment  
autorisé(e) en vertu de la Charte et :

- a) de la résolution numéro CG06 0006, adoptée par le conseil  
d'agglomération à sa séance du vingt-trois (23) janvier deux  
mille six (2006), copie certifiée de cette résolution demeure  
annexée à la minute 3602 de la notaire soussignée,  
conformément à la *Loi sur le notariat* (RLRQ, chapitre N-3); et
- b) de la résolution numéro CG● ●, adoptée par le conseil  
d'agglomération à sa séance du ●, copie certifiée de cette  
résolution demeure annexée à l'original des présentes après  
avoir été reconnue véritable et signée pour identification par le  
représentant avec et en présence de la notaire soussignée.

Ci-après nommée la « **Ville** »

Le Vendeur et la Ville sont également désignés collectivement comme les « **Parties** ».

**LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :**

### **OBJET DU CONTRAT**

Le Vendeur vend à la Ville qui accepte, un immeuble situé à Montréal, province de Québec, connu et désigné comme étant :

### **DÉSIGNATION**

Le lot **UN MILLION CENT QUATRE-VINGT-DOUZE MILLE CINQ CENT CINQUANTE-CINQ (1 192 555)** du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

Avec toutes les constructions dessus érigées, dont notamment l'édifice portant les numéros 4051-4055, avenue Papineau, en la ville de Montréal, arrondissement du Plateau-Mont-Royal, province de Québec, H2K 4K2.

Ci-après nommé l'« **Immeuble** »

### **ORIGINE DU DROIT DE PROPRIÉTÉ**

Le Vendeur est propriétaire de l'Immeuble pour l'avoir acquis aux termes d'un acte de vente par Habitat Soleil à Corporation d'hébergement du Québec, reçu devant M<sup>e</sup> Édith GUILBERT, notaire, le dix-sept (17) août mil neuf cent quatre-vingt-huit (1988) sous le numéro 3178 de ses minutes et dont copie a été publiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 4 062 868.

### **GARANTIE**

Le Vendeur vend l'Immeuble à la Ville sur une base telle quelle sans aucune garantie légale ou conventionnelle de quelque nature que ce soit, implicite ou explicite, (incluant notamment les vices cachés et les problématiques environnementales), et aux risques et périls de la Ville.

Sans limiter la généralité de ce qui précède, la Ville reconnaît et accepte que l'Immeuble lui soit vendu sans aucune garantie ni représentation quelconque eu égard à son état, sa quantité, sa qualité, sa durabilité, sa profitabilité ou quant à la possibilité d'utiliser l'Immeuble pour les fins auxquelles elle l'utilise ou voudra l'utiliser. La Ville reconnaît qu'elle s'est fiée uniquement sur les résultats de sa

propre inspection de l'Immeuble et que les informations qui lui ont été transmises par le Vendeur ou tout mandataire de celui-ci, s'il en est, ne l'ont été que pour sa propre commodité. La Ville renonce ainsi par les présentes à tous recours, réclamations ou actions de quelque nature que ce soit qu'elle pourrait avoir contre le Vendeur ou tout mandataire de celui-ci eu égard à quelque élément que ce soit de l'Immeuble.

### **POSSESSION**

La Ville devient propriétaire de l'Immeuble à compter de ce jour, avec possession et occupation immédiates.

### **DOSSIER DE TITRES**

Le Vendeur ne fournira pas de dossier de titres, ni certificat de recherche, ni état certifié des droits réels, ni certificat de localisation, ni plan à la Ville relativement à l'Immeuble.

### **TRANSFERT DES RISQUES**

Les Parties conviennent que nonobstant la date de délivrance de l'Immeuble, la Ville assume les risques afférents à l'Immeuble conformément à l'article 950 du *Code civil du Québec* à compter de la date des présentes.

### **ATTESTATIONS**

#### **i) ATTESTATIONS DU VENDEUR**

Le Vendeur atteste :

- a) qu'il est une personne morale de droit public résidente canadienne au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (L.R.C., 1985, ch. 1 (5e suppl.)) et de la *Loi sur les impôts* (RLRQ, chapitre I-3) et qu'il n'a pas l'intention de modifier cette résidence. Il est en mesure de fournir un certificat de régularité de l'autorité qui le gouverne;
- b) qu'il a valablement acquis et a le pouvoir de posséder et de vendre l'Immeuble sans autres formalités que celles qui ont déjà été observées.

#### **ii) ATTESTATIONS DE LA VILLE**

La Ville atteste :

- a) qu'elle est une personne morale de droit public résidente canadienne au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (L.R.C.

(1985) c. 1 (5<sup>e</sup> suppl.)) et de la *Loi sur les impôts* (RLRQ, chapitre I-3);

- b) qu'elle a le pouvoir et la capacité d'acquérir l'Immeuble sans autres formalités que celles qui ont déjà été accomplies.

### **OBLIGATIONS DE LA VILLE**

Cette vente est consentie aux conditions suivantes que la Ville s'engage à remplir, savoir :

- a) Prendre l'Immeuble dans l'état où il se trouve actuellement, sujet à toute servitude le cas échéant, déclarant l'avoir vu et examiné à sa satisfaction;
- b) Payer les frais et honoraires des présentes, de leur publication et des copies requises, dont une pour le Vendeur. Tous autres honoraires professionnels de quelque nature que ce soit seront à la charge de la partie les ayant initiés.

### **RÉPARTITIONS**

La Ville déclare que les immeubles lui appartenant sont exempts de taxes foncières, municipales et scolaires, en vertu des dispositions de l'article 204 de la *Loi sur la fiscalité municipale* (RLRQ, chapitre F-2.1). En conséquence, la Ville remboursera au Vendeur, le cas échéant, toute portion de taxes municipales payée en trop. Par ailleurs, le Comité de gestion de la taxe scolaire de l'Île de Montréal remboursera au Vendeur, le cas échéant, toute portion de taxes scolaires payée en trop sous réserve des dispositions de l'article 245 de la loi précitée. De plus, le Vendeur reconnaît que tout remboursement de taxes municipales ou scolaires, le cas échéant, se fera uniquement après la modification du rôle d'évaluation foncière résultant des présentes.

### **POLITIQUE DE GESTION CONTRACTUELLE DE LA VILLE**

La Ville a adopté une politique de gestion contractuelle en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) et elle a remis copie de ladite politique au Vendeur.

En vertu d'une sentence arbitrale, l'article 7 de la politique de gestion contractuelle est inopérant envers les membres du Syndicat professionnel des scientifiques à pratique exclusive de Montréal (arpenteurs-géomètres, ingénieurs, chimistes et médecins vétérinaires).

### **CONSIDÉRATION**

Cette vente est ainsi consentie pour le prix de **UN MILLION TRENTE-SIX MILLE TROIS CENTS DOLLARS (1 036 300,00 \$)**, que le Vendeur reconnaît avoir reçu de la Ville à la signature des présentes, DONT QUITTANCE TOTALE ET FINALE.

### **CLAUSE D'AUTORISATION**

Conformément à l'article 28 de la *Loi sur les infrastructures publiques* (RLRQ, chapitre I-8.3) qui fait référence à l'application de l'article 260 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (RLRQ, chapitre S-4.2) et conformément au deuxième alinéa de l'article 46 de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales (RLRQ, chapitre O-7.2) la présente transaction est dûment autorisée par le ministre de la Santé et des Services sociaux, agissant à la fois en sa qualité de ministre de la Santé et des Services sociaux et comme ministre à qui le Conseil du trésor a délégué une partie de ses pouvoirs relativement à l'autorisation du Conseil du trésor prévue à l'article 260 de la loi précitée, aux termes d'une décision du Conseil du trésor (C.T. 187151 du 9 mai 1995), publiée à (1995) 127, Gazette Officielle du Québec, partie 2, numéro 22, à la page 2303, tel qu'il appert d'une autorisation ministérielle, en date du vingt-quatre (24) novembre deux mille dix-sept (2017), portant le numéro 2017-029, et dont copie demeure annexée à l'original des présentes après avoir été reconnue véritable et signée pour identification par le Vendeur avec et en présence de la notaire soussignée.

### **DÉCLARATIONS RELATIVES À LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES (T.P.S.) ET À LA TAXE DE VENTE DU QUÉBEC (T.V.Q.)**

La considération exclut la T.P.S. et la T.V.Q.

En conséquence, si la présente vente est taxable selon les dispositions de la *Loi concernant la taxe d'accise* (L.R.C., 1985, ch. E-15) et celles de la *Loi sur la taxe de vente du Québec* (RLRQ, chapitre T-0.1), la Ville effectuera elle-même le paiement de ces taxes auprès des autorités fiscales concernées, à l'entière exonération du Vendeur.

La Ville déclare que ses numéros d'inscrit aux fins de l'application de ces taxes sont les suivants :

T.P.S. : 121364749RT 0001;

T.V.Q. : 1006001374TQ 0002;

et que ces inscriptions n'ont pas été annulées, ni ne sont en voie de l'être.

Le Vendeur déclare que ses numéros d'inscrit aux fins de l'application de ces taxes sont les suivants :

T.P.S. : 869515601RT 0098;

T.V.Q. : 1002235486TQ 0001;

et que ces inscriptions n'ont pas été annulées, ni ne sont en voie de l'être.

### **DÉCLARATION RELATIVE À L'AVANT-CONTRAT**

Les Parties conviennent que les seules relations juridiques les liant sont constatées par le présent contrat qui annule toutes ententes précédentes.

### **CLAUSES INTERPRÉTATIVES**

Lorsque le contexte l'exige, tout mot écrit au singulier comprend aussi le pluriel et vice versa, tout mot écrit au masculin comprend aussi le féminin et vice versa, et tout mot désignant des personnes désigne les sociétés et personnes morales.

L'insertion de titres aux présentes est aux fins de référence seulement et n'affecte aucunement leur interprétation.

Chaque disposition des présentes est indépendante et distincte de sorte que, si l'une quelconque de ces dispositions est déclarée nulle ou non exécutoire, ceci n'affectera aucunement la validité des autres dispositions des présentes qui conserveront tout leur effet.

### **MENTIONS EXIGÉES EN VERTU DE L'ARTICLE 9 DE LA LOI CONCERNANT LES DROITS SUR LES MUTATIONS IMMOBILIÈRES (RLRQ, chapitre D-15.1)**

Le Vendeur et la Ville déclarent ce qui suit :

- a) le nom du cédant au sens de ladite loi est : SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DES INFRASTRUCTURES;
- b) le nom du cessionnaire au sens de ladite loi est : la VILLE DE MONTRÉAL;

- c) le siège du cédant est au : 1075, rue de l'Amérique-Française, 2<sup>e</sup> étage, Québec, province de Québec, G1R 5P8;
- d) le siège du cessionnaire est au : 275, rue Notre-Dame Est, à Montréal, province de Québec, H2Y 1C6;
- e) l'immeuble est entièrement situé sur le territoire de la Ville de Montréal;
- f) le montant de la contrepartie pour le transfert de l'immeuble, selon le cédant et le cessionnaire, est de : UN MILLION TRENTE-SIX MILLE TROIS CENTS DOLLARS (1 036 300,00 \$);
- g) le montant constituant la base d'imposition du droit de mutation, selon le cédant et le cessionnaire, est de : UN MILLION TRENTE-SIX MILLE TROIS CENTS DOLLARS (1 036 300,00 \$);
- h) le montant du droit de mutation est de : SEIZE MILLE NEUF CENT SEPT DOLLARS ET CINQUANTE CENTS (16 907,50 \$);
- i) le cessionnaire est un organisme public défini à l'article 1 de la loi précitée et bénéficie, en conséquence, de l'exonération du droit de mutation conformément à l'article 17a) de ladite loi;
- j) il n'y a pas de transfert à la fois d'un immeuble corporel et de meubles visés à l'article 1.0.1 de la loi.

**DONT ACTE** à Montréal, sous le numéro

des minutes de la notaire soussignée.

**LES PARTIES** déclarent au notaire avoir pris connaissance de ce présent acte et avoir exempté le notaire d'en donner lecture, puis les Parties signent comme suit :

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DES INFRASTRUCTURES, à Québec, en présence de Me Jacques COUILLARD, notaire à Québec, le

**SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DES INFRASTRUCTURES**

---

Par : Guy BOILARD, vice-président,  
Gestion immobilière

Je, soussigné, M<sup>e</sup> Jacques COUILLARD, notaire à Québec, atteste avoir reçu la signature de SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DES INFRASTRUCTURES, à Québec, le

---

M<sup>e</sup> Jacques COUILLARD, notaire

VILLE DE MONTRÉAL, à Montréal, en présence de M<sup>e</sup> Caroline BOILEAU, notaire à Montréal, à la date des présentes.

**VILLE DE MONTRÉAL**

---

Par :

---

**M<sup>e</sup> Caroline BOILEAU, notaire**

Autorisation requise en vertu des dispositions de la  
Loi sur les services de santé et les services sociaux  
(RLRQ, chapitre S-4.2)

Conformément à l'article 28 de la Loi sur les infrastructures publiques (RLRQ, chapitre I-8.3) et, en vertu des pouvoirs qui me sont conférés par les articles 260 et 261 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux, de même que par la décision du Conseil du trésor C.T. 187151 du 9 mai 1995, publiée à (1995) 127 G.O. 2, no 22, 2303, j'autorise la personne morale « SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DES INFRASTRUCTURES » à vendre à la « VILLE DE MONTRÉAL », l'immeuble connu et désigné comme étant le lot UN MILLION CENT QUATRE-VINGT-DOUZE MILLE CINQ CENT CINQUANTE-CINQ (1 192 555) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, avec toutes les constructions dessus érigées, dont notamment l'édifice portant les numéros 4051-4055, avenue Papineau, en la ville de Montréal, le tout pour un montant de UN MILLION TRENTE-SIX MILLE TROIS CENTS DOLLARS (1 036 300,00 \$) payable comptant, et conformément aux autres termes et conditions prévus au projet d'acte de vente joint à la présente autorisation.

La présente autorisation constitue également l'avis du ministre de la Santé et des Services sociaux requis conformément à l'article 260 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux et au deuxième alinéa de l'article 46 de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales (RLRQ, chapitre O-7.2).

Le ministre de la Santé et des Services sociaux,



GAÉTAN BARRETTE

Québec, le **24 NOV. 2017**  
Numéro : **2017 029**

**Dossier # : 1176337001**

**Unité administrative responsable :**

Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité , Division transactions immobilières

**Objet :**

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de la Société Québécoise des infrastructures un immeuble sis au 4051-4055, avenue Papineau, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal pour le prix de 1 036 300 \$, plus les taxes applicables, à des fins de revente pour la réalisation d'un projet de logements sociaux et communautaires. N/Réf. : 31H12-005-1070-04

**SENS DE L'INTERVENTION**

Certification de fonds

---

**FICHIERS JOINTS**



[GDD 1176337001 - information comptable.xlsx](#)

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Pierre-Luc STÉBEN  
Préposé au budget - Service des finances -  
Point de service HDV  
**Tél : 514-872-1021**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-06-01

Françoise TURGEON  
Conseillère analyse - contrôle de gestion

**Tél : 514 872-0946**

**Division : Service des finances - Point de service HDV**



**Dossier # : 1170206012**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des technologies de l'information , Direction solutions d'affaires - Sécurité publique et justice , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat de gré à gré à West Safety Services Canada inc. (fournisseur unique) pour l'acquisition de cinq (5) ordinateurs de table et dix (10) moniteurs pour le Centre d'urgence 911 du Quartier Général du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour une somme maximale de 154 185,73 \$, taxes incluses.

Il est recommandé :

1. d'accorder un contrat de gré à gré à West Safety Services Canada inc. (fournisseur unique) pour l'acquisition de cinq (5) ordinateurs de table et dix (10) moniteurs pour le Centre d'urgence 911 du Quartier Général du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour une somme maximale de 154 185,73 \$, taxes incluses, conformément à l'offre de service de cette firme en date du 13 décembre 2017;
2. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 90.30 % par l'agglomération, pour un montant de 139 229,71 \$.

**Signé par** Alain DG MARCOUX **Le** 2017-12-14 14:29

**Signataire :**

Alain DG MARCOUX

---

Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1170206012**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des technologies de l'information , Direction solutions d'affaires - Sécurité publique et justice , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat de gré à gré à West Safety Services Canada inc. (fournisseur unique) pour l'acquisition de cinq (5) ordinateurs de table et dix (10) moniteurs pour le Centre d'urgence 911 du Quartier Général du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour une somme maximale de 154 185,73 \$, taxes incluses.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Des travaux de structure de l'immeuble situé au Quartier Général (QG) du SPVM, situé au 1441 rue St-Urbain, ont débuté le 7 août 2017 et s'étaleront jusqu'à la fin de l'année 2018. Durant la période des travaux, le Centre d'urgence 911 prévoit relocaliser ses activités vers le centre de relève pour une période indéterminée. Les travaux de réfection auront des impacts sur les services suivants :

- Répartition assistée par ordinateur (RAO);
- Centre de commandement et de traitement de l'information (CCTI) et le Centre de Communication opérationnelle (CCO);
- Système évolué de radiocommunication de l'agglomération de Montréal (SERAM).

Suite à une demande du SPVM au mois d'août 2017, le Service des TI a procédé à une première acquisition de quatre (4) nouveaux ensembles d'ordinateurs de table et moniteurs afin de permettre le début de la relocalisation des activités du Centre d'urgence 911. Le SPVM souhaite compléter l'opération d'acquisition avec cinq (5) autres ordinateurs de table et dix (10) moniteurs, et ainsi avoir le nombre équivalent de postes de travail à son centre de relève.

Le présent dossier décisionnel complète les activités de relocalisation du Centre d'urgence 911 vers le centre de relève pendant les travaux de rénovation du QG du SPVM.

L'objet de ce dossier décisionnel est d'accorder un contrat de gré à gré à West Safety Services Canada inc. (fournisseur unique) pour l'acquisition de cinq (5) ordinateurs de table et dix (10) moniteurs pour le Centre d'urgence 911 du Quartier Général du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour une somme maximale de 154 185,73 \$, taxes incluses.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG16 0701 - 22 décembre 2016 - Accorder un contrat de gré à gré à West Safety Services Canada inc. (anciennement Intrado Canada inc.) pour le renouvellement du contrat de support et d'entretien du système informatique d'acheminement des appels du centre d'urgence 9-1-1, pour la période du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2019, et pour la fourniture d'équipements informatiques pour le centre d'urgence 9-1-1 et leurs environnements de tests et de formation, pour une somme maximale de 1 982 756,07 \$, taxes incluses (fournisseur unique)/Approuver un projet de convention à cette fin.

CG15 0230 - 30 avril 2015 - Accorder un contrat de gré à gré à Intrado Canada inc. pour l'acquisition de cinq licences, matériels et services d'entretien pour le traitement des appels 911 (Power 911) dans le cadre de l'unification des centres d'appels du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2015 au 31 décembre 2016, pour une somme maximale de 134 870,63 \$, taxes incluses (fournisseur unique).

CG15 0225 - 30 avril 2015 - Accorder un contrat de gré à gré à Intrado Canada inc. pour le rehaussement technologique des équipements et logiciels du système de traitement des appels 9-1-1, ainsi que la conformité à la norme BID 13 de Bell Canada, en vue de la migration vers Windows 7 pour le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour une somme maximale de 383 081,93 \$, taxes incluses (fournisseur unique).

CE14 1497 - 1 octobre 2014 - Autoriser des virements budgétaires de 5 470 000 \$, entre projets de compétences différentes, inscrits au Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2014-2016 du Service des technologies de l'information, pour permettre l'atteinte des objectifs des projets, avec impact nul sur l'enveloppe allouée.

CG13 0101 - 25 avril 2013 - Accorder un contrat de gré à gré à Intrado Canada inc. pour le renouvellement de support et d'entretien pour le système informatique d'acheminement d'appel des centres d'urgence 9-1-1, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2013 au 31 décembre 2016, pour une somme maximale de 1 651 304,52 \$, taxes incluses (fournisseur unique).

CG08 0639 - 18 décembre 2008 - Octroyer un contrat à Systèmes de sécurité publique Positron pour l'entretien du système informatique des centres de communications opérationnelles du SPVM, pour une période de 4 ans, au montant de 1 847 503,75 \$, taxes incluses (gré à gré - fournisseur unique).

CM05 5033 - 12 décembre 2005 - Octroyer un contrat à Systèmes de sécurité publique Positron pour le renouvellement du contrat d'entretien du système informatique des centres de communications opérationnelles du SPVM, pour une période de 3 ans, au montant de 1 260 530,34 \$, taxes incluses (fournisseur unique).

## **DESCRIPTION**

West Safety Systems Canada inc. doit fournir les services et équipements suivants :

- La fourniture de cinq ordinateurs de table et dix moniteurs, tous certifiés et normalisés par West Safety Services Canada inc.;
- La fourniture des logiciels et applications qui supportent les fonctions du Centre d'urgence 911;

- Les services d'installation;
- L'entretien des équipements acquis.

## JUSTIFICATION

Le Centre d'urgence 911 est essentiel dans le quotidien des Montréalais, car il sert de porte d'entrée pour tous les appels d'urgence faits sur le territoire de l'île de Montréal, desservant l'agglomération de Montréal avec près de 2 millions de citoyens. Chaque citoyen qui compose le 911 doit répondre aux questions du préposé dans le but d'aider ce dernier à établir avec précision la nature de l'urgence et, ainsi, à envoyer les bons intervenants. Le Centre d'urgence 911 joue donc un rôle névralgique dans l'organisation des services d'urgence sur l'Île. La mission du Centre d'urgence 911 est de recevoir et traiter tous les appels d'urgence du public et des intervenants d'urgence, de manière à ce que les interventions appropriées soient effectuées dans le but d'assurer la sécurité et l'intégrité des individus, de la population ou des biens visés.

Le présent dossier décisionnel permet l'ajout de cinq (5) ordinateurs de table et dix (10) moniteurs qui sont essentiels pour le bon fonctionnement du centre de relève 911 et ce, surtout en période de travaux de rénovation, afin d'éviter tout arrêt de service du 911. En effet, il est essentiel d'assurer la qualité des services et un temps de réponse optimal auprès du citoyen en cas d'urgence.

Ce contrat est accordé, de gré à gré, à West Safety Services Canada inc., puisqu'elle est la seule firme en mesure de fournir les équipements et services requis, compte tenu des technologies utilisées actuellement. Les exceptions prévues aux articles 573.3 (6) (a) et (b) de la Loi sur les cités et villes, concernant les contrats accordés en gré à gré, s'appliquent à ce dossier. De plus, les équipements seront certifiés, normalisés et, finalement, supportés par West Safety Services Canada inc., qui est le fabricant et fournisseur unique des composantes et des services de soutien fournis à la Ville de Montréal pour le Centre d'urgence 911. Les équipements et logiciels fournis par West Safety Services Canada inc. sont exclusifs à cette dernière, et ne peuvent être obtenus que par le biais de West Safety Services Canada inc.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant maximal du contrat de 154 185,73 \$, taxes incluses, et sera réparti comme suit :

Description	2018	2019	TOTAL
Acquisition cinq (5) ordinateurs de table et 10 moniteurs, Centre d'urgence 911 (PTI)	124 280,02 \$		124 280,02 \$
Entretien (BF)	15 734,44 \$	14 171,27 \$	29 905,71 \$
TOTAL	140 014,46 \$	14 171,27 \$	154 185,73 \$

### Dépenses capitalisables (PTI):

La dépenses de 124 280,02 \$, taxes incluses (113 484,22 \$ net de taxes), sera imputée au PTI 2018-2020 du Service des TI au projet 68305.03 - Modernisation des opérations policières, et sera financé par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération RCG15-040.

Cette dépense sera assumée à 100% par l'agglomération.

### Dépenses non capitalisables (BF) :

Un montant maximal de 29 905,71 \$, taxes incluses, pour les années 2018 et 2019, sera imputé au budget de fonctionnement (BF) du Service des technologies de l'information.

Les crédits budgétaires requis au financement de cette dépense ont été considérés dans l'établissement du taux des dépenses mixtes d'administration générale imputée au budget d'agglomération.

Cette dépense sera assumée à 50.2 % par l'agglomération.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'octroi de ce contrat permettra au Centre d'urgence 911 de maintenir le bon fonctionnement de ses activités pendant la période des travaux au QG du SPVM et, aussi, éviter un débordement d'appels durant les périodes de pointe.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ne s'applique pas.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Le calendrier des étapes subséquentes se résume comme suit :

- Approbation du dossier par le CE : 10 janvier 2018;
- Approbation du dossier par le CM : 22 janvier 2018;
- Approbation du dossier par le CG : 25 janvier 2018.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Diana VELA)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Annabelle FERRAZ, Service de police de Montréal

Lecture :

Annabelle FERRAZ, 8 novembre 2017

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Tien-Dung LÊ  
Conseiller(ere) analyse - controle de gestion

**Tél :** 514 872-6933  
**Télécop. :**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-11-06

Sébastien BERTEAU  
Chef de division mesures d'urgences à la direction

**Tél :** 5142806963  
**Télécop. :**

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Gervais THIBAULT  
Directeur - Solutions d'affaires sécurité publique et justice

**Tél :** 514 280-3567  
**Approuvé le :** 2017-11-09

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Sylvain PERRAS  
Directeur du service des technologies de l'information

**Tél :** 514-280-6970  
**Approuvé le :** 2017-12-08



## **Position Expansion**

*for*

**Ville de Montreal, QC**  
**(Direct Sale)**

**Quote Number: 20990**  
**Version: 3**

The terms and conditions available at [west.com/legal-privacy/terms/call-handling](https://west.com/legal-privacy/terms/call-handling) will apply to this Quote, unless the parties have entered into a separate mutually executed agreement, or Customer is purchasing under a cooperative purchasing agreement. The terms of this Quote will govern any conflict with the above-mentioned terms, and Customer's issuance of a purchase order for any or all of the items described in this Quote will constitute acknowledgement and acceptance of such terms. No additional terms in Customer's purchase order will apply. This document contains confidential and proprietary information owned by West Safety Solutions Corp. or its affiliates, and such information may not be used or disclosed by any person without prior written consent.

## Summary - Ville de Montreal

<b>Item</b>	<b>Cost</b>
<b>YEAR 1</b>	
Power 911	\$1,701.55
Power MAP	\$20,200.95
Power 911	\$54,404.60
Power MIS	\$3,176.25
Sentry	\$726.00
Additional Positions	\$12,138.72
IWS Hardware	\$15,173.40
Professional Services	\$15,282.26
Maintenance Services	\$13,685.10
DISCOUNT	(\$14,710.65)
<b>Total:</b>	<b>\$121,778.13</b>

<b>Item</b>	<b>Cost</b>
<b>YEAR 2</b>	
Maintenance Services	\$13,685.10
DISCOUNT	(\$1,359.58)
<b>Total:</b>	<b>\$12,325.52</b>

## Configuration Parameters - Ville de Montreal

Model#	Description	Qty	Selling Price	Total
<b>Power 911</b>				
913100	Power 911 Client Access License (CAL)	5	\$9,070.46	\$45,352.30
913202	Power 911 Server Access License	5	\$1,810.46	\$9,052.30
913353	XDC Client License	5	\$340.31	\$1,701.55
			<b>Subtotal</b>	<b>\$56,106.15</b>
<b>Power MIS</b>				
920102	Power MIS Data Access License	5	\$635.25	\$3,176.25
			<b>Subtotal</b>	<b>\$3,176.25</b>
<b>Sentry</b>				
E10154	ELM Class 2 System license (Workstation and IP agent)	5	\$145.20	\$726.00
			<b>Subtotal</b>	<b>\$726.00</b>
<b>Power MAP</b>				
919100	Power MAP Standard Edition Software License	5	\$4,040.19	\$20,200.95
			<b>Subtotal</b>	<b>\$20,200.95</b>
<b>Additional Positions</b>				
914102/BB	IWS Workstation Prebuilt Building Block	4	\$2,018.28	\$8,073.12
P10097	23" LED Backlit Monitor	8	\$508.20	\$4,065.60
			<b>Subtotal</b>	<b>\$12,138.72</b>

The information contained in this document is proprietary to West Safety Solutions Corp and is offered solely for the purpose of evaluation.  
Copyright 2017 West Safety Solutions Corp  
CONFIDENTIAL  
20990 v3- Ville de Montreal, QC

**IWS Workstations**

914102/BB	IWS Workstation Prebuilt Building Block	5	\$2,018.28	\$10,091.40
P10097	23" LED Backlit Monitor	10	\$508.20	\$5,082.00
			<b>Subtotal</b>	<b>\$15,173.40</b>

**Staging**

950852	Front Room Equipment Staging - Per Position	5	\$302.50	\$1,512.50
			<b>Subtotal</b>	<b>\$1,512.50</b>

**Installation**

950104	Professional Services (per Day)	2	\$1,815.00	\$3,630.00
			<b>Subtotal</b>	<b>\$3,630.00</b>

**Project Management Services**

950510	Project Management Services	1	\$10,139.76	\$10,139.76
			<b>Subtotal</b>	<b>\$10,139.76</b>

**Software Subscription**

950999/SUB1	Software Subscription Service - 1 Year/Position Year 1	5	\$1,815.00	\$9,075.00
950999/SUB1	Software Subscription Service - 1 Year/Position Year 2	5	\$1,815.00	\$9,075.00
			<b>Subtotal</b>	<b>\$18,150.00</b>

**Software Protection and Remote Tech Support**

950999/PRO1	Software Protection and Remote Technical Support - 1 Year/Position Year 1	5	\$726.00	\$3,630.00
950999/PRO1	Software Protection and Remote Technical Support - 1 Year/Position Year 2	5	\$726.00	\$3,630.00
			<b>Subtotal</b>	<b>\$7,260.00</b>

The information contained in this document is proprietary to West Safety Solutions Corp and is offered solely for the purpose of evaluation.  
Copyright 2017 West Safety Solutions Corp  
CONFIDENTIAL  
20990 v3- Ville de Montreal, QC

**Antivirus Recurring Fees**

950999/VU	Antivirus Signature Update Service Year 1	1	\$598.95	\$598.95
914143	Symantec EndPoint Protection Manager (EPM) - 1 year Year 1	5	\$76.23	\$381.15
950999/VU	Antivirus Signature Update Service Year 2	1	\$598.95	\$598.95
914143	Symantec EndPoint Protection Manager (EPM) - 1 year Year 2	5	\$76.23	\$381.15
			<b>Subtotal</b>	<b>\$1,960.20</b>
<b>DISCOUNT</b>				
DISCOUNT MNTC	Maintenance Discount	1	(\$2,719.15)	(\$2,719.15)
DISCOUNT SVC	Service Discount	1	(\$1,601.70)	(\$1,601.70)
DISCOUNT SYST	System Discount	1	(\$11,749.38)	(\$11,749.38)
			<b>Subtotal</b>	<b>(\$16,070.23)</b>
			<b>Total</b>	<b>\$134,103.70</b>

The information contained in this document is proprietary to West Safety Solutions Corp and is offered solely for the purpose of evaluation.  
 Copyright 2017 West Safety Solutions Corp  
 CONFIDENTIAL  
 20990 v3- Ville de Montreal, QC

## Notes

---

1 Each IWS computer requires sufficient CAT5 Network Cabling (2 per position, minimum) not normally supplied by West Safety Services Canada.

---

2 Sentry fees do not include West Safety Solutions Corp. monitoring of the site's performance via the Sentry system.

The Sentry Monitoring System has been configured to monitor all West Safety Solutions, Corp-Provided hardware which has an IP address. This includes, but is not limited to, Servers, workstations, A9C, network switches, routers, etc.

---

3 **Professional Services:** This quote represents an estimate of labor costs to perform the work described in this quote. If the amount of labor needed to correct the issue can't be accomplished time allotted in this quote, West will contact the customer representative before performing additional labor. If the actual labor to perform the work is significantly less than the amount quoted, the final charge may be adjusted.

---

### 4 Comprehensive Project Management

This is a service offered to partners that do not have a Project Manager assigned to the project, where West Safety Solutions, Corp's Comprehensive Project Management (CPM) provides a Project Manager that coordinates all project activity.

The CPM provides complete, end-to-end project management support and services that could include on-site support, project documentation, formal reporting, as well as coordination of deliveries both internally as well as with the partner and the end customer.

The CPM level of service includes all services in the basic level plus the following:

- Site survey is reviewed (or initiated and then reviewed) to verify that site and system environment are ready for installation
  - Scope of Work is completed (includes a Project Schedule of key dates)
  - Review system design
  - Site and/or network diagram are completed as required
  - 3rd Party contractors included in the sales order are contacted and managed
  - Project kick-off meeting is scheduled with the end customer and held via conference call or optionally on site
  - Comprehensive risk assessment and mitigation planning
  - Overall project coordination
  - Weekly project status meetings are scheduled, led and documented
-

- Customer configuration for staging is collected and communicated
- Equipment staging (if ordered) and shipping is managed"
- Coordinate on-site delivery
- Equipment receipt and inventory is validated
- West Safety Solutions Corp. resources are scheduled and managed with project implementation and cut-over requirements
- Maintain all project related communications and documentation
- Complete Site Book for delivery to end customer at time of handover to service
- Variable: Project Manager Presence on-site (with additional per day and travel cost components). This is typically required for project kickoff (if on-site), final site evaluation, and cut-over project management services

- 
- 5 **Software Subscription Service** provides the customer with access to software upgrades including new features. This offering only provides for the availability of the software. Installation and training (if needed) are not included. Any required hardware or operating system changes are also not included.

West Safety Solutions, Corp. will provide periodic software release bulletins to customers which announce and explain new feature releases for West Safety Solutions Corp. software. Customers may then request the new release or version from West Safety Solutions Corp. based on applicability of the release to customer's system. The customer is responsible for installation of all these releases, unless the On-Site Maintenance Service is purchased. If On-Site Maintenance has not been purchased and the customer prefers to have West Safety Solutions Corp. deploy a new release, West Safety Solutions Corp. will dispatch appropriate personnel to perform the upgrade on a mutually agreed upon date at West Safety Solutions Corp.'s then current prices for such services.

- 
- 6 **Software Protection and Remote Technical Support** is a coverage requirement with the purchase and ownership of West Safety Solutions Corp. CPE system equipment. The coverage requirement is effective after the expiration of the system warranty, but a purchase order for the service, for at least one year duration, is required at the time of any new system purchase.

Software Protection and Remote Technical Support cannot be deleted from quotes or system orders. Once a Software Protection and Remote Technical Support service contract is established for the site during system initial purchase, all items subsequently added to the site will not require an additional contract, but the acquisition of additional positions will increase the price of the services.

a. For sites with one year coverage contracts, the increased price will be reflected in the quote at the next contract renewal point.

b. For sites with multi-year agreements, the customer will be required to retract the remaining years of the original purchase order and issue a new purchase order for the remaining period covering the original system and new positions.

If a contract for Software Protection and Remote Technical Support expires without renewal, causing a lapse in coverage, the customer's access to the Support Center will be discontinued and a notification

of services termination will be issued. Reinstatement of the lapsed coverage will require the following from the customer:

- a) Payment in full for the lapsed period at the prevailing per-seat rate
- b) Purchase of a new maintenance agreement (one-year or five-year)
- c) System Recertification fees in the form of a Class A inspection at \$1,500.00 per day plus related travel and expense charges.

**Software Protection**

This offering provides for the availability of software product updates. Installation and training (if needed) are not included. West Safety Solutions Corp. will publish periodic software release bulletins to customers which announce important product updates for West Safety Solutions Corp. software. Customers may then request the new update from West Safety Solutions Corp. based on applicability of the release to customer's system. Customer is responsible for installation of all these releases, unless the On-Site Maintenance Service is purchased. If On-Site Maintenance has not been purchased and the customer prefers to have West Safety Solutions Corp. deploy a new release, West Safety Solutions Corp. will dispatch appropriate personnel to perform the upgrade on a mutually agreed upon date at West Safety Solutions Corp.'s then current prices for such services.

**Remote Technical Support**

Support is provided by associates who specialize in the diagnosis and resolution of system performance issues. Remote Technical Support is available 24/7 through both a toll free hotline and a secure customer Internet portal. All service inquiries are tracked by a state-of-the-art CRM trouble ticket system that can be queried by customers through the online portal to obtain the most up-to-date status on their issues.

---

## **Avis : Décharge de responsabilité de West Safety Services**

West Safety Services conçoit, développe, installe et entretient des produits réputés pour leur fiabilité au sein du secteur de la sécurité publique. Le niveau de fiabilité obtenu est le résultat d'une conception minutieuse combinée à l'intégration de composantes de qualité provenant de fournisseurs reconnus dans l'industrie. La fiabilité et la performance de la solution finale obtenue dépend considérablement de l'intégration et des méthodes d'essai utilisées par notre équipe d'ingénieurs.

Bien que West commercialise ses produits comme des solutions clés en main, elle souhaite répondre de façon favorable aux clients qui désirent remplacer une ou plusieurs composantes de la solution West par un ou plusieurs produits de leur choix, éliminer une composante, ou connecter leur réseau privé à d'autres réseaux.

Le client, par la présente, confirme avoir été informé que tout défaut d'une composante de la solution, problème de performance, dysfonctionnement ou autre déviation d'une caractéristique publiée, ne sera pas considéré comme un défaut du produit ou de la solution fournie, si West détermine que ce dit défaut a été causé en tout ou en partie par des systèmes ou produits qui n'ont pas été fournis par West, ou par des réseaux interconnectés.

En outre, tous les coûts de soutien technique et d'ingénierie engendrés pour le diagnostic de la source du défaut en lien avec la déviation faisant l'objet de la présente décharge seront facturés au client conformément aux taux en vigueur. La même politique s'appliquera à une panne résultant de l'élimination d'une composante non fournie par West.

<b>Date:</b>	<b>11 sept. 17</b>
<b>Nom et adresse du site:</b>	<b>Ville de Montréal (QG SPVM) 1441 St-Urbain Montréal (QC) H2X 2M6</b>
<b>Nom du client:</b>	<b>Ville de Montréal</b>
<b>Déviation de la norme IWS:</b>	<b>I) L'installation et l'utilisation du téléphone M5316 sur x postes au Centre de relève, 6100 Henri Bourassa.</b>

---

\_\_\_\_\_/13 Decembre 2017

**Pierre Marcoux, Chargé de projet de West Safety Services**

## Terms

---

<b>VENDOR NAME</b>	West Safety Services Canada 7150 Rue Alexander Fleming Montreal, QC H4S 2C8  Include quote number and customer EIN/Tax Identification Number on P.O.
<b>SUBMIT P.O.</b>	<a href="mailto:ordermanagement.safetyservices@west.com">ordermanagement.safetyservices@west.com</a>
<b>PRICING</b>	All prices are in CDN Taxes, if applicable, are extra. Shipping charges are extra unless specified on the quote.
<b>DISCOUNT</b>	<b>Maintenance and Recurring service discounts will be applied proportionately to each year of service purchased. If services are cancelled for future years, no refund or credit will be issued relating to such discount.</b>
<b>SHIPPING TERMS</b>	FCA (Montreal), INCOTERMS 2010
<b>PAYMENT</b>	1. Equipment and services – 50% on order, 50% on installation 2. Maintenance – As per current maintenance contract terms
<b>DELIVERY</b>	As per agreed schedule with Ville de Montreal
<b>VALIDITY</b>	Quote is valid for <b>120 Days</b> . However, part numbers beginning with Q, such as QXXXXX, constitute unique third-party components. These components, including model and price, (i) may be subject to change at any time; and (ii) are non-cancellable, non-refundable, and non-exchangeable at any time.

## Revision History

---

Revision Level	Proposal Writer	Notes	Date Revised
1	RFERREROLD	Original	August 22, 2017
2	RSOOR	Added Discount	September 08, 2017
3	MDESEVE	Reduced Maint to 2 Years	December 13, 2017



Montréal, le 23 Novembre 2017

Ville de Montréal  
275, rue Notre-Dame Est  
Montréal, QC, H2Y 1C6

À qui de droit,

Objet : Attestation de contrat à fournisseur exclusif

La présente lettre concerne les produits de West Safety Services, Canada, Inc. fournis à la Ville de Montréal, et faisant l'objet de la soumission 20990 version3 relative à la fourniture de produits et services.

Nous confirmons par la présente que West Safety Services, Canada, Inc. est le fabricant et fournisseur des composantes et des services de soutien fournis à la Ville de Montréal. Nous certifions que les dits équipements matériels et logiciels fournis sont exclusifs à West Safety Services, Canada, Inc. et ne peuvent être obtenus que par le biais de West Safety Services, Canada, Inc.

Salutations,

Jacques Zekry  
Directeur, Ventes Canada et International  
Division Solutions Gouvernementales

**Dossier # : 1170206012**

**Unité administrative responsable :**

Service des technologies de l'information , Direction solutions d'affaires - Sécurité publique et justice , Direction

**Objet :**

Accorder un contrat de gré à gré à West Safety Services Canada inc. (fournisseur unique) pour l'acquisition de cinq (5) ordinateurs de table et dix (10) moniteurs pour le Centre d'urgence 911 du Quartier Général du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour une somme maximale de 154 185,73 \$, taxes incluses.

**SENS DE L'INTERVENTION**

Certification de fonds

---

**FICHIERS JOINTS**



[Certification de fonds PTI et BF - GDD 1170206012.xlsx](#)

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Diana VELA  
Preposée au budget  
**Tél : 514- 868-3203**

Gilles Bouchard  
Conseiller budgetaire  
(514) 872-0962

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-12-14

François FABIEN  
Conseiller budgetaire  
**Tél : 514 872-0709**

**Division :** Service des finances, Direction du conseil et du soutien financier



**Dossier # : 1170184003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau , Division Gestion durable de l'eau
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	Gestion de l'eau
<b>Objet :</b>	Conclure deux ententes-cadres pour l'achat de compteurs d'eau avec la firme Nouvelle technologie (Tekno) inc. à la suite de l'appel d'offres 17-16458 - 4 soumissionnaires - Montant estimé de l'entente : 870 418.24 \$, taxes incluses.

Il est recommandé au comité exécutif :

1. de conclure une entente-cadre, pour la fourniture des compteurs d'eau potables ;
2. d'accorder à la firme ci-après désignée, plus bas soumissionnaire conforme pour son groupe, pour une période de vingt quatre (24) mois, les commandes pour la fourniture de compteurs d'eau potables, aux prix de sa soumission, soit pour la somme maximale indiquée, conformément aux documents de l'appel d'offres public **17-16458** et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur ;

<u>Firmes</u>	<u>Articles</u>	<u>Montant (taxes incluses)</u>
Nouvelle Technologie (TEKNO) inc	2	262 717,88 \$

3. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services centraux; et ce, au rythme des besoins à combler.

Il est recommandé au conseil d'agglomération :

1. de conclure une entente-cadre, pour la fourniture des compteurs d'eau potables ;
2. d'accorder à la firme ci-après désignée, plus bas soumissionnaire conforme pour son groupe, pour une période de vingt quatre (24) mois, les commandes pour la fourniture de compteurs d'eau potables, aux prix de sa soumission, soit pour la

somme maximale indiquée, conformément aux documents de l'appel d'offres public **17-16458** et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur ;

<u>Firmes</u>	<u>Articles</u>	<u>Montant</u> (taxes incluses)
Nouvelle Technologie (TEKNO) inc	1	607 700,36 \$

3. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services centraux; et ce, au rythme des besoins à combler.

**Signé par** Alain DG MARCOUX **Le** 2017-12-14 14:25

**Signataire :**

Alain DG MARCOUX

---

Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1170184003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau , Division Gestion durable de l'eau
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	Gestion de l'eau
<b>Objet :</b>	Conclure deux ententes-cadres pour l'achat de compteurs d'eau avec la firme Nouvelle technologie (Tekno) inc. à la suite de l'appel d'offres 17-16458 - 4 soumissionnaires - Montant estimé de l'entente : 870 418.24 \$, taxes incluses.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La section de la mesure de la consommation de l'eau (MCE) installe depuis juillet 2012 des compteurs d'eau dans les immeubles industriels, commerciaux et institutionnels (ICI), ainsi que dans quelques bâtiments résidentiels (aux fins de la production annuelle du bilan de l'usage de l'eau selon les exigences d'échantillonnage du Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT).

Dans ses pratiques usuelles, la ville tient un inventaire de ces équipements en prévision des installations à compléter. À cette fin, elle sollicite régulièrement le marché afin de renouveler son inventaire.

Au 1er décembre 2017, 14 294 compteurs étaient en exploitation dans le cadre de ce programme. À terme, soit en 2022, environ 23 500 compteurs seront déployés dans l'agglomération de Montréal.

Les ententes nous permettant d'acquérir les compteurs d'eau de grand diamètre seront échues lors du premier trimestre de 2018. Afin de maintenir la cadence d'installation prévue au programme, le Service de l'eau doit renouveler ses contrats d'approvisionnement pour les deux prochaines années.

Pour évaluer nos besoins, nous avons pris en considération :

- les stocks disponibles au moment du lancement de l'appel d'offres;
- le résultat des inspections réalisées au même moment;
- les projections établies en fonction des types de bâtiments prévus;

- les besoins requis par l'arrondissement Saint-Laurent, qui est le seul arrondissement exploitant encore un parc de compteur d'eau résidentiel.

La mise à jour de nos connaissances sur les produits disponibles suite à l'analyse du marché a permis d'identifier les technologies que la Ville désire acquérir pour répondre aux besoins. Elle s'appuie principalement sur la mesure de la consommation, la relève automatisée, le respect des normes et standards applicables et finalement les technologies permettant aux citoyens de suivre leur consommation d'eau.

Au cours des années, la Ville de Montréal a adopté une stratégie d'approvisionnement basée sur plusieurs appels d'offres. Cette stratégie a pour avantage de suivre les évolutions technologiques et d'éviter à la Ville de conclure des ententes contractuelles comportant des technologies qui pourraient s'avérer désuètes à court terme.

L'appel d'offres est structuré en deux groupes d'acquisition pour répondre aux différents besoins. Les principales caractéristiques qui différencient les deux groupes sont:

- les technologies
- les plages de mesures
- la certification nécessaire pour les branchements d'eau combiné (gicleur incendie et consommation).

L'octroi des contrats se fait par groupe au plus bas soumissionnaire conforme.

Notre évaluation du marché ainsi que l'expérience acquise au cours des années nous ont permis de réaliser que ce découpage des contrats favorisait la concurrence.

La réception des compteurs sera échelonnée sur une période de 24 mois.

Le présent dossier fait suite à l'appel d'offres qui a pour objet de conclure des ententes-cadres pour une période de 24 mois, afin d'assurer l'approvisionnement des équipements dans le cadre du projet d'installation des compteurs d'eau.

Ces marchandises seront tenues en inventaire au Centre de distribution de la Ville de Montréal.

L'appel d'offres a été publié sur le système électronique d'appel d'offres (SEAO) ainsi que dans le journal le Devoir, le 2 octobre 2017. L'appel d'offres public 17-16458 s'est fait sur une période de vingt-et-un (21) jours de calendrier jusqu'au 23 octobre 2017. Les soumissions reçues sont valides pour cent quatre-vingts (180) jours de calendrier, soit jusqu'au 21 avril 2018.

Un addenda a été émis en période de soumission le 19 octobre 2017 pour des répondre à questions des détenteurs du cahier des charges.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG17 0042 - 23 février 2017 - Conclure des ententes-cadres avec Réal Huot inc. (783 359,11 \$), Nouvelle Technologie (TEKNO) inc. (1 046 103,12 \$) et Les Compteurs Lecomte ltée (93 934,35 \$) pour l'achat de compteurs d'eau et accessoires - Appel d'offres public 16-15781 (6 soum.)

CG16 0251 - 21 avril 2016 - Accorder un contrat à Labrecque Langlois inc. (Compteurs d'eau du Québec) pour la fourniture de compteurs d'eau, pour une période de 24 mois, pour une somme maximale de 624 584,16 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14891 (2 soum.)

CG15 0753 - 17 décembre 2015 - Accorder un contrat à Nouvelle Technologie (TEKNO) inc., pour la fourniture d'un système de relève automatisée pour compteurs d'eau, pour une période de 10 ans, pour une somme maximale de 2 975 581,74 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-13408 (4 soum.)

CG15 0019 - 29 janvier 2015-Accorder un contrat à Réal Huot inc. et deux contrats à Nouvelle technologie (TEKNO) inc. pour la fourniture de compteurs d'eau et de ses accessoires, pour une période de 24 mois - Dépense totale de 1 929 377,09 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13750 (3 soum.)

DG140184002- 30 septembre 2014 - Accorder un contrat à Les Compteurs Lecomte Ltée , pour la fourniture d'accessoires pour compteurs d'eau, pour une période de 12 mois, pour une somme maximale de 74 343,41 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13611 - 2 soumissionnaires.

DG140184001 - 21 mai 2014 - Accorder un contrat à la Réal Huot inc., pour la fourniture de compteurs d'eau, pour une période de 12 mois, pour une somme maximale de 71 450,06 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13456 - 3 soumissionnaires.

DA120184002 - 13 mars 2013 - Accorder un contrat à la firme Spécialités d'aqueduc Corix pour la fourniture de compteurs d'eau pour une période de 24 mois. Dépense totale de 33 954,13\$, taxes incluses. - Appel d'offres public 12-11928 - Groupe 4 - 3 soumissionnaires

CG13 0035 - 28 février 2013 - Accorder deux contrats à Vision instrumentation inc. pour la fourniture de compteurs d'eau, pour une période de 24 mois - Dépense totale de 1 409 301,57 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 12-11928 (7 soum.)

CE13 0138 - 13 février 2013 - Accorder deux contrats à la firme Réal Huot inc. pour la fourniture de compteurs d'eau, pour une période de 24 mois - Dépense totale de 486 849,79 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 12-11928 - 7 soumissionnaires

CG12 0166 - 21 juin 2012 - Prendre connaissance de la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission permanente sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs sur l'examen public de la nouvelle stratégie de l'eau montréalaise.

## **DESCRIPTION**

Fourniture sur demande de compteurs d'eau ICI requis par les villes formant l'agglomération de Montréal.

Les quantités inscrites au bordereau de soumission représentent les besoins estimés pour les deux (2) prochaines années. Ces quantités sont utilisées aux fins d'un scénario permettant de déterminer la meilleure proposition de prix en vue de la conclusion des ententes-cadres.

Le projet consiste principalement à octroyer un contrat d'acquisition de compteurs d'eau totalisant 555 unités.

Les caractéristiques recherchées pour ce groupe de compteurs sont :

- comprendre des diamètres variés de 50 mm à 200 mm (2 à 8 pouces);
- avoir un élément de mesure offrant de bonnes performances métrologiques;
- offrir une plage de débit répondant à la majorité des besoins requis par les bâtiments visés par le programme;
- assurer la compatibilité du protocole de communication avec le système de relève acquis;

- être de longueurs standardisées;
- pouvoir être installés dans tous types de milieux (intérieur, vide sanitaire, chambre souterraine extérieure);
- respecter les normes et standards applicables.

Aucune contingence n'est prévue au bordereau de la soumission. Le présent contrat est un contrat de fourniture de biens. Les prix soumis sont fixes pour toute la durée du contrat, soit 24 mois.

Il n'est pas prévu d'augmenter les quantités désirées. Par contre, si au terme des 24 mois, les quantités prévues n'ont pas été écoulées entièrement, la Ville pourrait s'entendre avec l'adjudicataire afin de prolonger l'entente de 12 mois, et ce au même prix soumis.

## JUSTIFICATION

### **Analyse des soumissions et recommandation d'octroi de contrat (Biens et services)**

Les quatre (4) preneurs du cahier des charges ont déposé une soumission (Compteurs d'eau du Québec, Les Compteurs Lecomte Itée, Nouvelle Technologie (TEKNO) inc. et Vision Solutions de Procédés), ce qui représente un taux de réponse de cent pour cent (100%).

Vision Solutions de Procédés a été rejetée, car le soumissionnaire n'a pas déposé la garantie de soumission exigée dans les clauses administratives du devis.

### **Analyse des soumissions :**

#### **Groupe 1**

- Diamètre de 50 à 150 mm;
- Technologie de mesure : Électromagnétique, Jet unique, Turbine à balle flottante, Ultrasonique;
- Plage de mesure standard;
- Signaux de communication pour la Ville et pour le propriétaire citoyen.

Soumissions conformes	Coût de base (taxes incluses)	Autre (préciser) (taxes incluses)	Total (taxes incluses)
Nouvelle Technologie (TEKNO) inc.	607 700.36 \$	0	607 700.36 \$
Compteurs d'eau du Québec	631 099.38 \$	0	631 099.38 \$
Les Compteurs Lecomte Itée	1 004 344.00 \$	0	1 004 344.00 \$
Dernière estimation réalisée	693 824.77 \$	0	693 824.77 \$
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)			747 714.58 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) (((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100			23 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) (la plus haute conforme - la plus basse conforme)			396 643.64 \$

Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>	65 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>	(86 124.41) \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>	(12) %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>	23 399.02 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>	4 %

Explication des écarts:

L'estimation a été basée sur le dernier contrat contenant des produits semblables octroyés en 2016. La Ville avait appliqué une légère augmentation des prix unitaires afin de représenter l'inflation. Toutefois, la hausse de la valeur du dollar canadien par rapport au dollar américain entre la date de l'estimation et l'octroi du contrat précédent (janvier 2016 à août 2017) est venue influencer, à la baisse, le coût de l'offre, et ainsi contrebalancer notre augmentation projetée. Durant cette période, la valeur du dollar canadien a augmenté de 14 %.

**Groupe 2**

- Diamètre de 50 à 200 mm;
- Technologie de mesure : Électromagnétique, Ultrasonique;
- Plage de mesure étendue;
- Signaux de communication pour la Ville et pour le propriétaire citoyen;
- Certification pour un branchement d'eau incendie combiné (gicleur incendie et consommation).

Soumissions conformes	Coût de base (taxes incluses)	Autre (préciser) (taxes incluses)	Total (taxes incluses)
Nouvelle Technologie (TEKNO) inc.	262 717.88 \$	0	262 717.88 \$
Compteurs d'eau du Québec	395 364.30 \$	0	395 364.30 \$
Dernière estimation réalisée	307 967.65 \$	0	307 967.65 \$
Coût moyen des soumissions conformes <i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>			329 041.09 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			25 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>			132 646.42 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>			50 %

Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>((la plus basse conforme – estimation))</i>	(45 249.77) \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100</i>	(15) %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>((la deuxième plus basse – la plus basse))</i>	132 646.42 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100</i>	50%

La soumission de Les compteurs Lecomte Ltée a été rejeté pour ce groupe car il proposait un item, parmi les produits, jugés non-conforme aux spécifications du devis technique.

Explication des écarts:

L'estimation a été basée sur le dernier contrat contenant des produits semblables octroyés en 2016. La Ville avait appliqué une légère augmentation des prix unitaires afin de représenter l'inflation. Toutefois, nous présumons que la hausse de la valeur du dollar canadien par rapport au dollar américain entre la date de l'estimation et l'octroi du contrat précédent (janvier 2016 à août 2017) est venue influencer, à la baisse, le coût de l'offre, et ainsi contrebalancer notre augmentation projetée. Durant cette période, la valeur du dollar canadien à augmenter de 14 %.

En vertu des clauses administratives particulières, il est prévu que la valeur du contrat octroyé représente la sommes des groupes remportés par l'adjudicataire.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Il s'agit d'une entente-cadre sans imputation budgétaire pour la fourniture de compteurs d'eau. Les achats seront effectués sur demande, au fur et à mesure des besoins des utilisateurs, permettant à tous les arrondissements et services corporatifs de faire appel à cette entente-cadre. Chacune des commandes émises devra faire l'objet d'une appropriation de crédits.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le contrat contribue dans la mesure de l'atteinte des cibles inscrites dans le Plan Montréal durable 2016-2020, tel que:

- réduire de 20% de l'eau potable produite par les usines de Montréal entre 2011 et 2020 du plan d'action de l'administration municipale (Action 7);
- diminuer la consommation d'eau potable des organisations partenaires du plan d'action des organisations partenaires (Action 9).

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Le report de l'octroi du contrat pourrait compromettre l'installation des compteurs et occasionner une révision des objectifs et de l'échéancier du programme. Par ailleurs, l'activité qui découle de ce dossier occasionne des travaux préparatoires devant être effectués à l'intérieur d'une période définie, entraînant des frais pour les propriétaires de bâtiments non résidentiels. Une rupture de stock causerait un délai prolongé dans l'installation des compteurs et pourrait provoquer le mécontentement de certains propriétaires touchés par le programme MCE.

La Ville de Montréal a l'obligation de facturer la consommation d'eau résidentielle au compteur de l'arrondissement St-Laurent en vertu d'un règlement de tarification. Un retard pourrait compromettre l'équité entre les usagers.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec le Service des communications.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Octroi du contrat : Janvier 2018

Émission de l'entente-cadre suite à l'adoption de la résolution d'octroi.

Le contrat doit débuter au plus tard le 1er mai 2018.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Validation du processus d'approvisionnement :  
Service de l'approvisionnement , Direction (Daniel LÉGER)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Marie DESORMEAUX, Service des communications  
Daniel D LAUZON, Saint-Laurent

Lecture :

Marie DESORMEAUX, 1er décembre 2017

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Rémi LACROIX  
ingénieur

**Tél :** 514 872-3973  
**Télécop. :** 514 872-3587

### **ENDOSSÉ PAR**

Maciej PIROG  
Chef de section

**Tél :** 514 280 0063  
**Télécop. :** 514 872 3587

Le : 2017-11-30

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Dominique DEVEAU  
Directrice - DGSRE

**Tél :** 514 872-4023

**Approuvé le :** 2017-12-07

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Chantal MORISSETTE  
Directrice

**Tél :** 514 280-4260

**Approuvé le :** 2017-12-14

**Dossier # : 1170184003**

**Unité administrative responsable :** Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau , Division Gestion durable de l'eau

**Objet :** Conclure deux ententes-cadres pour l'achat de compteurs d'eau avec la firme Nouvelle technologie (Tekno) inc. à la suite de l'appel d'offres 17-16458 - 4 soumissionnaires - Montant estimé de l'entente : 870 418.24 \$, taxes incluses.

**SENS DE L'INTERVENTION**

Validation du processus d'approvisionnement

---

**FICHIERS JOINTS**



[17-16458 Nouvelle Appel D'offres.pdf](#)[17-16458-tcp.xls](#)

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Daniel LÉGER  
Agent d'approvisionnement II  
**Tél :** 514 872-1059

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-12-01

Richard DAGENAIS  
Chef de section, biens et services  
**Tél :** (514) 872-5241  
**Division :** Division de l'acquisition de biens et services

## APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

### Identification

No de l'appel d'offres :  No du GDD :

Titre de l'appel d'offres :

Type d'adjudication :

### Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le :  -  -  Nombre d'addenda émis durant la période :

Ouverture originalement prévue le :  -  -  Date du dernier addenda émis :  -  -

Ouverture faite le :  -  -  Délai total accordé aux soumissionnaires :  jrs

Date du comité de sélection :  -  -

### Analyse des soumissions

Nbre de preneurs :  Nbre de soumissions reçues :  % de réponses :

Nbre de soumissions rejetées :  % de rejets :

Soumission(s) rejetée(s) (nom) :  Motif de rejet: administratif et / ou technique

Durée de la validité initiale de la soumission :  jrs Date d'échéance initiale :  -  -

Prolongation de la validité de la soumission de :  jrs Date d'échéance révisée :  -  -

### Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées  et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	<input checked="" type="checkbox"/>	Groupes
Nouvelle Technologie (TEKNO) inc	870 418,24	<input checked="" type="checkbox"/>	1 et 2
Labrecque Langlois inc (Compteurs d'eau du Québec)	1 026 463,69	<input type="checkbox"/>	
Les Compteurs d'eau Lecomte ltée	1 673 870,61	<input type="checkbox"/>	

### Information additionnelle

Tel que mentionné aux documents d'appel d'offres, l'octroi s'effectue par groupe au plus bas soumissionnaire conforme. L'entreprise Nouvelle Technologie (TEKNO) inc est le plus bas soumissionnaire conforme pour les groupes 1 et 2, Cette firme est donc recommandée comme adjudicataire du contrat en entier. Montant total de la soumission : 757 050,00 \$ +(TPS 5%) 37 852,50 \$ + (TVQ 9,975%) 75 515,74 \$ = 870 418,24 \$

En date du 27 novembre 2017, l'entreprise recommandée dans le présent sommaire décisionnel n'est pas inscrite au RENA (Registre des entreprises non admissibles) et n'est pas rendue non-conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal. L'entreprise Nouvelle Technologie (TEKNO) inc détient l'autorisation délivrée par l'AMF, il est à noter que celle-ci n'est pas exigée dans le cadre de cet appel d'offres,

Préparé par :

Daniel Léger

Le

1 - 12 - 2017

## Instructions pour la préparation du "Tableau de prix"

### Attention :

\* Pour les appels d'offres découpés en plusieurs lots, Svp produire un fichier séparé pour chaque lot en mettant le numéro de lot dans la description.

\* Pour les bordereaux à prix/qté variable par période, noter que chaque item par période doit être considéré de façon indépendante.

\* Le "*terme*" fait référence au nombre de périodes du contrat seulement si les quantités ont été exprimées par période et non pour le total du contrat. *\*Si la quantité indiquée couvre le total du contrat, le terme doit rester égal à 1 (par défaut).*

\* Afin d'éviter que les formules soient modifiées ou effacées par erreur, les feuilles ont été protégées. Si requis, il est possible d'ôter la protection des feuilles (aucun mot de passe requis).

### Étapes :

#### Étape # I Dans l'onglet "Information générale"

- 1 Compléter les informations relatives à l'appel d'offres
- 2 Inscrire les noms des soumissionnaires
- 3 Inscrire la conformité évaluée par l'agent de l'approvisionnement responsable du dossier
- 4 Masquer les lignes non utilisées

#### Étape # II Dans l'onglet "Détail des prix soumissionnés"

- 1 Copier les descriptions, unités de mesures et quantités pour chaque item du bordereau de soumission (voir Document d'Appel d'offres)
- 2 Modifier le "*terme*" seulement si les quantités doivent être multipliées par le nombre de périodes
- 3 Saisir les prix unitaires pour chaque soumissionnaire (si Bordereau en Excel, faire copier-coller)
- 4 Masquer les colonnes non utilisées
- 5 Vous assurer que la mise en page est adéquate (modifier les marges au besoin)

#### Étape # III Dans l'onglet "Sommaire par fournisseur"

- 1 Masquer les colonnes non utilisées
- 2 Vous assurer que la mise en page est adéquate (modifier les marges au besoin)

#### Étape # IV Dans l'onglet "Tableau normalisé des écarts"

- 1 Masquer les lignes non utilisées dans la section "firmes soumissionnaires"
- 2 Vous assurer que la mise en page est adéquate (modifier les marges au besoin)

Tableau comparatif des prix reçus

#	Objet	Informations
1	Nom de l'agent d'approvisionnement	Daniel Léger
2	Titre de l'appel d'offres	<b>Fourniture sur demande de compteurs d'eau avec registre – 50 MM - 200 MM - 24 mois</b>
4	No de l'appel d'offres	17-16458
5	<b>Préposée au secrétariat</b>	Hafida Mouhandiz (26 octobre 2017)
6	Type de sollicitation	Publique
7	Date d'ouverture	23 oct. 2017
8	Service requérant	49 - Service de l'eau
9	Requérant	Rémi Lacroix



#	Soumissionnaire	Commentaires	Conformité	No de soumission
1	<b>Labrecque Langlois inc. (Compteurs d'eau du québec)</b>	Des erreurs de calculs ont été corrigées sur la soumission déposée	Conforme	22615
2	<b>Les Compteurs Lecomte Ltée</b>	Des erreurs de calculs ont été corrigées sur la soumission déposée	Conforme	22616
3	<b>Nouvelle Thecnologie (TEKNO) inc.</b>		Conforme	22617
4	<b>Vision Solutions de Procédés inc.</b>	La soumission est rejetée, car elle ne contient pas la garantie de soumission exigée.	Non conforme	22618

<b>Agent d'approvisionnement</b>	Daniel Léger
<b>Numéro de l'appel d'offres</b>	17-16458
<b>Titre de l'appel d'offres</b>	<b>Fourniture sur demande de compteurs d'eau avec registre – 50 MM - 200 MM - 24 mois</b>

Item	Articles	Unité de mesure	Qté prévisionnelle	Labrecque Langlois inc. (Compteurs d'eau du québec)		Les Compteurs Lecomte Ltée		Nouvelle Thecnologie (TEKNO) inc.		Non conforme Vision Solutions de Procédés inc.	
				Coût unitaire	Total	Coût unitaire	Total	Coût unitaire	Total	Coût unitaire	Total
<b>Groupe 1 : Compteur d'eau</b>											
1.1	Code Ville : IN2351- à déterminer Compteur d'eau avec registre, humide IP68, dia. 2 po (50 mm), selon les dispositions prévues à la section 3 devis technique	ch	85	1 244.45 \$	105 778.25 \$	1 054.94 \$	89 669.90 \$	1 320.00 \$	112 200.00 \$	1 310.38 \$	111 382.30 \$
1.2	Code Ville : IN2351- à déterminer Compteur d'eau avec registre, humide IP68, dia. 3 po (80 mm), selon les dispositions prévues à la section 3 du devis technique	ch	195	1 348.08 \$	262 875.60 \$	2 395.77 \$	467 175.15 \$	1 329.00 \$	259 155.00 \$	1 319.51 \$	257 304.45 \$
1.3	Code Ville : IN2351-à déterminer Compteur d'eau avec registre, humide IP68, dia. 4 po (100 mm), selon les dispositions prévues à la section 3 du devis technique	ch	85	1 426.93 \$	121 289.05 \$	2 621.87 \$	222 858.95 \$	1 347.00 \$	114 495.00 \$	1 335.87 \$	113 548.95 \$
1.4	Code Ville : IN2351- à déterminer Compteur d'eau avec registre, humide IP68, dia. 6 po (150 mm), selon les dispositions prévues à la section 3 du devis technique	ch	25	2 358.34 \$	58 958.50 \$	3 753.00 \$	93 825.00 \$	1 708.00 \$	42 700.00 \$	1 703.38 \$	42 584.50 \$
<b>Montant total groupe 1</b>					548 901.40 \$		873 529.00 \$		528 550.00 \$		524 820.20 \$
<b>2769.13</b>											
2.1	Code Ville : IN2351-à déterminer Compteur d'eau avec registre compact FM, dia. 2 po (50 mm), humide IP68, selon les dispositions prévues à la section 4 du devis technique	ch	35	1 759.19 \$	61 571.65 \$	4 507.14 \$	157 749.90 \$	1 320.00 \$	46 200.00 \$	1 486.58 \$	52 030.30 \$
2.2	Code Ville : IN2351-à déterminer Compteur d'eau avec registre compact FM, dia. 3 po (80 mm), humide IP68, selon les dispositions prévues à la section 4 du devis technique	ch	75	1 965.72 \$	147 429.00 \$	2 769.13 \$	207 684.75 \$	1 329.00 \$	99 675.00 \$	1 495.71 \$	112 178.25 \$
2.3	Code Ville : IN2351-à déterminer Compteur d'eau avec registre compact FM, dia. 4 po (100 mm), humide IP68, selon les dispositions prévues à la section 4 du devis technique	ch	35	2 041.73 \$	71 460.55 \$	3 170.76 \$	110 976.60 \$	1 347.00 \$	47 145.00 \$	1 512.08 \$	52 922.80 \$

<b>Agent d'approvisionnement</b>	Daniel Léger
<b>Numéro de l'appel d'offres</b>	17-16458
<b>Titre de l'appel d'offres</b>	Fourniture sur demande de compteurs d'eau avec registre – 50 MM - 200 MM - 24 mois

Item	Articles	Unité de mesure	Qté prévisionnelle	Labrecque Langlois inc. (Compteurs d'eau du québec)		Les Compteurs Lecomte Ltée		Nouvelle Thecnologie (TEKNO) inc.		Non conforme Vision Solutions de Procédés inc.	
				Coût unitaire	Total	Coût unitaire	Total	Coût unitaire	Total	Coût unitaire	Total
2.4	Code Ville : IN2351-à déterminer Compteur d'eau avec registre compact FM, dia. 6 po (150 mm), humide IP68, selon les dispositions prévues à la section 4 du devis technique	ch	10	2 419.19 \$	24 191.90 \$	4 669.26 \$	46 692.60 \$	1 708.00 \$	17 080.00 \$	2 114.97 \$	21 149.70 \$
2.5	Code Ville : IN2351-à déterminer Compteur d'eau avec registre compact FM, dia. 8 po (200 mm), humide IP68, selon les dispositions prévues à la section 4 du devis technique	ch	10	3 921.67 \$	39 216.70 \$	5 922.33 \$	59 223.30 \$	1 840.00 \$	18 400.00 \$	2 239.74 \$	22 397.40 \$
<b>Montant total groupe 2</b>					343 869.80 \$		582 327.15 \$		228 500.00 \$		260 678.45 \$
				<b>Total</b>	892 771.20 \$	<b>Total</b>	1455856.15	<b>Total</b>	757 050.00 \$	<b>Total</b>	785498.65
				<b>TPS</b>	44 638.56 \$	<b>TPS</b>	72 792.81 \$	<b>TPS</b>	37 852.50 \$	<b>TPS</b>	39 274.93 \$
				<b>TVQ</b>	89 053.93 \$	<b>TVQ</b>	145 221.65 \$	<b>TVQ</b>	75 515.74 \$	<b>TVQ</b>	78 353.49 \$
				<b>TOTAL</b>	<b>1 026 463.69 \$</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 673 870.61 \$</b>	<b>TOTAL</b>	<b>870 418.24 \$</b>	<b>TOTAL</b>	<b>903 127.07 \$</b>

**Le plus bas soumissionnaire conforme**

<b>Nouvelle Thecnologie (TEKNO) inc.</b>
757 050.00 \$
37 852.50 \$
75 515.74 \$
<b>870 418.24 \$</b>

Agent d'approvisionnement	Daniel Léger
Numéro de l'appel d'offres	17-16458
Titre de l'appel d'offres	Fourniture sur demande de compteurs d'eau avec registre - 50 MM - 200 MM - 24 mois
Type de sollicitation	Publique
Date d'ouverture	41569
Service requérant	49 - Service de l'eau
Requérant	Rémi Lacroix

	Adjudicataire recommandé																		
	Laorecque Langlois inc. (Compteurs d'eau)	Les Compteurs Lecomte Ltée	Nouvelle Technologie (TEKNO) inc.	Non conforme Vision Solutions de Procédés inc.															
Total avant taxes	892 771.20 \$	1 455 856.15 \$	757 050.00 \$	785 498.65 \$															
TPS	44 638.56 \$	72 792.81 \$	37 852.50 \$	39 274.93 \$															
TVQ	89 053.93 \$	145 221.65 \$	75 515.74 \$	78 353.49 \$															
<b>TOTAL</b>	<b>1 026 463.69 \$</b>	<b>1 673 870.61 \$</b>	<b>870 418.24 \$</b>	<b>903 127.07 \$</b>															

Commentaires	
--------------	--

Tableau comparatif des prix reçus

Firmes soumissionnaires	Prix soumis (Sans taxes)	Autres (à préciser)	Total (tx incl.)
Labrecque Langlois inc. (Compteurs d'eau du québec)	892 771 \$		1 026 463.69 \$
Les Compteurs Lecomte Ltée	1 455 856 \$		1 673 870.61 \$
Nouvelle Thecnologie (TEKNO) inc.	757 050 \$		870 418.24 \$
<b>Non conforme</b> Vision Solutions de Procédés inc.	785 499 \$		903 127.07 \$
Dernière estimation réalisée	0 \$		
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)			1 118 469.90 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) (((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse) x 100			28.5%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) (la plus haute conforme – la plus basse conforme)			803 452.37 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) (((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100			92.3%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme – estimation)			#VALEUR!
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) (((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100			#VALEUR!
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (la deuxième plus basse – la plus basse)			32 708.84 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) (((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100			3.8%



(1)

**Dossier # : 1173438011**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Niveau décisionnel modifié :</b>	
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat de douze (12) mois à UBA inc. pour la fourniture et la livraison d'hypochlorite de sodium 10,8 % à 12 % à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte et aux usines d'eau potable pour une somme maximale de 210 487,78 \$, taxes incluses - appel d'offres public 17-16529 - 1 soumissionnaire.

Il est recommandé :

1. d'accorder à la compagnie UBA inc., seul soumissionnaire conforme, un contrat de douze mois pour la fourniture d'hypochlorite de sodium 10,8 % à 12 % à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte et aux usines d'eau potable pour une somme maximale de 210 487,78 \$, toutes taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16529;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

**Signé par** Alain DG MARCOUX **Le** 2017-12-18 11:57

**Signataire :**

Alain DG MARCOUX

\_\_\_\_\_  
Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1173438011**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Niveau décisionnel modifié :</b>	
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat de douze (12) mois à UBA inc. pour la fourniture et la livraison d'hypochlorite de sodium 10,8 % à 12 % à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte et aux usines d'eau potable pour une somme maximale de 210 487,78 \$, taxes incluses - appel d'offres public 17-16529 - 1 soumissionnaire.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Dans le cadre des opérations quotidiennes à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte (Station), l'hypochlorite de sodium est utilisé lors de la désinfection et à l'emmagasinement des boues. Aux usines d'eau potable, ce produit est utilisé pour la désinfection de l'eau.

Bien que les usines d'eau potable produisent en grande partie la quantité d'hypochlorite de sodium nécessaires à leurs opérations, ils doivent lors de travaux d'entretien sur ces équipements ou lors de bris imprévus s'approvisionner à l'externe.

À la Station, ce produit est utilisé pour désinfecter l'eau de procédé et la rendre réutilisable, en remplacement de l'eau potable, pour effectuer divers travaux de lavage et de nettoyage de pièces et d'équipements. La désinfection des eaux permet de protéger nos employés contre les infections bactériennes qui peuvent survenir suite à la manipulation de pièces ou d'équipements ayant été en contact avec les eaux usées. À l'emmagasinement des boues, l'utilisation de l'hypochlorite de sodium permet de traiter les odeurs et de réduire le sulfure d'hydrogène (H<sub>2</sub>S), afin de respecter la réglementation en vigueur sur la qualité de l'air.

Un appel d'offres a été lancé le 1<sup>er</sup> novembre 2017 et publié sur SÉAO et dans le journal Le Devoir. L'ouverture des soumissions s'est effectuée le 20 novembre 2017. La validité des soumissions était de 90 jours. Un addenda a été émis pour apporter des précisions aux articles 5.1 et 6.1 du bordereau de soumission concernant la location d'un camion-citerne.

## DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE-CG15 0028 - 29 janvier 2015 - accorder un contrat d'une durée de 3 ans à UBA inc. pour la fourniture et la livraison d'hypochlorite de sodium 10,8 % à 12 % à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte et à trois usines d'eau potable pour une somme maximale de 540 098,28 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 1815-AE - 2 soumissionnaires.

CE13 0021 - 16 janvier 2013 - accorder à la firme UBA inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour une période de vingt-quatre mois, le contrat pour la fourniture et la livraison d'hypochlorite de sodium 10.8 % à 12 %, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 255 442,26\$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public (1810-AE).

## DESCRIPTION

Le présent appel d'offres couvre la fourniture et la livraison en vrac d'hypochlorite de sodium de 10,8 % à 12 % à la station d'épuration des eaux usées Jean-R. Marcotte, aux cinq usines d'eau potable (Charles-J. Des Baillets, Atwater, Pierrefonds, Dorval et Pointe-Claire) ainsi qu'au réseau et aux réservoirs d'eau potable. L'appel d'offres comportait des options de 1, 2 ou 3 ans.

Ce produit est essentiel aux opérations quotidiennes de la Station. Il en est de même pour les usines d'eau potable.

## JUSTIFICATION

Deux entreprises se sont procuré les documents d'appel d'offres et ont déposé une soumission. Une seule soumission s'est avérée conforme. Le soumissionnaire non conforme n'a pas soumis de prix pour deux des quinze articles du bordereau de soumission. Considérant que le prix du chlore varie continuellement selon la demande il a été jugé préférable de demeurer dans le court terme (option 1 an). À cet effet, remarquons que la seule proposition conforme reçue représente une augmentation de 30 % du coût moyen par litre par rapport au dernier prix payé en 2017.

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Autre (préciser)	Total
UBA inc.	210 487,78 \$		210 487,78 \$
Dernière estimation réalisée	215 460,85 \$		215 460,85 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>			(4 973,07 \$)
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>			(2,31 %)

L'écart entre la dernière estimation réalisée et la seule soumission conforme est favorable de 2,31 %.

Considérant que l'augmentation de 30% du coût moyen par litre avait été anticipée dans l'estimation et que les prix soumis sont similaires à ceux d'autres contrats récents publiés sur le SEAO pour des volumes similaires, il est recommandé d'octroyer le contrat à la compagnie UBA inc. pour la somme de sa soumission; soit 210 487,78 \$ taxes incluses.

Les validations requises indiquant que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec et de la RENA ont été complétées: UBA inc., 829, route Harwood, Vaudreuil-Dorion, QC J7V 8P2, N.E.Q. 11449790991.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense est prévue aux budgets de fonctionnement 2018 de la Direction de l'épuration des eaux usées et de la Direction de l'eau potable et sera priorisée au budget 2019.

Les crédits requis pour l'octroi de ce contrat sont de 210 487,78 \$, taxes incluses. Cette dépense représente un coût net pour l'agglomération de 192 203,40 \$, lorsque diminuée des ristournes fédérale (9 153,63 \$) et provinciale (9 130,75 \$).

La répartition annuelle des coûts du contrat est la suivante :

	2018	2019	TOTAL
<b>DEEU</b>			
Station	110 328,08 \$	10 029,83 \$	120 357,90 \$
DEP			
Atwater	16 868,50 \$	1 533,50 \$	18 402,00 \$
Des Bailleurs	16 791,50 \$	1 526,50 \$	18 318,00 \$
Pierrefonds	1 520,06 \$	138,19 \$	1 658,25 \$
Réseau et réservoirs	21 509,58 \$	1 955,42 \$	23 465,00 \$
Autres	798,88 \$	72,63 \$	871,50 \$
TOTAL	167 816,60 \$	15 256,05 \$	183 072,65 \$
Taxes comprises	192 947,13 \$	17 540,65 \$	210 487,78 \$
Taxes nettes	176 186,45 \$	16 016,95 \$	192 203,40 \$

Cette dépense sera imputée à la DEEU, comme suit :

**Division** : Opération

**Objet de dépenses** : Produits chimiques et autres matières

Également elle sera imputée à la DEP, comme suit :

**Division** : Usines Atwater, Charles-J. Des Bailleurs, Pierrefonds, Pointe-Claire, Lachine, réseau et réservoirs

**Objet de dépenses** : Produits chimiques et autres matières

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne l'assainissement des eaux qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*.

## DÉVELOPPEMENT DURABLE

Produire une eau potable respectant les exigences de qualité fixée par la réglementation. Réduire les émissions d'odeurs et soutenir le développement résidentiel à proximité de la Station.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Sans l'utilisation d'hypochlorite de sodium, les employés et les citoyens situés autour de la Station seraient grandement affectés par des odeurs nauséabondes dégagées par l'emmagasinement des boues et le traitement des eaux usées, de plus, il y aurait des risques accrus de contamination bactériologique pour les employés.  
Ce produit est essentiel à la désinfection de l'eau potable.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des communications.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Début des livraisons : 1er février 2018  
Fin du contrat : 31 janvier 2019

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Stéphanie SIMONEAU)

Validation du processus d'approvisionnement :  
Service de l'approvisionnement , Direction (Francesca RABY)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

### **Parties prenantes**

Michel PÉRIARD, Service de l'eau  
Marie DESORMEAUX, Service des communications

Lecture :

Marie DESORMEAUX, 15 décembre 2017

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Michel SHOONER

**ENDOSSÉ PAR**

Michel VERREAULT

Le : 2017-12-08

Responsable approvisionnement et magasins

**Tél :** 514-280-6559  
**Télécop. :** 514-280-6779

Surintendant administration et soutien à l'exploitation

**Tél :** 514-280-4364  
**Télécop. :** 514-280-4387

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Richard FONTAINE  
Directeur(trice) du traitement des eaux usées  
**Tél :** 514 280-3706  
**Approuvé le :** 2017-12-13

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Chantal MORISSETTE  
Directrice  
**Tél :** 514 280-4260  
**Approuvé le :** 2017-12-18

**Dossier # : 1173438011**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat de douze (12) mois à UBA inc. pour la fourniture et la livraison d'hypochlorite de sodium 10,8 % à 12 % à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte et aux usines d'eau potable pour une somme maximale de 210 487,78 \$, taxes incluses - appel d'offres public 17-16529 - 1 soumissionnaire.

**SENS DE L'INTERVENTION**

Validation du processus d'approvisionnement

---

**FICHIERS JOINTS**



[17-16529 Intervention.pdf](#)[17-16529 PV.pdf](#)[17-16529 TCP.pdf](#)[17-16529 Det Cah Final.pdf](#)

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Francesca RABY  
Agent d'approvisionnement II  
**Tél :** 514-872-4907

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-12-18

Danielle CHAURET  
Chef de section  
**Tél :** 514 872-5282  
**Division :** Service de l'approvisionnement , Direction

## APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

### Identification

No de l'appel d'offres :  No du GDD :

Titre de l'appel d'offres :

Type d'adjudication :

### Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le :  -  -  Nombre d'addenda émis durant la période :

Ouverture originalement prévue le :  -  -  Date du dernier addenda émis :  -  -

Ouverture faite le :  -  -  Délai total accordé aux soumissionnaires :  jrs

Date du comité de sélection :  -  -

### Analyse des soumissions

Nbre de preneurs :  Nbre de soumissions reçues :  % de réponses :

Nbre de soumissions rejetées :  % de rejets :

Soumission(s) rejetée(s) (nom) :  Motif de rejet: administratif et / ou technique

Durée de la validité initiale de la soumission :  jrs Date d'échéance initiale :  -  -

Prolongation de la validité de la soumission de :  jrs Date d'échéance révisée :  -  -

### Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées  et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	<input checked="" type="checkbox"/>	# Lot
UBA inc.	210 487,78 \$	<input checked="" type="checkbox"/>	1
UBA inc.	430 524,23 \$	<input type="checkbox"/>	2
UBA inc.	660 109,36 \$	<input type="checkbox"/>	3

### Information additionnelle

Préparé par :  Le  -  -

No de l'appel d'offres  
 17-16529

Agent d'approvisionnement  
 Francesca Raby

Conformité  Oui

Num. du Lot	Description du lot	Soumissionnaires	Num. d'Item	Description d'item	Qté par période	Unité de mesure	Nombre de périodes	Prix unitaires	Données	
									Montant sans taxes	Montant taxes incluses
LOT1	Option 1 - 12 mois	UBA inc.	1	Jean-R. Marcotte de 3 000 à 6 999 litres	7000	Litres	1	0,2367 \$	1 656,90 \$	1 905,02 \$
			2	Jean-R. Marcotte de 7 000 à 9 999 litres	60000	Litres	1	0,2116 \$	12 696,00 \$	14 597,23 \$
			3	Jean-R. Marcotte de 10 000 à 14 999 litres	300000	Litres	1	0,2001 \$	60 030,00 \$	69 019,49 \$
			4	Jean-R. Marcotte de 15 000 à 24 999 litres	250000	Litres	1	0,1839 \$	45 975,00 \$	52 859,76 \$
			5	Atwater de 15 000 à 24 999 litres	60000	Litres	1	0,1817 \$	10 902,00 \$	12 534,57 \$
			5,1	Atwater location d'un camion-citerne de 25 000 litres	2	Mois	1	3 750,00 \$	7 500,00 \$	8 623,13 \$
			6	J.-Des-Baillets de 15 000 à 24 999 litres	60000	Litres	1	0,1803 \$	10 818,00 \$	12 438,00 \$
			6,1	J.-Des-Baillets location d'un camion-citerne de 25 000 litres	2	Mois	1	3 750,00 \$	7 500,00 \$	8 623,13 \$
			7	Pierrefonds de 1 000 à 1 999 litres	5500	Litres	1	0,3015 \$	1 658,25 \$	1 906,57 \$
			8	Côte-des-Neiges, Vincent D'Indy, Vannes et roulottes de 0 à 999 litres	13500	Litres	1	0,3900 \$	5 265,00 \$	6 053,43 \$
			9	Côte-des-Neiges, Vincent D'Indy, Vannes et roulottes de 1 000 à 1 999 litres	20000	Litres	1	0,3350 \$	6 700,00 \$	7 703,33 \$
			10	Côte-des-Neiges, Vincent D'Indy, Vannes et roulottes de 2 000 à 2 999 litres	11500	Litres	1	0,2800 \$	3 220,00 \$	3 702,20 \$
			11	Côte-des-Neiges, Vincent D'Indy, Vannes et roulottes de 3 000 à 6 999 litres	20000	Litres	1	0,2324 \$	4 648,00 \$	5 344,04 \$
12	Côte-des-Neiges, Vincent D'Indy, Vannes et roulottes de 15 000 à 24 999 litres	20000	Litres	1	0,1816 \$	3 632,00 \$	4 175,89 \$			
13	Dorval de 0 à 999 litres	500	Litres	1	0,3645 \$	182,25 \$	209,54 \$			

<b>LOT1</b>	<b>Option 1 - 12 mois</b>	UBA inc.	14	Pointe-Claire de 0 à 999 litres	500	Litres	1	0,3645 \$	182,25 \$	209,54 \$
			15	Lachine de 1 000 à 1 999 litres	2000	Litres	1	0,2535 \$	507,00 \$	582,92 \$
		<b>Total (UBA inc.)</b>							<b>183 072,65 \$</b>	<b>210 487,78 \$</b>
<b>LOT2</b>	<b>Option 2 - 24 mois</b>	UBA inc.	1	Jean-R. Marcotte de 3 000 à 6 999 litres	14000	Litres	1	0,2417 \$	3 383,80 \$	3 890,52 \$
			2	Jean-R. Marcotte de 7 000 à 9 999 litres	120000	Litres	1	0,2166 \$	25 992,00 \$	29 884,30 \$
			3	Jean-R. Marcotte de 10 000 à 14 999 litres	600000	Litres	1	0,2051 \$	123 060,00 \$	141 488,24 \$
			4	Jean-R. Marcotte de 15 000 à 24 999 litres	500000	Litres	1	0,1889 \$	94 450,00 \$	108 593,89 \$
			5	Atwater de 15 000 à 24 999 litres	120000	Litres	1	0,1867 \$	22 404,00 \$	25 759,00 \$
			5,1	Atwater location d'un camion-citerne de 25 000 litres	4	Mois	1	3 750,00 \$	15 000,00 \$	17 246,25 \$
			6	J.-Des-Baillets de 15 000 à 24 999 litres	120000	Litres	1	0,1853 \$	22 236,00 \$	25 565,84 \$
			6,1	J.-Des-Baillets location d'un camion-citerne de 25 000 litres	4	Mois	1	3 750,00 \$	15 000,00 \$	17 246,25 \$
			7	Pierrefonds de 1 000 à 1 999 litres	11000	Litres	1	0,3065 \$	3 371,50 \$	3 876,38 \$
			8	Côte-des-Neiges, Vincent D'Indy, Vannes et roulottes de 0 à 999 litres	27000	Litres	1	0,3950 \$	10 665,00 \$	12 262,08 \$
			9	Côte-des-Neiges, Vincent D'Indy, Vannes et roulottes de 1 000 à 1 999 litres	40000	Litres	1	0,3400 \$	13 600,00 \$	15 636,60 \$
			10	Côte-des-Neiges, Vincent D'Indy, Vannes et roulottes de 2 000 à 2 999 litres	23000	Litres	1	0,2850 \$	6 555,00 \$	7 536,61 \$
			11	Côte-des-Neiges, Vincent D'Indy, Vannes et roulottes de 3 000 à 6 999 litres	40000	Litres	1	0,2374 \$	9 496,00 \$	10 918,03 \$
			12	Côte-des-Neiges, Vincent D'Indy, Vannes et roulottes de 15 000 à 24 999 litres	40000	Litres	1	0,1866 \$	7 464,00 \$	8 581,73 \$
			13	Dorval de 0 à 999 litres	1000	Litres	1	0,3695 \$	369,50 \$	424,83 \$
			14	Pointe-Claire de 0 à 999 litres	1000	Litres	1	0,3695 \$	369,50 \$	424,83 \$

<b>LOT2</b>	<b>Option 2 - 24 mois</b>	UBA inc.	15	Lachine de 1 000 à 1 999 litres	4000	Litres	1	0,2585 \$	1 034,00 \$	1 188,84 \$
								<b>Total (UBA inc.)</b>	<b>374 450,30 \$</b>	<b>430 524,23 \$</b>
<b>LOT3</b>	<b>Option 3 - 36 mois</b>	UBA inc.	1	Jean-R. Marcotte de 3 000 à 6 999 litres	21000	Litres	1	0,2467 \$	5 180,70 \$	5 956,51 \$
			2	Jean-R. Marcotte de 7 000 à 9 999 litres	180000	Litres	1	0,2216 \$	39 888,00 \$	45 861,23 \$
			3	Jean-R. Marcotte de 10 000 à 14 999 litres	900000	Litres	1	0,2101 \$	189 090,00 \$	217 406,23 \$
			4	Jean-R. Marcotte de 15 000 à 24 999 litres	750000	Litres	1	0,1939 \$	145 425,00 \$	167 202,39 \$
			5	Atwater de 15 000 à 24 999 litres	180000	Litres	1	0,1917 \$	34 506,00 \$	39 673,27 \$
			5,1	Atwater location d'un camion-citerne de 25 000 litres	6	Mois	1	3 750,00 \$	22 500,00 \$	25 869,38 \$
			6	J.-Des-Baillets de 15 000 à 24 999 litres	180000	Litres	1	0,1903 \$	34 254,00 \$	39 383,54 \$
			6,1	J.-Des-Baillets location d'un camion-citerne de 25 000 litres	6	Mois	1	3 750,00 \$	22 500,00 \$	25 869,38 \$
			7	Pierrefonds de 1 000 à 1 999 litres	16500	Litres	1	0,3115 \$	5 139,75 \$	5 909,43 \$
			8	Côte-des-Neiges, Vincent D'Indy, Vannes et roulottes de 0 à 999 litres	40500	Litres	1	0,4000 \$	16 200,00 \$	18 625,95 \$
			9	Côte-des-Neiges, Vincent D'Indy, Vannes et roulottes de 1 000 à 1 999 litres	60000	Litres	1	0,3450 \$	20 700,00 \$	23 799,83 \$
			10	Côte-des-Neiges, Vincent D'Indy, Vannes et roulottes de 2 000 à 2 999 litres	34500	Litres	1	0,2900 \$	10 005,00 \$	11 503,25 \$
			11	Côte-des-Neiges, Vincent D'Indy, Vannes et roulottes de 3 000 à 6 999 litres	60000	Litres	1	0,2424 \$	14 544,00 \$	16 721,96 \$
			12	Côte-des-Neiges, Vincent D'Indy, Vannes et roulottes de 15 000 à 24 999 litres	60000	Litres	1	0,1916 \$	11 496,00 \$	13 217,53 \$
			13	Dorval de 0 à 999 litres	1500	Litres	1	0,3745 \$	561,75 \$	645,87 \$
			14	Pointe-Claire de 0 à 999 litres	1500	Litres	1	0,3745 \$	561,75 \$	645,87 \$
			15	Lachine de 1 000 à 1 999 litres	6000	Litres	1	0,2635 \$	1 581,00 \$	1 817,75 \$
								<b>Total (UBA inc.)</b>	<b>574 132,95 \$</b>	<b>660 109,36 \$</b>



Exploité par CGI en partenariat avec [Constructo](#) pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

[Avis du jour](#) | [Service à la clientèle](#) | [Aide](#) | [Recherche avancée](#)

[Mon SEAO](#) | [Mes avis](#) | [Rapports](#) | [Profil](#) | [Organisation](#)

[COMMANDES](#) | [PANIER](#)

Mes avis

Saisir un avis

Information

Description

Classification

Conditions

Documents

Modalités

Résumé

Addenda

Liste des commandes

› Résultats d'ouverture

Contrat conclu

## Liste des commandes



**Numéro** : 17-16529

**Numéro de référence** : 1112530

**Statut** : En attente des résultats d'ouverture

**Titre** : Fourniture et livraison d'hypochlorite de sodium 10,8 % à 12 % de concentration, en vrac liquide, pour le Service de l'eau

	<u>Organisation</u>	<u>Contact</u>	<u>Date et heure de commande</u>	<u>Addenda envoyé</u>
	Lavo inc 11900 boul. St-Jean-Baptiste Montréal, QC, H1C 2J3 NEQ : 1165053753	<a href="#">Monsieur Sébastien Parent</a>  Téléphone : 514 526-7783 Télécopieur :	<b>Commande : (1357004)</b> 2017-11-01 11 h 09 <b>Transmission :</b> 2017-11-01 11 h 09	2842966 - 17-16529 Addenda No. 1 2017-11-08 12 h 15 - Courriel  Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
	UBA Inc 2605 Royal Windsor Dr. Mississauga, ON, L5J 1K9 NEQ : 1149790991	<a href="#">Madame Josephine Tham.</a>  Téléphone : 905 823-6460 Télécopieur : : 905 823-0001	<b>Commande : (1357516)</b> 2017-11-02 10 h 21 <b>Transmission :</b> 2017-11-02 10 h 21	2842966 - 17-16529 Addenda No. 1 2017-11-08 12 h 15 - Courriel  Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)

de la santé et des services sociaux ainsi que de l'éducation.

### Besoin d'aide?

[Aide en ligne](#) 

[Formation en ligne](#)

[Glossaire](#)

[Plan du site](#)

[Accessibilité](#)

[UPAC-Signaler un acte  
répréhensible](#) 

### Service clientèle

[Grille des tarifs](#)

[Contactez-nous](#)

[Nouvelles](#)

[Marchés publics hors](#)

[Québec](#) 

[Registre des entreprises  
non admissibles](#) 

[Autorité des marchés  
financiers](#) 

### À propos

[À propos de SEAO](#)

[Info sur Constructo](#)

[Conditions d'utilisation](#)

[Polices supportées](#)

### Partenaires



CGI

tc • MEDIA

© 2003-2017 Tous droits réservés

**Dossier # : 1173438011**

**Unité administrative responsable :**

Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation

**Objet :**

Accorder un contrat de douze (12) mois à UBA inc. pour la fourniture et la livraison d'hypochlorite de sodium 10,8 % à 12 % à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte et aux usines d'eau potable pour une somme maximale de 210 487,78 \$, taxes incluses - appel d'offres public 17-16529 - 1 soumissionnaire.

**SENS DE L'INTERVENTION**

Certification de fonds

---

**FICHIERS JOINTS**



[GDD1173438011\\_DEEU.xlsx](#)[Information comptable DEP1173438011.xlsx](#)

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Stéphanie SIMONEAU  
Préposée au budget  
**Tél :** (514) 280-4020

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-12-18

Claudine LEBOEUF  
Conseillère budgétaire  
**Tél :** 514 280-6614  
**Division :** Div. Conseil Et Soutien Financier - Point De Serv. Eau/Env.



**Dossier # : 1176135008**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'approvisionnement , Direction , Division de l'acquisition de biens et services , Approvisionnement stratégique et collectif
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Services de police et sécurité incendie
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser la deuxième prolongation, pour une période de douze (12) mois, de l'entente-cadre conclue avec l'entreprise 2963-9556 Québec inc., pour la fourniture de bas coussinés et de bas non coussinés à l'usage des employés de la Ville de Montréal (CG16 0454). Montant estimé pour la période de prolongation : 137 439,51 \$ (taxes incluses).

Il est recommandé:

1. d'autoriser la deuxième prolongation de l'entente-cadre conclue avec 2963-9556 Québec inc., pour une période de douze mois (12) mois, pour la fourniture de bas coussinés et non coussinés, pour la Ville de Montréal, selon les termes et conditions de l'appel d'offres public 14-13500 (CG16 0454);
2. d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget des différents services de la Ville de Montréal et ce, au rythme des besoins à combler.

**Signé par** Benoit DAGENAI **Le** 2017-12-15 16:55

**Signataire :**

Benoit DAGENAI

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1176135008**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'approvisionnement , Direction , Division de l'acquisition de biens et services , Approvisionnement stratégique et collectif
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Services de police et sécurité incendie
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser la deuxième prolongation, pour une période de douze (12) mois, de l'entente-cadre conclue avec l'entreprise 2963-9556 Québec inc., pour la fourniture de bas coussinés et de bas non coussinés à l'usage des employés de la Ville de Montréal (CG16 0454). Montant estimé pour la période de prolongation : 137 439,51 \$ (taxes incluses).

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le présent dossier décisionnel a pour objet la prolongation d'une entente-cadre, selon les mêmes conditions de l'appel d'offres public 14-13500. En 2014, le Service de l'approvisionnement a procédé au lancement d'un appel d'offres public regroupant les bas coussinés et les bas non coussinés, pour le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) et pour le Service de sécurité incendie de Montréal (SIM). Ceci, afin d'octroyer une entente-cadre pour une période de vingt-quatre (24) mois avec deux (2) options de prolongation de douze (12) mois chacune.

La validité initiale de l'entente de vingt-quatre (24) mois couvre la période qui se terminait le 28 janvier 2017. La première prolongation, autorisée le 25 août 2016 (CG16 0454), pour une période de douze (12) mois, prendra fin le 28 janvier 2018. La deuxième prolongation couvrirait la période se terminant le 28 janvier 2019.

Le montant total du contrat, incluant la première prolongation est de 384 344,76 \$, taxes incluses. En date du 11 décembre 2017, l'entente-cadre a été entièrement consommée.

Dans le cadre de ce sommaire décisionnel, nous désirons nous prévaloir de la deuxième option de prolongation de douze (12) mois, à partir du 29 janvier 2018, aux mêmes conditions de l'appel d'offres public 14-13500.

L'adjudicataire du contrat, l'entreprise 2963-9556 Québec inc., a confirmé son intérêt par écrit; la lettre se retrouvant en pièce jointe.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG16 0454 - 25 août 2016 - Autoriser une dépense additionnelle de 125 330,11 \$, taxes incluses, pour exercer l'option de prolongation de l'entente-cadre pour la fourniture de bas

coussinés et non coussinés à l'usage de la Ville de Montréal, pour une période de douze (12) mois, dans le cadre du contrat accordé à l'entreprise 2963-9556 Québec inc. (CG15 0017), majorant ainsi le montant total du contrat de 259 014,65 \$ à 384 344,76 \$, taxes incluses. CG15 0017 - 29 janvier 2015 - Conclure avec l'entreprise 2963-9556 Québec inc. une entente-cadre pour une période de vingt-quatre (24) mois, pour la fourniture de bas coussinés et non coussinés à l'usage de la Ville de Montréal, conformément à l'appel d'offres public 14-13500 (1 soum.). Le montant total de l'entente est de 259 014,65 \$ taxes incluses.

CE12 1267 - 8 août 2012 - Conclure avec la firme Martial Bessette inc. une entente-cadre pour une période de trente-six (36) mois, pour la fourniture de bas coussinés et non coussinés à l'usage des policiers du SPVM, conformément à l'appel d'offres public 12-11895 (3 soum.). Le montant total de l'entente est de 143 311,74 \$ taxes incluses.

## **DESCRIPTION**

Selon les conventions collectives en vigueur, la Ville a l'obligation de fournir les pièces d'uniformes et de protection nécessaires afin de répondre aux besoins opérationnels des employés.

La stratégie d'approvisionnement pour l'acquisition des bas a été déterminée en 2014. À la suite de l'évaluation du marché, le Service de l'approvisionnement a pris la décision de conclure un contrat de 2 ans avec deux (2) possibilités de prolongation de douze (12) mois chacune, pour l'acquisition des bas de différents modèles à l'usage des employés du SPVM et du SIM. Au début de 2016, la Ville revoyait sa stratégie d'approvisionnement pour un groupe important de vêtements (incluant les bas) et d'opter pour un programme de gestion vestimentaire intégrée. Cette nouvelle vision a généré le besoin de prolonger les ententes en cours là où cette possibilité pouvait s'appliquer, afin de couvrir la période se terminant en décembre 2018.

Les produits visés par le présent dossier décisionnel font partie du projet de gestion vestimentaire intégrée.

La prolongation de l'entente-cadre permettra à la Ville d'accomplir ses obligations et de bénéficier des conditions avantageuses obtenues lors du dernier appel d'offres.

## **JUSTIFICATION**

La prolongation de cette entente-cadre permettra à la Ville d'assurer une constance et une facilité d'approvisionnement, et ce, tout en assurant la disponibilité des produits pour réaliser la distribution prévue pour l'année 2018.

À ce jour, le Service de l'approvisionnement est satisfait du service fourni par 2963-9556 Québec inc., notamment au niveau de la qualité des produits offerts, du respect du délai de livraison, ainsi que du service à la clientèle offert.

Pour ce contrat, les produits sont confectionnés au Québec. À la suite de la vérification du marché, les prix sont toujours compétitifs par rapport au marché actuel.

L'adjudicataire du contrat n'est pas déclaré non conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle et n'est ni inscrit au Registre des entreprises non admissibles.

Le présent dossier décisionnel ne requiert pas la présentation d'une attestation de l'Autorité des marchés financiers.

L'adjudicataire, par sa soumission, affirme s'être conformé en tous points à la Politique de gestion contractuelle de la Ville.

Conséquemment, il est recommandé de prolonger l'entente-cadre existante qui nous garantit les mêmes conditions pour une période de douze (12) mois.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le montant demandé pour cette prolongation est de :

**119 538,60 \$ + 5 976,93 \$ (TPS) + 11 923,98 \$ (TVQ) = 137 439,51 \$ (taxes incluses)**

L'entente-cadre est sans imputation budgétaire. Les achats seront effectués sur demande. Chaque bon de commande devra faire l'objet d'une approbation de crédits.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'absence d'une entente-cadre alourdit le processus d'approvisionnement en obligeant la négociation à la pièce en plus de faire perdre à la Ville la possibilité d'économie d'échelle en faisant augmenter tous les frais administratifs afférents.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune activité de communication n'est prévue dans le cadre du présent dossier.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Prolongation de l'entente-cadre à la suite de l'adoption de la présente résolution.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Dana Roxana RACASAN OANCEA  
Agent d'approvisionnement II

**Tél :** 514 872-6717

**Télécop. :** 514 872-9693

**ENDOSSÉ PAR** Le : 2017-12-12

Danielle CHAURET  
Chef de section ress.matérielles

**Tél :** 514-872-1027

**Télécop. :** 514 872-2519

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Dean GAUTHIER  
Directeur de service - approvisionnement

**Tél :** 514 868-4433

**Approuvé le :** 2017-12-14

Service de l'approvisionnement  
Direction générale adjointe – Services institutionnels  
255, boulevard Crémazie Est, 4<sup>e</sup> étage, bureau 400  
Montréal (Québec) H2M 1M2

PAR COURRIEL

Le 16 juin 2017

Monsieur Daniel Drisdelle  
Président  
Dristex  
3330, 2<sup>e</sup> rue, suite 70  
St-Hubert (Québec) J3Y 8Y7

Courriel : : ddrisdelle@dristex.com

**Objet : Prolongation de contrat  
Appel d'offres n° 14-13500  
Bas coussinés et non coussinés**

Monsieur,

Par la présente, la Ville de Montréal vous signifie son intention de recommander la prolongation du contrat pour l'appel d'offres n°14-13500. Cette option est définie à la clause 5 des « Clauses administratives particulières » du cahier des charges de l'appel d'offres cité en objet.

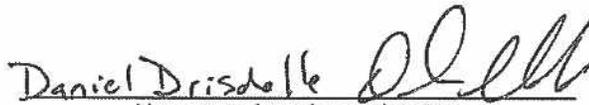
Sous réserve des autorisations relevant des autorités compétentes, la prolongation du contrat serait effective pour la période du 29 janvier 2018 au 28 janvier 2019, et ce, selon les termes et conditions de votre soumission présentée le 21 juillet 2014 dans le cadre de l'appel d'offres 14-13500.

Nous vous serions gré de bien vouloir nous signifier vos intentions par courriel à [bur\\_soumissions@ville.montreal.qc.ca](mailto:bur_soumissions@ville.montreal.qc.ca) **au plus tard le 22 juin 2017** afin que nous puissions compléter les processus administratifs confirmant la prolongation du contrat.

Si des informations additionnelles s'avéraient nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec la soussignée.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

J'accepte la prolongation :

  
Nom en majuscules et signature

19 juin 2017  
Date

Je refuse la prolongation :

\_\_\_\_\_  
Nom en majuscules et signature

\_\_\_\_\_  
Date



Roxana Racasan Oancea  
Agente d'approvisionnement II

Courriel : [d.racasanoancea@ville.montreal.qc.ca](mailto:d.racasanoancea@ville.montreal.qc.ca)  
Tél. : 514 872-6717

RRO/wv



**Dossier # : 1177526041**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Industrie Lemieux inc. pour la fourniture de cinq (5) couvercles de trémies de filtre-presses Kurita pour la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte - Dépenses totales de 441 389,03 \$ (contrat: 401 262,75 \$ et contingences: 40 126,28 \$), taxes incluses – Appel d'offres public 17-16504 – 1 soumissionnaire conforme.

Il est recommandé :

1. d'accorder un contrat à Industrie Lemieux inc. pour la fourniture de cinq (5) couvercles de trémies de filtre-presses Kurita pour la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour une somme maximale de 441 389.03 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16504;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

**Signé par** Alain DG MARCOUX **Le** 2017-12-18 11:36

**Signataire :**

Alain DG MARCOUX

---

Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1177526041**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Industrie Lemieux inc. pour la fourniture de cinq (5) couvercles de trémies de filtre-presses Kurita pour la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte - Dépenses totales de 441 389,03 \$ (contrat: 401 262,75 \$ et contingences: 40 126,28 \$), taxes incluses – Appel d'offres public 17-16504 – 1 soumissionnaire conforme.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le préachat des couvercles de trémie des filtres-presses Kurita s'inscrit dans le cadre de la remise à niveau des filtres-presses du secteur des boues de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte (Station).

Les filtres-presses Kurita existants ont chacun un couvercle d'une trentaine de pieds de long par 3 pieds de large. Les couvercles servent à isoler les convoyeurs à gâteaux (boues) de la trémie des filtres-presses Kurita.

Ces filtres-presses opèrent depuis presque trente (30) ans. Au cours des dernières années, la division d'entretien de la Station a procédé, à plusieurs reprises, à la réparation de composantes importantes (charnières, tuyaux, etc.) des couvercles, puisque ces derniers ont atteint la fin de leur vie utile.

Un appel d'offres a été lancé le 30 octobre 2017 et publié sur le site SEAO ainsi que dans le journal Le Devoir. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 15 novembre 2017. La validité des soumissions est de 180 jours. Aucun addenda n'a été émis.

Une contingence de 10%, non incluse dans le bordereau de prix, doit être ajoutée afin de couvrir les imprévus étant donné qu'il s'agit d'un produit non standard qui sera développé avec le fournisseur.

## DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas.

## DESCRIPTION

Le présent contrat consiste à fournir cinq (5) couvercles mécano-soudés en acier inoxydable pour les trémies des filtres-presses Kurita.

La conception des nouveaux couvercles est améliorée de façon à augmenter la durée de vie de ceux-ci. Deux livraisons sont prévues à l'été et l'automne 2018 et les travaux d'installation débuteront dès l'été 2018.

## JUSTIFICATION

Deux (2) entreprises se sont procuré les documents d'appel d'offres et ont déposé une soumission.

Après analyse des soumissions, il s'avère que seule la soumission d'Industrie Lemieux inc., est conforme. Le deuxième soumissionnaire avait omis d'inclure la garantie de soumission, ce qui constitue un défaut majeur. Conséquemment, ce soumissionnaire a été déclaré non conforme.

<b>Tableau d'analyse des soumissions</b>			
<b>Firmes soumissionnaires</b>	<b>Prix (avec taxes)</b>	<b>Contingences (avec taxes)</b>	<b>Total (avec taxes)</b>
1- Industrie Lemieux inc.	401 262,75	40 126,28	441 389,03
Estimation du professionnel	459 900,00	45 990,00	505 890,00
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation interne (\$)			(64 500,98)
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation interne (%)			-12,75%

Veuillez vous référer à l'intervention du Service de l'approvisionnement pour toutes les informations relatives à l'analyse des soumissions.

L'écart de prix entre l'estimation interne et celui du plus bas soumissionnaire conforme est favorable de 12,75 %. Il est donc recommandé d'accorder le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, Industrie Lemieux Inc., pour une somme total de 441 389,03 taxes incluses.

Les validations requises indiquant que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises de la RENA ont été faites.

L'autorisation à contracter de l'Autorité des marchés financiers n'est pas requise dans le cadre de ce contrat et Industrie Lemieux inc. n'a pas fourni une telle autorisation.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût pour la fourniture de cinq (5) couvercles de trémies de filtres-presses Kurita pour la Station est de 441 389,03 \$ taxes incluses. Ceci représente un montant de 403 047,02 \$ net de ristournes de taxes.

Cette dépense sera financée par emprunt à la charge de l'agglomération à moins de disponibilité de la réserve. Celle-ci est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne l'assainissement des eaux qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

Le détail des informations comptables se retrouve dans l'intervention financière du Service des finances.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Pratiquer une gestion responsable des ressources.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Si ce contrat n'était pas octroyé, des bris majeurs du système des filtres-presses pourraient se produire. Ces bris pourraient entraîner l'arrêt de l'unité de déshydratation, risquant ultimement de limiter la capacité de traitement de la Station.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec le Service des communications.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

- Octroi du contrat: janvier 2018;
- Livraison des équipements: juin à décembre 2018;
- Période de garantie : 12 mois à partir de la livraison.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Validation du processus d'approvisionnement :  
Service de l'approvisionnement , Direction (Francesca RABY)

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Stéphanie SIMONEAU)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Marie DESORMEAUX, Service des communications  
Chantale POTVIN, Service des communications

Lecture :

Marie DESORMEAUX, 15 décembre 2017

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Sally DAGHER  
Ingénieure - Administratrice de contrats

**Tél :** 5142804418  
**Télécop. :** 5142804387

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-12-14

Michel VERREAULT  
Surintendant administration et soutien à  
l'exploitation

**Tél :** 514 280-4364  
**Télécop. :** 514 280-4387

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Richard FONTAINE  
Directeur(trice) du traitement des eaux usées  
**Tél :** 514 280-3706  
**Approuvé le :** 2017-12-15

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Chantal MORISSETTE  
Directrice  
**Tél :** 514 280-4260  
**Approuvé le :** 2017-12-18

**Dossier # : 1177526041**

**Unité administrative responsable :** Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation

**Objet :** Accorder un contrat à Industrie Lemieux inc. pour la fourniture de cinq (5) couvercles de trémies de filtre-presses Kurita pour la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte - Dépenses totales de 441 389,03 \$ (contrat: 401 262,75 \$ et contingences: 40 126,28 \$), taxes incluses – Appel d'offres public 17-16504 – 1 soumissionnaire conforme.

**SENS DE L'INTERVENTION**

Validation du processus d'approvisionnement

---

**FICHIERS JOINTS**



[17-16504 PV.pdf](#)[17-16504 Det Cah Final.pdf](#)[17-16504 TCP.pdf](#)[17-16504 Intervention.pdf](#)

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Francesca RABY  
Agent d'approvisionnement II  
**Tél :** 514-872-4907

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-12-14

Danielle CHAURET  
Chef de section  
**Tél :** 514 872-5282  
**Division :** Service de l'approvisionnement ,  
Direction

## APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

### Identification

No de l'appel d'offres :  No du GDD :

Titre de l'appel d'offres :

Type d'adjudication :

### Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le :  -  -  Nombre d'addenda émis durant la période :

Ouverture originalement prévue le :  -  -  Date du dernier addenda émis :  -  -

Ouverture faite le :  -  -  Délai total accordé aux soumissionnaires :  jrs

Date du comité de sélection :  -  -

### Analyse des soumissions

Nbre de preneurs :  Nbre de soumissions reçues :  % de réponses :

Nbre de soumissions rejetées :  % de rejets :

Soumission(s) rejetée(s) (nom) :  Motif de rejet: administratif et / ou technique

Durée de la validité initiale de la soumission :  jrs Date d'échéance initiale :  -  -

Prolongation de la validité de la soumission de :  jrs Date d'échéance révisée :  -  -

### Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées  et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	<input checked="" type="checkbox"/>	# Lot
Industrie Lemieux inc.	401 262,75 \$	<input checked="" type="checkbox"/>	

### Information additionnelle

Préparé par :  Le  -  -

**Service de l'approvisionnement**

Direction générale adjointe – Services institutionnels  
 255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400  
 Montréal (Québec) H2M 1M2



## Tableau d'analyse des prix

**No de l'appel d'offres**

17-16504

**Agent d'approvisionnement**

Francesca Raby

**Conformité**

Oui

Soumissionnaires	Num. du Lot	Description du lot	Num. d'Item	Description d'item	Qté par période	Unité de mesure	Nombre de périodes	Prix unitaires	Données	
									Montant sans taxes	Montant taxes incluses
<b>Industrie Lemieux inc.</b>	0	0	1	Couvercle de trémies de filtre-presses	5	Chaque	1	69 800,00 \$	349 000,00 \$	401 262,75 \$
<b>Total (Industrie Lemieux inc.)</b>									<b>349 000,00 \$</b>	<b>401 262,75 \$</b>

Exploité par CGI en partenariat avec [Constructo](#) pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.[Avis du jour](#) | [Service à la clientèle](#) | [Aide](#)  | [Recherche avancée](#)[Mon SEAO](#) | [Mes avis](#) | [Rapports](#) | [Profil](#) | [Organisation](#)[COMMANDES](#) | [PANIER](#)

Mes avis

Saisir un avis

[Information](#)[Description](#)[Classification](#)[Conditions](#)[Documents](#)[Modalités](#)[Résumé](#)[Addenda](#)[Liste des commandes](#)[➤ Résultats d'ouverture](#)[Contrat conclu](#)

## Liste des commandes



Numéro : 17-16504

Numéro de référence : 1112482

Statut : En attente des résultats d'ouverture

Titre : Fourniture de cinq (5) couvercles de trémies de filtre-presses Kurita pour la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte

	<a href="#">Organisation</a>	<a href="#">Contact</a>	<a href="#">Date et heure de commande</a>	<a href="#">Addenda envoyé</a>
	Bachmann Dampjoint Inc. 16 Maple Sainte-Anne-de-Bellevue, QC, H9X2E6 NEQ : 1146359519	<a href="#">Madame Amelie Bernatchez</a> Téléphone : 450 786-8686 Télécopieur :	<b>Commande : (1356875)</b> 2017-11-01 9 h 10 <b>Transmission :</b> 2017-11-01 9 h 10	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
	Industrie Lemieux Inc. 1401 Graham Bell Boucherville, QC, J4B 6A1 NEQ : 1141193798	<a href="#">Monsieur Francois Filteau</a> Téléphone : 450 441-4490 Télécopieur :	<b>Commande : (1356539)</b> 2017-10-31 11 h 42 <b>Transmission :</b> 2017-10-31 11 h 42	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

Le site officiel des appels d'offres du Gouvernement du Québec.

Les avis publiés sur le site proviennent des ministères et organismes publics, des municipalités, des organisations des réseaux de la santé et des services sociaux ainsi que de l'éducation.

Besoin d'aide?

[Service clientèle](#)[À propos](#)[Partenaires](#)[Aide en ligne](#) [Grille des tarifs](#)[À propos de SEAO](#)

[Formation en ligne](#)

[Glossaire](#)

[Plan du site](#)

[Accessibilité](#)

[UPAC-Signaler un acte  
répréhensible](#)

[Contactez-nous](#)

[Nouvelles](#)

[Marchés publics hors](#)

[Québec](#)

[Registre des entreprises](#)

[non admissibles](#)

[Autorité des marchés](#)

[financiers](#)

[Info sur Constructo](#)

[Conditions d'utilisation](#)

[Polices supportées](#)

Secrétariat  
du Conseil du trésor  
Québec

CGI

tc • MEDIA

© 2003-2017 Tous droits réservés

**Dossier # : 1177526041**

**Unité administrative responsable :**

Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation

**Objet :**

Accorder un contrat à Industrie Lemieux inc. pour la fourniture de cinq (5) couvercles de trémies de filtre-presses Kurita pour la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte - Dépenses totales de 441 389,03 \$ (contrat: 401 262,75 \$ et contingences: 40 126,28 \$), taxes incluses – Appel d'offres public 17-16504 – 1 soumissionnaire conforme.

**SENS DE L'INTERVENTION**

Certification de fonds

---

**FICHIERS JOINTS**



[1177526041InfoCompt\\_DEEU.xlsx](#)

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Stéphanie SIMONEAU  
Préposée au budget  
**Tél :** (514) 280-4020

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-12-15

Iva STOILOVA-DINEVA  
Conseillère budgétaire  
**Tél :** 514 280-6614  
**Division :** Div. Conseil Et Soutien Financier -  
Point De Serv. Eau/Env.



**Dossier # : 1177526039**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Filtrum inc., pour le remplacement de sept (7) actionneurs hydrauliques dans quatre (4) structures de régulation de l'intercepteur nord de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 801 608,01 \$, taxes incluses – Appel d'offres public IP17043-161723-C – 4 soumissionnaires.

Il est recommandé :

1. d'accorder un contrat à Filtrum inc. pour le remplacement de sept (7) actionneurs hydrauliques dans quatre structures de régulation de l'intercepteur nord de la Ville de Montréal, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 801 608,01 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IP17043-161723-C;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

**Signé par** Alain DG MARCOUX **Le** 2017-12-18 11:38

**Signataire :**

Alain DG MARCOUX

\_\_\_\_\_  
Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1177526039**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Filtrum inc., pour le remplacement de sept (7) actionneurs hydrauliques dans quatre (4) structures de régulation de l'intercepteur nord de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 801 608,01 \$, taxes incluses – Appel d'offres public IP17043-161723-C – 4 soumissionnaires.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La Ville de Montréal effectue, depuis plusieurs années, une gestion automatisée et en temps réel des intercepteurs à l'aide de la modulation de vannes pour la régulation des eaux usées. Ce système permet d'optimiser le comportement des puits de pompage de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte (Station), et par le fait même, la capacité des intercepteurs. Cette gestion globale des apports de débits a donc pour effet de minimiser les débordements occasionnés par des épisodes de forte pluie aux différents sites de régulation.

La fiabilité et la robustesse de ce système reposent à la fois sur le bon fonctionnement et la précision des actionneurs, ainsi que sur la qualité des données recueillies sur l'ensemble du réseau à partir des différents capteurs tels que les pluviomètres, les sondes de niveau, les débitmètres, etc.

L'expérience d'opération et d'entretien des actionneurs installés sur les intercepteurs a démontré que les actionneurs hydrauliques sont plus robustes, plus fiables et plus précis pour moduler fréquemment les vannes de taille importante par rapport aux actionneurs électriques anciennement installés.

À ce jour, plusieurs programmes de remplacement d'actionneurs ont été entrepris. Toutefois, il s'est avéré que les premiers actionneurs installés en 2008 présentent des problèmes d'opération, d'entretien et de fiabilité.

Le présent contrat a pour but de remplacer sept (7) actionneurs par de nouveaux offrant des performances supérieures.

Un appel d'offres public a été publié le 20 septembre 2017 sur le site SEAO et dans le journal Le Devoir et l'ouverture des soumissions s'est effectuée le 25 octobre 2017. La validité des soumissions est de 120 jours. Le montant des contingences a été fixé à 10 % pour couvrir des imprévus du fait que les travaux se dérouleront dans des installations existantes. Cinq addenda ont été émis :

- addenda 1 en date du 2 octobre 2017 : réponses à des questions;
- addenda 2 en date du 11 octobre 2017 : réponses à des questions et révision de plans;
- addenda 3 en date du 13 octobre 2017 : report de la date de soumission;
- addenda 4 en date du 13 octobre 2017 : report de la période de visite;
- addenda 5 en date du 20 octobre 2017 : précision mineure apportée au devis.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG14 0134 - 27 mars 2014 - Accorder un contrat à Les Constructions RRN inc., pour le remplacement des systèmes électromécaniques de contrôle de débit de structures de régulation des intercepteurs, pour une somme maximale de 3 995 266,28 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 1265-AE;

CG12 0212 - 21 juin 2012 - Accorder à la firme Wainbee limitée, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat de fourniture et de livraison des systèmes électromécaniques de contrôle de débit des structures de régulation des intercepteurs, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 640 834,63 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1260-AE;

CG09 0205 - 18 juin 2009 - Octroyer un contrat à Filtrum inc. pour les travaux de fourniture et d'installation de 20 actionneurs hydrauliques et de 3 vannes dans les structures de régulation des intercepteurs Nord et Sud - Dépense totale de 2 656 270,44 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 1222-AE;

CG08 0244 - 28 mai 2008 - Octroyer un contrat à Filtrum inc. pour la fourniture et l'installation de huit (8) actuateurs dans différentes structures de régulation de l'intercepteur nord de la Station d'épuration des eaux usées de la Ville de Montréal, au prix total approximatif de 735 832,13 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 1221-AE.

### **DESCRIPTION**

Les travaux du présent contrat visent le remplacement de sept (7) actionneurs actuellement installés dans les sites suivants: O'Brien (1), Meilleur (2), Auteuil (2) et Curotte (2). Ces travaux comprennent :

- la fourniture et la livraison de sept (7) actionneurs et de deux accumulateurs d'urgence répondant aux performances et aux exigences du devis d'appel d'offres;
- l'installation des actionneurs;

- les travaux civils pour excaver les dalles amovibles permettant la mise en place de batardeaux;
- la mise en service des équipements installés.

Les structures de régulation énumérées précédemment sont des points de contrôle importants pour les débordements d'eaux usées en temps de pluie sur l'intercepteur nord. En effet, ces structures contrôlent les surverses aux endroits qui sont soumis à des exigences et des objectifs de rejet élevés du Ministère du développement durable, environnement et lutte contre les changements climatiques du Québec (MDDELCC) d'où l'importance d'installer des équipements fiables et robustes pour limiter les impacts environnementaux.

## JUSTIFICATION

Neuf (9) entreprises se sont procuré les documents d'appel d'offres et quatre (4) d'entre elles ont déposé une soumission. Aucune entreprise, parmi les cinq autres qui n'ont pas soumissionné, n'a fourni une raison à son désistement.

### Tableau d'analyse des soumissions

<b>Firmes soumissionnaires</b>	<b>Prix (avec taxes)</b>	<b>Contingences (avec taxes)</b>	<b>Total (avec taxes)</b>
<b>1- Filtrum inc.</b>	<b>728 734,55</b>	<b>72 873,45</b>	<b>801 608,00</b>
2- Groupe Mécano inc.	782 959,02	78 295,90	861 254,92
3- Le Groupe LML Ltée	806 125,37	80 612,54	886 737,90
4- Les Constructions RRN inc.	1 739 341,80	173 934,18	1 913 275,98
Estimation du professionnel	933 114,11	93 311,41	1 026 425,52
Coût moyen des soumissions reçues			831 431,46 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)			3,72%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$)			59 646,92 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)			7,44%
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation du professionnel (\$)			(224 817,52)
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation du professionnel (%)			-21,9%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)			59 646,92
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)			7,44%

L'écart entre le plus bas soumissionnaire conforme et l'estimation du professionnel est favorable de 21,9 %. L'écart est principalement lié à une économie sur le prix de la fourniture des actionneurs. Le prix unitaire considéré dans l'estimation se basait sur l'achat de deux unités seulement, et le prix unitaire fourni dans l'offre, étant pour 7 actionneurs, a été moins coûteux.

Il est donc recommandé d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit Filtrum inc. pour la somme de sa soumission, soit 801 608,00 \$, toutes taxes incluses.

Les validations requises indiquant que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec et de la RENA ont été complétées : Filtrum inc., 430 rue des Entrepreneurs, Québec (Québec) G1M 1B3. De plus l'entreprise a fourni l'attestation de Revenu Québec valide jusqu'au 31 janvier 2018.

Conformément au décret 1049-2013 du 23 octobre 2013, la compagnie Filtrum inc. détient une attestation valide de l'Autorité des Marchés Financiers. Ce document a été reproduit en pièces jointes.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le coût pour le remplacement de sept (7) actionneurs hydrauliques dans quatre structures de régulation de l'intercepteur nord de la Ville de Montréal est de 801 608 \$ taxes incluses.

Ceci représente un montant de 731 974,95 \$ net de ristournes de taxes.

Cette dépense sera financée par emprunt à la charge de l'agglomération à moins de disponibilité de la réserve.

Le détail des informations comptables se retrouve dans l'intervention financière du Service des finances.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne l'assainissement des eaux qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Pratiquer une gestion responsable des ressources.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Si ce contrat n'est pas octroyé, les problèmes d'opération et d'entretien des actionneurs sur place ainsi que le manque de pièces de rechange compromettraient la fiabilité des systèmes de régulation. Ceci empêchera d'assurer un contrôle efficace des débordements lors de fortes pluies.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec le Service des communications.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

- Octroi du contrat: janvier 2018;
- Fin des travaux : septembre 2018.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la

conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Stéphanie SIMONEAU)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Marie DESORMEAUX, Service des communications  
Chantale POTVIN, Service des communications

Lecture :

Marie DESORMEAUX, 12 décembre 2017

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Sally DAGHER  
Ingénieure - Administratrice de contrats

**Tél :** 5142804418  
**Télécop. :** 5142804387

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-12-12

Michel VERREAULT  
Surintendant administration et soutien à  
l'exploitation

**Tél :** 514 280-4364  
**Télécop. :** 514 280-4387

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Richard FONTAINE  
Directeur(trice) du traitement des eaux usées  
**Tél :** 514 280-3706  
**Approuvé le :** 2017-12-15

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Chantal MORISSETTE  
Directrice  
**Tél :** 514 280-4260  
**Approuvé le :** 2017-12-18

Le 19 janvier 2017

FILTRUM INC.  
A/S MADAME ALINE AUGER  
430, RUE DES ENTREPRENEURS  
QUÉBEC (QC) G1M 1B3

N° de décision : 2017-CPSM-1004607  
N° de client : 2700023505

**Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public**

---

Madame,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l'« **Autorité** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous FILTRUM CONSTRUCTION, le renouvellement de son autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). FILTRUM INC. demeure donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Cette nouvelle autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **14 juillet 2019** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Contrats publics » du site web de l'Autorité au [www.lautorite.qc.ca](http://www.lautorite.qc.ca).

Nous vous prions de recevoir, Madame, nos salutations distinguées.



**Louis Letellier**  
Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires

**Québec**

Place de la Cité, tour Cominar  
2640, boulevard Laurier, bureau 400  
Québec (Québec) G1V 5C1  
Téléphone : 418 525-0337  
Télécopieur : 418 525-9512  
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

**Montréal**

800, square Victoria, 22<sup>e</sup> étage  
C.P. 246, tour de la Bourse  
Montréal (Québec) H4Z 1G3  
Téléphone : 514 395-0337  
Télécopieur : 514 873-3090



LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE  
D'APPEL D'OFFRES DU  
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec [Constructo](#) pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

## Liste des commandes

**Numéro** : IP17043-161723-C

**Numéro de référence** : 1105063

**Statut** : En attente de conclusion du contrat

**Titre** : Remplacement de sept (7) actionneurs hydrauliques dans quatre structures de régulation de l'intercepteur nord de la Ville de Montréal

Important : Veuillez noter que cette liste ne comporte que les fournisseurs ayant demandé à être diffusés publiquement

<u>Organisation</u>	<u>Contact</u>	<u>Date et heure de commande</u>	<u>Addenda envoyé</u>
Black & McDonald Ltée 625 rue Gougeon Montréal, QC, H4T 2B4 <a href="http://www.blackandmcdonald.com">http://www.blackandmcdonald.com</a>	<a href="#">Monsieur Serge Dupras</a> Téléphone : 438 968-3861 Télécopieur : 514 735-9057	<b>Commande : (1343291)</b> 2017-09-21 9 h 28 <b>Transmission :</b> 2017-09-21 9 h 28	2828034 - Addenda 1 2017-10-02 14 h 01 - Courriel 2831214 - Addenda 2 (devis) 2017-10-11 13 h 06 - Courriel 2831215 - Addenda 2 (plan) 2017-10-11 13 h 06 - Courriel 2832432 - Addenda 3 (report de date) 2017-10-13 9 h 49 - Courriel 2832590 - Addenda 4 2017-10-13 13 h 50 - Courriel 2835221 - Addenda 5 2017-10-20 9 h 22 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Filtrum Inc. 430 rue des Entrepreneurs Québec, QC, G1M 1B3 <a href="http://www.filtrum.qc.ca">http://www.filtrum.qc.ca</a>	<a href="#">Madame Christine Gauthier</a> Téléphone : 418 687-0628 Télécopieur : 418 687-3687	<b>Commande : (1343919)</b> 2017-09-22 11 h 41 <b>Transmission :</b> 2017-09-22 12 h 22	2828034 - Addenda 1 2017-10-02 14 h 01 - Courriel 2831214 - Addenda 2 (devis) 2017-10-11 13 h 06 - Courriel 2831215 - Addenda 2 (plan) 2017-10-11 13 h 42 - Messagerie 2832432 - Addenda 3 (report de date) 2017-10-13 9 h 49 - Courriel 2832590 - Addenda 4 2017-10-13 13 h 50 - Courriel 2835221 - Addenda 5 2017-10-20 9 h 22 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
	<a href="#">Monsieur Louis-Paul Parent</a>	<b>Commande : (1346233)</b> 2017-09-29 10 h 54	2828034 - Addenda 1 2017-10-02 14 h 01 - Courriel

Groupe Mécano inc. 894 rue Bergar Laval, QC, H7L 5A1	Téléphone : 450 736-2006 Télécopieur :	<b>Transmission :</b> 2017-09-29 10 h 54	2831214 - Addenda 2 (devis) 2017-10-11 13 h 06 - Courriel 2831215 - Addenda 2 (plan) 2017-10-11 13 h 06 - Courriel 2832432 - Addenda 3 (report de date) 2017-10-13 9 h 49 - Courriel 2832590 - Addenda 4 2017-10-13 13 h 50 - Courriel 2835221 - Addenda 5 2017-10-20 9 h 22 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Le Groupe LML Ltée 360 boul du Séminaire Nord Bureau 22 Saint-Jean-sur-Richelieu, QC, J3B 5L1 <a href="http://www.grouplml.ca">http://www.grouplml.ca</a>	<a href="#">Madame Nancy Ross</a> Téléphone : 450 347-1996 Télécopieur : 450 347-8509	<b>Commande : (1343747)</b> 2017-09-22 8 h 54 <b>Transmission :</b> 2017-09-22 8 h 54	2828034 - Addenda 1 2017-10-02 14 h 01 - Courriel 2831214 - Addenda 2 (devis) 2017-10-11 13 h 06 - Courriel 2831215 - Addenda 2 (plan) 2017-10-11 13 h 06 - Courriel 2832432 - Addenda 3 (report de date) 2017-10-13 9 h 49 - Courriel 2832590 - Addenda 4 2017-10-13 13 h 50 - Courriel 2835221 - Addenda 5 2017-10-20 9 h 22 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Les Constructions RRN inc. 812, Queen Saint-Lambert. (Montérégie), QC, J4R 1J8	<a href="#">Monsieur Richard Nault</a> Téléphone : 450 465-6888 Télécopieur :	<b>Commande : (1343638)</b> 2017-09-21 17 h 02 <b>Transmission :</b> 2017-09-21 17 h 05	2828034 - Addenda 1 2017-10-02 14 h 01 - Courriel 2831214 - Addenda 2 (devis) 2017-10-11 13 h 06 - Courriel 2831215 - Addenda 2 (plan) 2017-10-11 13 h 40 - Messagerie 2832432 - Addenda 3 (report de date) 2017-10-13 9 h 49 - Courriel 2832590 - Addenda 4 2017-10-13 13 h 50 - Courriel 2835221 - Addenda 5 2017-10-20 9 h 22 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Les Industries Fournier Inc. division construction 8605 Boul. Parent Trois-Rivières, QC, G9A 5E1	<a href="#">Madame Anne Massicotte</a> Téléphone : 819 375-2888 Télécopieur : 819 375-6888	<b>Commande : (1344598)</b> 2017-09-25 16 h 48 <b>Transmission :</b> 2017-09-25 16 h 48	2828034 - Addenda 1 2017-10-02 14 h 01 - Courriel 2831214 - Addenda 2 (devis) 2017-10-11 13 h 06 - Courriel 2831215 - Addenda 2 (plan) 2017-10-11 13 h 06 - Courriel

			2832432 - Addenda 3 (report de date) 2017-10-13 9 h 49 - Courriel 2832590 - Addenda 4 2017-10-13 13 h 50 - Courriel 2835221 - Addenda 5 2017-10-20 9 h 22 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Norclair inc. 1100, montée Masson Laval, QC, H7E 4P2 <a href="http://www.norclair.ca">http://www.norclair.ca</a>	<a href="#">Monsieur Jean-François Lessard</a> Téléphone : 450 688-4012 Télécopieur : 450 688-9123	<b>Commande : (1344858)</b> 2017-09-26 11 h 52 <b>Transmission :</b> 2017-09-26 11 h 56	2828034 - Addenda 1 2017-10-02 14 h 01 - Courriel 2831214 - Addenda 2 (devis) 2017-10-11 13 h 06 - Courriel 2831215 - Addenda 2 (plan) 2017-10-11 13 h 40 - Messagerie 2832432 - Addenda 3 (report de date) 2017-10-13 9 h 49 - Courriel 2832590 - Addenda 4 2017-10-13 13 h 50 - Courriel 2835221 - Addenda 5 2017-10-20 9 h 22 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Nordmec Construction inc. 390, rue Siméon, local 3 Mont-Tremblant, QC, J8E 2R2	<a href="#">Monsieur Yanick Gougeon</a> Téléphone : 819 429-5555 Télécopieur : 819 429-6555	<b>Commande : (1343805)</b> 2017-09-22 9 h 49 <b>Transmission :</b> 2017-09-22 10 h 18	2828034 - Addenda 1 2017-10-02 14 h 01 - Courriel 2831214 - Addenda 2 (devis) 2017-10-11 13 h 06 - Courriel 2831215 - Addenda 2 (plan) 2017-10-11 13 h 41 - Messagerie 2832432 - Addenda 3 (report de date) 2017-10-13 9 h 49 - Courriel 2832590 - Addenda 4 2017-10-13 13 h 50 - Courriel 2835221 - Addenda 5 2017-10-20 9 h 22 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Systèmes Urbains Inc. 23, avenue Milton Montréal, QC, H8R 1K6 <a href="http://www.systemesurbains.com">http://www.systemesurbains.com</a>	<a href="#">Monsieur Francis Duchesne</a> Téléphone : 514 321-5205 Télécopieur : 514 321-5835	<b>Commande : (1343549)</b> 2017-09-21 14 h 49 <b>Transmission :</b> 2017-09-21 14 h 49	2828034 - Addenda 1 2017-10-02 14 h 01 - Courriel 2831214 - Addenda 2 (devis) 2017-10-11 13 h 06 - Courriel 2831215 - Addenda 2 (plan) 2017-10-11 13 h 06 - Courriel 2832432 - Addenda 3 (report de date) 2017-10-13 9 h 49 - Courriel

2832590 - Addenda 4  
2017-10-13 13 h 50 - Courriel  
2835221 - Addenda 5  
2017-10-20 9 h 22 - Courriel  
Mode privilégié (devis) : Courrier  
électronique  
Mode privilégié (plan) : Courrier  
électronique

---

---

© 2003-2017 Tous droits réservés

**Dossier # : 1177526039**

**Unité administrative responsable :**

Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation

**Objet :**

Accorder un contrat à Filtrum inc., pour le remplacement de sept (7) actionneurs hydrauliques dans quatre (4) structures de régulation de l'intercepteur nord de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 801 608,01 \$, taxes incluses – Appel d'offres public IP17043-161723-C – 4 soumissionnaires.

**SENS DE L'INTERVENTION**

Certification de fonds

---

**FICHIERS JOINTS**



[GDD1177526039\\_InfoCompt\\_DEEU.xlsx](#)

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Stéphanie SIMONEAU  
Préposée au budget  
**Tél :** (514) 280-4020

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-12-15

Iva STOILOVA-DINEVA  
Conseillère budgétaire  
**Tél :** 514 280-6614  
**Division :** Div. Conseil Et Soutien Financier -  
Point De Serv. Eau/Env.



**Dossier # : 1176192006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction aménagement des parcs et espaces publics , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 20 a) prendre des mesures adéquates visant à sauvegarder, protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel et naturel ainsi qu'à favoriser la diffusion des savoirs et des connaissances qui les distinguent
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Mise en valeur des biens protégés en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel
<b>Projet :</b>	MCCQ 2015-2016 (Entente sur le développement culturel)
<b>Objet :</b>	Autoriser une dépense additionnelle de 44 816,25 \$, taxes incluses, pour le réaménagement de la portion nord du square Dorchester dans le cadre du contrat de services professionnels accordé à Claude Cormier et associés inc., Les Services EXP inc., Nadeau foresterie urbaine inc., Aedifica inc. et François Ménard (CG16 0122), majorant ainsi le montant total du contrat de 709 062,64 \$ à 753 878,89 \$, taxes incluses. / Approuver un projet de convention modifiant la convention de services professionnels à cette fin.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense additionnelle de 44 816,25 \$, taxes incluses, pour le réaménagement de la portion nord du square Dorchester dans le cadre du contrat de services professionnels accordé à Claude Cormier et associés inc., Les Services EXP inc., Nadeau foresterie urbaine inc., Aedifica inc. et François Ménard (CG16 0122);
2. d'approuver un projet de convention modifiant la convention de services professionnels intervenue entre la Ville de Montréal et Claude Cormier et associés inc., Les Services EXP inc., Nadeau foresterie urbaine inc., Aedifica inc. et François Ménard (CG16 0122) majorant ainsi le montant total du contrat de 709 062,64 \$ à 753 878,89 \$, taxes incluses;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

**Signé par** Chantal I. GAGNON **Le** 2017-12-15 16:55

**Signataire :**

Chantal I. GAGNON

---

Directrice générale adjointe  
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1176192006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction aménagement des parcs et espaces publics , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 20 a) prendre des mesures adéquates visant à sauvegarder, protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel et naturel ainsi qu'à favoriser la diffusion des savoirs et des connaissances qui les distinguent
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Mise en valeur des biens protégés en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel
<b>Projet :</b>	MCCQ 2015-2016 (Entente sur le développement culturel)
<b>Objet :</b>	Autoriser une dépense additionnelle de 44 816,25 \$, taxes incluses, pour le réaménagement de la portion nord du square Dorchester dans le cadre du contrat de services professionnels accordé à Claude Cormier et associés inc., Les Services EXP inc., Nadeau foresterie urbaine inc., Aedifica inc. et François Ménard (CG16 0122), majorant ainsi le montant total du contrat de 709 062,64 \$ à 753 878,89 \$, taxes incluses. / Approuver un projet de convention modifiant la convention de services professionnels à cette fin.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

À la suite de l'élaboration du Plan de réaménagement et de mise en valeur du square Dorchester et de la place du Canada, en 2008, la division du patrimoine du Service de la mise en valeur du territoire (SMVT – service requérant) requiert la participation du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal (SGPVMR – service exécutant) pour mettre en valeur les deux espaces publics exceptionnels que sont le square Dorchester et la place du Canada. À ce jour, le SGPVMR a procédé à la gestion et à la réalisation du réaménagement de la portion sud du square Dorchester (2009-2010) et de la portion nord de la place du Canada (2014-2015). La portion nord du square Dorchester, comprise entre le parvis de l'édifice Dominion square, les rues Metcalfe et Peel et la limite des travaux de 2010, demeure la dernière section à réaménager. Ceci assurera une mise en valeur complète du square Dorchester à la mesure de l'intérêt exceptionnel du site patrimonial, l'un des plus importants espaces publics de Montréal.

Le présent dossier vise à faire approuver une modification à la convention de services professionnels (contrat n° 15-4931) du contractant Claude Cormier et associés inc., Les Services EXP inc., Nadeau foresterie urbaine inc., Aedifica inc. et François Ménard (CCAI) en vue du réaménagement de la portion nord du square Dorchester.

Mandat initial de CCAI

Le 29 janvier 2015, un contrat de services professionnels, au montant de 709 062,64 \$, taxes incluses, comprenant 644 062,64 \$ en honoraires professionnels et 65 000 \$ en imprévus, est octroyé à CCAI. Le mandat comprend la production des documents d'exécution, la gestion du processus d'appel d'offres ainsi que le suivi et la surveillance des travaux de construction. Les livrables incluent les plans, le cahier des charges, les rapports (rapports de chantier, programme de gestion des équipements, mémoire du projet, etc.) et les documents projetés nécessaires aux approbations requises. Les documents d'appel d'offres de services professionnels soulignent l'importance du volet de coordination que comporte le projet qui intègre deux lots de construction, à savoir :

- le lot 1 comprenant les aménagements paysagers de la portion nord du square Dorchester auxquels s'ajoutent les travaux de voirie de la rue du square-Dorchester réalisés par CCAI, sous la responsabilité du SGPVMR;
- le lot 2 incluant la restauration de la vespasienne ainsi que la réfection de la dalle et de la membrane d'étanchéité du toit du stationnement situé sous la rue du square-Dorchester réalisées par la firme Cardin, Ramirez, Julien inc. (CRJI), sous la responsabilité du Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI).

Initialement, le mandat de CCAI comprend la gestion d'un appel d'offres public pour l'exécution de travaux se déroulant du 20 juin au 18 juillet 2016 afin d'octroyer un contrat de construction au Conseil d'agglomération (CG) du 25 août 2016 et d'amorcer les travaux en septembre 2016. CCAI respecte les délais prescrits. Toutefois, une décision est prise par les autorités municipales, à l'été 2016, de reporter les travaux et demandent aux services centraux d'analyser des options d'agrandissement du stationnement sous le square ou de construction de stationnements étagés pour pallier au retrait futur des espaces de stationnement de la rue Sainte-Catherine. En ce sens, les travaux sont reportés à une date ultérieure qui oblige maintenant de reprendre le processus d'appel d'offres.

#### Reprise de l'appel d'offres

Le 4 décembre 2017, le projet est présenté au Comité corporatif des projets d'envergure (CCPE). À la suite de cette présentation, la décision est de poursuivre le projet initial, soit le réaménagement de la portion nord du square Dochester. Ainsi, la Ville souhaite débiter les travaux au printemps 2018. Pour respecter ce nouvel échéancier, l'appel d'offres doit être lancé à l'hiver 2018. Ce nouvel appel d'offres n'étant pas prévu au contrat initial de CCAI, il est requis d'autoriser une dépense additionnelle. En effet, cette étape supplémentaire requiert des honoraires professionnels qui ne peuvent être absorbés à même le montant initial d'imprévus de 65 000 \$, taxes incluses, puisque la totalité du montant a été utilisé pour des contingences en lien avec le projet.

À ce jour, un montant de 285 627,27 \$, taxes incluses, est toujours disponible pour accomplir les activités restantes identifiées au bordereau de soumission de CCAI, incluant :

- suivi et la surveillance des travaux;
- plans et le cahier des charges « tels que construits »;
- programme de gestion;
- mémoire du projet;
- dossier de recherche et de référence;
- frais d'impression.

Cette somme est réservée pour les activités restantes et n'est pas transférable pour la mise à niveau des documents d'appel d'offres et les activités décrites au présent addendum.

#### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG16 0122 - 25 février 2016 - Accorder un contrat de services professionnels à Claude Cormier et associés inc. pour le réaménagement de la portion nord du square Dorchester, pour une somme maximale de 709 062,64 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-

14931 (3 soumissionnaires).

CG15 0510 - 20 août 2015 - Adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 13 840 000 \$ afin de financer les travaux de réaménagement du square Dorchester et de la Place du Canada réalisés en partie dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2015-2016 ».

CE15 0146 - 28 janvier 2015 - Accorder un contrat de services professionnels à Claude Cormier et associés inc. pour l'actualisation de la portion nord du plan d'aménagement du square Dorchester pour une somme maximale de 79 204,84 \$, taxes incluses - Appel d'offres sur invitation (14-1402) - (2 soumissionnaires).

CG14 0141 - 27 mars 2014 - Accorder un contrat à Ceveco inc. pour le réaménagement de la Place du Canada pour une somme maximale de 9 267 232,24 \$, taxes incluses - Dépense totale de 10 008 610,82 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 13-6548 (4 soumissionnaires).

BC 782376 - 4 septembre 2012 - Accorder un contrat de services professionnels à Groupe SM inc. pour l'élaboration d'un plan de géométrie de rue dans le cadre du projet de réaménagement de la rue du square-Dorchester pour une somme maximale de 9 181,13 \$, taxes incluses - Appel d'offres sur invitation (12-1278) - (2 soumissionnaires).

CM12 0064 - 23 janvier 2012 - Adoption - Règlement sur la constitution du site du patrimoine du Square-Dorchester-et-de-la-Place-du-Canada (L.R.Q., chapitre B-4).

CG09 0163 - 28 mai 2009 - Octroyer un contrat à « Ramcor construction inc. » au montant de 5 139 196,49\$, taxes incluses, pour l'aménagement du square Dorchester - phase 1 - appel d'offres no 6227 (5 soumissions). Autoriser une dépense de 5 430 946,49\$, taxes et dépenses incidentes incluses.

## **DESCRIPTION**

Une dépense additionnelle au montant de 44 816,25 \$, taxes incluses, est requise pour défrayer les honoraires professionnels supplémentaires se détaillant comme suit :

- lancement d'un nouvel appel d'offres (34 468,51 \$, taxes incluses) comprenant :

a) révision des documents d'appel d'offres (19 464,27 \$, taxes incluses). Cette étape nécessite l'actualisation de plusieurs données apparaissant au cahier des charges du projet, notamment les dates apparaissant sur les 77 plans, le remplacement des clauses administratives générales (CAG) par une version à jour, le remplacement de tous les articles référant au CAG dans les 72 fascicules de prescriptions spéciales, la modification du bordereau de soumission, l'ajustement de l'estimation, etc.;

b) gestion du nouvel appel d'offres (5 622,28 \$, taxes incluses);

c) élaboration des plans et du cahier des charges émis pour construction (9 381,96 \$, taxes incluses).

- intégration des documents administratifs de chantier des lots 1 et 2 (10 347,74 \$, taxes incluses) qui n'était pas prévue initialement mais qui s'avère nécessaire au projet.

En ajoutant 44 816,25 \$ à la somme de 65 000 \$ constituant le budget d'imprévus approuvé lors de l'octroi du contrat initial, les honoraires professionnels sont majorés de 109 816,25 \$. La somme de 44 816,25 \$ constitue une modification de l'ordre de 6,96 % pour une majoration totale des honoraires professionnels de 17,05 %, soit 753 878,89 \$, taxes incluses (644 062,64 \$ + 65 000 \$ + 44 816,25 \$).

## **JUSTIFICATION**

La somme de 44 816,25 \$, taxes incluses, servira à payer des honoraires professionnels pour des services non prévus, dont notamment le retour en appel d'offres.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le coût total maximal des honoraires professionnels supplémentaires de ce dossier est de 44 816,25 \$, taxes incluses. Il sera assumé comme suit :  
Un montant maximal de 40 923,21 \$, net de ristournes, sera financé par le règlement d'emprunt de compétence locale n° 15-067 - « Réaménagement du square Dorchester et de la place du Canada ».

Cette dépense additionnelle correspond à 6,96 % des frais d'honoraires professionnels initiaux de 644 062,64 \$, taxes incluses, attribués à ce projet.

Cette dépense sera assumée à 100 % par la ville centre.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le réaménagement de la portion nord du square Dorchester s'inscrit dans une démarche globale dont les principes de base sont liés au développement durable. L'apport positif sur l'ambiance et la sécurité du secteur contribueront à l'amélioration de la qualité de vie par la protection des patrimoines paysager et culturel, par leur mise en valeur et par leur diffusion. Les travaux de réaménagement assureront la pérennité des équipements et l'accessibilité pour tous. Globalement, le réaménagement de la portion nord doit assurer la protection et la mise en valeur du square Dorchester, le maintien de la fréquentation du site et l'appréciation des usagers.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Dans l'éventualité où le présent dossier ne serait pas autorisé, le lancement de l'appel d'offres et la coordination par CCAI, ne seraient pas possibles. En effet, le SGPVMR n'a pas les ressources nécessaires pour effectuer ces tâches. De plus, il est important de réviser les documents d'appel d'offres pour respecter le calendrier des travaux à réaliser dès le printemps 2018 et assurer une bonne coordination avec d'autres travaux à venir au centre-ville.

Comme le projet est attendu par l'Administration, il est souhaitable que la Ville donne suite à ses engagements envers les citoyens afin que la troisième phase d'intervention de la mise en valeur du square Dorchester et de la place du Canada se concrétise.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec le Service des communications.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Passage au Comité exécutif : 10 janvier 2018  
Passage au Conseil municipal : 22 janvier 2018  
Autorisation de la dépense additionnelle au Conseil d'agglomération : 25 janvier 2018  
Reprise de l'élaboration des documents d'exécution (plans et cahier des charges) : février 2018  
Période de l'appel d'offres public pour l'exécution des travaux : mars-avril 2018  
Début des travaux : mai 2018  
Fin de la réalisation des travaux : mai 2019

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Daniel BOUGIE)

Document(s) juridique(s) visé(s) :  
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Michel S SIMARD)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Alain DUFORT, Direction générale  
José PIERRE, Ville-Marie  
Julie J BOIVIN, Service de la mise en valeur du territoire  
Bernard GRENIER, Service de la gestion et de la planification immobilière  
Martine D'ASTOUS, Service de la gestion et de la planification immobilière  
Sonia VIBERT, Service de la mise en valeur du territoire  
Nike LANGEVIN, Service des communications

Lecture :

José PIERRE, 13 novembre 2017  
Bernard GRENIER, 29 août 2017  
Sonia VIBERT, 23 août 2017  
Martine D'ASTOUS, 22 août 2017  
Julie J BOIVIN, 15 août 2017

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Caroline O'HARA  
Architecte paysagiste

**Tél :** 514-872-0617  
**Télécop. :**

### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-08-22

Mathieu DRAPEAU  
Chef de division - Division des grands parcs  
urbains et espaces publics

**Tél :** 514 872-1461  
**Télécop. :**

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Mathieu DRAPEAU  
Chef de division | Division des grands parcs  
urbains et espaces publics

Carole PAQUETTE  
Directrice - Service des grands parcs, du  
verdissement et du Mont-Royal

Conformément à l'article 25 de l'annexe C de la  
Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., chapitre  
C-11.4), je désigne Monsieur Mathieu Drapeau,  
chef de division - Division des grands parcs  
urbains et espaces publics, pour me remplacer  
du 5 au 27 septembre 2017 inclusivement dans  
l'exercice de mes fonctions de directrice,  
Direction - Aménagement des parcs et espaces  
publics, et exercer tous les pouvoirs rattachés à  
mes fonctions.

**Tél :** 514 872-1461

**Approuvé le :** 2017-09-08

**Tél :** 514 872-1457

**Approuvé le :** 2017-12-15

**Dossier # : 1176192006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction aménagement des parcs et espaces publics , -
<b>Objet :</b>	Autoriser une dépense additionnelle de 44 816,25 \$, taxes incluses, pour le réaménagement de la portion nord du square Dorchester dans le cadre du contrat de services professionnels accordé à Claude Cormier et associés inc., Les Services EXP inc., Nadeau foresterie urbaine inc., Aedifica inc. et François Ménard (CG16 0122), majorant ainsi le montant total du contrat de 709 062,64 \$ à 753 878,89 \$, taxes incluses. / Approuver un projet de convention modifiant la convention de services professionnels à cette fin.

**SENS DE L'INTERVENTION**

Document(s) juridique(s) visé(s)

---

**COMMENTAIRES**

Nous approuvons quant à sa validité et à sa forme l'avenant ci-joint.

---

**FICHIERS JOINTS**



D170908 - Avenant no 1.pdf

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Michel S SIMARD  
Avocat - Droit contractuel  
**Tél : 872-4582**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-09-08

Michel S SIMARD  
Avocat - Droit contractuel  
**Tél : 872-4582**  
**Division : Droit contractuel**

# Appel d'offres public n° 15-14931

## Avenant n° 1

(Convention de services professionnels approuvée  
par la résolution CG16 0122 du 25 février 2016)



**ENTRE :** **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public dont l'adresse principale est le 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par M<sup>e</sup> Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CG06 0006;

CI-APRÈS APPELÉE LA « **VILLE** »

**ET :** **CLAUDE CORMIER ET ASSOCIÉS INC.**, personne morale ayant sa principale place d'affaires au 1223, rue des Carrières, Studio A, Montréal, Québec, H2S 2B1, agissant et représentée par M. Claude Cormier, dûment autorisé aux fins des présentes, tel qu'il le déclare;

N° d'inscription T.P.S. : 887149755

N° d'inscription T.V.Q. : 1018492713TQ0001

CI-APRÈS APPELÉE L' « **ARCHITECTE PAYSAGISTE** »

**ET :** **LES SERVICES EXP INC.**, personne morale ayant sa principale place d'affaires au 425, boul. de Maisonneuve Ouest, bureau 1001, Montréal, Québec, H3A 3G5, agissant et représentée par M. Guillaume Halde, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu d'une résolution de son conseil d'administration en date du 27 janvier 2016;

N° d'inscription T.P.S. : 894637008RT0001

N° d'inscription T.V.Q. : 1217145241TQ0001

CI-APRÈS APPELÉE L' « **INGÉNIEUR EXP** »

**ET :** **NADEAU FORESTERIE URBAINE INC.**, personne morale ayant sa principale place d'affaires au 233, boulevard Sainte-Rose, suite 420, Laval, Québec, H7L 1L7, agissant et représentée par M. Luc Nadeau, dûment autorisé aux fins des présentes, tel qu'il le déclare;

N° d'inscription T.P.S. : 835496936RT0001

N° d'inscription T.V.Q. : 1219829473TQ0001

CI-APRÈS APPELÉE L' « **INGÉNIEUR FORESTIER** »

# Appel d'offres public n° 15-14931

## Avenant n° 1

(Convention de services professionnels approuvée  
par la résolution CG16 0122 du 25 février 2016)

---

**ET :** **AEDIFICA INC.**, personne morale ayant sa principale place d'affaires au 606, rue Cathcart, bureau 800, Montréal, Québec, H3B 1K9, agissant et représentée par M. Alain Bergeron, dûment autorisé aux fins des présentes, tel qu'il le déclare;

N° d'inscription T.P.S. : 892695347RT0001  
N° d'inscription T.V.Q. : 1019892979TQ0001

CI-APRÈS APPELÉE L' « **ARCHITECTE** »

**ET :** **FRANÇOIS MÉNARD**, personne physique ayant sa principale place d'affaires au 530, boul. de l'Atrium, suite 201F, Québec, Québec, G1H 7H1, agissant et représentée par M. François Ménard, dûment autorisé aux fins des présentes, tel qu'il le déclare;

N° d'inscription T.P.S. : 143530855RT0001  
N° d'inscription T.V.Q. : 1023473255TQ0001

CI-APRÈS APPELÉE L' « **INGÉNIEUR MÉNARD** »

CI-APRÈS L'ARCHITECTE PAYSAGISTE, L'INGÉNIEUR EXP, L'INGÉNIEUR FORESTIER, L'ARCHITECTE ET L'INGÉNIEUR MÉNARD ÉTANT COLLECTIVEMENT DÉSIGNÉS LE « **CONTRACTANT** »

**ATTENDU QUE** la Ville a approuvé, par la résolution CG16 0122, la conclusion d'une convention de services professionnels (ci-après, la « convention initiale ») avec le Contractant;

**ATTENDU QUE** les honoraires du Contractant ne peuvent, en vertu de la convention initiale, excéder la somme de SEPT CENT NEUF MILLE SOIXANTE-DEUX DOLLARS ET SOIXANTE-QUATRE CENTS (709 062,64 \$), incluant toutes les taxes sur les biens et services (TPS et TVQ);

**ATTENDU QUE** cette limite doit être augmentée afin d'assurer la réalisation complète du projet;

### LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT:

1. L'article 8.1 de la convention initiale est remplacé par le suivant :

« 8.1 En contrepartie de l'exécution des obligations assumées par l'Architecte paysagiste, l'Ingénieur EXP, l'Ingénieur forestier, l'Architecte, et l'Ingénieur Ménard, la Ville s'engage à verser un montant maximal de SEPT CENT CINQUANTE-TROIS MILLE HUIT CENT SOIXANTE-DIX-HUIT DOLLARS ET QUATRE-VINGT NEUF CENTS (753 878,89 \$) couvrant tous les services rendus aux termes de la présente convention, notamment tous les honoraires ainsi que toutes les dépenses et taxes applicables sur les biens et les services (TPS et TVQ) ainsi que les imprévus, s'il y a lieu. »

# Appel d'offres public n° 15-14931

## Avenant n° 1

(Convention de services professionnels approuvée  
par la résolution CG16 0122 du 25 février 2016)

2. Tous les autres termes et conditions de la convention initiale demeurent inchangés.

**EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN SIX (6) EXEMPLAIRES, À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.**

Le <sup>e</sup> jour de 2017

**VILLE DE MONTRÉAL**

Par : \_\_\_\_\_  
Yves Saindon, greffier

Le <sup>e</sup> jour de 2017

**CLAUDE CORMIER & ASSOCIÉS INC.**

Par : \_\_\_\_\_  
Claude Cormier, président

Le <sup>e</sup> jour de 2017

**LES SERVICES EXP INC.**

Par : \_\_\_\_\_  
Guillaume Halde, ing., LEED AP BD + C

Le <sup>e</sup> jour de 2017

**NADEAU FORESTERIE URBAINE INC.**

Par : \_\_\_\_\_  
Luc Nadeau, président et directeur général

Le <sup>e</sup> jour de 2017

**AEDIFICA INC.**

Par : \_\_\_\_\_  
Alain Bergeron, architecte, directeur architecture

Le <sup>e</sup> jour de 2017

**FRANÇOIS MÉNARD**

Par : \_\_\_\_\_  
François Ménard, ingénieur

Cet avenant n° 1 a été approuvé par le conseil d'agglomération de la Ville de Montréal, le .....<sup>e</sup> jour de ..... 2017 (CG17 .....).

**Dossier # : 1176192006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction aménagement des parcs et espaces publics , -
<b>Objet :</b>	Autoriser une dépense additionnelle de 44 816,25 \$, taxes incluses, pour le réaménagement de la portion nord du square Dorchester dans le cadre du contrat de services professionnels accordé à Claude Cormier et associés inc., Les Services EXP inc., Nadeau foresterie urbaine inc., Aedifica inc. et François Ménard (CG16 0122), majorant ainsi le montant total du contrat de 709 062,64 \$ à 753 878,89 \$, taxes incluses. / Approuver un projet de convention modifiant la convention de services professionnels à cette fin.

**SENS DE L'INTERVENTION**

Certification de fonds

---

**FICHIERS JOINTS**



[1176192006 info finan.xls](#)

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Daniel BOUGIE  
Préposé au budget  
**Tél : 514 872-4254**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-08-31

Josée BÉLANGER  
Conseillère budgétaire  
**Tél : 514 872-3238**  
**Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier**



**Dossier # : 1176086006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voie et transports , Direction , Division des grands projets 2
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 20 a) prendre des mesures adéquates visant à sauvegarder, protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel et naturel ainsi qu'à favoriser la diffusion des savoirs et des connaissances qui les distinguent
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Conclure une entente-cadre de services professionnels avec Ethnoscop inc. pour la réalisation d'interventions archéologiques requises dans le cadre des projets de la rue Peel et du Quartier des gares, pour une somme maximale de 886 917,91 \$, taxes incluses - Appels d'offres public 17-16302 - Un soumissionnaire / Approuver un projet de convention à cette fin.

Il est recommandé :

De conclure une entente-cadre de services professionnels avec Ethnoscop inc. pour la réalisation d'interventions archéologiques requises dans le cadre des projets de la rue Peel et du Quartier des gares, pour une somme maximale de 886 917,91 \$, taxes incluses.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2017-12-01 08:42

**Signataire :**

Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1176086006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voie et transports , Direction , Division des grands projets 2
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 20 a) prendre des mesures adéquates visant à sauvegarder, protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel et naturel ainsi qu'à favoriser la diffusion des savoirs et des connaissances qui les distinguent
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Conclure une entente-cadre de services professionnels avec Ethnoscop inc. pour la réalisation d'interventions archéologiques requises dans le cadre des projets de la rue Peel et du Quartier des gares, pour une somme maximale de 886 917,91 \$, taxes incluses - Appels d'offres public 17-16302 - Un soumissionnaire / Approuver un projet de convention à cette fin.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Une réalité urbaine en évolution

Axe historique, la rue Peel est l'un des seuls axes continus entre le fleuve et la montagne. Bien que l'intensité commerciale et le cadre bâti varient selon le segment, la rue est caractérisée par l'alternance des fonctions majoritairement commerciales avec des activités institutionnelles de deux universités (l'École de technologie supérieure et l'Université McGill). D'importants investissements immobiliers privés ont été engagés et sont annoncés le long de cette rue et dans les quartiers adjacents, apportant un achalandage important à la rue par de nouveaux usagers et résidents.

La rue Peel traverse plusieurs territoires visés par des documents de planification urbaine plus particuliers, dont la Stratégie Centre-Ville et les Programmes particuliers d'urbanisme (PPU) Griffintown, au sud de la rue Notre-Dame, et du Quartier des gares entre la rue Notre-Dame et le boulevard René-Lévesque. De plus, la section de la rue Peel au nord de la rue Docteur-Penfield est comprise dans l'arrondissement historique et naturel du mont Royal.

Des infrastructures à remplacer : une opportunité pour redéfinir l'aménagement urbain de l'axe Peel

Les infrastructures d'aqueduc et d'égout sont à remplacer sous plusieurs segments de la rue Peel, et ce à très court terme. Des travaux de reconstruction des aqueducs et égouts sous la rue Peel entre Smith et Notre-Dame ont débuté ce printemps. Plusieurs bris de l'aqueduc

datant de 1911 sous la rue Peel entre Sherbrooke et Des Pins en forcent la reconstruction dès que possible. Des travaux entre les rues Notre-Dame et René-Lévesque sont également annoncés dans le cadre de la mise en œuvre du PPU du Quartier des gares. Le réaménagement du domaine public demande la mise à niveau d'aqueducs datant de 1926 et 1888 et de l'égout de 1886, qui sont encore en fonction sur plusieurs tronçons de la rue Peel au sud la rue Sainte-Catherine.

Ceci donne à la Ville de Montréal l'opportunité unique de réaménager de façon unifiée le domaine public sur l'un des uniques axes de la ville qui part du canal Lachine et mène jusqu'au mont Royal, tout en intégrant les objectifs des deux PPU de façon complémentaire.

Étant donné la longueur de la rue et l'urgence des interventions sur certains tronçons, il est proposé de réaliser ce projet en plusieurs lots, décrits ci-après :

- Lot A – entre les rues Smith et Notre-Dame, représentant un segment de 590 mètres;
- Lot B – entre la rue Notre-Dame et le boulevard René-Lévesque, représentant un segment de 680 mètres;
- Lot C – entre le boulevard René-Lévesque et la rue Sherbrooke, représentant des segments de 580 mètres, sachant que la Ville n'interviendra pas là où des travaux ont été complétés récemment;
- Lot D – entre les rues Sherbrooke et des Pins, représentant un segment de 516 mètres.

#### Retisser le flanc sud du centre des affaires en un quartier mixte: le Quartier des gares

En janvier 2016, le Conseil municipal adoptait le Programme particulier d'urbanisme (PPU) du Quartier des gares, visant la revitalisation de la partie sud du Centre des affaires de Montréal. Bordé au nord par le boulevard René-Lévesque Ouest, au sud par la rue Notre-Dame Ouest, à l'est par le boulevard Robert-Bourassa et à l'ouest par les rues de la Montagne (entre Notre-Dame et Saint-Jacques) et Lucien-L'Allier (entre la rue Saint-Jacques et le boulevard René-Lévesque), le quartier bénéficie d'une localisation avantageuse. Il est à distance de marche des universités Concordia, École de technologie supérieure (ETS) et McGill. Plaque tournante historique des transports, ce quartier relie Griffintown et le Vieux-Montréal au cœur commercial du centre-ville. De nombreux projets immobiliers privés tant résidentiels que commerciaux sont prévus et en voie de réalisation dans ce secteur stratégique, dont la transformation est déjà bien amorcée.

#### L'appel d'offres

En vertu de la loi 76 "Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant principalement le processus d'attribution des contrats des organismes municipaux", l'appel d'offres auquel fait suite le présent dossier décisionnel a été annoncé dans le journal Le Devoir le 20 septembre 2017, et publié du 20 septembre 2017 au 16 octobre 2017 sur le site électronique d'appel d'offres SEAO (n. réf. 1104311). La durée de publication a été de 18 jours, ce qui est conforme au délai minimal requis par la Loi sur les cités et villes.

Les soumissions sont valides pendant cent quatre-vingts (180) jours de calendrier qui suivent leur date d'ouverture, soit jusqu'au 14 avril 2018.

Un (1) addenda fut émis afin d'aviser l'ensemble des preneurs du cahier des charges d'une réponse à une question :

- Addenda 1 émis le 5 octobre 2017: question et réponse

#### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CM13 0478 – 28 mai 2013** : Adoption, avec changements, d'un règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047), afin d'y intégrer le programme particulier d'urbanisme du secteur Griffintown révisé à la suite de la consultation publique tenue par l'OCPM.

**CM16 0152 - 26 janvier 2016** : Adoption, avec changements, du règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » afin d'y intégrer le programme particulier d'urbanisme (PPU) du Quartier des gares délimité par les boulevards René-Lévesque et Robert-Bourassa et les rues Notre-Dame, de la Montagne, Saint-Jacques et Lucien-L'Allier.

**CG16 0049 - 28 janvier 2016** - Adopter dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2016-2018, un règlement autorisant un emprunt de 44 500 000\$ afin de financer les travaux pour l'aménagement du domaine public PPU Quartier des gares.

**SMCE171041005 - 20 septembre 2017** - Mandat d'exécution - Projet de la rue Peel entre les rues Sherbrooke et des Pins.

## **DESCRIPTION**

Le présent dossier vise à retenir des services professionnels selon le principe d'une entente-cadre afin de réaliser les interventions archéologiques requises dans le cadre des projets de la rue Peel et du Quartier des gares.

Compte tenu des échéanciers des projets de la rue Peel et du Quartier des gares, le Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) désire conclure une entente-cadre de services professionnels pour une période de quarante-huit (48) mois.

Suite au lancement de l'appel d'offres public no. 17-16302, il est recommandé de retenir les services de la firme Ethnoscop inc. pour un montant total maximal incluant les taxes de 886 917,91\$.

Il s'agit d'une entente-cadre à taux horaires par catégorie d'employés.

Les bordereaux de soumission ont été préparés en fonction des besoins prévisionnels pour ces deux grands projets. Les heures provisionnelles inscrites aux bordereaux de soumissions pour chacune des catégories d'employés sont basées sur les besoins estimés et utilisées seulement aux fins d'un scénario permettant de déterminer la meilleure proposition de prix. La durée de l'entente-cadre est établie sur une période de quarante-huit (48) mois à compter de la signature de la convention ou pour l'enveloppe budgétaire maximale ci-haut, selon la première des deux éventualités.

Un (1) preneur du cahier des charges, tel que décrit à la liste présentée dans l'intervention du Service de l'approvisionnement (Division de l'acquisition de biens et services), a déposé une soumission pour l'entente-cadre visée par l'appel d'offres, soit 100% des preneurs du cahier de charges. Cette soumission était conforme aux exigences administratives du Service de l'approvisionnement et s'est qualifiée à l'issue de l'évaluation de son offre technique (pointage intérimaire supérieur à 70 points sur 100).

Pour chaque mandat octroyé grâce à cette entente-cadre, les activités requises peuvent comprendre, en tout ou en partie, un avis d'opportunité, une étude de potentiel, des travaux préparatoires, un décapage mécanique de surface, un inventaire, une fouille, une supervision, une conservation *in situ* et une mise en valeur, une analyse des données et la production de rapport archéologique.

## **JUSTIFICATION**

Pour assurer la conformité à la Loi sur le patrimoine culturel lorsque des interventions sur les propriétés de la Ville de Montréal font appel à des travaux en sous-sol, la Ville de Montréal applique des mesures de protection des ressources archéologiques. Une intervention archéologique doit être réalisée pour localiser et évaluer la nature, l'intégrité et l'intérêt des ressources archéologiques en place. Celle-ci doit être prévue lors de la planification d'un projet afin d'éviter tout arrêt de chantier en cours d'exécution, lequel pourrait entraîner des délais importants et des coûts supplémentaires. La Ville ne disposant pas de ressources internes en nombre suffisant pour effectuer tous les travaux d'archéologie requis dans le cadre de ces grands projets, le SIVT, en collaboration avec le Service de mise en valeur du territoire, souhaite retenir les services de professionnels externes pour la réalisation de ces mandats. L'analyse des soumissions, dont le détail est présenté dans l'intervention du Service de l'approvisionnement, s'est conclue par la recommandation d'un adjudicataire: Ethnoscop Inc.

Soumissionnaire	Note itérinaire (100%)	Note finale	Total (taxes incluses)
ETHNOSCOPI INC	75,13	1,41	886 917,91 \$
		Estimation interne	862 312,50 \$
		Écart entre l'estimation et l'adjudicataire (\$) (adjudicataire-estimation)	24 605,41 \$
		Écart entre l'estimation et l'adjudicataire (%) ((adjudicataire-estimation)/estimation)*100	3%
		Écart entre celui ayant eu la deuxième meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) (2 <sup>e</sup> meilleure note finale - adjudicataire)	sans objet
		Écart entre celui ayant eu la deuxième meilleure note finale et l'adjudicataire (%) ((2 <sup>e</sup> meilleure note finale - adjudicataire)/adjudicataire)*100	sans objet

L'estimation interne préparée au moment de lancer l'appel d'offres a été établie en fonction des heures prévisionnelles prévues au bordereau de soumission selon les taux horaires établis lors des anciens processus pour des services équivalents. Le montant soumis par la firme ayant obtenu le meilleur pointage pour le mandat au terme du comité d'évaluation est plus haut que l'estimation interne. Cet écart défavorable pour la Ville entre l'estimation interne et le plus bas soumissionnaire est de 3% pour ce scénario d'heures prévisionnelles.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce dossier vise l'octroi d'une entente-cadre sans imputation budgétaire pour la fourniture de services professionnels concernant des mandats archéologiques dans le cadre des projets de la rue Peel, mené par le SIVT, et du projet de mise en oeuvre du Programme particulier d'urbanisme du Quartier des gares, mené par l'arrondissement de Ville-Marie. Les différents mandats seront effectués sur demande du SIVT ou de l'arrondissement de Ville-Marie qui assureront respectivement la gestion desdits services. La Division du Patrimoine du Service de Mise en valeur du territoire collaborera avec les mandants pour assurer la qualité et la pertinence des mandats et des livrables. Ces ententes pourraient donc impliquer des dépenses municipales ou d'agglomération dans le cadre de projets relevant de la compétence municipale ou d'agglomération.

Chacun des mandats confiés à la firme devra faire l'objet d'une autorisation de dépense, à l'aide d'un bon de commande, en conformité avec les règles prévues aux différents articles du règlement de délégation de pouvoir en matière d'entente-cadre.

La Division des grands projets - portefeuille 2 du SIVT s'assurera de la disponibilité des

crédits et effectuera le suivi de enveloppe et la gestion contractuelle de l'entente-cadre.

Les dépenses d'honoraires professionnels représenteront un coût total approximatif maximal de 886 917,91\$ incluant les taxes sur une période de quarante-huit (48) mois.

Les fonds requis pour réaliser les mandats proviendront des budgets déjà affectés au projet de la rue Peel ou du Quartier des gares, dans divers programmes du SIVT, du Service de l'eau et de l'arrondissement de Ville-Marie. Il n'y a donc pas de budget ou de dépenses spécifiques liés à l'octroi de cette entente. Les crédits seront prévus au budget PTI 2018-2020.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

La Ville a reconnu la culture comme 4<sup>e</sup> pilier du développement durable. À cet effet, elle a reconnu l'importance de préserver son patrimoine et s'emploie notamment à planifier et intensifier ses interventions en vue d'assurer la protection, la gestion et la mise en valeur du patrimoine archéologique sur son territoire.

Les travaux auxquels seront rattachés les services professionnels en archéologie contribuent également au développement durable puisqu'ils visent de différentes manières à soutenir le développement résidentiel et commercial des rues visées et à assurer une pérennité aux infrastructures publiques.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Le présent dossier vise à :

- assurer le respect des obligations de la Ville de Montréal en matière de protection du patrimoine archéologique;
- assurer la protection et la mise en valeur du patrimoine archéologique dans le cadre des travaux de modernisation des infrastructures d'aqueduc et d'égout, incluant les travaux corrélatifs de voirie, pour les réseaux artériel et local ainsi que sur le territoire de l'agglomération;
- fournir les données archéologiques nécessaires aux démarches de planification des différentes phases des projets.

Le présent dossier permettra :

- d'intégrer les activités et délais nécessaires à la réalisation des interventions archéologiques, par l'entremise des prescriptions spéciales, dans les documents d'appel d'offres relatifs aux travaux de construction;
- d'assurer que les mesures adéquates d'atténuation des impacts sur la circulation soient mises en œuvre de concert avec les intervenants et directions impliqués.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec le Service des communications.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

- Comité exécutif pour approbation du contrat : 10 janvier 2018
- Conseil agglomération pour approbation du contrat : 22 janvier 2018

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs au meilleur de ses connaissances.

## VALIDATION

### Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :  
Service de l'approvisionnement , Direction (Louise VENNE)

---

### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

### Parties prenantes

Sonia VIBERT, Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme  
Louis-François MONET, Ville-Marie , Direction des travaux publics

Lecture :

---

#### RESPONSABLE DU DOSSIER

Anjali MISHRA  
Chargé projet - grand projet

**Tél :** 514-872-3449  
**Télécop. :** 514-872-6478

#### ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-11-13

Jean-Pierre BOSSÉ  
Chef de division

**Tél :** 514-280-2342  
**Télécop. :**

---

#### APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude CARETTE  
Directeur

**Tél :** 514 872-6855  
**Approuvé le :** 2017-11-30

## CONVENTION DE SERVICES PROFESSIONNELS EN ARCHÉOLOGIE

**ENTRE :** **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public dont l'adresse principale est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Yves Saindon, greffier, dûment autorisé(e) aux fins des présentes en vertu de la résolution CG06 0006 et de l'article 96 de la Loi sur les cités et villes

Ci-après appelée la « **VILLE** »

**ET :**

**ETHNOSCOPI INC.**, personne morale ayant sa principale place d'affaires au 88, rue de Vaudreuil, local 3, Boucherville (Québec) J4B 5G4, agissant et représentée par Paul Girard, dûment autorisé aux fins des présentes, tel qu'il le déclare,

Ci-après appelée le « **CONTRACTANT** »

N° d'inscription T.P.S. : 10169 2440 RT0001

N° d'inscription T.V.Q. : 10016422584 TQ0001

**LESQUELLES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :**

### **ARTICLE 1** **DÉFINITIONS**

Dans la présente convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les termes suivants signifient :

- 1.1 « **Directeur** » : le Directeur du Service des infrastructures de la voirie et des transports ou son représentant autorisé;
- 1.2 « **Annexe 1** » : les termes de référence pour services professionnels, en date du 20 septembre 2017 relatifs à des services professionnels en archéologie pour les projets de la rue Peel et du Quartier des gares;
- 1.3 « **Annexe 2** » : l'offre de service présentée par le Contractant le 16 octobre 2017;
- 1.4 « **Collection archéologique** » : l'ensemble des biens mobiliers prélevés sur un site archéologique comprenant des artefacts (objets fabriqués de divers matériaux), des écofacts (éléments animal, végétal ou minéral transformés par l'utilisation qui en a été faite) et des échantillons de sol, de charbon de bois, de bois, etc., prélevés aux fins d'analyses spécialisées;
- 1.5 « **Dossier technique** » : l'ensemble des pièces écrites, informatisées, graphiques, iconographiques et photographiques produites au cours des travaux, tels les notes de terrain, les fiches d'enregistrement, les carnets d'arpentage, les plans, les coupes stratigraphiques, les croquis, les négatifs,

diapositives et photographies, les répertoires et les fiches d'inventaire des collections;

**1.6 « Frais généraux » :**

les frais de location de véhicule, l'essence, le kilométrage, l'usage de son véhicule et le stationnement; les repas; les services de secrétariat et les frais y afférents tels la papeterie, les photocopies, les impressions, les numérisations, l'édition des rapports et documents, les frais de poste, de messagerie et de télécommunication; les frais de services d'administration, soit les frais de direction ou de coordination et de financement; les frais d'achat, de location, d'entretien de matériel; et tous autres frais destinés à rendre les services, à l'exclusion de ce qui est explicitement reconnu comme une dépense remboursable à l'Annexe 1;

**ARTICLE 2**  
**OBJET**

La Ville retient les services du Contractant qui s'engage, selon les termes et conditions de la présente convention et des Annexes 1 et 2 jointes aux présentes à fournir à la Ville de Montréal des services professionnels en archéologie pour les projets de la rue Peel et du Quartier des gares.

**ARTICLE 3**  
**INTERPRÉTATION**

- 3.1 Le texte de la présente convention prévaut sur toute disposition ou condition des Annexes 1 et 2 qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.
- 3.2 Le texte de l'Annexe 1 prévaut sur toute disposition ou condition de l'Annexe 2 qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

**ARTICLE 4**  
**DURÉE**

La présente convention a une durée effective de quarante-huit mois à compter de sa signature par les deux parties à compter du 15 janvier 2018.

**ARTICLE 5**  
**OBLIGATIONS DE LA VILLE**

La Ville doit :

- 5.1 assurer au Contractant la collaboration du Directeur;
- 5.2 remettre au Contractant les documents qu'elle jugera utiles à l'exécution de la convention, documents qui seront considérés exacts, à moins que le Directeur ne soit avisé sans délai et par écrit de leur inexactitude par le Contractant;
- 5.3 examiner promptement tout document soumis par le Contractant et lui communiquer sa décision le plus tôt possible de façon à ne pas retarder l'exécution des présentes;

- 5.4 convoquer des rencontres périodiques dont la fréquence sera déterminée par les parties et où le Directeur procédera à l'évaluation des travaux.

## **ARTICLE 6**

### **OBLIGATIONS DU CONTRACTANT**

Le Contractant doit :

- 6.1 exécuter la convention en collaboration étroite avec le Directeur et tenir compte de toutes les instructions et recommandations sur la façon d'exécuter le travail confié;
- 6.2 respecter l'échéancier, les orientations et les modes de fonctionnement décrits à la présente convention et aux Annexes 1 et 2;
- 6.3 assurer la confidentialité des données et des renseignements fournis par la Ville, de même que de ceux qui lui seraient révélés à l'occasion des services faisant l'objet des présentes;
- 6.4 obtenir l'autorisation écrite de la Ville avant d'utiliser ces données et renseignements à toute autre fin;
- 6.5 divulguer à la Ville tout intérêt qu'il peut avoir dans l'acquisition ou l'utilisation par la Ville de biens ou de services ayant une relation avec la présente convention;
- 6.6 maintenir pendant toute la durée de la présente convention la composition de l'équipe décrite à l'Annexe 2 et n'effectuer aucun changement à celle-ci sans l'autorisation préalable écrite du Directeur;
- 6.7 participer à des rencontres périodiques conformément à l'article 5.4 des présentes et transmettre au Directeur, selon les modalités qu'il lui indique, les comptes-rendus de ces rencontres;
- 6.8 s'assurer que l'archéologue chargé de projet travaillant sous son autorité, possède un permis de recherche archéologique conformément à la *Loi sur les biens culturels*;
- 6.9 fournir les rapports et les documents requis par le Directeur en conformité avec les spécifications, les modalités et la fréquence qu'il détermine notamment les rapports faisant état de l'avancement des travaux en regard notamment de l'évolution des coûts, du respect du calendrier et de la performance générale des activités;
- 6.10 garantir et tenir la Ville indemne de toutes réclamations et de tous dommages de quelque nature que ce soit résultant directement ou indirectement de ce qui fait l'objet de la présente convention et prendre à cet effet fait et cause pour la Ville, l'indemniser de toutes dépenses effectuées avant ou après jugement, ainsi que de tous jugements et de toutes condamnations qui pourraient être prononcés contre elle;
- 6.11 remettre, à ses frais à la Ville, avant le début des travaux prévus à la présente convention, une copie certifiée d'une police d'assurance responsabilité civile qui doit protéger le Contractant, la Ville et, le cas échéant, le propriétaire du terrain contre toute réclamation résultant de la présente convention, que les travaux soient exécutés par le Contractant ou par ses sous-traitants;

La Ville et le propriétaire du terrain, le cas échéant, doivent apparaître comme coassurés à la police durant toute la durée des travaux et le montant d'indemnité pour les dommages corporels et matériels ne doit en aucun cas être inférieur à deux millions de

dollars (2 000 000,00 \$) par accident ou événement. Cette police doit comporter un avenant stipulant qu'elle ne pourra être modifiée ou annulée sans un préavis d'au moins trente (30) jours à la Ville;

- 6.12 remettre à la Ville les documents ou autres éléments de production mis à sa disposition par celle-ci dans l'état où ils ont été livrés;
- 6.13 remettre à la Ville, toutes les collections archéologiques prélevées lors de la réalisation des travaux prévus par la présente convention;
- 6.14 assumer ses frais généraux, tels que définis à la présente convention;
- 6.15 réaliser toutes et chacune des obligations de la présente convention pour la somme maximale mentionnée à l'article 8.1;
- 6.16 soumettre à la Ville, à la fréquence indiquée par le Directeur, une facture détaillée indiquant le nombre d'heures consacrées par chacun des professionnels à l'exécution de chacune des activités visées à la présente convention et précisant le taux et le montant des taxes applicables, de même que le numéro d'inscription qui lui a été attribué par Revenu Canada pour les fins de la TPS et par Revenu Québec pour les fins de la TVQ. Chaque facture doit présenter un cumulatif des heures consacrées à la réalisation de l'activité pour la période écoulée jusqu'à la date de la dernière facture.

#### **ARTICLE 7** **PRÉROGATIVES DU DIRECTEUR**

À l'exclusion de toute autre personne ou autorité, le Directeur a pleine compétence pour :

- 7.1 coordonner l'exécution de la convention;
- 7.2 décider, de façon définitive, de toute question soulevée par le Contractant quant à l'interprétation de la convention et des Annexes 1 et 2;
- 7.3 refuser les travaux, recherches et rapports du Contractant qu'il juge de mauvaise qualité ou non conformes aux dispositions de la convention ou des Annexes 1 et 2;
- 7.4 exiger du Contractant la rectification et la correction de ces travaux, recherches et rapports, aux frais de ce dernier.

#### **ARTICLE 8** **HONORAIRES ET DÉPENSES**

- 8.1 En contrepartie de l'exécution des obligations assumées par le Contractant, la Ville s'engage à lui verser une somme maximale de sept cents soixante-et-onze mille quatre cents dollars et soixante-six sous (771 400.66 \$), plus les taxes sur les biens et services (TPS et TVQ), couvrant tous les honoraires et les dépenses, le cas échéant,

Cette somme est payable selon les conditions décrites à l'annexe 1.

- 8.2 Les dépenses doivent, au préalable, être approuvées par écrit, par le Directeur. Ces dépenses ne font l'objet d'aucune majoration pour administration, profit ou autres considérations.

- 8.3 La Ville acquitte les factures du Contractant dans les trente (30) jours de leur approbation par le Directeur, eu égard à l'avancement des travaux.
- 8.4 Ces factures doivent être conformes aux directives communiquées par le Directeur et aux exigences de l'article 6.16. Elles doivent de plus être accompagnées des pièces justificatives associées aux dépenses remboursables figurant à l'Annexe 1.
- 8.5 La Ville n'acquittera pas les honoraires et dépenses du Contractant si les factures de ce dernier ne comportent pas toutes les informations requises quant à la TPS et à la TVQ.
- 8.6 Ni un rapport sur l'état d'avancement des travaux ni un paiement effectué par la Ville en conformité du présent article ne doivent être interprétés comme une admission que les services sont en totalité ou en partie complets, satisfaisants ou conformes à la présente convention.

#### **ARTICLE 9** **LIMITE DE RESPONSABILITÉ**

La responsabilité de la Ville pouvant lui être imputée en raison de la présente convention et des faits ou omissions s'y rapportant ne peut en aucun cas excéder la somme maximale mentionnée à l'article 8 de la présente convention.

#### **ARTICLE 10** **DROITS D'AUTEUR**

En considération des honoraires prévus à l'article 8, le Contractant :

- 10.1 cède à la Ville tous ses droits d'auteur et renonce à ses droits moraux se rapportant aux rapports, études et autres documents réalisés dans le cadre de la présente convention;
- 10.2 garantit la Ville qu'il est l'unique propriétaire ou l'utilisateur autorisé des droits d'auteur relatifs aux rapports, études et documents dont il se sert aux fins d'exécuter la présente convention;
- 10.3 tient la Ville indemne de toute réclamation quant à ces droits, s'engage à prendre fait et cause pour cette dernière dans toute action intentée contre elle en raison de ces droits et à l'indemniser de tout jugement rendu à son encontre en capital, intérêts et frais.

#### **ARTICLE 11** **RÉSILIATION**

- 11.1 La Ville peut mettre fin à cette convention en tout temps, sur simple avis écrit, en acquittant le coût des services alors rendus, sur présentation de pièces justificatives.
- 11.2 Le Contractant doit alors livrer à la Ville tous les rapports, études, données, notes, plans et autres documents préparés à la date de l'avis de résiliation.
- 11.3 Le Contractant n'a aucun recours contre la Ville pour la perte de profits anticipés ni pour des dommages occasionnés du fait de cette résiliation.



**Dossier # : 1176086006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction , Division des grands projets 2
<b>Objet :</b>	Conclure une entente-cadre de services professionnels avec Ethnoscop inc. pour la réalisation d'interventions archéologiques requises dans le cadre des projets de la rue Peel et du Quartier des gares, pour une somme maximale de 886 917,91 \$, taxes incluses - Appels d'offres public 17-16302 - Un soumissionnaire / Approuver un projet de convention à cette fin.

**SENS DE L'INTERVENTION**

Validation du processus d'approvisionnement

---

**FICHIERS JOINTS**



17-16302\_DD1176086006\_INTERV.SA\_15-11-17.pdf 17-16302\_TABCOMITÉ\_08-11-17.pdf



17-16302 - Det cah Final.pdf

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Louise VENNE  
Agente d'approvisionnement II  
**Tél : 514 872-6777**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-11-15

Danielle CHAURET  
Chef de section  
**Tél : 514 872-1027**  
**Division : Service de l'approvisionnement , Direction**

## APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

### Identification

No de l'appel d'offres :  No du GDD :

Titre de l'appel d'offres :

Type d'adjudication :

### Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le :  -  -  Nombre d'addenda émis durant la période :

Ouverture originalement prévue le :  -  -  Date du dernier addenda émis :  -  -

Ouverture faite le :  -  -  Délai total accordé aux soumissionnaires :  jrs

Date du comité de sélection :  -  -

### Analyse des soumissions

Nbre de preneurs :  Nbre de soumissions reçues :  % de réponses :

Nbre de soumissions rejetées :  % de rejets :

Durée de la validité initiale de la soumission :  jrs Date d'échéance initiale :  -  -

Prolongation de la validité de la soumission de :  jrs Date d'échéance révisée :  -  -

### Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées  et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	<input checked="" type="checkbox"/>	# Lot
Ethnoscop inc	886 917,91	<input checked="" type="checkbox"/>	

### Information additionnelle

Préparé par :  Le  -  -

17-16302 - Services professionnels en archéologie pour les projets de la rue Peel et du Quartier des gares

	<i>Présentation de l'offre</i>	<i>Compréhension du mandat et problématiques de recherche</i>	<i>Capacité de production &amp; Echéancier</i>	<i>Expérience de la firme</i>	<i>Expérience du chargé de projet et de son équipe</i>	<i>Pointage intermédiaire</i>	<i>Prix</i>	<i>Pointage final</i>		<b>Comité</b>	
<b>FIRME</b>	<b>5%</b>	<b>20%</b>	<b>30%</b>	<b>15%</b>	<b>30%</b>	<b>100%</b>	<b>\$</b>		<b>Rang</b>	<b>Date</b>	
ETHNOSCOPE INC	3,38	16,50	21,75	13,50	20,00	75,13	886 917,91 \$	1,41	<b>1</b>	<b>Heure</b>	mercredi 08-11-2017
0						-		-		<b>Lieu</b>	255 Crémazie est, 4e étage, Mtl
0						-		-			
0						-		-			
0						-		-			
<b>Agent d'approvisionnement</b>		<b>VENNE, Louise</b>									

<b>Multiplicateur d'ajustement</b>
<b>10000</b>



LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE  
D'APPEL D'OFFRES DU  
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Rechercher un avis

Exploité par CGI en partenariat avec [Constructo](#) pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.



[Recherche avancée](#)

[Avis du jour](#)

[Service à la clientèle](#)

[Aide](#)

[Recherche avancée](#)

[FERMER LA SESSION](#)

[ENGLISH](#)

[Mon SEAO](#)

[Mes avis](#)

[Rapports](#)

[Profil](#)

[Organisation](#)

[COMMANDES](#)

[PANIER](#)

Mes avis

**Saisir un avis**

[Information](#)

[Description](#)

[Classification](#)

[Conditions](#)

[Documents](#)

[Modalités](#)

[Résumé](#)

[Addenda](#)

[Liste des commandes](#)

› **Résultats  
d'ouverture**

[Contrat conclu](#)

## Liste des commandes



**Numéro** : 17-16302

**Numéro de référence** : 1104311

**Statut** : En attente des résultats d'ouverture

**Titre** : Services professionnels en archéologie pour les projets de la rue Peel et du Quartier des gares

<a href="#">Organisation</a>	<a href="#">Contact</a>	<a href="#">Date et heure de commande</a>	<a href="#">Addenda envoyé</a>
Ethnoscop inc. 88, rue De Vaudreuil, local 3 Boucherville, QC, J4B 5G4 NEQ : 1142126078	<a href="#">Monsieur Paul Girard</a> Téléphone : 450 449-1250 Télécopieur : 450 449-0253	<b>Commande : (1343342)</b> 2017-09-21 10 h 04 <b>Transmission :</b> 2017-09-21 10 h 04	2829563 - addenda n°1 2017-10-05 10 h 14 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)

Le site officiel des appels d'offres du Gouvernement du Québec.

Les avis publiés sur le site proviennent des ministères et organismes publics, des municipalités, des organisations

**Besoin d'aide ?**

[Aide en ligne](#)

[Formation en ligne](#)

[Glossaire](#)

[Plan du site](#)

[Accessibilité](#)

[UPAC-Signaler un](#)

**Service clientèle**

[Grille des tarifs](#)

[Contactez-nous](#)

[Nouvelles](#)

[Marchés publics  
hors Québec](#)

[Registre des](#)

**À propos**

[À propos de SEAO](#)

[Info sur Constructo](#)

[Conditions  
d'utilisation](#)

[Polices supportées](#)

**Partenaires**

Secrétariat  
du Conseil du trésor  
Québec

CGI

des réseaux de la santé et des services sociaux ainsi que de l'éducation.

[acte répréhensible](#)



[entreprises non admissibles](#)



[Autorité des marchés financiers](#)



© 2003-2017 Tous droits réservés



**Dossier # : 1170029007**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des finances , Direction de la comptabilité et des informations financières , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver le remplacement de la convention de services professionnels pour l'audit externe des rapports financiers de la Ville de Montréal pour les exercices 2017, 2018 et 2019 dans le cadre du contrat à Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. (CG17 0491)

Il est recommandé:

1- de remplacer le projet de convention de services professionnels intégré au dossier décisionnel 1175059001 par le projet de convention de services professionnels inclus au présent dossier décisionnel.

**Signé par** Alain DG MARCOUX **Le** 2017-12-15 15:39

**Signataire :**

Alain DG MARCOUX

---

Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1170029007**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des finances , Direction de la comptabilité et des informations financières , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver le remplacement de la convention de services professionnels pour l'audit externe des rapports financiers de la Ville de Montréal pour les exercices 2017, 2018 et 2019 dans le cadre du contrat à Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. (CG17 0491)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Lors de l'approbation du GDD 1175059001 (résolution CG17 0491) le projet de convention de services professionnels attaché au dossier décisionnel ne correspondait pas à celui intégré à l'appel d'offres public no 17-16055 - Services professionnels d'une firme pour l'audit externe des rapports financiers de la Ville de Montréal pour les exercices financiers 2017, 2018 et 2019.

Afin de régulariser cette situation, le présent dossier a pour but de retirer du dossier décisionnel 1175059001 le projet de convention de services professionnels et de le remplacer par le projet de convention de services professionnels qui avait été intégré à l'appel d'offres public.

La modification entre ces deux projet de convention concerne l'article 10 - Droits d'auteur, et dont le libellé est le suivant :

"En considération des honoraires prévus à l'article 8, le Contractant:

10.1 cède à la Ville tous ses droits d'auteur se rapportant aux rapports, études et autres documents réalisés dans le cadre de la présente convention, et renonce à ses droits moraux;

10.2 garantit la Ville qu'il est l'unique propriétaire ou l'utilisateur autorisé des droits d'auteur relatifs aux rapports, études et documents dont il se sert aux fins d'exécuter la présente convention;

10.3 tient la Ville indemne de toute réclamation quant à ces droits, y compris les droits moraux, s'engage à prendre fait et cause pour cette dernière dans toutes actions intentées contre elle en raison de ces droits et à l'indemniser de tout jugement rendu à son encontre en capital, intérêts et frais."

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG17 0491 - 2017-09-28 - Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats / Accorder un contrat de services professionnels à Deloitte

S.E.N.C.R.L./s.r.l. pour l'audit externe des rapports financiers de la Ville de Montréal, pour les exercices 2017, 2018 et 2019, pour une somme maximale de 1 391 248 \$, taxes incluses - Appel d'offre public 17-16055 (1 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin.

DA 2170029001 - 2017-04-21 - Approbation de la grille de sélection dans le cadre du lancement d'un appel d'offres public pour la rétention des services professionnels requis pour l'audit externe des états financiers pour les années 2017, 2018 et 2019 de la Ville de Montréal.

## **DESCRIPTION**

Conformément à la Loi sur les cités et villes, l'auditeur externe, tout comme le vérificateur général de la Ville, doit émettre à la suite de son audit une opinion sur les états financiers de la Ville. Lorsque la Ville opte pour un appel d'offres public, le mandat de l'auditeur externe est de trois (3) ans.

## **JUSTIFICATION**

En raison d'une erreur technique lors du dépôt du dossier décisionnel 1170029007 pour fin d'approbation par les instances municipales, le projet de convention incluse à ce dossier décisionnel était différent de celui intégré à l'appel d'offres public 17-16055 - Services professionnels d'une firme pour l'audit externe des rapports financiers de la Ville de Montréal pour les exercices financiers 2017, 2018 et 2019. Le présent dossier à pour effet de régulariser cette situation en soumettant pour approbation le projet de convention ci-joint. Le seul élément qui diffère de ces deux projets de convention est que dans l'appel d'offres public, l'article 10 "Droits d'auteur" avait été retiré et que cet article ne doit pas être présent dans la convention de services professionnels devant être signée avec la firme Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Aucun impact sur l'aspect financier

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

N/A

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

N/A

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

S/A

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## VALIDATION

### Intervenant et sens de l'intervention

---

### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

### Parties prenantes

Lecture :

---

#### RESPONSABLE DU DOSSIER

Raoul CYR  
Directeur - Comptabilité et informations  
financières

**Tél :** 514 872-2436  
**Télécop. :** 514 872-8647

#### ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-12-14

Raoul CYR  
Directeur - Comptabilité et informations  
financières

**Tél :** 514 872-2436  
**Télécop. :** 514 872-8647

---

#### APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Raoul CYR  
Directeur - Comptabilité et informations  
financières

**Tél :** 514 872-2436  
**Approuvé le :** 2017-12-14

#### APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Yves COURCHESNE  
DIRECTEUR DU SERVICE DES FINANCES

**Tél :** 514 872-6630  
**Approuvé le :** 2017-12-14

## CONVENTION DE SERVICES PROFESSIONNELS

### CONVENTION DE SERVICES PROFESSIONNELS

**ENTRE :** **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public dont l'adresse principale est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Yves Saindon, Greffier de la Ville, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CG06 0006 et de l'article 96 de la *Loi sur les cités et villes*;

Ci-après appelée la « **VILLE** »

**ET :** Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. personne morale ayant sa principale place d'affaires au 1, Place Ville Marie, Bureau 3000, Montréal QC, H3B 4T9, agissant et représentée par M. Martin Granger, dûment autorisé aux fins des présentes tel qu'il le déclare;

Ci-après appelée le « **CONTRACTANT** »

N° d'inscription TPS : 13324 5290 RT0001  
N° d'inscription TVQ : 1012314163 TQ0001

**ATTENDU QUE** la Ville a lancé un appel d'offres pour l'audit financier de ses rapports financiers pour les années 2017, 2018 et 2019;

**ATTENDU** la soumission du Contractant;

## LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

### ARTICLE 1 DÉFINITIONS ET INTERPRÉTATION

Dans la présente convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les termes suivants signifient :

- 1.1 « **Directeur** » : le directeur du Service des finances de la Ville ou son représentant dûment autorisé;
- 1.2 « **Annexe 1** » : les termes de référence pour services professionnels, en date du 21 avril 2017 relatifs à l'appel d'offres public #17-16055;
- 1.3 « **Annexe 2** » : l'offre de service présentée par le Contractant le 21 juin 2017.
- 1.4 « **Annexe 3** » : Politique de gestion contractuelle.

### ARTICLE 2 OBJET

La Ville retient les services du Contractant qui s'engage, selon les termes et conditions de la présente convention et des annexes 1 et 2 jointes aux présentes, à fournir des services professionnels d'audit des données financières consolidées de la Ville pour les années 2017, 2018 et 2019.

### ARTICLE 3 INTERPRÉTATION

- 3.1 Le texte de la présente convention prévaut sur toute disposition ou condition des annexes 1 et 2 qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.
- 3.2 Le texte de l'annexe 1 prévaut sur toute disposition ou condition de l'annexe 2 qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

### ARTICLE 4 DURÉE

La présente convention entre en vigueur à sa signature par les deux parties et sous réserve d'autres dispositions, celle-ci prend fin lorsque le Contractant a complètement exécuté ses services, celui-ci demeurant tenu au respect de ses autres obligations envers la Ville.

### ARTICLE 5 OBLIGATIONS DE LA VILLE

La Ville doit :

- 5.1 assurer au Contractant la collaboration du Directeur;
- 5.2 remettre au Contractant les documents qu'elle jugera utiles à l'exécution de la convention, documents qui seront considérés exacts, à moins que le Directeur ne soit avisé sans délai et par écrit de leur inexactitude;
- 5.3 communiquer avec diligence au Contractant la décision du Directeur sur tout plan, rapport, proposition ou autre document soumis par le Contractant.

**ARTICLE 6**  
**OBLIGATIONS DU CONTRACTANT**

Le Contractant doit :

- 6.1 exécuter la convention en collaboration étroite avec le Directeur et tenir compte de toutes ses instructions et recommandations sur la façon d'exécuter le travail confié;
- 6.2 respecter l'échéancier, les orientations et les modes de fonctionnement décrits à la présente convention et aux annexes 1 et 2;
- 6.3 assurer la confidentialité des données et des renseignements fournis par la Ville, de même que de ceux qui lui seraient révélés à l'occasion des services faisant l'objet des présentes;
- 6.4 obtenir l'autorisation écrite de la Ville avant d'utiliser ces données et renseignements à toute autre fin;
- 6.5 divulguer à la Ville tout intérêt qu'il peut avoir dans l'acquisition ou l'utilisation par la Ville de biens ou de services ayant une relation avec la présente convention;
- 6.6 remettre à la Ville les documents ou autres éléments de production mis à sa disposition par celle-ci dans l'état où ils lui ont été livrés;
- 6.7 assumer ses frais généraux, tels le transport, les repas, les services de secrétariat et autres;
- 6.8 soumettre à la Ville une ou des factures distinctes et détaillées tenant compte des heures attribuées à l'exécution de la convention et précisant le taux et le montant des taxes applicables aux services du Contractant, de même que le numéro d'inscription qui lui a été attribué par Revenu Canada aux fins de la TPS et par Revenu Québec aux fins de la TVQ.

**ARTICLE 7**  
**PRÉROGATIVES DU DIRECTEUR**

À l'exclusion de toute autre personne ou autorité, le Directeur a pleine compétence pour :

- 7.1 coordonner l'exécution de la convention;
- 7.2 décider, de façon définitive, de toute question soulevée par le Contractant quant à l'interprétation de la convention et des annexes 1 et 2;
- 7.3 refuser les travaux, recherches et rapports du Contractant qu'il juge de mauvaise qualité ou non conformes aux dispositions de la convention ou des annexes 1 et 2;
- 7.4 exiger du Contractant la rectification et la correction de ces travaux, recherches et rapports, aux frais de ce dernier.

## **ARTICLE 8** **HONORAIRES**

En contrepartie de l'exécution des obligations assumées par le Contractant pour la durée de la convention, la Ville s'engage à lui verser une somme maximale de un million trois cent quatre-vingt onze mille deux cent quarante-huit dollars (1 391 248,00 \$), taxes incluses pour les services d'audit des états financiers consolidés de la Ville. Cette somme maximale couvre tous les honoraires et taxes applicables aux services du Contractant, conformément aux conditions et modalités prescrites à l'Annexe 1 de la présente convention.

Les sommes seront acquittées dans les trente (30) jours de l'approbation des factures par le Directeur.

Toutefois, les honoraires du Contractant ne seront pas acquittés si les factures de ce dernier ne comportent pas toutes les informations requises quant à la TPS et à la TVQ.

Aucun paiement d'honoraires versé au Contractant ne constitue une reconnaissance du fait que les services rendus par celui-ci sont satisfaisants ou conformes aux termes de la présente convention.

## **ARTICLE 9** **LIMITE DE RESPONSABILITÉ**

La responsabilité de la Ville pouvant lui être imputée en raison de la présente convention et des faits ou omissions s'y rapportant ne peuvent en aucun cas excéder la somme maximale mentionnée à l'article 8.

## **ARTICLE 10** **RÉSILIATION**

10.1 La Ville peut mettre fin, en tout temps, à cette convention, sur simple avis écrit, en acquittant le coût des services qui lui ont été rendus, sur présentation de pièces justificatives.

10.2 Le Contractant n'a aucun recours contre la Ville pour la perte de profits anticipés ni pour des dommages occasionnés du fait de cette résiliation.

## **ARTICLE 11** **CONDITIONS GÉNÉRALES**

### **11.1 ÉLECTION DE DOMICILE**

Aux fins des présentes, chaque partie élit domicile à l'adresse indiquée à la première page de la présente convention ou à toute autre adresse, dans le district judiciaire de Montréal, dont elle aura préalablement avisé l'autre partie par courrier recommandé.

### **11.2 HÉRITIERS ET REPRÉSENTANTS LÉGAUX**

La présente convention lie les successeurs et ayants droit respectifs des parties, étant toutefois entendu que les droits et obligations de l'une des parties ne peuvent être cédés à un tiers qu'avec l'accord préalable écrit de l'autre partie.

### **11.3 MODIFICATION**

Aucune modification aux termes de cette convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit des parties.

**11.4 VALIDITÉ**

Une disposition de la présente convention jugée invalide par le tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et force exécutoire.

**11.5 LOIS APPLICABLES**

La présente convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

**EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN TROIS EXEMPLAIRES, À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.**

Le      <sup>o</sup> jour de                      2018

**VILLE DE MONTRÉAL**

Par : \_\_\_\_\_  
Me Yves Saindon, greffier de la Ville

Le      <sup>o</sup> jour de                      2018

**CONTRACTANT**

Par : \_\_\_\_\_  
Martin Granger, associé

Cette convention a été approuvée par le conseil d'agglomération de la Ville de Montréal, le .....<sup>e</sup> jour de ..... 2018 (Résolution CG18 ..... ) et par la résolution.....



**Dossier # : 1171195003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité , Division transactions immobilières
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Services de police et sécurité incendie
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver une promesse d'échange de terrains par laquelle la Ville de Montréal cède à Produits Shell Canada et à Shell Canada Limitée, à des fins de rue privée, un terrain connu et désigné comme étant une partie du lot 1 251 244 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie approximative de 5 409 m <sup>2</sup> , situé au nord de la rue Sherbrooke Est et à l'est du boulevard Joseph-Versailles dans la Ville de Montréal-Est, en échange, Produits Shell Canada et Shell Canada Limité cèdent à la Ville de Montréal tous leurs droits, titres et intérêts dans un terrain connu et désigné comme étant une partie du lot 2 331 842 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé au nord du bâtiment situé au 10351, rue Sherbrooke Est. N/Réf. : 31H05-005-3977-01

Il est recommandé :

d'approuver la promesse d'échange par laquelle la Ville de Montréal cède à Produits Shell Canada et Shell Canada Limitée un terrain connu et désigné comme étant une partie du lot 1 251 244 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal et duquel Produits Shell Canada et Shell Canada Limitée cède à la Ville de Montréal tous leurs droits, titres et intérêts dans un terrain connu et désigné comme étant une partie du lot 2 331 842 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, le tout sans soulte, et selon les termes et conditions prévus à la promesse d'échange.

**Signé par** Benoit DAGENAI **Le** 2017-12-15 13:36

**Signataire :** Benoit DAGENAI

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1171195003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité , Division transactions immobilières
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Services de police et sécurité incendie
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver une promesse d'échange de terrains par laquelle la Ville de Montréal cède à Produits Shell Canada et à Shell Canada Limitée, à des fins de rue privée, un terrain connu et désigné comme étant une partie du lot 1 251 244 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie approximative de 5 409 m <sup>2</sup> , situé au nord de la rue Sherbrooke Est et à l'est du boulevard Joseph-Versailles dans la Ville de Montréal-Est, en échange, Produits Shell Canada et Shell Canada Limité cèdent à la Ville de Montréal tous leurs droits, titres et intérêts dans un terrain connu et désigné comme étant une partie du lot 2 331 842 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé au nord du bâtiment situé au 10351, rue Sherbrooke Est. N/Réf. : 31H05-005-3977-01

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Aux termes d'un acte de vente intervenu entre la Ville de Montréal (la « Ville ») et Produits Shell Canada (« **Produits Shell** ») le 27 septembre 2014, dont copie a été publiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 20 876 036 (l'« **Acte** »), la Ville a acquis l'immeuble situé au 10351, rue Sherbrooke Est, à Montréal-Est, formé du lot 1 251 244 du cadastre du Québec (« **Propriété-Ville** »), dans le cadre du regroupement de divers services dans un bâtiment dédié uniquement au Service de police de la Ville de Montréal (le « **SPVM** »), tel qu'illustré sur les plans ci-joints. L'Acte comprend une option d'échange de terrains entre Produits Shell et la Ville comportant i) la rétrocession par la Ville d'une partie de la Propriété-Ville d'une largeur de 40 mètres et d'une longueur approximative de 286,7 mètres à partir de la rue Sherbrooke et située le long de la limite est de la Propriété-Ville et ii) la cession par Produits Shell à la Ville d'une partie du lot 2 331 842 du cadastre du Québec, mesurant 61,5 mètres par 187 mètres et située le long de la limite Nord de la Propriété-Ville (« **Propriété Shell** »).

Produits Shell a adressé une demande au Service de la gestion et de la planification immobilière (le « SGPI ») afin de se prévaloir de son option d'échange de terrains prévue en vertu de l'Acte. Toutefois, Produits Shell souhaite plutôt obtenir en échange la partie ouest de la Propriété-Ville afin de rejoindre la rue Gamble projetée, et ce, aux mêmes conditions prévues à l'Acte.

La Ville consent à modifier l'emplacement des parties de lots à être échangées. Par conséquent, la Ville s'engage à céder à Produits Shell une nouvelle partie de la Propriété-Ville, d'une superficie d'environ 5 409 m<sup>2</sup>, mesurant 20,25 mètres de largeur par 286,75 mètres de profondeur (la « **Bande-9346** »). En contrepartie, Produits Shell s'engage à céder à la Ville une nouvelle partie du lot 2 331 842 du cadastre du Québec, d'une superficie d'environ 5 409 m<sup>2</sup>, mesurant 27,80 mètres de largeur par 195 mètres de longueur (la « **Bande-Ville** »). La Bande-9346 et la Bande-Ville étant plus amplement montrées sur le plan ci-joint.

Shell Canada Limitée (« **Shell Canada** »), étant propriétaire de la Bande-Ville, devait comparaître à la promesse d'échange afin que celle-ci s'engage également à céder à la Ville tous ses droits, titres et intérêts dans la Bande-Ville. Produits Shell et Shell Canada (collectivement « **Shell** ») sont des entités étroitement liées.

Par ailleurs, Shell a conclu une entente avec 9346-5508 Québec inc. (« **9346** ») afin de lui vendre notamment la Bande-Ville. Dans l'éventualité où la vente entre Shell et 9346 est signée préalablement à la signature de l'acte d'échange, 9346 s'engage, dans la promesse d'échange, à respecter les termes et conditions qui y sont prévues.

Shell et/ou 9346 doivent réhabiliter les sols de la Bande-Ville, à la satisfaction de la Ville, préalablement à la signature de l'acte d'échange.

De plus, étant donné que Shell et/ou 9346 doivent réhabiliter les sols de la Bande-Ville préalablement à la signature de l'acte d'échange, il a été convenu de signer une promesse d'échange bilatérale afin de permettre à Shell de finaliser d'une part, la transaction avec 9346 et d'autre part, de permettre à la Ville de finaliser le plan d'implantation pour la construction de la salle de tirs du SPVM prévue en 2018.

En conséquence, la promesse d'échange est soumise aux autorités compétentes pour approbation.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG17 0070 - 30 mars 2017 - Approbation de la neuvième convention de prolongation du bail pour une durée de douze mois, soit du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2018, pour une dépense totale de 1 256 562,28 \$, taxes incluses.

CG16 0467 - 25 août 2016 - Approbation du projet de huitième convention de prolongation du bail, pour une durée de 3 mois, soit du 1<sup>er</sup> octobre au 31 décembre 2017, pour une dépense totale de 307 501,85 \$, taxes incluses.

CG14 0301 - 19 juin 2014 - Approbation du projet d'acte par lequel la Ville acquiert de Produits Shell Canada, l'immeuble situé au 10351, rue Sherbrooke Est dans la ville de Montréal-Est, pour le prix de 8 278 200 \$, taxes incluses.

CG12 1370 - 23 août 2012 - Approuver la prolongation du bail par lequel la Ville loue de Place Versailles inc. des espaces à bureaux situés au 7275, rue Sherbrooke Est, pour les besoins du Service de la police de la Ville de Montréal (SPVM), durant cinq ans, soit du 1<sup>er</sup> octobre 2012 au 30 septembre 2017, pour un montant total de 6 058 359,44 \$, taxes incluses.

CG12 0296 - 23 août 2012 - Approuver la quatrième modification à l'entente de location d'espaces de stationnement par laquelle la Ville de Montréal loue de Place Versailles inc., pour une période de cinq ans, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2012, 47 espaces de stationnement, pour les besoins de SPVM, pour un loyer total de 104 305,32 \$, taxes incluses.

## DESCRIPTION

Le projet consiste à approuver la promesse d'échange de terrains entre Shell et la Ville. À cet effet, la Ville cédera à Shell la Bande-9346, d'une superficie approximative de 5 409 m<sup>2</sup> et Shell cédera à la Ville une partie de la Bande-Ville, d'une superficie approximative de 5 409 m<sup>2</sup>.

Shell ou 9346 s'engage à consentir, dans l'acte d'échange, une servitude réelle et perpétuelle d'accès et de passage public à pied, en vélo ou en voiture et de non-stationnement sur la totalité de la Bande-9346, afin de permettre à la Ville d'accéder à l'arrière de la Propriété-Ville.

De plus, les parties acceptent de faire un échange de terrains ultérieurement afin de majorer de 4,5 mètres la future rue Gamble, et ce, dans la mesure où la Ville de Montréal-Est exigerait que ladite rue soit élargie (la « **Bande-9346-Majorée** »).

Shell ou 9346, acceptent de rétrocéder la Bande-9346 et la Bande-9346-Majorée à la Ville advenant que celles-ci soient requises dans le cadre de l'aménagement du boulevard Rodolph-Forget-Bourget (ou boulevard Joseph-Versailles). Le prix de vente devra correspondre à la valeur marchande déterminée par un évaluateur agréé choisi conjointement par la Ville et le propriétaire de la Bande-9346.

## JUSTIFICATION

Le SGPI soumet ce sommaire décisionnel aux autorités municipales compétentes, pour approbation, pour les motifs suivants :

- La cession de la partie ouest de la Propriété-Ville permet à la Ville de conserver le stationnement existant déjà aménagé, situé dans la partie Est de la Propriété-Ville.
- L'avenue Gamble projetée (privée), aménagée par Shell ou 9346, permettra au SPVM d'avoir accès direct à ses bâtiments, notamment la salle de tirs à partir de la rue Sherbrooke Est.
- La Ville est engagée à faire un échange de terrains avec Produits Shell en vertu de l'Acte.
- L'échange de terrains permettra de désenclaver la Propriété de Shell, situé au nord de la Propriété-Ville (partie du lot 2 331 842), afin de favoriser son développement, une circulation plus fluide dans l'axe nord/sud et la revitalisation des terrains situés au nord de la Propriété-Ville.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'échange de terrains est fait sans soulte, et ce, tel que prévu à l'acte de vente. Selon le rapport émis par la Division de l'évaluation du SGPI en date du 15 septembre 2016, la valeur marchande respective de la Propriété-Ville et celle de Propriété-Shell se chiffre toutes les deux à 350 000 \$ ( 64,71 \$/m<sup>2</sup>).

## DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

## IMPACT(S) MAJEUR(S)

À défaut de donner suite à cet échange de terrains, Shell se prévaudra de l'option prévue à l'Acte, prévoyant la cession par la Ville de la partie Est de la Propriété-Ville. La Ville devra, dans cette éventualité, relocaliser le stationnement à ses frais et devra modifier l'implantation du bâtiment de la salle de tirs.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune opération de communication n'est prévue, en accord avec le Service des communications.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Approbation de la promesse d'échange au CG du mois de janvier 2018.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Document(s) juridique(s) visé(s) :  
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Caroline BOILEAU)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Maline GAGNÉ-TRINQUE, Service de police de Montréal  
Mélanie MICHAUD, Service des infrastructures\_voirie et transports

Lecture :

Maline GAGNÉ-TRINQUE, 28 juillet 2017  
Mélanie MICHAUD, 26 juillet 2017

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Maxwell JUSTIN  
Conseiller en Immobilier

**Tél :** 514 872-3069  
**Télécop. :** 514 872-8350

#### **ENDOSSÉ PAR**

Denis SAUVÉ  
Chef de division

**Tél :** 514 872-2125  
**Télécop. :** 514 872-8350

---

Le : 2017-07-18

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Francine FORTIN  
Directrice des transactions immobilières et de la  
sécurité

**Tél :** 514 868-3844

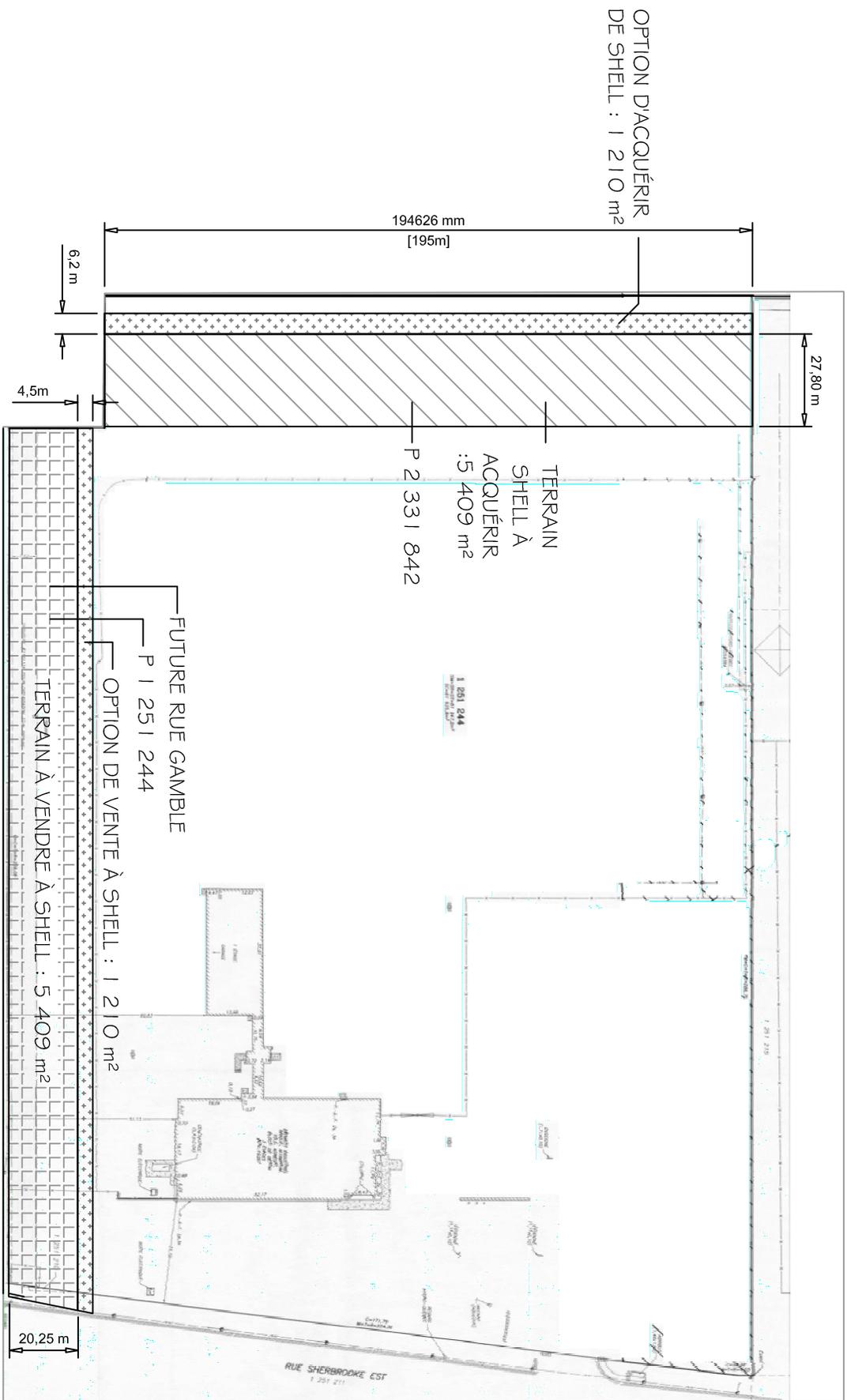
**Approuvé le :** 2017-12-14

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Marie-Claude LAVOIE  
Directrice de service SGPI

**Tél :** 514 872-1049

**Approuvé le :** 2017-12-14



ÉCHANGE DE TERRAIN / SHELL

SUPERFICIE PROPRIÉTÉ VILLE: 11 508 m<sup>2</sup>

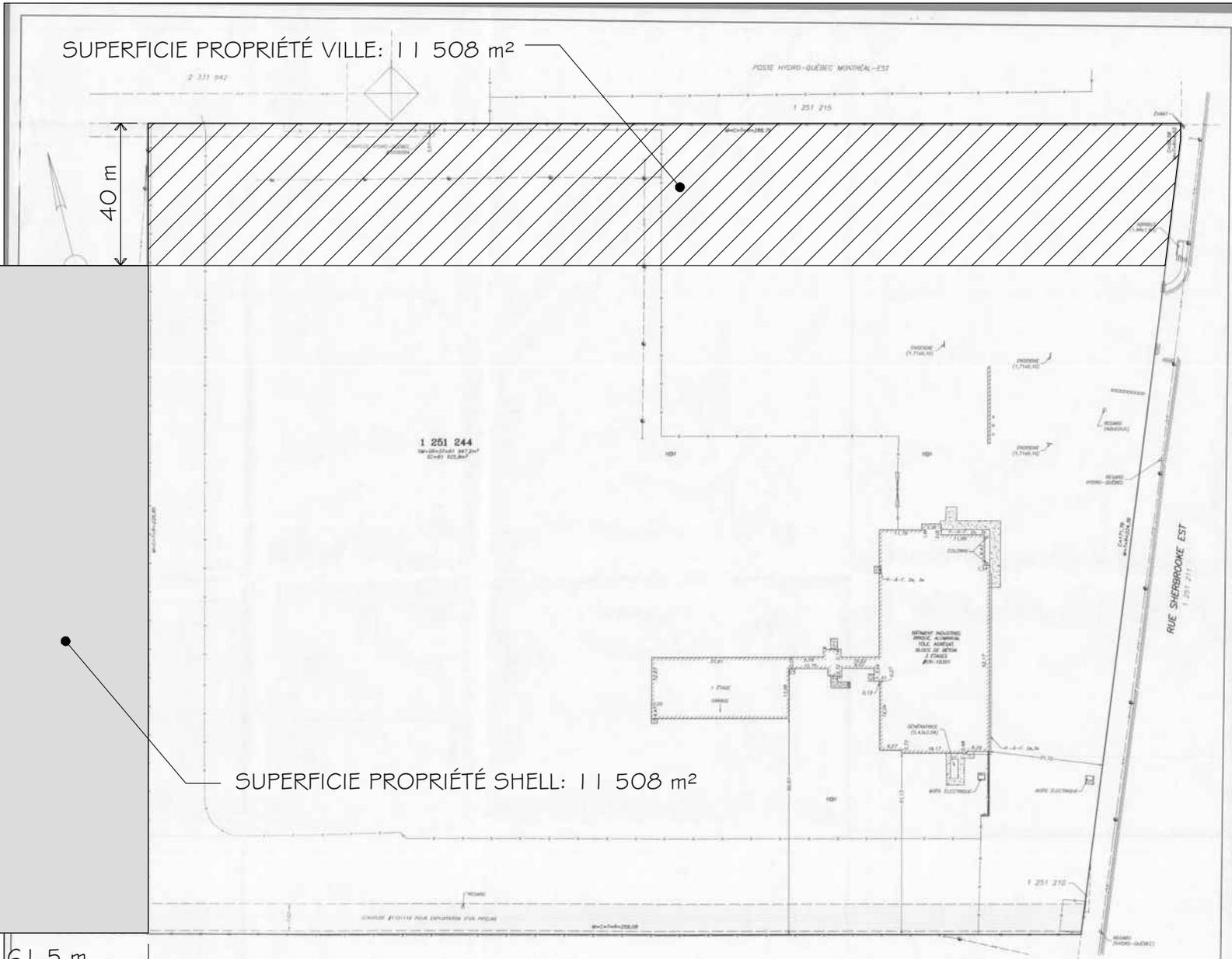
40 m

187 m

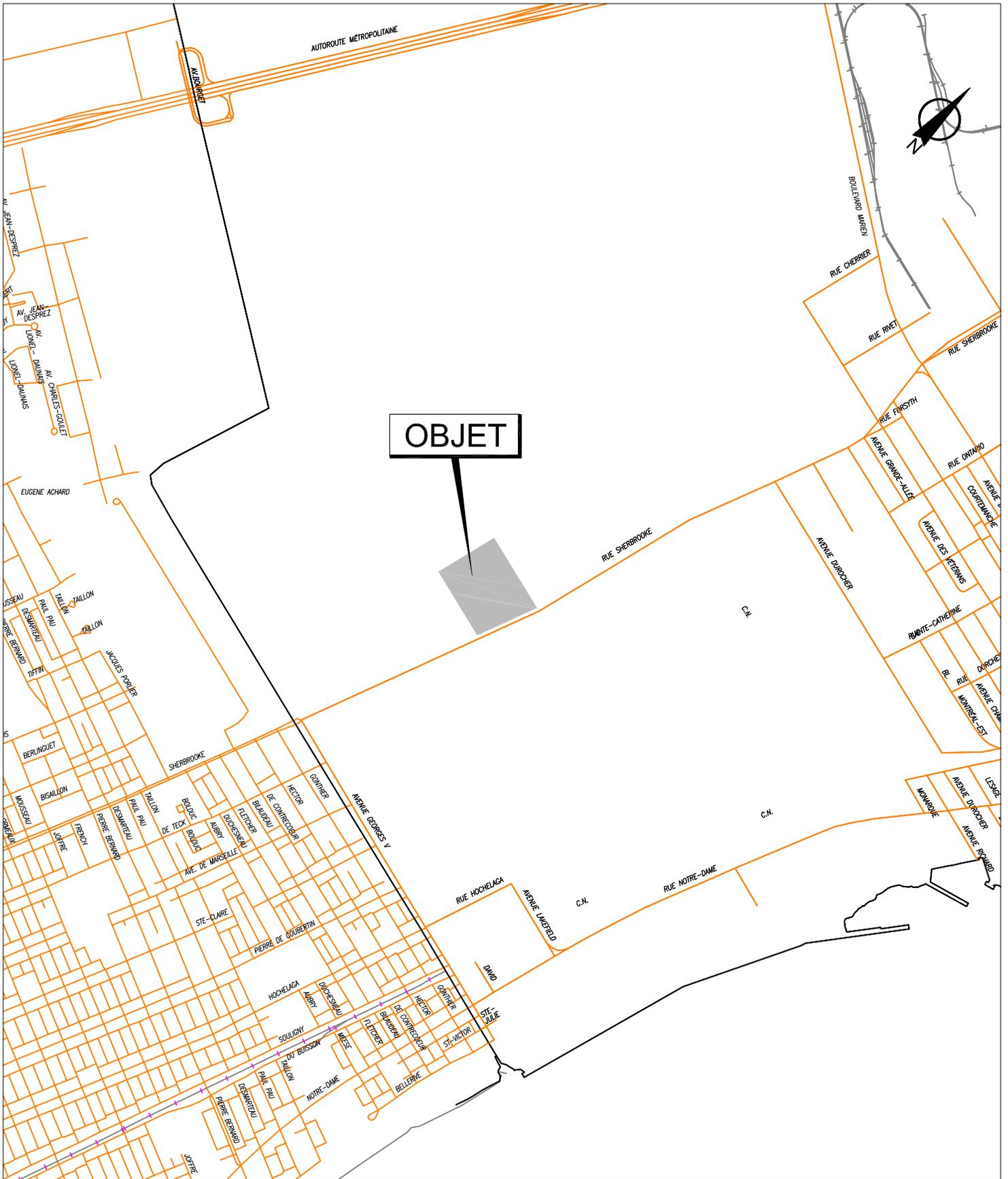
61,5 m

SUPERFICIE PROPRIÉTÉ SHELL: 11 508 m<sup>2</sup>

ÉCHANGE DE TERRAIN / SHELL



<b>labre &amp; associés</b> ARPENTEURS - GÉOMÈTRES INC. 1000 BOULEVARD DE LA SÉCURITÉ MONTRÉAL, QUÉBEC H3A 2R4 TEL: (514) 342-3000 FAX: (514) 342-3001 WWW.LABREASSOCIES.COM	LEVÉ: BROSSARD - BERTHOUD - ST-EUSTACHE - MONTRÉAL - UN N° DE TÉLÉPHONE: (514) 842-3000
	MONTRÉAL - LE 19 FÉVRIER 2013 PAR: <i>René Labre</i> JEAN ARCHAMBAULT GÉOMÈTRE EN CHEF
<b>CERTIFICAT DE LOCALISATION</b> CADASTRE: QUÉBEC CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE: MONTRÉAL MUNICIPALITÉ: VILLE DE MONTRÉAL-EST LOT (S): 1 251 244	COPIE CONFORME À L'ORIGINAL DATE: 19/02/13 <i>René Labre</i>
LEVÉ: 18 FÉVRIER 2013 ÉCHELLE: 1:500 (SU) DESSIN: P1004 MINUTE: 10/198 DOSSIER: P1004	



**OBJET**

SERVICE DE LA CONCERTATION DES ARRONDISSEMENTS  
 ET DES RESSOURCES MATÉRIELLES  
 DIRECTION DES STRATÉGIES ET TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES  
 DIVISION ÉVALUATION TRANSACTIONS ET SERVICES IMMOBILIERS  
 SECTION TRANSACTIONS ET SERVICES IMMOBILIERS

Montréal-Est

Plan A : plan de localisation  
 Dossier : 31H12-005-3977-01  
 Dessinateur : CL  
 Échelle : -  
 Date : 19-02-14

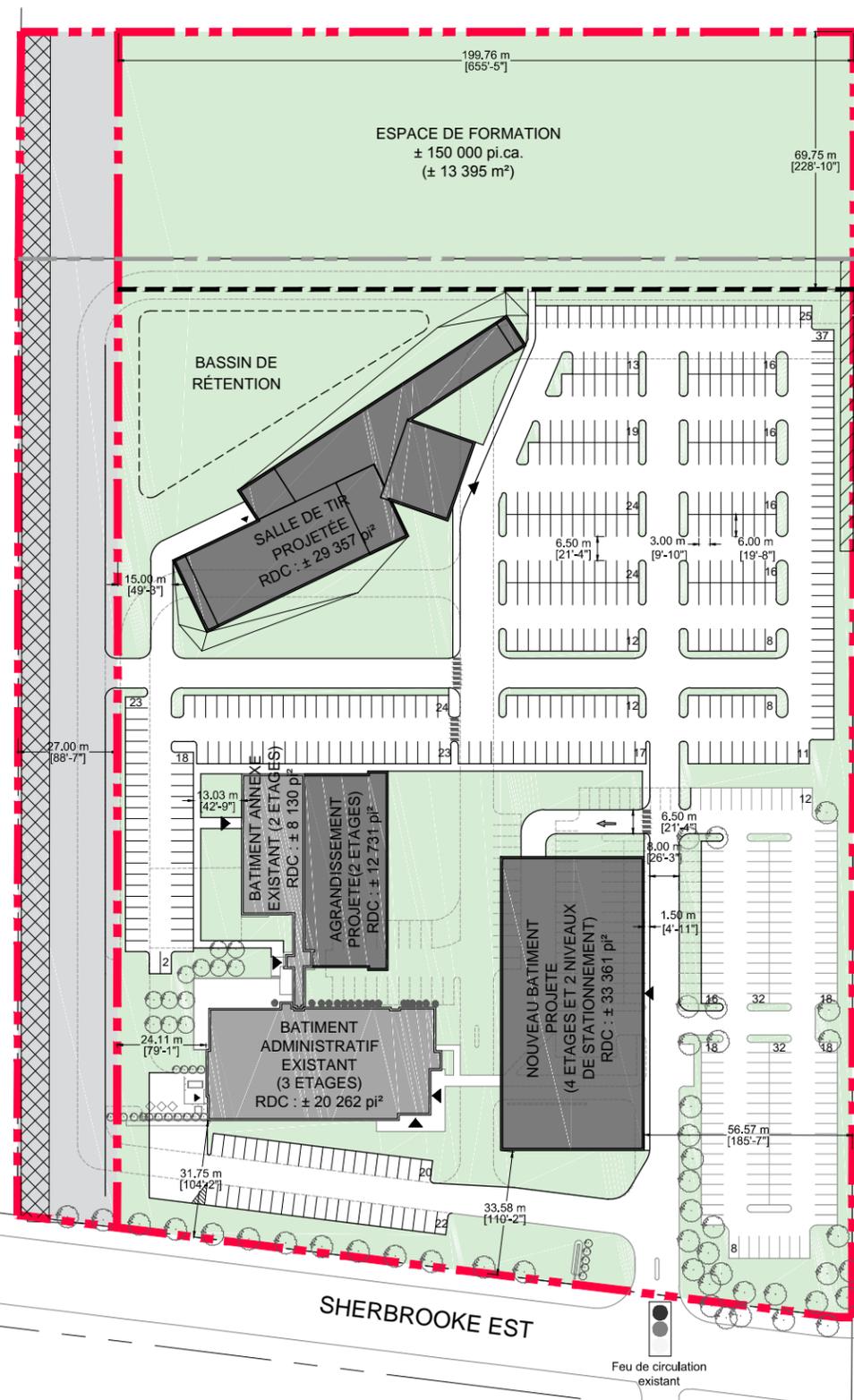


SERVICE DE LA CONCERTATION DES ARRONDISSEMENTS  
ET DES RESSOURCES MATÉRIELLES  
DIRECTION DES STRATÉGIES ET TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES  
DIVISION ÉVALUATION TRANSACTIONS ET SERVICES IMMOBILIERS  
SECTION TRANSACTIONS ET SERVICES IMMOBILIERS

Montréal-Est

Plan P : photo aérienne  
Dossier : 31H12-005-3977-01  
Dessinateur : CL  
Échelle : -  
Date : 19-02-14

U:\400\_Privé\_sulité\456-Cobalt\_Architectes\GCBD\4561501\_Salle\_de\_Tir\08\_DRESSINT\_CAD\4561501M\_PL\_Salle\_de Tir\_20170517\_108.dwg



### STATISTIQUES

SITE EXISTANT	
Superficie du terrain:	666 794 pi.ca.
Superficie au sol des bâtiments:	± 28 392 pi.ca.
Superficie totale des bâtiments:	± 77 046 pi.ca.
Nombre de cases de stationnement:	267
Taux d'implantation :	4.26%
COS:	0.12
Cases requises par la Ville (1/200 m²):	36
PHASE FINALE	
Superficie du terrain proposé:	± 722 475 pi.ca.
Superficie au sol des bâtiments:	± 103 841 pi.ca.
Superficie totale des bâtiments:	± 265 309 pi.ca.
Superficie totale des bâtiments (inclus les 2 niveaux de stationnement):	± 332 031 pi.ca.
Nombre de cases de stationnement ext:	560
Nombre de cases de stationnement int:	144
Nombre totale de cases de stationnement:	704
Taux d'implantation :	14.37% (C.E.S.)
COS:	0.46
Cases requises par la Ville (1/50 m²):	493

### LÉGENDE

- Servitude #1101116 pour exploitation d'un pipeline
- Servitude #3056584 Hydro-Québec

### NOTES

Les cadastres, servitudes, élévations et utilités publiques devront être vérifiés par un arpenteur. **Ce plan est une version préliminaire.**

Le plan de base provient de Infolot. Fichier : d7180911-c6.dwg

La photo aérienne n'a été insérée qu'à titre indicatif et ne comporte aucune échelle. Les dimensions relatives au dessin sont donc approximatives. Source : Google Earth

Le plan de site existant et proposé a été fourni par les Architectes GCBD. Le plan a été modifié et devra être validé par un architecte et par le client. Fichier : 15052\_implantation\_02.dwg

**L'analyse réglementaire est à compléter sur ce site et des ajustements sont à prévoir sur cette esquisse.**

### ÉMISSION

08	Proposition d'implantation
07	Proposition d'implantation
06	Proposition d'implantation

**Dossier # : 1171195003**

**Unité administrative responsable :** Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité , Division transactions immobilières

**Objet :** Approuver une promesse d'échange de terrains par laquelle la Ville de Montréal cède à Produits Shell Canada et à Shell Canada Limitée, à des fins de rue privée, un terrain connu et désigné comme étant une partie du lot 1 251 244 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie approximative de 5 409 m<sup>2</sup>, situé au nord de la rue Sherbrooke Est et à l'est du boulevard Joseph-Versailles dans la Ville de Montréal-Est, en échange, Produits Shell Canada et Shell Canada Limité cèdent à la Ville de Montréal tous leurs droits, titres et intérêts dans un terrain connu et désigné comme étant une partie du lot 2 331 842 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé au nord du bâtiment situé au 10351, rue Sherbrooke Est. N/Réf. : 31H05-005-3977-01

**SENS DE L'INTERVENTION**

Document(s) juridique(s) visé(s)

---

**COMMENTAIRES**

Nous approuvons, quant à sa validité et sa forme, le projet d'avis d'exercice de l'option d'échange de terrains ci-joint.

n/d 17-002243

---

**FICHIERS JOINTS**



[avis d'option signé-Échange terrains.pdf](#)

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Caroline BOILEAU  
notaire  
**Tél : 514-872-6423**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-12-05

Marie-Andrée SIMARD  
notaire et chef de division  
**Tél : 514-872-6423**  
**Division : Droit contractuel**

APPROUVÉ  
QUANT À SA VALIDITÉ  
ET À SA FORME  
24 NOV 2017  
Muriel Bérubé  
DIRECTRICE  
ET ADOCTEUR EN CHEF  
Services des affaires publiques

**AVIS D'EXERCICE D'OPTION/ÉCHANGE DE TERRAINS**  
**(« Avis »)**

**Entre :**

**VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public constituée le premier (1<sup>er</sup>) janvier deux mille deux (2002) en vertu de la *Charte de la Ville de Montréal*, ayant son siège au numéro 275, rue Notre-Dame Est, à Montréal, province de Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par \_\_\_\_\_, dûment autorisé en vertu de la Charte et :

- a) de la résolution numéro CG06 0006, adoptée par le conseil d'agglomération à sa séance du vingt-trois (23) janvier deux mille six (2006); et
- b) de la résolution numéro CG \_\_\_\_\_, adoptée par le conseil d'agglomération à sa séance du \_\_\_\_\_,

dont copie desdites résolutions demeure annexée aux présentes comme Annexe « A »

(ci-après « **Ville** »)

et

**PRODUITS SHELL CANADA**, société en nom collectif de la province de l'Alberta, ayant une place d'affaires au 400 de Maisonneuve Ouest, bureau 200, Montréal, Province du Québec, H3A 1L4, dont Shell Canada Limitée, société par actions constituée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*, est l'associée directrice et Shell Canada OP Inc., société par actions constituée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*, filiale en propriété exclusive de Shell Canada Limitée, est l'autre associée, toutes deux associées ayant leur siège au 400, 4e avenue Sud-Ouest, Calgary, province de l'Alberta, Canada T2P 0J4, la société Produits Shell Canada ici représentée par Shell Canada Limitée, son associée directrice, elle-même ici, agissant et représentée par **Louise-Marie Bélanger, Secrétaire-adjointe** dûment autorisé (e) aux fins des présentes aux termes des pouvoirs financiers d'entreprise formellement conférés aux dirigeants de la société tel qu'en fait foi le certificat du secrétaire adjoint de Shell Canada Limitée daté du 30 novembre 2017, dont copie demeure annexée aux présentes comme Annexe « B »

(ci-après « **Produit Shell** »)

et

**SHELL CANADA LIMITÉE**, société par actions constituée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*, ayant son siège au 400, 4e avenue Sud-Ouest, Calgary, province de l'Alberta, Canada T2P 0J4 ici, agissant et représentée par **Louise-Marie Bélanger, Secrétaire-adjointe** dûment autorisé(e) aux fins des présentes aux termes des pouvoirs financiers d'entreprise formellement conférés aux dirigeants de la société tel qu'en fait foi le certificat du secrétaire adjoint de Shell

Muriel Bérubé  
4/45

Canada Limitée daté du 30 novembre 2017, dont copie demeure annexée aux présentes comme Annexe « C »

(ci-après « **Shell Canada** »)

(Produits Shell et Shell Canada étant ci-après désignées collectivement « **Shell** »)

et

**9346-5508 QUÉBEC INC.**, personne morale dûment constituée aux termes de la *Loi sur les sociétés par actions du Québec*, ayant son siège au 35, avenue Laganière, Montréal-Est (Québec) H1B 5T1, étant représentée aux présentes par *Monsieur. Guy Laganière, Président*, étant dûment autorisé aux termes d'une résolution du conseil d'administration datée du 16 novembre 2017, dont copie demeure annexée aux présentes dont copie demeure annexée aux présentes comme Annexe « D »

(ci-après « **9346** »)

(Ville, Shell et 9346 étant ci-après désignées collectivement les « **Parties** »)

## PRÉAMBULE

**ATTENDU QUE** conformément à l'acte de vente intervenu le 27 juin 2014 et publié sous le numéro 20 876 036 (« **Acte** ») au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal, Produits Shell a vendu à la Ville l'immeuble décrit comme étant le lot 1 251 244 du Cadastre du Québec, comprenant bâtiment, ouvrages et installations y étant érigés au 10 351, rue Sherbrooke Est, Montréal-Est (« **Propriété-Ville** »);

**ATTENDU QUE** l'Acte comprend une option d'échange de terrains entre Produits Shell et la Ville telle que plus amplement décrite 2<sup>e</sup> paragraphe de l'article 11.2 de l'Acte, comportant (i) la rétrocession par la Ville d'une partie de la Propriété-Ville d'une largeur de 40 mètres et d'une longueur approximative de 286,75 mètres à partir de la rue Sherbrooke et située le long de la limite Est de la Propriété-Ville et (ii) la cession par Produits Shell à la Ville d'une partie du lot 2 331 842 du Cadastre du Québec ou de tout lot pouvant résulter d'une subdivision de celui-ci, mesurant 61,5 mètres par 187 mètres et située le long de la limite Nord de la Propriété-Ville (« **Propriété-Shell** ») tel que définie à l'article 11.2 de l'Acte auquel il est référé ci-dessus et plus amplement décrit sur un plan préparé par Rejean Archambault, arpenteur-géomètre, le 8 février 2013 sous le numéro 55 768 de ses minutes, lequel est annexé à l'Acte;

**ATTENDU QUE** Produits Shell et Shell Canada sont des entités étroitement liées;

**ATTENDU QUE** Shell et la Ville souhaitent modifier l'emplacement des parties de lots à être échangées entre elles et indiquées à l'Acte;

**ATTENDU QUE** Shell et 9346 ont signé une offre d'achat (ci-après l' « **Offre d'achat** ») aux termes de laquelle Shell a convenu de vendre à 9346 une partie dudit lot 2 331 842 (« **Partie-9346** ») laquelle partie est plus amplement décrite au plan joint à l'Annexe « **E** » des présentes et que la date de clôture envisagée par les Parties est le 30 septembre 2017 ou toute autre date postérieure convenue entre Shell et 9346;

**Les Parties conviennent de ce qui suit :**

1. Le Préambule et les annexes font partie intégrante des présentes.
2. Shell exerce, au moyen des présentes, son option de procéder à l'échange de terrains avec la Ville conformément aux dispositions de l'Acte et du présent Avis et la Ville consent audit échange.

Les Parties confirment toutefois que, conformément à l'article 11.2 paragraphe 2 de l'Acte, l'échange de terrains ne sera plus requis si, préalablement à la signature de l'acte d'échange, la Ville ou la Ville de Montréal-Est aménage le prolongement du boulevard Rodolph-Forget/Bourget (ou Boulevard Joseph-Versailles) et que le lot 2 331 842 du cadastre du Québec ou tout lot pouvant résulter d'une subdivision de celui-ci a un accès direct à ce prolongement pour joindre la rue Sherbrooke et l'autoroute 40.

3. Shell et la Ville modifient aux présentes l'emplacement des parties de lot à être échangées entre elles. Par conséquent, la Ville s'engage aux présentes à céder à Shell une nouvelle partie du lot 1 251 244 du cadastre du Québec d'une largeur de 20,25 mètres (« **Bande-9346** »). En contrepartie, Shell s'engage aux présentes à céder à la Ville tous ses droits titres et intérêts dans une nouvelle partie du lot 2 331 842 du cadastre du Québec d'une largeur de 27,80 mètres (« **Bande-Ville** »). La Bande-9346, lisérée en jaune, et la Bande-Ville, lisérée en orangé, étant montrées au plan joint aux présentes comme Annexe « **F** ».

4. Compte tenu que la Bande-Ville constitue une partie de la Partie-9346, 9346 intervient aux présentes afin de consentir à l'échange de la Bande-9346 et de la Bande-Ville. Dans l'éventualité où la vente entre Shell et 9346 est signée préalablement à la signature de l'acte d'échange faisant l'objet des présentes, 9346 s'engage à respecter les termes et conditions prévues aux présentes;

5. La Ville consent à ce que Shell cède à 9346 le droit d'exercer l'option d'échange prévue à l'Acte conformément aux dispositions du présent Avis, sujet à ce que 9346 devienne propriétaire de la Partie-9346.

6. L'échange sera fait sans soulte.

7. Les Parties ne seront pas tenues de fournir ni titre ou état certifié des droits réels, ni plan ou certificat de localisation relativement aux lots échangés.

8. La Ville reconnaît que la réhabilitation de la Bande-Ville ou de tout lot pouvant résulter d'une subdivision de celle-ci n'a pas été complétée.

9. Les Parties confirment que la réhabilitation totale de la Bande-Ville devra être complétée, à la satisfaction de la Ville, et ce, préalablement à la signature dudit échange.

10. Shell et 9346 reconnaissent, qu'aux termes de l'Offre d'achat, il a été convenu que 9346 assume l'obligation de réhabiliter les sols à ses frais au nom de Shell à l'égard de la Partie-9346, dont fait partie la Bande-Ville.

11. Shell s'assurera que la Bande-Ville soit réhabilitée, conformément aux standards du plan de réhabilitation portant le numéro de référence 7610-06-01-00141-35/400883030 (« **Plan** ») approuvé par le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (« **Ministère** »).

12. Shell s'engage à remettre à la Ville une copie de tout rapport de caractérisation environnementale et de réhabilitation afférente à la Bande-Ville accompagnée d'une copie de l'avis de décontamination approprié publié au registre foncier.

13. Shell et 9346 confirment que la partie principale des travaux de réhabilitation (« **Travaux** ») de la Partie-9346, dont fait partie la Bande-Ville, sera complétée le, ou vers le 1<sup>er</sup> juin 2018, et que la réhabilitation totale de la Partie-9346 sera complétée au plus tard le 1<sup>er</sup> juin 2023.

14. La Ville reconnaît que les travaux relatifs au sous-compteur d'eau utilisé pour desservir la Partie 9346 seront réalisés au terme de la réhabilitation totale de cette Partie-9346.

15. La réhabilitation de la Partie-9346 a été confiée par Shell, avec l'accord de 9346, à la firme Groupe C. Laganière (1995) inc (« **GCL** ») et il est essentiel que GCL puisse utiliser le sous-compteur d'eau pour la consommation d'eau et l'utilisation du réseau d'eaux et d'égouts dans le cadre desdits travaux de réhabilitation. GCL est une firme réputée en matière de réhabilitation des sols et à cette fin intervient au présent Avis afin de confirmer (i) avoir été dûment mandatée par Shell pour exécuter les Travaux et (ii) s'engager à agir avec diligence aux fins de compléter les Travaux conformément au Plan approuvé par le Ministère.

16. La Ville consent à ce que le sous-compteur d'eau actuel puisse être utilisé par Shell, 9346 et GCL jusqu'au 30<sup>ième</sup> jour suivant le parachèvement des Travaux, date à laquelle l'utilisation dudit sous-compteur par Shell, 9346 ou GCL cessera définitivement.

17. Shell ou 9346, le cas échéant, s'engage à ne faire aucune demande de diminution de l'évaluation de la Bande-9346 du fait qu'elle aurait été acquise pour un prix moindre que l'évaluation municipale telle qu'établie par la Ville ou par la Ville de

Montréal-Est au rôle de l'année courante, Shell ou 9346 se réservant toutefois le droit de contester l'évaluation municipale pour tout autre motif.

18. 9346 s'engage à payer tout frais de parc qui pourrait être exigé par la Ville de Montréal-Est dans le cadre du présent échange, tant sur la Bande-9346 que sur la Bande-Ville.

19. 9346 convient d'assumer pour et à l'acquit de Ville, les frais et honoraires afférents aux opérations cadastrales requises aux fins du lotissement de la Propriété-Ville, de la Bande-Ville et de la Bande-9346 (« **Frais Assumés** »).

20. L'acte d'échange sera rédigé par le notaire de la Ville et reçu devant lui. Les frais administratifs pour cet acte, le coût des copies et la publication seront aux frais de la Ville. La Ville soumettra le projet d'acte d'échange au propriétaire de la Bande-9346, soit Shell ou 9346 pour révision et approbation. Les Parties donneront instructions à leurs conseillers juridiques respectifs de collaborer ensemble afin de convenir d'un projet final.

Tous autres honoraires professionnels de quelque nature que ce soit seront à la charge de la partie les ayant initiés.

Les Parties s'engagent à signer l'acte d'échange dans un délai maximal de un (1) an suivant la réhabilitation totale de la Bande-Ville.

21. Les Parties souhaitent expressément réitérer (i) que les dispositions de l'article 11.1 de l'Acte relativement à une servitude devant être établie entre Shell et ses cessionnaires/acquéreurs et la Ville, en ce qui a trait aux utilités publiques, demeureront en vigueur et (ii) que les dispositions de l'article 11.3 de l'Acte permettant le branchement aux réseaux d'eaux et d'égouts actuels demeureront en vigueur jusqu'au 30<sup>ième</sup> jour suivant la date du parachèvement des Travaux sur la Partie-9346, la Ville convenant et s'engageant à ne pas débrancher lesdits réseaux.

22. Toutes les autres modalités de l'article 11 de l'Acte demeurent inchangées, sous réserves des modalités et dispositions du présent Avis.

### **SERVITUDE D'ACCÈS ET DE PASSAGE**

23. Aux termes de l'acte d'échange, Shell ou 9346, le cas échéant, s'engage, à consentir une servitude réelle et perpétuelle d'accès et de passage public à pied, en vélo et en voiture et de non stationnement sur la totalité de la Bande-9346, (étant ci-après identifié comme « **fonds servant** »), afin de permettre à la Ville d'accéder à l'arrière de la Propriété-Ville.

24. Cette servitude sera consentie sans considération monétaire.

25. Le propriétaire du fonds servant devra, à ses frais, aménager, (en temps opportun et sujet et conformément aux autorisations requises) entretenir, réparer, et déneiger ledit



Handwritten signature and initials, possibly 'MP' and 'OB', with the date '18/11' written below.

passage lorsqu'il aura été aménagé, de façon à en permettre l'accès au public en tout temps. Il devra également souscrire et maintenir en vigueur, à ses frais, une assurance pour la responsabilité civile du propriétaire du Fonds servant découlant de la servitude et accordant une protection d'une somme minimale d'UN MILLION DE DOLLARS (1 000 000,00 \$), limite globale, par personne et par événement, pour blessures corporelles ou dommages matériels subis par qui que ce soit.

### OPTION ADDITIONNELLE

26. La Ville consent à ce que Shell (ou 9346 à compter du moment où 9346 sera propriétaire de la Partie-9346) puisse exercer une option additionnelle (« **Option Additionnelle** ») aux fins d'ajouter 4,5 mètres à la Bande-9346, ci-après la « **Bande-9346-Majorée** », dans la mesure où la Ville de Montréal-Est exige de Shell ou de 9346 que l'avenue Gamble (étant en date des présentes, une avenue privée projetée) soit élargie de 4,5 mètres.

27. La Ville s'engage à céder cette Bande-9346-Majorée en considération toutefois de la cession par Shell et/ou 9346 d'une partie du lot 2 311 842 du cadastre du Québec ou tout lot pouvant résulter d'une subdivision de celui-ci, laquelle devra avoir une superficie équivalente à la Bande-9346-Majorée (« **Bande-Ville-Majorée** »).

La Bande-9346-Majorée, lisérée en bleu, la Bande-Ville-Majorée, lisérée en vert, et le tracé de l'avenue Gamble proposée, étant montrées aux plans joints aux présentes comme Annexe « **G** »;

28. Toute réhabilitation requise de la Bande-Ville-Majorée devra être complétée par Shell ou 9346, le cas échéant, préalablement à la signature de l'acte d'échange, le tout à l'entière satisfaction de la Ville.

29. L'acte d'échange de la Bande-9346-Majorée et de la Bande-Ville-Majorée devra également inclure une servitude réelle et perpétuelle d'accès et de passage public à pied, en vélo et en voiture et de non stationnement en faveur de la Ville sur la totalité de la Bande-9346-Majorée, selon les mêmes termes et conditions que mentionnés aux paragraphes 23 à 25 ci-dessus.

### RÉTROCESSION

30. Shell ou 9346, le cas échéant, acceptent de rétrocéder la Bande-9346 et la Bande-9346-Majorée à la Ville advenant que celles-ci soient requises dans le cadre de l'aménagement du boulevard Rodolph-Forget/Bourget (ou Boulevard Joseph-Versailles). La rétrocession sera consentie sur une base « tel quel », soit sans aucune garantie et aux risques et périls de la Ville.

31. Le prix de vente devra correspondre à la valeur marchande de la Bande-9346 et la Bande-9346-Majorée au moment de ladite rétrocession. Cette valeur marchande sera



déterminée par un évaluateur agréé (l' « **Évaluateur** ») choisi conjointement par la Ville et le propriétaire de la Bande-9346 et de la Bande-9346-Majorée.

32. Les frais et honoraires de l'Évaluateur seront partagés en parts égales entre la Ville et le propriétaire de la Bande-9346 et la Bande-9346-Majorée au moment de ladite rétrocession.

33. Le projet d'acte sera rédigé par le notaire de la Ville et reçu devant lui. Les frais administratifs pour cet acte, le coût des copies et la publication seront aux frais de la Ville. Tous autres honoraires professionnels de quelque nature que ce soit seront à la charge de la partie les ayant initiés.

### **POLITIQUE DE GESTION CONTRACTUELLE**

34. La Ville a adopté une politique de gestion contractuelle conformément aux dispositions de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) et elle a remis une copie de cette politique à Shell et à 9346. L'acte d'échange contiendra une déclaration à cet effet.

35. En vertu d'une sentence arbitrale, l'article 7 de la Politique de gestion contractuelle est inopérant envers les membres du Syndicat professionnel des scientifiques à pratique exclusive de Montréal (arpenteurs-géomètres, ingénieurs, chimistes et médecins vétérinaires).

### **DISPOSITIONS GÉNÉRALES**

#### **36. Entente complète**

Le présent Avis constitue la totalité et l'intégralité de l'entente intervenue entre les Parties.

#### **37. Divisibilité**

Une disposition du présent Avis jugée invalide par un tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et force exécutoire.

#### **38. Absence de renonciation**

Le silence de l'une ou l'autre des Parties ou son retard à exercer un droit ou un recours ne doit jamais être interprété comme une renonciation de sa part à tel droit ou recours.

#### **39. Représentations de Shell et 9346**

Shell et 9346 ne sont pas les mandataires de la Ville et ne peuvent, par ses actes ou omissions, engager la responsabilité de cette dernière ou la lier de toute autre façon.



**40. Modification au présent Avis**

Aucune modification aux termes du présent Avis n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit préalable des Parties.

**41. Lois applicables et juridiction**

Le présent Avis est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

**42. Ayants droit liés**

Le présent Avis lie les Parties aux présentes de même que leurs successeurs et ayants droit respectifs.

**43. Avis**

Tout avis ou document à être donné ou transmis relativement au présent Avis est suffisant s'il est consigné dans un écrit et expédié par un mode de communication qui permet à la partie expéditrice de prouver sa livraison au destinataire.

**44. Élection de domicile**

Shell fait élection de domicile au 400 de Maisonneuve Ouest, bureau 200, Montréal, Province du Québec, H3A 1L4, et tout avis doit être adressé à l'attention du Me Louise-MARIE BÉLANGER. Pour le cas où Shell changerait d'adresse sans dénoncer par écrit à la Ville sa nouvelle adresse, Shell fait élection de domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure pour le district de Montréal, chambre civile.

9346 fait élection de domicile au 35, avenue Laganière, Montréal-Est (Québec) H1B 5T1, et tout avis doit être adressé à l'attention de M. Guy Laganière, Président. Pour le cas où 9346 changerait d'adresse sans dénoncer par écrit à la Ville sa nouvelle adresse, 9346 fait élection de domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure pour le district de Montréal, chambre civile.

La Ville fait élection de domicile à l'adresse suivante :

Ville de Montréal

À l'attention du Chef de division du Service de la gestion et de la planification immobilière

Direction des transactions immobilières et de la sécurité

Division des transactions immobilières

303, rue Notre-Dame Est, 2e étage. Montréal (Qc) H2Y 3Y8.

**45. Exemple ayant valeur d'original**

Le présent Avis peut être signé séparément à même un nombre infini d'exemplaires distincts qui sont tous des originaux mais qui, pris collectivement, ne forment qu'un seul et même document. Chaque exemplaire peut être transmis par télécopieur ou courriel et la copie ainsi transmise a le même effet qu'un original.

46. Chacune des Parties convient de faire diligence et de donner à ses conseillers juridiques respectifs de même qu'à l'arpenteur-géomètre désigné par 9346, mandat d'agir avec diligence et de façon raisonnable.

**EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN SIX EXEMPLAIRES À L'ENDROIT ET À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.**

À *Montréal* le *30 novembre* 2017

**PRODUITS SHELL CANADA**, société en nom collectif,  
par son associée directrice, Shell Canada Limitée

par : *L. Bélanger*  
*Louise-Marie Bélanger, Secrétaire-adjointe*

À *Montréal* le *30 novembre* 2017

**SHELL CANADA LIMITÉE**

Par : *L. Bélanger*  
*Louise-Marie Bélanger, Secrétaire-adjointe*

À le 2017

**VILLE DE MONTRÉAL**

Par : \_\_\_\_\_

À *Montréal* le *28 novembre* 2017

**9346-5508 QUÉBEC INC**

Par : *Guy Laganière*  
Guy Laganière

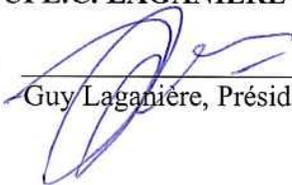
## INTERVENTION

**Intervient aux présentes, GROUPE C. LAGANIÈRE (1995) INC. (« GCL »)** personne morale dûment constituée aux termes de la *Loi sur les compagnies du Québec Partie 1-A*, maintenant régie suivant les dispositions de la *Loi sur les sociétés par actions du Québec*, ayant son siège au 35, avenue Laganière, Montréal-Est (Québec) H1B 5T1, étant représentée par Guy Laganière, son président, étant dûment autorisé aux termes d'une résolution du conseil d'administration datée du 16 novembre 2017, dont copie demeure annexée aux présentes dont copie demeure annexée aux présentes comme Annexe « H », déclare avoir pris connaissance du présent Avis en comprendre la portée et confirme les représentations faites au nom de GCL.

À Montréal le 28 novembre 2017

**GROUPE.C. LAGANIÈRE (1995) INC.**

Par :

  
\_\_\_\_\_  
Guy Laganière, Président

**ANNEXE « A »**

**Résolution de Ville de Montréal**

*MS*  
*M-24/470*  
*010*

**ANNEXE « B »**

**Certificat du secrétaire adjoint de Shell Canada Limitée**

*MS*  
*M* 25/45  
*ES*

SHELL CANADA LIMITÉE / SHELL CANADA LIMITED

CERTIFICAT

Je, Bonnie Vogeli, secrétaire de Shell Canada Limitée/Shell Canada Limited (la « Société »), certifie par la présente :

1. que l'annexe A à la présente constitue la copie authentique et exacte d'un extrait des Pouvoirs financiers d'entreprise portant sur les Pouvoirs financiers d'entreprise formellement conférés aux dirigeants de sociétés; et
2. que la personne désignée ci-dessous remplit la fonction indiquée vis-à-vis de son nom au sein de la Société :

Louise-Marie Bélanger, secrétaire adjoint

Je certifie formellement que l'annexe A n'a pas été modifiée et qu'elle est entièrement en vigueur à la date de la présente.

EN FOI DE QUOI, j'ai signé ci-dessous et apposé le sceau de la Société en ce 30<sup>e</sup> jour de Novembre 2017



Bonnie Vogeli  
Secrétaire



## ANNEXE A

### POUVOIRS FINANCIERS D'ENTREPRISE FORMELLEMENT CONFÉRÉS AUX DIRIGEANTS DES SOCIÉTÉS

La société confère formellement comme suit des pouvoirs financiers d'entreprise de signer des instruments qui la lie et habilite, par délégation, ses dirigeants, mandataires et fondés de pouvoirs à exercer les pouvoirs décrits ci-dessous.

#### Signataires autorisés

Les contrats, les documents ou autres instruments écrits exigeant la signature de la société peuvent être signés par deux personnes, soit le président, un vice-président, le secrétaire, le trésorier, un secrétaire adjoint ou un trésorier adjoint; tous les contrats, documents et instruments écrits ainsi signés lient la société sans qu'il soit nécessaire d'obtenir d'autre autorisation et sans autre formalité. Le conseil d'administration de la société peut de temps à autre, par résolution, nommer des dirigeants ou des personnes pour signer de façon générale les contrats, documents et instruments écrits au nom de la société, ou pour signer des contrats, des documents ou des instruments écrits particuliers.

#### Pouvoirs de signature du secrétaire et du secrétaire adjoint

À tous les stades d'activités de la société, le secrétaire et les secrétaires adjoints de la société sont habilités à signer et à remettre, au nom et pour le compte de la société, sous le sceau de la société ou d'autre manière, les contrats, documents et autres instruments écrits, y compris, mais sans que soit limitée la portée générale de ce qui précède, les contrats, documents ou autres instruments comportant une renonciation et donnant un consentement, avec ou sans dédommagement, au rang ou à la restriction d'un droit hypothécaire, d'avis antérieurs ou de tout autre droit réel ou droit de créance, ou à la renonciation à l'exercice de tels droits, ainsi que les contrats, documents ou instruments de cession, de transfert, de vente, de transport ou d'autre disposition d'un droit de la société sur un bien ou d'un intérêt qu'elle détient dans celui-ci.

#### Sceau de la société

S'il le faut, le sceau de la société peut être apposé sur les contrats, les documents et les instruments écrits signés par les signataires autorisés, par le secrétaire ou par le secrétaire adjoint, ou par des dirigeants ou des personnes nommées par résolution du conseil d'administration de la société.

### Nomination des dirigeants, des mandataires et des fondés de pouvoirs

Deux personnes, soit le président, un vice-président, le secrétaire, le trésorier, un secrétaire adjoint ou un trésorier adjoint, sont autorisées au nom et pour le compte de la société à signer des procurations habilitant les dirigeants, les mandataires et les fondés de pouvoirs à exercer les pouvoirs nécessaires ou utiles pour traiter les affaires de la société, y compris le pouvoir d'accepter la signification d'un acte de procédure au nom de la société dans une poursuite intentée par suite de la signature d'un document, d'un acte accompli ou d'une opération effectuée en vertu de pouvoirs délégués, et accordant autorité et pleins pouvoirs aux dirigeants, mandataires et fondés de pouvoirs ainsi nommés pour désigner une ou plusieurs personnes pour les remplacer. Les délégations de pouvoirs ainsi signées lient la société sans qu'il soit nécessaire d'obtenir d'autre autorisation et sans autre formalité, et la société approuve et confirme par les présentes tout acte légitimement accompli par le président, par un vice-président, par le secrétaire, par un secrétaire adjoint, par le trésorier ou par un trésorier adjoint, par un mandataire, par un fondé de pouvoirs ou par des remplaçants en vertu des pouvoirs qui leur sont par les présentes conférés.



**ANNEXE « C »**

**Certificat du secrétaire adjoint de Shell Canada Limitée**



Handwritten signature and date: MS 2014

SHELL CANADA LIMITÉE / SHELL CANADA LIMITED

CERTIFICAT

Je, Bonnie Vogeli, secrétaire de Shell Canada Limitée/Shell Canada Limited (la « Société »), certifie par la présente :

1. que l'annexe A à la présente constitue la copie authentique et exacte d'un extrait des Pouvoirs financiers d'entreprise portant sur les Pouvoirs financiers d'entreprise formellement conférés aux dirigeants de sociétés; et
2. que la personne désignée ci-dessous remplit la fonction indiquée vis-à-vis de son nom au sein de la Société :

Louise-Marie Bélanger, secrétaire adjoint

Je certifie formellement que l'annexe A n'a pas été modifiée et qu'elle est entièrement en vigueur à la date de la présente.

EN FOI DE QUOI, j'ai signé ci-dessous et apposé le sceau de la Société en ce 30<sup>e</sup> jour de Novembre 2017



Bonnie Vogeli  
Secrétaire



## ANNEXE A

### POUVOIRS FINANCIERS D'ENTREPRISE FORMELLEMENT CONFÉRÉS AUX DIRIGEANTS DES SOCIÉTÉS

La société confère formellement comme suit des pouvoirs financiers d'entreprise de signer des instruments qui la lie et habilite, par délégation, ses dirigeants, mandataires et fondés de pouvoirs à exercer les pouvoirs décrits ci-dessous.

#### Signataires autorisés

Les contrats, les documents ou autres instruments écrits exigeant la signature de la société peuvent être signés par deux personnes, soit le président, un vice-président, le secrétaire, le trésorier, un secrétaire adjoint ou un trésorier adjoint; tous les contrats, documents et instruments écrits ainsi signés lient la société sans qu'il soit nécessaire d'obtenir d'autre autorisation et sans autre formalité. Le conseil d'administration de la société peut de temps à autre, par résolution, nommer des dirigeants ou des personnes pour signer de façon générale les contrats, documents et instruments écrits au nom de la société, ou pour signer des contrats, des documents ou des instruments écrits particuliers.

#### Pouvoirs de signature du secrétaire et du secrétaire adjoint

À tous les stades d'activités de la société, le secrétaire et les secrétaires adjoints de la société sont habilités à signer et à remettre, au nom et pour le compte de la société, sous le sceau de la société ou d'autre manière, les contrats, documents et autres instruments écrits, y compris, mais sans que soit limitée la portée générale de ce qui précède, les contrats, documents ou autres instruments comportant une renonciation et donnant un consentement, avec ou sans dédommagement, au rang ou à la restriction d'un droit hypothécaire, d'avis antérieurs ou de tout autre droit réel ou droit de créance, ou à la renonciation à l'exercice de tels droits, ainsi que les contrats, documents ou instruments de cession, de transfert, de vente, de transport ou d'autre disposition d'un droit de la société sur un bien ou d'un intérêt qu'elle détient dans celui-ci.

#### Sceau de la société

S'il le faut, le sceau de la société peut être apposé sur les contrats, les documents et les instruments écrits signés par les signataires autorisés, par le secrétaire ou par le secrétaire adjoint, ou par des dirigeants ou des personnes nommées par résolution du conseil d'administration de la société.

### Nomination des dirigeants, des mandataires et des fondés de pouvoirs

Deux personnes, soit le président, un vice-président, le secrétaire, le trésorier, un secrétaire adjoint ou un trésorier adjoint, sont autorisées au nom et pour le compte de la société à signer des procurations habilitant les dirigeants, les mandataires et les fondés de pouvoirs à exercer les pouvoirs nécessaires ou utiles pour traiter les affaires de la société, y compris le pouvoir d'accepter la signification d'un acte de procédure au nom de la société dans une poursuite intentée par suite de la signature d'un document, d'un acte accompli ou d'une opération effectuée en vertu de pouvoirs délégués, et accordant autorité et pleins pouvoirs aux dirigeants, mandataires et fondés de pouvoirs ainsi nommés pour désigner une ou plusieurs personnes pour les remplacer. Les délégations de pouvoirs ainsi signées lient la société sans qu'il soit nécessaire d'obtenir d'autre autorisation et sans autre formalité, et la société approuve et confirme par les présentes tout acte légitimement accompli par le président, par un vice-président, par le secrétaire, par un secrétaire adjoint, par le trésorier ou par un trésorier adjoint, par un mandataire, par un fondé de pouvoirs ou par des remplaçants en vertu des pouvoirs qui leur sont par les présentes conférés.

**ANNEXE « D »**

**Copie conforme d'une Résolution du conseil d'administration  
de  
9346-5508 QUÉBEC INC**

Handwritten signature and date, possibly "13/38/45".

**COPIE CONFORME DE RÉSOLUTIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DE  
9346-5508 QUÉBEC INC**

**(la « Société »)**

**Adoptées le 16 novembre 2017**

**Objet :** Signataires autorisés des documents de clôture résultant de l'offre d'achat et/ou de ses annexes, intervenue le 15 décembre 2016 (« **Offre** ») entre la Société et Shell Canada Limitée et Produits Shell Canada, d'autre part, collectivement « **Shell**, de l'avis de satisfaction conditionnel et de l'avis de satisfaction final respectivement émis le 28 mars 2017 et le 30 octobre 2017, collectivement l' « **Avis de satisfaction** »)

**ATTENDU** l'Offre et l'Avis de satisfaction signés par la Société;

**ATTENDU** que les conseillers juridiques de la Société préparent actuellement les documents de clôture résultant de l'Offre, notamment, mais sans limiter la généralité de ce qui précède, **(i)** l'acte d'achat des Terrains (décrits à l'Offre) comportant toutes servitudes convenues à l'Offre, **(ii)** les actes de radiation de servitudes passives, **(iii)** tout acte de cession des baux relatifs aux Terrains, **(iv)** l'entente afférente au droit de première offre résultant de l'article 12 de l'Offre, et **(v)** tout certificat relatif à la Société, de même que tout autre document résultant de l'Offre, collectivement les « **Documents de clôture** »;

**ATTENDU** qu'il y a lieu d'autoriser l'un ou l'autre de Guy Laganière, Guylaine Laganière ou Denis Laganière à signer, pour et/au nom de la Société, les Documents de clôture; ainsi que tout document, ajustement ou amendement relatif à l'Offre ou à la convention connue sous le nom de *Environmental Remediation Services Agreement*, à la convention connue sous le nom de *Reciprocal Rights Agreement*, à la *Lettre d'intention* signée le 30 octobre 2017, à l'*Avis d'exercice d'option d'échange* à intervenir incessamment avec Ville de Montréal, à la *Lettre d'engagement* et à l'*Entente de redevances* intervenues le 19 septembre 2017 entre la Société et Ville de Montréal-Est et/ou tout document à intervenir entre Groupe Lafarge et/ou Trans-Nord Pipeline Inc, collectivement les « **Autres Documents** »;

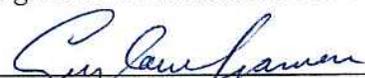
**IL EST RÉSOLU CE QUI SUIT :**

1. **QUE** l'un ou l'autre de Guy Laganière, Guylaine Laganière ou Denis Laganière soit autorisé à signer, pour et/au nom de la Société, les Documents de clôture et les Autres Documents aux fins de la clôture de la transaction résultant de l'Offre;
2. **QUE** l'un ou l'autre de Guy Laganière, Guylaine Laganière ou Denis Laganière soit autorisé à signer, pour et/au nom de la Société, tout amendement et/ou toute modification auxdits Documents de clôture ou aux Autres Documents.

  
34/45

*La soussignée, Guylaine Laganière Secrétaire du Conseil d'administration de la Société, certifie que la présente est une copie certifiée conforme de résolutions du Conseil d'administration de la Société telles qu'adoptées le 16 novembre 2017 et confirme que ces résolutions demeurent en vigueur sans modification en date de ce jour.*

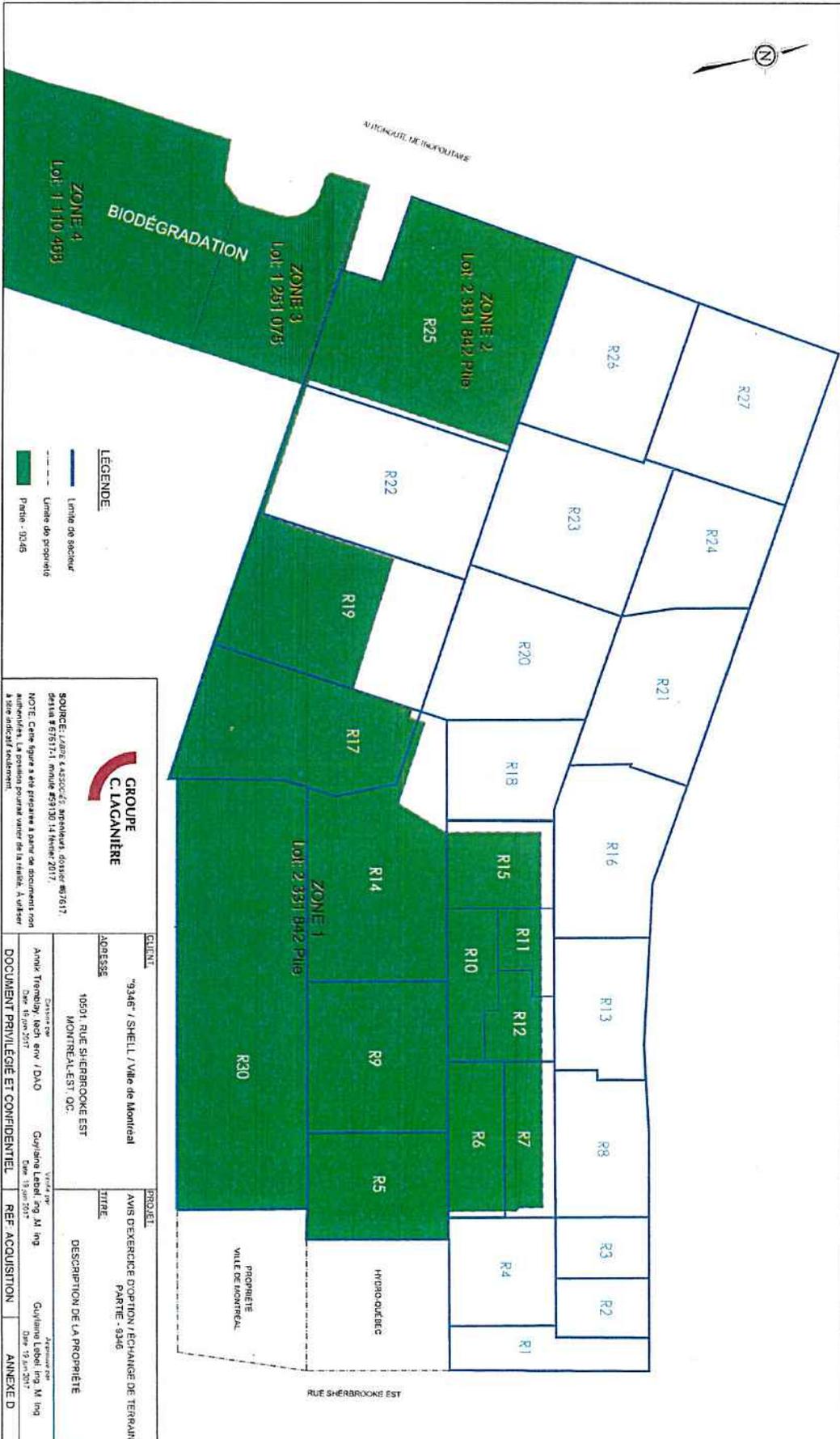
Signée le 16 novembre 2017

  
\_\_\_\_\_  
Guylaine Laganière, Secrétaire

ANNEXE « E »

« Description de la Partie-9346 »

# ANNEXE "E"



37/45

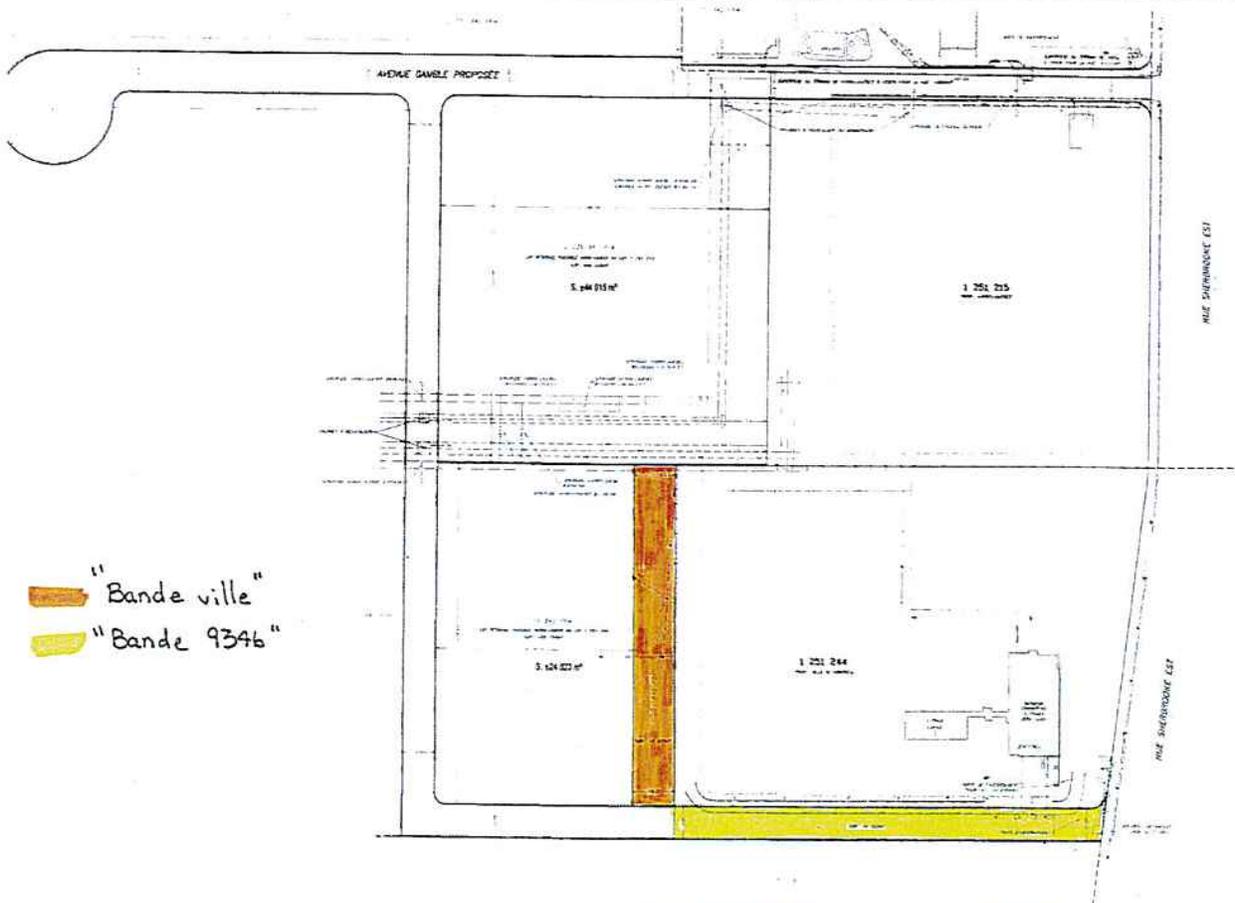
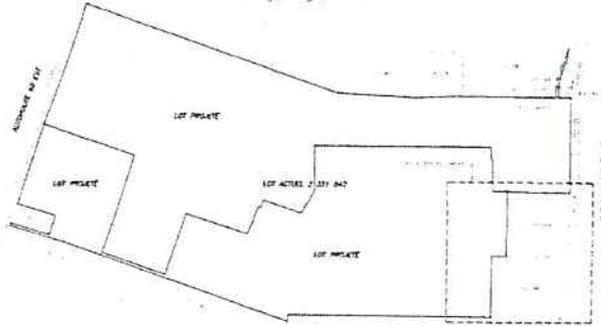
**ANNEXE « F »**

**« Description de la Bande-9346 et de la Bande-Ville »**

  
38/45

# ANNEXE "F"

## VUE DE LOCALISATION



"Bande ville"  
 "Bande 9346"

<b>labre &amp; associés</b> ARCHITECTES - GÉNÉRALISTES INC. 1000 BOULEVARD DE LA GUERRE MONTRÉAL, QUÉBEC H3G 2C4 TEL: (514) 393-1111 FAX: (514) 393-1112		PLAN-PROJET DE LOTISSEMENT D'UN TERRAIN DE 10 483 139 M <sup>2</sup> SITUÉ À L'ANGLE DE LA RUE SHERBOURQUE EST ET DE LA RUE DAVILE À MONTRÉAL (QUÉBEC)
DATE: 15/05/2014 ÉCHELLE: 1:500	PROJETÉ PAR: [Signature] VÉRIFIÉ PAR: [Signature]	[Stamp and additional signatures]

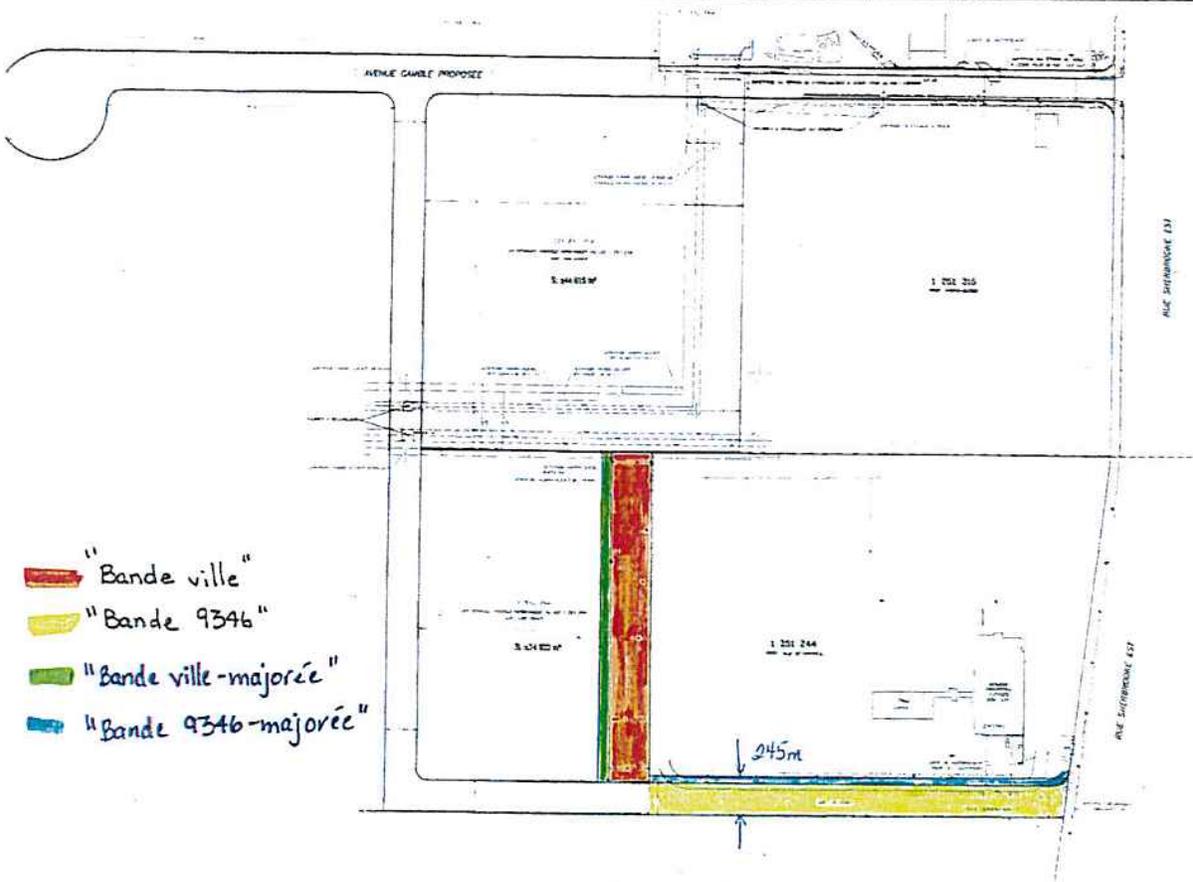
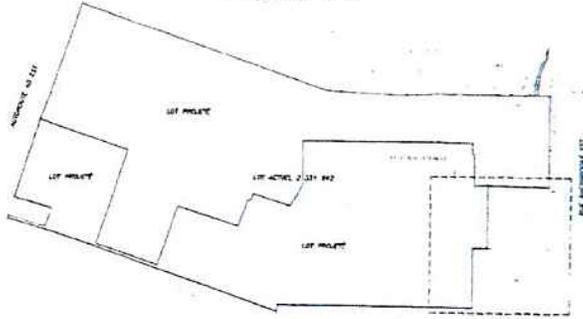
[Handwritten signature]  
 39/45

**ANNEXE « G »**

**« Description de la Bande-9346-Majorée et de la Bande-Ville-Majorée »**

# ANNEXE "G"

VUE DE LOCALISATION

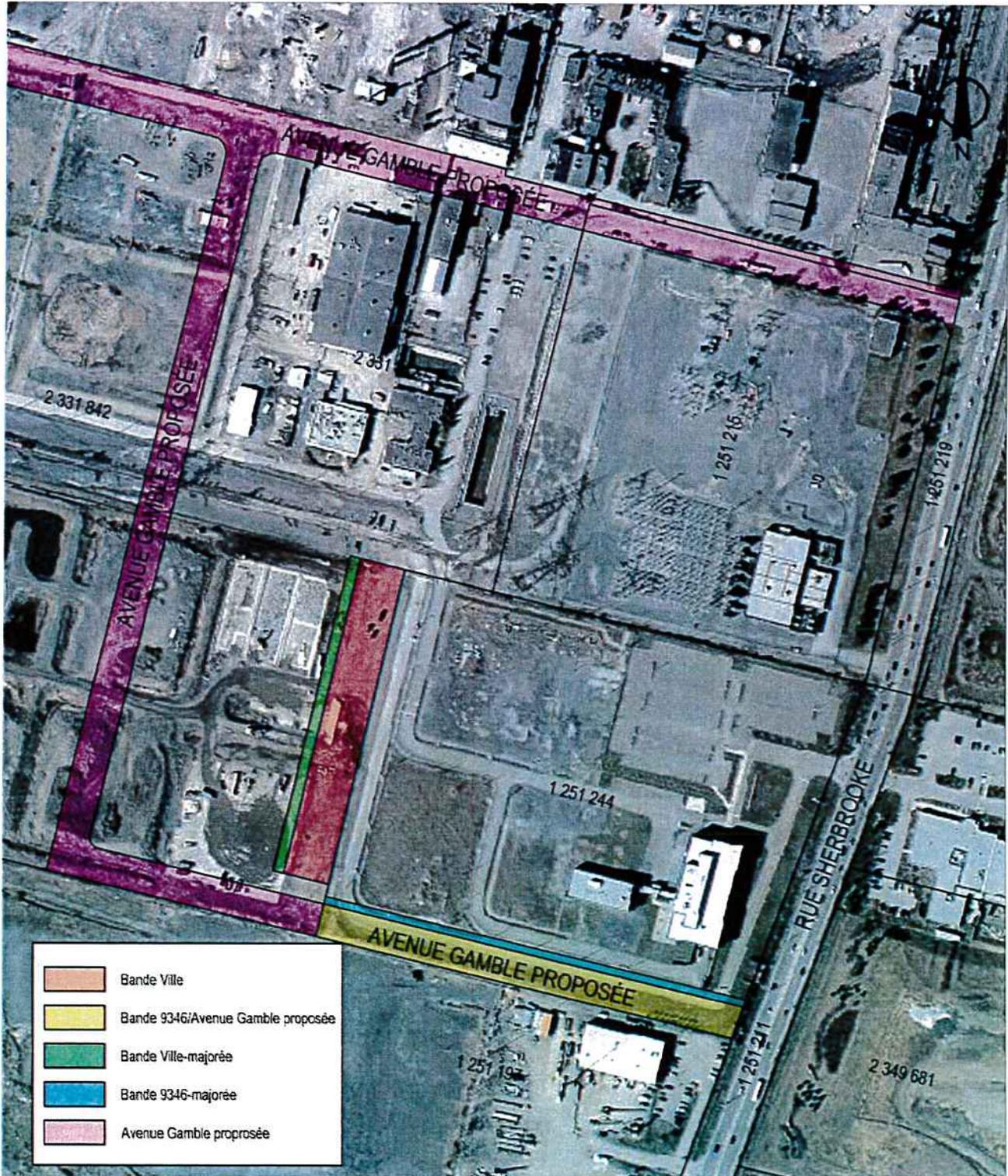


- "Bande ville"
- "Bande 9346"
- "Bande ville-majorée"
- "Bande 9346-majorée"

<p><b>labre &amp; associés</b>                  EXPLOITATION - DÉVELOPPEMENT</p>		<p>PROJET DE LOTISSEMENT</p>
<p>DATE: 2011-11-15</p>		<p>PROJET: 2131 842</p>
<p>PROJETANT: M. [Nom]</p>		<p>PROJETANT: M. [Nom]</p>
<p>PROJETANT: M. [Nom]</p>		<p>PROJETANT: M. [Nom]</p>

*Handwritten signatures and initials in the bottom right corner.*

# ANNEXE "G"



SERVICE DE LA GESTION ET DE LA PLANIFICATION IMMOBILIÈRE  
DIRECTION DES TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES ET DE LA SÉCURITÉ  
DIVISION DES TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES

Montréal-Est  
**Montréal** 

Plan P: plan de cadastre & orthophoto  
Dossier: 31H05-005-3977-01  
Dessinateur: LJC  
Échelle: 1:3250  
Date: 19-09-2017

Les informations contenues dans le présent document sont fournies sous toutes réserves et à titre indicatif uniquement



**ANNEXE « H »**

**Copie conforme d'une Résolution du conseil d'administration  
de  
GROUPE.C. LAGANIÈRE (1995) INC**

  
43/45

**COPIE CONFORME DE RÉSOLUTIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DE  
GROUPE C. LAGANIÈRE (1995) INC**

**(la « Société »)**

**Adoptées le 16 novembre 2017**

**Objet :** Signataires autorisés des documents de clôture résultant de l'offre d'achat et/ou de ses annexes, intervenue le 15 décembre 2016 (« **Offre** ») entre la filiale de la Société, soit 9346-5508 Québec inc (« **9346** ») d'une part et Shell Canada Limitée et Produits Shell Canada, d'autre part, collectivement « **Shell**, de l'avis de satisfaction conditionnel et l'avis de satisfaction final respectivement émis par 9346 le 28 mars 2017 et le 30 octobre 2017, collectivement l' « **Avis de satisfaction** »)

**ATTENDU** l'Offre et l'Avis de satisfaction signés par 9346 ;

**ATTENDU** que les conseillers juridiques de 9346 et de la Société préparent actuellement les documents de clôture résultant de l'Offre, notamment, mais sans limiter la généralité de ce qui précède, **(i)** l'acte d'achat des Terrains (décrits à l'Offre) comportant toutes servitudes convenues à l'Offre, **(ii)** tout acte de radiation de servitudes passives, **(iii)** tout acte de cession des baux relatifs aux Terrains, **(iv)** toute entente afférente au droit de première offre résultant de l'article 12 de l'Offre, et **(v)** tout certificat relatif à 9346 et à la Société, de même que tout document résultant de l'Offre, collectivement les « **Documents de clôture** »;

**ATTENDU** que la Société doit intervenir à certains Documents de clôture et/ou Autres Documents tel que ci-après définis;

**ATTENDU** qu'il y a lieu d'autoriser l'un ou l'autre de Guy Laganière, Guylaine Laganière ou Denis Laganière à signer, pour et/au nom de la Société, les Documents de clôture; comportant l'intervention de la Société ainsi que tout document, ajustement ou amendement relatif à l'Offre ou à la convention connue sous le nom de *Environmental Remediation Services Agreement*, à la convention connue sous le nom de *Reciprocal Rights Agreement*, à la *Lettre d'intention* signée le 30 octobre 2017, à l'*Avis d'exercice d'option d'échange* à intervenir incessamment avec Ville de Montréal, à la *Lettre d'engagement* et à l'*Entente de redevances* intervenues le 19 septembre 2017 entre 9346, la Société et Ville de Montréal-Est et/ou tout document à intervenir entre Groupe Lafarge et/ou Trans-Nord Pipeline Inc, collectivement les « **Autres Documents** »;

**IL EST RÉSOLU CE QUI SUIT :**

- 1. QUE** la Société intervienne aux Documents de clôture et aux Autres Documents aux fins de la clôture de la transaction résultant de l'Offre et que l'un ou l'autre de Guy Laganière, Guylaine Laganière ou Denis Laganière soit autorisé à signer, pour et/au nom de la Société, les Documents de clôture et les Autres Documents requérant l'intervention de la Société;

  
44/45

2. **QUE** l'un ou l'autre de Guy Laganière, Guylaine Laganière ou Denis Laganière soit autorisé à signer, pour et/au nom de la Société, tout amendement et/ou toute modification auxdits Documents de clôture ou aux Autres Documents.

*La soussignée, Guylaine Laganière Secrétaire du Conseil d'administration de la Société, certifie que la présente est une copie certifiée conforme de résolutions du Conseil d'administration de la Société telles qu'adoptées le 16 novembre 2017 et confirme que ces résolutions demeurent en vigueur sans modification en date de ce jour.*

Signée le 16 novembre 2017

  
\_\_\_\_\_  
Guylaine Laganière, Secrétaire



(1)

**Dossier # : 1166337003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division de la stratégie et du développement durable en immobilier , Section stratégies immobilières
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Réseau cyclable identifié au Plan de transport
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver un projet d'acte d'échange par lequel la Ville de Montréal cède à 151170 Canada inc., à des fins commerciales, un terrain formé du lot 4 427 860, en contrepartie duquel 151170 Canada inc. cède à la Ville de Montréal, pour régulariser l'empiètement d'une piste cyclable, un terrain formé du lot 4 460 340 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, ayant front sur la rue Victoria, dans l'arrondissement de Lachine. / Autoriser à cette fin une dépense de 2 807,96 \$ correspondant à la TVQ. N/Réf. : 31H12-005-6051-08

Il est recommandé :

1. d'approuver le projet d'acte d'échange aux termes duquel la Ville cède à 151170 Canada inc., à des fins commerciales, le lot 4 427 860 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, en contrepartie duquel 151170 Canada inc. cède à la Ville de Montréal, pour régulariser l'empiètement d'une piste cyclable, le lot 4 460 340 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, le tout sans soulte de part et d'autre et sujet aux termes et conditions stipulés au projet d'acte.
2. d'autoriser à cette fin une dépense 2 807,96 \$ correspondant au montant de la taxe de vente du Québec, conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

**Signé par** Benoit DAGENAI **Le** 2017-12-13 18:56

**Signataire :**

Benoit DAGENAI

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1166337003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division de la stratégie et du développement durable en immobilier , Section stratégies immobilières
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Réseau cyclable identifié au Plan de transport
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver un projet d'acte d'échange par lequel la Ville de Montréal cède à 151170 Canada inc., à des fins commerciales, un terrain formé du lot 4 427 860, en contrepartie duquel 151170 Canada inc. cède à la Ville de Montréal, pour régulariser l'empiètement d'une piste cyclable, un terrain formé du lot 4 460 340 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, ayant front sur la rue Victoria, dans l'arrondissement de Lachine. / Autoriser à cette fin une dépense de 2 807,96 \$ correspondant à la TVQ. N/Réf. : 31H12-005-6051-08

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le Service de la gestion et planification immobilière (le « SGPI ») a été mandaté par l'arrondissement de Lachine pour effectuer un échange de terrain afin de régulariser deux empiètements. 151170 Canada inc. (le « Promettant »), dont le premier actionnaire majoritaire M. Peter Papadimitriou, propriétaire d'un immeuble situé au 2929, rue Victoria dans l'arrondissement de Lachine. Le Promettant utilise le terrain appartenant à la Ville depuis plusieurs années à des fins de stationnement, tandis que la Ville a aménagé, sur le terrain du Promettant, une piste cyclable. Afin de régulariser ces empiètements, il a été convenu d'échanger le terrain, d'une superficie de 139 m<sup>2</sup> (l'« Immeuble-Promettant ») connu et désigné comme étant le lot 4 460 340 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, appartenant au Promettant, avec le terrain appartenant à la Ville, ayant une superficie de 116,3 m<sup>2</sup> (l'« Immeuble-Ville »), connu et désigné comme étant le lot 4 427 860 du cadastre du Québec, le tout, sans soulte. Comme l'Immeuble-Ville possède une conduite d'aqueduc en tréfonds, une servitude permanente d'utilité publique sera créée sur l'ensemble de l'Immeuble-Ville au moment de l'échange. Une fois l'échange réalisée, l'Immeuble-Promettant sera assemblé au parc adjacent. Ainsi, le présent sommaire décisionnel a pour but d'approuver le projet d'acte d'échange par lequel la Ville vend l'Immeuble-Ville au Promettant et ce dernier vend à la Ville l'Immeuble-Promettant afin de régulariser les empiètements ainsi qu'autoriser une dépense de 2 807,96 \$ correspondant à la TVQ.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA13 190350 - 26 novembre 2013 - Accepter la somme de 2 535,43 \$ à des fins de parc, que le propriétaire du lot numéro 1 247 383 du cadastre du Québec situé au 2929, rue

Victoria, doit transmettre à la Ville conformément au Règlement numéro 07-012 relatif à la cession de terrains pour l'établissement, le maintien et l'amélioration de parcs, de terrains de jeux et la préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement de Lachine;

CA09 190398 - 25 août 2009 - Approuver le projet d'opération cadastrale créant les lots 4 427 860, 4 427 861 et 4 427 862 du cadastre du Québec, et ce, à même l'ancien lot rénové 1 246 547, le tout tel qu'illustré sur le plan portant le numéro de minute 2767 préparé par Benoît Dermine, arpenteur-géomètre, le 25 mai 2009.

## **DESCRIPTION**

Le présent sommaire décisionnel a pour objectif d'approuver le projet d'acte d'échange par lequel la Ville de Montréal cède au Promettant, à des fins commerciales, un terrain situé sur la rue Victoria, dans l'arrondissement de Lachine, en contrepartie duquel, le Promettant cède à la Ville de Montréal, pour régulariser l'empiètement d'une piste cyclable, un terrain aussi situé sur la rue Victoria, sans soulte.

Le Promettant opère un commerce de vente d'automobiles usagées et utilise l'Immeuble-Ville depuis plusieurs années à des fins de stationnement. Sur ce même terrain, la Ville possède une conduite d'agglomération alimentant l'usine de filtration d'eau de Lachine. Pour cette raison, une servitude perpétuelle d'utilités publiques grèvera l'Immeuble-Ville. La Ville utilise, depuis plusieurs années, l'Immeuble-Promettant, car l'Arrondissement y a aménagé une piste cyclable.

Selon le Service de l'environnement, puisque les superficies des deux terrains sont petites, de dimensions similaires et qu'elles présentent le même potentiel de contamination, l'échange peut être effectué sans qu'une étude de caractérisation environnementale ne soit réalisée.

## **JUSTIFICATION**

Le SGPI recommande cet échange pour les motifs suivants :

- Il permet de régulariser l'empiètement des deux parties.
- L'Immeuble-Ville ne peut être développé isolément.
- Il est appuyé par les intervenants municipaux de l'arrondissement de Lachine.
- Il est réalisé conformément à la valeur marchande.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Cet échange d'immeubles implique deux parcelles de terrain de configuration et de superficies similaires et compte tenu que la Ville et le Promettant empiètent sur chacun des lots, cet échange de terrain est fait sans garantie légale et sans soulte. Toutefois la valeur d'échange a été établie à 56 300 \$, plus les taxes applicables. Cette valeur d'échange est conforme à la fourchette de la valeur marchande établie par la Division évaluation du SGPI en date du 6 juillet 2016.

De plus, selon l'intervention des finances, il faudra autoriser à cette fin une dépense nette de 2 807,96 \$ correspondant au montant de la taxe de vente du Québec, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Cet échange de terrain permettra au Promettant de regrouper ce terrain lui offrant ainsi un site bénéficiant d'un meilleur potentiel de développement pour le futur.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Aucun impact majeur

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune opération de communication n'est requise.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Signature de l'acte d'échange suite à la décision de l'instance compétente

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Lachine , Direction des services administratifs et du greffe (Martine LECLAIR)

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Andrée BLAIS)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

### **Parties prenantes**

Michel SÉGUIN, Lachine

Sylvie BLAIS, Service des infrastructures\_voirie et transports

Josée SAMSON, Service de l'environnement

Lecture :

Josée SAMSON, 13 décembre 2017

Sylvie BLAIS, 14 septembre 2016

Michel SÉGUIN, 7 septembre 2016

Marie-Josée GIRARD, 15 août 2016

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Vincent LEBLANC-DIONNE  
Conseiller en immobilier

### **ENDOSSÉ PAR**

Denis SAUVÉ  
Chef de division

Le : 2016-08-02

**Tél :** 514 872-8529  
**Télécop. :** 514 872-8350

**Tél :** 514 872-2125  
**Télécop. :** 514 872-8350

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

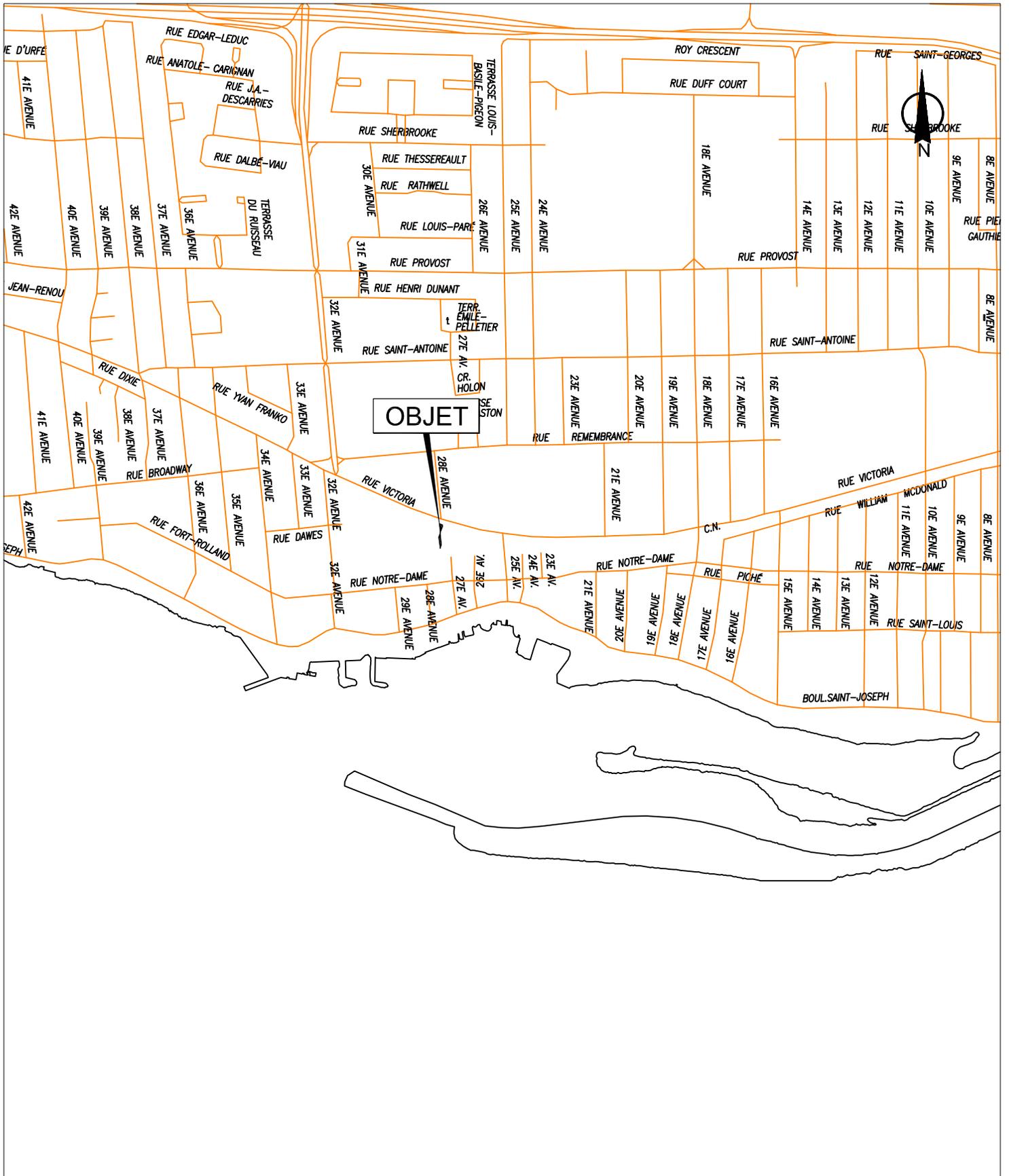
Francine FORTIN  
Directrice des transactions immobilières et de la  
sécurité

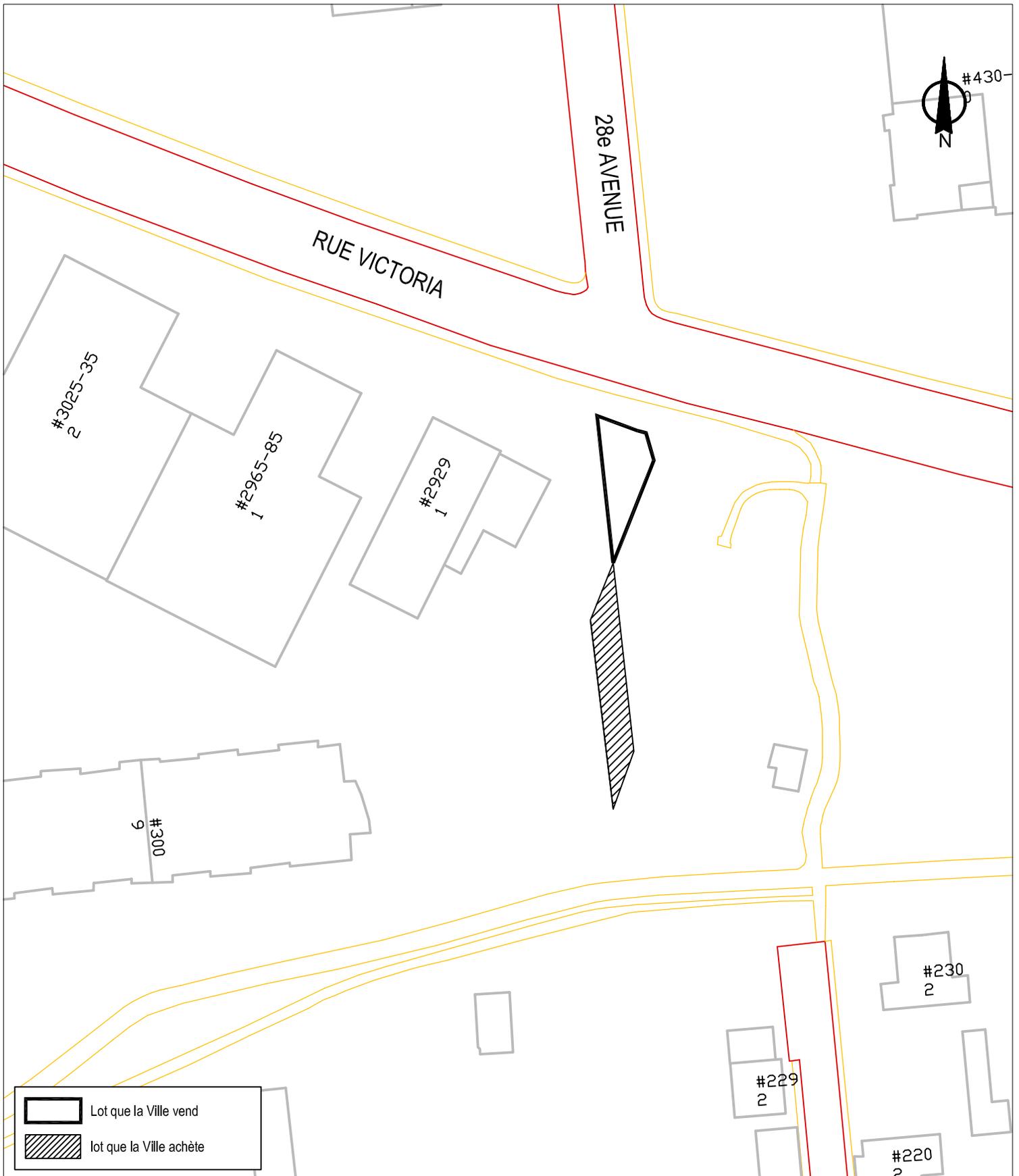
**Tél :** 514 868-3844  
**Approuvé le :** 2017-12-10

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Marie-Claude LAVOIE  
Directrice de service SGPI

**Tél :** 514 872-1049  
**Approuvé le :** 2017-12-11

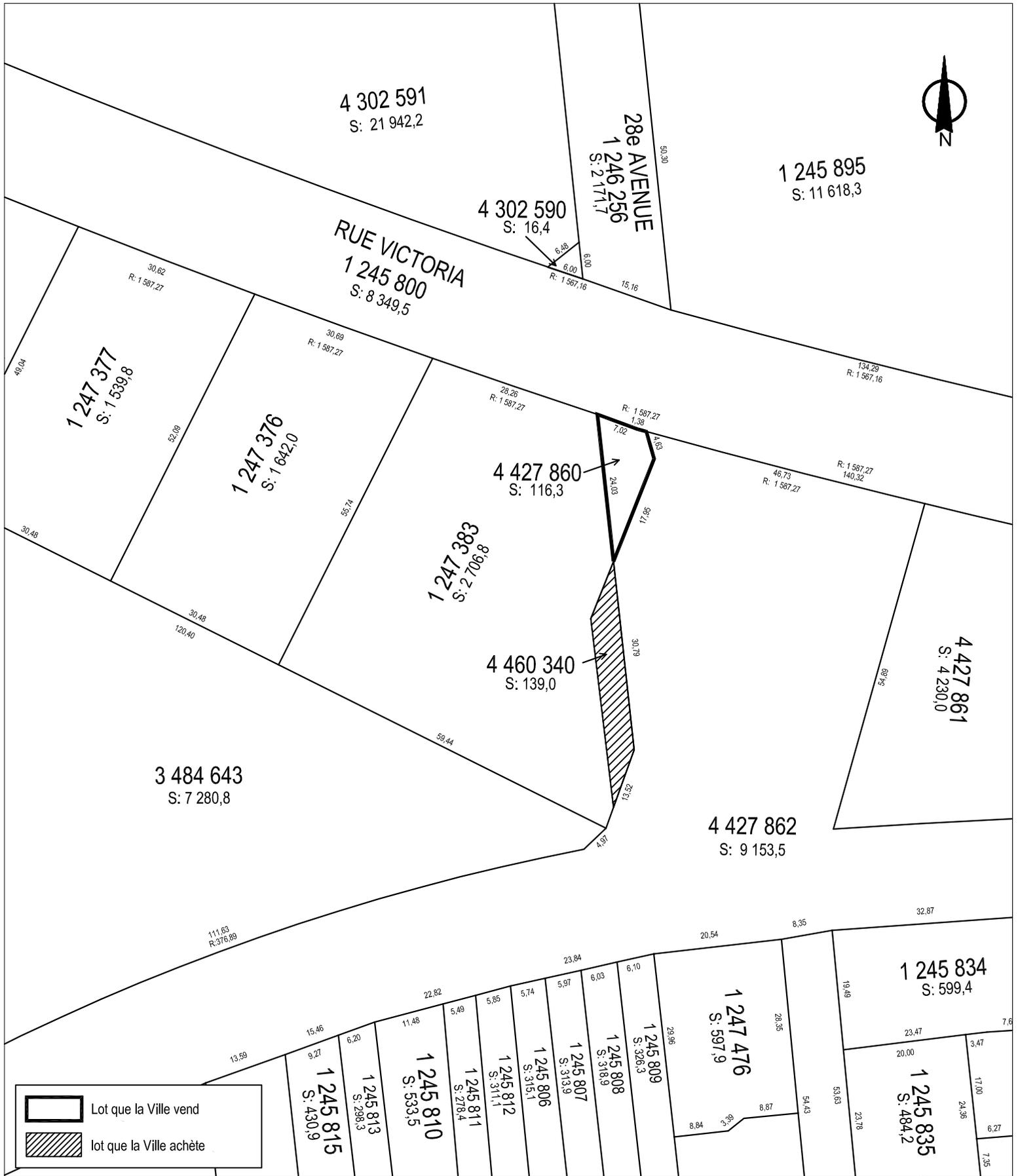




SERVICE DE LA GESTION ET DE LA PLANIFICATION IMMOBILIÈRE  
 DIVISION ÉVALUATION ET TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES  
 SECTION TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES



Plan B : plan de l'utilisation du sol  
 Dossier : 31H12-005-6050-06  
 Dessinateur : CL  
 Échelle : 1:800  
 Date : 05-02-15



SERVICE DE LA GESTION ET DE LA PLANIFICATION IMMOBILIÈRE  
 DIVISION ÉVALUATION ET TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES  
 SECTION TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES



Plan C : plan de cadastre  
 Dossier : 31H12-005-6050-06  
 Dessinateur : CL  
 Échelle : 1:800  
 Date : 05-02-15



SERVICE DE LA GESTION ET DE LA PLANIFICATION IMMOBILIÈRE  
DIVISION ÉVALUATION ET TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES  
SECTION TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES



Plan P : photo aérienne  
Dossier : 31H12-005-6050-06  
Dessinateur : CL  
Échelle : -  
Date : 05-02-15

Service des infrastructures, du transport et de l'environnement  
Direction de l'environnement  
Planification et suivi environnemental  
801, rue Brennan, 8<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec)  
H3C 0G4

## Note

**Destinataire :** Madame Chantal Munger  
Conseillère en immobilier – expertise immobilière  
Section transactions et services immobiliers  
Division évaluation et transactions immobilières  
Direction des stratégies et transactions immobilières  
Service de la concertation des arrondissements et des ressources matérielles

**Expéditeur :** Elaine Richer, ing.

**Date :** Le 28 août 2013

**Objet :** Échange de terrains : Acquisition par la Ville d'une partie du lot numéro 1 247 383 et cession de lot numéro 4 427 860, dans l'arrondissement de Lachine  
Dossier : 31H12-005-6051-08  
N/Réf. : 13E185A

---

### *Contexte*

Vous avez sollicité notre avis au sujet d'un projet d'échange de terrains localisés au sud<sup>1</sup> de la rue Victoria, près de la 28<sup>e</sup> Avenue, dans l'arrondissement de Lachine.

Vous trouverez, dans ce qui suit, nos recommandations relatives à chacune des deux (2) parcelles visées par l'échange et qui sont illustrées au croquis de localisation en pièce jointe.

---

1 : Dans la présente note, les références géographiques correspondent aux références utilisées selon la convention sur l'île de Montréal. Ainsi, la rue Victoria dans ce cas est considérée orientée est-ouest.

### **Description des terrains visés**

- *Parcelle 1 : Cession par la Ville au propriétaire du terrain voisin (lot numéro 4 427 860, d'une superficie de 116,3 mètres carrés)*

La parcelle 1 est occupée par le lot numéro 4 427 860, d'une superficie de 116,3 mètres carrés. Cette parcelle de terrain, qui sera cédée au propriétaire du terrain voisin (situé au 2929, rue Victoria), est déjà utilisée par ses occupants depuis au moins 2002, selon les orthophotos disponibles.

- *Parcelle 2 : Acquisition pour utilisation comme une piste cyclable (partie du lot numéro 1 247 383, d'une superficie approximative de 139 mètres carrés)*

La parcelle 2, qui occupe environ 139 mètres carrés sur une partie du lot numéro 1 247 383, sera acquise par la Ville de Montréal (la Ville). Actuellement, la Ville l'utilise déjà, car selon les orthophotos disponibles, une piste cyclable y est aménagée depuis au moins 2009. Auparavant, cette parcelle était utilisée pour entreposer les véhicules du concessionnaire de véhicules automobiles installé sur le terrain voisin, au 2929 de la rue Victoria. Notez que les activités de ce concessionnaire semblent limitées à la vente et au lavage de véhicules automobiles. Dans ce même bâtiment, un autre commerce offre des services de remplacement et de réparation de vitre d'auto.

### **Données existantes**

Nous ne possédons aucune étude de caractérisation environnementale sur les parcelles de terrains à échanger. Il existe cependant une évaluation environnementale de site (ÉES) Phases I et II qui a été réalisée par la firme Aecom sur un terrain à l'est des terrains visés par l'échange, soit sur le lot numéro 4 427 861 dont l'emplacement par rapport aux terrains de l'échange est également montré sur le croquis de localisation joint à la présente note. D'après cette étude, on trouve deux (2) sources potentielles de contamination, la première est la présence historique de transport ferroviaire à l'emplacement de la piste cyclable au sud des terrains visés par l'échange et la deuxième est la présence de plusieurs commerces autour dont un concessionnaire de véhicules automobiles usagés. L'étude de caractérisation a ensuite révélé la présence de 1 à 4 mètres de remblai hétérogène dont la composition varie de sable à silt, avec des proportions variables de gravier et d'argile. Le roc a été aperçu à des profondeurs qui variaient de 3,3 à 4,2 mètres. En mai 2009, l'eau souterraine se trouvait à une profondeur de l'ordre de 2 mètres. Les résultats obtenus ont révélé que le remblai est contaminé dans la plage B-C ou A-B des critères génériques de la politique du MDDEFP<sup>1</sup>, à l'exception d'un échantillon dont la concentration en hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) excède la norme du RESC<sup>2</sup> (>RESC) et de deux (2) échantillons dont les concentrations en métaux (arsenic, cuivre, étain et plomb) dépassent le critère C (>C) de la politique. L'eau souterraine caractérisée sur ce terrain a présentée un seul échantillon qui montrait une concentration en arsenic en excès des normes de rejet à l'égout sanitaire.

---

1 : Politique de protection des sols et de réhabilitation des terrains contaminés du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs du Québec.

2 : Règlement sur l'enfouissement des sols contaminés

**Commentaires et recommandations**

Puisque les superficies des deux parcelles de terrain en question dans l'acte d'échange sont petites et de dimensions similaires et qu'elles présentent le même potentiel de contamination, nous sommes d'avis qu'elles peuvent être échangées comme prévu, sans qu'une étude de caractérisation environnementale ne soit réalisée.

En espérant que ces informations sauront répondre à vos questions, n'hésitez pas à nous contacter pour toute précision additionnelle.

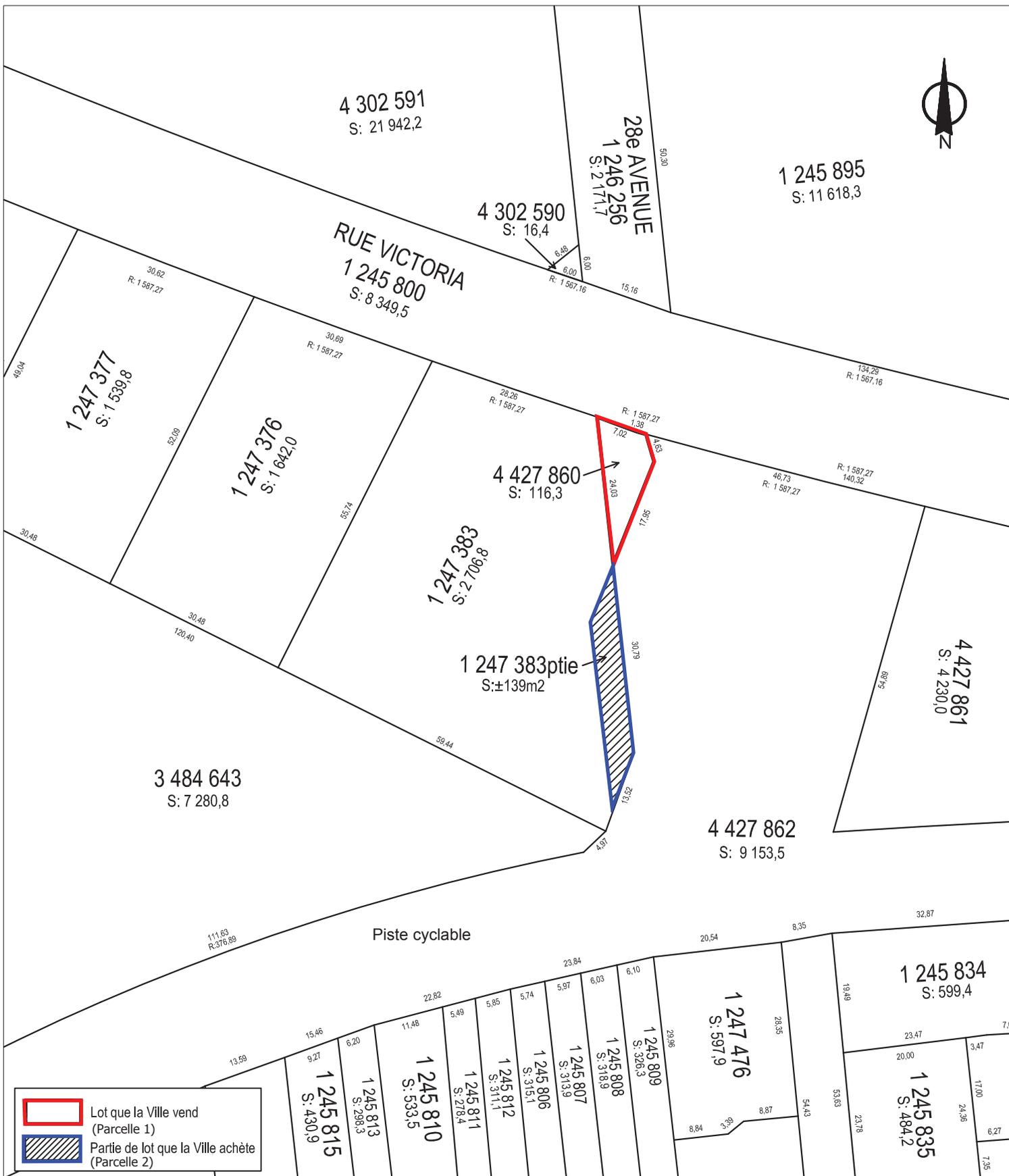


Elaine Richer, ing.  
Téléphone : 514 872-8022  
Courriel : [elaine.richer@ville.montreal.qc.ca](mailto:elaine.richer@ville.montreal.qc.ca)



Josée Samson, ing., M.Sc.A.  
Ingénieure de section

p. j. Croquis de localisation



 Lot que la Ville vend (Parcelle 1)  
 Partie de lot que la Ville achète (Parcelle 2)

Source :  
 SERVICE DES IMMEUBLES ET DES SYSTÈMES D'INFORMATION  
 DIRECTION DES STRATÉGIES ET TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES  
 DIVISION ÉVALUATION TRANSACTIONS ET SERVICES IMMOBILIERS  
 SECTION TRANSACTIONS ET SERVICES IMMOBILIERS



Plan C : plan de cadastre  
 Dossier : 31H12-005-6051-08  
 Dessinateur : CL  
 Échelle : 1:800  
 Date : 04-02-13

N° de dossier:

1166337003

Nature du dossier:

Approuver le projet d'acte d'échange par lequel la Ville de Montréal vend à 151170 Canada inc., à des fins commerciales, un terrain d'une superficie de 116,3 m<sup>2</sup> situé sur la rue Victoria, dans l'arrondissement de Lachine, en contrepartie duquel, 151170 Canada inc. vend à la Ville de Montréal, pour l'assembler au parc adjacent et régulariser l'empiètement d'une piste cyclable, un terrain d'une superficie de 139 m<sup>2</sup>, situé sur la rue Victoria en arrière du terrain vendu par la Ville, sans soult / Autoriser à cette fin une dépense de 2 807,96 \$ correspondant à la TVQ. N/Réf. : 31H12-005-6051-08

Financement:

Clé comptable:

Entité	Source	C Resp	Activité	Objet	S Objet	Interop	Projet	Autre	Cat Actif	Futur
2410	0010000	301406	06101	54509	000000	0000	000000	000000	00000	00000

D.A.

Dépenses:

Coût avant taxes

coût avec taxes

Coût net

2016		- \$	2 807.96 \$
2017		- \$	0
2018		- \$	0
2019		- \$	- \$
2020		- \$	- \$
<b>TOTAL</b>	- \$	- \$	2 807.96 \$

Dépenses annuelles nettes (crédit) à prévoir:

	2016	2017	2018	2019	2020	Total
Dépenses	2 807.96 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	2 807.96 \$

**Dossier # : 1166337003****Unité administrative responsable :**

Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division de la stratégie et du développement durable en immobilier , Section stratégies immobilières

**Objet :**

Approuver un projet d'acte d'échange par lequel la Ville de Montréal cède à 151170 Canada inc., à des fins commerciales, un terrain formé du lot 4 427 860, en contrepartie duquel 151170 Canada inc. cède à la Ville de Montréal, pour régulariser l'empiètement d'une piste cyclable, un terrain formé du lot 4 460 340 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, ayant front sur la rue Victoria, dans l'arrondissement de Lachine. / Autoriser à cette fin une dépense de 2 807,96 \$ correspondant à la TVQ. N/Réf. : 31H12-005-6051-08

**SENS DE L'INTERVENTION**

Document(s) juridique(s) visé(s)

**COMMENTAIRES**

Nous joignons un projet d'acte d'échange sans soulte préparé suivant les informations et directives fournies par la SPGI. Ce document a été approuvé par 151170 Canada inc.. Me Georges Tremblay, notaire et conseiller juridique de la société nous a indiqué que cette dernière s'engage à signer, sans modification, le projet d'acte joint ci-après.

Aux termes de cet acte, la Ville et 151170 s'échangent un lot que chacun occupait déjà. Toutefois, dans cet acte une servitude à des fins d'utilités publiques est créée contre le lot( 4 427 860) que la Ville a cédé à la Société et ce, pour régulariser la présence en tréfonds du lot de conduites majeures d'égout sanitaire, d'égout pluvial et d'aqueduc.

**FICHIERS JOINTS**Échange 2 (version propre AB).doc**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**Andrée BLAIS  
notaire  
**Tél : 2-7361****ENDOSSÉ PAR**Marie-Andrée SIMARD  
notaire  
**Tél : 2-8323**  
**Division :**

Le : 2017-12-04

CODE: NB 4587

L'AN DEUX MILLE DIX- , le

No

DEVANT M<sup>e</sup> **Andrée BLAIS**, notaire à Montréal, province de Québec, Canada.

Le

**COMPARAISSENT:**

**ÉCHANGE**

**VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public constituée le premier (1<sup>er</sup>) janvier deux mille deux (2002) en vertu de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4) (ci-après nommée la «**Charte**»), étant aux droits de la CITÉ DE LACHINE en vertu de l'article 5 de la Charte, ayant son siège au 275, rue Notre-Dame Est, à Montréal, province de Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par  
dûment autorisé aux fins des présentes en vertu :

a) la résolution CM , adoptée par le conseil municipal à sa séance du deux mille dix- (201 ); une copie certifiée de cette résolution demeure annexée aux présentes après avoir été reconnue véritable et signée pour identification par le représentant avec et en présence du notaire soussigné;

b) la résolution CG06 0006, adoptée par le conseil d'agglomération à sa séance du vingt-trois (23) janvier deux mille six (2006), dont copie certifiée demeure annexée à la minute **1682** du notaire soussigné, conformément à la *Loi sur le Notariat*; et

c) la résolution CG , adoptée par le conseil d'agglomération à sa séance du deux mille dix- (201 ); une copie certifiée de cette résolution demeure annexée aux présentes après avoir été reconnue véritable et signée pour identification par le représentant avec et en présence du notaire soussigné.

Ci-après nommée la «**Ville**»

**ET:**

**151170 CANADA INC.**, personne morale constituée en vertu

de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* (L.R.C. (1985), c. C-44), immatriculée sous le numéro 1144093888 suivant la *Loi sur la publicité légale des entreprises* (RLRQ, chapitre P-44.1), ayant son siège au 2929, rue Victoria, à Montréal, province de Québec, H8S 1Z4, agissant et représentée par

dûment autorisé aux fins des présentes en vertu d'une résolution de son conseil d'administration adoptée à une assemblée tenue le deux mille dix- (201 ), laquelle est toujours en vigueur et n'a pas été modifiée ni révoquée; une copie certifiée de cette résolution demeure annexée aux présentes après avoir été reconnue véritable et signée pour identification par le représentant avec et en présence du notaire soussigné.

Ci-après nommée la «**Société**»

La Ville et la Société sont également désignées collectivement comme les « **Parties** ».

**LESQUELLES PARTIES, PRÉALABLEMENT À L'ÉCHANGE QUI FAIT L'OBJET DES PRÉSENTES, DÉCLARENT CE QUI SUIT:**

**ATTENDU** que la Ville est propriétaire d'un emplacement vacant ayant front sur la rue Victoria, dans l'arrondissement Lachine, à Montréal, province de Québec, connu et désigné comme étant le lot QUATRE MILLIONS QUATRE CENT VINGT-SEPT MILLE HUIT CENT SOIXANTE (4 427 860) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

**ATTENDU** que la Société est propriétaire d'un emplacement vacant adjacent à celui ci-dessus décrit, connu et désigné comme étant le lot QUATRE MILLIONS QUATRE CENT SOIXANTE MILLE TROIS CENT QUARANTE (4 460 340) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

**ATTENDU** que la Ville a aménagé sur l'emplacement de la Société une piste cyclable et qu'elle désire l'acquérir.

**ATTENDU** que la Société occupe l'emplacement de la Ville, aux fins de son commerce par l'exposition de véhicules à vendre et qu'elle désire acquérir l'emplacement de la Ville, afin que cesse cet empiètement.

**ATTENDU** que la création d'une servitude réelle et perpétuelle d'utilités publiques est requise pour donner suite au présent échange et que la Société y consent.

**EN CONSÉQUENCE, LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT:**

### **PRÉAMBULE**

Le préambule fait partie intégrante du présent acte.

### **ÉCHANGE**

La Ville cède à la Société, à titre d'échange, l'emplacement suivant, savoir:

#### **DÉSIGNATION**

Un immeuble situé dans l'arrondissement Lachine, à Montréal, province de Québec, connu et désigné comme étant le lot **QUATRE MILLIONS QUATRE CENT VINGT-SEPT MILLE HUIT CENT SOIXANTE (4 427 860)** du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

Ci-après nommé l'«**Immeuble A**»

En échange, la Société cède à la Ville l'emplacement suivant, savoir:

#### **DESIGNATION**

Un immeuble situé dans l'arrondissement Lachine, à Montréal, province de Québec, connu et désigné comme étant le lot **QUATRE MILLIONS QUATRE CENT SOIXANTE MILLE TROIS CENT QUARANTE (4 460 340)** du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

Ci-après nommé l'«**Immeuble B**»

### **SERVITUDES**

La Ville déclare que l'Immeuble A n'est l'objet d'aucune servitude publiée.

La Société déclare que l'Immeuble B n'est l'objet d'aucune servitude publiée.

### **ORIGINE DU DROIT DE PROPRIÉTÉ**

La Ville est propriétaire de l'Immeuble A pour l'avoir acquis aux termes d'un acte de cession par la COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER NATIONAUX DU CANADA, reçu par Me Michel TRÉPANIÉ, notaire, le treize (13) décembre mil neuf cent soixante-dix-neuf (1979), sous le numéro 13 558 de ses minutes, publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal, le dix-huit (18) décembre mil neuf cent soixante-dix-neuf (1979), sous le numéro 3 037 697.

La Société est propriétaire de l'Immeuble B pour l'avoir acquis aux termes d'un acte de vente par 9039-8439 QUÉBEC INC., reçu par Me Michel GENIER, notaire, le vingt-neuf (29) mai deux mille un (2001), sous le numéro 3 683 de ses minutes, publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal, le trente (30) mai deux mille un (2001), sous le numéro 5 256 577.

### **GARANTIE**

La cession de l'Immeuble A par la Ville à la Société est faite sans garantie et aux risques et périls de la Société. Notamment, la Société reconnaît qu'elle ne peut, en aucune manière, invoquer la responsabilité de la Ville pour quelque motif que ce soit, tels les opinions ou rapports pouvant avoir été émis par les employés ou les mandataires de la Ville.

Sans limiter la généralité de ce qui précède, la Société reconnaît que la Ville n'a aucune responsabilité relative aux titres ainsi qu'à l'égard de l'état de la qualité du sol et du sous-sol de l'Immeuble A (ci-après nommés les «**Sols**»), incluant, sans limitation, les matériaux composant le remblai, la présence potentielle de tout contaminant, polluant, substance toxique, matière ou déchet dangereux dans ou sur l'Immeuble A, la Société l'acceptant à ses seuls risques et périls qu'elle ait effectué ou non une vérification des titres et une étude de caractérisation des Sols.

En conséquence, la Société renonce à toute réclamation, action ou poursuite contre la Ville, notamment, à l'égard des titres, de la condition des Sols de même que des bâtiments, constructions et ouvrages situés sur l'Immeuble A, le cas échéant, telles obligations devant lier également les ayants droit de la Société. En outre, la Société s'engage à tenir la Ville indemne de tout recours ou réclamation que des tiers pourraient exercer à la suite du présent échange.

De même, la cession de l'Immeuble B par la Société à la Ville est faite sans garantie et aux risques et périls de la Ville. Notamment, la Ville reconnaît qu'elle ne peut, en aucune manière, invoquer la responsabilité de la Société pour quelque motif que ce soit, tels les opinions ou rapports pouvant avoir été émis par les employés ou les mandataires de la Société.

Sans limiter la généralité de ce qui précède, la Ville reconnaît que la Société n'a aucune responsabilité relative aux titres ainsi qu'à l'égard de l'état de la qualité du sol et du sous-sol de l'Immeuble B (ci-après nommés les «**Sols**»), incluant, sans limitation, les matériaux composant le remblai, la présence potentielle de tout contaminant, polluant, substance toxique, matière ou déchet dangereux dans ou sur l'Immeuble B, la Ville l'acceptant à ses seuls risques et périls qu'elle ait effectué ou non une vérification des titres et une étude de caractérisation des Sols.

En conséquence, la Ville renonce à toute réclamation, action ou poursuite contre la Société, notamment, à l'égard des titres, de la condition des Sols, de même que des bâtiments, constructions et ouvrages situés sur l'Immeuble B, le cas échéant, telles obligations devant

lier également les ayants droit de la Ville. En outre, la Ville s'engage à tenir la Société indemne de tout recours ou réclamation que des tiers pourraient exercer à la suite du présent échange.

### **DOSSIER DE TITRES**

Les Parties conviennent de ne se remettre aucun dossier de titres, certificat de recherche, état certifié des droits réels, plan ou certificat de localisation relativement aux immeubles échangés.

### **POSSESSION**

Chacune des Parties devient propriétaire de l'immeuble reçu en échange à compter de ce jour, avec possession et occupation immédiates.

### **DÉCLARATIONS**

La Ville fait les déclarations suivantes et s'en porte garante:

- a) L'Immeuble A est libre de toute hypothèque, redevance, priorité ou charge quelconque, à l'exception de la clause résolutoire relatée à l'acte de cession mentionné au titre « ORIGINE DU DROIT DE PROPRIÉTÉ » et dont la Ville s'engage à en obtenir radiation le plus rapidement possible.
- b) Elle est une personne morale de droit public résidente canadienne au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* et au sens de la *Loi sur les impôts*.
- c) Elle a le pouvoir et la capacité de posséder et de vendre l'Immeuble A sans autres formalités que celles qui ont déjà été accomplies.

La Société fait les déclarations suivantes et s'en porte garante:

- a) L'Immeuble B est libre de toute hypothèque, redevance, priorité ou charge quelconque, à l'exception des hypothèques suivantes :

- une hypothèque de premier rang en faveur de LA BANQUE LAURENTIENNE DU CANADA, aux termes d'un acte reçu par Me Georges TREMBLAY, notaire, le douze (12) mars deux mille treize (2013), sous le numéro 15 288 de ses minutes, et publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 19 791 389; et

- une hypothèque de second rang en faveur de B.L.S. HOLDINGS INC., aux termes d'un acte reçu par Me Georges TREMBLAY, notaire, le dix-neuf (19) décembre deux mille seize (2016), sous le numéro 17 263 de ses minutes, et publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal, sous le numéro 22 811 934;

pour lesquelles la Société s'engage à obtenir mainlevée le plus rapidement possible.

b) Elle est une personne morale résidente canadienne au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* et au sens de la *Loi sur les impôts* et ne pas avoir l'intention de modifier cette résidence.

c) Elle a le pouvoir et la capacité de posséder et de vendre l'Immeuble B sans autres formalités que celles qui ont déjà été accomplies.

d) Toutes les taxes et impositions foncières, générales et spéciales, imposées sur l'Immeuble B ont été acquittées jusqu'à ce jour, sans subrogation.

e) Tous les droits de mutation relatifs à l'Immeuble B ont été acquittés.

### **OBLIGATIONS**

La Ville s'engage à:

a) Prendre l'Immeuble B dans l'état où il se trouve actuellement, avec toutes les servitudes s'y rattachant, déclarant l'avoir vu et examiné à sa satisfaction.

b) Vérifier elle-même auprès de toutes les autorités compétentes que tout aménagement, construction ou destination qu'elle entend réaliser sur l'Immeuble B ou lui donner est conforme aux lois et règlements en vigueur.

c) Assumer les frais et honoraires pour la préparation des plan et description technique requis pour la servitude créée ci-après.

d) Assumer les frais administratifs pour la préparation du présent acte, de même que le coût de son inscription au registre foncier et des copies requises, dont une pour la Société. Chaque partie assumera les frais de ses propres conseillers juridiques, consultants et experts, le cas échéant.

La Société s'engage à:

a) Prendre l'Immeuble A dans l'état où il se trouve actuellement, avec toutes les servitudes s'y rattachant, déclarant l'avoir vu et examiné à sa satisfaction.

b) Vérifier elle-même auprès de toutes les autorités compétentes, y compris la Ville, que tout aménagement, construction ou destination qu'elle entend réaliser sur l'Immeuble A ou lui donner est conforme aux lois et règlements en vigueur.

c) Prendre à sa charge toutes les taxes et impositions foncières, générales et spéciales, qui sont ou qui pourront être imposées sur l'Immeuble A, pour toute période commençant à la date des présentes.

d) Ne faire aucune demande pour diminution de l'évaluation de l'Immeuble A du fait qu'il aurait été acquis pour un prix moindre que l'évaluation municipale telle qu'établie au rôle foncier de l'année courante, la Société se réservant toutefois le droit de contester cette évaluation pour tout autre motif.

**RENONCIATION AU DROIT DE REPRISE  
DES CO-ÉCHANGISTES**

Chacune des Parties renonce au droit des co-échangistes de reprendre l'immeuble transféré, tel que prévu à l'article 1797 du *Code civil du Québec*, sous la réserve expresse de son droit de réclamer des dommages-intérêts selon ce même article, au cas où elle serait évincée de l'immeuble reçu en échange.

### **RÉPARTITIONS**

La Ville déclare que les immeubles lui appartenant sont exempts de taxes foncières, municipales et scolaires, en vertu des dispositions de l'article 204 de la *Loi sur la fiscalité municipale* (RLRQ, chapitre F-2.1).

En conséquence, la Ville remboursera à la Société, le cas échéant, toute portion des taxes municipales payées en trop sur l'Immeuble B à compter de la date des présentes.

Par ailleurs, le Comité de gestion de la taxe scolaire de l'Île de Montréal remboursera à la Société, le cas échéant, toute portion des taxes scolaires payées en trop sur l'Immeuble B à compter de la date des présentes, sous réserve des dispositions de l'article 245 de la loi précitée.

La Société reconnaît que tout remboursement de taxes municipales ou scolaires, le cas échéant, se fera uniquement après la modification du rôle d'évaluation foncière résultant du présent échange.

### **SOULTE**

Le présent échange est consenti sans soulte.

### **TAXES RELATIVES À L'ÉCHANGE**

Les Parties déclarent que si, selon les dispositions de la *Loi sur la taxe d'accise* (L.R. 1985, ch. E-15) et celles de la *Loi sur la taxe de vente du Québec* (RLRQ, chapitre T-0.1), la présente transaction est taxable, chacune des Parties se chargera elle-même d'effectuer les remises de la taxe sur les produits et services (TPS) et de la taxe de vente du Québec (TVQ) sur l'immeuble reçu en échange, à l'entière exonération

de l'autre partie.

Aux fins de l'application des lois fiscales ci-dessus, la Ville déclare que ses numéros d'inscrit sont les suivants: TPS: 121364749RT 0001; TVQ: 1006001374TQ 0002; et que ces inscriptions n'ont pas été annulées, ni ne sont en voie de l'être.

Aux fins de l'application des lois fiscales ci-dessus, la Société déclare que ses numéros d'inscrit sont les suivants: TPS: 896415049RT 0001; TVQ: 1002933370TQ 0001; et que ces inscriptions n'ont pas été annulées, ni ne sont en voie de l'être.

### **SERVITUDE À DES FINS D'UTILITÉS PUBLIQUES**

Étant donné la présence de conduites majeures d'égout sanitaire, d'égout pluvial et d'aqueduc sur l'Immeuble A acquis par la Société aux termes des présentes, il y a lieu d'établir la servitude réelle et perpétuelle requise.

#### **CRÉATION DE LA SERVITUDE**

La Société, stipulant pour elle-même, ses représentants et ayants droit, accorde à la Ville, ici présente et acceptant et, stipulant pour elle-même, ses représentants et ayants droit, des droits de servitudes consistant en:

- a) Un droit pour la Ville de placer, remplacer, construire, réparer, entretenir, inspecter, maintenir, ajouter et exploiter sur et en-dessous du **fonds servant** ci-après décrit, des tuyaux ou des conduits souterrains et tout autre appareil et accessoire nécessaire ou utile au bon fonctionnement de ses réseaux d'égout sanitaire, d'égout pluvial et d'aqueduc.
  
- b) Un droit de permettre à d'autres personnes, compagnies ou services publics de placer, remplacer, construire, réparer, entretenir, inspecter, maintenir, ajouter et exploiter, sur et en-dessous du **fonds servant**, aux fins mentionnées, des tuyaux ou des conduits souterrains et

tout autre appareil et accessoire nécessaire ou utile au bon fonctionnement de leurs installations.

c) Un droit de couper, émonder, enlever et détruire, de quelque manière que ce soit et en tout temps, sur le **fonds servant**, tout arbre, arbuste, branche ou racine et déplacer hors de l'emprise tout objet, construction ou structure qui pourrait nuire au bon fonctionnement, à la construction, au remplacement ou à l'entretien de ses réseaux d'égouts et d'aqueduc.

d) Un droit de circuler à pied ou en véhicule sur le **fonds servant** et, si nécessaire, en dehors du **fonds servant**, pour exercer tout droit accordé par les présentes et notamment, un droit d'accès pour communiquer du chemin public au **fonds servant**.

e) Un droit comportant l'interdiction pour toute personne d'ériger quelque construction ou structure sur, au-dessus et en-dessous du **fonds servant**, sauf l'érection des clôtures de division et leurs barrières, des haies décoratives ainsi que des revêtements d'asphalte, de béton et autres, le tout, toutefois, en tenant compte des tuyaux et conduits souterrains alors en place, et comportant également l'interdiction de modifier l'élévation actuelle de ce **fonds servant**, sauf avec le consentement écrit de la Ville.

f) Un droit, au cas de désistement ou d'abandon total ou partiel des droits précités, de délaisser et d'abandonner les ouvrages ou constructions souterrains s'y rapportant tels quels et dans l'état du moment.

#### CONVENTIONS SPÉCIALES

Il est spécialement convenu et entendu entre les Parties:

a) Que la Ville est et demeure propriétaire des ouvrages ou constructions faits à l'intérieur des limites du **fonds servant**.

- b) Que la Ville pourra céder, transporter ou autrement aliéner les droits réels et perpétuels qui lui sont consentis en vertu des présentes.

#### SERVITUDE RÉELLE

Les droits ci-dessus accordés sont aussi établis et créés par la Société comme servitude réelle et perpétuelle sur le **fonds servant** en faveur du **fonds dominant** ci-après décrit.

#### MODE D'ACQUISITION

La Société déclare que le **fonds servant** correspondant à l'Immeuble A devient sa propriété aux termes des présentes.

#### CONDITIONS

- a) La Ville s'engage avec diligence à réparer la surface du **fonds servant** et à rétablir les clôtures, barrières, haies décoratives et revêtements dans l'état où ils se trouvaient avant l'exécution des travaux respectifs de construction ou d'entretien des réseaux d'égouts et d'aqueduc.

- b) La Ville sera responsable des dommages découlant de la servitude et notamment de ceux causés par les actes ou omissions de ses employés, préposés, consultants ou entrepreneurs, soit au **fonds servant**, soit à la propriété de la Société, le tout conformément aux articles 1457 et suivants du *Code civil du Québec*, pourvu que ces dommages ne soient dus à aucune faute ou négligence de la Société ou de tout autre propriétaire subséquent ou de l'un de ses employés, préposés, consultants, mandataires ou ayants droit et ne soient pas la conséquence inévitable de l'existence à cet endroit des réseaux d'égouts et d'aqueduc.

#### NON-USAGE OU ABANDON

Le non-usage ou l'abandon par la Ville des droits réels et perpétuels ci-haut mentionnés n'affectera en rien les droits réels et

perpétuels existant en faveur d'un tiers, le cas échéant, lesquels continueront de subsister intégralement sur le **fonds servant** ci-après décrit.

#### DÉSIGNATION DU FONDS SERVANT

Le **fonds servant** de cette servitude réelle et perpétuelle, appartenant à la Société est constitué de l'Immeuble A, soit le lot QUATRE MILLIONS QUATRE CENT VINGT-SEPT MILLE HUIT CENT SOIXANTE (4 427 860) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

#### DÉSIGNATION DU FONDS DOMINANT

Le **fonds dominant** de cette servitude réelle et perpétuelle appartient à la Ville pour l'avoir acquis aux termes des actes publiés au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous les numéros 1 475 145 et 1 708 987 et est constitué du lot UN MILLION DEUX CENT QUARANTE-CINQ MILLE HUIT CENTS (1 245 800) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal (rue Victoria).

#### CONSIDÉRATION

La présente servitude est consentie en considération des avantages que la Société et le public en général retirent des installations, dont et du tout quittance générale et finale.

#### TRANSFERT

À compter de la date de la signature du présent acte, les Bénéficiaires détiennent les droits ci-dessus relatés

#### TAXES RELATIVES À LA SERVITUDE

Si la présente servitude est taxable selon les dispositions des lois applicables, la Ville effectuera elle-même le paiement de la TPS

et de la TVQ auprès des autorités fiscales concernées, à l'entière exonération de la Société.

### **DÉCLARATION RELATIVE À L'AVANT-CONTRAT**

Les Parties conviennent que les seules relations juridiques les liant sont constatées par le présent contrat qui annule toute entente ou convention antérieure, écrite ou verbale, concernant les immeubles échangés.

### **AVIS ET ÉLECTION DE DOMICILE**

La Société fait élection de domicile au numéro 2929, rue Victoria, à Montréal, province de Québec, H8Z 1Z4.

La Ville fait élection de domicile au bureau du greffier de la Ville de Montréal au numéro 275, rue Notre-Dame Est, à Montréal, province de Québec, H2Y 1C6.

Pour le cas où elle changerait d'adresse sans dénoncer par écrit à la Ville sa nouvelle adresse, la Société fait élection de domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure pour le district de Montréal.

### **POLITIQUE DE GESTION CONTRACTUELLE DE LA VILLE**

La Ville a adopté une Politique de gestion contractuelle, conformément aux dispositions de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), et elle a remis une copie de cette politique à la Société.

En vertu d'une sentence arbitrale, l'article 7 de la Politique de gestion contractuelle est inopérant envers les membres du Syndicat professionnel des scientifiques à pratique exclusive de Montréal (arpenteurs-géomètres, ingénieurs, chimistes et médecins vétérinaires).

### **CLAUSES INTERPRÉTATIVES**

Lorsque le contexte l'exige, tout mot écrit au singulier comprend aussi le pluriel et vice versa, tout mot écrit au masculin comprend aussi le féminin et vice versa, et tout mot désignant des personnes désigne les sociétés et personnes morales.

L'insertion de titres aux présentes est aux fins de référence seulement et n'affecte aucunement leur interprétation.

Chaque disposition des présentes est indépendante et distincte de sorte que si, l'une quelconque de ces dispositions est déclarée nulle ou non exécutoire, ceci n'affectera aucunement la validité des autres dispositions des présentes qui conserveront tout leur effet.

Le silence de la Ville ou de la Société ou leur retard à exercer un droit ou un recours ne doit jamais être interprété comme une renonciation à tel droit ou recours.

### **MENTIONS EXIGÉES EN VERTU DE L'ARTICLE 9 DE LA LOI CONCERNANT LES DROITS SUR LES MUTATIONS IMMOBILIÈRES**

Les Parties font les déclarations suivantes:

- a) Le cédant de l'Immeuble A et cessionnaire de l'Immeuble B est: VILLE DE MONTRÉAL.
- b) Le cédant de l'Immeuble B et cessionnaire de l'Immeuble A est: 151170 CANADA INC.
- c) Le siège de la VILLE DE MONTRÉAL est au: 275, rue Notre-Dame Est, à Montréal, province de Québec, H2Y 1C6.

- d) Le siège de 151170 CANADA INC. est au: 2929, rue Victoria, à Montréal, province de Québec, H8S 1Z4.
- e) Les immeubles échangés sont entièrement situés sur le territoire de la Ville de Montréal.
- f) Le montant de la contrepartie pour le transfert de l'Immeuble A, selon le cédant et le cessionnaire, est de: VINGT-HUIT MILLE CENT CINQUANTE DOLLARS (28 150,00 \$).
- g) Le montant de la contrepartie pour le transfert de l'Immeuble B, selon le cédant et le cessionnaire, est de: VINGT-HUIT MILLE CENT CINQUANTE DOLLARS (28 150,00 \$).
- h) Le montant constituant la base d'imposition du droit de mutation de l'Immeuble A, selon le cédant et le cessionnaire, est de: VINGT-HUIT MILLE CENT CINQUANTE DOLLARS (28 150,00 \$).
- i) Le montant constituant la base d'imposition du droit de mutation de l'Immeuble B, selon le cédant et le cessionnaire, est de: TRENTE ET UN MILLE NEUF CENT SOIXANTE ET ONZE DOLLARS ET QUATRE-VINGT-CINQ CENTS (31 971,85 \$) [évaluation municipale (31 971,85 \$) X facteur comparatif (1,00)].
- j) Le montant du droit de mutation pour l'Immeuble A est de: CENT QUARANTE DOLLARS ET SOIXANTE-QUINZE CENTS (140,75 \$).

k) Le montant du droit de mutation pour l'Immeuble B est de: CENT CINQUANTE-NEUF DOLLARS ET QUATRE-VINGT-SIX CENTS (159,86 \$).

l) **EXONÉRATION**: Il y a exonération du paiement du droit de mutation quant à l'Immeuble B cédé à la VILLE DE MONTRÉAL, cette dernière étant un organisme public définit à l'article 1 de la loi et bénéficie, en conséquence, de l'exonération du paiement du droit de mutation conformément aux dispositions de l'article 17a) de la loi.

m) Le présent acte d'échange ne concerne pas un transfert à la fois d'immeubles corporels et de meubles visés à l'article 1.0.1 de la loi.

**DONT ACTE** à Montréal, sous le numéro

des minutes du notaire soussigné.

**LES PARTIES** déclarent au notaire avoir pris connaissance du présent acte et avoir exempté le notaire soussigné d'en donner lecture, puis les Parties signent en présence du notaire soussigné.

**151170 CANADA INC.**

Par : \_\_\_\_\_

**VILLE DE MONTRÉAL**

Par : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
**Andrée BLAIS, notaire**

VRAIE COPIE de la minute des présentes demeurée en mon étude.

**Dossier # : 1166337003**

**Unité administrative responsable :**

Service de la gestion et de la planification immobilière ,  
Direction , Division de la stratégie et du développement durable  
en immobilier , Section stratégies immobilières

**Objet :**

Approuver un projet d'acte d'échange par lequel la Ville de Montréal cède à 151170 Canada inc., à des fins commerciales, un terrain formé du lot 4 427 860, en contrepartie duquel 151170 Canada inc. cède à la Ville de Montréal, pour régulariser l'empiètement d'une piste cyclable, un terrain formé du lot 4 460 340 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, ayant front sur la rue Victoria, dans l'arrondissement de Lachine. / Autoriser à cette fin une dépense de 2 807,96 \$ correspondant à la TVQ. N/Réf. : 31H12-005-6051-08

**SENS DE L'INTERVENTION**

Certification de fonds

---

**FICHIERS JOINTS**



[1166337003-acte d'échange.xlsx](#)

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Martine LECLAIR  
Conseillère en gestion des ressources  
financières  
**Tél : 514-634-3471 (248)**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2016-09-29

Lucie PROULX  
C/d des ressources humaines, financières et  
relations avec les citoyens.  
**Tél : 514 634-3471 (256)**  
**Division :**



**Dossier # : 1173778005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité , Division transactions immobilières
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver un projet d'acte par lequel la Ville renonce partiellement à la servitude de non-construction consentie en sa faveur, aux termes d'un acte intervenu entre Les Constructions Fédérales inc., Groupe Allogio inc., Faubourg Pointe-aux-Prairies inc. et la Ville sur un total de cent soixante-quatorze (174) lots situés sur les rues Jules-Helbronner, Trefflé-Berthiaume et Napoléon-Bourassa, lesquelles font partie du développement résidentiel Faubourg Pointe-aux-Prairies, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles. N/Réf. : 31H12-005-5675-01

Il est recommandé :  
d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville renonce partiellement à une servitude de non-construction consentie en sa faveur, aux termes d'un acte publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal, devant M<sup>e</sup> Jacques Morand, le 21 décembre 2006, sous le numéro 13 921 195, intervenu entre Les Constructions Fédérales inc., Groupe Allogio inc., Faubourg Pointe-aux-Prairies inc. et la Ville, sur cent soixante-quatorze (174) lots construits et limitrophes aux aires de conservation, situés sur les rues Jules-Helbronner, Trefflé-Berthiaume et Napoléon-Bourassa, lesquelles font partie du développement résidentiel Faubourg Pointe-aux-Prairies, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, dont la désignation complète est inscrite au sommaire.

**Signé par** Benoit DAGENAI **Le** 2017-12-15 13:39

**Signataire :** Benoit DAGENAI

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1173778005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité , Division transactions immobilières
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver un projet d'acte par lequel la Ville renonce partiellement à la servitude de non-construction consentie en sa faveur, aux termes d'un acte intervenu entre Les Constructions Fédérales inc., Groupe Allogio inc., Faubourg Pointe-aux-Prairies inc. et la Ville sur un total de cent soixante-quatorze (174) lots situés sur les rues Jules-Helbronner, Trefflé-Berthiaume et Napoléon-Bourassa, lesquelles font partie du développement résidentiel Faubourg Pointe-aux-Prairies, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles. N/Réf. : 31H12-005-5675-01

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le développement résidentiel Faubourg Pointe-aux-Prairies est situé au sud du boulevard Gouin Est, de part et d'autre de la 94<sup>e</sup> Avenue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, et représente l'ajout d'environ 1 600 unités d'habitation sur une superficie de terrain totalisant 44,08 hectares, dont une portion fait partie de l'écoterritoire de la trame verte de l'Est. Ce développement résidentiel a fait l'objet, en 2002 -2003, d'un processus de planification concertée impliquant Les Constructions Fédérales inc., le propriétaire foncier, Groupe Allogio inc./Faubourg Pointe-aux-Prairies inc., le promoteur immobilier, la Ville et le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, et ce, afin de protéger 9,6 hectares d'espaces naturels riches sur le plan de la biodiversité, dont entre autres, des marécages, un ruisseau avec des rives boisées et une zone de friche en bordure de la Rivière-des-Prairies.

Un redécoupage cadastral incluant une nouvelle trame de rues nécessitant des échanges de terrains entre la Ville et Les Constructions Fédérales inc. a été réalisé pour créer les aires de conservation (les « Aires »). Afin de protéger ces Aires, deux servitudes ont été consenties sur les lots limitrophes à ces Aires, en tant que fonds servant, soit une servitude de non-construction (la « Servitude ») et une servitude réelle et perpétuelle de non-accès, dont les obligations sont énumérées respectivement aux articles 4 et 7 de l'acte reçu devant M<sup>e</sup> Jacques Morand, notaire, sous sa minute 20 050, et publié le 4 janvier 2007, au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal, sous le numéro 13 921 195 (l'« Acte ») et dont une copie est jointe au présent sommaire.

Les obligations de la servitude de non-construction s'adressant aux entrepreneurs se résument ainsi :

- enfouir les fils des réseaux électriques et de communications;
- ériger, entre le terrain et l'Aire, une clôture de chantier avec barrière à sédiments, lors des travaux de construction;
- remplacer la clôture de chantier par une clôture permanente, érigée à l'intérieur de la limite du lot du terrain, afin d'interdire tout accès aux Aires;
- aménager les côtés et le terrain arrière afin d'assurer le drainage des eaux pluviales en direction des Aires;
- installer un réseau d'évacuation des eaux de piscine;
- installer des équipements de contrôle de la qualité des eaux de drainage;
- prendre toutes les précautions nécessaires afin d'éviter le piétinement des Aires.

Les obligations de la servitude réelle et perpétuelle de non-accès s'adressant à tout propriétaire se résument ainsi :

- l'obligation de maintenir en bon état la clôture permanente et le cas échéant de la remplacer à ses frais, selon les mêmes spécifications;
- l'interdiction de pratiquer des ouvertures dans la clôture permanente afin d'accéder à l'Aire;
- l'interdiction de modifier la pente du terrain, telle qu'aménagée, afin de maintenir le drainage des eaux pluviales vers le ruisseau;
- l'interdiction d'évacuer les eaux d'une piscine vers l'Aire.

Un premier projet d'acte de renonciation partielle à la servitude de non-construction sur six (6) lots a fait l'objet d'une décision antérieure (1163778005).

Un autre projet d'acte de renonciation partielle à la servitude de non-construction sur soixante-quatre (64) lots et à la servitude de non-accès sur dix (10) lots a également fait l'objet d'une décision antérieure (1163778007).

Le présent sommaire décisionnel a pour but de soumettre aux autorités municipales, pour approbation, un troisième projet d'acte par lequel la Ville renonce partiellement à la servitude de non-construction grevant cent soixante-quatorze (174) lots construits et limitrophes aux Aires, compte tenu du fait que les obligations qui y sont rattachées ont été adressées et complétées.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG16 0620 - 24 novembre 2016 - Approuver un projet d'acte par lequel la Ville renonce partiellement à la servitude de non-construction et la servitude de non-accès, consenties en sa faveur, sur soixante-quatorze (74) lots non limitrophes aux Aires, situés sur la rue Jules-Helbronner, faisant partie du développement résidentiel Faubourg Pointe-Aux-Prairies.  
CG16 0580 - 27 octobre 2016 - Approuver un projet d'acte par lequel la Ville renonce partiellement à la servitude de non-construction et à la servitude de non-accès, consenties

en sa faveur, sur six (6) lots non limitrophes aux Aires, situés sur les rues Jules-Helbronner, Trefflé-Berthiaume et Napoléon-Bourassa faisant partie du développement résidentiel Faubourg Pointe-Aux-Prairies.

CG06 0497 - 13 décembre 2006 - Approuver le projet d'acte par lequel la Ville consent à l'établissement d'une servitude de non-construction et une servitude de nonaccès sur les lots limitrophes aux aires de conservation.

RCG06-043 - 6 octobre 2006 - Règlement du conseil d'agglomération pour exclure les terrains composant l'ancienne grille de rues et de parcs de l'écoterritoire de la trame verte de l'Est.

CG06 0387 et CG06 0291 - 31 août 2006 - Adoption du retrait d'équipements d'agglomération.

CM05 0763 - 12 décembre 2005 - Adoption d'une convention avec la Communauté métropolitaine de Montréal pour le projet Faubourg Pointe-aux-Prairies.

CM05 0579 - 29 août 2005 - Adoption d'un règlement sur la fermeture de rues au nord-est de l'avenue Armand-Chaput.

CE04 2463 - 15 décembre 2004 - Mandat de procéder aux transactions immobilières et d'élaborer une proposition de mise en valeur des aires de conservation.

CM04 0861 - 14 décembre 2004 - Adoption de la Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels.

## DESCRIPTION

Renoncer partiellement à la servitude de non-construction grevant cent soixante-quatorze (174) lots limitrophes aux Aires, lesquels sont situés sur les rues Jules-Helbronner, Trefflé-Berthiaume et Napoléon-Bourassa dans le développement résidentiel Faubourg Pointe-aux-Prairies, de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, tels que décrits :

Renonciation partielle de la servitude de non-construction sur dix (10) lots situés sur la rue Jules-Helbronner :

- Les lots suivants sont le résultat de l'opération cadastrale des lots 3 397 683, 3 397 652, 3 394 654, tous du cadastre du Québec :

4 881 913	4 881 989	4 881 988	4 881 972	4 881 973
4 881 971	4 881 958	4 881 977	4 881 979	4 881 978

Renonciation partielle de la servitude de non-construction sur cent quarante-neuf (149) lots situés sur la rue Trefflé-Berthiaume :

- Les lots suivants sont le résultat de l'opération cadastrale du lot 3 397 644 du cadastre du Québec :

5 609 530	4 870 854	4 937 055	5 617 310	5 089 461	5 100 001
5 609 531	5 035 741	4 937 056	5 617 311	5 089 462	5 100 002
5 609 532	5 035 742	4 937 058	5 617 312	5 089 463	5 099 990

5 609 533	5 035 743	4 937 059	4 937 065	5 089 465	5 099 991
5 609 534	5 035 744	4 937 060	4 937 066	5 089 466	5 099 992
5 663 101	5 035 745	4 937 061	4 937 067	5 089 467	5 099 993
4 870 856	5 035 746	4 937 062	4 937 068	5 089 468	5 099 994
4 870 857	5 035 747	4 937 063	4 937 069	5 089 469	5 099 995
4 870 858	5 035 748	5 617 313	4 937 070	5 089 470	5 198 334
4 870 859	5 035 749	5 617 314	4 937 072	5 685 196	5 198 335
4 870 860	5 035 750	5 617 315	4 937 073	5 685 197	5 198 336
4 870 861	5 035 751	5 617 316	4 937 074	5 685 198	5 198 337
4 870 849	5 035 752	5 617 317	4 937 075	5 685 199	5 198 338
4 870 850	4 937 051	5 617 318	4 937 076	5 099 997	5 198 339
4 870 851	4 937 052	5 617 307	5 089 458	5 099 998	
4 870 852	4 937 053	5 617 308	5 089 459	5 099 999	
4 870 853	4 937 054	5 617 309	5 089 460	5 100 000	

· Les lots suivants sont le résultat de l'opération cadastrale du lot 3 397 649 et 3 397 650 du cadastre du Québec :

5 198 243	4 964 135	4 964 144	5 198 259	5 176 537	5 176 546
5 198 244	4 964 136	4 964 145	5 198 260	5 176 538	5 176 547
5 198 245	4 964 137	5 198 250	5 198 261	5 176 539	5 598 921
5 198 246	4 964 138	5 198 251	5 198 262	5 176 540	5 598 922
5 198 247	4 964 140	5 198 252	5 198 263	5 176 542	4 728 367
5 198 248	4 964 141	5 198 253	5 198 264	5 176 543	4 728 368
4 964 133	4 964 142	5 198 254	5 176 535	5 176 544	4 728 369
4 964 134	4 964 143	5 198 255	5 176 536	5 176 545	4 728 370
4 728 371	5 598 923				

Renonciation partielle de la servitude de non-construction sur quinze (15) lots situés sur la rue Napoléon-Bourassa :

· Les lots suivants sont le résultat de l'opération cadastrale des lots 3 397 642 et 3 398 114, tous du cadastre du Québec :

4 472 193	4 472 197	4 472 200	4 472 203	4 472 206
4 472 195	4 472 198	4 472 201	4 472 204	4 472 207
4 472 196	4 472 199	4 472 202	4 472 205	4 472 208

## JUSTIFICATION

Le Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal en accord avec l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles est favorable à cette renonciation partielle de la Servitude sur les lots construits, limitrophes aux Aires, compte tenu du fait que les obligations rattachées à la Servitude ont été respectées lors de la construction des lots.

Considérant ces faits, le Service de la gestion et de la planification immobilière recommande ladite renonciation partielle de la servitude de non-construction sur les lots précités.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ce dossier n'est pas en lien avec la Politique de développement durable.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

La non-approbation de la présente renonciation partielle aura pour effet d'empêcher toutes futures transactions immobilières sur les immeubles dont les lots sont grevés de la Servitude.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec le Service des communications.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Conseil d'agglomération : 25 janvier 2018

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Document(s) juridique(s) visé(s) :  
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Caroline BOILEAU)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Richard JOSEPH, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles  
Véronique ANGERS, Service des grands parcs\_verdissement et du Mont-Royal  
Mario MASSON, Service des grands parcs\_verdissement et du Mont-Royal

Lecture :

Richard JOSEPH, 13 décembre 2017  
Véronique ANGERS, 8 décembre 2017  
Mario MASSON, 8 décembre 2017

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-12-08

Viviane LANCIAULT  
Conseillère en immobilier

**Tél :** 514-872-2284  
**Télécop. :** 514-872-8350

Denis SAUVÉ  
Chef de division des transactions immobilières

**Tél :** 514 872-2125  
**Télécop. :** 514-872-8350

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Francine FORTIN  
Directrice des transactions immobilières et de la  
sécurité

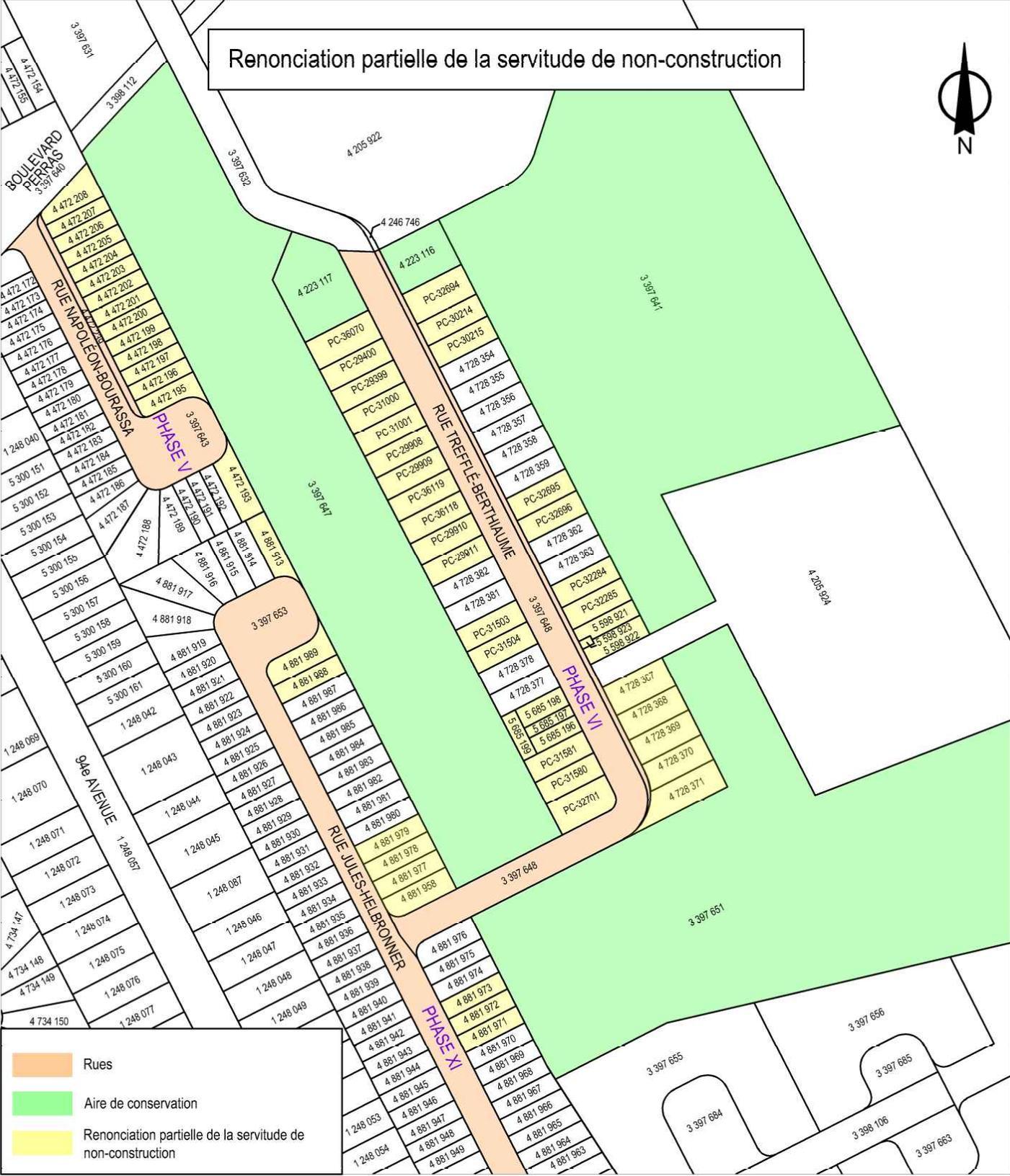
**Tél :** 514-868-3844  
**Approuvé le :** 2017-12-14

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Marie-Claude LAVOIE  
Directrice de service SGPI

**Tél :** 514 872-1049  
**Approuvé le :** 2017-12-15

# Renonciation partielle de la servitude de non-construction



- Rues
- Aire de conservation
- Renonciation partielle de la servitude de non-construction

SERVICE DE LA GESTION ET DE LA PLANIFICATION IMMOBILIÈRE  
 DIRECTION DES TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES ET DE LA SÉCURITÉ  
 DIVISION DES TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES

Rivière-des-Prairies -  
 Pointe-aux-Trembles  
**Montréal**

Plan C: plan de cadastre  
 Dossier: 31H12-005-5675-01  
 Dessinateur: LJC  
 Échelle: 1:2500  
 Date: 13-12-2017

Les informations contenues dans le présent document sont fournies sous toutes réserves et à titre indicatif uniquement

## Servitude de non-construction Faubourg Pointe-aux-Prairies

①

Lots d'origine	N° du plan complémentaire	Lots grevés de servitude de non-construction	Adresses	Lots construits ou vacants	Renonciation de la servitude de non-construction
<b>Phase XI - Côté Est de la rue Jules-Helbronner</b>					
3 397 683	Côté nord de rue	4 881 913	12430, Jules-Helbronner	Construit	Oui
3 397 652		4 881 989	12467, Jules-Helbronner	Construit	Oui
3 397 652		4 881 988	12463, Jules-Helbronner	Construit	Oui
3 397 652			12459, Jules-Helbronner		
3 397 652			12455, Jules-Helbronner		
3 397 652			12451, Jules-Helbronner		
3 397 652			12447, Jules-Helbronner		
3 397 652			12443, Jules-Helbronner		
3 397 652			12439, Jules-Helbronner		
3 397 652			12435, Jules-Helbronner		
3 397 652			12431, Jules-Helbronner		
3 397 652		4 881 979	12427, Jules-Helbronner	Construit	Oui
3 397 652		4 881 978	12423, Jules-Helbronner	Construit	Oui
3 397 652		4 881 977	12419, Jules-Helbronner	Construit	Oui
3 397 652		4 881 958	12415, Jules-Helbronner	Construit	Oui
3 397 654					
3 397 654					
3 397 654					
3 397 654		4 881 973	12399, Jules-Helbronner	Construit	Oui
3 397 654		4 881 972	12395, Jules-Helbronner	Construit	Oui
3 397 654		4 881 971	12391, Jules-Helbronner	Construit	Oui
3 397 654					
3 397 654					
3 397 654					
3 397 654					
<b>Phase VI - Côté Ouest de la rue Trefflé-Berthiaume</b>					
3 397 644	PC-36070	5 609 530	12476-78-80 Trefflé-Berthiaume	Construit	Oui
		5 609 531			Oui
		5 609 532			Oui
		5 609 533			Oui
		5 609 534			Oui
		5 663 101			Oui

# Servitude de non-construction Faubourg Pointe-aux-Prairies

2

Lots d'origine	N° du plan complémentaire	Lots grevés de servitude de non-construction	Adresses	Lots construits ou vacants	Renonciation de la servitude de non-construction
3 397 644	PC-29400	4 870 856	12468-70-72 Trefflé-Berthiaume	Construit	Oui
		4 870 857			Oui
		4 870 858			Oui
		4 870 859			Oui
		4 870 860			Oui
		4 870 861			Oui
3 397 644	PC-29399	4 870 849	12460-62-64 Trefflé-Berthiaume	Construit	Oui
		4 870 850			Oui
		4 870 851			Oui
		4 870 852			Oui
		4 870 853			Oui
		4 870 854			Oui
3 397 644	PC-31000	5 035 741	12452-54-56 Trefflé-Berthiaume	Construit	Oui
		5 035 742			Oui
		5 035 743			Oui
		5 035 744			Oui
		5 035 745			Oui
		5 035 746			Oui
3 397 644	PC-31001	5 035 747	12444-46-48 Trefflé-Berthiaume	Construit	Oui
		5 035 748			Oui
		5 035 749			Oui
		5 035 750			Oui
		5 035 751			Oui
		5 035 752			Oui
3 397 644	PC-29908	4 937 051	12436-38-40 Trefflé-Berthiaume	Construit	Oui
		4 937 052			Oui
		4 937 053			Oui
		4 937 054			Oui
		4 937 055			Oui
		4 937 056			Oui

# Servitude de non-construction Faubourg Pointe-aux-Prairies

③

Lots d'origine	N° du plan complémentaire	Lots grevés de servitude de non-construction	Adresses	Lots construits ou vacants	Renonciation de la servitude de non-construction
3 397 644	PC-29909	4 937 058	12428-30-32 Trefflé-Berthiaume	Construit	Oui
		4 937 059			Oui
		4 937 060			Oui
		4 937 061			Oui
		4 937 062			Oui
		4 937 063			Oui
3 397 644	PC-36119	5 617 313	12420-22-24 Trefflé-Berthiaume	Construit	Oui
		5 617 314			Oui
		5 617 315			Oui
		5 617 316			Oui
		5 617 317			Oui
		5 617 318			Oui
3 397 644	PC-36118	5 617 307	12412-14-16 Trefflé-Berthiaume	Construit	Oui
		5 617 308			Oui
		5 617 309			Oui
		5 617 310			Oui
		5 617 311			Oui
		5 617 312			Oui
3 397 644	PC-29910	4 937 065	12404-06-08 Trefflé-Berthiaume	Construit	Oui
		4 937 066			Oui
		4 937 067			Oui
		4 937 068			Oui
		4 937 069			Oui
		4 937 070			Oui
3 397 644	PC-29911	4 937 072	12396-98-400 Trefflé-Berthiaume	Construit	Oui
		4 937 073			Oui
		4 937 074			Oui
		4 937 075			Oui
		4 937 076			Oui
3 397 644					
3 397 644					

# Servitude de non-construction Faubourg Pointe-aux-Prairies

④

Lots d'origine	N° du plan complémentaire	Lots grevés de servitude de non-construction	Adresses	Lots construits ou vacants	Renonciation de la servitude de non-construction
3 397 644	PC-31503	5 089 458	12372-74-76 Trefflé-Berthiaume	Construit	Oui
		5 089 459			Oui
		5 089 460			Oui
		5 089 461			Oui
		5 089 462			Oui
		5 089 463			Oui
3 397 644	PC-31504	5 089 465	12364-66-68 Trefflé-Berthiaume	Construit	Oui
		5 089 466			Oui
		5 089 467			Oui
		5 089 468			Oui
		5 089 469			Oui
		5 089 470			Oui
3 397 644					
3 397 644					
3 397 644	(5 681 925)	5 685 196	12334 Trefflé-Berthiaume	Construit	Oui
		5 685 197	12336 Trefflé-Berthiaume	Construit	Oui
		5 685 198	12338 Trefflé-Berthiaume	Construit	Oui
		5 685 199	12334-36-38 Trefflé-Berthiaume	Construit	Oui
3 397 644	PC-31581	5 099 997	12326-28 Trefflé-Berthiaume	Construit	Oui
		5 099 998			Oui
		5 099 999			Oui
		5 100 000			Oui
		5 100 001			Oui
		5 100 002			Oui
3 397 644	PC-31580	5 099 990	12320-24 Tréfflé-Berthiaume	Construit	Oui
		5 099 991			Oui
		5 099 992			Oui
		5 099 993			Oui
		5 099 994			Oui
		5 099 995			Oui

# Servitude de non-construction Faubourg Pointe-aux-Prairies

5

Lots d'origine	N° du plan complémentaire	Lots grevés de servitude de non-construction	Adresses	Lots construits ou vacants	Renonciation de la servitude de non-construction
3 397 649	PC-32695	5 198 250	12403-05-07 Trefflé-Berthiaume	Construit	Oui
		5 198 251			Oui
		5 198 252			Oui
		5 198 253			Oui
		5 198 254			Oui
		5 198 255			Oui
3 397 649	PC-32696	5 198 259	12395-97-99 Trefflé-Berthiaume	Construit	Oui
		5 198 260			Oui
		5 198 261			Oui
		5 198 262			Oui
		5 198 263			Oui
		5 198 264			Oui
3 397 649					
3 397 649					
3 397 649	PC-32284	5 176 535	12371-73-75 Trefflé-Berthiaume	Construit	Oui
		5 176 536			Oui
		5 176 537			Oui
		5 176 538			Oui
		5 176 539			Oui
		5 176 540			Oui
3 397 649	PC-32285	5 176 542	12363-65-67 Trefflé-Berthiaume	Construit	Oui
		5 176 543			Oui
		5 176 544			Oui
		5 176 545			Oui
		5 176 546			Oui
		5 176 547			Oui
3 397 649		5 598 921	12355-57-59 Trefflé-Berthiaume	Construit	Oui
3 397 649		5 598 922	12355-57-59 Trefflé-Berthiaume	Construit	Oui
		5 598 923	12355-57-59 Trefflé-Berthiaume	Construit	Oui
3 397 650		4 728 367	12347-49-51 Trefflé-Berthiaume	Construit	Oui
3 397 650		4 728 368	12339-41-43 Trefflé-Berthiaume	Construit	Oui
3 397 650		4 728 369	12331-35-37 Trefflé-Berthiaume	Construit	Oui
3 397 650		4 728 370	12323-25-27 Trefflé-Berthiaume	Construit	Oui
4 559 695		4 728 371	12315-17-19 Trefflé-Berthiaume	Construit	Oui

# Servitude de non-construction Faubourg Pointe-aux-Prairies

⑥

Lots d'origine	N° du plan complémentaire	Lots grevés de servitude de non-construction	Adresses	Lots construits ou vacants	Renonciation de la servitude de non-construction
3 397 644	PC-32701	5 198 334	12308-10-12 Trefflé-Berthiaume	Construit	Oui
		5 198 335			
		5 198 336			
		5 198 337			
		5 198 338			
		5 198 339			
<b>Phase VI - Côté Est de la rue Trefflé-Berthiaume</b>					
3 397 649	PC-32694	5 198 243	12475-77-79 Trefflé-Berthiaume	Construit	Oui
		5 198 244			Oui
		5 198 245			Oui
		5 198 246			Oui
		5 198 247			Oui
		5 198 248			Oui
3 397 649	PC-30214	4 964 133	12467-69-71 Trefflé-Berthiaume	Construit	Oui
		4 964 134			Oui
		4 964 135			Oui
		4 964 136			Oui
		4 964 137			Oui
		4 964 138			Oui
3 397 649	PC-30215	4 964 140	12459-61-63 Trefflé-Berthiaume	Construit	Oui
		4 964 141			Oui
		4 964 142			Oui
		4 964 143			Oui
		4 964 144			Oui
		4 964 145			Oui
3 397 649					
3 397 649					
3 397 649					
3 397 649					
3 397 649					
3 397 649					

# Servitude de non-construction Faubourg Pointe-aux-Prairies

7

Lots d'origine	N° du plan complémentaire	Lots grevés de servitude de non-construction	Adresses	Lots construits ou vacants	Renonciation de la servitude de non-construction
----------------	---------------------------	--	----------	----------------------------	--

Phase V - Côté Est de la rue Napoléon-Bourassa					
3 397 642		4 472 193	12434, Napoléon-Bourassa	Construit	Oui
3 398 114		4 472 195	12471, Napoléon-Bourassa	Construit	Oui
3 398 114		4 472 196	12475, Napoléon-Bourassa	Construit	Oui
3 398 114		4 472 197	12479, Napoléon-Bourassa	Construit	Oui
3 398 114		4 472 198	12483, Napoléon-Bourassa	Construit	Oui
3 398 114		4 472 199	12487, Napoléon-Bourassa	Construit	Oui
3 398 114		4 472 200	12491, Napoléon-Bourassa	Construit	Oui
3 398 114		4 472 201	12495, Napoléon-Bourassa	Construit	Oui
3 398 114		4 472 202	12499, Napoléon-Bourassa	Construit	Oui
3 398 114		4 472 203	12503, Napoléon-Bourassa	Construit	Oui
3 398 114		4 472 204	12507, Napoléon-Bourassa	Construit	Oui
3 398 114		4 472 205	12511, Napoléon-Bourassa	Construit	Oui
3 398 114		4 472 206	12515, Napoléon-Bourassa	Construit	Oui
3 398 114		4 472 207	12519, Napoléon-Bourassa	Construit	Oui
3 398 114		4 472 208	12523, Napoléon-Bourassa	Construit	Oui



**Dossier # : 1173778005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité , Division transactions immobilières
<b>Objet :</b>	Approuver un projet d'acte par lequel la Ville renonce partiellement à la servitude de non-construction consentie en sa faveur, aux termes d'un acte intervenu entre Les Constructions Fédérales inc., Groupe Allogio inc., Faubourg Pointe-aux-Prairies inc. et la Ville sur un total de cent soixante-quatorze (174) lots situés sur les rues Jules-Helbronner, Trefflé-Berthiaume et Napoléon-Bourassa, lesquelles font partie du développement résidentiel Faubourg Pointe-aux-Prairies, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles. N/Réf. : 31H12-005-5675-01

#### **SENS DE L'INTERVENTION**

Document(s) juridique(s) visé(s)

---

#### **COMMENTAIRES**

Nous approuvons, quant à sa validité et quant à sa forme, le projet d'acte de renonciation partielle à une servitude de non-construction ci-joint, préparé par Me Yannick Dery, notaire. Nous avons reçu la confirmation de ce dernier à l'effet qu'il n'apportera aucune modification au projet d'acte.

n/d 17-002460

---

#### **FICHIERS JOINTS**



[Acte de renonciation-VERSION FINALE POUR SIGNATURE.doc](#)

---

#### **RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Caroline BOILEAU  
notaire  
**Tél : 514-872-6423**

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-12-14

Marie-Andrée SIMARD  
notaire et chef de division  
**Tél : 514-872-6423**  
**Division : Droit contractuel**

## Renonciation partielle à une servitude de non-construction

L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT, le ● ● (●-●-2018)

DEVANT Me \_\_\_\_\_, notaire pour la province de Québec,  
ayant son domicile professionnel en la ville de Montréal,

COMPARAÎT:

**VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public constituée le premier janvier deux mille deux (1<sup>er</sup> janvier 2002) en vertu de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4), ayant son siège au numéro 275, rue Notre-Dame Est, en la ville de Montréal, province de Québec, H2Y 1C6, représentée par \_\_\_\_\_ dûment autorisé aux fins des présentes en vertu :

- a) de la résolution numéro CG06 0006, adoptée par le conseil d'agglomération à sa séance du vingt-trois (23) janvier deux mille six (2006); et
- b) de la résolution numéro CG \_\_\_\_\_, adoptée par le conseil d'agglomération à sa séance du \_\_\_\_\_;

une copie conforme de ces résolutions demeurant annexée aux présentes après avoir été reconnue véritable et signée pour identification par ledit représentant en présence du notaire soussigné.

Ci-après la « **Ville de Montréal** »

LAQUELLE, en sa qualité de propriétaire des fonds dominants, renonce à la servitude de non-construction résultant de l'acte intervenu entre la Ville de Montréal, Les Constructions Fédérales Inc., Groupe Allogio Inc. et Faubourg Pointe-aux-Prairies Inc., reçu devant Me Jacques Morand, notaire, le vingt-et-un (21) décembre deux mille six (2006) et dont copie a été publiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 13 921 195 (l'« **Acte** »), dans la seule mesure où sont visés les lots suivants (collectivement les « **Lots** »), savoir :

### DESIGNATION

a) Phase XI

le lot numéro QUATRE MILLIONS HUIT CENT QUATRE-VINGT-UN MILLE NEUF CENT TREIZE (4 881 913),

le lot numéro QUATRE MILLIONS HUIT CENT QUATRE-VINGT-UN MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGT-NEUF (4 881 989),

le lot numéro QUATRE MILLIONS HUIT CENT QUATRE-VINGT-UN MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGT-HUIT (4 881 988),

le lot numéro QUATRE MILLIONS HUIT CENT QUATRE-VINGT-UN MILLE NEUF CENT SOIXANTE-DIX-NEUF (4 881 979),

le lot numéro QUATRE MILLIONS HUIT CENT QUATRE-VINGT-UN MILLE NEUF CENT SOIXANTE-DIX-HUIT (4 881 978),

le lot numéro QUATRE MILLIONS HUIT CENT QUATRE-VINGT-UN MILLE NEUF CENT SOIXANTE-DIX-SEPT (4 881 977),

le lot numéro QUATRE MILLIONS HUIT CENT QUATRE-VINGT-UN MILLE NEUF CENT CINQUANTE-HUIT (4 881 958),

le lot numéro QUATRE MILLIONS HUIT CENT QUATRE-VINGT-UN MILLE NEUF CENT SOIXANTE-TREIZE (4 881 973),

le lot numéro QUATRE MILLIONS HUIT CENT QUATRE-VINGT-UN MILLE NEUF CENT SOIXANTE-DOUZE (4 881 972),

le lot numéro QUATRE MILLIONS HUIT CENT QUATRE-VINGT-UN MILLE NEUF CENT SOIXANTE-ET-ONZE (4 881 971),

b) Phase VI

le lot numéro CINQ MILLIONS SIX CENT NEUF MILLE CINQ CENT TRENTE (5 609 530),

le lot numéro CINQ MILLIONS SIX CENT NEUF MILLE CINQ CENT TRENTE ET UN (5 609 531),

le lot numéro CINQ MILLIONS SIX CENT NEUF MILLE CINQ CENT TRENTE-DEUX (5 609 532),

le lot numéro CINQ MILLIONS SIX CENT NEUF MILLE CINQ CENT TRENTE-TROIS (5 609 533),

le lot numéro CINQ MILLIONS SIX CENT NEUF MILLE CINQ CENT TRENTE-QUATRE (5 609 534),

le lot numéro CINQ MILLIONS SIX CENT SOIXANTE-TROIS MILLE CENT UN (5 663 101),

le lot numéro QUATRE MILLIONS HUIT CENT SOIXANTE-DIX MILLE HUIT CENT CINQUANTE-SIX (4 870 856),

le lot numéro QUATRE MILLIONS HUIT CENT SOIXANTE-DIX MILLE HUIT CENT CINQUANTE-SEPT (4 870 857),

le lot numéro QUATRE MILLIONS HUIT CENT SOIXANTE-DIX MILLE HUIT CENT CINQUANTE-HUIT (4 870 858),

le lot numéro QUATRE MILLIONS HUIT CENT SOIXANTE-DIX MILLE HUIT CENT CINQUANTE-NEUF (4 870 859),

le lot numéro QUATRE MILLIONS HUIT CENT SOIXANTE-DIX MILLE HUIT CENT SOIXANTE (4 870 860),

le lot numéro QUATRE MILLIONS HUIT CENT SOIXANTE-DIX MILLE HUIT CENT SOIXANTE ET UN (4 870 861),

le lot numéro QUATRE MILLIONS HUIT CENT SOIXANTE-DIX MILLE HUIT CENT QUARANTE-NEUF (4 870 849),

le lot numéro QUATRE MILLIONS HUIT CENT SOIXANTE-DIX MILLE HUIT CENT CINQUANTE (4 870 850),

le lot numéro QUATRE MILLIONS HUIT CENT SOIXANTE-DIX MILLE HUIT CENT CINQUANTE ET UN (4 870 851),

le lot numéro QUATRE MILLIONS HUIT CENT SOIXANTE-DIX MILLE HUIT CENT CINQUANTE-DEUX (4 870 852),

le lot numéro QUATRE MILLIONS HUIT CENT SOIXANTE-DIX MILLE HUIT CENT CINQUANTE-TROIS (4 870 853),

le lot numéro QUATRE MILLIONS HUIT CENT SOIXANTE-DIX MILLE HUIT CENT CINQUANTE-QUATRE (4 870 854),

le lot numéro CINQ MILLIONS TRENTE-CINQ MILLE SEPT CENT QUARANTE ET UN (5 035 741),

le lot numéro CINQ MILLIONS TRENTE-CINQ MILLE SEPT CENT QUARANTE-DEUX (5 035 742),

le lot numéro CINQ MILLIONS TRENTE-CINQ MILLE SEPT CENT QUARANTE-TROIS (5 035 743),

le lot numéro CINQ MILLIONS TRENTE-CINQ MILLE SEPT CENT QUARANTE-QUATRE (5 035 744),

le lot numéro CINQ MILLIONS TRENTE-CINQ MILLE SEPT CENT QUARANTE-CINQ (5 035 745),

le lot numéro CINQ MILLIONS TRENTE-CINQ MILLE SEPT CENT QUARANTE-SIX (5 035 746),

le lot numéro CINQ MILLIONS TRENTE-CINQ MILLE SEPT CENT QUARANTE-SEPT (5 035 747),

le lot numéro CINQ MILLIONS TRENTE-CINQ MILLE SEPT CENT QUARANTE-HUIT (5 035 748),

le lot numéro CINQ MILLIONS TRENTE-CINQ MILLE SEPT CENT QUARANTE-NEUF (5 035 749),

le lot numéro CINQ MILLIONS TRENTE-CINQ MILLE SEPT CENT CINQUANTE (5 035 750),

le lot numéro CINQ MILLIONS TRENTE-CINQ MILLE SEPT CENT CINQUANTE ET UN (5 035 751),

le lot numéro CINQ MILLIONS TRENTE-CINQ MILLE SEPT CENT CINQUANTE-DEUX (5 035 752),

le lot numéro QUATRE MILLIONS NEUF CENT TRENTE-SEPT MILLE CINQUANTE ET UN (4 937 051),

le lot numéro QUATRE MILLIONS NEUF CENT TRENTE-SEPT MILLE CINQUANTE-DEUX (4 937 052),

le lot numéro QUATRE MILLIONS NEUF CENT TRENTE-SEPT MILLE CINQUANTE-TROIS (4 937 053),

le lot numéro QUATRE MILLIONS NEUF CENT TRENTE-SEPT MILLE CINQUANTE-QUATRE (4 937 054),

le lot numéro QUATRE MILLIONS NEUF CENT TRENTE-SEPT MILLE CINQUANTE-CINQ (4 937 055),

le lot numéro QUATRE MILLIONS NEUF CENT TRENTE-SEPT MILLE CINQUANTE-SIX (4 937 056),

le lot numéro QUATRE MILLIONS NEUF CENT TRENTE-SEPT MILLE CINQUANTE-HUIT (4 937 058),

le lot numéro QUATRE MILLIONS NEUF CENT TRENTE-SEPT MILLE CINQUANTE-NEUF (4 937 059),

le lot numéro QUATRE MILLIONS NEUF CENT TRENTE-SEPT MILLE SOIXANTE (4 937 060),

le lot numéro QUATRE MILLIONS NEUF CENT TRENTE-SEPT MILLE SOIXANTE ET UN (4 937 061),

le lot numéro QUATRE MILLIONS NEUF CENT TRENTE-SEPT MILLE SOIXANTE-DEUX (4 937 062),

le lot numéro QUATRE MILLIONS NEUF CENT TRENTE-SEPT MILLE SOIXANTE-TROIS (4 937 063),

le lot numéro CINQ MILLIONS SIX CENT DIX-SEPT MILLE TROIS CENT TREIZE (5 617 313),

le lot numéro CINQ MILLIONS SIX CENT DIX-SEPT MILLE TROIS CENT QUATORZE (5 617 314),

le lot numéro CINQ MILLIONS SIX CENT DIX-SEPT MILLE TROIS CENT QUINZE (5 617 315),

le lot numéro CINQ MILLIONS SIX CENT DIX-SEPT MILLE TROIS CENT SEIZE (5 617 316),

le lot numéro CINQ MILLIONS SIX CENT DIX-SEPT MILLE TROIS CENT DIX-SEPT (5 617 317),

le lot numéro CINQ MILLIONS SIX CENT DIX-SEPT MILLE TROIS CENT

DIX-HUIT (5 617 318),

le lot numéro CINQ MILLIONS SIX CENT DIX-SEPT MILLE TROIS CENT SEPT (5 617 307),

le lot numéro CINQ MILLIONS SIX CENT DIX-SEPT MILLE TROIS CENT HUIT (5 617 308),

le lot numéro CINQ MILLIONS SIX CENT DIX-SEPT MILLE TROIS CENT NEUF (5 617 309),

le lot numéro CINQ MILLIONS SIX CENT DIX-SEPT MILLE TROIS CENT DIX (5 617 310),

le lot numéro CINQ MILLIONS SIX CENT DIX-SEPT MILLE TROIS CENT ONZE (5 617 311),

le lot numéro CINQ MILLIONS SIX CENT DIX-SEPT MILLE TROIS CENT DOUZE (5 617 312),

le lot numéro QUATRE MILLIONS NEUF CENT TRENTE-SEPT MILLE SOIXANTE-CINQ (4 937 065),

le lot numéro QUATRE MILLIONS NEUF CENT TRENTE-SEPT MILLE SOIXANTE-SIX (4 937 066),

le lot numéro QUATRE MILLIONS NEUF CENT TRENTE-SEPT MILLE SOIXANTE-SEPT (4 937 067),

le lot numéro QUATRE MILLIONS NEUF CENT TRENTE-SEPT MILLE SOIXANTE-HUIT (4 937 068),

le lot numéro QUATRE MILLIONS NEUF CENT TRENTE-SEPT MILLE SOIXANTE-NEUF (4 937 069),

le lot numéro QUATRE MILLIONS NEUF CENT TRENTE-SEPT MILLE SOIXANTE-DIX (4 937 070),

le lot numéro QUATRE MILLIONS NEUF CENT TRENTE-SEPT MILLE SOIXANTE-DOUZE (4 937 072),

le lot numéro QUATRE MILLIONS NEUF CENT TRENTE-SEPT MILLE SOIXANTE-TREIZE (4 937 073),

le lot numéro QUATRE MILLIONS NEUF CENT TRENTE-SEPT MILLE SOIXANTE-QUATORZE (4 937 074),

le lot numéro QUATRE MILLIONS NEUF CENT TRENTE-SEPT MILLE SOIXANTE-QUINZE (4 937 075),

le lot numéro QUATRE MILLIONS NEUF CENT TRENTE-SEPT MILLE SOIXANTE-SEIZE (4 937 076),

le lot numéro CINQ MILLIONS QUATRE-VINGT-NEUF MILLE QUATRE CENT CINQUANTE-HUIT (5 089 458),

le lot numéro CINQ MILLIONS QUATRE-VINGT-NEUF MILLE QUATRE CENT CINQUANTE-NEUF (5 089 459),

le lot numéro CINQ MILLIONS QUATRE-VINGT-NEUF MILLE QUATRE CENT SOIXANTE (5 089 460),

le lot numéro CINQ MILLIONS QUATRE-VINGT-NEUF MILLE QUATRE CENT SOIXANTE ET UN (5 089 461),

le lot numéro CINQ MILLIONS QUATRE-VINGT-NEUF MILLE QUATRE CENT SOIXANTE-DEUX (5 089 462),

le lot numéro CINQ MILLIONS QUATRE-VINGT-NEUF MILLE QUATRE CENT SOIXANTE-TROIS (5 089 463),

le lot numéro CINQ MILLIONS QUATRE-VINGT-NEUF MILLE QUATRE CENT SOIXANTE-CINQ (5 089 465),

le lot numéro CINQ MILLIONS QUATRE-VINGT-NEUF MILLE QUATRE CENT SOIXANTE-SIX (5 089 466),

le lot numéro CINQ MILLIONS QUATRE-VINGT-NEUF MILLE QUATRE CENT SOIXANTE-SEPT (5 089 467),

le lot numéro CINQ MILLIONS QUATRE-VINGT-NEUF MILLE QUATRE CENT SOIXANTE-HUIT (5 089 468),

le lot numéro CINQ MILLIONS QUATRE-VINGT-NEUF MILLE QUATRE CENT SOIXANTE-NEUF (5 089 469),

le lot numéro CINQ MILLIONS QUATRE-VINGT-NEUF MILLE QUATRE CENT SOIXANTE-DIX (5 089 470),

le lot numéro CINQ MILLIONS SIX CENT QUATRE-VINGT-CINQ MILLE CENT QUATRE-VINGT-SEIZE (5 685 196),

le lot numéro CINQ MILLIONS SIX CENT QUATRE-VINGT-CINQ MILLE CENT QUATRE-VINGT-DIX-SEPT (5 685 197),

le lot numéro CINQ MILLIONS SIX CENT QUATRE-VINGT-CINQ MILLE CENT QUATRE-VINGT-DIX-HUIT (5 685 198),

le lot numéro CINQ MILLIONS SIX CENT QUATRE-VINGT-CINQ MILLE CENT QUATRE-VINGT-DIX-NEUF (5 685 199),

le lot numéro CINQ MILLIONS QUATRE-VINGT-DIX-NEUF MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGT-DIX-SEPT (5 099 997),

le lot numéro CINQ MILLIONS QUATRE-VINGT-DIX-NEUF MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGT-DIX-HUIT (5 099 998),

le lot numéro CINQ MILLIONS QUATRE-VINGT-DIX-NEUF MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGT-DIX-NEUF (5 099 999),

le lot numéro CINQ MILLIONS CENT MILLE (5 100 000),

le lot numéro CINQ MILLIONS CENT MILLE UN (5 100 001),

le lot numéro CINQ MILLIONS CENT MILLE DEUX (5 100 002),

le lot numéro CINQ MILLIONS QUATRE-VINGT-DIX-NEUF MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGT-DIX (5 099 990),

le lot numéro CINQ MILLIONS QUATRE-VINGT-DIX-NEUF MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGT-ONZE (5 099 991),

le lot numéro CINQ MILLIONS QUATRE-VINGT-DIX-NEUF MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGT-DOUZE (5 099 992),

le lot numéro CINQ MILLIONS QUATRE-VINGT-DIX-NEUF MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGT-TREIZE (5 099 993),

le lot numéro CINQ MILLIONS QUATRE-VINGT-DIX-NEUF MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGT-QUATORZE (5 099 994),

le lot numéro CINQ MILLIONS QUATRE-VINGT-DIX-NEUF MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGT-QUINZE (5 099 995),

le lot numéro CINQ MILLIONS CENT QUATRE-VINGT DIX-HUIT MILLE TROIS CENT TRENTE-QUATRE (5 198 334),

le lot numéro CINQ MILLIONS CENT QUATRE-VINGT DIX-HUIT MILLE TROIS CENT TRENTE-CINQ (5 198 335),

le lot numéro CINQ MILLIONS CENT QUATRE-VINGT DIX-HUIT MILLE TROIS CENT TRENTE-SIX (5 198 336),

le lot numéro CINQ MILLIONS CENT QUATRE-VINGT DIX-HUIT MILLE TROIS CENT TRENTE-SEPT (5 198 337),

le lot numéro CINQ MILLIONS CENT QUATRE-VINGT DIX-HUIT MILLE TROIS CENT TRENTE-HUIT (5 198 338),

le lot numéro CINQ MILLIONS CENT QUATRE-VINGT DIX-HUIT MILLE TROIS CENT TRENTE-NEUF (5 198 339),

le lot numéro CINQ MILLIONS CENT QUATRE-VINGT DIX-HUIT MILLE DEUX CENT QUARANTE-TROIS (5 198 243),

le lot numéro CINQ MILLIONS CENT QUATRE-VINGT DIX-HUIT MILLE DEUX CENT QUARANTE-QUATRE (5 198 244),

le lot numéro CINQ MILLIONS CENT QUATRE-VINGT DIX-HUIT MILLE DEUX CENT QUARANTE-CINQ (5 198 245),

le lot numéro CINQ MILLIONS CENT QUATRE-VINGT DIX-HUIT MILLE DEUX CENT QUARANTE-SIX (5 198 246),

le lot numéro CINQ MILLIONS CENT QUATRE-VINGT DIX-HUIT MILLE DEUX CENT QUARANTE-SEPT (5 198 247),

le lot numéro CINQ MILLIONS CENT QUATRE-VINGT DIX-HUIT MILLE

DEUX CENT QUARANTE-HUIT (5 198 248),

le lot numéro QUATRE MILLIONS NEUF CENT SOIXANTE-QUATRE MILLE CENT TRENTE-TROIS (4 964 133),

le lot numéro QUATRE MILLIONS NEUF CENT SOIXANTE-QUATRE MILLE CENT TRENTE-QUATRE (4 964 134),

le lot numéro QUATRE MILLIONS NEUF CENT SOIXANTE-QUATRE MILLE CENT TRENTE-CINQ (4 964 135),

le lot numéro QUATRE MILLIONS NEUF CENT SOIXANTE-QUATRE MILLE CENT TRENTE-SIX (4 964 136),

le lot numéro QUATRE MILLIONS NEUF CENT SOIXANTE-QUATRE MILLE CENT TRENTE-SEPT (4 964 137),

le lot numéro QUATRE MILLIONS NEUF CENT SOIXANTE-QUATRE MILLE CENT TRENTE-HUIT (4 964 138),

le lot numéro QUATRE MILLIONS NEUF CENT SOIXANTE-QUATRE MILLE CENT QUARANTE (4 964 140),

le lot numéro QUATRE MILLIONS NEUF CENT SOIXANTE-QUATRE MILLE CENT QUARANTE ET UN (4 964 141),

le lot numéro QUATRE MILLIONS NEUF CENT SOIXANTE-QUATRE MILLE CENT QUARANTE-DEUX (4 964 142),

le lot numéro QUATRE MILLIONS NEUF CENT SOIXANTE-QUATRE MILLE CENT QUARANTE-TROIS (4 964 143),

le lot numéro QUATRE MILLIONS NEUF CENT SOIXANTE-QUATRE MILLE CENT QUARANTE-QUATRE (4 964 144),

le lot numéro QUATRE MILLIONS NEUF CENT SOIXANTE-QUATRE MILLE CENT QUARANTE-CINQ (4 964 145),

le lot numéro CINQ MILLIONS CENT QUATRE-VINGT-DIX-HUIT MILLE DEUX CENT CINQUANTE (5 198 250),

le lot numéro CINQ MILLIONS CENT QUATRE-VINGT-DIX-HUIT MILLE DEUX CENT CINQUANTE-ET-UN (5 198 251),

le lot numéro CINQ MILLIONS CENT QUATRE-VINGT-DIX-HUIT MILLE DEUX CENT CINQUANTE-DEUX (5 198 252),

le lot numéro CINQ MILLIONS CENT QUATRE-VINGT-DIX-HUIT MILLE DEUX CENT CINQUANTE-TROIS (5 198 253),

le lot numéro CINQ MILLIONS CENT QUATRE-VINGT-DIX-HUIT MILLE DEUX CENT CINQUANTE-QUATRE (5 198 254),

le lot numéro CINQ MILLIONS CENT QUATRE-VINGT-DIX-HUIT MILLE DEUX CENT CINQUANTE-CINQ (5 198 255),

le lot numéro CINQ MILLIONS CENT QUATRE-VINGT-DIX-HUIT MILLE DEUX CENT CINQUANTE-NEUF (5 198 259),

le lot numéro CINQ MILLIONS CENT QUATRE-VINGT-DIX-HUIT MILLE DEUX CENT SOIXANTE (5 198 260),

le lot numéro CINQ MILLIONS CENT QUATRE-VINGT-DIX-HUIT MILLE DEUX CENT SOIXANTE ET UN (5 198 261),

le lot numéro CINQ MILLIONS CENT QUATRE-VINGT-DIX-HUIT MILLE DEUX CENT SOIXANTE-DEUX (5 198 262),

le lot numéro CINQ MILLIONS CENT QUATRE-VINGT-DIX-HUIT MILLE DEUX CENT SOIXANTE-TROIS (5 198 263),

le lot numéro CINQ MILLIONS CENT QUATRE-VINGT-DIX-HUIT MILLE DEUX CENT SOIXANTE-QUATRE (5 198 264),

le lot numéro CINQ MILLIONS CENT SOIXANTE-SEIZE MILLE CINQ CENT TRENTE-CINQ (5 176 535),

le lot numéro CINQ MILLIONS CENT SOIXANTE-SEIZE MILLE CINQ CENT TRENTE-SIX (5 176 536),

le lot numéro CINQ MILLIONS CENT SOIXANTE-SEIZE MILLE CINQ CENT TRENTE-SEPT (5 176 537),

le lot numéro CINQ MILLIONS CENT SOIXANTE-SEIZE MILLE CINQ CENT TRENTE-HUIT (5 176 538),

le lot numéro CINQ MILLIONS CENT SOIXANTE-SEIZE MILLE CINQ CENT TRENTE-NEUF (5 176 539),

le lot numéro CINQ MILLIONS CENT SOIXANTE-SEIZE MILLE CINQ CENT QUARANTE (5 176 540),

le lot numéro CINQ MILLIONS CENT SOIXANTE-SEIZE MILLE CINQ CENT QUARANTE-DEUX (5 176 542),

le lot numéro CINQ MILLIONS CENT SOIXANTE-SEIZE MILLE CINQ CENT QUARANTE-TROIS (5 176 543),

le lot numéro CINQ MILLIONS CENT SOIXANTE-SEIZE MILLE CINQ CENT QUARANTE-QUATRE (5 176 544),

le lot numéro CINQ MILLIONS CENT SOIXANTE-SEIZE MILLE CINQ CENT QUARANTE-CINQ (5 176 545),

le lot numéro CINQ MILLIONS CENT SOIXANTE-SEIZE MILLE CINQ CENT QUARANTE-SIX (5 176 546),

le lot numéro CINQ MILLIONS CENT SOIXANTE-SEIZE MILLE CINQ CENT QUARANTE-SEPT (5 176 547),

le lot numéro CINQ MILLIONS CINQ CENT QUATRE-VINGT-DIX-HUIT MILLE NEUF CENT VINGT ET UN (5 598 921),

le lot numéro CINQ MILLIONS CINQ CENT QUATRE-VINGT-DIX-HUIT MILLE NEUF CENT VINGT-DEUX (5 598 922),

le lot numéro CINQ MILLIONS CINQ CENT QUATRE-VINGT-DIX-HUIT MILLE NEUF CENT VINGT-TROIS (5 598 923),

le lot numéro QUATRE MILLIONS SEPT CENT VINGT-HUIT MILLE TROIS CENT SOIXANTE-SEPT (4 728 367),

le lot numéro QUATRE MILLIONS SEPT CENT VINGT-HUIT MILLE TROIS CENT SOIXANTE-HUIT (4 728 368),

le lot numéro QUATRE MILLIONS SEPT CENT VINGT-HUIT MILLE TROIS CENT SOIXANTE-NEUF (4 728 369),

le lot numéro QUATRE MILLIONS SEPT CENT VINGT-HUIT MILLE TROIS CENT SOIXANTE-DIX (4 728 370),

le lot numéro QUATRE MILLIONS SEPT CENT VINGT-HUIT MILLE TROIS CENT SOIXANTE-ET-ONZE (4 728 371),

c) Phase V

le lot numéro QUATRE MILLIONS QUATRE CENT SOIXANTE-DOUZE MILLE CENT QUATRE-VINGT-TREIZE (4 472 193),

le lot numéro QUATRE MILLIONS QUATRE CENT SOIXANTE-DOUZE MILLE CENT QUATRE-VINGT-QUINZE (4 472 195),

le lot numéro QUATRE MILLIONS QUATRE CENT SOIXANTE-DOUZE MILLE CENT QUATRE-VINGT-SEIZE (4 472 196),

le lot numéro QUATRE MILLIONS QUATRE CENT SOIXANTE-DOUZE MILLE CENT QUATRE-VINGT-DIX-SEPT (4 472 197),

le lot numéro QUATRE MILLIONS QUATRE CENT SOIXANTE-DOUZE MILLE CENT QUATRE-VINGT-DIX-HUIT (4 472 198),

le lot numéro QUATRE MILLIONS QUATRE CENT SOIXANTE-DOUZE MILLE CENT QUATRE-VINGT-DIX-NEUF (4 472 199),

le lot numéro QUATRE MILLIONS QUATRE CENT SOIXANTE-DOUZE MILLE DEUX CENTS (4 472 200),

le lot numéro QUATRE MILLIONS QUATRE CENT SOIXANTE-DOUZE MILLE DEUX CENT UN (4 472 201),

le lot numéro QUATRE MILLIONS QUATRE CENT SOIXANTE-DOUZE MILLE DEUX CENT DEUX (4 472 202),

le lot numéro QUATRE MILLIONS QUATRE CENT SOIXANTE-DOUZE MILLE DEUX CENT TROIS (4 472 203),

le lot numéro QUATRE MILLIONS QUATRE CENT SOIXANTE-DOUZE MILLE DEUX CENT QUATRE (4 472 204),

le lot numéro QUATRE MILLIONS QUATRE CENT SOIXANTE-DOUZE MILLE DEUX CENT CINQ (4 472 205),

le lot numéro QUATRE MILLIONS QUATRE CENT SOIXANTE-DOUZE MILLE DEUX CENT SIX (4 472 206),

le lot numéro QUATRE MILLIONS QUATRE CENT SOIXANTE-DOUZE MILLE DEUX CENT SEPT (4 472 207), et

le lot numéro QUATRE MILLIONS QUATRE CENT SOIXANTE-DOUZE MILLE DEUX CENT HUIT (4 472 208),

tous du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

En accordant la présente renonciation à la servitude de non -construction sur lesdits Lots, la Ville de Montréal se réserve expressément tous les droits quant à ladite servitude de non-construction lui résultant dudit Acte et affectant tout autre immeuble y désigné, le tout sans novation ni autre dérogation que celles résultant des présentes.

**EN CONSÉQUENCE**, la Ville de Montréal requiert l'Officier de la publicité foncière de faire toutes les mentions qui s'imposent afin de donner effet aux présentes.

**DONT ACTE** à Montréal, sous le numéro ● (●) des minutes du notaire soussigné.

**LECTURE FAITE**, la Ville de Montréal signe en présence dudit notaire.

**VILLE DE MONTRÉAL**

par: \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_, notaire

DGCdocs - 11538482 v1



**Dossier # : 1174503001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du développement économique , Direction Investissement et développement
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Centre local de développement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder une contribution financière maximale non-récurrente de 170 322 \$ à PME MTL Centre-Est afin de soutenir le travail à la mise en place de la phase 2 de SÉRI Montréal pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2018 / Approuver un projet de convention à cet effet

Il est recommandé :

1. d'accorder une contribution financière non-récurrente maximale de 170 322 \$ à PME MTL Centre-Est afin de soutenir les professionnels dans leur travail à la mise en place de la phase 2 et de poursuivre le travail de recherche et d'organisation des activités de SÉRI Montréal en 2018;
2. d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de cette contribution;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

**Signé par** Alain DG MARCOUX **Le** 2017-12-16 10:59

**Signataire :**

Alain DG MARCOUX

---

Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1174503001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du développement économique , Direction Investissement et développement
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Centre local de développement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder une contribution financière maximale non-récurrente de 170 322 \$ à PME MTL Centre-Est afin de soutenir le travail à la mise en place de la phase 2 de SÉRI Montréal pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2018 / Approuver un projet de convention à cet effet

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le transfert technologique des résultats de la recherche universitaire vers l'entreprise est un enjeu afin d'assurer la compétitivité et la croissance des entreprises. Le Québec se distingue par la qualité de sa recherche, mais la commercialisation des résultats de la recherche est une lacune reconnue depuis des décennies.

En 2016, le Service de développement économique (SDÉ) de la Ville de Montréal a décidé de prioriser cet enjeu de compétitivité pour Montréal dans le cadre de son plan d'action. Sous le nom « SÉRI Montréal », une initiative qui regroupe principalement les universités montréalaises, a été mise en place en janvier 2016. Cela consiste en une table de partenaires et la réalisation d'activités autour d'un thème technologique transversal regroupant des chercheurs et les représentants d'entreprises. En 2016 et 2017, cinq activités ont été ainsi réalisées autour de 5 thèmes différents donnant pour résultats plus de 1000 participants, 600 rendez-vous d'affaires et contacts, 24 conférences. Les résultats ont démontré la pertinence de telles activités qui ont reçu un accueil et une appréciation plus que favorables des milieux des entreprises et de la recherche (Taux de satisfaction de 91%).

C'est pourquoi, le Service du développement économique de la Ville met une emphase accrue sur l'enseignement supérieur et en particulier sur la valorisation des résultats de la recherche universitaire en stimulant les liens chercheurs - entreprises.

PME MTL Centre-Est collabore depuis 2016 à la table des partenaires et a contribué au travail de recherche des entreprises pertinentes avec les thèmes technologiques. L'organisme souhaite poursuivre ses efforts et son soutien auprès du Service du développement économique pour la suite de SÉRI Montréal. Et, à cet effet, il a transmis une demande de subvention.

PME MTL Centre-Est est l'un des 6 organismes de développement économique local sur le territoire de l'agglomération montréalaise. Pour l'année 2017, il a reçu deux contrats de services professionnels pour assurer un soutien technique de première importance à SÉRI

Montréal ainsi que la contribution de base applicable à tous les organismes PME MTL.

Le Service du développement a reçu favorablement cette demande et recommande l'octroi à PME MTL Centre-Est d'une contribution financière de 172 322 \$ pour la réalisation du mandat.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

DA163911001, 21 décembre 2016, Accorder un contrat de service professionnel gré à gré à PME MTL Centre-Est afin de collaborer à la réalisation et à l'organisation d'événements SÉRI Montréal pour l'année 2017 pour une somme maximale de 89 942 \$ taxes incluses;  
CG16 0347 – 20 mai 2016 – Approuver la répartition de l'enveloppe 2016-2021 dédiée aux organismes PME MTL / Accorder une contribution financière annuelle totale de 7 761 578 \$ aux organismes PME MTL afin d'offrir l'accompagnement et le financement aux entreprises durant les années 2016-2021, dans le cadre de l'entente relative au Fonds de développement du territoire entre le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et la Ville et de l'entente relative au Fonds d'investissement PME MTL.

### **DESCRIPTION**

SÉRI Montréal a finalisé ses activités à l'automne 2017. L'entente de contribution soumise permet de relancer une phase 2.

Dans l'attente de l'aboutissement des démarches nécessaires à la phase 2, le service souhaite aussi maintenir le travail de recherche des entreprises et de soutien à l'organisation des activités.

Les prochaines activités autour de thèmes technologiques sont envisagées pour l'horizon automne 2018.

Le sommaire décisionnel vise à accorder une contribution financière maximale non-récurrente de 172 322 \$ à PME MTL Centre-Est afin de, dans le cadre des efforts de stimuler les transferts de technologies et plus particulièrement dans le cadre de SÉRI Montréal pour l'année 2018 :

- soutenir les professionnels dans leur travail à la mise en place de la phase 2;
- poursuivre le travail de recherche et d'organisation des activités;
- et à approuver un projet de convention à cet effet.

Les modalités et conditions de la contribution prévues à cette entente sont, notamment :  
- l'embauche de deux personnes pour la réaliser le mandat;  
- la remise de la somme en trois versements.

Aussi, nonobstant la date de signature des parties, la présente Convention prendrait effet le 1er janvier 2018 et se terminerait au plus tard le 31 décembre 2018. La contribution de la Ville couvre 100 % des frais du projet.

### **JUSTIFICATION**

PME MTL fait partie des collaborateurs de SÉRI Montréal à la table des partenaires 2016-2017 (ÉTS, Université de Montréal, McGill, UQAM, Polytechnique, Concordia, Aligo, Univalor, FRQ, SAT). C'était en toute logique que le Service du développement économique s'était tourné vers cette organisation en 2016 et 2017 pour réaliser le travail de recherche, soit l'identification des entreprises et soutenir le travail d'organisation des activités.

PME MTL jouera ainsi un rôle de soutien au travail des professionnels dans la phase 2 de SÉRI.

La valorisation de la recherche des institutions d'enseignement supérieur demeure un enjeu important pour assurer la compétitivité et la croissance des entreprises montréalaises et de

stimuler la création de nouvelles entreprises. C'est pourquoi les efforts afin d'encourager les liens chercheurs - entreprises, et en particulier l'initiative SÉRI-MTL, sont des priorités pour le SDÉ. Il est donc souhaité d'en assurer la continuité et la pérennité.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Pour les années 2016 et 2017, PME MTL Centre-Est a reçu des contributions de la Ville afin de réaliser les tâches de recherche et de soutien à l'organisation des activités de SÉRI Montréal

<b>PME MTL Centre-Est</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>Soutien recommandé en 2018</b>
Recherche et de soutien à l'organisation	79 678 \$	79 678 \$ et 89 972 \$ (deux contrats)	170 322 \$
Pourcentage du soutien (%)	100 %	100 %	100 %

Les crédits nécessaires au versement de la contribution de 170 322 \$ sont prévus au budget de fonctionnement 2018 du Service du développement économique. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Le soutien offert permettra de soutenir la mise en place de la phase 2 et de poursuivre le travail de recherche et d'organisation des activités de SÉRI Montréal.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Les obligations de l'organisme en matière de visibilité ont été incluses à l'annexe 2 de la convention.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Les activités liées à la contribution se dérouleront entre le 1er janvier 2018 et le 31 décembre 2018.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Julie GODBOUT)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

## Parties prenantes

Lecture :

---

### RESPONSABLE DU DOSSIER

Alain HOUDE  
Directeur

**Tél :** 514 872-1908  
**Télécop. :**

### ENDOSSÉ PAR

Alain HOUDE  
Directeur

**Tél :** 514 872-1908  
**Télécop. :**

Le : 2017-12-06

---

### APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Véronique DOUCET  
Directrice

**Tél :** 514 872-3116  
**Approuvé le :** 2017-12-13

Le 4 décembre 2018

Madame Véronique Gerland  
Commissaire - Développement économique  
Service du développement économique  
700, de la Gauchetière Ouest  
28ième étage  
Montréal (Québec) H3B 5M2

Objet : Demande de contribution financière  
Référence : Projet SÉRI Montréal

Madame,

Par la présente, nous vous soumettons une demande de contribution financière sous forme de subvention pour le soutien du projet SÉRI Montréal pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2018.

Cette contribution permettrait de soutenir les professionnels dans leur travail à la mise en place de la phase 2, et de poursuivre le travail de recherche et d'organisation des activités en 2018.

Le montant de subvention demandé est de 170 322 \$ (non taxable), payable en 3 versements soit : 50% à la signature du protocole d'entente, 40% le 1<sup>er</sup> juillet 2018 et 10% le 1<sup>er</sup> décembre 2018.

Espérant que vous pourrez donner une suite favorable à notre demande, recevez, Madame, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Le directeur général

Jean François Lalonde

p.j. lettres patentes.  
résolution signataire.

## CONVENTION DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE

**ENTRE :** **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public dont l'adresse principale est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec H2Y 1C6, agissant et représentée par Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CG06 0006;

N° d'inscription TPS : 121364749  
N° d'inscription TVQ : 1006001374

Ci-après appelée la « **Ville** »

**ET :** **PME MTL CENTRE-EST**, personne morale dont l'adresse principale est le 6224 rue St-Hubert, Montréal (Québec), H2S 2M2, agissant et représentée par monsieur Jean-François Lalonde, directeur général, dûment autorisé aux fins des présentes tel qu'il le déclare;

N° d'inscription T.P.S. : 819044165  
N° d'inscription T.V.Q. : 1222690796

Ci-après appelée l' « **Organisme** »

L'Organisme et la Ville sont également individuellement ou collectivement désignés dans la présente convention comme une « **Partie** » ou les « **Parties** ».

**ATTENDU QUE** l'Organisme agit comme service d'accompagnement et de financement des entreprises et entrepreneurs montréalais;

**ATTENDU QUE** l'Organisme sollicite la participation financière de la Ville dans le cadre de SÉRI Montréal pour la réalisation d'un projet de soutien à la mise en place de la phase 2 et de la recherche liées aux activités de SÉRI Montréal, tel que ce terme est défini à l'article 2 de la présente convention;

**ATTENDU QUE** la Ville désire encourager l'Organisme à réaliser son Projet en l'aidant financièrement;

**ATTENDU QUE** les Parties désirent, dans le cadre de la présente convention de contribution financière, prévoir les conditions qui s'y rattachent (ci-après la « **Convention** »);

**ATTENDU QUE** la Ville a adopté une Politique de gestion contractuelle en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle a remis une copie de ladite politique à l'Organisme;

**ATTENDU QU'EN** vertu d'une sentence arbitrale, l'article 7 de la Politique de gestion contractuelle est inopérant envers les membres du Syndicat professionnel des scientifiques à pratique exclusive de Montréal (arpenteurs-géomètres, ingénieurs, chimistes et médecins vétérinaires);

**LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :**

**ARTICLE 1**  
**INTERPRÉTATION**

Le préambule et les annexes font partie intégrante de la présente Convention. En cas de difficulté d'interprétation, le texte de la Convention a préséance sur celui des annexes qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

**ARTICLE 2**  
**DÉFINITIONS**

Dans la présente Convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les mots suivants signifient :

- 2.1 « Annexe 1 » :** la description du Projet;
- 2.2 « Annexe 2 » :** le protocole de visibilité mentionné à l'article 4.4 de la présente Convention, le cas échéant;
- 2.3 « Projet » :** le projet de l'Organisme pour la réalisation duquel la Ville lui fournit la contribution prévue à l'article 5.1 de la présente Convention, lequel est plus amplement décrit à l'Annexe 1;
- 2.4 « Rapport annuel » :** document présentant le profil de l'Organisme, le nom de ses administrateurs et dirigeants, un bilan de ses activités et accomplissements pour chaque année de la présente Convention;
- 2.5 « Reddition de compte » :** les rapports d'activités, les rapports d'étape ou final, le cas échéant, la liste des interventions ou activités effectuées, les sommes qui ont été utilisées à même la contribution financière reçue de la Ville ainsi que les fins pour lesquelles elles ont été employées de même que les sommes consacrées aux frais de gestion, le niveau d'atteinte des objectifs mesurables ou tout autre document exigé par le Responsable dans le cadre du Projet;
- 2.6 « Responsable » :** Véronique Doucet, Directrice du Service de développement économique;
- 2.7 « Unité administrative » :** Le Service du développement économique

### **ARTICLE 3** **OBJET**

La présente Convention a pour objet de définir les modalités et conditions des versements de la contribution financière de la Ville à l'Organisme afin que ce dernier puisse réaliser le Projet.

### **ARTICLE 4** **OBLIGATIONS DE L'ORGANISME**

En considération des sommes versées par la Ville, l'Organisme s'engage à :

#### **4.1 Réalisation du Projet**

- 4.1.1 utiliser la contribution financière de la Ville exclusivement aux fins de la réalisation du Projet. En aucun cas, la contribution financière ne pourra servir à appuyer la mission globale de l'Organisme;
- 4.1.2 assumer tous les coûts et risques associés à la réalisation du Projet et à assumer tout dépassement des coûts requis pour sa réalisation, étant entendu que la participation de la Ville ne sera en aucun cas supérieure à la somme prévue à l'article 5.1 de la présente Convention;

#### **4.2 Autorisations et permis**

- 4.2.1 obtenir à ses frais toutes les autorisations et tous les permis requis avant d'entreprendre une activité dans le cadre de la présente Convention;
- 4.2.2 payer directement aux organismes qui les imposent, tous les impôts, les taxes, les permis et les droits exigés en lien avec le Projet et les activités qui y sont reliées;

#### **4.3 Respect des lois**

se conformer en tout temps aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux en vigueur, aux instructions, directives et autres recommandations d'usage provenant de la Ville;

#### **4.4 Promotion et publicité**

- 4.4.1 faire état de la participation financière de la Ville, conformément au protocole de visibilité (ci-après le « **Protocole de visibilité** ») joint, le cas échéant, à la présente Convention à l'Annexe 2, dans tout document, communication, activité, publicité, affichage, rapport de recherche ou document d'information, quel qu'en soit le support, relatif à l'objet de la présente Convention (ci-après la « **Publication** ») et faire en sorte que la Publication reflète, de façon équitable, l'importance de l'aide accordée par la Ville par rapport aux autres personnes qui auraient contribué au Projet. La Publication doit être préalablement approuvée par écrit par la Responsable;
- 4.4.2 associer et inviter la Ville aux différents événements en relation avec le Projet;

## 4.5 Aspects financiers

- 4.5.1 déposer la Reddition de compte auprès de la Responsable. Cette Reddition de compte doit être faite selon la forme et les paramètres que la Responsable lui communiquera, étant entendu que cette forme et ces paramètres pourront être modifiés en tout temps sur simple avis de la Responsable.

Au moment de la terminaison de la présente Convention, que celle-ci soit due à la résiliation ou à l'arrivée de son terme (ci-après la « Date de terminaison »), la Reddition de compte doit être transmise à la Responsable dans les trente (30) jours de la Date de terminaison;

- 4.5.2 tenir une comptabilité distincte de celle concernant les autres secteurs d'activités de l'Organisme pour les sommes versées par la Ville aux fins de la présente Convention et faisant état des fins pour lesquelles ces sommes ont été utilisées et joindre ces informations financières dans ses états financiers annuels;
- 4.5.3 autoriser le directeur du Service des finances de la Ville ou son représentant, à examiner en tout temps durant les heures régulières d'ouverture de bureau, les livres et registres comptables réservés à l'utilisation des sommes versées par la Ville. De plus, l'Organisme accepte de collaborer et de mettre du personnel à la disposition de la Ville, durant les heures normales de bureau, pour répondre à ses questions et lui fournir une copie, sur simple demande et sans frais additionnels, de toutes pièces justificatives lui permettant de s'assurer de la bonne exécution de la présente Convention;
- 4.5.4 déposer auprès de la Responsable son Rapport annuel dans les quatre-vingt-dix (90) jours de la clôture de son exercice financier;
- 4.5.5 dans la mesure où le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de cent mille dollars (100 000 \$) et plus, et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif, transmettre pour chaque année de la présente Convention au Vérificateur général de la Ville (1550, rue Metcalfe, bureau 1201, Montréal, Québec, H3A 3P1), ses états financiers vérifiés conformément à l'article 107.9 de la *Loi sur les cités et villes*, et transmettre, pour chaque année de la présente Convention, à la Responsable, copie desdits états financiers vérifiés, le tout au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de son exercice financier;
- 4.5.6 dans la mesure où le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de moins de cent mille dollars (100 000 \$), et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif, transmettre pour chaque année de la présente Convention à la Responsable ses états financiers au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de son exercice financier;

4.5.7 à la Date de terminaison, remettre à la Ville, dans les cinq (5) jours d'une demande écrite de la Responsable, toute somme non engagée à cette date dans la réalisation du Projet;

#### **4.6 Conseil d'administration**

4.6.1 si ces documents n'ont pas déjà été remis, remettre à la Responsable dans les trente (30) jours de la signature de la présente Convention, une copie des règlements généraux de l'Organisme ainsi qu'une copie de ses lettres patentes;

4.6.2 à la demande de la Ville, permettre à un représentant de la Ville d'assister, à titre d'observateur seulement, aux assemblées générales et aux réunions du conseil d'administration de l'Organisme et à cette fin, lui faire parvenir un avis de convocation dans les délais prévus dans les règlements généraux de l'Organisme;

#### **4.7 Responsabilité**

4.7.1 garantir et tenir la Ville indemne de toutes réclamations, demandes, recours et de tous dommages de quelque nature que ce soit en raison de la présente Convention. L'Organisme s'engage également à prendre fait et cause pour la Ville, ses employés, représentants et mandataires dans toute réclamation, demande, recours ou poursuite intentée contre cette dernière par des tiers en raison de la présente Convention et sans limiter la généralité de ce qui précède, en raison de la licence concédée à l'article 11 de la présente Convention, et la tient indemne en capital, frais et intérêts de tout jugement, toute condamnation ou de toute décision qui pourrait être prononcés contre elle et de toute somme qu'elle aura déboursée avant ou après jugement en raison de ce qui précède;

4.7.2 assumer seule toute la responsabilité à l'égard des tiers et à assumer seule la responsabilité de toute action, réclamation ou demande que peut occasionner l'exécution de la présente Convention;

#### **4.8 Séance du conseil municipal**

lorsque la contribution financière annuelle est accordée par le conseil municipal, qu'elle est d'une valeur de cent mille dollars (100 000 \$) et plus, et dans la mesure où le Responsable en fait la demande, être présent, par l'intermédiaire de ses dirigeants, lors d'une séance plénière du conseil municipal selon le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal*, et répondre aux questions posées par ses membres relativement à la présente Convention.

### **ARTICLE 5 OBLIGATIONS DE LA VILLE**

#### **5.1 Contribution financière**

En considération de l'exécution par l'Organisme de toutes et chacune des obligations contenues à la présente Convention, la Ville convient de lui verser la somme maximale

de cent soixante dix mille et trois cent vingt-deux dollars (170 322 \$), incluant toutes les taxes applicables, le cas échéant, devant être affectée à la réalisation du Projet.

## **5.2 Versements**

La somme sera remise à l'Organisme en trois versements :

- un premier versement de 50 % au montant de quatre-vingt cinq mille cent soixante et un dollars (85 161 \$) dans les trente (30) jours de la signature de la présente Convention,
- un deuxième versement de 40% au montant de soixante-huit mille cent vingt-huit dollars et quatre-vingt sous (68 128,80 \$), au plus tard le 1<sup>er</sup> juillet 2018,
- et un troisième versement de 10% au montant de dix-sept mille trente-deux dollars et vingt sous (17 032,20 \$), au plus tard le 1<sup>er</sup> décembre 2018.

Chaque versement est conditionnel à ce que l'Organisme ait respecté les termes et conditions de la présente Convention.

## **5.3 Ajustement de la contribution financière**

La Responsable peut exiger la remise par l'Organisme de toute somme n'ayant pas servi à la réalisation du Projet. De plus, la Responsable pourra réduire le montant de la contribution financière si la réalisation du Projet ne requiert plus la somme maximale.

## **5.4 Aucun intérêt**

L'Organisme ne pourra en aucun cas réclamer de la Ville des intérêts pour versements effectués en retard.

## **ARTICLE 6 GOUVERNANCE ET ÉTHIQUE**

**6.1** L'Organisme doit, dans la réalisation des activités et du Projet prévus à la présente Convention, agir selon les règles de conduite d'une personne avisée et prudente, de manière à ne porter aucun préjudice à la Ville ou à des tiers.

**6.2** L'Organisme doit prendre toutes les mesures requises pour éviter des conflits d'intérêts et doit se conformer aux directives émises par la Responsable à cet égard.

L'Organisme doit notamment informer la Responsable, par écrit, de tout contrat devant être conclu par l'un des membres de son conseil d'administration avec la Ville ou avec l'Organisme.

**6.3** L'Organisme doit utiliser la contribution financière octroyée dans le cadre de la présente Convention aux fins qui y sont prévues, cette contribution ne pouvant en aucun cas servir à payer le salaire d'un employé ou les honoraires de tout tiers qui fait du démarchage pour le compte de l'Organisme.

## **ARTICLE 7** **DÉFAUT**

- 7.1** Il y a défaut :
- 7.1.1 si l'Organisme n'observe pas quelque engagement pris aux termes de la présente Convention;
  - 7.1.2 si l'Organisme fait une cession de biens, est réputé avoir fait une cession de biens ou fait l'objet d'une ordonnance de séquestre;
  - 7.1.3 si l'administration de l'Organisme passe entre les mains de tiers, qu'il s'agisse de fiduciaires ou autres, en vertu d'un acte consenti par l'Organisme pour garantir l'exécution de ses obligations ou de celles de tiers;
  - 7.1.4 si l'Organisme perd son statut d'organisme sans but lucratif ou cesse d'être reconnu comme tel par les autorités fiscales.
- 7.2** Dans les cas prévus au sous-paragraphe 7.1.1, le Responsable avise par écrit l'Organisme du défaut et lui demande d'y remédier dans le délai qu'il détermine. Le Responsable peut retenir tout versement tant que l'Organisme n'a pas remédié au défaut. Si malgré cet avis, l'Organisme refuse ou néglige de remédier à tel défaut dans le délai imparti, la présente Convention sera résiliée de plein droit, sous réserve de tout recours pouvant être exercé par la Ville pour les dommages occasionnés par ce défaut.
- 7.3** Dans les cas prévus aux sous-paragraphe 7.1.2, 7.1.3 et 7.1.4, la présente Convention est résiliée de plein droit sans avis ni délai, dès la survenance de l'événement.
- 7.4** S'il est mis fin à la présente Convention en application des articles 7.2 ou 7.3, toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due, ce dernier devant également remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet reçue de celle-ci. La Ville peut aussi exiger le remboursement de tout ou partie des sommes déjà versées à l'Organisme.

## **ARTICLE 8** **RÉSILIATION**

- 8.1** La Ville peut, à sa discrétion, mettre fin en tout temps à la présente Convention, sans indemnité pour quelque dommage que ce soit subi par l'Organisme, sur préavis écrit de trente (30) jours, en acquittant le coût des activités déjà réalisées dans le cadre du Projet.
- 8.2** L'Organisme convient expressément de n'exercer aucun recours contre la Ville en raison de la résiliation de la présente Convention.
- 8.3** Toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due. Ce dernier doit également remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet reçue de celle-ci.

## **ARTICLE 9** **DURÉE**

Nonobstant la date de signature des parties, la présente Convention prend effet le 1er janvier 2018 et se termine, sous réserve des articles 7 et 8, lorsque les Parties ont rempli leurs obligations, mais au plus tard le 31 décembre 2018.

Malgré la fin de la présente Convention prévue ci-haut, il est entendu que les articles 4.5.1, 4.5.3, 4.5.4, 4.5.5, 4.5.6, 4.5.7, 4.7, 4.8 et 11 continueront à produire leurs effets entre les Parties.

## **ARTICLE 10** **ASSURANCES**

L'Organisme n'est pas tenu de souscrire un contrat d'assurance spécifique pour le Projet.

## **ARTICLE 11** **LICENCE**

L'Organisme concède à la Ville, à titre gratuit, une licence non exclusive, perpétuelle, sans limite territoriale, transférable et irrévocable lui permettant notamment de reproduire, de traduire, de publier, d'adapter et de communiquer au public, par quelque moyen que ce soit, en totalité ou en partie, les renseignements liés aux travaux ou documents en lien avec le Projet réalisés par l'Organisme, ses employés ou ses sous-traitants.

## **ARTICLE 12** **DÉCLARATIONS ET GARANTIES**

**12.1** L'Organisme déclare et garantit :

- 12.1.1 qu'il a le pouvoir de conclure la présente Convention et d'exécuter toutes et chacune des obligations qui lui sont imposées en vertu de celle-ci;
- 12.1.2 que les droits de propriété intellectuelle pour tout document, travail écrit, représentation ou activité ayant lieu sous son contrôle en lien avec le Projet ont été dûment acquittés et que ces représentations ou activités peuvent valablement avoir lieu;
- 12.1.3 qu'il détient et a acquis de tout tiers, le cas échéant, tous les droits lui permettant de réaliser la présente Convention et notamment ceux lui permettant de consentir la licence prévue à l'article 11 de la présente Convention;
- 12.1.4 que toutes et chacune des obligations qu'il assume en vertu de la présente Convention constituent des considérations essentielles sans lesquelles la Ville n'aurait pas signée celle-ci.

**ARTICLE 13**  
**DISPOSITIONS GÉNÉRALES**

**13.1 Entente complète**

La présente Convention constitue la totalité et l'intégralité de l'entente intervenue entre les Parties.

**13.2 Divisibilité**

Une disposition de la présente Convention jugée invalide par un tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et force exécutoire.

**13.3 Absence de renonciation**

Le silence de l'une ou l'autre des Parties ou son retard à exercer un droit ou un recours ne doit jamais être interprété comme une renonciation de sa part à tel droit ou recours.

**13.4 Représentations de l'Organisme**

L'Organisme n'est pas le mandataire de la Ville et ne peut, par ses actes ou omissions, engager la responsabilité de cette dernière ou la lier de toute autre façon.

**13.5 Modification à la présente Convention**

Aucune modification aux termes de la présente Convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit préalable des deux (2) Parties.

**13.6 Lois applicables et juridiction**

La présente Convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

**13.7 Ayants droit liés**

La présente Convention lie les Parties aux présentes de même que leurs successeurs et ayants droit respectifs.

**13.8 Cession**

Les droits et obligations de l'une ou l'autre des Parties ne peuvent être cédés qu'avec l'accord écrit préalable de l'autre Partie.

L'Organisme ne peut consentir une hypothèque ou donner en garantie à un tiers les sommes qui lui sont versées par la Ville en vertu de la présente Convention.

### 13.9 Avis et élection de domicile

Tout avis ou document à être donné ou transmis relativement à la présente Convention est suffisant s'il est consigné dans un écrit et expédié par un mode de communication qui permet à la Partie expéditrice de prouver sa livraison au destinataire.

#### Élection de domicile de l'Organisme

L'Organisme fait élection de domicile au 6224 rue St-Hubert, Montréal (Québec) H2S 2M2, et tout avis doit être adressé à l'attention du directeur général. Pour le cas où il changerait d'adresse sans dénoncer par écrit à la Ville sa nouvelle adresse, l'Organisme fait élection de domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure pour le district de Montréal, chambre civile.

#### Élection de domicile de la Ville

La Ville fait élection de domicile au 700, rue de la Gauchetière Ouest, 28e étage, Montréal, (Québec) H3B 5M2, et tout avis doit être adressé à l'attention de la Responsable Véronique Doucet.

### 13.10 Exemple ayant valeur d'original

La présente Convention peut être signée séparément à même un nombre infini d'exemplaires distincts qui sont tous des originaux mais qui, pris collectivement, ne forment qu'un seul et même document. Chaque exemplaire peut être transmis par télécopieur ou courriel et la copie ainsi transmise a le même effet qu'un original.

**EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX (2) EXEMPLAIRES, À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.**

Le .....<sup>e</sup> jour de ..... 20\_\_

**VILLE DE MONTRÉAL**

Par : \_\_\_\_\_  
Yves Saindon, greffier

Le .....<sup>e</sup> jour de ..... 20\_\_

PME MTL Centre-Est

Par : \_\_\_\_\_  
Jean François Lalonde, Directeur général

Cette convention a été approuvée par le Conseil d'agglomération de la Ville de Montréal, le .....<sup>e</sup> jour de ..... 20\_\_ (Résolution .....).

**ANNEXE 1**

**PROJET**

Le Projet vise à soutenir les professionnels du Service du développement économique dans leur travail relatif à l'initiative SÉRI Montréal.

**Mandats**

- Soutenir le travail du Service quant à la relance de SÉRI Montréal - phase 2 et à la mise en place des conditions nécessaires au déploiement de nouvelles activités
- Poursuivre le travail de recherche des entreprises et d'organisation des activités dès que le calendrier et le partenariat avec les universités auront été conclus

**Utilisation de la contribution financière**

- Utiliser la contribution financière reçue de la Ville aux seules fins suivantes :
  - Embauche de deux professionnels
  - Supervision, frais de gestion et vérification annuelle

**ANNEXE 2**  
**PROTOCOLE DE VISIBILITÉ**

**1. VISIBILITÉ**

L'Organisme doit :

- 1.1. Développer, présenter, faire approuver et réaliser une stratégie ou des actions de communication répondant aux exigences du Protocole de visibilité;
- 1.2. S'assurer que tous les sous-traitants engagés par l'Organisme respectent les obligations en matière de communication, de normes de visibilité et respectent la Charte de la langue française.

**2. COMMUNICATIONS**

L'Organisme doit :

**2.1. Reconnaissance de la contribution de la Ville :**

- Faire état de la contribution de la Ville et souligner la participation dans toutes communications relatives au Projet;
- Sur les médias sociaux, souligner la participation et remercier la Ville pour son soutien;
- Mentionner verbalement la participation financière de la Ville lors des activités publiques organisées dans le cadre du Projet et lors du bilan.
- Apposer les logos de la Ville, sur tous les outils de communication, imprimés et électroniques, notamment sur les affiches, les dépliants, les journaux, le site Internet, les bandeaux Internet, les infolettres, les communiqués de presse, les lettres de remerciements, les certificats de participation relatifs à la présente Convention;

Les logos de la Ville devront également figurer sur toutes les publicités, et ce, peu importe le format, le support ou le véhicule;

Dans le cas où l'insertion des logos de la Ville n'est pas possible, l'Organisme doit ajouter le libellé suivant : Fier partenaire de la Ville de Montréal

- Soumettre pour approbation ([visibilite@ville.montreal.qc.ca](mailto:visibilite@ville.montreal.qc.ca)) tous les textes soulignant la contribution financière de la Ville et tous les documents où figurent les logos de la Ville, au moins dix (10) jours ouvrables avant leur diffusion;

- S'il y a lieu, ajouter les logos de la Ville en clôture de toutes publicités télé ou Web. Les logos de la Ville peuvent faire partie d'un regroupement des participants au Projet. Par contre, à titre de collaborateur principal, il devra être mis en évidence;
- Ajouter les logos de la Ville sur tous les panneaux remerciant les collaborateurs;

## 2.2. Relations publiques et médias :

- Assurer l'accréditation média des représentants de la Ville (incluant les bloggeurs, les photographes et les caméramans ou autres professionnels qu'ils ont mandatés) et prendre en charge la gestion des droits des artistes quant aux photos, vidéos et autres contenus diffusés sur les plateformes de la Ville, à des fins strictement promotionnelles et non commerciales;
- Lors d'une annonce importante impliquant la Ville :
  - Inviter par écrit le maire à participer aux conférences de presse et aux événements médiatiques liés au Projet ou à l'activité, un minimum de 20 jours ouvrables à l'avance;
  - Soumettre pour approbation au cabinet du maire et du comité exécutif le scénario du déroulement, l'avis média et du communiqué concernant le Projet;
  - Offrir au cabinet du maire et au comité exécutif, la possibilité d'insérer une citation du représentant politique dans le communiqué, un minimum de 20 jours ouvrables à l'avance;

Pour adresser une demande au cabinet du maire et du comité exécutif, veuillez utiliser les formulaires en ligne destinés à cet effet à l'adresse suivante : <https://mairedemontreal.ca/>, section « **Communiquer avec nous** ».

**Note** : pour une demande de citation dans un communiqué, veuillez utiliser le courriel suivant : [communication.du.maire@ville.montreal.qc.ca](mailto:communication.du.maire@ville.montreal.qc.ca).

## 2.3. Normes graphiques et linguistiques :

- Respecter la mise en application des normes et règles d'utilisation du logotype de la Ville et ses normes d'utilisation (disponible sur le site Internet à l'adresse suivante : [ville.montreal.qc.ca/logo](http://ville.montreal.qc.ca/logo));
- Respecter l'ordre convenu pour le positionnement du logo de la Ville et des signatures des autres participants sur tous les outils promotionnels (communiqués, lettres, bannières, panneaux, etc.);

- Respecter les lois et la réglementation applicables au Québec, notamment les dispositions de la Charte de la langue française (RLRQ, c. C-11);

#### 24. Publicité et promotion :

- Convenir et remettre des photographies et/ou des vidéos officielles à la Ville et libres de droits, qui pourront être utilisées pour la promotion de Montréal, sur Internet ou sur tout autre support média;

Lesdites photos ou vidéos devront être fournies au moment de l'amorce de la campagne promotionnelle. Une série de photographies post-événement devront également être remises;

- Ajouter un hyperlien vers le site de la Ville sur le site Internet du Projet ou de l'événement;
- Faire approuver les outils publicitaires et promotionnels par la Ville ([visibilite@ville.montreal.qc.ca](mailto:visibilite@ville.montreal.qc.ca)) avant leur impression et leur diffusion;
- Fournir un espace publicitaire d'une demi-page dans le programme de l'événement, si applicable. La publicité sera fournie par la Ville;
- Offrir d'inclure un mot officiel de la Ville dans le programme de l'événement. La demande doit être faite par écrit, un minimum de 30 jours ouvrables à l'avance. Pour adresser une demande, veuillez utiliser les mêmes coordonnées que celles apparaissant dans l'encadré du présent Protocole de visibilité;
- Permettre à la Ville d'installer des bannières promotionnelles (ou autres supports à être déterminés) sur le ou les sites de l'activité ou lors d'interventions publiques;
- Permettre à la Ville de s'annoncer gratuitement sur les différents véhicules publicitaires ou de diffusion sur le ou les sites de l'activité ou de l'événement (ex. : écrans numériques géants);
- Offrir à la Ville la possibilité d'adresser un message promotionnel aux participants lorsqu'il y a présence d'un animateur sur le site d'une activité;

Un message sera préparé à cet effet par la Ville.

- Lors de la tenue de l'événement (ou d'une activité) et si le contexte s'y prête, offrir à la Ville un emplacement gratuit pouvant aller jusqu'à 10 pi x 20 pi afin d'y installer un kiosque d'exposition ou toute autre structure permettant une interaction avec le public. Cet emplacement devra être situé dans un secteur fréquenté et être alimenté en électricité;

- S'assurer de la présence du logo de la Ville dans le champ de vision d'au moins une caméra lorsqu'il y a une captation de l'événement par une chaîne de télévision ou lors d'une webdiffusion.

**2.5. Événements publics :**

- Inviter le maire à participer aux événements publics organisés dans le cadre du Projet. La demande doit être faite par écrit, un minimum de **20 jours** ouvrables à l'avance;
- Coordonner et effectuer le suivi des événements avec le cabinet du maire;
- Valider les règles protocolaires du cabinet en matière d'événements publics;

Pour joindre le cabinet politique pour la tenue d'événements publics, veuillez utiliser les mêmes coordonnées que celles apparaissant dans l'encadré plus haut, en précisant que le Projet ou l'activité est subventionné(e) par la Ville.

Si vous avez des questions concernant le Protocole de visibilité, vous pouvez joindre le Service des communications de la Ville à l'adresse courriel suivante : [visibilite@ville.montreal.qc.ca](mailto:visibilite@ville.montreal.qc.ca)

À noter : l'Organisme doit communiquer avec le cabinet du maire pour une invitation ou encore pour une citation dans un communiqué. La demande faite au maire doit être envoyée par le biais d'un formulaire, consultez la section « **Communiquer avec nous** » sur <https://mairedemontreal.ca/>.

**Dossier # : 1174503001**

**Unité administrative responsable :**

Service du développement économique , Direction Investissement et développement

**Objet :**

Accorder une contribution financière maximale non-récurrente de 170 322 \$ à PME MTL Centre-Est afin de soutenir le travail à la mise en place de la phase 2 de SÉRI Montréal pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2018 / Approuver un projet de convention à cet effet

**SENS DE L'INTERVENTION**

Certification de fonds

---

**FICHIERS JOINTS**



[1174503001 - PME MTL Centre-Est.xls](#)

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Julie GODBOUT  
Préposée au budget  
**Tél : 514 872-0721**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-12-08

Isabelle FORTIER  
Conseiller(ere) budgetaire  
**Tél : 514-872-9366**  
**Division :** Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier, PS  
Développement



**Dossier # : 1170191006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du développement économique , Direction , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	-
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Centre local de développement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder une contribution de 4 660 274 \$ à Concertation régionale de Montréal pour la réalisation de 7 grands projets de concertation, d'octobre 2017 à décembre 2019 / Approuver un projet d'entente à cet effet

Il est recommandé :

1. d'accorder une contribution de 4 660 274 \$ à Concertation régionale de Montréal, pour la réalisation de 7 grands projets de concertation, du 13 octobre 2017 au 31 décembre 2019;
2. d'approuver le projet de convention entre la Ville et l'Organisme établissant les modalités et conditions de versement de cette contribution;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel; cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

**Signé par** Alain DG MARCOUX **Le** 2017-12-18 11:56

**Signataire :**

Alain DG MARCOUX

---

Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1170191006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du développement économique , Direction , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	-
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Centre local de développement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder une contribution de 4 660 274 \$ à Concertation régionale de Montréal pour la réalisation de 7 grands projets de concertation, d'octobre 2017 à décembre 2019 / Approuver un projet d'entente à cet effet

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Concertation régionale de Montréal, ci-après Concertation Montréal, est un organisme à but non lucratif (obnl) créé pour prendre la relève de la Conférence régionale des élus de Montréal (CRÉ) en matière de concertation, suite à l'abolition de cette dernière par la *Loi concernant principalement la mise en oeuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016* .

L'organisme a reçu de la Ville, en 2015 et 2016, une contribution financière afin qu'il poursuive, jusqu'au 31 décembre 2016, ses actions en matière de concertation régionale. À l'automne 2016, une entente de principe sur la somme et les mandats que recevrait l'organisme de la Ville est intervenue. Cette entente, financée par le Fonds de développement des territoire (FDT) devait recevoir l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire. Celle-ci a été obtenue le 13 octobre dernier. Dans l'intervalle, afin d'éviter la rupture des services de Concertation Montréal et permettre la mise en oeuvre des mandats définis dans l'entente en préparation, les activités de Concertation Montréal ont été financées par trois avances de fonds totalisant 2,1 M\$.

Contrairement à ce qui avait été anticipé, l'entente approuvée par le MAMOT n'est pas rétroactive au 1er janvier 2017 et doit prendre effet à la date de l'arrêté ministériel ou subséquemment. En lui faisant prendre effet le 13 octobre 2017, l'entente proposée est d'une durée d'un peu plus de 26 mois et d'une valeur totale de 4 660 274 \$.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG17 0480 - 28 septembre 2017 - Accorder une avance de fonds de 700 000 \$ à Concertation régionale de Montréal, sur la somme de 6,3 M\$ prévue à l'entente en attente d'une approbation du MAMOT, à même le budget du Service du développement économique

- CG17 0231 - 15 juin 2017 - Accorder une nouvelle avance de fonds de 700 000 \$, sur une contribution prévue de 6 300 000 \$, à Concertation régionale de Montréal, à même le budget du Service du développement économique
- CG17 0103 - 30 mars 2017 - Demander au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire d'autoriser la Ville à conclure une entente de délégation en matière de développement local et régional avec Concertation régionale de Montréal
- CG17 0019 - 26 janvier 2017 - Accorder une avance de fonds de 700 000 \$, sur une contribution prévue de 6,3 millions \$ à Concertation régionale de Montréal, à même le budget du Service du développement économique
- CE16 2102 - 12 décembre 2016 - Approuver un projet de convention de prolongation de sous-location par lequel la Ville sous-loue à Concertation régionale de Montréal, à des fins de bureaux, un local d'une superficie de 4 100 pieds carrés, au 8<sup>e</sup> étage de l'immeuble situé au 1550, rue Metcalfe, pour une période de 6 mois, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, moyennant un loyer total de 73 500 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de convention;
- CM16 1064 - 26 septembre 2016 - Accorder un contrat de services professionnels à Concertation régionale de Montréal pour la réalisation du projet #JEUNESSE375MTL, dans le cadre du 375<sup>e</sup> anniversaire de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 300 000 \$, taxes incluses;
- CM15 1489 - 15 décembre 2015 - Accorder un soutien financier non récurrent de 425 000 \$ à Concertation régionale de Montréal pour la tenue du Festival Eurêka! du 10 au 12 juin 2016, dans le cadre de l'Entente de 175 M\$ avec le Gouvernement du Québec;
- CM15 0762 - 15 juin 2015 - Accorder un soutien financier de 3 220 000 \$ à l'organisme Concertation régionale de Montréal pour la période du 19 juin 2015 au 31 décembre 2016 pour favoriser et renforcer la concertation sur le territoire de l'agglomération;
- CG15 0275 - 30 avril 2015 - Reconnaître l'organisme Concertation Montréal comme interlocuteur privilégié en matière de concertation intersectorielle et de développement régional et comme l'organisme à but non lucratif auquel l'agglomération entend confier des pouvoirs, tel que prévu dans le projet de loi n°28, lui verser une contribution financière jusqu'à un maximum de 400 000 \$, au besoin et sur présentation de pièces justificatives, afin d'assumer le manque à gagner entre la date de dissolution de la CRÉ de Montréal et la signature de la nouvelle entente avec le conseil d'agglomération et mandater les élus municipaux membres du comité de transition chargé de la liquidation de la CRÉ à procéder au transfert vers Concertation Montréal, sous réserve que le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire autorise ledit transfert.

## **DESCRIPTION**

Le projet d'entente précise les conditions et modalités du versement d'une somme de 4 660 274 \$ couvrant la période du 13 octobre 2017 au 31 décembre 2019. La réalisation de sept

(7) grands projets de concertation seraient confiés à l'organisme en vertu de cette entente. Ces grands projets, plus amplement détaillés à l'Annexe II de l'entente proposée, sont les suivants :

Projet 1 – Concertation en enfance

- Appuyer et dynamiser la concertation régionale en petite enfance
- Assurer la coordination et l'animation des démarches concertées multisectorielles sur les transitions scolaires et sur les activités en saison estivale

Projet 2 - Participation citoyenne des jeunes

- Animer la concertation du Forum jeunesse de l'île de Montréal
- Favoriser la participation citoyenne des jeunes
- Soutenir les conseils jeunesse d'arrondissement

Projet 3 - Concertation en éducation

- Être un partenaire actif à la table de concertation des établissements post secondaires et du milieu concerné en matière d'accueil et d'intégration des étudiants internationaux
- Assurer une veille relative au sujet précité
- Collaborer aux efforts de la collectivité montréalaise en matière de rétention des étudiants étrangers

Projet 4 - Mobilisation des organisations partenaires externes au Plan Montréal durable 2016-2020

- Soutenir la mobilisation de la collectivité (organisations partenaires externes) pour le Plan Montréal durable 2016-2020

Projet 5 - Sensibilisation et mobilisation en matière de parité et d'équité

- Animer des carrefours d'acteurs montréalais qui traitent de parité et d'équité afin d'assurer une meilleure représentativité dans les lieux décisionnels ainsi que dans les différents aspects de la vie montréalaise
- Développer et tenir à jour une banque de candidatures en fonction de l'expertise, de l'origine et du genre
- Promouvoir les modèles de réussite

Projet 6 – Appui aux saines habitudes de vie

- Gérer des fonds dans le cadre d'une Entente régionale multipartite convenue entre les partenaires financiers et relative à l'Instance régionale de concertation sur les saines habitudes de vie, soit la Table intersectorielle régionale sur les saines habitudes de vie

Projet 7 - Conseil en concertation des grands enjeux de l'agglomération

- Répondre à des besoins ponctuels en faisant appel à l'expertise des différents collègues d'affinité de Concertation Montréal

À chacun de ces grands projets sont associés des descriptions détaillées des responsabilités confiées, les attentes de la Ville, les ressources minimales nécessaires et les budgets spécifiques.

La répartition annuelle de la somme est donc la suivante :

- 460 274 \$ pour l'année 2017;
- 2 100 000 \$ pour l'année 2018, et

- 2 100 000 \$ pour l'année 2019.

Sauf pour l'année 2017 qui ferait l'objet d'une comptabilité distincte tenant compte des avances de fonds déjà reçues par Concertation Montréal, les versements de la contribution se feraient à tous les quatre mois. Sauf exception, quinze pour-cent (15 %) de la somme attribuée aux projets pourrait être affecté à des activités d'administration générale de l'Organisme.

Aussi, les modalités de l'entente prévoient que des comités de suivi spécifiques à chacun des mandats seraient créées, sauf pour le mandat 6, à la demande du Directeur du Service du développement économique. Ils seraient formés de représentants de la Ville, de l'Organisme et, au besoin, de représentants de la société civile. Dans le cas du mandat 6, la Table intersectorielle régionale sur les saines habitudes de vie assumerait le même rôle.

Une reddition de compte, présentée sous la forme d'un rapport d'activités présentant une évaluation qualitative et quantitative de chacun des grands projets, serait exigée pour chacune des années, partielle ou totale, de l'entente.

## **JUSTIFICATION**

Concertation régionale de Montréal est un OBNL créé à partir d'un noyau d'employés de la Conférence régionale des élus de Montréal dissoute en 2015. Son conseil d'administration est formé et fonctionne sur les mêmes bases que cette dernière, soit en collèges d'affinité selon des secteurs liés au développement de Montréal. L'organisme possède l'expertise et la capacité d'agir pour chacun des mandats proposés.

L'entente sur le Fonds de développement des territoires précise que la Ville doit affecter la somme reçue « à toute mesure de développement local et régional ». « La mobilisation des communautés et le soutien à la réalisation de projets structurants pour améliorer les milieux de vie », qui constituent l'essentiel de l'entente proposée, sont parmi les mesures suggérées par l'Entente FDT. Des disponibilités annuelles de 2,1 M\$ dans le FDT permettraient de financer les services de Concertation Montréal, et ce, conformément aux dispositions de l'Entente.

Le projet d'entente est le fruit d'une collaboration de plusieurs services municipaux qui ont établi les mandats offerts à Concertation Montréal. Ces derniers permettraient de répondre à des besoins importants, pour lesquels des ressources internes ne sont pas disponibles. Leur réalisation permettrait de, notamment, mettre en oeuvre certains aspects du Plan Montréal durable 2016-2020, de la Politique de l'enfant, de la Stratégie jeunesse, de la Politique pour une participation égalitaire des femmes et des hommes à la vie de Montréal et de la Politique du sport et de l'activité physique. Les services municipaux concernés par ces politiques et stratégie seraient appelés à piloter les comités qui seraient mis sur pied pour assurer le suivi de chacun des mandats.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les crédits de 4 660 274 \$ requis pour le versement de la contribution proviennent du FDT remis à la Ville par le MAMOT afin de favoriser le développement local et régional sur son territoire, une source d'agglomération. La disponibilité de ces crédits dépend du versement annuel à la Ville par le Gouvernement du Québec d'une somme d'au moins 8,55 M\$ conformément aux termes de l'Entente FDT, Les versements seront conditionnels à la production par la Ville de la reddition de compte exigée par le MAMOT.

Le tableau suivant présente les sommes reçues par Concertation Montréal pour ses activités de concertation et le soutien recommandé, par année, en 2018 et 2019. Compte tenu que

l'entente faisant l'objet du présent dossier débute le 13 octobre 2017, et considérant que les trois avances de fonds reçues par l'Organisme totalisée déjà 2,1 M\$, il est convenu que l'année 2017 fera l'objet d'une comptabilité qui limitera la somme total reçue à cette dernière somme.

Contribution reçue			Soutien recommandé	
2015	2016	2017	2018	2019
1,12 M\$	2,1 M\$	2,1 M\$	2,1 M\$	2,1 M\$

Par ailleurs, compte tenu que l'entente ne peut avoir un effet rétroactif antérieur à l'arrêté ministériel l'approuvant, une modification à la source budgétaire utilisée pour le financement des avances de fonds permettra de réattribuer la somme rendue ainsi disponible à des projets à venir.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

L'atteinte des objectifs de la Ville en matière de développement durable sont favorisés par la réalisation du grand projet 4 qui a pour objet la mobilisation des partenaires externes au Plan Montréal durable 2016-2020.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'approbation de l'entente permettra la poursuite des activités de Concertation Montréal jusqu'à la fin de 2019.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Il n'y a pas d'opération de visibilité associée au présent dossier. Les obligations de l'organisme sont incluses dans l'entente de contribution financière, qui fait elle-même référence à l'Entente FDT entre la Ville et le MAMOT, et à son Annexe II qui précise les modalités applicables à chacun des projets.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Mise en oeuvre de l'entente.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Document(s) juridique(s) visé(s) :  
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Julie DOYON)

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Julie GODBOUT)

---

## Autre intervenant et sens de l'intervention

---

### Parties prenantes

Johanne DEROME, Service de la diversité sociale et des sports  
Ariane JUSTAFORT, Direction générale  
Tommy KULCZYK, Service de la diversité sociale et des sports  
Danielle LUSSIER, Direction générale  
Patrice ALLARD, Service de la diversité sociale et des sports  
Camille BÉGIN, Service des communications

Lecture :

Danielle LUSSIER, 14 décembre 2017  
Patrice ALLARD, 14 décembre 2017

---

### RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvie B BERTRAND  
Conseillère en planification

**Tél :** 872-2374  
**Télécop. :** 872-0049

### ENDOSSÉ PAR

Véronique DOUCET  
Directrice

**Tél :**  
**Télécop. :**

Le : 2017-12-13

514 872-3116

**Dossier # : 1170191006**

**Unité administrative responsable :**

Service du développement économique , Direction , -

**Objet :**

Accorder une contribution de 4 660 274 \$ à Concertation régionale de Montréal pour la réalisation de 7 grands projets de concertation, d'octobre 2017 à décembre 2019 / Approuver un projet d'entente à cet effet

**SENS DE L'INTERVENTION**

Document(s) juridique(s) visé(s)

---

**COMMENTAIRES**

La convention faisant l'objet du présent sommaire décisionnel, qui avait été validée par notre Direction en mars 2017, devait être approuvée par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) avant d'être conclue avec l'organisme. Nous sommes en accord avec les changements proposés par le MAMOT. Nous validons la convention jointe ci-dessous quant à sa forme et à son contenu, notre direction n'a pas vérifié les annexes.

---

**FICHIERS JOINTS**



ConMTLRévisé(2017-12-15).doc

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Julie DOYON  
Avocate  
**Tél : 514-872-6873**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-12-15

Julie DOYON  
Avocate  
**Tél : 514-872-6873**  
**Division : Droit contractuel**

## ENTENTE DE DÉLÉGATION

**ENTRE :** **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public, dont l'adresse principale est le 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, représentée par M<sup>e</sup> Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CG06 0006;

(ci-après appelée la « **VILLE** »)

**ET :** **CONCERTATION RÉGIONALE DE MONTRÉAL**, personne morale légalement constituée en vertu de la partie III de la *Loi sur les compagnies*, dont la principale place d'affaires est au 425, boulevard de Maisonneuve Ouest, suite 1100, Montréal, Québec H3A 3G5, agissant et représentée par Richard Deschamps, président, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CM/CA 17-157;

(ci-après appelée l'« **ORGANISME** »)

### PRÉAMBULE

**ATTENDU QUE** l'Assemblée nationale a adopté la *Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016* (ci-après citée la « Loi ») et que cette loi vise, entre autres, à réorganiser le développement économique local et régional;

**ATTENDU QUE** la Loi confie à la VILLE le pouvoir de prendre toute mesure afin de favoriser le développement local et régional sur son territoire et qu'elle peut confier l'exercice de ces pouvoirs à des organismes à but non lucratif, après autorisation du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

**ATTENDU QU'**une entente relative au Fonds de développement des territoires est intervenue entre le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et la VILLE (ci-après l'« Entente FDT »);

**ATTENDU QUE** l'ORGANISME désire participer à la mobilisation des communautés pour améliorer les milieux de vie de l'agglomération de Montréal;

**ATTENDU QUE** le conseil d'agglomération a adopté diverses politiques et plans d'action qui mettent en œuvre des mesures de développement local et régional, dont le Plan Montréal durable 2016-2020;

**ATTENDU QUE** le conseil municipal a adopté diverses politiques et plans d'action qui mettent en œuvre des mesures de développement local et régional, dont la Politique du sport et de l'activité physique et la Politique de l'enfant;

**ATTENDU QUE** l'ORGANISME a pour mission et expertise d'animer et de favoriser le développement par la concertation;

**ATTENDU QUE** la Ville a adopté une Politique de gestion contractuelle en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), (ci-après la « LCV ») et qu'elle a remis une copie de ladite politique à l'ORGANISME;

**ATTENDU QU'EN** vertu d'une sentence arbitrale, l'article 7 de la Politique de gestion contractuelle est inopérant envers les membres du Syndicat professionnel des scientifiques à pratique exclusive de Montréal (arpenteurs-géomètres, ingénieurs, chimistes et médecins vétérinaires);

**EN CONSÉQUENCE**, les parties aux présentes conviennent de ce qui suit :

## ARTICLE 1 PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante des présentes.

## ARTICLE 2 DÉFINITIONS

Dans la présente Entente, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les termes suivants signifient :

- « **CA** » : conseil d'administration de l'ORGANISME;
- « **Directrice** » : la directrice du Service de développement économique de la Ville de Montréal ou son représentant autorisé;
- « **Directrice générale** » : la directrice générale de l'ORGANISME;
- « **Lobbyisme** » : activité qui consiste en la communication, orale ou écrite, avec un titulaire de charges publiques en vue d'influencer ou pouvant raisonnablement être considérée par la personne qui l'initie, comme étant susceptible d'influencer une prise de décision;
- « **Ministre** » : le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- « **Service** » : le Service du développement économique de la VILLE représenté par sa Directrice.

## ARTICLE 3 ANNEXES

Les annexes suivantes font partie intégrante de la présente Entente et sont, le cas échéant, révisées à chaque année par les parties :

- Annexe I Entente FDT, laquelle comprend l'Annexe A et l'Annexe B;
- Annexe II –Objectifs et modalités des projets confiés à l'ORGANISME;
- Annexe III –Rapport d'activités.

Le texte de la présente Entente prévaut sur toute disposition de l'une ou l'autre des annexes qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

## ARTICLE 4 OBJET

L'entente a pour objet la délégation à l'ORGANISME de l'exercice d'une partie de la compétence de la VILLE en matière de développement local et régional par des activités de concertation, de recherche et de gestion, dans le but d'améliorer les milieux de vie, notamment dans les domaines social et environnemental, et vise, à cette fin, à définir le rôle et les projets confiés à l'ORGANISME, leurs conditions et modalités de réalisation ainsi que la gestion des sommes qui lui sont versées.

**ARTICLE 5**  
**DURÉE DE L'ENTENTE**

Les parties reconnaissent que, nonobstant sa date de signature, la présente Entente entre en vigueur le 13 octobre 2017 et, sous réserve d'autres dispositions de la présente Entente, elle prend fin le 31 décembre 2019.

**ARTICLE 6**  
**ENGAGEMENTS DE LA VILLE**

Sous réserve de l'adoption des crédits à chaque année par l'Assemblée nationale, la VILLE s'engage à :

- 6.1 payer à l'ORGANISME, selon les conditions et modalités de la présente Entente, pendant la durée de celle-ci, les sommes indiquées au Tableau 1, lesquelles proviennent des contributions versées par le Ministre à la VILLE en vertu de l'Entente FDT. Ces sommes doivent servir à assumer les dépenses de fonctionnement (précisées à l'Annexe B de l'Annexe I) et la masse salariale nécessaire à la réalisation des projets;
- 6.2 verser les sommes annuellement, comprenant toutes les taxes applicables, le cas échéant, selon les modalités précisées dans le Tableau 1\_ci-après. Le dernier versement sera remis sous réserve de l'accomplissement de toutes obligations de l'ORGANISME prévues à la présente Entente.

**Tableau 1 – Contributions financières**

Année financière gouvernementale	Contribution annuelle (%)	Contribution FDT	Contribution Ville	Contribution totale	Date de versement
<b>Total 2017-2018</b>	<b>100%</b>	<b>985 274 \$</b>	<b>0 \$</b>	<b>985 274 \$</b>	
	47%	460 274 \$	0 \$	460 274 \$	13 oct. 2017
	53%	525 000 \$	0 \$	525 000 \$	15 janv. 2018
<b>Total 2018-2019</b>	<b>100%</b>	<b>2 100 000 \$</b>	<b>0 \$</b>	<b>2 100 000 \$</b>	
	25%	525 000 \$	0 \$	525 000 \$	15 avr. 2018
	25%	525 000 \$	0 \$	525 000 \$	15 juil. 2018
	25%	525 000 \$	0 \$	525 000 \$	15 oct. 2018
	25%	525 000 \$	0 \$	525 000 \$	15 janv. 2019
<b>Total 2019-2020</b>	<b>100%</b>	<b>1 575 000 \$</b>	<b>0 \$</b>	<b>1 575 000 \$</b>	
	33%	525 000 \$	0 \$	525 000 \$	15 avr. 2019
	33%	525 000 \$	0 \$	525 000 \$	15 juil. 2019
	33%	525 000 \$	0 \$	525 000 \$	15 oct. 2019
<b>Total 2017-2020</b>		<b>4 660 274 \$</b>	<b>0 \$</b>	<b>4 660 274 \$</b>	

- 6.3 soumettre à l'ORGANISME ses attentes, lesquelles sont élaborés dans un esprit de collaboration entre la VILLE et l'ORGANISME en tenant compte principalement :
- de la Loi;
  - de l'Entente FDT;
  - des politiques et plans d'action de la Ville.
- 6.4 transmettre à l'ORGANISME les instructions relatives aux modalités de présentation des données aux fins d'évaluation de programme en tenant compte des exigences du Ministre;
- 6.5 procéder, aux dates fixées par la Directrice, en concertation avec l'ORGANISME, à l'évaluation des résultats obtenus eu égard aux attentes;

- 6.6 compenser l' ORGANISME, le cas échéant, pour les sommes que ce dernier serait appelé à payer à titre de préavis de cessation d'emploi des personnes retenues de la Conférence régionale des élus pour faire partie de l'ORGANISME, incluant une indemnité compensatrice ou de départ, qu'ils pourraient ultérieurement recevoir ainsi que le paiement des vacances cumulées au 20 juin 2015, de même que la compensation pour l'assurance collective et pour le régime de retraite des employés municipaux du Québec; les sommes précédemment mentionnées seront calculées en fonction des conditions de travail existantes au 20 juin 2015.

## **ARTICLE 7** **ENGAGEMENTS DE L'ORGANISME LIÉS À L'ENTENTE FDT**

L'ORGANISME s'engage à :

- 7.1 exercer le rôle et à exécuter les projets, décrits plus amplement à l'Annexe II, que la VILLE lui confie dans le cadre de l'Entente FDT, à savoir :
- Projet 1 – Concertation en enfance;
- Projet 2 – Participation citoyenne des jeunes;
- Projet 3 – Concertation en éducation;
- Projet 4 – Mobilisation des organisations partenaires externes au Plan Montréal durable 2016-2020;
- Projet 5 – Sensibilisation et mobilisation en matière de parité et d'équité;
- Projet 6 – Appui aux saines habitudes de vie;
- Projet 7 – Conseil en concertation des grands enjeux de l'agglomération.
- 7.2 respecter les normes et encadrements précisés à l'Entente FDT, Annexe I, et qui s'inscrivent dans l'esprit de l'article 126.3 de la *Loi sur les compétences municipales*, (RLRQ, c. C-47.1, ci après la « LCM »);
- 7.3 utiliser les contributions reçues aux seules fins de la réalisation des projets et à leurs événements et activités prévus à la présente Entente, selon les modalités prévues à l'Annexe II;
- 7.4 pour les projets 1, 2, 3, 4, 5 et 7 décrits à l'Annexe II, affecter un maximum de 25 % des sommes réservées aux projets et à leurs événements et activités à des activités de représentation, d'accueil et de réception;
- 7.5 pour le projet 6 décrit à l'Annexe II, affecter la totalité des sommes prévues à la réalisation de ses événements et activités, comme indiqué à la répartition budgétaire du projet 6 décrits à l'Annexe II;
- 7.6 participer à tout comité de suivi auquel l'ORGANISME serait, dans le cadre de la présente Entente, convié par la Directrice;
- 7.7 transmettre à la Directrice le rapport annuel d'activités en conformité avec les modalités de l'Annexe III, selon le format convenu et en utilisant le logiciel déterminé par la VILLE.

## **ARTICLE 8** **DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES**

- 8.1 L'exercice financier de l'ORGANISME débute le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre.
- 8.2 L'ORGANISME tient les livres et les registres appropriés de toutes les opérations qu'il effectue et de tous les engagements qu'il prend à l'égard des contributions qu'il reçoit.

À cet effet, il conserve les pièces justificatives relatives à ces opérations et engagements pendant une période de trois (3) ans.

- 8.3 L'ORGANISME s'assure que chaque dépense qu'il effectue à même les sommes qui lui sont consenties en vertu de la présente Entente, constitue une dépense admissible selon l'Annexe B de l'Annexe I.
- 8.4 L'ORGANISME fournit sans frais selon la forme et les modalités exigées, tout rapport, document et renseignement que la VILLE juge utile d'obtenir dans le cadre de l'application de la présente entente.
- 8.5 L'ORGANISME devra employer les sommes versées conformément aux conditions d'utilisation prévues dans l'Entente FDT, il ne pourra cependant utiliser ces sommes pour des fins de subvention ou toute forme d'aide financière à qui que ce soit.
- 8.6 L'ORGANISME adopte, maintient en vigueur et transmet sur demande de la Directrice, les politiques suivantes :
  - 8.6.1 une politique relative aux conflits d'intérêts directs, indirects ou l'apparence de conflit, incluant un code d'éthique sur les responsabilités des administrateurs, dirigeants et employés eu égard à la gestion des affaires de l'ORGANISME. Cette politique prévoit notamment qu'aucune aide financière, sous quelque forme que ce soit, ne doit être consentie par celui-ci à un administrateur, un dirigeant ou un employé de l'ORGANISME relativement à l'utilisation des contributions reçues par celui-ci. Ladite politique établit aussi des règles concernant l'action politique partisane de ses employés;
  - 8.6.2 une politique relative aux frais de déplacement et de représentation de ses administrateurs;
  - 8.6.3 une politique ou une directive afin d'établir les niveaux d'approbation et d'autorisation, plus particulièrement à l'égard des dépenses;
  - 8.6.4 une politique, des procédures ou des directives relatives à la rémunération des employés et de la directrice générale ainsi qu'aux frais de déplacement et de représentation de ses employés.
- 8.7 En vertu de l'article 126.4 al. 4 et 5 de la LCM, les articles 477.4 à 477.6 et 573 à 573.3.4 de la LCV s'appliquent à l'ORGANISME, compte tenu des adaptations nécessaires, et celui-ci est réputé être une municipalité locale pour l'application de l'un ou l'autre des règlements pris en vertu des articles 573.3.0.1 et 573.3.1.1 de la LCV.

Parmi les adaptations que requiert l'application du premier alinéa du présent article, les suivantes sont applicables : dans le cas où l'ORGANISME ne possède pas de site Internet, la mention et l'hyperlien visés au deuxième alinéa de l'article 477.6 de la LCV doivent être publiés dans tout autre site que l'ORGANISME détermine et il donne un avis public de l'adresse de ce site au moins une fois par année; cet avis doit être publié dans un journal diffusé sur le territoire de la municipalité que dessert l'ORGANISME.
- 8.8 L'ORGANISME garde l'entière autorité sur les responsabilités qui lui sont confiées en vertu de l'Entente. À cet égard, l'ORGANISME peut signer des ententes avec un ou des organismes, sous réserve que ces ententes n'aient pas pour effet de réduire les pouvoirs, le contrôle, l'autorité ou l'autonomie de l'ORGANISME lui-même ou de ses administrateurs dans la gestion de ses affaires.
- 8.9 L'ORGANISME s'assure que son personnel, ses administrateurs, ses bénévoles et toute autre personne agissant pour son compte respecte les règles qui régissent son statut corporatif ainsi que les politiques internes adoptées par son CA en vertu de l'article 8.6.
- 8.10 L'ORGANISME s'engage à tenir un minimum de quatre (4) réunions annuelles de son conseil d'administration.

- 8.11 L'ORGANISME exerce ses activités en conformité avec les lois, règlements et ordonnances en application au Québec.
- 8.12 Les sommes versées par la VILLE ne peuvent en aucun cas être utilisées pour payer les frais ou honoraires d'une firme ou personne procédant, pour le compte de l'ORGANISME, à des activités de Lobbyisme.
- 8.13 L'ORGANISME doit aviser la Directrice de toute modification à ses règlements généraux et lui remettre une copie de la version modifiée.
- 8.14 Lorsque l'ORGANISME emploie des sommes conformément aux conditions d'utilisation du FDT, il peut déroger à la *Loi sur l'interdiction de subventions municipales* (RLRQ, c. I-15, ci après la « LISM »). L'aide financière ainsi octroyée à un même Bénéficiaire ne peut toutefois pas excéder 150 000,00 \$ à tout moment à l'intérieur d'une période de douze (12) mois consécutifs.
- 8.15 L'ORGANISME produit à la VILLE une déclaration trimestrielle dans laquelle il confirme n'avoir octroyé, au cours de la période visée par cette déclaration, aucune aide financière en dérogation de la LISM qui ne respecterait pas les paramètres autrement autorisés dans la présente entente.

À cet effet, l'ORGANISME produit à la VILLE un rapport trimestriel dans lequel il dresse la liste des aides financières accordées en dérogation à la LISM. Cette liste précise le nom du Bénéficiaire, la nature et le montant de l'aide octroyée ainsi que la date à laquelle cette aide a été octroyée.

## **ARTICLE 9** **INDEMNISATION ET ASSURANCES**

- 9.1 L'ORGANISME s'engage en tout temps à tenir la VILLE indemne de toute réclamation et de tout dommage de quelque nature que ce soit découlant directement ou indirectement de ce qui fait l'objet de la présente Entente. L'ORGANISME s'engage à prendre fait et cause pour la VILLE dans toute action intentée contre cette dernière en raison des présentes ou de l'exercice des droits en découlant et à l'indemniser de tout jugement rendu à son encontre en capital, intérêts et frais.
- 9.2 L'ORGANISME s'engage à maintenir en vigueur, à ses frais, pendant toute la durée de la présente Entente ou de son renouvellement :
- 9.2.1 une police d'assurance responsabilité civile accordant par événement, une protection minimale de deux millions de dollars (2 000 000,00 \$) pour les blessures corporelles et pour les dommages matériels et dans laquelle la VILLE est désignée comme co-assurée, et
  - 9.2.2 une police d'assurance des administrateurs et dirigeants d'entité sans but lucratif et contre les erreurs et omissions, accordant une protection minimale de un million de dollars (1 000 000,00 \$) par réclamation.
- 9.3 À la signature de l'entente, l'ORGANISME doit fournir à la VILLE une attestation des polices d'assurance émises à ces fins ou, à la demande de la Directrice, une copie certifiée de ces polices et lui fournir à chaque année, la preuve de leur renouvellement.
- 9.4 Chacune des polices d'assurance ci-avant mentionnées doit comporter un avenant stipulant qu'elle ne peut être modifiée ou annulée par l'ORGANISME sans un avis d'au moins trente (30) jours à la VILLE.

## **ARTICLE 10** **PUBLICITÉ ET RELATIONS PUBLIQUES**

- 10.1 L'ORGANISME utilise, en conformité avec l'article 10.3, les documents, logos, propositions et graphiques mis à sa disposition par la VILLE.

- 10.2 L'ORGANISME fait état de la contribution de la VILLE dans tous les outils promotionnels, les activités de communication, les publications imprimées ou électroniques et les communiqués relatifs à l'objet de la présente Entente conformément aux articles 27 et 28 de l'Entente FDT, Annexe I.
- 10.3 L'ORGANISME fait en sorte que la représentation de la VILLE soit assurée selon les politiques de cette dernière, lesquelles lui sont communiquées par la Directrice. À cet égard, l'ORGANISME avise cette dernière de la tenue de tout événement public, au moins quinze (15) jours avant sa date.
- 10.4 Les parties conviennent de se consulter afin de déterminer le calendrier des annonces publiques et des conférences de presse.

## **ARTICLE 11** **DÉFAUT ET RÉSILIATION**

- 11.1 Il y a défaut :
- 11.1.1 si l'ORGANISME n'observe pas quelque engagement ou obligation pris aux termes de la présente entente;
  - 11.1.2 si l'ORGANISME fait à la VILLE une fausse déclaration, lui donne des renseignements trompeurs ou erronés ou s'il fait de fausses représentations;
  - 11.1.3 si l'ORGANISME devient insolvable, fait cession de ses biens pour le bénéfice de ses créanciers, fait toute proposition à ses créanciers, ou fait l'objet de toute procédure de faillite;
  - 11.1.4 si les biens de l'ORGANISME ou une partie importante de ceux-ci font l'objet d'une prise de possession par un créancier, d'une mise sous séquestre ou font l'objet d'une saisie;
  - 11.1.5 si l'ORGANISME perd son statut d'organisme à but non lucratif.
- 11.2 Dans les cas prévus au paragraphe 11.1.1, la Directrice avise, par écrit, l'ORGANISME du défaut et lui demande d'y remédier dans le délai qu'il détermine. La Directrice peut retenir tout versement tant que l'ORGANISME n'ait pas remédié au défaut. Si malgré cet avis, l'ORGANISME refuse ou néglige de remédier à tel défaut dans le délai imparti, la VILLE pourra, à son entière discrétion, résilier la présente Entente. Dans l'éventualité d'une résiliation, la VILLE peut réclamer le remboursement total ou partiel des sommes alors versées, sauf quant aux sommes nécessaires pour honorer ses engagements irrévocables effectués avant la date de la réception de l'avis de résiliation, sans préjudice quant à ses autres droits et recours pour les dommages occasionnés par ce défaut. L'ORGANISME doit effectuer le remboursement demandé dans les cinq (5) jours de l'avis qui lui est adressé.
- 11.3 Dans les cas prévus aux paragraphes 11.1.2, 11.1.3, 11.1.4 et 11.1.5, la présente Entente est résiliée de plein droit sans avis ni délai, dès la survenance de l'événement.
- 11.4 La VILLE peut, par avis écrit de quatre-vingt-dix (90) jours adressé par courrier recommandé à l'ORGANISME, mettre fin à la présente convention.
- Dans un tel cas, l'ORGANISME doit remettre à la VILLE la portion non utilisée de la somme versée par cette dernière dans les cinq (5) jours d'une demande écrite de la Directrice à cet effet.
- 11.5 L'ORGANISME renonce à toute réclamation ou poursuite de quelque nature à l'encontre de la VILLE en cas de résiliation en vertu du présent article.

**ARTICLE 12**  
**VÉRIFICATION**

- 12.1 L'ORGANISME autorise le directeur du Service des finances de la Ville ou son représentant, à examiner en tout temps durant les heures régulières d'ouverture de bureau, les livres et registres comptables réservés à l'utilisation des sommes versées par la Ville. De plus, l'ORGANISME accepte de collaborer et de mettre du personnel à la disposition de la VILLE, durant les heures normales de bureau, pour répondre à ses questions et lui fournir une copie, sur simple demande et sans frais additionnels, de toutes pièces justificatives lui permettant de s'assurer de la bonne exécution de la présente Entente;

**ARTICLE 13**  
**DISPOSITIONS GÉNÉRALES**

- 13.1 L'ORGANISME convient, s'il cesse de réaliser les projets confiés pendant la durée d'application de la présente Entente ou si la VILLE reprend à sa charge l'exercice des projets confiés à l'OBNL, de transférer après paiement des dettes et extinction du passif, ses biens et son actif attribuable aux sommes versées à l'ORGANISME pour l'exécution du projets confiés à la VILLE ou à un organisme autorisé par la VILLE à recevoir ce transfert d'actifs.
- 13.2 Advenant la résiliation ou le non-renouvellement de l'Entente, toute portion non engagée des contributions reçues de la VILLE par l'ORGANISME et dont il n'a pas besoin pour honorer ses engagements irrévocables pris avant la date de réception de l'avis de résiliation ou de non-renouvellement, doit être remboursée à la VILLE.
- 13.3 L'ORGANISME s'engage à collaborer à toute cueillette de données que ferait le Ministre pour évaluer la performance du FDT.
- 13.4 Les parties aux présentes déclarent qu'aucune des dispositions de la présente Entente ne peut être interprétée comme établissant une entreprise ou une coentreprise avec la VILLE. Rien dans la présente Entente n'est réputé autoriser l'ORGANISME à sous-traiter ou à contracter une obligation pour le compte de la VILLE.
- 13.5 L'ORGANISME accorde à la Directrice, pendant toute la durée de la présente entente, un statut d'observateur à son assemblée générale et à toutes les assemblées de son Conseil d'administration et l'ORGANISME doit aviser la Directrice de toute assemblée au moins cinq (5) jours à l'avance.
- 13.6 La présente Entente constitue la totalité et l'intégralité de l'entente intervenue entre les parties.
- 13.7 Une disposition de la présente Entente jugée invalide par un tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et force exécutoire.
- 13.8 Le silence de l'une ou l'autre des parties ou son retard à exercer un droit ou un recours ne doit jamais être interprété comme une renonciation de sa part à tel droit ou recours.
- 13.9 L'ORGANISME n'est pas le mandataire de la VILLE et ne peut, par ses actes ou omissions, engager la responsabilité de cette dernière ou la lier de toute autre façon.
- 13.10 Aucune modification aux termes de la présente Entente n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit préalable des deux (2) parties.
- 13.11 La présente Entente est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.
- 13.12 La présente Entente lie les parties aux présentes de même que leurs successeurs et ayants droit respectifs.
- 13.13 Les droits et obligations de l'une ou l'autre des parties ne peuvent être cédés qu'avec l'accord écrit préalable de l'autre partie.

13.14 L'ORGANISME ne peut consentir une hypothèque ou donner en garantie à un tiers les sommes qui lui sont versées par la VILLE en vertu de la présente Entente.

13.15 Tout avis ou document à être donné ou transmis relativement à la présente Entente est suffisant s'il est consigné dans un écrit et expédié par un mode de communication qui permet à la partie expéditrice de prouver sa livraison au destinataire.

13.16 L'ORGANISME fait élection de domicile au :

425, boulevard de Maisonneuve Ouest, suite 1100,  
Montréal, Québec H3A 3G5

et tout avis doit être adressé à l'attention de la Directrice générale.

Pour le cas où il changerait d'adresse sans dénoncer par écrit à la VILLE sa nouvelle adresse, l'ORGANISME fait élection de domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure pour le district de Montréal, chambre civile.

13.17 La VILLE fait élection de domicile au :

700, rue De La Gauchetière Ouest, 28<sup>e</sup> étage  
Montréal, Québec H3B 5M2

et tout avis doit être adressé à l'attention de la Directrice.

13.18 La présente Entente peut être signée séparément à même un nombre infini d'exemplaires distincts qui sont tous des originaux mais qui, pris collectivement, ne forment qu'un seul et même document. Chaque exemplaire peut être transmis par télécopieur ou courriel et la copie ainsi transmise a le même effet qu'un original.

**EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ DEUX (2) EXEMPLAIRES, À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.**

Le .....<sup>e</sup> jour de ..... 201..

**VILLE DE MONTRÉAL**

Par : \_\_\_\_\_  
Yves Saindon, greffier

Le .....<sup>e</sup> jour de ..... 201..

**CONCERTATION RÉGIONALE DE MONTRÉAL**

Par : \_\_\_\_\_  
Richard Deschamps, président

Cette entente a été approuvée par le conseil d'agglomération de la Ville de Montréal, le .....<sup>e</sup> jour de ..... 201.. (CG1.....).

**ENTENTE 2015-2020 RELATIVE AU  
FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES**

ENTRE

Le **MINISTRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE**, représenté par monsieur Marc Croteau, sous-ministre, pour et au nom du gouvernement du Québec,

ci-après appelé le « **MINISTRE** »,

ET

La **VILLE DE MONTRÉAL**, exerçant une compétence d'agglomération, personne morale de droit public légalement constituée, ayant son siège au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal (Québec) H2Y 1C6, représentée par monsieur Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution \_\_\_\_\_ prise le \_\_\_\_\_ ,

ci-après appelée l'« **ORGANISME** »,

ci-après conjointement désignés les « **PARTIES** »

## SECTION 1 OBJET DE L'ENTENTE ET CHAMP D'APPLICATION

1. Cette entente, conclue suivant les termes du premier alinéa de l'article 126.3 de la Loi sur les compétences municipales (RLRQ, chapitre C-47.1), ci-après « la LCM », concerne le rôle et les responsabilités de l'**ORGANISME** lorsque, dans l'exercice du pouvoir que lui confère l'article 126.2 de la LCM de prendre toute mesure afin de favoriser le développement local et régional sur son territoire, il emploie des sommes :
  - a) reçues de la partie du Fonds de développement des territoires, institué par l'article 21.18 de la Loi sur le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (RLRQ, chapitre M-22.1), ci-après « le Fonds », dont le **MINISTRE** lui délègue la gestion en vertu de l'article 21.23.1 de cette loi;
  - b) rendues disponibles, le cas échéant, à la suite de la liquidation de la conférence régionale des élus auparavant active sur son territoire, en application de l'article 283 du chapitre 8 des Lois de 2015. Ces sommes sont alors réputées reçues au titre du Fonds et s'ajoutent à la part de celui-ci dont le **MINISTRE** délègue la gestion à l'**ORGANISME**;
  - c) rendues disponibles, le cas échéant, à la suite d'un partage d'actifs entre un centre local de développement et l'**ORGANISME**, à la fin d'une entente de délégation le liant à ce centre, en application de l'article 288 du chapitre 8 des Lois de 2015 et attribuables à une contribution du gouvernement du Québec. Ces sommes sont alors réputées reçues au titre du Fonds et s'ajoutent à la part de celui-ci dont le **MINISTRE** délègue la gestion à l'**ORGANISME**;
  - d) tirées de ses revenus généraux conformément aux objets et aux conditions d'utilisation du Fonds tel qu'ils sont prévus à l'entente. Ces sommes ne sont toutefois pas réputées reçues au titre du Fonds dont le **MINISTRE** délègue la gestion à l'**ORGANISME**.

## SECTION 2 ENGAGEMENTS DES PARTIES

### Sous-section 2.1 Engagements du **MINISTRE**

#### Engagements financiers

2. a) Pour la période du 5 mai 2015 au 31 mars 2016, le **MINISTRE** délègue à l'**ORGANISME** la gestion d'une somme de 6 464 808 \$ tirée du Fonds, selon les modalités suivantes :
  - i. les premiers 50 % de cette somme sont remis à l'**ORGANISME** dans les 30 jours de la signature de l'entente;
  - ii. un second versement correspondant à 30 % de la somme est effectué lorsque l'**ORGANISME** :
    - A. a complété, lorsque ces obligations s'appliquent à lui, les redditions de comptes 2014-2015 respectives du *Cadre de financement des activités des centres locaux de développement*, du *Programme d'aide aux municipalités régionales de comté* et du *Pacte rural 2014-2019*, à la satisfaction du **MINISTRE**;
    - B. a adopté ses priorités annuelles d'intervention suivant l'article 9;
  - iii. un troisième versement correspondant à 20 % de la somme est effectué lorsque l'**ORGANISME** a adopté la politique de soutien aux entreprises et la politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie, prévues respectivement aux articles 10 et 12;

b) Pour chaque année financière subséquente jusqu'à l'année financière 2019-2020 inclusivement, le **MINISTRE** délègue à l'**ORGANISME** la gestion d'une somme de 8 550 489 \$ tirée du Fonds, selon les modalités suivantes :

i. le premier versement correspondant à 25 % de la somme est remis à l'**ORGANISME** au plus tard le 30 avril;

ii. un second versement correspondant à 55 % de la somme est effectué lorsque l'**ORGANISME** :

A. adopte, dépose sur son site Web et transmet au **MINISTRE** ses priorités d'intervention annuelles suivant l'article 9;

B. a une politique de soutien aux entreprises et une politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie en vigueur, conformément aux articles 10 et 12;

iii. un troisième versement correspondant à 20 % de la somme est effectué lorsque l'**ORGANISME** :

A. adopte, dépose sur son site Web et transmet au **MINISTRE** son rapport d'activités conformément aux articles 21 et 22;

B. saisit les données nécessaires aux fins d'évaluation de programme conformément à l'article 23;

c) Pour l'année financière 2018-2019, le **MINISTRE** partage entre les MRC, les municipalités dont le territoire n'est pas compris dans celui d'une MRC ou d'une agglomération, et les agglomérations, une somme additionnelle de 5 M\$ par rapport aux 100 M\$ crédités à la création du Fonds. Pour l'année financière 2019-2020, cette somme additionnelle est de 15 M\$. Au plus tard le 31 octobre de l'année civile précédant ces années financières, le **MINISTRE** fait connaître à l'**ORGANISME** la part de la somme additionnelle qui sera ainsi ajoutée aux versements prévus à l'alinéa b). Cette somme additionnelle est partagée selon les paramètres suivants :

i. un montant uniforme par MRC, par municipalité dont le territoire n'est pas compris dans celui d'une MRC ou d'une agglomération ainsi que par municipalité exerçant une compétence d'agglomération, pour 40 %. Dans le cadre de ce partage, la Ville de Montréal reçoit une part équivalente à six fois ce montant uniforme;

ii. un montant déterminé en fonction de la population, pour 30 %;

iii. un montant calculé selon l'indice de vitalité économique (IVE) en vigueur l'année précédente, pour 30 %.

d) Il est entendu qu'une année financière débute le 1<sup>er</sup> avril et se termine le 31 mars suivant.

e) Il est également entendu qu'un nouveau cycle annuel de versement des aides financières ne peut débuter que lorsque les obligations associées aux versements de l'année financière précédente ont été accomplies et que ces versements ont été effectués.

#### Autres engagements

3. Le **MINISTRE** soutient l'**ORGANISME** dans la mise en oeuvre de l'entente en :

a) jouant un rôle-conseil, à la demande de l'**ORGANISME**;

b) fournissant des données, des connaissances, des guides ou d'autres outils d'accompagnement;

c) facilitant les échanges entre l'**ORGANISME** et les membres de la conférence administrative régionale, notamment pour l'établissement d'ententes sectorielles de développement local et régional.

## Sous-section 2.2 Engagements de l'ORGANISME

### Rôle et responsabilités de l'ORGANISME

4. L'**ORGANISME** affecte la part du Fonds que lui délègue le **MINISTRE** ainsi que les sommes réputées reçues à ce titre, au financement de toute mesure de développement local et régional que prend l'**ORGANISME** dans le cadre de la présente entente. Ces mesures peuvent porter notamment sur les objets suivants :
  - a) la réalisation de ses mandats au regard de la planification de l'aménagement et du développement de son territoire;
  - b) le soutien aux municipalités locales en expertise professionnelle ou pour établir des partages de services (domaines social, culturel, touristique, environnemental, technologique ou autre);
  - c) la promotion de l'entrepreneuriat, le soutien à l'entrepreneuriat et à l'entreprise;
  - d) la mobilisation des communautés et le soutien à la réalisation de projets structurants pour améliorer les milieux de vie, notamment dans les domaines social, culturel, économique et environnemental;
  - e) l'établissement, le financement et la mise en oeuvre d'ententes sectorielles de développement local et régional avec des ministères ou organismes du gouvernement;
  - f) le soutien au développement rural, dans le territoire rural qu'il aura défini à cette fin.

### Gestion du Fonds

5. L'**ORGANISME** assume la gestion de la partie du Fonds que lui délègue le **MINISTRE** et des sommes réputées reçues à ce titre en conformité avec les dispositions de la Loi sur le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (RLRQ, chapitre M-22.1) et celles de la présente entente.
6. L'**ORGANISME** peut, le cas échéant et conformément à la loi, charger son comité exécutif, un membre de ce comité ou son directeur général de la gestion de la partie du Fonds que lui délègue le **MINISTRE**.
7. L'**ORGANISME** peut confier à un comité qu'il constitue à cette fin et suivant les conditions et les modalités qu'il détermine, la sélection des bénéficiaires de toute mesure d'aide financière qu'il élabore dans le cadre de l'entente.
8. Au 31 mars des années 2016 à 2019 inclusivement, l'**ORGANISME** reporte à l'année financière suivante le solde, s'il en est, incluant les intérêts, des sommes reçues, ou réputées reçues, au titre du Fonds dont le **MINISTRE** lui délègue la gestion.

Au terme de l'entente, soit le 31 mars 2020, l'**ORGANISME** dispose de 12 mois pour dépenser les sommes qui étaient engagées à cette date. L'**ORGANISME** rembourse ensuite, sans délai, au **MINISTRE**, les sommes reçues ou réputées reçues au titre du Fonds qu'il n'avait pas engagées au terme de l'entente et celles qu'il n'a pas dépensées dans les 12 mois suivants. Le remboursement inclut tous intérêts accumulés sur ces sommes pour la durée de l'entente.

### Priorités annuelles d'intervention

9. L'**ORGANISME** établit et adopte annuellement ses priorités d'intervention en fonction des objets prévus à la clause 4. Il dépose celles-ci sur son site Web et les transmet au **MINISTRE**, à titre informatif.

### Politique de soutien aux entreprises

10. L'**ORGANISME** adopte et maintient à jour une politique de soutien aux entreprises, incluant les entreprises d'économie sociale, qui :
  - a) respecte les conditions d'utilisation du Fonds tel qu'elles sont détaillées aux clauses 15 et 16;
  - b) précise son offre de services, ses programmes, ses critères d'analyse, ses seuils d'aide financière et ses règles de gouvernance;
  - c) établit, s'il y a lieu, les règles s'appliquant au financement, dans les communautés mal desservies, de services de proximité des secteurs du commerce de détail ou de la restauration, ces derniers étant définis comme des services devant être utilisés quotidiennement par une part importante de la population environnante. Ces règles doivent notamment viser à éviter toute situation de concurrence déloyale.
11. L'**ORGANISME** dépose sa politique de soutien aux entreprises sur son site Web et la transmet au **MINISTRE**, à titre informatif.

### Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie

12. L'**ORGANISME** adopte et maintient à jour une politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie qui répond aux conditions prévues aux paragraphes a) à c) de la clause 10.
13. L'**ORGANISME** dépose sa politique de soutien aux projets structurants sur son site Web et la transmet au **MINISTRE**, à titre informatif.

### Répartition du Fonds

14. Pour la période du 5 mai 2015 au 31 mars 2016, à l'exception de toutes sommes reçues, le cas échéant, en application de la clause 17 mais incluant les sommes reçues le cas échéant, en application de la clause 18, l'**ORGANISME** répartit la part du Fonds dont le **MINISTRE** lui délègue la gestion entre les territoires prévus au premier alinéa de l'article 118.82.3 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001) dans les proportions et en fonction des critères socioéconomiques suivants :
  - a) un premier quart de cette part est réparti en fonction de la dynamique économique du territoire, laquelle se mesure au nombre d'établissements qui y sont présents. Ce nombre est établi à partir de la version disponible la plus récente du fichier du « Registre des emplacements » de Statistique Canada;
  - b) un second quart de cette part est réparti en fonction de l'activité économique du territoire, laquelle se mesure au nombre d'emplois qui y sont présents. Ce nombre est établi à partir de la compilation spéciale au lieu de travail de l'« Enquête nationale auprès des ménages 2011 » de Statistique Canada, ou à partir de la compilation spéciale au lieu de travail intégrée à la version la plus récente de cette enquête;
  - c) un troisième quart de cette part est réparti en fonction de l'importance du marché du travail dans la population habitant le territoire, laquelle se mesure au nombre total de personnes formant la population active. Ce nombre est établi à partir de l'« Enquête nationale auprès des ménages 2011 » de Statistique Canada, ou à partir de la version la plus récente de cette enquête;
  - d) un dernier quart de cette part est réparti en fonction de la vitalité du marché du travail dans la population habitant le territoire, laquelle se mesure au nombre de chômeurs. Ce nombre est établi à partir de l'« Enquête nationale auprès des ménages 2011 » de Statistique Canada, ou à partir de la version la plus récente de cette enquête.

Pour l'année financière 2016-2017, la fraction de la part du Fonds dont le **MINISTRE** délègue la gestion à l'**ORGANISME** et que ce dernier répartit suivant le premier alinéa s'établit à 76 %.

Pour chaque année financière subséquente, la fraction de la part du Fonds dont le **MINISTRE** délègue la gestion à l'**ORGANISME**, et que ce dernier répartit suivant le premier alinéa s'établit à au moins 80 %.

#### Conditions d'utilisation du Fonds

15. En lien avec ses priorités d'intervention pour l'année, l'**ORGANISME** utilise la partie du Fonds dont le **MINISTRE** lui délègue la gestion conformément aux conditions suivantes :

a) les bénéficiaires admissibles à une aide technique ou à une subvention sont des :

- i. organismes municipaux;
- ii. conseils de bande des communautés autochtones;
- iii. coopératives;
- iv. organismes à but non lucratif;
- v. entreprises, privées ou d'économie sociale, à l'exception des entreprises privées du secteur financier;
- vi. personnes souhaitant démarrer une entreprise;
- vii. organismes des réseaux de l'éducation;
- viii. artistes professionnels ou des regroupements d'artistes professionnels, dans le cadre d'ententes sectorielles de développement avec le Conseil des arts et des lettres du Québec.

b) l'aide octroyée à une entreprise privée ne peut dépasser 50% du coût total du projet soutenu;

c) les dépenses admissibles sont :

- i. toute dépense liée aux objets du Fonds, prévus à la clause 4, et encourue par l'**ORGANISME**, notamment pour l'administration de l'entente, tel que mentionné à l'annexe B, pour l'offre de services ou la réalisation de mandats ou de projets en régie interne, pour la mise en œuvre d'ententes sectorielles de développement local et régional ou pour la concertation avec tout autre organisme bénéficiant directement du Fonds en vue de réaliser des projets ou actions en commun ou d'harmoniser les actions et projets respectifs;
- ii. toute dépense liée à une mesure prise par l'**ORGANISME** en faveur d'un bénéficiaire admissible en conformité aux lois en vigueur, aux objets du Fonds et aux politiques de soutien aux entreprises et de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie de l'**ORGANISME**;
- iii. toute dépense liée à un projet de nature supraterritoriale, lequel est lié aux objets de l'entente et réalisé avec d'autres organismes bénéficiant directement du Fonds;

d) les dépenses non admissibles sont :

- i. toute dépense liée à des projets déjà réalisés;
- ii. toute dépense liée à des projets de soutien aux entreprises ou de soutien aux projets structurants qui ne serait pas conforme aux politiques de l'**ORGANISME**;
- iii. toute dépense visant le déplacement d'une entreprise ou d'une partie de sa production à l'extérieur de la municipalité locale où elle est établie, à moins que cette municipalité n'y consente;

iv. toute dépense effectuée pour soutenir un projet dans le domaine du commerce de détail ou de la restauration, sauf pour offrir un service de proximité tel que défini au paragraphe c) de la clause 10;

v. toute forme de prêt;

vi. toute dépense d'administration qui n'est pas liée à l'administration de l'entente, tel que mentionné à l'annexe B.

16. L'**ORGANISME** peut puiser sa contribution à une entente sectorielle de développement conclue suivant l'article 126.3 de la LCM à même la part du Fonds dont le **MINISTRE** lui délègue la gestion.

L'**ORGANISME** peut aussi employer les sommes tirées de la part du Fonds dont le **MINISTRE** lui délègue la gestion comme financement de contrepartie d'un projet bénéficiant d'une subvention tirée d'un programme gouvernemental et ce, à l'intérieur de la règle de cumul d'aide gouvernementale prévue, le cas échéant, dans ce programme. Si aucune règle de cumul n'est prévue, l'**ORGANISME** peut employer la part du Fonds dont le **MINISTRE** lui délègue la gestion pour assumer la totalité des dépenses non subventionnées par le programme gouvernemental.

#### Sommes reçues à la suite de la liquidation de la CRÉ

17. Le cas échéant, toute somme reçue par l'**ORGANISME** en application de l'article 283 du chapitre 8 des Lois de 2015 est réputée être reçue au titre du Fonds, s'ajoute à la part de celui-ci dont la gestion est déléguée à l'**ORGANISME**, lequel l'emploie et en rend compte suivant les termes de l'entente.

#### Sommes reçues à la fin d'une entente de délégation entre l'**ORGANISME** et un CLD

18. Le cas échéant, toute somme reçue par l'**ORGANISME** en application de l'article 288 du chapitre 8 des Lois de 2015 et attribuable à une contribution du gouvernement du Québec est réputée être reçue au titre du Fonds, s'ajoute à la part de celui-ci dont la gestion est déléguée à l'**ORGANISME**, lequel l'emploie et en rend compte suivant les termes de l'entente.

#### Reddition de comptes

19. L'**ORGANISME** tient des comptes et des registres appropriés, précis et exacts à l'égard des sommes qui lui sont consenties dans le cadre de l'entente.
20. L'**ORGANISME** s'assure que chaque dépense qu'il effectue à même les sommes qui lui sont consenties par l'entente, constitue une dépense admissible suivant la clause 15. Il conserve la preuve de cette justification et la rend disponible au **MINISTRE** à sa demande.
21. Au plus tard le 28 octobre 2016, l'**ORGANISME** produit et adopte un rapport d'activités conforme aux exigences de l'annexe A et couvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 mars 2016. Pour les années subséquentes, l'**ORGANISME** produit et adopte, au plus tard le 30 juin, un rapport couvrant chaque période de 12 mois à partir du 1<sup>er</sup> avril 2016 jusqu'au 31 mars 2020. Au plus tard le 30 juin 2021, l'**ORGANISME** produit et adopte une mise à jour du dernier rapport pour rendre compte des sommes dépensées dans les 12 mois suivant la fin de l'entente.
22. L'**ORGANISME** dépose sans délai le rapport d'activités prévu à la clause 21, ainsi que sa mise à jour, sur son site Web et le transmet au **MINISTRE**, à titre informatif.
23. Au plus tard le 28 octobre 2016, l'**ORGANISME** saisit dans le formulaire électronique que le **MINISTRE** met à sa disposition, les données nécessaires aux fins d'évaluation de programme et qui couvrent la période du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 mars 2016.

Pour les années subséquentes, l'**ORGANISME** saisit, au plus tard le 30 juin, les données couvrant chaque période de 12 mois à partir du 1<sup>er</sup> avril 2016 jusqu'au 31 mars 2020, en précisant la fraction de la part du Fonds ayant été répartie selon le premier alinéa de l'article 14 de la présente entente et en indiquant la part reçue par chacun des territoires prévus au premier alinéa de l'article 118.82.3 de la

Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001). L'**ORGANISME** dispose ensuite de 15 mois suivant la fin de l'entente pour mettre à jour la dernière saisie de données, le cas échéant, et l'adopter.

24. L'**ORGANISME** collabore, le cas échéant, à toute autre cueillette de données que fait le **MINISTRE** pour évaluer la performance du Fonds.
25. L'**ORGANISME** rend accessibles au représentant du **MINISTRE** ou au Vérificateur général du Québec, aux fins de suivi ou de vérification, tous ses livres comptables et registres se rapportant à l'entente.
26. L'**ORGANISME** conserve les pièces justificatives originales et les registres afférents aux sommes consenties dans le cadre de l'entente pour une période de trois (3) ans suivant la fin de celle-ci.

#### Communications

27. L'**ORGANISME** informe le **MINISTRE**, par écrit, de toute activité de presse ou de relations publiques visant à faire connaître les projets soutenus dans le cadre de l'entente, au moins 10 jours avant la date d'une telle activité.
28. L'**ORGANISME** souligne la contribution du gouvernement du Québec, selon les spécifications techniques fournies par le **MINISTRE**, sur tous les communiqués ou documents d'information et lors de toute activité publique liés à l'entente.

#### Autres engagements

29. L'**ORGANISME** qui octroie une subvention conclut avec le bénéficiaire de celle-ci, une convention établissant les obligations de chacune des parties, y compris celle, pour le bénéficiaire, de collaborer à toute cueillette de données que ferait le **MINISTRE** pour évaluer la performance du Fonds.
30. L'**ORGANISME** assume seul toute responsabilité légale à l'égard des tiers et assume seul la responsabilité de toute action, réclamation ou demande que peut occasionner l'application de l'entente.
31. L'**ORGANISME** tient indemne et prend fait et cause pour le **MINISTRE**, le gouvernement du Québec et ses représentants advenant toute réclamation pouvant découler de l'entente.
32. L'**ORGANISME** rembourse au **MINISTRE**, dans les trois (3) mois d'une demande en ce sens, tout montant reçu en vertu de l'entente qui serait supérieur aux montants auxquels il a droit.
33. L'**ORGANISME** respecte les règles d'adjudication des contrats qui lui sont applicables et s'assure du respect par ses membres des codes d'éthique et de déontologie dont l'adoption est prévue à la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (RLRQ, chapitre E-15.1.0.1).

### **SECTION 3 DÉROGATION À LA LOI SUR L'INTERDICTION DE SUBVENTIONS MUNICIPALES**

34. Lorsqu'il prend une mesure de développement local et régional en conformité avec les objets et les conditions d'utilisation du Fonds, l'**ORGANISME** peut déroger à la Loi sur l'interdiction de subventions municipales (RLRQ, chapitre I-15). L'aide financière ainsi octroyée à un même bénéficiaire ne peut toutefois pas excéder 150 000 \$ à tout moment à l'intérieur d'une période de 12 mois consécutifs.
35. Pour le calcul de la limite prévue à la clause 34, on ne tient pas compte de l'octroi d'un prêt consenti à même les sommes obtenues d'un fonds local de solidarité, et ce, jusqu'à concurrence de 100 000 \$ pour la même période de référence de 12 mois, tel que prévu au quatrième alinéa de l'article 284 du chapitre 8 des Lois de 2015.

## SECTION 4 DÉLÉGATION

36. L'**ORGANISME** qui souhaite confier l'exercice de sa compétence en matière de développement local et régional à un organisme à but non lucratif doit obtenir l'autorisation du **MINISTRE**, conformément à l'article 126.4 de la LCM. Lorsqu'il formule sa demande, l'**ORGANISME** transmet au **MINISTRE** :
- a) la copie de la résolution de son conseil demandant l'autorisation de conclure l'entente de délégation;
  - b) un exemplaire de l'entente de délégation non signée.
37. L'autorisation de délégation obtenue du **MINISTRE** ne libère pas l'**ORGANISME** des obligations que lui impose la Loi, pas plus qu'elle ne le libère de celles auxquelles il souscrit dans la présente entente, notamment celles relatives à l'encadrement de la gestion du Fonds.

## SECTION 5 MESURES TRANSITOIRES

38. Les dépenses admissibles au *Cadre de financement des activités des centres locaux de développement* que l'**ORGANISME** a réalisées du 1<sup>er</sup> janvier au 4 mai 2015, peuvent être remboursées à même la part du Fonds dont le **MINISTRE** lui délègue la gestion.

## SECTION 6 DISPOSITIONS GÉNÉRALES

### Sous-section 6.1 Disponibilité des crédits

39. Tout engagement financier du gouvernement du Québec n'est valide que s'il existe, sur un crédit, un solde disponible suffisant pour imputer la dépense découlant de cet engagement dans l'année financière au cours duquel il est pris, conformément aux dispositions de l'article 21 de la Loi sur l'administration financière (RLRQ, chapitre A-6.001).

### Sous-section 6.2 Défauts, recours et résiliation

40. L'**ORGANISME** est en défaut lorsqu'il ne respecte pas les lois et règlements qui lui sont applicables, lorsqu'il ne respecte pas l'un ou l'autre des engagements auxquels il souscrit en vertu de la présente entente, lorsqu'il fait une fausse déclaration, lorsqu'il commet une fraude ou lorsqu'il falsifie un document.
41. En cas de défaut de l'**ORGANISME**, ou si de l'avis du **MINISTRE** il y aura vraisemblablement un défaut, le **MINISTRE** en avise l'**ORGANISME** et peut se prévaloir, séparément ou cumulativement, des recours suivants :
- a) exiger que l'**ORGANISME** remédie au défaut dans le délai qu'il fixe;
  - b) réviser le niveau des sommes prévues à l'entente;
  - c) suspendre le versement des sommes prévues à l'entente;
  - d) cesser le versement des sommes prévues à l'entente;
  - e) exiger, sans délai, le remboursement, total ou partiel, des sommes prévues à l'entente ayant fait l'objet de versements;
  - f) résilier l'entente.
42. L'entente peut être résiliée :
- a) en tout temps pour un cas de défaut prévu à la clause 40;
  - b) pour des motifs d'intérêt public.

### Sous-section 6.3 Modification

43. Toute modification à l'entente est convenue entre les **PARTIES** et est constatée par un écrit.

### Sous-section 6.4 Mandataire

44. L'**ORGANISME** ne peut interpréter cette entente de façon à se croire habilité à agir à titre de mandataire du gouvernement du Québec.

### Sous-section 6.5 Incessibilité

45. Les droits et obligations prévus à la présente entente ne peuvent être cédés, vendus ou autrement transportés, en tout ou en partie, sans l'autorisation écrite et préalable du **MINISTRE**.

### Sous-section 6.6 Entrée en vigueur et durée

46. La présente entente entre en vigueur à la date de sa signature par les **PARTIES** et se termine le 31 mars 2020.

Elle produit toutefois ses effets rétroactivement au 5 mai 2015 et remplace la précédente Entente relative au Fonds de développement des territoires conclue entre les parties le 27 mai 2016.

47. Les obligations prévues aux clauses 19 à 26 ainsi que 29 à 33 subsistent pour une période de trois (3) ans suivant la fin de l'entente.

Les obligations prévues aux clauses 40 à 42 peuvent être appliquées pour une période de trois (3) ans suivant la fin de l'entente.

## SECTION 7 REPRÉSENTANTS DES PARTIES

48. Le **MINISTRE**, aux fins de l'application de la présente entente, désigne la sous-ministre adjointe à la région métropolitaine du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire pour le représenter. Si un remplacement devient nécessaire, le **MINISTRE** en avise l'**ORGANISME** dans les meilleurs délais.

Madame Manon Lecours  
Sous-ministre adjointe  
Secrétariat à la région métropolitaine

Tour-de-la-Bourse  
2<sup>ième</sup> étage  
800, rue du Square-Victoria, Bureau 2.00  
C.P. 83  
Montréal (Québec) H4Z 1B7 Canada

Téléphone : 514 873-8395  
[manon.lecours@mamot.gouv.qc.ca](mailto:manon.lecours@mamot.gouv.qc.ca)

49. De même, l'**ORGANISME** désigne son directeur général, pour le représenter. Si un remplacement devient nécessaire, l'**ORGANISME** en avise le **MINISTRE** dans les meilleurs délais.

Ville de Montréal  
275, rue Notre-Dame Est  
Montréal (Québec) H2Y 1C6

**SECTION 9 SIGNATURES**

**EN FOI DE QUOI**, les **PARTIES** reconnaissent avoir lu la présente entente et ses annexes, en acceptent chacun des termes et y apposent leur signature.

**LE MINISTRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE**

---

Représenté par  
monsieur Marc Croteau,  
Sous-ministre

---

Date et lieu

**L'ORGANISME**

---

Représenté par Me Yves Saindon,  
Greffier

---

Date et lieu

## ANNEXE A

### Rapport annuel d'activités (article 21)

Le rapport annuel d'activités produit par l'**ORGANISME** au bénéfice de la population de son territoire comprend trois sections, présentées ci-dessous. Il permet de faire état de l'utilisation des sommes en provenance du Fonds et des résultats atteints. L'**ORGANISME** détermine la façon de présenter l'information et peut y ajouter toute information qu'il juge pertinente.

#### Bilans :

- ✓ bilan des activités, par priorité d'intervention;
- ✓ le cas échéant, bilan de tout autre ensemble d'activités ayant requis plus de 5 % de l'aide financière reçue pour l'année et ayant bénéficié à une même clientèle, un même secteur d'activités ou un même secteur géographique;
- ✓ bilan financier :
  - montant équivalent à la part du Fonds dont le **MINISTRE** a délégué la gestion à l'**ORGANISME** et le solde reporté de l'année précédente, incluant les intérêts, le cas échéant;
  - fraction de la part du Fonds ayant été répartie selon le premier alinéa de l'article 14 de la présente entente et la part reçue par chacun des territoires prévus au premier alinéa de l'article 118.82.3 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001);
  - ajout de toute somme reçue en cours d'année du comité de transition ou à la suite du partage de l'actif d'un centre local de développement, le cas échéant;
  - montants versés, montants engagés et soldes à verser, le cas échéant;
  - répartition de l'utilisation du Fonds et des montants utilisés par l'organisme ou versés à un bénéficiaire pour la réalisation de projets, en fonction :
    - ❖ des objets du Fonds mentionnés à l'article 4 de l'entente;
    - ❖ des priorités d'intervention;
  - montants consacrés aux dépenses d'administration admissibles telles que définies à l'annexe B;
  - montants consacrés à la concertation avec tout autre organisme bénéficiant directement du Fonds en vue de réaliser des projets ou actions en commun ou d'harmoniser les actions et projets respectifs.

#### Listes des interventions du Fonds, par priorité d'intervention :

- ✓ liste des contrats de service, des aides à des entreprises privées ou d'économie sociale, et des aides aux autres types de bénéficiaires, comprenant :
  - l'identification du bénéficiaire, le type de bénéficiaire et le type d'aide, le titre du contrat, du projet ou du mandat, l'objet du Fonds, les dates de début et de fin de l'intervention, le montant du Fonds engagé et versé par l'**ORGANISME** et la valeur totale de l'intervention;

- ✓ liste des ententes sectorielles de développement local et régional avec des ministères ou organismes du gouvernement financées par le Fonds, par priorité d'intervention, comprenant :
  - le titre, l'identification du principal ministère ou organisme partenaire, les dates de début et de fin de l'entente, le montant du Fonds engagé et versé par l'**ORGANISME** et la valeur totale de l'entente.

Délégation à un OBNL (article 36) :

- ✓ le cas échéant, identité de l'organisme délégataire, mandat et budget confiés, ainsi que raisons de la délégation.

**Données nécessaires aux fins d'évaluation de programme (article 23)**

Les données nécessaires aux fins d'évaluation de programme sont le bilan financier et les listes des interventions du Fonds mentionnés ci-haut. À ces données, s'ajoutent :

- ✓ le nombre de priorités d'intervention, et le secteur ou la clientèle que vise chaque priorité;
- ✓ un estimé du nombre total d'emplois créés ou maintenus par les projets d'entreprises, par les projets structurants pour améliorer les milieux de vie, et pour l'octroi de services-conseils aux entrepreneurs, aux entreprises, aux organismes ou aux communautés.

## ANNEXE B

**Les dépenses suivantes constituent les dépenses d'administration admissibles lorsqu'elles sont liées à l'administration de l'entente :**

- ✓ salaires et charges sociales, au prorata du temps consacrés si les employés assument d'autres tâches;
- ✓ frais de déplacement et de repas que nécessite un déplacement;
- ✓ honoraires professionnels;
- ✓ frais de poste ou de messagerie;
- ✓ frais liés aux activités de communications pour les consultations ou pour faire connaître les décisions prises par les autorités compétentes;
- ✓ location de salles;
- ✓ fournitures de bureau;
- ✓ télécommunications et site Web;
- ✓ frais de formation;
- ✓ assurances générales;
- ✓ cotisations, abonnements et promotion;
- ✓ frais bancaires et intérêts;
- ✓ loyer et entretien des locaux;
- ✓ amortissement des actifs immobiliers;
- ✓ frais de représentation.

**Par « administration de l'entente », on entend :**

- ✓ la réalisation des priorités d'intervention (article 9) et des politiques (articles 10 et 12), incluant le cas échéant les activités de consultation que l'**ORGANISME** juge requis de tenir sur son territoire;
- ✓ l'analyse des projets reçus, la prise de décision par les autorités compétentes et les activités de communication pour faire connaître ces décisions;
- ✓ la reddition de comptes (rapport d'activités et saisies des données nécessaires aux fins d'évaluation de programme).

## ANNEXE II

### OBJECTIFS ET MODALITÉS DES PROJETS CONFIS À L'ORGANISME

Les projets confiés à l'**ORGANISME** et leurs exigences sont décrits à la présente annexe. Le cas échéant, la réalisation de ces projets peut aussi faire l'objet d'exigences additionnelles convenues entre la VILLE et l'ORGANISME.

Projet 1 – Concertation en enfance	
<b>Description sommaire du pouvoir délégué</b>	<b>Concertation –Enfance et adolescence</b>
Description des attentes de la Ville envers Concertation Montréal	<p>Par sa Politique de l'enfant, la Ville vise à soutenir les actions qui guident les enfants dans leur parcours éducatif vers l'autonomie et offrir un continuum de services qui répond à leurs besoins</p> <p>En collaborant avec Concertation Montréal, la Ville s'emploie ainsi à favoriser la mobilisation des acteurs tout en prônant la mise en commun de l'expertise et des ressources des intervenants, et ce avec l'aide des partenaires</p>
<b>1. Description détaillée de l'objet du projet (la compétence déléguée)</b>	
<b>Le type de projet (art. 4 de FDT)</b>	Le projet s'inscrit dans le volet <i>Mobilisation des communautés et soutien à la réalisation des projets structurants pour améliorer les milieux de vie</i>
<b>Le partage des responsabilités</b>	
- Responsabilités de la Ville	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Effectuer les démarches et les liens avec les différentes instances municipales, politiques, corporatives et en arrondissement</li> <li>▪ Participer aux comités de travail issus des démarches concertées</li> </ul>
- Responsabilités de Concertation Montréal	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Appuyer et dynamiser la concertation régionale en petite enfance</li> <li>▪ Assurer la coordination et l'animation des démarches concertées multisectorielles sur les transitions scolaires et sur les activités en saison estivale</li> </ul>
<b>Délimitation du projet</b>	
Réalisations attendues	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Participer à la concertation régionale en matière de petite enfance</li> <li>▪ Analyser les actions présentement en cours ou en développement sur l'île de Montréal sur les transitions scolaires et les activités en saison estivale et proposer des actions cohérentes et complémentaires au bénéfice de chaque réseau</li> <li>▪ Assurer la promotion et la diffusion de l'information pertinente en matière de petite enfance à Montréal</li> </ul>
Communautés et territoire visés	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Réseaux et organisations régionales engagées auprès des tout-petits (0-5 ans)</li> <li>▪ Réseaux et organisations engagées auprès des jeunes de 0 à 17 ans</li> <li>▪ Ville de Montréal</li> </ul>
Domaine visé	Social
Typologie	Concertation
<b>Politique ou plan d'action municipal appuyé</b>	Politique de l'enfant et son plan d'action
	<p>La Politique de l'enfant a pour objectif de développer le plein potentiel des jeunes (0-17 ans) montréalais. Plus précisément, elle vise à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Contribuer à la création d'environnements favorables au développement global de tous les enfants;</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Offrir un continuum de services qui répond aux différents besoins des enfants, notamment en favorisant la découverte, l'apprentissage et l'épanouissement;</li> <li>▪ Soutenir des actions qui guident les enfants dans leur parcours éducatif vers l'autonomie.</li> </ul>		
<b>2. Modalités d'exercice des pouvoirs délégués</b>			
<b>Financement de la compétence déléguée</b>			
Budget annuel total		130 000 \$	
<b>Répartition budgétaire</b>			
Nombre minimal de personne-année requise	Somme maximale réservée à l'administration de Concertation Montréal	Somme réservée au projet, ses activités et ses événements	Un maximum de 25 % de cette somme peut être utilisé pour des activités de représentation, d'accueil et de réception.
1	19 500 \$	10 500 \$	
<b>Influence de la Ville sur les travaux et actions</b>			
Moyen utilisé		Comité de suivi	
<b>Paramètres de reddition de compte</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Rapport mi-année</li> <li>▪ Rapport annuel</li> <li>▪ Rapport final</li> </ul>	
<b>Impacts attendus</b>			
- Au niveau de la Ville ou de l'agglomération		<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Intégration de la table de concertation régionale en petite enfance</li> <li>▪ Promotion et diffusion de l'information pertinente sur les sujets touchant la petite enfance</li> <li>▪ Consultation des acteurs provenant des réseaux et organisations en liens avec les deux démarches de concertation</li> </ul>	
<b>Indicateurs de performance</b>			
- Quantitatifs (objectifs et mesurables)		<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Nombre de rencontres annuelles</li> <li>▪ Liste des organisations impliquées dans la démarche</li> <li>▪ Liste des recommandations formulées</li> </ul>	
- Qualitatifs		<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Taux de participation des organisations</li> <li>▪ Diffusion et promotion des actions</li> <li>▪ Portée des actions concertées</li> <li>▪ Diffusion des actions entreprises et des recommandations formulées et sensibilisation des acteurs du milieu</li> </ul>	

Projet 2 – Participation citoyenne des jeunes	
<b>Description sommaire du pouvoir délégué</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Animer la concertation du Forum jeunesse de l'île de Montréal</li> <li>▪ Favoriser la participation citoyenne des jeunes</li> <li>▪ Soutenir les conseils jeunesse d'arrondissement</li> </ul>
Description des attentes de la Ville envers Concertation Montréal	<p>La Stratégie jeunesse montréalaise 2013-2017 vise à favoriser le renforcement d'une jeunesse engagée, adéquatement formée, physiquement et culturellement active, épanouie et reconnue dans son milieu de vie.</p> <p>En collaborant avec Concertation Montréal, la Ville s'emploie ainsi à connaître les besoins des jeunes et à soutenir leur engagement citoyen, et à répondre à ces besoins avec l'aide des partenaires.</p> <p>Concertation Montréal animera la concertation des organismes jeunesse de l'île de Montréal : le Forum jeunesse.</p>
<b>1. Description détaillée de l'objet du projet (la compétence déléguée)</b>	
<b>Le type de projet (art. 4 de FDT)</b>	Le projet s'inscrit dans le volet <i>Mobilisation des communautés et soutien à la réalisation des projets structurants pour améliorer les milieux de vie.</i>
<b>Le partage des responsabilités</b>	
- Responsabilité de la Ville	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Effectuer les démarches ainsi qu'assurer les liens avec les différentes instances municipales, politiques, corporatives et d'arrondissement.</li> </ul>
- Responsabilités de Concertation Montréal	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Animer la concertation des groupes et organisations jeunesse sur le territoire de l'agglomération</li> <li>▪ Favoriser la prise en main, par les jeunes, de leur propre développement</li> <li>▪ Assurer une veille sur les enjeux touchant la jeunesse</li> <li>▪ Favoriser une culture de participation citoyenne et d'engagement démocratique chez les jeunes</li> </ul>
<b>Délimitation du projet</b>	
Communauté et territoire visés	Jeunes de moins de 30 ans (avec différentes tranches d'âge selon les projets) de l'agglomération de Montréal
Domaine des initiatives souhaitées	Social
Typologie des initiatives attendues	Expertise en coordination, en formation et en concertation
<b>Politique ou plan d'action municipal appuyé</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Stratégie d'action jeunesse</li> <li>▪ Politique de l'enfant</li> </ul>
	<p>La Politique de l'enfant et son plan d'action a pour objectif de développer le plein potentiel des jeunes (0-17 ans) montréalais.</p> <p>La Stratégie jeunesse montréalaise 2013-2017 comprend un axe sur la gouvernance et l'engagement citoyen. Plus précisément, les orientations visent à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ accentuer les moyens et les actions permettant aux jeunes de participer comme citoyens à l'espace public et de s'engager dans les organes consultatifs et décisionnels;</li> <li>▪ promouvoir les actions d'engagement citoyen auprès des jeunes et souligner l'implication de ceux qui réalisent des projets importants par des activités de reconnaissance.</li> </ul> <p>Par son action, Concertation Montréal contribuera aux objectifs de la Ville en assurant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ la coordination et la réalisation des formations <i>Prends ta place à l'école</i> et <i>Prends ta place dans ta communauté</i> aux élèves du primaire (2e cycle) et du secondaire;</li> <li>▪ la mise en place et le soutien de conseils jeunesse d'arrondissements (CJA) au sein des 19 arrondissements de la Ville de Montréal sur un modèle s'inspirant de celui du Conseil jeunesse de Montréal (CJM).</li> </ul>

2. Modalités d'exercice des pouvoirs délégués			
<b>Financement de la compétence déléguée</b>			
Budget annuel total		250 000 \$	
<b>Répartition budgétaire</b>			
Nombre minimal de personne-année requise	Somme maximale réservée à l'administration de Concertation Montréal	Somme réservée au projet, ses activités et ses événements	Un maximum de 25 % de cette somme peut être utilisé pour des activités de représentation, d'accueil et de réception.
2	46 500 \$	62 500 \$	
<b>Influence de la Ville sur les travaux et actions</b>			
Moyen utilisé		Comité de suivi	
Paramètres de reddition de compte		<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Rapport mi-année</li> <li>▪ Rapport annuel</li> <li>▪ Rapport final</li> </ul>	
<b>Impacts attendus</b>			
- Au niveau local		<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Consultation et concertation des jeunes</li> <li>▪ Mobilisation des jeunes</li> <li>▪ Accompagnement des jeunes des CjA dans leur prise de parole auprès de leur arrondissement</li> <li>▪ 25 formations <i>Prends ta place</i> données dans les écoles et auprès des organismes montréalais</li> </ul>	
- Au niveau de la Ville ou de l'agglomération		<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Amélioration de la concertation jeunesse</li> <li>▪ Amélioration de la connaissance des enjeux jeunesse (en arrondissements, etc.)</li> <li>▪ Meilleure participation des jeunes aux enjeux municipaux et de la collectivité montréalaise</li> </ul>	
<b>Indicateurs de performance</b>			
- Quantitatifs (objectifs et mesurables)		<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Nombre de rencontre de concertation</li> <li>▪ Nombre d'organismes jeunesse participants</li> <li>▪ Nombre de CjA créés/an</li> <li>▪ Nombre de formations offertes</li> <li>▪ Nombre de commissions scolaires participantes</li> <li>▪ Taux de participation des jeunes aux formations</li> </ul>	
- Qualitatifs		<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Évaluation positive des jeunes et du personnel enseignant</li> <li>▪ Éléments de discussion des participants, témoignant de leurs préoccupations et de leurs besoins</li> <li>▪ Participation active des jeunes à la vie de l'arrondissement à travers l'élaboration de projets rassembleurs pour les jeunes</li> <li>▪ Meilleure compréhension par les jeunes concernant les enjeux de la collectivité montréalaise</li> </ul>	

Projet 3 – Concertation en éducation			
Description sommaire du pouvoir délégué		Concertation en éducation	
<b>1. Description détaillée de l'objet du projet (la compétence déléguée)</b>			
Le type de projet (art. 4 de FDT)		Le projet s'inscrit dans le volet Mobilisation des communautés et soutien à la réalisation des projets structurants pour améliorer les milieux de vie	
Objectif :		<ul style="list-style-type: none"> <li>Favoriser l'établissement sur le territoire de l'agglomération de Montréal d'étudiants internationaux</li> </ul>	
<b>Le partage des responsabilités</b>			
- Responsabilités de la Ville		<ul style="list-style-type: none"> <li>Animer la concertation des acteurs de l'éducation et du savoir du niveau post-secondaire.</li> <li>Animer la communauté post-secondaire avec des projets de mobilisation de ces acteurs dans les domaines de la veille, de la valorisation, de la recherche et du transfert de connaissances.</li> </ul>	
- Responsabilités de Concertation Montréal		<ul style="list-style-type: none"> <li>Être un partenaire actif à la table de concertation des établissements postsecondaires et du milieu concerné en matière d'accueil et d'intégration des étudiants internationaux.</li> <li>Assurer une veille relative au sujet précité.</li> <li>Collaborer aux efforts de la collectivité montréalaise en matière de rétention des étudiants étrangers</li> <li>Collaborer aux efforts de la collectivité montréalaise en matière de persévérance scolaire</li> </ul>	
Délimitation du projet			
Communautés et territoire visés :		Étudiants internationaux inscrits dans les établissements postsecondaires de l'agglomération de Montréal	
Domaines visés		<ul style="list-style-type: none"> <li>Accueil des étudiants internationaux</li> </ul>	
Politique et plan d'action municipal appuyés par la réalisation du projet		<ul style="list-style-type: none"> <li>Stratégie jeunesse montréalaise 2013-2017</li> </ul>	
		<ul style="list-style-type: none"> <li>En concertant les acteurs susceptibles de poser des actions permettant d'assurer l'accueil des étudiants étrangers dans le but de favoriser l'intégration de cette jeunesse étudiante à la communauté montréalaise.</li> <li>En favorisant le rayonnement international de Montréal.</li> </ul>	
<b>2. Modalités d'exercice des pouvoirs délégués</b>			
<b>Financement de la compétence déléguée</b>			
Budget annuel total		335 000 \$	
<b>Répartition budgétaire</b>			
<b>Nombre minimal de personne-année requise</b>	<b>Somme maximale réservée à l'administration de Concertation Montréal</b>	<b>Somme réservée au projet, à ses activités et événements</b>	<b>Un maximum de 25 % de cette somme peut être utilisé pour des activités de représentation, d'accueil et de réception.</b>
2	50 250 \$		84 750 \$
<b>Influence de la Ville sur les travaux et actions</b>			
Moyen utilisé		Comité de suivi	
Paramètres de reddition de compte			
<b>Impacts attendus</b>			
Au niveau de l'agglomération		<ul style="list-style-type: none"> <li>Hausse de la rétention des étudiants internationaux</li> <li>Hausse des synergies entre les acteurs de l'éducation et leurs</li> </ul>	

	partenaires <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Partage de l'information recueillie par la veille</li> </ul>
<b>Indicateurs de performance</b>	
- Quantitatifs (objectifs et mesurables)	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Nombre de partenaires en matière d'attraction, d'accueil, de rétention et d'intégration des étudiants internationaux (moyenne annuelle)</li> <li>▪ Nombre d'analyses et de positionnements relatifs au projet</li> <li>▪ Nombre d'initiatives proposées en matière d'attraction et d'accueil des étudiants internationaux</li> <li>▪ Nombre de rapports de veille pertinents</li> </ul>
- Qualitatifs	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Compréhension des enjeux</li> <li>▪ Engagement des partenaires dans la concertation</li> <li>▪ Engagement des partenaires dans la mise en œuvre des suggestions et des initiatives proposées</li> <li>▪ Amélioration du partage des interventions avec le milieu</li> <li>▪ Positionnement de l'agglomération face aux autres régions du monde</li> </ul>

**Projet 4 – Mobilisation des organisations partenaires externes au Plan Montréal durable 2016-2020**

Description sommaire du pouvoir délégué	<b>Soutien à la mobilisation de la collectivité (organisations partenaires externes) pour le Plan Montréal durable 2016-2020</b>
<p>Description des attentes de la Ville envers Concertation Montréal</p>	<p>Le Plan Montréal durable 2016-2020 (Plan 2016-2020) repose sur la mobilisation et l’engagement de la collectivité et de l’administration municipale à travailler ensemble, côte à côte, pour faire de Montréal une métropole durable.</p> <p>En collaborant avec Concertation Montréal, la Ville souhaite augmenter le nombre, la mobilisation et l’engagement d’organisations partenaires externes, les outiller et les soutenir dans le but de multiplier les projets et actions de développement durable sur le territoire.</p> <p>La Ville de Montréal s’attend à ce que Concertation Montréal :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1- Suscite le développement et le dépôt de projets dans le cadre de la démarche Montréal durable de la plateforme Faire Montréal (cible : minimum 50 nouveaux projets).</li> <li>2- Recrute de nouvelles organisations partenaires externes qui s’engagent à réaliser des actions du Plan Montréal durable 2016-2020 (cible : minimum 270 nouvelles organisations partenaires).</li> <li>3- Offre un soutien à la mobilisation à l’ensemble des organisations partenaires externes du Plan.</li> </ol> <p>Pour réaliser ce projet, la Ville de Montréal s’attend à ce que Concertation Montréal :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Mobilise les partenaires et la collectivité autour de la réalisation de projets et d’initiatives en lien avec les défis, cibles collectives, priorités et actions identifiés au Plan 2016-2020.</li> <li>○ Accompagne les partenaires dans la mise en œuvre de leurs engagements (appui technique, formation, soutien financier, mentorat, communauté de pratique, etc.).</li> <li>○ Favorise les collaborations, le réseautage entre partenaires et développe des partenariats (outils de dialogue et de réseautage).</li> <li>○ Organise des événements et des activités et développe des outils de communication et d’information nécessaires et assure une visibilité des partenaires en lien avec leurs engagements.</li> <li>○ Effectue la promotion du Plan 2016-2020 ainsi que celle de la démarche Montréal durable de la plateforme Faire Montréal.</li> <li>○ Agit comme gestionnaire de communautés en animant les médias sociaux et/ou plateformes virtuelles diverses.</li> <li>○ S’enquière des besoins des partenaires et de leur taux de satisfaction en regard des activités et outils proposés.</li> <li>○ Effectue le suivi et la reddition de comptes.</li> </ul> <p>La Ville de Montréal s’attend également à ce que le processus de délégation soit transparent auprès des partenaires du Plan Montréal durable 2016-2020 et de la collectivité, pour ce faire les communications, événements et activités doivent :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Mettre à l’avant-plan la Ville de Montréal et le Plan Montréal durable 2016-2020.</li> <li>○ Être à l’image de Montréal durable 2016-2020.</li> <li>○ Être perçus comme une initiative de Montréal durable 2016-2020 et de la Ville de Montréal, organisés ou pilotés par Concertation Montréal à titre de mandataire pour le soutien à la mobilisation de la collectivité pour Montréal durable 2016-2020.</li> </ul>

	<p>Cette présence de la Ville de Montréal doit être mise de l'avant lors des allocutions et des outils de communication développés ainsi que lors des contacts avec les partenaires. Les autres obligations en matière de communication/visibilité en lien avec le soutien financier du fonds s'appliquent.</p>
<p><b>1. Description détaillée de l'objet du projet (la compétence déléguée)</b></p>	
<p><b>Le type de projet (art. 4 de FDT)</b></p>	<p>Le projet s'inscrit dans le volet Mobilisation des communautés et soutien à la réalisation des projets structurants pour améliorer les milieux de vie s</p>
<p><b>Le partage des responsabilités</b></p>	
<p>- Responsabilités de la Ville</p>	<p>En général, la Ville de Montréal est responsable en ce qui concerne les activités de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Effectuer les démarches et les liens avec les différentes instances municipales, politiques, corporatives et en arrondissement.</li> <li>○ Définir les orientations pour la mise en œuvre du projet.</li> <li>○ Communiquer périodiquement à Concertation Montréal les besoins et priorités du Bureau du développement durable en lien avec la mobilisation des partenaires.</li> <li>○ Contribuer à l'élaboration et approuver le plan de travail annuel proposé (livrables, échéancier, cibles).</li> <li>○ Participer au comité de suivi.</li> <li>○ Assurer la cohérence des réalisations de Concertation Montréal avec le plan de communication et les défis, cibles collectives, priorités et actions identifiés au Plan Montréal durable 2016-2020.</li> <li>○ Coordonner les initiatives proposées avec les autres activités liées au Plan Montréal durable 2016-2020.</li> <li>○ Approuver le contenu et la forme des outils de communication et d'information et des scénarios d'événements et contribuer à leur élaboration (contenu).</li> <li>○ Déterminer les critères de diffusion pour les messages sur les réseaux sociaux.</li> <li>○ Décider de l'emplacement des pages WEB développées (site web de la Ville ou autres).</li> <li>○ Assurer les communications directes avec les organisations partenaires au Plan.</li> <li>○ A le pouvoir décisionnel sur les questions de priorité d'intervention et d'échéancier.</li> </ul> <p>Plus spécifiquement, en lien avec le volet 1 du projet – projets plateforme Faire Montréal, la Ville de Montréal est responsable :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ D'arrimer le plan d'action proposé avec ceux des deux autres démarches de la plateforme Faire Montréal soit Je Fais Montréal et Montréal, ville intelligente et numérique.</li> <li>○ De fournir une grille de critères pour les projets et de valider les projets qui pourront être déposés sur la plateforme.</li> </ul> <p>Plus spécifiquement, en lien avec le volet 2 du projet – recrutement de nouvelles organisations partenaires externes, la Ville de Montréal est responsable de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Collaborer à l'élaboration et d'approuver la stratégie de recrutement.</li> <li>○ Approuver la liste des nouvelles organisations partenaires potentielles.</li> <li>○ Arrimer les actions de recrutement avec celles effectuées préalablement par le Bureau du développement durable dans le cadre du renouvellement de l'engagement des partenaires du plan 2010-2015.</li> </ul> <p>Malgré le projet confié, les responsabilités suivantes demeurent</p>

	<p>celles de la Ville de Montréal :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Siéger au comité de gouvernance de la plateforme Faire Montréal.</li> <li>○ Renouveler l'engagement des 230 organisations partenaires du plan 2010-2015.</li> <li>○ Organiser les deux rencontres annuelles des partenaires.</li> <li>○ Organiser le Gala de reconnaissance en environnement et développement durable.</li> <li>○ La Ville de Montréal demeure propriétaire de la liste des personnes ressources des organisations partenaires, incluant leurs coordonnées.</li> </ul>
<p>- Responsabilités de Concertation Montréal</p>	<p>La Ville de Montréal délègue à Concertation Montréal :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ la responsabilité de susciter le développement et le dépôt d'au moins 50 projets dans le cadre de la démarche Montréal durable de la plateforme Faire Montréal;</li> <li>○ le recrutement d'au moins 270 nouvelles organisations externes s'engageant au plan Montréal durable 2016-2020;</li> <li>○ le soutien à la mobilisation des organisations partenaires au plan Montréal durable 2016-2020.</li> </ul> <p>En général, Concertation Montréal est responsable en ce qui concerne le projet de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Coordonner le comité de suivi du projet.</li> <li>○ Réaliser le projet en regard des orientations définies par la Ville de Montréal.</li> <li>○ Proposer un plan de travail annuel comprenant des livrables, un échéancier, des cibles annuelles, etc.</li> <li>○ D'élaborer et de faire approuver le contenu et la forme des différents outils (communication, information, etc.) et des scénarios d'événements.</li> <li>○ Assurer la promotion du Plan 2016-2020 ainsi que celle de la démarche Montréal durable de la plateforme Faire Montréal auprès des publics cibles identifiés.</li> <li>○ Assurer une visibilité de la démarche et des engagements et réalisations des partenaires notamment sur le WEB et les réseaux sociaux.</li> <li>○ Développer des indicateurs et mettre en œuvre des actions pour évaluer les besoins et le taux de satisfaction des partenaires.</li> <li>○ D'assurer un suivi et une reddition de comptes régulière auprès de la Ville de Montréal de l'état d'avancement du plan de travail. + autres outils de suivi indiqués à la présente convention.</li> </ul> <p>Plus spécifiquement, en lien avec le volet 1 du projet – projets plateforme Faire Montréal, Concertation Montréal est responsable de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Respecter la grille de critères fournie par la Ville de Montréal pour les projets qui pourront être déposés sur la plateforme.</li> <li>○ Accompagner les partenaires (formation, soutien technique, financier et mentorat, etc.). – Définir le type d'accompagnement qui sera offert.</li> <li>○ Développer des outils, programmes ou autres initiatives pour stimuler le dépôt de projets.</li> <li>○ Organiser des événements d'émulation et de réseautage (min. 2 par année) pour stimuler l'émergence de projets collaboratifs de développement durable.</li> <li>○ Assurer l'animation de la démarche Montréal durable sur la plateforme – agit à titre de Gestionnaire de la communauté, par exemple :</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Publication de nouvelles</li> <li>▪ Publication d'appel à tous</li> <li>▪ Mise à jour du suivi des projets</li> <li>▪ Réponses aux questions des utilisateurs et citoyens.</li> </ul> <p>Plus spécifiquement, en lien avec le volet 2 du projet – recrutement de nouvelles organisations partenaires, Concertation Montréal est responsable de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Élaborer et mettre en œuvre une stratégie de recrutement de nouvelles organisations partenaires.</li> <li>○ Élaborer une liste de nouvelles organisations partenaires potentielles et effectuer le démarchage auprès de celles-ci.</li> <li>○ Développer un argumentaire avec les bénéfiques pour les organisations externes à s'engager à Montréal durable 2016-2020 et des outils de promotion/démarchage.</li> <li>○ Développer des ententes de collaboration/partenariats avec des têtes de réseaux pour inciter leurs membres/abonnés à devenir partenaires.</li> <li>○ Organiser des activités ou participer à des événements pour faire connaître le Plan 2016-2020 et de recruter de nouvelles organisations partenaires (stands, etc.).</li> </ul> <p>Plus spécifiquement, en lien avec le volet 3 du projet – soutien à la mobilisation des organisations partenaires, Concertation Montréal est responsable de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Organiser des activités et événements (au minimum 2 par année) et développer des outils à l'intention des organisations partenaires du Plan 2016-2020 permettant : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Formation</li> <li>▪ Accompagnement (par exemple, banque d'heures de professionnels pour mise en œuvre)</li> <li>▪ Réseautage</li> <li>▪ Visibilité</li> <li>▪ Maximiser la collaboration.</li> </ul> </li> <li>○ Parmi les outils à produire, Concertation Montréal devra développer des fiches d'information portant sur les actions du plan et les mettre à jour (au minimum 20 fiches, soit une par action)</li> <li>○ Organiser des activités/développer des outils à l'intention des employés des organisations partenaires visant à faire connaître l'engagement de leur organisation au Plan 2016-2020.</li> </ul>
<b>Délimitation du projet</b>	Le projet vise les organisations partenaires externes actuels et potentiels du Plan Montréal durable 2016-2020 (OBNL, ICI, corps publics, associations, etc. de l'agglomération de Montréal).
<p>Les activités du projet concernent les domaines suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- social;</li> <li>- environnemental;</li> <li>- économique.</li> </ul>	<p>Développement durable (économie, environnement, social), selon les 4 priorités identifiées au Plan Montréal durable 2016-2020, soit :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1- Réduire les émissions de GES et la dépendance aux énergies fossiles</li> <li>2- Verdir, augmenter la biodiversité et assurer la pérennité des ressources</li> <li>3- Assurer l'accès à des quartiers durables, à échelle humaine et en santé</li> <li>4- Faire la transition vers une économie verte, circulaire et responsable</li> </ol>
La réalisation du projet permettra de :	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Soutenir le développement de projets en développement</li> </ul>

	<p>durable (entrepreneuriat).</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Développer des affaires et de partenariats (démarchage de nouveaux partenaires).</li> <li>○ Mobiliser – Soutenir la mobilisation des partenaires pour la réalisation d’actions en développement durable – Formation, accompagnement, réseautage, promotion, collaboration.</li> <li>○ Développer des outils de communication et d’information numériques et autres.</li> <li>○ Organiser des événements et des activités.</li> <li>○ Animer des médias sociaux, des communautés de pratique, etc. (gestion de communautés).</li> </ul>		
<b>Politique ou plan d’action municipal appuyé</b>	Plan Montréal durable 2016-2020		
	<p>La réalisation du projet appuie la mise en œuvre du Plan Montréal durable 2016-2020 qui repose sur la mobilisation et l’engagement de la collectivité et de l’administration municipale à travailler ensemble, côte à côte, pour accélérer la viabilité de la métropole.</p> <p>Dans le cadre du Plan Montréal durable 2016-2020, des cibles collectives émanant de divers exercices de planification à la Ville de Montréal ont été identifiées et ne pourront être atteintes qu’en combinant la contribution de la collectivité à celle de la Ville.</p> <p>Le projet répond au volet Mobilisation du Plan et plus précisément aux actions 18 – Mobiliser les organisations, les citoyens et les employés et 19 – Faire connaître les bonnes pratiques et augmenter les initiatives de développement durable.</p> <p>Ce projet vise aussi à assurer la mise en œuvre du Plan d’action des organisations partenaires.</p>		
<b>2. Modalités d’exercice des pouvoirs délégués</b>			
<b>Financement de la compétence déléguée</b>			
<b>Budget annuel total</b>	<b>650 000 \$</b>		
<b>Répartition budgétaire</b>			
<b>Nombre minimal de personne-année requise</b>	<b>Somme maximale réservée à l’administration de Concertation Montréal</b>	<b>Somme réservée au projet, incluant les événements et activités, les communications et le développement d’outils.</b>	<b>Un maximum de 25 % de cette somme peut être utilisé pour des activités de représentation, d’accueil et de réception.</b>
2	97 500 \$		352 500 \$
<b>Influence de la Ville sur les travaux et actions</b>			
<b>Moyen utilisé</b>		Comité de suivi	
<b>Paramètres de reddition de compte de Concertation Montréal</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Planification annuelle des activités comportant des livrables, un échéancier et des cibles (pour approbation par la Ville de Montréal)</li> <li>○ Rapports semestriels et annuels</li> <li>○ Rapport final</li> </ul>	
<b>Impacts attendus</b>			
Au niveau de l’agglomération		<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Augmenter la pénétration et l’impact du Plan Montréal durable 2016-2020 auprès de la collectivité</li> <li>○ Stimuler le développement de projets collaboratifs de développement durable à Montréal en lien avec les 3 défis, les 4 priorités et les actions du Plan 2016-2020</li> <li>○ Contribuer à l’atteinte des cibles collectives de développement durable identifiées au Plan Montréal durable 2016-2020</li> <li>○ Outiller les organisations montréalaises dans la réalisation d’actions en développement durable en lien avec les 4 priorités</li> </ul>	

	<p>du Plan</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Favoriser le partenariat et les collaborations pour la réalisation d’initiatives en développement durable</li> <li>○ Faire rayonner les initiatives de développement durable de la collectivité montréalaise aux niveaux local et régional</li> <li>○ Mobiliser la collectivité à faire de Montréal une métropole durable en utilisant des outils technologiques innovants</li> <li>○ Communiquer les résultats sur les réseaux sociaux ou autres plateformes</li> </ul>
<b>Indicateurs de performance</b>	
<p>- Quantitatifs (objectifs et mesurables)</p>	<p><b>Les cibles précises pour ces indicateurs seront déterminées annuellement lors de l’élaboration de la planification annuelle, à moins d’indication contraire.</b></p> <p><b>Volet 1 : Développement – Projets plateforme Faire Montréal</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Nombre de nouveaux projets mis en ligne sur la plateforme Faire Montréal pour la démarche Montréal durable (min. 50 dans le cadre de l’entente) – Par catégories</li> <li>○ Nombre d’événements et d’activités organisés, en lien avec la plateforme Faire Montréal (démarche Montréal durable) pour susciter l’émergence de projets collaboratifs (min.2/année)</li> <li>○ Nombre d’organisations partenaires accompagnées (par type d’accompagnement)</li> <li>○ Nombre d’outils développés</li> <li>○ Nombre d’abonnés, d’appuis et de partenaires par projet déposé</li> <li>○ Nombre de partenariats, connexions et/ou échanges créés avec et entre les partenaires</li> <li>○ Gestionnaire de communauté : Nombre de nouvelles et d’appels à tous publiés, Nombre de questions/réponses des utilisateurs et citoyens, Nombre de projets mis à jour, etc.</li> </ul> <p><b>Volet 2 - Recrutement de nouvelles organisations partenaires</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Nombre de nouvelles organisations partenaires externes engagées au Plan (min. 270 dans le cadre de l’entente) - Évolution mensuelle en nombre et % par catégories.</li> <li>○ Nombre de nouveaux partenaires contactés (par catégories)</li> <li>○ Nombre d’outils développés (argumentaire, etc.)</li> <li>○ Nombre d’ententes/partenariats développés avec des têtes de réseaux</li> <li>○ Nombre d’initiatives/activités de recrutement (stands, etc.)</li> </ul> <p><b>Volet 3 – Soutien à la mobilisation des organisations partenaires</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Nombre d’activités/événements organisés pour soutenir la mobilisation</li> <li>○ Nombre d’outils développés</li> <li>○ Nombre de partenariats, connexions et/ou échanges créés avec et entre les partenaires</li> </ul> <p><b>Communication :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Nombre de relance sur les réseaux sociaux (Twitter, FB, etc.)</li> <li>○ Nombre d’applications utilisées/développées</li> <li>○ Nombre d’activités et d’outils de promotion et de communication développés</li> <li>○ Nombre de mentions dans les médias</li> <li>○ Nombre d’abonnés/j’aime/ etc. sur les pages liées à Montréal durable 2016-2020</li> <li>○ Nombre de visiteurs sur le site <a href="http://ville.montreal.qc.ca/dveloppement_durable">ville.montreal.qc.ca/dveloppement_durable</a></li> </ul>

<p>- Qualitatifs</p>	<p><b>Pour chacun des volets du projet :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Taux de satisfaction des partenaires (par catégories) - Identification des besoins des partenaires</li> <li>○ Taux de participation des partenaires aux activités</li> <li>○ Taux d'utilisation par les partenaires des outils développés</li> <li>○ Taux de mise en œuvre/réalisation des engagements par les organisations partenaires</li> <li>○ Taux de notoriété du Plan Montréal durable 2016-2020 auprès des organisations montréalaises</li> <li>○ Taux de notoriété de l'engagement des organisations partenaires au Plan Montréal durable 2016-2020 auprès de leurs employés, clients, etc.</li> </ul>
----------------------	--

Projet 5 : Sensibilisation et mobilisation en matière de parité et d'équité

Description sommaire du pouvoir délégué	Parité / Équité
<b>1. Description détaillée de l'objet du projet</b>	
<b>Le type de projet (art. 4 de FDT)</b>	Le projet s'inscrit dans le volet <i>Mobilisation des communautés et soutien à la réalisation des projets structurants pour améliorer les milieux de vie</i>
<b>Le partage des responsabilités</b>	
- Responsabilités de la Ville	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Effectuer les recommandations et / ou nominations de représentants sur différents comités/conseils placés sous sa compétence.</li> <li>▪ Effectuer la sensibilisation des entreprises en matière d'employabilité de la diversité.</li> </ul>
- Responsabilités de Concertation Montréal	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Animer des carrefours d'acteurs montréalais qui traitent de parité et d'équité afin d'assurer une meilleure représentativité dans les lieux décisionnels ainsi que dans les différents aspects de la vie montréalaise.</li> <li>▪ Développer et tenir à jour une banque de candidatures en fonction de l'expertise, de l'origine et du genre.</li> <li>▪ Promouvoir les modèles de réussite</li> </ul>
<b>Délimitation du projet</b>	
- Réalisation de projets structurants, précisez et circonscrire les domaines visés :	<p>Le développement d'une banque de candidatures permettra à la Ville de recevoir, sur demande, des recommandations de nominations liées aux diversités.</p> <p>Pour ce faire, et avoir des candidatures de calibre, le projet demande d'animer des carrefours d'acteurs (y compris le Conseil interculturel, conseil jeunesse et conseil des Montréalaises) qui visent une plus grande diversité dans les organisations afin :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ d'accroître la participation des groupes sous-représentés dans les lieux décisionnels des organisations montréalaises</li> <li>▪ de contribuer à l'émergence de candidatures provenant de ces diversités et à leur réussite,</li> <li>▪ d'accroître les synergies visant la participation économique, sociale et démocratique des différentes communautés et populations à la vie montréalaise</li> </ul>
La communauté et le territoire visés	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ La population montréalaise</li> <li>▪ L'ensemble des organisations (OBNL, ICI, corps publics, associations, sociétés municipales et paramunicipales, etc.) de l'agglomération de Montréal (partenaires potentiels)</li> </ul>
Le domaine du projet	Social
La typologie du projet	Concertation
<b>Politique ou plan d'action municipal appuyé</b>	Politique pour une participation égalitaire des femmes et des hommes à la vie de Montréal
	<p>Pour viser l'atteinte de l'égalité entre les femmes et les hommes, la Ville peut compter sur de nombreux partenaires avec qui elle collabore pour mener à bien son ambition.</p> <p>En réalisant ce projet et en menant des actions avec la collectivité montréalaise, complémentaires à celles incluses dans le Plan d'action 2015-2018 de la Politique, CMTL contribuera à augmenter la représentation de la diversité dans les organisations montréalaises.</p>

2. Modalités d'exercice des pouvoirs délégués			
<b>Financement de la compétence déléguée</b>			
<b>Budget annuel total</b>		300 000 \$	
<b>Répartition budgétaire</b>			
Nombre minimal de personne-année requise	Somme maximale réservée à l'administration de Concertation Montréal	Somme réservée au projet, ses activités et ses événements	Un maximum de 25 % de cette somme peut être utilisé pour des activités de représentation, d'accueil et de réception.
2	45 000 \$	55 000 \$	
<b>Influence de la Ville sur les travaux et actions</b>			
<b>Moyen utilisé</b>		Comité de suivi	
<b>Paramètres de reddition de compte de Concertation Montréal</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Rapport mi-année</li> <li>▪ Rapport annuel</li> <li>▪ Rapport final</li> </ul>	
<b>Impacts attendus</b>			
Au niveau de l'agglomération		Contribuer à augmenter la représentativité de la diversité dans les lieux décisionnels montréalais ainsi que la parité, l'équité et la représentativité dans la société montréalaise	
<b>Indicateurs de performance</b>			
- Quantitatifs (objectifs et mesurables)		<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Nombre d'organisations rejointes pour une sensibilisation qui visent une plus grande diversité dans les organisations</li> <li>▪ Nombre de candidatures provenant de ces diversités qui trouvent un lieu décisionnel grâce au travail de Concertation Montréal</li> <li>▪ Nombre de personnes dans la banque de candidatures permettant à la Ville de recevoir, sur demande, des recommandations de nominations liées aux diversités</li> <li>▪ Nombre de formations donné dans un objectif d'une plus grande diversité dans les organisations.</li> <li>▪ Nombre de citoyens formés</li> </ul>	
- Qualitatifs		<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Augmentation de la participation des groupes sous-représentés dans les lieux décisionnels des organisations montréalaises</li> <li>▪ Nombre de modèles de réussite valorisés</li> </ul>	

Projet 6 – Appui aux saines habitudes de vie

Description sommaire du pouvoir délégué	Gestionnaire des fonds dans le cadre d'une Entente régionale multipartite convenue entre les partenaires financiers et relative à l'Instance régionale de concertation sur les saines habitudes de vie, soit la Table intersectorielle régionale sur les saines habitudes de vie (TIR – SHV)
- Description des attentes de la Ville envers Concertation Montréal	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Une gestion des fonds associés à l'Instance régionale de concertation sur les saines habitudes de vie. (TIR – SHV)</li> <li>2. Une participation au « Comité de gestion » de l'Instance régionale de concertation sur les saines habitudes de vie. Ce Comité de gestion de l'entente multipartite est composé des partenaires financiers contribuant à l'Instance régionale de concertation sur les saines habitudes de vie (TIR - SHV) et signataires de l'Entente régionale s'y rattachant.</li> <li>3. Obtention d'une approbation des partenaires financiers et membres du Comité de gestion autorisant Concertation Montréal à agir comme responsable de la gestion des fonds et employeur dans le cadre d'une Entente régionale multipartite. Dans ses responsabilités, Concertation Montréal doit travailler à la recherche de consensus avec les partenaires financiers dans les décisions de gestion relatives aux fonds et aux employés. Cette gestion collective ne doit cependant pas nuire à l'exercice des responsabilités juridiques qui incombent à Concertation Montréal.</li> <li>4. Une transparence dans les suivis, rapports, audits et la reddition de comptes avec l'ensemble des partenaires est essentielle.</li> <li>5. Une gouvernance collective est établie au sein de l'Instance régionale de concertation sur les saines habitudes de vie, depuis de nombreuses années. Le maintien de ce climat est exigé par les partenaires majeurs de cette instance. Cela implique une reconnaissance de l'expertise des partenaires ainsi qu'un respect des responsabilités respectives et de leurs contributions.</li> </ol>
<b>Description détaillée de l'objet du projet (la compétence déléguée)</b>	
<b>Le type de projet proposé (art. 4 de FDT)</b>	Le projet s'inscrit dans le volet « Soutien à la municipalité en expertise professionnelle ou pour établir des partages de services ».
<b>Le partage des responsabilités</b>	
- Responsabilités de la Ville (Service de la diversité sociale et des sports - SSDS)	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Partenaire, comme observateur avec droit de parole, de l'Entente régionale multipartite relative à l'Instance régionale de concertation sur les saines habitudes de vie, incluant ses deux mobilisations.</li> <li>▪ Participant actif au comité de gestion de l'Entente régionale et aux chantiers de travail. La participation d'élus et du personnel administratif du SSDS et du Bureau du développement durable est effective.</li> <li>▪ Responsable d'effectuer les démarches et les liens avec les différentes instances municipales, corporatives et en arrondissement. Les liens avec les instances politiques, au besoin.</li> <li>▪ Répondant de ce volet auprès du Service du développement économique pour le suivi auprès du MAMOT. Dépôt des bilans et de la reddition de comptes à termes. Établissement des exigences pour la reddition de comptes demandées à Concertation Montréal. Pour ce volet, le personnel du SSDS a la responsabilité de recevoir les bilans et la reddition de comptes, pourra demander les correctifs, au besoin, et assurera la transmission des documents approuvés.</li> </ul>
- Responsabilités de Concertation Montréal	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Gestion des fonds des différents partenaires de l'Entente régionale multipartite à convenir et de tout autre partenaire ou contribution financière souhaitant s'y joindre pour la promotion</li> </ul>

	<p>des saines habitudes de vie et de leurs mobilisations afin de répondre à la volonté des partenaires de réaliser une seule reddition de compte pour tous les bailleurs de fonds.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Participer au comité de gestion de l'Entente régionale.</li> </ul> <p>Le principe de gestion collective s'applique à la gestion financière et administrative des contributions allouées par les partenaires ainsi qu'aux développements potentiels qui pourraient être convenus avec les partenaires en ce sens. Il en est de même pour les ressources humaines. La Ville demande à ce que Concertation Montréal établisse une gestion collective qui se traduit par le partage de responsabilités entre les partenaires, la transparence et la prise de décisions démocratiques (par exemple, la constitution de comités, le choix des lieux décisionnels, la mise en place de mécanismes de suivi, etc.) et ce, afin d'assurer une saine gestion. Cette approche est garante d'effets durables tout en répondant aux attentes des partenaires majeurs.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Gestionnaire des ressources humaines – répartition des rôles et responsabilités : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Embauche, mandat, suivi et évaluation des contributions : Comité de gestion de l'entente et des ressources de coordination MPA et SAM</li> <li>○ Gestion quotidienne en ressource humaine: paye, vacances, assurances etc. : C Mtl</li> <li>○ Cas litiges : mécanismes à définir entre C Mtl et le comité de gestion de l'entente</li> </ul> </li> </ul>
<b>Délimitation du projet proposé</b>	
Le territoire visé :	L'instance régionale de concertation sur les saines habitudes de vie couvre le territoire de l'Agglomération.
Les objectifs visés	La gestion des fonds regroupés dans le cadre de l'Entente multipartite
L'expertise ou le service recherché	Gestionnaire de fonds et des ressources humaines.
Politique ou plan d'action municipal appuyé	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Politique de développement social de la Ville de Montréal (en cours)</li> <li>▪ Plan Montréal durable 2016-2020</li> <li>▪ Politique du sport et de l'activité physique (Montréal, Physiquement active)</li> <li>▪ Politique de l'enfant</li> </ul>
Informations complémentaires	<p>Cette délégation de gestion des fonds, relative à l'Entente régionale multipartite sur les saines habitudes de vie, permet à la Ville de Montréal de concerter et d'agir de manière intégrée avec l'ensemble des partenaires montréalais concernés. Les partenaires financiers majeurs dont Fonds Québec en forme, le Ministère de l'Agriculture, des pêcheries et de l'Alimentation du Québec, la Direction régionale de santé publique de Montréal, souhaitent investir considérablement dans la mise en place d'actions et de projets structurants. Ils assureront le relais avec l'ensemble de leur réseau et les mobiliseront, du régional au local, sur l'ensemble du territoire montréalais et des villes liées.</p> <p>Tout en favorisant la consolidation de l'Instance régionale de concertation sur les saines habitudes de vie (et de ses deux mobilisations), cette initiative permet à la Ville de Montréal, tant les services centraux, les arrondissements que les villes liées, de maximiser son pouvoir d'action et ses investissements en joignant ses forces à celles de partenaires financiers majeurs et à plus de 300 partenaires provenant de tous les milieux et déjà engagés.</p> <p>L'impact et les bénéfices concrets de ces actions profiteront à toutes les citoyennes et tous les citoyens, prioritairement les plus démunis, les enfants et les familles, les populations immigrantes, etc.</p> <p>De manière durable, cette initiative permet d'atteindre plus efficacement les objectifs fixés en matière de sécurité alimentaire et</p>

	de saine alimentation, le développement d'environnements favorables à un mode de vie physiquement actif et l'adoption de saines habitudes.  De manière plus spécifique, l'implication des entreprises et du privé du secteur de l'alimentation et de l'agroalimentaire pourra être accrue par un travail sur l'ensemble du système alimentaire montréalais et l'implication du MAPAQ.	
<b>Modalités d'exercice des pouvoirs délégués</b>		
<b>Financement de la compétence déléguée</b>		
- Budget (\$)	<ul style="list-style-type: none"> <li>150 000\$ / an / 3 ans : ressources professionnelles, activités et projets (une répartition sera définie par le comité de gestion et en fonction de l'apport des autres partenaires financiers)</li> <li>D'autres ressources seront payées par d'autres partenaires financiers dans le cadre de l'entente régionale multipartite à venir.</li> </ul>	
Sources de financement :	Fonds de développement des territoires et financement multipartite provenant des Fonds Québec en forme, de Direction régionale de la santé publique, et autre contributeur, comme le MAPAQ	
<b>Répartition budgétaire</b>		
<b>Nombre minimal de personne-année requise</b>	<b>Somme réservée à l'administration de Concertation Montréal</b>	<b>Somme réservée au projet</b>  Cette somme ne peut être utilisée pour des activités de représentation, d'accueil et de réception sauf après entente avec le comité de gestion des fonds.
À déterminer par le comité de gestion des fonds	0 \$	150 000 \$
<b>Influence de la Ville sur les travaux et actions</b>		
Moyens utilisés	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nommer la Ville de Montréal et ses représentants comme membre observateur avec droit de parole du Comité de gestion de l'instance régionale</li> <li>Introduire les unités d'affaires de la Ville et des arrondissements aux travaux de MMS et de ses deux mobilisations MPA et C-SAM</li> </ul>	
<b>Paramètres de reddition de compte de Concertation Montréal</b>		
<b>Indicateurs de performance</b>		
- Quantitatif (objectifs et mesurables)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rapport financiers trimestriels des revenus et des dépenses du Comité de gestion de l'instance régionale par mobilisation et par projets.</li> <li>Rapport détaillé annuel des revenus et dépenses.</li> <li>Comptes rendus trimestriels des rencontres du Comité de gestion de l'instance régionale.</li> <li>Conseil et assistance au Comité de gestion de l'instance régionale dans ses démarches d'obtention de l'incorporation comme (OBNL), incluant les deux mobilisations.</li> <li>Informations nécessaires à la production du rapport d'audit annuel.</li> <li>Présence à toutes les rencontres du Comité de gestion multipartite de l'instance régionale (4 par année).</li> </ul>	
- Qualitatif	Qualité de la production des rapports et états financiers.	
<b>Modalité de partage de l'actif et du passif découlant de l'application de l'entente lorsque celle-ci prend fin</b>		
- Détermination des actifs et des passifs	Les actifs qui pourraient être acquis durant la période de l'Entente, devront être remis à l'instance régionale sur les saines habitudes de vie, à la fin de la présente entente.	

## Table intersectorielle régionale sur les saines habitudes de vie (TIR-SHV) de Montréal

*Un mouvement collectif pour que tous les Montréalais puissent vivre dans des milieux de vie et des quartiers qui facilitent des choix santé en faveur des saines habitudes de vie.*



Depuis 2009, chaque région est invitée à former une instance régionale intersectorielle pour mobiliser les partenaires régionaux de différents secteurs en faveur des saines habitudes de vie. Ces tables reçoivent un soutien financier de Québec en forme. À Montréal, une première table régionale a vu le jour en 2010.

Aujourd'hui, la TIR-SHV de Montréal, dénommée *Montréal, Métropole en santé* est coprésidée par la Ville de Montréal et la Direction régionale de santé publique.

*Montréal, Métropole en santé* s'appuie sur deux grandes mobilisations partenariales - Montréal physiquement active (MPA) et le Système alimentaire montréalais (SAM)

- Ensemble, MPA et SAM réunissent près de trois cents partenaires ;
- Et plus d'une centaine de partenaires directement impliqués dans des groupes de travail pour l'actualisation des actions structurantes ;
- Pour 2014-2016, c'est un soutien de 1,9 million \$ de Québec en forme qui a servi de levier pour un plan d'action concerté appuyé par ses partenaires ;

Ce sont plus de cinquante projets concrets qui se déploient partout à travers la ville de Montréal portés par un collectif de partenaires qui ont tous le même objectif :

**« Créer des milieux de vie et des quartiers qui facilitent des choix santé en faveur des saines habitudes de vie ».**



## Notre TIR-SHV : Montréal métropole en santé

### MISSION

Montréal, Métropole en santé, accompagne, reconnaît et soutient des mesures structurantes et durables issues des mobilisations intersectorielles afin de créer des environnements favorables aux saines habitudes de vie pour tous les Montréalais.

### VISION

En 2025, Montréal, Métropole en santé est reconnue comme le réseau incontournable qui fait de Montréal une métropole innovante pour la création d'environnements favorables aux saines habitudes de vie.

### VALEURS

Nous travaillons en misant sur des valeurs d'équité, de leadership partagé et de collaboration.

### 6 ORIENTATIONS STRATÉGIQUES :

- Mettre en commun les forces et expertises des acteurs des réseaux publics, privés et communautaires
- Maintenir les partenaires mobilisés dans l'élaboration de projets structurants et durables
- Accroître la visibilité, la notoriété et le rayonnement des mobilisations par la promotion des initiatives porteuses de ses partenaires
- Développer des partenariats stratégiques et de nouvelles avenues de financement pour pérenniser les mobilisations et les actions intersectorielles
- Renforcer notre capacité à évaluer les retombées de leurs actions afin de soutenir une prise de décision éclairée
- Maintenir un maillage fort entre les mobilisations et avec les mobilisations locales pour une meilleure synergie et une cohérence dans nos actions

## La ville : un acteur de premier PLAN

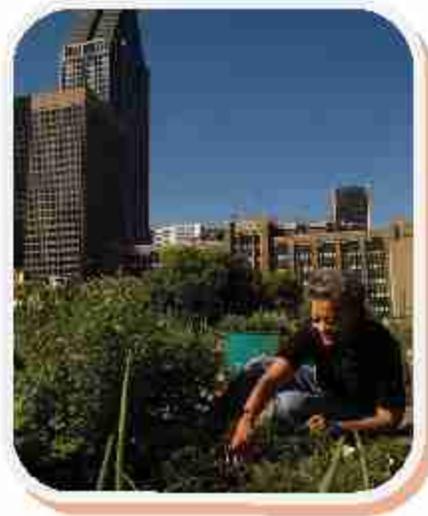
La Ville de Montréal a toujours été un acteur de premier plan au sein de la TIR-SHV et des mobilisations. Dès la première mouture de la table en 2010, la Ville était présente. Depuis 2014, la Ville de Montréal copréside la TIR-SHV avec la Direction régionale de santé publique.

MPA : La Ville de Montréal a animé le Sommet MPA en 2014, a adopté la Charte de Toronto et une politique de l'activité physique en 2015.

SAM : La Ville de Montréal a adopté le pacte de Milan pour l'alimentation et une résolution pour la mise en place d'un Conseil des Politiques alimentaires qui sera fusionné au SAM.

Cinq services de l'administration de la Ville de Montréal sont impliqués depuis 2013 à plusieurs niveaux dans les concertations SAM et MPA : diversité sociale et des sports, transport, grands parcs, aménagement et planification, développement durable

C'est aussi la participations actives de plusieurs directions d'arrondissements et leurs équipes à la concrétisation de projets favorisant un mode de vie sain.



## LES MOBILISATIONS : AU CŒUR DE NOTRE ACTION

### RÔLES DES MOBILISATIONS

- Espace de concertation régional et de maillage local (mobilisation, réseautage, plan d'action concerté intersectoriel)
- Expertise-conseil auprès des partenaires (transfert de connaissances, la formation et la mise en valeur des pratiques et initiatives porteuses)
- Incubateur d'initiatives structurantes issus des partenariats et levier financier régional
- Plaidoyer pour des politiques publiques favorables aux saines habitudes de vie dans une perspective de développement durable



## DES ACTIONS CONCRÈTES

\* Prendre soin de notre monde \* Parcours de ruelles vertes et actives \* Dépanneurs fraîcheurs \* Mon service de garde physiquement actif \* Approvisionnement alimentaire sain dans les institutions publiques (éducatif, santé, municipal) \* La K-Ravane des Jeux de la Rue \* Réseau régional sur l'approvisionnement alternatif \* Déclis Loisir : accessibilité au loisir pour les familles \* Parcs Actifs \* Marchés solidaires aux abords des stations de métro \* Certificat cycliste averti \* Trottibus \* Forum Montréal, métropole active et nourricière \* Réseau de recherche interuniversitaire sur le système alimentaire \* Gazelle et Potiron \* Jeux du Québec—offre alimentaire \* Cultiver Montréal \* MIDI-SAM

## VERS un conseil des politiques alimentaires : LE CONSEIL-SAM

### HISTORIQUE

- Depuis 2000 : Comité Nourrir Montréal
- 2011 : Création du SAM - Vision SAM 2025
- 2013 : Consultation de la Ville de Montréal sur l'état de l'agriculture urbaine
- 2014 : Adhésion de la Ville de Montréal à la Vision SAM 2025
- 2014-2016 : Financement de QEF pour le plan d'action SAM 2014-2016
- 2015 : Adhésion de la Ville de Montréal au Pacte international de politique de l'alimentation de Milan
- 2015 : Consultations publiques sur la pertinence de mettre en place un CPA
- Août 2016 : la Ville de Montréal annonce la création d'un CPA et met un groupe de travail en place pour faire des recommandations sur sa gouvernance

### VISION

En 2025, tous les citoyennes et les citoyens de l'agglomération de Montréal ont accès à une saine alimentation diversifiée, de proximité et abordable dans une perspective de développement durable.

### ORIENTATIONS DU SAM

1. Enrichir l'offre alimentaire montréalaise
2. Réduire l'empreinte écologique du système alimentaire
3. Favoriser l'accès à une saine alimentation
4. Promouvoir la saine alimentation
5. Renforcer le maillage régional

### GOVERNANCE

- À l'échelle de l'agglomération
- Jumelage SAM-CPA et comité d'agriculture urbaine
- Ancrage du SAM-CPA au sein de la mobilisation MMS
- Autonomie décisionnelle et indépendance d'action
- Place d'un élu
- Membership, rôle des membres et bailleurs de fonds (en discussion)



## Pour une métropole physiquement active

### HISTORIQUE

En 2014, à l'initiative de la Ville de Montréal, le Sommet Montréal physiquement active réunit plus de 300 partenaires afin d'unir leurs forces pour combattre la sédentarité des montréalais. De cet événement émerge une Politique de l'activité physique, des orientations et des priorités d'action, basées sur la Charte de Toronto.

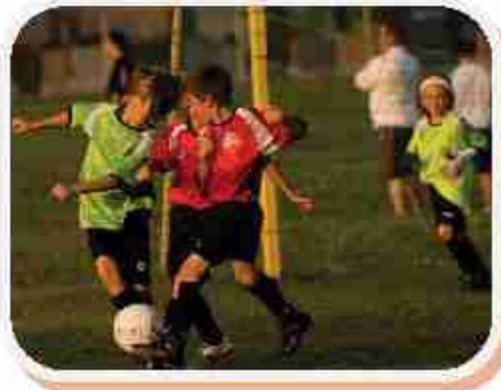
À ce jour, plus d'une centaine de partenaires participent à la concertation de *Montréal, physiquement active* et à l'avancement des comités de travail liés aux quatre axes. Grâce à un financement de Québec en forme, 18 projets-terrains ont été soutenus dans le milieu entre 2014-2016.

### VISION

En 2025, Montréal sera une métropole physiquement active, inclusive et accessible à tous, reconnue mondialement pour la qualité de son milieu de vie et son dynamisme sportif.

### AXES D'INTERVENTION

1. Aménager des milieux de vie en faveur de l'activité physique;
2. Assurer des déplacements actifs et du plein air urbain;
3. Valoriser la pratique sportive et ses événements;
4. Promouvoir et communiquer un mode de vie physiquement actif.



## Réflexion sur la pérennité

Québec en Forme finance depuis 2010 les activités de la TIR-SHV. Au printemps 2016, afin d'assurer la pérennité de ses actions, les partenaires de la TIR-SHV entament un chantier de travail pour réviser la gouvernance et le financement de la TIR-SHV et de ses 2 mobilisations. Voici les principales recommandations :

- Que les deux mobilisations MPA et SAM puissent poursuivre leur travail conjointement via la TIR-SHV Montréal, métropole en santé et soient donc regroupées sous une même instance de gouvernance.
- Que le modèle de gouvernance privilégié garantis l'autonomie scientifique et décisionnelle des mobilisations de partenaires, ainsi nous privilégions un rattachement à un organisme qui assumera le rôle de gestionnaire financier unique.
- Que la TIR-SHV diversifie ses sources de financement par le biais d'une entente multipartite signée d'ici mars 2017 pour soutenir la poursuite des actions de la TIR-SHV et de ses 2 mobilisations
- Qu'un comité de gestion des partenaires de l'entente soit mis sur pied pour entériner les plans d'actions et s'assurer d'une reddition de compte unifiée
- Que la Ville de Montréal nomme 1-2 représentants sur le comité de gestion de l'entente multipartite

### TIR-SHV : BUDGET PRÉVISIONNEL

Table régionale—Montréal métropole en santé	Évaluation des besoins 2017-2019	Évaluation des besoins Après 2019
<b>RESSOURCES HUMAINES</b>		
Direction MMS et recherche de fonds (1 a-p.)	100 000	100 000
Agente de communication junior		50 000
Agente administrative (0,5 a-p.)		25 000
Coordonnateur MPA (1 a-p.)	80 000	80 000
Agent de développement MPA (1 a-p.)	70 000	70 000
Coordonnateur SAM (1 a-p.)	80 000	80 000
Agent de développement SAM (1 a-p.)	70 000	70 000
<b>TOTAL RH</b>	<b>400 000</b>	<b>510 000</b>
<b>BUDGET DE FONCTIONNEMENT</b>		
Soutien comités de MMS	5 000	5 000
Communication – événements	30 000	30 000
Web	25 000	25 000
Fonctionnement– coordination MPA	15 000	20 000
Fonctionnement– coordination SAM	15 000	20 000
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>	<b>90 000</b>	<b>100 000</b>
<b>FINANCEMENT PROJETS</b>		
Projets transversaux	50 000	100 000
Projets MPA	300 000	500 000
Projets SAM	300 000	500 000
<b>TOTAL PROJETS</b>	<b>650 000</b>	<b>1 100 000</b>
<b>RESSOURCES MATÉRIELLES ET FRAIS ADMINISTRATION (5%)</b>		
Frais fixe : Estimation 12 000 \$ par employé	60 000	85 000
<b>GRAND TOTAL</b>	<b>1 200 000 \$ / an</b>	<b>1 800 000 \$ / an</b>

## Une entente multi-partite

### FINANCEMENT



### PARTENAIRES DE L'ENTENTE MULTIPARTITE

ORGANISATIONS	CONTRIBUTIONS POTENTIELLES	2017-2019 Budget annuel
MSSS	Politique gouvernementale prévention en santé	à venir
Québec en forme	Soutien à la TPA-SHV Montréal métropole en santé	601 000 \$
Direction régionale de santé publique	Credits de santé publique aux 2 mobilisations (50 000 \$ par mobilisation)	100 000 \$
MAPAQ	Soutien à la mobilisation coordination SAM	50 000 \$
Ville de Montréal	Soutien MPA et CPA-SAM (via)	À déterminer
CIUSSS	10 000 x 5 CIUSSS : 50KS	À déterminer
Universités	5 000 \$ par Université : 20KS potentiel	À déterminer
Commissions scolaires	10 000 x 5 CS : 50KS potentiel	À déterminer
RCMM	25 KS	À déterminer
Autres ministères : MELS, MAMROT, MIDI		
<b>TOTAL ENTENTE MULTIPARTITE</b>		<b>751 000 \$ à ce jour</b>

## Des partenaires en action pour les saines habitudes de vie

• AlterGo	• Capsara
• Cardio Plein Air	• Centraide
• Centre de gestion des déplacements de DESTL	• Centre d'écologie urbaine de Montréal
• Centre Père Sablon	• Réseau des collèges de Montréal
• Coalition montréalaise des tables de quartiers	• Coalition québécoise sur la problématique du poids
• Comité en économie sociale de l'île de Montréal	• Commissions scolaires (5)
• Commissions sportives (3)	• Communauté métropolitaine de Montréal
• Concertation Montréal	• Conseil Canadien du Commerce de Détail
• Conseil des Industries Bioalimentaires de l'île de Montréal	• Conseil régional de l'environnement
• Corporation de gestion des marchés publics de Montréal	• Direction régionale de santé publique de Montréal
• Équiterre	• ESIM
• FADOQ	• Fillactive
• Groupe de travail en agriculture urbaine	• GUEPE
• Institut de Tourisme et d'hôtellerie du Québec	• MAPAQ SMTAM
• Marché Frontenac	• Ministère de l'Agriculture des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) - Direction régionale de Mtl-Laval-Lanaudière
• Moisson Montréal	• Option consommateurs
• Parc olympique de Montréal	• Québec en Forme
• RAP Jeunesse	• Recyc-Québec
• Regroupement des CPE de l'île de Montréal	• Regroupement des éco-quartiers
• Regroupement des Magasins-Partage de l'île Montréal	• RSEQ Montréal
• Société canadienne du cancer - Division Québec	• Société de sauvetage
• Société de transport de l'île de Montréal	• Société du parc Jean-Drapeau
• Sport et loisir de l'île de Montréal	• Sports Montréal
• Table de concertation sur la faim et le développement social du Montréal métropolitain	• Union des producteurs agricoles
• Université de Montréal - Département de nutrition	• Universités montréalaises UQAM, UDM, McGill, Concordia, HEC, Polytechnique, ETS
• Vélo Québec	• Ville de Montréal- Division de la planification urbaine
• Ville de Montréal- Division du Développement Durable	• Ville de Montréal- Service de la diversité sociale et des sports
• Vivre en ville	• YMCA du Québec

### Montréal Métropole en santé :

*Un mouvement collectif pour que tous les Montréalais puissent vivre dans des milieux de vie et des quartiers qui facilitent des choix santé en faveur des saines habitudes de vie*

Projet 7 : Conseil en concertation des grands enjeux de l'agglomération

<b>Description sommaire du pouvoir délégué</b>		<b>Conseil en concertation des grands enjeux de l'agglomération</b>
<b>1. Description détaillée du projet (la compétence déléguée)</b>		
<b>Le type de projet (art. 4 de FDT)</b>	Le projet s'inscrit dans le volet « Soutien à la municipalité en expertise professionnelle ou pour établir des partages de services ».	
<b>Délimitation du projet</b>	Répondre aux demandes ponctuelles de la Directrice faisant appel à l'expertise des différents collèges d'affinité de Concertation Montréal.	
Communauté et territoire visés	Agglomération de Montréal	
Domaine des initiatives souhaitées	Social	
<b>Politique ou plan d'action municipal appuyé</b>	Ensemble des domaines pour lesquels Concertation Montréal peut offrir de l'expertise	
<b>2. Modalités d'exercice des pouvoirs délégués</b>		
<b>Financement de la compétence déléguée</b>		
<b>Budget annuel total</b>	225 000 \$	
<b>Répartition budgétaire</b>		
<b>Nombre minimal de personne-année requise</b>	<b>Somme réservée à l'administration de Concertation Montréal</b>	<b>Somme réservée au projet</b>
1	33 750 \$	91 250 \$
<b>Paramètres de reddition de compte</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Rapport annuel</li> <li>▪ Rapport final</li> </ul>	
<b>Impacts attendus</b>		
- Au niveau de l'agglomération	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Une concertation multisectorielle renforcée</li> <li>▪ Une circulation plus rapide de l'information, des connaissances et des connexions favorisant le développement de la métropole</li> </ul>	
<b>Indicateurs de performance</b>		
- Quantitatifs (objectifs et mesurables)	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Nombre de demandes reçues</li> <li>▪ Nombre de réponse (documents, etc.) produits en réponse aux demandes reçues</li> <li>▪ Nombre de collèges d'affinités mobilisés</li> </ul>	
- Qualitatifs	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Pertinence et qualité des documents produits</li> <li>▪ Renforcement des liens intersectoriels</li> <li>▪ Renforcement des liens de concertation avec les élus municipaux</li> </ul>	

## ANNEXE III

### RAPPORT D'ACTIVITÉS

#### A) Périodicité

- Au plus tard le 30 mai 2018, l'Organisme produit et adopte un rapport d'activités conforme aux exigences qui suivent couvrant la période du 13 octobre 2017 au 31 mars 2018.
- Au plus tard le 30 mai 2019, l'Organisme produit et adopte un rapport d'activités conforme aux exigences qui suivent couvrant la période du 1<sup>er</sup> avril 2018 au 31 mars 2019.
- Au plus tard le 28 février 2020, l'Organisme produit et adopte un rapport d'activités conforme aux exigences qui suivent couvrant la période du 1<sup>er</sup> avril 2019 au 31 décembre 2019.

#### B) Contenu du rapport

Le rapport doit présenter, dans des sections distinctes une évaluation qualitative et une évaluation quantitative des projets réalisés.

##### 1. Évaluation qualitative

- 1.1. Analyse de l'atteinte des objectifs fixés pour chacun des projets
- 1.2. Réalisations significatives
- 1.3. Gouvernance, respect des politiques et bonnes pratiques de gestion
  - Conseil d'administration de l'Organisme
    - taux de participation des membres votants
    - parité Homme-Femme
    - nombre de réunions tenues

##### 2. Évaluation quantitative

- 2.1. Suivi, par projet, de la programmation budgétaire
  - 2.1.1 Montants consacrés aux dépenses d'administration admissibles telles que définies à l'annexe B de l'Annexe II; les dépenses suivantes doivent apparaître distinctement dans le rapport :
    - salaires et charges sociales par projet, au prorata du temps consacrés si les employés assument d'autres tâches;
    - frais liés à la réalisation des activités et des projets, par projet, excluant les salaires et les charges sociales comptabilisés distinctement;
    - frais liés à des activités de représentation, d'accueil et de réception, par projet;
    - frais liés aux activités d'administration de l'ORGANISME;
    - un estimé du nombre d'emplois créés ou maintenus par la mise en œuvre de l'entente
- 2.2. Analyse de l'atteinte des objectifs fixés pour chacun des projets, tels que précisés à l'Annexe II ou décidés dans le cadre des travaux des comités de suivi.

**Dossier # : 1170191006**

**Unité administrative responsable :**

Service du développement économique , Direction , -

**Objet :**

Accorder une contribution de 4 660 274 \$ à Concertation régionale de Montréal pour la réalisation de 7 grands projets de concertation, d'octobre 2017 à décembre 2019 / Approuver un projet d'entente à cet effet

**SENS DE L'INTERVENTION**

Certification de fonds

---

**FICHIERS JOINTS**



SDE - 1170191006 Contrib. Concertation régionale MTL 2017 à 2019.xls

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Julie GODBOUT  
Préposée au budget  
**Tél : 514 872-0721**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-12-18

Isabelle FORTIER  
Conseiller(ere) budgetaire  
**Tél : 514 872-9366**  
**Division : Direction Du Conseil Et Du Soutien Financier, PS Développement**



**Dossier # : 1170881004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Aide destinée spécifiquement à une entreprise
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder une contribution financière de 252 800 \$ au Mouvement québécois de la qualité pour l'organisation et le suivi d'un volet de la programmation du Parcours innovation PME Montréal pour la période 2018-2019 / Approuver un projet de convention à cet effet.

Il est recommandé:

1. d'accorder une contribution financière de 252 800 \$ au Mouvement québécois de la qualité pour l'organisation et le suivi d'un volet de la programmation du Parcours Innovation PME Montréal pour la période 2018 et 2019 ;
2. d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier ;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel; cette dépense sera assumée par l'agglomération.

**Signé par** Alain DG MARCOUX **Le** 2017-12-18 11:39

**Signataire :**

Alain DG MARCOUX

---

Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1170881004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Aide destinée spécifiquement à une entreprise
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder une contribution financière de 252 800 \$ au Mouvement québécois de la qualité pour l'organisation et le suivi d'un volet de la programmation du Parcours innovation PME Montréal pour la période 2018-2019 / Approuver un projet de convention à cet effet.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Dans le cadre du projet « Parcours Innovation PME Montréal », il est proposé d'accorder une contribution financière à l'OBNL « Mouvement québécois de la qualité » (MQQ) afin qu'il assure l'organisation et le suivi administratif de certaines activités du projet, dont les formations et les ateliers.

Le « Parcours Innovation PME Montréal », dont la contribution de la Ville a été approuvée par le conseil municipal pour les années 2018 à 2020 pour un montant total de 908 800 \$, a comme objectif d'accélérer la croissance des PME situées sur l'île de Montréal en leur offrant une programmation de haut calibre en créativité et innovation.

40 PME par année pourront bénéficier de ce projet en 2018, 2019 et 2020 pour un total de 120 PME. Le projet a formé depuis 2015, 100 PME et a connu d'excellents résultats.

Le «Mouvement québécois de la qualité» (MQQ) est un OBNL partenaire du Parcours depuis 2015. Il a contribué au projet "en nature" en offrant à chaque année, sans frais, une formation à 20 PME sur le thème de l'amélioration continue. Cet OBNL a comme mission d'offrir des outils, des formations auprès des entreprises québécoises afin d'améliorer leur performance. L'organisme diffuse les meilleures pratiques en gestion et organise des forums de discussion où des gestionnaires de différentes organisations échangent sur leurs problèmes, leurs défis, leurs réalisations. Le MQQ met en oeuvre, depuis 20 ans, le plus grand rassemblement sur les meilleures pratiques d'affaires (Salon MPA) au Québec. Plus de 2000 entrepreneurs par année assistent à l'événement. De plus, l'OBNL organise, conjointement avec le ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation du Gouvernement du Québec, les Grands Prix québécois de la qualité. Cet événement couronnent les efforts des organisations qui intègrent les meilleures pratiques de gestion à tous les aspects de leurs activités.

Afin de gérer plus efficacement les différentes activités du «Parcours» et permettre à l'équipe du Service de développement économique de développer de nouveaux contenus, il

est proposé de confier le suivi organisationnel d'une partie des activités du Parcours 2018 et 2019 au MQQ, à compter de janvier 2018, pour un montant de 126 400 \$ par année.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG170378 - Reconduire le projet " Parcours Innovation PME Montréal " pour la période 2018 à 2020 / Autoriser une dépense totale de 908 800 \$ pour 2018 à 2020 / Autoriser une dépense supplémentaire de 39 200 \$ pour 2017.

CE16 1244 - Augmenter les crédits alloués au projet Parcours Innovation PME Montréal de 57 000 \$ en 2016 et de 126 000 \$ en 2017 par un réaménagement du budget du SDÉ financé par l'entente de 175 M\$ avec le Gouvernement du Québec.

CG15 0258 - 30 avril 2015- Dans le cadre du projet "Parcours Innovation PME Montréal", accorder une contribution financière de 84 000 \$ à la Corporation de l'école des hautes études commerciales de Montréal pour la formation de 90 PME en innovation et créativité pour la période 2015-2017, dans le cadre du protocole d'entente sur l'aide financière de 175 M\$ du gouvernement du Québec / Approuver un projet de convention à cet effet.

CG15 0242 - 30 avril 2015- Dans le cadre du projet "Parcours Innovation PME Montréal", accorder une contribution financière de 180 000 \$ à l'Association pour le développement de la recherche et de l'innovation du Québec pour la formation de 45 PME au programme "Croissance et Innovation" dans le cadre du protocole d'entente sur l'aide financière de 175 M\$ du gouvernement du Québec / Approuver un projet de convention à cet effet.

CG15 0016 - 29 janvier 2015 - Autoriser le projet « Parcours Innovation PME Montréal » pour un montant de 570 000 \$ pour la période 2015-2017 / Approuver une contribution financière à l'Association pour le développement et la recherche en innovation du Québec pour la sélection et l'accompagnement des PME pour une somme maximale de 60 000 \$ pour la période 2015-2017. Ces montants seront pris dans le cadre du protocole d'entente avec le gouvernement du Québec sur l'aide financière de 175 M\$ du gouvernement du Québec.

CE14 0799 - 21 mai 2014 - Approuver le cadre général de la programmation du projet « Stratégie de développement économique » dans le cadre de l'entente de 175 M\$, et les règles d'attribution des contributions financières pour le volet « Soutien aux projets structurants ».

### **DESCRIPTION**

La programmation 2018-2019 du Parcours est composée de nombreuses activités comprenant le recrutement des PME, des tests psychométriques, une série de formations, d'ateliers, de "coaching", de conférences et d'événements de réseautage. Compte tenu d'une programmation bonifiée du Parcours pour 2018 et 2019, il est proposé de confier au MQQ, l'organisation de certaines activités et leur suivi, dans la mise en oeuvre de la programmation.

Ces activités annuelles sont les suivantes :

- l'organisation des ateliers et formation suivants du Parcours soit :
- formations-ateliers sur "l'innovation et le design thinking" pour 30 PME (3 jours)
- formations ateliers sur "l'innovation et la croissance" pour 10 PME (3 jours)
- formation sur le courage managérial pour 20 PME (1 jour)
- l'organisation d'un des volets du "coaching" pour 10 PME (20h/PME)
- l'organisation de 3 activités de réseautage /an pour l'ensemble des PME ayant déjà fait le parcours (total: 100)

- le suivi de ces activités

Le MQQ bénéficierait d'un budget d'un montant de 126, 400 \$ par année pour 2018 et 2019 , pour un total de 252 800 \$.

Une entente de contribution précise les modalités de versement des sommes allouées ainsi que la reddition de compte exigée périodiquement.

## **JUSTIFICATION**

Dans le cadre de la planification stratégique 2018-2021 de la Ville de Montréal (SDÉ), il est souligné l'importance de l'innovation, de la créativité et de la collaboration, trois composantes essentielles au dynamisme d'une économie diversifiée. Le « Parcours » répond aux objectifs de la Stratégie de développement économique (SDÉ) qui vise à stimuler l'innovation, l'entrepreneuriat et la créativité, à favoriser les collaborations afin que les PME montréalaises deviennent plus compétitives et qu'elles créent davantage d'emplois hautement qualifiés. Le projet « Parcours Innovation PME Montréal » a créé 503 emplois en deux ans (2015-2016) et les résultats escomptés pour 2017 sont de 275 emplois pour un total de 778 emplois.

Le MQQ est un OBNL reconnu. Ses nombreuses collaborations, notamment avec la Ville et le gouvernement du Québec, attestent de la grande qualité de ses actions. Notons que le MQQ est impliqué dans le «Parcours» depuis les débuts du projet, en 2015.

La contribution permettrait à la Ville de bénéficier de l'expertise du Mouvement québécois de la qualité et de son réseau d'affaires.

Le fait de confier une partie de l'organisation et du suivi administratif de la programmation du Parcours, au MQQ, permettrait d'accroître l'efficacité dans la livraison des activités du projet. Les ressources du Service de développement économique seraient ainsi davantage consacrées au développement de nouveaux contenus et de nouveaux partenariats afin que la programmation réponde toujours aux exigences de l'écosystème de l'innovation, en constante évolution.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Pour donner suite à ce dossier, il y a lieu d'autoriser une dépense totale de 253 150 \$. Le tableau qui suit précise la répartition de la somme. La contribution financière au MQQ représenterait 16% du budget total du projet.

<b>Année</b>	<b>Somme</b>
2018	126 400 \$
2019	126 400 \$
Total	252 800 \$

Les crédits requis sont prévus au budget du Service du développement économique. Cette dépense serait entièrement assumée par l'agglomération.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Une nouvelle formation de développement durable fait partie des activités du Parcours pour les années 2018-2020 afin de sensibiliser les dirigeants à de nouvelles pratiques.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Ce partenariat avec le Mouvement québécois de la qualité (MQQ) va permettre une organisation plus efficace dans la gestion du Parcours et ainsi de mieux former et accompagner les 80 chefs d'entreprises qui participeront au projet en 2018 et 2019.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Les modalités de communication sont précisées dans l'entente de contribution.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Janvier 2018: rencontre avec le MQQ pour la préparation de la livraison de la programmation

Février 2018: préparation des ateliers de formation

Mars 2018: réalisation des activités de formation

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

A la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jorge PALMA-GONZALES)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Sylvie LABELLE  
Commissaire développement économique-  
Innovation

**Tél :** 514 872 5999  
**Télécop. :** 514 872 6249

#### **ENDOSSÉ PAR**

Géraldine MARTIN  
Directrice

**Tél :**  
**Télécop. :**

Le : 2017-12-14

514-872-2248

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Véronique DOUCET  
Directrice

**Tél :** 514 872-3116  
**Approuvé le :** 2017-12-18

360, rue Saint-Jacques  
17<sup>e</sup> étage, bureau 1710  
Montréal (Québec) H2Y 1P5

514 874-9933 / 1 888 874-9933  
514 866-4600  
www.qualite.qc.ca

ICI

LA PERFORMANCE  
EN PRATIQUE

Mouvement  
québécois  
de la  
qualité

Montréal, le 15 juin 2017

Madame Géraldine Martin  
Directrice de l'entrepreneuriat  
Service du développement économique  
Ville de Montréal  
700, rue de la Gauchetière Ouest, 28<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec) H3B 5M2

Madame,

Le Mouvement québécois de la qualité (MQQ) est un organisme à but non lucratif qui soutient les PME du Québec dans l'amélioration de leur performance. Créé en 1995, le Mouvement compte plus de 700 membres organisationnels dont 70 % sont des PME. Nous diffusons les meilleures pratiques en gestion et organisons des forums de discussion où des gestionnaires de différentes organisations échangent sur leurs problèmes, leurs défis, leurs réalisations. Le MQQ organise depuis 25 ans, le plus grand rassemblement sur les meilleures pratiques d'affaires (MPA) au Québec où plus de 2 500 gestionnaires participent chaque année. Le MQQ est cogestionnaire également depuis 1998, avec le ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation du Gouvernement du Québec, à l'organisation des Grands Prix québécois de la qualité. Une reconnaissance annuelle de classe mondiale. Cet événement couronne les efforts des organisations qui intègrent les meilleures pratiques de gestion à tous les aspects de leurs activités.

Nous sommes partenaires du Parcours Innovation PME Montréal depuis 2015, offrant aux PME participantes une formation, sans frais, sur l'implantation d'une culture de l'amélioration continue et de l'innovation.

Nous proposons au Service du développement économique de la Ville de Montréal un partenariat pour la gestion et l'organisation des activités du Parcours 2018 - 2020. Déjà nous gérons plusieurs portefeuilles d'activités pour le gouvernement du Québec.

Notre équipe sera mise à votre disposition pour partager nos expertises et mettre en œuvre une programmation répondant aux objectifs du Parcours.

#### GOUVERNEURS FONDATEURS

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,  
DE LA SCIENCE ET DE L'INNOVATION  
BOMBARDIER  
GROUPE CGI INC.  
HYDRO-QUÉBEC

#### GOUVERNEURS

ALCOA CANADA CIE.  
ARCELORMITTAL  
CAE INC.  
GE AVIATION - BROMONT  
MINISTÈRE DU TOURISME  
MOUVEMENT DESJARDINS  
PRATT & WHITNEY CANADA INC.  
SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE LAVAL  
VILLE DE SAINT-AUGUSTIN-DE-  
DESMARES

...2

Grâce à notre réseau et au vôtre, nous pourrions bâtir et livrer une programmation à la hauteur des attentes.

Voici quelques exemples de formations que nous pourrions inscrire dans la programmation :

- Amélioration continue
- Innovation et croissance
- Réseaux sociaux
- *Big Data*
- Développement durable

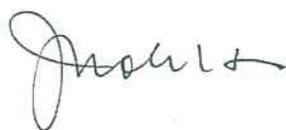
Nous proposons également de faire le suivi pour le « coaching », aider à trouver de nouveaux mentors, etc.

Par ailleurs, nous proposons aussi de prendre en charge le recrutement des PME.

Nous souhaitons établir un nouveau partenariat avec la Ville de Montréal et contribuer à assurer le succès du Parcours Innovation PME Montréal pour les trois prochaines années.

Au plaisir de collaborer avec votre équipe!

La directrice générale,



Johanne Maletto

## CONVENTION DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE

**ENTRE :** **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public dont l'adresse principale est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CG06 0006.

N° d'inscription TPS : 121364749  
N° d'inscription TVQ : 1006001374

Ci-après appelée la « **Ville** »

**ET :** **MOUVEMENT QUÉBÉCOIS DE LA QUALITÉ**, personne morale, constituée sous l'autorité de la partie III de la Loi sur les compagnies (RLRQ, c. C-38), dont l'adresse principale est le 360, rue St-Jacques, Montréal, Québec, H2Y 1P5, agissant et représentée par Johanne Maletto, directrice générale, dûment autorisée aux fins des présentes tel qu'elle le déclare;

N° d'inscription T.P.S. : [141113944](#)  
N° d'inscription T.V.Q. : [1018626612 TQ0001](#)

Ci-après appelée  
l' « **Organisme** »

L'Organisme et la Ville sont également individuellement ou collectivement désignés dans la présente convention comme une « **Partie** » ou les « **Parties** ».

**ATTENDU QUE** l'Organisme agit comme organisme ayant comme mission d'augmenter la performance des entreprises en offrant des formations notamment sur l'amélioration continue et l'innovation;

**ATTENDU QUE** l'Organisme sollicite la participation financière de la Ville pour la réalisation du Projet, tel que ce terme est défini à l'article 2 de la présente convention;

**ATTENDU QUE** la Ville désire encourager l'Organisme à réaliser son Projet en l'aidant financièrement;

**ATTENDU QUE** les Parties désirent, dans le cadre de la présente convention de contribution financière, prévoir les conditions qui s'y rattachent (ci-après la « **Convention** »);

**ATTENDU QUE** la Ville a adopté une Politique de gestion contractuelle en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle a remis une copie de ladite politique à l'Organisme;

**ATTENDU QU'EN** vertu d'une sentence arbitrale, l'article 7 de la Politique de gestion contractuelle est inopérant envers les membres du Syndicat professionnel des scientifiques à pratique exclusive de Montréal (arpenteurs-géomètres, ingénieurs, chimistes et médecins vétérinaires);

**LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :**

### **ARTICLE 1 INTERPRÉTATION**

Le préambule et les annexes font partie intégrante de la présente Convention. En cas de difficulté d'interprétation, le texte de la Convention a préséance sur celui des annexes qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

### **ARTICLE 2 DÉFINITIONS**

Dans la présente Convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les mots suivants signifient :

- 2.1 « Annexe 1 » :** la description du Projet;
- 2.2 « Annexe 2 » :** le protocole de visibilité mentionné à l'article 4.4 de la présente Convention, le cas échéant;
- 2.3 « Projet » :** le projet de l'Organisme pour la réalisation duquel la Ville lui fournit la contribution prévue à l'article 5.1 de la présente Convention, lequel est plus amplement décrit à l'Annexe 1;
- 2.4 « Rapport annuel » :** document présentant le profil de l'Organisme, le nom de ses administrateurs et dirigeants, un bilan de ses activités et accomplissements pour chaque année de la présente Convention;
- 2.5 « Reddition de compte » :** les rapports d'activités, les rapports d'étape, le cas échéant, la liste des interventions ou activités effectuées, les sommes qui ont été utilisées à même la contribution financière reçue de la Ville ainsi que les fins pour lesquelles elles ont été employées de même que les sommes consacrées aux frais de gestion, le niveau d'atteinte des objectifs mesurables ou tout autre document exigé par le Responsable dans le cadre du Projet;

**2.6 « Responsable » :** Mme Géraldine Martin, directrice, Direction de l'entrepreneuriat;

**2.7 « Unité administrative » :** Service du développement économique de la Ville de Montréal.

### **ARTICLE 3**

#### **OBJET**

La présente Convention a pour objet de définir les modalités et conditions des versements de la contribution financière de la Ville à l'Organisme afin que ce dernier puisse réaliser le Projet.

### **ARTICLE 4**

#### **OBLIGATIONS DE L'ORGANISME**

En considération des sommes versées par la Ville, l'Organisme s'engage à :

#### **4.1 Réalisation du Projet**

- 4.1.1 utiliser la contribution financière de la Ville exclusivement aux fins de la réalisation du Projet. En aucun cas, la contribution financière pourra servir à appuyer la mission globale de l'Organisme;
- 4.1.2 assumer tous les coûts et risques associés à la réalisation du Projet et assumer tout dépassement des coûts requis pour sa réalisation, étant entendu que la participation de la Ville ne sera en aucun cas supérieure à la somme prévue à l'article 5.1 de la présente Convention;

#### **4.2 Autorisations et permis**

- 4.2.1 obtenir à ses frais toutes les autorisations et tous les permis requis avant d'entreprendre une activité dans le cadre de la présente Convention;
- 4.2.2 payer directement aux organismes qui les imposent, tous les impôts, les taxes, les permis et les droits exigés en lien avec le Projet et les activités qui y sont reliées;

#### **4.3 Respect des lois**

se conformer en tout temps aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux en vigueur, aux instructions, directives et autres recommandations d'usage provenant de la Ville;

#### **4.4 Promotion et publicité**

- 4.4.1 faire état de la participation financière de la Ville, conformément au protocole de visibilité (ci-après le « **Protocole de visibilité** ») joint, le cas

échéant, à la présente Convention à l'Annexe 2, dans tout document, communication, activité, publicité, affichage, rapport de recherche ou document d'information, quel qu'en soit le support, relatif à l'objet de la présente Convention (ci-après la « **Publication** ») et faire en sorte que la Publication reflète, de façon équitable, l'importance de l'aide accordée par la Ville par rapport aux autres personnes qui auraient contribué au Projet. La Publication doit être préalablement approuvée par écrit par le Responsable;

- 4.4.2 associer et inviter la Ville aux différents événements en relation avec le Projet;

## 4.5 Aspects financiers

- 4.5.1 déposer la Reddition de compte auprès du Responsable. Cette Reddition de compte doit être faite selon la forme et les paramètres que le Responsable lui communiquera, étant entendu que cette forme et ces paramètres pourront être modifiés en tout temps sur simple avis du Responsable.

Cette Reddition de compte doit lui être remise :

- le 15 septembre 2018 : pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 août 2018;
- le 15 janvier 2019 : pour la période du 1<sup>er</sup> septembre au 31 décembre 2018;
- le 15 septembre 2019 : pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 août 2019;
- le 15 décembre 2019 : pour la période du 1<sup>er</sup> septembre au 30 novembre 2019.

Nonobstant l'alinéa 2 ci-dessus, au moment de la terminaison de la présente Convention, que celle-ci soit due à la résiliation ou à l'arrivée de son terme (ci-après la « **Date de terminaison** »), la Reddition de compte doit être transmise au Responsable dans les trente (30) jours de la Date de terminaison;

- 4.5.2 tenir une comptabilité distincte de celle concernant les autres secteurs d'activités de l'Organisme pour les sommes versées par la Ville aux fins de la présente Convention et faisant état des fins pour lesquelles ces sommes ont été utilisées et joindre ces informations financières dans ses états financiers annuels;
- 4.5.3 autoriser le directeur du Service des finances de la Ville ou son représentant, à examiner en tout temps durant les heures régulières d'ouverture de bureau, les livres et registres comptables réservés à l'utilisation des sommes versées par la Ville. De plus, l'Organisme accepte de collaborer et de mettre du personnel à la disposition de la Ville, durant les heures normales de bureau, pour répondre à ses questions et lui fournir une copie, sur simple demande et sans frais additionnels, de toutes pièces justificatives lui permettant de s'assurer de la bonne exécution de la présente Convention;

- 4.5.4 déposer auprès du Responsable son Rapport annuel dans les quatre-vingt-dix (90) jours de la clôture de son exercice financier;
- 4.5.5 dans la mesure où la contribution financière annuelle est d'une valeur de cent mille dollars (100 000 \$) et plus, transmettre pour chaque année de la présente Convention au Vérificateur général de la Ville (1550, rue Metcalfe, bureau 1201, Montréal, Québec, H3A 3P1), ses états financiers vérifiés conformément à l'article 107.9 de la *Loi sur les cités et villes*, et transmettre, pour chaque année de la présente Convention, au Responsable, copie desdits états financiers vérifiés, le tout au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de son exercice financier;
- 4.5.6 dans la mesure où la contribution financière annuelle est d'une valeur de moins de cent mille dollars (100 000 \$), transmettre pour chaque année de la présente Convention au Responsable ses états financiers au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de son exercice financier;
- 4.5.7 à la Date de terminaison, remettre à la Ville, dans les cinq (5) jours d'une demande écrite du Responsable, toute somme non engagée à cette date dans la réalisation du Projet;

#### **4.6 Conseil d'administration**

- 4.6.1 remettre au Responsable dans les trente (30) jours de la signature de la présente Convention, une copie du règlement de régie interne de l'Organisme ainsi qu'une copie de ses lettres patentes;
- 4.6.2 à la demande de la Ville, permettre à un représentant de la Ville d'assister, à titre d'observateur seulement, aux conseils d'administration de l'Organisme et à cette fin, lui faire parvenir un avis de convocation dans les délais prévus au règlement de régie interne de l'Organisme;

#### **4.7 Responsabilité**

- 4.7.1 garantir et tenir la Ville indemne de toutes réclamations et de tous dommages de quelque nature que ce soit en raison de la présente Convention. L'Organisme s'engage également à prendre fait et cause pour la Ville, ses employés, représentants et mandataires dans toute réclamation ou poursuite intentée contre cette dernière par des tiers en raison de la présente Convention et sans limiter la généralité de ce qui précède, en raison de la licence concédée à l'article 11 de la présente Convention, et la tient indemne en capital, frais et intérêts de tout jugement, toute condamnation ou de toute décision qui pourrait être prononcés contre elle et de toute somme qu'elle aura déboursée avant ou après jugement en raison de ce qui précède;
- 4.7.2 assumer seule toute la responsabilité à l'égard des tiers et à assumer seule la responsabilité de toute action, réclamation ou demande que peut occasionner l'exécution de la présente Convention;

#### **4.8 Séance du conseil municipal**

lorsque la contribution financière annuelle est accordée par le conseil municipal, qu'elle est d'une valeur de cent mille dollars (100 000 \$) et plus, et dans la mesure où le Responsable en fait la demande, être présent, par l'intermédiaire de ses dirigeants, lors d'une séance plénière du conseil municipal selon le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal*, et répondre aux questions posées par ses membres relativement à la présente Convention.

### **ARTICLE 5 OBLIGATIONS DE LA VILLE**

#### **5.1 Contribution financière**

En considération de l'exécution par l'Organisme de toutes et chacune des obligations contenues à la présente Convention, la Ville convient de lui verser la somme maximale de deux cent cinquante deux milles huit cent dollars (252 800 \$), incluant toutes les taxes applicables, le cas échéant, devant être affectée à la réalisation du Projet.

#### **5.2 Versements**

##### 5.2.1 Pour l'année 2018 :

5.2.2.1 une somme maximale de quatre vingt six mille neuf cent dollars (86 900 \$) dans les trente jours de la signature de la convention.

5.2.2.2 une somme maximale de trente neuf mille cinq cent dollars (39 500 \$) après le 15 septembre 2018, suite au dépôt du rapport exigé pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 août 2018, à la satisfaction du Responsable;

Chaque versement est conditionnel à ce que l'Organisme ait respecté les termes et conditions de la présente Convention.

##### 5.2.2 Pour l'année 2019 :

5.2.2.1 une somme maximale de quatre vingt six mille neuf cent dollars (86 900 \$) après le 15 janvier 2019, suite au dépôt du rapport exigé pour la période du 1<sup>er</sup> septembre au 31 décembre 2018, à la satisfaction du Responsable ;

5.2.2.1 une somme maximale de trente quatre mille cinq cent dollars (34 500 \$) après le 15 septembre 2019, suite au dépôt du rapport exigé pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 août 2019, à la satisfaction du Responsable;

- 5.2.2.2 Une somme maximale de cinq mille dollars (5 000 \$) après le 1<sup>er</sup> décembre 2019, suite au dépôt d'un rapport pour la période du 1<sup>er</sup> septembre au 30 novembre 2019, à la satisfaction du Responsable.

Chaque versement est conditionnel à ce que l'Organisme ait respecté les termes et conditions de la présente Convention.

### **5.3 Ajustement de la contribution financière**

Le Responsable peut exiger la remise par l'Organisme de toute somme n'ayant pas servi à la réalisation du Projet. De plus, le Responsable pourra réduire le montant de la contribution financière si la réalisation du Projet ne requiert plus la somme maximale.

### **5.4 Aucun intérêt**

L'Organisme ne pourra en aucun cas réclamer de la Ville des intérêts pour versements effectués en retard.

## **ARTICLE 6 GOUVERNANCE ET ÉTHIQUE**

- 6.1 L'Organisme doit, dans la réalisation des activités et du Projet prévus à la présente Convention, agir selon les règles de conduite d'une personne avisée et prudente, de manière à ne porter aucun préjudice à la Ville ou à des tiers.

- 6.2 L'Organisme doit prendre toutes les mesures requises pour éviter des conflits d'intérêts et doit se conformer aux directives émises par le Responsable à cet égard.

L'Organisme doit notamment informer le Responsable, par écrit, de tout contrat devant être conclu par l'un des membres de son conseil d'administration avec la Ville ou avec l'Organisme.

- 6.3 L'Organisme doit utiliser la contribution financière octroyée dans le cadre de la présente Convention aux fins qui y sont prévues, cette contribution ne pouvant en aucun cas servir à payer le salaire d'un employé ou les honoraires de tout tiers qui fait du démarchage pour le compte de l'Organisme.

## **ARTICLE 7 DÉFAUT**

- 7.1 Il y a défaut :

- 7.1.1 si l'Organisme n'observe pas quelque engagement pris aux termes de la présente Convention;
  - 7.1.2 si l'Organisme fait une cession de biens, est réputé avoir fait une cession de biens ou fait l'objet d'une ordonnance de séquestre;
  - 7.1.3 si l'administration de l'Organisme passe entre les mains de tiers, qu'il s'agisse de fiduciaires ou autres, en vertu d'un acte consenti par l'Organisme pour garantir l'exécution de ses obligations ou de celles de tiers;
  - 7.1.4 si l'Organisme perd son statut d'organisme sans but lucratif ou cesse d'être reconnu comme tel par les autorités fiscales.
- 7.2** Dans les cas prévus au sous-paragraphe 7.1.1, le Responsable avise par écrit l'Organisme du défaut et lui demande d'y remédier dans le délai qu'il détermine. Le Responsable peut retenir tout versement tant que l'Organisme n'a pas remédié au défaut. Si malgré cet avis, l'Organisme refuse ou néglige de remédier à tel défaut dans le délai imparti, la présente Convention sera résiliée de plein droit, sous réserve de tout recours pouvant être exercé par la Ville pour les dommages occasionnés par ce défaut.
- 7.3** Dans les cas prévus aux sous-paragraphe 7.1.2, 7.1.3 et 7.1.4, la présente Convention est résiliée de plein droit sans avis ni délai, dès la survenance de l'événement.
- 7.4** S'il est mis fin à la présente Convention en application des articles 7.2 ou 7.3, toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due, ce dernier devant également remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet reçue de celle-ci. La Ville peut aussi exiger le remboursement de tout ou partie des sommes déjà versées à l'Organisme.

## **ARTICLE 8** **RÉSILIATION**

- 8.1** La Ville peut, à sa discrétion, mettre fin en tout temps à la présente Convention, sans indemnité pour quelque dommage que ce soit subi par l'Organisme, sur préavis écrit de trente (30) jours, en acquittant le coût des activités déjà réalisées dans le cadre du Projet.
- 8.2** L'Organisme convient expressément de n'exercer aucun recours contre la Ville en raison de la résiliation de la présente Convention.
- 8.3** Toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due. Ce dernier doit également remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet reçue de celle-ci.

## **ARTICLE 9**

### **DURÉE**

La présente Convention prend effet à sa signature par les Parties et se termine, sous réserve des articles 7 et 8, lorsque les Parties ont rempli leurs obligations, mais au plus tard le 31 décembre 2019.

Nonobstant la fin de la présente Convention prévue ci-haut, il est entendu que les articles 4.5.4, 4.5.5, 4.5.6, 4.5.7, 4.7, 4.8 et 11 continueront à produire leurs effets entre les Parties.

## **ARTICLE 10**

### **ASSURANCES**

- 10.1** L'Organisme doit souscrire, à ses frais, et maintenir en vigueur pendant toute la durée de la présente Convention, un contrat d'assurance responsabilité civile accordant par accident ou événement une protection minimale de deux millions de dollars (2,000,000 \$) pour les blessures corporelles, pour les dommages matériels et pour les préjudices et dans laquelle la Ville est désignée comme coassurée.
- 10.2** De plus, le contrat d'assurance doit contenir un avenant stipulant que l'assureur doit donner à la Ville, par courrier recommandé ou poste certifiée, un avis écrit de trente (30) jours en cas de modification ou de résiliation du contrat d'assurance. Aucune franchise stipulée dans le contrat d'assurance ne sera applicable à la Ville.
- 10.3** L'Organisme s'engage à remettre au Responsable, dans les dix (10) jours de la signature de la présente Convention, une copie de la police d'assurance ou du certificat de la police. L'Organisme doit fournir, à chaque année, le certificat de renouvellement de la police d'assurance, au moins quinze (15) jours avant son échéance.

## **ARTICLE 11**

### **LICENCE**

L'Organisme concède à la Ville, à titre gratuit, une licence non exclusive, perpétuelle, sans limite territoriale, transférable et irrévocable lui permettant notamment de reproduire, de traduire, de publier, d'adapter et de communiquer au public, par quelque moyen que ce soit, en totalité ou en partie, les renseignements liés aux travaux ou documents en lien avec le Projet réalisés par l'Organisme, ses employés ou ses sous-traitants.

## **ARTICLE 12**

### **DÉCLARATIONS ET GARANTIES**

12.1 L'Organisme déclare et garantit :

- 12.1.1 qu'il a le pouvoir de conclure la présente Convention et d'exécuter toutes et chacune des obligations qui lui sont imposées en vertu de celle-ci;
- 12.1.2 que les droits de propriété intellectuelle pour tout document, travail écrit, représentation ou activité ayant lieu sous son contrôle en lien avec le Projet ont été dûment acquittés et que ces représentations ou activités peuvent valablement avoir lieu;
- 12.1.3 qu'il détient et a acquis de tout tiers, le cas échéant, tous les droits lui permettant de réaliser la présente Convention et notamment ceux lui permettant de consentir la licence prévue à l'article 11 de la présente Convention;
- 12.1.4 que toutes et chacune des obligations qu'il assume en vertu de la présente Convention constituent des considérations essentielles sans lesquelles la Ville n'aurait pas signée celle-ci.

## **ARTICLE 13**

### **DISPOSITIONS GÉNÉRALES**

#### **13.1 Entente complète**

La présente Convention constitue la totalité et l'intégralité de l'entente intervenue entre les Parties.

#### **13.2 Divisibilité**

Une disposition de la présente Convention jugée invalide par un tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et force exécutoire.

#### **13.3 Absence de renonciation**

Le silence de l'une ou l'autre des Parties ou son retard à exercer un droit ou un recours ne doit jamais être interprété comme une renonciation de sa part à tel droit ou recours.

#### **13.4 Représentations de l'Organisme**

L'Organisme n'est pas le mandataire de la Ville et ne peut, par ses actes ou omissions, engager la responsabilité de cette dernière ou la lier de toute autre façon.

### **13.5 Modification à la présente Convention**

Aucune modification aux termes de la présente Convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit préalable des deux (2) Parties.

### **13.6 Lois applicables et juridiction**

La présente Convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

### **13.7 Ayants droit liés**

La présente Convention lie les Parties aux présentes de même que leurs successeurs et ayants droit respectifs.

### **13.8 Cession**

Les droits et obligations de l'une ou l'autre des Parties ne peuvent être cédés qu'avec l'accord écrit préalable de l'autre Partie.

L'Organisme ne peut consentir une hypothèque ou donner en garantie à un tiers les sommes qui lui sont versées par la Ville en vertu de la présente Convention.

### **13.9 Avis et élection de domicile**

Tout avis ou document à être donné ou transmis relativement à la présente Convention est suffisant s'il est consigné dans un écrit et expédié par un mode de communication qui permet à la Partie expéditrice de prouver sa livraison au destinataire.

#### **Élection de domicile de l'Organisme**

L'Organisme fait élection de domicile au 360, rue St-Jacques, Montréal, Québec, H2Y 1P5, et tout avis doit être adressé à l'attention de Mme Johanne Maletto, directrice générale. Pour le cas où il changerait d'adresse sans dénoncer par écrit à la Ville sa nouvelle adresse, l'Organisme fait élection de domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure pour le district de Montréal, chambre civile.

#### **Élection de domicile de la Ville**

La Ville fait élection de domicile au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, et tout avis doit être adressé à l'attention du Responsable.

**13.10 Exempleire ayant valeur d'original**

La présente Convention peut être signée séparément à même un nombre infini d'exemplaires distincts qui sont tous des originaux mais qui, pris collectivement, ne forment qu'un seul et même document. Chaque exemplaire peut être transmis par télécopieur ou courriel et la copie ainsi transmise a le même effet qu'un original.

**EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX (2) EXEMPLAIRES, À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.**

Le .....<sup>e</sup> jour de ..... 20\_\_

**Ville de Montréal**

Par:

\_\_\_\_\_  
Me Yves Saindon, greffier

Le .....<sup>e</sup> jour de ..... 20\_\_

**Mouvement québécois de la  
qualité (MQQ)**

Par:

\_\_\_\_\_  
Johanne Maletto, directrice générale

Cette convention a été approuvée par le Conseil d'agglomération de la Ville de Montréal, le .....<sup>e</sup> jour de ..... 20\_\_ (Résolution .....).

## **ANNEXE 1**

### **PROJET**

Le projet consiste à assurer l'organisation et le suivi d'une série d'activités dans le cadre du « Parcours innovation PME Montréal » :

2018 : organisation et suivi administratif des activités suivantes :

Formation-ateliers sur « Innovation, design thinking » pour 30 PME (3 jours)  
Formation-ateliers sur « Innovation et croissance » pour 10 PME (3 jours)  
Formation sur le courage managérial (1 jour)  
Suivi du coaching pour 10 PME (20h / PME)  
Activités de réseautage pour l'ensemble des PME ayant bénéficié du Parcours  
(3 activités)

2019 : suivi administratif et organisationnel des activités suivantes :

Formation-ateliers sur « Innovation et croissance » (3 jours)  
Formation-atelier sur « Innovation, design thinking » (3 jours)  
Formation sur le courage managérial (1 jour )  
Suivi du coaching pour 10 PME (20h/PME)  
Activités de réseautage pour l'ensemble des PME ayant bénéficié du Parcours  
(3 activités)

Les rapports devront être déposés tel que stipulé à l'article 4.5.1 de la convention et doivent décrire :

- Titre de l'activité
- Description de l'activité
- Le lieu de l'activité
- Le nom des participants
- Le nombre des participants provenant des PME et des accompagnateurs
- Etat des dépenses de chacune des activités

## **ANNEXE 2**

### **PROTOCOLE DE VISIBILITÉ**

#### **1. VISIBILITÉ**

L'Organisme doit :

- 1.1.** Développer, présenter, faire approuver et réaliser une stratégie ou des actions de communication répondant aux exigences du Protocole de visibilité;
- 1.2.** S'assurer, le cas échéant, que tous les sous-traitants engagés par l'Organisme respectent les obligations en matière de communication, de normes de visibilité et respectent la Charte de la langue française.

#### **2. COMMUNICATIONS**

L'Organisme doit :

- 2.1.** Reconnaissance de la contribution de la Ville :
  - Faire état de la contribution de la Ville et souligner la participation dans toutes communications relatives au Projet;
  - Sur les médias sociaux, souligner la participation et remercier la Ville pour son soutien;
  - Mentionner verbalement la participation financière de la Ville lors des activités publiques organisées dans le cadre du Projet et lors du bilan.
  - Apposer les logos de la Ville, sur tous les outils de communication, imprimés et électroniques, notamment sur les affiches, les dépliants, les journaux, le site Internet, les bandeaux Internet, les infolettres, les communiqués de presse, les lettres de remerciements, les certificats de participation relatifs à la présente Convention;

Les logos de la Ville devront également figurer sur toutes les publicités, et ce, peu importe le format, le support ou le véhicule;

Dans le cas où l'insertion des logos de la Ville n'est pas possible, l'Organisme doit ajouter le libellé suivant : Fier partenaire de la Ville de Montréal

- Soumettre, le cas échéant, pour approbation ([visibilite@ville.montreal.qc.ca](mailto:visibilite@ville.montreal.qc.ca)) tous les textes soulignant la contribution financière de la Ville et tous les documents où figurent les logos de la Ville, au moins dix (10) jours ouvrables avant leur diffusion;
- S'il y a lieu, ajouter les logos de la Ville en clôture de toutes publicités télé ou Web. Les logos de la Ville peuvent faire partie d'un regroupement des participants au Projet. Par contre, à titre de collaborateur principal, il devra être mis en évidence;
- Ajouter les logos de la Ville sur tous les panneaux remerciant les collaborateurs;

## 2.2. Relations publiques et médias :

- Assurer, le cas échéant, l'accréditation média des représentants de la Ville (incluant les bloggeurs, les photographes et les caméramans ou autres professionnels qu'ils ont mandatés) et prendre en charge la gestion des droits des artistes quant aux photos, vidéos et autres contenus diffusés sur les plateformes de la Ville, à des fins strictement promotionnelles et non commerciales;
- Le cas échéant, lors d'une annonce importante impliquant la Ville :
  - Inviter par écrit le maire à participer aux conférences de presse et aux événements médiatiques liés au Projet ou à l'activité, un minimum de 20 jours ouvrables à l'avance;
  - Soumettre pour approbation au cabinet du maire et du comité exécutif le scénario du déroulement, l'avis média et du communiqué concernant le Projet;
  - Offrir au cabinet du maire et au comité exécutif, la possibilité d'insérer une citation du représentant politique dans le communiqué, un minimum de 20 jours ouvrables à l'avance;

Pour adresser une demande au cabinet du maire et du comité exécutif, veuillez utiliser les formulaires en ligne destinés à cet effet à l'adresse suivante : <https://mairedemontreal.ca/>, section « **Communiquer avec nous** ».

**Note** : pour une demande de citation dans un communiqué, veuillez utiliser le courriel suivant : [communication.du.maire@ville.montreal.qc.ca](mailto:communication.du.maire@ville.montreal.qc.ca).

**2.3.** Normes graphiques et linguistiques :

- Respecter la mise en application des normes et règles d'utilisation du logotype de la Ville et ses normes d'utilisation (disponible sur le site Internet à l'adresse suivante : [ville.montreal.qc.ca/logo](http://ville.montreal.qc.ca/logo));
- Respecter l'ordre convenu pour le positionnement du logo de la Ville et des signatures des autres participants sur tous les outils promotionnels (communiqués, lettres, bannières, panneaux, etc.);
- Respecter les lois et la réglementation applicables au Québec, notamment les dispositions de la Charte de la langue française (RLRQ, c. C-11);

**2.4.** Publicité et promotion :

- Convenir et remettre des photographies et/ou des vidéos officielles à la Ville et libres de droits, qui pourront être utilisées pour la promotion de Montréal, sur Internet ou sur tout autre support média;

Lesdites photos ou vidéos devront être fournies au moment de l'amorce de la campagne promotionnelle. Une série de photographies post-événement devront également être remises;

- Ajouter un hyperlien vers le site de la Ville sur le site Internet du Projet ou de l'événement;
- Faire approuver les outils publicitaires et promotionnels par la Ville ([visibilite@ville.montreal.qc.ca](mailto:visibilite@ville.montreal.qc.ca)) avant leur impression et leur diffusion;
- Fournir un espace publicitaire d'une demi-page dans le programme de l'événement, si applicable. La publicité sera fournie par la Ville;
- Offrir, le cas échéant, d'inclure un mot officiel de la Ville dans le programme de l'événement. La demande doit être faite par écrit, un minimum de 30 jours ouvrables à l'avance. Pour adresser une demande, veuillez utiliser les mêmes coordonnées que celles apparaissant dans l'encadré du présent Protocole de visibilité;
- Permettre à la Ville d'installer des bannières promotionnelles (ou autres supports à être déterminés) sur le ou les sites de l'activité ou lors d'interventions publiques;

- Permettre à la Ville de s'annoncer gratuitement sur les différents véhicules publicitaires ou de diffusion sur le ou les sites de l'activité ou de l'événement (ex. : écrans numériques géants);
- Offrir à la Ville la possibilité d'adresser un message promotionnel aux participants lorsqu'il y a présence d'un animateur sur le site d'une activité;

Un message sera préparé à cet effet par la Ville.

- Lors de la tenue de l'événement (ou d'une activité) et si le contexte s'y prête, offrir à la Ville un emplacement gratuit pouvant aller jusqu'à 10 pi x 20 pi afin d'y installer un kiosque d'exposition ou toute autre structure permettant une interaction avec le public. Cet emplacement devra être situé dans un secteur fréquenté et être alimenté en électricité;
- S'assurer de la présence du logo de la Ville dans le champ de vision d'au moins une caméra lorsqu'il y a une captation de l'événement par une chaîne de télévision ou lors d'une webdiffusion.

## 2.5. Événements publics :

- Inviter le maire à participer aux événements publics organisés dans le cadre du Projet. La demande doit être faite par écrit, un minimum **de 20 jours** ouvrables à l'avance;
- Coordonner et effectuer le suivi des événements avec le cabinet du maire;
- Valider les règles protocolaires du cabinet en matière d'événements publics;

Pour joindre le cabinet politique pour la tenue d'événements publics, veuillez utiliser les mêmes coordonnées que celles apparaissant dans l'encadré plus haut, en précisant que le Projet ou l'activité est subventionné(e) par la Ville.

Si vous avez des questions concernant le Protocole de visibilité, vous pouvez joindre le Service des communications de la Ville à l'adresse courriel suivante :

[visibilite@ville.montreal.qc.ca](mailto:visibilite@ville.montreal.qc.ca)

À noter : l'Organisme doit communiquer avec le cabinet du maire pour une invitation ou encore pour une citation dans un communiqué. La demande faite au maire doit être envoyée par le biais d'un formulaire, consultez la section « **Communiquer avec nous** » sur <https://mairedemontreal.ca/>.



**Dossier # : 1170881004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat
<b>Objet :</b>	Accorder une contribution financière de 252 800 \$ au Mouvement québécois de la qualité pour l'organisation et le suivi d'un volet de la programmation du Parcours innovation PME Montréal pour la période 2018-2019 / Approuver un projet de convention à cet effet.

**SENS DE L'INTERVENTION**

Certification de fonds

---

**FICHIERS JOINTS**



[1170881004 - contribution MQQ -Parcours innovation PME.xls](#)

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Jorge PALMA-GONZALES  
Préposé au budget  
**Tél : 514 872-4014**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-12-18

Isabelle FORTIER  
Conseillère budgétaire  
**Tél : 514 872-9366**  
**Division : Service des finances - Dir. du conseil et soutien financiers**

**Dossier # : 1176469004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des technologies de l'information , Direction Solutions numériques , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Harmoniser les échéances et contrats de Innovative Interfaces Canada inc. jusqu'en 2020 / Approuver, et ratifier, un projet d'avenant no 3 à la convention initiale intervenue entre Innovative Interfaces Canada inc. et la Ville de Montréal afin de prolonger l'abonnement au produit ENCORE DISCOVERY pour une période de 3 ans à compter du 1er juin 2017, pour une somme de 85 232,28 \$, taxes incluses, majorant ainsi le montant total du contrat de 1 942 723,26 \$ à 2 027 955,54 \$, taxes incluses / Accorder, et ratifier, un contrat de gré à gré à Innovative Interfaces Canada inc. pour l'entretien des composantes et des licences de la suite Millennium supportant la technologie RFID, pour la période du 1er avril 2017 au 31 mars 2020, pour une somme maximale de 217 461,59 \$, taxes incluses / Approuver le projet de convention à cette fin

Il est recommandé :

1. d'approuver, et ratifier, un projet d'avenant no 3 afin d'autoriser une dépense additionnelle de 85 232,28 \$ taxes incluses, pour prolonger, à compter du 1er juin 2017, l'abonnement au produit ENCORE DISCOVERY pour une période de trois (3) ans, dans le cadre du contrat accordé à Innovative Interfaces Canada inc. (CM05 0283), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 942 723,26 \$ à 2 027 955,54 \$, taxes incluses;
2. d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, et ratifier, un projet de convention de gré à gré entre la Ville et Innovative Interfaces Canada Inc., pour l'entretien des composantes et des licences de la suite Millennium supportant la technologie RFID, pour la période du 1er avril 2017 au 31 mars 2020, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 217 461,59 \$, taxes incluses, conformément à son offre de service en date du 28 août 2017 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Les crédits budgétaires requis au financement de cette dépense

ont été considérés dans l'établissement du taux de dépenses mixtes d'administration générale imputées au budget de l'agglomération.

**Signé par** Alain DG MARCOUX **Le** 2018-01-08 10:43

**Signataire :**

Alain DG MARCOUX

---

Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1176469004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des technologies de l'information , Direction Solutions numériques , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Harmoniser les échéances et contrats de Innovative Interfaces Canada inc. jusqu'en 2020 / Approuver, et ratifier, un projet d'avenant no 3 à la convention initiale intervenue entre Innovative Interfaces Canada inc. et la Ville de Montréal afin de prolonger l'abonnement au produit ENCORE DISCOVERY pour une période de 3 ans à compter du 1er juin 2017, pour une somme de 85 232,28 \$, taxes incluses, majorant ainsi le montant total du contrat de 1 942 723,26 \$ à 2 027 955,54 \$, taxes incluses / Accorder, et ratifier, un contrat de gré à gré à Innovative Interfaces Canada inc. pour l'entretien des composantes et des licences de la suite Millennium supportant la technologie RFID, pour la période du 1er avril 2017 au 31 mars 2020, pour une somme maximale de 217 461,59 \$, taxes incluses / Approuver le projet de convention à cette fin

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Afin de soutenir les services en bibliothèques, la Ville de Montréal (Ville) a octroyé, en 2005, un contrat à la firme Innovative Interfaces Canada Inc. pour la fourniture du système intégré de gestion de bibliothèque Millennium et les services professionnels d'implantation associés. Ce contrat vient à échéance en 2020.

À la suite de l'octroi de ce contrat, la Ville a amendé le contrat en ajoutant des services de catalogue en ligne pour offrir des outils qui répondent aux besoins des utilisateurs pour une période de trois (3) ans. Ce produit (Encore Discovery), offert par la firme Innovative Interfaces Canada Inc., permet d'effectuer des recherches dans le catalogue du Réseau des bibliothèques publiques de Montréal, des réservations de documents et l'accès aux documents numériques.

Un second contrat a été octroyé de gré à gré à Innovative Interfaces Canada Inc. en 2013 pour l'implantation de la technologie RFID (technologie d'identification par radiofréquence). Cette nouvelle technologie a nécessité l'acquisition de licences d'utilisation et autres composantes de la suite Millennium, qui supportent cette technologie ainsi que le service d'entretien qui s'y rattache. La RFID est une technologie de plus en plus utilisée en bibliothèque. Elle permet d'installer des postes libre-service dans toutes les bibliothèques montréalaises, tels que les chutes à livres intelligentes et les robots de tri pour les documents retournés. Ainsi, les transactions de prêts peuvent être effectuées autant par les employés que par les usagers eux-mêmes, par l'entremise des équipements de libre-service

RFID. Les logiciels acquis depuis 2013 ont été déployés pour les comptoirs de prêts en libre-service, pour les portiques antivol, pour les chutes de retour et pour l'inventaire des collections.

La Ville souhaite amender le contrat actuel pour l'abonnement au produit Encore Discovery et renouveler le contrat pour l'entretien annuel des composantes de la suite Millennium qui supportent la technologie RFID jusqu'en 2020 et ainsi arrimer l'échéance de ces contrats avec l'échéance du contrat initial, valide jusqu'en 2020, pour les frais d'entretien du système de gestion documentaire Millennium. La révision du positionnement et de l'architecture des outils des bibliothèques, la révision des contrats et l'arrimage des dates d'échéance des contrats pour 2020, ont occasionnés des délais dans la présentation de ce dossier. Durant cette période, la Ville a continué à bénéficier des services de Innovative Interfaces Canada inc.

Le présent dossier vise donc, dans un premier temps, à approuver, et ratifier, un projet d'avenant no 3 à la convention initiale intervenue entre Innovative Interfaces Canada inc. et la Ville de Montréal, afin de prolonger l'abonnement au produit ENCORE DISCOVERY pour une période de trois (3) ans, à compter du 1er juin 2017, pour une somme de 85 232,28 \$, taxes incluses, majorant ainsi le montant total du contrat de 1 942 723,26 \$ à 2 027 955,54 \$, taxes incluses. Le présent dossier vise également à accorder, et ratifier, un contrat de gré à gré à Innovative Interfaces Canada inc. pour l'entretien des composantes et des licences de la suite Millennium supportant la technologie RFID, pour la période du 1er avril 2017 au 31 mars 2020, pour une somme maximale de 217 461,59 \$, taxes incluses, et à approuver un projet de convention à cette fin.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CM13 0123 – 25 février 2013 : Accorder un contrat de gré à gré à Innovative Interfaces Canada Inc., pour la fourniture de licences et de composantes et l'entretien annuel de la suite Millennium, pour une durée de trois (3) ans d'entretien, soit pour une somme maximale de 756 682,24 \$, taxes incluses, dans le cadre de l'implantation du système de gestion de bibliothèque Millennium/Approver un projet de convention à cette fin.

CE13 0016 – 16 janv. 2013 : Autoriser le lancement des appels d'offres publics pour la fourniture des équipements et accessoires ayant la technologie RFID pour les bibliothèques et fournir, lorsque requis, les services d'entretien s'y rattachant, comme mentionné au dossier décisionnel, et d'approuver les critères de sélection et leur pondération, qui seront utilisés lors de l'évaluation des soumissions.

CM12 1001 – 19 novembre 2012 : Approuver un projet d'avenant no 2 à la convention intervenue entre Innovative Interfaces Canada inc. et la Ville de Montréal en 2010 (CM10 0599) visant l'augmentation du budget d'honoraires prévu à l'Annexe D à 84 723,93 \$, taxes incluses, afin d'acquiescer auprès de cette firme l'abonnement au produit Encore Discovery, majorant ainsi le montant total du contrat de 1 857 999,33 \$ à 1 942 723,26 \$.

CM11 1031 - 20 décembre 2011 : Autoriser une dépense additionnelle de 16 553,33 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat octroyé à Innovative Interfaces Canada inc. (CM05 0283) pour l'implantation de Millennium, système intégré de gestion documentaire des bibliothèques de Montréal, majorant ainsi le montant total du contrat de 1 841 446 \$ à 1 857 999,33 \$, taxes incluses/Approver un projet de modification de convention à cet effet.

CM10 0599 - 24 août 2010 : Approuver un avenant à la convention intervenue entre Innovative Interfaces Canada inc. et la Ville de Montréal en 2005 (CM05 0283)/Autoriser une dépense annuelle de 271 496 \$, plus les taxes applicables, pour les frais d'entretien du

système de gestion documentaire Millennium, pour une durée maximale de dix (10) ans à compter du 27 mars 2010.

CM05 0283 - 19 avril 2005 : Octroyer un contrat à la firme Innovative Interfaces Canada Inc. pour la fourniture du système intégré de gestion de bibliothèque Millennium et les services professionnels d'implantation associés, pour un montant de 1 841 446 \$ (taxes incluses).

## DESCRIPTION

### Produit Encore Discovery :

Innovative Interfaces Canada Inc., notre fournisseur de système intégré de gestion documentaire, offre le produit ENCORE DISCOVERY. Il s'agit d'un outil de découverte qui inclut les fonctions suivantes :

· Recherche avec facettes	Les facettes permettent à l'utilisateur de préciser de façon très conviviale le résultat d'une recherche.
· Contenu social	C'est l'enrichissement du catalogue par l'utilisateur qui contribue en donnant son avis (« tagging », commentaire, appréciation) sur une oeuvre qu'il a consultée.
· Interface très visuelle	Résultats de recherche accompagnés d'images.
· Intégration avec les applications mobiles	Tablettes et téléphones mobiles.
· Fonctions de découverte	Suggestions de lecture contextuelles, « tag cloud ».
· Fonction de partage	L'utilisateur peut facilement partager le résultat d'une recherche sur les médias sociaux.
· Recherche fédérée	Permet à l'utilisateur d'interroger de façon transparente des bases de données externes.

L'abonnement au produit ENCORE DISCOVERY inclut la maintenance et les mises à jour.

### Entretien des composantes RFID :

Les logiciels de la suite libre-service de Millennium sont les suivants :

· Logiciel de prêt libre-service (Express Lane & Additional Stations)	Permet à l'abonné de faire lui-même l'emprunt de document et de consulter son dossier.
· Interface logicielle (Item Status API)	Permet de connaître le statut d'un livre sur les postes de prêt en libre-service.
· Protocole SIP2 (SIP2 Base + licences)	Utilisé avec les robots de tri pour enregistrer une transaction dans le système Millennium.

· Système d'inventaire client (Circa Assistant RFID)	Permet aux employés de faire un inventaire des livres sur les étagères en utilisant la norme RFID.
· Système d'inventaire serveur (Circa Inventory)	Ce logiciel reçoit l'information de Circa Assistant RFID et compare l'inventaire avec la base de données.
· Réservation d'un volume (Volume Level Holds)	Permet de réserver un tome d'une série comportant plusieurs volumes.
· Application mobile du module de recherche (AirPAC)	Permet à l'abonné de faire des recherches de livres à partir d'un téléphone mobile ou d'une tablette.

L'entretien des composantes et des licences de la suite Millennium, supportant la technologie RFID, prévoit les mises à jour et le support des logiciels de la suite libre-service de Millennium.

## JUSTIFICATION

L'octroi et la ratification de ces contrats permettra à la Ville, et particulièrement au Réseau des bibliothèques publiques de Montréal, de répondre aux attentes des Montréalaises et Montréalais en matière d'offres numériques.

Ces contrats sont accordés, de gré à gré, à Innovative Interfaces Canada Inc. puisqu'elle est la seule firme en mesure de fournir les services requis dans le cadre de ces projets, compte tenu des technologies utilisées actuellement. Les exceptions prévues aux articles 573.3 (6) (a) et (b) de la Loi sur les cités et ville, concernant les contrats accordés en gré à gré, s'appliquent à ce dossier.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût du renouvellement de l'abonnement du produit ENCORE DISCOVERY, et le coût d'entretien des composantes et des licences de la suite Millenium (qui supportent la technologie RFID), seront imputés au budget de fonctionnement du Service des technologies de l'information comme suit :

Description	2017	2018	2019	Total
Abonnement produit Encore Discovery	28 410,76 \$	28 410,76 \$	28 410,76 \$	85 232,28 \$
Entretien de la suite Millenium (RFID)	73 167,33 \$	72 147,13 \$	72 147,13 \$	217 461,59 \$
Total	101 578,09 \$	100 557,89 \$	100 557,89 \$	302 693,87 \$

Les dépenses seront assumées au budget de fonctionnement du Service des technologies de l'information. Les crédits budgétaires requis au financement de cette dépense ont été considérés dans l'établissement du taux des dépenses mixtes d'administration générale imputées au budget d'agglomération. Cette dépense sera assumée à 50,2 % par l'agglomération.

## DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'abonnement à ces contrats est essentiel afin de maintenir des outils de recherche performants et assurer la continuité de la stratégie de prêt et de retour de documents en libre-service dans le Réseau des bibliothèques publiques de Montréal.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ne s'applique pas.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Approbation par le comité exécutif : 17 janvier 2018.  
Approbation par le conseil municipal : 22 janvier 2018.  
Approbation par le conseil d'agglomération : 25 janvier 2018.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Hui LI)

Document(s) juridique(s) visé(s) :  
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Olivier TACHÉ)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Martine GÉLINAS  
Conseillère en analyse et contrôle de gestion

**Tél :** 514 872-8275

#### **ENDOSSÉ PAR**

Richard GRENIER  
Directeur

**Tél :**

Le : 2017-08-29

438 998-2829

**Télécop. :** 514 280-9109

**Télécop. :**

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Richard GRENIER  
Solutions numériques

**Tél :** 438 998-2829

**Approuvé le :** 2017-11-28

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Sylvain PERRAS  
Directeur du service des technologies de  
l'information

**Tél :** 514 280-

**Approuvé le :** 2017-12-15

August 28, 2017

## QUOTATION

### MONTREAL PUBLIC LIBRARY

Site Code: mtlpl

DESCRIPTION	TOTAL (CAD)
Millennium Add-ons Maintenance 1 April 2017 - 31 March 2018	\$63,637.59
Millennium Add-ons Maintenance 1 April 2018 - 31 March 2019	\$62,750.28
Millennium Add-ons Maintenance 1 April 2019 - 31 March 2020	\$62,750.28

THIS INFORMATION IS CONFIDENTIAL BETWEEN MONTREAL PUBLIC LIBRARY AND INNOVATIVE INTERFACES INC.

Notes:

1. The prices quoted may be subject to change where new software has been purchased or where the client has made or requested changes to existing software.
2. Taxes are not included in the quoted price but, if applicable, may be charged by Innovative at the point of invoicing.
3. Prices in Canadian Dollar.

For any questions or general queries, please contact  
**Rachel Pekar, Renewals Account Manager**  
rachel.pekar@iii.com | (973) 619-5208

<b>Product</b>	<b>Quantity</b>	<b>Annual Cost</b>
Express Lane & Additional Stations	135	\$ 37 044.00
Item Status API	1	\$ 1 980.00
SIP2 Base + licenses	98	\$ 12 936.00
Circa Assistant RFID	1	\$ 1 806.00
Circa Inventory	1	\$ 1 386.00
Volume Level Holds	1	\$ 2 448.96
AirPAC	1	\$ 1 247.04
Additional Express Lane Stations	10	\$ 3 549.24
Increase 2016- 0%		\$ -
Increase 2017- 0.6%		\$ 353.04



World Headquarters  
5850 Shellmound Way  
Emeryville, CA 94608  
+1.510.655.6200

9<sup>th</sup> Floor (Block A)  
Georges Quay Plaza  
Georges Quay  
Dublin 2

August 29, 2017

Normand Cardella m.s.i.  
Chef de section des systèmes d'information - bibliothèques  
Direction des solutions numériques, services aux citoyens et aux entreprises  
Service des technologies de l'information  
Ville de Montréal  
801, rue Brennan, 5e étage  
Montréal (Québec) H3C 0G4

Dear Normand

This letter confirms that Innovative Interfaces Incorporated (“Innovative”) is the sole supplier for all application software products and services running on the Sierra platforms. The Sierra product cannot be purchased from any third party or supplier other than Innovative as it is a proprietary product and requires Innovative's knowledge and expertise to install and maintain. All application software is maintained solely by Innovative. Accordingly, Innovative is the sole supplier and provider of Innovative software.

Sincerely yours,

DocuSigned by:  
  
A3BD8AF8AFFC452...  
Akin Adekeye  
General Counsel

**Dossier # : 1176469004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des technologies de l'information , Direction Solutions numériques , Direction
<b>Objet :</b>	Harmoniser les échéances et contrats de Innovative Interfaces Canada inc. jusqu'en 2020 / Approuver, et ratifier, un projet d'avenant no 3 à la convention initiale intervenue entre Innovative Interfaces Canada inc. et la Ville de Montréal afin de prolonger l'abonnement au produit ENCORE DISCOVERY pour une période de 3 ans à compter du 1er juin 2017, pour une somme de 85 232,28 \$, taxes incluses, majorant ainsi le montant total du contrat de 1 942 723,26 \$ à 2 027 955,54 \$, taxes incluses / Accorder, et ratifier, un contrat de gré à gré à Innovative Interfaces Canada inc. pour l'entretien des composantes et des licences de la suite Millennium supportant la technologie RFID, pour la période du 1er avril 2017 au 31 mars 2020, pour une somme maximale de 217 461,59 \$, taxes incluses / Approuver le projet de convention à cette fin

**SENS DE L'INTERVENTION**

Document(s) juridique(s) visé(s)

---

**COMMENTAIRES**

---

**FICHIERS JOINTS**



[Avenant 3 Innovative Interfaces.pdf](#)

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Olivier TACHÉ  
Avocat  
**Tél : 514-872-6886**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-11-30

Olivier TACHÉ  
Avocat  
**Tél : 514-872-6886**  
**Division : Contrats**



### AVENANT 3 CONVENTION

**ENTRE:** **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public dont l'adresse principale est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par **Yves Saindon**, dûment autorisé(e) aux fins des présentes en vertu de la résolution CM03 0836 ;

Ci-après appelée "**VILLE**"

**ET:** **Innovative Interfaces Canada Inc.**, personne morale ayant sa principale place d'affaires au 23 Lesmill Road, Suite 307, PO Box 33, Toronto, Ontario M3B 3P6, agissant et représentée par Akin Adekeye, avocat général, dûment autorisée tel qu'elle le déclare;

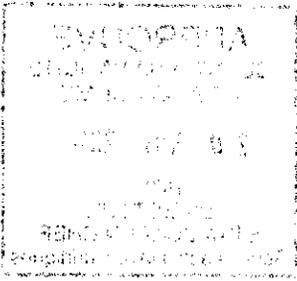
Ci-après appelée "**CONTRACTANT**"

N° d'inscription T.P.S. : 124250796

N° d'inscription T.V.Q. : N.A.

**ATTENDU QU'**une convention de services professionnels est intervenue le 27 mars 2005, entre la Ville et le Contractant (résolution CM05 0283), laquelle fut modifiée par l'avenant 1 en 2010 (résolution CM10 0599) et par l'avenant 2 en 2012 (résolution CM12 1001) (ci-après appelée la « **Convention initiale** »);

**ATTENDU QUE** les parties souhaitent modifier la convention initiale afin de permettre à la Ville de renouveler l'abonnement au produit ENCORE DISCOVERY pour une durée de trois (3) ans en augmentant le budget d'honoraires prévu à l'annexe D de la Convention initiale d'une somme de 74 131,14 \$ plus les taxes applicables (T.P.S., T.V.Q.);



**LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :**

**ARTICLE 1**  
**PRÉAMBULE**

Le préambule fait partie intégrale des présentes comme ci-après récéité au long.

**ARTICLE 2**  
**MODIFICATIONS**

2.1 L'article D.1 de l'annexe D de la Convention initiale est modifié par l'ajout du paragraphe suivant :

« D.1.1 La Ville s'abonne au produit ENCORE DISCOVERY. »

2.2 L'article D.2 de l'annexe D de la Convention initiale est modifié par l'ajout du paragraphe suivant :

« D.2.1 Pour l'abonnement mentionné à l'article D.1.1, le Contractant facturera à la Ville, dès le 1<sup>er</sup> juin 2017 et pour une durée de trois (3) ans, les frais d'abonnement annuels de 24 710,38 \$ excluant les taxes applicables (T.P.S., T.V.Q.), lequel abonnement comprend la maintenance ainsi que les mises à jour. »

**ARTICLE 3**  
**AUTRES DISPOSITIONS**

Tous les autres termes et conditions de la Convention initiale demeurent inchangés et continuent de régir les parties.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX EXEMPLAIRES, À MONTREAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Le    <sup>e</sup> jour de                    20

**VILLE DE MONTREAL**

Par : \_\_\_\_\_  
Me Yves Saindon, greffier de la Ville

Le    <sup>e</sup> jour de                    20

**Innovative Interfaces Canada Inc.**

Par : \_\_\_\_\_  
Akin Adekeye

Cette convention a été approuvée par la résolution \_\_\_\_\_.



**Dossier # : 1176469004**

**Unité administrative responsable :**

Service des technologies de l'information , Direction Solutions numériques , Direction

**Objet :**

Harmoniser les échéances et contrats de Innovative Interfaces Canada inc. jusqu'en 2020 / Approuver, et ratifier, un projet d'avenant no 3 à la convention initiale intervenue entre Innovative Interfaces Canada inc. et la Ville de Montréal afin de prolonger l'abonnement au produit ENCORE DISCOVERY pour une période de 3 ans à compter du 1er juin 2017, pour une somme de 85 232,28 \$, taxes incluses, majorant ainsi le montant total du contrat de 1 942 723,26 \$ à 2 027 955,54 \$, taxes incluses / Accorder, et ratifier, un contrat de gré à gré à Innovative Interfaces Canada inc. pour l'entretien des composantes et des licences de la suite Millennium supportant la technologie RFID, pour la période du 1er avril 2017 au 31 mars 2020, pour une somme maximale de 217 461,59 \$, taxes incluses / Approuver le projet de convention à cette fin

**SENS DE L'INTERVENTION**

Certification de fonds

---

**FICHIERS JOINTS**



[GDD 1176469004 V2.xlsx](#)

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Hui LI  
Préposée au budget  
**Tél : 514 872-9547**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-11-30

Gilles BOUCHARD  
Conseiller(ère) budgétaire  
**Tél : 514 872-0962**  
**Division : Direction Du Conseil Et Du Soutien Financier**



(2)

**Dossier # : 1174107002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction gestion des parcs et biodiversité , Forêt urbaine
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Parc du Mont-Royal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Arboriculture de Beauce inc. pour le service d'abattage de frênes dépérissants dans les parcs du Mont-Royal et Tiohtià:ke Otsira'kéhne - Montant total de 1 167 619,42 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 17-16370 - cinq soumissionnaires

Il est recommandé :

1. d'accorder à la firme Arboriculture de Beauce inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour une période de deux (2) ans (2018-2019), le contrat pour l'abattage de frênes dépérissants dans les parcs du Mont-Royal et Tiohtià:ke Otsira'kéhne, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 167 619,42 \$ taxes et contingences incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16370;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

**Signé par** Chantal I. GAGNON **Le** 2017-12-15 08:32

**Signataire :**

Chantal I. GAGNON

\_\_\_\_\_  
Directrice générale adjointe  
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1174107002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction gestion des parcs et biodiversité , Forêt urbaine
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Parc du Mont-Royal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Arboriculture de Beauce inc. pour le service d'abattage de frênes dépérissants dans les parcs du Mont-Royal et Tiohtià:ke Otsira'kéhne - Montant total de 1 167 619,42 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 17-16370 - cinq soumissionnaires

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'agrile du frêne, un insecte ravageur exotique qui détruit les frênes en quelques années, a été détecté sur le territoire de la Ville en juillet 2011. Originaire d'Asie du Sud-Est, cet insecte a déjà décimé plus de 75 millions de frênes en Amérique du Nord. Le 18 avril 2012, un plan d'action a été adopté par le comité exécutif afin de ralentir sa dispersion et réduire ses impacts sur la forêt urbaine montréalaise (CE12 0555). La réalisation de ce plan d'action est gérée par le Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal (SGPVMR). Au fil des années, le SGPVMR a poursuivi ses activités de dépistage, d'injection des frênes à conserver et d'abattage de ceux infestés ou en mauvaise condition. La Ville de Montréal a établi un cadre réglementaire pour l'ensemble du territoire (règlement 15-040) et celui-ci est en vigueur depuis le 2 juin 2015.

En juin et juillet 2017, le SGPVMR a réalisé un inventaire des frênes des parcs du Mont-Royal et Tiohtià:ke Otsira'kéhne. La Ville a recensé un total de près de 10 200 frênes d'un diamètre à hauteur de poitrine (DHP) supérieur ou égal à 15 cm, situés dans les milieux boisés accessibles des deux parcs. L'inventaire des frênes comprenait l'évaluation de l'état : mortalité, dépérissement, défoliation, structure, maladies, etc.

À la suite de cette évaluation, les frênes qui se qualifiaient pour un traitement ont été inclus dans le programme d'injection de la Ville et ont été traités au mois d'août 2017. Près de 6 300 frênes, soit presque les deux tiers des frênes de milieux boisés, furent traités cette année. De plus, la majeure partie des frênes situés en parterres aménagés est déjà protégée par les traitements sur un cycle de deux années. En résumé, pour ces deux parcs, l'ensemble des frênes dont l'état le permettait est maintenant protégé par le traitement à l'insecticide.

Les frênes ne se qualifiant pas pour un traitement à l'insecticide doivent être abattus; il y en a près de 4 000.

Dans les milieux boisés, les frênes constituent des espèces de transition qui cèdent la place à d'autres espèces d'arbres avec le temps. Beaucoup de frênes seront donc abattus et remplacés pour assurer cette transition, normalement naturelle, et ainsi maintenir l'intégrité écologique de ces milieux.

Ces deux parcs étant situés dans un site patrimonial déclaré (site patrimonial du Mont-Royal), le SGPVMR a obtenu, par le ministère de la Culture et des Communications du Québec, l'autorisation de réaliser les travaux. Des démarches ont également été entreprises auprès des arrondissements concernés afin d'obtenir des certificats d'autorisation d'abattage.

Un appel d'offres public, ouvert à tous les entrepreneurs rencontrant les termes des clauses administratives incluses au cahier des charges, a été lancé. Dans le but d'assurer la réalisation de ce projet, l'appel d'offres a paru dans le quotidien Le Devoir et a été publié sur le site électronique d'appel d'offres SÉAO en plus de celui de la Ville de Montréal le 4 octobre 2017. La durée de la publication a été de 19 jours, soit du 4 au 23 octobre 2017. L'ouverture des soumissions a été faite le 23 octobre à 10h30. Selon les clauses administratives incluses au cahier des charges, la soumission est valide pendant les 120 jours civils suivant la date fixée pour l'ouverture des soumissions (23 octobre 2017). Aucun addenda n'a été émis.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CM17 0746 - 13 juin 2017 - Accorder un contrat à Entrepreneur Paysagiste Strathmore (1997) Ltée pour les services d'injection de frênes sur le domaine public pour le secteur est-ouest, dans le cadre de la stratégie de lutte contre l'agrile du frêne, pour une somme maximale de 525 682,95 \$, taxes incluses.

CE17 0849 - 31 mai 2017 - Accorder un contrat à Bio-Contrôle Arboricole inc. pour les services d'injection de frênes sur le domaine public pour le secteur centre-sud, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 135 624,68 \$, taxes incluses.

CE16 1154 - 6 juillet 2016 - Accorder un contrat à Services des espaces verts, plus bas soumissionnaire conforme, pour les services d'injection de frênes sur le domaine public, dans le cadre de la stratégie de lutte contre l'agrile du frêne, aux prix de sa soumission, soit pour la somme maximale de 106 305, 89 \$, taxes incluses.

CM16 0604 - 18 mai 2016 - Conclure une entente-cadre de gré à gré, d'une durée de 30 mois, avec BioForest Technologies inc., fournisseur unique, pour la fourniture de l'insecticide TreeAzin<sup>MD</sup> - Montant estimé de l'entente-cadre 9 363 564 \$, taxes incluses.

CM16 0595 - 16 mai 2016 - Accorder un contrat à l'entreprise Bio-Contrôle Arboricole inc. pour le secteur OUEST pour la somme de 180 337,14 \$, taxes incluses, un contrat à Entrepreneurs Paysagistes Strathmore (1997) inc. pour le secteur CENTRE pour la somme de 283 614, 58 \$, taxes incluses, et un contrat à Entrepreneurs Paysagistes Strathmore (1997) inc. pour le secteur EST pour une somme de 146 075,74 \$, taxes incluses, pour les services d'injection de frênes sur le domaine public dans le cadre de la stratégie de lutte contre l'agrile du frêne.

CM15 0647 - 25 mai 2015 - Accorder trois contrats à Entrepreneur Paysagistes Strathmore (1997) Ltée pour les services d'injection de frênes sur le domaine public, pour les secteurs OUEST, CENTRE et EST, dans le cadre de la stratégie de lutte à l'agrile du frêne, pour une somme totale maximale de 693 615,43 \$, taxes incluses.

CE15 1361 - 5 août 2015 - Accorder à Services d'Arbres Primeau inc., plus bas

soumissionnaire conforme, un contrat pour le dépistage de frênes publics dans les grands parcs, dans le cadre de la stratégie de lutte à l'agrile du frêne, pour une durée maximale de trois ans, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 350 098,88 \$, taxes incluses.

## **DESCRIPTION**

Le présent projet consiste à effectuer des abattages de frênes dépérissants ou morts dans le cadre de la lutte à l'agrile dans les parcs du Mont-Royal et Tiohtià:ke Otsirà'kehne. La pente du terrain, la protection du patrimoine naturel et culturel, les multiples usages et la fréquentation très importante en font un milieu sensible pour ce type d'intervention.

Afin de planifier des travaux d'abattage de manière à réduire au minimum les impacts sur le milieu :

- La coordination des activités dans le parc se fera en continu et en étroite collaboration entre la Ville et l'ensemble de ses partenaires, incluant les Amis de la Montagne.
- L'abattage se fera à l'extérieur de la période de nidification des oiseaux migrateurs.
- Les travaux seront réalisés en hiver afin de minimiser les impacts sur les sous-bois et la végétation présente.
- Les travaux en hiver auront un impact moindre sur la faune présente. Les habitats de l'herpétofaune seront en effet protégés en grande partie par le couvert neigeux. De plus, un rayon de protection pour les nids d'oiseaux de proie connus a été pris en compte dans la séquence des abattages.

Dans le cas du bois provenant de frênes, l'entrepreneur doit en disposer en conformité avec l'Arrêté ministériel sur les lieux infestés par l'agrile du frêne émis par l'Agence canadienne d'inspection des aliments et la réglementation de la Ville de Montréal. De plus, le bois abattu doit être débité et disposé selon les spécifications du devis technique afin de permettre la valorisation des bois. Les billes de bois seront transportées sur un site qui permettra le tri des différentes catégories de bois (pâte et papier, sciage et copeaux). Le bois des frênes abattus sera donc valorisé par la suite.

Les travaux sont principalement en milieu forestier. Le projet se réalise en deux phases sur plusieurs secteurs de coupe afin de prendre en considération plusieurs éléments tels que la période de nidification des oiseaux et les usages récréatifs (ski de fond par exemple). La première phase est comprise de fin janvier au 31 mars 2018 (environ 1 500 frênes) et la deuxième phase se situe du 1<sup>er</sup> septembre 2018 au 31 mars 2019 (environ 2 300 frênes).

Les prix fournis sur le bordereau de soumission comprennent, sans s'y limiter :

- les travaux d'abattage des frênes identifiés, le déchiquetage, le débardage, le transport du bois vers le site de dépôt, la disposition de tous les débris et déchets résultant de ces travaux et le nettoyage complet des lieux;
- les clôtures ainsi que leur planification, installation, déplacement régulier pour suivre les opérations, un signaleur, etc.;
- les roulottes de chantier.

L'entrepreneur doit soumettre un échéancier d'exécution des travaux dans les dix jours ouvrables suivant l'octroi du contrat. L'échéancier doit clairement identifier, pour chaque activité, les moments critiques et/ou les diverses étapes de réalisation, le nombre et la composition des équipes de travail ainsi que la machinerie requise pour son exécution. Le programme détaillé doit séparer chaque tâche à réaliser. L'entrepreneur doit respecter les heures de travail tel que prescrit.

L'entrepreneur doit s'assurer du respect des dates butoirs prévues à l'échéancier qu'il nous remet. Un suivi assidu sera fait par le représentant de la Ville afin de s'en assurer. Aucune modification quant à la réalisation des secteurs ne pourra être faite sans l'accord de la Ville.

Pour les sept premiers jours de retard de calendrier, par rapport au délai stipulé à l'article «Échéancier», l'entrepreneur sera pénalisé d'un montant de 2 000 \$ par jour. Par la suite, une pénalité de 3 000 \$ par jours subséquents sera retenue à titre de dommages-intérêts. L'entrepreneur est avisé que la pénalité est sans plafond.

Le bordereau de soumission ne comporte pas de contingences.

L'appel d'offres ne mentionne pas de dépenses remboursables.

## JUSTIFICATION

La liste du SÉAO indique huit (8) preneurs de cahier de charges, soit :

1. Alex Laurin
2. Arbo-Design
3. Arboriculture de Beauce inc.
4. Asplundh Canada ULC
4. Élagage Prestige inc.
6. PASKA (9220-0575 Québec inc.)
7. Services d'Arbres Primeau inc.
8. Strathmore Landscape

Des 8 preneurs, cinq (5) entreprises ont déposé des soumissions, soit 63 % des preneurs. Aucun avis de désistement n'a été retourné.

À la suite de l'analyse, les 5 soumissions déposées ont été jugées conformes. L'entreprise Arboricultures de Beauce inc. est le plus bas soumissionnaire conforme.

<b>Soumissions conformes</b>	<b>Coût de base (taxes incluses)</b>	<b>Contingences (taxes incluses)</b>	<b>Total (taxes incluses)</b>
Arboriculture de Beauce inc.	1 061 472,20 \$	0 \$	1 061 472,20 \$
Asplundh Canada ULC	1 123 666,60 \$	0 \$	1 123 666,60 \$
PASKA (9220-0575 Québec inc.)	1 237 142,50 \$	0 \$	1 237 142,50 \$
Arbo-Design	1 744 371,67 \$	0 \$	1 744 371,67 \$
Strathmore Landscape	3 499 384,85 \$	0 \$	3 499 384,85 \$
Dernière estimation réalisée par le SGPVMR	1 147 737,94 \$	0 \$	1 147 737,94 \$
Coût moyen des soumissions conformes reçues (\$) <i>(total du coût des soumissions conformes reçues / nombre de soumissions)</i>			1 733 207,56 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) X 100</i>			63,28 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>			2 437 912,65 \$

Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) X 100</i>	229,67 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>	- 86 265,74 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) X 100</i>	- 8,13 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>	62 194,40 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) X 100</i>	5,86 %

Depuis 2014, le SGPVMR octroie des contrats d'abattage de frênes dépérissants dans les grands parcs. Il s'agit d'appel d'offres sur invitation (montant du contrat inférieur à 100 000 \$). Bien que la taille de ces contrats ne se compare pas avec le présent contrat, les prix unitaires obtenus sont jugés compétitifs sur le marché.

Un contrat octroyé par la Ville de Longueuil a également servi de comparable. Ce contrat consiste à effectuer des abattages de frênes et de toutes autres espèces sur le territoire de la Ville de Longueuil. Les quantités sont comparables soit environ 4 400 arbres sur une période de 3 ans.

Les termes inscrits au cahier des charges décrivent bien les travaux à faire et l'entrepreneur sera tenu de les réaliser tel que décrit.

Par ailleurs, il est prudent de croire que certains imprévus devront être gérés dans le cadre du présent contrat. Ainsi, une contingence représentant 10 % de la valeur totale de la plus basse soumission conforme doit être prévue au contrat et le montant de celle-ci s'élève à 106 147,22 \$.

Le plus bas soumissionnaire conforme détient une attestation de l'Autorité des marchés financiers (AMF). Il a obtenu cette attestation le 11 avril 2014 et en processus de renouvellement. Sa demande a été faite 90 jours avant la date d'expiration comme démontré dans les documents remis avec la soumission (voir pièces jointes).

L'adjudicataire n'est pas inscrit au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) et n'est pas rendu non conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le montant total de cette dépense de 1 167 619,42 \$ taxes et contingences incluses sera financé par le règlement d'emprunt no. RCG 17-024 Plan Gestion Forêt Urbaine CG17 0396 (soumission de l'adjudicataire 1 061 472,20 \$ et contingence 106 147,22 \$). Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

L'abattage de frênes dépérissants fait partie de la stratégie de lutte à l'agrile. Cette stratégie permet le contrôle de la mortalité et la planification du remplacement par la plantation.

Pour le parc du Mont-Royal, il est prévu qu'un contrat de reboisement soit octroyé afin de permettre le remplacement des frênes morts ou dépérissants. La Ville de Montréal élabore à cet effet une stratégie visant à bonifier la valeur patrimoniale des paysages et des milieux naturels du site patrimonial.

Une première analyse des données des frênes à abattre a permis de déterminer les zones potentielles de reboisement où des ouvertures seront créées. Le plan de reboisement en cours de réalisation permettra de préciser les secteurs où seront plantés plus de 40 000 arbres et arbustes soit un ratio de 10 végétaux plantés pour 1 arbre abattu.

Les plants, de petits calibres, sont destinés principalement aux aires de reboisement où la végétation en place est abondante. La Ville prévoit privilégier des arbres de petits calibres en forêt : plants de fortes dimensions (300 cc) et pot 1 gallon. Ces dimensions permettent de s'adapter aux contraintes de sol. De plus, des arbres de gros calibres seront plantés en parterre aménagé. L'ensemble des activités de reboisement sera planifié en concertation avec les professionnels de la Ville (ingénieur forestier, biologiste et architecte paysagiste) afin de prendre en compte l'ensemble des enjeux environnementaux et de paysages.

Il est prévu que la plantation soit réalisée sur une période de 3 ans ce qui permettra d'optimiser les périodes où les conditions climatiques sont les plus favorables. La plantation doit se faire le plus rapidement possible suite à l'ouverture du couvert afin de refermer les trouées et éviter l'envahissement de l'espace par des espèces envahissantes (le nerprun par exemple).

Montréal ne plante plus de frênes depuis 2004. Les essences à planter seront choisies en fonction de la communauté végétale en place, y compris la régénération naturelle. Le but visé est de créer une forêt la plus résiliente possible en y incluant que des espèces indigènes (telles que l'érable à sucre et le chêne rouge) susceptibles d'être rencontrées à cet endroit.

La variété des calibres et essences d'arbres sur différentes années vise à avoir une régénération d'arbres de différentes tailles.

Ainsi, cette vaste opération de remplacement des frênes infestés deviendra une opportunité de consolider la diversité et la résilience des arbres du parc du Mont Royal, en tenant compte des caractéristiques exceptionnelles de ce lieu emblématique et en minimisant les impacts sur la clientèle du parc.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'abattage des frênes ne se qualifiant pas pour un traitement est nécessaire afin que la lutte à l'agrile soit efficace. De plus, la coupe de frênes morts et dépérissants augmente la sécurité des usagers (évite la chute de branches mortes ou des arbres renversés par le vent). Les abattages de frênes dépérissants constituent d'ailleurs une des stratégies de lutte déployées pour garder le contrôle sur la mortalité des frênes selon l'approche SLAM (SLow Ash Mortality). Ils permettent de réduire les populations de l'agrile et ainsi de réduire la pression de l'insecte sur les frênes qui subsistent.

L'octroi de ce contrat doit être fait à la séance du conseil d'agglomération du 25 janvier 2018 afin de permettre la confirmation du début du contrat dans les jours suivant la réception de la résolution. En commençant l'approvisionnement dès l'octroi, l'entrepreneur pourra réaliser des secteurs sensibles demandant une intervention sur sol gelé avec une couverture de neige. Les travaux doivent être suspendus le 31 mars afin de respecter la période de nidification des oiseaux.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Un plan de communication est en cours de réalisation avec le Service des communications de la Ville : installation de panneaux explicatifs sur le site et ajout d'une page particulière à

ce dossier sur le site internet de la Ville (informations à propos du projet et questions/réponses).

Un appel d'offres est en cours avec les Amis de la Montagne pour une offre de services en communication et en interprétation. Ils pourront informer les usagers sur le terrain et par l'entremise de leurs moyens de communication habituels (site internet, Facebook, infolettre mensuelle).

Un forum public organisé par les Amis de la Montagne aura lieu en début d'année 2018. Lors de ce forum, le SGPVMR fera des présentations afin d'expliquer la stratégie de lutte à l'agrite dans le parc du Mont-Royal.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Fin janvier 2018 : rencontre de démarrage.

Début février au 31 mars 2018 : phase 1 des abattages.

1er octobre 2018 au 31 mars 2019 : phase 2 des abattages (fin des travaux le 31 mars 2019).

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Validation du processus d'approvisionnement :  
Service de l'approvisionnement , Direction (Marc-André DESHAIES)

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Hui LI)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-12-08

Luc ST-HILAIRE  
ingenieur(e) forestier

**Tél :** 514 872-7691  
**Télécop. :**

Daniel BÉDARD  
Chef de division

**Tél :** 514 872-1642  
**Télécop. :**

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Daniel HODDER  
Directeur - Gestion des parcs et biodiversité  
**Tél :** 514 872-1712  
**Approuvé le :** 2017-12-12

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Carole PAQUETTE  
Directrice  
**Tél :** 514 872-1457  
**Approuvé le :** 2017-12-14

Le 11 avril 2014

ARBORICULTURE DE BEAUCE INC.  
A/S MONSIEUR DENIS RANCOURT  
364 E, RTE DU PRÉSIDENT-KENNEDY  
BEAUCEVILLE (QC) G5X 1N9

N° de décision : 2014-CPSM-1023506

N° de client : 3000154136

Objet : Autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l'Autorité) accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, une autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, L.R.Q. c. C-65.1 (la LCOP). ARBORICULTURE DE BEAUCE INC. est donc inscrite au registre des entreprises autorisées tenu par l'Autorité.

Cette autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **10 avril 2017** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements transmis lors de la demande d'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Contrats publics » du site web de l'Autorité au [www.lautorite.qc.ca](http://www.lautorite.qc.ca).

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.



Louis Letellier  
Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires

Québec  
Place de la Cité, tour Cominar  
2640, boulevard Laurier, bureau 400  
Québec (Québec) G1V 5C1  
Téléphone : 418 525-0337  
Télécopieur : 418 525-9512  
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal  
800, square Victoria, 22<sup>e</sup> étage  
C.P. 246, tour de la Bourse  
Montréal (Québec) H4Z 1G3  
Téléphone : 514 395-0337  
Télécopieur : 514 873-3090



Numéro de client : 3000164136 Aide | Déconnexion

## SERVICES EN LIGNE DE L'AUTORITÉ

1 877 525-0337

Accueil	Dossier client	Contrats publics	Autres
---------	----------------	------------------	--------

## Suivi des demandes

Carte de crédit – Pour des raisons de sécurité, n'indiquez pas de numéro de carte de crédit dans un document électronique que vous transmettez à l'Autorité. Utilisez plutôt l'onglet État de compte/Paiement de votre dossier client ou procédez par la poste pour effectuer votre paiement.

La colonne « statut » indique l'état actuel de votre demande. Pour plus de détails sur les différents statuts possibles, veuillez consulter l'aide en ligne.

Date	N° de demande	Type de demande	Statut	Date statut	Formulaire soumis	Ajout de document
2017-01-13	1731320732	Demande d'ajout et modification de liens d'affaires (Contrats publics)	En attente d'un avis de l'UPAC	2017-01-16		
2016-12-16	1631235113	Demande de renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public	En analyse à l'Autorité	2017-01-16		
2016-12-16	1631266638	Demande d'ajout et modification de liens d'affaires (Contrats publics)	Demande traitée	2017-01-09		
2016-01-14	1630955819	Demande d'information générale	Demande traitée	2016-01-14		

Afficher les items 1 - 4 de 4

[Retour au menu](#)

© 2013 Autorité des marchés financiers | Conditions d'utilisation



[Autres mandats de l'Autorité](#)   [Contrats publics](#)   [Renouveler votre autorisation](#)

Renouveler votre autorisation

## Renouvellement

Afin de poursuivre vos activités en lien avec vos contrats publics, vous devez présenter à l'Autorité une demande de renouvellement de votre autorisation au moins 90 jours avant la date de son expiration.

À cet effet, vous recevrez une communication de l'Autorité **150 jours avant la date d'expiration** de votre autorisation. Cette communication, **transmise par le biais des Services en ligne**, vous indiquera de façon détaillée la marche à suivre afin de renouveler votre autorisation dans les délais prescrits. Vous pouvez aussi contacter votre agent d'autorisation si vous avez besoin d'obtenir davantage de précisions.

Si vous envoyez votre demande de renouvellement avant cette date, l'autorisation de votre entreprise demeure valide, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant sa révocation, jusqu'à ce que l'Autorité procède à son renouvellement. Vous serez donc autorisé durant la période d'analyse de votre demande à poursuivre l'exécution de vos contrats en cours, de même qu'à conclure de nouveaux contrats ou sous-contrats publics.

Afin d'être en mesure de déposer votre demande de renouvellement dans les délais requis, nous vous suggérons d'effectuer cette transaction par le biais des Services en ligne de l'Autorité.

Si nous ne recevons pas votre demande dans les délais requis, le **nom de votre entreprise sera retiré du registre des entreprises autorisées (REA)** à la date d'expiration de votre autorisation. **Votre entreprise ne sera donc plus en mesure de conclure de nouveaux contrats/sous-contrats publics pendant cette période.** Cependant, vous pourrez poursuivre vos contrats/sous-contrats en cours d'exécution jusqu'à ce que l'Autorité statue sur votre demande de renouvellement.

Nouvelle recherche

Dernière mise à jour : lundi, 15 mai 2017 à 19:30

### Fiche de l'entreprise

Nom : ARBORICULTURE DE BEAUCE INC.

Adresse du siège social : 364 E. RTE DU PRÉSIDENT-KENNEDY, , BEAUCEVILLE, QC,  
G5X 1N9, CANADA

Numéro de client à l'Autorité : 3000154136

Numéro d'entreprise du Québec (NEQ) : 1143264779

Autres noms d'affaires

- Aucun

Nouvelle recherche

Si vous avez des commentaires ou des questions concernant ce registre, nous vous invitons à le faire par le biais de la demande d'information.

## Nouvelle recherche

Dernière mise à jour : **lundi, 04 décembre 2017 à 19:30**

## Fiche de l'entreprise

Nom : ARBORICULTURE DE BEAUCE INC.

Adresse du siège social : 364 E, RTE DU PRÉSIDENT-KENNEDY, , BEAUCEVILLE, QC, G5X 1N9,  
CANADA

Numéro de client à l'Autorité : 3000154136

Numéro d'entreprise du Québec (NEQ) : 1143264779

### Autres noms d'affaires

- Aucun

## Nouvelle recherche

Si vous avez des commentaires ou des questions concernant ce registre, nous vous invitons à le faire par le biais de la [demande d'information](#).

**Dossier # : 1174107002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction gestion des parcs et biodiversité , Forêt urbaine
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Arboriculture de Beauce inc. pour le service d'abattage de frênes dépérissants dans les parcs du Mont-Royal et Tiohtià:ke Otsira'kéhne - Montant total de 1 167 619,42 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 17-16370 - cinq soumissionnaires

**SENS DE L'INTERVENTION**

Validation du processus d'approvisionnement

---

**FICHIERS JOINTS**



[17-16370 Intervention.pdf](#)[17-16370 Det Cah Final.pdf](#)[17-16370 PV.pdf](#)[17-16370 tpc.pdf](#)

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Marc-André DESHAIES  
Agent d'approvisionnement 2  
**Tél : 514 872-6850**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-12-11

Denis LECLERC  
Chef de section  
**Tél : 514 872-5241**  
**Division : Acquisition de biens et services**

## APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

<b>Identification</b>	
No de l'appel d'offres :	17-16370
No du GDD :	1174107002
Titre de l'appel d'offres :	Service d'abattage de frênes dans les parcs du Mont-Royal et Tiohtià : Ke Otsira'Kéhne
Type d'adjudication :	Au plus bas soumissionnaire conforme - analyse de conformité technique par l'unité cliente

<b>Déroulement de l'appel d'offres</b>	
Lancement effectué le :	4 - 10 - 2017
Nombre d'addenda émis durant la période :	0
Ouverture originalement prévue le :	23 - 10 - 2017
Date du dernier addenda émis :	- - -
Ouverture faite le :	23 - 10 - 2017
Délai total accordé aux soumissionnaires :	20 jrs
Date du comité de sélection :	- - -

<b>Analyse des soumissions</b>	
Nbre de preneurs :	8
Nbre de soumissions reçues :	5
% de réponses :	62,5
Nbre de soumissions rejetées :	0
% de rejets :	0
Durée de la validité initiale de la soumission :	120 jrs
Date d'échéance initiale :	20 - 2 - 2018
Prolongation de la validité de la soumission de :	0 jrs
Date d'échéance révisée :	20 - 2 - 2018

<b>Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi</b>			
Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées <input checked="" type="checkbox"/> et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples			
Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
Arbo-Design inc.	1 744 371,67 \$	<input type="checkbox"/>	
Entrepreneurs Paysagiste Strathmore (1997) Ltée	3 499 384,85 \$	<input type="checkbox"/>	
Arboriculture de Beauce inc.	1 061 472,20 \$	<input checked="" type="checkbox"/>	
Asplundh Canada ULC	1 123 666,60 \$	<input type="checkbox"/>	
PASKA (9220-0575 Québec inc.)	1 237 142,50 \$	<input type="checkbox"/>	

<b>Information additionnelle</b>
Les trois (3) preneurs de cahier des charges qui n'ont pas présenté de soumission ont donné les motifs de désistement suivants :
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Un (1) n'a donné aucune réponse</li> <li>- Un (1) a son carnet de commandes rempli</li> <li>- Un (1) ne pouvait respecter les spécifications du devis technique</li> </ul>

Préparé par : Marc-André Deshaies

Le 11 - 12 - 2017

Numéro de l'appel d'offres : 17-16370

Titre : Service d'abattage de frênes dépérissants

Date d'ouverture des soumissions : 23 octobre 2017

Article	Quantité	Arbo-Design inc. (1)		Entrepreneurs Paysagiste Strathmore (1997) Ltée (2)		Arboriculture de Beauce inc.		Asplundh Canada ULC		PASKA (9220-0575 Québec inc.)		
		Prix unitaire	Montant total	Prix unitaire	Montant total	Prix unitaire	Montant total	Prix unitaire	Montant total	Prix unitaire	Montant total	
1	Abattage, déchetage et transport (Arbres de 10 à 19 cm)	2017	250,00 \$	504 250,00 \$	414,00 \$	835 038,00 \$	115,00 \$	231 955,00 \$	116,49 \$	234 960,33 \$	180,00 \$	363 060,00 \$
2	Abattage, déchetage et transport (Arbres de 20 à 29 cm)	1385	400,00 \$	554 000,00 \$	629,00 \$	871 165,00 \$	245,00 \$	339 325,00 \$	224,49 \$	310 918,65 \$	250,00 \$	346 250,00 \$
3	Abattage, déchetage et transport (Arbres de 30 à 39 cm)	346	600,00 \$	207 600,00 \$	1 608,00 \$	556 368,00 \$	505,00 \$	174 730,00 \$	424,49 \$	146 873,54 \$	600,00 \$	207 600,00 \$
4	Abattage, déchetage et transport (Arbres de 40 à 59 cm)	143	900,00 \$	128 700,00 \$	3 778,00 \$	540 254,00 \$	700,00 \$	100 100,00 \$	1 125,49 \$	160 945,07 \$	800,00 \$	114 400,00 \$
5	Abattage, déchetage et transport (Arbres de 60 à 91 cm)	14	2 000,00 \$	28 000,00 \$	5 410,00 \$	75 740,00 \$	1 490,00 \$	20 860,00 \$	2 525,49 \$	35 356,86 \$	1 200,00 \$	16 800,00 \$
6	Clôture (Oméga 1.85 m hauteur) pour 45 semaines	200	1,62 \$	14 580,00 \$	4,11 \$	37 000,00 \$	1,50 \$	13 500,00 \$	1,01 \$	9 090,00 \$	0,50 \$	4 500,00 \$
7	Clôture (à neige plastique orange, 48 pouces hauteur) pour 45 semaines	2000	0,71 \$	64 000,00 \$	0,87 \$	78 000,00 \$	0,25 \$	22 500,00 \$	0,19 \$	17 100,00 \$	0,06 \$	5 400,00 \$
8	Roulotte de chantier	45	356,55 \$	16 044,75 \$	1 112,00 \$	50 040,00 \$	450,00 \$	20 250,00 \$	1 379,32 \$	62 069,40 \$	400,00 \$	18 000,00 \$
<b>Total avant taxes</b>				1 517 174,75 \$		3 043 605,00 \$		923 220,00 \$		977 313,85 \$		1 076 010,00 \$
<b>TPS 5 %</b>				75 858,74 \$		152 180,25 \$		46 161,00 \$		48 865,69 \$		53 800,50 \$
<b>TVQ 9,9975 %</b>				151 338,18 \$		303 599,60 \$		92 091,20 \$		97 487,06 \$		107 332,00 \$
<b>Montant total</b>				1 744 371,67 \$		3 499 384,85 \$		1 061 472,20 \$		1 123 666,60 \$		1 237 142,50 \$
Signature			ok		ok		ok		ok		ok	
Addendas (inscrire N/A ou le nombre)			N/A		N/A		N/A		N/A		N/A	
Numéro TPS/TVQ			oui		oui		oui		oui		oui	
Numéro de fournisseur VDM			141780		193514		241343		114399		452459	
Garantie (2%)			non		ok		ok		ok		ok	
AMF			ok		ok		ok		ok		oui	
Numéro NEQ			1163711832		1143413681		1143264779		1148035307		1166444662	
Vérification REQ			ok		ok		ok		ok		ok	
RENA			ok		ok		ok		ok		ok	
2 Listes des personnes écartées			ok		ok		ok		ok		ok	
Liste des firmes à rendement insatisfaisant			ok		ok		ok		ok		ok	
SEAO			ok		ok		ok		ok		ok	
Immatriculation			oui		oui		oui		oui		oui	
Rapport d'inspection des véhicules			oui		oui		oui		oui		non	
CNESST			ok		non		oui		oui		oui	
Section 8 R. Complémentaires SIAQ			oui		oui		oui		oui		oui	
Section 10 R. Complémentaires "références"			oui		oui		oui		oui		oui	

Remarque :

- Non-conforme
- Correction - Erreur de calcul
- Plus bas soumissionnaire conforme

(1) Le prix unitaire a été corrigé pour l'article 7 puisqu'il est évident que le fournisseur a fait son prix pour les 45 semaines

(2) Le prix unitaire a été corrigé pour les articles 7 et 8 puisqu'il est évident que le fournisseur a fait son prix pour les 45 semaines

Vérifié par : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_



LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE  
D'APPEL D'OFFRES DU  
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Rechercher un avis

Exploité par CGI en partenariat avec [Constructo](#) pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.



[Recherche avancée](#)

[Avis du jour](#)

[Service à la clientèle](#)

[Aide](#)

[Recherche avancée](#)

[FERMER LA SESSION](#)

[ENGLISH](#)

[Mon SEAO](#)

[Mes avis](#)

[Rapports](#)

[Profil](#)

[Organisation](#)

[COMMANDES](#)

[PANIER](#)

Mes avis

**Saisir un avis**

[Information](#)

[Description](#)

[Classification](#)

[Conditions](#)

[Documents](#)

[Modalités](#)

[Résumé](#)

[Addenda](#)

[Liste des commandes](#)

**› Résultats  
d'ouverture**

[Contrat conclu](#)

## Liste des commandes



**Numéro** : 17-16370

**Numéro de référence** : 1107181

**Statut** : En attente des résultats d'ouverture

**Titre** : Service d'abattage de frênes dépérissants dans les parcs du Mont-Royal et Tiohtià : Ke Otsira'Kéhne

<a href="#">Organisation</a>	<a href="#">Contact</a>	<a href="#">Date et heure de commande</a>	<a href="#">Addenda envoyé</a>
Alex laurin 423 4e av #2 Crabtree, QC, j0k1b0 <a href="http://www.forestierasl.com">http://www.forestierasl.com</a> NEQ : 1171858328	<a href="#">Monsieur Alex Laurin</a> Téléphone : 450 750-8716 Télécopieur :	<b>Commande : (1347868)</b> 2017-10-04 19 h 27 <b>Transmission</b> 2017-10-04 19 h 27	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Arbo-Design 125 rang Ste-Sophie Oka, QC, J0N 1E0 <a href="http://www.arbo-design.com">http://www.arbo-design.com</a> NEQ : 1163711832	<a href="#">Monsieur Sylvain Légaré</a> Téléphone : 450 623-3090 Télécopieur : 450 479-1179	<b>Commande : (1348084)</b> 2017-10-05 11 h 40 <b>Transmission</b> 2017-10-05 11 h 40	Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Arboriculture de Beauce Inc. 364E Route du Président-Kennedy Beauceville, QC, G5X 1N9 NEQ : 1143264779	<a href="#">Monsieur Denis Rancourt</a> Téléphone : 418 774-6217 Télécopieur : 418 774-3371	<b>Commande : (1348067)</b> 2017-10-05 11 h 18 <b>Transmission</b> 2017-10-05 11 h 18	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Asplundh Canada ULC	<a href="#">Monsieur</a>	<b>Commande</b>	Mode privilégié (devis) :

3366, Jacob-Jordan Terrebonne, QC, J6X 4J6 NEQ : 1148035307	<a href="#">Vincent Poitras</a> Téléphone : 450 968-1888 Télécopieur : 450 968-1116	: <b>(1348106)</b> 2017-10-05 12 h 16 <b>Transmission</b> : 2017-10-05 12 h 16	Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Élagage Prestige inc.. 330, rue Malepart Laval, QC, H7C 1R2 NEQ : 1166539370	<a href="#">Monsieur Jeannot Cloutier</a> Téléphone : 514 382-5313 Télécopieur : 450 664-2074	<b>Commande</b> : <b>(1349880)</b> 2017-10-12 11 h 13 <b>Transmission</b> : 2017-10-12 11 h 13	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
PASKA (9220-0575 québec inc.) 6750 127e rue Saint-Georges, QC, G5Y5B9 NEQ : 1166444662	<a href="#">Monsieur PASCAL GUAY</a> Téléphone : 418 221-7878 Télécopieur : 418 221-6078	<b>Commande</b> : <b>(1350321)</b> 2017-10-13 10 h 34 <b>Transmission</b> : 2017-10-13 10 h 34	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Services d'Arbres Primeau inc 566 chemin de la haute-riviere Châteauguay, QC, j6j5w6 NEQ : 1161000428	<a href="#">Monsieur Guy Primeau</a> Téléphone : 450 692-3683 Télécopieur :	<b>Commande</b> : <b>(1348362)</b> 2017-10-06 8 h 22 <b>Transmission</b> : 2017-10-06 8 h 22	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Strathmore Landscape 2288 Canne Brûlée (Lasalle) Montréal, QC, H8N 2Z2 <a href="http://www.pslc.ca">http://www.pslc.ca</a> NEQ : 1143413681	<a href="#">Monsieur Gordon Mlligan</a> Téléphone : 514 992-8010 Télécopieur : 866 844-4365	<b>Commande</b> : <b>(1348050)</b> 2017-10-05 11 h <b>Transmission</b> : 2017-10-05 11 h	Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)

Québec.

Les avis publiés sur le site proviennent des ministères et organismes publics, des municipalités, des organisations des réseaux de la santé et des services sociaux ainsi que de l'éducation.

[Formation en ligne](#)

[Glossaire](#)

[Plan du site](#)

[Accessibilité](#)

[UPAC-Signaler un acte répréhensible](#)



[Contactez-nous](#)

[Nouvelles](#)

[Marchés publics hors Québec](#)



[Registre des entreprises non admissibles](#)



[Autorité des marchés financiers](#)



[Info sur Constructo](#)

[Conditions d'utilisation](#)

[Polices supportées](#)

Secrétariat  
du Conseil du trésor  
Québec



CGI

tc • MEDIA

© 2003-2017 Tous droits réservés

**Dossier # : 1174107002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction gestion des parcs et biodiversité , Forêt urbaine
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Arboriculture de Beauce inc. pour le service d'abattage de frênes dépérissants dans les parcs du Mont-Royal et Tiohtià:ke Otsira'kéhne - Montant total de 1 167 619,42 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 17-16370 - cinq soumissionnaires

**SENS DE L'INTERVENTION**

Certification de fonds

---

**FICHIERS JOINTS**



[Virement crédit - GDD 1174107002.xlsx](#)

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Hui LI  
Préposé(e) au budget  
**Tél : 514 872-3580**

Mario Primard  
Agent comptable analyste  
Tél. : 514 868-4439

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-12-11

Sincheng PHOU  
Conseiller(ère) budgétaire  
**Tél : 514 872-7174**

**Division :** Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier



**Dossier # : 1174426002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Division du patrimoine
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Mise en valeur des biens protégés en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat de services professionnels à Ambidex inc. pour la production d'une exposition temporaire sur l'histoire et les vestiges du village des Tanneries pour une somme maximale de 126 251,17 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-16348 - un seul soumissionnaire / Approuver un projet de convention à cette fin

Il est recommandé :

1. d'approuver un projet de convention par lequel la seule firme soumissionnaire Ambidex inc., firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la production d'une exposition temporaire sur l'histoire et les vestiges du village des Tanneries, pour une somme maximale de 126 251,17 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16348 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

**Signé par** Benoit DAGENAI **Le** 2017-11-13 09:44

**Signataire :**

Benoit DAGENAI

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1174426002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Division du patrimoine
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Mise en valeur des biens protégés en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat de services professionnels à Ambidex inc. pour la production d'une exposition temporaire sur l'histoire et les vestiges du village des Tanneries pour une somme maximale de 126 251,17 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-16348 - un seul soumissionnaire / Approuver un projet de convention à cette fin

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) a entrepris d'importants travaux à l'échangeur Turcot. Des interventions d'une très grande envergure ont été réalisées dans le cadre des mesures de protection des ressources archéologiques, notamment dans le secteur de l'ancien village des Tanneries. Ainsi, les vestiges archéologiques des 18<sup>e</sup> et 19<sup>e</sup> siècles associés à la présence de plusieurs tanneries et habitations ont été mis au jour à l'intersection des rues Saint-Jacques et Saint-Rémi, confirmant l'importance de ce quartier dans ce domaine d'activités préindustrielles. En plus des bâtiments, de nombreuses cuves servant au tannage des peaux et une grande quantité d'artefacts ont été dégagés. Plusieurs de ces éléments d'une très grande intégrité et d'une valeur didactique indéniable sont actuellement restaurés au Centre de conservation du Québec. En septembre 2015, on annonçait que les collections archéologiques seraient cédées à la Ville de Montréal après leur analyse. La Ville, le MTMDET et le ministère de la Culture et des Communications s'engageaient à mettre en valeur les ressources archéologiques du village des Tanneries.

La réalisation d'une exposition temporaire est l'un des moyens retenus pour permettre aux citoyens de prendre connaissance de la richesse de l'histoire et de la diversité du patrimoine archéologique de ce site, tout en s'informant sur le travail des archéologues. Cette exposition prendra place dans la bibliothèque Saint-Henri, située au centre du quartier et à proximité du site archéologique. Le concept de l'exposition temporaire doit être développé de manière à pouvoir intégrer certains éléments à l'exposition permanente qui lui succédera. L'approche préliminaire retenue devra mettre en valeur les fouilles, la qualité exceptionnelle des objets et des données recueillies, en les mettant dans le contexte plus large de l'histoire de ce site fondateur et de l'arrondissement du Sud-Ouest, des origines à nos jours.

L'exposition est destinée au grand public et devra donc miser sur ces objets, témoignages et autres éléments attractifs favorisant une bonne compréhension du propos. Le concept

d'exposition devra tenir compte d'une possible migration et adaptation des contenus dans une exposition permanente, afin de maximiser les efforts et investissements de cette phase du projet.

Un contrat de services professionnels a été préalablement octroyé à Mme Nathalie Le Coz, chargée de projet, afin de concevoir et d'assurer le suivi de la production de l'exposition temporaire. La Société historique de Saint-Henri a également collaboré à l'exposition en donnant accès à ses fonds d'archives et en partageant l'expertise de ses membres. De plus, des ententes contractuelles avec la Société historique sont prévues en 2018 pour la réalisation d'activités de médiation culturelle (présentations et collecte de photographies anciennes). Par ailleurs, cette exposition viendra répondre aux attentes élevées des citoyens et des groupes militant pour la sauvegarde du patrimoine qui participent aux comités de bon voisinage du projet Turcot en matière de diffusion de l'information.

Le Service de la mise en valeur du territoire ne dispose pas de l'expertise pour réaliser ce mandat à l'interne.

Selon la directive C-OG-DG-D-15-003, une autorisation de lancement d'appel d'offres n'était pas requise pour le présent dossier puisque les projets sont prévus au PTI du Service de la mise en valeur du territoire et du Service des infrastructures, de la voirie et des transports, et que la grille d'évaluation nécessaire à l'évaluation qualitative des soumissions a été préapprouvée par le comité exécutif.

Conformément à cette décision, un appel d'offres public (17-16348) a été publié dans le SEAO, le site Internet de la Ville et le journal *La Presse* le 31 juillet 2017. Après 22 jours alloués pour la période de soumission, l'ouverture des soumissions a été faite le 23 août 2017. Dans le cadre de cet appel d'offres, deux addenda ont été publiés :

Addenda n°1 - 15 août 2017 - Report de la date d'ouverture

Addenda n°2 - 16 août 2017 - Réponses aux questions des soumissionnaires

À la suite de l'analyse des soumissions déposées, le comité de sélection a recommandé l'octroi d'un contrat à la firme Ambidex inc. pour la production d'une exposition temporaire sur l'histoire et les vestiges du village des Tanneries. La soumission est valide pour une durée de 180 jours suivant la date fixée pour l'ouverture des soumissions.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

DA174426001, 6 juin 2017 - Accorder un contrat de services professionnels à Nathalie Le Coz pour la charge de projet, la conception et le suivi d'une exposition temporaire sur l'histoire et les vestiges du village des Tanneries pour une somme maximale de 24 834,60 \$, taxes incluses - Appel d'offres de gré à gré - (un soumissionnaire) / Approuver un projet de convention à cette fin

## **DESCRIPTION**

Le présent dossier vise à retenir les services de la firme Ambidex inc. pour la production d'une exposition temporaire sur l'histoire et les vestiges du village des Tanneries. L'exposition sera produite selon la scénographie élaborée par Mme Nathalie Le Coz. Le mandat entre en vigueur à sa signature ou à toute date ultérieure fixée par le Directeur et prend fin lorsque le contractant a complètement exécuté ses services. La somme maximale prévue au contrat est de 126 251,17 \$, taxes incluses. Ce montant comprend des contingences (représentant 10 % du prix total de la soumission d'Ambidex inc.). L'ajout de contingences s'explique par le fait que les travaux seront réalisés dans un calendrier serré, ce qui multiplie les risques d'imprévus.

Le consultant sera rémunéré pour les services rendus selon les montants forfaitaires soumis au bordereau des prix et selon les activités réellement complétées.

## JUSTIFICATION

Cinq (5) firmes de consultants se sont procuré le cahier des charges pour l'appel d'offres. Une seule (1) firme (soit 20 % des preneurs), Ambidex inc., a déposé une offre. Cette offre a été jugée recevable et analysée par le comité de sélection qui s'est réuni le 31 août 2017. La note de passage de l'évaluation qualitative, le pointage final et le prix sont les suivants :

<b>Firme soumissionnaire conforme</b>	<b>Note intérimaire (%) (1)</b>	<b>Note finale (2)</b>	<b>Prix de base (3)</b>	<b>Total avec taxes (4)</b>
Ambidex inc.	80,17 %	11,34	99 825 \$	114 773,79 \$
Dernière estimation réalisée				110 000 \$
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (\$) (l'adjudicataire - estimation)				4 773,79 \$
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (%) ((l'adjudicataire - estimation) / estimation) x 100				4,3 %

(1) Note intérimaire obtenue en fonction des critères de sélection préétablis.

(2) Note finale obtenue selon la formule prévue par la Loi sur les cités et ville s.

(3) Prix avant taxes obtenu à partir de la somme des taux horaires proposés au bordereau de soumission.

(4) Prix avec taxes obtenu à partir de la somme des taux horaires proposés au bordereau de soumission, utilisé pour l'application de la formule prévue par la Loi sur les cités et villes.

La firme Ambidex inc., seule soumissionnaire, a obtenu la note de passage en fonction des critères d'évaluation qualitative préétablis dans l'appel d'offres et elle a été retenue sur recommandation par le comité de sélection le 31 août 2017 à l'aide de la formule prévue à cet effet (voir l'intervention du Service de l'approvisionnement). Lors de l'évaluation qualitative, Ambidex inc. a obtenu la note intérimaire de 80,17 %. À l'ouverture de la seconde enveloppe, un écart de 4,3 % ou de 4 773,79 \$ a été constaté entre l'estimation interne et le prix de la soumission de l'adjudicataire. L'estimation interne était basée sur les dernières offres reçues par la Ville de Montréal pour des services professionnels et des projets de même nature et d'ampleur similaire.

Ce contrat n'étant pas visé par la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics, l'entreprise n'a pas à obtenir une attestation de l'AMF (Autorité des marchés financiers). De plus, l'entreprise ne détient pas une telle autorisation obtenue dans le cadre d'un autre contrat public. Après validation, l'adjudicataire n'est pas inscrit au RENA (Registre des entreprises non admissibles) et n'est pas rendu non conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût maximal de ce contrat est de 126 251,17 \$, taxes incluses. Le contrat comprend un montant de 11 477,38 \$ pour les contingences (10 %). Cette dépense sera comptabilisée dans le budget du Service de la mise en valeur du territoire, pour une somme maximale de 75 000 \$, et dans celui du Service des infrastructures, de la voirie et des transports, pour

une somme maximale de 51 251,17 \$.

Concernant la dépense du Service de la mise en valeur du territoire, le comité de direction de l'Entente sur le développement culturel de Montréal a entériné le projet par la recommandation de crédit n° 16-01.03.03.00-0042 de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2016-2017. Par conséquent, ce projet est subventionné à 42 % avec un impact net sur l'emprunt à la charge de l'agglomération de 39 721,30 \$.

Un montant maximal de 68 485 \$, net de ristournes, sera financé par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération RCG 17-008 - Financement des coûts afférents à la réalisation d'une partie de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2017-2020 et des coûts afférents à la réalisation des parties reportées des ententes sur le développement culturel de Montréal conclues pour des années antérieures à 2017.

Concernant la dépense du Service des infrastructures, de la voirie et des transports, un montant maximal de 46 799,15 \$, net des ristournes, sera comptabilisé au budget de fonctionnement. Cette dépense s'inscrit dans les travaux liés au projet de l'échangeur Turcot.

Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

La réalisation d'une exposition temporaire portant sur le patrimoine archéologique s'inscrit dans une démarche globale dont les principes de base sont liés au développement durable. La Ville de Montréal a reconnu l'importance de préserver son patrimoine et s'emploie notamment à assurer la protection et la mise en valeur du patrimoine archéologique. Le présent projet contribuera de façon concrète à assurer la diffusion du patrimoine archéologique que recelaient les sites archéologiques liés au village des Tanneries.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Comme le projet est attendu par l'Administration, il est souhaitable que la Ville donne suite à ses engagements pris en collaboration avec le MTMDET envers les citoyens afin que l'exposition temporaire soit réalisée. Il s'agit notamment d'une activité qui s'inscrit dans le volet communication du projet Turcot.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Il n'y a pas d'opération de communication associée à la décision, en accord avec le Service des communications.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Exposition temporaire : mai 2018

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Paule TANGUAY)

Validation du processus d'approvisionnement :  
Service de l'approvisionnement , Direction (Élisa RODRIGUEZ)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Marie-Sophie COUTURE, Service des infrastructures\_voirie et transports  
Chantal BEAULIEU, Le Sud-Ouest

Lecture :

Marie-Sophie COUTURE, 27 septembre 2017

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Marie-Geneviève LAVERGNE  
Archéologue, Conseillère en aménagement

**Tél :** 514-872-4024  
**Télécop. :** 514-872-1007

**ENDOSSÉ PAR**

Sonia VIBERT  
Chef de division

**Tél :**  
**Télécop. :**

Le : 2017-09-22

514-872-0352

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Sylvain DUCAS  
Directeur de l'urbanisme  
**Tél :** 514 872-4185  
**Approuvé le :** 2017-11-08

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Luc GAGNON  
Directeur de service  
**Tél :** 514 872-5216  
**Approuvé le :** 2017-11-08

## Information sur la fiche projet

Approbation officielle de la Direction de Montréal du Ministère de la Culture et des Communications le 2017-02-10 16:50:26

<b>Version de la fiche</b>	1
<b>Entente</b>	Entente sur le développement culturel de Montréal 2016-2017
<b>Année</b>	2016 (Période du 1er Avril 2016 au 31 Mars 2017)
<b>Axe</b>	01 MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE
<b>Sous-axe</b>	01-03 Agglomération de Montréal
<b>Programme/Mesure</b>	01-03-03 Recherche et promotion
<b>Projet</b>	---
<b>Nom du sous-projet</b>	Exposition temporaire des artefacts découverts dans le cadre des travaux au nouvel échangeur Turcot
<b>Numéro de recommandation de crédit</b>	16-01.03.03.00-0042

Budget alloué				
Ministère de la culture et des communications		Ville de Montréal		Total
42 000,00 \$	0,00 \$	58 000,00 \$	0,00 \$	100 000,00 \$
<b>Transfert/BF</b>	<b>Dettes/PTI</b>	<b>Transfert/BF</b>	<b>Dettes/PTI</b>	<b>Total</b>

Description
<p>Au cours des derniers mois, le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec a entrepris d'importants travaux à l'échangeur Turcot. Des interventions d'une très grande envergure ont été réalisées dans le cadre des mesures de protection des ressources archéologiques, notamment dans le secteur de l'ancien village de Saint-Henri-des-Tanneries. Ainsi, les vestiges archéologiques des 18e et 19e siècles associés à la présence de plusieurs tanneries et d'habitations ont été mis au jour à l'intersection des rues Saint-Jacques et Saint-Rémi confirmant l'importance de ce quartier dans ce domaine d'activités pré-industrielles. En plus des bâtiments, de nombreuses cuves associées au tannage des peaux et une grande quantité d'artefacts ont été dégagés. Plusieurs de ces éléments d'une très grande intégrité et d'une valeur didactique importante sont actuellement restaurés au Centre de conservation du Québec.</p> <p>En septembre 2015, on annonçait que les collections archéologiques seraient cédées à la Ville de Montréal après leur analyse. La Ville, le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec et le ministère de la Culture et des Communications du Québec s'entendaient pour mettre en valeur les ressources archéologiques du village de Saint-Henri-des-Tanneries. C'est dans ce contexte qu'un comité scientifique composé de représentants de la Ville de Montréal et des ministères concernés a été mis en place pour atteindre cet objectif. Un des moyens retenus pour cette mise en valeur est la réalisation d'une exposition temporaire pour permettre aux citoyens de prendre connaissance de la richesse de son histoire et de la diversité du patrimoine archéologique de ce site. Cette exposition prendra place dans la bibliothèque Saint-Henri, située dans l'arrondissement du Sud-Ouest et à proximité du site archéologique. L'arrondissement du Sud-Ouest, la division du patrimoine de la Direction de l'urbanisme et le Centre d'histoire de Montréal assureront le suivi du projet en collaboration avec les membres du comité scientifique. Le concept de l'exposition temporaire doit être développé de manière à pouvoir intégrer certains de ses éléments (conceptuels ou matériels) à l'exposition permanente qui lui succédera. La Société d'histoire de Saint-Henri sera également mise à contribution selon des paramètres qui doivent être établis.</p>

### Objectif(s)

- assurer la mise en valeur des vestiges et des artefacts du site archéologique;
- favoriser une appropriation du patrimoine archéologique par les citoyens;
- faire découvrir aux citoyens le site tel qu'il était lorsqu'il a été mis au jour par les archéologues;
- favoriser la diffusion et la réappropriation de l'histoire de ce quartier notamment par les citoyens de l'arrondissement du Sud-Ouest;
- susciter les interactions et les échanges entre les spécialistes (archéologue, historien, restaurateur) et le grand public afin de faire connaître le travail des spécialistes et de recueillir les récits des citoyens;

### Calendrier de réalisation

- Appels d'offres hiver 2017
- Exposition temporaire prévue en septembre 2017

### Indicateurs

Moyens d'actions	Indicateurs de résultats	Résultats attendus
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Élaboration du concept d'exposition;</li> <li>• Sélection des objets, des illustrations, collecte des données pour la rédaction des textes pour le contenu de l'exposition;</li> <li>• Collecte de données sur support vidéo;</li> <li>• Évaluation de l'espace disponible, des besoins en présentoirs et en modules multimédia (vs contraintes de conservation) et des possibilités d'aménagement.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dépôt d'un concept;</li> <li>• Nombre d'objets et de photographies sélectionnés;</li> <li>• Nombre de textes sélectionnés;</li> <li>• Nombre de minutes de reportage vidéo sélectionnées;</li> <li>• Plan de conception des présentoirs et différents modules multimédia;</li> <li>• Plan d'exposition;</li> <li>• Nombre de personnes ayant vu l'exposition.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Installation de l'exposition;</li> <li>• Affluence, visibilité et transmission de la connaissance auprès des citoyens;</li> <li>• Collecte d'information auprès des citoyens.</li> </ul>

### Communications

### Professionnels

<b>Professionnel (Ville de Montréal)</b>	Marie-Geneviève Lavergne <mglavergne@ville.montreal.qc.ca>
<b>Professionnel (Ministère de la culture et des communications)</b>	Bernard Hébert <bernard.hebert@mcc.gouv.qc.ca>

### Gestionnaire

<b>Gestionnaire (Ville de Montréal)</b>	Nathalie Martin <nathalie.m.martin@ville.montreal.qc.ca>
---	--

### Conseiller budgétaire

<b>Conseiller budgétaire (Ville de Montréal)</b>	Finances - Pôle de service Chaussegros
--	--



ue montreal)	<finances_obc_mise_en_valeur_du_territoire@ville.montreal.qc.ca>
--------------	--

**Liste de distribution**

<b>Acteur</b>	Jean-François Leclerc <jfleclerc@ville.montreal.qc.ca>
---------------	--

**Fichiers nécessaires à l'approbation**

Aucun fichier disponible.

**Remarques****Avis du ministère**

Aucun avis disponible

**Commentaire**

Il est à noter que les chiffres présentés n'ont pas fait l'objet d'une vérification complète. Les chiffres officiels sont ceux présentés dans les états financiers déposés par la Ville de Montréal.

## CONVENTION DE SERVICES PROFESSIONNELS

**ENTRE :** **VILLE DE MONTRÉALVILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public dont l'adresse principale est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par **Me Yves Saindon** dûment autorisé(e) aux fins des présentes en vertu de la résolution CG06 0006 ;

Ci-après appelée la « **VILLE** »

**ET :**

**Ambidex inc.** personne morale ayant sa principale place d'affaires au 9, chemin Bellevue, Frelighsburg, J0J 1C0, agissant et représentée par Stéphane Aubin, dûment autorisé aux fins des présentes, tel qu'il le déclare;

Ci-après appelée le « **CONTRACTANT** »

N° d'inscription T.P.S. : 14539 5232 RT0001  
N° d'inscription T.V.Q. : 1205509298

**LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :**

### ARTICLE 1 DÉFINITIONS

Dans la présente convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les termes suivants signifient :

- 1.1 « **Directeur** » : le directeur du Service de la mise en valeur du territoire ou son représentant dûment autorisé;
- 1.2 « **Annexe 1** » : les termes de référence pour services professionnels, en date du 31 juillet 2017 relatifs à la production d'une exposition temporaire sur l'histoire et les vestiges du village des Tannereries;
- 1.3 « **Annexe 2** » : l'offre de service présentée par le Contractant le 14 août 2017.



**ARTICLE 2**  
**OBJET**

La Ville retient les services du Contractant qui s'engage, selon les termes et conditions de la présente convention et des Annexes 1 et 2 jointes aux présentes, à produire une exposition temporaire sur l'histoire et les vestiges du village des Tanneries.

**ARTICLE 3**  
**INTERPRÉTATION**

- 3.1 Le texte de la présente convention prévaut sur toute disposition ou condition des Annexes 1 et 2 qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.
- 3.2 Le texte de l'Annexe 1 prévaut sur toute disposition ou condition de l'Annexe 2 qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

**ARTICLE 4**  
**DURÉE**

La présente convention entre en vigueur à sa signature par les parties ou à toute date ultérieure fixée par le Directeur et prend fin lorsque le Contractant a complètement exécuté ses services, celui-ci demeurant tenu au respect de ses autres obligations envers la Ville.

**ARTICLE 5**  
**OBLIGATIONS DE LA VILLE**

La Ville doit :

- 5.1 assurer au Contractant la collaboration du Directeur;
- 5.2 remettre au Contractant les documents qu'elle jugera utiles à l'exécution de la convention, documents qui seront considérés exacts, à moins que le Directeur ne soit avisé sans délai et par écrit de leur inexactitude;
- 5.3 communiquer avec diligence au Contractant la décision du Directeur sur tout plan, rapport, proposition ou autre document soumis par le Contractant.

**ARTICLE 6**  
**OBLIGATIONS DU CONTRACTANT**

Le Contractant doit :

- 6.1 exécuter la convention en collaboration étroite avec le Directeur et tenir compte de toutes ses instructions et recommandations sur la façon d'exécuter le travail confié;



- 6.2 respecter l'échéancier, les orientations et les modes de fonctionnement décrits à la présente convention et aux Annexes 1 et 2;
- 6.3 assurer la confidentialité des données et des renseignements fournis par la Ville, de même que de ceux qui lui seraient révélés à l'occasion des services faisant l'objet des présentes;
- 6.4 obtenir l'autorisation écrite de la Ville avant d'utiliser ces données et renseignements à toute autre fin;
- 6.5 divulguer à la Ville tout intérêt qu'il peut avoir dans l'acquisition ou l'utilisation par la Ville de biens ou de services ayant une relation avec la présente convention;
- 6.6 remettre à la Ville, les documents ou autres éléments de production mis à sa disposition par celle-ci dans l'état où ils lui ont été livrés;
- 6.7 assumer ses frais généraux, tels le transport, les repas, les services de secrétariat et autres;
- 6.8 soumettre à la Ville une ou des factures détaillées tenant compte des heures attribuées à l'exécution de la convention et précisant le taux et le montant des taxes applicables aux services du Contractant, de même que le numéro d'inscription qui lui a été attribué par Revenu Canada pour les fins de la TPS et par Revenu Québec pour les fins de la TVQ;
- 6.9 transmettre au Directeur, selon les modalités et la fréquence que lui indique le Directeur, un rapport faisant état de l'avancement des travaux en regard notamment de l'évolution des coûts, du respect du calendrier et de la performance générale des activités;

**ARTICLE 7**  
**PRÉROGATIVES DU DIRECTEUR**

À l'exclusion de toute autre personne ou autorité, le Directeur a pleine compétence pour :

- 7.1 coordonner l'exécution de la convention;
- 7.2 décider, de façon définitive, de toute question soulevée par le Contractant quant à l'interprétation de la convention et des Annexes 1 et 2;
- 7.3 refuser les travaux, recherches et rapports du Contractant qu'il juge de mauvaise qualité ou non conformes aux dispositions de la convention ou des Annexes 1 et 2;
- 7.4 exiger du Contractant la rectification et la correction de ces travaux, recherches et rapports, aux frais de ce dernier.



### **ARTICLE 8** **HONORAIRES**

En contrepartie de l'exécution des obligations assumées par le Contractant, la Ville s'engage à lui verser une somme maximale de cent vingt-six mille deux cent cinquante et un et dix-sept cents (126 251,17 \$), couvrant tous les honoraires et toutes les taxes applicables aux services du Contractant.

Cette somme est payable comme suit : sur présentation de facture accompagnée d'un état d'avancement du projet pour les montants forfaitaires soumis au bordereau des prix.

Toutefois, la Ville n'acquittera pas les honoraires du Contractant si les factures de ce dernier ne comportent pas toutes les informations requises quant à la TPS et à la TVQ.

Aucun paiement d'honoraires versé au Contractant ne constitue une reconnaissance du fait que les services rendus par celui-ci sont satisfaisants ou conformes aux termes de la présente convention.

### **ARTICLE 9** **LIMITE DE RESPONSABILITÉ**

La responsabilité de la Ville pouvant lui être imputée en raison de la présente convention et des faits ou omissions s'y rapportant ne peut en aucun cas excéder la somme maximale mentionnée à l'article 8.

### **ARTICLE 10** **DROITS D'AUTEUR**

En considération des honoraires prévus à l'article 8, le Contractant :

- 10.1 cède à la Ville tous ses droits d'auteur se rapportant aux rapports, études et autres documents réalisés dans le cadre de la présente convention, et renonce à ses droits moraux;
- 10.2 garantit la Ville qu'il est l'unique propriétaire ou l'utilisateur autorisé des droits d'auteur relatifs aux rapports, études et documents dont il se sert aux fins d'exécuter la présente convention;
- 10.3 tient la Ville indemne de toute réclamation quant à ces droits, y compris les droits moraux, s'engage à prendre fait et cause pour cette dernière dans toute action intentée contre elle en raison de ces droits et à l'indemniser de tout jugement rendu à son encontre en capital, intérêts et frais.

### **ARTICLE 11** **RÉSILIATION**

- 11.1 La Ville peut mettre fin à cette convention en tout temps, sur simple avis écrit, en acquittant le coût des services alors rendus, sur présentation de pièces justificatives.

- 11.2 Le Contractant doit alors livrer à la Ville tous les rapports, études, données, notes et autres documents préparés à la date de l'avis de résiliation.
- 11.3 Le Contractant n'a aucun recours contre la Ville pour la perte de profits anticipés ni pour des dommages occasionnés du fait de cette résiliation.

## **ARTICLE 12** **CONDITIONS GÉNÉRALES**

### **12.1 ÉLECTION DE DOMICILE**

Aux fins des présentes, chaque partie élit domicile à l'adresse indiquée à la première page de la présente convention ou à toute autre adresse dont elle aura préalablement avisé l'autre partie par courrier recommandé.

### **12.2 HÉRITIERS ET REPRÉSENTANTS LÉGAUX**

La présente convention lie les héritiers et représentants légaux des parties, étant toutefois entendu que les droits et obligations de l'une des parties ne peuvent être cédés à un tiers qu'avec l'accord préalable écrit de l'autre partie.

### **12.3 MODIFICATION**

Aucune modification aux termes de cette convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit des parties.

### **12.4 VALIDITÉ**

Une disposition de la présente convention jugée invalide par le tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et force exécutoire.

### **12.5 LOIS APPLICABLES**

La présente convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

### **12.6 LIEN D'EMPLOI**

La présente convention ne crée d'aucune façon un lien d'emploi entre les parties.



EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX EXEMPLAIRES, À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Le    <sup>o</sup>  jour de                    20

**VILLE DE MONTRÉAL**

Par : \_\_\_\_\_  
Me Yves Saindon, greffier de la Ville

Le 26<sup>e</sup> jour de septembre 20 17

**Ambidex inc**

Par : \_\_\_\_\_  
Stéphane Aubin, président

Cette convention a été approuvée par la résolution \_\_\_\_\_.

**Dossier # : 1174426002**

**Unité administrative responsable :** Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Division du patrimoine

**Objet :** Accorder un contrat de services professionnels à Ambidex inc. pour la production d'une exposition temporaire sur l'histoire et les vestiges du village des Tanneries pour une somme maximale de 126 251,17 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-16348 - un seul soumissionnaire / Approuver un projet de convention à cette fin

**SENS DE L'INTERVENTION**

Validation du processus d'approvisionnement

---

**FICHIERS JOINTS**



[17-16348 INTERVENTION..pdf](#)[17-16348 - Det Cah Finla.pdf](#)[17-16348 Tableau Final.pdf](#)

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Élisa RODRIGUEZ  
Agente d'approvisionnement II  
**Tél :** 514-872-5506

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-10-11

Danielle CHAURET  
Chef de section  
**Tél :** 514 872-1027  
**Division :** Service de l'approvisionnement , Direction

## APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

### Identification

No de l'appel d'offres :  No du GDD :

Titre de l'appel d'offres :

Type d'adjudication :

### Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le :  -  -  Nombre d'addenda émis durant la période :

Ouverture originalement prévue le :  -  -  Date du dernier addenda émis :  -  -

Ouverture faite le :  -  -  Délai total accordé aux soumissionnaires :  jrs

Date du comité de sélection :  -  -

### Analyse des soumissions

Nbre de preneurs :  Nbre de soumissions reçues :  % de réponses :

Nbre de soumissions rejetées :  % de rejets :

Durée de la validité initiale de la soumission :  jrs Date d'échéance initiale :  -  -

Prolongation de la validité de la soumission de :  jrs Date d'échéance révisée :  -  -

### Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées  et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	<input checked="" type="checkbox"/>	# Lot
Ambidex	126251,17	<input checked="" type="checkbox"/>	

### Information additionnelle

un desistement reçu pour ressources insuffisantes.

Préparé par :  Le  -  -

17-16348 - Services professionnels pour la production d'une exposition temporaire sur l'histoire et les vestiges du village Tanneries

	<i>Présentation de l'offre</i>	<i>Compréhension du mandat et de la problématique</i>	<i>Capacité de production et échéancier</i>	<i>Expérience et expertise de la firme dans des travaux semblables</i>	<i>Expérience et expertise du chargé de projet et de son équipe</i>	<i>Pointage intermédiaire</i>	<i>Prix</i>	<i>Pointage final</i>		<b>Comité</b>		
<b>FIRME</b>	<b>5%</b>	<b>15%</b>	<b>25%</b>	<b>25%</b>	<b>30%</b>	<b>100%</b>	<b>\$</b>	<b>Rang</b>	<b>Date</b>			
Ambidex	4,17	11,50	17,50	21,00	26,00	80,17	114 773,79 \$	11,34	<b>1</b>		<b>Heure</b>	jeudi 31-08-2017 15 h 00
0						-		-			<b>Lieu</b>	Salle publique 446/255 boul Crémazie, 4e étage
0						-		-				
0						-		-				
0						-		-				
<b>Agent d'approvisionnement</b>		Elisa Rodriguez										

<b>Multiplicateur d'ajustement</b>
<b>10000</b>



LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE  
D'APPEL D'OFFRES DU  
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Rechercher un avis

Exploité par CGI en partenariat avec [Constructo](#) pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.



[Recherche avancée](#)

[Avis du jour](#)

[Service à la clientèle](#)

[Aide](#)

[Recherche avancée](#)

[FERMER LA SESSION](#)

[ENGLISH](#)

[Mon SEAO](#)

[Mes avis](#)

[Rapports](#)

[Profil](#)

[Organisation](#)

[COMMANDES](#)

[PANIER](#)

Mes avis

**Saisir un avis**

[Information](#)

[Description](#)

[Classification](#)

[Conditions](#)

[Documents](#)

[Modalités](#)

[Résumé](#)

[Addenda](#)

[Liste des commandes](#)

**› Résultats  
d'ouverture**

[Contrat conclu](#)

## Liste des commandes



**Numéro** : 17-16348

**Numéro de référence** : 1094363

**Statut** : En attente des résultats d'ouverture

**Titre** : Services professionnels pour la production d'une exposition temporaire sur l'histoire et les vestiges du village Tanneries

<u>Organisation</u>	<u>Contact</u>	<u>Date et heure de commande</u>	<u>Addenda envoyé</u>
Ambidex 9, chemin Bellevue Frelighsburg, QC, J0J1C0 NEQ : 1162018627	<a href="#">Monsieur Stéphane Aubin</a>  Téléphone : 514 272-1718  Télécopieur : 514 272-7533	<b>Commande</b> : <b>(1326490)</b> 2017-08-10 11 h 07 <b>Transmission</b> : 2017-08-10 11 h 07	2806643 - 17-16348 Addenda n°1 2017-08-15 14 h 55 - Courriel 2807353 - 17-16348 Addenda n°2 2017-08-16 15 h - Courriel  Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Blouin / Lupien+Matteau 5520, rue Chabot, Atelier 310, Montréal, QC, H2H 2S7 NEQ : 2265162331	<a href="#">Madame Anne- Marie Matteau</a>  Téléphone : 514 278-4364  Télécopieur : 514 278-4981	<b>Commande</b> : <b>(1324828)</b> 2017-08-07 16 h 58 <b>Transmission</b> : 2017-08-07 16 h 58	2806643 - 17-16348 Addenda n°1 2017-08-15 14 h 55 - Courriel 2807353 - 17-16348 Addenda n°2 2017-08-16 15 h - Courriel  Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Expographiq 65	<a href="#">Monsieur Ray Cyr</a>	<b>Commande</b> : <b>(1322968)</b> 2017-08-15 14 h 55 -	2806643 - 17-16348 Addenda n°1 2017-08-15 14 h 55 -

Adrien Robert Gatineau, QC, J8Y3S3 NEQ : 1145498433	Téléphone : 819 770-5167  Télécopieur : 819 770-9816	2017-08-02 5 h <b>Transmission</b> : 2017-08-02 5 h	Courriel 2807353 - 17-16348 Addenda n°2 2017-08-16 15 h - Courriel  Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Groupe GID Design Inc. 7460 Boulevard Wilfrid- Hamel Sainte-Foy, QC, G2G 1C1 <a href="http://www.groupegid.com">http://www.groupegid.com</a> NEQ : 1147242524	<a href="#">Monsieur Jean- François Darche</a>  Téléphone : 418 877-3110  Télécopieur : 418 877-3741	<b>Commande</b> : <b>(1323014)</b> 2017-08-02 9 h 21 <b>Transmission</b> : 2017-08-02 9 h 21	2806643 - 17-16348 Addenda n°1 2017-08-15 14 h 55 - Courriel 2807353 - 17-16348 Addenda n°2 2017-08-16 15 h - Courriel  Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
TKNL 1349 Gay-Lussac Boucherville, QC, J4B 7K1 <a href="http://www.tkn.com">http://www.tkn.com</a> NEQ : 1143934629	<a href="#">Monsieur Gilles Trudel</a>  Téléphone : 450 449-1717  Télécopieur :	<b>Commande</b> : <b>(1322718)</b> 2017-08-01 9 h 26 <b>Transmission</b> : 2017-08-01 9 h 26	2806643 - 17-16348 Addenda n°1 2017-08-15 14 h 55 - Courriel 2807353 - 17-16348 Addenda n°2 2017-08-16 15 h - Courriel  Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

Le site officiel des appels d'offres du Gouvernement du Québec.

Les avis publiés sur le site proviennent des ministères et organismes publics, des municipalités, des organisations des réseaux de la santé et des

#### Besoin d'aide ?

[Aide en ligne](#)   
[Formation en ligne](#)  
[Glossaire](#)  
[Plan du site](#)  
[Accessibilité](#)  
[UPAC-Signaler un acte répréhensible](#)

#### Service clientèle

[Grille des tarifs](#)  
[Contactez-nous](#)  
[Nouvelles](#)  
[Marchés publics hors Québec](#)   
[Registre des entreprises non](#)

#### À propos

[À propos de SEAO](#)  
[Info sur Constructo](#)  
[Conditions d'utilisation](#)  
[Polices supportées](#)

#### Partenaires



services sociaux ainsi que de  
l'éducation.



admissibles

Autorité des  
marchés financiers



© 2003-2017 Tous droits réservés

**Dossier # : 1174426002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Division du patrimoine
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat de services professionnels à Ambidex inc. pour la production d'une exposition temporaire sur l'histoire et les vestiges du village des Tanneries pour une somme maximale de 126 251,17 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-16348 - un seul soumissionnaire / Approuver un projet de convention à cette fin

**SENS DE L'INTERVENTION**

Certification de fonds

---

**FICHIERS JOINTS**



[SMVT 1174426002.xls](#) [SIVT 1174426002.xls](#)

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Paule TANGUAY  
Préposée au budget

**Tél :** 514 872-5911

Co-auteur:  
Jorge Palma Gonzalez  
Préposé au budget  
514 872-4014

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-10-02

Josée BÉLANGER  
Conseillère en gestion des ressources  
financières  
**Tél :** 514 872-3238

**Division :** Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier



(2)

**Dossier # : 1177242001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - espace de travail , Division Connectivité aux utilisateurs
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Niveau décisionnel modifié :</b>	
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Conclure avec IBM Canada Ltée une entente-cadre d'une durée de trois (3) ans pour des services de support et d'entretien d'équipements de télécommunication et de sécurité et l'acquisition de produits de remplacement - Appel d'offres public 17-16243 - (Un soumissionnaire) - (Lot 1 : 2 007 162,31 \$)

Il est recommandé :

1. de conclure une entente-cadre, d'une durée de 3 ans, incluant une possibilité de renouvellement annuel pour deux années consécutives, pour la fourniture sur demande de services de support et d'entretien d'équipements de télécommunications et de sécurité, et l'acquisition de produits de remplacement;
2. d'accorder au seul soumissionnaire du lot 1, IBM Canada Ltée., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16243;

<u>Firme</u>	<u>Description</u>	<u>Montant estimé (3 ans)</u>
IBM Canada Ltée.	Lot 1 - support et entretien d'équipements de télécommunications et de sécurité et acquisition de produits de remplacement de la famille Cisco	2 007 162,31 \$

3. d'imputer cette dépense de consommation à même les budgets du Service des technologies de l'information, et ce au rythme des besoins à combler.

**Signé par** Alain DG MARCOUX **Le** 2017-12-08 14:38

**Signataire :**

Alain DG MARCOUX

---

Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1177242001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - espace de travail , Division Connectivité aux utilisateurs
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Niveau décisionnel modifié :</b>	
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Conclure avec IBM Canada Ltée une entente-cadre d'une durée de trois (3) ans pour des services de support et d'entretien d'équipements de télécommunication et de sécurité et l'acquisition de produits de remplacement - Appel d'offres public 17-16243 - (Un soumissionnaire) - (Lot 1 : 2 007 162,31 \$)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La Ville de Montréal (Ville) a entrepris le développement d'un réseau de télécommunications urbaines multiservices à très haut débit afin d'assurer des services de première ligne aux citoyens. Pour ce faire, un nouveau modèle de gestion pour la transmission de données a été établi, incluant :

1. Le déploiement par phases d'un réseau propriétaire de fibres optiques à la Ville en fonction de la faisabilité, rentabilité et criticité de chaque site à connecter;
2. L'ouverture du marché pour la location de circuits (MAN) et l'Internet;
3. Des ententes-cadres pour l'acquisition des équipements et des services de télécommunications;
4. Le rapatriement de la maîtrise d'œuvre à l'interne étant le volet stratégique de cet actif à la Ville;
5. La possibilité d'implanter de nouvelles solutions à moyen terme pour optimiser le service.

Dans le cadre du 3e volet du nouveau modèle de gestion de télécommunications pour la transmission de données, la Ville veut se doter d'ententes-cadres pour le support et l'entretien de ses équipements de télécommunications et de sécurité. Le Service des technologies de l'information (Service des TI) a donc lancé l'appel d'offres public 17-16243, en date du 14 juin 2017, publié sur le site SEAO ainsi que dans le journal Le Devoir.

Dans le cadre de cet appel d'offres, six (6) addendas ont été publiés :

No. addenda	Date	Portée
1	2017-06-23	Nouveau bordereau de soumission

2	2017-06-29	Nouveau bordereau de soumission impliquant la mise à jour de la clause 5.1 <i>Prise en charge</i> (section V) et le report de la date d'ouverture des soumissions
3	2017-07-07	Nouveau bordereau de soumission impliquant le report de la date d'ouverture des soumissions
4	2017-07-14	Nouveau bordereau de soumission impliquant le report de la date d'ouverture des soumissions
5	2017-07-17	Demande d'information
6	2017-07-18	Nouveau bordereau de soumission et une version du bordereau de soumission non protégée pour permettre le traitement des données par les soumissionnaires

Au total, trente-neuf (39) jours ont donc été accordés aux soumissionnaires pour préparer leurs soumissions. L'ouverture des soumissions s'est tenue le lundi 24 juillet 2017. Un soumissionnaire a répondu pour le lot 1 : IBM Canada Ltée. Le délai de validité des soumissions est de cent quatre-vingt (180) jours calendrier suivant la date fixée pour l'ouverture des soumissions. À la demande de la Ville, IBM Canada Ltée a accepté de prolonger le délai de validité de la soumission jusqu'au 28 février 2018.

Étant donné que ces services de support, d'entretien et d'acquisition de produits de remplacement concernent certains équipements de télécommunication et de sécurité utilisés par les services de sécurité publique, une enquête de sécurité est nécessaire pour les firmes adjudicataires et leurs administrateurs.

La firme IBM Canada Ltée présente une enquête de sécurité valide ainsi que ses administrateurs.

Le présent dossier vise donc à conclure avec IBM Canada Ltée. une entente-cadre d'une durée de trois (3) ans, incluant une possibilité de renouvellement annuel pour deux années consécutives, pour des services de support et d'entretien d'équipements de télécommunication et de sécurité et l'acquisition de produits de remplacement (Lot 1 : 2 007 162,31 \$).

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG17 0427 - 2017-09-28 - Conclure deux ententes-cadres d'une durée de trois ans avec GoSecure inc. pour des services de support et d'entretien d'équipements de télécommunication et de sécurité (Lot 2 : 1 624 952,02 \$ - Lot 4 : 94 640,52 \$)

CG08 0026 - 2008-02-05 - Mise en oeuvre RASOP, volet télécommunications - Accorder aux firmes TELUS et Bell Mobilité trois contrats pour la fourniture des services de télécommunications, pour les durées et montants indiqués en regard de chacun d'eux, conformément aux appels d'offres publics 07-10382 et incluant une provision de 20 % pour des besoins additionnels/transmission de données (TELUS, 10 ans, 57 M\$), 07-10420/Téléphonie filaire (TELUS, 7 ans, 42 M\$) et 07-10421/Téléphonie cellulaire (Bell Mobilité, 4 ans, 9 M\$).

### **DESCRIPTION**

Dans son appel d'offres, la Ville a regroupé les contrats sous quatre (4) familles. Les familles sont identifiées selon les manufacturiers suivants :

- Lot 1 : support, entretien et acquisition d'équipements de télécommunications de la famille Cisco;

- Lot 2 : support et entretien d'équipements de télécommunications et de sécurité de la famille Check Point;
- Lot 3 : support et entretien d'équipements de télécommunications et de sécurité de la famille Blue Coat;
- Lot 4 : support et entretien d'équipements de télécommunications et de sécurité de la famille F5 Networks.

L'Adjudicataire est responsable auprès de la Ville de l'application des garanties du manufacturier, du respect des conditions du contrat de support et d'entretien auprès du manufacturier, tout au long de son mandat et pour tous les items pris en charge, conformément au bordereau de soumission de l'appel d'offres.

Les services de support et d'entretien inclus au contrat comprennent les éléments suivants :

- La garantie de bon fonctionnement du manufacturier;
- Les mises à jour mineures ou majeures des logiciels (incluant, sans s'y limiter, les correctifs, les mises à jour et les nouvelles versions des outils de gestion, des outils de configuration et des nouveaux pilotes);
- Le soutien technique;
- L'accès à des banques d'informations;
- Le dépannage et la correction d'erreurs;
- La résolution de problèmes techniques;
- La documentation;
- Le remplacement des équipements.

## **JUSTIFICATION**

Le Service des TI gère son réseau qui relie les édifices municipaux sur l'ensemble du territoire, soit plus de 500 édifices. Le Service des TI a récupéré la gestion des actifs et des équipements impartis à la fin de l'année 2016 et, par le fait même, la gestion des contrats de support et d'entretien de ces actifs.

Ce nouveau contrat garantit à la Ville une intervention rapide du manufacturier afin d'assurer la stabilité du réseau informatique de la Ville et du Service de Police de la Ville de Montréal (SPVM). Ce modèle de support et d'entretien de premier niveau inclut les mises à jour de sécurité ainsi que le remplacement sur site si requis, et couvre l'ensemble des 245 équipements Cisco actuels. À l'origine, l'entente de support et d'entretien gérée par un fournisseur de la Ville, ne couvrait que 150 équipements Cisco pour un montant annuel de 417 005,79 \$, taxes incluses, soit 2 780\$ par an en moyenne par équipement Cisco. Le nouveau contrat se chiffre annuellement à 531 709,44\$, taxes incluses, pour couvrir les 245 équipements Cisco, soit 2 170 \$ par an pour chaque équipement en moyenne. Cela représente une économie globale de 22 % par équipement par rapport à l'ancien contrat.

Le résultat du processus d'appel d'offres indique qu'il y a eu six (6) preneurs de cahier des charges pour les quatre (4) lots. De ce nombre, une seule firme (16,66 %) a déposé une soumission pour le lot 1. Parmi les preneurs du cahier des charges qui n'ont pas déposé de soumission, une seule firme a transmis un avis de désistement au Service de l'approvisionnement. La raison invoquée est la suivante :

- La firme nous a indiqué ne pas vouloir adhérer aux clauses générales spécifiques de la Ville.

## **Présentation des résultats pour le lot 1 : Famille Cisco**

Firmes soumissionnaires	Prix soumis (taxes incl.)	Autre (à préciser)	Total (taxes incl.)
IBM Canada Ltée	2 007 162,31 \$		2 007 162,31 \$
Dernière estimation réalisée	1 966 503,93 \$		1 966 503,93 \$
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes/nombre de soumissions)			2 007 162,31 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) (coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse) x 100			N/A
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) (la plus haute conforme – la plus basse conforme)			N/A
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) (la plus haute conforme – la plus basse conforme)/la plus basse) x 100			N/A
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme – estimation)			40 658,38 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) (la plus basse conforme – estimation)/estimation) x 100			2,07 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (la deuxième plus basse – la plus basse)			N/A
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) (la deuxième plus basse – la plus basse)/la plus basse) x 100			N/A

### **Présentation des résultats pour le lot 2 : Famille Check Point**

Les résultats pour ce lot déjà ont été présenté dans le GDD 1177749001 (CG17 0427).

### **Présentation des résultats pour le lot 3 : Famille Blue Coat**

Ce lot n'est pas octroyé. Il n'y a pas eu de soumissionnaire. La maintenance sur les équipements Bluecoat n'était plus requise, puisque les équipements étaient en cours de décommissionnement durant le processus de l'appel d'offre.

### **Présentation des résultats pour le lot 4 : Famille F5 Networks**

Les résultats pour ce lot ont déjà été présentés dans le GDD 1177749001 (CG17 0427).

Selon le Règlement sur la commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats (RCG 11-008) et de la résolution CG11 0082, le dossier sera soumis à ladite commission pour étude en vertu du critère suivant :

- Contrat de biens et services d'une valeur de plus de 2 M\$ (lot 1).

Et répondant à la condition suivante :

- Une seule soumission conforme reçue suite à un appel d'offres (lot 1).

En vertu du décret 435-2015 du Gouvernement du Québec, entré en vigueur le 2 novembre 2015, l'adjudicataire de tout contrat de services de plus de 1 M \$ doit avoir une accréditation de l'Autorité des marchés financiers (AMF).

- La firme IBM Canada Ltée a obtenu son accréditation le 29 septembre 2014, et cette dernière demeure valide (voir pièce jointe).

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le montant total du contrat se chiffre à 2 007 162,31 \$ taxes incluses, et sera répartie comme suit :

### Dépenses non capitalisables (BF) :

Un montant maximal de 1 595 128,32 \$, taxes incluses, pour les 3 prochaines années, sera imputé au budget de fonctionnement du Service des TI.

Les achats de support, l'entretien et mise à jour de logiciel seront facturés sur une base annuelle. Ces dépenses seront assumées au budget de fonctionnement pour la durée des ententes. Les crédits budgétaires requis au financement de cette dépense ont été considérés dans l'établissement du taux des dépenses mixtes d'administration générale imputées au budget d'agglomération.

Cette dépense sera assumée à 50,2 % par l'agglomération.

### Tableau de répartition des coûts (incluant les taxes) :

<b>IBM Canada Ltée</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>TOTAL</b>
Lot 1 : Support et entretien (BF)	531 709,44 \$	531 709,44 \$	531 709,44 \$	1 595 128,32 \$

### Dépenses capitalisables (PTI) :

Les achats d'équipements jusqu'à la hauteur de 412 033,99 \$ toutes taxes comprises seront assumés au PTI du Service des TI pour la durée du contrat. Les équipements seront acquis au fur et à mesure de l'expression des besoins d'implantation. Tous les besoins futurs d'achat de ces équipements seront régis par le processus d'autorisation de dépenses en fonction d'une entente. Les engagements, les virements de crédits et le partage des dépenses seront évalués à ce moment selon la nature du projet.

Les achats seront imputés au PTI 2018-2020 du Service des TI au projet 78010 - Mise en place du Wi-Fi à l'échelle de la Ville, et seront financés par les règlements d'emprunt de compétence d'agglomération RCG 17-013 et locale 17-034.

Ces dépenses liées aux activités mixtes d'administration générale seront assumées à 50.2 % par l'agglomération et à 49.8 % par la ville centre. Ce taux représente la part relative du budget d'agglomération sur le budget global de la Ville, tel que défini au Règlement sur les dépenses mixtes.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

La Ville se dote par le lot 1 de services d'entretien et de support pour assurer le bon fonctionnement, la haute disponibilité et le remplacement de ses équipements réseau

sécurité sur lesquels s'appuient les services et applications névralgiques de la Ville et de la Sécurité Publique.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ne s'applique pas.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Le calendrier des étapes subséquentes se résume comme suit :

- Premier passage au CE – 20 décembre 2017;
- Présentation du dossier à la Commission d'examen des contrats - 10 janvier 2018;
- Retour du dossier au CE - 17 janvier 2018;
- Approbation du dossier au CM – 22 janvier 2018;
- Approbation du dossier au CG – 25 janvier 2018;
- Octroi du contrat – janvier 2018.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Validation du processus d'approvisionnement :  
Service de l'approvisionnement , Direction (Robert NORMANDEAU)

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Gilles BOUCHARD)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Christine BRIEN KILIAN  
Conseillère en Analyse et Contrôle de Gestion

#### **ENDOSSÉ PAR**

Demis NUNES  
Chef de Division Connectivité Dorsale &  
Opérations

Le : 2017-09-01

**Tél :** 514 872-7078  
**Télécop. :**

**Tél :** 514-887-9047  
**Télécop. :**

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Sylvain PERRAS  
Directeur du service des technologies de  
l'information

**Tél :**

**Approuvé le :** 2017-12-08

Service de l'approvisionnement  
Direction générale adjointe – Services institutionnels  
255, boulevard Crémazie Est, 4<sup>e</sup> étage, bureau 400  
Montréal (Québec) H2M 1L5

## PAR COURRIEL

Le 24 novembre 2017

Monsieur Jean Tremblay  
Directeur exécutif des ventes  
IBM Canada Limitée  
1275, avenue des Canadiens-de-Montréal, 5 étage  
Montréal (Québec) H3B 5E8

Courriel : jetrembl@ca.ibm.com

**Objet : Confirmation de prolongation du maintien intégral de l'offre  
Appel d'offres n° 17-16243  
Acquisition de contrats de support et d'entretien pour les  
équipements de télécommunication**

---

Monsieur,

Le délai initial de validité des soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres ci-haut mentionné, tel que spécifié à la clause 2 des « Clauses administratives particulières », et dont l'ouverture a eu lieu le 24 juillet 2017, est insuffisant.

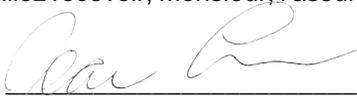
À cet effet, la Ville de Montréal désire recevoir la confirmation du maintien intégral de l'offre que vous lui avez soumise pour un délai supplémentaire, soit jusqu'au 28 février 2018.

Les étapes nécessaires à l'obtention de la résolution d'octroi de contrat seront poursuivies suivant la réception d'une réponse affirmative de votre part.

Merci de nous retourner votre réponse par courriel **avant le 30 novembre 2017**.

Nous vous remercions de votre collaboration, et veuillez recevoir, Monsieur, l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

J'accepte le délai de prolongation :

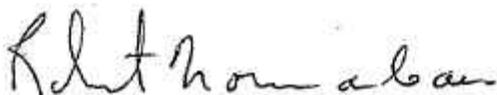
  
\_\_\_\_\_  
Signature

Le 24 novembre 2017  
\_\_\_\_\_  
Date

Je refuse le délai de prolongation :

\_\_\_\_\_  
Signature

\_\_\_\_\_  
Date



Robert Normandeau  
Courriel : robert.normandeau@ville.montreal.qc.ca  
Tél. : 514 868-3709

**Service de l'approvisionnement**

**Direction générale adjointe – Services institutionnels**

255, boulevard Crémazie Est, 4<sup>e</sup> étage, bureau 400

Montréal (Québec) H2M 1L5

Nouvelle recherche

Dernière mise à jour : **mercredi, 06 décembre 2017 à 19:30**

## Fiche de l'entreprise

Nom : IBM CANADA LIMITÉE

Adresse du siège social : 3600, STEELES AVE E, , MARKHAM, ON, L3R 9Z7, CANADA

Numéro de client à l'Autorité : 3000155242

Numéro d'entreprise du Québec (NEQ) : 1165702128

### Autres noms d'affaires

- FINANCEMENT MONDIAUX IBM
- 
- IBM PUBLIC HEALTH SOLUTION FOR DISEASE
- 
- LES SERVICES D'AFFAIRES MONDIAUX IBM
- 
- LES SERVICES TECHNOLOGIQUES MONDIAUX IBM
- 
- LOTUS DÉVELOPPEMENT CANADA
- 
- SERVICES MONDIAUX IBM
- 
- SERVICES DE TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION DES AMÉRIQUES
- 
- TIVOLI

Nouvelle recherche

Si vous avez des commentaires ou des questions concernant ce registre, nous vous invitons à le faire par le biais de la [demande d'information](#).

Le 29 septembre 2014

IBM CANADA LIMITEE  
A/S MONSIEUR DENIS DESBIENS  
1360, BOUL RENÉ-LÉVESQUE OUEST, BUREAU 400  
MONTRÉAL (QC) H3G 2W6

N° de décision : 2014-CPSM-1040688  
N° de client : 3000155242

Objet : Autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

---

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l'Autorité) accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous :

- FINANCEMENT MONDIAUX IBM
- IBM PUBLIC HEALTH SOLUTION FOR DISEASE
- LES SERVICES D'AFFAIRES MONDIAUX IBM
- LES SERVICES TECHNOLOGIQUES MONDIAUX IBM
- LOTUS DÉVELOPPEMENT CANADA
- SERVICES DE TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION DES AMÉRIQUES
- SERVICES MONDIAUX IBM
- TIVOLI

une autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, L.R.Q., c. C-65.1 (la LCOP). IBM CANADA LIMITEE est donc inscrite au registre des entreprises autorisées tenu par l'Autorité.

Cette autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **28 septembre 2017** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Québec  
Place de la Cité, tour Cominar  
2640, boulevard Laurier, bureau 400  
Québec (Québec) G1V 5C1  
Téléphone : 418 525-0337  
Télécopieur : 418 525-9512  
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal  
800, square Victoria, 22<sup>e</sup> étage  
C.P. 246, tour de la Bourse  
Montréal (Québec) H4Z 1G3  
Téléphone : 514 395-0337  
Télécopieur : 514 873-3090

**Dossier # : 1177242001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - espace de travail , Division Connectivité aux utilisateurs
<b>Objet :</b>	Conclure avec IBM Canada Ltée une entente-cadre d'une durée de trois (3) ans pour des services de support et d'entretien d'équipements de télécommunication et de sécurité et l'acquisition de produits de remplacement - Appel d'offres public 17-16243 - (Un soumissionnaire) - (Lot 1 : 2 007 162,31 \$)

**SENS DE L'INTERVENTION**

Validation du processus d'approvisionnement

---

**FICHIERS JOINTS**



[17-16243 - Det Cah final.pdf](#)[17-16243 intervention IBM.pdf](#)

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Robert NORMANDEAU  
Agent d'approvisionnement  
**Tél** : 514 868 3709

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-11-27

Richard DAGENAIS  
Chef de section  
**Tél** : 514 872-2608  
**Division** : Service de l'approvisionnement

## APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

### Identification

No de l'appel d'offres :  No du GDD :

Titre de l'appel d'offres :

Type d'adjudication :

### Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le :  -  -  Nombre d'addenda émis durant la période :

Ouverture originalement prévue le :  -  -  Date du dernier addenda émis :  -  -

Ouverture faite le :  -  -  Délai total accordé aux soumissionnaires :  jrs

Date du comité de sélection :  -  -

### Analyse des soumissions

Nbre de preneurs :  Nbre de soumissions reçues :  % de réponses :

Nbre de soumissions rejetées :  % de rejets :

Durée de la validité initiale de la soumission :  jrs Date d'échéance initiale :  -  -

Prolongation de la validité de la soumission de :  jrs Date d'échéance révisée :  -  -

### Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées  et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	<input checked="" type="checkbox"/>	# Lot
IBM Canada Ltée LOT 1 Famille Cisco	2 007 162,31 \$	<input checked="" type="checkbox"/>	

### Information additionnelle

IBM Canada Ltée est le seul soumissionnaire pour le Lot 1. GoSecure Inc. est le seul soumissionnaire pour les Lots 2 et 4 qui ont fait l'objet d'un autre dossier décisionnel GDD1177749001. Les autres preneurs du cahier des charges n'ont pas déposé de soumission et un de ces preneurs nous a indiqué ne pas vouloir adhérer au contexte contractuel imposé par la Ville

Préparé par :  Le  -  -



LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE  
D'APPEL D'OFFRES DU  
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Rechercher un avis

Exploité par CGI en partenariat avec [Constructo](#) pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.



[Recherche avancée](#)

[Avis du jour](#)

[Service à la clientèle](#)

[Aide](#)

[Recherche avancée](#)

[FERMER LA SESSION](#)

[ENGLISH](#)

[Mon SEAO](#)

[Mes avis](#)

[Rapports](#)

[Profil](#)

[Organisation](#)

[COMMANDES](#)

[PANIER](#)

Mes avis

**Saisir un avis**

[Information](#)

[Description](#)

[Classification](#)

[Conditions](#)

[Documents](#)

[Modalités](#)

[Résumé](#)

[Addenda](#)

[Liste des commandes](#)

**› Résultats  
d'ouverture**

[Contrat conclu](#)

## Liste des commandes



**Numéro** : 17-16243

**Numéro de référence** : 1082599

**Statut** : En attente des résultats d'ouverture

**Titre** : Acquisition de contrats de support et d'entretien pour les équipements de télécommunication

<a href="#">Organisation</a>	<a href="#">Contact</a>	<a href="#">Date et heure de commande</a>	<a href="#">Addenda envoyé</a>
Bell Canada 930, rue d'Aiguillon, RC-140 Québec, QC, G1R5M9 NEQ : 1172462849	<a href="#">Monsieur Philippe Robitaille</a> Téléphone : 418 691- 4039 Télécopieur : 418 691- 4095	<b>Commande : (1304616)</b> 2017-06-14 15 h 02	2784342 - 17-16243 Addenda N ° 1 (devis) 2017-06-23 10 h 30 - Courriel
		<b>Transmission</b> : 2017-06-14 15 h 02	2784343 - 17-16243 Addenda N ° 1 (bordereau) 2017-06-23 10 h 30 - Téléchargement
			2786591 - 17-16243 Addenda N ° 2 - Report de date (devis) 2017-06-29 10 h 43 - Courriel
			2786592 - 17-16243 Addenda N ° 2 - Report de date (bordereau) 2017-06-29 10 h 43 - Téléchargement
			2790004 - 17-16243 Addenda N ° 3 - Report de date (devis) 2017-07-07 11 h 33 - Courriel
			2790005 - 17-16243 Addenda N ° 3 - Report de date (bordereau) 2017-07-07 11 h 33 - Téléchargement
			2793665 - 17-16243 Addenda N ° 4 - Report de date (devis) 2017-07-14 13 h 21 - Courriel
			2793666 - 17-16243 Addenda N ° 4 - Report de date (bordereau) 2017-07-14 13 h 21 -

			Téléchargement 2794423 - 17-16243 Addenda N ° 5 2017-07-17 16 h 14 - Courriel 2794820 - 17-16243 Addenda N ° 6 (devis) 2017-07-18 11 h 56 - Courriel 2794821 - 17-16243 Addenda N ° 6 (bordereau) 2017-07-18 11 h 56 - Téléchargement 2794822 - 17-16243 Addenda N ° 6 (bordereau) 2017-07-18 11 h 56 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Cisco Systems Canada Cie. 500 Grande-Allée Est, Suite#201 Québec, QC, G1R 2J7 NEQ : 1147366851	<a href="#">Madame Marie-Claude Dallaire</a> Téléphone : 418 634- 5648 Télécopieur :	<b>Commande : (1304963)</b> 2017-06-15 10 h 29 <b>Transmission :</b> 2017-06-15 10 h 29	2784342 - 17-16243 Addenda N ° 1 (devis) 2017-06-23 10 h 30 - Courriel 2784343 - 17-16243 Addenda N ° 1 (bordereau) 2017-06-23 10 h 30 - Téléchargement 2786591 - 17-16243 Addenda N ° 2 - Report de date (devis) 2017-06-29 10 h 43 - Courriel 2786592 - 17-16243 Addenda N ° 2 - Report de date (bordereau) 2017-06-29 10 h 43 - Téléchargement 2790004 - 17-16243 Addenda N ° 3 - Report de date (devis) 2017-07-07 11 h 33 - Courriel 2790005 - 17-16243 Addenda N ° 3 - Report de date (bordereau) 2017-07-07 11 h 33 - Téléchargement 2793665 - 17-16243 Addenda N ° 4 - Report de date (devis) 2017-07-14 13 h 21 - Courriel 2793666 - 17-16243 Addenda N ° 4 - Report de date (bordereau) 2017-07-14 13 h 21 - Téléchargement 2794423 - 17-16243 Addenda N ° 5 2017-07-17 16 h 14 - Courriel 2794820 - 17-16243 Addenda N ° 6 (devis) 2017-07-18 11 h 56 - Courriel 2794821 - 17-16243 Addenda N ° 6 (bordereau) 2017-07-18 11 h 56 -

			Téléchargement 2794822 - 17-16243 Addenda N ° 6 (bordereau) 2017-07-18 11 h 56 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
GoSecure 800 René- Lévesque ouest, suite.1860 Montréal, QC, H3B 1X9 NEQ : 1160803210	<a href="#">Monsieur Pascal Fortin</a> Téléphone : 514 287- 7427 Télécopieur : 514 287- 9734	<b>Commande : (1312448)</b> 2017-07-04 14 h 09 <b>Transmission</b> : 2017-07-04 14 h 09	2784342 - 17-16243 Addenda N ° 1 (devis) 2017-07-04 14 h 09 - Téléchargement 2784343 - 17-16243 Addenda N ° 1 (bordereau) 2017-07-04 14 h 09 - Téléchargement 2786591 - 17-16243 Addenda N ° 2 - Report de date (devis) 2017-07-04 14 h 09 - Téléchargement 2786592 - 17-16243 Addenda N ° 2 - Report de date (bordereau) 2017-07-04 14 h 09 - Téléchargement 2790004 - 17-16243 Addenda N ° 3 - Report de date (devis) 2017-07-07 11 h 33 - Courriel 2790005 - 17-16243 Addenda N ° 3 - Report de date (bordereau) 2017-07-07 11 h 33 - Téléchargement 2793665 - 17-16243 Addenda N ° 4 - Report de date (devis) 2017-07-14 13 h 21 - Courriel 2793666 - 17-16243 Addenda N ° 4 - Report de date (bordereau) 2017-07-14 13 h 21 - Téléchargement 2794423 - 17-16243 Addenda N ° 5 2017-07-17 16 h 14 - Courriel 2794820 - 17-16243 Addenda N ° 6 (devis) 2017-07-18 11 h 56 - Courriel 2794821 - 17-16243 Addenda N ° 6 (bordereau) 2017-07-18 11 h 56 - Téléchargement 2794822 - 17-16243 Addenda N ° 6 (bordereau) 2017-07-18 11 h 56 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier

			électronique
IBM Canada ltée 140, Grande Allée Est 5e étage Québec, QC, G1R 5N6 <a href="http://www.ibm.com">http://www.ibm.com</a> NEQ : 1165702128	<a href="#">Madame Gabrielle Savard</a> Téléphone : 418 521- 8257 Télécopieur : 418 523- 6868	<b>Commande : (1305547)</b> 2017-06-16 10 h 27 <b>Transmission</b> : 2017-06-16 10 h 27	2784342 - 17-16243 Addenda N ° 1 (devis) 2017-06-23 10 h 30 - Courriel 2784343 - 17-16243 Addenda N ° 1 (bordereau) 2017-06-23 10 h 30 - Téléchargement 2786591 - 17-16243 Addenda N ° 2 - Report de date (devis) 2017-06-29 10 h 43 - Courriel 2786592 - 17-16243 Addenda N ° 2 - Report de date (bordereau) 2017-06-29 10 h 43 - Téléchargement 2790004 - 17-16243 Addenda N ° 3 - Report de date (devis) 2017-07-07 11 h 33 - Courriel 2790005 - 17-16243 Addenda N ° 3 - Report de date (bordereau) 2017-07-07 11 h 33 - Téléchargement 2793665 - 17-16243 Addenda N ° 4 - Report de date (devis) 2017-07-14 13 h 21 - Courriel 2793666 - 17-16243 Addenda N ° 4 - Report de date (bordereau) 2017-07-14 13 h 21 - Téléchargement 2794423 - 17-16243 Addenda N ° 5 2017-07-17 16 h 14 - Courriel 2794820 - 17-16243 Addenda N ° 6 (devis) 2017-07-18 11 h 56 - Courriel 2794821 - 17-16243 Addenda N ° 6 (bordereau) 2017-07-18 11 h 56 - Téléchargement 2794822 - 17-16243 Addenda N ° 6 (bordereau) 2017-07-18 11 h 56 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Société TELUS Communications 300, rue St-Paul bureau 600 Québec, QC, G1K 7R1 NEQ : 3363451546	<a href="#">Madame Julie Théberge</a> Téléphone : 418 780- 8357 Télécopieur : 418 694- 2075	<b>Commande : (1305237)</b> 2017-06-15 15 h 17 <b>Transmission</b> : 2017-06-15 15 h 17	2784342 - 17-16243 Addenda N ° 1 (devis) 2017-06-23 10 h 30 - Courriel 2784343 - 17-16243 Addenda N ° 1 (bordereau) 2017-06-23 10 h 30 - Téléchargement 2786591 - 17-16243 Addenda N

° 2 - Report de date (devis)  
 2017-06-29 10 h 43 - Courriel  
 2786592 - 17-16243 Addenda N  
 ° 2 - Report de date (bordereau)  
 2017-06-29 10 h 43 -  
 Téléchargement  
 2790004 - 17-16243 Addenda N  
 ° 3 - Report de date (devis)  
 2017-07-07 11 h 33 - Courriel  
 2790005 - 17-16243 Addenda N  
 ° 3 - Report de date (bordereau)  
 2017-07-07 11 h 33 -  
 Téléchargement  
 2793665 - 17-16243 Addenda N  
 ° 4 - Report de date (devis)  
 2017-07-14 13 h 21 - Courriel  
 2793666 - 17-16243 Addenda N  
 ° 4 - Report de date (bordereau)  
 2017-07-14 13 h 21 -  
 Téléchargement  
 2794423 - 17-16243 Addenda N  
 ° 5  
 2017-07-17 16 h 14 - Courriel  
 2794820 - 17-16243 Addenda N  
 ° 6 (devis)  
 2017-07-18 11 h 56 - Courriel  
 2794821 - 17-16243 Addenda N  
 ° 6 (bordereau)  
 2017-07-18 11 h 56 -  
 Téléchargement  
 2794822 - 17-16243 Addenda N  
 ° 6 (bordereau)  
 2017-07-18 11 h 56 -  
 Téléchargement  
 Mode privilégié (devis) :  
 Courrier électronique  
 Mode privilégié (plan) :  
 Messagerie (Purolator)

Télécon Inc  
 7450 rue du Mile  
 End  
 Montréal, QC,  
 h2r2z6  
<http://Telecon.ca>  
 NEQ : 1167837492

Monsieur  
Jimmy Bernier  
 Téléphone  
 : 514 592-  
 8661  
 Télécopieur :

**Commande**  
 : **(1304644)**  
 2017-06-14  
 15 h 30  
**Transmission**  
 :  
 2017-06-14  
 15 h 30

2784342 - 17-16243 Addenda N  
 ° 1 (devis)  
 2017-06-23 10 h 30 - Courriel  
 2784343 - 17-16243 Addenda N  
 ° 1 (bordereau)  
 2017-06-23 10 h 30 -  
 Téléchargement  
 2786591 - 17-16243 Addenda N  
 ° 2 - Report de date (devis)  
 2017-06-29 10 h 43 - Courriel  
 2786592 - 17-16243 Addenda N  
 ° 2 - Report de date (bordereau)  
 2017-06-29 10 h 43 -  
 Téléchargement  
 2790004 - 17-16243 Addenda N  
 ° 3 - Report de date (devis)  
 2017-07-07 11 h 33 - Courriel  
 2790005 - 17-16243 Addenda N

° 3 - Report de date (bordereau)  
2017-07-07 11 h 33 -  
Téléchargement

2793665 - 17-16243 Addenda N  
° 4 - Report de date (devis)  
2017-07-14 13 h 21 - Courriel

2793666 - 17-16243 Addenda N  
° 4 - Report de date (bordereau)  
2017-07-14 13 h 21 -  
Téléchargement

2794423 - 17-16243 Addenda N  
° 5  
2017-07-17 16 h 14 - Courriel

2794820 - 17-16243 Addenda N  
° 6 (devis)  
2017-07-18 11 h 56 - Courriel

2794821 - 17-16243 Addenda N  
° 6 (bordereau)  
2017-07-18 11 h 56 -  
Téléchargement

2794822 - 17-16243 Addenda N  
° 6 (bordereau)  
2017-07-18 11 h 56 -  
Téléchargement

Mode privilégié (devis) :  
Courrier électronique

Mode privilégié (plan) : Courrier  
électronique

Le site officiel des appels d'offres du Gouvernement du Québec.

Les avis publiés sur le site proviennent des ministères et organismes publics, des municipalités, des organisations des réseaux de la santé et des services sociaux ainsi que de l'éducation.

#### Besoin d'aide ?

[Aide en ligne](#) 

[Formation en ligne](#)

[Glossaire](#)

[Plan du site](#)

[Accessibilité](#)

[UPAC-Signaler un acte répréhensible](#) 

#### Service clientèle

[Grille des tarifs](#)

[Contactez-nous](#)

[Nouvelles](#)

[Marchés publics hors Québec](#) 

[Registre des entreprises non admissibles](#) 

[Autorité des marchés financiers](#) 

#### À propos

[À propos de SEAO](#)

[Info sur Constructo](#)

[Conditions d'utilisation](#)

[Polices supportées](#)

#### Partenaires





**Dossier # : 1177242001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - espace de travail , Division Connectivité aux utilisateurs
<b>Objet :</b>	Conclure avec IBM Canada Ltée une entente-cadre d'une durée de trois (3) ans pour des services de support et d'entretien d'équipements de télécommunication et de sécurité et l'acquisition de produits de remplacement - Appel d'offres public 17-16243 - (Un soumissionnaire) - (Lot 1 : 2 007 162,31 \$)

**SENS DE L'INTERVENTION**

Certification de fonds

---

**FICHIERS JOINTS**



[Virement crédit - GDD 1177242001.xls](#)

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Gilles BOUCHARD  
Conseiller budgétaire  
Conseil et soutien financier Brennan

**Tél :** 514 872-0962

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-11-22

François FABIEN  
Conseiller budgétaire  
Conseil et soutien financier  
Service des finances

**Tél :** 514 872-0709

**Division :**

**Dossier # : 1177242001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - espace de travail , Division Connectivité aux utilisateurs
<b>Objet :</b>	Conclure avec IBM Canada Ltée une entente-cadre d'une durée de trois (3) ans pour des services de support et d'entretien d'équipements de télécommunication et de sécurité et l'acquisition de produits de remplacement - Appel d'offres public 17-16243 - (Un soumissionnaire) - (Lot 1 : 2 007 162,31 \$)

**Numéro du mandat**  
SMCE177242001

**Date du mandat**  
2017-12-20

**Objet du mandat**

Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats

**Type de mandat**

Commission sur l'examen des contrats

**VU** le Règlement sur la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats (RCG 11-008);

**VU** la résolution CG11 0082 qui détermine les critères de sélection des contrats qui doivent être soumis à la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats;

**VU** que le contrat de biens et services est d'une valeur de plus de 2 M\$ et qu'une seule soumission conforme a été reçue à la suite d'un appel d'offres (lot 1);

Le comité exécutif, après avoir pris connaissance du dossier décisionnel 1177242001 mandate la Commission sur l'examen des contrats afin d'étudier ce dossier.

Signé le : 2017-12-21

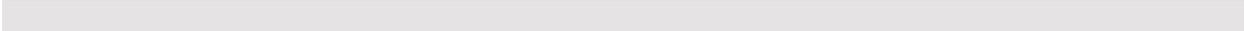
**Jean-François MILOT**

---

**Chef de division soutien aux instances**



**Dossier # :1177242001**



**Service du greffe**

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation  
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134  
Montréal (Québec) H2Y 1C6

**Commission permanente sur l'examen des contrats**

**La Commission :**

**Présidente**

*Mme Karine Boivin Roy  
Arrondissement de Mercier –  
Hochelaga-Maisonneuve*

**Vice-présidentes**

*Mme Paola Hawa  
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue*

*Mme Émilie Thuillier  
Arrondissement d'Achilles-  
Cartier*

**Membres**

*M. Christian Arseneault  
Arrondissement de Côte-de-  
Neiges-Notre-Dame-de-Grâce*

*Mme Julie Brisebois  
Village de Senneville*

*M. Luc Gagnon  
Arrondissement de Verdun*

*Mme Fanny Magini  
Arrondissement d'Outremont*

*M. Giovanni Rapanà  
Arrondissement de Rivière-des-  
Prairies – Pointe-aux-Trembles*

*Mme Micheline Rouleau  
Arrondissement de Lachine*

*M. Robert Samoszewski  
Arrondissement de L'Île-Bizard –  
Sainte-Geneviève*

*Mme Lili-Anne Tremblay  
Arrondissement de Saint-Léonard*

**Le 25 janvier 2018**

**Rapport d'examen de la conformité du processus  
d'appel d'offres - Mandat SMCE177242001**

**Conclure avec IBM Canada Ltée une entente-cadre  
d'une durée de trois (3) ans pour des services de  
support et d'entretien d'équipements de  
télécommunication et de sécurité et l'acquisition de  
produits de remplacement - Appel d'offres public  
17-16243-(«un soumissionnaire) - (Lot 1 :  
2 007 162,31 \$) .**

*(ORIGINAL SIGNÉ)*

*(ORIGINAL SIGNÉ)*

Karine Boivin Roy  
Présidente

Pierre G. Laporte  
Secrétaire recherchiste

## **Introduction**

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

### **Mandat SMCE177242001**

Conclure avec IBM Canada Ltée une entente-cadre d'une durée de trois (3) ans pour des services de support et d'entretien d'équipements de télécommunication et de sécurité et l'acquisition de produits de remplacement - Appel d'offres public 17-16243 - (Un soumissionnaire) - (Lot 1 : 2 007 162,31 \$).

À sa séance du 20 décembre 2017, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait aux critères suivants :

- *Contrat de biens et services d'une valeur de plus de 2 M\$ pour lequel une seule soumission conforme a été reçue suite à un appel d'offres.*

Le 11 janvier 2018, les membres de la commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus relativement au mandat confié. Des représentants du Service des technologies de l'information et du Service de l'approvisionnement ont répondu aux questions des membres de la commission.

Les membres ont posé plusieurs questions et ont obtenu des réponses satisfaisantes. Ils ont soulevé notamment la question du lancement de l'appel d'offres durant la période estivale. Le Service a souligné qu'il n'y avait pas vraiment de période estivale « creuse » dans le domaine des technologies de l'information et qu'il était donc tout à fait normal de lancer des appels d'offres durant cette période. Le Service a rappelé que la période de l'appel d'offres a été de trente-neuf jours, ce qui donnait une période plus que raisonnable pour déposer une soumission.

## **Conclusion**

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service des technologies de l'information et du Service de l'approvisionnement pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la commission. La commission adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération :

*Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération à savoir :*

- *Contrat de biens et services d'une valeur de plus de 2 M\$ pour lequel une seule soumission conforme a été reçue suite à un appel d'offres.*

*Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la commission;*

*Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la commission aux responsables du dossier;*

*Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;*

**À l'égard du mandat SMCE177242001 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.**



**Dossier # : 1176134005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'approvisionnement , Direction , Division de l'acquisition de biens et services , Approvisionnement stratégique et collectif
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Élimination et la valorisation des matières résiduelles
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Conclure deux ententes-cadres collectives avec les firmes Recyclage Notre-Dame Inc. (3 881 963,01 \$ taxes incluses) et WM Québec Inc. (3 271 576,26 \$ taxes incluses) pour une période de trente-six (36) mois avec deux possibilités de prolongation de douze (12) mois, pour la fourniture de sites pour l'élimination de résidus de balais de rues et de dépôts à neige provenant des arrondissements à la suite de l'appel d'offres public numéro 17-16362 - au montant total estimé de 7 153 539,27 \$, taxes incluses ( 4 soum.).

Il est résolu :

1. de conclure deux ententes- cadres collectives avec les firmes Recyclage Notre-Dame Inc. et WM Québec Inc. (3 881 963.01\$ et 3 271 576.26\$, taxes incluses excluant la livraison), pour la fourniture de sites pour l'élimination des matières résiduelles provenant des arrondissements – Appel d'offres 17-16362 au montant total estimé de l'entente de 7 153 539.27 \$, toutes taxes incluses. La durée est de trente-six (36) mois à partir du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2020 avec deux possibilités de prolongation de douze (12) mois.
2. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, et ce au rythme des besoins à combler.

**Signé par** Benoit DAGENAI **Le** 2017-11-20 08:39

**Signataire :**

Benoit DAGENAI

\_\_\_\_\_  
 Directeur général adjoint  
 Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1176134005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'approvisionnement , Direction , Division de l'acquisition de biens et services , Approvisionnement stratégique et collectif
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Élimination et la valorisation des matières résiduelles
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Conclure deux ententes-cadres collectives avec les firmes Recyclage Notre-Dame Inc. (3 881 963,01 \$ taxes incluses) et WM Québec Inc. (3 271 576,26 \$ taxes incluses) pour une période de trente-six (36) mois avec deux possibilités de prolongation de douze (12) mois, pour la fourniture de sites pour l'élimination de résidus de balais de rues et de dépôts à neige provenant des arrondissements à la suite de l'appel d'offres public numéro 17-16362 - au montant total estimé de 7 153 539,27 \$, taxes incluses ( 4 soum.).

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Les dix-neuf (19) arrondissements de la Ville de Montréal effectuent des opérations de nettoyage des rues à l'aide de balais aspirateurs. Ils effectuent également des opérations de nettoyage des dépôts à neige après la saison hivernale. Dans le cadre de ces travaux de propreté, la Ville doit disposer de ces matières résiduelles conformément à la réglementation en vigueur. Selon les lois en vigueur dans le domaine des matières résiduelles, les résidus de balais de rue et de dépôts à neige sont acheminés vers des sites accrédités par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC). Depuis 2014, le Service de l'approvisionnement met à la disposition des arrondissements, une entente-cadre collective d'approvisionnement pour la fourniture de site pour la disposition des résidus de balais de rues et de dépôts à neige pour l'ensemble des arrondissements.

Les ententes-cadres collectives faisant l'objet du présent sommaire décisionnel visent à combler la fourniture de sites pour l'élimination des résidus de balais de rues et de dépôts à neige, provenant des arrondissements pour une période de trente-six (36) mois, avec deux possibilités de prolongation de douze (12) mois, à la suite de l'appel d'offres 17-16362.

L'appel d'offres public (17-16362) a été publié sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) ainsi que dans le journal Le Devoir. La publication s'est faite sur une période de 22 jours civils, soit du 2 octobre 2017 au 23 octobre 2017. Les soumissions reçues sont valides pour 180 jours civils, soit jusqu'au 21 avril 2018. Aucun addenda n'a été émis.

L'entente-cadre collective actuelle, reliée au sommaire décisionnel 1144119002, conclue le 23 avril 2014 avec la firme Recyclage Notre-Dame Inc. à la suite de l'appel d'offres public numéro 14-13144 et valide pour une période de trente-deux (32) mois et une prolongation de douze (12) mois prend fin le 31 décembre 2017. La valeur estimée était de 4 692 382,82 \$, taxes incluses. Le montant consommé de cette entente au 20 novembre 2017 est de 4 692 382,82 \$, taxes incluses, soit 100 % de la valeur totale de l'entente. À la suite d'une analyse du Service de l'approvisionnement en septembre 2017 et en considérant la consommation sur entente, il avait été déterminé qu'il sera impossible pour la Ville de se prévaloir de la deuxième prolongation de l'entente-cadre étant donné qu'elle est consommée à 100 % avant terme.

Il s'agissait alors de la première entente-cadre mise en place pour la disposition de ces matières résiduelles, les arrondissements agissant individuellement antérieurement à cette première entente.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG 16 0705 - 22 décembre 2016 - Autorisation d'une première prolongation pour une période de douze (12) mois de l'entente-cadre, conclue avec la firme Recyclage Notre-Dame inc., pour la fourniture de sites pour la disposition des résidus de balais de rues et des dépôts à neige - Appel d'offres public 14-13144 - (montant total estimé de la prolongation : 1 279 142,99 \$, taxes incluses)

CE 14 0622 - 23 avril 2014 - octroi d'une entente-cadre, conclue avec la firme Recyclage Notre-Dame inc., pour une durée de trente-deux (32) mois, pour la fourniture de sites pour la disposition de résidus de balais et de dépôts à neige - Appel d'offres public 14-13144 - (montant total estimé: 3 413 239,83 \$, taxes incluses)

### **DESCRIPTION**

Les ententes-cadres collectives faisant l'objet du présent sommaire décisionnel visent à fournir des sites pour l'élimination de déchets solides, matières résiduelles non valorisables.

#### **Aspect qualitatif**

Les dix-neuf (19) arrondissements effectuent des opérations de nettoyage des rues à l'aide de balais aspirateurs. Ils effectuent aussi des opérations de nettoyage des dépôts à neige après la saison hivernale. L'ensemble de ces opérations de nettoyage engendre un volume annuel de déchets solides pour chaque arrondissement. Les déchets solides recueillis sont stockés temporairement et déshydratés dans des aires appartenant à chaque arrondissement avant d'être transportés vers un site de disposition de déchets solides de l'adjudicataire afin de les éliminer conformément aux lois et règlements en vigueur au Québec. Elles sont donc acheminées dans des sites d'enfouissement. La plupart des arrondissements utilisent leurs propres camions et employés pour acheminer les matières résiduelles vers les lieux de disposition.

#### **Définition de déchets solides**

Les déchets solides visés par le présent contrat sont des matières résiduelles générées lors du nettoyage des rues et des dépôts de neiges usées sur le territoire de la Ville de Montréal. Ces résidus sont constitués, sans s'y limiter, de sable fin, de la poussière de pierre, de la pierre concassée, des feuilles d'arbres, de détritiques de papier, de plastique, de bois, de béton, d'huiles et de graisses de moteur, des chlorures provenant de l'épandage des abrasifs et des fondants.

Selon les lois en vigueur dans le domaine, les résidus doivent être acheminés vers des sites d'enfouissement autorisés par le MDDELCC.

### **Aspect quantitatif**

Les prévisions ont été établies par le Service de l'approvisionnement avec la collaboration du Service de la concertation sur la base de l'historique de consommation, ainsi que les besoins futurs des dix-neuf (19) arrondissements.

Il est à noter que l'intérêt pour cette entente-cadre collective étant grandissant, les quantités qui ont été estimées par les arrondissements ont été ajustées pour refléter aux mieux les besoins pour les trente-six (36) prochains mois pour tous les types de travaux nécessitant le traitement de ce type de matières résiduelles. Les arrondissements et le Service de la concertation ont généré ensemble 156 970 tonnes au cours des quarante-quatre (44) derniers mois.

La valeur du contrat à octroyer est de 7 153 539,27 \$, taxes incluses pour un volume total de 226 801 tonnes métriques. Le volume des résidus des dépôts à neige, estimé par le Service de la concertation, est de 74 520 tonnes et celui des résidus de balais de rues, estimé par chacun des arrondissements individuellement, est de 152 281 tonnes. Une forte demande lors de la première entente mise sur pied a confirmé le besoin pour ce type d'entente-cadre. La consommation sur entente a dépassé la prévision. Le nettoyage des dépôts à neige ne se faisait pas régulièrement, les résidus pouvaient s'accumuler sur plus d'une année avant d'être pris en charge. Les utilisateurs ont recours de manière beaucoup plus régulière à l'entente, ce qui fait augmenter les besoins enregistrés sous entente.

Pour ce contrat, le prix est de 25,78 \$ par tonne métrique pour WM Québec Inc. et de 29,00 \$ par tonne métrique pour Recyclage Notre-Dame Inc. Le prix moyen de ces contrats est de 27,43 \$ la tonne métrique.

### **Les particularités de l'appel d'offres :**

Le soumissionnaire proposait un prix à la tonne métrique unique pour l'ensemble des utilisateurs.

Le soumissionnaire doit spécifier l'adresse de chaque site de traitement proposé s'il en a plus d'un. La Ville calcule ensuite la distance entre les sites de disposition et le point centroïde de chaque arrondissement inscrit au document d'appel d'offres. Ce kilométrage permet de calculer le prix ajusté pour tenir compte du coût de transport pour le traitement des matières résiduelles.

Comme spécifié aux clauses administratives particulières, l'octroi est effectué au plus bas soumissionnaire conforme en prenant en considération les deux éléments que sont le coût de disposition et l'ajustement de ce coût, compte tenu de la distance à parcourir entre le lieu du site de livraison spécifié sur la soumission déposée et le point centroïde spécifié pour chaque arrondissement que la Ville a établie.

Afin de s'assurer que le prix unitaire soumis et le coût du transport assumé par la Ville entre le site de l'arrondissement et le site autorisé à recevoir les matières résiduelles représente le choix le plus avantageux pour la Ville, la formule habituellement utilisée pour l'évaluation du coût du transport en fonction de la distance entre deux points a été utilisée dans le cadre du présent appel d'offres. Cette façon de faire permet à la Ville d'établir un scénario, afin d'identifier le plus bas soumissionnaire conforme, compte tenu des distances à parcourir et éviter d'octroyer des contrats aux soumissionnaires ayant spécifié un site autorisé qui se situe à l'extérieur de la région de Montréal.

Il est à noter qu'en cours de contrat, la dépense associée à la livraison des matières résiduelles au site autorisé pour l'élimination de ces matières résiduelles est assumée par l'arrondissement. De plus, cette dépense n'est pas incluse dans le montant des contrats qui seront octroyés dans le cadre du présent appel d'offres.

Une garantie de soumission égale 50 000 \$, toutes taxes comprises, a été demandée au moment de la soumission. L'adjudicataire devra également remettre à la Ville une garantie d'exécution équivalant à 5 % de la valeur du contrat.

## JUSTIFICATION

Dans le cadre de l'appel d'offres, le nombre de preneurs du cahier des charges est de 4 fournisseurs :

- Recyclage Notre-Dame Inc.;
- WM Québec Inc.;
- Services Matrec Inc.;
- Complexe Enviro Connexions Ltée.

Nous avons reçu 4 soumissions de la part de :

- Recyclage Notre- Dame Inc.;
- WM Québec Inc.;
- Services Matrec Inc.;
- Complexe Enviro Connexions Ltée.

À la suite de l'analyse administrative et technique, les soumissionnaires ont tous été déclarés conformes.

Voici un tableau qui résume les prix soumissionnés, sans ajustement avec le facteur de distance :

Firmes soumissionnaires	
Complexe Enviro Connexions Ltée	5 736 817,89 \$
WM Québec Inc.	6 722 507,52 \$
Recyclage Notre- Dame Inc.	7 560 989,04 \$
Services Matrec Inc.	14 081 280,29 \$
Dernière estimation réalisée	11 970 652,83 \$
Coût moyen des soumissions conformes	8 525 398,69 \$
(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)	
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)	
((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100	48,61 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$)	8 344 462,40 \$
(la plus haute conforme - la plus basse conforme)	
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%)	145,45 %
((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100	
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)	(6 233 834,94 \$)
(la plus basse conforme - estimation)	
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)	
((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100	-52,08 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)	985 689,63 \$
(la deuxième plus basse - la plus basse)	
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)	17,18 %
((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100	

Pour l'attribution de ce contrat, la Ville s'est assurée de la conformité de la soumission et a octroyé le contrat par arrondissement au plus bas soumissionnaire conforme en fonction de son prix unitaire à la tonne ajustée avec le facteur d'ajustement de la distance.

Le facteur d'ajustement du prix unitaire utilisé pour l'analyse des soumissions pour tenir compte de la distance entre le centroïde et le lieu de livraison a été calculé comme suit :

Fa : Facteur d'ajustement.

1 km x 2 : Aller-retour.

100 \$/h : Coût établi de transport par heure.

12 tonnes : Chargement moyen d'un camion par voyage.

35 km/h : Vitesse moyenne établie d'un camion.

$$Fa = \frac{1 \text{ km} \times 2 \times 100 \text{ \$/h}}{12 \text{ t} \times 35 \text{ km/h}}$$

$$Fa = 0,48$$

Ce facteur est fixe et valable pour tous les calculs d'ajustement de cet appel d'offres.

La méthode de calcul pour ajuster les prix soumissionnés en fonction du nombre de kilométrages est la suivante :

Z : Coût total non ajusté.

C : Coût unitaire ajusté en fonction de la distance.

CU : Coût à la tonne pour l'élimination.

T : Quantité annuelle à traiter.

D : Distance du centroïde par rapport au lieu de livraison aller-retour.

F : Facteur d'ajustement calculé plus haut (0,48).

$$Z = (CU * T)$$

$$C = Z + (T * D * F)$$

Dans le tableau en pièce jointe, les distances (aller-retour) moyennes pour tous les arrondissements ont été calculées pour chaque fournisseur.

Avant d'entamer l'analyse proprement dite des soumissions, nous avons procédé aux vérifications d'usage liées à une éventuelle inscription de l'un des soumissionnaires sur l'une des listes qui nous obligerait à considérer le rejet ou la restriction pour certaines des soumissions reçues.

Aucun des soumissionnaires dans ce dossier ne doit être déclaré non conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle, n'est inscrit au Registre des entreprises non admissibles.

Le présent dossier d'appel d'offres requérant la présentation de l'attestation de l'Autorité des marchés financiers, celle-ci a bien été jointe à chacune des soumissions.

Les adjudicataires recommandés, par leurs soumissions, affirment s'être conformés en tout point à la Politique de gestion contractuelle de la Ville.

En vertu du Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats (11-007) et le Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats (RCG 11-008), le présent dossier sera soumis à ladite commission pour étude puisqu'un contrat de service est d'une valeur de plus de 2 millions de dollars et répond aux conditions suivantes:

- Écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et les soumissions des adjudicataires (Recyclage Notre-Dame inc. et WM Québec Inc.)

Il est à noter que cet écart est en faveur de la Ville pour cet appel d'offres. Les prix soumis par les adjudicataires étant plus bas que l'estimation de la Ville.

En tenant compte des distances entre les sites de traitement et le centroïde de chaque arrondissement, voici un tableau avec la répartition des soumissionnaires qui sont les plus bas conformes pour chaque arrondissement :

arrondissement	WM Québec inc.	Recyclage Notre-Dame inc.
Ahuntsic-Cartierville	255 222,00 \$	
Anjou		580 870,00 \$
Côte-des-Neiges/Notre-Dame de Grâce	255 222,00 \$	
L'Île-Bizard—Sainte-Genève	110 596,20 \$	
Lachine	337 718,00 \$	
LaSalle	629 547,60 \$	
Mercier-Hochelaga-Maisonneuve		430 650,00 \$
Montréal-Nord	119 103,60 \$	
Outremont	55 298,10 \$	
Pierrefonds-Roxboro	225 832,80 \$	
Le Plateau-Mont-Royal	127 611,00 \$	
Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles		781 260,00 \$
Rosemont—La Petite-Patrie		334 950,00 \$
Saint-Laurent	433 877,40 \$	
St-Léonard		760 960,00 \$
Sud-Ouest	261 409,20 \$	
Verdun	34 029,60 \$	
Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension		258 390,00 \$
Ville-Marie		229 274,00 \$
Totaux	2 845 467,50 \$	3 376 354,00 \$
Taxes incluses	3 271 579,26 \$	3 881 963,01 \$
Grand total	7 153 539,27 \$	

Après consultation du marché, il n'y a pas eu de changement majeur depuis le dernier appel d'offres en 2014. Le marché reste stable. Les joueurs sont les mêmes et la grande disponibilité des sites d'enfouissement en terme de tonnage garde une saine concurrence entre les fournisseurs potentiels.

Lors du dernier appel d'offres 14-13144 pour les mêmes besoins, l'adjudicataire du contrat avait soumis un prix de 26,00 \$ par tonne métrique. Les autres prix soumis variaient entre 30,00 \$ et 53,00 \$ par tonne métrique, pour un prix moyen pondéré de 42,88 \$. Voir le tableau de prix ci-dessous.

Fournisseurs	AO 14-13144
Recyclage Notre-Dame	26,00 \$
BFI	30,00 \$
S.Boudrias	45,00 \$
RCI Longueuil	47,00 \$
RCI Laval	49,50 \$
Matrec	53,00 \$

Aux vues des données ci-dessus, le Service de l'approvisionnement a effectué un estimé préalable de la dépense expliqué ci-dessous. Considérant une indexation, depuis 2014, sur le prix moyen pondéré de 42,88 \$, nous avons établi un prix de 45,00 \$ pour notre estimation du coût à la tonne.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Conformément à l'article 477.4 de la Loi sur les cités et villes, le Service de l'approvisionnement a effectué un estimé préalable de la dépense s'élevant à 11 970 652,83 \$, taxes incluses. Cette estimation est basée sur l'historique de consommation et les prévisions de consommation des dix-neuf (19) arrondissements et du Service de la concertation, selon un prix budgétaire et majoré selon l'indice des prix à la consommation du Québec.

Le prix moyen obtenu pour l'appel d'offres 17-16362 est de 27,43 \$ la tonne métrique excluant la livraison, pour une quantité estimée de 226 801 tonnes métriques, c'est une variation à la hausse de 5,5 % par rapport au prix de l'entente précédente (appel d'offres 14-13144) de 26,00 \$ la tonne métrique.

Ces services seront utilisés sur demande au fur et à mesure des besoins des arrondissements.

Il est à noter que le montant estimé n'inclut pas la redevance de 22,24 \$ par tonne métrique (sans taxes). Le montant de la redevance 2018 n'est pas encore connu.

Une redevance indexée annuellement de 25,57 \$ par tonne éliminée est exigée par le gouvernement du Québec (montant 2017, taxes incluses). Ce montant équivaut à environ 5 915 876,15 \$, taxes incluses, pour trente-six (36) mois et n'est pas inclus dans les coûts des contrats de ce sommaire décisionnel.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le présent dossier est en accord avec les orientations et objectifs du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise. La saine gestion de la disposition des résidus de balais de rue et des dépôts à neige contribue à la réduction des nuisances et des impacts sur l'environnement.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'absence d'entente- cadre alourdirait le processus d'approvisionnement pour ces services en obligeant la négociation à la pièce en plus de faire perdre à la Ville la possibilité d'économies de volume. De plus, cela causerait d'importants problèmes aux opérations de la Ville.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une communication sous la forme d'un bulletin Info-achats sera transmise aux utilisateurs afin de les informer de la conclusion des ententes-cadres ainsi que des modalités convenues.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

À la suite de l'adoption de la résolution, le Service de l'approvisionnement émettra deux ententes-cadres collectives.

Fin du contrat : 31 décembre 2020;

Fin de contrat avec la prolongation : 31 décembre 2022.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Laurence THÉORÊT  
Agente d'approvisionnement

**Tél :** 514-872-4313

**Télécop. :**

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-11-03

Richard DAGENAIS  
Chef de section par interim

**Tél :** 514 872-2608

**Télécop. :**

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Dean GAUTHIER  
directeur de service - approvisionnement

**Tél :** 514 868-4433

**Approuvé le :** 2017-11-17

Tableau comparatif des prix reçus

#	Objet	Informations
1	Nom de l'agent d'approvisionnement	Laurence Théorêt
2	Titre de l'appel d'offres	Service de sites d'élimination pour la disposition des résidus de balais de rues et des dépôts à neige
4	No de l'appel d'offres	17-16362
5	<b>Préposée au secrétariat</b>	Vivéna Akossou (Le 30 octobre 2017)
6	Type de sollicitation	Publique
7	Date d'ouverture	Le 23 octobre 2017
8	Service requérant	Service de l'approvisionnement
9	Requérant	Laurence Théorêt

#	Soumissionnaire	Commentaires	Conformité (validée par l'agent d'approvisionnement)	No de soumission
1	Complexe Enviro Connexions Itée		Conforme	22629
2	WM Québec inc.		Conforme	22630
3	Recyclage Notre-Dame inc.		Conforme	22631
4	Services Matrec inc.		Conforme	22632

Agent d'approvisionnement	Laurence Théorêt
Numéro de l'appel d'offres	17-16362
Titre de l'appel d'offres	Service de sites d'élimination pour la disposition des résidus de balais de rues et des dépôts à neige
Type de sollicitation	Publique
Date d'ouverture	Le 23 octobre 2017
Service requérant	Service de l'approvisionnement
Requérant	Laurence Théorêt

	Adjudicataire recommandé																	
	Complexe Enviro Connexions Itée	WM Québec inc.	Recyclage Notre-Dame inc.	Services Matrec inc.														
<b>Total avant taxes</b>	4 989 622,00 \$	5 846 929,78 \$	6 577 229,00 \$	12 247 254,00 \$														
<b>TPS</b>	249 481,10 \$	292 346,49 \$	328 861,45 \$	612 362,70 \$														
<b>TVQ</b>	497 714,79 \$	583 231,25 \$	656 078,59 \$	1 221 663,59 \$														
<b>TOTAL</b>	5 736 817,89 \$	6 722 507,52 \$	7 562 169,04 \$	14 081 280,29 \$														

Commentaires	
--------------	--

	Quantité estimée en tonnes	CEC	WM	RND	Matrec
RBR & DN	226801	22,00 \$	25,78 \$	29,00 \$	54,00 \$
	226801	4 989 622,00 \$	5 846 929,78 \$	6 577 229,00 \$	12 247 254,00 \$
(F) Facteur de correction	0,48	100 000	50 000	50 000	400 000

	Quantité estimée en tonnes	CEC	WM	RND	Matrec	Montant du plus bas soumissionnaire / montant ajusté	Nom du plus bas soumissionnaire	Cout réel du contrat	
Ahuntsic-Cartierville	RBR & DN	9900	Prix unitaire	22,00 \$	25,78 \$	29,00 \$	54,00 \$	WM	255 222,00 \$
	Distance en km		64,90	24,90	42,50	61,40			
	RBR & DN Ajusté		Montant total ajusté	526 204,80 \$	373 546,80 \$	489 060,00 \$	826 372,80 \$		
Anjou	RBR & DN	20030	Prix unitaire	22,00 \$	25,78 \$	29,00 \$	54,00 \$	RND	580 870,00 \$
	Distance en km		38,70	43,30	11,10	69,90			
	RBR & DN Ajusté		Montant total ajusté	812 737,28 \$	932 676,92 \$	687 589,84 \$	1 753 666,56 \$		
Côte-des-Neiges/Notre-Dame de Grâce	RBR & DN	9900	Prix unitaire	22,00 \$	25,78 \$	29,00 \$	54,00 \$	WM	255 222,00 \$
	Distance en km		74,70	39,20	47,20	40,30			
	RBR & DN Ajusté		Montant total ajusté	572 774,40 \$	441 500,40 \$	511 394,40 \$	726 105,60 \$		
L'Île-Bizard—Sainte-Geneviève	RBR & DN	4290	Prix unitaire	22,00 \$	25,78 \$	29,00 \$	54,00 \$	WM	110 596,20 \$
	Distance en km		119,00	62,70	88,10	95,60			
	RBR & DN Ajusté		Montant total ajusté	339 424,80 \$	239 708,04 \$	305 825,52 \$	428 519,52 \$		
Lachine	RBR & DN	13100	Prix unitaire	22,00 \$	25,78 \$	29,00 \$	54,00 \$	WM	337 718,00 \$
	Distance en km		91,20	52,90	63,70	58,30			
	RBR & DN Ajusté		Montant total ajusté	861 665,60 \$	670 353,20 \$	780 445,60 \$	1 073 990,40 \$		
LaSalle	RBR & DN	24420	Prix unitaire	22,00 \$	25,78 \$	29,00 \$	54,00 \$	WM	629 547,60 \$
	Distance en km		92,90	58,20	65,30	44,20			
	RBR & DN Ajusté		Montant total ajusté	1 626 176,64 \$	1 311 744,72 \$	1 473 600,48 \$	1 836 774,72 \$		
Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	RBR & DN	14850	Prix unitaire	22,00 \$	25,78 \$	29,00 \$	54,00 \$	RND	430 650,00 \$
	Distance en km		51,60	53,60	24,10	63,30			
	RBR & DN Ajusté		Montant total ajusté	694 504,80 \$	764 893,80 \$	602 434,80 \$	1 253 102,40 \$		
MTL-Nord	RBR & DN	4620	Prix unitaire	22,00 \$	25,78 \$	29,00 \$	54,00 \$	WM	119 103,60 \$
	Distance en km		50,20	25,00	18,30	77,20			
	RBR & DN Ajusté		Montant total ajusté	212 963,52 \$	174 543,60 \$	174 562,08 \$	420 678,72 \$		
Outremont	RBR & DN	2145	Prix unitaire	22,00 \$	25,78 \$	29,00 \$	54,00 \$	WM	55 298,10 \$
	Distance en km		68,60	34,90	41,10	44,90			
	RBR & DN Ajusté		Montant total ajusté	117 820,56 \$	91 231,14 \$	104 521,56 \$	162 059,04 \$		
Pierrefonds-Roxboro	RBR & DN	8760	Prix unitaire	22,00 \$	25,78 \$	29,00 \$	54,00 \$	WM	225 832,80 \$
	Distance en km		112,00	55,90	81,10	88,60			
	RBR & DN Ajusté		Montant total ajusté	663 657,60 \$	460 881,12 \$	595 049,28 \$	845 585,28 \$		

Le Plateau-Mont-Royal	RBR & DN	4950	Prix unitaire	22,00 \$	25,78 \$	29,00 \$	54,00 \$	WM	127 611,00 \$
	Distance en km		66,60	41,50	39,10	38,90			
	RBR & DN Ajusté		267 141,60 \$	226 215,00 \$	236 451,60 \$	359 726,40 \$	226 215,00 \$		
RDPPAT	RBR & DN	26940	Prix unitaire	22,00 \$	25,78 \$	29,00 \$	54,00 \$	RND	781 260,00 \$
	Distance en km		29,40	54,40	3,40	78,70			
	RBR & DN Ajusté		972 857,28 \$	1 397 970,48 \$	825 226,08 \$	2 472 445,44 \$	825 226,08 \$		
RPP	RBR & DN	11550	Prix unitaire	22,00 \$	25,78 \$	29,00 \$	54,00 \$	RND	334 950,00 \$
	Distance en km		55,30	41,70	27,70	43,10			
	RBR & DN Ajusté		560 683,20 \$	528 943,80 \$	488 518,80 \$	862 646,40 \$	488 518,80 \$		
St-Laurent	RBR & DN	16830	Prix unitaire	22,00 \$	25,78 \$	29,00 \$	54,00 \$	WM	433 877,40 \$
	Distance en km		78,80	40,20	51,30	58,80			
	RBR & DN Ajusté		1 006 837,92 \$	758 629,08 \$	902 491,92 \$	1 383 829,92 \$	758 629,08 \$		
St-Leonard	RBR & DN	26240	Prix unitaire	22,00 \$	25,78 \$	29,00 \$	54,00 \$	RND	760 960,00 \$
	Distance en km		46,80	45,90	19,30	72,70			
	RBR & DN Ajusté		1 166 735,36 \$	1 254 586,88 \$	1 004 047,36 \$	2 332 631,04 \$	1 004 047,36 \$		
Sud-ouest	RBR & DN	10140	Prix unitaire	22,00 \$	25,78 \$	29,00 \$	54,00 \$	WM	261 409,20 \$
	Distance en km		86,90	51,40	59,40	31,40			
	RBR & DN Ajusté		646 039,68 \$	511 583,28 \$	583 171,68 \$	700 390,08 \$	511 583,28 \$		
Verdun	RBR & DN	1320	Prix unitaire	22,00 \$	25,78 \$	29,00 \$	54,00 \$	WM	34 029,60 \$
	Distance en km		87,70	52,20	60,20	32,30			
	RBR & DN Ajusté		84 606,72 \$	67 103,52 \$	76 422,72 \$	91 745,28 \$	67 103,52 \$		
VSMPE	RBR & DN	8910	Prix unitaire	22,00 \$	25,78 \$	29,00 \$	54,00 \$	RND	258 390,00 \$
	Distance en km		52,90	32,30	25,40	62,40			
	RBR & DN Ajusté		422 262,72 \$	367 840,44 \$	367 020,72 \$	748 012,32 \$	367 020,72 \$		
VilleMarie	RBR & DN	7906	Prix unitaire	22,00 \$	25,78 \$	29,00 \$	54,00 \$	RND	229 274,00 \$
	Distance en km		67,60	57,30	40,10	36,20			
	RBR & DN Ajusté		430 465,89 \$	421 263,30 \$	381 448,69 \$	564 298,66 \$	381 448,69 \$		

	TPS	TVQ	TOTAL	
WM	2 845 467,50 \$	142 273,38 \$	283 835,38 \$	3 271 576,26 \$
RND	3 376 354,00 \$	168 817,70 \$	336 791,31 \$	3 881 963,01 \$
TOTAL	6 221 821,50 \$	311 091,08 \$	620 626,69 \$	7 153 539,27 \$

Distances (aller-retour) moyennes pour chacun des arrondissement par site de traitement pour ch

		complexe enviro connexions	wm quebec
	lieu de livraison:	3779 chemin des quarante-arpents, terrebonne	275 boul. saint- elzear ouest, laval
1	Ahuntsic–Cartierville	64.9	24.9
2	Anjou	38.7	43.3
3	Côte-des-Neiges/Notre-Dame de Grâce	74.7	39.2
4	L'Île-Bizard—Sainte-Geneviève	119	62.7
5	Lachine	91.2	52.9
6	LaSalle	92.9	58.2
7	Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	51.6	53.6
8	Montréal-Nord	50.2	25
9	Outremont	68.6	34.9
10	Pierrefonds–Roxboro	112	55.9
11	Le Plateau-Mont-Royal	66.6	41.5
12	Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles	29.4	54.4
13	Rosemont—La Petite-Patrie	55.3	41.7
14	Saint-Laurent	78.8	40.2
15	St-Léonard	46.8	45.9
16	Sud-Ouest	86.9	51.4
17	Verdun	87.7	52.2
18	Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension	52.9	32.3
19	Ville-Marie	67.6	57.3

aque fournisseur en kilomètres

RND	Matrec
9000 av. marien, montreal-est	5300 albert- millichamps, st- hubert
42.5	61.4
11.1	69.9
47.2	40.3
88.1	95.6
63.7	58.3
65.3	44.2
24.1	63.3
18.3	77.2
41.1	44.9
81.1	88.6
39.1	38.9
3.4	78.7
27.7	43.1
51.3	58.8
19.3	72.7
59.4	31.4
60.2	32.3
25.4	62.4
40.1	36.2



LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE  
D'APPEL D'OFFRES DU  
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Rechercher un avis

Exploité par CGI en partenariat avec [Constructo](#) pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.



[Recherche avancée](#)

[Avis du jour](#)

[Service à la clientèle](#)

[Aide](#)

[Recherche avancée](#)

[FERMER LA SESSION](#)

[ENGLISH](#)

[Mon SEAO](#)

[Mes avis](#)

[Rapports](#)

[Profil](#)

[Organisation](#)

[COMMANDES](#)

[PANIER](#)

Mes avis

**Saisir un avis**

[Information](#)

[Description](#)

[Classification](#)

[Conditions](#)

[Documents](#)

[Modalités](#)

[Résumé](#)

[Addenda](#)

[Liste des commandes](#)

› **Résultats  
d'ouverture**

[Contrat conclu](#)

## Liste des commandes



**Numéro** : 17-16362

**Numéro de référence** : 1106706

**Statut** : En attente des résultats d'ouverture

**Titre** : Service de sites d'élimination pour la disposition des résidus de balais de rues et des dépôts à neige

<u>Organisation</u>	<u>Contact</u>	<u>Date et heure de commande</u>	<u>Addenda envoyé</u>
Complexe Enviro Connexions Ltée 3779, chemin des Quarante-Arpents Terrebonne, QC, J6V9T6 <a href="http://www.bficanada-quebec.com">http://www.bficanada-quebec.com</a> NEQ : 1149425598	<u>Madame</u> <u>Sylvie Lesieur</u>  Téléphone : 450 434- 2684 Télécopieur : 450 474- 1871	<b>Commande</b> : <b>(1346690)</b> 2017-10-02 10 h 15 <b>Transmission</b> : 2017-10-02 10 h 15	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
R.C.I. Environnement une division de WM Québec 9501 Boul. Ray Lawson Montréal, QC, H1J 1L4 NEQ : 1146435301	<u>Monsieur</u> <u>Jean</u> <u>Beaudoin</u>  Téléphone : 514 352- 2020 Télécopieur : 514 352- 7557	<b>Commande</b> : <b>(1347224)</b> 2017-10-03 11 h 22 <b>Transmission</b> : 2017-10-03 11 h 22	Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
recyclage notre-dame inc 9400, rue de l'innovation Montréal, QC, h1j 2x9 NEQ :	<u>Monsieur</u> <u>Maxim</u> <u>Sylvestre</u>  Téléphone : 514 645- 5200 Télécopieur : 514 645- 4422	<b>Commande</b> : <b>(1346774)</b> 2017-10-02 11 h 48 <b>Transmission</b> : 2017-10-02 11 h 48	Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)

Services Matrec Inc... 4 Chemin du Tremblay Boucherville, QC, J4B 6Z5 NEQ : 1162713870	<a href="#">Madame Michèle Lamarre</a> Téléphone : 450 645-3181 Télécopieur : 450 641-2535	<b>Commande : (1346780)</b> 2017-10-02 11 h 59 <b>Transmission</b> : 2017-10-02 11 h 59	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
---	--	---	--

Le site officiel des appels d'offres du Gouvernement du Québec.

Les avis publiés sur le site proviennent des ministères et organismes publics, des municipalités, des organisations des réseaux de la santé et des services sociaux ainsi que de l'éducation.

#### Besoin d'aide ?

[Aide en ligne](#)   
[Formation en ligne](#)  
[Glossaire](#)  
[Plan du site](#)  
[Accessibilité](#)  
[UPAC-Signaler un acte répréhensible](#) 

#### Service clientèle

[Grille des tarifs](#)  
[Contactez-nous](#)  
[Nouvelles](#)  
[Marchés publics hors Québec](#)   
[Registre des entreprises non admissibles](#)   
[Autorité des marchés financiers](#) 

#### À propos

[À propos de SEAO](#)  
[Info sur Constructo](#)  
[Conditions d'utilisation](#)  
[Polices supportées](#)

#### Partenaires



**Dossier # : 1176134005**

**Unité administrative responsable :**

Service de l'approvisionnement , Direction , Division de l'acquisition de biens et services , Approvisionnement stratégique et collectif

**Objet :**

Conclure deux ententes-cadres collectives avec les firmes Recyclage Notre-Dame Inc. (3 881 963,01 \$ taxes incluses) et WM Québec Inc. (3 271 576,26 \$ taxes incluses) pour une période de trente-six (36) mois avec deux possibilités de prolongation de douze (12) mois, pour la fourniture de sites pour l'élimination de résidus de balais de rues et de dépôts à neige provenant des arrondissements à la suite de l'appel d'offres public numéro 17-16362 - au montant total estimé de 7 153 539,27 \$, taxes incluses ( 4 soum.).

**Numéro du mandat**  
SMCE176134005

**Date du mandat**  
2017-12-20

**Objet du mandat**

Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats

**Type de mandat**

Commission sur l'examen des contrats

**VU** le Règlement sur la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats (RCG 11-008);

**VU** la résolution CG11 0082 qui détermine les critères de sélection des contrats qui doivent être soumis à la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats;

**VU** que les 2 contrats de service sont d'une valeur de plus de 2 M\$ et qu'ils présentent un écart de prix de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et les soumissions des adjudicataires;

Le comité exécutif, après avoir pris connaissance du dossier décisionnel 1176134005 mandate la Commission sur l'examen des contrats afin d'étudier ce dossier.

Signé le : 2017-12-21

**Jean-François MILOT**

---

**Chef de division soutien aux instances**

**Dossier # :1176134005**

**Service du greffe**

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation  
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134  
Montréal (Québec) H2Y 1C6

**Commission permanente sur l'examen des contrats**

**La Commission :**

**Présidente**

Mme Karine Boivin Roy  
Arrondissement de Mercier –  
Hochelaga-Maisonneuve

**Vice-présidentes**

Mme Paola Hawa  
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

Mme Émilie Thuillier  
Arrondissement d'Achilles-  
Cartier

**Membres**

M. Christian Arseneault  
Arrondissement de Côte-de-  
Neiges-Notre-Dame-de-Grâce

Mme Julie Brisebois  
Village de Senneville

M. Luc Gagnon  
Arrondissement de Verdun

Mme Fanny Magini  
Arrondissement d'Outremont

M. Giovanni Rapanà  
Arrondissement de Rivière-des-  
Prairies – Pointe-aux-Trembles

Mme Micheline Rouleau  
Arrondissement de Lachine

M. Robert Samoszewski  
Arrondissement de L'Île-Bizard –  
Sainte-Geneviève

Mme Lili-Anne Tremblay  
Arrondissement de Saint-Léonard

Le 25 janvier 2018

**Rapport d'examen de la conformité du processus  
d'appel d'offres - Mandat SMCE176134005**

**Conclure deux ententes-cadres collectives avec les firmes Recyclage Notre-Dame Inc. (3 881 963,01 \$ taxes incluses) et WM Québec Inc. (3 271 576,26 \$ taxes incluses) pour une période de trente-six (36) mois avec deux possibilités de prolongation de douze (12) mois, pour la fourniture de sites pour l'élimination de résidus de balais de rues et de dépôts à neige provenant des arrondissements à la suite de l'appel d'offres public numéro 17-16362 - au montant total estimé de 7 153 539,27 \$, taxes incluses (4 soumissionnaires).**

(ORIGINAL SIGNÉ)

(ORIGINAL SIGNÉ)

Karine Boivin Roy  
Présidente

Pierre G. Laporte  
Secrétaire recherchiste

## **Introduction**

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

## **Mandat SMCE176134005**

Conclure deux ententes-cadres collectives avec les firmes Recyclage Notre-Dame Inc. (3 881 963,01 \$ taxes incluses) et WM Québec Inc. (3 271 576,26 \$ taxes incluses) pour une période de trente-six (36) mois avec deux possibilités de prolongation de douze (12) mois, pour la fourniture de sites pour l'élimination de résidus de balais de rues et de dépôts à neige provenant des arrondissements à la suite de l'appel d'offres public numéro 17-16362 - au montant total estimé de 7 153 539,27 \$, taxes incluses ( 4 soumissionnaires).

À sa séance du 20 décembre 2017, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait aux critères suivants :

- *Contrat de biens et services d'une valeur de plus de 2 M\$ présentant un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.*

Le 11 janvier 2018, les membres de la commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus relativement au mandat confié. Des représentants du Service de l'approvisionnement ont répondu aux questions des membres de la commission.

Les membres ont soulevé diverses questions dans ce dossier et ont obtenu des réponses satisfaisantes. Ils ont bien compris l'originalité de la méthode d'adjudication qui tient compte non seulement des prix soumis pour l'élimination des résidus, mais aussi des coûts liés au transport vers les sites d'élimination. La formule retenue s'avère donc avantageuse pour la Ville.

## **Conclusion**

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service des infrastructures, de la voirie et des transports pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la commission. La commission adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération :

*Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération à savoir :*

- *Contrat de biens et services d'une valeur de plus de 2 M\$ présentant un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.*

*Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la commission;*

*Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la commission aux responsables du dossier;*

*Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;*

**À l'égard du mandat SMCE176134005 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.**

**Dossier # : 1177811002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'approvisionnement , Direction , Division de l'acquisition de biens et services , Approvisionnement stratégique et collectif
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Conclure avec Logistik Unicorp Inc., une entente-cadre d'une durée de cinq (5) ans avec deux (2) possibilités de prolongation de vingt-quatre (24) mois chacune, pour la fourniture de services de gestion vestimentaire intégrée destinés à l'ensemble de la clientèle au service de la sécurité publique - Appel d'offres public 17-16249 - deux (2) soumissions, une (1) seule conforme - Montant groupe 1 : 28 057 799,70 \$ et groupe 2 : 13 351 756,61 \$, taxes incluses plus un frais de contingence de 10 % (4 140 955,63 \$) pour les groupes 1 et 2. Montant total des 2 groupes, taxes et contingences incluses : 45 550 511,94 \$

Il est recommandé :

1. de conclure une entente-cadre, d'une durée de cinq (5) ans avec deux (2) possibilités de prolongation de vingt-quatre (24) mois chacune, pour la fourniture sur demande de services de gestion vestimentaire intégrée destinés à l'ensemble de la clientèle au service de la sécurité publique;
2. d'accorder au seul soumissionnaire conforme Logistik Unicorp Inc., le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission pour les groupes 1 et 2, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16249 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur;
3. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services corporatifs et ce, au rythme des besoins à combler.

**Signé par** Benoit DAGENAI **Le** 2017-12-11 11:21

**Signataire :**

Benoit DAGENAI

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1177811002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'approvisionnement , Direction , Division de l'acquisition de biens et services , Approvisionnement stratégique et collectif
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Conclure avec Logistik Unicorp Inc., une entente-cadre d'une durée de cinq (5) ans avec deux (2) possibilités de prolongation de vingt-quatre (24) mois chacune, pour la fourniture de services de gestion vestimentaire intégrée destinés à l'ensemble de la clientèle au service de la sécurité publique - Appel d'offres public 17-16249 - deux (2) soumissions, une (1) seule conforme - Montant groupe 1 : 28 057 799,70 \$ et groupe 2 : 13 351 756,61 \$, taxes incluses plus un frais de contingence de 10 % (4 140 955,63 \$) pour les groupes 1 et 2. Montant total des 2 groupes, taxes et contingences incluses : 45 550 511,94 \$

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Contexte actuel

La Ville de Montréal fournit des vêtements et des accessoires connexes à l'ensemble de l'effectif responsable de la sécurité publique, lequel se chiffre à environ 8 500 employés répartis en sept (7) unités d'affaires, soit le Service de sécurité incendie de Montréal (SIM), le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), les agents de sécurité de Montréal (ASM), les agents de stationnement (ADS), le Bureau de taxi Montréal (BTM), les Brigadiers scolaires et le Remorquage.

Pour combler les besoins de ses employé(e)s, le Service de l'approvisionnement de la Ville, conjointement avec les différentes unités d'affaires, assure la gestion complète des uniformes et accessoires connexes à partir de la planification de la demande jusqu'à la distribution aux employés, selon une période de commande annuelle fixe pour chacune des unités d'affaires ainsi qu'une période de distribution annuelle ou bisannuelle. Des commandes ponctuelles en cours d'année sont également fréquentes.

Selon les politiques, les conventions et les pratiques des divers services, le personnel en uniforme doit revêtir les vêtements et accessoires connexes en lien avec leur type d'emploi et leur grade. Chaque unité d'affaires est responsable de la gestion des profils et des allocations pour ses employés.

Pour le SIM et le SPVM, les allocations sont basées sur un système de pointage, où chaque article a une valeur en points qui est déterminée en fonction du coût d'acquisition et de la durée de vie. Pour les ADS, les ASM, BTM, les Brigadiers scolaires et le Remorquage, un

nombre d'articles est prédéterminé annuellement par catégorie d'emploi. Dans les deux cas, il est possible d'obtenir certains articles sur échange ou encore des articles supplémentaires, sur approbation.

### Orientation

Dans le cadre du projet de regroupement des achats à la Ville de Montréal effectué au cours des dernières années, le Service de l'approvisionnement poursuit ses activités de rationalisation des coûts et d'optimisation de ses achats et processus.

### Étude de marché

Le résultat de l'appel d'offres AO16-15340 étant trop élevé en comparaison avec notre estimation menant, à l'annulation de celle-ci, une nouvelle étude de marché a été réalisée afin de réévaluer notre stratégie.

Ainsi, en 2017, le Service de l'approvisionnement a mené une étude de marché auprès de quatre (4) villes et organismes publics et cinq (5) fournisseurs pouvant offrir des programmes de gestion vestimentaire intégrée. Les résultats d'analyse ont permis de définir une stratégie d'acquisition afin de consolider et d'optimiser les besoins en matière vestimentaire, et ce, pour toutes les unités d'affaires desservant les services en matière de sécurité publique de la Ville. Le tout a été prévu en respect des normes et conventions collectives en vigueur. Les résultats d'analyse ont permis d'identifier des points d'amélioration potentielle :

- Des pénalités applicables et des délais de livraison plus flexibles en raison de la difficulté d'acquisition de certains articles de spécialité, distribution exclusive, importation, etc.;
- Le nombre de commandes annuelles par employé défini selon l'historique de consommation des requérants;
- Une durée de contrat tenant compte de la difficulté pour les fournisseurs de maintenir des prix fixes annuels sur une période dépassant cinq (5) ans;
- La méthode de prise de mesures revue en fonction de notre historique de consommation et de nos spécifications;
- Le rachat de l'inventaire résiduel au moment de l'implantation;
- Une durée de contrat permettant une implantation et un transfert d'inventaire résiduel de la Ville sur 12 mois.

La stratégie de sollicitation de marché proposée par le Service de l'approvisionnement pour l'appel d'offres remis sur le marché consiste ainsi à :

- Octroyer un contrat par groupe, avec possibilité de soumissionner à l'un et/ou l'autre des deux (2) groupes concernés, au soumissionnaire conforme ayant obtenu le plus haut pointage;
- Accorder un contrat pour une période de cinq (5) ans, incluant l'année d'implantation, avec possibilité de deux prolongations de vingt-quatre (24) mois chacune, totalisant une période potentielle de neuf (9) ans;
- Exiger des prix unitaires fermes annuellement;
- Recourir à des pénalités et des délais de livraison conséquents selon le type et le délai d'acquisition des articles;
- Analyser la conformité technique sur deux (2) volets, soit : selon les échantillons soumis et selon les exigences technologiques et de sécurité informatique proposées;
- Inscrire les frais de gestion séparément au bordereau de soumission;
- Retenir des garanties de soumission et d'exécution;
- Adopter le mode d'octroi à deux (2) enveloppes.

L'appel d'offres a été annoncé le 28 août 2017 dans le journal Le Devoir et sur le site SÉAO du gouvernement du Québec. La fermeture de l'appel d'offres a eu lieu le 28 novembre 2017 accordant un délai de 85 jours civils aux preneurs de cahiers de charges pour la préparation et le dépôt des documents de soumission.

La période de validité des soumissions est de 180 jours civils, soit jusqu'au 18 mai 2018.

Sept (7) addenda ont été publiés :

1. 4 octobre 2017 : Précisions pour les échantillons de conformité;
2. 6 octobre 2017 : Ajout de produits et réponses aux questions;
3. 16 octobre 2017 : Réponses aux questions;
4. 17 octobre 2017 : Report de date et publication des annexes TI à nouveau;
5. 1er novembre 2017: Ajout de produits et réponses aux questions;
6. 10 novembre 2017 : Réponses aux questions et publication du bordereau groupe 1 à nouveau;
7. 17 novembre 2017 : Réponses aux questions.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Ne s'applique pas

### **DESCRIPTION**

Pour l'ensemble de l'effectif affecté aux services de sécurité publique (SPVM, SIM, ADS, ASM, Brigadier scolaire, BTM et Remorquage), le contrat prévoit l'acquisition des services de gestion vestimentaire intégrée. Les services d'un ou des fournisseurs experts dans ce type de programme incluront, conformément aux spécifications techniques et aux exigences définies aux documents de l'appel d'offres public 17-16249, sans s'y limiter les requis suivants :

- La fourniture des pièces vestimentaires et des accessoires composants l'uniforme, incluant la conception de nouveaux produits, l'amélioration continue et le contrôle de qualité gérés en entier;
- Le service à la clientèle, incluant la prise de mesures de cette dernière le cas échéant, la gestion des plaintes et des retours;
- La gestion des inventaires et de ceux existants (repris et écoulés à travers le programme client) incluant les étapes de prise de commande en ligne jusqu'à la livraison;
- La gestion de l'information à travers un système paramétré sur mesure pour chacun des requérants;
- La saisie et la gestion des données et la préparation de rapports.

Dans l'année d'implantation prévue en début de contrat, le paramétrage des systèmes et le transfert des données impliqueront d'une part les requérants, les suivis de données par les relations humaines (RH) et, d'autre part, des membres de l'équipe des technologies de l'information (TI). Un plan de déploiement expliquant les délais et les rôles et responsabilités de chacun et prévoyant l'arrimage des parties est prévu au moment de l'octroi. L'échéancier ci-dessous résume les grandes étapes du déploiement de l'année un (1) d'implantation dès l'octroi jusqu'à la gestion contractuelle.

<b>Étapes de réalisation</b>	<b>Échéanciers de réalisation</b>
<u>Approbation</u> de la conformité de tous les articles ( <i>ne tient pas compte de la conformité du tissu</i> )	15 mai 2018
<u>Approbation</u> des tissus	15 juillet 2018

Configuration des systèmes et mise en place du catalogue électronique	15 septembre 2018
Réaliser la correspondance entre les données de la Ville (grandeur et consommation par employé) avec le système de l'adjudicataire	15 octobre 2018 et mise à jour des données janvier 2019
-Finalisation des patrons et tableaux de gradation; -Approbation des échantillons préproduction	15 novembre 2018
Transfert de l'inventaire (mise en inventaire) <i>(la clientèle doit couvrir ses besoins jusqu'à cette date, modalité à définir à l'implantation)</i>	1er décembre 2018
Détermination d'une place d'affaires accessible à Montréal	Au plus tard le 7 janvier 2019
Début des commandes en ligne par les employés <b>(mise en ligne du portail)</b>	<b>Au plus tard le 7 janvier 2019</b>

## JUSTIFICATION

Soumissions conformes <b>GROUPE 1</b>	Note Intérim	Note finale	Prix de base	Autre (préciser)	Total
Logistik Unicorp Inc.	77,0	0,05	28 057 799,70 \$		28 057 799,70 \$
Dernière estimation réalisée					31 189 633,54 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) <i>(l'adjudicataire - estimation)</i>					- 3 131 833,84 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) <i>((l'adjudicataire - estimation) / estimation) x 100</i>					<b>- 10 %</b>
Écart entre la 2 <sup>ème</sup> meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) <i>(2<sup>ème</sup> meilleure note finale - adjudicataire)</i>					
Écart entre la 2 <sup>ème</sup> meilleure note finale et l'adjudicataire (%) <i>((2<sup>ème</sup> meilleure note finale - adjudicataire) / adjudicataire) x 100</i>					
Soumissions conformes <b>GROUPE 2</b>	Note Intérim	Note finale	Prix de base	Autre (préciser)	Total
Logistik Unicorp Inc.	77,0	0,10	13 351 756,61 \$		13 351 756,61 \$
Dernière estimation réalisée					13 732 036,32 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) <i>(l'adjudicataire - estimation)</i>					- 380 279,71 \$ <b>- 3 %</b>
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) <i>((l'adjudicataire - estimation) / estimation) x 100</i>					

En vertu de l'article 9.4 des "Instructions au soumissionnaire" qui stipule que *la Ville peut corriger toute erreur de calcul dans une soumission et effectuer les ajustements qui en découlent*, les corrections suivantes ont été effectuées :

- en raison d'une omission de quantité au bordereau de soumission, un ajustement de

montant pour le groupe 2 a dû être effectué par le soumissionnaire, faisant passer le montant total de 13 349 075,39 \$ à 13 351 756,61 \$, taxes incluses.

**Preneurs des cahiers des charges : dix-sept (17)**

- Boivin & Gauvin Inc.
- Chemise Empire Ltée.
- Doubletex
- Les industries Pamelio Inc.
- Équipement de Sécurité Universel Inc.
- Logistik Unicorp Inc.
- Groupe Trium Inc.
- Groupe Unisync
- Metcalf Brothers LLC.
- Outdoor Outfit
- Peerless Garments
- Petites mains
- Société de transport de Montréal
- Société des traversiers du Québec
- Stedfast Inc.
- Vince Feigin
- 2418627 Ontario Ltd.

**Raisons de désistement :**

- Priorisation d'autres contrats obtenus entretemps, capacité du fournisseur restreinte (1);
- Délai sur le marché trop court et les exigences techniques trop élevées (1);
- Manufacturiers de tissus (2);
- Fournisseurs de différentes pièces vestimentaires et équipements (10);
- Paramunicipales pour informations (2).

**Soumissionnaires : deux (2)**

- Équipement de Sécurité Universel Inc.
- Logistik Unicorp Inc.

**Raisons de rejet : une (1)**

- Soumission rejetée suite à un non respect des procédures administratives.

**La soumission a été rejetée suite à un non respect des procédures administratives. Un courriel en provenance du soumissionnaire dévoile indirectement le prix de sa soumission ou, à tout le moins, donne un ordre de grandeur de son prix. Ce qui pourrait influencer l'évaluation de sa soumission.**

Il s'agit d'une condition fondamentale et impérative du mode d'adjudication à 2 enveloppes qui vise à garantir l'équité de traitement aux soumissionnaires. L'article 573.1.0.1.1 de la LCV précité oblige la Ville à procéder selon ses dispositions formelles et il fixe les règles à suivre.

**Analyse des soumissions :**

Avant d'entamer l'analyse proprement dite des soumissions, nous avons procédé aux vérifications d'usage liées à une éventuelle inscription de l'un des soumissionnaires sur l'une des listes qui nous obligerait à considérer le rejet ou la restriction pour certaines des soumissions reçues.

Aucun des soumissionnaires dans ce dossier ne doit être déclaré non conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle, n'est ni inscrit au Registre des entreprises non admissibles.

Le présent dossier d'appel d'offres requérant la présentation de l'attestation de l'Autorité des marchés financiers, celle-ci a bien été jointe à chacune des soumissions.

Les quantités exprimées à l'appel d'offres ont été fournies à titre indicatif seulement. Elles sont basées sur les besoins estimés par l'ensemble des requérants et sont utilisées aux fins d'un scénario permettant de déterminer les meilleures propositions de prix pour la conclusion de l'entente.

Conformément à l'article 477.4 de la Loi sur les cités et villes, la Ville a effectué un estimé préalable de la dépense s'élevant pour le **groupe 1** à 31 189 633,54 \$, taxes incluses et pour le **groupe 2** à 13 732 036,32 \$, taxes incluses, pour les cinq (5) années du contrat incluant l'implantation pour les deux (2) groupes. Cette estimation est basée sur l'historique de consommation, les derniers prix payés mis à jour par la Ville pour l'acquisition des articles concernés, ainsi que les frais de gestion calculés selon le balisage effectué en 2017.

Les soumissions ont d'abord fait l'objet d'une analyse de conformité par les comités techniques en vêtements et au niveau TI et, par la suite, ont été soumises à un comité de sélection qui a procédé à leur évaluation selon une grille d'évaluation. Au terme de ces étapes, la soumission s'est avérée conforme pour un seul soumissionnaire. Le contrat est octroyé sur la base de la grille d'évaluation au soumissionnaire ayant obtenu le plus haut pointage final.

La soumission conforme pour le **groupe 1** s'élève à 28 057 799,70 \$, taxes incluses, ce qui représente une économie de 3 131 833,83 \$ en faveur de la Ville. Pour le **groupe 2**, la soumission s'élève à 13 351 756,61 \$, taxes incluses, ce qui représente une économie de 380 279,71 \$ en faveur de la Ville. Cette différence pourrait s'expliquer par la stratégie qui a été revue afin d'ouvrir le marché.

L'offre de la firme Logistik Unicorp Inc. est conforme administrativement et techniquement pour les deux (2) groupes. Le Service de l'approvisionnement recommande cette firme comme adjudicataire. L'adjudicataire recommandé, par sa soumission, affirme s'être conformé en tout point à la Politique de gestion contractuelle de la Ville.

En vertu du Règlement sur la commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats (CG11 0082), le dossier sera soumis à ladite commission pour étude. Il s'agit d'une entente-cadre d'acquisition de plus de 10 M\$.

Note : Les produits seront confectionnés au Canada et en importation.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le montant de l'offre est de :

**Groupe 1 : 24 403 391,78 \$ + 1 220 169,59 \$ (TPS) + 2 434 238,33\$ (TVQ) = 28 057 799,70 \$ (taxes incluses)**

**Groupe 2 : 11 612 747,65 \$ + 580 637,38 \$ (TPS) + 1 158 371,58\$ (TVQ) = 13 351 756,61 \$ (taxes incluses)**

L'entente-cadre conclue à la suite de l'appel d'offres 17-16249 est sans imputation budgétaire. Les achats seront effectués sur demande. Chaque bon de commande devra faire l'objet d'une approbation de crédit.

Le contrat, incluant les deux (2) groupes sur une période de cinq (5) ans, est estimé pour le **groupe 1** à vingt-huit millions cinquante-sept mille sept cent quatre-vingt-dix-neuf et

soixante-dix (28 057 799,70 \$), avec taxes, **et le groupe 2** à treize millions trois cent cinquante-et-un sept cent cinquante-six et soixante-et-un (13 351 756,61 \$), avec taxes.

Pour le programme de gestion vestimentaire intégrée, l'approvisionnement devient le responsable du budget tout au long du contrat. Le programme nécessite que les frais de rachat d'inventaire soit acquittés sur une période maximale de dix-huit (18) mois (montants estimés de rachat groupe 1 : 2 220 290,81 \$ et pour le groupe 2 : 640 729,61 \$, taxes incluses).

Des frais de contingence de l'ordre de 10 % (4 140 955,63 \$) peuvent se produire en cours de contrat. Ces derniers doivent être justifiés uniquement en raison de changements majeurs face à de nouvelles normes SST, des embauches massives ou toute autre raison opérationnelle justifiée. Montant total des 2 groupes, taxes et contingences incluses : 45 550 511,94 \$

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Tel que spécifié dans cahier des charges, La Ville réitère son engagement sociale, environnemental et économique en encourageant la récupération des vêtements désuets par le soumissionnaire selon les dispositions et les principes 3RV-E.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'annulation ou le report d'un appel d'offres de cette envergure engendrerait des conséquences majeures à plusieurs niveaux. L'ensemble des articles actuels est couvert par des ententes de prolongation qui prendront fin au moment où le nouveau contrat de gestion intégrée entrera en vigueur. Le manquement à fournir les articles requis pour les clientèles visées peut entraîner un arrêt de travail et des griefs.

Selon l'échéancier prévisionnel, une annulation ou un report pourrait menacer l'ensemble des étapes prévues qui tiennent compte du transfert des pratiques actuelles par les requérants vers le nouveau système, l'inventaire à transférer en fonction des commandes et des ententes couvrantes les besoins jusqu'à l'échéance de l'implantation et l'implication de tous les acteurs prévus au déploiement de cette dernière jusqu'au passage en ligne des commandes.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Un plan de communication est prévu permettant le passage et l'arrimage de la clientèle vers le service desservi dans le cadre de programme. L'arrêt des commandes par la clientèle est prévu à l'échéancier en décembre 2018, date prévue pour la fin de l'implantation. À cette date est prévu le transfert d'inventaire au fournisseur. La clientèle doit en être avisée afin que les besoins soient couverts jusqu'à la mise en ligne du système pour la prise des commandes.

La gestion de changements à l'interne ainsi qu'auprès des requérants est prévue dans le cadre du déploiement, et ce, dès le début de l'implantation jusqu'à la gestion contractuelle.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Ficelage : 11 décembre 2017

Comité exécutif : 20 décembre 2017

Commission permanente sur l'examen des contrats (CEC) : 10 janvier 2018

Retour au comité exécutif : 17 janvier 2018

Conseil municipal : 22 janvier 2018

Conseil d'agglomération : 25 janvier 2018

Octroi du contrat : 25 janvier 2018

Début Phase 1 Implantation et transfert : fin janvier 2018 (12 mois)

Début Phase 2 Suivi et gestion contractuelle : 7 janvier 2019

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Caroline BOULÉ  
Chargée de compte

**Tél :** 514 872-6710  
**Télécop. :** 514 872-8140

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-12-08

Danielle CHAURET  
Chef de section ress.matérielles

**Tél :** 514 872-1027  
**Télécop. :** 514 872-2519

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Dean GAUTHIER  
directeur de service - approvisionnement

**Tél :** 514 868-4433  
**Approuvé le :** 2017-12-11

17-16249 - Service de gestion vestimentaire pour la Ville de Montréal

	<i>Présentation de l'offre</i>	<i>Implantation</i>	<i>Confection de vêtements</i>	<i>Exigences technologiques et de sécurité figurant dans l'annexe B</i>	<i>Produits (R&amp;D et fabrication)</i>	<i>Service à la clientèle</i>	<i>Transition de fin de contrat</i>	<i>Expérience et expertise de la firme dans des projets de complexité similaires</i>	<i>Expérience et expertise du chargé de projet et de l'équipe dans des projets de complexité similaires</i>	<i>Approvisionnement responsable</i>	<i>Pointage intermédiaire total</i>	<i>Prix</i>	<i>Pointage final</i>	<i>Comité</i>	
FIRME	0%	10%	10%	10%	20%	10%	10%	10%	15%	5%	100%	\$		Rang	Date
LOGISTIK UNICORP INC.		7,50	7,00	7,75	14,75	7,75	7,75	8,50	11,75	4,25	77,0	28 057 799,70 \$	0,05	1	lundi 04-12-2017
															13 h 00
															Service de l'approvisionnement
<b>Agent d'approvisionnement</b>	<b>Roxana Racasan Oancea</b>														

Multiplicateur d'ajustement
10000

17-16249 - Service de gestion vestimentaire pour la Ville de Montréal

	<i>Présentation de l'offre</i>	<i>Implantation</i>	<i>Confection de vêtements</i>	<i>Exigences technologiques et de sécurité figurant dans l'annexe B</i>	<i>Produits (R&amp;D et fabrication)</i>	<i>Service à la clientèle</i>	<i>Transition de fin de contrat</i>	<i>Expérience et expertise de la firme dans des projets de complexité similaires</i>	<i>Expérience et expertise du chargé de projet et de l'équipe dans des projets de complexité similaires</i>	<i>Approvisionnement responsable</i>	<i>Pointage intermédiaire total</i>	<i>Prix</i>	<i>Pointage final</i>	<b>Comité</b>		
FIRME	0%	10%	10%	10%	20%	10%	10%	10%	15%	5%	100%	\$	Rang	Date		
LOGISTIK UNICORP INC.		7,50	7,00	7,75	14,75	7,75	7,75	8,50	11,75	4,25	77,0	13 351 756,61 \$	0,10	1	lundi 04-12-2017	
															13 h 00	
															Service de l'approvisionnement	
<b>Agent d'approvisionnement</b>	Roxana Racasan Oancea															

Multiplicateur d'ajustement
10000




Exploité par CGI en partenariat avec [Constructo](#) pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

[Avis du jour](#) | [Service à la clientèle](#) | [Aide](#) | [Recherche avancée](#)

[Mon SEAO](#) | [Mes avis](#) | [Rapports](#) | [Profil](#) | [Organisation](#)

[COMMANDES](#) | [PANIER](#)

Mes avis

Saisir un avis

Information

Description

Classification

Conditions

Documents

Modalités

Résumé

Addenda

Liste des commandes

➤ Résultats d'ouverture

Contrat conclu

## Liste des commandes



Numéro : 17-16249

Numéro de référence : 1100035

Statut : En attente des résultats d'ouverture

Titre : Service de gestion vestimentaire pour la Ville de Montréal

	<u>Organisation</u>	<u>Contact</u>	<u>Date et heure de commande</u>	<u>Addenda envoyé</u>
<input type="radio"/>	2418627 Ontario Ltd Unit 1, 700 Campbell Street Cornwall, ON, K6H 6C9 NEQ :	<a href="#">Monsieur Jon Nicholls</a> Téléphone : 613 932-1441 Télécopieur :	<b>Commande : (1335018)</b> 2017-08-30 15 h 35 <b>Transmission</b> : 2017-08-30 15 h 35	2829134 - addenda n°1 (devis) 2017-10-04 14 h 30 - Courriel 2829135 - addenda n°1 (plan) 2017-10-04 14 h 30 - Courriel 2830299 - addenda n°2 (devis) 2017-10-06 11 h 36 - Courriel 2830300 - addenda n°2 (bordereau) 2017-10-06 11 h 36 - Téléchargement 2833225 - addenda n°3 2017-10-16 14 h 12 - Courriel 2833799 - addenda n°4 - Report de date (devis) 2017-10-17 15 h 48 - Courriel

				2833800 - addenda n°4 - Report de date (bordereau) 2017-10-17 15 h 48 - Téléchargement
				2840243 - addenda n°5 (devis) 2017-11-01 16 h 43 - Courriel
				2840244 - addenda n°5 (bordereau) 2017-11-01 16 h 43 - Téléchargement
				2844315 - 17- 16249 Addenda No. 6 (devis) 2017-11-10 15 h 49 - Courriel
				2844316 - 17- 16249 Addenda No. 6 (bordereau) 2017-11-10 15 h 49 - Téléchargement
				2846958 - 17- 16249 Addenda No. 7 2017-11-17 14 h 53 - Courriel  Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<input type="radio"/>	Boivin & Gauvin inc 162 rue Vachon Trois-Rivières, QC, G8T 1Z7 <a href="http://www.1200-degres.com">http://www.1200-degres.com</a> NEQ : 1170146808	<a href="#">Monsieur Jean- Francois Picard</a> Téléphone : 418 872-6552 Télécopieur : 418 872-5499	<b>Commande</b> : <b>(1334495)</b> 2017-08-29 16 h 27 <b>Transmission</b> : 2017-08-29 16 h 27	2829134 - addenda n°1 (devis) 2017-10-04 14 h 31 - Courriel 2829135 - addenda n°1 (plan) 2017-10-04 14 h 31 - Courriel 2830299 - addenda n°2 (devis) 2017-10-06 11 h 36 - Courriel

2830300 -  
addenda n°2  
(bordereau)  
2017-10-06 11 h  
36 -  
Téléchargement

2833225 -  
addenda n°3  
2017-10-16 14 h  
12 - Courriel

2833799 -  
addenda n°4 -  
Report de date  
(devis)  
2017-10-17 15 h  
48 - Courriel

2833800 -  
addenda n°4 -  
Report de date  
(bordereau)  
2017-10-17 15 h  
48 -  
Téléchargement

2840243 -  
addenda n°5  
(devis)  
2017-11-01 16 h  
43 - Courriel

2840244 -  
addenda n°5  
(bordereau)  
2017-11-01 16 h  
43 -  
Téléchargement

2844315 - 17-  
16249 Addenda  
No. 6 (devis)  
2017-11-10 15 h  
49 - Courriel

2844316 - 17-  
16249 Addenda  
No. 6 (bordereau)  
2017-11-10 15 h  
49 -  
Téléchargement

2846958 - 17-  
16249 Addenda  
No. 7  
2017-11-17 14 h  
53 - Courriel

Mode privilégié  
(devis) : Courrier  
électronique  
Mode privilégié  
(plan) : Courrier

			électronique
○	Chemise Empire Ltée 451, avenue St-Laurent Ouest Louiseville, QC, J5V 2L8 NEQ : 1143928019	<a href="#">Monsieur René St-Amant</a> Téléphone : 819 228-2821 Télécopieur : 819 228-8391	<b>Commande</b> : <b>(1345594)</b> 2017-09-28 7 h 42 <b>Transmission</b> : 2017-09-28 7 h 42  2829134 - addenda n°1 (devis) 2017-10-04 14 h 31 - Courriel <b>Transmission</b> : 2829135 - addenda n°1 (plan) 2017-10-04 14 h 31 - Courriel  2830299 - addenda n°2 (devis) 2017-10-06 11 h 36 - Courriel  2830300 - addenda n°2 (bordereau) 2017-10-06 11 h 36 - Téléchargement  2833225 - addenda n°3 2017-10-16 14 h 12 - Courriel  2833799 - addenda n°4 - Report de date (devis) 2017-10-17 15 h 48 - Courriel  2833800 - addenda n°4 - Report de date (bordereau) 2017-10-17 15 h 48 - Téléchargement  2840243 - addenda n°5 (devis) 2017-11-01 16 h 43 - Courriel  2840244 - addenda n°5 (bordereau) 2017-11-01 16 h 43 - Téléchargement  2844315 - 17- 16249 Addenda No. 6 (devis) 2017-11-10 15 h 49 - Courriel

			2844316 - 17-16249 Addenda No. 6 (bordereau) 2017-11-10 15 h 49 - Téléchargement
			2846958 - 17-16249 Addenda No. 7 2017-11-17 14 h 53 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<input type="radio"/>	Doubletex 9785 Jeanne-Mance Montréal, QC, H3L 3B6 NEQ : 3349410426	<a href="#">Madame Anna Barone</a> Téléphone : 514 382-1778 Télécopieur :	<b>Commande : (1341642)</b> 2017-09-18 11 h <b>Transmission :</b> 2017-09-18 11 h 2829134 - addenda n°1 (devis) 2017-10-04 14 h 31 - Courriel 2829135 - addenda n°1 (plan) 2017-10-04 14 h 31 - Courriel 2830299 - addenda n°2 (devis) 2017-10-06 11 h 36 - Courriel 2830300 - addenda n°2 (bordereau) 2017-10-06 11 h 36 - Téléchargement 2833225 - addenda n°3 2017-10-16 14 h 12 - Courriel 2833799 - addenda n°4 - Report de date (devis) 2017-10-17 15 h 48 - Courriel 2833800 - addenda n°4 - Report de date (bordereau) 2017-10-17 15 h 48 - Téléchargement

			2840243 - addenda n°5 (devis) 2017-11-01 16 h 43 - Courriel
			2840244 - addenda n°5 (bordereau) 2017-11-01 16 h 43 - Téléchargement
			2844315 - 17- 16249 Addenda No. 6 (devis) 2017-11-10 15 h 49 - Courriel
			2844316 - 17- 16249 Addenda No. 6 (bordereau) 2017-11-10 15 h 49 - Téléchargement
			2846958 - 17- 16249 Addenda No. 7 2017-11-17 14 h 53 - Courriel  Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<input type="radio"/>	Equipement de Securite Universel Inc 6855 St.Jacques Ouest Montréal, QC, H4B 1V3 NEQ : 1147452214	<a href="#">Monsieur Peter Forlini.</a> Téléphone : 514 369-6699 Télécopieur : 514 369-0874	<b>Commande</b> : <b>(1336701)</b> 2017-09-05 17 h 54 <b>Transmission</b> : 2017-09-05 17 h 54 2829134 - addenda n°1 (devis) 2017-10-04 14 h 31 - Courriel 2829135 - addenda n°1 (plan) 2017-10-04 14 h 31 - Courriel 2830299 - addenda n°2 (devis) 2017-10-06 11 h 36 - Courriel 2830300 - addenda n°2 (bordereau) 2017-10-06 11 h 36 - Téléchargement

			2833225 - addenda n°3 2017-10-16 14 h 12 - Courriel
			2833799 - addenda n°4 - Report de date (devis) 2017-10-17 15 h 48 - Courriel
			2833800 - addenda n°4 - Report de date (bordereau) 2017-10-17 15 h 48 - Téléchargement
			2840243 - addenda n°5 (devis) 2017-11-01 16 h 43 - Courriel
			2840244 - addenda n°5 (bordereau) 2017-11-01 16 h 43 - Téléchargement
			2844315 - 17- 16249 Addenda No. 6 (devis) 2017-11-10 15 h 49 - Courriel
			2844316 - 17- 16249 Addenda No. 6 (bordereau) 2017-11-10 15 h 49 - Téléchargement
			2846958 - 17- 16249 Addenda No. 7 2017-11-17 14 h 53 - Courriel  Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<input type="radio"/>	Groupe Trium inc. 9031 av. du Parc Montréal, QC, H2N 1Z1 NEQ : 1143586478	<a href="#">Madame</a> <a href="#">Roxanne</a> <a href="#">Therrien</a> Téléphone : 514 858-7582	<b>Commande</b> : (1333881) 2017-08-28 16 h <b>Transmission</b> 2829134 - addenda n°1 (devis) 2017-10-04 14 h 31 - Courriel

Télécopieur	:	2829135 -
: 514 858-7597	2017-08-28 16	addenda n°1
	h	(plan)
		2017-10-04 14 h
		31 - Courriel
		2830299 -
		addenda n°2
		(devis)
		2017-10-06 11 h
		36 - Courriel
		2830300 -
		addenda n°2
		(bordereau)
		2017-10-06 11 h
		36 -
		Téléchargement
		2833225 -
		addenda n°3
		2017-10-16 14 h
		12 - Courriel
		2833799 -
		addenda n°4 -
		Report de date
		(devis)
		2017-10-17 15 h
		48 - Courriel
		2833800 -
		addenda n°4 -
		Report de date
		(bordereau)
		2017-10-17 15 h
		48 -
		Téléchargement
		2840243 -
		addenda n°5
		(devis)
		2017-11-01 16 h
		43 - Courriel
		2840244 -
		addenda n°5
		(bordereau)
		2017-11-01 16 h
		43 -
		Téléchargement
		2844315 - 17-
		16249 Addenda
		No. 6 (devis)
		2017-11-10 15 h
		49 - Courriel
		2844316 - 17-
		16249 Addenda
		No. 6 (bordereau)
		2017-11-10 15 h
		49 -
		Téléchargement

				2846958 - 17-16249 Addenda No. 7 2017-11-17 14 h 53 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<input type="radio"/>	Groupe Unisync 700 Marie Le Ber 900 Montréal, QC, H3E 1P2 NEQ : 1143991280	<a href="#">Monsieur Pierre Charron</a> Téléphone : 514 290-3133 Télécopieur :	<b>Commande : (1335791)</b> 2017-09-01 10 h 29 <b>Transmission :</b> 2017-09-01 10 h 29	2829134 - addenda n°1 (devis) 2017-10-04 14 h 31 - Courriel 2829135 - addenda n°1 (plan) 2017-10-04 14 h 31 - Courriel 2830299 - addenda n°2 (devis) 2017-10-06 11 h 36 - Courriel 2830300 - addenda n°2 (bordereau) 2017-10-06 11 h 36 - Téléchargement 2833225 - addenda n°3 2017-10-16 14 h 12 - Courriel 2833799 - addenda n°4 - Report de date (devis) 2017-10-17 15 h 48 - Courriel 2833800 - addenda n°4 - Report de date (bordereau) 2017-10-17 15 h 48 - Téléchargement 2840243 - addenda n°5 (devis) 2017-11-01 16 h 43 - Courriel 2840244 -

			addenda n°5 (bordereau) 2017-11-01 16 h 43 - Téléchargement 2844315 - 17- 16249 Addenda No. 6 (devis) 2017-11-10 15 h 49 - Courriel 2844316 - 17- 16249 Addenda No. 6 (bordereau) 2017-11-10 15 h 49 - Téléchargement 2846958 - 17- 16249 Addenda No. 7 2017-11-17 14 h 53 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
○	Les Industries Pamilio Inc. 1625 CHABANEL OUEST, #460 MONTREAL Montréal, QC, H4N 2S7 NEQ : 1144701126	<a href="#">Monsieur Emilio Di Giacomo.</a> Téléphone : 514 384-6390 Télécopieur : 514 384-3406	<b>Commande</b> : <b>(1346579)</b> 2017-10-02 8 h 38 <b>Transmission</b> : 2017-10-02 9 h 20 2829134 - addenda n°1 (devis) 2017-10-04 14 h 31 - Courriel 2829135 - addenda n°1 (plan) 2017-10-04 14 h 43 - Messagerie 2830299 - addenda n°2 (devis) 2017-10-06 11 h 36 - Courriel 2830300 - addenda n°2 (bordereau) 2017-10-06 11 h 36 - Téléchargement 2833225 - addenda n°3 2017-10-16 14 h 12 - Courriel 2833799 - addenda n°4 - Report de date

				(devis) 2017-10-17 15 h 48 - Courriel 2833800 - addenda n°4 - Report de date (bordereau) 2017-10-17 15 h 48 - Téléchargement 2840243 - addenda n°5 (devis) 2017-11-01 16 h 43 - Courriel 2840244 - addenda n°5 (bordereau) 2017-11-01 16 h 43 - Téléchargement 2844315 - 17- 16249 Addenda No. 6 (devis) 2017-11-10 15 h 49 - Courriel 2844316 - 17- 16249 Addenda No. 6 (bordereau) 2017-11-10 15 h 49 - Téléchargement 2846958 - 17- 16249 Addenda No. 7 2017-11-17 14 h 53 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
○	Logistik Unicorp 820, boulevard du Grand- Bernier Nord Saint-Jean-sur-Richelieu, QC, J2W 0A6 NEQ : 1149748312	<a href="#">Monsieur Louis Bibeau</a> Téléphone : 450 349-9711 Télécopieur : 514 906-6668	<b>Commande</b> : <b>(1334267)</b> 2017-08-29 11 h 44 <b>Transmission</b> : 2017-08-29 11 h 44	2829134 - addenda n°1 (devis) 2017-10-04 14 h 31 - Courriel 2829135 - addenda n°1 (plan) 2017-10-04 14 h 31 - Courriel 2830299 -

addenda n°2  
(devis)  
2017-10-06 11 h  
36 - Courriel

2830300 -  
addenda n°2  
(bordereau)  
2017-10-06 11 h  
36 -  
Téléchargement

2833225 -  
addenda n°3  
2017-10-16 14 h  
12 - Courriel

2833799 -  
addenda n°4 -  
Report de date  
(devis)  
2017-10-17 15 h  
48 - Courriel

2833800 -  
addenda n°4 -  
Report de date  
(bordereau)  
2017-10-17 15 h  
48 -  
Téléchargement

2840243 -  
addenda n°5  
(devis)  
2017-11-01 16 h  
43 - Courriel

2840244 -  
addenda n°5  
(bordereau)  
2017-11-01 16 h  
43 -  
Téléchargement

2844315 - 17-  
16249 Addenda  
No. 6 (devis)  
2017-11-10 15 h  
49 - Courriel

2844316 - 17-  
16249 Addenda  
No. 6 (bordereau)  
2017-11-10 15 h  
49 -  
Téléchargement

2846958 - 17-  
16249 Addenda  
No. 7  
2017-11-17 14 h  
53 - Courriel

Mode privilégié

			(devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
○	<p>Metcalfe Brothers LLC 235 Singleton Street Woonsocket, RI, 02895 <a href="http://www.metcalfebrothers.com">http://www.metcalfebrothers.com</a> NEQ :</p>	<p><a href="#">Madame Jean Lubinsky</a> Téléphone : 401 488-2138 Télécopieur : 401 769-0192</p>	<p><b>Commande : (1354585)</b> 2017-10-25 14 h 54 <b>Transmission</b> 2017-10-25 14 h 54</p> <p>2829134 - addenda n°1 (devis) 2017-10-25 14 h 54 - Téléchargement 2829135 - addenda n°1 (plan) 2017-10-25 14 h 54 - Téléchargement 2830299 - addenda n°2 (devis) 2017-10-25 14 h 54 - Téléchargement 2830300 - addenda n°2 (bordereau) 2017-10-25 14 h 54 - Téléchargement 2833225 - addenda n°3 2017-10-25 14 h 54 - Téléchargement 2833799 - addenda n°4 - Report de date (devis) 2017-10-25 14 h 54 - Téléchargement 2833800 - addenda n°4 - Report de date (bordereau) 2017-10-25 14 h 54 - Téléchargement 2840243 - addenda n°5 (devis) 2017-11-01 16 h 43 - Courriel 2840244 - addenda n°5</p>

			(bordereau) 2017-11-01 16 h 43 - Téléchargement 2844315 - 17- 16249 Addenda No. 6 (devis) 2017-11-10 15 h 49 - Courriel 2844316 - 17- 16249 Addenda No. 6 (bordereau) 2017-11-10 15 h 49 - Téléchargement 2846958 - 17- 16249 Addenda No. 7 2017-11-17 14 h 53 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<input type="radio"/>	Outdoor Outfit 372 Richmond St. W. Suite 400 Toronto, ON, M5V 1X6 NEQ :	<a href="#">Madame Mariecel Schaeffner</a> Téléphone : 416 598-4111 Télécopieur :	<b>Commande</b> : (1334671) 2017-08-30 9 h 23 <b>Transmission</b> : 2017-08-30 9 h 23 2829134 - addenda n°1 (devis) 2017-10-04 14 h 30 - Courriel 2829135 - addenda n°1 (plan) 2017-10-04 14 h 30 - Courriel 2830299 - addenda n°2 (devis) 2017-10-06 11 h 36 - Courriel 2830300 - addenda n°2 (bordereau) 2017-10-06 11 h 36 - Téléchargement 2833225 - addenda n°3 2017-10-16 14 h 12 - Courriel 2833799 - addenda n°4 - Report de date (devis)

			2017-10-17 15 h 48 - Courriel 2833800 - addenda n°4 - Report de date (bordereau) 2017-10-17 15 h 48 - Téléchargement 2840243 - addenda n°5 (devis) 2017-11-01 16 h 43 - Courriel 2840244 - addenda n°5 (bordereau) 2017-11-01 16 h 43 - Téléchargement 2844315 - 17- 16249 Addenda No. 6 (devis) 2017-11-10 15 h 49 - Courriel 2844316 - 17- 16249 Addenda No. 6 (bordereau) 2017-11-10 15 h 49 - Téléchargement 2846958 - 17- 16249 Addenda No. 7 2017-11-17 14 h 53 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
○	Peerless Garments 515 Notre Dame Avenue winnipeg, MB, R3B1R9 NEQ :	<a href="#">Madame Beverly Maria.</a> Téléphone : 204 774-5428 Télécopieur :	<b>Commande</b> : <b>(1334383)</b> 2017-08-29 14 h 13 <b>Transmission</b> : 2017-08-29 14 h 13 2829134 - addenda n°1 (devis) 2017-10-04 14 h 31 - Courriel 2829135 - addenda n°1 (plan) 2017-10-04 14 h 31 - Courriel 2830299 - addenda n°2 (devis)

2017-10-06 11 h  
36 - Courriel  
2830300 -  
addenda n°2  
(bordereau)  
2017-10-06 11 h  
36 -  
Téléchargement  
2833225 -  
addenda n°3  
2017-10-16 14 h  
12 - Courriel  
2833799 -  
addenda n°4 -  
Report de date  
(devis)  
2017-10-17 15 h  
48 - Courriel  
2833800 -  
addenda n°4 -  
Report de date  
(bordereau)  
2017-10-17 15 h  
48 -  
Téléchargement  
2840243 -  
addenda n°5  
(devis)  
2017-11-01 16 h  
43 - Courriel  
2840244 -  
addenda n°5  
(bordereau)  
2017-11-01 16 h  
43 -  
Téléchargement  
2844315 - 17-  
16249 Addenda  
No. 6 (devis)  
2017-11-10 15 h  
49 - Courriel  
2844316 - 17-  
16249 Addenda  
No. 6 (bordereau)  
2017-11-10 15 h  
49 -  
Téléchargement  
2846958 - 17-  
16249 Addenda  
No. 7  
2017-11-17 14 h  
53 - Courriel  
Mode privilégié  
(devis) : Courrier  
électronique

			Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
○	PETITES MAINS 7595 boul. St-Laurent Montréal, QC, H2R 1W9 NEQ : 1145078136	<a href="#">Madame NAHID ABOUMANSOUR</a> Téléphone : 514 738-8989 Télécopieur : 514 738-6193	<b>Commande</b> : (1342876) 2017-09-20 11 h 15 <b>Transmission</b> : 2017-09-20 11 h 15
			2829134 - addenda n°1 (devis) 2017-10-04 14 h 31 - Télécopie 2829135 - addenda n°1 (plan) 2017-10-04 14 h 45 - Messagerie 2830299 - addenda n°2 (devis) 2017-10-06 11 h 50 - Messagerie 2830300 - addenda n°2 (bordereau) 2017-10-06 11 h 36 - Téléchargement 2833225 - addenda n°3 2017-10-16 14 h 12 - Télécopie 2833799 - addenda n°4 - Report de date (devis) 2017-10-18 9 h 38 - Télécopie 2833800 - addenda n°4 - Report de date (bordereau) 2017-10-17 15 h 48 - Téléchargement 2840243 - addenda n°5 (devis) 2017-11-01 16 h 49 - Messagerie 2840244 - addenda n°5 (bordereau) 2017-11-01 16 h 43 - Téléchargement 2844315 - 17- 16249 Addenda No. 6 (devis)

				2017-11-10 16 h 01 - Messagerie 2844316 - 17- 16249 Addenda No. 6 (bordereau) 2017-11-10 15 h 49 - Téléchargement 2846958 - 17- 16249 Addenda No. 7 2017-11-17 14 h 53 - Télécopie Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
<input type="radio"/>	Société de transport de Montréal 8845, Boul. St-Laurent 5e - Réception Montréal, QC, h2n1m3 <a href="http://www.stm.info">http://www.stm.info</a> NEQ :	<a href="#">Madame Rosanna Magazzu.</a> Téléphone : 514 280-8080 Télécopieur : 514 280-6004	<b>Commande</b> : <b>(1347386)</b> 2017-10-03 15 h 39 <b>Transmission</b> : 2017-10-03 15 h 39	Mode privilégié : Ne pas recevoir
<input type="radio"/>	Société des traversiers du Québec 250, rue St-Paul Québec, QC, G1K 9K9 NEQ :	<a href="#">Madame Caroline Marier.</a> Téléphone : 418 646-0359 Télécopieur : 418 646-1488	<b>Commande</b> : <b>(1353857)</b> 2017-10-24 10 h <b>Transmission</b> : 2017-10-24 10 h	2829134 - addenda n°1 (devis) 2017-10-24 10 h - Téléchargement 2829135 - addenda n°1 (plan) 2017-10-24 10 h - Aucun 2830299 - addenda n°2 (devis) 2017-10-24 10 h - Téléchargement 2830300 - addenda n°2 (bordereau) 2017-10-24 10 h - Téléchargement 2833225 - addenda n°3 2017-10-24 10 h - Téléchargement 2833799 - addenda n°4 -

			Report de date (devis) 2017-10-24 10 h - Téléchargement 2833800 - addenda n°4 - Report de date (bordereau) 2017-10-24 10 h - Téléchargement Mode privilégié : Ne pas recevoir
<input type="radio"/>	Stedfast Inc. 230 St-Charles Sud Granby, QC, J2G 3Y3 NEQ : 1164565427	<a href="#">Monsieur Alexander Artus.</a> Téléphone : 450 378-8441 Télécopieur : 450 378-1558	<b>Commande : (1334667)</b> 2017-08-30 9 h 20 <b>Transmission :</b> 2017-08-30 9 h 20 2829134 - addenda n°1 (devis) 2017-10-04 14 h 31 - Courriel 2829135 - addenda n°1 (plan) 2017-10-04 14 h 31 - Courriel 2830299 - addenda n°2 (devis) 2017-10-06 11 h 36 - Courriel 2830300 - addenda n°2 (bordereau) 2017-10-06 11 h 36 - Téléchargement 2833225 - addenda n°3 2017-10-16 14 h 12 - Courriel 2833799 - addenda n°4 - Report de date (devis) 2017-10-17 15 h 48 - Courriel 2833800 - addenda n°4 - Report de date (bordereau) 2017-10-17 15 h 48 - Téléchargement 2840243 - addenda n°5 (devis) 2017-11-01 16 h 43 - Courriel

				2840244 - addenda n°5 (bordereau) 2017-11-01 16 h 43 - Téléchargement
				2844315 - 17- 16249 Addenda No. 6 (devis) 2017-11-10 15 h 49 - Courriel
				2844316 - 17- 16249 Addenda No. 6 (bordereau) 2017-11-10 15 h 49 - Téléchargement
				2846958 - 17- 16249 Addenda No. 7 2017-11-17 14 h 53 - Courriel  Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<input type="radio"/>	VINCE FEIGIN 2450 Cohen Montréal, QC, H4R 2N6 NEQ : 1148115125	<a href="#">Monsieur Huber</a> <a href="#">Mahcupyan</a> Téléphone : 514 745-3384 Télécopieur : 514 745-3390	<b>Commande</b> : <b>(1334164)</b> 2017-08-29 10 h 08 <b>Transmission</b> : 2017-08-29 10 h 08	2829134 - addenda n°1 (devis) 2017-10-04 14 h 31 - Télécopie  2829135 - addenda n°1 (plan) 2017-10-04 14 h 38 - Messagerie  2830299 - addenda n°2 (devis) 2017-10-06 11 h 50 - Messagerie  2830300 - addenda n°2 (bordereau) 2017-10-06 11 h 36 - Téléchargement  2833225 - addenda n°3 2017-10-16 14 h 12 - Télécopie  2833799 -

addenda n°4 -  
Report de date  
(devis)  
2017-10-17 15 h  
49 - Télécopie  
2833800 -  
addenda n°4 -  
Report de date  
(bordereau)  
2017-10-17 15 h  
48 -  
Téléchargement  
2840243 -  
addenda n°5  
(devis)  
2017-11-01 16 h  
49 - Messagerie  
2840244 -  
addenda n°5  
(bordereau)  
2017-11-01 16 h  
43 -  
Téléchargement  
2844315 - 17-  
16249 Addenda  
No. 6 (devis)  
2017-11-10 16 h -  
Messagerie  
2844316 - 17-  
16249 Addenda  
No. 6 (bordereau)  
2017-11-10 15 h  
49 -  
Téléchargement  
2846958 - 17-  
16249 Addenda  
No. 7  
2017-11-17 14 h  
53 - Télécopie  
Mode privilégié  
(devis) :  
Télécopieur  
Mode privilégié  
(plan) :  
Messagerie  
(Purolator)

Sélectionner

Annuler

## Le site officiel des appels d'offres du Gouvernement du Québec.

Les avis publiés sur le site proviennent des ministères et organismes publics, des municipalités, des organisations des réseaux de la santé et des services sociaux ainsi que de l'éducation.

### Besoin d'aide?

[Aide en ligne](#) 

[Formation en ligne](#)

[Glossaire](#)

[Plan du site](#)

[Accessibilité](#)

[UPAC-Signaler un acte répréhensible](#) 

### Service clientèle

[Grille des tarifs](#)

[Contactez-nous](#)

[Nouvelles](#)

[Marchés publics hors Québec](#) 

[Registre des entreprises non admissibles](#) 

[Autorité des marchés financiers](#) 

### À propos

[À propos de SEAO](#)

[Info sur Constructo](#)

[Conditions d'utilisation](#)

[Polices supportées](#)

### Partenaires

Secrétariat  
du Conseil du trésor  
Québec 

CGI

tc • MEDIA

© 2003-2017 Tous droits réservés

**Dossier # : 1177811002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'approvisionnement , Direction , Division de l'acquisition de biens et services , Approvisionnement stratégique et collectif
<b>Objet :</b>	Conclure avec Logistik Unicorp Inc., une entente-cadre d'une durée de cinq (5) ans avec deux (2) possibilités de prolongation de vingt-quatre (24) mois chacune, pour la fourniture de services de gestion vestimentaire intégrée destinés à l'ensemble de la clientèle au service de la sécurité publique - Appel d'offres public 17-16249 - deux (2) soumissions, une (1) seule conforme - Montant groupe 1 : 28 057 799,70 \$ et groupe 2 : 13 351 756,61 \$, taxes incluses plus un frais de contingence de 10 % (4 140 955,63 \$) pour les groupes 1 et 2. Montant total des 2 groupes, taxes et contingences incluses : 45 550 511,94 \$

**Numéro du mandat**  
SMCE177811002

**Date du mandat**  
2017-12-20

**Objet du mandat**

Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats

**Type de mandat**

Commission sur l'examen des contrats

**VU** le Règlement sur la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats (RCG 11-008);

**VU** la résolution CG11 0082 qui détermine les critères de sélection des contrats qui doivent être soumis à la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats;

**VU** que l'entente-cadre d'acquisition est d'une valeur de plus de 10 M\$;

**VU** qu'une seule soumission conforme a été reçue;

Le comité exécutif, après avoir pris connaissance du dossier décisionnel 1177811002 mandate la Commission sur l'examen des contrats afin d'étudier ce dossier.

Signé le : 2017-12-21

**Jean-François MILOT**

---

**Chef de division soutien aux instances**

**Dossier # :1177811002**

**Service du greffe**

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation  
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134  
Montréal (Québec) H2Y 1C6

**Commission permanente sur l'examen des contrats**

**La Commission :**

**Présidente**

Mme Karine Boivin Roy  
Arrondissement de Mercier –  
Hochelaga-Maisonneuve

**Vice-présidentes**

Mme Paola Hawa  
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

Mme Émilie Thuillier  
Arrondissement d'Achilles-  
Cartier

**Membres**

M. Christian Arseneault  
Arrondissement de Côte-de-  
Neiges-Notre-Dame-de-Grâce

Mme Julie Brisebois  
Village de Senneville

M. Luc Gagnon  
Arrondissement de Verdun

Mme Fanny Magini  
Arrondissement d'Outremont

M. Giovanni Rapanà  
Arrondissement de Rivière-des-  
Prairies – Pointe-aux-Trembles

Mme Micheline Rouleau  
Arrondissement de Lachine

M. Robert Samoszewski  
Arrondissement de L'Île-Bizard –  
Sainte-Geneviève

Mme Lili-Anne Tremblay  
Arrondissement de Saint-Léonard

Le 25 janvier 2018

**Rapport d'examen de la conformité du processus  
d'appel d'offres - Mandat SMCE177811002**

**Conclure avec Logistik Unicorp Inc., une entente-cadre d'une durée de cinq (5) ans avec deux (2) possibilités de prolongation de vingt-quatre (24) mois chacune, pour la fourniture de services de gestion vestimentaire intégrée destinés à l'ensemble de la clientèle au service de la sécurité publique - Appel d'offres public 17-16249 - deux (2) soumissions, une (1) seule conforme - Montant groupe 1 : 28 057 799,70 \$ et groupe 2 : 13 351 756,61 \$, taxes incluses plus un frais de contingence de 10 % (4 140 955,63 \$) pour les groupes 1 et 2. Montant total des 2 groupes, taxes et contingences incluses : 45 550 511,94 \$.**

(ORIGINAL SIGNÉ)

(ORIGINAL SIGNÉ)

Karine Boivin Roy  
Présidente

Pierre G. Laporte  
Secrétaire recherchiste

## **Introduction**

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

### **Mandat SMCE177811002**

Conclure avec Logistik Unicorp Inc., une entente-cadre d'une durée de cinq (5) ans avec deux (2) possibilités de prolongation de vingt-quatre (24) mois chacune, pour la fourniture de services de gestion vestimentaire intégrée destinés à l'ensemble de la clientèle au service de la sécurité publique - Appel d'offres public 17-16249 - deux (2) soumissions, une (1) seule conforme - Montant groupe 1 : 28 057 799,70 \$ et groupe 2 : 13 351 756,61 \$, taxes incluses plus un frais de contingence de 10 % (4 140 955,63 \$) pour les groupes 1 et 2. Montant total des 2 groupes, taxes et contingences incluses : 45 550 511,94 \$.

À sa séance du 20 décembre 2017, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait aux critères suivants :

- *Contrats de plus de 10 M\$;*
- *Contrats de biens et services d'une valeur de plus de 2 M\$ pour lesquels une seule soumission conforme a été reçue suite à un appel d'offres.*

Le 11 janvier 2018, les membres de la commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus relativement au mandat confié. Des représentants du Service de l'approvisionnement ont répondu aux questions des membres de la commission.

Les membres ont été surpris de constater qu'il n'y avait qu'un seul soumissionnaire conforme dans ce dossier. Il y aurait lieu de se demander si des demandes trop spécifiques ont fait en sorte de limiter le nombre de soumissionnaires.

Ils ont bien compris par ailleurs qu'un soumissionnaire a dû être écarté pour non respect des procédures administratives.

Enfin, les membres, tout en reconnaissant la conformité du processus dans ce dossier, ont soulevé des questions sur le choix de regrouper l'achat de vêtements et la gestion vestimentaire dans un même contrat.

## **Conclusion**

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service de l'approvisionnement pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la commission. La commission adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération :

*Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération à savoir :*

- *Contrats de plus de 10 M\$;*
- *Contrats de biens et services d'une valeur de plus de 2 M\$ pour lesquels une seule soumission conforme a été reçue suite à un appel d'offres.*

*Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la commission;*

*Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la commission aux responsables du dossier;*

*Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;*

**À l'égard du mandat SMCE177811002 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.**



**Dossier # : 1177231086**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Excavation Loiseau inc., pour des travaux d'égout, de conduites d'eau principale et secondaire et de voirie dans les rues Saint-Patrick et Montmorency, dans l'arrondissement du Sud-Ouest. Dépense totale de 12 169 535,38 \$ (contrat: 11 696 216,30 \$ et incidences: 843 900,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 232005 - 5 soumissionnaires

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 12 169 535,38 \$, taxes incluses pour des travaux d'égout, de conduites d'eau principale et secondaire et de voirie dans les rues Saint-Patrick et Montmorency, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'accorder à Excavation Loiseau inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 11 696 216,30 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 232005 ;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 48,21 % par l'agglomération, pour un montant de 5 867 444,20 \$.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2017-12-11 09:57

**Signataire :**

Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1177231086**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Excavation Loiselle inc., pour des travaux d'égout, de conduites d'eau principale et secondaire et de voirie dans les rues Saint-Patrick et Montmorency, dans l'arrondissement du Sud-Ouest. Dépense totale de 12 169 535,38 \$ (contrat: 11 696 216,30 \$ et incidences: 843 900,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 232005 - 5 soumissionnaires

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le Service de l'eau a pour mandat, entre autres, d'identifier et de prioriser les travaux de renouvellement d'infrastructures d'aqueduc et d'égouts secondaires sur le territoire de la Ville de Montréal.

Ces travaux s'inscrivent dans la stratégie de la gestion de l'eau pour des infrastructures performantes. Ils font partie des interventions qui contribuent à améliorer les infrastructures collectives et la qualité de vie des citoyens.

À la suite de différentes analyses et considérant son âge avancé et son état de dégradation structurale, la conduite d'eau principale existante dans la rue Saint-Patrick entre les rues Island et Saint-Columban installée en 1901 et réhabilitée en 1960, a été identifiée par la Direction de l'eau potable (DEP) du Service de l'eau comme prioritaire pour ce qui est de son remplacement. Cette phase est la suite des travaux de reconstruction de cette conduite réalisés en 2016 entre Thomas Keefer et Island.

Du côté des conduites d'égout et d'aqueduc secondaire, la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE) les a identifiées comme prioritaires pour ce qui est de leur remplacement, en considérant leur âge avancé et leur état de dégradation structurale, ainsi que leur capacité hydraulique non suffisante. La conduite d'égout unitaire en brique a été installée en 1889, la conduite d'eau secondaire dans la rue Saint-Patrick entre les rues De Condé et Saint-Columban a été installée en 1871 et celle entre les rues Island et Shearer, en 1909.

La Direction des transports du Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) poursuit – via son *Programme de réfection du réseau routier artériel* – sa mission de planifier les activités de réhabilitation sur le réseau routier, et ce, aux fins d'en préserver le niveau de service établi tout au long du cycle de vie des différents actifs. Les investissements alloués à la protection du réseau routier artériel témoignent de l'engagement de la Ville de Montréal à améliorer tant le confort et la sécurité des usagers de la route, la qualité de vie des citoyens, que l'efficacité des déplacements des personnes et des marchandises.

Ces investissements viennent donc contribuer au développement et à la croissance de Montréal, atténuer le problème de dégradation des infrastructures routières et améliorer l'état global des chaussées par l'application de meilleures techniques d'intervention, le tout en fonction de l'état de la chaussée et des contraintes de circulation.

La Direction des transports ainsi que la DGSRE et la Direction de l'eau potable ont mandaté la Direction des infrastructures du SIVT afin de préparer les documents requis au lancement de l'appel d'offres et de réaliser les travaux mentionnés à l'objet du présent dossier.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG16 0259 - 21 avril 2016 - Accorder un contrat au Groupe T.N.T. inc., pour des travaux d'égout, de conduites d'eau principale et secondaire, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans la rue Saint-Patrick, d'un point à l'ouest de l'avenue Atwater à la rue Wellington. Arrondissement du Sud-Ouest. Dépense totale de 14 750 457,73 \$ (contrat: 13 139 139,00 \$ et incidences: 1 620 804,17 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 232003 - 4 soumissionnaires conformes (1164102002).

### **DESCRIPTION**

Les travaux intégrés de ce contrat dans les rues Saint-Patrick et Montmorency dans l'arrondissement du Sud-Ouest, sur une distance de 1145 mètres, consistent en :

- la reconstruction de 849 mètres de conduite d'eau principale de 1200 mm et 600 mm de diamètre ,
- la reconstruction de 262 mètres d'égout unitaire variant entre 450 mm et 750 mm de diamètre ,
- la reconstruction de 628 mètres de conduite d'eau secondaire de 150 mm et 300 mm de diamètre ,
- la reconstruction de chaussée pleine largeur de 13 875 m<sup>2</sup> ,
- la reconstruction des trottoirs de 2515 m<sup>2</sup> ,
- la réhabilitation de chaussée de 1 855 m<sup>2</sup> ,

Des travaux d'amélioration sont aussi requis pour la reconstruction de certaines infrastructures de Bell Canada. Les deux (2) parties se sont mises d'accord pour intégrer ces travaux dans les documents d'appels d'offres, chacune visant un objectif d'économie sur les frais et le temps relié à la gestion du chantier. La totalité des coûts de construction pour répondre à la demande de Bell Canada est prévue au bordereau de soumission dans le sous-projet intitulé «Travaux de Bell Canada dans la rue Saint-Patrick». Le montant total de ce sous-projet est de 565 772,39 \$ taxes incluses. Ces travaux seront exécutés par le sous-traitant de l'entrepreneur adjudicataire recommandé qui est accrédité par Bell Canada. Selon la lettre d'entente jointe au présent dossier, Bell Canada s'engage à assumer le coût réel pour sa portion des travaux réalisés, sur présentation des factures et pièces justificatives de l'entrepreneur.

Veuillez trouver en pièces jointes la description des principaux actifs visés par les travaux ainsi qu'un plan de localisation.

Dans la démarche de concertation, les travaux de ce projet ont été coordonnés avec les parties prenantes avant le lancement de l'appel d'offres. Des demandes de commentaires ont été transmises à l'arrondissement et aux requérants lors de l'élaboration des plans et devis, aux différentes étapes d'avancement, lesquels ont été pris en compte.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences s'élève à 1 063 292,39 \$ (taxes incluses), soit 10 % du coût des travaux avant les taxes, tel que décrit au bordereau d'appel d'offres.

Les dépenses incidentes au présent dossier comprennent des dépenses en matière d'utilités publiques, de nivellement des cadres de Bell et d'Hydro-Québec, de marquage, de signalisation, de plantations des arbres, de gestions des impacts et de chloration des conduites d'eau, ainsi que des frais de services professionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux, la gestion des sols excavés et la surveillance de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM). Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît au document «Incidences et ristournes» en pièce jointe.

La liste des preneurs du cahier des charges (SEAO) est en pièce jointe.

## **JUSTIFICATION**

Le tableau des résultats de soumission présenté dans le formulaire Annexe résume la liste des soumissionnaires et des prix soumis, l'écart de prix entre les deux plus basses soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels et le montant du contrat à accorder.

Les prix de soumission ont été vérifiés pour l'ensemble des soumissions reçues. Cependant, seuls les documents fournis avec les deux (2) plus basses soumissions ont été vérifiés.

Ce dossier répond à l'un des critères préalables à sa présentation devant la Commission permanente sur l'examen des contrats. Selon les dépenses prévisionnelles, le contrat d'exécution de travaux est supérieur à 10 000 000 \$.

Une pénalité pour retard dans la réalisation des travaux est prévue à l'article 10 des clauses administratives spéciales du cahier des charges du présent contrat, soit une pénalité de 7 000 \$ par jour de calendrier. Cette pénalité est sans plafond.

De plus, à l'article 9 des clauses administratives spéciales, un boni de 3 500 \$ par jour est prévu jusqu'à concurrence d'un montant maximal de 100 000 \$, pour l'ensemble du contrat si les travaux sont terminés avant le délai d'exécution des travaux.

Une clause sur l'expérience du soumissionnaire a été inscrite dans les documents de l'appel d'offres #232005 (voir en pièce jointe). Aucune soumission n'a été jugée inadmissible, tous les entrepreneurs respectaient les conditions émises à cette clause.

L'écart entre la plus basse soumission conforme et l'estimation des professionnels d'une firme externe mandatée par la Division de la gestion des projets et de l'économie de la construction (DGPEC) étant autour de 10 % et favorable à la Ville, la DGPEC appuie la recommandation de l'octroi du contrat.

À noter cependant que pour le sous-projet des travaux de Bell Canada dans la rue St-Patrick, le pourcentage d'écart de prix entre celui du plus bas soumissionnaire et celui de l'estimation de la DGPEC est de 75,5%.

De plus, le montant de l'estimation initiale de Bell et celui de l'estimation de la DGPEC pour ces travaux sont très similaires. Il est donc constaté que le prix soumis par l'entrepreneur pour les travaux de Bell est défavorable à ce partenaire alors que pour l'ensemble de la

soumission, le prix total soumis est favorable à la Ville.

Pour cette raison, il a été entendu avec notre partenaire qu'il assumerait la valeur de son estimation initiale majorée de 15%, soit un montant de 370 580,92 \$ taxes incluses. Ce montant sera payé par Bell Canada directement à l'entrepreneur. La Division gestion d'actifs de voirie de la Direction des transports assumera l'autre portion de ce sous-projet, soit un montant de 195 191,47 \$ taxes incluses, tel que détaillé dans le document en pièce jointe.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La dépense totale maximale pour la Ville relative à ce contrat est de 12 169 535,38 \$ (taxes incluses) et comprend :

- un contrat avec les Excavations Loiseau inc. pour un montant de 11 696 216,30 \$ taxes incluses;
- moins les travaux sur les infrastructures de Bell Canada et payé par Bell pour un montant de 370 580,92 \$ taxes incluses, lesquels sont directement payés à l'entrepreneur par Bell Canada;
- plus des incidences de 843 900,00 \$ taxes incluses.

La dépense totale de 12 169 535,38 \$ taxes incluses est assumée à 48,21 % par l'agglomération pour un montant de 5 867 444,20 \$ taxes incluses. La dépense d'agglomération est dédiée à la reconstruction d'une conduite d'eau principale. Cette conduite concerne la production de l'eau potable qui est une compétence d'agglomération en vertu de la "*Loi sur l'exercice de certaines compétences dans certaines agglomérations*". L'autre portion de la dépense, soit 51,79 %, est assumée par la ville centrale pour un montant de 6 302 091,18 \$ taxes incluses.

Cette dépense totale est prévue et répartie entre les différents PTI des unités d'affaires de la façon suivante :

- 48,21 % au PTI de la Direction de l'eau potable (DEP) du Service de l'eau pour un montant de 5 867 444,20 \$, taxes incluses.
- 33,14 % au PTI de la Direction des transports du SIVT pour un montant de 4 032 732,96 \$, taxes incluses;
- 18,65 % au PTI de la DGSRE du Service de l'eau pour un montant de 2 269 358,22 \$, taxes incluses.

La dépense totale de 12 169 535,38 \$ représente un coût net de 11 112 407,88 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale, lequel est financé par les règlements d'emprunt suivant :

- # RCG17 014 « Conduites primaires d'aqueduc » pour un montant de 5 357 758,63 \$;
- #16-006 « Programme de réfection routière » pour un montant de 3 682 422,71 \$;
- #17-083 « PG de renouvellement des réseaux secondaires d'aqueduc et d'égout » pour un montant de 2 072 226,54 \$.

Par ailleurs, le coût net total de 11 112 407,88 \$ est admissible à une subvention estimée à 2 072 226,54 \$ dans le cadre du programme de la TECQ (taxe sur l'essence et de la contribution du Québec), impliquant une dépense nette par emprunt à la charge des contribuables de 9 040 181,34 \$.

La répartition du coût des travaux et des dépenses incidentes est présentée en pièces jointes au dossier dans les documents « Incidences et ristournes » et « Budget requis ».

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Action 7 du plan d'action *Montréal durable 2016-2020* : « Optimiser la gestion de l'eau ».

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Advenant le cas où l'octroi du contrat est refusé, le Service de l'eau nous informe que le fait de ne pas procéder aux travaux dans un délai relativement rapproché, implique une détérioration accrue des infrastructures existantes des conduites d'eau et d'égout. Également, advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure au 15 mars 2018, soit la date d'échéance de la validité de la soumission, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les frais afférents.

L'impact sur la circulation est décrit en pièce jointe dans le document « Principes de gestion de la circulation ».

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une stratégie de communication a été approuvée par le Service des communications.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

DATES VISÉES :

Commission d'examen des contrats: janvier 2018

Octroi du contrat : à la suite de l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées

Début des travaux : avril 2018

Fin des travaux : novembre 2018

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Fanny LALONDE-GOSSELIN)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Kathy DAVID, Service de l'eau

Sandra PICARD, Le Sud-Ouest

Jean-François DUBUC, Service de l'eau

Jean CARRIER, Service des infrastructures\_voirie et transports

Guy PELLERIN, Service des infrastructures\_voirie et transports

Lecture :

Jean-François DUBUC, 7 décembre 2017

Sandra PICARD, 4 décembre 2017

Kathy DAVID, 4 décembre 2017

Jean CARRIER, 1er décembre 2017

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Benjamin RODRIGUEZ  
Ingénieur

**Tél :** 514 872-5156

**Télécop. :**

**ENDOSSÉ PAR** Le : 2017-12-01

Yvan PÉLOQUIN  
Chef de division - Conception des travaux

**Tél :** 514 872-7816

**Télécop. :**

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Chantal AYLWIN  
Directrice des infrastructures

**Tél :** 514 872-4101

**Approuvé le :** 2017-12-08

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Claude CARETTE  
Directeur

**Tél :** 514 872-6855

**Approuvé le :** 2017-12-08

**ANNEXE - CONTRAT DE CONSTRUCTION: VERSION PRELIMINAIRE**  
**INFORMATIONS RELATIVES AU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET À SON RÉSULTAT**

**Identification**

No de l'appel d'offres :  No du GDD :

Titre de l'appel d'offres :

Type d'adjudication :

**Déroulement de l'appel d'offres**

Lancement effectué le :  -  -  Ouverture originalement prévue le :  -  -

Ouverture faite le :  -  -  Délai total accordé aux soumissionnaires :  jrs

**Addenda émis**

Nombre d'addenda émis durant l'appel d'offres :  *Si addenda, détailler ci-après*

Date de l'addenda	Description sommaire de l'addenda	Impact sur le coût estimé du contrat (\$)
<input type="text" value="27"/> - <input type="text" value="10"/> - <input type="text" value="2017"/>	Addenda 1: Modification des quantités au bordereau de Bell	<input type="text" value="(38 000.00)"/>
<input type="text" value="30"/> - <input type="text" value="10"/> - <input type="text" value="2017"/>	Addenda 2: Report de la date d'ouverture	-
<input type="text" value="7"/> - <input type="text" value="11"/> - <input type="text" value="2017"/>	Addenda 3: Modification des quantités au bordereau de Bell - reconst. Trottoirs	<input type="text" value="10 000.00"/>

**Analyse des soumissions**

Nbre de preneurs  Nbre de soumissions reçues  % de réponses

Nbre de soumissions rejetées  % de rejets

Soumissions rejetées (nom)  Motif(s) de rejet: administratif et / ou technique

Durée de la validité initiale de la soumission :  jrs Date d'échéance initiale :  -  -

Prolongation de la validité de la soumission de :  jrs Date d'échéance révisée :  -  -

**Résultats de l'appel d'offres**

Soumissions conformes	Prix soumis incluant taxes et corrections au besoin		
	Avant contingences	Contingences	Total
EXCAVATION LOISELLE INC.	10 632 923.91	1 063 292.39	11 696 216.30
CONSTRUCTION BAU-VAL INC.	10 788 181.81	1 078 818.19	11 867 000.00
GROUPE TNT INC.	11 493 310.91	1 149 331.09	12 642 642.00
ROXBORO EXCATION INC.	11 825 185.12	1 182 518.51	13 007 703.63
L.A. HEBERT LTEE	12 142 189.83	1 214 218.99	13 356 408.82
<b>Estimation</b>	<b>11 846 960.72</b>	<b>1 184 696.08</b>	<b>13 031 656.80</b>

Écart entre la plus basse soumission et l'estimation

Écart entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse

Dossier à être étudié par la CEC :

**Validation du droit de contracter du soumissionnaire recommandé (cocher la case appropriée)**

	N.A.	OK	N.A.	OK	
RBQ	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	AMF	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <i>Joindre l'attestation de l'AMF, le cas échéant</i>
RENA	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Revenu Qc	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

**Recommandation**

Nom du soumissionnaire :

Montant du contrat (incluant les contingences) (\$) :

Montant des incidences (\$) :

Date prévue de début des travaux :  -  -  Date prévue de fin des travaux :  -  -

## ACTIFS VISÉS PAR LE PROJET

Soumission: 232005  
 Titre: Travaux d'égout, de conduites d'eau principales et secondaires et de voirie dans la rue Saint-Patrick et dans la rue Montmorency

Arrondissement: Le Sud-Ouest

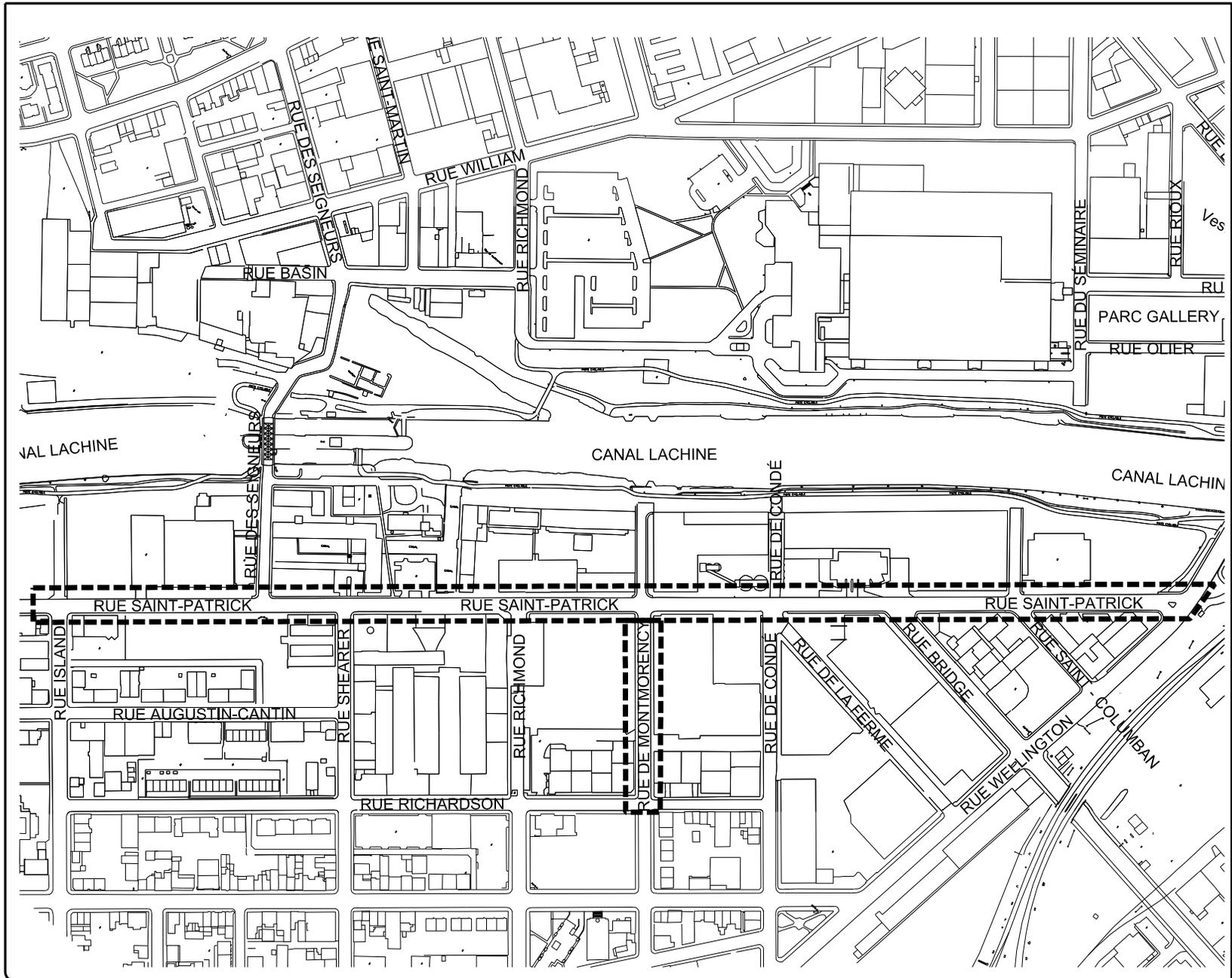
Voirie				
	Nature des travaux	Quantité	Unité	Commentaires
Chaussée	Reconstruction de chaussée flexible	13875	m <sup>2</sup>	975 mètres linaires 170 mètres linaires
	Planage et revêtement bitumineux (40 mm à 85 mm)	1855	m <sup>2</sup>	
Trottoir, Bordure et Mail	Reconstruction de trottoir monolithe en béton	2500	m <sup>2</sup>	
	Reconstruction de trottoir boulevard	15	m <sup>2</sup>	

Égout / Aqueduc				
	Type d'Intervention et Diamètre	Quantité	Unité	Commentaires
	Aqueduc en tranchée d'égout 300 mm	260	m	840 mètres linaires
	Aqueduc en tranchée d'égout 200 mm	5	m	
	Aqueduc hors tranchée d'égout 150 mm	52	m	
	Aqueduc hors tranchée d'égout 200 mm	83	m	
	Aqueduc hors tranchée d'égout 300 mm	228	m	
	Aqueduc principal 1200 mm	841	m	
	Aqueduc principal 600 mm	8		
	Égout 450 mm	20	m	
	Égout 600 mm	214	m	
	Égout 750 mm	28	m	

Éclairage / Feux				
	Type d'Intervention	Quantité	Unité	Commentaires

Préparé par: Benjamin Rodriguez, ing

Date: 29 novembre 2017



 Service des infrastructures, de la voirie et des transports Direction des infrastructures Division de la conception des travaux	PROJET : <b>RUE SAINT-PATRICK DE LA RUE ISLAND À LA RUE WELLINGTON</b>			PRÉPARE PAR : J. Lapierre, dess.	DATE : 28 NOVEMBRE 2017	
	TITRE : <b>PLAN DE LOCALISATION TRAVAUX D'ÉGOUT, DE CONDUITE D'EAU SECONDAIRE ET PRINCIPALE, ET DE VOIRIE</b>			APPROUVÉ PAR : Benjamin Rodriguez, Ing.	ECHELLE : 1 : 5000	
	SOUMISSION : 232005	DRM : 2320	ARRONDISSEMENT : SUD-OUEST	No PLAN : 232005_Plan de localisation		

<b>SOMMAIRE PAR SOUS-PROJETS (PROJETS SIMON)</b>		<b>SOUSSION:</b> 232005	<b>DATE:</b>
<b>#GDD:</b>	<b>1177231086</b>	<b>DRM:</b> 2320	2017/11/16
<b>RESPONSABLE:</b>	<b>Benjamin Rodriguez, ing.</b>	<b>GROUPE:</b>	
<b>INTITULÉ DU PROJET:</b>	<b>Travaux d'égout, de conduites d'eau principales et secondaires et de voirie dans la rue Saint-Patrick et dans la rue Montmorency</b>		

PROJET INVESTI: **56121** Desc et client-payeur: **Pr. renouvellement réseaux d'aqueduc et d'égout - DGSRE - Unité Sud**

*info additionnelle*

Sous-projet	Projet SIMON	Crédits	Contrat (dépense)	Incidences	Contingences	Agglo (A) /Corpo (C)
1661210340	157580	366 808.85 \$	389 803.51 \$	11 900.00 \$	35 436.68 \$	C
1661212140	155815	281 975.18 \$	299 699.58 \$	9 100.00 \$	27 245.42 \$	C
1651210240	155820	242 561.28 \$	257 736.23 \$	7 900.00 \$	23 430.57 \$	C
1661212111	155817	602 013.93 \$	645 683.74 \$	13 600.00 \$	58 698.52 \$	C
1651210211	155822	494 037.22 \$	529 535.16 \$	11 500.00 \$	48 139.56 \$	C
1661210360	157581	20 180.25 \$	0.00 \$	22 100.00 \$	0.00 \$	C
1661212160	155816	15 066.70 \$	0.00 \$	16 500.00 \$	0.00 \$	C
1651210260	155821	13 331.75 \$	0.00 \$	14 600.00 \$	0.00 \$	C
1661212161	155818	19 723.68 \$	0.00 \$	21 600.00 \$	0.00 \$	C
1651210261	155823	16 527.71 \$	0.00 \$	18 100.00 \$	0.00 \$	C
<b>SOUS-TOTAL</b>		<b>2 072 226.54 \$</b>	<b>2 122 458.22 \$</b>	<b>146 900.00 \$</b>	<b>192 950.75 \$</b>	

PROJET INVESTI: **55845** Desc et client-payeur: **Programme de réfection d'artères - Direction des Transports - DGAV**

Sous-projet	Projet SIMON	Crédits	Contrat (dépense)	Incidences	Contingences	Agglo (A) /Corpo (C)
1755845199	170660	573 093.67 \$	627 612.28 \$	0.00 \$	57 055.66 \$	C
1755845198	170659	2 198 225.03 \$	2 407 343.00 \$	0.00 \$	218 849.36 \$	C
1755845205	170708	74 393.52 \$	81 470.60 \$	0.00 \$	7 406.42 \$	C
1755845206	170709	530 993.47 \$	581 507.08 \$	0.00 \$	52 864.28 \$	C
1755845201	170662	155 232.66 \$	0.00 \$	170 000.00 \$	0.00 \$	C
1755845200	170661	150 484.37 \$	0.00 \$	164 800.00 \$	0.00 \$	C
<b>SOUS-TOTAL</b>		<b>3 682 422.71 \$</b>	<b>3 697 932.96 \$</b>	<b>334 800.00 \$</b>	<b>336 175.72 \$</b>	

PROJET INVESTI: **56088** Desc et client-payeur: **Conduites primaires d'aqueduc (DEP)**

Sous-projet	Projet SIMON	Crédits	Contrat (dépense)	Incidences	Contingences	Agglo (A) /Corpo (C)
1756088035	170046	5 187 915.83 \$	5 505 244.20 \$	176 200.00 \$	500 476.75 \$	A
1756088036	170050	169 842.79 \$	0.00 \$	186 000.00 \$	0.00 \$	A
<b>SOUS-TOTAL</b>		<b>5 357 758.63 \$</b>	<b>5 505 244.20 \$</b>	<b>362 200.00 \$</b>	<b>500 476.75 \$</b>	

PROJET INVESTI: Desc et client-payeur: **Bell Canada**

Sous-projet	Projet SIMON	Crédits	Contrat (dépense)	Incidences	Contingences	Agglo (A) /Corpo (C)
1755845202	0	338 389.77 \$	370 580.92 \$	0.00 \$	33 689.17 \$	
<b>SOUS-TOTAL</b>		<b>338 389.77 \$</b>	<b>370 580.92 \$</b>	<b>0.00 \$</b>	<b>33 689.17 \$</b>	
<b>TOTAL</b>		<b>11 112 407.88 \$</b>	<b>11 696 216.30 \$</b>	<b>843 900.00 \$</b>	<b>1 063 292.39 \$</b>	

**TOTAL (Contrat + Incidences)** Après soustraction des travaux de Bell Canada → **12 169 535.38 \$**

NUMÉRO DE SOUS-PROJET: <b>GRAND TOTAL</b>	SOUSSION: <b>232005</b>	DATE:
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	GROUPE: <b>0</b>	<b>16/11/2017</b>
INTITULÉ DU PROJET: <b>0</b>		

**Toutes taxes incluses**

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET 11 696 216.30 \$

INCLUANT DES TRAVAUX CONTINGENTS DE 1 063 292.39 \$

**DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:**

Utilités publiques	280 600.00 \$	
Surveillance environnementale	158 900.00 \$	
Laboratoire, contrôle qualitatif	213 800.00 \$	
Division de la voirie - Marquage et signalisation	22 400.00 \$	
Plantation d'arbres	28 000.00 \$	
Gestion des impacts	50 200.00 \$	
Chloration des conduites d'eau existantes	7 000.00 \$	
Nivellement de cadre et couvercle de Bell	30 000.00 \$	
Nivellement de cadre et couvercle de d'Hydro-Québec	3 000.00 \$	
Surveillance CSEM	50 000.00 \$	
<b>TOTAL À REPORTER</b>	<b>843 900.00</b>	<b>843 900.00 \$</b>

Dépenses à autoriser - GRAND TOTAL 12 169 535.38 \$

(moins la portion des travaux de Bell de 370 580,92\$)

Imputation (crédits) 11 112 407.88 \$

Montant de dépôt [ ]

**TAXES:**

À payer avant ristournes (100%) TPS 5% 529 225.28 TVQ 9,975% 1 055 804.44

Ristournes TPS et TVQ à 50% 1 057 127.50

PLAN NUMÉRO: 232005-EGA-05 F.00 à 15 C-6233 F.01 à 03 H58724 F.402 à 407	CALCULÉ PAR > Benjamin Rodriguez, ing.
--	--

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	1661210340	SOUSSION:	232005	DATE:
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	157580	GROUPE:	0	16/11/2017
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	Reconstruction d'un conduite d'eau secondaire dans la rue Saint-Patrick, de la rue Island à la rue Shearer.			
ENTREPRENEUR ▶	Excavation Loiselle inc.			

Toutes taxes incluses

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET ..... 389 803.51 \$

INCLUANT DES TRAVAUX CONTINGENTS DE ..... 35 436.68 \$

**DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:**

Utilités publiques	.....	11 900.00 \$	
Surveillance environnementale	.....		
Laboratoire, contrôle qualitatif	.....		
Division de la voirie - Marquage et signalisation	.....		
Plantation d'arbres	.....		
Gestion des impacts	.....		
XXX	.....		
XXX	.....		
<b>TOTAL À REPORTER</b>		11 900.00	11 900.00 \$

Dépenses totales à autoriser ..... 401 703.51 \$

Imputation (crédits) ..... 366 808.85 \$

Montant de dépôt .....  

**TAXES:**

À payer avant ristournes (100%) ..... TPS 5% 17 469.17 TVQ 9,975% 34 850.99

Ristournes TPS et TVQ à 50% ..... 34 894.66

PLAN NUMÉRO:	232005-EGA-05 F.00 à 15	CALCULÉ PAR ▶	Benjamin Rodriguez, ing.
--------------	-------------------------	---------------	--------------------------

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	1661212140	SOUSSION:	232005	DATE:
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	155815	GROUPE:	0	16/11/2017
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	Reconstruction d'un conduite d'eau secondaire dans la rue Saint-Patrick, de la rue De Condé à la rue Bridge.			
ENTREPRENEUR ▶	Excavation Loiselle inc.			

**Toutes taxes incluses**

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET ..... 299 699.58 \$

INCLUANT DES TRAVAUX CONTINGENTS DE ..... 27 245.42 \$

**DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:**

Utilités publiques ..... 9 100.00 \$

Surveillance environnementale .....

Laboratoire, contrôle qualitatif .....

Division de la voirie - Marquage et signalisation .....

Plantation d'arbres .....

Gestion des impacts .....

XXX .....

XXX .....

**TOTAL À REPORTER** ..... 9 100.00 ..... 9 100.00 \$

Dépenses totales à autoriser ..... 308 799.58 \$

Imputation (crédits) ..... 281 975.18 \$

Montant de dépôt .....

**TAXES:**

À payer avant ristournes (100%) ..... TPS 5% 13 428.99 ..... TVQ 9,975% 26 790.83

Ristournes TPS et TVQ à 50% ..... 26 824.40

PLAN NUMÉRO:	232005-EGA-05 F.00 à 15	CALCULÉ PAR ▶	Benjamin Rodriguez, ing.
--------------	-------------------------	---------------	--------------------------

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	1651210240	SOUSSION:	232005	DATE:
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	155820	GROUPE:	0	16/11/2017
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	Reconstruction d'un conduite d'eau secondaire dans la rue Saint-Patrick, de la rue Bridge à la rue Saint-Columban.			
ENTREPRENEUR ▶	Excavation Loiselle inc.			

**Toutes taxes incluses**

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET ..... 257 736.23 \$

INCLUANT DES TRAVAUX CONTINGENTS DE ..... 23 430.57 \$

**DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:**

Utilités publiques ..... 7 900.00 \$

Surveillance environnementale .....

Laboratoire, contrôle qualitatif .....

Division de la voirie - Marquage et signalisation .....

Plantation d'arbres .....

Gestion des impacts .....

XXX .....

XXX .....

**TOTAL À REPORTER** ..... 7 900.00 ..... 7 900.00 \$

Dépenses totales à autoriser ..... 265 636.23 \$

Imputation (crédits) ..... 242 561.28 \$

Montant de dépôt .....

**TAXES:**

À payer avant ristournes (100%) ..... TPS 5% 11 551.91 ..... TVQ 9,975% 23 046.07

Ristournes TPS et TVQ à 50% ..... 23 074.95

PLAN NUMÉRO:	232005-EGA-05 F.00 à 15	CALCULÉ PAR ▶	Benjamin Rodriguez, ing.
--------------	-------------------------	---------------	--------------------------

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	1661212111	SOUSSION:	232005	DATE:
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	155817	GROUPE:	0	16/11/2017
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	Reconstruction d'un égout unitaire dans la rue St-Patrick, de la rue De Condé à la rue Bridge.			
ENTREPRENEUR ▶	Excavation Loiselle inc.			
<b>Toutes taxes incluses</b>				

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET 645 683.74 \$

Ce montant sert à payer la portion de 445 683,74 \$ du bordereau 1661212111, plus une contribution de 200 000 \$ (Circulation, Plans TQC, Roulotte, Boni) du bordereau de soumission 1755845206.

INCLUANT DES TRAVAUX CONTINGENTS DE 58 698.52 \$

### DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:

Utilités publiques	13 600.00 \$
Surveillance environnementale	
Laboratoire, contrôle qualitatif	
Division de la voirie - Marquage et signalisation	
Plantation d'arbres	
Gestion des impacts	
XXX	
XXX	
<b>TOTAL À REPORTER</b>	<b>13 600.00</b> <span style="float: right;">13 600.00 \$</span>

Dépenses totales à autoriser 659 283.74 \$

Imputation (crédits) 602 013.93 \$

Montant de dépôt

### TAXES:

À payer avant ristournes (100%) TPS 5% 28 670.74 TVQ 9,975% 57 198.13

Ristournes TPS et TVQ à 50% 57 269.81

PLAN NUMÉRO:	232005-EGA-05 F.00 à 15	CALCULÉ PAR ▶	Benjamin Rodriguez, ing.
--------------	-------------------------	---------------	--------------------------

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	1651210211	SOUSSION:	232005	DATE:
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	155822	GROUPE:	0	16/11/2017
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	Reconstruction d'un égout unitaire dans la rue St-Patrick, de la rue Bridge à la rue Saint-Columban.			
ENTREPRENEUR ▶	Excavation Loiselle inc.			
<b>Toutes taxes incluses</b>				

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET 529 535.16 \$

Ce montant sert à payer la portion de 377 175,59 \$ du bordereau 1651210211, plus une contribution de 152 359,57 \$ (Circulation, Plans TQC, Roulotte, Boni) du bordereau de soumission 1755845206.

INCLUANT DES TRAVAUX CONTINGENTS DE 48 139.56 \$

### DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:

Utilités publiques	11 500.00 \$
Surveillance environnementale	
Laboratoire, contrôle qualitatif	
Division de la voirie - Marquage et signalisation	
Plantation d'arbres	
Gestion des impacts	
XXX	
XXX	
<b>TOTAL À REPORTER</b>	<b>11 500.00</b> <span style="float: right;">11 500.00 \$</span>

Dépenses totales à autoriser 541 035.16 \$

Imputation (crédits) 494 037.22 \$

Montant de dépôt

### TAXES:

À payer avant ristournes (100%) TPS 5% 23 528.38 TVQ 9,975% 46 939.12

Ristournes TPS et TVQ à 50% 46 997.94

PLAN NUMÉRO:	232005-EGA-05 F.00 à 15	CALCULÉ PAR ▶	Benjamin Rodriguez, ing.
--------------	-------------------------	---------------	--------------------------

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	1661210360	SOUSSION:	232005	DATE:
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	157581	GROUPE:	0	16/11/2017
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	Reconstruction d'un conduite d'eau secondaire dans la rue Saint-Patrick, de la rue Island à la rue Shearer.			
ENTREPRENEUR ▶	Services techniques et professionnels - Conduite d'eau secondaire			
<b>Toutes taxes incluses</b>				

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET  

INCLUANT DES TRAVAUX CONTINGENTS DE  

**DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:**

Utilités publiques  

Surveillance environnementale 7 000.00 \$

Laboratoire, contrôle qualitatif 9 000.00 \$

Division de la voirie - Marquage et signalisation 1 000.00 \$

Plantation d'arbres  

Gestion des impacts 2 100.00 \$

Chloration des conduites d'eau existantes 3 000.00 \$

XXX  

**TOTAL À REPORTER** 22 100.00 22 100.00 \$

Dépenses totales à autoriser 22 100.00 \$

Imputation (crédits) 20 180.25 \$

Montant de dépôt  

**TAXES:**

À payer avant ristournes (100%) 961.08 1 917.35

Ristournes TPS et TVQ à 50% 1 919.75

PLAN NUMÉRO:	232005-EGA-05 F.00 à 15	CALCULÉ PAR ▶	Benjamin Rodriguez, ing.
--------------	-------------------------	---------------	--------------------------

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	1661212160	SOUSSION:	232005	DATE:
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	155816	GROUPE:	0	16/11/2017
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	Reconstruction d'un conduite d'eau secondaire dans la rue Saint-Patrick, de la rue De Condé à la rue Bridge.			
ENTREPRENEUR ▶	Services techniques et professionnels - Conduite d'eau secondaire			
<b>Toutes taxes incluses</b>				

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET  

INCLUANT DES TRAVAUX CONTINGENTS DE  

**DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:**

Utilités publiques  

Surveillance environnementale 5 200.00 \$

Laboratoire, contrôle qualitatif 7 000.00 \$

Division de la voirie - Marquage et signalisation 700.00 \$

Plantation d'arbres  

Gestion des impacts 1 600.00 \$

Chloration des conduites d'eau existantes 2 000.00 \$

XXX  

**TOTAL À REPORTER** 16 500.00 16 500.00 \$

Dépenses totales à autoriser 16 500.00 \$

Imputation (crédits) 15 066.70 \$

Montant de dépôt  

**TAXES:**

À payer avant ristournes (100%) 717.55 1 431.51

Ristournes TPS et TVQ à 50% 1 433.30

PLAN NUMÉRO:	232005-EGA-05 F.00 à 15	CALCULÉ PAR ▶	Benjamin Rodriguez, ing.
--------------	-------------------------	---------------	--------------------------

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	1651210260	SOUSSION:	232005	DATE:
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	155821	GROUPE:	0	16/11/2017
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	Reconstruction d'un conduite d'eau secondaire dans la rue Saint-Patrick, de la rue Bridge à la rue Saint-Columban.			
ENTREPRENEUR ▶	Services techniques et professionnels - Conduite d'eau secondaire			
<b>Toutes taxes incluses</b>				

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET \_\_\_\_\_

INCLUANT DES TRAVAUX CONTINGENTS DE \_\_\_\_\_

**DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:**

Utilités publiques	_____	
Surveillance environnementale	_____	4 500.00 \$
Laboratoire, contrôle qualitatif	_____	6 000.00 \$
Division de la voirie - Marquage et signalisation	_____	600.00 \$
Plantation d'arbres	_____	
Gestion des impacts	_____	1 500.00 \$
Chloration des conduites d'eau existantes	_____	2 000.00 \$
XXX	_____	

**TOTAL À REPORTER** 14 600.00 14 600.00 \$

Dépenses totales à autoriser 14 600.00 \$

Imputation (crédits) 13 331.75 \$

Montant de dépôt \_\_\_\_\_

**TAXES:**

À payer avant ristournes (100%) TPS 5% 634.92 TVQ 9,975% 1 266.67

Ristournes TPS et TVQ à 50% 1 268.25

PLAN NUMÉRO:	232005-EGA-05 F.00 à 15	CALCULÉ PAR ▶	Benjamin Rodriguez, ing.
--------------	-------------------------	---------------	--------------------------

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	1661212161	SOUSSION:	232005	DATE:
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	155818	GROUPE:	0	16/11/2017
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	Reconstruction d'un égout unitaire dans la rue St-Patrick, de la rue De Condé à la rue Bridge.			
ENTREPRENEUR ▶	Services techniques et professionnels - Égout Unitaire			
<b>Toutes taxes incluses</b>				

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET  

INCLUANT DES TRAVAUX CONTINGENTS DE  

**DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:**

Utilités publiques  

Surveillance environnementale 7 700.00 \$

Laboratoire, contrôle qualitatif 10 300.00 \$

Division de la voirie - Marquage et signalisation 1 100.00 \$

Plantation d'arbres  

Gestion des impacts 2 500.00 \$

XXX  

XXX  

**TOTAL À REPORTER** 21 600.00 21 600.00 \$

Dépenses totales à autoriser 21 600.00 \$

Imputation (crédits) 19 723.68 \$

Montant de dépôt  

**TAXES:**

À payer avant ristournes (100%) 939.33 1 873.97

Ristournes TPS et TVQ à 50% 1 876.32

PLAN NUMÉRO:	232005-EGA-05 F.00 à 15	CALCULÉ PAR ▶	Benjamin Rodriguez, ing.
--------------	-------------------------	---------------	--------------------------

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	1651210261	SOUSSION:	232005	DATE:
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	155823	GROUPE:	0	16/11/2017
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	Reconstruction d'un égout unitaire dans la rue St-Patrick, de la rue Bridge à la rue Saint-Columban.			
ENTREPRENEUR ▶	Services techniques et professionnels - Égout Unitaire			

**Toutes taxes incluses**

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			
INCLUANT DES TRAVAUX CONTINGENTS DE			
<b>DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:</b>			
Utilités publiques			
Surveillance environnementale		6 500.00 \$	
Laboratoire, contrôle qualitatif		8 700.00 \$	
Division de la voirie - Marquage et signalisation		900.00 \$	
Plantation d'arbres			
Gestion des impacts		2 000.00 \$	
XXX			
XXX			
<b>TOTAL À REPORTER</b>		18 100.00	18 100.00 \$
Dépenses totales à autoriser			18 100.00 \$
Imputation (crédits)			16 527.71 \$
Montant de dépôt			
<b>TAXES:</b>			
À payer avant ristournes (100%)		TPS 5% 787.13	TVQ 9,975% 1 570.32
Ristournes TPS et TVQ à 50%		1 572.29	

PLAN NUMÉRO:	232005-EGA-05 F.00 à 15	CALCULÉ PAR ▶	Benjamin Rodriguez, ing.
--------------	-------------------------	---------------	--------------------------

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	1755845199	SOUSSION:	232005	DATE:
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	170660	GROUPE:	0	16/11/2017
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	Reconstruction de bordures, trottoirs, bases et conduites dans la rue Saint-Patrick, de la rue Island à la rue Wellington.			
ENTREPRENEUR ▶	Excavation Loiselle inc.			

**Toutes taxes incluses**

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET 627 612.28 \$

INCLUANT DES TRAVAUX CONTINGENTS DE 57 055.66 \$

**DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:**

Utilités publiques		
Surveillance environnementale		
Laboratoire, contrôle qualitatif		
Division de la voirie - Marquage et signalisation		
Plantation d'arbres		
Gestion des impacts		
XXX		
XXX		
<b>TOTAL À REPORTER</b>	0.00	0.00 \$

Dépenses totales à autoriser 627 612.28 \$

Imputation (crédits) 573 093.67 \$

Montant de dépôt

<b>TAXES:</b>	TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)	27 293.42	54 450.38
Ristournes TPS et TVQ à 50%	54 518.61	

PLAN NUMÉRO:	C-6233 F.01 à 03	CALCULÉ PAR ▶	Benjamin Rodriguez, ing.
--------------	------------------	---------------	--------------------------

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	1755845198	SOUSSION:	232005	DATE:
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	170659	GROUPE:	0	16/11/2017
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	Reconstruction de la chaussée dans la rue Saint-Patrick, de la rue Island à la rue Wellington.			
ENTREPRENEUR >	Excavation Loiselle inc.			
<b>Toutes taxes incluses</b>				

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET 2 407 343.00 \$

Ce montant sert à payer la portion de 2 212 151,53 \$ du bordereau 1755845198, plus une contribution de 195 191,47 \$ (Travaux Bell portion Ville) du bordereau de soumission 1755845202.

INCLUANT DES TRAVAUX CONTINGENTS DE 218 849.36 \$

### DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:

Utilités publiques		
Surveillance environnementale		
Laboratoire, contrôle qualitatif		
Division de la voirie - Marquage et signalisation		
Plantation d'arbres		
Gestion des impacts		
XXX		
XXX		
<b>TOTAL À REPORTER</b>	0.00	0.00 \$

Dépenses totales à autoriser 2 407 343.00 \$

Imputation (crédits) 2 198 225.03 \$

Montant de dépôt

### TAXES:

À payer avant ristournes (100%) TPS 5% 104 689.85 TVQ 9,975% 208 856.24

Ristournes TPS et TVQ à 50% 209 117.97

PLAN NUMÉRO:	C-6233 F.01 à 03	CALCULÉ PAR >	Benjamin Rodriguez, ing.
--------------	------------------	---------------	--------------------------

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	1755845205	SOUSSION:	232005	DATE:
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	170708	GROUPE:	0	16/11/2017
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	Travaux de planage et revêtement de la chaussée dans la rue Montmorency, de la rue Saint-Patrick à la rue Richardson.			
ENTREPRENEUR ▶	Excavation Loiselle inc.			

**Toutes taxes incluses**

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET ..... 81 470.60 \$

INCLUANT DES TRAVAUX CONTINGENTS DE ..... 7 406.42 \$

**DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:**

Utilités publiques .....

Surveillance environnementale .....

Laboratoire, contrôle qualitatif .....

Division de la voirie - Marquage et signalisation .....

Plantation d'arbres .....

Gestion des impacts .....

XXX .....

XXX .....

**TOTAL À REPORTER** ..... 0.00 ..... 0.00 \$

Dépenses totales à autoriser ..... 81 470.60 \$

Imputation (crédits) ..... 74 393.52 \$

Montant de dépôt .....

**TAXES:**

À payer avant ristournes (100%) ..... TPS 5% 3 542.97 ..... TVQ 9,975% 7 068.23

Ristournes TPS et TVQ à 50% ..... 7 077.08

PLAN NUMÉRO:	C-6233 F.01 à 03	CALCULÉ PAR ▶	Benjamin Rodriguez, ing.
--------------	------------------	---------------	--------------------------

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	1755845206	SOUSSION:	232005	DATE:
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	170709	GROUPE:	0	16/11/2017
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	Maintien de la circulation et sécurité routière			
ENTREPRENEUR ▶	Excavation Loiselle inc.			
<b>Toutes taxes incluses</b>				

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET 581 507.08 \$

Ce montant comprend le montant de 1 847 818,91 \$ du bordereau 1755845206 - moins les contributions des autres payeurs, soit 200 000 \$ ajouté au bordereau 1661212111, 152 359,57 \$ ajouté au bordereau 1651210211 et 913 952,26 \$ ajouté au bordereau 1755845198.

INCLUANT DES TRAVAUX CONTINGENTS DE 52 864.28 \$

### DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:

Utilités publiques		
Surveillance environnementale		
Laboratoire, contrôle qualitatif		
Division de la voirie - Marquage et signalisation		
Plantation d'arbres		
Gestion des impacts		
XXX		
XXX		
<b>TOTAL À REPORTER</b>	0.00	0.00 \$

Dépenses totales à autoriser 581 507.08 \$

Imputation (crédits) 530 993.47 \$

Montant de dépôt

### TAXES:

À payer avant ristournes (100%) TPS 5% 25 288.41 TVQ 9,975% 50 450.39

Ristournes TPS et TVQ à 50% 50 513.61

PLAN NUMÉRO:	C-6233 F.01 à 03	CALCULÉ PAR ▶	Benjamin Rodriguez, ing.
--------------	------------------	---------------	--------------------------

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	1755845201	SOUSSION:	232005	DATE:
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	170662	GROUPE:	0	16/11/2017
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	Travaux de voirie dans la rue Saint-Patrick, de la rue Island à la rue Wellington.			
ENTREPRENEUR ▶	Incidences techniques			
<b>Toutes taxes incluses</b>				

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET  

INCLUANT DES TRAVAUX CONTINGENTS DE  

**DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:**

Utilités publiques	86 600.00 \$	
Surveillance environnementale		
Laboratoire, contrôle qualitatif		
Division de la voirie - Marquage et signalisation	6 900.00 \$	
Plantation d'arbres	28 000.00 \$	
Gestion des impacts	15 500.00 \$	
Nivellement de cadre et couvercle de Bell	30 000.00 \$	
Nivellement de cadre et couvercle d'Hydro-Québec	3 000.00 \$	
<b>TOTAL À REPORTER</b>	170 000.00	170 000.00 \$

Dépenses totales à autoriser 170 000.00 \$

Imputation (crédits) 155 232.66 \$

Montant de dépôt  

<b>TAXES:</b>	TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)	7 392.91	14 748.86
Ristournes TPS et TVQ à 50%	14 767.34	

PLAN NUMÉRO:	C-6233 F.01 à 03	CALCULÉ PAR ▶	Benjamin Rodriguez, ing.
--------------	------------------	---------------	--------------------------

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	1755845200	SOUSSION:	232005	DATE:
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	170661	GROUPE:	0	16/11/2017
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	Travaux de voirie dans la rue Saint-Patrick, de la rue Island à la rue Wellington.			
ENTREPRENEUR >	Incidences professionnelles			
<b>Toutes taxes incluses</b>				

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET  

INCLUANT DES TRAVAUX CONTINGENTS DE  

**DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:**

Utilités publiques	
Surveillance environnementale	49 000.00 \$
Laboratoire, contrôle qualitatif	65 800.00 \$
Division de la voirie - Marquage et signalisation	
Plantation d'arbres	
Gestion des impacts	
Surveillance CSEM	50 000.00 \$
XXX	

**TOTAL À REPORTER** 164 800.00 164 800.00 \$

Dépenses totales à autoriser 164 800.00 \$

Imputation (crédits) 150 484.37 \$

Montant de dépôt  

**TAXES:**

À payer avant ristournes (100%) 7 166.78 14 297.72

Ristournes TPS et TVQ à 50% 14 315.63

PLAN NUMÉRO:	C-6233 F.01 à 03	CALCULÉ PAR >	Benjamin Rodriguez, ing.
--------------	------------------	---------------	--------------------------

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	1756088035	SOUSSION:	232005	DATE:
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	170046	GROUPE:	0	16/11/2017
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	Reconstruction d'une conduite d'eau principale dans la rue Saint-Patrick, de la rue Island à la rue Saint-Columban.			
ENTREPRENEUR ▶	Excavation Loiselle inc. et incidences reliées aux travaux			
<b>Toutes taxes incluses</b>				

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET ..... 5 505 244.20 \$

Ce montant sert à payer la portion de 4 591 291,94 \$ du bordereau 1756088035, plus une contribution de 913 952,26 \$ (Circulation, Plans TQC, Roulotte, Boni) du bordereau de soumission 1755845206.

INCLUANT DES TRAVAUX CONTINGENTS DE ..... 500 476.75 \$

### DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:

Utilités publiques	.....	140 000.00 \$	
Surveillance environnementale	.....		
Laboratoire, contrôle qualitatif	.....		
Division de la voirie - Marquage et signalisation	.....	11 200.00 \$	
Plantation d'arbres	.....		
Gestion des impacts	.....	25 000.00 \$	
XXX	.....		
XXX	.....		
<b>TOTAL À REPORTER</b>		176 200.00	176 200.00 \$

Dépenses totales à autoriser ..... 5 681 444.20 \$

Imputation (crédits) ..... 5 187 915.83 \$

Montant de dépôt .....

### TAXES:

À payer avant ristournes (100%) ..... TPS 5% 247 073.02 TVQ 9,975% 492 910.68

Ristournes TPS et TVQ à 50% ..... 493 528.37

PLAN NUMÉRO:	232005-EGA-05 F.00 à 15	CALCULÉ PAR ▶	Benjamin Rodriguez, ing.
--------------	-------------------------	---------------	--------------------------

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	1756088036	SOUSSION:	232005	DATE:
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	170050	GROUPE:	0	16/11/2017
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	Reconstruction d'une conduite d'eau principale dans la rue Saint-Patrick, de la rue Island à la rue Saint-Columban.			
ENTREPRENEUR ▶	Services professionnels - Contrôle qualitatif - Conduite d'eau principale.			

Toutes taxes incluses

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET

INCLUANT DES TRAVAUX CONTINGENTS DE

**DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:**

Utilités publiques	<input type="text"/>	
Surveillance environnementale	79 000.00 \$	
Laboratoire, contrôle qualitatif	107 000.00 \$	
Division de la voirie - Marquage et signalisation	<input type="text"/>	
Plantation d'arbres	<input type="text"/>	
Gestion des impacts	<input type="text"/>	
XXX	<input type="text"/>	
XXX	<input type="text"/>	
<b>TOTAL À REPORTER</b>	186 000.00	186 000.00 \$

Dépenses totales à autoriser

Imputation (crédits)

Montant de dépôt

**TAXES:**

À payer avant ristournes (100%)

Ristournes TPS et TVQ à 50%

PLAN NUMÉRO:	<input type="text"/>	CALCULÉ PAR ▶	Benjamin Rodriguez, ing.
--------------	----------------------	---------------	--------------------------

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	1755845202	SOUSSION:	232005	DATE:
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	170663	GROUPE:	0	43055
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	Mise aux normes du réseau Bell Canada dans la rue Sain-Patrick, de la rue Island à la rue Saint-Columban.			
ENTREPRENEUR ▶	Excavation Loiselle inc.			
<b>Toutes taxes incluses</b>				

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET 370 580.92 \$

Ce montant comprend le montant du bordereau 1755845202 de 565 772,39\$ moins la portion de 195 191,47\$ qui sera assumée par la Ville au bordereau 1755845198.

INCLUANT DES TRAVAUX CONTINGENTS DE 33 689.17 \$

### DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:

Utilités publiques		
Surveillance environnementale		
Laboratoire, contrôle qualitatif		
Division de la voirie - Marquage et signalisation		
Plantation d'arbres		
Gestion des impacts		
XXX		
XXX		
<b>TOTAL À REPORTER</b>	0.00	0.00 \$

Dépenses totales à autoriser 370 580.92 \$

Imputation (crédits) 338 389.77 \$

Montant de dépôt

### TAXES:

À payer avant ristournes (100%) TPS 5% 16 115.72 TVQ 9,975% 32 150.86

Ristournes TPS et TVQ à 50% 32 191.15

PLAN NUMÉRO:	H58724 F.402 à 407	CALCULÉ PAR ▶	Benjamin Rodriguez, ing.
--------------	--------------------	---------------	--------------------------

**Service des infrastructures, de la voirie et des transports**

Dossier n°	117	7231086
------------	-----	---------

**Soumission:** 232005

**INTITULE :** Travaux d'égout, de conduites d'eau principales et secondaires et de voirie dans la rue Saint-Patrick et dans la rue Montmorency

**SERVICE REQUERANT :** 49-05

**SERVICE EXECUTANT :** 28-03

**PROJET :** 56121

<b>Sous-projet :</b> 1661210340	2017	2018	2019	Ult.	Total
<i>Reconstruction conduite d'eau secondaire (Island à Shearer)</i>					
<b>REQUIS - INVESTI NET</b>	0	367	0	0	367
<b>SUBVENTION</b>	0	367	0	0	367
<b>REQUIS - EMPRUNT NET</b>	0	0	0	0	0
<b>Sous-projet :</b> 1661212140	2017	2018	2019	Ult.	Total
<i>Reconstruction conduite d'eau secondaire (De Condé à Bridge)</i>					
<b>REQUIS - INVESTI NET</b>	0	282	0	0	282
<b>SUBVENTION</b>	0	282	0	0	282
<b>REQUIS - EMPRUNT NET</b>	0	0	0	0	0
<b>Sous-projet :</b> 1651210240	2017	2018	2019	Ult.	Total
<i>Reconstruction conduite d'eau secondaire (Bridge à St.-Columban)</i>					
<b>REQUIS - INVESTI NET</b>	0	243	0	0	243
<b>SUBVENTION</b>	0	243	0	0	243
<b>REQUIS - EMPRUNT NET</b>	0	0	0	0	0
<b>Sous-projet :</b> 1661212111	2017	2018	2019	Ult.	Total
<i>Reconstruction égout unitaire (De Condé à Bridge)</i>					
<b>REQUIS - INVESTI NET</b>	0	602	0	0	602
<b>SUBVENTION</b>	0	602	0	0	602
<b>REQUIS - EMPRUNT NET</b>	0	0	0	0	0
<b>Sous-projet :</b> 1651210211	2017	2018	2019	Ult.	Total
<i>Reconstruction égout unitaire (Bridge à St.-Columban)</i>					
<b>REQUIS - INVESTI NET</b>	0	494	0	0	494
<b>SUBVENTION</b>	0	494	0	0	494
<b>REQUIS - EMPRUNT NET</b>	0	0	0	0	0
<b>Sous-projet :</b> 1661210360	2017	2018	2019	Ult.	Total
<i>Services techniques et professionnels (eau secondaire, Island à Shearer)</i>					
<b>REQUIS - INVESTI NET</b>	0	20	0	0	20
<b>SUBVENTION</b>	0	20	0	0	20
<b>REQUIS - EMPRUNT NET</b>	0	0	0	0	0

<b>Signature</b>	Nom en majuscules Benjamin Rodriguez, ing.	Téléphone 514-872-5156	Date 30 nov. 2017	Page 1
------------------	---	---------------------------	----------------------	-----------

SERVICE REQUERANT : 49-05  
SERVICE EXECUTANT : 28-03

PROJET : 56121

**Sous-projet : 1661212160**      2017      2018      2019      Ult.      Total  
-----

Services techniques et professionnels (eau secondaire, De Condé à Bridge)

REQUIS - INVESTI NET	0	15	0	0	15
SUBVENTION	0	15	0	0	15
REQUIS - EMPRUNT NET	0	0	0	0	0

**Sous-projet : 1651210260**      2017      2018      2019      Ult.      Total  
-----

Services techniques et professionnels (eau secondaire, Bridge à St.-Columban)

REQUIS - INVESTI NET	0	13	0	0	13
SUBVENTION	0	13	0	0	13
REQUIS - EMPRUNT NET	0	0	0	0	0

**Sous-projet : 1661212161**      2017      2018      2019      Ult.      Total  
-----

Services techniques et professionnels (égout unitaire, De Condé à Bridge)

REQUIS - INVESTI NET	0	20	0	0	20
SUBVENTION	0	20	0	0	20
REQUIS - EMPRUNT NET	0	0	0	0	0

**Sous-projet : 1651210261**      2017      2018      2019      Ult.      Total  
-----

Services techniques et professionnels (égout unitaire, Bridge à St.-Columban)

REQUIS - INVESTI NET	0	16	0	0	16
SUBVENTION	0	16	0	0	16
REQUIS - EMPRUNT NET	0	0	0	0	0

SERVICE REQUERANT : 28-06  
SERVICE EXECUTANT : 28-03

PROJET : 55845

**Sous-projet : 1755845199**      2017      2018      2019      Ult.      Total  
-----

Reconstruction de trottoirs

REQUIS - INVESTI NET	0	573	0	0	573
SUBVENTION	0	0	0	0	0
REQUIS - EMPRUNT NET	0	573	0	0	573

**Sous-projet : 1755845198**      2017      2018      2019      Ult.      Total  
-----

Reconstruction de la chaussée

REQUIS - INVESTI NET	0	2 198	0	0	2 198
SUBVENTION	0	0	0	0	0
REQUIS - EMPRUNT NET	0	2198	0	0	2 198

**Sous-projet : 1755845205**      2017      2018      2019      Ult.      Total  
-----

Réhabilitation de la chaussée - rue Motmorency

REQUIS - INVESTI NET	0	74	0	0	74
SUBVENTION	0	0	0	0	0
REQUIS - EMPRUNT NET	0	74	0	0	74

Signature	Nom en majuscules Benjamin Rodriguez, ing.	Téléphone 514-872-5156	Date 30 nov. 2017	Page 2
-----------	---	---------------------------	----------------------	-----------

<b>Sous-projet : 1755845206</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>Ult.</b>	<b>Total</b>
<i>Maintien Circulation, Roulotte, Plans TQC, Boni (Portion Transports)</i>					
<b>REQUIS - INVESTI NET</b>	0	531	0	0	531
<b>SUBVENTION</b>	0	0	0	0	0
<b>REQUIS - EMPRUNT NET</b>	0	531	0	0	531

<b>Sous-projet : 1755845201</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>Ult.</b>	<b>Total</b>
<i>Reconstruction de trottoirs et chaussée - Services techniques</i>					
<b>REQUIS - INVESTI NET</b>	0	155	0	0	155
<b>SUBVENTION</b>	0	0	0	0	0
<b>REQUIS - EMPRUNT NET</b>	0	155	0	0	155

<b>Sous-projet : 1755845200</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>Ult.</b>	<b>Total</b>
<i>Reconstruction de trottoirs et chaussée - Services professionnels</i>					
<b>REQUIS - INVESTI NET</b>	0	151	0	0	151
<b>SUBVENTION</b>	0	0	0	0	0
<b>REQUIS - EMPRUNT NET</b>	0	151	0	0	151

SERVICE REQUERANT : 49-03  
SERVICE EXECUTANT : 28-03

PROJET : 56088

<b>Sous-projet : 1756088035</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>Ult.</b>	<b>Total</b>
<i>Reconstruction conduite d'eau principale</i>					
<b>REQUIS - INVESTI NET</b>	0	5 188	0	0	5 188
<b>SUBVENTION</b>	0	0	0	0	0
<b>REQUIS - EMPRUNT NET</b>	0	5188	0	0	5188

<b>Sous-projet : 1756088036</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>Ult.</b>	<b>Total</b>
<i>Services professionnels - contrôle qualitatif (eau principale)</i>					
<b>REQUIS - INVESTI NET</b>	0	170	0	0	170
<b>SUBVENTION</b>	0	0	0	0	0
<b>REQUIS - EMPRUNT NET</b>	0	170	0	0	170

<b>TOTAL</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>Ult.</b>	<b>Total</b>
<b>REQUIS - INVESTI NET</b>	0	11 112	0	0	11 112
<b>SUBVENTION</b>	0	2 072	0	0	2 072
<b>REQUIS - EMPRUNT NET</b>	0	9 040	0	0	9 040

Signature	Nom en majuscules Benjamin Rodriguez, ing.	Téléphone 514-872-5156	Date 30 nov. 2017	Page 3
-----------	---	---------------------------	----------------------	-----------

Tableau des écarts

Sous-projet: Travaux de Bell Canada dans la rue Saint-Patrick

A.O. 232005 - Travaux d'égout, de conduites d'eau principale et secondaire et de voirie dans les rues Saint-Patrick et Montmorency

	Estimation initiale de Bell	Estimation de la DGPEC (ville)	Excavation Loiselle inc.	Estimation initiale de Bell majorée de 15 %	Portion assumée par la Ville
Travaux	254 880.00 \$	254 901.36 \$	447 348.15 \$	293 013.04 \$	154 335.11 \$
Contingences 10 %	25 488.00 \$	25 490.14 \$	44 734.82 \$	29 301.30 \$	15 433.51 \$
Total sans taxes	280 368.00 \$	280 391.50 \$	492 082.97 \$	322 314.35 \$	169 768.62 \$
Total avec taxes	322 353.11 \$	322 380.12 \$	565 772.39 \$	370 580.92 \$	195 191.47 \$
				65.50%	34.50%
Écart entre le prix soumis par Loiselle inc. et l'estimation de la Ville			243 392.27 \$		
% d'écart entre le prix soumis par Loiselle inc. et l'estimation de la Ville			75.50%		
Écart entre l'estimation initiale de Bell et l'estimation de la Ville			-27.01 \$		
% d'écart entre l'estimation initiale de Bell et l'estimation de la Ville			-0.01%		

## Soumission 232005

Travaux d'égout, de conduites d'eau principale et secondaire et de voirie dans la rue Saint-Patrick et dans la rue Montmorency.

Secteur	Mesures de Mitigation
Phase 1 Travaux du côté nord de la rue Saint-Patrick entre les rues Island et Wellington.	Une voie de circulation est maintenue en direction ouest sur la rue Saint-Patrick durant les travaux d'aqueduc principale, de raccordement de service, de trottoirs, et de pavage. Toutefois, une fermeture complète est prévue entre les rues
Phase 2 Travaux du côté sud de la rue Saint-Patrick entre les rues Island et Wellington	Condé et Saint-Colomban en raison des travaux d'égout et d'aqueduc. Un chemin de détour est prévu sur les rues Centre et Wellington. Les passerelles et les rampes seront aménagées aux accès résidentiels, des corridors piétons seront balisés avec des barrières Mills et des glissières de type Min-Guard. Les accès des camions de
Phase 3 Travaux de pavage de la couche finale sur la rue Saint-Patrick entre les rues Island et Wellington. Travaux de pavage et de revêtement dans la rue Montmorency.	livraison aux compagnies ainsi que les accès aux espaces de stationnement extérieurs seront maintenus. Une fermeture complète de la rue Montmorency est requise durant les travaux de pavage et de revêtement.

Préparé par: Balla Moussa Diarra  
SIVT

# Montréal

Service des infrastructures, de la voirie et des transports

Direction des infrastructures  
Division de la conception des travaux

801, rue Brennan 7<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec) H3C 0G4

Le 29 novembre 2017

Monsieur Marc Germain  
Gestionnaire principal approvisionnement de réseau  
Bell Canada  
600 rue Jean-Talon, 8<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec) H2R 3A8

**Objet : Travaux d'égout, de conduites d'eau principales et secondaires et de voirie dans la rue Saint-Patrick et dans la rue Montmorency**

**Soumission : 232005**

---

Monsieur,

Dans le cadre des travaux de construction d'égout, de conduites d'eau secondaire et principale, de la chaussée, des trottoirs, de l'éclairage, de feux de circulation et de la mise aux normes des massifs de CSEM, Bell Canada a décidé de faire les interventions suivantes à leurs actifs :

- construction des massifs;
- reconstruction des massifs;
- reconstruction des cheminées.

Comme convenu, ces travaux seront exécutés par un entrepreneur mandaté par la Ville et par un sous-traitant accrédité par Bell Canada. La Ville a procédé à un appel d'offres et l'adjudicataire recommandé pour octroi est :

- Entrepreneur général : Excavation Loiselle Inc.
- Sous-traitant accrédité par Bell Canada : G-TEK (8246408 Canada Inc.)

Le coût des travaux de Bell est évalué à 565 772,39 \$ (taxes incluses). À cet effet vous trouverez, annexé à la présente, le bordereau du sous-projet associé aux travaux soumis par l'adjudicataire recommandé. La Ville de Montréal assume 34,5% du coût des travaux. Le montant des travaux payé par Bell Canada est évalué alors à **370 580,92 \$ (taxes incluses)**, que correspond à l'estimation de Bell plus une majoration de 15 %.

Lors de l'exécution des travaux, si l'entrepreneur devait rencontrer certains imprévus (sols contaminés, élévation de roc, etc.) et liés à sa portion des travaux, les coûts réels engendrés par ces contraintes seraient l'objet d'un avis de changement préparé et signé par le surveillant de Bell Canada et pourraient être facturés en sus de l'estimation initiale si le montant prévu en contingence était insuffisant.

Par la signature de la présente, Bell Canada s'engage à assurer la surveillance des travaux de sa portion du projet et à assumer le coût réel des travaux, sur présentation des factures et pièces justificatives de l'entrepreneur général ci-haut mentionné. À chaque paiement de factures, Bell Canada s'engage à transmettre les pièces justificatives confirmant que le paiement a été effectué à l'attention de :

M. Martin Boulianne, ing.  
Chef de division réalisation des travaux  
Direction des infrastructures  
[martin.boulianne@ville.montreal.qc.ca](mailto:martin.boulianne@ville.montreal.qc.ca)

Pour de plus amples informations, n'hésitez pas à communiquer avec Benjamin Rodriguez, ing., chargé de projet au 514 872-5156.

Prière de nous retourner cette lettre dûment signée par une personne autorisée par Bell Canada avant le 6 décembre 2017 afin que notre Direction puisse transmettre le dossier aux instances décisionnelles de la Ville pour octroi du contrat.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Yvan Pélouquin, ing.  
Chef de division conception des travaux

J'ai lu, je comprends et j'accepte les modalités qui précèdent et souhaite que la Ville de Montréal procède à l'octroi du contrat et à la réalisation des travaux du projet 1755845202.

J'ai signé le 30 novembre 2017, à Montréal.

MARC GERMAIN   
Nom du signataire (en lettres moulées)

p. j. Bordereau de la portion du projet de Bell Canada de la soumission 232005.

c. c. M. Martin Boulianne, chef de division réalisation  
M. Benjamin Rodriguez, chargé de projet – Division de la conception des travaux

<p><b>Service des infrastructures, de la voirie et des transports</b>          Direction des infrastructures          801, rue Brennan, 7e étage          Montréal (Québec) H3C 0G4</p>	<p>SECTION III          CAHIER DES          CLAUSES          ADMINISTRATIVES          SPÉCIALES</p>	<p>Appel d'offres public          N° 232005          Exécution de travaux</p>
---	---	---

## 9. Boni

Un boni est prévu dans le cas où les travaux sont terminés avant le délai d'exécution stipulé à l'article «Délai d'exécution» du présent cahier des charges.

**Le montant du boni est de 3 500 \$ par jour jusqu'à concurrence d'un montant maximal de 100 000 \$ pour l'ensemble du contrat.**

Un item «Boni» est au bordereau de la Soumission. Le paiement du boni sera effectué à la suite de la réception provisoire des travaux et à l'approbation finale du Directeur.

## 10. Pénalité pour retard

La pénalité pour retard décrite dans cet article remplace l'article 5.1.14.3 des Clauses administratives générales (CCAG) de la section II du présent cahier des charges et **s'applique à l'ensemble** du présent contrat.

L'Entrepreneur doit terminer les travaux **avant les délais fixés par le présent cahier des charges**. À défaut de respecter ces exigences, l'Entrepreneur doit payer à la Ville **une pénalité de 7 000 \$ par jour de calendrier de retard. Cette pénalité sera appliquée immédiatement au moment du dépassement du délai contractuel**. L'Entrepreneur est avisé que la pénalité est **sans plafond**.

L'application des pénalités sera effectuée aux différents décomptes progressifs selon les étapes des travaux. Les pénalités définitives seront effectuées suite à la réception provisoire des travaux et à l'approbation finale du Directeur.

## 11. Expérience du soumissionnaire

Le soumissionnaire doit joindre à sa Soumission, en utilisant le formulaire **ANNEXE – EXPÉRIENCE DU SOUMISSIONNAIRE**, l'information relative à deux (2) contrats qu'il a obtenus, dont la nature des travaux est comparable à ceux visés par le présent appel d'offres, qu'il a exécutés à titre d'adjudicataire du contrat (non pas comme sous-traitant) au cours des cinq (5) dernières années<sup>1</sup> ou qui sont en cours d'exécution, et comportant une valeur de **6 000 000 \$** et plus (taxes incluses), en coûts de travaux réalisés à la date d'ouverture des Soumissions.

Un contrat dont la nature des travaux est comparable à ceux visés par le présent appel d'offres se définit comme étant un projet de construction ou de reconstruction :

- a) d'égout sanitaire ou unitaire, et
- b) d'aqueduc incluant les entrées de service, et
- c) de voirie

exécuté dans un milieu urbain et sur une artère fortement achalandée où le Soumissionnaire aura eu à gérer toutes les disciplines des travaux ainsi que la circulation, les entraves et chemins de détour.

<b>Service des infrastructures, de la voirie et des transports</b> Direction des infrastructures 801, rue Brennan, 7e étage Montréal (Québec) H3C 0G4	SECTION III CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES SPÉCIALES	Appel d'offres public N° 232005 Exécution de travaux
--	--	--

Pour chaque contrat, le Soumissionnaire doit indiquer les informations suivantes, en utilisant **IMPÉRATIVEMENT** le formulaire **ANNEXE – EXPÉRIENCE DU SOUMISSIONNAIRE** prévu à la Section VI « ANNEXES » du cahier des charges :

- 1- l'année de réalisation;
- 2- la description du projet et la nature des travaux;
- 3- le nom de l'artère et de la municipalité;
- 4- la valeur du contrat et la valeur des travaux réalisés à la date d'ouverture des Soumissions. Dans le cas d'un contrat en cours, il doit joindre à sa Soumission une confirmation écrite du donneur d'ouvrage du montant des travaux réalisés. La valeur des travaux réalisés doit être de **6 000 000 \$** et plus (taxes incluses) à la date d'ouverture des Soumissions;
- 5- le nom de l'ingénieur responsable de la surveillance des travaux et ses coordonnées;
- 6- le nom du donneur d'ouvrage.

Le Soumissionnaire doit cocher la case prévue à cet effet dans la « Liste de rappel » de la section VI « Annexes » du cahier des charges.

## **ATTENTION – REJET AUTOMATIQUE DE LA SOUMISSION**

**Le défaut de fournir avec la Soumission le Formulaire ANNEXE – EXPÉRIENCE DU SOUMISSIONNAIRE** prévu à la Section VI « ANNEXES » du cahier des charges **dûment complété et accompagné des pièces justificatives référant à deux (2) contrats qui respectent les critères ci-haut mentionnés ENTRAÎNERA LE REJET AUTOMATIQUE DE LA SOUMISSION.**

**Les pièces justificatives acceptées comprennent notamment la dernière facture cumulative des travaux exécutés (décompte progressif) ou toutes autres factures ou preuves pertinentes qui permettent la qualification de la Soumission au regard des critères d'admissibilité, soit:**

- adjudicataire du contrat,
- nature des travaux,
- année d'exécution des travaux<sup>1</sup>,
- montant du contrat,
- montant des travaux réalisés et facturés pour chaque nature des travaux décrits aux alinéas a), b) et c).

**Le Soumissionnaire doit donc s'assurer de joindre le formulaire dûment complété, accompagné des pièces justificatives référant à deux (2) contrats qui respectent ces exigences puisqu'en aucun cas la Ville ne permettra au Soumissionnaire de corriger un tel défaut ou vice qui s'y rattache, et ce, nonobstant l'article 3.4.1 des Instructions aux Soumissionnaires.**

**Note 1 : le certificat d'acceptation provisoire doit avoir été obtenu au cours des 5 dernières années**



Le 20 mars 2017

EXCAVATION LOISELLE INC.  
A/S MONSIEUR SÉBASTIEN CLAVEAU  
280, BOUL PIE-XII  
SALABERRY-DE-VALLEYFIELD (QC) J6S 6P7

N° de décision : 2017-CPSM-1017905  
N° de client : 2700004312

**Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public**

---

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l'« **Autorité** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous :

- EXCAVATION LOISELLE ET FRÈRES, DIVISION DE EXCAVATION LOISELLE INC.
- LOISELLE ENVIRONNEMENT, DIVISION DE EXCAVATION LOISELLE INC.
- LOISELLE EXCAVATION, DIVISION DE EXCAVATION LOISELLE INC.
- LOISELLE EXPLOITATION ET ENTRETIEN ROUTIER, DIVISION DE EXCAVATION LOISELLE INC.
- LOISELLE FORAGE, DIVISION DE EXCAVATION LOISELLE INC.
- LOISELLE OUVRAGES D'ART, DIVISION DE EXCAVATION LOISELLE INC.

le renouvellement de son autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). EXCAVATION LOISELLE INC. demeure donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Cette nouvelle autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **15 décembre 2019** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Québec  
Place de la Cité, tour Cominar  
2640, boulevard Laurier, bureau 400  
Québec (Québec) G1V 5C1  
Téléphone : 418 525-0337  
Télécopieur : 418 525-9512  
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal  
800, square Victoria, 22<sup>e</sup> étage  
C.P. 246, tour de la Bourse  
Montréal (Québec) H4Z 1G3  
Téléphone : 514 395-0337  
Télécopieur : 514 873-3090

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Contrats publics » du site web de l'Autorité au [www.lautorite.qc.ca](http://www.lautorite.qc.ca).

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.



Louis Letellier  
Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires



LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE  
D'APPEL D'OFFRES DU  
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec [Constructo](#) pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

## Liste des commandes

**Numéro** : 232005

**Numéro de référence** : 1109435

**Statut** : En attente des résultats d'ouverture

**Titre** : Travaux d'égout, de conduites d'eau principale et secondaire et de voirie dans la rue Saint-Patrick et dans la rue Montmorency.

Important : Veuillez noter que cette liste ne comporte que les fournisseurs ayant demandé à être diffusés publiquement

<u>Organisation</u>	<u>Contact</u>	<u>Date et heure de commande</u>	<u>Addenda envoyé</u>
Ali Excavation Inc. 760 boul des Érables Salaberry-de-Valleyfield, QC, J6T 6G4 <a href="http://www.aliexcavation.com">http://www.aliexcavation.com</a>	<u>Madame Ana</u> <u>Fernandes</u> Téléphone : 450 373-2010 Télécopieur : 450 373-0114	<b>Commande : (1351234)</b> 2017-10-17 8 h 28 <b>Transmission :</b> 2017-10-17 8 h 30	2838440 - Addenda 1 2017-10-27 16 h 44 - Courriel 2838443 - 232005_Formulaires de soumission (devis) 2017-10-30 9 h 45 - Courriel 2838444 - 232005_Formulaires de soumission (bordereau) 2017-10-30 9 h 45 - Téléchargement 2838449 - Plans Bell et Égout-aqueduc 2017-10-27 17 h 59 - Messagerie 2838453 - Formulaire exécutable - Liste d'appareil 2017-10-27 16 h 54 - Courriel 2838975 - 232005_Addenda 2_Report de date 2017-10-30 16 h 25 - Courriel 2838991 - 232005_Formulaires de soumission (devis) 2017-10-30 16 h 26 - Courriel 2838992 - 232005_Formulaires de soumission (bordereau) 2017-10-30 16 h 26 - Téléchargement 2842357 - 232005_Addenda 3 2017-11-07 11 h 41 - Courriel 2842358 - 232005_Formulaires de soumission (devis) 2017-11-07 11 h 42 - Courriel 2842359 - 232005_Formulaires de soumission (bordereau) 2017-11-07 11 h 42 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
CMS Entrepreneurs Généraux Inc. 3828, rue Saint-Patrick Montréal, QC, H4E1A4	<u>Monsieur André</u> <u>Bolduc</u> Téléphone : 514 765-9393 Télécopieur : 514 765-0074	<b>Commande : (1351202)</b> 2017-10-17 7 h 40 <b>Transmission :</b> 2017-10-17 7 h 44	2838440 - Addenda 1 2017-10-27 16 h 44 - Courriel 2838443 - 232005_Formulaires de soumission (devis) 2017-10-30 9 h 46 - Courriel

2838444 - 232005\_Formulaires de  
soumission (bordereau)  
2017-10-30 9 h 46 - Téléchargement  
2838449 - Plans Bell et Égout-aqueduc  
2017-10-27 18 h 05 - Messagerie  
2838453 - Formulaire exécutable - Liste  
d'appareil  
2017-10-27 16 h 54 - Courriel  
2838975 - 232005\_Addenda 2\_Report de  
date  
2017-10-30 16 h 25 - Courriel  
2838991 - 232005\_Formulaires de  
soumission (devis)  
2017-10-30 16 h 26 - Courriel  
2838992 - 232005\_Formulaires de  
soumission (bordereau)  
2017-10-30 16 h 26 - Téléchargement  
2842357 - 232005\_Addenda 3  
2017-11-07 11 h 41 - Courriel  
2842358 - 232005\_Formulaires de  
soumission (devis)  
2017-11-07 11 h 42 - Courriel  
2842359 - 232005\_Formulaires de  
soumission (bordereau)  
2017-11-07 11 h 42 - Téléchargement  
Mode privilégié (devis) : Courrier  
électronique  
Mode privilégié (plan) : Messagerie  
(Purolator)

Construction Bau-Val Inc.  
87 Emilien Marcoux, Suite#101  
Blainville, QC, J7C 0B4  
<http://www.bauval.com>

Madame France  
Laverdure  
Téléphone : 514  
636-4400  
Télécopieur : 514  
636-9937

**Commande : (1352120)**  
2017-10-18 14 h 58  
**Transmission :**  
2017-10-18 15 h 26

2838440 - Addenda 1  
2017-10-27 16 h 44 - Courriel  
2838443 - 232005\_Formulaires de  
soumission (devis)  
2017-10-30 9 h 46 - Courriel  
2838444 - 232005\_Formulaires de  
soumission (bordereau)  
2017-10-30 9 h 46 - Téléchargement  
2838449 - Plans Bell et Égout-aqueduc  
2017-10-27 18 h 04 - Messagerie  
2838453 - Formulaire exécutable - Liste  
d'appareil  
2017-10-27 16 h 54 - Courriel  
2838975 - 232005\_Addenda 2\_Report de  
date  
2017-10-30 16 h 25 - Courriel  
2838991 - 232005\_Formulaires de  
soumission (devis)  
2017-10-30 16 h 26 - Courriel  
2838992 - 232005\_Formulaires de  
soumission (bordereau)  
2017-10-30 16 h 26 - Téléchargement  
2842357 - 232005\_Addenda 3  
2017-11-07 11 h 41 - Courriel  
2842358 - 232005\_Formulaires de  
soumission (devis)  
2017-11-07 11 h 42 - Courriel

			2842359 - 232005_Formulaires de soumission (bordereau) 2017-11-07 11 h 42 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Construction G-nesis Inc. 4915, Louis-B.-Mayer Laval, QC, H7P 0E5	<u>Madame Annie Gascon</u> Téléphone : 514 370-8303 Télécopieur : 450 681-7070	<b>Commande : (1351449)</b> 2017-10-17 11 h 17 <b>Transmission :</b> 2017-10-17 11 h 17	2838440 - Addenda 1 2017-10-27 16 h 44 - Courriel 2838443 - 232005_Formulaires de soumission (devis) 2017-10-30 9 h 46 - Courriel 2838444 - 232005_Formulaires de soumission (bordereau) 2017-10-30 9 h 46 - Téléchargement 2838449 - Plans Bell et Égout-aqueduc 2017-10-27 18 h 07 - Messagerie 2838453 - Formulaire exécutable - Liste d'appareil 2017-10-27 16 h 54 - Courriel 2838975 - 232005_Addenda 2_Report de date 2017-10-30 16 h 25 - Courriel 2838991 - 232005_Formulaires de soumission (devis) 2017-10-30 16 h 26 - Courriel 2838992 - 232005_Formulaires de soumission (bordereau) 2017-10-30 16 h 26 - Téléchargement 2842357 - 232005_Addenda 3 2017-11-07 11 h 41 - Courriel 2842358 - 232005_Formulaires de soumission (devis) 2017-11-07 11 h 42 - Courriel 2842359 - 232005_Formulaires de soumission (bordereau) 2017-11-07 11 h 42 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Decast Ltd. 8807 Simcoe road #56 Utopia, ON, L0M 1T0	<u>Monsieur Benoit Tanguay</u> Téléphone : 705 734-2892 Télécopieur : 705 734-2270	<b>Commande : (1351480)</b> 2017-10-17 11 h 58 <b>Transmission :</b> 2017-10-17 12 h 53	2838440 - Addenda 1 2017-10-27 16 h 44 - Courriel 2838443 - 232005_Formulaires de soumission (devis) 2017-10-30 9 h 45 - Courriel 2838444 - 232005_Formulaires de soumission (bordereau) 2017-10-30 9 h 45 - Téléchargement 2838449 - Plans Bell et Égout-aqueduc 2017-10-27 18 h 01 - Messagerie 2838453 - Formulaire exécutable - Liste d'appareil 2017-10-27 16 h 54 - Courriel 2838975 - 232005_Addenda 2_Report de date 2017-10-30 16 h 25 - Courriel

2838991 - 232005\_Formulaires de  
soumission (devis)  
2017-10-30 16 h 26 - Courriel

2838992 - 232005\_Formulaires de  
soumission (bordereau)  
2017-10-30 16 h 26 - Téléchargement

2842357 - 232005\_Addenda 3  
2017-11-07 11 h 41 - Courriel

2842358 - 232005\_Formulaires de  
soumission (devis)  
2017-11-07 11 h 42 - Courriel

2842359 - 232005\_Formulaires de  
soumission (bordereau)  
2017-11-07 11 h 42 - Téléchargement

Mode privilégié (devis) : Courrier  
électronique

Mode privilégié (plan) : Messagerie  
(Purolator)

---

Environnement Routier NRJ Inc . 23 av Milton Lachine Montréal, QC, H8R 1K6 <a href="http://www.nrj.ca">http://www.nrj.ca</a>	<a href="#">Madame Caroline Chartier</a> Téléphone : 514 481-0451 Télécopieur :	<b>Commande : (1351853)</b> 2017-10-18 10 h 13 <b>Transmission :</b> 2017-10-18 10 h 13	2838440 - Addenda 1 2017-10-27 16 h 44 - Courriel 2838443 - 232005_Formulaires de soumission (devis) 2017-10-30 9 h 45 - Courriel 2838444 - 232005_Formulaires de soumission (bordereau) 2017-10-30 9 h 45 - Téléchargement 2838449 - Plans Bell et Égout-aqueduc 2017-10-27 17 h 55 - Messagerie 2838453 - Formulaire exécutable - Liste d'appareil 2017-10-27 16 h 54 - Courriel 2838975 - 232005_Addenda 2_Report de date 2017-10-30 16 h 25 - Courriel 2838991 - 232005_Formulaires de soumission (devis) 2017-10-30 16 h 26 - Courriel 2838992 - 232005_Formulaires de soumission (bordereau) 2017-10-30 16 h 26 - Téléchargement 2842357 - 232005_Addenda 3 2017-11-07 11 h 41 - Courriel 2842358 - 232005_Formulaires de soumission (devis) 2017-11-07 11 h 42 - Courriel 2842359 - 232005_Formulaires de soumission (bordereau) 2017-11-07 11 h 42 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Excavation Loïselle inc. 280 boul Pie XII Salaberry-de-Valleyfield, QC, J6S 6P7 <a href="http://www.loiselle.ca">http://www.loiselle.ca</a>	<a href="#">Monsieur Olivier Gaignard</a> Téléphone : 450 373-4274 Télécopieur : 450 373-5631	<b>Commande : (1350788)</b> 2017-10-16 9 h 40 <b>Transmission :</b> 2017-10-16 9 h 40	2838440 - Addenda 1 2017-10-27 16 h 44 - Courriel 2838443 - 232005_Formulaires de soumission (devis) 2017-10-30 9 h 46 - Courriel

2838444 - 232005\_Formulaires de  
soumission (bordereau)  
2017-10-30 9 h 46 - Téléchargement  
2838449 - Plans Bell et Égout-aqueduc  
2017-10-27 18 h 07 - Messagerie  
2838453 - Formulaire exécutable - Liste  
d'appareil  
2017-10-27 16 h 54 - Courriel  
2838975 - 232005\_Addenda 2\_Report de  
date  
2017-10-30 16 h 25 - Courriel  
2838991 - 232005\_Formulaires de  
soumission (devis)  
2017-10-30 16 h 26 - Courriel  
2838992 - 232005\_Formulaires de  
soumission (bordereau)  
2017-10-30 16 h 26 - Téléchargement  
2842357 - 232005\_Addenda 3  
2017-11-07 11 h 41 - Courriel  
2842358 - 232005\_Formulaires de  
soumission (devis)  
2017-11-07 11 h 42 - Courriel  
2842359 - 232005\_Formulaires de  
soumission (bordereau)  
2017-11-07 11 h 42 - Téléchargement  
Mode privilégié (devis) : Courrier  
électronique  
Mode privilégié (plan) : Courrier  
électronique

Forterra - St-Eustache, Québec  
699 blvd Industriel  
Saint-Eustache, QC, J7R 6C3

Madame Carole  
Haley  
Téléphone : 450  
623-2200  
Télécopieur : 450  
623-3308

**Commande : (1351476)**  
2017-10-17 11 h 48  
**Transmission :**  
2017-10-17 11 h 48

2838440 - Addenda 1  
2017-10-27 16 h 44 - Courriel  
2838443 - 232005\_Formulaires de  
soumission (devis)  
2017-10-30 9 h 45 - Courriel  
2838444 - 232005\_Formulaires de  
soumission (bordereau)  
2017-10-30 9 h 45 - Téléchargement  
2838449 - Plans Bell et Égout-aqueduc  
2017-10-27 17 h 57 - Messagerie  
2838453 - Formulaire exécutable - Liste  
d'appareil  
2017-10-27 16 h 54 - Courriel  
2838975 - 232005\_Addenda 2\_Report de  
date  
2017-10-30 16 h 25 - Courriel  
2838991 - 232005\_Formulaires de  
soumission (devis)  
2017-10-30 16 h 26 - Courriel  
2838992 - 232005\_Formulaires de  
soumission (bordereau)  
2017-10-30 16 h 26 - Téléchargement  
2842357 - 232005\_Addenda 3  
2017-11-07 11 h 41 - Courriel  
2842358 - 232005\_Formulaires de  
soumission (devis)  
2017-11-07 11 h 42 - Courriel

			2842359 - 232005_Formulaires de soumission (bordereau) 2017-11-07 11 h 42 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Groupe TNT Inc. 4085 Rang St-Elzéar Est Laval, QC, H7E 4P2 <a href="http://www.groupernt.com">http://www.groupernt.com</a>	<u>Madame Line Proulx</u> Téléphone : 450 431-7887 Télécopieur : 450 664-6478	<b>Commande : (1351577)</b> 2017-10-17 14 h 34 <b>Transmission :</b> 2017-10-17 14 h 36	2838440 - Addenda 1 2017-10-27 16 h 44 - Courriel 2838443 - 232005_Formulaires de soumission (devis) 2017-10-30 9 h 45 - Courriel 2838444 - 232005_Formulaires de soumission (bordereau) 2017-10-30 9 h 45 - Téléchargement 2838449 - Plans Bell et Égout-aqueduc 2017-10-27 17 h 58 - Messagerie 2838453 - Formulaire exécutable - Liste d'appareil 2017-10-27 16 h 54 - Courriel 2838975 - 232005_Addenda 2_Report de date 2017-10-30 16 h 25 - Courriel 2838991 - 232005_Formulaires de soumission (devis) 2017-10-30 16 h 26 - Courriel 2838992 - 232005_Formulaires de soumission (bordereau) 2017-10-30 16 h 26 - Téléchargement 2842357 - 232005_Addenda 3 2017-11-07 11 h 41 - Courriel 2842358 - 232005_Formulaires de soumission (devis) 2017-11-07 11 h 42 - Courriel 2842359 - 232005_Formulaires de soumission (bordereau) 2017-11-07 11 h 42 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
L.A. Hébert Ltée 9700 Place Jade Brossard, QC, J4Y 3C1	<u>Madame Louise Brisson</u> Téléphone : 450 444-4847 Télécopieur : 450 444-3578	<b>Commande : (1351933)</b> 2017-10-18 11 h 32 <b>Transmission :</b> 2017-10-18 11 h 32	2838440 - Addenda 1 2017-10-27 16 h 44 - Courriel 2838443 - 232005_Formulaires de soumission (devis) 2017-10-30 9 h 45 - Courriel 2838444 - 232005_Formulaires de soumission (bordereau) 2017-10-30 9 h 45 - Téléchargement 2838449 - Plans Bell et Égout-aqueduc 2017-10-27 18 h 03 - Messagerie 2838453 - Formulaire exécutable - Liste d'appareil 2017-10-27 16 h 54 - Courriel 2838975 - 232005_Addenda 2_Report de date 2017-10-30 16 h 25 - Courriel

2838991 - 232005\_Formulaires de  
soumission (devis)  
2017-10-30 16 h 26 - Courriel  
2838992 - 232005\_Formulaires de  
soumission (bordereau)  
2017-10-30 16 h 26 - Téléchargement  
2842357 - 232005\_Addenda 3  
2017-11-07 11 h 41 - Courriel  
2842358 - 232005\_Formulaires de  
soumission (devis)  
2017-11-07 11 h 42 - Courriel  
2842359 - 232005\_Formulaires de  
soumission (bordereau)  
2017-11-07 11 h 42 - Téléchargement  
Mode privilégié (devis) : Courrier  
électronique  
Mode privilégié (plan) : Courrier  
électronique

LE GROUPE LÉCUYER LTÉE.  
17 Du Moulin  
Saint-Rémi, QC, J0L 2L0  
<http://www.lecuyerbeton.com>

Monsieur David Guay  
Téléphone : 450  
454-3928  
Télécopieur : 450  
454-7254

**Commande : (1351726)**  
2017-10-18 7 h 50  
**Transmission :**  
2017-10-18 7 h 50

2838440 - Addenda 1  
2017-10-27 16 h 44 - Courriel  
2838443 - 232005\_Formulaires de  
soumission (devis)  
2017-10-30 9 h 45 - Courriel  
2838444 - 232005\_Formulaires de  
soumission (bordereau)  
2017-10-30 9 h 45 - Téléchargement  
2838449 - Plans Bell et Égout-aqueduc  
2017-10-27 18 h 04 - Messagerie  
2838453 - Formulaire exécutable - Liste  
d'appareil  
2017-10-27 16 h 54 - Courriel  
2838975 - 232005\_Addenda 2\_Report de  
date  
2017-10-30 16 h 25 - Courriel  
2838991 - 232005\_Formulaires de  
soumission (devis)  
2017-10-30 16 h 26 - Courriel  
2838992 - 232005\_Formulaires de  
soumission (bordereau)  
2017-10-30 16 h 26 - Téléchargement  
2842357 - 232005\_Addenda 3  
2017-11-07 11 h 41 - Courriel  
2842358 - 232005\_Formulaires de  
soumission (devis)  
2017-11-07 11 h 42 - Courriel  
2842359 - 232005\_Formulaires de  
soumission (bordereau)  
2017-11-07 11 h 42 - Téléchargement  
Mode privilégié (devis) : Courrier  
électronique  
Mode privilégié (plan) : Courrier  
électronique

Legico CHP Consultants  
4080 boul. Le Corbusier bur. 203  
Laval, QC, H7L5R2

Madame Vanessa  
Mosselli  
Téléphone : 514  
842-1355  
Télécopieur :

**Commande : (1350886)**  
2017-10-16 10 h 56  
**Transmission :**  
2017-10-16 10 h 59

2838440 - Addenda 1  
2017-10-27 16 h 44 - Courriel  
2838443 - 232005\_Formulaires de  
soumission (devis)  
2017-10-30 9 h 45 - Courriel

2838444 - 232005\_Formulaires de  
soumission (bordereau)  
2017-10-30 9 h 45 - Téléchargement  
2838449 - Plans Bell et Égout-aqueduc  
2017-10-27 17 h 54 - Messagerie  
2838453 - Formulaire exécutable - Liste  
d'appareil  
2017-10-27 16 h 54 - Courriel  
2838975 - 232005\_Addenda 2\_Report de  
date  
2017-10-30 16 h 25 - Courriel  
2838991 - 232005\_Formulaires de  
soumission (devis)  
2017-10-30 16 h 26 - Courriel  
2838992 - 232005\_Formulaires de  
soumission (bordereau)  
2017-10-30 16 h 26 - Téléchargement  
2842357 - 232005\_Addenda 3  
2017-11-07 11 h 41 - Courriel  
2842358 - 232005\_Formulaires de  
soumission (devis)  
2017-11-07 11 h 42 - Courriel  
2842359 - 232005\_Formulaires de  
soumission (bordereau)  
2017-11-07 11 h 42 - Téléchargement  
Mode privilégié (devis) : Courrier  
électronique  
Mode privilégié (plan) : Messagerie  
(Purolator)

Les Entreprises Canbec  
Construction inc.  
145 rue Richer  
(Lachine)  
Montréal, QC, H8R 1R4

Monsieur Gustavo  
Cabanillas  
Téléphone : 514  
481-1226  
Télécopieur : 514  
481-0508

**Commande : (1354366)**  
2017-10-25 10 h 10  
**Transmission :**  
2017-10-25 10 h 10

2838440 - Addenda 1  
2017-10-27 16 h 44 - Courriel  
2838443 - 232005\_Formulaires de  
soumission (devis)  
2017-10-30 9 h 45 - Courriel  
2838444 - 232005\_Formulaires de  
soumission (bordereau)  
2017-10-30 9 h 45 - Téléchargement  
2838449 - Plans Bell et Égout-aqueduc  
2017-10-27 17 h 54 - Messagerie  
2838453 - Formulaire exécutable - Liste  
d'appareil  
2017-10-27 16 h 54 - Courriel  
2838975 - 232005\_Addenda 2\_Report de  
date  
2017-10-30 16 h 25 - Courriel  
2838991 - 232005\_Formulaires de  
soumission (devis)  
2017-10-30 16 h 26 - Courriel  
2838992 - 232005\_Formulaires de  
soumission (bordereau)  
2017-10-30 16 h 26 - Téléchargement  
2842357 - 232005\_Addenda 3  
2017-11-07 11 h 41 - Courriel  
2842358 - 232005\_Formulaires de  
soumission (devis)  
2017-11-07 11 h 42 - Courriel

			2842359 - 232005_Formulaires de soumission (bordereau) 2017-11-07 11 h 42 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Les Entreprises Michaudville Inc. 270 rue Brunet Mont-Saint-Hilaire, QC, J3G 4S6 <a href="http://www.michaudville.com">http://www.michaudville.com</a>	<a href="#">Monsieur Sylvain Phaneuf</a> Téléphone : 450 446-9933 Télécopieur : 450 446-1933	<b>Commande : (1352058)</b> 2017-10-18 13 h 54 <b>Transmission :</b> 2017-10-18 13 h 54	2838440 - Addenda 1 2017-10-27 16 h 44 - Courriel 2838443 - 232005_Formulaires de soumission (devis) 2017-10-30 9 h 46 - Courriel 2838444 - 232005_Formulaires de soumission (bordereau) 2017-10-30 9 h 46 - Téléchargement 2838449 - Plans Bell et Égout-aqueduc 2017-10-27 18 h 05 - Messagerie 2838453 - Formulaire exécutable - Liste d'appareil 2017-10-27 16 h 54 - Courriel 2838975 - 232005_Addenda 2_Report de date 2017-10-30 16 h 25 - Courriel 2838991 - 232005_Formulaires de soumission (devis) 2017-10-30 16 h 26 - Courriel 2838992 - 232005_Formulaires de soumission (bordereau) 2017-10-30 16 h 26 - Téléchargement 2842357 - 232005_Addenda 3 2017-11-07 11 h 41 - Courriel 2842358 - 232005_Formulaires de soumission (devis) 2017-11-07 11 h 42 - Courriel 2842359 - 232005_Formulaires de soumission (bordereau) 2017-11-07 11 h 42 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Les Excavations Gilbert Théorêt Inc. 124 rue Huot Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, QC, J7V 7Z8	<a href="#">Monsieur David Hodgson</a> Téléphone : 514 425-2600 Télécopieur : 514 425-4784	<b>Commande : (1351528)</b> 2017-10-17 13 h 36 <b>Transmission :</b> 2017-10-17 14 h 10	2838440 - Addenda 1 2017-10-27 16 h 45 - Télécopie 2838443 - 232005_Formulaires de soumission (devis) 2017-10-30 9 h 46 - Télécopie 2838444 - 232005_Formulaires de soumission (bordereau) 2017-10-30 9 h 45 - Téléchargement 2838449 - Plans Bell et Égout-aqueduc 2017-10-27 17 h 59 - Messagerie 2838453 - Formulaire exécutable - Liste d'appareil 2017-10-27 16 h 55 - Télécopie 2838975 - 232005_Addenda 2_Report de date 2017-10-30 16 h 56 - Télécopie

2838991 - 232005\_Formulaires de  
soumission (devis)  
2017-10-30 17 h 30 - Télécopie  
2838992 - 232005\_Formulaires de  
soumission (bordereau)  
2017-10-30 16 h 26 - Téléchargement  
2842357 - 232005\_Addenda 3  
2017-11-07 12 h 12 - Télécopie  
2842358 - 232005\_Formulaires de  
soumission (devis)  
2017-11-07 12 h 43 - Télécopie  
2842359 - 232005\_Formulaires de  
soumission (bordereau)  
2017-11-07 11 h 42 - Téléchargement  
Mode privilégié (devis) : Télécopieur  
Mode privilégié (plan) : Messagerie  
(Purolator)

RAIL CANTECH INC  
650, boul. Lionel-Boulet  
Varenes, QC, J3X 1P7

[Madame Chantal  
Michel](#)  
Téléphone : 450  
652-3010  
Télécopieur : 450  
652-5250

**Commande : (1353199)**  
2017-10-23 8 h 34  
**Transmission :**  
2017-10-23 8 h 34

2838440 - Addenda 1  
2017-10-27 16 h 44 - Courriel  
2838443 - 232005\_Formulaires de  
soumission (devis)  
2017-10-30 9 h 45 - Courriel  
2838444 - 232005\_Formulaires de  
soumission (bordereau)  
2017-10-30 9 h 45 - Téléchargement  
2838449 - Plans Bell et Égout-aqueduc  
2017-10-27 18 h 01 - Messagerie  
2838453 - Formulaire exécutable - Liste  
d'appareil  
2017-10-27 16 h 54 - Courriel  
2838975 - 232005\_Addenda 2\_Report de  
date  
2017-10-30 16 h 25 - Courriel  
2838991 - 232005\_Formulaires de  
soumission (devis)  
2017-10-30 16 h 26 - Courriel  
2838992 - 232005\_Formulaires de  
soumission (bordereau)  
2017-10-30 16 h 26 - Téléchargement  
2842357 - 232005\_Addenda 3  
2017-11-07 11 h 41 - Courriel  
2842358 - 232005\_Formulaires de  
soumission (devis)  
2017-11-07 11 h 42 - Courriel  
2842359 - 232005\_Formulaires de  
soumission (bordereau)  
2017-11-07 11 h 42 - Téléchargement  
Mode privilégié (devis) : Courrier  
électronique  
Mode privilégié (plan) : Courrier  
électronique

Roxboro Excavation INC..  
1620 Croissant Newman  
Dorval, QC, H9P 2R8

[Monsieur Yvon  
Théoret](#)  
Téléphone : 514  
631-1888  
Télécopieur : 514  
631-1055

**Commande : (1351014)**  
2017-10-16 13 h 58  
**Transmission :**  
2017-10-16 13 h 58

2838440 - Addenda 1  
2017-10-27 16 h 44 - Courriel  
2838443 - 232005\_Formulaires de  
soumission (devis)  
2017-10-30 9 h 46 - Courriel

2838444 - 232005\_Formulaires de  
soumission (bordereau)  
2017-10-30 9 h 46 - Téléchargement  
2838449 - Plans Bell et Égout-aqueduc  
2017-10-27 18 h 06 - Messagerie  
2838453 - Formulaire exécutable - Liste  
d'appareil  
2017-10-27 16 h 54 - Courriel  
2838975 - 232005\_Addenda 2\_Report de  
date  
2017-10-30 16 h 25 - Courriel  
2838991 - 232005\_Formulaires de  
soumission (devis)  
2017-10-30 16 h 26 - Courriel  
2838992 - 232005\_Formulaires de  
soumission (bordereau)  
2017-10-30 16 h 26 - Téléchargement  
2842357 - 232005\_Addenda 3  
2017-11-07 11 h 41 - Courriel  
2842358 - 232005\_Formulaires de  
soumission (devis)  
2017-11-07 11 h 42 - Courriel  
2842359 - 232005\_Formulaires de  
soumission (bordereau)  
2017-11-07 11 h 42 - Téléchargement  
Mode privilégié (devis) : Courrier  
électronique  
Mode privilégié (plan) : Courrier  
électronique

Sade Canada Inc.  
1564, rue Ampère  
Québec, QC, G1P 4B9

Madame Guylaine  
Fortin  
Téléphone : 581  
300-7233  
Télécopieur : 581  
300-7234

**Commande : (1352275)**  
2017-10-19 8 h 48  
**Transmission :**  
2017-10-19 8 h 48

2838440 - Addenda 1  
2017-10-27 16 h 44 - Courriel  
2838443 - 232005\_Formulaires de  
soumission (devis)  
2017-10-30 9 h 45 - Courriel  
2838444 - 232005\_Formulaires de  
soumission (bordereau)  
2017-10-30 9 h 45 - Téléchargement  
2838449 - Plans Bell et Égout-aqueduc  
2017-10-27 18 h 02 - Messagerie  
2838453 - Formulaire exécutable - Liste  
d'appareil  
2017-10-27 16 h 54 - Courriel  
2838975 - 232005\_Addenda 2\_Report de  
date  
2017-10-30 16 h 25 - Courriel  
2838991 - 232005\_Formulaires de  
soumission (devis)  
2017-10-30 16 h 26 - Courriel  
2838992 - 232005\_Formulaires de  
soumission (bordereau)  
2017-10-30 16 h 26 - Téléchargement  
2842357 - 232005\_Addenda 3  
2017-11-07 11 h 41 - Courriel  
2842358 - 232005\_Formulaires de  
soumission (devis)  
2017-11-07 11 h 42 - Courriel

2842359 - 232005\_Formulaires de  
soumission (bordereau)  
2017-11-07 11 h 42 - Téléchargement  
Mode privilégié (devis) : Courrier  
électronique  
Mode privilégié (plan) : Courrier  
électronique

Super Excavation Inc.  
5900 Saint-Jacques Ouest  
Montréal, QC, H4A 2E9

Monsieur Natalino  
Cappello  
Téléphone : 514  
488-6883  
Télécopieur : 514  
488-1791

**Commande : (1350896)**  
2017-10-16 11 h 04  
**Transmission :**  
2017-10-16 11 h 10

2838440 - Addenda 1  
2017-10-27 16 h 45 - Télécopie  
2838443 - 232005\_Formulaires de  
soumission (devis)  
2017-10-30 9 h 47 - Télécopie  
2838444 - 232005\_Formulaires de  
soumission (bordereau)  
2017-10-30 9 h 45 - Téléchargement  
2838449 - Plans Bell et Égout-aqueduc  
2017-10-27 17 h 56 - Messagerie  
2838453 - Formulaire exécutable - Liste  
d'appareil  
2017-10-27 17 h 26 - Télécopie  
2838975 - 232005\_Addenda 2\_Report de  
date  
2017-10-30 16 h 57 - Télécopie  
2838991 - 232005\_Formulaires de  
soumission (devis)  
2017-10-30 17 h 01 - Télécopie  
2838992 - 232005\_Formulaires de  
soumission (bordereau)  
2017-10-30 16 h 26 - Téléchargement  
2842357 - 232005\_Addenda 3  
2017-11-07 12 h 16 - Télécopie  
2842358 - 232005\_Formulaires de  
soumission (devis)  
2017-11-07 12 h 51 - Télécopie  
2842359 - 232005\_Formulaires de  
soumission (bordereau)  
2017-11-07 11 h 42 - Téléchargement  
Mode privilégié (devis) : Télécopieur  
Mode privilégié (plan) : Messagerie  
(Purolator)

**Dossier # : 1177231086**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Excavation Loiselle inc., pour des travaux d'égout, de conduites d'eau principale et secondaire et de voirie dans les rues Saint-Patrick et Montmorency, dans l'arrondissement du Sud-Ouest. Dépense totale de 12 169 535,38 \$ (contrat: 11 696 216,30 \$ et incidences: 843 900,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 232005 - 5 soumissionnaires

**SENS DE L'INTERVENTION**

Certification de fonds

---

**FICHIERS JOINTS**



[Information comptable DEP GDD1177231086.xlsx](#)



[1177231086 Info comptable DGSRE.xlsxGDD1177231086 SIVT.xls](#)

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Fanny LALONDE-GOSSELIN  
Préposée au budget  
**Tél : 514 872-0893**

Co-auteure  
Linda Pharand  
DGSRE  
514-872-5916

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-12-06

Leilatou DANKASSOUA  
Conseillère budgétaire  
**Tél : 514-872-2648**

**Division :** Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

**Dossier # : 1177231086**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Excavation Loiselle inc., pour des travaux d'égout, de conduites d'eau principale et secondaire et de voirie dans les rues Saint-Patrick et Montmorency, dans l'arrondissement du Sud-Ouest. Dépense totale de 12 169 535,38 \$ (contrat: 11 696 216,30 \$ et incidences: 843 900,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 232005 - 5 soumissionnaires

**Numéro du mandat**  
SMCE177231086

**Date du mandat**  
2017-12-20

**Objet du mandat**

Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats

**Type de mandat**

Commission sur l'examen des contrats

**VU** le Règlement sur la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats (RCG 11-008);

**VU** la résolution CG11 0082 qui détermine les critères de sélection des contrats qui doivent être soumis à la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats;

**VU** que le contrat d'exécution de travaux est d'une valeur supérieure à 10 M\$;

Le comité exécutif, après avoir pris connaissance du dossier décisionnel 1177231086 mandate la Commission sur l'examen des contrats afin d'étudier ce dossier.

Signé le : 2017-12-21

**Jean-François MILOT**

---

**Chef de division soutien aux instances**



**Dossier # :1177231086**



**Service du greffe**

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation  
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134  
Montréal (Québec) H2Y 1C6

**Commission permanente sur l'examen des contrats**

**La Commission :**

**Présidente**

Mme Karine Boivin Roy  
Arrondissement de Mercier –  
Hochelaga-Maisonneuve

**Vice-présidentes**

Mme Paola Hawa  
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

Mme Émilie Thuillier  
Arrondissement d'Achilles-  
Cartier

**Membres**

M. Christian Arseneault  
Arrondissement de Côte-de-  
Neiges-Notre-Dame-de-Grâce

Mme Julie Brisebois  
Village de Senneville

M. Luc Gagnon  
Arrondissement de Verdun

Mme Fanny Magini  
Arrondissement d'Outremont

M. Giovanni Rapanà  
Arrondissement de Rivière-des-  
Prairies – Pointe-aux-Trembles

Mme Micheline Rouleau  
Arrondissement de Lachine

M. Robert Samoszewski  
Arrondissement de L'Île-Bizard –  
Sainte-Geneviève

Mme Lili-Anne Tremblay  
Arrondissement de Saint-Léonard

Le 25 janvier 2018

**Rapport d'examen de la conformité du processus  
d'appel d'offres - Mandat SMCE177231086**

**Accorder un contrat à Excavation Loiseau inc., pour des travaux d'égout, de conduites d'eau principale et secondaire et de voirie dans les rues Saint-Patrick et Montmorency, dans l'arrondissement du Sud-Ouest. Dépense totale de 12 169 535,38 \$ (contrat: 11 696 216,30 \$ et incidences: 843 900,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 232005 - 5 soumissionnaires.**

(ORIGINAL SIGNÉ)

(ORIGINAL SIGNÉ)

Karine Boivin Roy  
Présidente

Pierre G. Laporte  
Secrétaire recherchiste

## **Introduction**

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

### **Mandat SMCE177231086**

Accorder un contrat à Excavation Loiselle inc., pour des travaux d'égout, de conduites d'eau principale et secondaire et de voirie dans les rues Saint-Patrick et Montmorency, dans l'arrondissement du Sud-Ouest. Dépense totale de 12 169 535,38 \$ (contrat: 11 696 216,30 \$ et incidences: 843 900,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 232005 - 5 soumissionnaires.

À sa séance du 20 décembre 2017, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait aux critères suivants :

- *Contrat de plus de 10 M\$.*

Le 11 janvier 2018, les membres de la commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus relativement au mandat confié. Des représentants du Service des infrastructures, de la voirie et des transports ont répondu aux questions des membres de la commission.

Les membres ont invité le Service à préciser dans le sommaire décisionnel que l'estimation, dans ce dossier, a été réalisée par une firme externe.

Ils ont aussi noté que l'adjudicataire avait soumis un prix plus élevé que les autres soumissionnaires en ce qui a trait aux travaux sur les équipements de Bell sur ce chantier. Ils auraient aimé retrouver davantage de renseignements sur cette situation et ont demandé des explications écrites en ce qui a trait aux prix des autres soumissionnaires pour ces travaux.

Enfin, les membres ont souligné que les explications relatives à la clause d'expérience du soumissionnaire étaient très claires dans le dossier.

## **Conclusion**

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service des infrastructures, de la voirie et des transports pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la commission. La commission adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération :

*Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération à savoir :*

- *Contrat de plus de 10 M\$;*

*Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la commission;*

*Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la commission aux responsables du dossier;*

*Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;*

**À l'égard du mandat SMCE177231086 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.**



**Dossier # : 1177526038**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Groupe TNT inc. pour la construction du bassin de rétention William d'une capacité de 12 000 m3 dans l'arrondissement Sud-Ouest – Phase I, pour une somme maximale de 34 867 796,04 \$, taxes incluses – Dépenses totales de 37 867 796,04 \$ - Appel d'offres public 5068-EC-308-15 - 4 soumissionnaires

Dès la levée des avis d'expropriation, comme convenu entre la Ville de Montréal et le CDPQ Infra en date du 10 janvier 2018; il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 37 867 796,04 \$, taxes incluses, pour la construction du bassin de rétention William d'une capacité de 12 000 m3 dans l'arrondissement Sud-Ouest - Phase I, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
2. d'accorder à Groupe TNT inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 34 867 796,04 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5068-EC-308-15;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

**Signé par** Alain DG MARCOUX **Le** 2017-12-11 14:14

**Signataire :**

Alain DG MARCOUX

---

Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1177526038**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Groupe TNT inc. pour la construction du bassin de rétention William d'une capacité de 12 000 m3 dans l'arrondissement Sud-Ouest – Phase I, pour une somme maximale de 34 867 796,04 \$, taxes incluses – Dépenses totales de 37 867 796,04 \$ - Appel d'offres public 5068-EC-308-15 - 4 soumissionnaires

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le bassin de rétention William est localisé dans le secteur Griffintown de l'arrondissement du Sud Ouest. Il s'agit du premier ouvrage de rétention que la Ville doit implanter dans ce secteur d'environ 500 hectares du centre-ville de Montréal qui fait l'objet, depuis quelques années, d'un réaménagement et d'une densification de son occupation, notamment par l'implantation du Réseau électrique métropolitain (REM).

Actuellement, la Ville enregistre, lors de fortes pluies, des débordements d'eaux usées vers le fleuve Saint-Laurent via la structure de régulation McGill. Avec la construction du bassin de rétention William et de son intégration au système de contrôle intégré des intercepteurs (CIDI), la Direction de l'épuration des eaux usées (DEEU) vise une réduction du nombre de débordements d'environ 25 % par année.

La construction du bassin de rétention est subventionnée au deux tiers par les gouvernements du Canada et du Québec dans le cadre du vaste projet « Contrôle des rejets d'eaux usées en temps de pluie » inscrit au programme Fonds Chantiers Canada-Québec – volet Grands projets (FCCQ-GP).

Il s'inscrit dans le plan d'action déposé en mai 2009 par la DEEU pour respecter le « Programme de suivi des débordements » qui définit, limite et encadre la quantité d'eaux usées qui peut être déversée dans le milieu naturel sans traitement. Ces paramètres sont établis en considérant le cours d'eau récepteur. Un non-respect de ces exigences peut

entraîner des pénalités. Il représente une réponse directe aux engagements de la Ville de respecter les objectifs environnementaux de rejet (OER) formulés par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de Lutte contre les changements climatiques (ci-après MDDELCC).

Le projet de construction du bassin de rétention William est divisé en deux phases :

Phase I : construction du bassin de rétention, de la conduite d'amenée et des structures de dérivation;

Phase II : construction du bâtiment de service pour le branchement des équipements mécaniques et électriques;

Le présent contrat vise uniquement la phase I, soit la construction du bassin de rétention William dans l'arrondissement du Sud-Ouest. Quant à la phase II, elle fera l'objet d'un autre sommaire décisionnel. Finalement, la planification actuelle du secteur Griffintown prévoit une troisième phase alors qu'un parc serait aménagé sur ce site, vraisemblablement par l'arrondissement du Sud-Ouest, après la fin du projet du bassin et du chantier du projet du Réseau électrique de Montréal (REM).

Dans le cadre de ce contrat, le site retenu fera l'objet d'une fouille archéologique et d'une réhabilitation environnementale afin d'éliminer les sols dépassant la valeur C des critères de la Politique de protection des sols et de réhabilitation des terrains contaminés du MDDELCC.

Un appel d'offres public a été publié le 15 juin 2017 sur le site SEAO et dans le journal Le Devoir. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 25 octobre 2017. La validité des soumissions est de 120 jours. De par la nature technique compliquée des travaux, des contingences constituant 10% de la valeur des travaux ont été prévues dans le bordereau de soumission. Quinze addendas ont été émis :

- Addenda no 1 – 30 juin 2017 : modifications aux documents d'appel d'offres et réponses à des questions;
- Addenda no 2 – 5 juillet 2017 : report de date d'ouverture des soumissions;
- Addenda no 3 – 7 juillet 2017 : réponses à des questions;
- Addenda no 4 – 11 juillet 2017 : modifications aux documents d'appel d'offres;
- Addenda no 5 – 26 juillet 2017 : modifications aux documents d'appel d'offres et réponses à des questions;
- Addenda no 6 – 7 août 2017 : modifications aux documents d'appel d'offres, réponses à des questions et report de date d'ouverture des soumissions;
- Addenda no 7 – 8 août 2017 : modification aux documents d'appel d'offres;
- Addenda no 8 – 18 août 2017 : modifications aux documents d'appel d'offres, réponses à des questions et report de date d'ouverture des soumissions;
- Addenda no 9 – 28 août 2017 : modifications aux documents d'appel d'offres et réponses à des questions;
- Addenda no 10 – 1er septembre 2017 : réponses à des questions;
- Addenda no 11 – 7 septembre 2017 : report de date d'ouverture des soumissions;
- Addenda no 12 – 28 septembre 2017 : réponses à des questions et report de date d'ouverture des soumissions;

- Addenda no 13 – 5 octobre 2017 : report de date d’ouverture des soumissions;
- Addenda no 14 – 17 octobre 2017 : modifications aux documents d’appel d’offres et réponses à des questions;
- Addenda no 15 – 20 octobre 2017 : réponses à des questions;

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG11 0149 – Approuver le projet de protocole d’entente entre le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l’Occupation du territoire et la Ville de Montréal relatif à l’octroi d’une aide financière de 98,6 M\$ dans le cadre du volet Grands Projets du Fonds Chantiers Canada-Québec pour la construction de quatre bassins de rétention sur le territoire de la Ville de Montréal - 1103334056

## **DESCRIPTION**

Le projet consiste en la construction d'un bassin de rétention d'eaux usées d'un volume approximatif de 12 000 m<sup>3</sup> dans le quadrilatère formé des rues Ottawa, Ann, William et Dalhousie dans le secteur Griffintown de l'arrondissement du Sud-Ouest.

Dans le cadre du projet du REM, le gouvernement provincial a signifié à la Ville, en mai 2016, que le site « Bona », sur lequel se situera le bassin William, était grevé d'une réserve foncière en vue de ce projet, plus spécifiquement pour les installations du chantier. La Ville collabore étroitement avec la Caisse de Dépôt et Placement du Québec – Infra (CDPQ Infra) responsable de l'implantation du système de transport collectif REM qui passera sur le même site depuis le début du projet afin d'intégrer et de coordonner les travaux prévus dans ce secteur névralgique. À ce titre, la DEEU a :

- modifié, à la demande de CDPQ Infra, le tracé de la conduite prévue entre les rues Saint Maurice et William;
- utilisé une technologie novatrice (bassin en conduites) afin d'accélérer les travaux et limiter le temps d'utilisation du terrain nécessaire à la construction de l'ouvrage de rétention;
- utilisé de la partie nord du lot 1 179 734 pour la construction du bassin de rétention afin de permettre, à CDPQ Infra, l'utilisation d'une plus grande surface du terrain sans contrainte.

Or, le 22 novembre dernier, la Ville a reçu un avis d'expropriation pour ledit terrain, pour une occupation d'une durée de cinq (5) ans à compter de juillet 2018.

Depuis, suite à une rencontre tenue le 10 janvier 2018, une entente est intervenue entre CDPQ Infra et la Ville à l'effet de lever l'avis d'expropriation au cours des prochaines semaines

Il est à noter que le site retenu pour l'implantation du bassin de rétention permet un contrôle des débordements optimal et assure une meilleure protection hydraulique aux résidents du secteur.

Actuellement, le secteur Griffintown, situé à l'intérieur du bassin de drainage Saint-Jacques d'Youville est desservi par les collecteurs William (1800 mm x 1200 mm) et Saint-Jacques d'Youville de 3200 mm de diamètre. La construction du bassin de rétention permet de

diminuer le volume ainsi que la fréquence de débordement à partir de la structure de régulation McGill vers le fleuve en temps de pluie. Il vise également l'amélioration de la performance du réseau de collecte en limitant la mise en charge et le refoulement du collecteur William pour une période de récurrence de dix ans.

La construction du bassin permettra de dériver les eaux drainées, lors des épisodes de forte pluie, par les collecteurs William et Saint-Jacques d'Youville et de les emmagasiner temporairement dans le bassin de rétention pour ensuite les acheminer vers l'intercepteur Sud par la chute à neige Wellington au moment jugé opportun.

Les travaux de construction du bassin de rétention comprennent, sans s'y limiter :

- l'excavation et la gestion des matériaux contaminés sur le site;
- le contrôle des eaux contaminées;
- les travaux d'archéologie;
- la construction du bassin de rétention avec 1400 mètres linéaires de conduites dont les diamètres varient entre 3000 et 3300 mm;
- la construction de chambres et structures auxiliaires au bassin;
- l'installation de conduites variant entre 1 500 mm et 3 300 mm de diamètre.

## JUSTIFICATION

Vingt-neuf (29) entreprises se sont procuré les documents d'appel d'offres et seulement quatre (4) d'entre elles ont déposé une soumission, vu que la plupart des preneurs de documents sont des fournisseurs et des sous-traitants. Un avis de désistement a été reçu d'une entreprise qui n'a pas soumissionné. Selon elle, les exigences demandées ne pouvaient pas être atteintes et le délai était trop court.

### Tableau d'analyse des soumissions

<b>Firmes soumissionnaires</b>	<b>Prix (avec taxes)</b>	<b>Contingences (avec taxes)</b>	<b>Total (avec taxes)</b>
<b>1- Groupe TNT inc.</b>	<b>31 697 996,41</b>	<b>3 169 799,64</b>	<b>34 867 796,05</b>
2-Pomerleau inc.	36 115 252,68	3 611 525,27	39 726 777,95
3- L.A.HÉBERT Ltée	41 796 759,41	4 179 675,94	45 976 435,35
4- Les Entreprises Michauville inc.	63 000 000,00	6 300 000,00	69 300 000,00
Estimation Interne	31 918 083,85	3 191 808,39	35 109 892,24
Coût moyen des soumissions reçues			47 467 752,34 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)			36,14%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$)			34 432 203,95 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)			98,75%
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation interne (\$)			(242 096,19)
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation interne (%)			-0,69%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)			4 858 981,90
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)			13,94%

L'écart entre le plus bas soumissionnaire conforme et l'estimation interne est favorable de 0,69%.

Les soumissions comprenaient un dossier technique qui a été analysé par les concepteurs du projet. Ce dossier expliquait :

- les méthodes des excavations/remblais;
- les concepts proposés de soutènement;
- les plans de pompage des eaux contaminées et de rabaissement de la nappe phréatique;
- le concept présenté du bassin de rétention en tuyau;
- la méthode pour soutenir le tunnel vapeur d'ÉTS;
- la méthode détaillée de la traversée de la rue William en tunnelier;
- la méthode du démantèlement du collecteur Saint-Jacques d'Youville;
- la méthode de disposition des sols contaminés et les certificats d'autorisation des lieux d'élimination.

Malgré que l'entreprise Groupe TNT inc. (NEQ 1160480704) ait fait l'objet d'une évaluation de rendement insatisfaisant sur des travaux réalisés par le Service des infrastructures, de la voirie et des transports, la DEEU recommande d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit Groupe TNT inc. pour la somme de sa soumission, soit 34 867 796,05 \$, toutes taxes incluses.

Les contrats sur lesquels Groupe TNT inc. a été évalué et inscrit sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant portaient sur des travaux de planage et de revêtement d'enrobé bitumineux. Ces travaux ne peuvent être comparés aux travaux faisant l'objet de la présente recommandation.

Le Groupe TNT inc. a démontré dans sa proposition qu'il comprend et maîtrise les enjeux décrits dans les documents d'appel d'offres pour la construction du bassin William. Tous les documents administratifs et techniques demandés lors de l'appel d'offres ont été déposés. Le Groupe TNT inc. répond à toutes les exigences techniques. Les projets présentés dans l'offre de service démontrent que l'entreprise a l'expérience et les compétences nécessaires pour réaliser la construction du bassin William.

Dans le cadre de ce projet, le Services des affaires juridiques est d'avis que la décision finale de considérer ou non une telle évaluation de rendement insuffisant appartient à l'instance décisionnelle compétente pour décider de l'octroi du contrat.

Les validations requises indiquant que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec et de la RENA ont été complétées : Groupe TNT inc., 4085, rang Saint-Elzéar Est, Laval (Québec) H7E 4P2, NEQ : 1160480704. De plus, l'entreprise a fourni l'attestation de Revenu Québec ayant une date d'échéance du 31 janvier 2018.

Les entreprises devaient détenir une attestation de l'AMF à la date de dépôt des soumissions dans le cadre de cet appel d'offres en vertu du décret 795-2014 du septembre 2014. Groupe TNT inc. détient une telle attestation ayant une date d'échéance du 19 juin 2019.

En vertu du Règlement sur la commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats (référence 1110573002) et de la résolution numéro CG11 0131, le dossier sera soumis à ladite commission pour étude puisque le montant du contrat est de plus de 10 M\$.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le coût pour la construction du bassin de rétention William d'une capacité de 12 000 m<sup>3</sup> dans l'arrondissement Sud-Ouest – Phase I, est de 37 867 796,05 \$ taxes incluses, incluant 3 000 000 \$ pour les frais incidents.

Ceci représente un montant de 34 578 345,19 \$ net de ristournes de taxes.

Cette dépense est admissible à une subvention estimée à 23 052 230,12 \$ au programme Chantiers Canada – Volet Grands Projets. La portion non subventionnée de 11 526 115,06 \$ sera financée par emprunt à la charge de l'agglomération à moins de disponibilité de la réserve.

Le détail des informations comptables se retrouve dans l'intervention financière du Service des finances.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne l'assainissement des eaux qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Pratiquer une gestion responsable des ressources réduisant les débordements au fleuve.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Si ce contrat n'est pas octroyé, les exigences environnementales de rejets ne seront pas respectées, d'autant plus que la charge polluante déversée au fleuve risquerait d'augmenter, du fait de l'augmentation du développement urbain du secteur de Griffintown.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Un plan de communication est en cours d'élaboration en accord avec le Service des communications.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

- Début du contrat: février 2018;
- Fin des travaux : juin 2019.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Stéphanie SIMONEAU)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Marie DESORMEAUX, Service des communications  
Chantale POTVIN, Service des communications

Lecture :

Marie DESORMEAUX, 11 décembre 2017  
Chantale POTVIN, 11 décembre 2017

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Sally DAGHER  
Ingénieure - Administratrice de contrats

**Tél :** 5142804418  
**Télécop. :** 5142804387

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-12-08

Michel VERREAULT  
Surintendant administration et soutien à  
l'exploitation

**Tél :** 514 280-4364  
**Télécop. :** 514 280-4387

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

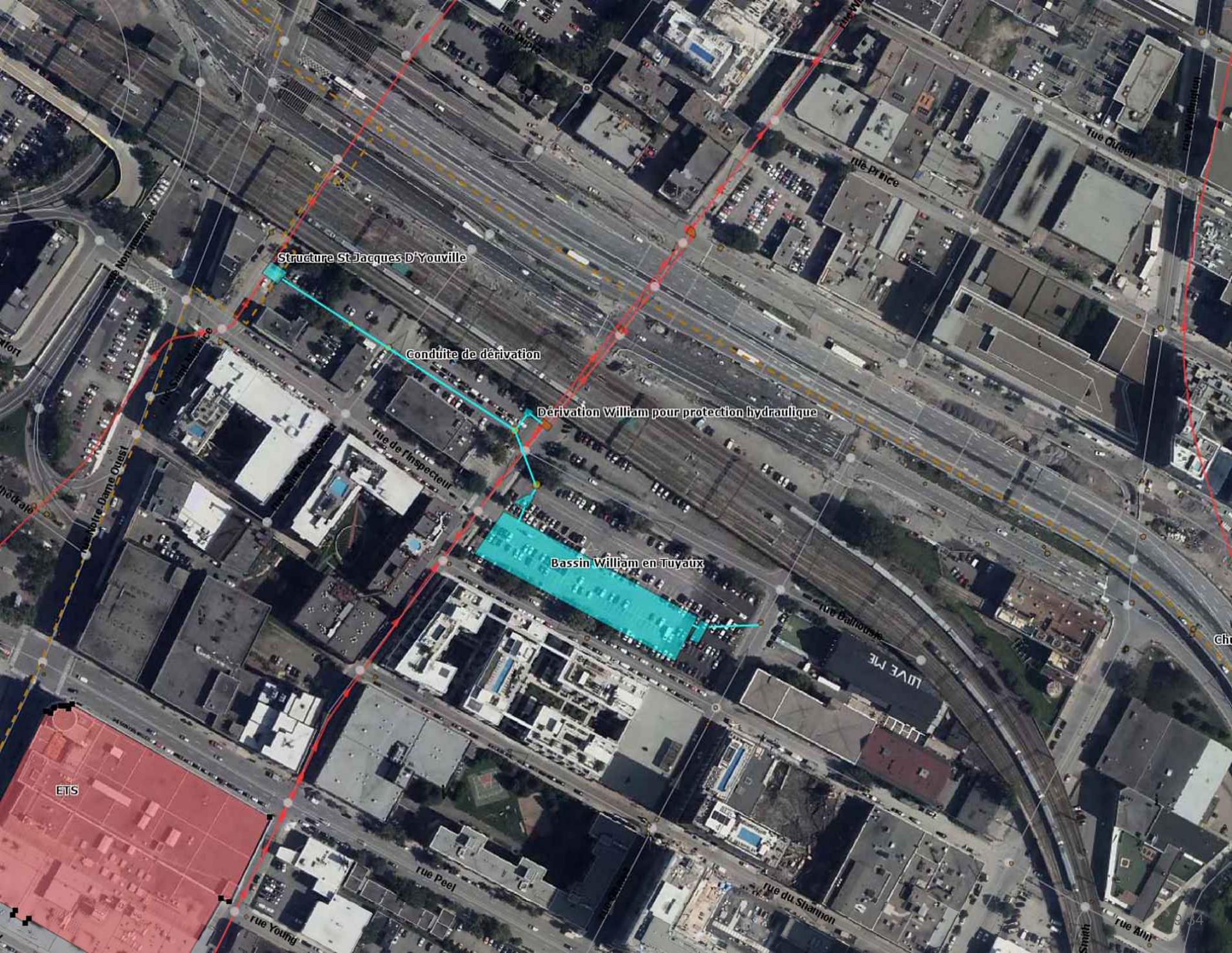
Richard FONTAINE  
Directeur(trice) du traitement des eaux usées

**Tél :** 514 280-3706  
**Approuvé le :** 2017-12-11

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Chantal MORISSETTE  
Directrice

**Tél :** 514 280-4260  
**Approuvé le :** 2017-12-11



Structure St Jacques D'Youville

Conduite de dérivation

Dérivation William pour protection hydraulique

Bassin William en Tuyaux

ETS

rue St-Jacques

rue Notre-Dame-Ouest

rue de l'Inspecteur

rue Peel

rue Young

rue du Shannon

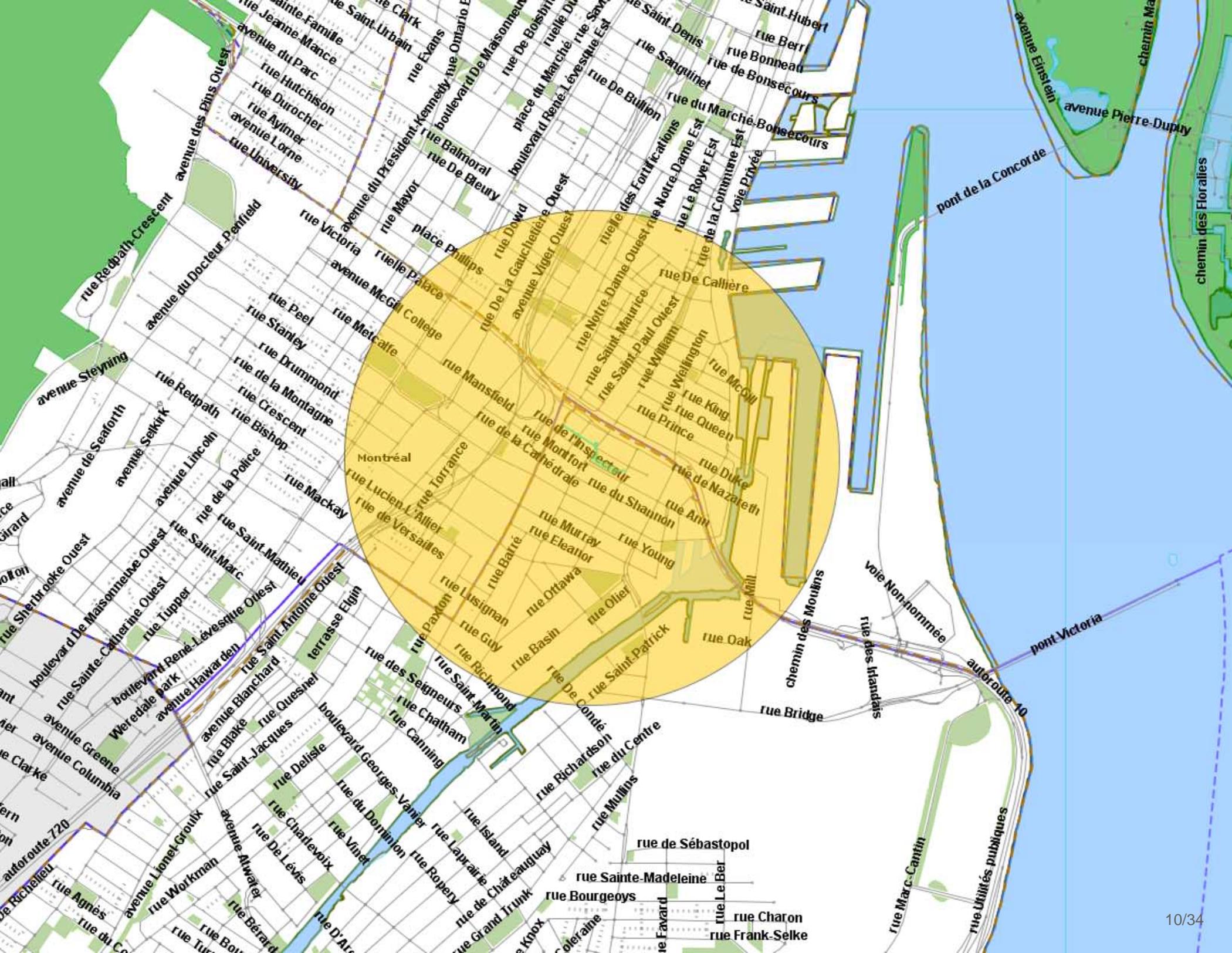
rue Ballou

rue Prince

rue Queen

rue Blin

Smith



Le 8 mars 2017

GROUPE TNT INC.  
A/S MONSIEUR YVON LEFRANÇOIS  
20845, CH DE LA CÔTE N, BUREAU 200  
BOISBRIAND (QC) J7E 4H5

N° de décision : 2017-CPSM-1015551

N° de client : 2700000263

**Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public**

---

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l'« **Autorité** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous CARRIÈRE TNT, CIMENTS LAVALLÉE, GROUPE TNT MERCERON, HOULE H2O, PIEUX BCA, TNT2 et TNT GROUP INC., le renouvellement de son autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). GROUPE TNT INC. demeure donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Cette nouvelle autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **19 juin 2019** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Contrats publics » du site web de l'Autorité au [www.lautorite.qc.ca](http://www.lautorite.qc.ca).

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.



Louis Letellier  
Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires



LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE  
D'APPEL D'OFFRES DU  
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec [Constructo](#) pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

## Liste des commandes

**Numéro** : 5068-EC-308-15

**Numéro de référence** : 1082274

**Statut** : En attente de conclusion du contrat

**Titre** : Construction du bassin de rétention William d'une capacité de 12 000 m<sup>3</sup> dans l'arrondissement Sud-Ouest - Phase 1

Important : Veuillez noter que cette liste ne comporte que les fournisseurs ayant demandé à être diffusés publiquement

<u>Organisation</u>	<u>Contact</u>	<u>Date et heure de commande</u>	<u>Addenda envoyé</u>
ADS/Hancor 250A boul. Industriel Saint-Germain-de-Grantham, QC, J0C 1K0	<a href="#">Monsieur Simon Decoste</a> Téléphone : 819 395-4244 Télécopieur :	<b>Commande : (1305166)</b> 2017-06-15 14 h 02 <b>Transmission :</b> 2017-06-15 14 h 02	2786926 - Addenda 1 (devis) 2017-06-29 16 h 45 - Courriel 2786927 - Addenda 1 (plan) 2017-06-29 17 h 01 - Messagerie 2786928 - Addenda 1 (bordereau) 2017-06-29 16 h 45 - Téléchargement 2788654 - Addenda 2 (Report de date) 2017-07-05 10 h 23 - Courriel 2789881 - Addenda 3 2017-07-07 10 h 27 - Courriel 2791468 - Addenda 4 2017-07-12 10 h 08 - Courriel 2798505 - Addenda 5 (devis) 2017-07-26 11 h 14 - Courriel 2798506 - Addenda 5 (plan) 2017-07-26 11 h 14 - Courriel 2798507 - Addenda 5 (bordereau) 2017-07-26 11 h 14 - Téléchargement 2802108 - Addenda 6 (Report de date) (devis) 2017-08-07 16 h 10 - Courriel 2802109 - Addenda 6 (Report de date) (plan) 2017-08-07 16 h 10 - Courriel 2803065 - Addenda 7 2017-08-08 10 h 24 - Courriel 2809028 - Addenda 8 (devis) 2017-08-18 17 h 47 - Courriel 2809029 - Addenda 8 (plan) 2017-08-18 17 h 47 - Courriel 2812433 - Addenda 9 (Devis) 2017-08-25 17 h 54 - Courriel 2812457 - Addenda 9 (Bordereau) 2017-08-25 18 h 03 - Courriel 2815636 - Addenda 10 - Questions - réponses 2017-09-01 13 h 36 - Courriel 2817554 - Addenda 11 (Report de date) 2017-09-07 11 h 37 - Courriel 2827059 - Addenda 12 (report de date) (devis) 2017-09-28 14 h 41 - Courriel 2827060 - Addenda 12 (report de date) (bordereau) 2017-09-28 14 h 41 - Téléchargement 2829814 - Addenda 13 (Report de date) 2017-10-05 16 h 24 - Courriel 2833880 - Addenda 14 (devis) 2017-10-17 17 h 21 - Courriel 2833881 - Addenda 14 (bordereau) 2017-10-17 17 h 21 - Téléchargement 2835473 - Addenda 15 2017-10-20 15 h 44 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Allen Entrepreneur Général Inc. 118 de la Gare Saint-Henri, QC, G0R 3E0 <a href="http://www.allen-entrepreneurgeneral.com">http://www.allen-entrepreneurgeneral.com</a>	<a href="#">Madame Sarah Ruaud</a> Téléphone : 418 882-2277 Télécopieur : 418 882-2721	<b>Commande : (1305832)</b> 2017-06-16 15 h 26 <b>Transmission :</b> 2017-06-16 15 h 26	2786926 - Addenda 1 (devis) 2017-06-29 16 h 46 - Télécopie 2786927 - Addenda 1 (plan) 2017-06-29 17 h 14 - Messagerie 2786928 - Addenda 1 (bordereau) 2017-06-29 16 h 45 - Téléchargement 2788654 - Addenda 2 (Report de date) 2017-07-05 10 h 24 - Télécopie 2789881 - Addenda 3 2017-07-07 10 h 28 - Télécopie 2791468 - Addenda 4 2017-07-12 10 h 31 - Messagerie 2798505 - Addenda 5 (devis) 2017-07-26 11 h 16 - Télécopie 2798506 - Addenda 5 (plan) 2017-07-26 11 h 26 - Messagerie 2798507 - Addenda 5 (bordereau) 2017-07-26 11 h 15 - Téléchargement 2802108 - Addenda 6 (Report de date) (devis) 2017-08-07 16 h 11 - Télécopie 2802109 - Addenda 6 (Report de date) (plan) 2017-08-07 17 h 07 - Messagerie 2803065 - Addenda 7 2017-08-08 10 h 26 - Télécopie 2809028 - Addenda 8 (devis) 2017-08-18 17 h 48 - Télécopie

2809029 - Addenda 8 (plan)  
2017-08-18 18 h 07 - Messagerie  
2812433 - Addenda 9 (Devis)  
2017-08-25 17 h 31 - Télécopie  
2812457 - Addenda 9 (Bordereau)  
2017-08-25 18 h 04 - Télécopie  
2815636 - Addenda 10 - Questions - réponses  
2017-09-01 13 h 36 - Télécopie  
2817554 - Addenda 11 (Report de date)  
2017-09-07 11 h 38 - Télécopie  
2827059 - Addenda 12 (report de date) (devis)  
2017-09-28 14 h 42 - Télécopie  
2827060 - Addenda 12 (report de date) (bordereau)  
2017-09-28 14 h 41 - Téléchargement  
2829814 - Addenda 13 (Report de date)  
2017-10-05 16 h 24 - Télécopie  
2833880 - Addenda 14 (devis)  
2017-10-17 17 h 22 - Télécopie  
2833881 - Addenda 14 (bordereau)  
2017-10-17 17 h 21 - Téléchargement  
2835473 - Addenda 15  
2017-10-20 16 h 16 - Télécopie  
Mode privilégié (devis) : Télécopieur  
Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)

Allia Infrastructures  
2000, rue de Lierre  
Laval, QC, H7G 4Y4

[Monsieur Pierre Luc Fournier](#)  
Téléphone : 514 326-5200  
Télécopieur : 450 668-5989

**Commande : (1307461)**  
2017-06-21 9 h 26  
**Transmission :**  
2017-06-21 9 h 26

2786926 - Addenda 1 (devis)  
2017-06-29 16 h 45 - Courriel  
2786927 - Addenda 1 (plan)  
2017-06-29 17 h - Messagerie  
2786928 - Addenda 1 (bordereau)  
2017-06-29 16 h 45 - Téléchargement  
2788654 - Addenda 2 (Report de date)  
2017-07-05 10 h 23 - Courriel  
2789881 - Addenda 3  
2017-07-07 10 h 27 - Courriel  
2791468 - Addenda 4  
2017-07-12 10 h 08 - Courriel  
2798505 - Addenda 5 (devis)  
2017-07-26 11 h 14 - Courriel  
2798506 - Addenda 5 (plan)  
2017-07-26 11 h 14 - Courriel  
2798507 - Addenda 5 (bordereau)  
2017-07-26 11 h 14 - Téléchargement  
2802108 - Addenda 6 (Report de date) (devis)  
2017-08-07 16 h 10 - Courriel  
2802109 - Addenda 6 (Report de date) (plan)  
2017-08-07 16 h 10 - Courriel  
2803065 - Addenda 7  
2017-08-08 10 h 24 - Courriel  
2809028 - Addenda 8 (devis)  
2017-08-18 17 h 47 - Courriel  
2809029 - Addenda 8 (plan)  
2017-08-18 17 h 47 - Courriel  
2812433 - Addenda 9 (Devis)  
2017-08-25 17 h 54 - Courriel  
2812457 - Addenda 9 (Bordereau)  
2017-08-25 18 h 03 - Courriel  
2815636 - Addenda 10 - Questions - réponses  
2017-09-01 13 h 36 - Courriel  
2817554 - Addenda 11 (Report de date)  
2017-09-07 11 h 37 - Courriel  
2827059 - Addenda 12 (report de date) (devis)  
2017-09-28 14 h 41 - Courriel  
2827060 - Addenda 12 (report de date) (bordereau)  
2017-09-28 14 h 41 - Téléchargement  
2829814 - Addenda 13 (Report de date)  
2017-10-05 16 h 24 - Courriel  
2833880 - Addenda 14 (devis)  
2017-10-17 17 h 21 - Courriel  
2833881 - Addenda 14 (bordereau)  
2017-10-17 17 h 21 - Téléchargement  
2835473 - Addenda 15  
2017-10-20 15 h 44 - Courriel  
Mode privilégié (devis) : Courrier électronique  
Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

Armatures Bois-Francs Inc (ABF)  
249 boul de la Bonaventure  
Victoriaville, QC, G6T 1V5  
<http://www.abf-inc.com>

[Madame Geneviève Beaudoin](#)  
Téléphone : 819 758-7501  
Télécopieur : 819 758-7629

**Commande : (1305858)**  
2017-06-16 15 h 59  
**Transmission :**  
2017-06-16 15 h 59

2786926 - Addenda 1 (devis)  
2017-06-29 16 h 45 - Courriel  
2786927 - Addenda 1 (plan)  
2017-06-29 17 h 03 - Messagerie  
2786928 - Addenda 1 (bordereau)  
2017-06-29 16 h 45 - Téléchargement  
2788654 - Addenda 2 (Report de date)  
2017-07-05 10 h 23 - Courriel  
2789881 - Addenda 3  
2017-07-07 10 h 27 - Courriel  
2791468 - Addenda 4  
2017-07-12 10 h 08 - Courriel  
2798505 - Addenda 5 (devis)  
2017-07-26 11 h 15 - Courriel  
2798506 - Addenda 5 (plan)  
2017-07-26 11 h 15 - Courriel  
2798507 - Addenda 5 (bordereau)  
2017-07-26 11 h 15 - Téléchargement

2802108 - Addenda 6 (Report de date) (devis)  
2017-08-07 16 h 11 - Courriel  
2802109 - Addenda 6 (Report de date) (plan)  
2017-08-07 16 h 11 - Courriel  
2803065 - Addenda 7  
2017-08-08 10 h 24 - Courriel  
2809028 - Addenda 8 (devis)  
2017-08-18 17 h 47 - Courriel  
2809029 - Addenda 8 (plan)  
2017-08-18 17 h 47 - Courriel  
2812433 - Addenda 9 (Devis)  
2017-08-25 17 h 54 - Courriel  
2812457 - Addenda 9 (Bordereau)  
2017-08-25 18 h 03 - Courriel  
2815636 - Addenda 10 - Questions - réponses  
2017-09-01 13 h 36 - Courriel  
2817554 - Addenda 11 (Report de date)  
2017-09-07 11 h 37 - Courriel  
2827059 - Addenda 12 (report de date) (devis)  
2017-09-28 14 h 41 - Courriel  
2827060 - Addenda 12 (report de date) (bordereau)  
2017-09-28 14 h 41 - Téléchargement  
2829814 - Addenda 13 (Report de date)  
2017-10-05 16 h 24 - Courriel  
2833880 - Addenda 14 (devis)  
2017-10-17 17 h 21 - Courriel  
2833881 - Addenda 14 (bordereau)  
2017-10-17 17 h 21 - Téléchargement  
2835473 - Addenda 15  
2017-10-20 15 h 44 - Courriel  
Mode privilégié (devis) : Courrier électronique  
Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

Charex  
17755 RUE LAPOINTE  
Mirabel, QC, J7J 0W7

[Monsieur Stéphane Charette](#)  
Téléphone : 450 475-1135  
Télécopieur : 450 475-1137

**Commande : (1306536)**  
2017-06-19 15 h 14  
**Transmission :**  
2017-06-19 15 h 14

2786926 - Addenda 1 (devis)  
2017-06-29 16 h 45 - Courriel  
2786927 - Addenda 1 (plan)  
2017-06-29 17 h 12 - Messagerie  
2786928 - Addenda 1 (bordereau)  
2017-06-29 16 h 45 - Téléchargement  
2788654 - Addenda 2 (Report de date)  
2017-07-05 10 h 23 - Courriel  
2789881 - Addenda 3  
2017-07-07 10 h 28 - Courriel  
2791468 - Addenda 4  
2017-07-12 10 h 08 - Courriel  
2798505 - Addenda 5 (devis)  
2017-07-26 11 h 15 - Courriel  
2798506 - Addenda 5 (plan)  
2017-07-26 11 h 15 - Courriel  
2798507 - Addenda 5 (bordereau)  
2017-07-26 11 h 15 - Téléchargement  
2802108 - Addenda 6 (Report de date) (devis)  
2017-08-07 16 h 11 - Courriel  
2802109 - Addenda 6 (Report de date) (plan)  
2017-08-07 16 h 11 - Courriel  
2803065 - Addenda 7  
2017-08-08 10 h 24 - Courriel  
2809028 - Addenda 8 (devis)  
2017-08-18 17 h 47 - Courriel  
2809029 - Addenda 8 (plan)  
2017-08-18 17 h 47 - Courriel  
2812433 - Addenda 9 (Devis)  
2017-08-25 17 h 54 - Courriel  
2812457 - Addenda 9 (Bordereau)  
2017-08-25 18 h 03 - Courriel  
2815636 - Addenda 10 - Questions - réponses  
2017-09-01 13 h 36 - Courriel  
2817554 - Addenda 11 (Report de date)  
2017-09-07 11 h 37 - Courriel  
2827059 - Addenda 12 (report de date) (devis)  
2017-09-28 14 h 41 - Courriel  
2827060 - Addenda 12 (report de date) (bordereau)  
2017-09-28 14 h 41 - Téléchargement  
2829814 - Addenda 13 (Report de date)  
2017-10-05 16 h 24 - Courriel  
2833880 - Addenda 14 (devis)  
2017-10-17 17 h 21 - Courriel  
2833881 - Addenda 14 (bordereau)  
2017-10-17 17 h 21 - Téléchargement  
2835473 - Addenda 15  
2017-10-20 15 h 44 - Courriel  
Mode privilégié (devis) : Courrier électronique  
Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

Construction Demathieu & Bard (CDB) Inc.  
170 boul Roland-Godard  
Saint-Jérôme, QC, J7Y 4P7

[Monsieur Nicolas Lauzier](#)  
Téléphone : 450 569-8043  
Télécopieur : 450 431-4235

**Commande : (1305584)**  
2017-06-16 10 h 58  
**Transmission :**  
2017-06-16 10 h 58

2786926 - Addenda 1 (devis)  
2017-06-29 16 h 45 - Courriel  
2786927 - Addenda 1 (plan)  
2017-06-29 17 h 06 - Messagerie  
2786928 - Addenda 1 (bordereau)  
2017-06-29 16 h 45 - Téléchargement  
2788654 - Addenda 2 (Report de date)  
2017-07-05 10 h 23 - Courriel  
2789881 - Addenda 3  
2017-07-07 10 h 27 - Courriel

2791468 - Addenda 4  
 2017-07-12 10 h 08 - Courriel  
 2798505 - Addenda 5 (devis)  
 2017-07-26 11 h 15 - Courriel  
 2798506 - Addenda 5 (plan)  
 2017-07-26 11 h 15 - Courriel  
 2798507 - Addenda 5 (bordereau)  
 2017-07-26 11 h 15 - Téléchargement  
 2802108 - Addenda 6 (Report de date) (devis)  
 2017-08-07 16 h 11 - Courriel  
 2802109 - Addenda 6 (Report de date) (plan)  
 2017-08-07 16 h 11 - Courriel  
 2803065 - Addenda 7  
 2017-08-08 10 h 24 - Courriel  
 2809028 - Addenda 8 (devis)  
 2017-08-18 17 h 47 - Courriel  
 2809029 - Addenda 8 (plan)  
 2017-08-18 17 h 47 - Courriel  
 2812433 - Addenda 9 (Devis)  
 2017-08-25 17 h 54 - Courriel  
 2812457 - Addenda 9 (Bordereau)  
 2017-08-25 18 h 03 - Courriel  
 2815636 - Addenda 10 - Questions - réponses  
 2017-09-01 13 h 36 - Courriel  
 2817554 - Addenda 11 (Report de date)  
 2017-09-07 11 h 37 - Courriel  
 2827059 - Addenda 12 (report de date) (devis)  
 2017-09-28 14 h 41 - Courriel  
 2827060 - Addenda 12 (report de date) (bordereau)  
 2017-09-28 14 h 41 - Téléchargement  
 2829814 - Addenda 13 (Report de date)  
 2017-10-05 16 h 24 - Courriel  
 2833880 - Addenda 14 (devis)  
 2017-10-17 17 h 21 - Courriel  
 2833881 - Addenda 14 (bordereau)  
 2017-10-17 17 h 21 - Téléchargement  
 2835473 - Addenda 15  
 2017-10-20 15 h 44 - Courriel  
 Mode privilégié (devis) : Courrier électronique  
 Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

Construction Deric Inc  
 3869 boul.des Sources suite #110  
 Dollard-des-Ormeaux, QC, H9B 2A2  
<http://www.grouperidc.ca>

[Madame Isabelle Vézina](#)  
 Téléphone : 418 781-2228  
 Télécopieur :

**Commande : (1305254)**  
 2017-06-15 15 h 32  
**Transmission :**  
 2017-06-15 17 h 48

2786926 - Addenda 1 (devis)  
 2017-06-29 16 h 45 - Courriel  
 2786927 - Addenda 1 (plan)  
 2017-06-29 17 h 13 - Messagerie  
 2786928 - Addenda 1 (bordereau)  
 2017-06-29 16 h 45 - Téléchargement  
 2788654 - Addenda 2 (Report de date)  
 2017-07-05 10 h 23 - Courriel  
 2789881 - Addenda 3  
 2017-07-07 10 h 28 - Courriel  
 2791468 - Addenda 4  
 2017-07-12 10 h 08 - Courriel  
 2798505 - Addenda 5 (devis)  
 2017-07-26 11 h 15 - Courriel  
 2798506 - Addenda 5 (plan)  
 2017-07-26 11 h 26 - Messagerie  
 2798507 - Addenda 5 (bordereau)  
 2017-07-26 11 h 15 - Téléchargement  
 2802108 - Addenda 6 (Report de date) (devis)  
 2017-08-07 16 h 11 - Courriel  
 2802109 - Addenda 6 (Report de date) (plan)  
 2017-08-07 17 h 06 - Messagerie  
 2803065 - Addenda 7  
 2017-08-08 10 h 24 - Courriel  
 2809028 - Addenda 8 (devis)  
 2017-08-18 17 h 47 - Courriel  
 2809029 - Addenda 8 (plan)  
 2017-08-18 18 h 06 - Messagerie  
 2812433 - Addenda 9 (Devis)  
 2017-08-25 17 h 54 - Courriel  
 2812457 - Addenda 9 (Bordereau)  
 2017-08-25 18 h 03 - Courriel  
 2815636 - Addenda 10 - Questions - réponses  
 2017-09-01 13 h 36 - Courriel  
 2817554 - Addenda 11 (Report de date)  
 2017-09-07 11 h 37 - Courriel  
 2827059 - Addenda 12 (report de date) (devis)  
 2017-09-28 14 h 41 - Courriel  
 2827060 - Addenda 12 (report de date) (bordereau)  
 2017-09-28 14 h 41 - Téléchargement  
 2829814 - Addenda 13 (Report de date)  
 2017-10-05 16 h 24 - Courriel  
 2833880 - Addenda 14 (devis)  
 2017-10-17 17 h 21 - Courriel  
 2833881 - Addenda 14 (bordereau)  
 2017-10-17 17 h 21 - Téléchargement  
 2835473 - Addenda 15  
 2017-10-20 15 h 44 - Courriel  
 Mode privilégié (devis) : Courrier électronique  
 Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)

Construction Génix Inc.  
 1054, Boul. Bastien

[Madame Hélène Bertrand](#)  
 Téléphone : 418 634-1807  
 Télécopieur : 418 628-3768

**Commande : (1305226)**  
 2017-06-15 15 h 04

2786926 - Addenda 1 (devis)  
 2017-06-29 16 h 45 - Courriel

**Transmission :**  
 2017-06-15 15 h 04

2786927 - Addenda 1 (plan)  
 2017-06-29 17 h 10 - Messagerie  
 2786928 - Addenda 1 (bordereau)  
 2017-06-29 16 h 45 - Téléchargement  
 2788654 - Addenda 2 (Report de date)  
 2017-07-05 10 h 23 - Courriel  
 2789881 - Addenda 3  
 2017-07-07 10 h 27 - Courriel  
 2791468 - Addenda 4  
 2017-07-12 10 h 08 - Courriel  
 2798505 - Addenda 5 (devis)  
 2017-07-26 11 h 15 - Courriel  
 2798506 - Addenda 5 (plan)  
 2017-07-26 11 h 15 - Courriel  
 2798507 - Addenda 5 (bordereau)  
 2017-07-26 11 h 15 - Téléchargement  
 2802108 - Addenda 6 (Report de date) (devis)  
 2017-08-07 16 h 11 - Courriel  
 2802109 - Addenda 6 (Report de date) (plan)  
 2017-08-07 16 h 11 - Courriel  
 2803065 - Addenda 7  
 2017-08-08 10 h 24 - Courriel  
 2809028 - Addenda 8 (devis)  
 2017-08-18 17 h 47 - Courriel  
 2809029 - Addenda 8 (plan)  
 2017-08-18 17 h 47 - Courriel  
 2812433 - Addenda 9 (Devis)  
 2017-08-25 17 h 54 - Courriel  
 2812457 - Addenda 9 (Bordereau)  
 2017-08-25 18 h 03 - Courriel  
 2815636 - Addenda 10 - Questions - réponses  
 2017-09-01 13 h 36 - Courriel  
 2817554 - Addenda 11 (Report de date)  
 2017-09-07 11 h 37 - Courriel  
 2827059 - Addenda 12 (report de date) (devis)  
 2017-09-28 14 h 41 - Courriel  
 2827060 - Addenda 12 (report de date) (bordereau)  
 2017-09-28 14 h 41 - Téléchargement  
 2829814 - Addenda 13 (Report de date)  
 2017-10-05 16 h 24 - Courriel  
 2833880 - Addenda 14 (devis)  
 2017-10-17 17 h 21 - Courriel  
 2833881 - Addenda 14 (bordereau)  
 2017-10-17 17 h 21 - Téléchargement  
 2835473 - Addenda 15  
 2017-10-20 15 h 44 - Courriel  
 Mode privilégié (devis) : Courrier électronique  
 Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

Construction G-nesis Inc.  
 4915, Louis-B.-Mayer  
 Laval, QC, H7P 0E5

[Monsieur Stephane Chaumont](#)  
 Téléphone : 514 370-8303  
 Télécopieur : 450 681-7070

**Commande : (1307749)**  
 2017-06-21 14 h 11  
**Transmission :**  
 2017-06-21 14 h 11

2786926 - Addenda 1 (devis)  
 2017-06-29 16 h 45 - Courriel  
 2786927 - Addenda 1 (plan)  
 2017-06-29 17 h 17 - Messagerie  
 2786928 - Addenda 1 (bordereau)  
 2017-06-29 16 h 45 - Téléchargement  
 2788654 - Addenda 2 (Report de date)  
 2017-07-05 10 h 23 - Courriel  
 2789881 - Addenda 3  
 2017-07-07 10 h 28 - Courriel  
 2791468 - Addenda 4  
 2017-07-12 10 h 08 - Courriel  
 2798505 - Addenda 5 (devis)  
 2017-07-26 11 h 15 - Courriel  
 2798506 - Addenda 5 (plan)  
 2017-07-26 11 h 15 - Courriel  
 2798507 - Addenda 5 (bordereau)  
 2017-07-26 11 h 15 - Téléchargement  
 2802108 - Addenda 6 (Report de date) (devis)  
 2017-08-07 16 h 11 - Courriel  
 2802109 - Addenda 6 (Report de date) (plan)  
 2017-08-07 16 h 11 - Courriel  
 2803065 - Addenda 7  
 2017-08-08 10 h 24 - Courriel  
 2809028 - Addenda 8 (devis)  
 2017-08-18 17 h 47 - Courriel  
 2809029 - Addenda 8 (plan)  
 2017-08-18 17 h 47 - Courriel  
 2812433 - Addenda 9 (Devis)  
 2017-08-25 17 h 54 - Courriel  
 2812457 - Addenda 9 (Bordereau)  
 2017-08-25 18 h 03 - Courriel  
 2815636 - Addenda 10 - Questions - réponses  
 2017-09-01 13 h 36 - Courriel  
 2817554 - Addenda 11 (Report de date)  
 2017-09-07 11 h 37 - Courriel  
 2827059 - Addenda 12 (report de date) (devis)  
 2017-09-28 14 h 41 - Courriel  
 2827060 - Addenda 12 (report de date) (bordereau)  
 2017-09-28 14 h 41 - Téléchargement  
 2829814 - Addenda 13 (Report de date)  
 2017-10-05 16 h 24 - Courriel  
 2833880 - Addenda 14 (devis)  
 2017-10-17 17 h 21 - Courriel  
 2833881 - Addenda 14 (bordereau)  
 2017-10-17 17 h 21 - Téléchargement

<p>Construction Sorel Ltée. 1185 Chemin des patriotes Sorel-Tracy, QC, J3P 2N2 <a href="http://www.constructionsorel.com">http://www.constructionsorel.com</a></p>	<p><a href="#">Madame Claudia Cournoyer</a> Téléphone : 450 743-0041 Télécopieur : 450 743-4317</p>	<p><b>Commande : (1312481)</b> 2017-07-04 14 h 44 <b>Transmission :</b> 2017-07-04 14 h 44</p>	<p>2835473 - Addenda 15 2017-10-20 15 h 44 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique</p> <hr/> <p>2786926 - Addenda 1 (devis) 2017-07-04 14 h 44 - Téléchargement 2786927 - Addenda 1 (plan) 2017-07-04 14 h 44 - Téléchargement 2786928 - Addenda 1 (bordereau) 2017-07-04 14 h 44 - Téléchargement 2788654 - Addenda 2 (Report de date) 2017-07-05 10 h 23 - Courriel 2789881 - Addenda 3 2017-07-07 10 h 27 - Courriel 2791468 - Addenda 4 2017-07-12 10 h 08 - Courriel 2798505 - Addenda 5 (devis) 2017-07-26 11 h 15 - Courriel 2798506 - Addenda 5 (plan) 2017-07-26 11 h 15 - Courriel 2798507 - Addenda 5 (bordereau) 2017-07-26 11 h 15 - Téléchargement 2802108 - Addenda 6 (Report de date) (devis) 2017-08-07 16 h 11 - Courriel 2802109 - Addenda 6 (Report de date) (plan) 2017-08-07 16 h 11 - Courriel 2803065 - Addenda 7 2017-08-08 10 h 24 - Courriel 2809028 - Addenda 8 (devis) 2017-08-18 17 h 47 - Courriel 2809029 - Addenda 8 (plan) 2017-08-18 17 h 47 - Courriel 2812433 - Addenda 9 (Devis) 2017-08-25 17 h 54 - Courriel 2812457 - Addenda 9 (Bordereau) 2017-08-25 18 h 03 - Courriel 2815636 - Addenda 10 - Questions - réponses 2017-09-01 13 h 36 - Courriel 2817554 - Addenda 11 (Report de date) 2017-09-07 11 h 37 - Courriel 2827059 - Addenda 12 (report de date) (devis) 2017-09-28 14 h 41 - Courriel 2827060 - Addenda 12 (report de date) (bordereau) 2017-09-28 14 h 41 - Téléchargement 2829814 - Addenda 13 (Report de date) 2017-10-05 16 h 24 - Courriel 2833880 - Addenda 14 (devis) 2017-10-17 17 h 21 - Courriel 2833881 - Addenda 14 (bordereau) 2017-10-17 17 h 21 - Téléchargement 2835473 - Addenda 15 2017-10-20 15 h 44 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique</p>
<p>EBC Inc. 3900 rue Isabelle Brossard, QC, J4Y 2R3</p>	<p><a href="#">Monsieur Mathieu Chamberland</a> Téléphone : 450 444-9333 Télécopieur : 450 444-9330</p>	<p><b>Commande : (1305225)</b> 2017-06-15 15 h 03 <b>Transmission :</b> 2017-06-15 16 h 40</p>	<p>2786926 - Addenda 1 (devis) 2017-06-29 16 h 45 - Courriel 2786927 - Addenda 1 (plan) 2017-06-29 16 h 57 - Messagerie 2786928 - Addenda 1 (bordereau) 2017-06-29 16 h 45 - Téléchargement 2788654 - Addenda 2 (Report de date) 2017-07-05 10 h 23 - Courriel 2789881 - Addenda 3 2017-07-07 10 h 27 - Courriel 2791468 - Addenda 4 2017-07-12 10 h 08 - Courriel 2798505 - Addenda 5 (devis) 2017-07-26 11 h 14 - Courriel 2798506 - Addenda 5 (plan) 2017-07-26 11 h 14 - Courriel 2798507 - Addenda 5 (bordereau) 2017-07-26 11 h 14 - Téléchargement 2802108 - Addenda 6 (Report de date) (devis) 2017-08-07 16 h 10 - Courriel 2802109 - Addenda 6 (Report de date) (plan) 2017-08-07 16 h 10 - Courriel 2803065 - Addenda 7 2017-08-08 10 h 24 - Courriel 2809028 - Addenda 8 (devis) 2017-08-18 17 h 47 - Courriel 2809029 - Addenda 8 (plan) 2017-08-18 17 h 47 - Courriel 2812433 - Addenda 9 (Devis) 2017-08-25 17 h 54 - Courriel 2812457 - Addenda 9 (Bordereau) 2017-08-25 18 h 03 - Courriel 2815636 - Addenda 10 - Questions - réponses 2017-09-01 13 h 36 - Courriel 2817554 - Addenda 11 (Report de date) 2017-09-07 11 h 37 - Courriel 2827059 - Addenda 12 (report de date) (devis) 2017-09-28 14 h 41 - Courriel</p>

2827060 - Addenda 12 (report de date) (bordereau)  
 2017-09-28 14 h 41 - Téléchargement  
 2829814 - Addenda 13 (Report de date)  
 2017-10-05 16 h 24 - Courriel  
 2833880 - Addenda 14 (devis)  
 2017-10-17 17 h 21 - Courriel  
 2833881 - Addenda 14 (bordereau)  
 2017-10-17 17 h 21 - Téléchargement  
 2835473 - Addenda 15  
 2017-10-20 15 h 44 - Courriel  
 Mode privilégié (devis) : Courrier électronique  
 Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

Environnement Routier NRJ Inc .  
 23 av Milton  
 Lachine  
 Montréal, QC, H8R 1K6  
<http://www.nri.ca>

[Madame Mélanie Lapierre](#)  
 Téléphone : 514 481-0451  
 Télécopieur : 514 481-2899

**Commande : (1306112)**  
 2017-06-19 9 h 27  
**Transmission :**  
 2017-06-19 9 h 27

2786926 - Addenda 1 (devis)  
 2017-06-29 16 h 45 - Courriel  
 2786927 - Addenda 1 (plan)  
 2017-06-29 17 h 07 - Messagerie  
 2786928 - Addenda 1 (bordereau)  
 2017-06-29 16 h 45 - Téléchargement  
 2788654 - Addenda 2 (Report de date)  
 2017-07-05 10 h 23 - Courriel  
 2789881 - Addenda 3  
 2017-07-07 10 h 27 - Courriel  
 2791468 - Addenda 4  
 2017-07-12 10 h 08 - Courriel  
 2798505 - Addenda 5 (devis)  
 2017-07-26 11 h 15 - Courriel  
 2798506 - Addenda 5 (plan)  
 2017-07-26 11 h 15 - Courriel  
 2798507 - Addenda 5 (bordereau)  
 2017-07-26 11 h 15 - Téléchargement  
 2802108 - Addenda 6 (Report de date) (devis)  
 2017-08-07 16 h 11 - Courriel  
 2802109 - Addenda 6 (Report de date) (plan)  
 2017-08-07 16 h 11 - Courriel  
 2803065 - Addenda 7  
 2017-08-08 10 h 24 - Courriel  
 2809028 - Addenda 8 (devis)  
 2017-08-18 17 h 47 - Courriel  
 2809029 - Addenda 8 (plan)  
 2017-08-18 17 h 47 - Courriel  
 2812433 - Addenda 9 (Devis)  
 2017-08-25 17 h 54 - Courriel  
 2812457 - Addenda 9 (Bordereau)  
 2017-08-25 18 h 03 - Courriel  
 2815636 - Addenda 10 - Questions - réponses  
 2017-09-01 13 h 36 - Courriel  
 2817554 - Addenda 11 (Report de date)  
 2017-09-07 11 h 37 - Courriel  
 2827059 - Addenda 12 (report de date) (devis)  
 2017-09-28 14 h 41 - Courriel  
 2827060 - Addenda 12 (report de date) (bordereau)  
 2017-09-28 14 h 41 - Téléchargement  
 2829814 - Addenda 13 (Report de date)  
 2017-10-05 16 h 24 - Courriel  
 2833880 - Addenda 14 (devis)  
 2017-10-17 17 h 21 - Courriel  
 2833881 - Addenda 14 (bordereau)  
 2017-10-17 17 h 21 - Téléchargement  
 2835473 - Addenda 15  
 2017-10-20 15 h 44 - Courriel  
 Mode privilégié (devis) : Courrier électronique  
 Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

Filtrum Inc.  
 430 rue des Entrepreneurs  
 Québec, QC, G1M 1B3  
<http://www.filtrum.qc.ca>

[Madame Christine Gauthier](#)  
 Téléphone : 418 687-0628  
 Télécopieur : 418 687-3687

**Commande : (1319086)**  
 2017-07-19 10 h 35  
**Transmission :**  
 2017-07-19 13 h 02

2786926 - Addenda 1 (devis)  
 2017-07-19 10 h 35 - Messagerie  
 2786927 - Addenda 1 (plan)  
 2017-07-19 10 h 35 - Messagerie  
 2786928 - Addenda 1 (bordereau)  
 2017-07-19 10 h 35 - Téléchargement  
 2788654 - Addenda 2 (Report de date)  
 2017-07-19 10 h 35 - Messagerie  
 2789881 - Addenda 3  
 2017-07-19 10 h 35 - Messagerie  
 2791468 - Addenda 4  
 2017-07-19 10 h 35 - Messagerie  
 2798505 - Addenda 5 (devis)  
 2017-07-26 11 h 15 - Courriel  
 2798506 - Addenda 5 (plan)  
 2017-07-26 11 h 24 - Messagerie  
 2798507 - Addenda 5 (bordereau)  
 2017-07-26 11 h 15 - Téléchargement  
 2802108 - Addenda 6 (Report de date) (devis)  
 2017-08-07 16 h 11 - Courriel  
 2802109 - Addenda 6 (Report de date) (plan)  
 2017-08-07 17 h 04 - Messagerie  
 2803065 - Addenda 7  
 2017-08-08 10 h 24 - Courriel  
 2809028 - Addenda 8 (devis)  
 2017-08-18 17 h 47 - Courriel  
 2809029 - Addenda 8 (plan)  
 2017-08-18 18 h 06 - Messagerie  
 2812433 - Addenda 9 (Devis)  
 2017-08-25 17 h 54 - Courriel

2812457 - Addenda 9 (Bordereau)  
 2017-08-25 18 h 03 - Courriel  
 2815636 - Addenda 10 - Questions - réponses  
 2017-09-01 13 h 36 - Courriel  
 2817554 - Addenda 11 (Report de date)  
 2017-09-07 11 h 37 - Courriel  
 2827059 - Addenda 12 (report de date) (devis)  
 2017-09-28 14 h 41 - Courriel  
 2827060 - Addenda 12 (report de date) (bordereau)  
 2017-09-28 14 h 41 - Téléchargement  
 2829814 - Addenda 13 (Report de date)  
 2017-10-05 16 h 24 - Courriel  
 2833880 - Addenda 14 (devis)  
 2017-10-17 17 h 21 - Courriel  
 2833881 - Addenda 14 (bordereau)  
 2017-10-17 17 h 21 - Téléchargement  
 2835473 - Addenda 15  
 2017-10-20 15 h 44 - Courriel  
 Mode privilégié (devis) : Courrier électronique  
 Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)

Forterra - St-Eustache, Québec  
 699 blvd Industriel  
 Saint-Eustache, QC, J7R 6C3

[Madame Carole Haley](#)  
 Téléphone : 450 623-2200  
 Télécopieur : 450 623-3308

**Commande : (1317451)**  
 2017-07-14 15 h 50  
**Transmission :**  
 2017-07-14 15 h 50

2786926 - Addenda 1 (devis)  
 2017-07-14 15 h 50 - Téléchargement  
 2786927 - Addenda 1 (plan)  
 2017-07-14 15 h 50 - Téléchargement  
 2786928 - Addenda 1 (bordereau)  
 2017-07-14 15 h 50 - Téléchargement  
 2788654 - Addenda 2 (Report de date)  
 2017-07-14 15 h 50 - Téléchargement  
 2789881 - Addenda 3  
 2017-07-14 15 h 50 - Téléchargement  
 2791468 - Addenda 4  
 2017-07-14 15 h 50 - Téléchargement  
 2798505 - Addenda 5 (devis)  
 2017-07-26 11 h 15 - Courriel  
 2798506 - Addenda 5 (plan)  
 2017-07-26 11 h 15 - Courriel  
 2798507 - Addenda 5 (bordereau)  
 2017-07-26 11 h 15 - Téléchargement  
 2802108 - Addenda 6 (Report de date) (devis)  
 2017-08-07 16 h 11 - Courriel  
 2802109 - Addenda 6 (Report de date) (plan)  
 2017-08-07 16 h 11 - Courriel  
 2803065 - Addenda 7  
 2017-08-08 10 h 24 - Courriel  
 2809028 - Addenda 8 (devis)  
 2017-08-18 17 h 47 - Courriel  
 2809029 - Addenda 8 (plan)  
 2017-08-18 17 h 47 - Courriel  
 2812433 - Addenda 9 (Devis)  
 2017-08-25 17 h 54 - Courriel  
 2812457 - Addenda 9 (Bordereau)  
 2017-08-25 18 h 03 - Courriel  
 2815636 - Addenda 10 - Questions - réponses  
 2017-09-01 13 h 36 - Courriel  
 2817554 - Addenda 11 (Report de date)  
 2017-09-07 11 h 37 - Courriel  
 2827059 - Addenda 12 (report de date) (devis)  
 2017-09-28 14 h 41 - Courriel  
 2827060 - Addenda 12 (report de date) (bordereau)  
 2017-09-28 14 h 41 - Téléchargement  
 2829814 - Addenda 13 (Report de date)  
 2017-10-05 16 h 24 - Courriel  
 2833880 - Addenda 14 (devis)  
 2017-10-17 17 h 21 - Courriel  
 2833881 - Addenda 14 (bordereau)  
 2017-10-17 17 h 21 - Téléchargement  
 2835473 - Addenda 15  
 2017-10-20 15 h 44 - Courriel  
 Mode privilégié (devis) : Courrier électronique  
 Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

Forterra - St-Eustache, Québec  
 699 blvd Industriel  
 Saint-Eustache, QC, J7R 6C3

[Madame Carole Haley](#)  
 Téléphone : 450 623-2200  
 Télécopieur : 450 623-3308

**Commande : (1320713)**  
 2017-07-24 12 h 11  
**Transmission :**  
 2017-07-24 12 h 14

2786926 - Addenda 1 (devis)  
 2017-07-24 12 h 11 - Messagerie  
 2786927 - Addenda 1 (plan)  
 2017-07-24 12 h 11 - Messagerie  
 2786928 - Addenda 1 (bordereau)  
 2017-07-24 12 h 11 - Téléchargement  
 2788654 - Addenda 2 (Report de date)  
 2017-07-24 12 h 11 - Messagerie  
 2789881 - Addenda 3  
 2017-07-24 12 h 11 - Messagerie  
 2791468 - Addenda 4  
 2017-07-24 12 h 11 - Messagerie  
 2798505 - Addenda 5 (devis)  
 2017-07-26 11 h 15 - Courriel  
 2798506 - Addenda 5 (plan)  
 2017-07-26 11 h 26 - Messagerie  
 2798507 - Addenda 5 (bordereau)  
 2017-07-26 11 h 15 - Téléchargement  
 2802108 - Addenda 6 (Report de date) (devis)  
 2017-08-07 16 h 11 - Courriel  
 2802109 - Addenda 6 (Report de date) (plan)  
 2017-08-07 17 h 06 - Messagerie

2803065 - Addenda 7  
 2017-08-08 10 h 24 - Courriel  
 2809028 - Addenda 8 (devis)  
 2017-08-18 17 h 47 - Courriel  
 2809029 - Addenda 8 (plan)  
 2017-08-18 18 h 07 - Messagerie  
 2812433 - Addenda 9 (Devis)  
 2017-08-25 17 h 54 - Courriel  
 2812457 - Addenda 9 (Bordereau)  
 2017-08-25 18 h 03 - Courriel  
 2815636 - Addenda 10 - Questions - réponses  
 2017-09-01 13 h 36 - Courriel  
 2817554 - Addenda 11 (Report de date)  
 2017-09-07 11 h 37 - Courriel  
 2827059 - Addenda 12 (report de date) (devis)  
 2017-09-28 14 h 41 - Courriel  
 2827060 - Addenda 12 (report de date) (bordereau)  
 2017-09-28 14 h 41 - Téléchargement  
 2829814 - Addenda 13 (Report de date)  
 2017-10-05 16 h 24 - Courriel  
 2833880 - Addenda 14 (devis)  
 2017-10-17 17 h 21 - Courriel  
 2833881 - Addenda 14 (bordereau)  
 2017-10-17 17 h 21 - Téléchargement  
 2835473 - Addenda 15  
 2017-10-20 15 h 44 - Courriel  
 Mode privilégié (devis) : Courrier électronique  
 Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)

GRUPE AECON QUÉBEC LTÉE.  
 300-255 boul Crémazie Est  
 Montréal, QC, H2M 1M2  
<http://www.aecon.com>

[Madame Jocelyne Sirois](#)  
 Téléphone : 514 352-0100  
 Télécopieur : 514 788-5942

**Commande : (1306079)**  
 2017-06-19 9 h 07  
**Transmission :**  
 2017-06-19 9 h 09

2786926 - Addenda 1 (devis)  
 2017-06-29 16 h 46 - Télécopie  
 2786927 - Addenda 1 (plan)  
 2017-06-29 17 h 15 - Messagerie  
 2786928 - Addenda 1 (bordereau)  
 2017-06-29 16 h 45 - Téléchargement  
 2788654 - Addenda 2 (Report de date)  
 2017-07-05 10 h 24 - Télécopie  
 2789881 - Addenda 3  
 2017-07-07 10 h 28 - Télécopie  
 2791468 - Addenda 4  
 2017-07-12 10 h 32 - Messagerie  
 2798505 - Addenda 5 (devis)  
 2017-07-26 11 h 16 - Télécopie  
 2798506 - Addenda 5 (plan)  
 2017-07-26 11 h 27 - Messagerie  
 2798507 - Addenda 5 (bordereau)  
 2017-07-26 11 h 15 - Téléchargement  
 2802108 - Addenda 6 (Report de date) (devis)  
 2017-08-07 16 h 12 - Télécopie  
 2802109 - Addenda 6 (Report de date) (plan)  
 2017-08-07 17 h 07 - Messagerie  
 2803065 - Addenda 7  
 2017-08-08 10 h 25 - Télécopie  
 2809028 - Addenda 8 (devis)  
 2017-08-18 17 h 48 - Télécopie  
 2809029 - Addenda 8 (plan)  
 2017-08-18 18 h 07 - Messagerie  
 2812433 - Addenda 9 (Devis)  
 2017-08-25 18 h 36 - Télécopie  
 2812457 - Addenda 9 (Bordereau)  
 2017-08-25 18 h 04 - Télécopie  
 2815636 - Addenda 10 - Questions - réponses  
 2017-09-01 13 h 37 - Télécopie  
 2817554 - Addenda 11 (Report de date)  
 2017-09-07 11 h 38 - Télécopie  
 2827059 - Addenda 12 (report de date) (devis)  
 2017-09-28 14 h 42 - Télécopie  
 2827060 - Addenda 12 (report de date) (bordereau)  
 2017-09-28 14 h 41 - Téléchargement  
 2829814 - Addenda 13 (Report de date)  
 2017-10-05 16 h 25 - Télécopie  
 2833880 - Addenda 14 (devis)  
 2017-10-17 17 h 22 - Télécopie  
 2833881 - Addenda 14 (bordereau)  
 2017-10-17 17 h 21 - Téléchargement  
 2835473 - Addenda 15  
 2017-10-20 15 h 45 - Télécopie  
 Mode privilégié (devis) : Télécopieur  
 Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)

Groupe TNT Inc.  
 4085 Rang St-Elzéar Est  
 Laval, QC, H7E 4P2  
<http://www.groupepnt.com>

[Madame Line Proulx](#)  
 Téléphone : 450 431-7887  
 Télécopieur : 450 420-0414

**Commande : (1305169)**  
 2017-06-15 14 h 04  
**Transmission :**  
 2017-06-15 15 h 23

2786926 - Addenda 1 (devis)  
 2017-06-29 16 h 45 - Courriel  
 2786927 - Addenda 1 (plan)  
 2017-06-29 16 h 58 - Messagerie  
 2786928 - Addenda 1 (bordereau)  
 2017-06-29 16 h 45 - Téléchargement  
 2788654 - Addenda 2 (Report de date)  
 2017-07-05 10 h 23 - Courriel  
 2789881 - Addenda 3  
 2017-07-07 10 h 27 - Courriel  
 2791468 - Addenda 4  
 2017-07-12 10 h 08 - Courriel  
 2798505 - Addenda 5 (devis)  
 2017-07-26 11 h 14 - Courriel

2798506 - Addenda 5 (plan)  
 2017-07-26 11 h 23 - Messagerie  
 2798507 - Addenda 5 (bordereau)  
 2017-07-26 11 h 14 - Téléchargement  
 2802108 - Addenda 6 (Report de date) (devis)  
 2017-08-07 16 h 10 - Courriel  
 2802109 - Addenda 6 (Report de date) (plan)  
 2017-08-07 17 h 02 - Messagerie  
 2803065 - Addenda 7  
 2017-08-08 10 h 24 - Courriel  
 2809028 - Addenda 8 (devis)  
 2017-08-18 17 h 47 - Courriel  
 2809029 - Addenda 8 (plan)  
 2017-08-18 18 h 04 - Messagerie  
 2812433 - Addenda 9 (Devis)  
 2017-08-25 17 h 54 - Courriel  
 2812457 - Addenda 9 (Bordereau)  
 2017-08-25 18 h 03 - Courriel  
 2815636 - Addenda 10 - Questions - réponses  
 2017-09-01 13 h 36 - Courriel  
 2817554 - Addenda 11 (Report de date)  
 2017-09-07 11 h 37 - Courriel  
 2827059 - Addenda 12 (report de date) (devis)  
 2017-09-28 14 h 41 - Courriel  
 2827060 - Addenda 12 (report de date) (bordereau)  
 2017-09-28 14 h 41 - Téléchargement  
 2829814 - Addenda 13 (Report de date)  
 2017-10-05 16 h 24 - Courriel  
 2833880 - Addenda 14 (devis)  
 2017-10-17 17 h 21 - Courriel  
 2833881 - Addenda 14 (bordereau)  
 2017-10-17 17 h 21 - Téléchargement  
 2835473 - Addenda 15  
 2017-10-20 15 h 44 - Courriel  
 Mode privilégié (devis) : Courrier électronique  
 Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)

Hobas Québec  
 4847 Ambroise Lafortune, suite 201  
 Boisbriand, QC, J7H 0A4

[Monsieur Philippe Fischer](#)  
 Téléphone : 514 574-0810  
 Télécopieur : 450 951-6608

**Commande : (1305011)**  
 2017-06-15 11 h 06  
**Transmission :**  
 2017-06-15 11 h 15

2786926 - Addenda 1 (devis)  
 2017-07-03 9 h 09 - Télécopie  
 2786927 - Addenda 1 (plan)  
 2017-06-29 17 h 09 - Messagerie  
 2786928 - Addenda 1 (bordereau)  
 2017-06-29 16 h 45 - Téléchargement  
 2788654 - Addenda 2 (Report de date)  
 2017-07-05 13 h 40 - Télécopie  
 2789881 - Addenda 3  
 2017-07-07 12 h 38 - Télécopie  
 2791468 - Addenda 4  
 2017-07-12 10 h 32 - Messagerie  
 2798505 - Addenda 5 (devis)  
 2017-07-26 13 h 41 - Télécopie  
 2798506 - Addenda 5 (plan)  
 2017-07-26 11 h 24 - Messagerie  
 2798507 - Addenda 5 (bordereau)  
 2017-07-26 11 h 15 - Téléchargement  
 2802108 - Addenda 6 (Report de date) (devis)  
 2017-08-08 9 h 33 - Télécopie  
 2802109 - Addenda 6 (Report de date) (plan)  
 2017-08-07 17 h 04 - Messagerie  
 2803065 - Addenda 7  
 2017-08-08 12 h 47 - Télécopie  
 2809028 - Addenda 8 (devis)  
 2017-08-21 9 h 01 - Télécopie  
 2809029 - Addenda 8 (plan)  
 2017-08-18 18 h 05 - Messagerie  
 2812433 - Addenda 9 (Devis)  
 2017-08-28 9 h 36 - Télécopie  
 2812457 - Addenda 9 (Bordereau)  
 2017-08-28 9 h 39 - Télécopie  
 2815636 - Addenda 10 - Questions - réponses  
 2017-09-01 16 h 51 - Télécopie  
 2817554 - Addenda 11 (Report de date)  
 2017-09-07 14 h 42 - Télécopie  
 2827059 - Addenda 12 (report de date) (devis)  
 2017-09-29 9 h 24 - Télécopie  
 2827060 - Addenda 12 (report de date) (bordereau)  
 2017-09-28 14 h 41 - Téléchargement  
 2829814 - Addenda 13 (Report de date)  
 2017-10-06 9 h 15 - Télécopie  
 2833880 - Addenda 14 (devis)  
 2017-10-18 9 h 26 - Télécopie  
 2833881 - Addenda 14 (bordereau)  
 2017-10-17 17 h 21 - Téléchargement  
 2835473 - Addenda 15  
 2017-10-23 9 h 07 - Télécopie  
 Mode privilégié (devis) : Télécopieur  
 Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)

L.A. Hébert Ltée  
 9700 Place Jade  
 Brossard, QC, J4Y 3C1

[Madame Louise Brisson](#)  
 Téléphone : 450 444-4847  
 Télécopieur : 450 444-3578

**Commande : (1305124)**  
 2017-06-15 13 h 23  
**Transmission :**  
 2017-06-15 13 h 23

2786926 - Addenda 1 (devis)  
 2017-06-29 16 h 45 - Courriel  
 2786927 - Addenda 1 (plan)  
 2017-06-29 17 h 11 - Messagerie  
 2786928 - Addenda 1 (bordereau)  
 2017-06-29 16 h 45 - Téléchargement

2788654 - Addenda 2 (Report de date)  
2017-07-05 10 h 23 - Courriel  
2789881 - Addenda 3  
2017-07-07 10 h 27 - Courriel  
2791468 - Addenda 4  
2017-07-12 10 h 08 - Courriel  
2798505 - Addenda 5 (devis)  
2017-07-26 11 h 15 - Courriel  
2798506 - Addenda 5 (plan)  
2017-07-26 11 h 15 - Courriel  
2798507 - Addenda 5 (bordereau)  
2017-07-26 11 h 15 - Téléchargement  
2802108 - Addenda 6 (Report de date) (devis)  
2017-08-07 16 h 11 - Courriel  
2802109 - Addenda 6 (Report de date) (plan)  
2017-08-07 16 h 11 - Courriel  
2803065 - Addenda 7  
2017-08-08 10 h 24 - Courriel  
2809028 - Addenda 8 (devis)  
2017-08-18 17 h 47 - Courriel  
2809029 - Addenda 8 (plan)  
2017-08-18 17 h 47 - Courriel  
2812433 - Addenda 9 (Devis)  
2017-08-25 17 h 54 - Courriel  
2812457 - Addenda 9 (Bordereau)  
2017-08-25 18 h 03 - Courriel  
2815636 - Addenda 10 - Questions - réponses  
2017-09-01 13 h 36 - Courriel  
2817554 - Addenda 11 (Report de date)  
2017-09-07 11 h 37 - Courriel  
2827059 - Addenda 12 (report de date) (devis)  
2017-09-28 14 h 41 - Courriel  
2827060 - Addenda 12 (report de date) (bordereau)  
2017-09-28 14 h 41 - Téléchargement  
2829814 - Addenda 13 (Report de date)  
2017-10-05 16 h 24 - Courriel  
2833880 - Addenda 14 (devis)  
2017-10-17 17 h 21 - Courriel  
2833881 - Addenda 14 (bordereau)  
2017-10-17 17 h 21 - Téléchargement  
2835473 - Addenda 15  
2017-10-20 15 h 44 - Courriel  
Mode privilégié (devis) : Courrier électronique  
Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

LE GROUPE LÉCUYER LTÉE.  
17 Du Moulin  
Saint-Rémi, QC, J0L 2L0  
<http://www.lecuyerbeton.com>

[Monsieur David Guay](#)  
Téléphone : 450 454-3928  
Télécopieur : 450 454-7254

**Commande : (1306064)**  
2017-06-19 8 h 55  
**Transmission :**  
2017-06-19 8 h 55

2786926 - Addenda 1 (devis)  
2017-06-29 16 h 45 - Courriel  
2786927 - Addenda 1 (plan)  
2017-06-29 17 h 18 - Messagerie  
2786928 - Addenda 1 (bordereau)  
2017-06-29 16 h 45 - Téléchargement  
2788654 - Addenda 2 (Report de date)  
2017-07-05 10 h 23 - Courriel  
2789881 - Addenda 3  
2017-07-07 10 h 28 - Courriel  
2791468 - Addenda 4  
2017-07-12 10 h 08 - Courriel  
2798505 - Addenda 5 (devis)  
2017-07-26 11 h 15 - Courriel  
2798506 - Addenda 5 (plan)  
2017-07-26 11 h 15 - Courriel  
2798507 - Addenda 5 (bordereau)  
2017-07-26 11 h 15 - Téléchargement  
2802108 - Addenda 6 (Report de date) (devis)  
2017-08-07 16 h 11 - Courriel  
2802109 - Addenda 6 (Report de date) (plan)  
2017-08-07 16 h 11 - Courriel  
2803065 - Addenda 7  
2017-08-08 10 h 24 - Courriel  
2809028 - Addenda 8 (devis)  
2017-08-18 17 h 47 - Courriel  
2809029 - Addenda 8 (plan)  
2017-08-18 17 h 47 - Courriel  
2812433 - Addenda 9 (Devis)  
2017-08-25 17 h 54 - Courriel  
2812457 - Addenda 9 (Bordereau)  
2017-08-25 18 h 03 - Courriel  
2815636 - Addenda 10 - Questions - réponses  
2017-09-01 13 h 36 - Courriel  
2817554 - Addenda 11 (Report de date)  
2017-09-07 11 h 37 - Courriel  
2827059 - Addenda 12 (report de date) (devis)  
2017-09-28 14 h 41 - Courriel  
2827060 - Addenda 12 (report de date) (bordereau)  
2017-09-28 14 h 41 - Téléchargement  
2829814 - Addenda 13 (Report de date)  
2017-10-05 16 h 24 - Courriel  
2833880 - Addenda 14 (devis)  
2017-10-17 17 h 21 - Courriel  
2833881 - Addenda 14 (bordereau)  
2017-10-17 17 h 21 - Téléchargement  
2835473 - Addenda 15  
2017-10-20 15 h 44 - Courriel  
Mode privilégié (devis) : Courrier électronique  
Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

Le Groupe LML Ltée  
360 boul du Séminaire Nord Bureau 22  
Saint-Jean-sur-Richelieu, QC, J3B 5L1  
<http://www.groupeuml.ca>

[Madame Nancy Ross](#)  
Téléphone : 450 347-1996  
Télécopieur : 450 347-8509

**Commande : (1316688)**  
2017-07-13 11 h 04  
**Transmission :**  
2017-07-13 11 h 04

2786926 - Addenda 1 (devis)  
2017-07-13 11 h 04 - Téléchargement  
2786927 - Addenda 1 (plan)  
2017-07-13 11 h 04 - Téléchargement  
2786928 - Addenda 1 (bordereau)  
2017-07-13 11 h 04 - Téléchargement  
2788654 - Addenda 2 (Report de date)  
2017-07-13 11 h 04 - Téléchargement  
2789881 - Addenda 3  
2017-07-13 11 h 04 - Téléchargement  
2791468 - Addenda 4  
2017-07-13 11 h 04 - Téléchargement  
2798505 - Addenda 5 (devis)  
2017-07-26 11 h 15 - Courriel  
2798506 - Addenda 5 (plan)  
2017-07-26 11 h 15 - Courriel  
2798507 - Addenda 5 (bordereau)  
2017-07-26 11 h 15 - Téléchargement  
2802108 - Addenda 6 (Report de date) (devis)  
2017-08-07 16 h 11 - Courriel  
2802109 - Addenda 6 (Report de date) (plan)  
2017-08-07 16 h 11 - Courriel  
2803065 - Addenda 7  
2017-08-08 10 h 24 - Courriel  
2809028 - Addenda 8 (devis)  
2017-08-18 17 h 47 - Courriel  
2809029 - Addenda 8 (plan)  
2017-08-18 17 h 47 - Courriel  
2812433 - Addenda 9 (Devis)  
2017-08-25 17 h 54 - Courriel  
2812457 - Addenda 9 (Bordereau)  
2017-08-25 18 h 03 - Courriel  
2815636 - Addenda 10 - Questions - réponses  
2017-09-01 13 h 36 - Courriel  
2817554 - Addenda 11 (Report de date)  
2017-09-07 11 h 37 - Courriel  
2827059 - Addenda 12 (report de date) (devis)  
2017-09-28 14 h 41 - Courriel  
2827060 - Addenda 12 (report de date) (bordereau)  
2017-09-28 14 h 41 - Téléchargement  
2829814 - Addenda 13 (Report de date)  
2017-10-05 16 h 24 - Courriel  
2833880 - Addenda 14 (devis)  
2017-10-17 17 h 21 - Courriel  
2833881 - Addenda 14 (bordereau)  
2017-10-17 17 h 21 - Téléchargement  
2835473 - Addenda 15  
2017-10-20 15 h 44 - Courriel  
Mode privilégié (devis) : Courrier électronique  
Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

Les Entreprises Michaudville Inc.  
270 rue Brunet  
Mont-Saint-Hilaire, QC, J3G 4S6  
<http://www.michaudville.com>

[Monsieur Sylvain Phaneuf](#)  
Téléphone : 450 446-9933  
Télécopieur : 450 446-1933

**Commande : (1305486)**  
2017-06-16 9 h 33  
**Transmission :**  
2017-06-16 9 h 33

2786926 - Addenda 1 (devis)  
2017-06-29 16 h 45 - Courriel  
2786927 - Addenda 1 (plan)  
2017-06-29 17 h 02 - Messagerie  
2786928 - Addenda 1 (bordereau)  
2017-06-29 16 h 45 - Téléchargement  
2788654 - Addenda 2 (Report de date)  
2017-07-05 10 h 23 - Courriel  
2789881 - Addenda 3  
2017-07-07 10 h 27 - Courriel  
2791468 - Addenda 4  
2017-07-12 10 h 08 - Courriel  
2798505 - Addenda 5 (devis)  
2017-07-26 11 h 15 - Courriel  
2798506 - Addenda 5 (plan)  
2017-07-26 11 h 15 - Courriel  
2798507 - Addenda 5 (bordereau)  
2017-07-26 11 h 15 - Téléchargement  
2802108 - Addenda 6 (Report de date) (devis)  
2017-08-07 16 h 11 - Courriel  
2802109 - Addenda 6 (Report de date) (plan)  
2017-08-07 16 h 11 - Courriel  
2803065 - Addenda 7  
2017-08-08 10 h 24 - Courriel  
2809028 - Addenda 8 (devis)  
2017-08-18 17 h 47 - Courriel  
2809029 - Addenda 8 (plan)  
2017-08-18 17 h 47 - Courriel  
2812433 - Addenda 9 (Devis)  
2017-08-25 17 h 54 - Courriel  
2812457 - Addenda 9 (Bordereau)  
2017-08-25 18 h 03 - Courriel  
2815636 - Addenda 10 - Questions - réponses  
2017-09-01 13 h 36 - Courriel  
2817554 - Addenda 11 (Report de date)  
2017-09-07 11 h 37 - Courriel  
2827059 - Addenda 12 (report de date) (devis)  
2017-09-28 14 h 41 - Courriel  
2827060 - Addenda 12 (report de date) (bordereau)  
2017-09-28 14 h 41 - Téléchargement  
2829814 - Addenda 13 (Report de date)  
2017-10-05 16 h 24 - Courriel

			2833880 - Addenda 14 (devis) 2017-10-17 17 h 21 - Courriel 2833881 - Addenda 14 (bordereau) 2017-10-17 17 h 21 - Téléchargement 2835473 - Addenda 15 2017-10-20 15 h 44 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Les Excavations Gilbert Théorêt Inc. 124 rue Huot Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, QC, J7V 7Z8	<a href="#">Monsieur David Hodgson</a> Téléphone : 514 425-2600 Télécopieur : 514 425-4784	<b>Commande : (1305728)</b> 2017-06-16 14 h <b>Transmission :</b> 2017-06-16 16 h 43	2786926 - Addenda 1 (devis) 2017-06-29 16 h 46 - Télécopie 2786927 - Addenda 1 (plan) 2017-06-29 17 h 12 - Messagerie 2786928 - Addenda 1 (bordereau) 2017-06-29 16 h 45 - Téléchargement 2788654 - Addenda 2 (Report de date) 2017-07-05 10 h 24 - Télécopie 2789881 - Addenda 3 2017-07-07 10 h 28 - Télécopie 2791468 - Addenda 4 2017-07-12 10 h 28 - Messagerie 2798505 - Addenda 5 (devis) 2017-07-26 11 h 16 - Télécopie 2798506 - Addenda 5 (plan) 2017-07-26 11 h 25 - Messagerie 2798507 - Addenda 5 (bordereau) 2017-07-26 11 h 15 - Téléchargement 2802108 - Addenda 6 (Report de date) (devis) 2017-08-07 16 h 12 - Télécopie 2802109 - Addenda 6 (Report de date) (plan) 2017-08-07 17 h 05 - Messagerie 2803065 - Addenda 7 2017-08-08 10 h 25 - Télécopie 2809028 - Addenda 8 (devis) 2017-08-18 17 h 48 - Télécopie 2809029 - Addenda 8 (plan) 2017-08-18 18 h 06 - Messagerie 2812433 - Addenda 9 (Devis) 2017-08-25 17 h 55 - Télécopie 2812457 - Addenda 9 (Bordereau) 2017-08-25 18 h 04 - Télécopie 2815636 - Addenda 10 - Questions - réponses 2017-09-01 13 h 37 - Télécopie 2817554 - Addenda 11 (Report de date) 2017-09-07 11 h 38 - Télécopie 2827059 - Addenda 12 (report de date) (devis) 2017-09-28 14 h 42 - Télécopie 2827060 - Addenda 12 (report de date) (bordereau) 2017-09-28 14 h 41 - Téléchargement 2829814 - Addenda 13 (Report de date) 2017-10-05 16 h 24 - Télécopie 2833880 - Addenda 14 (devis) 2017-10-17 17 h 22 - Télécopie 2833881 - Addenda 14 (bordereau) 2017-10-17 17 h 21 - Téléchargement 2835473 - Addenda 15 2017-10-20 15 h 45 - Télécopie Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Pavage Chenail 104, St-Rémi, C.P. 3220 Saint-Rémi, QC, J0L2L0	<a href="#">Madame Christine Barbeau</a> Téléphone : 450 454-0000 Télécopieur : 450 454-1158	<b>Commande : (1306179)</b> 2017-06-19 10 h 01 <b>Transmission :</b> 2017-06-19 10 h 20	2786926 - Addenda 1 (devis) 2017-06-29 16 h 45 - Courriel 2786927 - Addenda 1 (plan) 2017-06-29 16 h 55 - Messagerie 2786928 - Addenda 1 (bordereau) 2017-06-29 16 h 45 - Téléchargement 2788654 - Addenda 2 (Report de date) 2017-07-05 10 h 23 - Courriel 2789881 - Addenda 3 2017-07-07 10 h 27 - Courriel 2791468 - Addenda 4 2017-07-12 10 h 08 - Courriel 2798505 - Addenda 5 (devis) 2017-07-26 11 h 14 - Courriel 2798506 - Addenda 5 (plan) 2017-07-26 11 h 23 - Messagerie 2798507 - Addenda 5 (bordereau) 2017-07-26 11 h 14 - Téléchargement 2802108 - Addenda 6 (Report de date) (devis) 2017-08-07 16 h 10 - Courriel 2802109 - Addenda 6 (Report de date) (plan) 2017-08-07 17 h - Messagerie 2803065 - Addenda 7 2017-08-08 10 h 24 - Courriel 2809028 - Addenda 8 (devis) 2017-08-18 17 h 47 - Courriel 2809029 - Addenda 8 (plan) 2017-08-18 18 h 04 - Messagerie 2812433 - Addenda 9 (Devis) 2017-08-25 17 h 54 - Courriel 2812457 - Addenda 9 (Bordereau) 2017-08-25 18 h 03 - Courriel 2815636 - Addenda 10 - Questions - réponses 2017-09-01 13 h 36 - Courriel

			<p>2817554 - Addenda 11 (Report de date) 2017-09-07 11 h 37 - Courriel</p> <p>2827059 - Addenda 12 (report de date) (devis) 2017-09-28 14 h 41 - Courriel</p> <p>2827060 - Addenda 12 (report de date) (bordereau) 2017-09-28 14 h 41 - Téléchargement</p> <p>2829814 - Addenda 13 (Report de date) 2017-10-05 16 h 24 - Courriel</p> <p>2833880 - Addenda 14 (devis) 2017-10-17 17 h 21 - Courriel</p> <p>2833881 - Addenda 14 (bordereau) 2017-10-17 17 h 21 - Téléchargement</p> <p>2835473 - Addenda 15 2017-10-20 15 h 44 - Courriel</p> <p>Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)</p>
<p>Pomerleau Inc... 500 rue St-Jacques O. Suite 900 Montréal, QC, H2Y 0A2</p>	<p><a href="#">Madame Nancy Lazure</a> Téléphone : 514 789-2728 Télécopieur : 514 789-2288</p>	<p><b>Commande : (1305143)</b> 2017-06-15 13 h 43 <b>Transmission :</b> 2017-06-15 13 h 43</p>	<p>2786926 - Addenda 1 (devis) 2017-06-29 16 h 45 - Courriel</p> <p>2786927 - Addenda 1 (plan) 2017-06-29 17 h 04 - Messagerie</p> <p>2786928 - Addenda 1 (bordereau) 2017-06-29 16 h 45 - Téléchargement</p> <p>2788654 - Addenda 2 (Report de date) 2017-07-05 10 h 23 - Courriel</p> <p>2789881 - Addenda 3 2017-07-07 10 h 27 - Courriel</p> <p>2791468 - Addenda 4 2017-07-12 10 h 08 - Courriel</p> <p>2798505 - Addenda 5 (devis) 2017-07-26 11 h 15 - Courriel</p> <p>2798506 - Addenda 5 (plan) 2017-07-26 11 h 15 - Courriel</p> <p>2798507 - Addenda 5 (bordereau) 2017-07-26 11 h 15 - Téléchargement</p> <p>2802108 - Addenda 6 (Report de date) (devis) 2017-08-07 16 h 11 - Courriel</p> <p>2802109 - Addenda 6 (Report de date) (plan) 2017-08-07 16 h 11 - Courriel</p> <p>2803065 - Addenda 7 2017-08-08 10 h 24 - Courriel</p> <p>2809028 - Addenda 8 (devis) 2017-08-18 17 h 47 - Courriel</p> <p>2809029 - Addenda 8 (plan) 2017-08-18 17 h 47 - Courriel</p> <p>2812433 - Addenda 9 (Devis) 2017-08-25 17 h 54 - Courriel</p> <p>2812457 - Addenda 9 (Bordereau) 2017-08-25 18 h 03 - Courriel</p> <p>2815636 - Addenda 10 - Questions - réponses 2017-09-01 13 h 36 - Courriel</p> <p>2817554 - Addenda 11 (Report de date) 2017-09-07 11 h 37 - Courriel</p> <p>2827059 - Addenda 12 (report de date) (devis) 2017-09-28 14 h 41 - Courriel</p> <p>2827060 - Addenda 12 (report de date) (bordereau) 2017-09-28 14 h 41 - Téléchargement</p> <p>2829814 - Addenda 13 (Report de date) 2017-10-05 16 h 24 - Courriel</p> <p>2833880 - Addenda 14 (devis) 2017-10-17 17 h 21 - Courriel</p> <p>2833881 - Addenda 14 (bordereau) 2017-10-17 17 h 21 - Téléchargement</p> <p>2835473 - Addenda 15 2017-10-20 15 h 44 - Courriel</p> <p>Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique</p>
<p>Roxboro Excavation INC.. 1620 Croissant Newman Dorval, QC, H9P 2R8</p>	<p><a href="#">Monsieur Yvon Théoret</a> Téléphone : 514 631-1888 Télécopieur : 514 631-1055</p>	<p><b>Commande : (1305480)</b> 2017-06-16 9 h 24 <b>Transmission :</b> 2017-06-16 9 h 24</p>	<p>2786926 - Addenda 1 (devis) 2017-06-29 16 h 45 - Courriel</p> <p>2786927 - Addenda 1 (plan) 2017-06-29 17 h 07 - Messagerie</p> <p>2786928 - Addenda 1 (bordereau) 2017-06-29 16 h 45 - Téléchargement</p> <p>2788654 - Addenda 2 (Report de date) 2017-07-05 10 h 23 - Courriel</p> <p>2789881 - Addenda 3 2017-07-07 10 h 27 - Courriel</p> <p>2791468 - Addenda 4 2017-07-12 10 h 08 - Courriel</p> <p>2798505 - Addenda 5 (devis) 2017-07-26 11 h 15 - Courriel</p> <p>2798506 - Addenda 5 (plan) 2017-07-26 11 h 15 - Courriel</p> <p>2798507 - Addenda 5 (bordereau) 2017-07-26 11 h 15 - Téléchargement</p> <p>2802108 - Addenda 6 (Report de date) (devis) 2017-08-07 16 h 11 - Courriel</p> <p>2802109 - Addenda 6 (Report de date) (plan) 2017-08-07 16 h 11 - Courriel</p> <p>2803065 - Addenda 7 2017-08-08 10 h 24 - Courriel</p> <p>2809028 - Addenda 8 (devis) 2017-08-18 17 h 47 - Courriel</p>

2809029 - Addenda 8 (plan)  
 2017-08-18 17 h 47 - Courriel  
 2812433 - Addenda 9 (Devis)  
 2017-08-25 17 h 54 - Courriel  
 2812457 - Addenda 9 (Bordereau)  
 2017-08-25 18 h 03 - Courriel  
 2815636 - Addenda 10 - Questions - réponses  
 2017-09-01 13 h 36 - Courriel  
 2817554 - Addenda 11 (Report de date)  
 2017-09-07 11 h 37 - Courriel  
 2827059 - Addenda 12 (report de date) (devis)  
 2017-09-28 14 h 41 - Courriel  
 2827060 - Addenda 12 (report de date) (bordereau)  
 2017-09-28 14 h 41 - Téléchargement  
 2829814 - Addenda 13 (Report de date)  
 2017-10-05 16 h 24 - Courriel  
 2833880 - Addenda 14 (devis)  
 2017-10-17 17 h 21 - Courriel  
 2833881 - Addenda 14 (bordereau)  
 2017-10-17 17 h 21 - Téléchargement  
 2835473 - Addenda 15  
 2017-10-20 15 h 44 - Courriel  
 Mode privilégié (devis) : Courrier électronique  
 Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

Sade Canada Inc.  
 1564, rue Ampère  
 Québec, QC, G1P 4B9

[Madame Guylaine Fortin](#)  
 Téléphone : 581 300-7233  
 Télécopieur : 581 300-7234

**Commande : (1305837)**  
 2017-06-16 15 h 33  
**Transmission :**  
 2017-06-16 15 h 33

2786926 - Addenda 1 (devis)  
 2017-06-29 16 h 45 - Courriel  
 2786927 - Addenda 1 (plan)  
 2017-06-29 17 h 16 - Messagerie  
 2786928 - Addenda 1 (bordereau)  
 2017-06-29 16 h 45 - Téléchargement  
 2788654 - Addenda 2 (Report de date)  
 2017-07-05 10 h 23 - Courriel  
 2789881 - Addenda 3  
 2017-07-07 10 h 28 - Courriel  
 2791468 - Addenda 4  
 2017-07-12 10 h 08 - Courriel  
 2798505 - Addenda 5 (devis)  
 2017-07-26 11 h 15 - Courriel  
 2798506 - Addenda 5 (plan)  
 2017-07-26 11 h 15 - Courriel  
 2798507 - Addenda 5 (bordereau)  
 2017-07-26 11 h 15 - Téléchargement  
 2802108 - Addenda 6 (Report de date) (devis)  
 2017-08-07 16 h 11 - Courriel  
 2802109 - Addenda 6 (Report de date) (plan)  
 2017-08-07 16 h 11 - Courriel  
 2803065 - Addenda 7  
 2017-08-08 10 h 24 - Courriel  
 2809028 - Addenda 8 (devis)  
 2017-08-18 17 h 47 - Courriel  
 2809029 - Addenda 8 (plan)  
 2017-08-18 17 h 47 - Courriel  
 2812433 - Addenda 9 (Devis)  
 2017-08-25 17 h 54 - Courriel  
 2812457 - Addenda 9 (Bordereau)  
 2017-08-25 18 h 03 - Courriel  
 2815636 - Addenda 10 - Questions - réponses  
 2017-09-01 13 h 36 - Courriel  
 2817554 - Addenda 11 (Report de date)  
 2017-09-07 11 h 37 - Courriel  
 2827059 - Addenda 12 (report de date) (devis)  
 2017-09-28 14 h 41 - Courriel  
 2827060 - Addenda 12 (report de date) (bordereau)  
 2017-09-28 14 h 41 - Téléchargement  
 2829814 - Addenda 13 (Report de date)  
 2017-10-05 16 h 24 - Courriel  
 2833880 - Addenda 14 (devis)  
 2017-10-17 17 h 21 - Courriel  
 2833881 - Addenda 14 (bordereau)  
 2017-10-17 17 h 21 - Téléchargement  
 2835473 - Addenda 15  
 2017-10-20 15 h 44 - Courriel  
 Mode privilégié (devis) : Courrier électronique  
 Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

Soleno inc. (Corpo)  
 1160, route 133, c.p. 837  
 Saint-Jean-sur-Richelieu, QC, J2X4J5  
<http://www.soleno.com>

[Madame Émilie Carrier](#)  
 Téléphone : 450 347-7855  
 Télécopieur : 418 836-0178

**Commande : (1305378)**  
 2017-06-16 7 h 22  
**Transmission :**  
 2017-06-16 7 h 22

2786926 - Addenda 1 (devis)  
 2017-06-29 16 h 45 - Courriel  
 2786927 - Addenda 1 (plan)  
 2017-06-29 17 h - Messagerie  
 2786928 - Addenda 1 (bordereau)  
 2017-06-29 16 h 45 - Téléchargement  
 2788654 - Addenda 2 (Report de date)  
 2017-07-05 10 h 23 - Courriel  
 2789881 - Addenda 3  
 2017-07-07 10 h 27 - Courriel  
 2791468 - Addenda 4  
 2017-07-12 10 h 08 - Courriel  
 2798505 - Addenda 5 (devis)  
 2017-07-26 11 h 14 - Courriel  
 2798506 - Addenda 5 (plan)  
 2017-07-26 11 h 14 - Courriel  
 2798507 - Addenda 5 (bordereau)  
 2017-07-26 11 h 14 - Téléchargement

2802108 - Addenda 6 (Report de date) (devis)  
2017-08-07 16 h 10 - Courriel  
2802109 - Addenda 6 (Report de date) (plan)  
2017-08-07 16 h 10 - Courriel  
2803065 - Addenda 7  
2017-08-08 10 h 24 - Courriel  
2809028 - Addenda 8 (devis)  
2017-08-18 17 h 47 - Courriel  
2809029 - Addenda 8 (plan)  
2017-08-18 17 h 47 - Courriel  
2812433 - Addenda 9 (Devis)  
2017-08-25 17 h 54 - Courriel  
2812457 - Addenda 9 (Bordereau)  
2017-08-25 18 h 03 - Courriel  
2815636 - Addenda 10 - Questions - réponses  
2017-09-01 13 h 36 - Courriel  
2817554 - Addenda 11 (Report de date)  
2017-09-07 11 h 37 - Courriel  
2827059 - Addenda 12 (report de date) (devis)  
2017-09-28 14 h 41 - Courriel  
2827060 - Addenda 12 (report de date) (bordereau)  
2017-09-28 14 h 41 - Téléchargement  
2829814 - Addenda 13 (Report de date)  
2017-10-05 16 h 24 - Courriel  
2833880 - Addenda 14 (devis)  
2017-10-17 17 h 21 - Courriel  
2833881 - Addenda 14 (bordereau)  
2017-10-17 17 h 21 - Téléchargement  
2835473 - Addenda 15  
2017-10-20 15 h 44 - Courriel  
Mode privilégié (devis) : Courrier électronique  
Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

UPONOR Infra Ltd  
101-7801 boul. Louis H. Lafontaine  
Montréal, QC, H1K 4E4  
<http://infra.uponor.ca>

[Monsieur Tom Kostarides](#)  
Téléphone : 514 352-3540  
Télécopieur : 514 352-3290

**Commande : (1305337)**  
2017-06-15 17 h 20  
**Transmission :**  
2017-06-15 18 h 36

2786926 - Addenda 1 (devis)  
2017-06-29 16 h 45 - Courriel  
2786927 - Addenda 1 (plan)  
2017-06-29 17 h 18 - Messagerie  
2786928 - Addenda 1 (bordereau)  
2017-06-29 16 h 45 - Téléchargement  
2788654 - Addenda 2 (Report de date)  
2017-07-05 10 h 23 - Courriel  
2789881 - Addenda 3  
2017-07-07 10 h 27 - Courriel  
2791468 - Addenda 4  
2017-07-12 10 h 08 - Courriel  
2798505 - Addenda 5 (devis)  
2017-07-26 11 h 14 - Courriel  
2798506 - Addenda 5 (plan)  
2017-07-26 11 h 28 - Messagerie  
2798507 - Addenda 5 (bordereau)  
2017-07-26 11 h 14 - Téléchargement  
2802108 - Addenda 6 (Report de date) (devis)  
2017-08-07 16 h 10 - Courriel  
2802109 - Addenda 6 (Report de date) (plan)  
2017-08-07 17 h 07 - Messagerie  
2803065 - Addenda 7  
2017-08-08 10 h 24 - Courriel  
2809028 - Addenda 8 (devis)  
2017-08-18 17 h 47 - Courriel  
2809029 - Addenda 8 (plan)  
2017-08-18 18 h 04 - Messagerie  
2812433 - Addenda 9 (Devis)  
2017-08-25 17 h 54 - Courriel  
2812457 - Addenda 9 (Bordereau)  
2017-08-25 18 h 03 - Courriel  
2815636 - Addenda 10 - Questions - réponses  
2017-09-01 13 h 36 - Courriel  
2817554 - Addenda 11 (Report de date)  
2017-09-07 11 h 37 - Courriel  
2827059 - Addenda 12 (report de date) (devis)  
2017-09-28 14 h 41 - Courriel  
2827060 - Addenda 12 (report de date) (bordereau)  
2017-09-28 14 h 41 - Téléchargement  
2829814 - Addenda 13 (Report de date)  
2017-10-05 16 h 24 - Courriel  
2833880 - Addenda 14 (devis)  
2017-10-17 17 h 21 - Courriel  
2833881 - Addenda 14 (bordereau)  
2017-10-17 17 h 21 - Téléchargement  
2835473 - Addenda 15  
2017-10-20 15 h 44 - Courriel  
Mode privilégié (devis) : Courrier électronique  
Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)

Ville de Montréal - Bureau du contrôleur général  
1555 Peel, 14e étage  
Montréal, QC, H3A3I8

[Madame Desislava Cekova](#)  
Téléphone : 514 872-7030  
Télécopieur : 514 872-9619

**Commande : (1334244)**  
2017-08-29 11 h 18  
**Transmission :**  
2017-08-29 11 h 18

2786926 - Addenda 1 (devis)  
2017-08-29 11 h 18 - Téléchargement  
2786927 - Addenda 1 (plan)  
2017-08-29 11 h 18 - Téléchargement  
2786928 - Addenda 1 (bordereau)  
2017-08-29 11 h 18 - Téléchargement  
2788654 - Addenda 2 (Report de date)  
2017-08-29 11 h 18 - Téléchargement  
2789881 - Addenda 3  
2017-08-29 11 h 18 - Téléchargement

2791468 - Addenda 4  
2017-08-29 11 h 18 - Téléchargement  
2798505 - Addenda 5 (devis)  
2017-08-29 11 h 18 - Téléchargement  
2798506 - Addenda 5 (plan)  
2017-08-29 11 h 18 - Téléchargement  
2798507 - Addenda 5 (bordereau)  
2017-08-29 11 h 18 - Téléchargement  
2802108 - Addenda 6 (Report de date) (devis)  
2017-08-29 11 h 18 - Téléchargement  
2802109 - Addenda 6 (Report de date) (plan)  
2017-08-29 11 h 18 - Téléchargement  
2803065 - Addenda 7  
2017-08-29 11 h 18 - Téléchargement  
2809028 - Addenda 8 (devis)  
2017-08-29 11 h 18 - Téléchargement  
2809029 - Addenda 8 (plan)  
2017-08-29 11 h 18 - Téléchargement  
2812433 - Addenda 9 (Devis)  
2017-08-29 11 h 18 - Téléchargement  
2812457 - Addenda 9 (Bordereau)  
2017-08-29 11 h 18 - Téléchargement  
Mode privilégié : Ne pas recevoir

---

**Dossier # : 1177526038**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Groupe TNT inc. pour la construction du bassin de rétention William d'une capacité de 12 000 m3 dans l'arrondissement Sud-Ouest – Phase I, pour une somme maximale de 34 867 796,04 \$, taxes incluses – Dépenses totales de 37 867 796,04 \$ - Appel d'offres public 5068-EC-308-15 - 4 soumissionnaires

**SENS DE L'INTERVENTION**

Certification de fonds

---

**FICHIERS JOINTS**



[1177526038InfoCompt\\_DEEU.xlsx](#)

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Stéphanie SIMONEAU  
Préposée au budget  
**Tél :** (514) 280-4020

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-12-08

Iva STOILOVA-DINEVA  
Conseillère budgétaire  
**Tél :** 514 280-4195  
**Division :** Div. Conseil Et Soutien Financier -  
Point De Serv. Eau/Env.

**Dossier # : 1177526038**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Groupe TNT inc. pour la construction du bassin de rétention William d'une capacité de 12 000 m3 dans l'arrondissement Sud-Ouest – Phase I, pour une somme maximale de 34 867 796,04 \$, taxes incluses – Dépenses totales de 37 867 796,04 \$ - Appel d'offres public 5068-EC-308-15 - 4 soumissionnaires

**Numéro du mandat**  
SMCE177526038

**Date du mandat**  
2017-12-20

**Objet du mandat**

Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats

**Type de mandat**

Commission sur l'examen des contrats

**VU** le Règlement sur la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats (RCG 11-008);

**VU** la résolution CG11 0082 qui détermine les critères de sélection des contrats qui doivent être soumis à la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats;

**VU** que le contrat est d'une valeur de plus de 10 M\$;

Le comité exécutif, après avoir pris connaissance du dossier décisionnel 1177526038 mandate la Commission sur l'examen des contrats afin d'étudier ce dossier.

Signé le : 2017-12-21

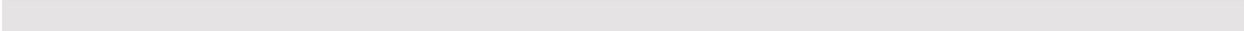
**Jean-François MILOT**

---

**Chef de division soutien aux instances**



**Dossier # :1177526038**



**Service du greffe**

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation  
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134  
Montréal (Québec) H2Y 1C6

**Commission permanente sur l'examen des contrats**

**La Commission :**

**Présidente**

Mme Karine Boivin Roy  
Arrondissement de Mercier –  
Hochelaga-Maisonneuve

**Vice-présidentes**

Mme Paola Hawa  
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

Mme Émilie Thuillier  
Arrondissement d'Achilles-  
Cartier

**Membres**

M. Christian Arseneault  
Arrondissement de Côte-de-  
Neiges-Notre-Dame-de-Grâce

Mme Julie Brisebois  
Village de Senneville

M. Luc Gagnon  
Arrondissement de Verdun

Mme Fanny Magini  
Arrondissement d'Outremont

M. Giovanni Rapanà  
Arrondissement de Rivière-des-  
Prairies – Pointe-aux-Trembles

Mme Micheline Rouleau  
Arrondissement de Lachine

M. Robert Samoszewski  
Arrondissement de L'Île-Bizard –  
Sainte-Geneviève

Mme Lili-Anne Tremblay  
Arrondissement de Saint-Léonard

Le 25 janvier 2018

**Rapport d'examen de la conformité du processus  
d'appel d'offres - Mandat SMCE177526038**

**Accorder un contrat à Groupe TNT inc. pour la  
construction du bassin de rétention William d'une  
capacité de 12 000 m<sup>3</sup> dans l'arrondissement Sud-  
Ouest – Phase I, pour une somme maximale de  
34 867 796,04 \$, taxes incluses – Dépenses totales de  
37 867 796,04 \$ - Appel d'offres public 5068-EC-308-15  
- 4 soumissionnaires.**

(ORIGINAL SIGNÉ)

(ORIGINAL SIGNÉ)

Karine Boivin Roy  
Présidente

Pierre G. Laporte  
Secrétaire recherchiste

## **Introduction**

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

### **Mandat SMCE177526038**

Accorder un contrat à Groupe TNT inc. pour la construction du bassin de rétention William d'une capacité de 12 000 m<sup>3</sup> dans l'arrondissement Sud-Ouest – Phase I, pour une somme maximale de 34 867 796,04 \$, taxes incluses – Dépenses totales de 37 867 796,04 \$ - Appel d'offres public 5068-EC-308-15 - 4 soumissionnaires

À sa séance du 20 décembre 2017, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait aux critères suivants :

- *Contrat de plus de 10 M\$;*

Le 11 janvier 2018, les membres de la commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus relativement au mandat confié. Des représentants du Service de l'eau ont répondu aux questions des membres de la commission.

Les membres ont soulevé de nombreuses questions et ont été rassurés par les réponses du Service. Ils ont apprécié de recevoir des explications détaillées sur ce projet d'envergure. Ils ont aussi bien compris que la présence de quinze addendas n'avait rien d'exceptionnel dans ce dossier, considérant que plusieurs de ces addendas ont porté sur des prolongations de la période de l'appel d'offres.

Enfin, les membres ont noté que l'adjudicataire avait reçu une évaluation défavorable de la Ville lors d'un récent dossier de pavage. Ils ont cependant été rassurés par le Service, preuve à l'appui, quant à la compétence et l'expérience de l'adjudicataire dans des travaux majeurs comme ceux du présent contrat.

## **Conclusion**

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service de l'eau pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la commission. La commission adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération :

*Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération à savoir :*

- *Contrat de plus de 10 M\$;*

*Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la commission;*

*Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la commission aux responsables du dossier;*

*Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;*

**À l'égard du mandat SMCE177526038 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.**

**Dossier # : 1174346005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des ressources humaines , Direction santé et mieux-être , Division prévention
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Conclure une entente avec la firme Experts Geoconseil inc. pour les services professionnels d'agents de sécurité tel que spécifié dans le code de sécurité pour les travaux de construction de la loi sur la santé et sécurité du travail pour répondre aux besoins des unités de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 3 024 366,22 \$, taxes incluses, pour une période de trois (3) ans, soit du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2020 inclusivement. Appel d'offres public no AO17-16231 (4 soumissionnaires, dont 3 conformes) / Approuver un projet d'entente à cette fin.

Il est recommandé :

1. D'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet d'entente (Appel d'offres public n° AO17-16231), par lequel la firme Experts Geoconseil inc. s'engage à approvisionner la Ville de Montréal pour les services professionnels d'agents de sécurité tel que spécifié dans le code de sécurité pour les travaux de construction de la loi sur la santé et sécurité du travail pour répondre aux besoins des unités de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 3 024 366,22 \$, incluant les taxes, pour une période de trois (3) ans, soit du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2020 inclusivement, selon les termes et les conditions stipulés au projet de l'entente;
2. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

**Signé par** Alain DG MARCOUX **Le** 2017-10-18 13:03**Signataire :**

Alain DG MARCOUX

Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1174346005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des ressources humaines , Direction santé et mieux-être , Division prévention
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Conclure une entente avec la firme Experts Geoconseil inc. pour les services professionnels d'agents de sécurité tel que spécifié dans le code de sécurité pour les travaux de construction de la loi sur la santé et sécurité du travail pour répondre aux besoins des unités de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 3 024 366,22 \$, taxes incluses, pour une période de trois (3) ans, soit du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2020 inclusivement. Appel d'offres public no AO17-16231 (4 soumissionnaires, dont 3 conformes) / Approuver un projet d'entente à cette fin.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La Ville de Montréal réalise divers travaux d'envergure sur son territoire. La nature des projets font en sorte que la Ville de Montréal doit agir comme maître d'oeuvre des travaux au sens de la Loi sur la santé et la sécurité du travail (LSST). Ce fait implique qu'elle doit gérer la santé et la sécurité sur les chantiers où il est requis de le faire selon ladite loi. Les critères définis par la loi obligent la présence d'agents de sécurité formés, possédant une attestation de la CNESST et en nombre suffisant sur les chantiers.

La Ville n'a aucun employé à son service qui possèdent les qualifications requises; elle doit donc impartir cette activité. Il n'existe pas de profil de poste de cette nature à l'intérieur de la Ville. De plus, puisque les besoins sont de nature ponctuelle, la Ville n'envisage pas de mettre en place un programme de formation sur le sujet.

L'appel d'offres public 17-16231 a été lancé le 7 août 2017 par le Service de l'approvisionnement pour le Service des ressources humaines. Il a été publié dans le journal Le Devoir et dans le système électronique d'appel d'offres (SEAO). L'ouverture des soumissions a eu lieu le 28 août 2017 au Service du Greffe.

2 addenda ont été publiés afin d'apporter certaines précisions sur le projet.

Add	Date	Raisons
1	2017-08-22	- Précisions concernant l'article 7.4 du devis technique intitulé "Qualification et expérience du personnel affecté au mandat" - Précisions concernant le nombre minimalement requis de ressources pour répondre au besoin de la Ville - Précisions concernant l'article 7.5 du devis technique intitulé

2	2017-08-25	<p>"Qualification et expérience du chargé de projet"</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Précisions concernant le nombre d'années d'expérience du chargé de projet</li> <li>- Précisions concernant l'article 3.0 du devis technique intitulé "Définition du mandat"</li> <li>- Précisions concernant la définition d'un agent de sécurité</li> <li>- Précisions concernant l'article 14.0 du devis technique intitulé "Les taux horaires soumis au formulaire de soumission [...]"</li> <li>- Précisions concernant la fréquence dont les agents seront amenés à héberger hors de leur domicile</li> <li>- Précisions concernant l'article 10.0 du devis technique intitulé "Formation"</li> <li>- Précisions concernant les formations spécifiques exigées</li> <li>- Précisions concernant l'article 8.0 du devis technique intitulé "Matériel fourni par l'entreprise spécialisée en sécurité"</li> <li>- Précisions concernant la fourniture des équipements de bureautique</li> <li>- Précisions concernant l'article 14.0 du devis technique intitulé "Les taux horaires soumis au formulaire de soumission [...]"</li> <li>- Précisions concernant les temps de déplacement</li> </ul> <p>- Précisions concernant l'article 3.0 du devis technique intitulé "Définition du mandat"</p> <p>- Précisions concernant le taux horaire final à fournir incluant les taux pour les agents de sécurité et pour le chargé de projet</p>
---	------------	--

## DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

S.O.

## DESCRIPTION

Recommandation au conseil d'agglomération d'octroyer un contrat à la firme Experts Geoconseil inc. pour les services professionnels d'agents de sécurité tel que spécifié dans le code de sécurité pour les travaux de construction de la loi sur la santé et sécurité du travail pour répondre aux besoins des unités de la Ville de Montréal pour une période de trois (3) ans. L'objectif est de soutenir les unités qui le désirent afin d'assurer leurs obligations légales en matière de santé et sécurité du travail sur les chantiers de construction dont elle détient la maîtrise d'œuvre. Les services professionnels qui seront retenus seront offerts à l'ensemble des unités administratives de la Ville de Montréal et ceux-ci pourront utiliser ces services, s'ils le désirent. Les services professionnels pourraient donc être dispensés dans plus de 19 arrondissements ou services corporatifs de la Ville de Montréal.

Les services à fournir sont sommairement décrits ci-dessous :

- Fournir des agents qualifiés, selon les termes de l'article 5, en matière de santé et sécurité au travail aux endroits requis afin que soient respectés les lois et règlements en vigueur, dont entre autres la LSST et le Code de sécurité sur les chantiers de construction;
- Faire respecter par ses employés, par les entrepreneurs et par toute personne ayant accès aux lieux où les travaux sont exécutés, les dispositions de toute loi ou règlement relatifs à la santé et à la sécurité du travail et à satisfaire toutes leurs exigences. L'agent de sécurité agit en tant que représentant de la Ville en santé et sécurité et s'assure de le conseiller et de le représenter de façon adéquate;
- Est responsable de la gestion de la santé et de la sécurité du travail au quotidien sur les chantiers de construction où la Ville est maître d'œuvre : elle doit planifier, organiser, coordonner et contrôler l'ensemble des activités relatives à la prévention des accidents et des lésions

professionnelles sur les chantiers. Elle est celle qui informe, qui conseille et qui recommande sur le chantier. Elle assure toutes autres responsabilités découlant des obligations usuelles d'agent de sécurité de construction au sens de la loi sur la santé et sécurité du travail.

## JUSTIFICATION

Les besoins des unités et la législation régissant la nature de cette dépense font en sorte qu'un appel d'offres public a dû être lancé. Un sondage a été réalisé auprès des unités afin d'évaluer leurs besoins.

À la suite de l'appel d'offres public, il y a eu douze (12) preneurs du cahier des charges sur le site SÉAO, dont vous trouverez la liste dans l'intervention de la Direction de l'approvisionnement du SCARM. Quatre (4) d'entre eux ont déposé une soumission. Nous avons tenté de connaître les motifs pour lesquels les firmes n'ont pas soumissionné, mais nous n'avons eu aucune réponse à l'exception de l'une d'entre elle. Plus précisément, au moment de l'intervention un seul désistement a été reçu pour spécifications demandés non rencontrés.

Le comité de sélection composé de trois (3) membres a siégé le 5 septembre 2017. L'analyse des offres a permis de constater que trois (3) des quatre (4) soumissionnaires ont obtenu la note de passage requise et l'un d'eux a été déclaré non-conforme aux règles d'adjudication de la Ville. L'analyse s'est effectuée à l'aide de la grille de critères de sélection présente au devis technique joint au présent dossier. Le comité, à la suite de l'évaluation des propositions des soumissionnaires, recommande d'octroyer le contrat à la firme Experts Geoconseil inc.

Soumissions conformes	Note Intérim	Note finale	Prix de base (taxes incluses)	Autre (taxes incluses)	Total
Experts Geoconseils inc.	77,67	0,42	3 024 366,22 \$	SO	3 024 366,22 \$
IGF Axiom inc.	83,50	0,36	3 710 846,18 \$	SO	3 710 846,18 \$
CIMA+	75,00	0,33	3 745 466,42 \$	SO	3 745 466,42 \$
Brûlé, Murray et associés inc.	61,50	-	-	SO	-
Dernière estimation réalisée à l'interne			3 080 841,00 \$	SO	3 080 841,00 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) ( <i>l'adjudicataire - estimation</i> )					(56 474,78 \$)
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) ( <i>(l'adjudicataire - estimation) / estimation</i> ) x 100					(1,8331 %)
Écart entre la 2 <sup>ème</sup> meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) ( <i>2<sup>ème</sup> meilleure note finale - adjudicataire</i> )					686 479,96 \$
Écart entre la 2 <sup>ème</sup> meilleure note finale et l'adjudicataire (%) ( <i>(2<sup>ème</sup> meilleure note finale - adjudicataire) / adjudicataire</i> ) x 100					22,6983 %

Puisque le contrat de services professionnels est d'une valeur de plus de 1 M\$ et que l'écart

entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme est de plus de 20 %, le dossier rencontre les exigences pour être soumis à la Commission permanente sur l'examen des contrats.

Le contrat de services professionnels est visé par la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics et l'attestation datée du 4 avril 2017 en provenance de l'Autorité des marchés financiers (AMF) a été soumis.

Le résultat des validations à l'effet que l'adjudicataire recommandé n'est pas inscrit au Registre des entreprises non admissibles (RENA) et il n'est pas rendu non-conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Il s'agit d'une entente-cadre sans imputation budgétaire pour la fourniture de services professionnels en soutien aux unités d'affaires. Les services seront effectués sur demande. Les arrondissements et les services corporatifs pourront faire appel à cette entente. Cette entente pourrait donc encourir des dépenses d'agglomération. Chacun des mandats confiés à la firme devra faire l'objet d'une autorisation de dépenses à l'aide d'un bon de commande en conformité avec les règles prévues aux différents articles du règlement de délégation de pouvoir en matière de contrat de services professionnels. L'enveloppe budgétaire totale qui devrait être consacrée aux différents mandats pour la Ville de Montréal totalisera au maximum une somme de 3 024 366,22 \$ sur trois (3) ans.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

S.O.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Advenant que ce mandat ne soit pas octroyé, la Ville ne pourrait pas assumer ses responsabilités en rapport avec la Loi sur la santé et sécurité au travail et serait en infraction. Elle s'exposerait à des poursuites par la CNESST et à des fermetures de chantiers qui ouvriraient la porte à des réclamations par les entrepreneurs en construction adjudicataires.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

S.O.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Début du contrat : 1<sup>er</sup> janvier 2018

Fin du contrat : 31 décembre 2020

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Validation du processus d'approvisionnement :  
Service de l'approvisionnement , Direction (Élisa RODRIGUEZ)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Mélanie LAZURE  
Conseillère principale SST

**Tél :** 514 280-6674  
**Télécop. :** 514 872-5236

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-10-05

Stéphane LAVOIE  
Chef de division - Prévention SST par intérim

**Tél :** 514 872-7005  
**Télécop. :**

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Marc-André CHARLAND  
Directeur par intérim  
**Tél :** 514 872-3133  
**Approuvé le :** 2017-10-16

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Diane DRH BOUCHARD  
DIRECTRICE DES RESSOURCES HUMAINES  
**Tél :** 514 872-0213  
**Approuvé le :** 2017-10-18

## **CONVENTION DE SERVICES PROFESSIONNELS**

**ENTRE :** **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public dont l'adresse principale est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, dûment autorisée aux fins des présentes en vertu de la résolution et de l'article 96 de la Loi sur les cités et ville;

Ci-après appelée la « **VILLE** »

**ET :**

**1) CORPORATION :** **EXPERTS GEOCONSEILS INC.**, personne morale ayant sa principale place d'affaires au 1250, Boulevard René-Lévesque O. suite 2200, Montréal, Qc, H3B 4W8, agissant et représentée par Mohamed Salah Kheidri, dûment autorisé aux fins des présentes, tel qu'il le déclare;

Ci-après appelé le « **CONTRACTANT** »

N° d'inscription T.P.S. : 1216271145

N° d'inscription T.V.Q. : 826439251

**LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :**

### **ARTICLE 1** **DÉFINITIONS**

Dans la présente convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les termes suivants signifient :

- 1.1 « **Directeur** » : la directrice du Service des ressources humaines ou son représentant dûment autorisé;
- 1.2 « **Annexe 1** » : les termes de référence pour services professionnels, en date du 7 août 2017 relatifs à des services d'agents de sécurité pour les chantiers de construction;
- 1.3 « **Annexe 2** » : l'offre de service présentée par le Contractant le 28 août 2017.

### **ARTICLE 2** **OBJET**

La Ville retient les services du Contractant qui s'engage, selon les termes et conditions de la présente convention et des Annexes 1 et 2 jointes aux présentes, à

Experts Geoconseil inc. est retenu pour ses services professionnels d'agents de sécurité tel que spécifié dans le code de sécurité pour les travaux de construction de la loi sur la santé et sécurité du travail pour répondre aux besoins des unités de la Ville de Montréal pour une période de trois (3) ans. L'objectif est de soutenir les unités qui le désirent afin d'assurer leurs obligations légales en matière de santé et sécurité du travail sur les chantiers de construction dont elle détient la maîtrise d'œuvre. Les services professionnels qui sont retenus seront offerts à l'ensemble des unités administratives de la Ville de Montréal et ceux-ci pourront utiliser ces services, s'ils le désirent. Les services professionnels pourraient donc être dispensés dans plus de 29 arrondissements ou services corporatifs de la Ville de Montréal.

Les services à fournir sont sommairement décrits ci-dessous :

- Fournir des agents qualifiés, selon les termes de l'article 5, en matière de santé et sécurité au travail aux endroits requis afin que soient respectés les lois et règlements en vigueur, dont entre autres la LSST et le Code de sécurité sur les chantiers de construction;
- Faire respecter par ses employés, par les entrepreneurs et par toute personne ayant accès aux lieux où les travaux sont exécutés, les dispositions de toute loi ou règlement relatifs à la santé et à la sécurité du travail et à satisfaire toutes leurs exigences. L'agent de sécurité agit en tant que représentant de la Ville en santé et sécurité et s'assure de le conseiller et de le représenter de façon adéquate;
- Est responsable de la gestion de la santé et de la sécurité du travail au quotidien sur les chantiers de construction où la Ville est maître d'œuvre : elle doit planifier, organiser, coordonner et contrôler l'ensemble des activités relatives à la prévention des accidents et des lésions professionnelles sur les chantiers. Elle est celle qui informe, qui conseille et qui recommande sur le chantier. Elle assure toutes autres responsabilités découlant des obligations usuelles d'agent de sécurité de construction au sens de la loi sur la santé et sécurité du travail.

### **ARTICLE 3** **INTERPRÉTATION**

- 3.1 Le texte de la présente convention prévaut sur toute disposition ou condition des Annexes 1 et 2 qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.
- 3.2 Le texte de l'Annexe 1 prévaut sur toute disposition ou condition de l'Annexe 2 qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

### **ARTICLE 4** **DURÉE**

La présente convention entre en vigueur à sa signature par les parties ou à toute date ultérieure fixée par le Directeur et prend fin lorsque le Contractant a complètement exécuté ses services, celui-ci demeurant tenu au respect de ses autres obligations envers la Ville.

**ARTICLE 5**  
**OBLIGATIONS DE LA VILLE**

La Ville doit :

- 5.1 assurer au Contractant la collaboration du Directeur;
- 5.2 remettre au Contractant les documents qu'elle jugera utiles à l'exécution de la convention, documents qui seront considérés exacts, à moins que le Directeur ne soit avisé sans délai et par écrit de leur inexactitude;
- 5.3 communiquer avec diligence au Contractant la décision du Directeur sur tout plan, rapport, proposition ou autre document soumis par le Contractant.

**ARTICLE 6**  
**OBLIGATIONS DU CONTRACTANT**

Le Contractant doit :

- 6.1 exécuter la convention en collaboration étroite avec le Directeur et tenir compte de toutes ses instructions et recommandations sur la façon d'exécuter le travail confié;
- 6.2 respecter l'échéancier, les orientations et les modes de fonctionnement décrits à la présente convention et aux Annexes 1 et 2;
- 6.3 assurer la confidentialité des données et des renseignements fournis par la Ville, de même que de ceux qui lui seraient révélés à l'occasion des services faisant l'objet des présentes;
- 6.4 obtenir l'autorisation écrite de la Ville avant d'utiliser ces données et renseignements à toute autre fin;
- 6.5 divulguer à la Ville tout intérêt qu'il peut avoir dans l'acquisition ou l'utilisation par la Ville de biens ou de services ayant une relation avec la présente convention;
- 6.6 remettre à la Ville, les documents ou autres éléments de production mis à sa disposition par celle-ci dans l'état où ils lui ont été livrés;
- 6.7 assumer ses frais généraux, tels le transport, les repas, les services de secrétariat et autres;
- 6.8 soumettre à la Ville une ou des factures détaillées tenant compte des heures attribuées à l'exécution de la convention et précisant le taux et le montant des taxes applicables aux services du Contractant, de même que le numéro d'inscription qui lui a été attribué par Revenu Canada pour les fins de la TPS et par Revenu Québec pour les fins de la TVQ;
- 6.9 transmettre au Directeur, selon les modalités et la fréquence que lui indique le Directeur, un rapport faisant état de l'avancement des travaux en regard notamment de l'évolution des coûts, du respect du calendrier et de la performance générale des activités;

- 6.10 transmettre au Directeur, selon les modalités que lui indique le Directeur, les comptes-rendus des réunions de coordination ou de chantier;
- 6.11 transmettre au Directeur, selon les modalités que lui indique le Directeur, les rapports de surveillance de chantier;

## **ARTICLE 7** **PRÉROGATIVES DU DIRECTEUR**

À l'exclusion de toute autre personne ou autorité, le Directeur a pleine compétence pour :

- 7.1 coordonner l'exécution de la convention;
- 7.2 décider, de façon définitive, de toute question soulevée par le Contractant quant à l'interprétation de la convention et des Annexes 1 et 2;
- 7.3 refuser les travaux, recherches et rapports du Contractant qu'il juge de mauvaise qualité ou non conformes aux dispositions de la convention ou des Annexes 1 et 2;
- 7.4 exiger du Contractant la rectification et la correction de ces travaux, recherches et rapports, aux frais de ce dernier.

## **ARTICLE 8** **HONORAIRES**

En contrepartie de l'exécution des obligations assumées par le Contractant, la Ville s'engage à lui verser une somme maximale de 3 024 366,22 \$, couvrant tous les honoraires et toutes les taxes applicables aux services du Contractant.

Cette somme est payable comme suit : Il s'agit d'une entente-cadre sans imputation budgétaire pour la fourniture de services professionnels en soutien aux unités d'affaires. Les services seront effectués sur demande. Les arrondissements et les services corporatifs pourront faire appel à cette entente (principe d'utilisateur payeur).

Toutefois, la Ville n'acquittera pas les honoraires du Contractant si les factures de ce dernier ne comportent pas toutes les informations requises quant à la TPS et à la TVQ.

Aucun paiement d'honoraires versé au Contractant ne constitue une reconnaissance du fait que les services rendus par celui-ci sont satisfaisants ou conformes aux termes de la présente convention.

## **ARTICLE 9** **LIMITE DE RESPONSABILITÉ**

La responsabilité de la Ville pouvant lui être imputée en raison de la présente convention et des faits ou omissions s'y rapportant ne peut en aucun cas excéder la somme maximale mentionnée à l'article 8.

### **ARTICLE 10** **DROITS D'AUTEUR**

En considération des honoraires prévus à l'article 8, le Contractant :

- 10.1 cède à la Ville tous ses droits d'auteur se rapportant aux rapports, études et autres documents réalisés dans le cadre de la présente convention, et renonce à ses droits moraux;
- 10.2 garantit la Ville qu'il est l'unique propriétaire ou l'usager autorisé des droits d'auteur relatifs aux rapports, études et documents dont il se sert aux fins d'exécuter la présente convention;
- 10.3 tient la Ville indemne de toute réclamation quant à ces droits, y compris les droits moraux, s'engage à prendre fait et cause pour cette dernière dans toute action intentée contre elle en raison de ces droits et à l'indemniser de tout jugement rendu à son encontre en capital, intérêts et frais.

### **ARTICLE 11** **RÉSILIATION**

- 11.1 La Ville peut mettre fin à cette convention en tout temps, sur simple avis écrit, en acquittant le coût des services alors rendus, sur présentation de pièces justificatives.
- 11.2 Le Contractant doit alors livrer à la Ville tous les rapports, études, données, notes et autres documents préparés à la date de l'avis de résiliation.
- 11.3 Le Contractant n'a aucun recours contre la Ville pour la perte de profits anticipés ni pour des dommages occasionnés du fait de cette résiliation.

### **ARTICLE 12** **CONDITIONS GÉNÉRALES**

#### **12.1 ÉLECTION DE DOMICILE**

Aux fins des présentes, chaque partie élit domicile à l'adresse indiquée à la première page de la présente convention ou à toute autre adresse dont elle aura préalablement avisé l'autre partie par courrier recommandé.

#### **12.2 HÉRITIERS ET REPRÉSENTANTS LÉGAUX**

La présente convention lie les héritiers et représentants légaux des parties, étant toutefois entendu que les droits et obligations de l'une des parties ne peuvent être cédés à un tiers qu'avec l'accord préalable écrit de l'autre partie.

### 12.3 MODIFICATION

Aucune modification aux termes de cette convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit des parties.

### 12.4 VALIDITÉ

Une disposition de la présente convention jugée invalide par le tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et force exécutoire.

### 12.5 LOIS APPLICABLES

La présente convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

### 12.6 LIEN D'EMPLOI

La présente convention ne crée d'aucune façon un lien d'emploi entre les parties.

**EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX EXEMPLAIRES, À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.**

Le     <sup>e</sup> jour de                    20

#### **VILLE DE MONTRÉAL**

Par : \_\_\_\_\_  
Me Yves Saindon, greffier de la Ville

Le     <sup>e</sup> jour de                    20

#### **EXPERTS GEOCONSEILS INC.**

Par : \_\_\_\_\_  
Mohamed Salah Kheidri, président

Cette convention a été approuvée par la résolution \_\_\_\_\_.

Le 4 avril 2017

EXPERTS GEOCONSEILS INC.  
A/S MONSIEUR MOHAMED SALAH KHEIDRI  
2220, RUE DES MIGRATIONS  
SAINT-LAURENT (QC) H4R 0G9

N° de décision : 2017-CPSM-1021142  
N° de client : 2700035690

**Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public**

---

Monsieur,

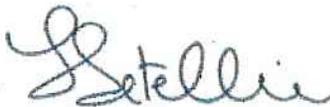
Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l'« **Autorité** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, le renouvellement de son autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). EXPERTS GEOCONSEILS INC. demeure donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Cette nouvelle autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **27 novembre 2019** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Contrats publics » du site web de l'Autorité au [www.lautorite.qc.ca](http://www.lautorite.qc.ca).

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.



Louis Letellier  
Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires

**Dossier # : 1174346005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des ressources humaines , Direction santé et mieux-être , Division prévention
<b>Objet :</b>	Conclure une entente avec la firme Experts Geoconseil inc. pour les services professionnels d'agents de sécurité tel que spécifié dans le code de sécurité pour les travaux de construction de la loi sur la santé et sécurité du travail pour répondre aux besoins des unités de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 3 024 366,22 \$, taxes incluses, pour une période de trois (3) ans, soit du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2020 inclusivement. Appel d'offres public no AO17-16231 (4 soumissionnaires, dont 3 conformes) / Approuver un projet d'entente à cette fin.

**SENS DE L'INTERVENTION**

Validation du processus d'approvisionnement

---

**FICHIERS JOINTS**



[17-16231 Tableau Final.pdf](#)[17-16231 intervention.pdf](#)[17-16231- Det Cah Final.pdf](#)

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Élisa RODRIGUEZ  
Agente d'approvisionnement II  
**Tél : 514-872-5506**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-10-12

Danielle CHAURET  
Chef de section  
**Tél : 514 872-1027**  
**Division : Service de l'approvisionnement , Direction**

## APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

### Identification

No de l'appel d'offres :  No du GDD :

Titre de l'appel d'offres :

Type d'adjudication :

### Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le :  -  -  Nombre d'addenda émis durant la période :

Ouverture originalement prévue le :  -  -  Date du dernier addenda émis :  -  -

Ouverture faite le :  -  -  Délai total accordé aux soumissionnaires :  jrs

Date du comité de sélection :  -  -

### Analyse des soumissions

Nbre de preneurs :  Nbre de soumissions reçues :  % de réponses :

Nbre de soumissions rejetées :  % de rejets :

Soumission(s) rejetée(s) (nom) :  Motif de rejet: administratif et / ou technique

Durée de la validité initiale de la soumission :  jrs Date d'échéance initiale :  -  -

Prolongation de la validité de la soumission de :  jrs Date d'échéance révisée :  -  -

### Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées  et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	<input checked="" type="checkbox"/>	# Lot
Expert Geoconseil Inc	3 024 366,22	<input checked="" type="checkbox"/>	
Cima +	3 745 466,42	<input type="checkbox"/>	
IGF Axion	3 710 846,18	<input type="checkbox"/>	

### Information additionnelle

Au moment de l'intervention un seul désitement a été reçu pour spécifications demandées non rencontrées.

Préparé par :

Le  -  -

17-16231 - Services professionnels d'agent de sécurité pour les chantiers de construction pour la Ville de Montréal

	<i>Présentation de l'offre</i>	<i>Compréhension du mandat et de la problématique</i>	<i>Expérience et expertise de la firme dans les travaux semblables</i>	<i>Qualification et expérience du personnel affecté au mandat</i>	<i>Qualification et expérience du chargé de projet</i>	<i>Pointage intermédiaire</i>	<i>Prix</i>	<i>Pointage final</i>		<i>Comité</i>
<b>FIRME</b>	<b>5%</b>	<b>15%</b>	<b>20%</b>	<b>30%</b>	<b>30%</b>	<b>100%</b>	<b>\$</b>		<b>Rang</b>	<b>Date</b>
Brulé, Murray et Associés	2,17	7,67	11,33	17,67	22,67	61,50			<b>Non conforme</b>	<b>Heure</b>
Cima +	3,67	11,67	15,33	21,00	23,33	75,00	3 745 466,42 \$	<b>0,33</b>	<b>3</b>	<b>Lieu</b>
Experts Geoconseil Inc	2,67	12,67	15,00	23,67	23,67	77,67	3 024 366,22 \$	<b>0,42</b>	<b>1</b>	<b>255 boul. Crémazie/4e étage/Salle 436 Sollicitation</b>
IGF Axiom	4,00	11,50	17,33	26,00	24,67	83,50	3 710 846,18 \$	<b>0,36</b>	<b>2</b>	
0						-		-		
<b>Agent d'approvisionnement</b>	<b>Elisa Rodriguez</b>									
										<b>Multiplicateur d'ajustement</b>
										<b>10000</b>



LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE  
D'APPEL D'OFFRES DU  
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Rechercher un avis

Exploité par CGI en partenariat avec [Constructo](#) pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.



[Recherche avancée](#)

[Avis du jour](#)

[Service à la clientèle](#)

[Aide](#)

[Recherche avancée](#)

[FERMER LA SESSION](#)

[ENGLISH](#)

[Mon SEAO](#)

[Mes avis](#)

[Rapports](#)

[Profil](#)

[Organisation](#)

[COMMANDES](#)

[PANIER](#)

Mes avis

**Saisir un avis**

[Information](#)

[Description](#)

[Classification](#)

[Conditions](#)

[Documents](#)

[Modalités](#)

[Résumé](#)

[Addenda](#)

[Liste des commandes](#)

► **Résultats  
d'ouverture**

[Contrat conclu](#)

## Liste des commandes



**Numéro** : 17-16231

**Numéro de référence** : 1095706

**Statut** : En attente des résultats d'ouverture

**Titre** : Services professionnels d'agent de sécurité pour les chantiers de construction pour la Ville de Montréal

<u>Organisation</u>	<u>Contact</u>	<u>Date et heure de commande</u>	<u>Addenda envoyé</u>
AXIA SERVICES. 13025, Jean Grou Montréal, QC, H1A 3N6 NEQ : 1142208512	<a href="#">Madame Micheline Lapointe</a> Téléphone : 514 642- 3250 Télécopieur : 514 642- 3430	<b>Commande</b> : <b>(1325123)</b> 2017-08-08 10 h 33 <b>Transmission</b> : 2017-08-08 10 h 33	2810288 - 17- 16231 Addenda n°1 2017-08-22 15 h 13 - Courriel <b>2812391 - 17- 16231 Addenda n°2</b> 2017-08-25 15 h 13 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Brulé, Murray et associés inc. 65 boisjoli Saint-Boniface-de-Shawinigan, QC, G0X 2L0 NEQ : 1167444778	<a href="#">Monsieur Raymond Brulé</a> Téléphone : 819 535- 5853 Télécopieur : 819 535- 1492	<b>Commande</b> : <b>(1325859)</b> 2017-08-09 11 h 39 <b>Transmission</b> : 2017-08-09 11 h 39	2810288 - 17- 16231 Addenda n°1 2017-08-22 15 h 14 - Télécopie 2812391 - 17- 16231 Addenda n°2

			2017-08-25 15 h 14 - Télécopie Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Cima+s.e.n.c. 3400, boul. du souvenir bureau 600 Laval, QC, H7V 3Z2 <a href="http://www.cima.ca">http://www.cima.ca</a> NEQ : 3340563140	<a href="#">Madame Linda Fontaine</a> Téléphone : 514 337-2462 Télécopieur : 514 281-1632	<b>Commande : (1327084)</b> 2017-08-11 10 h 31 <b>Transmission :</b> 2017-08-11 10 h 31	2810288 - 17-16231 Addenda n°1 2017-08-22 15 h 13 - Courriel 2812391 - 17-16231 Addenda n°2 2017-08-25 15 h 13 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Experts Geoconseils 1250, boul. René-Lévesque Ouest, Suite 2200 Montréal, QC, H3B 4W8 <a href="http://expertsgeoconseils.com">http://expertsgeoconseils.com</a> NEQ : 1166516261	<a href="#">Madame nouha cherif</a> Téléphone : 514 968-8564 Télécopieur : 514 934-4640	<b>Commande : (1326125)</b> 2017-08-09 16 h 25 <b>Transmission :</b> 2017-08-09 16 h 25	2810288 - 17-16231 Addenda n°1 2017-08-22 15 h 13 - Courriel 2812391 - 17-16231 Addenda n°2 2017-08-25 15 h 13 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
G I sécurité patrouille. 3-300 Frontenac Saint-Jean-sur-Richelieu, QC, J3B8B8 <a href="http://www.gisecuritepatrouille.com">http://www.gisecuritepatrouille.com</a> NEQ : 1171075469	<a href="#">Monsieur Ghislain Bourgeois</a> Téléphone : 438 869-0591 Télécopieur :	<b>Commande : (1332803)</b> 2017-08-24 18 h 41 <b>Transmission :</b> 2017-08-24 18 h 41	2810288 - 17-16231 Addenda n°1 2017-08-24 18 h 41 - Téléchargement 2812391 - 17-16231 Addenda n°2 2017-08-25 15 h 13 - Courriel

			Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Groupe Bussier 125 place de la rive Sainte-Catherine, QC, J5C1M2 NEQ : 1166465618	<a href="#">Monsieur Dave Bujold</a> Téléphone : 514 915- 2653 Télécopieur :	<b>Commande</b> : <b>(1328444)</b> 2017-08-15 11 h 44 <b>Transmission</b> : 2017-08-15 11 h 44	2810288 - 17- 16231 Addenda n°1 2017-08-22 15 h 13 - Courriel 2812391 - 17- 16231 Addenda n°2 2017-08-25 15 h 13 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Groupe de sécurité Garda SENC 1390, rue Barré Montréal, QC, H3C 1N4 <a href="http://www.garda.ca">http://www.garda.ca</a> NEQ : 3368599133	<a href="#">Madame Andreanne Rheume</a> Téléphone : 514 281- 2811 Télécopieur : 514 281- 2860	<b>Commande</b> : <b>(1324507)</b> 2017-08-07 13 h 19 <b>Transmission</b> : 2017-08-07 13 h 19	2810288 - 17- 16231 Addenda n°1 2017-08-22 15 h 13 - Courriel 2812391 - 17- 16231 Addenda n°2 2017-08-25 15 h 13 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Haute sécurité investigation inc 6520 Rue Beaubien Est, suite 105 Montréal, QC, H1M1A9 <a href="http://www.hautesecuriteinvest.com">http://www.hautesecuriteinvest.com</a> NEQ : 1165583106	<a href="#">Monsieur Jean Junior Joanis</a> Téléphone : 514 587- 6088 Télécopieur :	<b>Commande</b> : <b>(1327451)</b> 2017-08-14 3 h 19 <b>Transmission</b> : 2017-08-14 3 h 19	2810288 - 17- 16231 Addenda n°1 2017-08-22 15 h 13 - Courriel 2812391 - 17- 16231 Addenda n°2 2017-08-25 15 h 13 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié

			(plan) : Messagerie (Purolator)
IGF axiom inc 4125 AUTOROUTE DES LAURENTIDES Laval, QC, H7L 5W5 NEQ : 1147455431	<a href="#">Madame Marie-Claude Ainey</a> Téléphone : 514 645- 3443 Télécopieur : 450 688- 9879	<b>Commande</b> : <b>(1325145)</b> 2017-08-08 10 h 47 <b>Transmission</b> : 2017-08-08 10 h 47	2810288 - 17- 16231 Addenda n°1 2017-08-22 15 h 13 - Courriel 2812391 - 17- 16231 Addenda n°2 2017-08-25 15 h 13 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Neptune Security Services Inc 1250 Boul. Rene-levesque Ouest, Porte 2200 Montréal, QC, H3B4W8 <a href="http://www.neptune-security.com">http://www.neptune-security.com</a> NEQ : 1168627108	<a href="#">Monsieur J. Garfield</a> Téléphone : 1855 445- 8048 Télécopieur : 1866 608- 0807	<b>Commande</b> : <b>(1324964)</b> 2017-08-08 8 h 42 <b>Transmission</b> : 2017-08-08 8 h 42	2810288 - 17- 16231 Addenda n°1 2017-08-22 15 h 13 - Courriel 2812391 - 17- 16231 Addenda n°2 2017-08-25 15 h 13 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Production Sécurité 65 rue brunswick 219 Dollard-des-Ormeaux, QC, h9b 2n4 <a href="http://productionsecurite.ca">http://productionsecurite.ca</a> NEQ : 1171083786	<a href="#">Monsieur Manel Mauvais</a> Téléphone : 514 583- 1465 Télécopieur :	<b>Commande</b> : <b>(1327107)</b> 2017-08-11 10 h 50 <b>Transmission</b> : 2017-08-11 10 h 50	2810288 - 17- 16231 Addenda n°1 2017-08-22 15 h 13 - Courriel 2812391 - 17- 16231 Addenda n°2 2017-08-25 15 h 13 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)

VIMY GESTION DES RISQUES  
INC.  
2572 Boulevard Daniel-Johnson  
2è Etage  
Laval, QC, h7t2r3  
<http://www.vimyrisks.com> NEQ :  
1172797475

[Monsieur  
RAPHAEL  
LUBOMBO  
TANGU](#)  
Téléphone  
: 514 980-  
2677  
Télécopieur  
: 450 902-  
2676

**Commande** 2810288 - 17-  
**: (1327382)** 16231 Addenda  
2017-08-11 n°1  
20 h 17 2017-08-22 15  
**Transmission** h 13 - Courriel  
:  
2017-08-11 2812391 - 17-  
20 h 17 16231 Addenda  
n°2  
2017-08-25 15  
h 13 - Courriel  
Mode privilégié  
(devis) :  
Courrier  
électronique  
Mode privilégié  
(plan) : Courrier  
électronique

Le site officiel des  
appels d'offres du  
Gouvernement du  
Québec.

Les avis publiés sur le site  
proviennent des ministères et  
organismes publics, des  
municipalités, des organisations  
des réseaux de la santé et des  
services sociaux ainsi que de  
l'éducation.

#### Besoin d'aide?

[Aide en ligne](#)   
[Formation en ligne](#)  
[Glossaire](#)  
[Plan du site](#)  
[Accessibilité](#)  
[UPAC-Signaler un  
acte répréhensible](#)  


#### Service clientèle

[Grille des tarifs](#)  
[Contactez-nous](#)  
[Nouvelles](#)  
[Marchés publics  
hors Québec](#)   
[Registre des  
entreprises non  
admissibles](#)   
[Autorité des  
marchés financiers](#)  


#### À propos

[À propos de SEAO](#)  
[Info sur Constructo](#)  
[Conditions  
d'utilisation](#)  
[Polices supportées](#)

#### Partenaires



**Dossier # : 1174346005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des ressources humaines , Direction santé et mieux-être , Division prévention
<b>Objet :</b>	Conclure une entente avec la firme Experts Geoconseil inc. pour les services professionnels d'agents de sécurité tel que spécifié dans le code de sécurité pour les travaux de construction de la loi sur la santé et sécurité du travail pour répondre aux besoins des unités de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 3 024 366,22 \$, taxes incluses, pour une période de trois (3) ans, soit du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2020 inclusivement. Appel d'offres public no AO17-16231 (4 soumissionnaires, dont 3 conformes) / Approuver un projet d'entente à cette fin.

**Numéro du mandat**  
SMCE174346005

**Date du mandat**  
2017-11-22

**Objet du mandat**

Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats

**Type de mandat**

Commission sur l'examen des contrats

**VU** le Règlement sur la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats (RCG 11-008);

**VU** la résolution CG11 0082 qui détermine les critères de sélection des contrats qui doivent être soumis à la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats;

**VU** que le contrat de services professionnels est d'une valeur de plus de 1 M\$ et qu'il présente un écart de plus de 20 % entre le prix soumis par l'adjudicataire et le prix soumis par la firme ayant obtenu le 2e plus haut pointage;

Le comité exécutif, après avoir pris connaissance du dossier décisionnel 1174346005, mandate la Commission sur l'examen des contrats afin d'étudier ce dossier.

Signé le : 2017-11-22

**Jean-François MILOT**

---

**Chef de division soutien aux instances**

**Dossier # :1174346005**

**Service du greffe**

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation  
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134  
Montréal (Québec) H2Y 1C6

**Commission permanente sur l'examen des contrats**

**La Commission :**

**Présidente**

*Mme Karine Boivin Roy  
Arrondissement de Mercier –  
Hochelaga-Maisonneuve*

**Vice-présidentes**

*Mme Paola Hawa  
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue*

*Mme Émilie Thuillier  
Arrondissement d'Ahun-  
Cartierville*

**Membres**

*M. Christian Arseneault  
Arrondissement de Côte-de-  
Neiges-Notre-Dame-de-Grâce*

*Mme Julie Brisebois  
Village de Senneville*

*M. Luc Gagnon  
Arrondissement de Verdun*

*Mme Fanny Magini  
Arrondissement d'Outremont*

*M. Giovanni Rapanà  
Arrondissement de Rivière-des-  
Prairies – Pointe-aux-Trembles*

*Mme Micheline Rouleau  
Arrondissement de Lachine*

*M. Robert Samoszewski  
Arrondissement de L'Île-Bizard –  
Sainte-Geneviève*

*Mme Lili-Anne Tremblay  
Arrondissement de Saint-Léonard*

**Le 25 janvier 2018**

**Rapport d'examen de la conformité du processus  
d'appel d'offres - Mandat SMCE174346005**

**Conclure une entente avec la firme Experts Geoconseil inc. pour les services professionnels d'agents de sécurité tel que spécifié dans le code de sécurité pour les travaux de construction de la *Loi sur la santé et sécurité du travail* pour répondre aux besoins des unités de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 3 024 366,22 \$, taxes incluses, pour une période de trois (3) ans, soit du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2020 inclusivement. Appel d'offres public no AO17-16231 (4 soumissionnaires, dont 3 conformes) / Approuver un projet d'entente à cette fin.**

*(ORIGINAL SIGNÉ)*

*(ORIGINAL SIGNÉ)*

Karine Boivin Roy  
Présidente

Pierre G. Laporte  
Secrétaire recherchiste

## Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

## Mandat SMCE174346005

Conclure une entente avec la firme Experts Geoconseil inc. pour les services professionnels d'agents de sécurité tel que spécifié dans le code de sécurité pour les travaux de construction de la *Loi sur la santé et sécurité du travail* pour répondre aux besoins des unités de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 3 024 366,22 \$, taxes incluses, pour une période de trois (3) ans, soit du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2020 inclusivement. Appel d'offres public no AO17-16231 (4 soumissionnaires, dont 3 conformes) / Approuver un projet d'entente à cette fin.

À sa séance du 22 novembre 2017, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait aux critères suivants :

- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M\$ présentant un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le soumissionnaire ayant obtenu la deuxième meilleure note totale suite à l'utilisation d'une grille d'évaluation.*

Le 11 janvier 2018, les membres de la commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus relativement au mandat confié. Des représentants du Service des ressources humaines ont répondu aux questions des membres de la commission.

Les membres ont salué la décision de mettre en place une entente-cadre pour regrouper les besoins des unités administratives en ce qui a trait aux services professionnels d'agents de sécurité possédant une attestation de la Commission des normes, de l'équité de la santé et de la sécurité du travail (CNESST). Ces agents qualifiés pourront s'assurer du respect des lois et règlements en vigueur, notamment de la *Loi sur la santé et la sécurité au travail (LSST)* et du *Code de sécurité pour les travaux de construction*.

Les membres ont reçu des réponses satisfaisantes à leurs questions dans ce dossier.

## **Conclusion**

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service des ressources humaines pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la commission. La commission adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération :

*Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération à savoir :*

- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M\$ présentant un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le soumissionnaire ayant obtenu la deuxième meilleure note totale suite à l'utilisation d'une grille d'évaluation.*

*Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la commission;*

*Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la commission aux responsables du dossier;*

*Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;*

**À l'égard du mandat SMCE174346005 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.**



**Dossier # : 1176641006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la diversité sociale et des sports , Direction des sports , Division des sports et de l'activité physique
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 22 a) soutenir et faire connaître, avec l'appui des partenaires du milieu, une offre de services diversifiée et complémentaire répondant aux besoins évolutifs de la population et promouvoir un mode de vie actif
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver la déclaration de la Ville-hôte (Host City Declaration), l'énoncé de vision de Montréal (Host City Vision Statement), l'accord de Ville-hôte (Host City Agreement) et quatre (4) accords de sites d'entraînement (Training Site Agreement) conditionnellement à la réalisation de certaines conditions et autoriser la mairesse à signer lorsque ces conditions auront été réalisées

Il est recommandé au comité exécutif :

1. De mandater le Service de la diversité sociale et des sports pour s'assurer du respect de trois conditions préalables à la signature de tout engagement de la Ville de Montréal envers la Fédération Internationale de Football Association ( FIFA):

- L'octroi d'une contribution financière et d'une contribution en biens et services, constatée dans une entente signée par les gouvernements fédéral et provincial, à la Ville de Montréal jusqu'à hauteur d'une valeur correspondant approximativement à 65 % des coûts reliés à l'événement;
- La signature par la Régie des installations olympiques et par l'Association canadienne de soccer inc. (ACS) de l'accord de stade (Stadium Agreement) relatif à l'utilisation du Stade olympique et des aménagements à y apporter;
- L'obtention de l'accord de l'Impact de Montréal F.C., constaté dans une entente à intervenir entre la Ville de Montréal et l'Association canadienne de soccer inc. (ACS) relatif à l'accord de site d'entraînement (Training Site Agreement) pour l'utilisation du centre Nutrilait et des aménagements à y apporter.

2. De mandater le Service de la diversité sociale et des sports pour convenir d'une entente permettant à la Ville d'obtenir la contribution financière et en biens et services des gouvernements fédéral et provincial mentionnée au point 1 de la présente

recommandation.

Il est recommandé de recommander au conseil d'agglomération :

D'approuver la déclaration de la Ville-hôte (Host City Declaration), l'énoncé de vision de Montréal (Host City Vision Statement), l'accord de Ville-hôte (Host City Agreement) et quatre (4) accords de sites d'entraînement (Training Site Agreement), le tout conditionnellement à ce que toutes et chacune des conditions mentionnées ci-dessous soient réalisées :

- L'octroi d'une contribution financière et d'une contribution en biens et services, constatée dans une entente signée par les gouvernements fédéral et provincial à la Ville de Montréal jusqu'à hauteur d'une valeur correspondant approximativement à 65 % des coûts reliés à l'événement;
- La signature par la Régie des installations olympiques et par l'Association canadienne de soccer inc. (ACS) de l'accord de stade (Stadium Agreement) relatif à l'utilisation du Stade olympique et des aménagements à y apporter;
- L'obtention de l'accord de l'Impact de Montréal F.C., constaté dans une entente à intervenir entre la Ville de Montréal et l'Association canadienne de soccer inc. (ACS) relatif à l'accord de site d'entraînement (Training Site Agreement) pour l'utilisation du centre Nutrilait et des aménagements à y apporter.

**Signé par** Alain DG MARCOUX **Le** 2018-01-17 08:04

**Signataire :**

Alain DG MARCOUX

---

Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1176641006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la diversité sociale et des sports , Direction des sports , Division des sports et de l'activité physique
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 22 a) soutenir et faire connaître, avec l'appui des partenaires du milieu, une offre de services diversifiée et complémentaire répondant aux besoins évolutifs de la population et promouvoir un mode de vie actif
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver la déclaration de la Ville-hôte (Host City Declaration), l'énoncé de vision de Montréal (Host City Vision Statement), l'accord de Ville-hôte (Host City Agreement) et quatre (4) accords de sites d'entraînement (Training Site Agreement) conditionnellement à la réalisation de certaines conditions et autoriser la mairesse à signer lorsque ces conditions auront été réalisées

**CONTENU**

**CONTEXTE**

À l'été 2017, les fédérations nationales de soccer du Canada, des États-Unis et du Mexique ont formé un comité de candidature conjointe, UNIS 2026, pour la Coupe du Monde de la FIFA 2026 (FIFA 2026). Montréal a participé au processus de candidature. La candidature de Montréal est pilotée par un comité aviseur composé de L'Office des congrès et du tourisme du grand Montréal Inc., faisant aussi affaires sous Tourisme Montréal, de la Régie des installations olympiques faisant aussi affaires sous Parc olympique, du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MÉES), de l'Impact de Montréal F.C. (Impact de Montréal), de la Fédération du soccer du Québec et de la Ville de Montréal. Il est présidé par Tony Loffreda, Chef - Groupe des entreprises nationales-Québec RBC. L'implication de ces partenaires est une condition absolue au succès de ce projet.

En octobre 2017, Montréal était choisie parmi les neuf villes canadiennes concurrentes pour former UNIS 2026 avec 32 autres villes. Pour franchir la prochaine étape, d'ici le 31 janvier 2018, Montréal doit s'engager à signer : la déclaration de la ville-hôte (Host City Declaration), l'énoncé de la vision de Montréal (Host City Vision Statement), l'accord de ville-hôte (Host City Agreement) et quatre accords de sites d'entraînement (Training Site Agreement).

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Aucune

## DESCRIPTION

La Ville de Montréal a adopté en 2016 la Stratégie montréalaise en événements sportifs. Elle vise à positionner Montréal comme destination sportive par excellence au Canada et dans le Monde. L'accueil de matchs de la Coupe du monde FIFA s'inscrit dans cette stratégie. Aussi, la couverture médiatique et le rayonnement de l'événement contribueraient à placer Montréal au cœur de l'actualité sportive mondiale.

Les processus de candidature de villes-hôtes pour les événements sportifs de très grande envergure sont habituellement répartis sur plusieurs années et sont composés d'étapes de qualification. La Coupe du Monde de la FIFA est la 2<sup>e</sup> plus grande manifestation sportive au monde après les Jeux olympiques. Au Brésil, en 2014 le taux de fréquentation des stades était de 98,3 %, l'auditoire télévisuel global était de 3,2 milliards de personnes en plus de 2,8 millions de visionnements des matchs en ligne. Il y a eu 98 087 heures de télédiffusion dans 207 pays. En 2026, 48 nations se disputeront 80 matchs durant 30 jours. Pour cet événement, un processus de candidature accéléré est en cours. Deux candidatures seront considérées : celle du Maroc et celle d'UNIS 2026.

Si la candidature UNIS 2026 était retenue par la FIFA, potentiellement dix matchs se tiendraient au Canada. À ce jour, quatre villes canadiennes demeurent dans la course (Montréal, Toronto, Edmonton et Vancouver). À la fin du processus de sélection, en 2021, deux à quatre villes canadiennes seront choisies par la FIFA pour présenter de trois à six matchs chacune.

Le dossier de candidature UNIS 2026 doit contenir tous les engagements des stades, des sites d'entraînement et des aéroports pour les 32 villes. Ces contrats d'adhésion sont fournis par la FIFA et sont identiques pour toutes les villes :

Accord de ville-hôte	Ville de Montréal
Accord de quatre sites d'entraînement	Ville de Montréal
Accord d'un site d'entraînement	Impact de Montréal
Accord de stade	Régie des installations olympiques
Accord d'aéroport	Aéroports de Montréal

L'accord de Ville-hôte est tripartite entre la FIFA, l'Association canadienne de soccer (ACS) et la Ville de Montréal. Trois des quatre accords de sites d'entraînement sont bipartites entre les signataires ci-dessus mentionnés et l'ACS et le quatrième est tripartite entre l'ACS, la Ville de Montréal et l'Impact de Montréal F.C.. La FIFA en est bénéficiaire. Ils précisent les droits et les obligations des organisateurs des matchs. Les obligations y sont rédigées à partir des normes de la FIFA. Ces normes seront actualisées le 30 juin 2023. Les clauses des contrats sont non négociables. La signature des accords est irrévocable. Les accords seraient nuls si Montréal n'était pas choisie comme ville-hôte.

Les sources de revenus proviendront des gouvernements fédéral, provinciaux, des bureaux de tourisme, des municipalités, de la FIFA, de l'ACS et des revenus autonomes. Plusieurs éléments demeurent inconnus à ce jour.

Pour mieux gérer les risques, la Ville aurait avantage à s'assurer du respect de conditions préalables à la signature de tout engagement envers la FIFA, notamment des engagements de contribution des gouvernements fédéral et provincial. Des démarches ont d'ailleurs été entreprises à cet effet.

*Les conditions suivantes seraient requises pour la signature par la Ville des accords :*

- L'octroi d'une contribution financière et d'une contribution en biens et services, constatée dans une entente signée par les gouvernements fédéral et provincial

à la Ville de Montréal jusqu'à hauteur d'une valeur correspondant approximativement à 65% des coûts reliés à l'événement;

- La signature par la Régie des installations olympiques et par l'Association canadienne de soccer (ACS) de l'accord de stade (Stadium Agreement) relatif à l'utilisation du Stade olympique et des aménagements à y apporter.
- L'obtention de l'accord de l'Impact de Montréal, constaté dans une entente à intervenir entre la Ville de Montréal et ACS relatif à l'accord de site d'entraînement (Training Site Agreement) pour l'utilisation du centre Nutrilait et des aménagements à y apporter.

## **JUSTIFICATION**

La Ville souhaite établir ces conditions afin de répartir les risques et d'avancer dans le processus de candidature avec prudence et de façon responsable.

Il s'agit d'une vitrine internationale exceptionnelle afin de positionner la Ville de Montréal comme une métropole sportive de premier plan. Pour une période de plus ou moins un mois, cette tribune permettra à la Ville de rassembler les différentes communautés autour d'un même événement de notoriété mondiale.

Bien qu'il ne soit pas détaillé à ce jour, il est possible d'affirmer que le calendrier de la FIFA permettrait d'intensifier la saison touristique estivale en 2026. Selon le comité de candidature UNIS 2026, les retombées pourraient être de 210 M\$ US pour Montréal. D'autre part, selon le modèle MEETS (modèle développé par l'Alliance canadienne du tourisme sportif), la tenue de six matchs de la Coupe du Monde à Montréal est susceptible de produire un impact économique de 209 M\$ à Montréal. L'événement pourrait générer un PIB estimé à 102 M\$ à Montréal (activité économique nette). Au total 66 M\$ pourraient être payés en traitements et salaires à Montréal; ce qui permettrait de soutenir, selon les estimations, 922 emplois dans la ville de Montréal.

En marge de la candidature, un investissement de 200 M\$ à 300 M\$ a été confirmé récemment pour l'aménagement d'un toit avec une option démontable au Stade olympique en 2022. Des discussions sont en cours pour moderniser davantage le Stade olympique.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les coûts des obligations municipales ont été estimés à partir des paramètres qui sont connus. Selon les données et les scénarios disponibles à ce jour, on estime que les obligations municipales s'élèveraient à 69,5 M\$ en dollars 2026 (58,5 M\$ en fonctionnement et 11 M\$ en immobilisation). Le nombre de matchs et le choix des sites d'entraînement par la FIFA auront une incidence directe sur ce montant. Ces décisions seront prises en 2021. Les normes d'organisation seront actualisées au 30 juin 2023, ce qui pourrait aussi avoir un effet sur les coûts municipaux.

À ce stade-ci, si la Ville continue le processus de candidature, elle doit s'assurer que les risques sont répartis avec l'ensemble des partenaires gouvernementaux.

Le Service de la diversité sociale et des sports (SDSS) ne dispose pas dans son budget de la somme requise pour financer cette dépense. Un autre dossier décisionnel sera présenté lorsque les matchs seront confirmés à Montréal et les besoins financiers précisés.

En plus des coûts mentionnés précédemment qui découlent des obligations municipales, d'autres frais sont à prévoir (ex. : frais d'administration du dossier, frais de représentation, frais de production du plan d'affaires complet, etc.). En conséquence, l'ajustement de la base budgétaire du SDSS pour les années 2018 à 2021 ferait l'objet d'une décision ultérieure si la candidature de UNIS est sélectionnée. L'estimation actuelle est de 750 K\$ pour la période de 2018 à 2021.

La base budgétaire du SDSS devrait être réajustée ensuite en 2021 pour les années 2021 à 2027 si Montréal est choisie par la FIFA comme ville-hôte de l'événement en 2026.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Conformément au plan Montréal durable 2016-2020 de la Ville de Montréal, le SDSS sensibilisera le promoteur à organiser un événement écoresponsable et/ou zéro déchet. La signature FIFA 2026 « équité, accessibilité au sport, droits de la personne et durabilité » est cohérente avec les actions de la Ville de Montréal.

Le nouveau modèle d'affaires pour l'événement 2026 répond à des enjeux internationaux qui préoccupent autant les gouvernements que les organisations sportives. Aussi, Montréal s'associerait à la volonté de la FIFA de mettre en valeur des infrastructures existantes plutôt que de bâtir de nouvelles installations : cette vision concorde avec celle de la Ville en matière de développement durable.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Signer les engagements fournis par la FIFA permettrait à la Ville de Montréal de continuer de faire partie d'UNIS 2026. La signature des ententes est irrévocable. Toutefois, elles seraient caduques et non avenues si Montréal n'est pas choisie comme ville-hôte en 2021. S'abstenir de signer les ententes élimine définitivement la Ville de Montréal du projet UNIS 2026.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Il y a une opération de communication en accord avec le Service des communications.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

22 janvier 2018 : Présentation au conseil municipal

25 janvier 2018 : Présentation pour approbation au conseil d'agglomération

31 janvier 2018 : Transmission de la résolution de la Ville de Montréal à l'ACS (échéance fournie par l'ACS)

Février 2018 : Période visée pour l'obtention des engagements des gouvernements provincial et fédéral

Février 2018 : Période visée pour la signature par la Ville de Montréal de la déclaration de la ville-hôte, l'énoncé de la vision de Montréal, l'accord de ville-hôte et de quatre accords de sites d'entraînement

Mars 2018 : Dépôt de la candidature d'UNIS 2026 à la FIFA

13 juin 2018 : Annonce par la FIFA de l'hôte de la Coupe du Monde FIFA 2026 (UNIS 2026, Maroc ou aucun)

2021 : Sélection des 16 villes/stades hôtes

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Validation juridique avec commentaire :  
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Marie-Chantal VILLENEUVE)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Chantale PHILIE  
Conseillère en planification

**Tél :** 514-872-0947  
**Télécop. :** 514-872-9255

**ENDOSSÉ PAR** Le : 2017-12-12

Christine LAGADEC  
Chef de division

**Tél :** 514-872-4720  
**Télécop. :** 514-872-9255

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Luc DENIS  
Directeur

**Tél :** 514-872-0035  
**Approuvé le :** 2018-01-12

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Johanne DEROME  
directeur de service - diversité sociale et  
sports

**Tél :** 514-872-6133  
**Approuvé le :** 2018-01-17

**Dossier # : 1176641006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la diversité sociale et des sports , Direction des sports , Division des sports et de l'activité physique
<b>Objet :</b>	Approuver la déclaration de la Ville-hôte (Host City Declaration), l'énoncé de vision de Montréal (Host City Vision Statement), l'accord de Ville-hôte (Host City Agreement) et quatre (4) accords de sites d'entraînement (Training Site Agreement) conditionnellement à la réalisation de certaines conditions et autoriser la mairesse à signer lorsque ces conditions auront été réalisées

**SENS DE L'INTERVENTION**

Validation juridique avec commentaire

**COMMENTAIRES**

«Host City Agreement»

L'entente «Host City Agreement» dont la Fédération Internationale de Football Association (FIFA) exige la signature par la Ville, à défaut de quoi la candidature de la Ville sera irrecevable pour la tenue d'événements à Montréal dans le cadre de la Coupe du Monde de la FIFA 2026, est un contrat d'adhésion dont les termes et conditions n'ont pu être négociés.

L'entente contient plusieurs dispositions contraignantes pour la Ville, notamment celles visant à respecter des normes non encore identifiées par la FIFA, à fournir à la FIFA le support nécessaire afin d'assurer le respect de ses marques de commerces et autres droits en matière de propriété intellectuelle, à ne tenir à Montréal aucun autre événement sportif ou culturel d'envergure pendant une période allant de 1 à 7 jours avant, pendant et après les matchs et à indemniser la FIFA en cas d'annulation des matchs, peu importe la raison.

«Training Site Agreement»

La FIFA exige également la signature de l'entente «Training Site Agreement» par la Ville, à défaut de quoi la candidature de la Ville sera irrecevable. Ce contrat est aussi un contrat d'adhésion dont les termes et conditions n'ont pu être négociés.

En vertu de cette entente, la Ville offre que les sites d'entraînement identifiés en Annexe soient utilisés pour les événements, aux conditions qui y sont prévues.

Le «Host City Agreement» et le «Training Site Agreement» contiennent des clauses qui peuvent être très onéreuses pour la Ville. Ces clauses ont été identifiées au Service demandeur. Une fois signées, ces ententes deviennent fermes, sans aucune possibilité de sortie pour la Ville. Au surplus, ces ententes sont soumises à l'application des lois en vigueur en Suisse et tout litige en découlant sera soumis aux tribunaux de Zurich. Aucune analyse du droit Suisse n'a été effectuée par notre Service, notre intervention se limitant à confirmer que le contenu de ces ententes est conforme aux lois du Québec.

---

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Marie-Chantal VILLENEUVE  
Avocate  
**Tél : 514-872-2138**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2018-01-12

Marie-Andrée SIMARD  
Notaire, Chef de division  
**Tél : 514-872-8323**  
**Division : Droit contractuel**

## HOST CITY DECLARATION

(À transférer sur papier en-tête Ville)

Fédération Internationale de  
Football Association (FIFA)  
FIFA President  
FIFA-Strasse 20  
CH-8044 Zurich  
Switzerland

**[Date]**

### Host City Declaration – City of *Montréal*

Dear Mr. President

On behalf of the municipality and all municipal authorities of *Montréal* (the “**City**”), we hereby declare the following:

- (i) the City very much welcomes and supports the possibility that the 2026 FIFA World Cup (the “**Competition**”) may be staged in Canada, Mexico and the United States of America.;
- (ii) the City very much welcomes and supports the possible appointment by FIFA of the Member Associations to co-organise the Competition and, subject to such appointment, the possible selection and appointment by FIFA and the Member Associations of *Montréal* as host city in which matches and/or certain events related to the Competition may be staged;
- (iii) the City very much welcomes and supports the presence of FIFA and of any FIFA’s member associations as well as all visitors from around the world in *Montréal* in connection with the Competition and guarantees that there shall be no discrimination of whatever nature;
- (iv) the City will support FIFA and the Member Associations in connection with the hosting and staging of the Competition in such form as requested in, and in full compliance with, the host city agreement executed by the City;
- (v) the City will support all efforts that envisage that the hosting and staging of the Competition and single matches contributes to the development of football in *Montréal* in a sustainable manner;

Initialed by

\_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_

- (vi) the City will fully support FIFA and the Member Associations in their efforts to achieve that the hosting and staging of the Competition and any legacy and post-event related activities do not involve adverse impacts on internationally recognised human rights, including workers' rights;
- (vii) the City is committed to respecting, protecting and fulfilling human rights, including labour rights, in connection with the hosting and staging of the Competition and any legacy and post-event related activities, with particular attention to the provision of security, potential resettlement and eviction, workers' rights (including those of migrant workers), rights of children, gender and other forms of discrimination and freedom of expression and peaceful assembly, and will ensure that access to effective remedies is available where such adverse impacts do occur, including judicial and non-judicial complaint mechanisms with the power to investigate, punish and redress human rights violations;
- (viii) the City will fully support any efforts of FIFA and the Member Associations to ensure that any adverse impact on the natural environment and resources as a result of the preparation and organisation of the Competition is minimised and that, in particular, the principles of environmental protection are applied in relation to water usage, energy consumption, transport, procurement, construction and upgrading of infrastructure, waste management, tourism and the protection of environmentally sensitive areas affected by the Competition; and
- (ix) within its competence, the City will adopt all measures and enact all necessary laws, ordinances or regulations (including local, regional or national laws, ordinances or regulations) which may be required in order to ensure full compliance with the present Host City Declaration and the host city agreement until not later than 30 June, 2022. As long as the necessary laws, regulations and ordinances are not yet in force, this Host City Declaration shall be directly applicable and enforceable as of the date of its signing.

Municipality of **Montréal**

\_\_\_\_\_  
Date/Place

\_\_\_\_\_  
Valérie Plante, mairesse

\_\_\_\_\_  
Date/Place

\_\_\_\_\_  
Yves Saindon, greffier de la Ville

**[Official stamp has to be provided]**



## HOST CITY VISION MONTRÉAL

### OUR SHARED VISION

Together with our city partners from Canada, Mexico, and the United States, we are ready to host the 2026 FIFA World Cup™ – UNITED, AS ONE.

Together we recognize this as a once-in-a-generation opportunity to create a lasting and immensely positive legacy for our citizens, through the universal love of the global game.

Host Cities are central to the United Bid. They are the stage on which the FIFA World Cup™ takes place. Cities are a fusion of the public, private, and civic institutions that power economies and shape urban life. Together, it is the synergy created by our Host Cities that can transform this great event for future generations, through leadership, innovation, and example.

Together we are pledged to embrace equality, encourage accessibility, and celebrate diversity. We will use the new technologies at our disposal to accelerate progress and encourage fresh thinking – harnessing the momentum of this extraordinary event to bring about rapid advances in key areas such as health and fitness, education, human rights, and the environment.

### OUR HOST CITY VISION

As a Host City, we undertake to provide the highest standards of support to organizers, players, and fans. We guarantee the complete readiness of our city and all its facilities and we commit to total co-operation with all those organizations and individuals responsible for ensuring the seamless and efficient systems and logistics needed for the success of the event.

Further, in fulfilling our vision, it is our ultimate goal to contribute towards the prosperity, growth, and enthusiasm of the entire global soccer community and beyond, through staging an incredibly successful 2026 FIFA World Cup™.

#### **Our vision:**

Soccer, unity, society – By combining FIFA’s soccer expertise with local talent, creativity and strength in innovation, the success of this event will take soccer to new heights while at the same time benefiting every resident of our diverse communities. Soccer will be the unifying

thread linking all cultures and backgrounds and via consolidated efforts, Montreal's know-how will once again show the world its beauty and attractiveness – a city full of opportunities that stands as an example of cooperation and openness.

Our priorities include:

### **1. ENHANCING THE GAME:**

FIFA World Cup™ - A tremendous accelerator for the development of soccer on all fronts. Montreal will capitalize on the notoriety of the World Cup and activate initiatives before, during and after the event. From the grassroots to the development of excellence, existing programs will be improved and new ones developed: access and proper initiation to sport, introduction into camps and schools, talent identification and affiliated organization development, increased support for our sport-study programs, collaboration with partners to support the establishment of a Canadian professional soccer league, increased support for athletes selected for the Francophone Games 2025 and the Canada Games, development of mini-soccer programs, redistribution of assets and equipment across regions and initiatives to introduce and promote physical literacy amongst our youngsters.

### **2. ENGAGING FANS:**

Pride, uniqueness, experience – Montréal will create programs meeting collective expectations and objectives by ensuring an overall experience encouraging people to unite and be proud of their city. Through innovative alliances and technology, citizens will be able to make their desires known and influence decisions. They will be able to propose new and creative ideas and genuinely be involved in the project. Our existing customer experience program, “Vibrant MTL !”, will be aligned with the overall event strategy and branding providing fans with easy access to tourist and event specific information. Furthermore, a smart phone navigation application will be developed allowing fans to easily discover the city and all related event happenings

### **3. SUSTAINABLE EVENT MANAGEMENT AND ENVIRONMENTAL PROTECTION:**

FIFA World Cup™ is an opportunity for Montréal to showcase and improve their existing sustainability programs. In collaboration with other host cities, Montreal will capitalize on this opportunity by establishing stronger standards of eco-responsibility. Several tools and programs are already in place to ensure Montréal attains the quality standards set out by the Bureau de normalization du Québec (BNQ 9700-253). The Montréal community is already very engaged in making the city cleaner, greener, more prosperous and inclusive and will ensure additional initiatives help Montreal attain the next level.

### **4. HUMAN RIGHTS:**

Montréal has developed numerous tools to ensure social inclusion and coexistence, while improving the lives of the most vulnerable and protecting the environment. Some of the most recent initiatives are: the adoption of the “safe city” status for refugees, the creation of the Office for the integration of newcomers, the creation of the Center for the prevention of radicalization leading to violence, the appointment of a Children's commissioner and a

Protector of the homeless. For the FIFA World Cup™, we intend to use sports to enhance, promote and support our fundamental values.

#### **5. ECONOMIC OPPORTUNITY AND INNOVATION:**

Staging the 2026 FIFA World Cup™ will be an engine for growth in our community by encouraging economic activity, innovation and employment, particularly in the Mercier-Hochelaga-Maisonneuve (Olympic Stadium) borough. The soon to be adopted “Urban sport and outdoor activities” master plan highlights the necessity to make a concerted effort in the maintenance and optimization of soccer infrastructures in Montréal. The 2026 FIFA World Cup™ in Montréal will ensure that all recommended upgrade projects will receive significant financial support.

#### **6. HEALTH AND FITNESS:**

Soccer has proven its effectiveness as a way of inspiring people to greater fitness and better health. We will target communities with under privileged residents and use soccer and the FIFA World Cup™ as agents for change. Amongst other initiatives, Montreal will launch a sustainable street soccer program and eventually host the Homeless World Cup. We will also use soccer to facilitate the integration of new immigrants - soccer is an enabler allowing the development of closer ties between different cultural communities.

Staging the 2026 FIFA World Cup™ in North America – which is a dynamic, outward-looking region – would offer an unprecedented platform from which to promote these ideas and values. By helping to host this event, Montréal will be empowered to promote the growth of the game, fairness and opportunity for all, contribute to the environment, and help connect communities, nations, and the world.

The contributions we make as a Host City will be measured locally; the effects of our actions will lead to engagement across our nations, and our achievements will inspire opportunities throughout North America, the CONCACAF region, and around the world.

**Through all this and more, we will show just how ready Montréal is to host the FIFA World Cup™ UNITED, AS ONE.**

Submitted by Valérie Plante, Mayor :

Date: January 25<sup>th</sup> , 2018

Le 20 décembre 2017

Monsieur Luc Denis  
Directeur  
Direction des sports et de l'activité physique  
Service de la diversité sociale et des sports  
801 rue Brennan, Pavillon Prince, 4e étage  
Montréal (Québec) H3C 0G4

**Objet : Lettre d'appui à la candidature de Montréal pour l'accueil de la FIFA, en 2026**

---

Monsieur Denis,

C'est avec grand plaisir que nous appuyons la candidature de la ville de Montréal afin de recevoir plusieurs matchs de la FIFA durant l'été 2026. C'est à cet égard que nous offrirons les services de nos deux plateformes aéroportuaires Montréal-Trudeau et Montréal-Mirabel selon les besoins et ententes qui seront détaillées prochainement.

L'Aéroport international – Pierre-Elliott-Trudeau de Montréal est situé à une vingtaine de minutes du centre-ville et est l'aéroport le plus achalandé au Québec et le 3<sup>e</sup> au Canada accueillant 18 millions de passagers en 2017. Aéroports de Montréal (ADM) y a investi plus de 2,5 milliard de dollars au cours des 15 dernières années et nous poursuivons des travaux majeurs pour répondre à la croissance et au besoin de capacité grandissant pour les années à venir.

Le développement accéléré de Montréal-Trudeau confirme sa position comme aéroport de calibre mondial et son statut de plaque tournante du trafic international. Il offre 146 destinations directes desservies par 34 transporteurs. Durant les dernières années, nous avons agrandi la superficie commerciale avec un total de 157 000 pieds carrés offrant plus d'une centaine de boutiques et restaurants tout en ayant un hôtel *Marriott* intégré au terminal et qui compte 250 chambres.

.../2

M. Luc Denis

- 2 -

20 décembre 2017

Aéroports de Montréal est prêt à collaborer avec les organisateurs de la FIFA et à gérer l'accueil, les arrivées et les départs des participants durant les événements 2026. Je souhaite sincèrement que Montréal soit considérée comme ville d'accueil et je souligne encore une fois notre entière collaboration afin d'assurer le succès des matchs prévus en 2026.

Sincèrement,

Le président-directeur général



Philippe Rainville



## La Mairesse de Montréal

Le 10 janvier 2018

Monsieur Philippe Couillard  
Premier ministre du Québec  
Édifice Honoré-Mercier, 3e étage  
Québec (Québec) G1A 1B4

### **Objet : Demande d'appui financier — Coupe du monde de la FIFA 2026™**

Monsieur le Premier Ministre,

Comme vous le savez certainement, Montréal a été présélectionnée parmi sept villes canadiennes, dont Toronto, Edmonton et Vancouver, pour accueillir la Coupe du monde masculine de la FIFA 2026™.

Afin de franchir la prochaine étape du processus de sélection, le comité de candidature, formé des fédérations nationales de soccer du Canada, des États-Unis et du Mexique (Unis 2026), nous demande de signer, d'ici le 31 janvier 2018, un accord de ville hôte décrivant les responsabilités liées à l'accueil de la Coupe du monde.

Dans l'éventualité où des matchs seraient présentés à Montréal, le Québec bénéficierait d'une visibilité internationale exceptionnelle et de retombées économiques estimées à 235 M\$. À titre de partenaire dans ce projet unique, nous sollicitons aujourd'hui un engagement financier de votre gouvernement. À ce jour, nous estimons que la tenue de la compétition à Montréal coûterait quelque 150 M\$. Nous souhaitons que le gouvernement provincial offre un appui financier représentant le tiers du budget préliminaire (approximativement 50 M\$). Nous solliciterons également le gouvernement du Canada afin qu'il absorbe un tiers des dépenses. Dans la négative, la Ville de Montréal se verrait dans l'obligation de reconsidérer sa candidature en raison des sommes requises pour la tenue des matchs de la Coupe du monde.

Par ailleurs, le 9 novembre dernier, le gouvernement du Québec a donné le feu vert au remplacement du toit du Stade olympique en 2023 par une solution démontable, un investissement qui pourrait atteindre 250 M\$. Nous avons reçu cet engagement avec beaucoup d'intérêt puisqu'il s'agit d'une condition pour l'accueil de certains événements d'envergure. À cet égard, j'aimerais obtenir une confirmation que cette annonce représente un engagement ferme de la part de votre gouvernement, car aucun autre site au Québec ne répond aux exigences de la FIFA sur le plan de la capacité d'accueil.

... 2

Convaincue qu'ensemble, nous pourrions saisir cette occasion unique de faire la promotion du sport le plus pratiqué dans le monde, je vous remercie à l'avance de votre collaboration habituelle. Si vous avez besoin de plus amples renseignements, je vous invite à communiquer avec M. Luc Denis, directeur des sports et de l'activité physique à la Ville de Montréal, au 514 872-0035 ou à l'adresse [luc.denis@ville.montreal.qc.ca](mailto:luc.denis@ville.montreal.qc.ca).

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Premier Ministre, l'expression de ma haute considération.



Valérie Plante

c. c. Mme Rosannie Filato, responsable du développement social et communautaire,  
de l'itinérance, de la jeunesse et des sports et loisirs  
M. Tony Loffreda, président du comité de candidature Montréal 2026



**Dossier # : 1170603010**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Logement social et aide aux sans-abri
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter, en vertu du paragraphe 4 de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, un règlement autorisant la démolition d'un bâtiment d'habitation en vue de permettre la construction d'une résidence pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance sur le lot 1 361 710, localisé entre la rue Hochelaga et la rue de Toulouse

IL EST RECOMMANDÉ :

De demander au conseil d'agglomération d'adopter, en vertu du paragraphe 4, de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, un règlement autorisant la démolition d'un bâtiment d'habitation en vue de permettre la construction d'une résidence pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance sur le lot 1 361 710, localisé entre la rue Hochelaga et la rue de Toulouse.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2017-12-11 09:55

**Signataire :**

Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements

---

**Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement**

---

Séance ordinaire du mardi 5 décembre 2017

Résolution: CA17 27 0451

---

**Demander au conseil d'agglomération d'adopter, en vertu du paragraphe 4, de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, un règlement autorisant la démolition d'un bâtiment d'habitation en vue de permettre la construction d'une résidence pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance sur le lot 1 361 710, localisé entre la rue Hochelaga et la rue de Toulouse.**

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Suzie MIRON

Et résolu :

De demander au conseil d'agglomération d'adopter, en vertu du paragraphe 4, de l'article 89 de la *Charte de la Ville de Montréal*, un règlement autorisant la démolition d'un bâtiment d'habitation en vue de permettre la construction d'une résidence pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance sur le lot 1 361 710, localisé entre la rue Hochelaga et la rue de Toulouse.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.04 1170603010

Magella RIOUX

---

Secrétaire d'arrondissement

Signée électroniquement le 7 décembre 2017



**Dossier # : 1170603010**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Logement social et aide aux sans-abri
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Demander au conseil d'agglomération d'adopter, en vertu du paragraphe 4, de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, un règlement autorisant la démolition d'un bâtiment d'habitation en vue de permettre la construction d'une résidence pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance sur le lot 1 361 710, localisé entre la rue Hochelaga et la rue de Toulouse.

IL EST RECOMMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL :

De demander au conseil d'agglomération d'adopter, en vertu du paragraphe 4, de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, un règlement autorisant la démolition d'un bâtiment d'habitation en vue de permettre la construction d'une résidence pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance sur le lot 1 361 710, localisé entre la rue Hochelaga et la rue de Toulouse.

**Signé par** Jacques SAVARD **Le** 2017-11-28 14:36

**Signataire :**

Jacques SAVARD

---

Directeur d'arrondissement  
Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1170603010**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Logement social et aide aux sans-abri
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Demander au conseil d'agglomération d'adopter, en vertu du paragraphe 4, de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, un règlement autorisant la démolition d'un bâtiment d'habitation en vue de permettre la construction d'une résidence pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance sur le lot 1 361 710, localisé entre la rue Hochelaga et la rue de Toulouse.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le Centre NAHA sollicite une autorisation en vertu du paragraphe 4 de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal en prévision de démolir la résidence qu'il occupe depuis 2015, située sur le lot 1 361 710, et de construire, en lieu et place, un bâtiment d'habitation pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance, totalisant 28 unités de logements. Une demande a été déposée à cet effet par le requérant.

Selon les estimations fournies par l'architecte, compte tenu de l'ampleur des travaux nécessaires à la mise aux normes du bâtiment actuel, le projet de transformation exige une démolition, provoquant de ce fait, la perte des droits acquis de l'immeuble qui comporte plusieurs volets dérogatoires (taux d'implantation, usage, hauteur).

Ce projet d'habitation vise à fournir du logement social aux personnes défavorisées, réalisé par l'entremise de programme d'aide financière provenant de la Société d'habitation du Québec. La Direction de l'habitation de la Ville de Montréal est désignée comme étant le mandataire de la gestion pour le territoire de l'agglomération.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

**Description de l'organisme**

Le Centre NAHA offre des services d'accueil, de soutien, d'accompagnement et d'hébergement à toute personne de sexe masculin, âgée de 35 ans et plus, se retrouvant

dans une situation de grande précarité, dans une perspective de stabilisation et de réinsertion sociale.

L'organisme dispense aussi de l'aide alimentaire et vestimentaire en plus d'offrir des articles domestiques aux personnes démunies.

Le Centre NAHA œuvre dans l'arrondissement depuis l'an 2000, ses locaux sont situés au 5995, rue Hochelaga. Les registres de l'arrondissement ne relèvent aucune plainte faisant référence à de mauvaises relations avec le voisinage depuis son arrivée dans le quartier.

### **Description de la propriété et du voisinage**

La construction du bâtiment remonte à 1920. La propriété comprend aussi une annexe recouverte d'un parement métallique de couleur marron foncé, érigée sur un seul niveau, accessible à la fois par l'avant et par la ruelle. De la brique d'argile recouvre présentement la résidence.

De forme rectangulaire, le terrain en question couvre une superficie d'environ 399,1 mètres carrés.

Le bâtiment actuel présente plusieurs volets dérogatoires, à savoir :

- L'usage « maison de chambres » dans les secteurs d'habitation de catégorie H.1-3 (26 chambres);
- La hauteur en mètres, 10,3 au lieu de 7 mètres, et en étages, 3 au lieu de 2;
- Le taux d'implantation, plus de 70 %.

Le voisinage se caractérise par la présence de bâtiments d'habitation dont la hauteur peut varier entre un et trois étages. Les activités commerciales se concentrent davantage sur la rue Hochelaga.

### **Description du projet de remplacement**

La nouvelle résidence comprend trois étages (10,63 m) érigée en mode contigu regroupant 28 logements. Le sous-sol regroupe la salle communautaire, les espaces à bureaux ainsi que les locaux de services (déchets, électricité, mécanique, buanderie, conciergerie). Son revêtement extérieur se compose principalement de briques d'argile modulaires métriques de couleur « raisin » et de clins de métal (anthracite), tandis que l'on retrouve un parement métallique gris clair au troisième étage et offert aussi en bleu aux niveaux inférieurs, avec quelques insertions de panneaux de teintes plus foncées. Le requérant propose des portes et fenêtres dans les teintes assorties (gris foncé).

Une porte cochère en acier galvanisé permet d'accéder à la cour intérieure accessible par la ruelle par le biais d'un passage piétonnier parcourant le corridor laissé par le décroché du bâtiment. L'aménagement des espaces extérieurs comprend des surfaces gazonnées et plantées avec un recouvrement de pavés alvéolés communiquant avec la salle communautaire.

Le requérant ne prévoit pas fournir de cases de stationnement pour son projet.

### **Règlement d'urbanisme**

Le bâtiment résidentiel se trouve dans un secteur d'habitation de catégorie H.1-3 où le nombre de logements doit se limiter à trois unités. Le taux d'implantation maximum doit atteindre 70 %. La hauteur des immeubles peut varier entre un et deux étages sans jamais dépasser sept mètres. Les modes d'implantation sont régis par les règles d'insertion.

### **Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047)**

Le plan prévoit une affectation résidentielle pour l'ensemble du site avec des paramètres de hauteur entre un et quatre étages. Les taux d'implantation faibles ou moyens doivent être considérés. La réalisation du projet de remplacement s'inscrit à l'intérieur de ces orientations.

### **Dérogations**

L'analyse préliminaire du projet de remplacement permet d'identifier les dérogations suivantes :

- À la hauteur en étages et en mètres, 3 étages au lieu de 2, et 10,63 mètres au lieu de 7 mètres (article 9);
- Au pourcentage minimal de maçonnerie exigé pour une façade, inférieur à 80 % (article 81);
- À l'usage « résidence pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance » dans les secteurs d'habitation de catégorie H.1-3 (article 124);
- Au nombre maximum de logements par immeuble, 28 unités au lieu de 3, dans les secteurs d'habitation de catégorie H.1-3 (article 141);
- Au nombre minimal d'unité de stationnement à fournir, aucune case au lieu de 7 (article 561);
- À l'obligation de fournir la moitié des unités de stationnement à l'intérieur pour les immeubles de 13 logements et plus, aucune case au lieu de 4 (article 565).

### **JUSTIFICATION**

La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises recommande favorablement la présente requête. À sa rencontre du 25 juillet 2017, le comité consultatif d'urbanisme s'est prononcé de façon préliminaire en faveur de la hauteur proposée dans une optique de densité et de vision sociale.

La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises suggère d'assortir la présente demande d'autorisation des conditions suivantes :

- Soumettre l'émission des permis de construction et de transformation incluant aussi l'aménagement des espaces extérieurs à la procédure d'approbation prévue au Titre VIII du règlement d'urbanisme (PIIA);
- Fournir deux lettres de garantie bancaire irrévocable, l'une au montant de 202 900 \$, laquelle pourra être libérée lorsque le programme de réutilisation du sol sera complété et conforme aux conditions de la résolution suite à des travaux réalisés à l'aide d'un permis valide et l'autre au montant de 2 500 \$, émise aux mêmes termes, afin de s'assurer du parachèvement de l'aménagement des espaces extérieurs et pourra être encaissée par l'arrondissement à titre de pénalité.

À sa rencontre du 3 octobre 2017, le comité consultatif d'urbanisme s'est prononcé en faveur sans ajouter de conditions supplémentaires.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

La nouvelle construction sera recouverte d'un toit blanc et comporte un pourcentage de 22 % d'éléments végétaux.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

- Résolution du conseil d'arrondissement pour recommander l'adoption du règlement;
- Adoption d'une résolution par le conseil municipal;
- Adoption d'un avis de motion et du projet de règlement en vertu du paragraphe 4 de l'article 89 par le conseil d'agglomération;
- Adoption du règlement en vertu du paragraphe 4 de l'article 89 par le conseil d'agglomération;
- Parution d'avis public et entrée en vigueur du règlement.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

La présente demande déroge aux articles 9, 81, 124, 141, 561 et 565 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (01-275), mais peut être traitée par l'entremise du conseil d'agglomération en recourant aux pouvoirs prévus au paragraphe 4 de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal.

Le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) prévoit une affectation résidentielle pour l'ensemble du site avec des paramètres de hauteur entre un et quatre étages. Les taux d'implantation faibles ou moyens doivent être considérés. La réalisation du projet de remplacement s'inscrit à l'intérieur de ces orientations.

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Document(s) juridique(s) visé(s) :  
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Julie FORTIER)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

## Parties prenantes

Marthe BOUCHER, Service de la mise en valeur du territoire  
Andrée LÉVESQUE, Service de la mise en valeur du territoire  
Monique TESSIER, Service de la mise en valeur du territoire  
Julie LINTEAU, Service de la mise en valeur du territoire

Lecture :

Julie LINTEAU, 27 novembre 2017  
Marthe BOUCHER, 24 novembre 2017  
Monique TESSIER, 24 novembre 2017  
Andrée LÉVESQUE, 23 novembre 2017

---

### RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvain DECOSTE  
Conseiller en aménagement

**Tél :** 514 872-6066  
**Télécop. :** 514 872-2312

### ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-11-23

Réjean BOISVERT  
Chef de division - Division de l'urbanisme

**Tél :** 514 872-9635  
**Télécop. :** 514 872-2312

---

### APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Myriame BEAUDOIN  
Directrice

**Tél :** 514 868-3906  
**Approuvé le :** 2017-11-27



**Comité consultatif d'urbanisme  
CCU-2017-09**

**PROCÈS-VERBAL**  
**Séance tenue le mardi, 25 juillet 2017, à 9 h**  
**au 6854, rue Sherbrooke Est**  
**à la salle de conférence des élu-es**

**4.1 AVIS DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

**AVIS 27-CCU2017-1884**

**Objet : Avis préliminaire – Démolition du bâtiment d'habitation situé aux 2466-2468, rue Lacordaire, en vue de permettre la construction d'une résidence pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance**

**Endroit : Lot 1 361 710, localisé entre les rues Hochelaga et de Toulouse**

**Responsable du dossier : M. Sylvain Decoste, conseiller en aménagement**

**Synthèse des débats :**

Les membres prennent connaissance du dossier et émettent les commentaires suivants :

- Le comité exprime que dans une optique de densité et de vision sociale, il est favorable à la hauteur proposée;
- Certains membres s'interrogent sur la non-conformité du nombre de cases de stationnement;
- Les requérants répondent que les résidents de cet immeuble n'utilisent pas de véhicule;
- Certains membres s'interrogent sur le nombre d'unités de stationnement pour vélo;
- Les requérants répondent que le nombre d'unités de stationnement pour vélo est conforme à la réglementation en vigueur et que celles-ci sont installées dans la cour intérieure afin de favoriser la circulation et l'intégration des résidents;
- Le comité exprime qu'il est favorable au changement de matériaux au 3<sup>e</sup> étage puisqu'il permet d'atténuer la différence d'hauteur avec les immeubles voisins, mais que celui-ci doit être retravaillé.
- Le comité demande si le requérant a considéré l'option d'un retrait au 3<sup>e</sup> étage afin de diminuer l'impact visuel du bâtiment;

- Les requérants répondent qu'un recul de 3 pieds a été considéré et que celui-ci permettrait de conserver le nombre de logements souhaités. Le recul d'une fois la hauteur n'est cependant pas une option, car il y aurait une perte de logements, donc moins de subvention ce qui pourrait mettre en péril la viabilité financière du projet. De plus, cette option est peu sécuritaire selon les requérants, car les résidents ont tendance à sortir par les ouvertures qui donnent accès à l'espace en retrait;
- Un membre exprime que le seul impact de ce projet est l'ombrage que le bâtiment peut apporter sur la cour commerciale du bâtiment voisin.



**Comité consultatif d'urbanisme  
CCU-2017-11**

**PROCÈS-VERBAL  
Séance tenue le mardi, 3 octobre 2017, à 8 h 30  
au 6854, rue Sherbrooke Est  
à la salle 3 du conseil d'arrondissement**

**7.1 AVIS DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

**AVIS 27-CCU2017-1913**

**Dossier n° : 1170603010**

**Objet : Demander au conseil d'agglomération d'adopter, en vertu du paragraphe 4, de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, un règlement autorisant la démolition du bâtiment d'habitation, en vue de permettre la construction d'une résidence pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance**

**Endroit : 2466-2468, rue Lacordaire – Lot 1 361 710 entre les rues Hochelaga et Toulouse**

**Responsable du dossier : M. Sylvain Decoste, conseiller en aménagement**

**Recommandation du comité consultatif d'urbanisme :**

CONSIDÉRANT QUE le projet de remplacement s'intègre adéquatement au milieu avoisinant sur le plan architectural.

DE RECOMMANDER AU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DE DONNER UNE SUITE FAVORABLE À LA DEMANDE AVEC LES CONDITIONS SUIVANTES :

- Soumettre à l'émission des permis de construction et de transformation incluant aussi l'aménagement des espaces extérieurs à la procédure d'approbation prévue au Titre VIII du règlement d'urbanisme (PIIA);
- Fournir deux lettres de garantie bancaire irrévocable, l'une au montant de 202 900 \$, laquelle pourra être libérée lorsque le programme de réutilisation du sol sera complété et conforme aux conditions de la résolution suite à des travaux réalisés à l'aide d'un permis valide et l'autre au montant de 2 500 \$, émise aux mêmes termes, afin de s'assurer du parachèvement de l'aménagement des espaces extérieurs et pourra être encaissée par l'arrondissement à titre de pénalité;
- Remplacer les garde-corps proposés en cour arrière par des garde-corps en acier galvanisé pré-peint en usine ou des garde-corps vitré ou même des garde-corps en aluminium soudé.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**





**1170 603 010**

**Ville de Montréal**  
 Arrondissement de  
 Mercier-Hochelaga-Maisonneuve

Date: 20170921

Cadastre: Du Québec

Échelle:





**1170 603 010**

**Ville de Montréal**  
 Arrondissement de  
 Mercier-Hochelaga-Maisonneuve

---

Date: 20170921

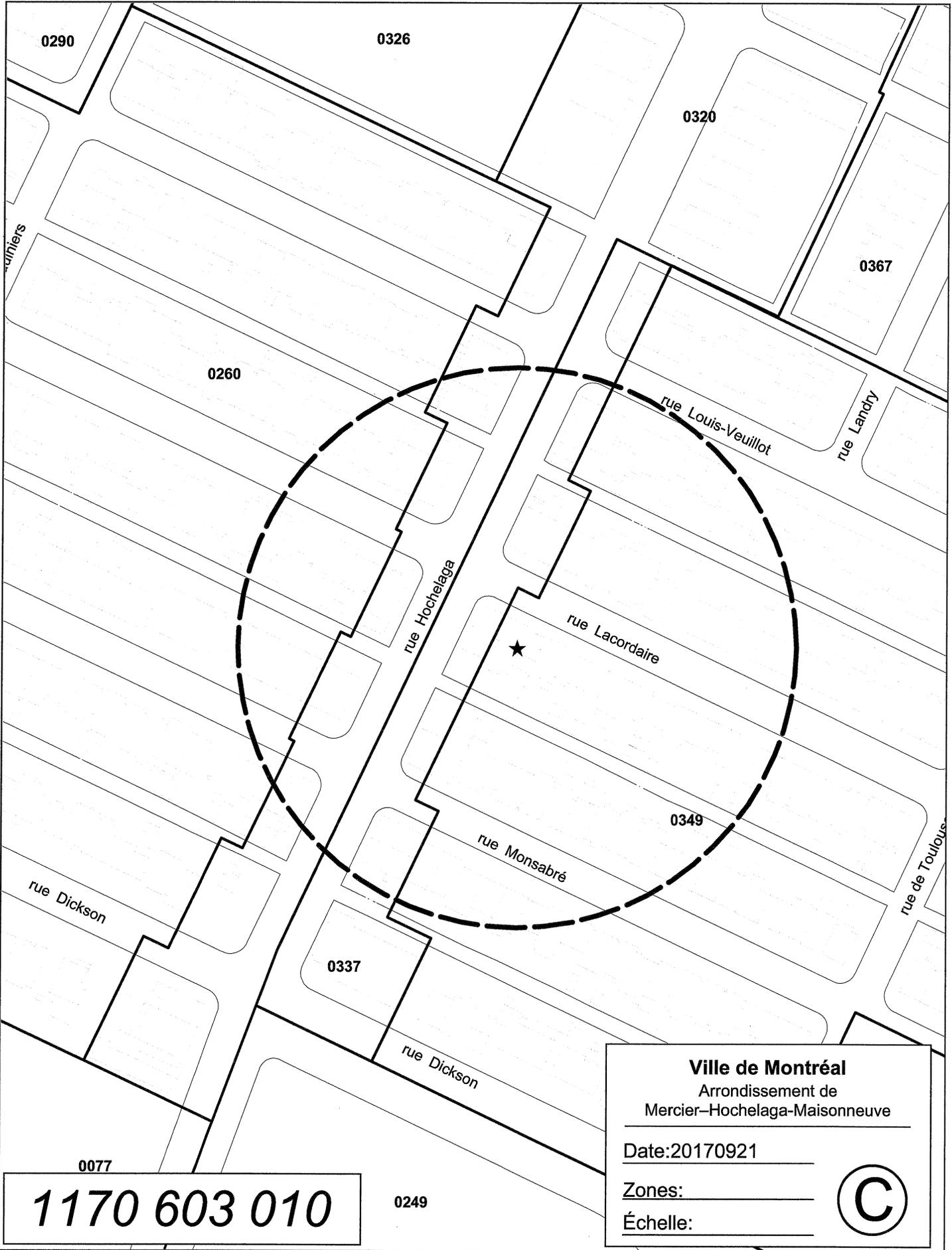
---

Utilisation du sol: \_\_\_\_\_

---

Échelle: \_\_\_\_\_





1170 603 010

**Ville de Montréal**  
Arrondissement de  
Mercier-Hochelaga-Maisonneuve

---

Date: 20170921

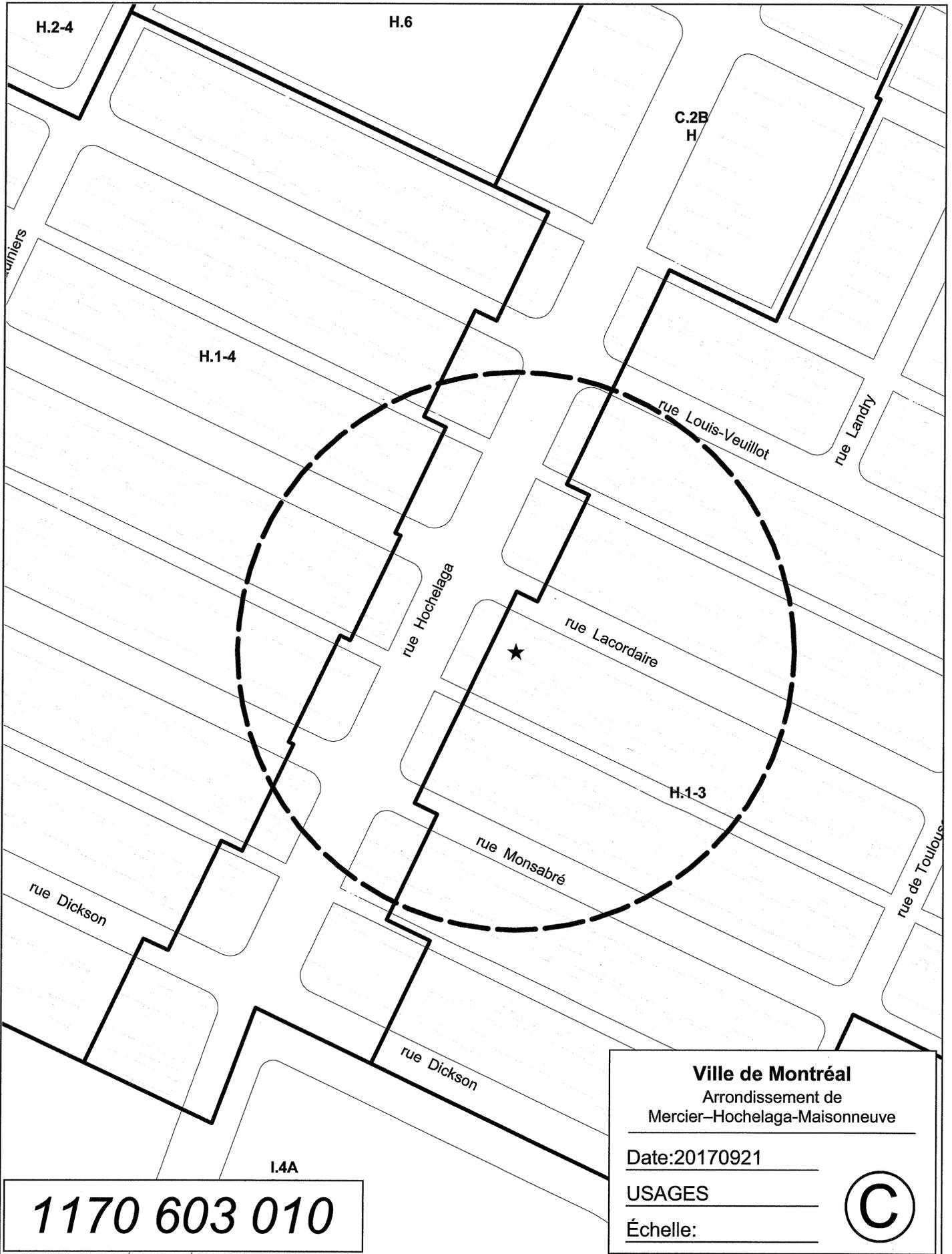
---

Zones: \_\_\_\_\_

---

Échelle: \_\_\_\_\_

©



1170 603 010

**Ville de Montréal**  
 Arrondissement de  
 Mercier-Hochelaga-Maisonneuve

---

Date:20170921

---

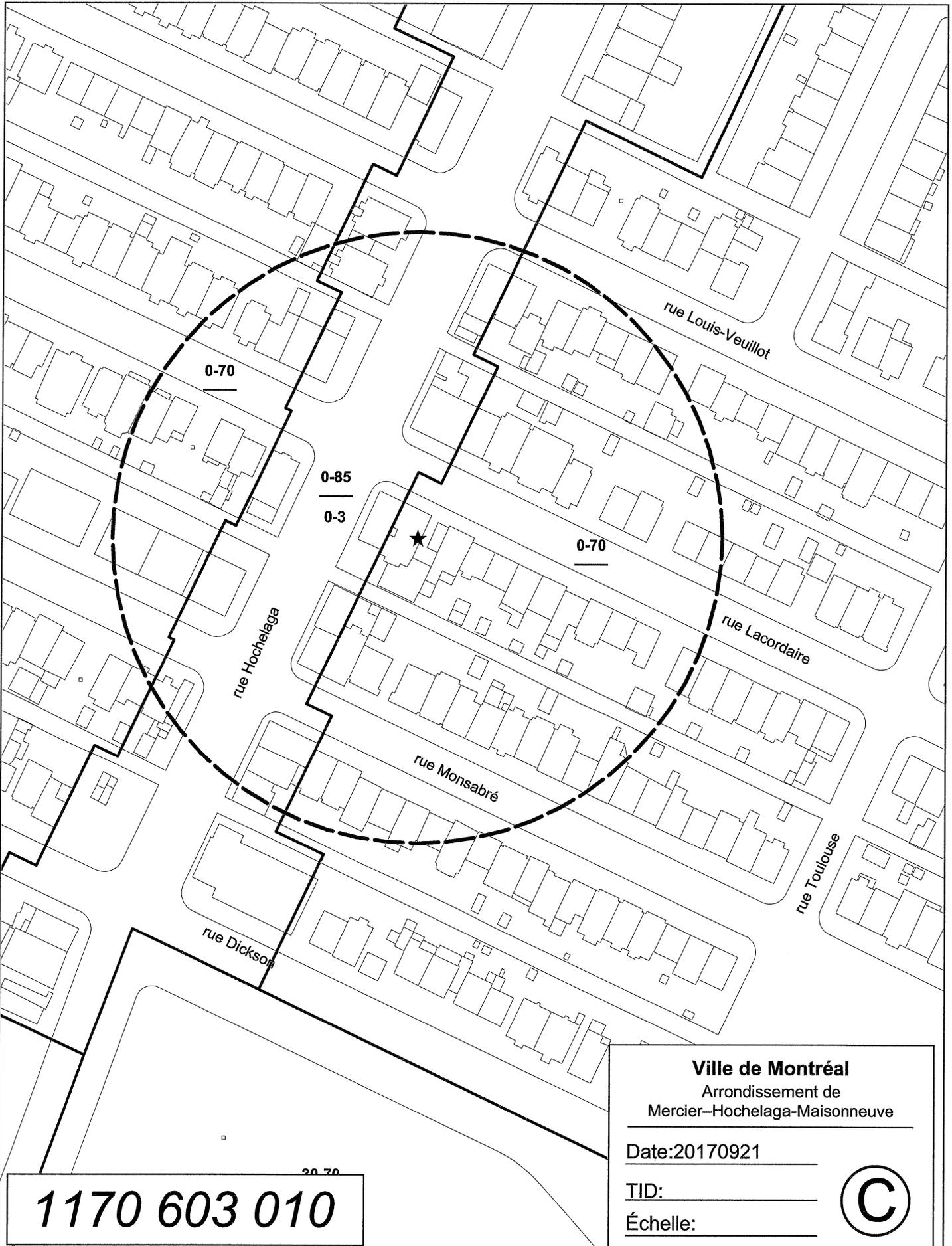
USAGES

---

Échelle:

---

©



1170 603 010

**Ville de Montréal**  
Arrondissement de  
Mercier-Hochelaga-Maisonneuve

---

Date:20170921

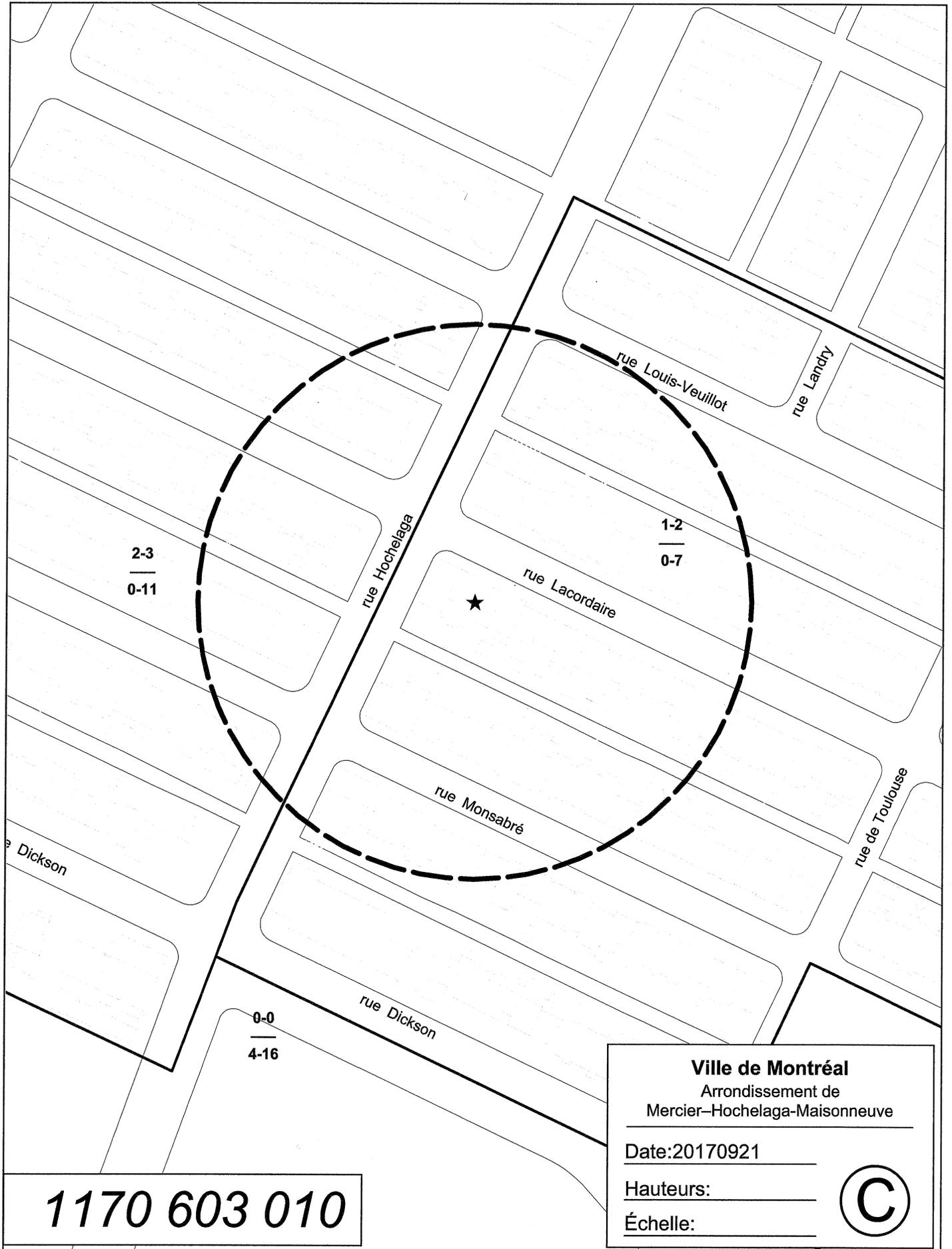
---

TID: \_\_\_\_\_

---

Échelle: \_\_\_\_\_

©



1170 603 010

**Ville de Montréal**  
 Arrondissement de  
 Mercier-Hochelaga-Maisonneuve

---

Date:20170921

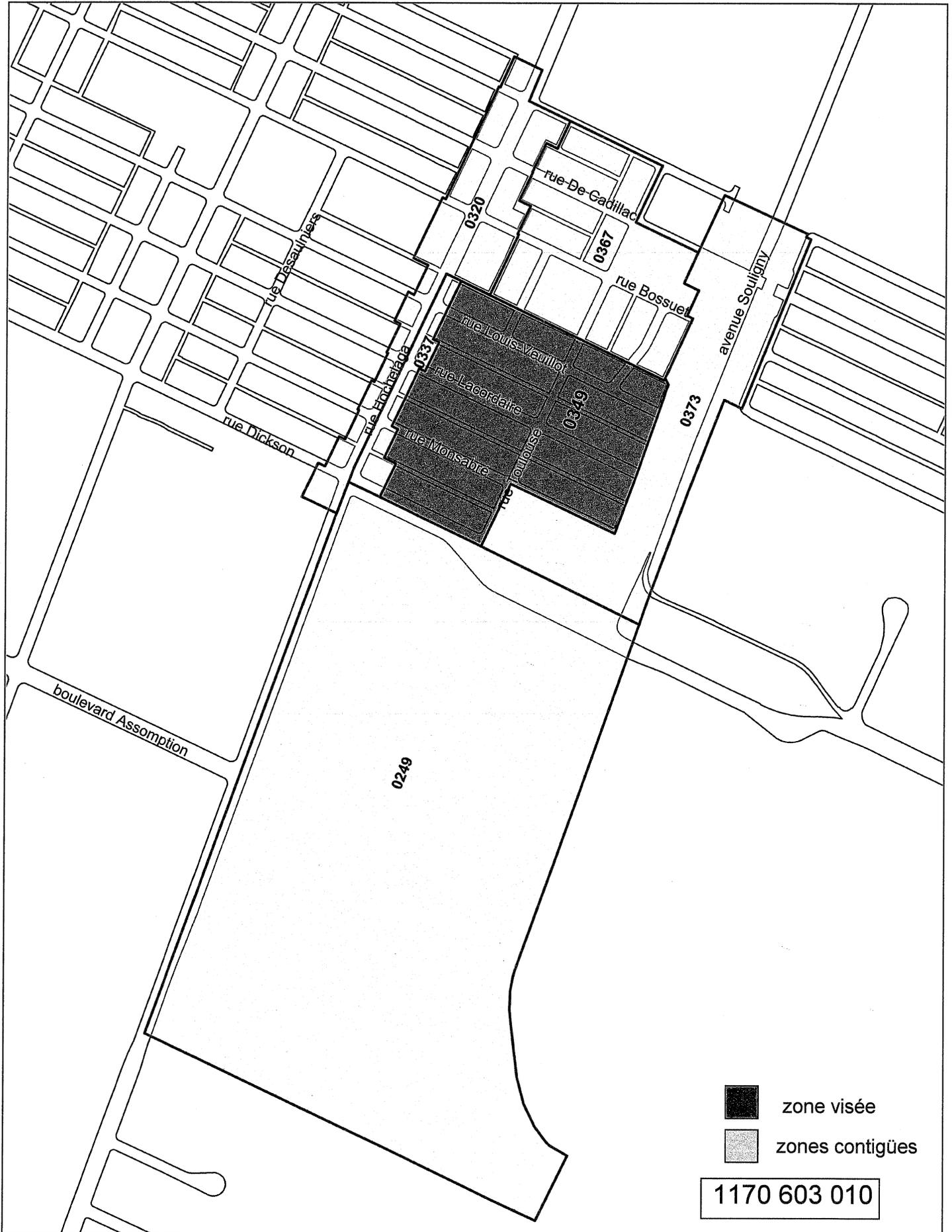
---

Hauteurs: \_\_\_\_\_

---

Échelle: \_\_\_\_\_

©



■ zone visée  
▨ zones contigües

1170 603 010

# Liste des zones visées et contigües

**zone visée**

NUMERO
0349

**zones contigües**

NUMERO
0249
0320
0337
0367
0373

**1170 603 010**

# ÉLÉVATION PRINCIPALE



Façade en acier galvanisé perforée  
Porte réalisée, projet Clermont,  
Arrondissement Plateau Mont-Royal



**Dossier # : 1170603010**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
<b>Objet :</b>	Demander au conseil d'agglomération d'adopter, en vertu du paragraphe 4, de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, un règlement autorisant la démolition d'un bâtiment d'habitation en vue de permettre la construction d'une résidence pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance sur le lot 1 361 710, localisé entre la rue Hochelaga et la rue de Toulouse.

### **SENS DE L'INTERVENTION**

Document(s) juridique(s) visé(s)

---

### **COMMENTAIRES**

Voir pièce jointe

---

### **FICHIERS JOINTS**



[Règlement autorisant la démolition, la construction et l'occupation d'un bâtiment 1170603010 \(28-11-17\).doc](#)

---

### **RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Julie FORTIER  
Avocate  
**Tél : 514 872-6396**

### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-11-28

Véronique BELPAIRE  
Chef de division  
**Tél : 514 872-4222**  
**Division : Division du droit public et de la législation**

**VILLE DE MONTRÉAL  
RÈGLEMENT  
XX-XXX**

**RÈGLEMENT AUTORISANT LA DÉMOLITION, LA CONSTRUCTION ET  
L'OCCUPATION D'UN BÂTIMENT À DES FINS D'HÉBERGEMENT POUR  
PERSONNES AYANT BESOIN D'AIDE ET D'ASSISTANCE SITUÉ SUR LE LOT  
1 361 710**

Vu le paragraphe 4° du premier alinéa de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, (RLRQ, chapitre C-11.4);

Vu le paragraphe 10° de l'article 19 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001);

À l'assemblée du \_\_\_\_\_, le conseil d'agglomération de Montréal décrète :

**CHAPITRE I  
TERRITOIRE D'APPLICATION**

1. Le présent règlement s'applique au lot numéro 1 361 710 du cadastre du Québec.

**CHAPITRE II  
AUTORISATION**

2. Malgré la réglementation d'urbanisme applicable au territoire identifié à l'article 1, la démolition, la construction et l'occupation d'un bâtiment à des fins d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance sont autorisées conformément au présent règlement.

À ces fins, il est, notamment, permis de déroger aux articles 9, 81, 124, 141, 561 et 565 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (01-275).

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec celles prévues au présent règlement continue de s'appliquer.

**CHAPITRE III  
DÉMOLITION**

3. Toute demande de certificat d'autorisation de démolition doit être accompagnée d'une demande de permis de construction relative à une construction autorisée en vertu du présent règlement.

**CHAPITRE IV  
CONDITIONS**

4. Seuls les usages de la famille « Habitation » du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (01-275) sont autorisés.

5. Le nombre maximum de logements est de 28.

6. Le nombre maximal d'étages est de 3.

7. La hauteur maximale du bâtiment est de 10,73 mètres.

8. Un plan d'aménagement des espaces extérieurs doit accompagner une demande de permis de construction relative à une construction autorisée en vertu du présent règlement.

Les éléments végétaux compris dans le plan d'aménagement prévu au premier alinéa doivent être maintenus en bon état et remplacés au besoin.

## **CHAPITRE V**

### **PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE**

9. Préalablement à la délivrance d'un certificat d'autorisation de démolition et d'un permis de construction, les travaux visés par le présent règlement, incluant les travaux d'aménagement des espaces extérieurs, doivent être approuvés conformément au titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (01-275).

10. En plus des critères prévus au titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (01-275), les objectifs et critères d'évaluation suivants s'appliquent :

#### Objectif 1

Sauvegarder le caractère du bâtiment tout en maintenant la qualité de son expression architecturale et de ses composantes.

#### Critère :

Les travaux doivent assurer la mise en valeur du caractère du bâtiment en ce qui a trait aux formes, aux types et à la couleur des matériaux.

#### Objectif 2 :

Préserver l'homogénéité de l'ensemble et l'intégrité architecturale du bâtiment lorsque les travaux de transformation visent l'une de ces caractéristiques.

#### Critère :

Les travaux doivent privilégier l'utilisation d'un matériau léger afin de démarquer le troisième étage du plan de façade du bâtiment.

### Objectif 3

Assurer le caractère privé des résidences, la pérennité du couvert végétal ainsi que la sécurité et le confort des piétons circulant sur le site ou sur le domaine public.

### Critères

- 1° Les travaux doivent privilégier l'utilisation d'espèces de végétaux indigènes et résistants aux conditions associées à l'entretien des rues, des trottoirs et des surfaces minérales;
- 2° Les travaux doivent assurer l'intimité des logements situés au niveau du sous-sol en privilégiant l'utilisation d'un écran opaque;
- 3° Les travaux doivent comprendre l'aménagement de bandes gazonnées, composées d'arbres et d'arbustes de diamètre suffisant pour permettre l'atténuation des incidences visuelles des surfaces minérales.

## **CHAPITRE VI** **GARANTIES BANCAIRES**

**11.** La délivrance d'un certificat d'autorisation de démolition visé par le présent règlement est conditionnelle au dépôt d'une lettre de garantie bancaire irrévocable au montant de 202 900 \$ d'une durée minimale de 60 mois suivant l'entrée en vigueur du présent règlement.

La garantie visée au premier alinéa doit demeurer en vigueur jusqu'à ce que les travaux visés par le certificat d'autorisation de démolition et les travaux de construction soient complétés.

Si les travaux de démolition et de construction ne sont pas réalisés conformément au présent règlement et au plan d'implantation et d'intégration architecturale approuvé par le conseil d'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, la Ville peut réaliser la garantie.

**12.** La délivrance d'un permis visant des travaux de construction ou de transformation visés par le présent règlement est conditionnelle au dépôt d'une lettre de garantie bancaire irrévocable au montant de 2 500 \$ d'une durée minimale de 60 mois suivant l'entrée en vigueur du présent règlement.

La garantie visée au premier alinéa doit demeurer en vigueur jusqu'à ce que les travaux de construction soient complétés, incluant, le cas échéant, les travaux d'aménagement des espaces extérieurs visés par le permis le cas échéant.

Si les travaux d'aménagement des espaces extérieurs ne sont pas réalisés conformément au présent règlement et au plan d'implantation et d'intégration architecturale approuvé par le conseil d'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, la Ville peut réaliser la garantie.

## **CHAPITRE VII**

### **DÉLAIS DE RÉALISATION**

**13.** Les travaux de démolition et de construction visés par le présent règlement doivent être complétés dans les 60 mois suivant l'entrée en vigueur du présent règlement.

En cas de non-respect du premier alinéa, l'autorisation prévue au présent règlement devient nulle et sans effet.

**14.** Les travaux d'aménagement des espaces extérieurs doivent être complétés dans les 12 mois suivant la fin des travaux de construction.

## **SECTION IV**

### **DISPOSITION PÉNALE**

## **CHAPITRE VIII**

### **DISPOSITION PÉNALE**

**15.** Quiconque occupe ou utilise une partie de lot, un lot, un terrain ou une construction, en autorise l'occupation ou l'utilisation, ou érige ou permet l'érection d'une construction, démolit ou permet la démolition, transforme ou permet la transformation, en contravention à l'une des dispositions du présent règlement, commet une infraction et est passible de la pénalité prévue à l'article 674 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (01-275).

---

Ce règlement a été promulgué par l'avis public affiché à l'hôtel de ville et publié dans *Le devoir* le XXXXXX.

GDD : 1170603010



**Dossier # : 1170870001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voie et transports , Direction , Division des grands projets 1
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 12 600 000 \$ afin de financer la réalisation du programme d'acquisition de terrains.

Il est recommandé d'adopter le Règlement autorisant un emprunt de 12 600 000 \$ afin de financer la réalisation du programme d'acquisition de terrains.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2017-12-18 10:20

**Signataire :** Alain DUFORT

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1170870001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction , Division des grands projets 1
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 12 600 000 \$ afin de financer la réalisation du programme d'acquisition de terrains.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le programme d'acquisition de terrains, prévu au Programme triennal d'immobilisations 2018-2020, s'inscrit dans un contexte d'amélioration de l'efficacité et de l'efficience des pratiques de gestion du Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT). Il vise à réduire les coûts d'acquisition des emprises nécessaires à la réalisation des projets du SIVT et permet :

- d'acquérir les propriétés visées suffisamment tôt pour éviter des hausses de prix (bien avant les règlements d'emprunt des projets);
- de préserver la confidentialité financière et spatiale des transactions prévues;
- d'assurer un suivi systématique des dossiers de transactions à confier au Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI);
- d'harmoniser les pratiques d'acquisition des terrains pour les besoins des projets du SIVT.

Un règlement d'emprunt de 12,6 M \$ pour les acquisitions relevant de la ville centre est entré en vigueur en 2017. Il est aussi nécessaire d'adopter un règlement d'emprunt similaire pour les acquisitions relevant des compétences de l'agglomération afin de financer l'ensemble des acquisitions de terrains du SIVT, en incluant les pistes cyclables, les voies réservées et les autres projets de compétence d'agglomération.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CM16 1479 - 20 décembre 2016 - Adoption d'un règlement autorisant un emprunt de 12 600 000 \$ afin de financer la réalisation du programme d'acquisition de terrains.  
CG16 0652 - 29 novembre 2016 - Adopter le Programme triennal d'immobilisations 2017-2019 de la Ville de Montréal (volet Agglomération).

**DESCRIPTION**

Le présent sommaire vise l'adoption d'un règlement d'emprunt de 12,6 M \$ afin de financer la réalisation du programme d'acquisition des terrains y compris les honoraires professionnels, frais et honoraires d'études, de conception et de surveillance des travaux et les autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant. Ce règlement s'appliquera aux

transactions nécessaires aux projets de pistes cyclables, de voies réservées et autres projets de compétence d'agglomération, sous la responsabilité financière du SIVT.

## **JUSTIFICATION**

La mise en vigueur du règlement d'emprunt permettra au SIVT d'obtenir les crédits nécessaires pour effectuer les dépenses visant les acquisitions de terrains de compétence d'agglomération.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Ce règlement d'emprunt servira au financement du projet «46104 - Acquisitions de terrains» de la programmation du PTI 2018-2020 qui sera soumis en janvier 2018 au vote des instances décisionnelles. Les transactions financées par ce règlement constituent des dépenses en immobilisations. La période de financement de cet emprunt ne doit pas excéder 20 ans conformément à la Politique de capitalisation et amortissement des dépenses en immobilisations approuvée par le conseil d'agglomération par la résolution CG07 0473.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

L'adoption du règlement d'emprunt permettra l'acquisition de terrains nécessaires à la réalisation de projets contribuant au développement durable :

- aménagement de pistes cyclables;
- aménagement de voies réservées au transport collectifs;
- grands projets intégrant des aménagements dédiés aux transport actifs et collectifs et des mesures de mitigation des impacts environnementaux.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'adoption de ce règlement est requise afin de ne pas compromettre la réalisation des différents projets planifiés par le SIVT. L'acquisition de terrains par ce règlement d'emprunt permet d'acquérir plus tôt et à meilleur coût les terrains nécessaires à la réalisation des projets du SIVT.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune intervention de communication n'est requise dans ce dossier.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

1. Avis de motion : janvier 2018.
2. Adoption : février 2018
3. Approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction de la comptabilité et des informations financières (Marie-  
Claude PIERRE)

Document(s) juridique(s) visé(s) :  
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Ariane GAUDETTE TURYN)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Richard NIORÉ  
Chargé de projet - Grand projet

**Tél :** 514-872-4018  
**Télécop. :** 000-0000

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-11-29

James BYRNS  
Chef de Division - Grands Projets

**Tél :** 514-868-4400  
**Télécop. :** 000-0000

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Claude CARETTE  
Directeur

**Tél :** 514 872-6855  
**Approuvé le :** 2017-12-14

**Dossier # : 1170870001**

**Unité administrative responsable :** Service des infrastructures\_voie et transports , Direction , Division des grands projets 1

**Objet :** Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 12 600 000 \$ afin de financer la réalisation du programme d'acquisition de terrains.

**SENS DE L'INTERVENTION**

Document(s) juridique(s) visé(s)

---

**COMMENTAIRES**

---

**FICHIERS JOINTS**



[AGT - 1170870001 - Acquisition de terrains VF.doc](#)

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Ariane GAUDETTE TURYN  
Avocate  
**Tél : 514-872-6877**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-12-05

Ariane GAUDETTE TURYN  
Avocate  
**Tél : 514-872-6877**  
**Division :** Droit fiscal, évaluation et transactions financières

**VILLE DE MONTRÉAL  
RÈGLEMENT  
XX-XXX**

**RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 12 600 000 \$ AFIN DE  
FINANCER LA RÉALISATION DU PROGRAMME D'ACQUISITION DE  
TERRAINS**

Vu l'article 19 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001);

Vu l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19);

Attendu que l'emprunt prévu au présent règlement est décrété dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisations;

À l'assemblée du \_\_\_\_\_, le conseil d'agglomération de Montréal décrète :

- 1.** Un emprunt de 12 600 000 \$ est autorisé afin de financer la réalisation du programme d'acquisition de terrains.
- 2.** Cet emprunt comprend les honoraires professionnels, les frais et honoraires d'études, de conception et de surveillance des travaux et les autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant.
- 3.** Le terme total de cet emprunt et de ses refinancements ne doit pas excéder 20 ans.
- 4.** Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement de capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est affecté annuellement à cette fin une portion suffisante des revenus généraux de l'agglomération de Montréal conformément aux règles prévues par la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001).
- 5.** Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

---

GDD1170870001

XX-XXX/1

**Dossier # : 1170870001**

**Unité administrative responsable :** Service des infrastructures\_voie et transports , Direction , Division des grands projets 1

**Objet :** Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 12 600 000 \$ afin de financer la réalisation du programme d'acquisition de terrains.

**SENS DE L'INTERVENTION**

Certification de fonds

---

**FICHIERS JOINTS**



[Projet46104 - 1170870001.xls](#)

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Marie-Claude PIERRE  
Agente Comptable Analyste- Conseil et soutien  
Financier-PS Développement  
**Tél : 514 868-3837**

Co- auteur  
Maxime Tétrault, MBA  
Conseiller en planification budgétaire  
514 872-3712

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-11-30

Jacques BERNIER  
Chef de division  
**Tél : 514-872-2813**

**Division :** Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier



**Dossier # : 1172837008**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Société du Parc Jean-Drapeau , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Parc Jean-Drapeau
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 48 400 000 \$ pour le financement des travaux de réfection des bâtiments, aménagements extérieurs et des équipements du parc Jean-Drapeau, dans le cadre du programme de protection de l'actif immobilisé.

Il est recommandé d'adopter le Règlement autorisant un emprunt de 48 400 000 \$ pour le financement des travaux de réfection des bâtiments, aménagements extérieurs et des équipements du parc Jean-Drapeau, dans le cadre du programme de protection de l'actif immobilisé.

**Signé par** Chantal I. GAGNON **Le** 2018-01-05 10:38

**Signataire :**

Chantal I. GAGNON

\_\_\_\_\_  
Directrice générale adjointe  
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1172837008**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Société du Parc Jean-Drapeau , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Parc Jean-Drapeau
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 48 400 000 \$ pour le financement des travaux de réfection des bâtiments, aménagements extérieurs et des équipements du parc Jean-Drapeau, dans le cadre du programme de protection de l'actif immobilisé.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La Ville de Montréal, par le biais de son programme triennal d'immobilisations (PTI) 2018-2020, prévoit accorder à la Société du parc Jean-Drapeau, 33,4 M\$ pour l'année 2018 et à 15 M\$ pour l'année 2019, pour un total de 48,4 M \$, afin d'assurer la pérennité des installations, la sécurité des employés, des usagers et des visiteurs.  
Programme de protection de l'actif immobilisé (Maintien d'actifs)

Le Parc Jean-Drapeau fait partie du réseau des grands parcs et est désigné comme un équipement d'intérêt collectif. 1,7 million de visiteurs fréquentent annuellement le parc Jean-Drapeau, soit pour ses installations (Complexe aquatique, Plage Jean-Doré, La Biosphère, Bassin olympique, circuit Gilles-Villeneuve, etc.), soit pour la tenue de plus de 60 événements et activités (Fête des neiges, Week-ends du Monde, Piknic Électronik, Osheaga, Heavy Mtl, etc.) ou pour ses pistes cyclables et ses espaces verts.

Afin de réaliser sa mission, la Société doit offrir des installations et des infrastructures adéquates afin d'assurer le bon déroulement des activités et des événements majeurs tout en étant sécuritaires pour les employés et les usagers.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG17 0166 Adopter, dans le cadre du programme triennal d'immobilisations (PTI), un projet de règlement d'emprunt intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 15 000 000 \$ pour le financement des travaux de réfection des bâtiments, aménagements extérieurs et des équipements du parc Jean-Drapeau, dans le cadre du programme de protection de l'actif immobilisé."

**DESCRIPTION**

Le présent dossier a pour but l'obtention d'un règlement d'emprunt d'une valeur de 48,4 M\$ (incluant les ristournes de TPS et de TVQ) pour financer la réalisation du programme de

protection de l'actif immobilisé, des travaux relatifs à la réfection des bâtiments, des aménagements extérieurs et des équipements de la Société du parc Jean-Drapeau pour l'année 2018, conformément au budget d'investissements autorisé par le conseil d'agglomération.

Actuellement trois types d'actifs sont concernés par les travaux visant la sécurité des lieux : les bâtiments et installations, les aménagements extérieurs, le mobilier urbain et les équipements.

## **JUSTIFICATION**

L'autorisation du présent projet de règlement d'emprunt est nécessaire pour financer le programme de maintien d'actifs de la Société du parc Jean-Drapeau.

La Société doit réaliser ces travaux afin d'assurer la sécurité des sites et le bon déroulement des activités et événements.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le programme de protection de l'actif immobilisé a été évalué à 48,4 M\$ (incluant les ristournes de TPS et de TVQ) pour les années 2018 et 2019. Ces travaux seront effectués par la Société du parc Jean-Drapeau (SPJD). Les budgets sont déjà prévus à même l'enveloppe octroyée lors de la confection du programme triennal d'immobilisations (PTI) 2018-2020 volet agglomération.

Le montant de 48,4 M\$ provenant du budget d'investissements dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2018-2020 se répartit comme suit :

<b>Numéro de Projet</b>	<b>Numéro de sous-projet</b>	<b>Description</b>	<b>Numéro de projet Simon</b>	<b>Investissement 2018</b>	<b>Investissement 2019</b>
43010	1143010002	Bâtiments	135814	29 175 000 \$	10 775 000 \$
43010	1143010003	Aménagements	135816	2 000 000 \$	2 000 000 \$
43010	1143010004	Achats d'équipements	135817	2 225 000 \$	2 225 000 \$
			Total	33 400 000 \$	15 000 000 \$

Le terme total de cet emprunt et de ses refinancements ne doit pas excéder 20 ans.

Le règlement d'emprunt devra être approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Les techniques, les matériaux et les matériels utilisés respecteront les normes environnementales en vigueur ainsi qu'en optimisant les aspects sociaux, économiques et de qualité de vie prônés par les politiques de la Ville de Montréal.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'adoption de ce règlement d'emprunt est requis pour permettre la réalisation des projets visés, la sécurité des employés et des usagers, ainsi que le bon déroulement des activités et des événements se déroulant au parc Jean-Drapeau.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Les communications seront coordonnées, au besoin, avec la direction des communications de la Ville de Montréal.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Avis de motion : Janvier 2018

Adoption : Février 2018

Approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

L'ensemble des projets suivra le processus et la réglementation applicable en matière d'appels d'offres et d'octrois de contrats conformément à la politique de gestion contractuelle de la Société du parc Jean-Drapeau.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Mario PRIMARD)

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Ariane GAUDETTE TURYN)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Jean-François J MATHIEU  
Directeur de l'administration

**Tél :** 872-7326

**Télécop. :**

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-12-18

Mario DUGUAY  
Chef de division - Grands projets

**Tél :** 514 872-8976

**Télécop. :** 514 872-2874

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Jean-François J MATHIEU  
Directeur de l'administration

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Jean-François J MATHIEU  
Directeur de l'administration

**Tél :** 514 872-7326  
**Approuvé le :** 2018-01-04

**Tél :** 514 872-7326  
**Approuvé le :** 2018-01-04



## Programme de maintien d'actif 2018 - 2019

Liste de projets - Immobilisation
La plage Jean-Doré - station de filtration & jeux d'enfants
Grand Prix F1 - sécurisation du circuit
Grand Prix F1 - paddocks - approvisionnement électrique
Zone hospitalité - mur de soutènement et infrastructures fixes
Routes et sentier - ensemble du Parc
Bassin Olympique - travaux divers
Musée Stewart - toiture et électromécanique
Complexe Aquatique - enveloppe extérieure & zone d'ombrage
Île Ste-Hélène, secteur Ouest - travaux divers
Pont des lagunes
Secteur Petit-Prince - abris pique-nique et vespasiennes
Plaine des jeux - bâtiment, abris pique-nique, jeux d'enfants
Biosphère - toiture et enveloppe extérieure
Étang et théâtre secteur de la Poudrière
Pavillon des services - réaménagement des espaces
Réseau électrique - ensemble du Parc
Administration et TI - parc informatique & autres projets
Opérations - flotte de véhicules
Opération - plantation d'arbres & autres projets
Programmation - projets divers

**Dossier # : 1172837008**

**Unité administrative responsable :**

Société du Parc Jean-Drapeau , Direction

**Objet :**

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 48 400 000 \$ pour le financement des travaux de réfection des bâtiments, aménagements extérieurs et des équipements du parc Jean-Drapeau, dans le cadre du programme de protection de l'actif immobilisé.

**SENS DE L'INTERVENTION**

Document(s) juridique(s) visé(s)

---

**COMMENTAIRES**

---

**FICHIERS JOINTS**



[AGT - 1172837008 - Actif immobilisé Jean-Drapeau\\_VF.doc](#)

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Ariane GAUDETTE TURYN  
Avocate  
**Tél : 514-872-6877**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2018-01-03

Ariane GAUDETTE TURYN  
Avocate  
**Tél : 514-872-6877**  
**Division : Droit fiscal, évaluation et transactions financières**

**VILLE DE MONTRÉAL  
RÈGLEMENT  
XX-XXX**

**RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 48 400 000 \$ POUR LE FINANCEMENT DES TRAVAUX DE RÉFECTION DES BÂTIMENTS, AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS ET DES ÉQUIPEMENTS DU PARC JEAN-DRAPEAU, DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE PROTECTION DE L'ACTIF IMMOBILISÉ**

Vu l'article 37 du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005);

Vu l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19);

Attendu que l'emprunt prévu au présent règlement est décrété dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisations;

À l'assemblée du \_\_\_\_\_, le conseil d'agglomération de Montréal décrète :

1. Un emprunt de 48 400 000 \$ est autorisé afin de financer les travaux de réfection des bâtiments, aménagements extérieurs et des équipements du parc Jean-Drapeau, dans le cadre du programme de protection de l'actif immobilisé.
2. Cet emprunt comprend les honoraires professionnels, les frais et honoraires d'études, de conception, de confection de plans et devis et de surveillance des travaux et les autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant.
3. Le terme total de cet emprunt et de ses refinancements ne doit pas excéder 20 ans.
4. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement de capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est affecté annuellement à cette fin une portion suffisante des revenus généraux provenant de l'agglomération de Montréal conformément aux règles prévues par la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001).
5. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

**Dossier # : 1172837008**

**Unité administrative responsable :**

Société du Parc Jean-Drapeau , Direction

**Objet :**

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 48 400 000 \$ pour le financement des travaux de réfection des bâtiments, aménagements extérieurs et des équipements du parc Jean-Drapeau, dans le cadre du programme de protection de l'actif immobilisé.

**SENS DE L'INTERVENTION**

Certification de fonds

---

**FICHIERS JOINTS**



[Virement crédit - GDD 1172837008.xls](#)

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Mario PRIMARD  
Agent comptable analyste  
**Tél :** 514 868-4439

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-12-21

Laura VALCOURT  
Conseiller(ère) budgétaire  
**Tél :** 514 872-0984  
**Division :** Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier



**Dossier # : 1177666008**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la culture , Direction du développement culturel , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 20 a) prendre des mesures adéquates visant à sauvegarder, protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel et naturel ainsi qu'à favoriser la diffusion des savoirs et des connaissances qui les distinguent
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Culture Montréal
<b>Projet :</b>	MCCQ 2018-2021 (Entente sur le développement culturel)
<b>Objet :</b>	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 2 014 500 \$ pour le financement des coûts afférents à la réalisation d'une partie de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2018-2021.

Il est résolu :  
d'adopter le règlement intitulé " Règlement autorisant un emprunt de 2 014 500 \$ pour le financement des coûts afférents à la réalisation d'une partie de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2018-2021" sujet à son approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

**Signé par** Chantal I. GAGNON **Le** 2017-12-18 11:52

**Signataire :**

Chantal I. GAGNON

---

Directrice générale adjointe  
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1177666008**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la culture , Direction du développement culturel , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 20 a) prendre des mesures adéquates visant à sauvegarder, protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel et naturel ainsi qu'à favoriser la diffusion des savoirs et des connaissances qui les distinguent
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Culture Montréal
<b>Projet :</b>	MCCQ 2018-2021 (Entente sur le développement culturel)
<b>Objet :</b>	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 2 014 500 \$ pour le financement des coûts afférents à la réalisation d'une partie de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2018-2021.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Depuis 1979, l'Entente sur le développement culturel de Montréal est un outil commun de la Ville de Montréal et du ministère de la Culture et des Communications (MCC), dans le but d'arrimer leurs actions en culture sur le territoire de Montréal en partenariat et en réciprocité, au profit des citoyens, dans une perspective de développement durable. L'Entente s'affirme comme un outil majeur pour le développement de la métropole et témoigne d'un solide partenariat dans un esprit d'étroite collaboration.

L'Entente sur le développement culturel de Montréal 2018-2021 s'articule autour de quatre axes d'intervention, soit :

1. Mise en valeur du patrimoine
2. Accès à la culture
3. Consolidation du réseau des bibliothèques
4. Équipements culturels

Des discussions sont actuellement en cours avec le ministère de la Culture et des Communications (MCC) afin de finaliser la programmation de l'Entente 2018-2021.

La présente demande de règlement d'emprunt vise à assurer la disponibilité des crédits nécessaires à la réalisation des projets convenus dans le cadre de cette nouvelle entente qui débutera le 1er avril 2018. Pour couvrir les dépenses de fonctionnement de la première année de l'entente triennale soit l'année 2018-2019, le montant de ce règlement d'emprunt a été estimé en se basant sur le budget de l'Entente 2017-2018.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CM17 1055 - 22 août 2017 – Adoption - Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 6 550 000 \$ pour le financement des coûts afférents à la réalisation d'une partie de l'entente sur le développement culturel de Montréal 2016-2017 et des coûts afférents à la réalisation des parties reportées des ententes sur le développement culturel de Montréal conclues pour des années antérieures à 2016 (16-032)

CG17 0032 – 26 janvier 2017 - Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 4 500 000 \$ pour le financement des coûts afférents à la réalisation d'une partie de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2017-2020 et des coûts afférents à la réalisation des parties reportées des Ententes sur le développement culturel de Montréal conclues pour des années antérieures à 2017.

CG16 0618 – 24 novembre 2016 - Approuver l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2016-2017 entre le ministre de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal.

CG16 0220 – 24 mars 2016 - Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 10 865 000 \$ pour le financement des coûts afférents à la réalisation d'une partie de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2016-2017 et des coûts afférents à la réalisation des parties reportées des Ententes sur le développement culturel de Montréal conclues pour des années antérieures à 2016.

CG15 0683 – 26 novembre 2015 - Approuver l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2015-2016 à intervenir entre la ministre de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal établissant les modalités d'implication des parties relativement au versement d'une aide financière à la Ville pour réaliser des projets dans le cadre de cette entente.

## **DESCRIPTION**

Le présent sommaire vise à faire adopter un règlement d'emprunt de règlement de 2 014 500 \$ afin de financer la réalisation des projets de la première année de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2018-2021.

Ce règlement d'emprunt permettra notamment de réaliser les projets suivants :

- Programme d'interprétation animée du patrimoine
- Travaux de restauration de biens avec statut juridique.

## **JUSTIFICATION**

La mise en vigueur du règlement d'emprunt permettra le financement des dépenses de fonctionnement de la première année de l'entente triennale soit l'année 2018-2019. La Ville affectera à la réduction de l'emprunt décrété, les crédits budgétaires annuels ainsi que toute subvention ou participation financière pour le paiement d'une dépense visée par ce règlement.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le règlement d'emprunt servira au financement des dépenses de fonctionnement liées à l'Entente sur le développement culturel de Montréal de 2 014 500 \$ prévues au budget des différents Services agissant comme partie prenante à l'Entente. La Ville affectera à la réduction de l'emprunt décrété les crédits budgétaires annuels ainsi que toute subvention

ou participation financière pour le paiement d'une dépense visée par ce règlement.  
La période de financement ne pourra excéder 5 ans.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

La Ville appuie la reconnaissance de la culture comme 4<sup>e</sup> pilier du développement durable et, en ce sens, les projets contenus dans l'Entente contribuent directement au développement durable. En effet, les valeurs intrinsèques aux processus culturels, telles que la diversité, la créativité ou l'esprit critique, sont essentielles au développement durable de nos sociétés.

Par ailleurs, plusieurs thèmes cités nommément dans la *Stratégie de développement durable de la Ville de Montréal* rejoignent plusieurs finalités des projets contenus dans l'Entente, notamment :

- la diversité et le dynamisme culturels
- la protection du patrimoine
- l'innovation et le savoir
- la promotion de l'économie locale
- la compétitivité : tourisme culturel
- le développement de l'art public

De plus, la Ville assume le leadership de l'*Agenda 21C* qui énonce que la « culture est une composante majeure et essentielle de la société ».

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'adoption du présent règlement d'emprunt est liée au processus d'optimisation de la gestion de l'Entente sur le développement culturel de Montréal. Une décision tardive ou défavorable à l'égard de la présente demande aurait pour conséquence de retarder ou d'empêcher la réalisation des projets et le processus de gestion de plusieurs programmes normés.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Dans le cadre de cette demande de règlement d'emprunt aucune opération de communication n'est prévue.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Adoption de l'avis de motion au Conseil d'agglomération : janvier 2018

Adoption du règlement d'emprunt au Conseil d'agglomération: février 2018

Approbation du règlement d'emprunt par le MAMOT: échéance visée: avril 2018

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Mario PRIMARD)

Document(s) juridique(s) visé(s) :  
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Ariane GAUDETTE TURYN)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Stéphanie ROSE  
Conseillère en planification

**Tél :** 514-872-1160  
**Télécop. :**

**ENDOSSÉ PAR** Le : 2017-12-11

Suzanne LAVERDIÈRE  
Directrice

**Tél :** 514-872-4600  
**Télécop. :**

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Suzanne LAVERDIÈRE  
Directrice

**Tél :** 514-872-4600  
**Approuvé le :** 2017-12-17

**Dossier # : 1177666008**

**Unité administrative responsable :** Service de la culture , Direction du développement culturel , -

**Objet :** Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 2 014 500 \$ pour le financement des coûts afférents à la réalisation d'une partie de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2018-2021.

**SENS DE L'INTERVENTION**

Document(s) juridique(s) visé(s)

---

**COMMENTAIRES**

---

**FICHIERS JOINTS**



[AGT - 1177666008 - Entente développement culturel\\_VF.doc](#)

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Ariane GAUDETTE TURYN  
Avocate  
**Tél : 514-872-6877**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-12-15

Ariane GAUDETTE TURYN  
Avocate  
**Tél : 514-872-6877**  
**Division :** Droit fiscal, évaluation et transactions financières

**VILLE DE MONTRÉAL  
RÈGLEMENT  
XX-XXX**

**RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 2 014 500 \$ POUR LE  
FINANCEMENT DES COÛTS AFFÉRENTS À LA RÉALISATION D'UNE  
PARTIE DE L'ENTENTE SUR LE DÉVELOPPEMENT CULTUREL DE  
MONTRÉAL 2018-2021**

Vu l'article 37 du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005);

Vu l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19);

À l'assemblée du \_\_\_\_\_, le conseil d'agglomération de Montréal décrète :

1. Un emprunt de 2 014 500 \$ est autorisé pour le financement des coûts afférents à la réalisation d'une partie de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2018-2021, conclue entre la Ville et la ministre de la Culture et des Communications. Cette dépense est détaillée à l'annexe A.
2. Le terme total de cet emprunt et de ses refinancements est de 5 ans.
3. Une partie de l'emprunt, non supérieur à 10 % du montant de la dépense prévue à l'article 1, est destinée à renflouer le fonds général de la Ville de tout ou partie des sommes engagées avant l'entrée en vigueur du présent règlement, relativement à l'objet de celui-ci.
4. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement de capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est affecté annuellement à cette fin une portion suffisante des revenus généraux de l'agglomération de Montréal conformément aux règles prévues par la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001).
5. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.
6. Si le montant d'une appropriation dans ce règlement est plus élevé que la dépense faite en rapport avec cette appropriation, l'excédent peut-être utilisé pour payer une autre dépense décrétée par ce règlement et dont l'appropriation est insuffisante.

-----

**ANNEXE A**  
**DESCRIPTION DÉTAILLÉE DE LA DÉPENSE**

---

GDD 1177666008



**Dossier # : 1177666008**

**Unité administrative responsable :** Service de la culture , Direction du développement culturel , -

**Objet :** Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 2 014 500 \$ pour le financement des coûts afférents à la réalisation d'une partie de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2018-2021.

**SENS DE L'INTERVENTION**

Certification de fonds

---

**FICHIERS JOINTS**



[Virement crédit - GDD 1177666008.xls](#)

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Mario PRIMARD  
Agent comptable analyste  
**Tél : 514 868-4439**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-12-14

Daniel D DESJARDINS  
Conseiller(ère) budgétaire  
**Tél : 514 872-5597**  
**Division :** Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier



**Dossier # : 1171158007**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'eau , Direction , Division stratégies et pratiques d'affaires , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	Gestion de l'eau
<b>Objet :</b>	Adoption - Règlements modifiant certains règlements d'emprunt contractés pour effectuer divers travaux sur des infrastructures de l'eau relevant de la compétence de l'agglomération afin qu'ils réfèrent à l'Arrêté de 2017 remplaçant l'Arrêté de la ministre des Affaires municipales et des Régions du 26 novembre 2008 concernant les règles permettant d'établir le potentiel fiscal des municipalités liées de l'agglomération de Montréal aux fins de la répartition des dépenses d'agglomération, relativement à la définition du "potentiel fiscal"

Il est recommandé d'adopter les règlements suivants :

1. Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 19 800 000 \$ afin de financer les travaux sur les collecteurs d'égouts (RCG 17-026);
2. Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 17 688 000 \$ pour le financement de travaux sur les intercepteurs de la Ville de Montréal (RCG 17-027);
3. Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 25 260 000 \$ pour le financement de travaux et l'acquisition d'équipements à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte (RCG 17-028);
4. Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 82 000 000 \$ afin de financer les travaux de construction et de renouvellement de conduites principales d'aqueduc (RCG 17-029);
5. Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 10 687 000 \$ afin de financer les travaux de réhabilitation des réservoirs et stations de pompage (RCG 17-030);
6. Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 18 613 000 \$ afin de financer les travaux de modernisation, de pérennisation et de sécurisation prévus au programme d'investissement dans les usines d'eau potable (RCG 17-031).

**Signé par** Alain DG MARCOUX **Le** 2017-11-20 10:24

**Signataire :**

Alain DG MARCOUX

---

Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1171158007**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'eau , Direction , Division stratégies et pratiques d'affaires , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	Gestion de l'eau
<b>Objet :</b>	Adoption - Règlements modifiant certains règlements d'emprunt contractés pour effectuer divers travaux sur des infrastructures de l'eau relevant de la compétence de l'agglomération afin qu'ils réfèrent à l'Arrêté de 2017 remplaçant l'Arrêté de la ministre des Affaires municipales et des Régions du 26 novembre 2008 concernant les règles permettant d'établir le potentiel fiscal des municipalités liées de l'agglomération de Montréal aux fins de la répartition des dépenses d'agglomération, relativement à la définition du "potentiel fiscal"

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Six règlements d'emprunt demandés par le Service de l'eau et adoptés par le Conseil d'agglomération de Montréal en septembre 2017 font mention, relativement à la définition de "potentiel fiscal", à l'Arrêté de la ministre des Affaires municipales et des Régions du 26 novembre 2008 concernant les règles permettant d'établir le potentiel fiscal des municipalités liées de l'agglomération de Montréal aux fins de la répartition des dépenses d'agglomération.

Ces règlements autorisent des emprunts pour réaliser divers travaux sur des collecteurs d'égout, des intercepteurs, une station d'épuration des eaux usées, des conduites principales d'aqueduc, des réservoirs et stations de pompage ainsi que des usines d'eau potable relevant de la compétence de l'agglomération de Montréal.

Au moment du ficelage des sommaires décisionnels relatifs à ces règlements d'emprunt, l'Arrêté remplaçant l'Arrêté de la ministre des Affaires municipales et des Régions du 26 novembre 2008 concernant les règles permettant d'établir le potentiel fiscal des municipalités liées de l'agglomération de Montréal aux fins de la répartition des dépenses d'agglomération (2017) 149 G.O. II, 3530 (ci-après le « Nouvel Arrêté ») n'avait pas encore été publié dans la Gazette officielle du Québec.

Or, au moment de l'adoption de ces règlements d'emprunt, l'Arrêté du 26 novembre 2008

avait été remplacé par le Nouvel Arrêté. En effet, ce Nouvel Arrêté a été publié dans la Gazette officielle du Québec le 2 août 2017 et est entré en vigueur le 17 août 2017, conformément à son article 7.

Afin d'obtenir l'approbation du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et ainsi permettre leur entrée en vigueur, ces six règlements d'emprunt qui font référence à l'Arrêté du 26 novembre 2008 doivent être modifiés afin de faire référence au Nouvel Arrêté qui comporte les règles relatives au Potentiel fiscal pour 2017.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

GDD 1177526018 - 28 septembre 2017 - Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 19 800 000 \$ afin de financer les travaux sur les collecteurs d'égouts

GDD 1177526019 - 28 septembre 2017 - Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 17 688 000 \$ pour le financement de travaux sur les intercepteurs de la Ville de Montréal

GDD 1177526020 - 28 septembre 2017 - Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 25 260 000 \$ pour le financement de travaux et l'acquisition d'équipements à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte

GDD 1173276001 - 28 septembre 2017 - Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 82 000 000 \$ afin de financer les travaux de construction et de renouvellement de conduites principales d'aqueduc

GDD 1176603001 - 28 septembre 2017 - Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 10 687 000 \$ afin de financer les travaux de réhabilitation des réservoirs et stations de pompage

GDD 1176279002 - 28 septembre 2017 - Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 18 613 000 \$ afin de financer les travaux de modernisation, de pérennisation et de sécurisation prévus au programme d'investissement dans les usines d'eau potable

### **DESCRIPTION**

Le présent sommaire a pour but de présenter pour avis de motion et pour adoption à une séance subséquente les règlements modifiant les règlements d'emprunt RCG 17-026, RCG 17-027, RCG 17-028, RCG 17-029, RCG 17-030 et RCG 17-031 adoptés par le Conseil d'agglomération le 28 septembre 2017, aux fins de remplacer l'article 1 de chacun de ces règlements afin qu'ils réfèrent à l'Arrêté de 2017 remplaçant l'Arrêté de la ministre des Affaires municipales et des Régions du 26 novembre 2008 concernant les règles permettant d'établir le potentiel fiscal des municipalités liées de l'agglomération de Montréal aux fins de la répartition des dépenses d'agglomération, relativement à la définition du "potentiel fiscal".

### **JUSTIFICATION**

L'adoption des règlements modifiant les six règlements d'emprunt permettra d'obtenir l'approbation du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et leur entrée en vigueur.

De plus, les modifications réglementaires permettront, aux fins de la répartition des dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles des emprunts contractés en vertu de ces règlements, de prélever des municipalités liées, des quotes-parts réparties entre les municipalités en proportion de leur potentiel fiscal respectif établi sur la base du Nouvel Arrêté.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Ces règlements concernent des projets dont la valeur est de près de 175 M \$. Les règlements doivent être approuvés pour procéder à leur réalisation.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Gestion responsable des ressources.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Ne pas approuver les projets de règlement aura pour conséquence que les règlements ne seront pas approuvés par le MAMOT et les emprunts ne pourront pas être effectués.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune opération de communication n'est prévue en accord avec la Direction des communications.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Présentation et avis de motion : 14 décembre 2017

Adoption : Janvier 2018

Approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire : Hiver 2018.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, règlements et encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Ariane GAUDETTE TURYN)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Marie DESORMEAUX, Service des communications

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Alain DUBUC

**ENDOSSÉ PAR**

Alain LARRIVÉE

Le : 2017-11-17

Cadre administratif

Chef de division - Stratégies et pratiques  
d'affaires

**Tél :** 514-280-4264  
**Télécop. :** 514-872-8827

**Tél :** 514 872-4431  
**Télécop. :**

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Chantal MORISSETTE  
Directrice

**Tél :** 514 280-4260  
**Approuvé le :** 2017-11-20

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Chantal MORISSETTE  
Directrice

**Tél :** 514 280-4260  
**Approuvé le :** 2017-11-20

**Dossier # : 1171158007**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'eau , Direction , Division stratégies et pratiques d'affaires , -
<b>Objet :</b>	Adoption - Règlements modifiant certains règlements d'emprunt contractés pour effectuer divers travaux sur des infrastructures de l'eau relevant de la compétence de l'agglomération afin qu'ils réfèrent à l'Arrêté de 2017 remplaçant l'Arrêté de la ministre des Affaires municipales et des Régions du 26 novembre 2008 concernant les règles permettant d'établir le potentiel fiscal des municipalités liées de l'agglomération de Montréal aux fins de la répartition des dépenses d'agglomération, relativement à la définition du "potentiel fiscal"

**SENS DE L'INTERVENTION**

Document(s) juridique(s) visé(s)

---

**COMMENTAIRES**

---

**FICHIERS JOINTS**



[AGT - 1171158007 - Règl modifiant Règl RCG 17-026.doc](#)



[AGT - 1171158007 - Règl modifiant Règl RCG 17-027.doc](#)



[AGT - 1171158007 - Règl modifiant Règl RCG 17-028.doc](#)



[AGT - 1171158007 - Règl modifiant Règl RCG 17-029.doc](#)



[AGT - 1171158007 - Règl modifiant Règl RCG 17-030.doc](#)



[AGT - 1171158007 - Règl modifiant Règl RCG 17-031.doc](#)

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-11-20

Ariane GAUDETTE TURYN  
Avocate  
**Tél : 514-872-6877**

Anne-Marie LEMIEUX  
Avocate  
**Tél : 514-872-0136**  
**Division : Droit fiscal, évaluation et  
transactions financières**

**VILLE DE MONTRÉAL  
RÈGLEMENT  
XX-XXX**

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE  
19 800 000 \$ AFIN DE FINANCER LES TRAVAUX SUR LES COLLECTEURS  
D'ÉGOUTS (RCG 17-026)**

Vu les articles 19, 26, 118.80 et 118.81 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001);

Vu l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19);

Attendu l'entrée en vigueur le 17 août 2017 de l'Arrêté remplaçant l'Arrêté de la ministre des Affaires municipales et des Régions concernant les règles permettant d'établir le potentiel fiscal des municipalités liées de l'agglomération de Montréal aux fins de la répartition des dépenses d'agglomération, (2017) 149 G.O. II, 3530;

À l'assemblée du \_\_\_\_\_, le conseil d'agglomération de Montréal décrète :

**1.** L'article 1 du Règlement autorisant un emprunt de 19 800 000 \$ afin de financer les travaux sur les collecteurs d'égouts (RCG 17-026) est remplacé par le suivant :

« **1.** Aux fins du présent règlement le terme « potentiel fiscal » signifie le potentiel fiscal tel qu'établi par l'Arrêté remplaçant l'Arrêté de la ministre des Affaires municipales et des Régions concernant les règles permettant d'établir le potentiel fiscal des municipalités liées de l'agglomération de Montréal aux fins de la répartition des dépenses d'agglomération, (2017) 149 G.O. II, 3530. »

---

GDD1171158007

**VILLE DE MONTRÉAL  
RÈGLEMENT  
XX-XXX**

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE  
17 688 000 \$ POUR LE FINANCEMENT DE TRAVAUX SUR LES  
INTERCEPTEURS DE LA VILLE DE MONTRÉAL (RCG 17-027)**

Vu les articles 19, 26, 118.80 et 118.81 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001);

Vu l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19);

Attendu l'entrée en vigueur le 17 août 2017 de l'Arrêté remplaçant l'Arrêté de la ministre des Affaires municipales et des Régions concernant les règles permettant d'établir le potentiel fiscal des municipalités liées de l'agglomération de Montréal aux fins de la répartition des dépenses d'agglomération, (2017) 149 G.O. II, 3530;

À l'assemblée du \_\_\_\_\_, le conseil d'agglomération de Montréal décrète :

**1.** L'article 1 du Règlement autorisant un emprunt de 17 688 000 \$ pour le financement de travaux sur les intercepteurs de la Ville de Montréal (RCG 17-027) est remplacé par le suivant :

« **1.** Aux fins du présent règlement le terme « potentiel fiscal » signifie le potentiel fiscal tel qu'établi par l'Arrêté remplaçant l'Arrêté de la ministre des Affaires municipales et des Régions concernant les règles permettant d'établir le potentiel fiscal des municipalités liées de l'agglomération de Montréal aux fins de la répartition des dépenses d'agglomération, (2017) 149 G.O. II, 3530. »

---

GDD1171158007

**VILLE DE MONTRÉAL  
RÈGLEMENT  
XX-XXX**

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 25 260 000 \$ POUR LE FINANCEMENT DE TRAVAUX ET L'ACQUISITION D'ÉQUIPEMENTS À LA STATION D'ÉPURATION DES EAUX USÉES JEAN-R.-MARCOTTE (RCG 17-028)**

Vu les articles 19, 26, 118.80 et 118.81 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001);

Vu l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19);

Attendu l'entrée en vigueur le 17 août 2017 de l'Arrêté remplaçant l'Arrêté de la ministre des Affaires municipales et des Régions concernant les règles permettant d'établir le potentiel fiscal des municipalités liées de l'agglomération de Montréal aux fins de la répartition des dépenses d'agglomération, (2017) 149 G.O. II, 3530;

À l'assemblée du \_\_\_\_\_, le conseil d'agglomération de Montréal décrète :

**1.** L'article 1 du Règlement autorisant un emprunt de 25 260 000 \$ pour le financement de travaux et l'acquisition d'équipements à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte (RCG 17-028) est remplacé par le suivant :

« **1.** Aux fins du présent règlement le terme « potentiel fiscal » signifie le potentiel fiscal tel qu'établi par l'Arrêté remplaçant l'Arrêté de la ministre des Affaires municipales et des Régions concernant les règles permettant d'établir le potentiel fiscal des municipalités liées de l'agglomération de Montréal aux fins de la répartition des dépenses d'agglomération, (2017) 149 G.O. II, 3530. »

---

GDD1171158007

**VILLE DE MONTRÉAL  
RÈGLEMENT  
XX-XXX**

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 82 000 000 \$ AFIN DE FINANCER LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION ET DE RENOUELEMENT DE CONDUITES PRINCIPALES D'AQUEDUC (RCG 17-029)**

Vu les articles 19, 26, 118.80 et 118.81 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001);

Vu l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19);

Attendu l'entrée en vigueur le 17 août 2017 de l'Arrêté remplaçant l'Arrêté de la ministre des Affaires municipales et des Régions concernant les règles permettant d'établir le potentiel fiscal des municipalités liées de l'agglomération de Montréal aux fins de la répartition des dépenses d'agglomération, (2017) 149 G.O. II, 3530;

À l'assemblée du \_\_\_\_\_, le conseil d'agglomération de Montréal décrète :

**1.** L'article 1 du Règlement autorisant un emprunt de 82 000 000 \$ afin de financer les travaux de construction et de renouvellement de conduites principales d'aqueduc (RCG 17-029) est remplacé par le suivant :

« **1.** Aux fins du présent règlement le terme « potentiel fiscal » signifie le potentiel fiscal tel qu'établi par l'Arrêté remplaçant l'Arrêté de la ministre des Affaires municipales et des Régions concernant les règles permettant d'établir le potentiel fiscal des municipalités liées de l'agglomération de Montréal aux fins de la répartition des dépenses d'agglomération, (2017) 149 G.O. II, 3530. »

---

GDD1171158007

**VILLE DE MONTRÉAL  
RÈGLEMENT  
XX-XXX**

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE  
10 687 000 \$ AFIN DE FINANCER LES TRAVAUX DE RÉHABILITATION DES  
RÉSERVOIRS ET STATIONS DE POMPAGE (RCG 17-030)**

Vu les articles 19, 26, 118.80 et 118.81 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001);

Vu l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19);

Attendu l'entrée en vigueur le 17 août 2017 de l'Arrêté remplaçant l'Arrêté de la ministre des Affaires municipales et des Régions concernant les règles permettant d'établir le potentiel fiscal des municipalités liées de l'agglomération de Montréal aux fins de la répartition des dépenses d'agglomération, (2017) 149 G.O. II, 3530;

À l'assemblée du \_\_\_\_\_, le conseil d'agglomération de Montréal décrète :

**1.** L'article 1 du Règlement autorisant un emprunt de 10 687 000 \$ afin de financer les travaux de réhabilitation des réservoirs et stations de pompage (RCG 17-030) est remplacé par le suivant :

« **1.** Aux fins du présent règlement le terme « potentiel fiscal » signifie le potentiel fiscal tel qu'établi par l'Arrêté remplaçant l'Arrêté de la ministre des Affaires municipales et des Régions concernant les règles permettant d'établir le potentiel fiscal des municipalités liées de l'agglomération de Montréal aux fins de la répartition des dépenses d'agglomération, (2017) 149 G.O. II, 3530. »

---

GDD1171158007

**VILLE DE MONTRÉAL  
RÈGLEMENT  
XX-XXX**

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 18 613 000 \$ AFIN DE FINANCER LES TRAVAUX DE MODERNISATION, DE PÉRENNISATION ET DE SÉCURISATION PRÉVUS AU PROGRAMME D'INVESTISSEMENT DANS LES USINES D'EAU POTABLE (RCG 17-031)**

Vu les articles 19, 26, 118.80 et 118.81 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001);

Vu l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19);

Attendu l'entrée en vigueur le 17 août 2017 de l'Arrêté remplaçant l'Arrêté de la ministre des Affaires municipales et des Régions concernant les règles permettant d'établir le potentiel fiscal des municipalités liées de l'agglomération de Montréal aux fins de la répartition des dépenses d'agglomération, (2017) 149 G.O. II, 3530;

À l'assemblée du \_\_\_\_\_, le conseil d'agglomération de Montréal décrète :

**1.** L'article 1 du Règlement autorisant un emprunt de 18 613 000 \$ afin de financer les travaux de modernisation, de pérennisation et de sécurisation prévus au programme d'investissement dans les usines d'eau potable (RCG 17-031) est remplacé par le suivant :

« **1.** Aux fins du présent règlement le terme « potentiel fiscal » signifie le potentiel fiscal tel qu'établi par l'Arrêté remplaçant l'Arrêté de la ministre des Affaires municipales et des Régions concernant les règles permettant d'établir le potentiel fiscal des municipalités liées de l'agglomération de Montréal aux fins de la répartition des dépenses d'agglomération, (2017) 149 G.O. II, 3530. »

---

GDD1171158007



**Dossier # : 1170603007**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Logement social et aide aux sans-abri
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter, en vertu du paragraphe 4, de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, un règlement autorisant la démolition du presbytère et la démolition partielle de l'église Saint-Victor, en vue de permettre la construction de deux pavillons à des fins d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance et de logements réguliers pour familles, sur les lots 1 294 882, 1 295 226, 1 295 227, 1 422 882 et 1 422 883, localisés du côté nord de la rue Hochelaga, entre les avenues Gonthier et Hector

**IL EST RECOMMANDÉ :**

de demander au conseil d'agglomération d'adopter, en vertu du paragraphe 4, de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, un règlement autorisant la démolition du presbytère et la démolition partielle de l'église Saint-Victor, en vue de permettre la construction de deux pavillons à des fins d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance et de logements réguliers pour familles, sur les lots 1 294 882, 1 295 226, 1 295 227, 1 422 882 et 1 422 883, localisés du côté nord de la rue Hochelaga, entre les avenues Gonthier et Hector.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2017-11-27 09:44

**Signataire :** Alain DUFORT

\_\_\_\_\_  
 Directeur général adjoint  
 Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
 et Concertation des arrondissements

---

**Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement**

---

Séance ordinaire du mardi 21 novembre 2017

Résolution: CA17 27 0390

---

**Demander au conseil d'agglomération d'adopter, en vertu du paragraphe 4, de l'article 89 de la *Charte de la Ville de Montréal*, un règlement autorisant la démolition du presbytère et la démolition partielle de l'église Saint-Victor, en vue de permettre la construction de deux pavillons à des fins d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance et de logements réguliers pour familles, sur les lots 1 294 882, 1 295 226, 1 295 227, 1 422 882 et 1 422 883, localisés du côté nord de la rue Hochelaga, entre les avenues Gonthier et Hector.**

Il est proposé par Suzie MIRON

appuyé par Karine BOIVIN ROY

Et résolu :

De demander au conseil d'agglomération d'adopter, en vertu du paragraphe 4, de l'article 89 de la *Charte de la Ville de Montréal* (RLRQ, c. C-11.4), un règlement autorisant la démolition du presbytère et la démolition partielle de l'église Saint-Victor, en vue de permettre la construction de deux pavillons à des fins d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance et de logements réguliers pour familles, sur les lots 1 294 882, 1 295 226, 1 295 227, 1 422 882 et 1 422 883, localisés du côté nord de la rue Hochelaga, entre les avenues Gonthier et Hector.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

40.06 1170603007

Magella RIOUX

\_\_\_\_\_  
Secrétaire d'arrondissement

Signée électroniquement le 22 novembre 2017



**Dossier # : 1170603007**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Logement social et aide aux sans-abri
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Demander au conseil d'agglomération d'adopter, en vertu du paragraphe 4, de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, un règlement autorisant la démolition du presbytère et la démolition partielle de l'église Saint-Victor, en vue de permettre la construction de deux pavillons à des fins d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance et de logements réguliers pour familles, sur les lots 1 294 882, 1 295 226, 1 295 227, 1 422 882 et 1 422 883, localisés du côté nord de la rue Hochelaga, entre les avenues Gonthier et Hector.

**IL EST RECOMMANDÉ :**

de demander au conseil d'agglomération d'adopter, en vertu du paragraphe 4, de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, un règlement autorisant la démolition du presbytère et la démolition partielle de l'église Saint-Victor, en vue de permettre la construction de deux pavillons à des fins d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance et de logements réguliers pour familles, sur les lots 1 294 882, 1 295 226, 1 295 227, 1 422 882 et 1 422 883, localisés du côté nord de la rue Hochelaga, entre les avenues Gonthier et Hector.

**Signé par** Jacques SAVARD **Le** 2017-11-13 14:18

**Signataire :**

Jacques SAVARD

\_\_\_\_\_  
Directeur d'arrondissement  
Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1170603007**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Logement social et aide aux sans-abri
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Demander au conseil d'agglomération d'adopter, en vertu du paragraphe 4, de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, un règlement autorisant la démolition du presbytère et la démolition partielle de l'église Saint-Victor, en vue de permettre la construction de deux pavillons à des fins d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance et de logements réguliers pour familles, sur les lots 1 294 882, 1 295 226, 1 295 227, 1 422 882 et 1 422 883, localisés du côté nord de la rue Hochelaga, entre les avenues Gonthier et Hector.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

En collaboration avec l'organisme « Pas de la rue », le groupe CDH sollicite une autorisation en vue de permettre la démolition d'une partie de l'église Saint-Victor et la démolition complète de son presbytère en prévision de construire deux pavillons à des fins d'habitation pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance, totalisant 76 unités de logements. Malheureusement, l'usage « habitation » n'est pas autorisé dans les secteurs d'équipements culturels, d'hébergement et de santé de catégorie E.5(1). Ce projet est financé par l'entremise du programme AccèsLogis par la Société d'habitation du Québec (SHQ). La Direction de l'habitation de la Ville de Montréal est désignée comme étant le mandataire de la gestion pour le territoire de l'agglomération.

Le conseil d'agglomération peut octroyer une autorisation en vertu du paragraphe 4 de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal afin de permettre à la fois la démolition et la construction des deux pavillons. Une demande a été déposée à cet effet par le requérant.

De plus, la propriété en question fait partie de la liste des bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural hors secteur de valeur exceptionnelle de l'arrondissement sous l'appellation « lieu de culte » au Plan d'urbanisme de Montréal (04-047). Il faut donc remplacer la désignation de l'immeuble. La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (DAUSE) propose d'inscrire l'église sous les appellations « habitation » et « édifice public ou communautaire » à la liste des bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural hors secteur de valeur exceptionnelle. Un projet d'amendement est préparé à cet effet. **(dossier no 1170603009)**

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

### **DESCRIPTION**

#### **Description de l'organisme**

L'organisme « Pas de la rue » offre des services d'accueil, de soutien et d'encouragement à toute personne âgée de 55 ans et plus, sans domicile fixe ou se retrouvant dans une situation de grande précarité, dans une perspective de stabilisation et de réinsertion sociale.

Selon le requérant, la clientèle ne nécessite pas de soins dispensés par du personnel spécialisé provenant de l'extérieur. Les logements s'adressent à des personnes autonomes. Le nombre d'intervenants œuvrant sur place s'élève à 4; ces derniers assurent le soutien communautaire et l'animation pendant la journée.

« Pas de la rue » offre déjà un programme de logements transitoires à partir de ses installations situées au 1575, boulevard René-Lévesque Est, sur le site de l'église Sainte-Brigitte.

#### **Description du lieu et du voisinage**

Le terrain en question couvre une superficie d'environ 4 341 mètres carrés. On y retrouve une aire de stationnement extérieur pouvant accueillir une trentaine de véhicules.

Le voisinage se compose essentiellement de bâtiments d'habitation dont la hauteur varie entre un et cinq étages (côté ouest du presbytère). Le parc Hector-Vinet borde la partie sud du site.

#### **Description du projet de remplacement**

La réalisation des deux pavillons implique la démolition complète du presbytère et du deux tiers arrière du volume existant de l'église qui servirait de locaux communautaires et administratifs pour le centre d'hébergement. La résidence construite sur l'avenue Hector (Pavillon Second Pas) comprend 40 logements adaptables d'une seule chambre à coucher desservis par cinq unités de stationnement localisées à l'intérieur.

La coopérative d'habitation Gonthier localisée sur l'avenue du même nom comporte 36 logements destinés à des familles dont 11 unités d'une seule chambre à coucher, 17 de deux chambres à coucher et huit de trois chambres à coucher. L'aire de stationnement aménagée à l'extérieur dans la cour arrière peut accueillir sept véhicules. On y accède par la ruelle.

Le requérant prévoit refaire complètement le parvis de l'église qui servirait notamment de rampe d'accès reliée à la partie du centre regroupant les locaux communautaires et administratifs du centre d'hébergement.

Les deux pavillons comportent trois étages, celui localisé sur l'avenue Gonthier s'élève à 11,6 mètres tandis que la résidence construite sur l'avenue Hector atteint environ 10,4 mètres de hauteur. Le parement extérieur se compose de briques d'argile de couleur beige (Forterra, Sunnydale Matt) et de panneaux d'aluminium orange et carbone. Les garde-corps sont en verre.

L'aménagement de la cour comprend une rampe d'accès munie de terrasses végétalisées avec des parties gazonnées et plantées. Le requérant prévoit la plantation de 25 d'arbres

accompagnés de haies d'arbustes, de feuillus et de conifères sur le domaine privé.

Le presbytère et l'église sont présentement vacants.

## **Règlement d'urbanisme**

L'église et son presbytère se localisent dans un secteur d'équipements culturels, d'hébergement et de santé de catégorie E.5(1). Le taux d'implantation maximum est de 70 %. La hauteur des immeubles peut varier entre un et deux étages sans jamais dépasser neuf mètres. Les modes d'implantation sont régis par les règles d'insertion. L'ensemble culturel bénéficie de la protection réglementaire rattachée à un immeuble significatif.

Du côté de l'avenue Gonthier, l'emplacement se trouve partiellement dans un secteur d'habitation de catégorie H.1-3, autorisant un à trois logements. La réglementation prévoit des modalités similaires à celles qui s'appliquent dans le secteur d'équipements culturels (hauteur, taux et modes d'implantation).

L'analyse du projet permet d'identifier les dérogations suivantes :

- À la hauteur en étages et en mètres, pour le volume de l'église (11,96 m) (perte de droits acquis) et les bâtiments projetés, 3 étages au lieu de 2, et 11,6 m au lieu de 10,4 m (article 9);
- Aux dépassements autorisés, pour le clocher de l'église, pas de dégagement prescrit (article 21);
- À l'alignement de construction et à la superficie de la façade, sur la rue Hochelaga (12,1 m) et sur les avenues Hector (3,16 m) et Gonthier (1,5 m) (article 52);
- À l'usage « habitation » dans les secteurs d'équipements culturels, d'hébergement et de santé de catégorie E.5(1) (article 124);
- Au nombre maximum de logements par immeuble, 76 unités au lieu de 3, pour la partie du terrain empiétant dans le secteur d'habitation de catégorie H.1-3 (article 141);
- Au nombre minimal d'unité de stationnement à fournir, 11 cases au lieu de 38 (article 561);
- À l'obligation de fournir la moitié des unités de stationnement à l'intérieur pour les immeubles de 13 logements et plus, soit 4 cases au lieu de 5 (article 565);
- À l'aménagement de l'aire de stationnement extérieur qui ne comprend pas de voie de circulation pour l'ensemble de ses unités, 3 cases en sont dépourvues (article 576);
- À l'interruption du dégagement d'un mètre pour les 3 cases de stationnement accessibles par la ruelle (art.587);
- À l'article 10 (sauf les paragraphes 1 et 2) du Règlement sur le lotissement RCA04-27003, l'émission du permis de lotissement peut générer des dérogations aux lois et au règlements applicables pour la partie du volume de l'église à conserver.

## **JUSTIFICATION**

L'élaboration de l'étude d'intérêt patrimonial a permis d'identifier certains critères de conception visant le projet de remplacement qui se présentent comme suit, à savoir:

- Conserver la prédominance en hauteur du clocher et de la flèche actuels;
- Utiliser la brique d'argile rouge comme matériau de parement des nouveaux volumes;
- Conserver une partie significative du volume intérieur et de son décor;
- Implanter tout nouveau bâtiment en alignement avec l'actuel presbytère;

- Adresser la façade principale des bâtiments projetés sur la rue Hochelaga;
- Prévoir des marges latérales à gauche comme à droite de la façade de l'église équivalentes à la marge actuelle entre le presbytère et l'église;
- Limiter la hauteur des bâtiments faisant face à la rue Hochelaga à la hauteur actuelle du presbytère, sur trois étages maximum;
- Enlever avec précaution les œuvres d'art religieux (chemin de croix, sculptures dans le chœur) et le mobilier (bancs, confessionnaux et autres) à l'intérieur de l'église et prévoir leur réinstallation dans le projet ou à tout autre emplacement.

À sa séance du 26 juillet 2016, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis préliminaire favorable sur le projet en invoquant les commentaires suivants :

- La conservation d'éléments patrimoniaux et le caractère social du projet est saluée;
- Le parvis de l'église n'est pas mis en valeur, notamment en raison de la hauteur trop élevée du muret en façade;
- La rampe d'accès en façade ayant une pente 1:12 requiert un garde-corps. Il serait souhaitable d'évaluer la possibilité d'aménager une rampe avec une pente 1:20 ne nécessitant pas de garde-corps;
- L'interface entre la ruelle et la cour centrale du projet devrait être valorisée tout en respectant le caractère privé de la cour centrale afin de favoriser la sécurité et l'intimité des résidents;
- Le projet doit soutenir l'effort de verdissement en façade et un plan d'aménagement paysager doit être déposé et prévoir la plantation d'arbres;
- Au niveau architectural, on devrait prévoir un lien menant au bâtiment du côté droit qui devrait être plus vitré à l'image du lien du côté gauche;
- Repenser le rythme des ouvertures et des balcons du côté de l'avenue Hector;
- Alléger le rythme des ouvertures du côté de l'avenue Gonthier;
- La maçonnerie des bâtiments devrait être plus neutre afin de se différencier et de faire ressortir la maçonnerie rouge de l'église.

Lors de la réunion du 5 mai 2017, par l'entremise d'un avis préliminaire, le Comité mixte (Comité Jacques-Viger et Conseil du patrimoine de Montréal) s'est prononcé en faveur du projet en formulant les recommandations suivantes :

- Conserver une travée supplémentaire de l'église afin de pouvoir profiter d'un espace commun mieux configuré et plus généreux;
- Prévoir une réserve financière pour assurer l'entretien du clocher;
- Revoir la jonction entre les deux volumes et l'église afin de les rendre plus étroits et transparents tout en créant un lien visuel avec la cour;
- Opérer un certain remodelage de la volumétrie des nouveaux immeubles d'habitation afin d'éliminer les logements au sous-sol et de considérer l'ajout d'un étage

supplémentaire avec possibilité de mezzanine;

- Revoir l'implantation des résidences de manière à les aligner le plus près possible de la rue Hochelaga en suivant l'axe de cette dernière;
- Présenter une nouvelle configuration du parvis de manière à le rendre moins imposant;
- Utiliser la brique rouge plutôt que beige.

Suite au dépôt de l'avis préliminaire le requérant a modifié son projet sur certains des énoncés cités précédemment:

- La jonction entre l'église et les nouvelles constructions;
- La composition du parvis;
- Le réaménagement des espaces intérieurs de l'église sans toutefois ajouter de travée supplémentaire.

À sa séance du 8 septembre 2017, le Comité mixte a conclu au bien-fondé du projet en suggérant d'apporter une attention particulière à la composition du mur arrière du centre de jour, à la mise en valeur des composantes subsistantes de l'église, à la jonction entre les nouvelles constructions et le lieu de culte, aux teintes des matériaux et à l'aménagement paysager de la cour intérieure.

De plus, les membres du comité ont exprimé les commentaires suivants, qui se résument ainsi:

- Mettre en évidence la lecture de la travée subsistante en considérant l'arrimage de la composition de la façade avec le positionnement du lien vers l'extérieur et l'agencement intérieur. Dans ce sens, il est recommandé de concevoir le jubé comme un volume flottant;
- Réintroduire de la fenestration dans la rosace de la façade de l'église;
- Repeindre la brique existante de l'église plutôt que tenter d'enlever la peinture;
- Prévoir une réserve financière pour assurer l'entretien du clocher;
- Créer un lien visuel avec la cour en créant un espace vide entre les deux pavillons;
- Revoir la coloration orange vif pour la coloration des balcons et des loggias;
- Remplacer la terrasse à l'arrière par un grand balcon;
- Aménager un massif végétal composé d'essences mixtes et variées (feuillus et conifères) dans la cour arrière.

La DAUSE recommande favorablement l'adoption du présent règlement en invoquant les raisons suivantes :

- La réalisation du projet de remplacement permet de conserver une partie du volume de l'église et d'assurer la pérennité de la vocation communautaire du lieu;
- L'étude d'ensoleillement démontre que la construction des bâtiments provoque un léger assombrissement dans les cours des propriétés adjacentes (côté nord) pendant le solstice d'été (21 juin) en matinée seulement. Lors du solstice d'hiver (21 décembre), l'ombrage se propage en direction du site lui-même sans affecter les résidences voisines. Aux équinoxes, les conditions d'ensoleillement diminuent à partir de 8 h, pour les propriétés du côté nord, pour se rétablir à midi. En aucun moment de l'année, les nouvelles constructions ne causent de période d'assombrissement permanente dans les cours des immeubles adjacents;
- Les représentants de la Division des études techniques de l'arrondissement se montrent plutôt favorables à l'octroi de la dérogation en ce qui concerne le nombre d'unités de stationnement. Ils ne relèvent aucune plainte de la part des résidents faisant état du manque d'espace pour stationner dans ce secteur. Selon l'organisme, la plupart des intervenants communautaires utilisent le transport en commun pour se rendre au travail. On retrouve un arrêt d'autobus à l'angle de l'avenue Hector. Compte tenu de leur faible revenu, les résidents du projet ne possèdent pas d'automobile. Sauf pour la coopérative d'habitation qui présente de modestes besoins en ce qui a trait au taux de possession de véhicules. Aussi, comme il s'agit de personnes socialement isolées, celles-ci ne reçoivent généralement que très peu de visiteurs. La vie sociale de la clientèle s'articule davantage autour des activités d'animation du centre communautaire.

La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (DAUSE) suggère de prévoir les conditions suivantes au présent règlement et ce, en prévision de s'assurer de la mise en application des recommandations émises par les différents comités :

- Soumettre l'émission des permis de construction et de transformation incluant aussi l'aménagement des espaces extérieurs à la procédure d'approbation prévue au Titre VIII du règlement d'urbanisme (PIIA) ;
- Fournir deux lettres de garantie bancaire irrévocable, l'une au montant de 157 900 \$, laquelle pourra être libérée lorsque le programme de réutilisation du sol sera complété et conforme aux conditions de la résolution suite à des travaux réalisés à l'aide d'un permis valide et l'autre au montant de 10 000 \$, émise aux mêmes termes, afin de s'assurer du parachèvement de l'aménagement des espaces extérieurs et pourra être encaissée par l'arrondissement à titre de pénalité.

À leur rencontre du 25 juillet 2017, les membres du comité consultatif d'urbanisme ont réitéré leur appui sans ajouter de conditions supplémentaires.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le projet comprend l'aménagement d'espaces gazonnés, la plantation de 25 arbres sur le terrain et une toiture blanche.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

- Présentation du projet de règlement au conseil d'arrondissement pour avis d'orientation;
- Adoption d'une résolution par le conseil municipal;
- Adoption d'un avis de motion et du projet de règlement en vertu du paragraphe 4 de l'article 89 par le conseil d'agglomération;
- Adoption du règlement en vertu du paragraphe 4 de l'article 89 par le conseil d'agglomération;
- Parution d'avis public et entrée en vigueur du règlement.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

La présente demande déroge aux articles 9,21,52,124,141,561,565,576 et 587 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (01-275) et à l'article 10 (paragraphe 3 à 6) du Règlement sur le lotissement RCA04-27003, mais peut être traitée par l'entremise du conseil d'agglomération en recourant aux pouvoirs prévus au paragraphe 4 de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal.

Le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) prévoit une affectation résidentielle pour l'ensemble du site avec des paramètres de hauteur entre un et trois étages. Les taux d'implantation faibles ou moyens doivent être considérés. La proposition à l'étude correspond à ces paramètres.

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Document(s) juridique(s) visé(s) :  
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Sabrina GRANT)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Marthe BOUCHER, Service de la mise en valeur du territoire  
Martine BÉRUBÉ, Service de la mise en valeur du territoire  
Monique TESSIER, Service de la mise en valeur du territoire  
Julie LINTEAU, Service de la mise en valeur du territoire

Lecture :

Julie LINTEAU, 13 novembre 2017  
Martine BÉRUBÉ, 8 novembre 2017  
Marthe BOUCHER, 8 novembre 2017

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Sylvain DECOSTE  
Conseiller en aménagement

**Tél :** 514 872-6066  
**Télécop. :** 514 872-2312

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-11-08

Réjean BOISVERT  
Chef de division - Division de l'urbanisme

**Tél :** 514 872-9635  
**Télécop. :** 514 872-2312

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Myriame BEAUDOIN  
Directrice

**Tél :** 514 868-3906  
**Approuvé le :** 2017-11-08



**Comité consultatif d'urbanisme spécial  
CCU-2016-09**

**PROCÈS-VERBAL  
Séance tenue le mardi, 26 juillet 2016, à 8 h 30  
au 6854, rue Sherbrooke Est  
à la salle du conseil d'arrondissement – Salle 4**

**5.1 AVIS DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

**AVIS 27-CCU2016-1759**

**Objet : Demande d'avis préliminaire portant sur la démolition du presbytère et d'une partie de l'église Saint-Victor en vue de permettre la construction de deux résidences pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance**

**Endroit : Lots 1 294 882, 1 295 226, 1 295 227, 1 422 882 et 1 422 883, localisés du côté nord de la rue Hochelaga, entre les avenues Gonthier et Hector**

**Responsable du dossier : M. Sylvain Decoste, conseiller en aménagement**

**Synthèse des débats :**

Les membres prennent connaissance du dossier et émettent les commentaires suivants :

- La conservation d'éléments patrimoniaux et le caractère social du projet est saluée;
- Le parvis de l'église n'est pas mis en valeur, notamment en raison de la hauteur trop élevée du muret en façade;
- La rampe d'accès en façade ayant une pente 1:12 requiert un garde-corps. Il serait souhaitable d'évaluer la possibilité d'aménager une rampe avec une pente 1:20 ne nécessitant pas de garde-corps;
- L'interface entre la ruelle et la cour centrale du projet devrait être valorisée. Cependant, des membres affirment que la cour centrale se doit de rester privée afin de favoriser la sécurité et l'intimité des résidents;
- Le projet doit soutenir l'effort de verdissement en façade et un plan d'aménagement paysager doit être déposé et prévoir la plantation d'arbres;

- Un membre demande si l'alignement de construction des bâtiments donnant sur les avenues Gonthier et Hector permettra la plantation d'arbres sur le domaine privé.
  - La DAUSE répond que dans la configuration actuelle du projet, il sera difficile de planter des arbres sur le domaine privé mais que la plantation d'arbres dans des fosses de plantation sur le domaine public est envisageable;
- Au niveau architectural, on devrait prévoir un lien menant au bâtiment du côté droit qui devrait être plus vitré à l'image du lien du côté gauche;
- Repenser le rythme des ouvertures et des balcons du côté de l'avenue Hector;
- Alléger le rythme des ouvertures du côté de l'avenue Gonthier;

La maçonnerie des bâtiments devrait être plus neutre afin de se différencier et de faire ressortir la maçonnerie rouge de l'église.



**Comité consultatif d'urbanisme  
CCU-2017-09**

**PROCÈS-VERBAL  
Séance tenue le mardi, 25 juillet 2017, à 9 h  
au 6854, rue Sherbrooke Est  
à la salle de conférence des élu-es**

**4.3 AVIS DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

**AVIS 27-CCU2017-1886**

**Dossier n° : 1170 603 007**

**Objet : Demander au conseil d'agglomération d'adopter, en vertu du paragraphe 4, de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, un règlement autorisant la démolition du presbytère et la démolition partielle de l'église Saint-Victor en vue de permettre la construction de deux résidences pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance**

**Endroit : Lots 1 294 882, 1 295 226, 1 295 227, 1 422 882 et 1 422 883, localisés du côté nord de la rue Hochelaga, entre les avenues Gonthier et Hector – Église Saint-Victor**

**Responsable du dossier : M. Sylvain Decoste, conseiller en aménagement**

**Synthèse des débats :**

Les membres prennent connaissance du dossier et émettent les commentaires suivants :

- Le comité s'interroge sur la couleur des revêtements extérieurs des bâtiments voisins;
- La DAUSE répond que les couleurs sont assez hétéroclites, mais qu'on retrouve principalement des teintes de rouge et de beige;
- Certains membres demandent si un plan d'aménagement paysager plus détaillé a été déposé;
- La DAUSE répond que pour l'émission du permis, le requérant aura l'obligation de déposer un plan d'aménagement plus détaillé;
- Le comité exprime qu'il ne privilégie pas l'option d'installer de la brique rouge sur les bâtiments annexés à l'église. Ce dernier préfère la brique beige puisqu'elle permettrait de mettre en valeur l'église.

### **Recommandation du comité consultatif d'urbanisme :**

- CONSIDÉRANT QUE la réalisation du projet de remplacement permet de conserver une partie du volume de l'église et d'assurer la pérennité de la vocation communautaire du lieu;
- CONSIDÉRANT QUE l'étude d'ensoleillement démontre que la construction des bâtiments provoque un léger assombrissement dans les cours des propriétés adjacentes (côté nord) pendant le solstice d'été (21 juin) en matinée seulement. Lors du solstice d'hiver (21 décembre), l'ombrage se propage en direction du site lui-même sans affecter les résidences voisines. Aux équinoxes, les conditions d'ensoleillement diminuent à partir de 8 h, pour les propriétés du côté nord, pour se rétablir à midi. En aucun moment de l'année, les nouvelles constructions ne causent de période d'assombrissement permanente dans les cours des immeubles adjacents;
- CONSIDÉRANT QUE les représentants de la Division des études techniques de l'arrondissement se montrent plutôt favorables à l'octroi de la dérogation en ce qui concerne le nombre d'unités de stationnement. Ils ne relèvent aucune plainte de la part des résidents faisant état du manque d'espace pour stationner dans ce secteur. Selon l'organisme, la plupart des intervenants communautaires utilisent le transport en commun pour se rendre au travail. On retrouve un arrêt d'autobus à l'angle de l'avenue Hector. Compte tenu de leur faible revenu, les résidents du projet ne possèdent pas de véhicules. Aussi, comme il s'agit de personnes socialement isolées, celles-ci ne reçoivent généralement que très peu de visiteurs. La vie sociale de la clientèle s'articule davantage autour des activités d'animation du centre communautaire.

DE RECOMMANDER AU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DE DONNER UNE SUITE FAVORABLE À LA DEMANDE AVEC LES CONDITIONS SUIVANTES :

- Soumettre l'émission des permis de construction et de transformation, incluant aussi l'aménagement des espaces extérieurs, à la procédure d'approbation prévue au Titre VIII du règlement d'urbanisme (PIIA);
- Fournir deux lettres de garantie bancaire irrévocable, l'une au montant de 157 900 \$, laquelle pourra être libérée lorsque le programme de réutilisation du sol sera complété et conforme aux conditions de la résolution suite à des travaux réalisés à l'aide d'un permis valide et l'autre au montant de 10 000 \$, émise aux mêmes termes, afin de s'assurer du parachèvement de l'aménagement des espaces extérieurs et pourront être encaissées par l'arrondissement à titre de pénalité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



**Comité consultatif d'urbanisme  
CCU-2017-09**

**PROCÈS-VERBAL  
Séance tenue le mardi, 25 juillet 2017, à 9 h  
au 6854, rue Sherbrooke Est  
à la salle de conférence des élu-es**

**4.4 AVIS DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

**AVIS 27-CCU2017-1887**

**Dossier n° : 1170603009**

**Objet : Adopter le règlement modifiant le Plan d'urbanisme de Montréal (04-047) afin de remplacer la désignation « lieu de culte » rattachée au bâtiment dans la liste des bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural hors secteur de valeur exceptionnelle, par les désignations « Les édifices publics ou communautaires » et « Les lieux d'habitation »**

**Endroit : 2505, avenue Hector – Église Saint-Victor**

**Responsable du dossier : M. Sylvain Decoste, conseiller en aménagement**

**Synthèse des débats :**

Les membres prennent connaissance du dossier.

**Recommandation du comité consultatif d'urbanisme :**

- **CONSIDÉRANT QUE** la réalisation du projet de remplacement permet de conserver une partie du volume de l'église et d'assurer la pérennité de la vocation communautaire du lieu;
- **CONSIDÉRANT QUE** l'étude d'ensoleillement démontre que la construction des bâtiments provoque un léger assombrissement dans les cours des propriétés adjacentes (côté nord) pendant le solstice d'été (21 juin) en matinée seulement. Lors du solstice d'hiver (21 décembre), l'ombrage se propage en direction du site lui-même sans affecter les résidences voisines. Aux équinoxes, les conditions d'ensoleillement diminuent à partir de 8 h, pour les propriétés du côté nord, pour se rétablir à midi. En aucun moment de l'année, les nouvelles constructions ne causent de période d'assombrissement permanente dans les cours des immeubles adjacents;
- **CONSIDÉRANT QUE** les représentants de la Division des études techniques de l'arrondissement se montrent plutôt favorables à l'octroi de la dérogation en ce qui

concerne le nombre d'unités de stationnement. Ils ne relèvent aucune plainte de la part des résidents faisant état du manque d'espace pour stationner dans ce secteur. Selon l'organisme, la plupart des intervenants communautaires utilisent le transport en commun pour se rendre au travail. On retrouve un arrêt d'autobus à l'angle de l'avenue Hector. Compte tenu de leur faible revenu, les résidents du projet ne possèdent pas de véhicules. Aussi, comme il s'agit de personnes socialement isolées, celles-ci ne reçoivent généralement que très peu de visiteurs. La vie sociale de la clientèle s'articule davantage autour des activités d'animation du centre communautaire;

- CONSIDÉRANT QUE la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises estime que l'abandon de la vocation culturelle de l'église nécessite de qualifier l'immeuble autrement en considérant notamment ses nouvelles fonctions, soit les activités communautaires et l'habitation. Le plan d'urbanisme doit refléter cette situation. La modification proposée va permettre d'assurer cette concordance en établissant une désignation appropriée à l'immeuble concerné. La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises tient à préciser que le volume de l'église et son clocher conserveront leur statut d'immeuble significatif sur le plan réglementaire d'où la nécessité de les maintenir sur la liste des bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural hors secteur de valeur exceptionnelle.

DE RECOMMANDER AU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DE DONNER UNE SUITE FAVORABLE À LA DEMANDE SANS MODIFICATION.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

## AVIS PRÉLIMINAIRE DU COMITÉ MIXTE (COMPOSÉ DES MEMBRES DU CONSEIL DU PATRIMOINE DE MONTRÉAL ET DU COMITÉ JACQUES-VIGER)

Suite à leur assemblée du 5 mai 2017

Les deux organismes sont des instances consultatives de la Ville de Montréal\*.

### Projet de développement – Église Saint-Victor

AC17-MHM-01

Localisation :	2505 Avenue Hector, arrondissement de Mercier – Hochelaga-Maisonneuve
Reconnaissance municipale :	Plan d'urbanisme : Immeuble de valeur patrimoniale intéressante - Lieux de culte
Demandeur :	Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises Arrondissement de Mercier – Hochelaga-Maisonneuve

Le Conseil du patrimoine de Montréal (CPM) et le Comité Jacques-Viger (CJV) émettent un avis à la demande de l'Arrondissement. Les deux instances sont consultées sur le projet proposé et sur la modification au Plan d'urbanisme nécessaire à sa réalisation, soit la modification de la *Liste des bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural hors secteur de valeur exceptionnelle* pour inscrire l'église sous la catégorie *habitations* ce qui a par ailleurs pour effet de supprimer l'affectation du sol « Couvent, monastère ou lieu de culte<sup>1</sup> » qui lui est attribuée.

#### LOCALISATION ET DESCRIPTION DU PROJET

Les travaux de construction de l'église Saint-Victor ont débuté en 1925 suivant les plans des architectes Cardinal et Beauchamp. Le bâtiment de style néo-roman, avec ses arches semi-circulaires, est construit tout en brique avec un intérieur très sobre en plâtre blanc. L'église a été ouverte au culte en 1927 et desservait la population ouvrière du secteur<sup>2</sup>.

Le site de l'église, qui est fermée au culte depuis 2015, occupe la tête d'îlot en bordure de la rue Hochelaga, entre les avenues Hector et Gonthier. Le presbytère, vacant et très dégradé, et un stationnement sont implantés de part et d'autre de l'église. Le projet prévoit la démolition du presbytère et des deux tiers du volume de l'église. Le tiers de l'église restant serait destiné à un centre de jour comportant des locaux communautaires et administratifs. Deux bâtiments d'habitation de trois étages viendraient encadrer l'église : une résidence de type «conciergerie» de 40 logements d'une chambre à coucher pour des personnes âgées en situation de précarité, implantée en bordure de l'avenue Hector, et une coopérative d'habitation comportant 36 logements familiaux, implantée en bordure de l'avenue Gonthier. Le projet prévoit également l'aménagement d'une cour commune à l'emplacement de la partie de l'église démolie ainsi que la reconfiguration de son parvis.

<sup>1</sup> Le projet a été présenté au Comité consultatif d'urbanisme (CCU) de l'Arrondissement de Mercier – Hochelaga-Maisonneuve le 26 juillet 2016 et a reçu un avis favorable avec recommandations.

<sup>2</sup> ATELIER D'HISTOIRE DE LA LONGUE-POINTE, Boussole pour Mercier - Un parcours à travers l'histoire du quartier, Les éditions Histoire Québec, collection Atelier d'histoire de la Longue-Pointe, Montréal, 2009.

\*Règlement de la Ville de Montréal 02-136 et  
Règlement de la Ville de Montréal 12-022



Le site de l'église Saint-Victor. Source : Google Maps - 2017

---

## ENJEUX ET ANALYSE DU PROJET À L'ÉTUDE

Le comité mixte a reçu les représentants de l'Arrondissement, des services centraux, de l'organisme requérant et de la firme d'architecture mandatée lors de sa séance du 5 mai 2017. Le contexte physique du site, le cadre règlementaire de la demande et la description du projet ont été présentés. D'emblée, le comité mixte ne remet pas en question l'apport très positif du projet dans le quartier, au regard des services qui seront offerts à la communauté. Il salue donc la démarche entreprise par les requérants et le maintien de la vocation communautaire de l'église ainsi que son rôle de repère dans le quartier. Cela étant dit, il émet dans les paragraphes suivants plusieurs commentaires sur certains aspects du projet qui pourraient, selon lui, être améliorés.

### Contexte de redéveloppement du site

Le comité mixte a pris connaissance du fait que le projet qui lui est présenté est le résultat d'un long processus qui a mené à l'élaboration de plusieurs scénarios d'occupation au cours des dernières années. Les prémisses de la démarche étaient basées sur le maintien de l'occupation de l'église à des fins de culte, mais elle a finalement fermé ses portes en 2015. L'organisme requérant a alors entrepris des démarches en vue d'élaborer un partenariat pour l'occupation de l'église, démarches malheureusement infructueuses. Il a donc dû se porter acquéreur de l'édifice, sans quoi le projet de développement du site à des fins d'habitation n'aurait pu voir le jour.

Si cette tendance se confirme, le comité mixte est particulièrement préoccupé par les nouvelles pratiques émanant de l'archevêché, à savoir la vente des églises «au prix du marché», ou les emphytéoses, qui l'une comme l'autre ont tendance à réduire les possibilités de redéveloppement par des organismes communautaires, tout en les mettant en

concurrence avec les promoteurs privés. Face à la problématique générale de fermeture des églises, le comité mixte souligne l'importance de l'apport des municipalités dans les projets de recyclage des lieux de culte, qui représentent une belle opportunité en vue d'y loger des équipements publics. Cette contribution lui semble d'autant plus essentielle dans le cas des anciens noyaux paroissiaux, véritables points de repère et de rencontre au sein de quartiers.

---

### **Interventions sur l'église Saint-Victor et démolition du presbytère**

Le comité mixte souligne que l'évaluation technique de l'église et du presbytère aurait dû être réalisée par une firme non impliquée dans la conception du projet, afin d'en garantir la neutralité. Il prend tout de même acte de l'état de dégradation du presbytère, dont la démolition suite à la négligence d'entretien semble inévitable. Dans le même ordre d'idée, et bien qu'il soit sensible aux difficultés auxquelles l'organisme propriétaire fait face, il ne peut que regretter la situation de l'église. En effet, il apparaît que les coûts de réhabilitation, d'entretien et d'opération que nécessiterait la conservation du volume complet de l'église outrepassent les besoins et les moyens financiers de l'organisme. Cette inadéquation implique la démolition des deux tiers de l'édifice.

Le comité mixte invite à considérer la réutilisation de l'église comme une plus-value plutôt que comme une contrainte. Il est d'avis que le projet constitue une opportunité d'accentuer la mise en valeur de ses caractéristiques subsistantes et à cet effet, il suggère de produire une analyse plus fine des composantes patrimoniales. Il considère que le maintien d'une seule travée de la nef limite la lecture de ce qu'était le volume de l'église, constitué d'une répétition de celle-ci. Aussi, la présence du jubé et le cloisonnement des espaces salon induisent des proportions peu intéressantes au volume résiduel. Le comité mixte est d'avis que les occupants de la résidence devraient pouvoir profiter d'un espace commun mieux configuré et plus généreux. Pour toutes les raisons précitées, il recommande d'envisager la conservation d'une travée supplémentaire.

Le comité recommande par ailleurs de prévoir une réserve financière pour assurer l'entretien du clocher.

### **Nouveaux immeubles d'habitation**

Le comité mixte considère que le parti architectural qui consiste à encadrer l'église par deux nouveaux immeubles d'habitation, tel un écrin, est intéressant. Il recommande cependant de revoir la configuration des jonctions entre les immeubles d'habitation et l'église afin de la mettre davantage en valeur. Les éléments de jonction auraient avantage à être étroits et transparents, afin de garantir la lecture des côtés de l'église, tout en créant un lien visuel vers la cour. Idéalement, leur hauteur devrait se limiter à un étage afin de pouvoir conserver la visibilité de la fenêtre latérale du deuxième étage de l'église. Une autre option serait de les implanter plus en retrait, afin de dégager tout le volume de la partie avant de l'église. Le comité mixte juge qu'il est également important de créer un lien visuel ou un lien direct à l'intérieur, entre la résidence et l'église, à l'endroit où se situe la cuisine.

Le comité mixte considère qu'il y aurait avantage à opérer un certain remodelage des volumes des immeubles d'habitation. Il se questionne sur la plus-value qu'apportent les logements en sous-sol, dans l'aile de la coopérative, car il lui semble que cette disposition n'implique pas un rapport visuel agréable avec l'extérieur, en particulier du côté de la rue. Il recommande par ailleurs d'envisager l'ajout d'un «étage» supplémentaire pour cette aile, sous forme de mezzanine afin de configurer des logements sur deux niveaux et d'éviter ainsi d'avoir à considérer un bâtiment de quatre étages. Un étage pourrait également être ajouté à la résidence de type «conciergerie», ce qui permettrait de réduire l'empreinte au sol du bâtiment sans modifier le nombre de logements. Ce remodelage permettrait de dégager davantage l'espace central, dans la perspective du maintien d'une travée supplémentaire de l'église. Le comité mixte

suggère également de mieux articuler les volumes en bordure des avenues latérales, afin d'adapter davantage l'échelle de lecture des bâtiments au tissu résidentiel du quartier.

En ce qui concerne l'alignement des nouveaux bâtiments, le comité mixte considère que l'empreinte au sol du presbytère une fois démolie ne conserve plus suffisamment de sens pour créer une contrainte d'implantation et qu'elle ne devrait pas être prise en considération pour le positionnement de la résidence. En outre, il est d'avis que les nouveaux bâtiments implantés de part et d'autre de l'église devraient être alignés sur la rue Hochelaga, en suivant l'axe de cette dernière.

Comme énoncé dans les critères de conception des orientations produites par la Division du patrimoine, le comité mixte recommande d'utiliser la brique rouge, qu'il juge plus élégante, comme matériau de parement des nouveaux immeubles. L'effet d'ensemble serait alors plus conséquent.

### **Aménagements extérieurs**

Le comité mixte est d'avis que l'aménagement des accès proposés en parvis est trop imposant. Il recommande d'envisager un autre type de configuration qui combinerait les deux types d'accès, à l'image de la «rampe-escalier» récemment aménagée entre la Place Vauquelin et le Champs de Mars, dans le Vieux-Montréal. Il suggère d'exprimer la désacralisation de l'église à travers le réaménagement du parvis. La qualification de l'espace «semi-public» lui semble floue et il recommande de distinguer plus clairement les espaces privés des espaces publics libres d'accès.

### **AVIS DU CPM ET DU CJV**

Le Conseil du patrimoine de Montréal (CPM) et le Comité Jacques-Viger (CJV) émettent un avis préliminaire favorable au principe de redéveloppement et de densification du site et à l'implantation d'une fonction communautaire dans l'église. Ils ne remettent pas en question la réponse qu'offre le projet aux besoins sociaux du quartier.

Le comité mixte constate cependant que le projet est très avancé et regrette de ne pas avoir été mis à contribution plus tôt dans la démarche. Le projet soulève en effet un enjeu important d'incompatibilité entre les besoins de l'organisme requérant et le volume de l'église. Le comité mixte encourage à conserver une travée supplémentaire de l'église et à accentuer la mise en valeur de ses composantes d'intérêt. Il émet des recommandations en vue de remodeler les volumétries des nouveaux immeubles. Il suggère également de revoir la configuration du parvis, dont il trouve la morphologie trop imposante. **Il souhaite revoir le projet à l'étape suivante de sa conception.**

Membre et présidente de séance

**ORIGINAL SIGNÉ**

Luce Lafontaine

Le 29 mai 2017

Le président du CJV

**ORIGINAL SIGNÉ**

Pierre Corriveau

Le 29 mai 2017

**AVIS DU COMITÉ MIXTE (COMPOSÉ DES MEMBRES DU  
CONSEIL DU PATRIMOINE DE MONTRÉAL ET DU COMITÉ JACQUES-VIGER)**

Suite à leur assemblée du 8 septembre 2017

Les deux organismes sont des instances consultatives de la Ville de Montréal\*.

---

**Projet de développement – Église Saint-Victor**

AC17-MHM-02

Localisation :	2505 Avenue Hector, arrondissement de Mercier – Hochelaga-Maisonneuve
Reconnaissance municipale :	Plan d'urbanisme : Immeuble de valeur patrimoniale intéressante - Lieux de culte
Demandeur :	Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises Arrondissement de Mercier – Hochelaga-Maisonneuve

Le Conseil du patrimoine de Montréal (CPM) et le Comité Jacques-Viger (CJV) (ci-après, le comité) émettent un avis à la demande de l'Arrondissement. Les deux instances sont consultées sur le projet proposé et sur la modification au Plan d'urbanisme nécessaire à sa réalisation, soit la modification de la *Liste des bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural hors secteur de valeur exceptionnelle* pour inscrire l'église sous la catégorie *habitations et édifices publics et communautaires* ce qui a par ailleurs pour effet de supprimer l'affectation du sol « Couvent, monastère ou lieu de culte<sup>1</sup> » qui lui est attribuée.

**LOCALISATION ET DESCRIPTION DU PROJET**

Les travaux de construction de l'église Saint-Victor ont débuté en 1925 suivant les plans des architectes Cardinal et Beauchamp. Le bâtiment de style néo-roman, avec ses arches semi-circulaires, est construit tout en brique avec un intérieur très sobre en plâtre blanc. L'église a été ouverte au culte en 1927 et desservait la population ouvrière du secteur<sup>2</sup>.

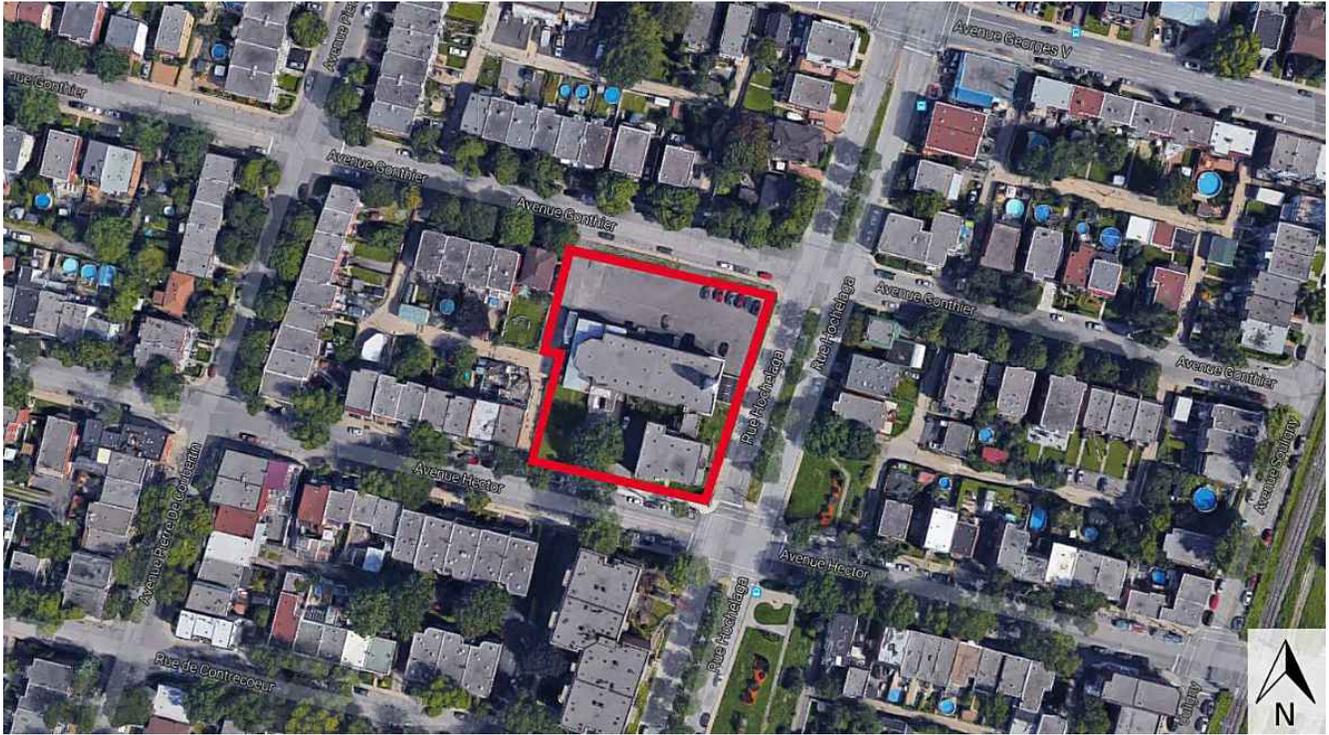
Le site de l'église, qui est fermée au culte depuis 2015, occupe la tête d'îlot en bordure de la rue Hochelaga, entre les avenues Hector et Gonthier. Le presbytère, vacant et très dégradé, et un stationnement sont implantés de part et d'autre de l'église. Le projet prévoit la démolition du presbytère et des deux tiers du volume de l'église. Le tiers de l'église restant serait destiné à un centre de jour comportant des locaux communautaires et administratifs. Deux bâtiments d'habitation viendraient encadrer l'église : une résidence de trois étages de type «conciergerie» de 40 logements d'une chambre à coucher pour des personnes âgées en situation de précarité, implantée en bordure de l'avenue Hector, et une coopérative d'habitation de quatre niveaux (dont un en demi sous-sol) comportant 36 logements, dont des familiaux, implantée en bordure de l'avenue Gonthier. Le projet prévoit également l'aménagement d'une cour commune à l'emplacement de la partie de l'église démolie ainsi que la reconfiguration de son parvis.

---

<sup>1</sup> Le projet a été présenté au Comité consultatif d'urbanisme (CCU) de l'Arrondissement de Mercier – Hochelaga-Maisonneuve le 26 juillet 2016 (avis favorable avec recommandations) et le 25 juillet 2017 (avis favorable). Le projet sera représenté à nouveau au CCU pour avis.

<sup>2</sup> ATELIER D'HISTOIRE DE LA LONGUE-POINTE, Boussole pour Mercier - Un parcours à travers l'histoire du quartier, Les éditions Histoire Québec, collection Atelier d'histoire de la Longue-Pointe, Montréal, 2009.

Le 5 mai 2017, le projet a été présenté une première fois au comité, qui a remis un avis préliminaire favorable (AC17-MHM-01, daté du 29 mai 2017) au principe de redéveloppement et de densification du site et à l'implantation d'une fonction communautaire dans l'église. Néanmoins, le comité avait soulevé l'incompatibilité entre les besoins de l'organisme requérant et le volume de l'église et encouragé les requérants à conserver une travée supplémentaire de l'église et à accentuer la mise en valeur de ses composantes d'intérêt. Il avait également recommandé de remodeler les volumétries des nouveaux immeubles et de revoir la configuration du parvis.



Le site de l'église Saint-Victor. Source : Google Maps - 2017

## ENJEUX ET ANALYSE DU PROJET À L'ÉTUDE

Le comité a reçu les représentants de l'Arrondissement, des services centraux, de l'organisme requérant et de la firme d'architecture mandatée lors de sa séance du 8 septembre 2017. La présentation comprenait le contexte physique du site, le cadre réglementaire de la demande et les modifications apportées au projet par rapport à la première version présentée au comité. Comme il l'énonçait dans son précédent avis, le comité souligne l'apport positif du projet dans le quartier. Il salue le maintien de la vocation communautaire de l'église ainsi que son rôle de repère dans le paysage. Il remercie le requérant pour la présentation très claire des réponses aux commentaires formulés dans son premier avis. Cela étant dit, il émet dans les paragraphes suivants plusieurs commentaires sur certains aspects du projet qui pourraient, selon lui, être encore améliorés.

### Interventions sur l'église Saint-Victor

Bien que le comité aurait souhaité le maintien d'une travée supplémentaire de l'église, il prend acte du fait que cette option a été rejetée au regard de la réduction du nombre de logements consécutive et de l'augmentation des coûts d'entretien et d'opération.

Le comité salue l'effort d'épuration consenti pour la mise en valeur du volume subsistant de l'église grâce à la localisation des espaces fermés sous le jubé. Par ailleurs, il n'est pas convaincu par la paroi opaque proposée au milieu du mur vitré en façade arrière du centre de jour. Le comité insiste sur la nécessité pour les usagers de profiter d'une salle commune confortable, bien éclairée et conviviale. Il est d'avis que la question de confort thermique n'est pas seulement liée à la surface de fenestration, mais est induit par le comportement de l'air chaud. Il recommande de considérer spécifiquement cet aspect avec un ingénieur dans le cadre du choix du type de chauffage. De plus, il juge que la lecture de la travée subsistante était plus évidente dans l'ancienne version du projet où la structure du plafond se prolongeait par des pilastres qui divisaient le vitrage de la façade arrière. Il recommande de mieux arrimer la modulation de cette façade avec le positionnement du lien vers l'extérieur et l'agencement intérieur.

Afin d'accentuer encore davantage la mise en valeur des caractéristiques subsistantes de l'église, il recommande de raffiner le traitement du cloisonnement du jubé et de l'envisager comme un volume flottant qui permettrait de conserver la lecture du plafond de l'église qui se poursuit au-dessus du jubé.

Le comité recommande d'envisager la réouverture de la rosace en façade avant de l'église, qui a été bouchée par une maçonnerie de briques, afin d'y réintroduire une fenestration<sup>3</sup>. Outre le gain de lumière naturelle, il juge que l'atténuation du motif de la croix irait dans le sens de l'esprit de requalification du lieu.

Sans être certain des interventions prévues à cet effet, compte tenu du fait que la maçonnerie de brique de l'église est peinte, le comité suggère de valider la possibilité de repeindre la brique des façades de l'église avec une peinture appropriée plutôt que d'enlever la peinture existante sans prévoir de nouvelle finition, la brique risquant d'être passablement dégradée. Il recommande de procéder aux expertises techniques requises dans ce cadre.

Le comité recommande par ailleurs de prévoir une réserve financière pour assurer l'entretien du clocher.

### **Nouveaux immeubles d'habitation**

Comme énoncé dans son précédent avis, le comité considère que le parti architectural qui consiste à encadrer l'église par deux nouveaux immeubles d'habitation, tel un écrin, est intéressant. Il recommandait cependant de rendre les jonctions entre les immeubles d'habitation et l'église plus étroites et transparentes, afin de garantir la lecture des côtés de l'église, tout en créant un lien visuel vers la cour. Le comité apprécie que l'étage de la jonction, du côté de la coopérative, ait été supprimé. Mais comme il n'existe pas de lien physique entre la coopérative et l'église, le comité recommande d'étudier la possibilité de créer un véritable espace vide entre ces deux bâtiments, qui permettra une transparence réelle entre la rue et la cour. Il suggère à cette fin de convertir un des logements en studio (afin de gagner un peu de surface pour cette tranchée) et de déplacer le hall d'entrée du côté du mur extérieur de la coopérative. Ceci permettrait d'installer une fenestration sur les façades latérales de ce hall et de l'église et d'augmenter l'éclairage naturel. Un portail pourrait être placé au niveau de l'accès à la cour, afin d'éviter toute intrusion depuis la rue tout en maintenant la transparence visuelle recherchée.

Le comité apprécie qu'il existe maintenant un lien direct à l'intérieur, entre la conciergerie et l'église. Il recommande d'éviter de placer des portions de mur opaque perpendiculairement au mur latéral de l'église. Il propose plutôt d'envisager l'implantation de cloisons transparentes afin de mieux révéler cette façade de l'église. Enfin, il encourage à supprimer les bandeaux horizontaux sombres de cette jonction afin de favoriser l'expression de sa verticalité.

---

<sup>3</sup> Voir à ce sujet la photo de l'église prise en 1934, tirée de Album des églises de la province du Québec, vol. VI, Île de Montréal. 1934, Compagnie canadienne nationale de publication

Le comité réitère sa position au sujet des logements en sous-sol, dans l'aile de la coopérative, il regrette que cette configuration ait été maintenue, car il lui semble que cette disposition n'implique pas un rapport visuel agréable avec l'extérieur, en particulier du côté de la rue.

Dans son précédent avis, le comité recommandait d'utiliser la brique rouge, qu'il jugeait plus élégante, comme matériau de parement des nouveaux immeubles. Il remercie le requérant pour ses explications concernant la nécessité de dissociation de l'ancien lieu de culte avec les logements, pour une question de perception de la clientèle, ceci constituant un enjeu d'appropriation du lieu. Il juge que cet argument est convaincant et justifie le choix de brique de teinte jaune-beige. Le comité n'est pas convaincu de l'orange vif proposé pour la couleur d'accent des balcons et loggias.

### **Aménagements extérieurs**

Le comité se sent très concerné par la programmation et l'aménagement paysager de la cour intérieure, qui ne sont pas encore définis. Cet espace commun soulève un enjeu important de cohabitation entre les différents usagers du site. Puisqu'une connexion entre la terrasse du centre de jour et la cour n'est pas souhaitée par le demandeur, le comité propose de remplacer la terrasse par un grand balcon, facilitant du même coup la gestion des niveaux dans la cour. Il recommande de conserver le plus possible les niveaux existants du terrain et d'éviter la création de talus, qui ont tendance à diminuer la luminosité dans les logements situés en partie basse des bâtiments. Il est d'avis que la programmation doit être restreinte au maximum afin d'éviter les sources de nuisances. On devrait plutôt considérer la cour comme un lieu calme et paisible accessible en toutes saisons. Il recommande d'implanter un massif végétal aux essences mixtes et diversifiées, comprenant des feuillus et des conifères et dont la croissance viendrait à meubler la pleine hauteur de la cour. Enfin, il recommande de retravailler l'accès depuis la conciergerie pour le rendre plus convivial.

Le comité salue la simplification du parvis et l'introduction de la «rampe-escalier», tel qu'il le recommandait dans son précédent avis. Il suggère d'étirer la rampe encore un peu plus vers la coopérative, afin de permettre une vue vers la cour à travers la tranchée qu'il encourage à percer entre l'église et la coopérative.

### **AVIS DU CPM ET DU CJV**

Le Conseil du patrimoine de Montréal (CPM) et le Comité Jacques-Viger (CJV) émettent un avis favorable au projet de développement de l'Église Saint-Victor. Le comité mixte aurait souhaité qu'une plus grande partie de la nef de l'église soit conservée. Néanmoins, il juge que le maintien du rôle de repère de l'ancien lieu de culte dans le paysage et le renforcement de la vocation communautaire du site constituent des bénéfices pour le quartier.

Le comité mixte émet des recommandations concernant l'agencement de la façade arrière du centre de jour, l'accentuation de la mise en valeur des composantes subsistantes de l'église, le traitement des jonctions entre l'ancien lieu de culte et les immeubles d'habitation, les teintes des matériaux et l'aménagement paysager.

Le président du CPM

Le président du CJV

**ORIGINAL SIGNÉ**

**ORIGINAL SIGNÉ**

Peter Jacobs

Pierre Corriveau

Le 28 septembre 2017

Le 28 septembre 2017

Il revient aux représentants de l'Arrondissement ou du service responsable du dossier de joindre cet avis au sommaire décisionnel et de le diffuser au requérant et aux consultants externes, le cas échéant.

Page 112

ALBUM DES EGLISES

## Saint-Victor (Terrace Vinet)

CETTE EGLISE est située rue Hector, à la Terrace Vinet. Cette paroisse compte une population de 2600 âmes et est desservie par M. l'abbé Wilfrid Caumartin comme curé depuis 1925, assisté de M. Armand Filion comme vicaire. L'école des filles dirigée par les RR. Soeurs Sainte-Anne, et celle des garçons par les RR. Frères du Sacré-Coeur, font aussi partie de la paroisse.

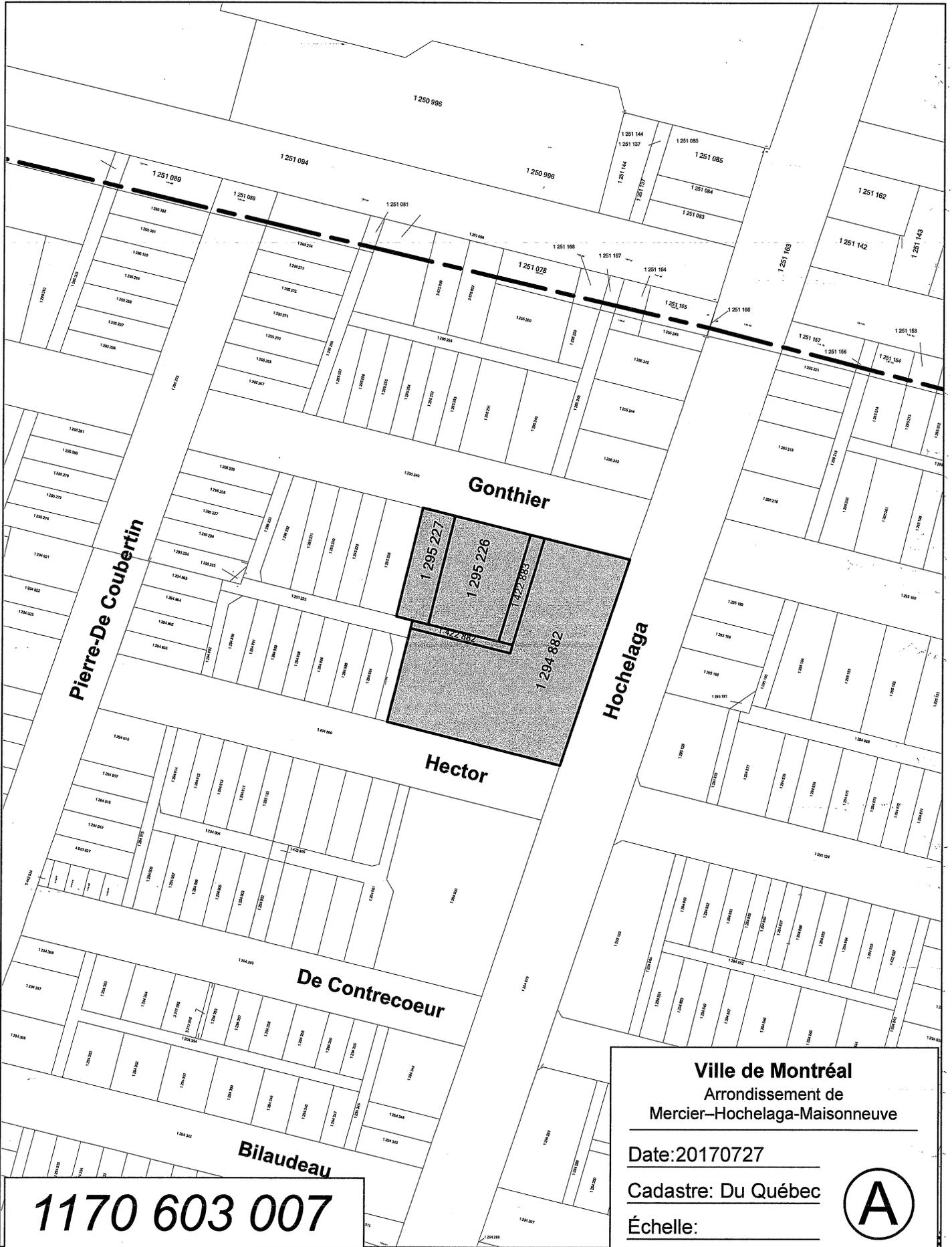


Anciens curés: MM. J.-S. Gascon, 1912, 1918, Léonidas Giard 1918-1922, Rosaire Caron, 1922-1925.

Les registres de cette paroisse s'ouvrent en l'année 1912, date de la nomination du premier curé

résidant. Circonscription : Le territoire compris entre le fleuve Saint-Laurent, les paroisses de Tétraulville et de Saint-Léonard de Port-Maurice et la ligne limitative du No. 75 du cadastre de la paroisse de la Pointe-aux-Trembles.

Source : *Album des églises de la Province de Québec*, volume VI, édition spéciale de l'île de Montréal, Montréal, Compagnie canadienne nationale de publication, 1934, 167 p. (page 112)



1170 603 007

**Ville de Montréal**  
 Arrondissement de  
 Mercier-Hochelaga-Maisonneuve  


---

 Date: 20170727  


---

 Cadastre: Du Québec  


---

 Échelle:





**1170 603 007**

**Ville de Montréal**  
 Arrondissement de  
 Mercier-Hochelaga-Maisonneuve

---

Date: 20170727

---

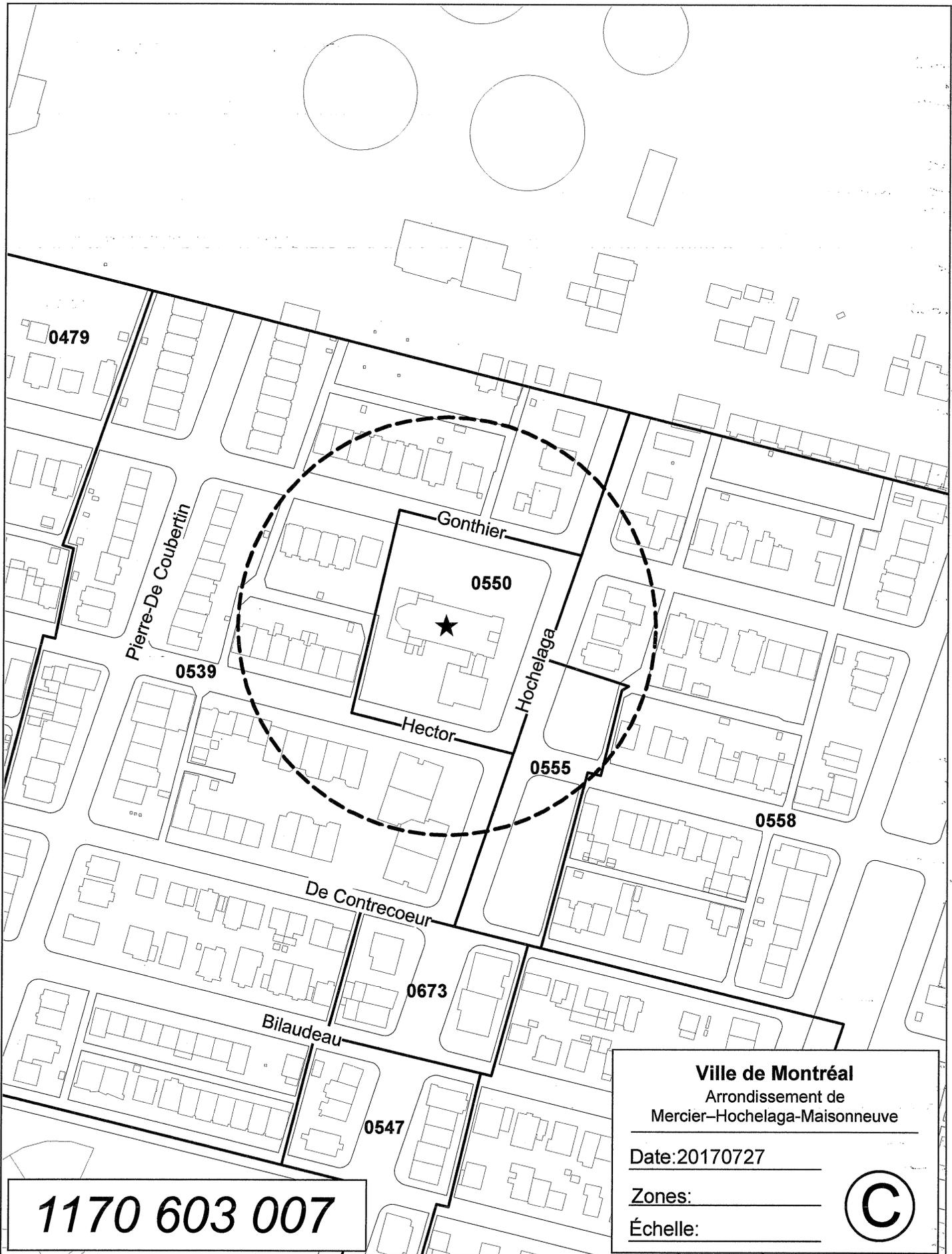
Utilisation du sol:

---

Échelle:

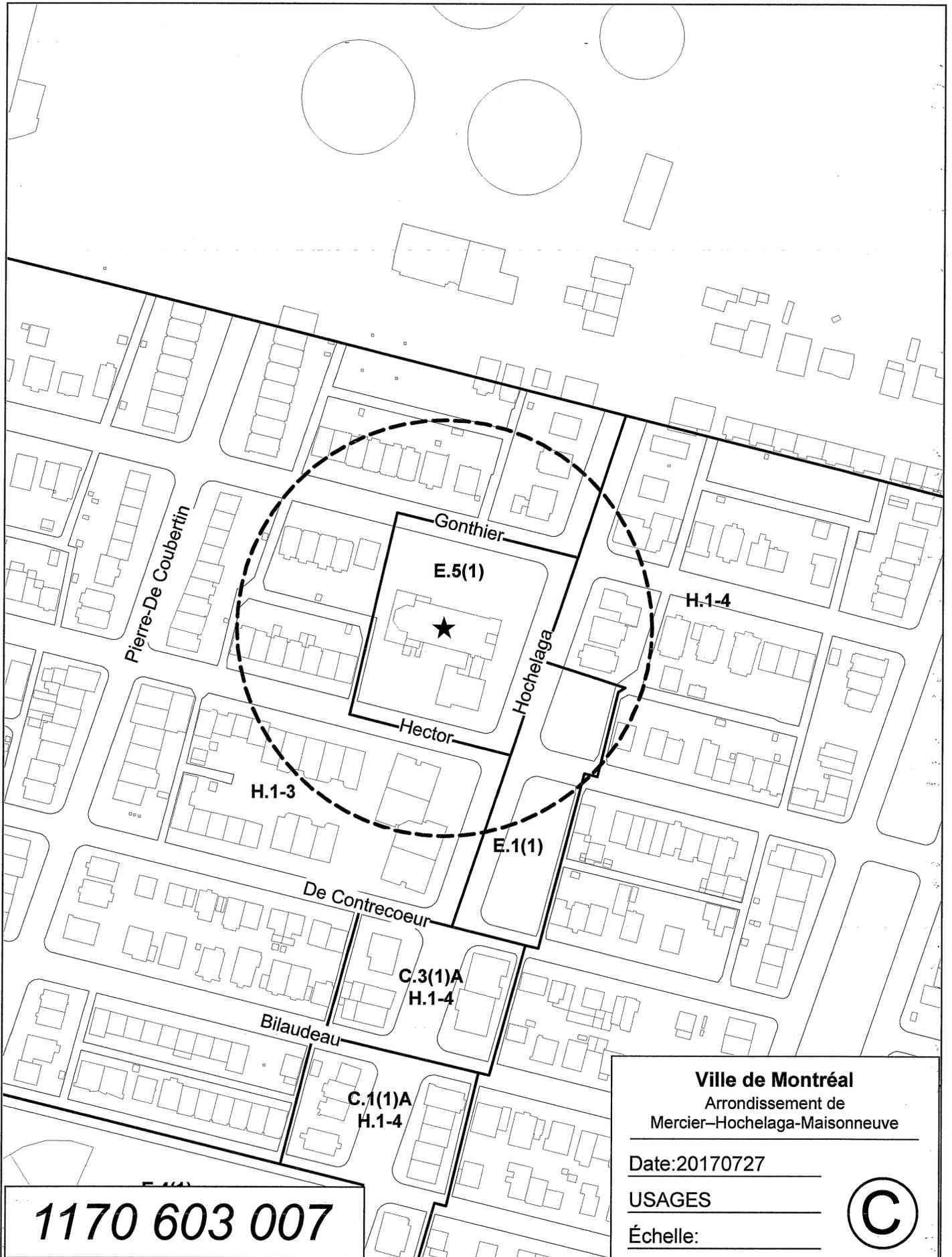
---





1170 603 007

<b>Ville de Montréal</b>	
Arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	
Date: 20170727	
Zones:	_____
Échelle:	_____
	<b>(C)</b>



1170 603 007

**Ville de Montréal**  
 Arrondissement de  
 Mercier-Hochelaga-Maisonneuve

---

Date: 20170727

---

USAGES

---

Échelle:

---

©

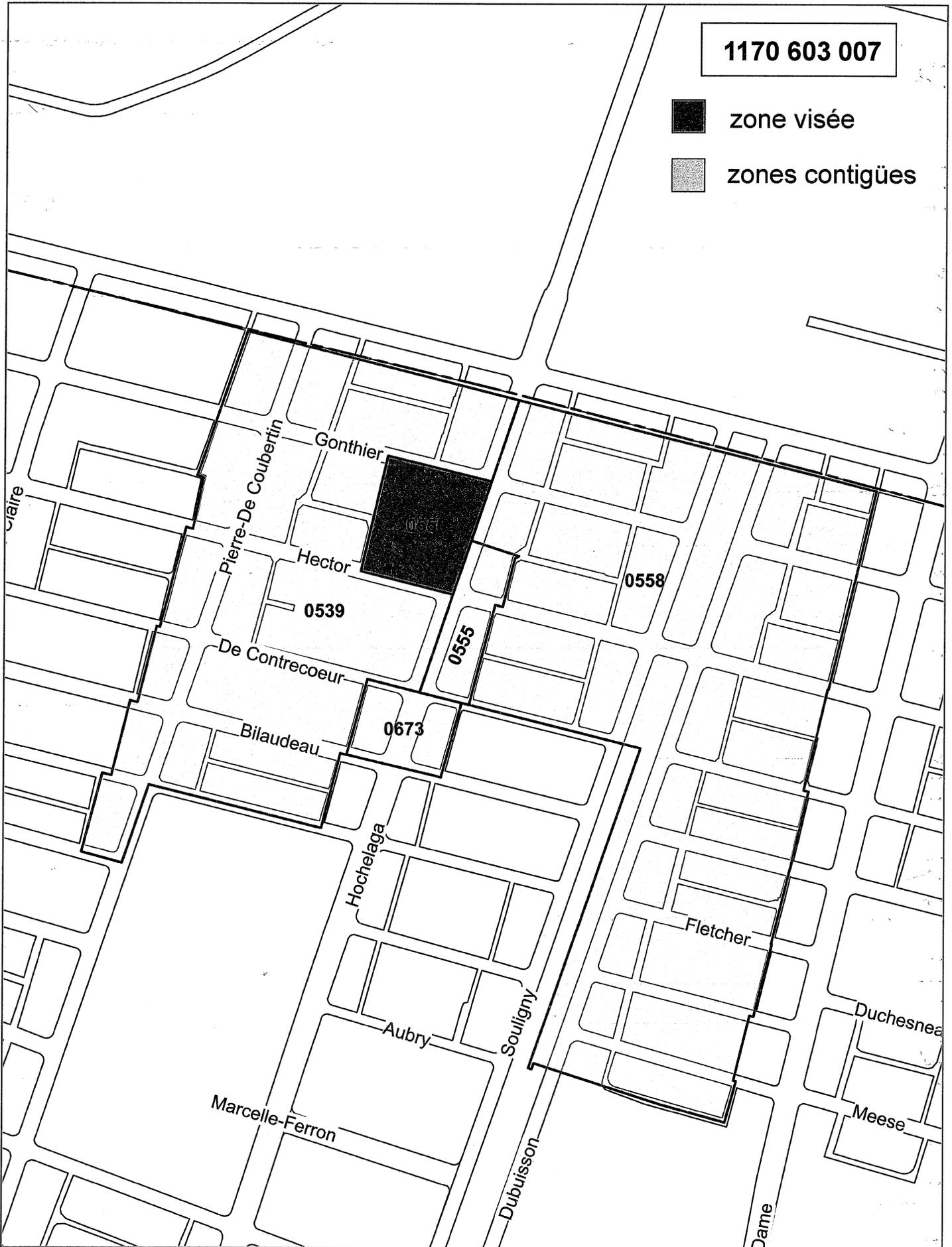
1170 603 007



zone visée



zones contigües



# Liste des zones visées et contigües

## Zone visée

NUMERO
0550

## Zones contigües

NUMERO
0539
0555
0558
0673

**1170 603 007**



# ST-VICTOR

Arrondissement MERCIER - HOCHELAGA-MAISONNEUVE, Montréal | 8 septembre 2017

PERSPECTIVE - RUE HOCHELAGA



architecte

**Dossier # : 1170603007**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
<b>Objet :</b>	Demander au conseil d'agglomération d'adopter, en vertu du paragraphe 4, de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, un règlement autorisant la démolition du presbytère et la démolition partielle de l'église Saint-Victor, en vue de permettre la construction de deux pavillons à des fins d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance et de logements réguliers pour familles, sur les lots 1 294 882, 1 295 226, 1 295 227, 1 422 882 et 1 422 883, localisés du côté nord de la rue Hochelaga, entre les avenues Gonthier et Hector.

**SENS DE L'INTERVENTION**

Document(s) juridique(s) visé(s)

---

**COMMENTAIRES**

Voir document ci-joint.

---

**FICHIERS JOINTS**



[Règlement art.89 \(Église Saint-Victor\) - SG - 8 nov. - final.doc](#)

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Sabrina GRANT  
Avocate, droit public et législation  
**Tél : 514-872-6872**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-11-09

Véronique BELPAIRE  
Chef de division  
**Tél : 514-872-4222**  
**Division : Droit public et législation**

**VILLE DE MONTRÉAL**  
**RÈGLEMENT**  
**XX-XXX**

**RÈGLEMENT AUTORISANT LA DÉMOLITION DU PRESBYTÈRE, LA  
DÉMOLITION PARTIELLE DE L'ÉGLISE AINSI QUE LA CONSTRUCTION ET  
L'OCCUPATION DE DEUX PAVILLONS À DES FINS D'HÉBERGEMENT POUR  
PERSONNES AYANT BESOIN D'AIDE ET D'ASSISTANCE SUR LES LOTS  
1 294 882, 1 295 226, 1 295 227, 1 422 882 ET 1 422 883**

Vu le paragraphe 4° de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4);

Vu le paragraphe 10° de l'article 19 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001);

À l'assemblée du \_\_\_\_\_, le conseil d'agglomération de la Ville de Montréal décrète :

**CHAPITRE I**  
**TERRITOIRE D'APPLICATION**

1. Le présent règlement s'applique au territoire formé des lots 1 294 882, 1 295 226, 1 295 227, 1 422 882 et 1 422 883 du cadastre du Québec.

**CHAPITRE II**  
**AUTORISATIONS**

2. Malgré la réglementation d'urbanisme applicable au territoire visé à l'article 1, la démolition du presbytère, la démolition partielle de l'église ainsi que la construction et l'occupation de deux pavillons à des fins d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance sont autorisées aux conditions prévues au présent règlement.

À ces fins, il est notamment permis de déroger aux articles 9, 21, 52, 124, 141, 561, 565, 576 et 587 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (01-275) et aux paragraphes 3° à 6° de l'article 10 du Règlement sur le lotissement RCA04-27003.

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec celles prévues au présent règlement continue de s'appliquer.

**CHAPITRE III**  
**DÉMOLITION**

3. Toute demande de certificat d'autorisation de démolition doit être accompagnée d'une demande de permis de construction relative à une construction autorisée en vertu du présent règlement.

#### **CHAPITRE IV** **CONDITIONS**

4. Seuls l'usage « activité communautaire ou socioculturelle » et les usages de la famille « Habitation » du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (01-275) sont autorisés.

5. Le nombre de logements maximum est de 76 pour l'ensemble des pavillons.

6. Le nombre d'étages maximal est de 3.

7. La hauteur maximale du bâtiment sur l'avenue Hector et la rue Hochelaga est de 10,4 m.

8. La hauteur maximale du bâtiment sur l'avenue Gonthier est de 11,6 m.

9. 4 unités de stationnement doivent être aménagées à l'intérieur et 7 unités à l'extérieur pour l'ensemble des pavillons.

10. Un plan d'aménagement des espaces extérieurs doit accompagner une demande de permis de construction relative à une construction autorisée en vertu du présent règlement.

Les éléments végétaux compris dans le plan d'aménagement prévu au premier alinéa doivent être maintenus en bon état et remplacés au besoin.

#### **CHAPITRE V** **PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE**

11. Préalablement à la délivrance d'un certificat d'autorisation de démolition et d'un permis de construction, les travaux visés par le présent règlement, incluant les travaux d'aménagement des espaces extérieurs, doivent être approuvés conformément au titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (01-275).

12. En plus des critères prévus au titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (01-275), les objectifs et critères d'évaluation suivants s'appliquent :

##### Objectif 1

Sauvegarder le caractère du bâtiment tout en maintenant la qualité de son expression architecturale et de ses composantes.

### Critère

Les travaux doivent assurer la mise en valeur du caractère du bâtiment en ce qui a trait aux formes, aux types et à la couleur des matériaux.

### Objectif 2

Préserver l'homogénéité de l'ensemble et l'intégrité architecturale du bâtiment lorsque les travaux de transformation visent l'une de ses caractéristiques.

### Critères

- 1° Les travaux doivent privilégier la fenestration de la rosace de la façade de l'église;
- 2° Les travaux doivent privilégier la mise en valeur et la conservation de l'église et son clocher.

### Objectif 3

Assurer le caractère privé des résidences, la pérennité du couvert végétal ainsi que la sécurité et le confort des piétons circulant sur le site ou sur le domaine public.

### Critères

- 1° Les travaux doivent privilégier l'utilisation d'espèces de végétaux indigènes et résistants aux conditions associées à l'entretien des rues, des trottoirs et des surfaces minérales;
- 2° Les travaux doivent assurer l'intimité des logements situés au niveau du sous-sol en privilégiant l'utilisation d'un écran opaque.

### Objectif 4

Favoriser l'intégration de l'aire de stationnement à l'aménagement de la cour arrière et des espaces extérieurs.

### Critères

- 1° Les travaux doivent comprendre l'aménagement de bandes gazonnées, composées d'arbres et d'arbustes de diamètre suffisant pour permettre l'atténuation des incidences visuelles des surfaces minérales;
- 2° Les travaux doivent favoriser l'aménagement dans la cour arrière d'un massif végétal aux essences mixtes et diversifiées.

**13.** En plus des objectifs et critères prévus au titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (01-275) et à l'article 12 du présent règlement, les critères de l'article 109 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (01-275) s'appliquent au volume de l'église et son clocher.

**14.** En plus des critères prévus au titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (01-275), les alignements de construction doivent être approuvés conformément aux critères de l'article 66 de ce règlement.

## **CHAPITRE VI**

### **GARANTIES BANCAIRES**

**15.** La délivrance d'un certificat d'autorisation de démolition visé par le présent règlement est conditionnelle au dépôt d'une lettre de garantie bancaire irrévocable au montant de 157 900 \$ d'une durée minimale de 60 mois suivant l'entrée en vigueur du présent règlement.

La garantie visée au premier alinéa doit demeurer en vigueur jusqu'à ce que les travaux visés par le certificat d'autorisation de démolition et les travaux de construction soient complétés.

Si les travaux de démolition et de construction ne sont pas réalisés conformément au présent règlement et au plan d'implantation et d'intégration architecturale approuvé par le conseil d'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, la Ville peut réaliser la garantie.

**16.** La délivrance d'un permis de construction visé par le présent règlement est conditionnelle au dépôt d'une lettre de garantie bancaire irrévocable au montant de 10 000 \$ d'une durée minimale de 60 mois suivant l'entrée en vigueur du présent règlement.

La garantie visée au premier alinéa doit demeurer en vigueur jusqu'à ce que les travaux d'aménagement des espaces extérieurs soient complétés.

Si les travaux d'aménagement des espaces extérieurs ne sont pas réalisés conformément au présent règlement et au plan d'implantation et d'intégration architecturale approuvé par le conseil d'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, la Ville peut réaliser la garantie.

## **CHAPITRE VII**

### **DÉLAIS DE RÉALISATION**

**17.** Les travaux de démolition et de construction visés par le présent règlement doivent être complétés dans les 60 mois suivant l'entrée en vigueur du présent règlement.

En cas de non-respect du premier alinéa, l'autorisation prévue au présent règlement devient nulle et sans effet.

**18.** Les travaux d'aménagement des espaces extérieurs doivent être complétés dans les 12 mois suivant la fin des travaux de construction.

**CHAPITRE VIII**  
**DISPOSITION PÉNALE**

**19.** Quiconque occupe ou utilise une partie de lot, un lot, un terrain ou une construction, en autorise l'occupation ou l'utilisation, ou érige ou permet l'érection d'une construction, démolit ou permet la démolition, transforme ou permet la transformation, en contravention à l'une des dispositions du présent règlement, commet une infraction et est passible de la pénalité prévue à l'article 674 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (01-275).

---

Ce règlement a été promulgué par l'avis public affiché à l'hôtel de ville et publié dans *Le devoir* le XXXXXX.

GDD : 1170603007



**Dossier # : 1176811014**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Verdun , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Centre local de développement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver la nomination de madame Véronique Tremblay, conseillère d'arrondissement, à titre de représentante de l'arrondissement de Verdun au sein du conseil d'administration de PME MTL Grand Sud-Ouest

Il est recommandé :

De désigner Madame Véronique Tremblay, conseillère d'arrondissement, à titre de représentante de l'arrondissement de Verdun au sein du conseil d'administration de PME MTL Grand Sud-Ouest en remplacement de Monsieur Jean-François Parenteau, maire de l'arrondissement de Verdun.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2017-12-11 09:54

**Signataire :** Alain DUFORT

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements



---

## Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement

---

Séance ordinaire du mardi 5 décembre 2017 à 19 h

Résolution: CA17 210305

---

**Désignation de madame Véronique Tremblay, conseillère d'arrondissement, à titre de représentante de l'arrondissement de Verdun au sein du conseil d'administration de *PME MTL Grand Sud-Ouest*. (1176811014)**

Il est proposé par la conseillère Véronique Tremblay

appuyé par la conseillère Marie-Andrée Mauger

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

De désigner madame Véronique Tremblay, conseillère d'arrondissement, à titre de représentante de l'arrondissement de Verdun au sein du conseil d'administration de *PME MTL Grand Sud-Ouest* en remplacement de monsieur Jean-François Parenteau, maire de l'arrondissement de Verdun.

51.03 1176811014

Jean-François PARENTEAU

\_\_\_\_\_  
Maire d'arrondissement

Caroline FISETTE

\_\_\_\_\_  
Directrice du bureau d'arrondissement et  
secrétaire d'arrondissement

Signée électroniquement le 7 décembre 2017



**Dossier # : 1176811014**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Verdun , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Centre local de développement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Désigner madame Véronique Tremblay, conseillère d'arrondissement, à titre de représentante de l'arrondissement de Verdun au sein du conseil d'administration de PME MTL Grand Sud-Ouest

Il est recommandé :

De désigner Madame Véronique Tremblay, conseillère d'arrondissement, à titre de représentante de l'arrondissement de Verdun au sein du conseil d'administration de PME MTL Grand Sud-Ouest en remplacement de Monsieur Jean-François Parenteau, maire de l'arrondissement de Verdun.

**Signé par** Pierre WINNER **Le** 2017-11-24 12:40

**Signataire :**

Pierre WINNER

---

Directeur d'arrondissement  
Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1176811014**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Verdun , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Centre local de développement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Désigner madame Véronique Tremblay, conseillère d'arrondissement, à titre de représentante de l'arrondissement de Verdun au sein du conseil d'administration de PME MTL Grand Sud-Ouest

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Depuis la réforme des instances liées au développement économique local et aux centres locaux de développement, le CLD de Verdun a été remplacé par une structure couvrant le territoire du Grand Sud-Ouest désignée sous l'appellation PME MTL Grand Sud-Ouest. Lors de la création de cette instance, il a été prévu que chaque arrondissement désignait un représentant au conseil d'administration. Monsieur Jean-François Parenteau, maire de l'arrondissement de Verdun, a occupé ce poste.

Le projet de loi 28 : Loi concernant principalement la mise en oeuvre de certaines dispositions du discours du budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016, adopté le 20 avril 2015 comme chapitre 8 des lois de 2015, prévoit, par la modification de diverses dispositions concernant la gouvernance municipale en matière de développement local et régional, que l'agglomération de Montréal doit mettre en place un point de service pour le territoire composé de celui des arrondissements de Verdun, LaSalle et du Sud-Ouest.

Suite à la restructuration des centres locaux de développement sur le territoire de la ville de Montréal, le nouveau centre local de développement du Grand Sud-Ouest porte maintenant la désignation PME MTL Grand Sud-Ouest. Il accueille les entrepreneurs, les résidents et les organisations des arrondissements de Verdun, LaSalle et du Sud-Ouest qui souhaitent obtenir du soutien en matière d'entrepreneuriat ou de développement de la main-d'œuvre.

Assurant la relève du mandat CLD de Verdun il offre des services d'accompagnement et de financement adaptés aux entreprises privées et d'économie sociale situées sur son territoire. De plus, PME MTL Grand Sud-Ouest, en collaboration avec Emploi-Québec, offre un service de placement aux chercheurs d'emploi (prestataires de l'assurance-emploi ou sans revenu de tous âges), des conseils personnalisés de même que l'accès à un réseau d'employeurs et d'organisations de développement de l'employabilité.

La gouvernance de ce point de service a été établie à partir d'un nouvel organisme, PME MTL Grand Sud-Ouest dont la composition du conseil d'administration prévoit une représentation provenant de chacun des territoires. Le conseil d'administration est composé

de 13 personnes, soit 3 élus et 10 personnes des milieux d'affaires incluant le président. Pour Verdun, la représentation est d'un élu et de 3 personnes d'affaires. Les personnes d'affaires n'ont pas à être nommées par le conseil d'arrondissement.

En ce sens, le conseil d'arrondissement de Verdun recommande au conseil d'agglomération d'entériner la nomination d'un représentant élu de l'arrondissement pour siéger au conseil d'administration et au comité exécutif de l'organisation de développement économique locale, PME MTL Grand Sud-Ouest. Monsieur Jean-François Parenteau, maire de l'arrondissement de Verdun, avait été désigné pour siéger à ce titre le 18 septembre 2015. Il s'agit de désigner sa remplaçante, en la personne de Madame Véronique Tremblay, conseillère d'arrondissement.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA15 210270 Désigner Monsieur Jean-François Parenteau, maire de l'arrondissement de Verdun, à titre de représentant de l'arrondissement au sein du conseil d'administration du PME MTL Grand Sud-Ouest. GDD n° 1156811012

## **DESCRIPTION**

Suite aux nominations annoncées par la Mairesse de Montréal, Madame Valérie Plante, Monsieur Jean-François Parenteau désire se retirer du conseil d'administration de PME MTL Grand Sud-Ouest. De ce fait, un nouveau représentant doit être désigné. Madame Véronique Tremblay, conseillère d'arrondissement, comblerait le poste au sein du conseil d'administration de PME MTL Grand Sud-Ouest, à titre de représentante de l'arrondissement de Verdun. Il s'agit d'officialiser cette désignation par une résolution du conseil d'arrondissement.

Il s'agit de recommander au conseil d'agglomération d'entériner la nomination de Madame Véronique Tremblay, conseillère d'arrondissement de l'arrondissement de Verdun, pour siéger au comité exécutif et au conseil d'administration de l'organisation de développement économique locale, PME MTL Grand Sud-Ouest, desservant le territoire composé de celui des arrondissements de Verdun, LaSalle et du Sud-Ouest, à compter de janvier 2018.

## **JUSTIFICATION**

La participation d'un représentant élu de l'arrondissement au conseil d'administration et au comité exécutif de la nouvelle organisation de développement économique locale a pour but d'assurer la cohérence, la complémentarité, la concertation et le suivi des interventions communes de cette organisation et de l'arrondissement.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

La nomination d'un représentant élu au conseil d'administration de l'organisation de développement économique locale, par le conseil d'arrondissement en décembre et par le conseil d'agglomération en janvier, permettra d'assurer la continuité des activités de l'organisation ainsi que l'accompagnement et le financement des projets d'affaires des entreprises de l'arrondissement de Verdun.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Nomination par le comité exécutif.  
Nomination par le conseil municipal.  
Nomination par le conseil d'agglomération.  
Transmission de la résolution à la directrice de PME MTL Grand Sud-Ouest.

## CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

### VALIDATION

#### Intervenant et sens de l'intervention

---

#### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

#### Parties prenantes

Martine ÉTHIER, Service du développement économique  
Géraldine MARTIN, Service du développement économique

Lecture :

Géraldine MARTIN, 22 novembre 2017

---

#### RESPONSABLE DU DOSSIER

Diane VALLÉE  
Directrice

**Tél :** 765-7152  
**Télécop. :** 765-7263

#### ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-11-22

Stéphane BERNAQUEZ  
Directeur

**Tél :** 514 765-7084  
**Télécop. :** 000-0000

**Cabinet du maire et des conseillers**

4555, rue de Verdun, bureau 202  
Montréal (Québec)  
H4G 1M4

PAR COURRIEL

Le 23 novembre 2017

Madame Marie-Claude Dauray  
Directrice générale, commissaire industriel  
PME MTL Grand Sud-Ouest  
3617, rue Wellington  
Montréal (Québec) H4G 1T9  
mcdauray@pmemtl.com

**OBJET : Lettre de démission – PME MTL Grand Sud-Ouest  
Monsieur Jean-François Parenteau**

---

Madame Dauray,

Je souhaite par la présente vous aviser que je démissionne comme membre du conseil d'administration de PME MTL Grand Sud-Ouest. Cette démission est effective immédiatement.

En effet, en raison des différents mandats qui m'ont été confiés au comité exécutif de la Ville de Montréal, suite aux dernières élections, il est difficile pour moi d'assumer pleinement mes fonctions et d'y porter toute l'attention et l'énergie requises au conseil d'administration. Afin d'assumer la représentation au sein du conseil, un nouveau membre sera nommé prochainement.

Je vous souhaite le plus grand succès pour PME MTL Grand Sud-Ouest et vous remercie pour notre aimable collaboration.

Veuillez recevoir, Madame Dauray, mes plus cordiales salutations.



Jean-François Parenteau  
Maire de l'arrondissement de Verdun  
Membre du comité exécutif  
Responsable des services aux citoyens, de l'approvisionnement, du matériel roulant et des ateliers ainsi que de l'environnement et du développement durable



**Dossier # : 1171388010**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Centre local de développement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver la nomination Madame Émilie Thuillier, mairesse, représentante élue de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville pour siéger au comité exécutif et au conseil d'administration de l'organisation de développement économique local, PME-MTL Centre-Ouest, desservant le territoire composé de celui des villes de Côte-Saint-Luc, de Hampstead, de Montréal-Ouest et de Mont-Royal et de celui des arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville et de Saint-Laurent, à compter de janvier 2018

Il est recommandé au conseil d'agglomération d'entériner la nomination de la mairesse d'arrondissement, madame Émilie Thuillier, à titre de représentante élue de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, pour siéger au comité exécutif et au conseil d'administration de l'organisation de développement économique local, PME-MTL Centre-Ouest, desservant le territoire composé de celui des villes de Côte-Saint-Luc, de Hampstead, de Montréal-Ouest et de Mont-Royal et des arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville et de Saint-Laurent, à compter de janvier 2018.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2017-12-01 08:41

**Signataire :** Alain DUFORT

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements



---

**Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement**

---

Séance ordinaire du mardi 21 novembre 2017

Résolution: CA17 090296

---

**Recommander au conseil d'agglomération d'entériner la nomination d'un représentant élu de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville pour siéger au comité exécutif et au conseil d'administration de l'organisation de développement économique local, PME-MTL Centre-Ouest, desservant le territoire des villes de Côte-Saint-Luc, Hampstead, Montréal-Ouest et Mont-Royal et des arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville et de Saint-Laurent, à compter de janvier 2018.**

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

DE recommander au conseil d'agglomération d'entériner la nomination de la mairesse d'arrondissement, madame Émilie Thuillier, à titre de représentante élue de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, pour siéger au comité exécutif et au conseil d'administration de l'organisation de développement économique local, PME-MTL Centre-Ouest, desservant le territoire composé de celui des villes de Côte-Saint-Luc, de Hampstead, de Montréal-Ouest et de Mont-Royal et des arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville et de Saint-Laurent, à compter de janvier 2018.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

51.04 1171388010

Émilie THUILLIER

\_\_\_\_\_  
Mairesse d'arrondissement

Chantal CHÂTEAUVERT

\_\_\_\_\_  
Secrétaire d'arrondissement

Signée électroniquement le 28 novembre 2017



**Dossier # : 1171388010**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Centre local de développement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Recommander au conseil d'agglomération d'entériner la nomination d'un représentant élu de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville pour siéger au comité exécutif et au conseil d'administration de l'organisation de développement économique local, PME-MTL Centre-Ouest, desservant le territoire composé de celui des villes de Côte-Saint-Luc, de Hampstead, de Montréal-Ouest et de Mont-Royal et de celui des arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville et de Saint-Laurent, à compter de janvier 2018

Recommander au Conseil d'agglomération d'entériner la nomination de Madame Émilie Thuillier, mairesse, représentante élue de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, pour siéger au comité exécutif et au conseil d'administration de l'organisation de développement économique local, PME-MTL Centre-Ouest, desservant le territoire composé de celui des villes de Côte-Saint-Luc, de Hampstead, de Montréal-Ouest et de Mont-Royal et de celui des arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville et de Saint-Laurent, à compter de janvier 2018

**Signé par** Michèle GIROUX **Le** 2017-11-10 14:55

**Signataire :**

Michèle GIROUX

---

Directrice d'arrondissement  
Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1171388010**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Centre local de développement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Recommander au conseil d'agglomération d'entériner la nomination d'un représentant élu de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville pour siéger au comité exécutif et au conseil d'administration de l'organisation de développement économique local, PME-MTL Centre-Ouest, desservant le territoire composé de celui des villes de Côte-Saint-Luc, de Hampstead, de Montréal-Ouest et de Mont-Royal et de celui des arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville et de Saint-Laurent, à compter de janvier 2018

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le projet de loi 28 : Loi concernant principalement la mise en oeuvre de certaines dispositions du discours du budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016, adopté le 20 avril 2015 comme chapitre 8 des lois de 2015, prévoit, par la modifications de diverses dispositions concernant la gouvernance municipale en matière de développement local et régional, que l'agglomération de Montréal doit mettre en place un point de service pour le territoire composé de celui des villes de Côte-Saint-Luc, de Hampstead, de Montréal-Ouest et de Mont-Royal et de celui des arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville et de Saint-Laurent.

Il a été convenu que la gouvernance de ce point de service sera établie à partir de l'organisme existant CLD Centre-Ouest dont la composition du conseil d'administration sera adaptée afin de prévoir une représentation provenant de chacun des territoires. Le conseil d'administration sera composé de 13 personnes, soit 4 élus et 9 personnes des milieux d'affaires incluant le président. Pour Ahuntsic-Cartierville, la représentation sera d'un élu et de 4 personnes d'affaires. Les personnes d'affaires n'ont pas à être nommés par le conseil d'agglomération.

En ce sens, le Conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville recommande au Conseil d'agglomération d'entériner la nomination d'un représentant élu de l'arrondissement pour siéger au conseil d'administration et au comité exécutif de l'organisation de développement économique locale, Pôle Centre-Ouest.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA15 090200, CE15 1627, CG15 0579, CM15 1082

## **DESCRIPTION**

Recommander au Conseil d'agglomération d'entériner la nomination d'un représentant élu de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville pour siéger au comité exécutif et au conseil d'administration de l'organisation de développement économique local, PME-MTL Centre-Ouest, desservant le territoire composé de celui des villes de Côte-Saint-Luc, de Hampstead, de Montréal-Ouest et de Mont-Royal et de celui des arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville et de Saint-Laurent, à compter de janvier 2018

## **JUSTIFICATION**

La participation d'un représentant élu de l'arrondissement au conseil d'administration et au comité exécutif de PME-MTL Centre-Ouest a pour but d'assurer la cohérence, la complémentarité, la concertation et le suivi des interventions communes de cette organisation et de l'arrondissement.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

NA

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

NA

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

La nomination d'un représentant élu au comité exécutif et au conseil d'administration de PME-MTL Centre-Ouest par le conseil d'agglomération est primordiale afin d'assurer la poursuite ininterrompue des activités de l'organisation ainsi que l'accompagnement et le financement des projets d'affaires des entreprises d'Ahuntsic-Cartierville.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

PME-MTL Centre-Ouest communiquera la composition définitive de son conseil d'administration suite à une prochaine rencontre de son conseil d'administration.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Nomination par le conseil d'agglomération en début 2018.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Loi concernant principalement la mise en oeuvre de certaines dispositions du discours du budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016.  
À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

## Autre intervenant et sens de l'intervention

---

### Parties prenantes

Lecture :

---

#### RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean-François SOULIERES  
Commissaire - développement économique

**Tél :** 514 000-0000  
**Télécop. :** 514 000-0000

#### ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-11-10

Gilles CÔTÉ  
Directeur du développement du territoire

**Tél :** 514 000-0000  
**Télécop. :** 514 000-0000



**Dossier # : 1177010019**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de l'urbanisme
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Centre local de développement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver la nomination de M. Alain Vaillancourt, conseiller d'arrondissement du district Saint-Paul-Émard-Saint-Henri-Ouest, à titre de représentant de l'arrondissement du Sud-Ouest au sein du conseil d'administration de PME MTL Grand Sud-Ouest

De demander au conseil d'agglomération de désigner monsieur Alain Vaillancourt, conseiller d'arrondissement du district Saint-Paul-Émard-Saint-Henri-Ouest, à titre de représentant de l'arrondissement au sein du conseil d'administration de PME MTL Grand Sud-Ouest.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2017-12-11 09:54

**Signataire :** Alain DUFORT

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements

---

**Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement**

---

Séance ordinaire du mardi 5 décembre 2017

Résolution: CA17 22 0476

---

**Désignation de monsieur Alain Vaillancourt, conseiller d'arrondissement du district Saint-Paul-Émard-Saint-Henri-Ouest, à titre de représentant de l'arrondissement du Sud-Ouest au sein du conseil d'administration de PME MTL Grand Sud-Ouest (dossier 1177010019)**

Il est proposé par Benoit Dorais

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

De demander au conseil d'agglomération de désigner monsieur Alain Vaillancourt, conseiller d'arrondissement du district Saint-Paul-Émard-Saint-Henri-Ouest, à titre de représentant de l'arrondissement au sein du conseil d'administration de PME MTL Grand Sud-Ouest.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

51.04 1177010019

Benoit DORAIS

\_\_\_\_\_  
Maire d'arrondissement

Daphné CLAUDE

\_\_\_\_\_  
Secrétaire d'arrondissement substitut

Signée électroniquement le 8 décembre 2017



**Dossier # : 1177010019**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de l'urbanisme
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Centre local de développement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Désignation de monsieur Alain Vaillancourt, conseiller d'arrondissement du district Saint-Paul-Émard-Saint-Henri-Ouest, à titre de représentant de l'arrondissement du Sud-Ouest au sein du conseil d'administration de PME MTL Grand Sud-Ouest

De demander au conseil d'agglomération de désigner monsieur Alain Vaillancourt, conseiller d'arrondissement du district Saint-Paul-Émard-Saint-Henri-Ouest, à titre de représentant de l'arrondissement au sein du conseil d'administration de PME MTL Grand Sud-Ouest.

**Signé par** Babak HERISCHI **Le** 2017-12-05 13:42

**Signataire :**

Babak HERISCHI

---

Directeur d'arrondissement  
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1177010019**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de l'urbanisme
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Centre local de développement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Désignation de monsieur Alain Vaillancourt, conseiller d'arrondissement du district Saint-Paul-Émard-Saint-Henri-Ouest, à titre de représentant de l'arrondissement du Sud-Ouest au sein du conseil d'administration de PME MTL Grand Sud-Ouest

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Suite à la restructuration des Centres locaux de développement (CLD) sur le territoire de la ville de Montréal, le nouveau centre local de développement du Grand Sud-Ouest est maintenant en activité. Ce dernier porte maintenant la désignation PME MTL Grand Sud-Ouest. Le PME MTL Grand Sud-Ouest accueille les entrepreneurs, les résidents et les organisations des arrondissements de Verdun, LaSalle et du Sud-Ouest qui souhaitent obtenir du soutien en matière d'entrepreneuriat ou de développement de la main-d'œuvre.

Assurant la relève du mandat CLD du Sud-Ouest, il offre des services d'accompagnement et de financement adaptés aux entreprises privées et d'économie sociale situées sur son territoire. De plus, le PME MTL Grand Sud-Ouest, en collaboration avec Emploi-Québec, offre un service de placement aux chercheurs d'emploi (prestataires de l'assurance-emploi ou sans revenu de tous âges), des conseils personnalisés de même que l'accès à un réseau d'employeurs et d'organisations de développement de l'employabilité.

Le conseil d'administration de PME MTL Grand Sud-Ouest est composé de 13 personnes, soit les 3 maires d'arrondissement et 10 personnes des milieux d'affaires incluant le président. Pour le Sud-Ouest, la représentation est d'un membre désigné par le conseil d'arrondissement et de 3 personnes d'affaires. Les personnes d'affaires n'ont pas à être nommées par le conseil d'arrondissement.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA16 220118: Désignation de monsieur Benoit Dorais, maire de l'arrondissement du Sud-Ouest, à titre de représentant de l'arrondissement au sein du conseil d'administration de PME MTL Grand Sud-Ouest (Dossier 1164794002)

**DESCRIPTION**

Recommander au conseil d'agglomération d'entériner la nomination de monsieur Alain Vaillancourt, conseiller d'arrondissement du district Saint-Paul-Émard-Saint-Henri-Ouest, pour siéger au comité exécutif et au conseil d'administration de l'organisation de développement économique locale, PME MTL Grand Sud-Ouest, desservant le territoire composé des arrondissements de Verdun, LaSalle et du Sud-Ouest.

## **JUSTIFICATION**

La participation d'un représentant élu de l'arrondissement au conseil d'administration et au comité exécutif de la nouvelle organisation de développement économique locale a pour but d'assurer la cohérence, la complémentarité, la concertation et le suivi des interventions communes de cette organisation et de l'arrondissement.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

CA du 5 décembre 2017

Conseil d'agglomération du 25 janvier 2018

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs de la Ville.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Martine ÉTHIER, Service du développement économique

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Marie-Andrée L'ESPÉRANCE  
Commissaire au développement économique

**Tél :** 514 872-2155

**Télécop. :** 514 872-1945

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-12-04

Julie NADON  
Chef de division Urbanisme

**Tél :** 514 868-5037

**Télécop. :** 514 872-1945

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Sylvain VILLENEUVE  
Directeur

**Tél :** 514 872-1451

**Approuvé le :** 2017-12-04



**Dossier # : 1176751002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Centre local de développement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver la nomination de monsieur Jonathan Lang, à titre de représentant élu de la Ville de Mont-Royal, pour siéger au conseil d'administration de PME MTL Centre-Ouest

Il est recommandé d'approuver la nomination de monsieur Jonathan Lang, à titre de représentant élu de la Ville de Mont-Royal, pour siéger au conseil d'administration de PME MTL Centre-Ouest.

**Signé par** Alain DG MARCOUX **Le** 2017-12-14 11:28

**Signataire :**

Alain DG MARCOUX

---

Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1176751002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Centre local de développement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver la nomination de monsieur Jonathan Lang, à titre de représentant élu de la Ville de Mont-Royal, pour siéger au conseil d'administration de PME MTL Centre-Ouest

**CONTENU**

**CONTEXTE**

En vertu de la *Loi concernant principalement la mise en oeuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016* (ci-après la Loi), l'agglomération de Montréal a la responsabilité de prendre toute mesure afin de favoriser le développement économique local et régional sur son territoire. À cette fin, elle a constitué le réseau PME MTL, composé de six organismes de développement économique local, qui offre un service de soutien, d'accompagnement et de financement aux entreprises et entrepreneurs du territoire. L'organisme PME MTL Centre-Ouest dessert les territoires des arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville et de Saint-Laurent et des villes de Côte-Saint-Luc, d'Hampstead, de Mont-Royal et de Montréal-Ouest. Les règlements généraux des six (6) organismes PME MTL prévoient une catégorie de membre "élus municipaux" à leur conseil d'administration. Parce que le développement économique local est une compétence du conseil d'agglomération, les membres élus sont proposés par les arrondissements et les villes liées, sous réserve de leur approbation par le conseil d'agglomération.

Suite aux élections municipales du 5 novembre 2017, les arrondissements et villes liées doivent désigner les élus qui siégeront sur les conseils d'administration des six (6) organismes PME MTL. Avant les élections, monsieur Daniel Robert, conseiller municipal, représentait la Ville de Mont-Royal sur le conseil d'administration de PME MTL Centre-Ouest.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

- Résolution CG16 0281 Nomination de monsieur Daniel Robert, à titre de représentant élu de la Ville de Mont-Royal, pour siéger au conseil d'administration de PME MTL Centre-Ouest

**DESCRIPTION**

Le conseil de la Ville de Mont-Royal a désigné, à sa séance du 20 novembre 2017, monsieur Jonathan Lang comme son représentant pour siéger à titre d'administrateur votant au conseil d'administration de PME MTL Centre-Ouest.

**JUSTIFICATION**

La participation d'un représentant élu de la Ville de Mont-Royal au conseil d'administration de PME MTL Centre-Ouest a pour but d'assurer la cohérence, la complémentarité et le suivi des interventions en matière de développement économique local entre l'organisme et cette ville.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Ne s'applique pas

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Ne s'applique pas

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ne s'applique pas

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Ne s'applique pas

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-12-11

Yan BEAUMONT  
Conseiller en planification

**Tél :** 514 872-8504  
**Télécop. :**

Géraldine MARTIN  
Directrice

**Tél :** 514 872-2248  
**Télécop. :**

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Véronique DOUCET  
Directrice

**Tél :** 514 872-3116  
**Approuvé le :** 2017-12-13



Bureau du greffier

Office of the Town Clerk

EXTRAIT  
du procès-verbal de la séance du conseil  
municipal de la Ville de Mont-Royal

EXTRACT  
from the minutes of the Town of  
Mount Royal council meeting

tenue le lundi 20 novembre 2017 à 19 h

held on Monday, November 20, 2017 at 19:00

Présents : Le maire

Present : Mayor

Philippe Roy

et les conseillers, M<sup>mes</sup> et MM.

and Councillors

Erin Kennedy  
John Miller  
Joseph Daoura  
Minh-Diem Le Thi  
Jonathan H. Lang  
Michelle Setlakwe

Formant quorum

Forming quorum

**RÉSOLUTION N° 17-11-07**

**RESOLUTION N° 17-11-07**

**Objet : Nominations à divers organismes et associations**

**Subject : Appointments to various organisations and associations**

Sur proposition de la conseillère Erin Kennedy, appuyée par le conseiller John Miller, il est résolu :

It was moved by Councillor Erin Kennedy, seconded by Councillor John Miller, and resolved:

De nommer le conseiller Jonathan Lang comme représentant de la Ville à PME MTL;

To appoint Councillor Jonathan Lang as the Town's representative to PME MTL;

De nommer le conseiller Joseph Daoura comme représentant de la Ville à la Chambre de commerce et d'industrie de St-Laurent - Mont-Royal;

To appoint Councillor Joseph Daoura as the Town's representative to the Chamber of Commerce and Industry of Saint-Laurent - Mount Royal; and

De nommer la conseillère Minh-Diem Le Thi comme représentante de la Ville au conseil d'administration de la résidence Le Russell.

To appoint Councillor Minh-Diem Le Thi as the Town's representative on the board of administration of residence Le Russell.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**CARRIED UNANIMOUSLY**

  
Copie certifiée conforme  
Certified true copy



**Dossier # : 1177169005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Anjou , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens et du greffe , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Centre local de développement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver la nomination de Mme Kristine Marsolais, conseillère d'arrondissement, à titre de représentante de l'arrondissement au sein du conseil d'administration du PME MTL Est-de-l'Île

De recommander au conseil d'agglomération de Montréal la nomination de Mme Kristine Marsolais, conseillère d'arrondissement, à titre de représentante de l'arrondissement au sein du conseil d'administration du PME MTL Est-de-l'Île.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2017-12-14 12:21

**Signataire :**

Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements



---

**Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement**

---

Séance extraordinaire du jeudi 14 décembre 2017

Résolution: CA17 12271

---

**Recommander au conseil d'agglomération de Montréal la nomination de Mme Kristine Marsolais, conseillère d'arrondissement, à titre de représentante de l'arrondissement au sein du conseil d'administration du PME MTL Est-de-l'Île**

Il est proposé par Lynne SHAND

appuyé par Richard L LEBLANC

et unanimement résolu :

De recommander au conseil d'agglomération de Montréal la nomination de Mme Kristine Marsolais, conseillère d'arrondissement, à titre de représentante de l'arrondissement au sein du conseil d'administration du PME MTL Est-de-l'Île.

ADOPTÉE

30.02 1177169005

Jennifer POIRIER

---

Secrétaire d'arrondissement

Signée électroniquement le 14 décembre 2017



**Dossier # : 1177169005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Anjou , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens et du greffe , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Centre local de développement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Recommander au conseil d'agglomération de Montréal la nomination de Mme Kristine Marsolais, conseillère d'arrondissement, à titre de représentante de l'arrondissement au sein du conseil d'administration du PME MTL Est-de-l'Île

De recommander au conseil d'agglomération de Montréal la nomination de Mme Kristine Marsolais, conseillère d'arrondissement, à titre de représentante de l'arrondissement au sein du conseil d'administration du PME MTL Est-de-l'Île.

**Signé par** Louise GOUDREault **Le** 2017-12-12 11:52

**Signataire :**

Louise GOUDREault

---

Directrice d'arrondissement  
Anjou , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1177169005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Anjou , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens et du greffe , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Centre local de développement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Recommander au conseil d'agglomération de Montréal la nomination de Mme Kristine Marsolais, conseillère d'arrondissement, à titre de représentante de l'arrondissement au sein du conseil d'administration du PME MTL Est-de-l'Île

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le projet de loi 28 concernant principalement la mise en oeuvre de certaines dispositions du discours du budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016, adopté le 20 avril 2015 comme chapitre 8 des lois de 2015, prévoit, par la modification de diverses dispositions concernant la gouvernance municipale en matière de développement local et régional, que l'agglomération de Montréal doit mettre en place un point de service pour le territoire composé de celui des arrondissements de Montréal-Nord, de Saint-Léonard, de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, d'Anjou, ainsi que de la Ville de Montréal-Est.

Suite à la restructuration des centres locaux de développement (CLD) sur le territoire de la Ville de Montréal, le nouveau centre local de développement de l'Est est maintenant en activité. Ce dernier porte maintenant la désignation PME MTL Est-de-l'Île. Le PME MTL Est-de-L'île accueille les entrepreneurs, les résidents et les organisations des arrondissements de Montréal-Nord, de Saint-Léonard, de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, d'Anjou, ainsi que de la Ville de Montréal-Est qui souhaitent obtenir du soutien en matière d'entrepreneuriat ou de développement de la main d'œuvre.

Il a été convenu que la gouvernance de ce point de service sera établie à partir d'un nouvel organisme, le PME MTL Est-de-l'Île, dont la composition du conseil d'administration sera adaptée afin de prévoir une représentation provenant de chacun des territoires. Le conseil d'administration sera composé de 15 personnes ayant le droit de vote, soit 5 administrateurs élus des conseils d'arrondissements et de la Ville de Montréal-Est et 10 administrateurs représentants des gens d'affaires, dont deux pour chacun des territoires.

Les administrateurs provenant du milieu des affaires n'ont pas à être nommés par le conseil d'agglomération, seule la nomination des élus doit être approuvée par le conseil d'agglomération de la Ville de Montréal.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA16 12050 - Recommander au conseil d'agglomération de Montréal la nomination de Mme Kristine Marsolais, conseillère d'arrondissement, à titre de représentante de l'arrondissement au sein du conseil d'administration du PME MTL Est-de-l'Île.

## **DESCRIPTION**

Le conseil d'arrondissement d'Anjou recommande au conseil d'agglomération d'entériner la nomination de Mme Kristine Marsolais, conseillère d'arrondissement, à titre de représentante de l'arrondissement d'Anjou au sein du conseil d'administration de la PME MTL Est-de-l'Île.

## **JUSTIFICATION**

La participation d'un représentant élu de l'arrondissement au conseil d'administration de la nouvelle organisation de développement économique locale a pour but d'assurer la cohérence, la complémentarité, la concertation et le suivi des interventions communes de cette organisation et de l'arrondissement.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

S/O

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

S/O

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

La nomination de l'élu de l'arrondissement au sein de la nouvelle organisation est primordiale afin de ne pas retarder le démarrage des activités de l'organisation ainsi que l'accompagnement et le financement des projets d'affaires des entreprises de l'arrondissement.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

S/O

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

S/O

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications et au mieux de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Yan BEAUMONT, Service du développement économique

Lecture :

Yan BEAUMONT, 12 décembre 2017

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Nataliya HOROKHOVSKA  
secrétaire recherchiste

**Tél :** 514-493-8005  
**Télécop. :**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-12-11

Jennifer POIRIER  
Directrice services administratifs, relations  
avec les citoyens et greffe

**Tél :** 514-493-8047  
**Télécop. :** 514-493-8009



**Dossier # : 1177726002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la culture , Direction , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Conseil des Arts
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver les nominations de mesdames Jennifer Bourdages, Marie-Christine Lê-Huu et Sylvie François à titre de membres du conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal, et le renouvellement, pour un mandat de trois ans, de la nomination de madame Marie-Christine Dufour à titre de présidente du comité d'évaluation nouvelles pratiques artistiques/pluridisciplinaire.

Il est recommandé :

- d'approuver les nominations de mesdames Jennifer Bourdages, Marie-Christine Lê-Huu et Sylvie François à titre de membres du conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal, et le renouvellement, pour un mandat de trois ans, de la nomination de madame Marie-Christine Dufour à titre de présidente du comité d'évaluation nouvelles pratiques artistiques/pluridisciplinaire.

**Signé par** Chantal I. GAGNON **Le** 2017-12-18 11:55

**Signataire :**

Chantal I. GAGNON

---

Directrice générale adjointe  
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1177726002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la culture , Direction , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Conseil des Arts
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver les nominations de mesdames Jennifer Bourdages, Marie-Christine Lê-Huu et Sylvie François à titre de membres du conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal, et le renouvellement, pour un mandat de trois ans, de la nomination de madame Marie-Christine Dufour à titre de présidente du comité d'évaluation nouvelles pratiques artistiques/pluridisciplinaire.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le Conseil des arts de Montréal (CAM) est au service du milieu artistique de la métropole depuis 1956. Son rôle métropolitain est reconnu par sa compétence de niveau agglomération par la Charte de la Ville de Montréal. Ses membres sont déterminés à l'interne et par consultation avec le milieu culturel tel que l'extrait suivant de la Charte le démontre par les trois articles suivants :

*231.4 : Le Conseil des arts détermine, par un règlement soumis à l'approbation du conseil d'agglomération, le nombre de ses membres, les qualifications qu'ils doivent posséder, la durée de leur mandat, ainsi que l'époque et le mode de leur nomination et de leur remplacement. Il détermine également, de la même façon, ses règles de régie interne et de fonctionnement et la procédure à suivre lors de ses assemblées.*

*231.5. Les membres du Conseil des arts doivent être des citoyens canadiens domiciliés dans l'agglomération de Montréal.*

*231.6. Après consultation d'organismes qu'il considère représentatifs du milieu des arts, le conseil d'agglomération nomme, par une décision prise aux 2/3 des voix exprimées, les membres du Conseil des arts et parmi eux, un président et deux vice-présidents.*

En vertu du règlement 51-1 relatif au CAM (règlement 51 de l'ancienne Communauté urbaine de Montréal, modifié), le mandat des membres du conseil d'administration du Conseil est de trois ans à compter de la date de leur nomination. Le mandat des membres peut être renouvelé une seule fois pour une durée de trois ans.

Les actions du CAM s'inscrivent dans le cadre de la Charte de Montréal, la Politique de développement culturel et le Plan d'action 2007-2017 Montréal métropole culturelle.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG17 0404 du 28 août 2017 - Approuver la nomination de madame Hannah Claus à titre de membre du conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal.

CG17 0216 du 18 mai 2017 - Approuver la nomination de monsieur Gideon Arthurs, à titre de membre du conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal en remplacement de madame Annabel Soutar, et le renouvellement, pour un mandat de trois ans, des nominations de madame Madeleine Féquière, à titre de première vice-présidente, de monsieur Jean-Fryderyk Pleszczynski, à titre de président, de monsieur Hugues Sweeney, à titre de président du comité arts numériques, et de madame Johanne Turbide, à titre de membre du conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal.

CG16 0759 du 22 décembre 2016 - Approuver la nomination de madame Agathe Alie à titre de membre du conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal, en remplacement de madame Madeleine Careau.

CG16 0098 du 28 janvier 2016 - Rendre officielle les nominations de madame Madeleine Féquière, à titre de première vice-présidente et Philippe Baylaucq, à titre de deuxième vice-président du conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal

CG15 0724 du 11 novembre 2015 - Approuver les nominations de messieurs Harold Faustin et Philippe Lambert, à titre de membres du conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal

CG15 0329 du 30 avril 2015 - Approuver les nominations de madame Hélène Messier et messieurs Eric Fournier et Francis Guimond, à titre de membres du conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal.

CG15 0061 du 29 janvier 2015 - Approuver les nominations de mesdames Pascale Labrie et Marie-Christine Dufour, à titre de membres du conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal; reconduire pour un deuxième mandat de trois ans, madame Karla Etienne et monsieur Jean-Pierre Desrosiers, à titre de membres; reconduire pour un deuxième mandat de trois ans, M. Philippe Baylaucq à titre de vice-président.

CG14 0176 du 27 mars 2014 - Approuver les nominations au conseil d'administration à titre de président, M. Jan-Fryderyk Pleszczynski, vice-présidente, Mme Madeleine Féquière, vice-président, M. Philippe Baylaucq et de membres Mme Johanne Turbide et M. Hughes Sweeney au Conseil des arts de Montréal.

CG13 0433 du 26 septembre 2013 - Approuver les nominations de Mme Annabel Soutar et de M. Michel de la Chenelière à titre de membres du conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal.

CG12 0327 du 23 août 2012 - Approuver les nominations de messieurs Ben Marc Dienderé et Nassib El Hussein, à titre de membres du conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal.

CG12 1030 du 19 avril 2012 - Approuver la nomination de Mme Manon Blanchette, à titre de membres du conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal.

## **DESCRIPTION**

Il est proposé de nommer au conseil d'administration du Conseil des Arts de Montréal, à titre de membres, mesdames Jennifer Bourdages, en remplacement de monsieur Harold Faustin, Marie-Christine Lê-Huu, en remplacement de monsieur Philippe Lambert et Sylvie

François.

Il est également proposé de renouveler, pour un mandat de trois ans, la nomination de madame Marie-Christine Dufour, à titre de présidente du comité d'évaluation nouvelles pratiques artistiques/pluridisciplinaire..

Les notes biographiques pour mesdames Bourdages, Lê-Huu et François, ainsi que le tableau des nominations et l'extrait du procès-verbal de l'assemblée des membres du conseil d'administration du CAM, se trouvent en pièces jointes.

## **JUSTIFICATION**

Le conseil d'administration du CAM est composé de membres bénévoles, majoritairement issus du milieu culturel mais aussi du monde de l'éducation, des affaires et du milieu municipal. Par le passé, le choix des nouveaux membres se faisait en fonction des besoins disciplinaires à combler au sein du Conseil car les membres du Conseil eux-mêmes étaient alors appelés à analyser les demandes de subvention provenant des différents secteurs artistiques. Depuis septembre 2009, le fonctionnement du Conseil a été modifié avec la mise en place de comités de pairs, issus du milieu artistique, qui sont désormais responsables de l'évaluation des demandes de subvention.

Le processus de sélection se déroule comme suit: un comité de gouvernance et de nominations - sur lequel siègent des membres du CA et des membres externes - examine les recommandations faites par différents acteurs des milieux culturels, des affaires, de l'éducation, d'associations disciplinaires, de Culture Montréal, de la Chambre de commerce du Montréal Métropolitain, etc. Les propositions sont examinées afin de correspondre à des principes d'équité et de parité, de diversité culturelle et générationnelle. De plus, le comité veille à refléter l'ensemble des secteurs artistiques et à intégrer des représentants provenant de toutes les tailles d'organisations. Les membres du comité de gouvernance et de nominations votent sur les propositions qui sont ensuite soumises en recommandation aux instances décisionnelles de la Ville (CE, CM, CG) pour approbation.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Cette recommandation n'a aucun impact financier, puisque les membres du conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal agissent à titre bénévole.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

La Ville appuie la reconnaissance de la culture comme quatrième pilier du développement durable. Le Conseil des arts de Montréal est un acteur de premier plan pour le développement du secteur artistique contribuant directement au développement de la métropole.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Le Conseil des arts de Montréal joue un rôle majeur dans le développement culturel de l'agglomération.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec le Service des communications.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Ne s'applique pas.

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, règlements et encadrements administratifs.

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Nathalie MAILLÉ, Conseil des Arts

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Jérôme ROY-MARCOUX  
Agent de développement culturel

**Tél :** 514 868-5020  
**Télécop. :**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-12-18

Suzanne LAVERDIÈRE  
Directrice

**Tél :** 514-872-4600  
**Télécop. :**

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Suzanne LAVERDIÈRE  
Directrice

**Tél :** 514-872-4600  
**Approuvé le :** 2017-12-18

**Membres du Conseil des arts de Montréal  
et mandats  
(Novembre 2017)**

	Nom	Fonction	Mandat	Date échéance	Statut	Homme / Femme
1.	Ben Marc Dienderé	Membre	2e	Août 2018		H
2.	Nassib El Hussein	Membre	2 <sup>e</sup>	Août 2018		H
3.	Agathe Alie	Membre	1 <sup>er</sup>	Décembre 2019		F
4.	Hughes Sweeney	Membre	2 <sup>er</sup>	Mars 2020		H
5.	Hannah Claus	Membre	1 <sup>er</sup>	Août 2020		
6.	Jocelyn Dion	Membre du comité exécutif - Trésorier	Représentant du Trésorier de la Ville	Renommé par la Ville en 2012		H
7.	Philippe Lambert	Membre	4 <sup>es</sup>	Septembre 2018		H
	Marie-Christine Lê-Huu	Membre				F
8.	Karla Étienne	Membre	2 <sup>e</sup>	Janvier 2018		F
9.	Liza Frulla	Membre	2 <sup>e</sup>	Avril 2015	<b>À remplacer</b>	F
10.	Madeleine Fèquière	Vice- présidente	2e	Mars 2020		F
11.	Philippe Baylaucq	Vice- président	2e	Janvier 2018		H
12.	Hélène Messier	Membre	1 <sup>e</sup>	Avril 2018		F
13.	Gideon Arthurs	Membre	1 <sup>er</sup>	Mai 2020		H
14.	Johanne Turbide	Membre	2e	Mars 2020		F
15.	Marie-Christine Dufour	Membre	1 <sup>er</sup>	Décembre 2017	Pour un 2 <sup>e</sup> mandat	F
16.	Monsieur Harold Faustin	Membre	4 <sup>es</sup>	Septembre 2018		H
	Jennifer Bourdages	Membre				F
17.	Manon Blanchette	Membre	2 <sup>e</sup>	Avril 2018		F
18.	Jan-Fryderyk Pleszczyński	Président	2 <sup>e</sup>	Décembre 2020		H
19.	Francis Guimond	Membre	1 <sup>er</sup>	Avril 2018		H
20.	Éric Fournier	Membre	1 <sup>er</sup>	Avril 2018		H
21.	Sylvie François	Membre				F

**Répartition équité :**

Hommes : 9

Femmes : 12

2 du milieu culturel

JENNIFER BOURDAGES

[REDACTED]

[REDACTED]

## PROFIL DE CARRIÈRE

- . Administratrice détenant des compétences en logistique, en production et en gestion des activités dans le monde musical, incluant une spécialisation dans des activités et projets de nature éducative.
- . Pianiste dotée d'une expérience professionnelle variée à titre de musicienne d'orchestre, d'accompagnatrice, de chambriste et de pédagogue.
- . Reconnue pour son sens de l'organisation, sa créativité, sa connaissance du milieu musical, ses aptitudes à travailler en équipe, son esprit de coopération, ses habiletés en communication, de même que pour son aisance à interagir avec des intervenants de tous les niveaux organisationnels.
- . Possède un excellent français et est à l'aise en anglais.

## COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES

### GESTION ADMINISTRATIVE

- Programmation et Coordination de l'ensemble des activités du volet éducatif Jeunes Mélomanes de l'Orchestre Métropolitain
- Programmation et Coordination des activités du Chœur Métropolitain
- Rédaction de demandes de subvention pour divers projets artistiques et éducatifs
- Rédaction de rapports d'activités et/ou bilans pour différents partenaires et organismes

### PRODUCTION ET OPÉRATIONS

- Participation active à la programmation artistique
- Élaboration et suivi des budgets liés à différents projets
- Participation à des conseils d'administration
- Coordination, planification, gestion et production de calendriers
- Gestion de production, coordination, supervision et mise en oeuvre de différents concerts
- Élaboration, recherche, développement et maintien de partenariats

### MUSICIENNE

- Musicienne d'orchestre pour l'Orchestre Métropolitain, l'Orchestre des Grands Ballets et l'Orchestre symphonique de Longueuil
- Professeur dans différentes institutions, dont le Collège Lionel-Groulx, l'Université du Québec à Montréal et le camp musical Père Lindsay

- Accompagnement de divers chœurs, instrumentistes et chanteurs
- Chambriste

## PRINCIPALES RÉALISATIONS

- Pour l'Orchestre Métropolitain, contribue au développement du volet Jeunes Mélomanes qui est maintenant reconnu pour ses partenariats éducatifs prestigieux ainsi que pour la qualité de ses projets destinés aux jeunes.

« Dans l'inventivité de son approche globale de la jeunesse, le Métropolitain domine l'OSM de la tête et des épaules » Christophe Huss, Le Devoir, 21 octobre 2013

- Pour le Chœur Métropolitain, en tant que directrice, veille à la saine gestion et au développement des activités afin d'optimiser le rendement de ce chœur e haut niveau.
- Crée des partenariats durables notamment dans le cadre de ses fonctions à l'Orchestre Métropolitain, par exemple la Commission scolaire de Montréal (CSDM), Hydro-Québec, la Fondation RBC, Télé-Québec, le collège Régina Assumpta, l'École de musique Vincent-d'Indy, la Société pour les arts en milieu de santé, etc.
- Depuis près de 20 ans, enseigne à plusieurs jeunes musiciens avec succès, dont Antoine Rivard-Landry, admis à la prestigieuse Juilliard School of Music.
- À titre de musicienne, participe à plusieurs séries de concerts comme accompagnatrice, chambriste et musicienne d'orchestre.

## HISTORIQUE D'EMPLOI

Responsable, Éducation, Collectivité et Soutien Artistique 2016-...

Directrice du personnel, Chœur Métropolitain 2013-...

Coordonnatrice, Éducation et liens avec la communauté 2010-...

Membre de l'Orchestre Métropolitain (piano et célesta) 2000-...

Orchestre Métropolitain

Pianiste répétitrice

Chœur Métropolitain 2000-...

Atelier lyrique de l'Opéra de Montréal 2001-2003

Chœur Artémis 2011-...

Chœur de Laval (pianiste substitut) 1999-2002

Chœur Polyphonique de Montréal 1999-2001

Pianiste

Société pour les arts en milieu de santé (SAMS) 2009-...

Pianiste-accompagnatrice pour plusieurs écoles à vocation musicale 2005-...

Professeur

Camp musical Père Lindsay 2001-...

École de musique de Verdun 2002-...

Collège Lionel Groulx 2009-2011

Université du Québec à Montréal (UQAM)-pianiste accompagnatrice 2007

Chambriste

Pianiste duettiste membre du Duo En Blanc et Noir avec Yannick Nézet-Séguin 1993-...

Membre du trio Anima avec Élise Lavoie et Élisabeth Dubé 1999-2002

## FORMATION

Diplôme d'études supérieures II (D.E.S. II) 1997

Prix avec grande distinction en piano

Conservatoire de musique du Québec à Montréal

Diplôme d'études supérieures I (D.E.S. I) 1995

Conservatoire de musique du Québec à Montréal

Spécialisation : Musique, interprétation

Diplôme d'études collégiales (D.E.C.) 1993

## AUTRES RENSEIGNEMENTS

- Membre du comité d'évaluation Musique au Conseil des arts de Montréal
- Membre de différents jurys
- Membre du conseil d'administration du Chœur Métropolitain et précédemment de la jeune compagnie BOP (Ballet-Opéra-Pantomime)
- Juge pour différents concours

- Récipiendaire de nombreuses bourses, notamment du Conseil d'administration de l'Opéra de Montréal (2003), de l'Association des Anciennes et Anciens du Conservatoire, des Fondations Marcel Vigéant, McAbbie et Beaulieu-Langis



Marie-Christine Lê-Huu

Diplômée du conservatoire d'art dramatique de Québec, Marie-Christine Lê-Huu est à la fois comédienne, auteure, metteuse en scène et scénariste. Son texte **Les Disparus, chronique de la cruauté** lui a valu une nomination au Gala des Masques 2003. Elle a aussi collaboré avec la compagnie Pupulus Mordicus, qui a produit ses pièces **Faust, pantin du diable**, et **Les enrobantes, cabaret décolleté pour psychanalyste plongeant**(couronnée Meilleure production Québec au Gala des Masques 1999). Plus récemment, sa pièce **Jouliks** a obtenu un grand succès au Théâtre d'aujourd'hui,

Sylvie François



## CURRICULUM VITAE

Gestionnaire dans le milieu culturel depuis plus de 15 ans, j'ai planifié et réalisé de nombreux projets touchant la conservation et la mise en valeur de collections, d'œuvres d'art, d'objets et de costumes de scène. J'ai développé et administré des programmes de soutien des arts et des activités de médiation culturelle en collaboration avec différents partenaires, publics et privés, en étant responsable d'enveloppes budgétaires de plus d'un million de dollars et en dirigeant une équipe d'une dizaine de personnes.

## EXPÉRIENCE

2015 -aujourd'hui Groupe Lune Rouge – Gestionnaire des collections

- Définir les orientations de conservation et de gestion des collections de Guy Laliberté;
- Structurer et mettre en place les processus administratifs et opérationnels à l'interne et avec les collaborateurs externes;
- Planifier et superviser les opérations d'intégration des oeuvres d'art dans les bureaux et les résidences; coordonner les équipes locales, les consultants, les entrepreneurs et les artistes;
- Gérer le personnel et les budgets associés aux collections.
- Réalisation clé: Planification et installation de trois jardins de sculptures (Montréal, États-Unis, Espagne).

2015-2013 Cirque du Soleil - Chef des collections, Bureau du Fondateur

- Diriger les acquisitions et les commandes d'oeuvres d'art, les expositions d'artistes invités au sein de l'entreprise et les activités culturelles pour l'ensemble des employés (médiation artistique; programmation; événements culturels);
- Superviser le suivi et l'installation des commandes d'oeuvres pour Guy Laliberté;
- Gérer l'ensemble des activités et des ressources financières et humaines pour les collections;
- Réalisation clé: Restructuration du département (priorités et axes de services, organigramme et définition des postes, plan de transition).

2013-2006 Cirque du Soleil - Directrice de l'action culturelle, S. Citoyenneté

- Développer les secteurs d'activités de soutien au milieu culturel et aux artistes (bourses de création, réseautage, résidences d'artistes);
- Établir et maintenir des liens avec les partenaires culturels, privés et publics, pour la réalisation de projets conjoints (Mon accès à la scène, Arts Nomades; Prélude);

- Élaborer et mettre en oeuvre les activités de gestion et de diffusion des collections d'entreprise à l'interne et l'externe (outils de médiation, parcours et Ipad, prêts et expos);
- Superviser une équipe multidisciplinaire de 12 personnes;
- Réalisation clé: Commissariat et réalisation d'Artisans du rêve - Costumes du Cirque du Soleil, exposition itinérante pour le 25e anniversaire du CDS au Musée d'art contemporain de Baie St-Paul, Musée McCord de Montréal et la Fondation culturelle Ekaterina, Moscou. 2005-1999 Cirque du Soleil – Chargée de la conservation, D. des affaires publiques
- Créer et développer une collection patrimoniale des costumes de scène de l'entreprise;
- Planifier et mettre en oeuvre les activités de diffusion de la collection et les services offerts à l'interne et l'externe;
- Gérer les activités de conservation, d'inventaire et de documentation des collections de l'entreprise (collection patrimoniale et collection d'oeuvres d'art);
- Réalisation clé: Développement des infrastructures des conservation -aménagement des espaces de réserve et intégration d'une base de données de gestion des collections.

#### ÉDUCATION

2014 -Programme court de deuxième cycle en pédagogie de l'enseignement supérieur  
Université du Québec à Montréal, Département d'éducation et pédagogie

1999-1996 Postgraduate Diploma in Textile Conservation  
Textile Conservation Centre, Courtauld Institute of Art, University of London  
(TCC maintenant à la University of Glasgow), Royaume Uni

1993-1989 Baccalauréat Beaux-Arts, majeure en Histoire de l'art et arts plastiques  
Université Concordia, Montréal, Canada

#### PUBLICATIONS et CONFÉRENCES

François, S. (2012) Les arts du cirque font oeuvre de mémoire. In : SIBMAS Congrès 2012 , Munich, 28 août – 1 septembre 2012. Munich: Deutch Theatre Museum

François, S. (2006) The Use of X-radiography in the Conservation Treatment and Re-interpretation of an Incomplete Musette In: O'Connor,S. & Brooks M. (eds), X-radiography for textiles studies and conservation : Techniques,applications and interpretation. Londres: Elsevier.

Brooks, M. M. & François, S. (2002), Communication and Technology – Assessing the Potential of Distance Learning Experience in Career Entry and Continuing Professional Development in Conservation Education . In : Preprints of the ICOM Conservation Committee's 13th Triennial meeting, 22-27 septembre 2002, Rio de Janeiro, Brésil. Londres : James and James.

#### BÉNÉVOLAT

2016-2008 Société des musées des arts du spectacle (SIBMAS) – Secrétaire générale  
2014-2011 Groupe des restaurateurs de la région de Montréal (GRRM) - Secrétaire-  
trésorière  
2006-2001 Association canadienne de la conservation-restauration des biens culturels  
(ACCR) -  
Responsable du Comité de traduction

Des références sont disponibles sur demande.

## **Article 51.07**

### **Nomination d'un membre au conseil de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM)**

Aucun document ne sera livré.



**Dossier # : 1173930006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Centre local de développement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver la nomination de madame Magda Popeanu à titre de représentante élue de l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce au conseil d'administration de PME MTL centre-ville, organisme du réseau de développement économique local et régional PME MTL

**IL EST RECOMMANDÉ :**

De demander au conseil d'agglomération de nommer madame Magda Popeanu à titre de représentante élue de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce au conseil d'administration de PME MTL centre-ville, organisme du réseau de développement économique local et régional PME MTL.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2017-12-18 16:05

**Signataire :** Alain DUFORT

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements



---

**Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement**

---

Séance ordinaire du mercredi 13 décembre 2017

Résolution: CA17 170340

---

**NOMINATION - REPRÉSENTANT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION - PME MTL CENTRE-VILLE**

Il est proposé par Sue Montgomery

appuyé par Peter McQueen

De demander au conseil d'agglomération de nommer madame Magda Popeanu à titre de représentante élue de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce au conseil d'administration de PME MTL centre-ville, organisme du réseau de développement économique local et régional PME MTL.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

51.01 1173930006

Geneviève REEVES

---

Secrétaire d'arrondissement

Signée électroniquement le 14 décembre 2017



**Dossier # : 1173930006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Centre local de développement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Recommander au conseil d'agglomération de nommer madame Magda Popeanu à titre de représentante élue de l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce au conseil d'administration de PME MTL centre-ville, organisme du réseau de développement économique local et régional PME MTL.

**IL EST RECOMMANDÉ :**

De demander au conseil d'agglomération de nommer madame Magda Popeanu à titre de représentante élue de l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce au conseil d'administration de PME MTL centre-ville, organisme du réseau de développement économique local et régional PME MTL.

**Signé par** Stephane P PLANTE **Le** 2017-12-06 15:06

**Signataire :**

Stephane P PLANTE

---

Directeur d'arrondissement  
Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Bureau du directeur  
d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1173930006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Centre local de développement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Recommander au conseil d'agglomération de nommer madame Magda Popeanu à titre de représentante élue de l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce au conseil d'administration de PME MTL centre-ville, organisme du réseau de développement économique local et régional PME MTL.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La *Loi concernant principalement la mise en oeuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016* prévoyait que l'agglomération de Montréal devait prendre toute mesure afin de favoriser le développement économique local et régional sur son territoire. À cette fin, elle a constitué le réseau PME MTL composé de six (6) pôles de développement économique local. Ce réseau offre un service de soutien, d'accompagnement et de financement aux entreprises et entrepreneurs établis sur le territoire.

L'agglomération a conclu, pour les années 2016-2021, des ententes de délégation avec six (6) organismes de développement économique local, lesquelles définissent les rôles et responsabilité de chacun en matière de développement économique local et de soutien à l'entrepreneuriat.

L'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce est compris dans le territoire de PME MTL Centre-ville, tout comme la ville de Westmount et les arrondissement de Ville-Marie, Outremont et Le Plateau-Mont-Royal.

Il est prévu qu'un élu de l'arrondissement doit être nommé pour siéger au conseil d'administration de cet organisme. Étant donné les élections du 5 novembre dernier, le nouveau conseil d'arrondissement doit recommander la désignation d'un élu à ce titre au conseil d'agglomération.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG15 0577 - Le Conseil d'agglomération nomme madame Magda Popeanu, conseillère du district de Côte-des-Neiges, comme représentante élue de l'arrondissement au sein du conseil d'administration du nouvel organisme de développement local et régional, soit le Pôle centre.

## **DESCRIPTION**

Le conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce recommande au conseil d'agglomération d'entériner la nomination de madame Magda Popeanu pour siéger au conseil d'administration de l'organisme PME MTL Centre-ville.

## **JUSTIFICATION**

La participation d'un représentant élu de l'arrondissement au conseil d'administration de cette organisation de développement économique local permettra d'assurer la cohérence, la complémentarité, la concertation et le suivi des interventions communes de cette organisation et de l'arrondissement.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

La nomination d'un représentant élu au conseil d'administration de PME MTL Centre-ville par le conseil d'agglomération est primordiale afin d'assurer la poursuite ininterrompue des activités de l'organisation ainsi que l'accompagnement et le financement des projets d'affaires des entreprises de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Conseil d'arrondissement : 13 décembre 2017  
Comité exécutif : 10 janvier 2018  
Conseil municipal : 22 janvier 2018  
Conseil d'agglomération : 25 janvier 2018

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Louis BRUNET, Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce  
Lucie BÉDARD\_URB, Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Julie FARALDO BOULET  
Secrétaire-rechercheur  
Division du greffe

**Tél :** 514 872-9492  
**Télécop. :** 514 868-3538

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-12-04

Denis GENDRON  
Directeur  
Direction des services administratifs et du greffe

**Tél :** 514 868-3644  
**Télécop. :** 514 872-7474



**Dossier # : 1177239022**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Centre local de développement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver la nomination de Madame Maeva Vilain à titre de représentant élu de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal au conseil d'administration de PME MTL Centre-Ville, organisme du réseau de développement économique local et régional PME MTL

Au terme de la résolution CA17 25 0451 adoptée à sa séance ordinaire du 18 décembre 2017, le conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal recommande au conseil d'agglomération:

De nommer madame Maeva Vilain à titre de représentante élue de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal au conseil d'administration de PME MTL Centre-Ville.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2017-12-20 13:50

**Signataire :**

Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements

---

**Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement**

---

Séance ordinaire du lundi 18 décembre 2017

Résolution: CA17 25 0451

---

**Recommandation au conseil d'agglomération de nommer un élu à titre de représentant élu de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal au conseil d'administration de PME MTL Centre-Ville, organisme du réseau de développement économique local et régional PME MTL.**

ATTENDU QUE le développement économique est une compétence de l'agglomération de Montréal;

ATTENDU QU'une ou un élu doit être nommé pour siéger au conseil d'administration de cet organisme;

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par la Direction du développement du territoire et des travaux publics;

Il est proposé par le maire Luc Ferrandez

appuyé par le conseiller Richard Ryan

et résolu :

De recommander au conseil d'agglomération de nommer madame Maeva Vilain à titre de représentante élue de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal au conseil d'administration de PME MTL Centre-Ville, le tout, selon les orientations transmises par le cabinet des élus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.02 1177239022

Luc FERRANDEZ

\_\_\_\_\_  
Maire de l'arrondissement

Claude GROULX

\_\_\_\_\_  
Secrétaire d'arrondissement

Signée électroniquement le 19 décembre 2017



**Dossier # : 1177239022**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Centre local de développement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Recommandation au conseil d'agglomération de nommer un élu à titre de représentant élu de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal au conseil d'administration de PME MTL Centre-Ville, organisme du réseau de développement économique local et régional PME MTL

La Direction du développement du territoire et des travaux publics recommande de présenter la proposition suivante :

**RECOMMANDATION AU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE NOMMER UN ÉLU À TITRE DE REPRÉSENTANT ÉLU DE L'ARRONDISSEMENT DU PLATEAU-MONT-ROYAL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE PME MTL CENTRE-VILLE, ORGANISME DU RÉSEAU DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE LOCAL ET RÉGIONAL PME MTL**

ATTENDU QUE le développement économique est une compétence de l'agglomération de Montréal;

ATTENDU QU'une ou un élu doit être nommé pour siéger au conseil d'administration de cet organisme;

Considérant l'attestation de conformité rendue par la Direction du développement du territoire et des travaux publics, il est recommandé :

De recommander au conseil d'agglomération de nommer Madame Maeva Vilain à titre de représentante élue de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal au conseil d'administration de PME MTL Centre-Ville, le tout, selon les orientations transmises par le cabinet des élus.

**Signé par** Isabelle CADRIN **Le** 2017-12-13 15:07

**Signataire :**

Isabelle CADRIN

Directrice d'arrondissement  
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1177239022**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Centre local de développement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Recommandation au conseil d'agglomération de nommer un élu à titre de représentant élu de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal au conseil d'administration de PME MTL Centre-Ville, organisme du réseau de développement économique local et régional PME MTL

**CONTENU**

**CONTEXTE**

En 2015, la Ville de Montréal s'est dotée du réseau PME MTL, regroupant six organisations à but non lucratif, couvrant autant de secteurs sur l'île. Ce réseau est né de l'obligation de l'agglomération de Montréal de mettre en place des points de service de développement local et régional, anciennement sous l'égide des centres locaux de développement (CLD). L'arrondissement du Plateau-Mont-Royal est compris dans le territoire de PME MTL Centre-Ville, avec Westmount et les arrondissements de Ville-Marie, d'Outremont et de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce.

Les règlements généraux de PME MTL prévoient qu'un élu soit nommé pour siéger au conseil d'administration de l'organisme. Or, suite aux élections municipales du 5 novembre 2017, un nouveau représentant doit être désigné afin d'assumer la responsabilité du développement économique.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CG 16 0364 :** Lors de sa séance du 19 mai 2016, le conseil d'agglomération a nommé monsieur Richard Ryan, à titre de représentant élu de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, au conseil d'administration de PME MTL Centre-Ville, organisme du nouveau réseau de développement économique local et régional PME MTL.

**DESCRIPTION**

Nommer un représentant du conseil d'arrondissement pour agir à titre de représentant élu de l'arrondissement au conseil d'administration de PME MTL Centre-Ville.

**JUSTIFICATION**

La direction du développement du territoire et des travaux publics recommande :  
D'adopter une résolution recommandant au conseil d'agglomération de désigner un élu du

conseil d'arrondissement pour agir à titre de représentant élu de l'arrondissement au conseil d'administration de PME MTL Centre-Ville, et ce, pour les motifs suivant :

- La participation d'un représentant élu de l'arrondissement au conseil d'administration de PME MTL Centre-Ville permettra d'assurer la cohérence, la complémentarité, la concertation et le suivi des interventions communes de cette organisation et de l'arrondissement.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Sans objet

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Sans objet

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'arrondissement pourra, grâce à ce rôle d'administrateur, orienter les décisions de cette instance de développement local.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Cette décision sera annoncée dans le communiqué des faits saillants de la séance du conseil d'arrondissement qui est diffusé sur le fil de presse, dans les médias sociaux et l'infolettre, ainsi que sur le site Web de l'arrondissement.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

#### **Étape projetée :**

- Résolution du conseil d'arrondissement : 18 décembre 2017

#### **Étapes subséquentes:**

- Résolution du comité exécutif;
- Résolution du conseil municipal;
- Résolution du conseil d'agglomération.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Michel TANGUAY, Le Plateau-Mont-Royal

Lecture :

Michel TANGUAY, 6 décembre 2017

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Vanessa HUPPÉ-HART  
Commissaire au développement économique

**Tél :** 514-872-4958

**Télécop. :**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-12-05

Michael TREMBLAY  
Chef de division - urbanisme

**Tél :**

514 872-4009

**Télécop. :**

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Guy OUELLET  
Directeur - Développement du territoire et des  
travaux publics

**Tél :** 514 872-6651

**Approuvé le :** 2017-12-06



**Dossier # : 1177408005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Centre local de développement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver la nomination de Mme Christine Black, mairesse de l'arrondissement de Montréal-Nord, à titre de représentante de l'arrondissement au sein du conseil d'administration du PME MTL Est-de-l'Île

Il est recommandé au conseil d'agglomération :  
QUE soit nommée Mme Christine Black, mairesse de l'arrondissement de Montréal-Nord, à titre de représentante de l'arrondissement au sein du conseil d'administration du PME MTL - Est-de-L'Île.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2017-12-20 13:51

**Signataire :** Alain DUFORT

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements

---

**Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement**

---

Séance ordinaire du lundi 18 décembre 2017

Résolution: CA17 10 531

---

**Recommander au conseil d'agglomération de nommer Mme Christine Black, mairesse de l'arrondissement de Montréal-Nord, à titre de représentante de l'arrondissement au sein du conseil d'administration du PME MTL Est-de-l'Île.**

Il est proposé par Mme Renée-Chantal Belinga

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit recommandé au conseil d'agglomération de nommer Mme Christine Black, mairesse de l'arrondissement de Montréal-Nord, à titre de représentante de l'arrondissement au sein du conseil d'administration du PME MTL - Est-de-L'Île.

Adopté à l'unanimité.

51.01 1177408005

Christine BLACK

\_\_\_\_\_  
Mairesse d'arrondissement

Marie Marthe PAPINEAU

\_\_\_\_\_  
Secrétaire d'arrondissement

Signée électroniquement le 19 décembre 2017



**Dossier # : 1177408005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Centre local de développement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Recommander au conseil d'agglomération de nommer Mme Christine Black, mairesse de l'arrondissement de Montréal-Nord, à titre de représentante de l'arrondissement au sein du conseil d'administration du PME MTL Est-de-l'Île.

Il est recommandé au conseil d'agglomération :  
QUE soit nommée Mme Christine Black, mairesse de l'arrondissement de Montréal-Nord, à titre de représentante de l'arrondissement au sein du conseil d'administration du PME MTL - Est-de-L'Île.

**Signé par** Rachel LAPERRIÈRE **Le** 2017-12-08 15:50

**Signataire :**

Rachel LAPERRIÈRE

---

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord  
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1177408005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Centre local de développement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Recommander au conseil d'agglomération de nommer Mme Christine Black, mairesse de l'arrondissement de Montréal-Nord, à titre de représentante de l'arrondissement au sein du conseil d'administration du PME MTL Est-de-l'Île.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'organisation PME MTL Est-de-L'Île a le mandat du développement de l'entrepreneuriat et de la main-d'œuvre pour les arrondissements d'Anjou, de Montréal-Nord, de Saint-Léonard, de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, ainsi que de la Ville de Montréal-Est . Il a été convenu que le conseil d'administration est composé de 15 personnes ayant le droit de vote, soit 5 administrateurs élus des conseils d'arrondissement et de la Ville de Montréal-Est et 10 administrateurs représentants des gens d'affaires, dont deux pour chacun des territoires.

Les administrateurs provenant du milieu des affaires n'ont pas à être nommés par le conseil d'agglomération, seule la nomination des élus doit être approuvée par le conseil d'agglomération de la Ville de Montréal.

Ainsi, le conseil d'arrondissement de Montréal-Nord recommande au conseil d'agglomération de nommer Mme Christine Black, mairesse de l'arrondissement de Montréal-Nord, pour siéger au conseil d'administration de la PME MTL Est-de-L'Île.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG16 0514 (25 août 2016) : Nomination de Mme Christine Black, mairesse de l'arrondissement de Montréal-Nord, à titre de représentante de l'arrondissement au sein du conseil d'administration du PME MTL Est-de-l'Île

**DESCRIPTION**

Le conseil d'arrondissement de Montréal-Nord recommande au conseil d'agglomération de nommer Mme Christine Black, mairesse de l'arrondissement de Montréal-Nord, afin de siéger au conseil d'administration de la PME MTL Est-de-L'Île.

**JUSTIFICATION**

La participation d'un représentant élu de l'arrondissement au conseil d'administration de l'organisation de développement économique locale a pour but d'assurer la cohérence, la complémentarité, la concertation et le suivi des interventions communes de cette organisation et de l'arrondissement.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Aucun aspect financier pour l'arrondissement.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

La nomination de l'élu de l'arrondissement au sein de l'organisation est primordiale afin de ne pas retarder les activités de l'organisation ainsi que l'accompagnement et le financement des projets d'affaires des entreprises de l'arrondissement.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Nomination par le conseil d'agglomération

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Charles MORISSET

**ENDOSSÉ PAR**

Isabelle MÉNARD

Le : 2017-12-08

Commissaire au développement économique

Chef de division - Urbanisme\_ permis et inspection

**Tél :** 514 328-4000 poste 4178

**Tél :** 514 328-4000 poste 5600

**Télécop. :**

**Télécop. :** 514 328-4012



**Dossier # : 1174860009**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Centre local de développement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver la nomination de madame Chantal Rouleau, mairesse de l'arrondissement, à titre de représentant de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles au sein du conseil d'administration de PME MTL Est-de-l'île

Il est recommandé au Conseil d'agglomération :  
D'entériner la nomination de la mairesse de l'arrondissement, madame Chantal Rouleau, à titre de représentant de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles au sein du conseil d'administration de PME MTL Est-de-l'île

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2017-12-18 16:05

**Signataire :** Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements

---

**Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement**

---

Séance extraordinaire du jeudi 14 décembre 2017

Résolution: CA17 30 12 0436

---

**RECOMMANDATION AU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE NOMMER LA MAIRESSE DE L'ARRONDISSEMENT À TITRE DE REPRÉSENTANT DE L'ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE PME MTL EST-DE-L'ÎLE**

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

De recommander au Conseil d'agglomération;

D'entériner la nomination de la mairesse de l'arrondissement à titre de représentant de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles au sein du conseil d'administration de PME MTL Est-de-l'île.

ADOPTÉ

30.01 1174860009

Julie BOISVERT

---

Secrétaire d'arrondissement substitut

Signée électroniquement le 15 décembre 2017



**Dossier # : 1174860009**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Centre local de développement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Recommandation au conseil d'agglomération de nommer la maire de l'arrondissement à titre de représentant de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles au sein du conseil d'administration de PME MTL Est-de-l'île.

Il est recommandé au Conseil d'agglomération :

D'entériner la nomination de la maire de l'arrondissement à titre de représentant de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles au sein du conseil d'administration de PME MTL Est-de-l'île

**Signé par** Dany BARBEAU **Le** 2017-12-12 14:23

**Signataire :**

Dany BARBEAU

\_\_\_\_\_  
Directrice d'arrondissement  
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1174860009**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Centre local de développement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Recommandation au conseil d'agglomération de nommer la mairesse de l'arrondissement à titre de représentant de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles au sein du conseil d'administration de PME MTL Est-de-l'île.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Suite à la restructuration des Centres locaux de développement (CLD) sur le territoire de la Ville de Montréal, le nouveau centre local de développement de l'Est de l'île est maintenant en activité. Ce dernier porte maintenant la désignation PME MTL Est-de-l'île. PME MTL Est-de-l'île dessert les entrepreneurs des arrondissements d'Anjou, de Montréal-Nord, de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, de Saint-Léonard et de la ville de Montréal-Est.

Le réseau PME MTL a pour mission d'offrir un ensemble de services professionnels accessibles aux entrepreneurs privés et d'économie sociale se situant sur l'île de Montréal

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

Suite à cette restructuration, il y a lieu de confirmer la désignation de la mairesse de l'arrondissement sur le conseil d'administration de PME MTL Est-de-l'île.

**JUSTIFICATION**

Recommander au conseil d'agglomération de renouveler la nomination de la mairesse de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, madame Chantal Rouleau pour siéger au conseil d'administration de PME MTL Est-de-l'île.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Approbation de la désignation par les instances supérieures.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Julie BOISVERT  
Secrétaire d'arrondissement par intérim

**Tél :** 514 868-4317  
**Télécop. :** 514 868-4312

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-12-12

Dany BARBEAU  
Directrice d'arrondissement

**Tél :** 514 868-4360  
**Télécop. :** 514 868-4154